N° R
22-18

BIBLIOTECA
UNIVERSITARIA
GRANADA
Sala: IMP
Estante: 4
Número: 0017

2-20-4479

Biblioteca Universitaria
GRANADA
Sala
Estante
Tabla
18

ENCYCLOPEDIE,

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES METIERS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

Mis en ordre & publié par M. DIDEROT, de l'Académie Royale des Sciences & des Belles-Lettres de Prusse; & quant à la Partie Mathématique, par M. D'ALEMBERT, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de celle de Prusse, & de la Société Royale de Londres.

A NEUFCHASTEL,

Chez SAMUEL FAULCHE & Compagnie, Libraires & Imprimeurs.

M. DCC. LXV.

Q.8409

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

MIS EN ORDRE ET PUBLIÉ PAR Mr. ***.

Tantùm series juncturaque pollet,
Tantùm de medio sumptis accedit honoris ! HORAT.

TOME DIX-SEPTIEME.

VENERIEN=Z

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA GRANADA

A NEUFCHASTEL,

CHEZ SAMUEL FAULCHE & Compagnie, Libraires & Imprimeurs.

M. DCC. LXV.

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA GRANADA

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ
DES SCIENCES,
DES ARTS ET DES MÉTIERS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

MIS EN ORDRE ET PUBLIÉ PAR M. ***.

Tantùm series juncturaque pollet,
Tantùm de medio sumptis accedit honoris! HORAT.

TOME DIX-SEPTIEME.

VENERIEN—Z

A NEUFCHASTEL,
Chez SAMUEL FAULCHE & Compagnie, Libraires & Imprimeurs.

M. DCC. LXV.

VÉNÉRIEN, adj. ce qui appartient à Vénus. *Voyez* VÉNUS. Acte *vénérien*, eſt la copulation ou le commerce charnel des deux ſexes. *Voyez* COÏT & GÉNÉRATION. Il eſt ainſi appellé à cauſe de Vénus qui paſſoit pour la déeſſe de l'amour.

Les plaiſirs *vénériens* ſont les plaiſirs de l'amour. Les remedes *vénériens*, c'eſt-à-dire qui excitent à l'amour, s'appellent autrement *aphrodiſiaques*, *&c.*

VÉNÉRIENNE, *maladie* VÉNÉRIENNE, *luës venerea*, *vérole* ou *groſſe vérole*, eſt une maladie contagieuſe, qui ſe contracte par une humeur impure, reçue ordinairement dans le coït; & ſe manifeſte par des ulceres & des douleurs aux parties naturelles & ailleurs. *Voyez* VÉROLE.

On dit communément que cette maladie parut pour la premiere fois en Europe en 1493. D'autres néanmoins veulent qu'elle ſoit beaucoup plus ancienne, & prétendent que les anciens l'ont connue, mais ſous d'autres noms.

Becket en particulier, a tâché de montrer qu'elle eſt la même choſe que ce que nos ancêtres appelloient la *lepre*; & qui dans pluſieurs anciens écrits anglois, dans des chartres, *&c.* eſt nommée *brenning* ou *burning*, c'eſt-à-dire *brûlure* ou *incendie*.

Cet auteur pour prouver ſon opinion, a recherché les actes concernant les mauvais lieux qui ſe tenoient anciennement ſous la juriſdiction de l'évêque de Vincheſtre. *Voyez* MAUVAIS LIEUX.

Dans des conſtitutions touchant ces mauvais lieux, & qui ſont datées de l'an 1162, il eſt ordonné entre autres choſes, « que tout teneur de mauvais » lieu ne pourra garder aucune femme qui ſoit attaquée de la maladie dangereuſe appellée *burning* ». Et dans un autre manuſcrit de vélin, qui eſt préſentement ſous la garde de l'évêque de Vincheſtre, & qui eſt daté de 1430, il eſt encore ordonné, « que » tout teneur de mauvais lieu ne pourra garder chez » lui aucune femme attaquée de la maladie appellée » *brenning*; mais qu'il la mettra dehors, ſous peine » de payer au ſeigneur une amende de 100 ſchelins ». *Voyez* BRÛLURE.

Becket pour confirmer ſon ſentiment, cite une deſcription de la maladie, tirée d'un manuſcrit de Jean Arden, écuyer & chirurgien du roi Richard II. & du roi Henri IV. Arden définit la maladie appellée *brenning*, une certaine chaleur interne, & une excoriation de l'uretre.

Cette définition ſuivant la remarque de Becket, donne une parfaite idée de ce qu'on appelle une *chaudepiſſe*; elle s'accorde avec les dernieres & les plus exactes découvertes anatomiques; & elle eſt exempte de toutes les erreurs où Platerus, Rondelet, Bartholin, Wharton & d'autres écrivains modernes ſont tombés au ſujet de cette maladie. *Voyez* CHAUDEPISSE & GONORRHÉE.

Quant à l'idée que la lepre eſt la même choſe que la *vérole*, il faut convenir que beaucoup de ſymptomes de ces deux maladies ſe reſſemblent aſſez; cependant on ne ſauroit faire grand fond là-deſſus. *Voyez* LEPRE.

C'eſt une tradition commune, que la *maladie vénérienne* parut pour la premiere fois dans l'armée françoiſe qui étoit campée devant Naples, & qu'elle fut cauſée par quelques alimens mal-ſains. Delà vient que les François la nomment *maladie de Naples*, & les Italiens *mal françois*.

Mais d'autres remontent beaucoup plus haut, & croient qu'elle n'eſt autre choſe que l'ulcere horrible dont Job fut attaqué. C'eſt pourquoi dans un miſſel imprimé à Veniſe en 1542, il y a une meſſe à l'honneur de S. Job, pour ceux qui ſont guéris de cette maladie, parce qu'on croyoit qu'ils avoient été guéris par ſon interceſſion.

Mais l'opinion la plus commune parmi les plus habiles médecins, eſt que la *maladie vénérienne* vient originairement des Indes occidentales, & que les Eſpagnols l'apporterent des îles de l'Amérique, où elle étoit fort commune avant que les Eſpagnols y euſſent jamais mis le pié. Delà vient que les Eſpagnols la nomment *ſarva des India*, ou *las buvas*. Herrera dit néanmoins que les Eſpagnols porterent cette maladie au Mexique, au lieu de l'avoir apportée de ce pays-là.

Liſter & d'autres prétendent qu'elle doit ſa premiere origine à une ſorte de ſerpent dont on aura été mordu, ou dont on aura mangé la chair. Il eſt certain que les hommes qui ont été piqués du ſcorpion, ſont fort ſoulagés par le coït; mais Pline aſſure que les femmes en ſont fort incommodées: ce qui prouve bien que la maladie vient originairement de quelque perſonne ainſi empoiſonnée.

Liſter ajoute qu'il n'y a pas lieu de douter que la *maladie vénérienne* ne ſoit venue d'une pareille cauſe; car lorſqu'un homme a été mordu de quelque bête venimeuſe, la verge devient extrêmement tendue, le malade attaqué de ſatyriaſis ne reſpire que le coït, la nature ſemblant demander cela pour remede.

Mais ce qui guérit les hommes ainſi mordus, ſe trouve pernicieux aux femmes, qui par ce moyen ſont infectées du venin, & le communiquent aux autres hommes qui ont commerce avec elles; & c'eſt ainſi que la maladie s'eſt répandue.

Les premiers ſymptomes qui ſurviennent ordinairement après qu'on a eu affaire avec une perſonne infectée, ſont une chaleur, une enflure & une inflammation de la verge, ou de la vulve, avec une ardeur d'urine.

Le ſecond & le troiſieme jour il ſurvient d'ordinaire une gonorrhée, appellée autrement *chaude-piſſe*, qui au bout de quelques jours eſt ſuivie d'une chaude-piſſe cordée. *Voyez* GONORRHÉE & CORDÉE.

Quelquefois néanmoins il n'y a point de gonorrhée; mais le virus pénetre dans les aines à-travers la peau, & il y vient des bubons ou poulains, avec des puſtules malignes dans toutes les parties du corps. *Voyez* BUBON.

Quelquefois auſſi il vient au ſcrotum & au périné des ulceres calleux appellés *chancres*. D'autres fois il vient entre le prépuce & le gland un ulcere calleux & carcinomateux; & dans quelques-uns les teſticules ſe tuméfient. *Voyez* CHANCRES.

Ajoutez à cela de violentes douleurs nocturnes, des nodus, des chaleurs à la paume de la main & à la plante des piés; & de-là des gerſures, des excoriations, des condylomes, *&c.* autour du fondement; des chûtes de poil; des taches rouges, jaunes ou livides; l'enrouement, le relâchement, & l'éroſion de la luette; des ulceres au palais, & au nez; des tintemens d'oreille, la ſurdité, l'aveuglement, la gratelle, la conſomption, *&c.* Mais tous

ces ſymptomes attaquent rarement la même perſonne.

Sydenham obſerve que la *maladie vénérienne* ſe communique par la copulation, l'alaitement, le tact, la ſalive, la ſueur, la mucoſité des parties naturelles, la reſpiration ; & qu'elle ſe manifeſte premierement dans les parties où elle eſt reçue. Lorſque le virus eſt reçu avec le lait de la nourrice, il ſe manifeſte ordinairement par des ulceres de la bouche.

Le traitement varie ſuivant la différence des ſymptomes & des degrés de la maladie. Pour ce qui eſt du premier degré qui eſt la gonorrhée virulente, *Voyez* CHAUDE-PISSE & GONORRHÉE.

Voici la méthode du docteur Pitcairn. Après avoir fait vomir deux ou trois fois, il ordonne le mercure doux deux fois par jour, durant quelques jours. Lorſque la bouche fait mal, il laiſſe le mercure doux pendant trois ou quatre jours, & il purge de deux jours l'un. Dès que la bouche ne fait plus de mal, il recommence l'uſage du mercure doux, & ainſi alternativement, juſqu'à ce que les ſymptomes ceſſent. *Voyez* MERCURE.

On tient communément que la ſalivation mercurielle eſt le ſeul remede efficace pour la *maladie vénérienne* confirmée. Cependant il y a des gens qui croient que les frictions mercurielles, données en petite quantité & de loin-à-loin ſans exciter la ſalivation, non-ſeulement ſont moins fâcheuſes & moins dangereuſes, mais encore réuſſiſſent mieux dans cette maladie que la ſalivation. *Voyez* SALIVATION.

Sydenham dit qu'il fait ſaliver tout de ſuite, ſans aucune évacuation préliminaire, ni préparation quelconque. Voici quelle eſt ſa méthode. Il ordonne un onguent, fait avec deux onces de ſain-doux & une once de mercure crud. Il veut que le malade ſe frotte lui-même les bras & les jambes trois ſoirs de ſuite avec le tiers de cet onguent, mais ſans toucher les aiſſelles, ni les aînes, ni l'abdomen. Après la troiſieme friction, les gencives s'enflent d'ordinaire, & la ſalivation ſurvient. Si elle ne vient pas aſſez-tôt, il ordonne huit grains de turbith minéral dans de la conſerve des roſes rouges ; ce qui produit le vomiſſement, & enſuite la ſalivation. Si après cela elle diminue avant que les ſymptomes ayent entierement diſparu, il la ranime par une doſe de mercure doux. La diete & le régime ſont les mêmes que pour la purgation.

Les fumigations mercurielles peuvent être de quelque utilité dans le traitement de la *maladie vénérienne*. *Voyez* FUMIGATION.

Les ſauvages de l'Amérique ſont fort ſujets à la *maladie vénérienne*, mais ils ont des ſecrets pour s'en débarraſſer qui ſont, dit-on, beaucoup plus ſûrs & moins dangereux que les frictions mercurielles, ou que les préparations du mercure que l'on emploie ordinairement pour la guériſon de ces maux. M. Kalm, de l'académie royale de Suede, ayant voyagé dans cette partie du monde, eſt parvenu à découvrir le remede dont ces peuples ſe ſervent, & qu'ils cachoient avec le plus grand ſoin aux Européens. Ils emploient pour cet effet la racine d'une plante que M. Linnæus a décrite ſous le nom de *lobelia*, & que Tournefort appelle *rapuntium americanum*, *flore dilutè cæruleo*, en françois la *cardinale bleue*. On prend cinq ou ſix de ces racines, ſoit fraîches, ſoit ſéchées, on en fait une décoction dont on fait boire abondamment au malade le matin & dans le cours de la journée. Cette boiſſon purge à proportion de la force de la décoction, que l'on fait moins forte lorqu'elle agit trop vivement. Le malade s'abſtient pendant la cure, des liqueurs fortes & des alimens trop aſſaiſonnés ; ordinairement en obſervant ce régime, il eſt guéri en quinze jours ou trois ſemaines. On ſe ſert de la même décoction pour laver les ulceres *vénériens* qui peuvent s'être formés ſur les parties de la génération.

Les ſauvages deſſechent auſſi ces ulceres avec une racine ſéchée & pulvériſée que l'on répand ſur la partie affligée ; cette racine eſt celle d'une plante, que M. Linnæus appelle *geum*, *floribus nutantibus*, *fructu oblongo*, *ſeminum caudâ molli plumoſâ*, *flora ſuecicæ*, *p.* 424 ; c'eſt la même que G. Bauhin déſigne ſous le nom de *caryophyllata aquatica*, *nutante flore*, 321 ; en françois *benoite de riviere*.

Lorſque le malade a fait uſage pendant quelques jours de la décoction de la *lobelia* décrite ci-deſſus, ſans que l'on apperçoive aucun changement, on prend quelques racines d'une plante, que M. Gronovius appelle *ranunculus*, *foliis radicalibus*, *reniformibus*, *crenatis*, *caulinis*, *digitatis*, *petiolatis*, Gronovii *flos virginana* 166 ; en françois *renoncule de Virginie*. Après avoir lavé ces racines, on en met une petite quantité dans la décoction de *lobelia* ; mais il faut en uſer avec précaution, de peur d'exciter des irritations, des purgations trop vives & des vomiſſemens. Toutes ces plantes ſe trouvent en Europe, ou peuvent s'y multiplier avec facilité.

M. Kalm nous apprend que d'autres ſauvages d'Amérique ſe ſervent avec encore plus de ſuccès pour la même maladie de la décoction d'une racine déſignée par M. Linnæus ſous le nom de *ceanothus*, ou de *celaſtus inermis*, *foliis ovatis ſerratis*, *trinerviis*, *Hort. Clifford* 73, & *Gronovii flor. virginiana* 26. Cette plante eſt plus difficile à avoir que les autres ; cependant il y en a des piés au jardin royal des plantes ; M. Bernard de Juſſieu ſoupçonne que cette racine eſt la même qu'une racine inconnue qui lui fut donnée il y a quelques années, & dont la décoction guériſſoit en trois jours les gonorrhées les plus invétérées ; jamais il n'a pu découvrir le lieu natal de cette racine ſi efficace quelque peine qu'il ſe ſoit donné pour cela : ce ſavant botaniſte croit que le *ceanothus* eſt la plante appellée *evonymus novi belgii*, *corni fœminæ foliis*, *Commelin. hort. Amſtel. I. p.* 167. *tom. LXXXVI.* M. Kalm dit que cette décoction eſt d'un beau rouge, & ſe fait de même que celle de la *lobelia*. Il nous dit que lorſque le mal eſt fort enraciné, on joint à la décoction du *ceanothus* celle du *rubus*, *caule aculeato*, *foliis ternatis*, *Linnæi flor. ſuecica* 410 ; c'eſt le *rubus vulgaris fructu nigro* de G. Bauhin, 479 ; en françois *ronce*. M. Kalm aſſûre de la façon la plus poſitive qu'il n'y a point d'exemple qu'un ſauvage n'ait point été ſoulagé & parfaitement guéri de la vérole la plus invétérée en faiſant uſage de ces remedes. *Voyez* les *mémoires de l'académie de Stockholm*, *année* 1750.

VENERIS LACUS, (*Géog. anc.*) Pline, *l. XXXII. c. ij.* parle de ce lac qu'il place à Hiérapolis de Syrie. C'étoit, ſelon Lucien, *lib. de deâ Syria*, un étang fort poiſſonneux, dans la ville même, près du temple de Junon. On y trouvoit de grands poiſſons qui avoient chacun leur nom. J'en ai vu un pluſieurs fois, dit Lucien, qui portoit ſur l'aîleron de l'épine du dos un petit ouvrage d'or qu'on y avoit appliqué. On prétend, ajoute-t-il, ce que je n'ai pas vérifié, que cet étang a deux cens braſſes de profondeur ; il y a au milieu un autel de pierre, qu'on diroit qui ſe remue vraiſſemblablement, parce qu'il eſt élevé ſur des colonnes qui ſont au fond de l'eau. Cet autel étoit toujours encenſé par des perſonnes qui y abordoient à toute heure à la nage pour leurs dévotions. On y célébroit auſſi de grandes fêtes, qu'on appelloit *les deſcentes du lac*. On y portoit tous les dieux, & Junon la premiere, de peur que Jupiter n'enviſageât devant elle les poiſſons : elle le devançoit donc, & le prioit de ſe retirer, ce qu'il faiſoit à la fin, après avoir un peu conteſté. Voilà bien Lucien qui plaiſante de toutes les ſuperſtitions de ſon tems. (*D. J.*)

VENERIS PORTUS, (*Géog. anc.*) port de la Gaule narbonnoiſe, ſur la côte de la mer Méditerranée.

Pomponius Méla, *l. II. c. v.* le marque entre les promontoires des Pyrénées, au voiſinage & au nord de Cervaria. Ce port étoit fameux à cauſe d'un temple de Vénus qui y étoit bâti. C'eſt aujourd'hui le port Vendres.

2°. *Veneris Portus*, port d'Italie, dans la Ligurie. L'itinéraire d'Antonin le met entre *Segeſta* & *Portus Delphini*, à trente milles du premier de ces lieux, & à dix-huit milles du ſecond. Ce port, qui étoit aux confins de l'Etrurie, conſerve encore préſentement ſon ancien nom; on l'appelle *Porto-Venere.*

3°. *Veneris Portus*, port d'Egypte, ſur la côte du golfe arabique. Après le promontoire *Drepanum* vient, ſelon Ptolomée, *l. IV. c. v. Myoshormus*, autrement *Muris-Statio*, fameux entrepôt, qui fut appellé enſuite *Magnus-Portus*, enfin *Portus-Veneris.* Strabon, *l. XVI.* fait auſſi mention de ces différens noms. (*D. J.*)

VENERIS ÆNEADIS TEMPLUM, (*Géog. anc.*) 1°. Denys d'Halicarnaſſe, *l. I. cap. l.* dit qu'on nommoit ainſi le temple que les Troïens bâtirent à l'honneur de Vénus, lorſqu'ils furent arrivés ſur la côte de l'Epire, & qu'ils eurent pris terre dans la péninſule appellée *Leucas.* Du tems de Denys d'Halicarnaſſe, ce temple étoit dans une petite île, entre la ville & l'iſthme de cette péninſule qui avoit été creuſée. 2°. Le même Denys d'Halicarnaſſe nous apprend que les Troyens éleverent un autre temple du même nom dans l'Epire, ſur le promontoire d'Actium. Ils y bâtirent auſſi le temple des grands dieux; & ces deux temples ſubſiſtoient encore de ſon tems.

VENERIS ARSINOES FANUM, (*Géograp. anc.*) temple d'Egypte, ſur le promontoire Zephirium, entre Canope & Alexandrie, ſelon Strabon, *l. XVII. p. 800.*

VENERSBOURG *ou* WANERSBOURG, (*Géog. mod.*) petite ville de Suede, dans la Weſtrogothie, ſur le lac Vener. (*D. J.*)

VENETI, (*Géog. anc.*) il faut diſtinguer les *Veneti* de la Gaule, des *Veneti* d'Italie.

1°. Les *Venetes* de la Gaule celtique ou lyonnoiſe, dans l'Armorique, habitoient la péninſule au-deſſus des Namuetes. Céſar, *l. III. Bell. Gall. c. x.* appelle leur pays *Venetia*; je dis *leur pays*, car il ne leur donne aucune ville; mais il dit que ces peuples avoient un grand avantage ſur toutes les côtes des cités armoriques, à cauſe de leur habileté dans la marine, & de leurs vaiſſeaux qui alloient naviger dans la Grande-Bretagne. Il ajoute que comme la ſituation de la plûpart de leurs bourgades étoit ſur les extrémités des petites langues de terre avancées dans la mer, on n'en pouvoit approcher ni par terre, quand le flux de la haute mer venoit à s'enfler ſur la côte, ce qui arrive tous les jours deux fois en douze heures; ni par mer, parce que la marée ſe retirant, laiſſoit les vaiſſeaux embarraſſés ſur la vaſe & ſur le ſable; de ſorte que ces deux obſtacles empêchoient d'aſſieger ces bourgades. On ſait qu'encore aujourd'hui il y a pluſieurs villes en Bretagne dans cette ſituation; telles ſont Vanes, Hennebon, Blavet, Quimperlay, Concarneau, Breſt & autres, que le flux de la mer baigne en partie lorſqu'elle eſt haute, & laiſſe à ſec quand elle eſt baſſe.

Les *Venetes* d'Italie habitoient à l'orient des Euganéens, & s'étendoient juſqu'à la mer, depuis la derniere embouchure du Pô près de Ravennes, juſqu'aux confins des Carni, aujourd'hui la Carniole, dans le Frioul.

Les *Venetes* ou Hénetes d'Italie, paroiſſent tirer leur origine de peuplades illyriennes qui entrerent en Italie dans le cours du ſeizieme ſiecle avant Jeſus-Chriſt.

Ces *Venetes* ou Henetes ſe conſerverent long-tems ſans aucun mélange avec d'autres nations, & nous devons les diſtinguer des Liburnes, quoique Virgile, qui s'exprimoit en poëte, les confonde enſemble.

Hérodote, *l. V.* nous atteſte l'origine illyrienne de ces *Venetes*, voiſins d'Adria, dont *Patavium* ou Padoue étoit la capitale.

Strabon dit, que ſelon quelques auteurs, les Hénetes d'Italie étoient une colonie de *venetes* de la gaule: mais cette opinion avoit été d'avance réfutée par Polybe, qui nous les donne pour une nation beaucoup plus ancienne dans le pays que les Gaulois, & parlant une langue toute différente, quoiqu'ayant avec eux quelques traits de conformité, ſur-tout par rapport à l'habillement. Tite-Live en parle ſur le même ton. Ces *Venetes* étoient toujours en guerre avec les Gaulois, & par cette raiſon, ils firent de très-bonne heure alliance avec les Romains: ils contribuerent même à ſauver Rome, par une diverſion qui força les Gaulois à en lever le ſiege, pour aller défendre leur propre pays.

Les Grecs ont fort connu les *Venetes*, ils avoient quelques colonies ſur leurs côtés, où ils porterent, entr'autre culte, ceux de la Diane de Calydon, & de la Junon d'Argos.

La tradition de la colonie troïenne d'Antenor, étoit vraiſſemblablement fondée ſur la reſſemblance du nom des *Venetes* avec celui des Hénetes de l'Aſie mineure, dont parle Homere, mais aucun monument n'a pu ſervir à l'appuyer. Le nom de *Patavium*, qu'on ſuppoſe bâtie par Anténor, tient beaucoup de celui de Patavio, ville de la Pannonie, ſur le Drave: Cluvier, qui veut, à cauſe de la reſſemblance du ſon, que le nom de *Patavium* ſoit le même que celui des Bataves, ſitués à l'embouchure du Rhein, ne ſonge pas que ſuivant l'obſervation de Polybe, les Vénetes parloient un autre langage que les Celtes, & que Patavium ſubſiſtoit long-tems avant l'invaſion des Gaulois.

Au reſte, l'ancienne Venetia eſt aujourd'hui le Frioul, le Vicentin, & toute la partie maritime de l'état de Veniſe, qui borde le fond du golfe adriatique. (*D. J.*)

VENETICÆ INSULÆ, (*Géog. anc.*) ou *Venetorum inſulæ*, île ſur la côte occidentale de la Gaule lyonnoiſe. Pline, *l. IV. c. xix.* dit qu'elles ſont en grand nombre. On ne doute point qu'on ne veuille parler des îles qui ſont ſur la côte de la province de Bretagne, preſque toutes déſertes & inutiles. La ſeule remarquable eſt Belle-Iſle, priſe par les Anglois dans cette derniere guerre, & qu'ils n'ont rendue qu'à la paix. (*D. J.*)

VENETS, ſ. m. *terme de Pêche*; c'eſt le nom que l'on donne dans quelques endroits au filet dont on forme les bas-parcs. *Voyez* PARCS.

VENEUR, ſ. m. c'eſt ainſi qu'on appelle en général le chaſſeur de certaines bêtes, comme le cerf, le chevreuil, le loup; il faut qu'un *veneur* ſache s'il veut prendre un cerf à force, qu'il y a une maniere de parler au chien quand il chaſſera le cerf, toute différente de celle qu'on doit obſerver lorſqu'il pourſuit un ſanglier ou autre bête noire: dans le premier cas, on crie & l'on ſonne hautement, & d'un ton qui réjouit; & dans le ſecond, on parle au chien rudement; on l'excite par des cris furieux. Le *veneur* en lançant un cerf, ou autre pareille bête, doit crier à ſon chien *voile-ci*, *vai avant*; mais lorſque c'eſt un ſanglier, ou autres animaux de cette nature, & qui mordent, il doit parler en pluriel, & dire *voilez-ci*, *allez avant. Voyez* VENERIE.

VENEUR (LE GRAND) DE FRANCE, officier du roi, qui a la ſurintendance de la vénérie, & prête ſerment entre les mains de ſa majeſté. Depuis Geffroi, maître *veneur* du roi, en 1231, ſous S. Louis, juſqu'à M. le duc de Penthievre, qui occupe aujour-

d'hui cette charge, on compte trente-ſix grands *veneurs*.

VÉNÉZUELA, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique méridionale. Elle eſt bornée au ſeptentrion par la mer du Nord, au midi par la nouvelle Grenade, au levant par la province de Cumana, & au couchant par celle de Rio de la Hacha, ſur un golfe de même nom. Le terroir produit en quelques endroits deux recoltes. Cette province a été découverte en 1499, par Alphonſe Ojéda qui avoit ſur ſon bord Américic Veſpuce, riche marchand florentin. Sa capitale ſe nomme *Macaraïbo*, dont la *longitude* eſt 309. *latit.* 10. 12.

Ojéda & Veſpuce ayant découvert en Amérique par les onze degrés de latitude ſeptentrionale, un grand golfe, le nommerent *Vénézuela*, ou *petite Veniſe*, à cauſe d'un village qu'ils y trouverent bâti ſur pilotis, dans des petites îles, avec des eſpeces de ponts de communication de l'une à l'autre.

Quelques années après, le facteur royal Jean d'Amquez eut ordre, en 1527, d'aller s'y établir avec 60 hommes qu'on lui donna. Il débarqua à l'endroit où Ojéda avoit trouvé cette bourgade, bâtie à la maniere de Veniſe, au milieu d'une lagune; & il s'allia avec Manauré, cacique puiſſant, ce qui lui facilita l'exécution des ordres dont il étoit chargé. Il bâtit la ville de Coro dans une ſituation très-avantageuſe, & il ſe rendit maître ſans beaucoup de peine de toute cette belle province, comme auſſi des îles de Curacao ou Coraçol, d'Otuba, & de Bonayre, qui ne ſont qu'à 14 lieues.

Les Velſes, riches marchands d'Augsbourg, qui avoient fait de grandes avances à Charles-Quint, ayant oui parler de *Vénézuela*, comme d'un pays abondant en or, en obtinrent de cet empereur le domaine à titre de paiement, pendant un tems limité, & à de certaines conditions. Ils confierent l'exécution de leur entrepriſe à un allemand nommé *Affinger*, qui arriva à *Vénézuela*, en 1529, avec trois navires qui portoient quatre cens hommes de pié; mais cette colonie périt bientôt, parce qu'Affinger au-lieu de gagner l'amitié des Indiens, ne ſongea qu'à ſatisfaire ſon avarice par toutes ſortes d'actions barbares, ce qui revolta les peuples qui le tuerent, & lui couperent la tête, juſte récompenſe de ſes cruautés. (*D. J.*)

VENGEANCE, (*Droit naturel.*) peine qu'on fait ſouffrir à ſon ennemi, ſoit par raiſon, ſoit par reſſentiment d'une offenſe qu'on en a reçue.

La *vengeance* eſt naturelle; il eſt permis de repouſſer une véritable injure, de ſe garantir par-là des inſultes, de maintenir ſes droits, & de venger les offenſes où les lois n'ont point porté de remede; ainſi la *vengeance* eſt une ſorte de juſtice; mais j'entends la voix des ſages, qui me diſent qu'il eſt beau de pardonner, qu'on doit de l'indulgence à ceux qui nous ont manqué en des choſes légeres, & du mépris à ceux qui nous ont réellement offenſés: l'homme qui a profité des lumieres de tous les ſiecles, condamne tout ce qui n'eſt que pure *vengeance;* celles qui partent d'une ame baſſe & lâche, il les abhorre, & les compare à des fleches honteuſement tirées pendant la nuit. Enfin il eſt démontré que les perſonnes d'un eſprit vindicatif reſſemblent aux ſorciers, qui font des malheureux, & qui à la fin ſont malheureux eux-mêmes; je conclus donc que c'eſt une grande vertu d'oppoſer la modération à l'injuſtice qu'on nous a faite. (*D. J.*)

VENGEUR DU SANG, (*Critique ſacrée.*) la loi de Moïſe permettoit au *vengeur* du ſang, qui devoit être le plus proche parent ou héritier d'une perſonne tuée par quelque cas fortuit, de *venger* ſon ſang; c'eſt-à-dire, que ſi ce parent trouvoit le meurtrier involontaire hors des bornes de l'aſile, il lui étoit permis par la loi de le tuer ſans autre façon; encore même que le malheureux homicide eût été déclaré innocent par les juges, l'héritier du ſang *ne ſera point coupable de meurtre*, dit le légiſlateur, *Nombre*, *c. xxv. v. 27.*

Il ne s'enſuit point de-là néanmoins, que ce *vengeur* du ſang, en tuant à ſon tour l'homicide involontaire, fût innocent devant le tribunal de la conſcience, devant Dieu, & ſelon le droit naturel; mais Moïſe avoit jugé à-propos, par des raiſons politiques, d'accorder l'impunité au *vengeur* du ſang devant les juges civils; ainſi ces mots, *il ne ſera point coupable de meurtre*, veulent dire ſeulement, *les juges civils ne pourront pas le condamner comme meurtrier.* Apparemment que le légiſlateur regardoit dans ce cas particulier, qu'il y avoit de la faute du mort, qui auroit dû ne pas ſortir des bornes de l'aſyle, comme la loi l'avoit défendu pour de très-bonnes raiſons; il n'ignoroit donc pas la loi, enſorte que pour ne point s'expoſer aux malheurs qui en pouvoient réſulter, il devoit auparavant, pour ſe mettre à couvert de la loi, faire dans l'aſyle même, & ſans en ſortir, ſon accommodement avec le plus proche parent, ou l'héritier de celui qu'il avoit tué par malheur, & fort involontairement. (*D. J.*)

VENIAT, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) terme latin uſité dans le diſcours françois pour exprimer l'ordre qui eſt donné à quelqu'officier de juſtice, ſoit par ſon ſupérieur ou par le roi même pour venir en perſonne rendre compte de ſa conduite. *Voyez* LETTRE DE CACHET. (*A*)

VENICNIUM PROMONTORIUM, (*Géog. anc.*) promontoire de l'Hybernie, ſur la côte ſeptentrionale de l'île, entre le *promontorium Borcum*, & l'embouchure de la riviere *Vidua*, ſelon Ptolomée, *l. II. c. ij.* Camden croit que c'eſt aujourd'hui *Rameshead.* (*D. J.*)

VÉNIEL, PÉCHÉ, (*Théolog.*) les théologiens catholiques définiſſent le *péché véniel*, un péché qui affoiblit en nous la grace ſanctifiante, quoiqu'il ne nous l'ôte pas, telle qu'une legere impatience, un murmure, un doute involontaire contre la foi, *&c.*

La confeſſion des *péchés véniels* n'eſt pas abſolument néceſſaire, mais elle eſt fort utile ſoit pour humilier, ſoit pour purifier de plus en plus le pécheur. Ce qui caractériſe le *péché véniel*, & le différencie du péché mortel; c'eſt quand ſa matiere eſt legere, ou que le conſentement de la volonté eſt imparfaite.

Les prétendus réformés rejettent cette diſtinction de péchés mortels & *véniels*, & ſoutiennent que tous les péchés, quelque griefs qu'ils ſoient, ſont *véniels*, c'eſt-à-dire, *pardonnables*; or tout cela n'eſt qu'une diſpute de mots; car les catholiques conviennent également qu'il n'y a point de péchés irrémiſſibles. Mais les proteſtans ajoutent que tous les péchés quelque legers qu'ils puiſſent être, ſont mortels, parce qu'ils offenſent tous Dieu. Doctrine également oppoſée à la religion, qui dicte que les plus juſtes ne ſont pas exempts des fautes de foibleſſe & d'infirmité; & à la raiſon qui démontre que tous les péchés ne ſont pas égaux, ainſi que le prétendoient les ſtoïciens. *Voyez* STOÏCIEN.

VÉNILIE, ſ. f. (*Mythol.*) *Venilia*, nymphe, femme de Daunus, & ſœur d'Amate, mere de Lavinie, qui eut Turnus pour fils, ſelon Virgile. *Vénilie*, dit Varron, eſt l'eau qui vient baigner la riviere. (*D. J.*)

VENIMEUX, VÉNÉNEUX, (*Synon.*) on dit l'un & l'autre; les ſcorpions & les viperes ſont des bêtes *vénéneuſes* ou *venimeuſes;* on tire des remedes des ſerpens les plus *venimeux* ou les plus *vénéneux.*

Venimeux ſe dit ſeul dans le figuré; une langue *venimeuſe*, pour médiſante. *Venimeux* dans le propre eſt beaucoup plus en uſage que *vénéneux.*

Selon l'académie, *venimeux* ne ſe dit proprement

que des animaux, ou des choſes auxquelles ces animaux ont communiqué leur venin ; & *vénéneux* ne ſe dit ordinairement que des plantes ; la chenille eſt *venimeuſe* ; la ciguë eſt *vénéneuſe*. (*D. J.*)

VENIR, v. n. (*Gram.*) ſe tranſporter d'un lieu où l'on eſt dans un autre. Voilà ſon acception la plus commune. Il en eſt beaucoup d'autres, comme il paroît par les exemples ſuivans. *Venir* ſe dit d'un lieu où l'on n'eſt pas, à celui où l'on eſt, & *aller* ſe dit du lieu où l'on eſt au lieu où l'on n'eſt pas. *Viendrez-vous* à notre campagne. *Venez* à la promenade avec nous. L'orage *vient* de ce côté. Il *vient* du vent par cette ouverture. Il lui eſt *venu* mal aux yeux. Il en eſt *venu* à-bout, quoique la choſe fût difficile. Je ne ſais comment cette penſée me *vint*. Cette affaire *vint* aux oreilles du prince. La mort, la mort, il en faut *venir*-là. Il en *vint* à un tel point d'inſolence, qu'il fallut la réprimer. Je *viens* de chez lui. Il *vient* de me parler. Il *vient* d'être expédié. Cela *vient* à vue d'œil. On *vient* au monde avec la pente au mal. Cet ouvrage eſt bien *venu*. La mode en *vient*. Les blés *viennent* mal en cet endroit. La raiſon ne lui *viendra* jamais. Cette nouvelle *vient* de bon lieu. Il m'eſt *venu* un bon lot. Il *vient* à mourir au moment où l'on en avoit beſoin. *Venez* au fait. Il en *vinrent* aux mains. Ce ſecours me *vient* à-propos, *&c.*

VENISE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, capitale de la république, & ſur le golfe de même nom, au centre des Lagunes, à 1 lieue de la Terre-ferme, à 33 de Ravenne, à 40 au nord-eſt de Florence, à 50 au levant de Milan, à 87 au nord de Rome, & à 95 de Vienne en Autriche. *Long.* ſuivant Caſſini, *30. 11. 30. lat. 45. 25.* & *Long.* ſuivant Manfredi, *30. 12. 45. lat. 45. 33.*

Elle doit ſa naiſſance aux malheurs dont l'Italie fut affligée dans le cinquieme ſiecle, par les ravages des Goths & des Viſigoths. Quelques familles de Padoue ſe retirerent à Rialto : les autres îles des Lagunes devinrent enſuite le refuge de ceux qui ſe déroberent aux fureurs d'Attila dans le ſac d'Aquilée, & de quelques villes des environs, que le roi des Huns détruiſit ; les miſérables reſtes de toutes ces villes peuplerent les îles des Lagunes, & y bâtirent des cabanes, qui furent les fondemens de la ſuperbe *Veniſe*, aujourd'hui l'une des plus belles, des plus conſidérables, & des plus puiſſantes villes de l'Europe.

De quelque endroit qu'on y aborde, ſoit du côté de la terre-ferme, ſoit du côté de la mer, l'aſpect en eſt toûjours également ſingulier. On commence à l'appercevoir de quelques milles de loin, comme ſi elle flottoit ſur la ſurface de la mer, & environnée d'une forêt de mâts de vaiſſeaux & de barques, qui laiſſent peu-à-peu diſtinguer ſes principaux édifices, & en particulier ceux du palais & de la place de ſaint Marc.

Cette ville eſt toute bâtie ſur pilotis, & a été fondée non-ſeulement dans les endroits où la mer parut au commencement découverte, mais encore où l'eau avoit beaucoup de profondeur, afin qu'en rapprochant par ce moyen un grand nombre de petites îles qui environnoient celle de Rialto, qui étoit la principale, & les joignant par des ponts, on pût en former le vaſte corps de la ville, dont la grandeur, la ſituation & la majeſté extérieure font un effet admirable. Tout le monde connoît les beaux vers de Sannazar à la gloire de *Veniſe*, & elle a eu raiſon de les graver ſur le marbre.

Viderat Adriacis Venetam Neptunus in undis
Stare urbem, & toto dicere jura mari :
I, nunc tarpeias, quantùmvis Jupiter arces
Objice, & illa tui mœnia Martis, ait.
Si Tiberim Pelago conſers, urbem aſpice utramque,
Illam homines dices, hanc poſuiſſe deos.

Quoique *Veniſe* ſoit ouverte de toutes parts, ſans portes, ſans murailles, ſans fortifications, ſans citadelle & ſans garniſon ; elle eſt cependant une des plus fortes places de l'Europe. On y compte environ cent cinquante mille habitans, ſoixante-douze paroiſſes dont les égliſes ſont fort petites, une trentaine de couvens de religieux, & au-moins autant de monaſteres de religieuſes, outre pluſieurs confrairies de pénitens, qu'on appelle *écoles*. Elle contient un aſſemblage prodigieux des plus beaux tableaux de la peinture ; elle poſſede tous ceux de Tintoret, de Paul Véronèſe, & les plus précieux ouvrages du Titien.

Un très-grand nombre de canaux qui donnent de toutes parts entrée dans la ville, & la traverſent de tous les ſens, la diviſent en une ſi grande quantité d'îles, qu'il y a des maiſons ſeules entourées d'eau des quatre côtés ; mais s'il n'y a point d'endroits à *Veniſe* où l'on ne puiſſe aborder en gondole, il n'y en a guere auſſi où l'on ne puiſſe aller à pié, par le moyen de plus de quatre cens ponts, qui procurent la communication d'un grand nombre de petites rues qui percent la ville, & de pluſieurs quais qui bordent les canaux.

Il eſt vrai que la plûpart de ces quais ſont ſi peu larges, que deux perſonnes ont de la peine à paſſer de front ; les plus ſpacieux n'ont ni appui, ni baluſtrades, & ſont coupés vis-à-vis de chaque maiſon par des marches qui deſcendent dans les canaux, afin de pouvoir entrer commodément dans les gondoles, & en ſortir.

Ces fréquentes deſcentes qu'on appelle des *rives*, étréciſſent ſi fort ces quais, que les paſſans ſont obligés, ſur-tout pendant la nuit, de ſe ranger près des maiſons, pour ne pas s'expoſer à tomber dans l'eau. La profondeur du grand canal eſt conſidérable ; mais celle des autres canaux n'eſt que de 5 à 6 piés, lorſque par la marée l'eau eſt à ſa plus grande hauteur.

A l'égard des ponts, la plûpart ſont de pierre & de brique, & ils ſont ſi délicatement bâtis, que l'arche n'a ordinairement que 8 pouces d'épaiſſeur. Les bords & le milieu ſont de chaînes de pierre dure, & aſſez élevés pour donner paſſage aux gondoles & aux grandes barques, qui vont inceſſamment par les canaux. On y monte de chaque côté par quatre ou cinq marches d'une pierre blanche, qui approche de la nature du marbre, & qui devient ſi gliſſante, que pendant la pluie & la gelée, il eſt difficile de s'empêcher de tomber ; & comme ces ponts n'ont point de garde-fous, la chûte n'eſt pas peu dangereuſe.

Rien ne contribue davantage à la beauté de *Veniſe*, que ſon grand canal, qui a près de 2 milles de longueur, & 50 à 60 pas de largeur. Comme il fait pluſieurs retours dans le milieu de la ville, on le traverſe ſouvent deux à trois fois pour aller en gondole par le chemin le plus court d'un côté de la ville à l'autre. Son eau eſt toujours aſſez belle à cauſe de ſa profondeur, & du courant du flux & du reflux : les galeres & les grandes barques chargées y trouvent aſſez de fonds. Il eſt bordé des plus beaux palais ; mais outre qu'il lui manque un quai continué d'un bout à l'autre, les palais qui le bordent ſont entremêlés de petites maiſons qui les déparent.

Ce grand canal qui partage *Veniſe* en deux parties preſque égales, n'a que le ſeul pont de Rialto qui ſe trouve au centre de la ville ; c'eſt un pont fort large, & tout bâti de pierres de taille auſſi dures que le marbre ; il a couté 250000 ducats ; mais comme l'incommodité ſeroit trop grande pour les habitans, ſi l'on étoit obligé d'aller chercher le pont toutes les fois qu'on veut paſſer d'un côté de la ville à l'autre, il

y a de distance en distance dans toute la longueur du canal, des gondoliers établis par la police, pour porter les passans à un prix réglé en quelqu'endroit qu'ils veulent aller.

Toutes les rues sont pavées de briques, mises sur le côté; & comme il n'y passe ni carrosses, ni chevaux, ni charrettes, ni trainaux, on y marche fort commodément. Les bouts de chaque rue ont été tenus assez larges, & on a ménagé un grand nombre de petites places, outre celle que chaque église a devant son portail.

On a pratiqué dans toutes ces places, des citernes publiques d'eau de pluie, qui se ramasse dans des gouttieres de pierre placées au haut des maisons, & tombe par des tuyaux dans les éponges des citernes. Ceux qui veulent avoir encore de meilleure eau & en plus grande quantité, en envoient remplir des bateaux dans la Brente, & la font jetter dans leurs citernes, où elle se purifie & devient très-bonne à boire.

La place de S. Marc fait du côté de la mer, le plus bel aspect de *Venise*. Il y a toujours vis-à-vis de cette place une galere armée, prête à défendre le palais dans quelque émotion populaire. Elle sert encore à l'apprentissage des forçats, dont on équipe les galeres de la république. Cette place est fermée du côté de l'orient par le palais ducal de S. Marc, qui est un gros bâtiment quarré, enrichi de deux portiques l'un sur l'autre. On voit au premier étage de ce palais, un grand nombre de chambres dans lesquelles s'assemblent autant de différens magistrats pour y rendre la justice. La premiere rampe du second étage conduit aux appartemens du doge; la seconde mene aux salles du college de prégadi, du scrutin, du conseil des dix, des inquisiteurs d'état, & du grand-conseil; les murailles sont tapissées çà & là de tableaux des maîtres de l'école Lombarde, & d'autres célébres peintres.

L'église de S. Marc est proprement la chapelle du doge, & on y fait toutes les cérémonies solemnelles. Cette église est collégiale, & n'a aucune juridiction au-dehors. Les vingt-six chanoines qui la composent, ainsi que le primicier ou le doyen du chapitre, sont à la nomination du doge; c'est toujours un noble vénitien qui est pourvû de la dignité de primicier, dont le revenu est d'environ 5000 ducats, sans une abbaye qu'on y joint ordinairement.

L'église de S. Marc est remarquable par ses richesses qu'on appelle communément le *trésor* de *Venise*; cependant il faut distinguer le trésor de l'église, du trésor de la république. Les reliques font le trésor de l'église; & parmi ces reliques, on voit des châsses d'or & d'argent enrichies de pierreries, avec une bonne quantité d'argenterie pour l'usage & pour l'ornement de l'autel.

Dans un lieu joignant celui où l'on garde les reliques, on voit les richesses du trésor de la république, arrangées sur les tablettes d'une grande armoire, dont le fonds est de velours noir, pour les faire éclatter davantage. Une balustrade dans laquelle se tient le procurateur qui en a les clés, empêche qu'on ne puisse approcher d'assez près pour y atteindre de la main. Les richesses de ce trésor consistent en corcelets d'or, couronnes d'or, pierres précieuses de toute espece, la couronne ducale, quantité de vases d'agate, de cornaline, *&c.*

La république avoit autrefois dans son trésor des richesses beaucoup plus considérables, entr'autres une chaîne d'or qu'on étendoit le long du portique du palais, & douze à quinze millions d'or monnoyé qu'on étaloit aux yeux du peuple dans certains jours de solemnités; mais la guerre de Candie a épuisé & le prix de la chaîne, & les douze ou quinze millions d'or monnoyé.

L'arsenal de *Venise* est le fondement des forces de l'état. Son enceinte est fermée de murailles, flanquées de petites tours. On fabrique dans cette enceinte les vaisseaux, les galeres, & les galéasses. Les salles de l'arsenal sont remplies de toutes sortes d'armes, pour les troupes de terre & de mer. Sous ces mêmes salles sont des magasins séparés qui contiennent toutes sortes d'attirail & d'équipage de guerre. L'arsenal se gouverne comme une petite république. On y fait bonne garde, & les ouvriers y travaillent sous l'autorité de trois nobles vénitiens, qui résident dans l'arsenal, & qu'on ne change que tous les trois ans. La république entretient ordinairement trois ou quatre cens ouvriers dans son arsenal pendant la paix.

Outre les avantages que *Venise* partage avec les autres villes maritimes, elle en retire encore un particulier de sa situation au milieu des lagunes, qui sont comme le centre où aboutissent diverses rivieres, entr'autres le Pô, l'Adige, la Brente, la Piave, & quantité de canaux que la république a fait creuser pour le commerce étranger, commerce sans lequel *Venise* seroit bientôt misérable, & qui même est à présent réduit à celui d'Allemagne & de Constantinople: mais la banque de *Venise* dont le fonds est fixé à cinq millions de ducats, conserve encore son crédit.

Les Vénitiens, suivant la coutume fanfaronne d'Italie, ont donné une description superbe de leur capitale, sous le titre de *Splendor orbis Venetiarum*, 2. vol. in-fol. avec figures. Crasso (Lorenzo) a de son côté publié en italien les éloges des hommes de Lettres nés à *Venise*; cette bibliographie parut en 1666, en 2. *vol. in-4°*. Il est certain que *Venise* a produit depuis la renaissance des Lettres des savans distingués en tout genre; on en jugera par mon triage.

Entre les papes natifs de cette ville, j'y trouve Engene IV. Paul II. & Alexandre VIII.

Eugene IV. appellé auparavant *Gabrieli Condolmerio*, étoit d'une famille obscure; il fut élu cardinal en 1408, & pape en 1431, pendant la tenue du concile de Bâle. Les peres de ce concile déclarerent que le pontife de Rome n'avoit ni le droit de dissoudre leur assemblée, ni même celui de la transférer. Sur cette déclaration Eugene pour marquer sa puissance, ordonna la dissolution du concile, en convoqua un nouveau à Ferrare, & ensuite à Florence, où l'empereur grec, son patriarche, & plusieurs des prélats grecs, signerent le grand point de la primatie de Rome. Dans le tems qu'Eugene rendoit ce service aux Latins en 1439; le concile de Bâle le déposa du pontificat, & élut Amédée VIII. duc de Savoie, qui s'étoit fait hermite à Ripaille par une dévotion que le Poggio est bien loin de croire réelle. Cet anti-pape prit le nom de *Félix V.* & dix ans après, il donna son abdication, qui lui procura de Nicolas V. un indult par lequel le pape s'engage de ne nommer à aucun bénéfice consistorial dans ses états, sans le consentement du souverain; Eugene mourut en 1447.

Paul II. en son nom Pierre Barbo, neveu par sa mere d'Eugene IV. succéda à Pie II. l'an 1464, & mourut d'apoplexie l'an 1471, à 54 ans. Platine qu'il avoit dépouillé de tous ses biens, & mis deux fois très-injustement en prison, ne l'a point ménagé dans ses écrits. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce pape n'aimoit pas les gens de Lettres, & qu'il supprima le collége des abbréviateurs, composé des plus beaux esprits de Rome: *Humanitatis studia ita oderat, ut ejus studiosos uno nomine hæreticos appellaret.* Il étendit la bulle des cas réservés aux papes, beaucoup plus loin que ses prédécesseurs, afin de s'enrichir davantage. Il obligea les cardinaux de signer toutes les bulles sans leur en donner aucune connoissance.

Il envoya en France en 1467, le cardinal d'Arras, pour faire vérifier au parlement les lettres-patentes, par lesquelles le roi Louis XI. avoit aboli la pragmatique-ſanction; mais le procureur général & l'univerſité de Paris s'oppoſerent à cet enregiſtrement. C'eſt encore Paul II. qui par une bulle du 19 Avril 1470, réduiſit le jubilé à 25 ans, en eſpérance, dit Du-Pleſſis Mornay, de jouir de cette foire l'an 1475; mais ce fut ſon ſucceſſeur Sixte IV. qui en tira le profit.

Alexandre VIII. en ſon nom Pierre Ottoboni, ſuccéda à 79 ans au pape Innocent XI. en 1689, & mourut deux ans après. Il avoit en mourant fait deux choſes; 1°. fulminé une bulle contre l'aſſemblée du clergé de France, tenue en 1682, & 2°. diſtribué à ſes neveux tout ce qu'il avoit amaſſé d'argent. Ce dernier trait de ſa vie fit dire à Paſquin, qu'il auroit mieux vallu pour l'Egliſe être ſa niece que ſa fille.

Paſſons aux ſavans nés à *Veniſe*: je trouve d'abord les Barbaro; & ſi leur famille n'eſt pas une des vingt-quatre nobles, elle eſt du-moins la plus illuſtre dans les Lettres.

Barbarus (François) réunit les ſciences au maniment des affaires d'état; en même tems qu'il rendit de grands ſervices à ſa patrie, il traduiſit du grec la vie d'Ariſtide & de Caton, après avoir donné ſon ouvrage *de re uxoriâ*; il mourut l'an 1454.

La même année naquit ſon petit-fils Barbarus (*Hermolaüs*) un des ſavans hommes de ſon ſiecle. Les emplois publics dont il fut chargé de très-bonne heure auprès de l'empereur Frédéric, & de Maximilien ſon fils, ne le détournerent point de l'étude. Il traduiſit du grec pluſieurs ouvrages d'Ariſtote, ainſi que Dioſcoride, qu'il mit au jour avec un docte commentaire. Il étoit ambaſſadeur de *Veniſe* auprès d'Innocent VIII. lorſque le patriarche d'Aquilée vint à mourir. Auſſi-tôt le pape lui conféra cette place, qu'il eut l'imprudence d'accepter ſans le conſentement de ſes ſupérieurs; la république fut irritée, le bannit, & confiſqua ſes biens. Cependant il n'étudia jamais avec tant d'application que depuis que ſa patrie l'eut maltraité. Sa diſgrace nous a procuré le meilleur de ſes ouvrages, ſon édition de Pline, publiée l'an 1492; il y corrigea près de cinq mille paſſages; il a rompu la glace, & s'il a ſouvent fait des plaies à ſon auteur, il l'a auſſi très-ſouvent rétabli; il mourut à Rome l'an 1493.

Barbarus (Daniel) mort en 1569, à l'âge de 41 ans, avoit été ambaſſadeur en Angleterre, & fut un des peres du concile de Trente. Il a donné *la prattica della perſpectiva*, Veniſe 1559; & il mit au jour dans la même ville l'an 1567, un commentaire ſur Vitruve. Il étoit en même tems ſi prévenu pour Ariſtote, qu'il lui auroit volontiers prêté ſerment de fidélité, s'il n'avoit pas été chrétien.

Bembo (Pierre) en latin *Bembus*, noble vénitien, l'un des plus polis écrivains du xvj. ſiecle, naquit en 1470. Il parut beaucoup à la cour du duc de Ferrare, & à celle du duc d'Urbin, qui étoient alors le rendez-vous des plus beaux eſprits. Léon X. le nomma ſon ſecrétaire avec Sadolet, avant que de ſortir du conclave, où il fut promu à la papauté. Paul III. le créa cardinal en 1538, & lui donna un évêché; il mourut l'an 1547, dans ſa 77 année; Jean de la Caza a écrit ſa vie.

Son premier livre eſt un traité latin, *de monte Ætna*, qui parut l'an 1486: à l'âge de vingt-ſix ans, il écrivit *gli Azolani*, qui ſont des diſcours d'amour, ainſi nommés, parce qu'on ſuppoſe qu'ils furent faits dans le château d'Azolo. Ils ont été traduits en françois en 1545; on le blâme juſtement d'avoir donné cet ouvrage, & d'autres poéſies encore plus licentieuſes, que Scaliger appelloit *elegantiſſimas obſcenitates*. Nous parlerons de ſon hiſtoire de *Veniſe* à l'article de cette république.

Egnatio (Jean-Baptiſte) en latin *Egnatius*, célebre humaniſte du xvj. ſiecle, étoit diſciple d'Ange Politien. Il enſeigna les Belles-Lettres dans *Veniſe* ſa patrie avec une réputation extraordinaire, & n'obtint que dans une âge décrépit la démiſſion de ſon emploi; mais on lui conſerva une penſion de deux cens écus de rente, *ducentos aureos nummos*, & ſes biens furent affranchis de toutes ſortes d'impôts. Il laiſſa ſa petite fortune, ſa belle bibliotheque, ſon cabinet de médailles, & ſa collection d'antiques, à trois illuſtres familles de *Veniſe*; il mourut en 1553, âgé de 80 ans.

Ses ouvrages ſont 1°. *de romanis principibus vel Cæſaribus, libri tres.* L'abbé de Marolles a traduit ce livre en françois l'an 1664, 2°. *de Origine Turcarum*, 3°. *obſervationes in Ovidium*; 4°. *Interpretamenta in familiares epiſtolas Ciceronis*; 5°. *de exemplis illuſtrium virorum*, &c. Mais il parloit mieux qu'il n'écrivoit, & ne mérite pas dans ſes livres la qualité de cicéronien qu'on lui a donnée.

Corradus rapporte un fait aſſez curieux ſur la facilité de ſon élocution. Egnatius étant ſur le point de finir une harangue, vit entrer le nonce du pape dans l'auditoire; il recommença ſon diſcours, le répéta tout différemment, & avec encore plus d'éloquence que la premiere fois; de ſorte que ſes amis lui conſeillerent de continuer ſes harangues, ſes leçons, & de ne plus écrire.

Paul & Alde Manuce, ont fait beaucoup d'honneur à leur patrie par leur érudition. Le premier né en 1512, fut nommé par Pie IV. chef de l'Imprimerie apoſtolique; il mourut en 1574, à 62 ans. On a de lui, 1°. une édition eſtimée des œuvres de Cicéron avec des notes & des commentaires; 2°. des épîtres en latin & en italien; 3°. les traités *de legibus romanis; de dierum apud Romanos veteres ratione; de ſenatu romano; de civitate romanâ; de comitiis Romanorum.*

Manuce (Alde) dit *le jeune*, fils de Paul, & petit-fils d'Alde Manuce, le premier imprimeur de ſon tems, ſurpaſſa la réputation de ſon pere. Il vint à Rome, où il enſeigna les humanités, mais avec ſi peu de profit, qu'il fut obligé pour vivre de vendre la magnifique bibliotheque que ſon pere, ſon ayeul, & ſes grands-oncles, avoient recueillie avec un ſoin extrême, & qui, dit-on, contenoit quatre-vingt mille volumes. Il mourut en 1597, ſans autre récompenſe que les éloges dûs à ſon mérite. Ses ouvrages principaux, ſont des commentaires ſur Cicéron, & ſur l'art poétique d'Horace, *de quæſitis per epiſtolas libri tres; Commentarius de orthographiâ; Tractatus de notis veterum*, & d'autres livres ſur les Belles-Lettres en latin & en italien.

Frapaolo Sarpi (Marco) que nous nommons en françois *le pere Paul*, eſt un des hommes illuſtres dont *Veniſe* a le plus de raiſon de ſe glorifier. Il naquit en 1552, & montra dès ſon enfance deux qualités qu'on voit rarement réunies, une mémoire prodigieuſe, & un jugement exquis; il prit l'habit de ſervite en 1566, & s'appliqua profondément à l'étude des Langues, de l'Hiſtoire, du Droit canon, & de la Théologie; enſuite il étudia la Philoſophie expérimentale, & l'Anatomie. Il fut tiré de ſon cabinet pour entrer dans les affaires politiques, à l'occaſion du fameux différend qui s'éleva entre la république de *Veniſe*, & la cour de Rome, au ſujet des immunités eccléſiaſtiques.

Le pere Paul choiſi par la république pour ſon théologien, & l'un de ſes conſulteurs, prit la plume pour la défenſe de l'état, & écrivit une piece ſur l'excommunication. Cette piece a paru en françois ſous le titre de *droit des ſouverains*, défendu contre les excommunications, *&c.* mais dans l'italien, elle eſt intitulée: *Conſolation de l'eſprit pour tranquilliſer*

les conſciences de ceux qui vivent bien, contre les frayeurs de l'interdit publié par Paul V. Il mit au jour pluſieurs écrits à l'appui de cet ouvrage, & fit un traité ſur l'immunité des lieux ſacrés dans l'étendue de la domination vénitienne.

Il eut la plus grande part au traité de l'interdit publié au nom des ſept théologiens de la république, dans lequel on prouve en dix-neuf propoſitions, que cet interdit étoit contre toutes les lois, que les eccléſiaſtiques ne pouvoient y déférer avec innocence, & que les ſouverains en devoient abſolument empêcher l'exécution. La cour de Rome le fit citer à comparoître; au-lieu d'obéir, il publia un manifeſte pour prouver l'invalidité de la citation.

Le différend entre la république de *Veniſe* & le pape, ayant été terminé en 1607, le pere Paul fut compris dans l'accomodement; mais quelques mois après, il fut attaqué en rentrant dans ſon monaſtere, par cinq aſſaſſins qui lui donnerent quinze coups de ſtilets, dont il n'y en eut que trois qui le bleſſerent dangereuſement, deux dans le col & un au viſage.

Le ſénat ſe ſépara ſur le champ à la nouvelle de cet attentat, & la même nuit les ſénateurs ſe rendirent au couvent des ſervites, pour les ordres néceſſaires aux panſemens du malade. On ordonna qu'il ſeroit viſité chaque jour par les magiſtats de ſemaine, outre le compte que les médecins viendroient en rendre journellement au ſénat. On décerna des récompenſes à quiconque indiqueroit les aſſaſſins, ou tueroit quelqu'un qui voudroit attenter déſormais à la vie du pere Paul, ou découvriroit quelque conſpiration contre ſa perſonne. Enfin après ſa guériſon, le ſénat lui permit de ſe faire accompagner par des gens armés, & pour augmenter ſa ſûreté, lui aſſigna une maiſon près de S. Marc. La république créa chevalier Aquapendente qui l'avoit guéri, & lui fit préſent d'une riche chaîne & d'une médaille d'or. C'eſt ainſi que le ſénat montra l'intérêt qu'il prenoit à la conſervation de ce grand homme, & lui-même prit le parti de vivre plus retiré du monde qu'il n'avoit encore fait.

Dans ſa retraite volontaire, il écrivit ſon hiſtoire immortelle du concile de Trente, dont il avoit commencé à recueillir les matériaux depuis très-longtems. Cette hiſtoire fut imprimée pour la premiere fois à Londres en 1619, *in-fol.* & dédiée au roi Jaques I. par l'archevêque de Spalato. Elle a été depuis traduite en latin, en anglois, en françois, & en d'autres langues; le pere le Courayer en a donné une nouvelle traduction françoiſe, imprimée à Londres en 1736, en deux volumes *in-fol.* & réimprimée à Amſterdam la même année, en deux volumes *in-4°.* c'eſt une traduction précieuſe.

Le ſtyle & la narration de cet ouvrage ſont ſi naturels & ſi mâles, les intrigues y ſont ſi bien développées, & l'auteur y a ſemé par-tout des réflexions ſi judicieuſes, qu'on le regarde généralement comme le plus excellent morceau d'hiſtoire d'Italie. Fra-Paolo a été très-exactement informé des faits, par les archives de la république de *Veniſe*, & par quantité de mémoires de prélats qui s'étoient trouvés à Trente.

Le cardinal Palavicini n'a remporté d'approbation que celle de la cour de Rome. Il s'aviſa trop tard de nous fabriquer l'hiſtoire du concile de Trente, & ſa conduite nous a diſpenſé d'ajouter foi à ſes diſcours. Il eſt vrai qu'il nous parle des archives du Vatican, qu'on lui a communiquées, mais c'eſt une affaire dont on croit ce que l'on veut, ſur-tout quand les pieces ne ſont pas publiques; ajoutez que les ſources du Vatican ne ſont pas des ſources fort pures. Le ſtyle pompeux du Palavicini tombe en pure perte, & la maniere dont il traite Fra-Paolo, ne lui a pas acquis des ſuffrages. On dit qu'en échange des fautes réelles, il a ſaiſi celles d'impreſſion, pour en faire des erreurs à l'auteur.

Le nom de Paolo étoit devenu ſi fameux dans toute l'Europe, que les étrangers venoient en Italie pour le voir; que deux rois tâcherent par des offres fort avantageuſes, de l'attirer dans leurs états; & que divers princes lui firent l'honneur de lui rendre viſite. Je ne dois point oublier dans ce nombre le prince de Condé, qui étant journellement admis aux délibérations du ſénat, obtint de ce corps la permiſſion de voir & d'entretenir le fameux ſervite, qui s'occupoit dans ſon couvent de choſes plus importantes que d'affaires monaſtiques.

Je ſai bien que le cardinal du Perron dit en parlant du pere Paul, « je n'ai rien trouvé d'éminent dans » ce perſonnage, & n'ai vu rien en lui que de com- » mun »; mais ce jugement ſur un homme ſi ſupérieur en toutes choſes à celui qui le tenoit, eſt inepte, ridicule, plein de malignité & de fauſſeté.

Paolo mourut couvert de gloire le 14 Janvier 1623. âgé de 71 ans, ayant conſervé ſon jugement & ſon eſprit juſqu'au dernier ſoupir; il ſe leva, s'habilla lui même, lut, & écrivit comme de coutume la veille de ſa mort. On lui fit des funérailles très-diſtinguées. Le ſénat lui éleva un monument, & Jean-Antoine Vénério, patrice vénitien, compoſa l'épitaphe qu'on y grava. Quoique pluſieurs rois & princes ſouhaitaſſent d'avoir ſon portrait, il s'excuſa conſtamment de ſe faire peindre, & même il le refuſa à ſon intime ami Dominique Molini.

Mais voici ce qu'écrivit le chevalier Henri Wotton, dans ſa lettre du 17 Janvier 1637, au docteur Collins profeſſeur en théologie à Cambridge. « Puiſque je » trouve une bonne occaſion, Monſieur, ſi peu de » tems après celui où les amis ont coutume de ſe » faire de petits préſens d'amitié, permettez-moi de » vous envoyer en guiſe d'étrennes, une piece qui » mérite d'avoir une place honorable chez vous, » c'eſt le portrait au naturel du fameux pere Paul, » ſervite, que j'ai fait tirer par un peintre que je lui » envoyai, ma maiſon étant voiſine de ſon monaſ- » tere. J'y ai depuis mis au bas un titre de ma fa- » çon, *Concilii tridentini eviſcerator:* vous verrez » qu'il a une cicatrice au viſage, qui lui eſt reſtée de » l'aſſaſſinat que la cour de Rome a tenté, un ſoir » qu'il s'en retournoit à ſon couvent: (*reliquiæ wot- » tonianæ*) »

Fra-Paolo, dit le P. le Courayer, à l'imitation d'Eraſme, de Caſſander, de M. de Thou, & autres grands hommes, obſervoit de la religion romaine, tout ce qu'il en pouvoit pratiquer ſans bleſſer ſa conſcience; & dans les choſes dont il croyoit pouvoir s'abſtenir par ſcrupule, il avoit ſoin de ne point ſcandaliſer les foibles. Egalement éloigné de tout extrême, il déſapprouvoit les abus des Catholiques, & blamoit la trop grande chaleur des Proteſtans. Il déſiroit la réformation des papes, & non leur deſtruction; il en vouloit à leurs abus, & non à leur place; il étoit ennemi de la ſuperſtition, mais il adoptoit les cérémonies; il s'aſſerviſſoit ſans répugnance à l'autorité de l'égliſe dans toutes les choſes de rit & de diſcipline, mais il ſouhaitoit auſſi qu'on les rectifiât; il haïſſoit la perſécution, mais il condamnoit le ſchiſme; il étoit catholique en gros, & proteſtant en détail; il abhorroit l'inquiſition comme le plus grand obſtacle aux progrès de la vérité. Enfin il regardoit la réformation comme le ſeul moyen d'abaiſſer Rome, & l'abaiſſement de Rome, comme l'unique voie de faire refleurir la pureté de la religion.

Sa vie a été donnée par le pere Fulgence, & par le pere le Courayer: on peut y joindre ſon article, qui eſt dans le dictionnaire hiſtorique & critique de M. Chaufepié. M. Amelot de la Houſſaye a traduit avec des remarques le traité des bénéfices eccléſiaſtiques de Fra-Paolo. Il y a une traduction angloiſe du même ouvrage, par Thomas Jenkins, lord-maire d'Yorck,

d'Yorck, avec une nouvelle vie du pere Paul, par M. Lockman, Londres 1736, *in-8°*. Les lettres de Fra-Paolo ont été traduites de l'italien en anglois, par M. Edouard Brown, & cette traduction a paru à Londres en 1693. *in-8°*.

Paruta (Paul), célebre écrivain politique du seizieme siecle, naquit à *Veniſe* en 1540. passa par toutes les grandes charges de sa patrie, fut honoré de plusieurs ambassades, & mourut procurateur de S. Marc, l'an 1598, âgé de 59 ans. M. de Thou fait un grand éloge de Paruta: c'étoit, dit-il, un homme d'une rare éloquence, & qui démêloit avec beaucoup d'adresse les affaires les plus embarrassées. *Vir rarâ in explicandis negotiis ſolertiâ & eloquentiâ; quas virtutes variis legationibus in Italia..... exercuit, & ſcriptis quæ magno in pretio inter prudentiæ civilis ſectatores merito habentur, conſignavit.*

L'ouvrage de Paruta, intitulé *della perfettione della vita politica, libri tre*, parut à *Veniſe* en 1579, *in-fol.* 1586, *in-12.* 1592, *in-4°*. outre plusieurs autres éditions. Il a été traduit en françois par Gilbert de la Brosse, sous le titre de *perfection de la vie politique*, Paris 1682, *in-4°*. Il y en a aussi une traduction angloise, par Henri Cary, comte de Monmouth, imprimée à Londres en 1657, *in-4°*.

Un autre de ses ouvrages est: *Diſcorſi politici, ne i quali ſi conſiderano diverſi fatti illuſtri e memorabili di principi e di republiche antiche e moderne, diviſi in due libri.* Veniſe 1599, *in-4°*. Genes 1600, *in-4°*. & Veniſe 1629, *in-4°*. Samuel Sturmius en a donné une traduction latine à Brême en 1660, *in-12.* Le premier livre contient quinze discours, qui roulent sur la forme des anciens états; le second en renferme dix, qui traitent des affaires de la république de *Veniſe*, & des choses arrivées dans les derniers tems. Cet ouvrage & le précédent ont mérité à l'auteur la qualité d'excellent politique.

Je parlerai de son histoire de *Veniſe*, en italien, à la fin de l'article de cette république; c'est assez de dire ici qu'on peut puiser dans tous les ouvrages de cet historiographe, des maximes judicieuses & pleines d'équité pour le gouvernement des états. De-là vient que Boccalini le représente enseignant la politique, & les vertus morales sur le parnasse. Le pere Niceron a donné son article dans les *Mémoires des hommes illuſtres, tom. XI. p. 288.*

Ramuſio (Jean-Baptiste), fut employé par la république de *Veniſe*, pendant quarante ans, dans les affaires, & mourut à Padoue l'an 1557, âgé de 72 ans. Il a publié trois volumes de navigations décrites par divers auteurs. Le premier contient la description de l'Afrique; le second comprend l'histoire de la Tartarie; le troisieme concerne les navigations au nouveau monde. Le total renferme un recueil d'anciens voyages estimés.

Triviſano (Bernard), naquit à *Veniſe* en 1652, & s'avança par son mérite aux dignités de sa patrie. Il mourut en 1720, âgé à-peu-près de 69 ans. Son ouvrage le plus considérable parut à *Veniſe* en 1704, *in-4°*. sous le titre de *Meditazioni filoſoſiche*, dont Bayle parle avec éloge. Cet auteur, dit-il, n'a point trouvé d'autre voie pour se tirer d'embarras sur la prédestination, que d'élever au-dessus des nues, les privileges de la liberté humaine. *Voyez* de plus grands détails dans le *Giorn. de' letter. tom. XXXIV. pag. 4. & ſuiv.*

Aux hommes illustres dans les lettres, dont *Veniſe* est la patrie, j'ajoute une dame célebre qui reçut le jour dans cette ville vers l'an 1363, je veux parler de Christine de Pisan, sur laquelle la France a des droits. J'aurois dû commencer ma liste par cette dame, mais elle couronnera l'article de *Veniſe*, & l'embellira beaucoup, graces au détail de sa vie, que j'emprunterai d'un mémoire de M. Boivin le cadet, inseré dans le *Recueil de littérature, tom. II. in-4°. pag. 704.*

Thomas Pisan, pere de Christine, né à Boulogne en Italie, étoit le philosophe le plus renommé, & peut-être le plus habile de son siecle. Il vint à *Veniſe*, s'y maria, & y fut aggregé au nombre des sénateurs. Il y vivoit honorablement dans le tems que sa femme lui donna une fille qui fut nommée Christine; mais la célébrité du pere devint si grande, qu'on le sollicita de la part des rois de France & de Hongrie, de s'attacher à leur service, & l'on lui offrit des conditions fort avantageuses, en considération de son profond savoir.

Thomas Pisan se détermina pour la France, tant à cause du mérite personnel de Charles le Sage, & de la magnificence de sa cour, que par le desir de voir l'université de Paris; cependant il ne se proposa d'abord que de passer un an dans cette capitale, & laissa sa femme & ses enfans à Boulogne.

Le roi fut charmé de le voir, & ayant connu son mérite, lui donna une place dans son conseil. Ce prince, bien-loin de consentir qu'il retournât au bout d'un an en Italie, voulut absolument qu'il fit venir sa famille en France, & qu'il s'y établit pour y vivre honorablement des bienfaits dont il avoit dessein de le combler. Thomas obéit, & sa famille passa en France. La femme & les enfans de cet astronome, habillés magnifiquement à la lombarde, parurent devant le roi qui les reçut très-gracieusement dans son château du louvre, un jour du mois de Décembre (vers l'an 1368), fort peu de tems après leur arrivée.

Christine qui pouvoit avoir alors environ cinq ans, fut élevée à la cour en fille de qualité, & son pere cultiva son esprit par l'étude des lettres humaines. Elle fut recherchée en mariage dans sa premiere jeunesse, par plusieurs personnes, mais un jeune homme de Picardie, nommé Etienne Castel, qui avoit de la naissance, du savoir, & de la probité, l'emporta sur tous ses rivaux. Il épousa Christine qui n'avoit encore que quinze ans; & bientôt après il fut pourvu de la charge de notaire & secrétaire du roi, qu'il exerça avec honneur, aimé & considéré du roi Charles V. son maître.

Christine fut fort satisfaite du choix que son pere avoit fait d'un tel gendre. Voici de quelle maniere elle s'exprime, parlant elle-même de son mariage. » A » venir au point de mes fortunes, le tems vint que » je approchoie l'aage auquel on seult les filles assé- » ner de mari; tout fusse-je ancore assez jeunette, » nonobstant que par chevaliers, autres nobles, & » riches clercs, fusse de plusieurs demandée, (& » cette vérité ne soit de nul reputée ventence: car » l'auctorité de l'onneur & grant amour que le roy » à mon pere démontroit, estoit de ce cause, non » mie valeur). Comme mondit pere reputast cellui » plus valable, qui le plus science avec bonne mœurs » avoit; ainsi un jone escolier gradué, bien né, & » de nobles parents de Picardie, de qui les vertus » passoient la richece, à cellui qu'il réputa comme » propre fils, je fus donnée. En ce cas ne me plains- » je de fortune: car à droit eslire en toutes convena- » bles graces, si comme autrefois ai dit, à mon gré » mieux ne voulsisse. Cellui, pour sa souffisance, » tost après nostre susdit bon prince, qui l'ot agréa- » ble, lui donna l'office, comme il fut vaquant, de » notaire, & son secrétaire à bourses & à gages, » & retint de sa cour très-amé serviteur.

La félicité des nouveaux époux ne fut pas longue. Le roi Charles mourut l'an 1380, âgé de 44 ans. L'astronome déchut de son crédit: on lui retrancha une grande partie de ses gages; le reste fut mal payé. On peut juger de l'estime que Charles faisoit de cet officier par les pensions qu'il lui donnoit. Thomas

étoit payé tous les mois de cent francs de gages, c'eſt-à-dire, ſi je ne me trompe, de près de 700 liv. par rapport à la monnoie d'aujourd'hui. Ses livrées & les gratifications qu'il recevoit n'alloient à guere moins; & par-deſſus tout cela, on lui faiſoit encore eſpérer un fonds de terre de 500 livres de revenu (3500 liv. de notre tems), pour lui & pour ſes héritiers; l'aſtronomie, & particulierement celle que l'on nomme *judiciaire*, étoit à la mode dans ces tems-là, où la plûpart des princes, même ceux qui avoient de la piété, étoient tellement prévenus en faveur de cette ſcience ſuperſtitieuſe, qu'ils n'entreprenoient rien de conſidérable qu'après l'avoir conſultée.

La vieilleſſe, accompagnée de chagrins & d'infirmités, mit au tombeau Thomas Piſan quelques années après la mort du roi ſon bienfaiteur. Etienne du Caſtel, gendre de Thomas, ſe trouva le chef de ſa famille. Il la ſoutenoit encore par ſa bonne conduite & par le crédit que ſa charge lui donnoit, lorſqu'il fut emporté lui-même par une maladie contagieuſe en 1389, à l'âge de 34 ans. Chriſtine qui n'en avoit alors que vingt-cinq, demeura veuve chargée de trois enfans & de tous les embarras d'un gros ménage. « Or me convint, dit-elle, mettre main à œu-» vre, ce que moi nourrie en délices & mignote-» mens n'avoïe appris, & être conduiſareſſe de la » nef demourée en la mer ourageuſe ſans patron; » c'eſt à ſavoir le déſolé mainage hors de ſon lieu & » pays. A donc m'eſſourdirent angoiſſes de toutes » pars. Et comme ce ſoient les més de veufves, plais » & procès m'avironérent de tous lez; & ceux qui » me devoient m'aſſaillirent, afin que ne m'avan-» çaſſe de leur rien demander ».

Le veuvage de Chriſtine fut effectivement traverſé d'une infinité de ſoins & de diſgraces. Elle en paſſa les premieres années à la pourſuite des procès qu'elle fut obligée d'intenter contre les débiteurs de mauvaiſe foi, ou de ſoutenir contre des chicaneurs qui lui faiſoient d'injuſtes demandes. Enfin après avoir couru long-tems de tribunal en tribunal ſans obtenir juſtice, rébutée par les groſſes pertes qu'elle faiſoit tous les jours, & laſſe de mener une vie ſi contraire à ſon inclination, elle prit le parti de ſe renfermer dans ſon cabinet, & ne chercha plus de conſolation que dans la lecture des livres que ſon pere & ſon mari lui avoient laiſſés.

Elle-même nous apprend dans ſon ſtyle agréable & naïf, de quelle maniere elle ſe conduiſit pour ſe remettre à l'étude. « Ne me pris pas, dit-elle, comme » préſomptueuſe aux parfondeſſes des ſciences obſcu-» res, *&c.* Ains, comme l'enfant, que au premier » on met à l'*a*, *b*, *c*, *d*, me pris aux hiſtoires ancien-» nes des commencemens du monde; les hiſtoires » des Ebrieux, des Aſſiriens, & des principes des » ſignouries, procédant de l'une en l'autre, deſſen-» dant aux Romains, des François, des Bretons, & » autres pluſieurs hiſtoriographes: après aus déduc-» tions des ſciences, ſelon ce que en l'eſpace du tems » y eſtudia en pos comprendre: puis me pris aus li-» vres des poëtes ».

Elle ajoute que le ſtyle & les fictions poétiques lui plûrent extrêmement. « A donc, dit-elle, fus-je » aiſe, quand j'os trouvé le ſtyle à moi naturel, me » délitant en leurs ſoubtiles couvertures, & belles » matieres, mutiées ſous fictions délitables & mo-» rales; & le bel ſtyle de leurs mettres & proſe, » déduite par belle & polie rhétorique ».

Inſtruite ſuffiſamment de l'hiſtoire & de la fable, & ſe ſentant capable de produire quelque choſe d'elle-même, elle ſuivit ſon génie, & ſe mit à la compoſition en l'année 1399, étant âgée de 35 ans. Six ans après, elle publia le livre intitulé, *viſion de Chriſtine*, dans lequel elle aſſûre qu'elle avoit déja compoſé quinze volumes. « Depuis l'an 1399, dit-elle, » que je commençay juſques à ceſtui 1405, ouquel » encores je ne ceſſe compilés en ce tandis quinze » volumes principaulx, ſans les autres particuliers » petis dictiez, leſquieulx tous enſemble contien-» nent environ LXX quayers de grans volume, » comme l'expérience en eſt magnifeſte ».

Ses premiers ouvrages furent ce qu'elle appelle de *petits dictiés*, c'eſt-à-dire de petites pieces de poéſie, des balades, des lais, des virelais, des rondeaux. Elle avoit commencé à en faire dès le tems même de ſes procès & des plus grands embarras de ſon veuvage. La balade où elle ſe plaint de ce que les princes ne la daignent entendre eſt de ces tems-là. C'eſt elle-même qui nous l'apprend dans le récit de ſes bonnes & de ſes mauvaiſes fortunes, où elle dit encore expreſſément qu'au milieu de ſes adverſités & de ſes plus cruels chagrins elle ne laiſſoit pas de faire des vers. « Ne m'avoit ancores tant grévée fortune » que ne fuſſe, dit-elle, accompagnée des muſettes » des poëtes . . . . . Icelles me faiſoient rimer com-» plaintes plourables, regraitant mon ami mort, & » le bon tems paſſé, ſi comme il appert au commen-» cement de mes premiers dictiés ou principe de mes » cent balades, & meiſmement pour paſſer tems & » pour aucune gayeté attraire à mon cuer doulou-» reux, faire dis amoureux & gays d'autruy ſente-» ment, comme je dis en un mien virelay ».

Ce fut apparemment à l'occaſion de ces *dis amoureux* que la médiſance publia par-tout que cette veuve étoit véritablement folle d'amour. Il eſt vrai que dans ces petites pieces que Chriſtine avoue, il y en a de fort tendres, & que ſi elle n'avoit eû ſoin d'avertir ſes lecteurs, que les ſentimens qu'elle y exprime ne ſont pas les ſiens, mais ceux d'autrui, il n'y auroit perſonne qui n'y fût trompé.

Les mauvais diſcours que l'on fit d'elle à ce ſujet lui donnerent du chagrin, comme elle le témoigne dans le troiſieme livre de ſa *viſion*. « Ne fu il pas dit » de moy par toute la ville que je amoie par amours, » dit-elle. Je te jure m'ame, que icellui ne me co-» gnoiſçoit, ne, ne ſavoit que je eſtoie: ne fu on-» ques homme ne créature née qui me veiſt en pu-» blic, ne en privé, en lieu où il fut . . . . . Et de ce » me ſoit Dieu teſmoing que je dis voir . . . . . Dont » comme celle qui ignocent me ſentoie aucune fois, » quand on me le diſoit m'en troubloie, & aucune » fois m'en ſouſrioye, diſant, Dieu & icelluy & moi » ſavons bien qu'il n'en eſt rien ».

Chriſtine eut donc beaucoup à ſouffrir de la médiſance qui attaquoit ſa réputation; mais elle put ſe conſoler par ſon innocence & par le ſuccès de ſes ouvrages. Les premieres productions de ſa muſe lui acquirent l'eſtime non-ſeulement des François, mais des étrangers. Le comte de Salisbury, favori de Richard II. roi d'Angleterre, étant venu en France, à l'occaſion du mariage de ce prince avec Iſabelle, fille de Charles VI. fit connoiſſance avec Chriſtine, dont les ouvrages lui avoient plû: comme il aimoit la poéſie, & faiſoit lui-même des vers, *gracieux chevalier, aimant dictiez, & lui-même gracieux dicteur*, cette conformité de goût fit qu'il conçut beaucoup d'affection pour Chriſtine; & lui voyant un fils qu'elle cherchoit à placer, il lui offrit de l'emmener avec lui en Angleterre, & de le faire élever avec le ſien. Chriſtine y conſentit, & ſon fils, pour lors âgé de treize ans, paſſa en Angleterre avec ce ſeigneur anglois en 1398.

A quelque tems de-là, Richard fut détrôné par Henri de Lancaſtre, & le comte de Salisbury fut décapité, *pour ſa grant loyauté vers ſon droit ſeigneur*. Cependant Henri qui venoit d'uſurper la couronne, vit les *dictiés* & autres ouvrages que Chriſtine avoit envoyés au comte de Salisbury; il en fut ſi content, qu'il chercha dès-lors tous les moyens d'attirer à ſa cour

cette illuſtre veuve. Ecoutons la raconter ce fait elle-même dans ſon charmant langage.

« A donc très-joyeuſement priſt mon enfant vers » lui, & tint chierement & en très-bon eſtat. Et de » fait par deux de ſes héraulx, notables hommes ve- » nus par-deçà, Lencaſtre & Faucon, rois d'armes, » me manda moult à certes, priant & promettant » du bien largement que par-delà je allaſſe. Et com- » me de ce, je ne fuſſe en rien temptée, conſidérant » les choſes comme elles étoient, diſſimulé tant que » mon fils puſſe avoir diſant grant mercis, & que » bien à ſon commandement eſtoie : & à brief par- » ler, tant fis à grant peine & de mes livres me cou- » ſta, que congié ot mondit fils de me venir quérir » par-deçà pour mener là, qui ancore n'y vois. Et » ainſi reffuſay l'eſchoite de icelle fortune pour moy » & pour lui, parce que je ne puis croire que fin de » deſloyal viengne à bon terme. Or fut joyeuſe de » voir cil que je amoie, comme mort le m'euſt ſeul » fils laiſſié, & trois ans ſans lui os eſté ».

Si Chriſtine avoit été d'humeur à quitter la France, elle auroit trouvé des établiſſemens dans plus d'une cour étrangere ; mais elle aima mieux demeurer dans ce pays, où d'ailleurs elle étoit conſidérée par tous les princes du royaume. Elle s'attacha d'abord d'une façon toute particuliere à Philippe, duc de Bourgogne, qui lui donna des marques réelles de ſon eſtime en prenant à ſon ſervice le fils aîné de cette dame nouvellement revenu d'Angleterre, & en lui fourniſſant à elle-même pendant quelque tems de quoi ſoutenir ſon état ; mais elle perdit ce protecteur en 1404, & *ſa mort*, dit-elle, *fut le renouvellement des navreures de mes adverſités.*

La réputation qu'elle s'étoit acquiſe & la faveur des grands ne l'avoient pourtant pas miſe à ſon aiſe. La mauvaiſe foi de ſes débiteurs & la perte de pluſieurs procès l'avoient réduite en un état où elle avoit beſoin non-ſeulement de protection, mais de ſecours. Elle avoit à ſa charge une mere âgée, un fils hors de place, & de pauvres parentes. Elle dit qu'*elle étoit trois fois double*, c'eſt-à-dire qu'elle avoit ſix perſonnes ſur les bras. Avec tout cela elle avoue qu'elle conſervoit un reſte d'ambition fondée ſur le ſouvenir de ſa naiſſance & de ſon ancien état, & que ſa plus grande crainte étoit de découvrir aux yeux du public le délabrement de ſes affaires. « Si te pro- » mets, dit-elle à dame Philoſophie, que mes ſem- » blans & abis, peu apparoit entregens le faiſſel de » mes ennuys : ains ſoubs mantel fourré de gris & » ſoubs ſurcot d'eſcarlate n'ont pas ſouvent renou- » vellé, mais bien gardé, avoie eſpeſſes fois de » grands friçons ; & en beau lit & bien ordené, de » males nuis : mais le repas eſtoit ſobre, comme il » affiere à femme vefve, & toutes fois vivre con- » vient ».

Au reſte quelque ſoin qu'elle prît de cacher ſon indigence, il étoit impoſſible que l'on ne s'en apperçût ; & c'eſt, à ce qu'elle aſſûre, ce qui lui faiſoit le plus de peine, lorſqu'elle étoit obligée d'emprunter de l'argent, même de ſes meilleurs amis. « Mais » quand il convenoit, dit-elle, que je feiſſe aucun » emprunt où que ſoit pour eſchever plus grant in- » convénient, beau ſire dieux, comment honteu- » ſement à face rougie, tant fuſt la perſonne de mon » amiſtié, le requeroïe, & ancore aujourd'hui ne » ſuis garie de cette maladie, dont tant ne me gre- » veroit, comme il me ſemble, quant faire le meſtent, » un acès de fievre ».

Chriſtine étoit âgée de 41 ans lorſqu'elle ſe plaignoit ainſi des diſgraces de la fortune ; cependant elle éprouvoit des conſolations dans ſes adverſités. De trois enfans que ſon mari lui avoit laiſſés, il lui reſtoit un fils & une fille, tous deux également recommandables par les qualités du corps & de l'eſprit ; c'eſt du-moins l'idée qu'elle en donne en faiſant leur éloge. « N'as-tu pas un fils, lui dit dame Philoſophie, » auſſi bel & gracieux, & bien moriginés, & tel que » de ſa jonece, qui paſſe pas vingt ans du tems qu'il » a eſtudié en nos premieres ſciences & grammaire, » on ne trouveroit en rhétorique & poétique lan- » gage, naturellement à luy propice, gaires plus » aperte & plus ſoubtil que il eſt, avec le bel enten- » dement & bonne judicative que il a ».

Parlant enſuite de ſa fille, elle fait dire à dame Philoſophie : « Ton premier fruit eſt une fille donnée » à Dieu & à ſon ſervice, rendue par inſpiration di- » vine, de ſa pure voulonté, oultre ton gré, en l'é- » gliſe & noble religion des dames à Poiſſy, où elle, » en fleur de jonece & très-grant beauté, ſe porte » tant notablement en vie contemplative & dévotion, » que la joye de la relacion de ſa belle vie ſouvente » fois te rend grand reconfort ». Ce paſſage nous apprend que la fille de Chriſtine étoit l'aînée de ſon fils, & qu'elle avoit pris le voile contre le gré de ſa mere. Peut-être le mauvais état des affaires de ſa famille avoit-il contribué à lui faire embraſſer ce parti.

Changea-t-il ce triſte état des affaires de famille ? c'eſt ce que nous ignorons. Nous voudrions apprendre que le fils fit un bon mariage, & que Chriſtine fut heureuſe ſur la fin de ſes jours ; car outre qu'elle étoit aimable de caractere, elle réuniſſoit aux graces de l'eſprit, les agrémens de la figure. Nous ſavons qu'elle étoit bien faite, & qu'elle avoit l'art de ſe mettre avec beaucoup de goût.

Les portraits que nous avons de Chriſtine dans quelques-uns de ſes livres enluminés de ſon tems, s'accordent avec l'idée qu'elle-même a eu ſoin de nous donner de ſa phyſionomie, lorſqu'entre les avantages dont elle reconnoît qu'elle eſt redevable au Créateur, elle met celui « d'avoir corps ſans nulle » difformité & aſſez plaiſant, & non maladis, mais » bien complexionné ».

De toutes les miniatures où elle eſt repréſentée, la plus parfaite, au jugement de M. Boivin, eſt celle qui ſe trouve dans le manuſcrit 7395, à la tête du livre intitulé, *la cité des dames.*

On y voit une dame aſſiſe ſous un dais, la tête penchée ſur la main gauche, & le coude appuyé ſur un bureau. Elle a le viſage rond, les traits réguliers, le teint délicat & aſſez d'embonpoint. Ses yeux ſont fermés, & elle paroît ſommeiller. Sa coëffure eſt une eſpece de cul-de-chapeau, bleu ou violet, en pain-de ſucre, ombragé d'une gaze très-déliée, qui étant relevée tout-au-tour, laiſſe voir à nud le viſage, & ne cache pas même les oreilles. Une chemiſe extrémement fine, dont on n'apperçoit que le haut & qui eſt un peu entr'ouverte, couvre ſuffiſamment les épaules & la gorge. Une robe bleue brodée d'or par le bas, & doublée de feuille-morte, s'ouvre ſur le ſein, comme aujourd'hui les manteaux de femme, & laiſſe entrevoir un petit corſet de couleur de pourpre bordé d'un paſſement d'or.

Il ne me reſte plus qu'à indiquer les ouvrages de Chriſtine en vers & en proſe. Voici d'abord la liſte de ſes poéſies : cent balades, lais, virelais, rondeaux ; jeux à vendre, ou autrement vente d'amours ; autres balades ; l'épître au dieu d'amours ; le débat des deux amans ; le livre des trois jugemens ; le livre du dit de Poiſſy ; le chemin de lonc eſtude ; leſdits moraulx, ou les enſeignemens que Chriſtine donne à ſon fils ; le roman d'Othéa, ou l'épiſtre d'Othéa à Hector ; le livre de mutacion de fortune.

Ses œuvres en proſe ſont 1°. l'hiſtoire du roi Charles le Sage, qu'elle écrivit par ordre du duc de Bourgogne ; 2°. la viſion de Chriſtine ; 3°. la cité des dames ; 4°. les épiſtres ſur le roman de la Roſe ; 5°. le livre des faits d'armes & de chevalerie ; 6°. inſtruction des princeſſes, dames de cour, & autres lettres

à la reine Iſabelle en 1405 ; 7°. les proverbes moraulx & le livre de prudence. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VENISE, *république de*, (*Hiſt. mod.*) c'eſt d'une retraite de pêcheurs que ſortit la ville & la république de *Veniſe*. Ces pêcheurs chaſſés de la terre ferme par les ravages des barbares dans le v. ſiecle, ſe refugierent à Rialto, port des Padouans, & ils bâtirent des cabanes qui formerent une petite bourgade que Padoue gouverna par des tribuns. Attila ayant dévaſté Padoue, Pavie, Milan, & détruit la fameuſe Aquilée, les miſérables reſtes de ces villes acheverent de peupler toutes les îles des Lagunes, celles du bord de la mer, & particulierement le Lido de Malamoque. Comme il ne reſtoit plus à ces peuples aucune eſpérance de retourner dans leurs habitations, ils penſerent à s'en conſtruire de plus aſſurées, & tirerent pour ce deſſein les pierres & le marbre des palais démolis en terre ferme ; chaque île à l'exemple de Rialto, établit pour ſa police des tribuns particuliers.

En 709, les tribuns des douze principales îles des Lagunes, jugeant qu'il étoit néceſſaire de donner une nouvelle forme au gouvernement des îles qui s'étoient extraordinairement peuplées, réſolurent de ſe mettre en république, & d'élire quelqu'un d'entre eux pour en être le chef ; mais comme ils reconnoiſſoient qu'ils ne pouvoient en uſer de la ſorte contre le droit que la ville de Padoue s'arrogeoit dans ces lieux où ils avoient été chercher leur ſureté, ils obtinrent de l'empereur Léon, ſouverain de tout le pays, & du pape Jean V. la permiſſion d'élire leur prince, auquel ils donnerent le nom de *duc* ou de *doge*. Le premier qu'ils élurent s'appelloit *Paul-Luce Anafeſte*.

Il n'y avoit point encore de ville de *Veniſe* ; Héraclée dont il ne reſte aujourd'hui que quelques ruines, fut le premier ſiege de cette nouvelle république ; enſuite les doges réſiderent à Malamoque & à Rialto, où Pepin roi d'Italie, donna aux habitans cinq milles quarrés d'étendue en terre ferme, avec une pleine liberté de trafiquer par terre & par mer. Le même Pepin voulut que l'île de Rialto jointe aux îles d'alentour, portât le nom de Veniſe, *Venetiæ*, qui étoit alors celui de toute la côte voiſine des Lagunes.

Telle a été l'origine du nom & de la république de *Veniſe*, dont la néceſſité du commerce procura bientôt la grandeur & la puiſſance. Il eſt vrai qu'elle payoit un manteau d'étoffe d'or aux empereurs, pour marque de vaſſalité ; mais elle acquit la province d'Iſtrie par ſon argent & par ſes armes.

Les Vénitiens devenant de jour en jour une république redoutable, il fallut dans les croiſades s'adreſſer à eux pour l'équipement des flottes ; ils y gagnerent des richeſſes & des terres. Ils ſe firent payer dans la croiſade contre Saladin 85000 marcs d'argent pour tranſporter ſeulement l'armée dans le trajet, & ſe ſervirent de cette armée même pour s'emparer des côtes de la Dalmatie, dont leur doge prit le titre. La Méditerranée étoit couverte de leurs vaiſſeaux, tandis que les barons d'Allemagne & de France bâtiſſoient des donjons, & opprimoient les peuples.

Gènes rivale de *Veniſe* lui fit la guerre, & triompha d'elle ſur la fin du xiv. ſiecle ; mais Gènes enſuite déclina de jour en jour, & *Veniſe* s'éleva ſans obſtacle juſqu'au tems de Louis XII. & de l'empereur Maximilien, intimidant l'Italie, & donnant de la jalouſie aux autres puiſſances qui conſpirerent pour la détruire. Preſque tous les potentats ennemis les uns des autres, ſuſpendirent leurs querelles, pour s'unir enſemble à Cambrai contre *Veniſe*. Jamais tant de rois ne s'étoient ligués contre l'ancienne Rome. *Veniſe* étoit auſſi riche qu'eux tous enſemble. Elle ſe confia dans cette reſſource, & ſur-tout dans la déſunion qui ſe mit bientôt entre tant d'alliés. Il ne tenoit qu'à elle d'appaiſer Jules II. principal auteur de la ligue ; mais elle dédaigna de demander cette grace, & elle oſa attendre l'orage. C'eſt peut-être la ſeule fois qu'elle ait été téméraire.

Les excommunications plus mépriſées chez les Vénitiens qu'ailleurs, furent la déclaration du pape. Louis XII. envoya un héraut d'armes annoncer la guerre au doge. Il redemanda le Crémonois qu'il avoit cédé lui-même aux Vénitiens, quand ils l'avoient aidé à prendre le Milanois. Il revendiquoit le Breſſan, Bergame, & d'autres terres ſur leſquelles il n'avoit aucun droit. Il appuya ſes demandes à la tête de ſon armée, & détruiſit les forces vénitiennes à la célebre journée d'Agnadel, près de la riviere d'Adda. Alors chacun des prétendans ſe jetta ſur ſon partage ; Jules II. s'empara de toute la Romagne, & pardonna aux Vénitiens qui, revenus de leur premiere terreur, réſiſtoient aux armes impériales. Enfin il ſe ligua avec cette république contre les François qui le méritoient, & cette ligue devint funeſte à Louis XII.

Sur la fin du même ſiecle, les Vénitiens entrerent avec le pape & le roi d'Eſpagne Philippe II. dans une croiſade contre les Turcs. Jamais grand armement ne ſe fit avec tant de célérité. Philippe II. fournit la moitié des frais ; les Vénitiens ſe chargerent des deux tiers de l'autre moitié, & le pape fournit le reſte. Dom Juan d'Autriche, ce célebre bâtard de Charles-quint, commandoit la flotte. Sébaſtien Veneiro étoit général de la mer pour les Vénitiens. Il y avoit eu trois doges dans ſa maiſon, mais aucun d'eux n'eut autant de réputation que lui. Les flottes ottomanes & chrétiennes ſe rencontrerent dans le golfe de Lépante, où les chrétiens remporterent une victoire d'autant plus illuſtre, que c'étoit la premiere de cette eſpece ; mais le fruit de cette bataille n'aboutit à rien. Les Vénitiens ne gagnerent aucun terrein, & les Turcs reprirent l'année ſuivante le royaume de Tunis.

Cependant la *république de Veniſe* jouiſſoit depuis la ligue de Cambrai d'une tranquillité intérieure qui ne fut jamais altérée. Les arts de l'eſprit étoient cultivés dans la capitale de leur état. On y goûtoit la liberté & les plaiſirs ; on y admiroit d'excellens morceaux de peinture, & les ſpectacles y attiroient tous les étrangers. Rome étoit la ville des cérémonies, & *Veniſe* la ville des divertiſſemens ; elle avoit fait la paix avec les Turcs après la bataille de Lépante, & ſon commerce quoique déchu, étoit encore conſidérable dans le Levant ; elle poſſédoit Candie, & pluſieurs îles, l'Iſtrie, la Dalmatie, une partie de l'Albanie, & tout ce qu'elle conſerve de nos jours en Italie.

Au milieu de ſes proſpérités elle fut ſur le point d'être détruite en 1618, par une conſpiration qui n'avoit point d'exemple depuis la fondation de la république. L'abbé de S. Réal qui a écrit cet événement célebre avec le ſtyle de Salluſte, y a mêlé quelques embelliſſemens de roman ; mais le fond en eſt très-vrai. *Veniſe* avoit eu une petite guerre avec la maiſon d'Autriche ſur les côtes de l'Iſtrie. Le roi d'Eſpagne Philippe III. poſſeſſeur du Milanès, étoit toujours l'ennemi ſecret des Vénitiens. Le duc d'Oſſone viceroi de Naples, dom Pedre de Tolede gouverneur de Milan, & le marquis de Bedemar ſon ambaſſadeur à *Veniſe*, depuis cardinal de la Cueva, s'unirent tous trois pour anéantir la république. Les meſures étoient ſi extraordinaires, & le projet ſi hors de vraiſſemblance, que le ſénat tout vigilant & tout éclairé qu'il étoit, ne pouvoit en concevoir de ſoupçon ; mais tous les conſpirateurs étant des étran-

gers de nations différentes, le sénat instruit de tout par plusieurs personnes, prévint les conjurés, & en fit noyer un grand nombre dans les canaux de *Venise*. On respecta dans Bedemar le caractere d'ambassadeur, qu'on pouvoit ne pas ménager; & le sénat le fit sortir secrétement de la ville, pour le dérober à la fureur du peuple.

Venise échappée à ce danger, fut dans un état florissant jusqu'à la prise de Candie. Cette république soutint seule la guerre contre l'empire turc pendant près de 30 ans, depuis 1641 jusqu'à 1669. Le siege de Candie, le plus long & le plus mémorable dont l'histoire fasse mention, dura près de 20 ans; tantôt tourné en blocus, tantôt rallenti & abandonné, puis recommencé à plusieurs reprises, fait enfin dans les formes deux ans & demi sans relâche, jusqu'à ce que ce monceau de cendres fût rendu aux Turcs avec l'île presque toute entiere, en 1669.

Venise s'épuisa dans cette guerre; le tems étoit passé où elle s'enrichissoit aux dépens du reste de l'Europe, par son industrie & par l'ignorance des autres chrétiens. La découverte du passage du cap de Bonne-Espérance avoit détourné la source de ses richesses. En un mot, ce n'étoit plus cette république qui dans le xv. siecle avoit excité la jalousie de tant de rois: elle leur est encore moins redoutable aujourd'hui. La seule politique de son gouvernement subsiste; mais son commerce anéanti, lui ôte presque toute sa force; & si la ville de *Venise* est par sa situation incapable d'être domptée, elle est par sa foiblesse incapable de faire des conquêtes. *Essai sur l'histoire générale* par M. de Voltaire, *t. I. II. III. IV. V.*

On ne manque pas d'auteurs sur l'histoire de cette république: voici les principaux par ordre des tems.

1°. *Justiniani* (Bernard), mort procurateur de S. Marc, l'an 1489, dans la 82 année de son âge, a fait le premier l'histoire de *Venise* intitulée, *de origine urbis Venetiarum, rebusque ejus, ab ipsâ ad quadringentesimum usque annum gestis historia.* Venise 1492 *in-fol.* & dans la même ville en 1534 *in-fol.* Cette histoire est divisée en quinze livres, & va jusqu'à l'an 809. Elle a été traduite en italien par Louis Domenichi, & imprimée en cette langue à *Venise* en 1545, & en 1608 *in-8°.* avec une table des matieres.

2°. *Sabellicus* (Marc-Antoine Coccius), né sur le milieu du xv. siecle, à Viscovaro bourg d'Italie dans la Sabine, fut appellé par le sénat de *Venise* pour deux emplois honorables & lucratifs; l'un étoit celui d'écrire l'histoire de la république, l'autre d'enseigner les belles-lettres. Il s'acquitta mieux du dernier que du premier, car son ouvrage historique, *rerum Venetarum historiæ*, fut rempli de flateries & de mensonges: c'est qu'il étoit payé pour être sincere & exact à l'égard de ses écoliers, & pour se garder de l'être à l'égard des narrations. Scaliger remarque que Sabellicus avoit avoué lui-même que l'argent des Vénitiens étoit la source de ses lumieres historiques.

3°. *Suazzarini* (Dominico), contemporain de Sabellicus, écrivit l'histoire de *Venise* beaucoup plus abrégée, & tâcha d'imiter le style de Tacite.

4°. Le cardinal *Bembo* fut nommé par la république en 1530, pour en écrire l'histoire. On voulut qu'il la commençât où Sabellicus l'avoit finie (environ l'an 1486), & qu'il la continuât jusque à son tems. Cet intervalle comprenoit 44 années; il ne remplit point cet intervalle, car il termina son ouvrage à la mort de Jules II. Cette histoire est divisée en douze livres, & fut imprimée à *Venise* l'an 1551, & contrefaite la même année à Paris, chez Michel Vascosan *in-4°.* On en donna une nouvelle édition à Bâle, l'an 1567, en trois volumes *in-8°.* avec les autres œuvres de l'auteur. Il ne put tirer aucun profit du travail d'André Navagiero, qui avoit eu avant lui la même commission, mais qui ordonna en mourant qu'on brûlât tous ses écrits.

Quoique Bembus ait été l'une des meilleures plumes latines du xvj. siecle, il faut avouer qu'il a montré trop d'affectation à ne se servir dans ses écrits, & sur tout dans son histoire, que des termes de la pure latinité. On rit de lire dans cet auteur, qu'un pape avoit été élu par la faveur des dieux immortels, *deorum immortalium beneficiis.* Il aimoit cette expression; car il rapporte dans un autre endroit que le sénat de *Venise* écrivit au pape: « Fiez-vous aux dieux » immortels dont vous êtes le vicaire sur la terre », *uti fidat diis immortalibus quorum vicem geris in terris.*

Après cela, on ne doit point s'étonner qu'il se soit servi du mot de *déesse*, en parlant de la sainte Vierge. C'est dans une lettre où Leon X. reproche aux habitans de Recanati d'avoir donné de mauvais bois pour le bâtiment de Notre-Dame de Lorette, & leur commande d'en donner de meilleur, « de peur, dit-» il, qu'il ne semble que vous vous soyez mocqué » de nous & de la déesse même », *ne tùm nos, tùm etiam deam ipsam, inani lignorum inutilium donatione lusisse videamini.*

Les termes que le christianisme a consacrés, comme *fides*, *excommunicatio*, ont paru barbares à cet écrivain; il a mieux aimé se servir de *persuasio* pour *fides*, & de *aqua & igne interdictio*, pour *excommunicatio*; mais l'histoire de *Venise* de Bembo mérite encore plus la critique du côté de la bonne foi, comme Bodin l'a prononcé dans sa méthode sur l'histoire.

5°. *Paruta*, né à *Venise* en 1540, & mort procurateur de S. Marc en 1598, comme je l'ai déjà dit en parlant de la ville de *Venise*, a publié entre autres ouvrages, une grande histoire de *Venise*, intitulée *Istoria venetiana, lib. xij.* Venise, 1605, 1645, & 1704. *in-4°.* En qualité d'historiographe de la république, il fut chargé de continuer l'histoire du cardinal Bembo qui avoit fini à l'année 1513, année de l'élévation de Leon X. au pontificat. Il en écrivit le premier livre en latin, pour se conformer à Bembo, mais il changea de dessein dans la suite, & composa son ouvrage tout en italien. Cet ouvrage contient en douze livres tout ce qui est arrivé de plus considérable à la république depuis l'an 1513 jusqu'en 1552. Il a été joint au recueil des historiens de *Venise*, publié en 1718 sous ce titre général: *Istorici delle Cose veneziane, i quali hanno scritto per publico decreto.* Henri Cary a traduit l'histoire de Paruta en anglois; & sa traduction a été imprimée à Londres en 1658 *in-4°.*

6°. *Morosini* (André), né à *Venise* en 1558, & mort dans les grands emplois de sa patrie l'an 1618 à 60 ans, a fait une histoire latine de la république, qui parut sous ce titre: *Historia Veneta ab anno 1521; ad annum 1615. Venetiis 1623, in-fol.* Cette histoire est une continuation de celle de Paruta.

7°. *Nani* (Jean-Baptiste), noble vénitien, fut honoré des premiers emplois de la république, & chargé par le sénat de continuer l'histoire de la république. Il divisa son ouvrage en deux parties; & imprimoit la seconde, lorsqu'il mourut en 1678 âgé de 62 ans. La premiere partie a été traduite en françois, & imprimée en Hollande en 1702 en quatre volumes *in-12.* L'ouvrage est intéressant; mais l'auteur dans tout ce qui concerne sa patrie, a plus suivi les sentimens naturels que la vérité de l'histoire; on en a fait une nouvelle édition en 1720, & elle entre dans le recueil des historiens de *Venise.*

8°. Le dernier écrivain de cette histoire est le sénateur Diedo, dont l'ouvrage intitulé, *Storie della republica di Venezia*, a paru à *Venise* en 1751 en deux volumes *in-4°.*

Les François, à qui les langues latine & italienne ſont inconnues, peuvent lire Amelot de la Houſſaye, hiſtoire du gouvernement de *Veniſe*; S. Diſdier, deſcription de la république de *Veniſe*; l'abbé Laugier, hiſtoire de *Veniſe*, depuis ſa fondation juſqu'à nos jours. Paris, 1762. en cinq vol. *in-12.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VENISE, *gouvernement de*, (*Droit polit.*) ce gouvernement dont les Vénitiens cachent aux étrangers le régime avec tant de ſoin, commença en 709 par ſe mettre en république avec un chef auquel on donna le nom de *duc* ou *doge*. Ces princes de la république ayant ſans ceſſe augmenté leur puiſſance, les principaux citoyens réſolurent enfin de la modérer. S'étant aſſemblés dans l'égliſe de S. Marc, ils établirent en 1172 un conſeil indépendant, & créerent douze tribuns qui pourroient s'oppoſer aux ordonnances du prince. Ces tribuns eurent encore le droit d'élire chaque année quarante perſonnes par quartier, pour compoſer le grand conſeil qu'on venoit de créer, de ſorte qu'il étoit de deux cens quarante citoyens, la ville de *Veniſe* étant diviſée en ſix quartiers; & comme ce conſeil ſe renouvelloit tous les ans, chacun avoit eſpérance d'y entrer.

L'ordre de ce gouvernement dura cent dix-ſept ans, c'eſt-à-dire juſqu'en 1289, que le doge Pierre Gradenigo entreprit de changer entierement la face de la république, & d'établir une véritable ariſtocratie, en fixant à perpétuité le grand conſeil à un nombre de citoyens & à leurs deſcendans. Il fit paſſer à la Quarantie criminelle, qui eſt une chambre ſouveraine de quarante juges, un decret portant que tous ceux qui avoient compoſé le grand conſeil des quatre années précédentes, ſeroient balotés dans cette chambre, & que ceux qui auroient douze balles favorables, compoſeroient eux & leurs deſcendans le grand conſeil à perpétuité.

La nobleſſe vénitienne eſt diviſée en différentes claſſes. La premiere comprend les familles des douze tribuns qui furent les électeurs du premier doge, & qui ſe ſont preſque toutes conſervées juſqu'à préſent. A ces douze maiſons qu'on appelle *électorales*, on en a joint douze autres, dont l'ancienneté va preſque de pair avec les douze premieres; mais toutes ſont extremement déchues de leur ancien éclat par le luxe & la pauvreté.

La ſeconde claſſe de la nobleſſe vénitienne ſe trouve compoſée des nobles qui ont pour titre le tems de la fixation du grand conſeil, & dont les noms étoient écrits dès ce tems-là dans le livre d'or, qui eſt le catalogue qu'on fit alors de toutes les familles de la nobleſſe vénitienne. On met au rang de cette nobleſſe du ſecond ordre les trente familles qui furent aggrégées à la nobleſſe en 1380, parce qu'elles avoient ſecouru la république de ſommes conſidérables pendant la guerre contre les Génois.

Dans la troiſieme claſſe de la nobleſſe vénitienne on comprend environ quatre-vingt familles qui ont acheté la nobleſſe moyennant cent mille ducats, dans le beſoin d'argent où la république ſe trouva réduite par la derniere guerre de Candie. On ne fit aucune diſtinction entre les perſonnes qui ſe préſenterent, c'eſt-à-dire, depuis le gentil-homme de terre-ferme juſqu'à l'artiſan. Cette troiſieme ſorte de nobleſſe vénitienne ne fut point d'abord employée dans les grandes charges de la république. On lui préféroit les nobles d'ancienne origine.

Les citadins qui ſont les bonnes familles des citoyens vénitiens, compoſent un ſecond état entre la nobleſſe & le peuple. On diſtingue deux ſortes de citadins : les premiers le ſont de naiſſance, étant iſſus de ces familles, qui avant la fixation du grand-conſeil avoient la même part au gouvernement qu'y a préſentement la nobleſſe vénitienne. Le ſecond ordre des citadins eſt compoſé de ceux qui ont par mérite ou par argent obtenu ce rang dans la république. Les uns & les autres jouiſſent des mêmes privileges. La république fait ſemblant d'honorer les vrais citadins, & leur donne toutes les charges qu'on tient au-deſſous d'un noble vénitien. La dignité de grand-chancelier eſt le plus haut degré d'élévation où puiſſe prétendre un citadin. Le rang & la grandeur de cette charge en rendroit la fonction digne d'un des premiers ſénateurs, ſi la république jalouſe de ſon autorité, n'avoit réduit cet emploi au ſeul exercice des choſes où la charge l'oblige, ſans lui donner ni voix, ni crédit, dans les tribunaux où il a la liberté d'entrer.

La dignité de grand-chancelier, celle de procurateur de S. Marc & celle du doge ſont les ſeules qui ſe donnent à vie. *Voyez* les *mots* DOGE & PROCURATEUR *de S. Marc.*

Comme la république a voulu conſerver dans l'ordre extérieur de ſon gouvernement une image de la monarchie, de l'ariſtocratie & de la démocratie, elle a repréſenté un prince ſouverain dans la perſonne de ſon doge : une ariſtocratie dans le prégadi ou le ſénat, & une eſpece de démocratie dans le grand-conſeil, où les plus puiſſans ſont obligés de briguer les ſuffrages; cependant le tout ne forme qu'une pure ariſtocratie.

Une des choſes à quoi le ſénat s'eſt appliqué avec grand ſoin, a été d'empêcher que les princes étrangers n'euſſent aucune connoiſſance de ſes délibérations ni de ſes maximes particulieres; & comme il eût été plus facile à la cour de Rome qu'à aucune autre d'en venir à-bout, & même de former un parti conſidérable dans le ſénat, par le moyen des eccléſiaſtiques, la république ne s'eſt pas ſeulement contentée de leur en interdire l'entrée, elle n'a même jamais ſouffert que la juriſdiction eccléſiaſtique ordinaire ſe ſoit établie dans ſes états avec la même autorité que la plûpart des princes lui ont laiſſé prendre, & elle a exclu tous les eccléſiaſtiques, quand même ils ſeroient nobles vénitiens, de tous les conſeils & de tous les emplois du gouvernement.

Le ſénat ne nomme aucun vénitien au pape pour le cardinalat, afin de ne tenter aucun de ſes ſujets à trahir les intérêts de la république, par l'eſpérance du chapeau. Il eſt vrai que l'ambaſſadeur de *Veniſe* propoſe au pape les ſujets de l'état qui méritent cet honneur, mais il fait ſes ſollicitations comme ſimple particulier, & ne forme aucune demande au nom du ſénat. Auſſi le cardinalat n'eſt pas à *Veniſe* en auſſi grande conſidération qu'il l'eſt ailleurs.

Le patriarche de *Veniſe* eſt élu par le ſénat; il ne met à la tête de ſes mandemens, que *N. . . divinâ miſeratione* Venetiarum *patriarcha*, ſans ajouter, comme les autres prélats d'Italie, *ſanctæ ſedis apoſtolicæ gratiâ.*

Soit encore que la république ait eu deſſein d'ôter aux eccléſiaſtiques les moyens d'avoir obligation à d'autres ſupérieurs qu'au ſénat, ſoit qu'elle n'ait eu d'autre vue que de maintenir l'ancien uſage de l'égliſe, elle a laiſſé l'élection des curés à la diſpoſition des paroiſſiens, qui doivent choiſir celui des prêtres habitués de la même paroiſſe qui leur paroît le plus digne. Tous ceux qui poſſedent des maiſons en propre dans l'étendue de la paroiſſe, nobles, citadins & artiſans, s'aſſemblent dans l'égliſe, dans le terme de trois jours après la mort du curé, & procedent à l'élection par la pluralité des voix, faute de quoi la république nomme un curé d'office.

Il eſt vrai que l'inquiſition eſt établie à *Veniſe*; mais elle y eſt du-moins ſous des conditions qui diminuent l'atrocité de ſa puiſſance. Elle eſt compoſée à *Veniſe* du nonce du pape, du patriarche de *Veniſe* toujours noble vénitien, du pere inquiſiteur toujours de l'or-

dre de S. François, & de deux principaux sénateurs qui sont assistans, & sans le consentement desquels toutes les procédures sont nulles, & les sentences hors d'état d'être mises à exécution.

L'hérésie est presque la seule matiere dont l'inquisition de *Venise* ait droit de connoître ; les désordres qui suivent l'hérésie, ou qui peuvent l'entretenir, ont des juges séculiers qui prennent connoissance de ces matieres. Tous ceux qui font profession d'une autre religion que de la catholique, ne sont point soumis à l'inquisition ; & depuis le catalogue des livres défendus, qui fut dressé lorsque la république reçut l'inquisition, il n'est point permis au saint office d'en censurer d'autres que ceux que la république elle-même censure. Outre cela, le sénat entretient deux docteurs qu'on appelle *consulteurs d'état*, l'un religieux, & l'autre séculier, qui sont chargés d'examiner les bulles, les brefs & les excommunications qui viennent de Rome, & qu'on ne reçoit jamais sans l'approbation de ces deux docteurs.

Le college, le prégadi & le grand conseil font mouvoir l'état. Le college est composé du doge, de ses six conseillers, des trois chefs de la quarantie criminelle, des six sages-grands, de cinq sages de terre-ferme, & des cinq sages des ordres, en tout vingt-six personnes. *Voyez* DOGE, QUARANTIE, SAGES-GRANDS, *&c.*

Mais toute l'autorité de la république est partagée entre le sénat ou le prégadi (dont il faut consulter l'article en particulier) & le grand-conseil. Le premier regle souverainement les affaires d'état ; le second dispose absolument de toutes les magistratures. Il a droit de faire de nouvelles lois, d'élire les sénateurs, de confirmer les élections du sénat, de nommer à toutes les charges, de créer les procurateurs de S. Marc, les podestats & les gouverneurs qu'on envoie dans les provinces ; enfin le grand-conseil est l'assemblée générale des nobles, où tous ceux qui ont vingt-cinq ans, & qui ont pris la veste, entrent avec le droit de suffrage. De même tous les membres du college, ceux du conseil des dix, les quarante juges de la quarantie-criminelle, & tous les procurateurs de S. Marc entrent au prégadi, de sorte que son assemblée est d'environ 280 membres, dont une partie a voix délibérative, & le reste n'y est que pour écouter.

Le conseil des dix prend connoissance des affaires criminelles qui arrivent entre les nobles, tant dans la ville que dans le reste de l'état. *Voyez* DIX *conseil des.*

Le tribunal des inquisiteurs d'état est composé de trois membres, qui sont deux sénateurs du conseil des dix, & un des conseillers du doge. Ce tribunal fait frémir, & par sa puissance, & parce que les exécutions de ce tribunal sont aussi secretes que leur jugement. *Voyez* INQUISITEURS *d'état.*

Pour prévenir les désordres du luxe, le gouvernement de *Venise* a établi des magistrats appellés *sopra-proveditori alle pompe.* Ce sont des sénateurs du premier ordre, qui par des ordonnances severes ont réglé la table, le train & les habits de la noblesse vénitienne.

La république prend aussi connoissance des affaires générales & particulieres des religieux & des religieuses. Elle a établi à cet effet trois sénateurs avec une autorité fort étendue sur la discipline extérieure des couvens ; ces trois magistrats ont un capitaine de sbirres qui visite les parloirs, outre quantité d'espions gagés ; mais cette sévérité apparente est plutôt par montre d'un gouvernement exact, & pour empêcher les superieurs eccléfiastiques de s'en mêler, que pour guérir un mal qui ne leur paroît pas moins nécessaire que peu capable de remede, la jeune noblesse vénitienne faisant un de ses plus grands plaisirs du commerce qu'elle entretient avec les religieuses.

La république gouverne les états de terre-ferme par des nobles qu'elle y envoie, avec les titres de podestats, provéditeurs, gouverneurs, *&c.* Elle envoie aussi quelquefois dans les provinces trois des premiers sénateurs, auxquels elle donne le nom d'*inquisiteurs de terre-ferme*, & qui sont chargés d'écouter les plaintes des sujets contre les gouverneurs, & de leur rendre justice ; mais tout cela n'est qu'une pure ostentation.

Il résulte de la connoissance du gouvernement de *Venise*, que c'est une aristocratie despotique, & que la liberté y regne moins que dans plusieurs monarchies. Ce sont toujours sous différens noms des magistrats d'un même corps, des magistrats qui ont les mêmes principes, les mêmes vues, la même autorité, exécuteurs des lois & législateurs en même tems. Il n'y a point de contrepoids à la puissance patricienne, point d'encouragement aux plébéiens, qui à proprement parler, sont sous le joug de la noblesse, sans espérance de pouvoir le secouer. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VENISE, *état de*, (*Géog. mod.*) l'état de la république de *Venise* se partage en quatorze provinces, dont il y en a six vers le midi ; savoir le Dogado ou duché de *Venise*, le Padouan, le Vicentin, le Véronoise, le Bressan & le Bergamasc. Le Crémasque est au midi du Bressan, & la Polésine de Rovigo est au sud du Crescentin. Les quatre suivantes sont à son nord du midi au septentrion : savoir la Marche Trévisane, le Feltrin, le Bellunèse & le Cadorin. A l'orient de celle-ci sont le Frioul, qui lui est contigu, & l'Istrie sur le golfe de *Venise*, presque vis-à-vis le Ferrarois. Le Dogado s'étend en long depuis l'embouchure du Lizouzo jusqu'à celle de l'Adige, & comprend les îles des Lagunes, de *Venise*, de Maran, & tout le quartier qui est vers la côte du golfe, depuis Carvazere jusqu'à Grado, ainsi que plusieurs îles qui sont aux environs de la capitale. (*D. J.*)

VENISE *terre de*, (*Hist. nat.*) *bolus veneta*, nom d'une terre d'un beau rouge, qui s'emploie dans la peinture sous le nom de *rouge de Venise*. M. Hill observe que cette terre n'est point bolaire, mais une ochre très-fine, douce au toucher, d'un rouge presque aussi vif que celui du minium, & qui colore fortement les doigts. Cette terre est d'un goût astringent, & ne fait point effervescence avec les acides. On la tire de Carinthie d'où elle passe par les mains des Vénitiens qui la falsifient, & qui la débitent au reste de l'Europe pour la peinture. *Voyez* Hill's, *natural history of fossils.*

VÉNITIENS NOBLES, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme à Venise les chefs de la république, parmi lesquels on choisit le doge, les procurateurs de S. Marc, les provéditeurs, les ambassadeurs, & tous ceux qui doivent remplir les fonctions les plus importantes de l'état. On divise les *nobles vénitiens* en trois classes : la premiere est celle des *nobles* qu'on nomme *elettorali ;* dans cette classe sont les douze plus anciennes familles de la république. La seconde classe est celle des familles qui ont été admises aux privileges de la noblesse depuis l'an 1380. Enfin la troisieme classe est celle des *nobles* qui ont acquis la noblesse pour de l'argent ; on dit qu'il en coute cent mille ducats pour obtenir cette distinction. On distingue à Venise les *nobles de terre-ferme* qui habitent la partie du continent qui est sujette à la république ; ces derniers ne sont point si considérés que les *nobles de Venise* qui sont en possession de la souveraineté.

VÉNITIENNE, s. f. (*Soierie.*) étoffe d'abord fabriquée à Venise, & ensuite imitée en France. Il y en a d'unies, de façonnées, avec de l'or & de l'argent, ou seulement avec de la soie ; c'est une espece de gros-de-tours, dont la tissure est extrémement fine.

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA GRANADA

VENLO, (*Géograph. mod.*) ville des Pays-bas, dans le haut quartier de la province de Gueldre, ſur la rive droite de la Meuſe, à 4 lieues au-deſſus de Ruremonde.

Venlo tire ſon nom des deux mots flamands *veen* & *loo*, qui ſignifient *terre marécageuſe* & *baſſe*. C'étoit un petit bourg que Rénaud, duc de Gueldre, entoura de murailles en 1343, & lui donna le titre de *ville*. Elle a été priſe & repriſe pluſieurs fois dans toutes les guerres des Pays-bas. Enfin par le traité de Barriere, l'empereur l'a cédée aux Etats-généraux en toute propriété & ſouveraineté. On y compte trois à quatre mille habitans, qui ſont preſque tous catholiques, & qui jouiſſent de l'exercice public de leur religion; ce ſont pour la plûpart des petits marchands, bateliers, voituriers, & de ſemblables profeſſions, partagés en petits corps de métiers.

Le commerce étoit autrefois très-floriſſant dans cette ville, mais il eſt extrémement déchu depuis le partage du haut-quartier de Gueldre, entre quatre différentes puiſſances. Ce partage a donné lieu à l'établiſſement de pluſieurs péages ſur la Meuſe, dont le nombre, & les droits qu'on y fait payer, ont cauſé la ruine du trafic.

La monnoie regne à *Venlo* ſur le pié de celle des pays voiſins, comme Clèves, Juliers, & autres, & en Allemagne.

La police y a été réglée par la réſolution de L. H. P. du 25 Mai 1726. L'état entretient à *Venlo* un receveur pour la perception du verponding. L'amirauté de Rotterdam y a auſſi ſes officiers; & les Etats-généraux ont établi dans cette ville un conſeil ſupérieur, pour juger les cauſes civiles qui ſeroient portées par reviſion, ou en premiere inſtance, tant de la ville que tout le diſtrict ſous leur domination. *Long.* 23. 38. *lat.* 51. 22.

C'eſt à *Venlo* que Guillaume, duc de Clèves, demanda pardon à genoux à l'empereur Charles-Quint pour s'être révolté contre lui en 1543. C'eſt auſſi dans cette même place qu'on fit le premier eſſai des bombes, expérience fatale, qui depuis a été ſi funeſte à une infinité de belles villes. Il y a encore un autre événement digne de remarque par rapport à *Venlo*; c'eſt que les Eſpagnols, dans le deſſein de détruire le commerce que les Hollandois entretenoient avec l'Allemagne par le Rhein, entreprirent en 1627, de faire un canal pour détourner ce fleuve, & le joindre à la Meuſe. Le canal commençoit au-deſſous de Rheinberg, paſſoit à l'abbaye de Campen à Gueldre; puis après avoir coupé la petite riviere du Niers, il devoit ſe rendre dans la Meuſe à *Venlo*. Il auroit eu 18 lieues d'étendue; & on l'avoit déjà appellé le *nouveau Rhein*, ou la *Foſſe eugénienne*, du nom de l'infante Iſabelle Eugénie, *&c.* On commença d'y travailler le 21 Septembre; mais cet ouvrage fut abandonné la même année, ou parce que l'Eſpagne ne jugea pas à-propos de continuer la dépenſe, ou parce qu'elle prévit que ce canal n'auroit pas l'effet qu'elle attendoit.

Je connois deux ſavans célebres dont *Venlo* eſt la patrie, Goltzius & Puteanus.

Goltzius (Hubert), naquit dans cette ville en 1526, & mourut à Bruges, en 1583, à 57 ans. C'eſt un excellent antiquaire, qui voyagea dans toute l'Europe pour chercher les preuves de l'hiſtoire par les médailles; & par-tout ſon mérite lui ouvrit les cabinets des curieux. Il n'étoit pas ſeulement antiquaire, mais deſſinateur, peintre & graveur. Comme il craignoit qu'on ne laiſſât gliſſer dans ſes ouvrages des fautes qu'on eût pu lui imputer, il établit dans ſa maiſon une imprimerie, dans laquelle il faiſoit imprimer ſes livres, les corrigeant lui-même avec beaucoup de ſoin. Il a publié ſur les médailles deux livres précieux; 1°. *Siciliæ & magnæ Græciæ Numiſmata.* 2°. *Theſaurus rei antiquariæ.* On l'avoit ſoupçonné d'avoir impoſé au public ſur pluſieurs médailles, mais M. Vaillant a pris ſa défenſe, & lui a rendu la juſtice qu'il méritoit, après un examen des plus approfondis.

Outre les deux ouvrages dont nous venons de parler, on a encore de Goltzius d'autres bons livres ſur l'hiſtoire romaine, & en particulier, 1°. *vita & res geſtæ Auguſti, Antuerpiæ, 1644*, avec des commentaires de Nonnius. 2°. *Imperatorum imagines à C. Julio Cæſare ad Carolum Quintum, ex veteribus numiſmatibus.* 3°. *Faſti magiſtratuum & triumphorum Romanorum, ab urbe conditâ uſque ad Auguſti obitum.*

Puteanus (Erycius), naquit à *Venlo* en 1574, paſſa en Italie l'an 1597, & fut nommé profeſſeur en l'éloquence de Milan, l'an 1601. La ville de Rome l'agrégea en 1603, au nombre de ſes citoyens & de ſes patriciens. Il ſe rendit à Louvain l'an 1606, pour y ſuccéder à la chaire que Juſte-Lipſe avoit occupée avec tant de gloire. Il s'acquit beaucoup de conſidération dans les Pays-bas, & y poſſéda le titre d'hiſtoriographe du roi d'Eſpagne, & celui de conſeiller de l'archiduc Albert. Il mourut l'an 1646, âgé de 72 ans.

C'étoit un homme d'érudition, & qui entretenoit un prodigieux commerce de lettres. Elles ont été recueillies avec ſes autres œuvres, & imprimées à Louvain en 1662, en V. tomes *in-8°*. Son *ſtatera belli & pacis*, fit beaucoup de bruit & penſa le ruiner. L'auteur conſeilloit la paix, & faiſoit voir que la continuation de la guerre nuiroit infiniment aux Eſpagnols.

Il s'expliqua nettement ſur les avantages que les ennemis avoient déjà remportés, & ſur les victoires qu'ils pouvoient attendre. C'étoit un livre d'un tout autre tour que celui de ceux qui, pour animer leur nation à continuer la guerre, lui étalent mille deſcriptions artificieuſes de ſes forces, & de la foibleſſe de l'ennemi.

L'événement juſtifia que Puteanus ne ſe trompoit pas; car ſi l'Eſpagne avoit conclu la paix avec les Provinces-unies l'an 1633, elle ſe ſeroit épargnée bien des dépenſes, des malheurs & des pertes. Je conviendrois cependant que l'hiſtoriographe du prince, ne médita pas aſſez dans cette occaſion ſur les belles paroles de Salluſte, qu'il mit au commencement de ſon livre, & qui lui montroit ſagement les raiſons pour leſquelles il eſt dangereux de donner conſeil aux rois. *Scio ego*, dit l'hiſtorien romain, *quàm difficile atque aſperum factu ſit, conſilium dare regi, aut imperatori; poſtremò cuiquam mortali, cujus opes in excelſo ſunt: quippe cùm & illis conſultorum copiæ adſint; neque de futuro quiſquam ſatis callidus, ſatiſque prudens ſit.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VENNONÆ, (*Géog. anc.*) ville de la Grande-Bretagne. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de la Muraille à *Portus Rutupis*, entre *Maudveſſedum* & *Bennavenna*, à douze milles du premier de ces lieux, & à dix-ſept milles du ſecond. Sur cela M. Veſſeling remarque, que les Anglois conviennent que *Vennonæ* ou *Venonæ*, doit être cherchée aux environs de Cleyceſter, lieu ou deux chemins milliaires ſe joignoient, & par où on alloit de Lindum à Londres. On prétend que le terrein des environs eſt le plus élevé de toute la Grande-Bretagne, & qu'on y avoit des ſources, d'où naiſſent des rivieres qui coulent de différens côtés. Cambden, qui lit *Vennonæ* & *Bennones*, veut que le nom moderne ſoit *Benford-bridge*. (*D. J.*)

VENNONII ou *VENII*, (*Géog. anc.*) peuples de la Rhéthie; Dion Caſſius, *l. LIV. p. 538.* les met au nombre des peuples des Alpes, qui prirent les armes contre les Romains, & furent vaincus par Publius Silius. Ce ſont les *Vinnones* de Ptolomée, *l. II. c. xij.*

&

& les *Venones* de Strabon, *l. IV. p. 204.* Ce ſont auſſi les *Vennonetes* de Pline, *l. III. c. xx.* qui les nomme entre les peuples qui furent ſubjugués par Auguſte. (*D. J.*)

VENOSA, (*Géog. mod.*) en latin *Venuſia*, ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Baſilicate, ſur une petite riviere, au pié de l'Apennin, avec un évêché ſuffragant d'Acereuza. Elle a titre de principauté. *Long. 33. 28. latit. 40. 46.*

Luca (Jean-Baptiſte), qui devint cardinal, étoit né à *Venoſa* de parens obſcurs, & mourut en 1683, âgé de 66 ans. Il a mis au jour une relation de la cour de Rome, *relatio curiæ romanæ*, où il traite amplement de toutes les congrégations, tribunaux & autres juriſdictions de cette cour. (*D. J.*)

VENOSTES, (*Géogr. anc.*) peuples des Alpes, ſelon Pline, *l. III. c. xx.* Ils furent du nombre de ceux qu'Auguſte ſubjuga, & leur nom ſe trouve dans l'inſcription du trophée des Alpes. Ils habitoient, ſelon le P. Hardouin, dans la vallée où l'Adige prend ſa ſource, & qu'on nomme préſentement *Val-Venoſca.* (*D. J.*)

VEN-PI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom d'une montagne de la Chine, ſituée dans la province de Quey-Chen, au midi de la capitale, appellée *Quey-yang-fu*; elle a, dit-on, exactement la forme d'un cône iſocele.

VENREDI, ſ. m. (*Calendrier.*) ce mot ſe trouve dans Nicod pour *vendredi*, terme fort commun parmi le peuple de Champagne; c'eſt auſſi comme il faudroit parler, ſelon la remarque du même Nicod, qui ajoute, que ce mot eſt compoſé de deux mots corrompus, *vener*, qui eſt pris de *Venus* en latin, & de *di*, qui eſt tiré de *dies*, jour de Vénus, *dies Veneris*, qui eſt le ſixieme jour de la ſemaine; les eccléſiaſtiques le nomment *ſexta feria.* Il faudroit donc dire *venredi*; mais le françois, pour rendre la prononciation plus aiſée, interpoſe la conſonne *d.* L'italien dit *venerdi*, & l'eſpagnol *viernes*; d'un autre côté le languedocien & le peuple voiſin retournent ce mot, & diſent *divendres.* (*D. J.*)

VENT, ſ. m. (*Phyſ.*) une agitation ſenſible dans l'air, par laquelle une quantité conſidérable d'air eſt pouſſée d'un lieu dans un autre.

Les *vents* ſont diviſés en permanens, reglés, & variables, en généraux & particuliers.

Les vents *permanens ou conſtans*, ſont ceux qui ſoufflent toujours du même côté; il y a un de ces *vents* extrêmement remarquable entre les tropiques, lequel ſouffle conſtamment de l'eſt à l'oueſt, & qu'on appelle *vent* général alizé. *Voyez* ALIZÉ.

Les vents *reglés ou périodiques*, ſont ceux qui reviennent conſtamment dans de certains tems. Tels ſont les *vents* de terre & de mer qui ſoufflent de la terre à la mer ſur le ſoir, & de la mer à la terre le matin. Tels ſont encore les *vents* alizés, changeans & particuliers, qui dans certains mois de l'année ſoufflent d'un côté, & qui ſoufflent du côté oppoſé dans les autres mois. Par exemple, les *vents* appellés *mouſſons*, qui ſont ſud-eſt depuis Octobre juſqu'en Mai, & nord-oueſt depuis Mai juſqu'en Octobre, entre la côte de Zanguebar & l'île de Madagaſcar. *Voyez* MOUSSON.

Les vents *variables*, ſont ceux qui ſoufflent, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, & qui commencent ou ceſſent ſans aucune regle, ſoit par rapport aux lieux, ſoit par rapport aux tems. Tels ſont les *vents* obſervés dans l'intérieur de l'Angleterre, quoique quelques-uns paroiſſent ſuivre certaines heures, comme le *vent* d'oueſt qui eſt aſſez fréquent ſur le ſoir, le *vent* du ſud dans la nuit, & le *vent* du nord le matin. *Voyez* TEMS.

Le vent *général* eſt celui qui ſouffle dans le même tems & du même côté, ſur une partie conſidérable de la terre & pendant la plus grande partie de l'année. Il n'y a de *vent* à qui on donne ce nom, que le *vent* général alizé.

Ce *vent* a cependant des interruptions, car 1°. dans les terres on ne s'en apperçoit preſque pas, à cauſe qu'il eſt rompu par les montagnes, *&c.* 2°. en mer auprès des côtes, il eſt auſſi détourné par les vapeurs, les exhalaiſons & les *vents* particuliers qui viennent de terre; enſorte qu'on ne le peut guere regarder comme général, qu'en pleine mer; 3°. & en plaine mer même, il eſt ſujet à être altéré par les nuages pouſſés des autres régions.

Les vents *particuliers* renferment tous les autres, excepté les *vents* généraux alizés.

Les *vents* particuliers d'un petit canton ſont appellés *vents topiques*, tel eſt le *vent* du nord au côté occidental des Alpes, qui ne s'étend que ſur environ deux lieues de long & beaucoup moins en largeur.

L'hiſtoire des *vents* eſt aſſez bien connue par les ſoins de pluſieurs phyſiciens qui ont voyagé ou qui ſe ſont appliqués dans leur pays pendant pluſieurs années à la connoiſſance de ce météore. M. Muſchenbroëck a donné ſur ce ſujet une diſſertation fort curieuſe à la fin de ſes *Eſſais de phyſique*; où il fait entrer non-ſeulement tout ce qu'il a obſervé lui-même, mais encore tout ce qu'il a pû recueillir des écrits de M. Halley, de M. Derham, *&c.* mais il s'en faut bien que nous ſoyons autant inſtruits touchant les cauſes; j'entends les plus éloignées, celles qui occaſionnent les premiers mouvemens dans l'atmoſphere: car on ſait en général que les *vents* viennent immédiatement d'un défaut d'équilibre dans l'air, c'eſt-à-dire de ce que certaines parties ſe trouvant avoir plus de force que les parties voiſines, s'étendent du côté où elles trouvent moins de réſiſtance. Mais quelle eſt la cauſe qui produit ce défaut d'équilibre; c'eſt ce qu'on ne ſait encore que très-imparfaitement: nous allons cependant rapporter les principales opinions des Philoſophes ſur cette matiere.

Cauſe phyſique des vents. Quelques philoſophes, comme Deſcartes, Rohault, rapportent le *vent* général au mouvement de rotation de la terre, & tirent tous les *vents* particuliers de ce *vent* général. L'atmoſphere, diſent-ils, enveloppe la terre & tourne autour d'elle, mais elle ſe meut moins vîte que la terre; de ſorte que les points de la terre qui ſont, par exemple, ſitués ſous l'équateur, ſe meuvent plus vîte d'occident en orient, que la colomne d'air qui eſt au-deſſus. C'eſt pourquoi ceux qui habitent ce grand cercle doivent ſentir continuellement une eſpece de réſiſtance dans l'atmoſphere, comme ſi l'atmoſphere ſe mouvoit à leur égard d'orient en occident.

Ce qui ſemble confirmer cette hypothèſe, c'eſt que les *vents* généraux n'ont guere lieu qu'entre les tropiques, c'eſt-à-dire dans les latitudes où le mouvement diurne eſt le plus prompt.

Mais on en voit aiſément l'inſuffiſance par les calmes conſtans de la mer Atlantique vers l'équateur, par les *vents* d'oueſt qui ſoufflent à la côte de Guinée, & les mouſſons d'oueſt périodiques dans la mer des Indes ſous l'équateur.

D'ailleurs, l'air étant adhérent à la terre par la force de la gravité, a dû avec le tems acquérir la même viteſſe que celle de la ſurface de la terre, tant à l'égard de la rotation diurne, qu'à l'égard du mouvement annuel autour du ſoleil qui eſt environ trente fois plus conſidérable. En effet, ſi la couche d'air voiſine de nous ſe mouvoit autour de l'axe de la terre avec moins de viteſſe, que la ſurface du globe qui lui eſt contiguë, le frottement continuel de cette couche contre la ſurface du globe terreſtre, l'obligeroit bientôt à faire ſa rotation en même tems que le globe; par la même raiſon la couche voiſine de celle-ci en ſeroit entraînée, & obligée à faire ſa

rotation dans le même tems ; de ſorte que la terre & ſon atmoſphere parviendroit fort promptement à faire leur rotation dans le même tems autour de leur axe commun, comme ſi l'un & l'autre ne faiſoient qu'un ſeul corps ſolide ; par conſéquent, il n'y auroit plus alors de *vents* alizés.

C'eſt ce qui a engagé le docteur Halley à chercher une autre cauſe qui fût capable de produire un effet conſtant, & qui ne donnant point de priſe aux mêmes objections, s'accordât avec les propriétés connues de l'eau & de l'air, & avec les lois du mouvement des fluides. M. Halley a cherché cette cauſe, tant dans l'action des rayons du ſoleil ſur l'air & ſur l'eau, pendant le paſſage continuel de cet aſtre ſur l'Océan, que dans la nature du ſol & la ſituation des continens voiſins. Voici une idée générale de ſon explication.

Suivant les lois de la ſtatique, l'air qui eſt le moins rarefié par la chaleur & qui eſt conſéquemment le plus peſant, doit avoir un mouvement vers celui qui eſt plus rarefié, & par conſéquent plus léger : or, quand le ſoleil parcourt la terre par ſon mouvement diurne apparent, ou plutôt quand la terre tourne ſur ſon axe, & préſente ſucceſſivement toutes ſes parties au ſoleil, l'hémiſphere oriental ſur lequel le ſoleil a déja paſſé, contient un air plus chaud & plus rarefié que l'hémiſphere occidental ; c'eſt pourquoi cet air plus rarefié doit en ſe dilatant, pouſſer vers l'occident l'air qui le précede, ce qui produit un *vent* d'eſt.

C'eſt ainſi que le *vent* général d'orient en occident peut être formé dans l'air ſur le grand Océan. Les particules de l'air agiſſant les unes ſur les autres, s'entretiennent en mouvement juſqu'au retour du ſoleil, qui leur rend tout le mouvement qu'elles pouvoient avoir perdu, & produit ainſi la continuité de ce *vent* d'eſt.

Par le même principe, il s'enſuit que ce *vent* d'eſt doit tourner vers le nord dans les lieux qui ſont au ſeptentrion de l'équateur, & tourner au contraire vers le ſud dans les lieux qui ſont plus méridionaux que l'équateur ; car près de la ligne l'air eſt beaucoup plus rarefié qu'à une plus grande diſtance, à cauſe que le ſoleil y donne à plomb deux fois l'année, & qu'il ne s'éloigne jamais du zénith de plus de 23 degrés ; & à cette diſtance, la chaleur qui eſt comme le quarré du ſinus de l'angle d'incidence n'eſt guere moindre, que lorſque les rayons ſont verticaux. Au lieu que ſous les tropiques, quoique le ſoleil y frappe plus long-tems verticalement, il y eſt un tems conſidérable à 47 degrés de diſtance du zénith, ce qui fait une ſorte d'hiver dans lequel l'air ſe refroidit aſſez pour que la chaleur de l'été ne puiſſe pas lui donner le même degré de mouvement que ſous l'équateur ; c'eſt pourquoi l'air qui eſt vers le nord & vers le ſud étant moins rarefié, que celui qui eſt au milieu, il s'enſuit que des deux côtés, l'air doit tendre vers l'équateur. *Voyez* CHALEUR.

La combinaiſon de ce mouvement avec le premier *vent* général d'eſt, ſuffit pour rendre raiſon des phénomenes des *vents* généraux alizés, leſquels ſouffleroient ſans ceſſe & de la même maniere, autour de notre globe, ſi toute ſa ſurface étoit couverte d'eau comme l'Océan atlantique & éthiopique. Mais comme la mer eſt entrecoupée par de grands continens, il faut avoir égard à la nature du ſol & à la poſition des hautes montagnes. Car ce ſont les deux principales cauſes qui peuvent altérer les regles générales des *vents*. Il ſuffit, par exemple, qu'un terrein ſoit plat, bas, ſablonneux, tels qu'on nous rapporte que ſont les deſerts de Lybie, pour que les rayons du ſoleil s'y mêlent & échauffent l'air d'une maniere ſi prodigieuſe, qu'il ſe faſſe continuellement un courant d'air, c'eſt-à-dire, un *vent* de ce côté là.

On peut rapporter à cette cauſe, par exemple, le *vent* des côtes de Guinée, qui porte toujours vers la terre, & qui eſt oueſt au lieu d'être eſt ; car on imagine bien quelle doit être la chaleur prodigieuſe de l'intérieur de l'Afrique, puiſque les ſeules parties ſeptentrionales ſont d'une chaleur ſi conſidérable, que les anciens avoient cru que tout l'eſpace renfermé entre les tropiques ne pouvoit pas être habité. *Voyez* ZONE & TORRIDE.

Il ne ſera pas plus difficile d'expliquer les calmes conſtans qui regnent dans certaines parties de l'Océan atlantique vers le milieu ; car dans cet eſpace qui eſt également expoſé aux *vents* d'oueſt vers la côte de Guinée, & aux *vents* alizés d'eſt, l'air n'a pas plus de tendance d'un côté que de l'autre, & eſt par conſéquent en équilibre. Quant aux pluies qui ſont fréquentes dans ces mêmes lieux, elles ſont encore aiſées à expliquer, à cauſe que l'atmoſphere diminuant de poids par l'oppoſition qui eſt entre les *vents*, l'air ne ſauroit retenir les vapeurs qu'il reçoit. *Voyez* PLUIE.

Comme l'air froid & denſe doit à cauſe de ſon excès de peſanteur preſſer l'air chaud & raréfié, ce dernier doit s'élever par un courant continuel & proportionnel à ſa raréfaction ; & après s'être ainſi élevé, il doit pour arriver à l'équilibre, ſe répandre & former un courant contraire ; en ſorte que par une ſorte de circulation le *vent* alizé de nord-eſt doit être ſuivi d'un *vent* de ſud-oueſt. *Voyez* COURANT, COURANT INFÉRIEUR, *&c.*

Les changemens inſtantanés d'une direction à celle qui lui eſt oppoſée, qu'on voit arriver dans le *vent* lorſqu'on eſt dans les limites des *vents* alizés, ſemblent nous aſſûrer que l'hypothèſe précédente n'eſt pas une ſimple conjecture ; mais ce qui confirme le plus cette hypothèſe, c'eſt le phénomene des mouſſons qu'elle explique aiſément, & qu'on ne ſauroit guere comment expliquer ſans ſon ſecours. *Voyez* MOUSSONS.

Suppoſant donc la circulation dont nous venons de parler, il faut conſidérer que les terres qui touchent de tous les côtés à la mer ſeptentrionale des Indes, telles que l'Arabie, la Perſe, l'Inde, *&c.* ſont pour la plûpart au-deſſous de la latitude de 30^{d}, & que dans ces terres, ainſi que dans celles de l'Afrique, qui ſont voiſines de la Méditerranée, il doit y avoir des chaleurs exceſſives, lorſque le ſoleil eſt dans le tropique du cancer ; qu'au contraire l'air doit y être aſſez tempéré lorſque le ſoleil s'approche de l'autre tropique, & que les montagnes voiſines des côtes ſont, ſuivant qu'on le rapporte, couvertes de neige, & capables par conſéquent de refroidir conſidérablement l'air qui y paſſe. Or de-là il ſuit que l'air qui vient, ſuivant la regle générale du nord-eſt à la mer des Indes, eſt quelquefois plus chaud, & quelquefois plus froid que celui qui par cette circulation retourne au ſud-oueſt, & par conſéquent il doit arriver tantôt que le *vent*, ou courant inférieur, vienne du nord-eſt, & tantôt du ſud-oueſt.

Les tems où les mouſſons ſoufflent, font voir ſuffiſamment qu'ils ne ſauroient avoir d'autre cauſe, que celle qu'on vient d'expoſer ; car en Avril lorſque le ſoleil commence à réchauffer ces contrées vers le nord, les mouſſons ſud-oueſt ſe levent & durent tout le tems de la chaleur, c'eſt-à-dire, juſqu'en Octobre ; le ſoleil s'étant alors retiré, & l'air ſe refroidiſſant dans les parties du nord, tandis qu'il s'échauffe dans les parties du ſud, les *vents* de nord-eſt commencent & ſoufflent pendant tout l'hiver juſqu'au retour du printems ; & c'eſt ſans doute par la même raiſon, que dans les parties auſtrales de la mer des Indes, les *vents* de nord-oueſt ſuccedent à ceux de ſud-eſt, lorſque le ſoleil approche du tropique du capricorne. *Voyez* MARÉE.

Voilà l'idée générale de l'explication de M. Halley; quelque ingénieuse qu'elle soit, il semble qu'elle est un peu vague, & qu'elle manque de cette précision nécessaire pour porter dans l'esprit une lumiere parfaite; cependant la plûpart des physiciens l'ont adoptée; mais ces savans ne paroissent pas avoir pensé à une autre cause générale des *vents*, qui pourroit être aussi considérable que celle qui provient de la chaleur des différentes parties de l'atmosphere. Cette cause est la gravitation de la terre & de son atmosphere vers le soleil & vers la lune, gravitation qui produit le flux & reflux de la mer, comme tous les Philosophes en conviennent aujourd'hui, & qui doit produire aussi nécessairement dans l'athmosphère un flux & reflux continuel.

Cette hypothèse ou cette explication de la cause des *vents* généraux a cet avantage sur celle de M. Halley, qu'elle donne le moyen de calculer assez exactement la vîtesse & la direction du *vent*, & par conséquent de s'assurer si les phénomenes répondent aux effets que le calcul indique: au lieu que l'explication de M. Halley ne peut donner que des raisons fort générales des différens phénomenes des *vents*, &, comme nous l'avons déjà dit, assez vagues. Car, quoiqu'on ne puisse nier que la différente chaleur des parties de l'atmosphere ne doive y exciter des mouvemens, c'est à-peu-près à quoi se bornent nos connoissances sur ce sujet. Il paroît difficile de démontrer en rigueur de quel côté ces mouvemens doivent être dirigés.

Au contraire, si on calcule dans l'hypothèse de la gravitation les mouvemens qui doivent être excités dans l'atmosphere par l'action du soleil & de la lune, on trouve que cette action doit produire sous l'équateur un *vent* d'est perpétuel; que ce *vent* doit se changer en *vent* d'oüest dans les zones tempérées, à quelque distance des tropiques; que ce *vent* doit changer de direction selon le plus ou le moins de profondeur des eaux de la mer; que les changemens qu'il produit dans le barometre doivent être peu considérables, *&c.* Nous ne pouvons donner ici que les résultats généraux que le calcul donne sur ce sujet; ceux qui voudront en savoir davantage, pourront avoir recours à quelques dissertations où cette matiere a été plus approfondie, & qui ont été composées à l'occasion du sujet proposé par l'académie des sciences de Berlin, pour l'année 1746.

Le mouvement de la terre autour de son axe, peut aussi être regardé sous un autre aspect comme une autre cause des *vents*; car l'atmosphère se charge & se décharge continuellement d'une infinité de vapeurs & de particules hétérogenes; de sorte que les différentes colonnes qui la composent, souffrent continuellement une infinité de variations, les unes étant plus denses, les autres plus rares. Or l'atmosphère tournant avec la terre autour de son axe, ses parties tendent sans cesse à se mettre en équilibre, & y seroient effectivement, si l'atmosphère demeuroit toujours dans le même état. Mais comme ces parties sont continuellement altérées dans leur pesanteur & leur densité, leur équilibre ne sauroit subsister un moment; il doit être continuellement rompu, & il doit s'en suivre des *vents* variables presque continuels. Des exhalaisons qui s'amassent & qui fermentent dans la moyenne région de l'air, peuvent encore occasionner des mouvemens dans l'atmosphère; c'est la pensée de M. Homberg & de plusieurs autres savans; & si les *vents* peuvent naître de cette cause, comme il est probable, on ne doit point être surpris qu'ils soufflent par secousses & par bouffées; puisque les fermentations auxquelles on les attribue, ne peuvent être que des explosions subites & intermittentes. Ces fermentations arrivent très-fréquemment dans les grottes soûterraines par le mélange des matieres grasses, sulphureuses, & salines qui s'y trouvent: aussi plusieurs auteurs ont-ils attribué les *vents* accidentels à ces sortes d'éruptions vaporeuses. Connor rapporte qu'étant allé visiter les mines de sel de Cracovie, il avoit appris des ouvriers & du maître même, que des recoins & des sinuosités de la mine, il s'éleve quelquefois une si grande tempête, qu'elle renverse ceux qui travaillent & emporte leurs cabanes. Gilbert, Gassendi, Scheuchzer, font mention d'un grand nombre de cavernes de cette espece, d'où il sort quelquefois des *vents* impétueux, qui prenant leur naissance sous terre, se répandent dans l'atmosphere, & y continuent quelque tems.

On ne sauroit donc douter qu'il ne sorte des *vents* de la terre & des eaux: il en sort des antres, des gouffres, des abîmes. Il en naît un en Provence de la montagne de Malignon, lequel ne s'étend pas plus loin que le penchant de la montagne. Il en naît un autre dans le Dauphiné, près de Nilfonce, lequel s'étend assez peu; l'on voit quelquefois en plein calme les eaux de la mer se friser tout-d'un-coup autour d'un navire; avant que les voiles s'enflent, les flots se former en sillons, se pousser les uns les autres vers un certain côté; puis on sent le souffle du *vent*. Or comment se forment ces sortes de *vents*? Pour le comprendre, on peut comparer les creux soûterrains à la cavité d'un éolipyle, les chaleurs soûterraines à celles du feu, sur lequel on met l'éolipyle & les fentes de la terre, les antres, les ouvertures, par où les vapeurs peuvent s'échauffer, au trou de l'éolipyle; mettez sur le feu un éolipyle, qui contienne un peu d'eau; bien-tôt l'eau s'évapore, les vapeurs sortent rapidement, forcées de passer en peu de tems d'un grand espace par un petit, poussent l'air; & cette impression rapide fait sentir une espece de *vent* de même que les fermentations, les chaleurs soûterraines, font sortir brusquement de certains endroits de la terre & des eaux, comme d'autant d'éolipyles de grands amas de vapeurs ou d'exhalaisons. Ces exhalaisons, ces vapeurs élancées violemment, chassent l'air selon la direction qu'elles ont reçue en sortant de la terre ou des eaux.

L'air chassé violemment communique son mouvement à l'air antérieur; de-là ce courant sensible d'air, en quoi consiste le vent; de-là ce flux successif d'air, qui semble imiter le mouvement des flots, & fait les bouffées. En effet, quelquefois lorsque le tems est serein, & l'air tranquille, sur la Garonne proche de Bordeaux, dans le lac de Genève, & dans la mer, on voit des endroits bouillonner tout-à-coup, & dont les bouillonnemens sont suivis de *vents* impétueux, de furieuses tempêtes. Qu'est-ce qui produit les typhons, ces *vents* si redoutables dans les mers des Indes? Les vapeurs & les exhalaisons soûterraines, car avant les typhons, les eaux de la mer deviennent tiedes; on sent une odeur de soufre, & le ciel s'obscurcit. *M. Formey.*

On cite encore l'abaissement des nuages, leurs jonctions, & les grosses pluies, comme autant de causes qui font naître ou qui augmentent le *vent*: & en effet, une nuée est souvent prête à fondre par un tems calme, lorsqu'il s'éleve tout-d'un-coup un *vent* impétueux: la nuée presse l'air entre elle & la terre, & l'oblige à s'écouler promptement.

Cette agitation violente de l'air forme un *vent* qui dure peu, mais impétueux. Ces sortes de *vents* sont suivis ordinairement de pluies, parce que les nuées, dont la chûte les produit, se resolvent en gouttes dans leur chûte. Quelquefois les mariniers apperçoivent au-dessus d'eux une nuée qui paroît d'abord fort petite, parce qu'elle est fort élevée, mais qui semble s'élargir peu-à-peu, parce qu'elle descend & s'ap-

proche, & dont la chûte ſur la mer eſt accompagnée de pluie, d'orage, & de tempête.

La hauteur, la largeur, & la ſituation des montagnes, retrécit quelquefois le paſſage des vapeurs & de l'air agités, & cauſe par-là de l'accélération dans leur mouvement. Ce mouvement devient ſenſible, & c'eſt un *vent* réel; auſſi quand les vaiſſeaux paſſent le long de la côte de Gènes, où il y a de hautes montagnes, & qu'ils ſont vis-à-vis de quelques vallées dont la direction regarde la mer, on ſent un *vent* conſidérable qui vient des terres. *M. Formey.*

Comme quelques auteurs modernes ont cru pouvoir pouſſer la théorie des *vents* au point d'y appliquer les regles des Mathématiques, nous allons donner au lecteur une idée de leur travail, avec quelques remarques.

Lois de la production des vents. Si le reſſort de l'air eſt affoibli dans quelque lieu plus que dans les lieux voiſins, il s'élevera un *vent* qui traverſera le lieu où eſt cette moindre élaſticité. *Voyez* AIR & ELASTICITÉ.

Car, puiſque l'air fait effort par ſon élaſticité pour s'étendre de tous les côtés, il eſt clair que ſi cette élaſticité eſt moindre dans un lieu que dans un autre, l'effort de l'air le plus élaſtique ſurpaſſera celui de l'air qui l'eſt moins, & que par conſéquent l'air le moins élaſtique réſiſtera avec moins de force que celui qui eſt preſſé par une plus grande force élaſtique; en ſorte que cet air moins élaſtique ſera chaſſé de ſa place par l'air le plus élaſtique.

2°. Or comme le reſſort de l'air augmente proportionnellement au poids qui le comprime, & que l'air plus comprimé eſt plus denſe que l'air moins comprimé, tous les *vents* iront du lieu où l'air eſt le plus denſe dans ceux où il eſt le plus rare.

3°. L'air le plus denſe étant ſpécifiquement plus peſant que le plus rare, toute légéreté extraordinaire de l'air produira néceſſairement un vent extraordinaire, ou une tempête. Il n'eſt donc pas étonnant qu'on s'attende à un orage, lorſqu'on voir baiſſer conſidérablement le barometre. *Voyez* BAROMETRE.

4°. Si l'air vient à être ſoudainement condenſé dans quelqu'endroit, & ſi cette altération eſt aſſez grande pour affecter le barometre, il y aura un *vent* qui ſoufflera.

5°. Mais comme l'air ne ſauroit être condenſé ſoudainement, qu'il n'ait été auparavant raréfié conſidérablement; l'air ſera agité du *vent* lorſqu'il ſe refroidira après avoir été violemment échauffé.

6°. De la même maniere ſi l'air vient à être ſoudainement raréfié, ſon reſſort ſera ſoudainement augmenté, ce qui le fera couler auſſitôt vers l'air contigu, ſur lequel n'agit point la force raréfiante. Enſorte que dans ce cas, le *vent* viendra de l'endroit où l'air ſera ſoudainement raréfié.

7°. Le ſoleil dont la force pour raréfier l'air eſt connue, doit avoir une grande influence ſur la production des *vents*. Ces dernieres lois de la production des *vents*, ne paroiſſent pas s'accorder trop bien avec les premieres; par ces dernieres, on prétend ſans doute expliquer comment la chaleur du ſoleil doit faire mouvoir l'atmoſphere d'orient en occident, & par celles qu'on a données d'abord, il ſembleroit qu'on pourroit expliquer de même comment le ſoleil feroit mouvoir l'atmoſphere dans un ſens contraire, ſi en effet elle ſe mouvoit ainſi. Telle eſt la nature de preſque toutes les explications que les phyſiciens eſſayent de donner des différens phénomenes de la nature; elles ſont ſi vagues & ſi peu préciſes, qu'elles pourroient ſervir à rendre raiſon de phénomenes tout contraires. *Voyez* CHALEUR, RARÉFACTION.

8°. Il ſort pour l'ordinaire des caves, un vent qui eſt plus ou moins fort ſuivant les circonſtances.

On connoit par expérience les *vents* qui s'élevent, ou les changemens qui leur arrivent, par le moyen des girouettes qui ſont au-deſſus des maiſons; mais on ne connoit par ce moyen que les *vents* qui ſouffient à la hauteur où ces girouettes ſont placées, & M. Wolf aſſure d'après des obſervations de pluſieurs années, que les *vents* plus élevés qui pouſſent les nuages, ſont différens de ceux qui font tourner les girouettes. M. Derham de ſon côté, a fait des remarques qui ne s'éloignent pas de celle-là. *Phyſic. Théol. l. I. c. ij.*

Cet auteur rapporte qu'en comparant pluſieurs ſuites d'obſervations faites en Angleterre, en Irlande, en Suiſſe, en Italie, en France, dans la nouvelle Angleterre, *&c.* on trouve que les *vents* qui ſoufflent dans ces différens pays, ne s'accordent gueres communément, excepté lorſqu'ils ſont d'une violence extraordinaire, & qu'ils ſoufflent pendant un tems conſidérable du même côté, & plus, ſuivant lui, lorſque ces *vents* ſont au nord ou à l'eſt, que dans les autres points. Il remarque encore que les *vents* qui ſont violens dans un lieu, ſont ſouvent foibles ou moderés dans un autre, ſuivant que ce ſecond lieu eſt plus ou moins éloigné du premier. *Phil. Tranſ. n°. 267. & 321.*

Lois de la force & de la viteſſe du vent. Le *vent* n'étant autre choſe qu'une agitation dans l'air, c'eſt-à-dire dans un fluide ſujet aux mêmes lois que les autres, ſa force pourra s'eſtimer exactement. » Ainſi » la raiſon de la peſanteur ſpécifique de l'air à celle » d'un autre fluide, étant donnée avec l'eſpace que » ce fluide pouſſé par la preſſion de l'air, décrit dans » un tems donné; on pourra trouver l'eſpace que » l'air pouſſé par la même force, décrira dans le » même tems, en employant la regle ſuivante ».

1°. La peſanteur ſpécifique de l'air eſt à celle de tout autre fluide, en raiſon renverſée du quarré de l'eſpace que ce fluide, pouſſé par une force quelconque, parcourt dans un tems donné, au quarré de l'eſpace que l'air décrit dans le même tems, en vertu de la même impulſion. Suppoſant donc que la proportion de la peſanteur ſpécifique de cet autre fluide à celle de l'air, ſoit celle de b à c, & que l'eſpace parcouru par ce même fluide, ſoit f, tandis que celui qui eſt parcouru par l'air dans le même tems, eſt nommé x, on aura par cette regle $x = \sqrt{(bf^2 : c)}$ ainſi ſi l'on veut que l'eau pouſſée par une force donnée, faſſe deux piés dans une ſeconde de tems, on aura $s = 2$, & la peſanteur ſpécifique de l'eau étant ſuppoſée à celle de l'air, comme 970 à 1, b ſera 970, & $c = 1$, ce qui donnera $x = \sqrt{(970 \cdot 4)} = \sqrt{3880} = 623$ piés. Dans ce cas la viteſſe du *vent* ſera à celle de l'eau mue par la même force, comme 623 à 2, ou ce qui revient au même, lorſque l'eau fera 2 piés dans une ſeconde, l'air en fera 623.

2°. Il ſuit de la même formule que $s = \sqrt{(cx^2 : b)}$ c'eſt-à-dire que l'eſpace parcouru dans un tems donné, par un fluide, en vertu d'une impreſſion quelconque, ſe trouve, en prenant d'abord la quatrieme proportionnelle à trois nombres dont les deux premiers expriment le rapport des peſanteurs ſpécifiques des deux fluides, & dont le troiſieme exprime l'eſpace parcouru par le *vent*, dans le tems donné; & en prenant enſuite la racine quarrée de cette quatrieme proportionnelle.

M. Mariote ayant trouvé par différentes expériences qu'un vent paſſablement fort fait parcourir à l'air 24 piés dans une ſeconde, on trouvera l'eſpace que l'eau pouſſée par la même force que l'air parcourroit dans le même tems, en faiſant $c = 1$, $x = 28$, $b = 970$, car on aura alors s, ou l'eſpace cherché $= \sqrt{(576 : 970)} = \frac{24}{31}$.

3°. La viteſſe du *vent* étant donnée, on détermi-

nera la preſſion capable de produire cette vîteſſe, par la regle ſuivante : l'eſpace parcouru par le *vent*, dans une ſeconde de tems, eſt à la hauteur qu'un fluide devroit avoir dans un tube vuide, pour avoir une preſſion capable de donner cette viteſſe, dans la raiſon compoſée de la peſanteur ſpécifique de ce fluide, à celle de l'air, & du quadruple de la hauteur qu'un corps parcourt en tombant pendant une ſeconde, à cet eſpace dont on vient de parler, parcouru par l'air dans une ſeconde.

Pluſieurs phyſiciens ont eſſayé de meſurer la vîteſſe des *vents*, en lui donnant à emporter de petites plumes & d'autres corps légers; mais les expériences qu'on a faites ſur ce ſujet, s'accordent fort peu entre elles. M. Mariotte prétend que la vîteſſe du *vent* le plus impétueux, eſt de 32 piés par ſeconde. M. Derham la trouve environ deux fois plus grande.

Il a fait ſes expériences avec des plumes légeres, & de la ſemence de piſſenlis, que le vent emporta avec la même rapidité que l'air même. Il fit en 1705, le 11 Août, un furieux orage qui renverſa preſque tout un moulin à vent. Le *vent* qui ſouffloit alors, parcouroit 66 piés d'Angleterre dans une ſeconde, & par conſéquent 45 milles d'Angleterre dans l'eſpace d'une heure ; mais l'orage extraordinaire de 1703. fut encore plus furieux, puiſqu'alors le *vent* parcouroit 50 à 60 milles en une heure. Ces *vents* rapides ont quelquefois tant de force qu'ils renverſent preſque des rocs entiers, & qu'ils déracinent des arbres de 100 & 200 ans, quelque gros qu'ils puiſſent être.

Il y a au-contraire d'autres *vents* dont le cours eſt ſi lent qu'ils ne ſauroient dévancer un homme à cheval; d'autres ont une vîteſſe médiocre, & ne parcourent que dix milles d'Angleterre par heure. *M. Formey.*

La force du vent ſe détermine par une machine particuliere qu'on appelle *anemometre*, laquelle étant miſe en mouvement par le moyen d'ailes ſemblables à celles d'un moulin à *vent*, éleve un poids qui s'écartant de plus en plus du centre du mouvement, en gliſſant le long d'un bras creuſé en gouttiere & adapté ſur l'aiſſieu des voiles, réſiſte d'autant plus qu'il eſt plus élevé, juſqu'à ce que devenant en équilibre avec la force du *vent* ſur les voiles, il en arrête le mouvement. Une aiguille fixée ſur le même axe à angle droit avec le bras, montre en s'élevant ou en en deſcendant, la force du *vent* ſur une eſpece de cadran diviſé en degrés. *Voyez* ANEMOMETRE.

On trouvera dans le *traité du navire* de M. Bouguer, la deſcription d'un anemometre, que cet habile géometre a inventé, & auquel nous renvoyons. Ce n'eſt autre choſe qu'un morceau de carton appliqué à un peſon d'Allemagne. M. Poleni a auſſi donné la deſcription d'un inſtrument ſemblable, dans la piece qui a remporté le prix de l'académie en 1733.

Qualités & effets du vent. 1°. « Un *vent* qui vient » du côté de la mer, eſt toujours humide, & de plus » froid en été & chaud en hiver, à moins que la mer » ne ſoit gelée : ce qui peut ſe prouver ainſi ». Il s'éleve continuellement une vapeur de la ſurface de toute eau, & cette vapeur eſt beaucoup plus conſidérable qu'on ne peut l'imaginer lorſque l'eau eſt expoſée à l'action des rayons du ſoleil ; c'eſt un fait qu'il eſt aiſé de reconnoître, en expoſant à l'air un vaſe rempli d'eau, & en remarquant que l'eau diminue ſenſiblement au-bout d'un aſſez petit eſpace de tems. *Voyez* VAPEUR.

De-là il ſuit que l'air qui eſt au-deſſus de la mer eſt chargé de beaucoup de vapeurs : or les *vents* qui viennent du côté de la mer, balayant & ramaſſant ces vapeurs, doivent être par conſéquent humides.

De plus en été l'eau s'échauffe moins que la terre par l'action des rayons du ſoleil ; au-lieu qu'en hiver l'eau de la mer eſt plus chaude que la terre, qui eſt ſouvent couverte de glace & de neige : or comme l'air qui eſt contigu à un corps, partage ſon degré de froid ou de chaud, il s'enſuit que l'air contigu à la mer eſt plus chaud en hiver que celui qui eſt contigu à la terre ; & que le même air eſt réciproquement plus froid en été. On peut dire encore que les vapeurs que l'eau exhale en hiver, étant plus chaudes que l'air dans lequel elles s'élevent, ainſi qu'on le peut juger par la condenſation de ces vapeurs qui les rend viſibles auſſitôt qu'elles s'élevent dans l'air ; il faut que ces vapeurs échauffent continuellement la partie de l'atmoſphere qui eſt au-deſſus de la mer, & en rendent la chaleur plus conſidérable que dans celle qui eſt au-deſſus de la terre ; mais en été, les rayons du ſoleil réfléchis de la terre dans l'air, étant en bien plus grand nombre que ceux qui ſont réfléchis de l'eau dans l'air, l'air contigu à la terre échauffé par une plus grande quantité de rayons que celui qui eſt contigu à la mer, ſera par conſéquent plus chaud. De tout-celà il s'enſuit que les *vents* de mer produiſent des tems épais & couverts, & des brumes.

2°. » Les *vents* qui viennent des continens ſont » toujours ſecs, chauds en été, & froids en hiver »: car comme il s'éleve beaucoup moins de vapeurs de la terre que de l'eau, il faut auſſi que l'air qui eſt au-deſſus des terres ſoit beaucoup moins chargé de vapeurs que celui qui eſt au-deſſus des mers. D'ailleurs les vapeurs ou exhalaiſons qui s'élevent de la terre, par les grands degrés de chaleur, ſont beaucoup plus déliées & moins ſenſibles que celles qui viennent de l'eau. Il faut donc que le *vent* qui vient du continent amene peu de vapeur, & qu'il ſoit par conſéquent ſec. De plus la terre étant plus échauffée dans l'été, que ne l'eſt l'eau, quoique expoſée aux mêmes rayons du ſoleil, il faut donc que l'air qui eſt contigu à la terre, & par conſéquent le *vent* qui vient de terre, ſoit plus chaud que celui qui vient de la mer : on verroit de la même maniere que les *vents* de terre doivent être plus froids en hiver que les *vents* de mer ; & on verroit auſſi que ces mêmes *vents* de terre, en hiver, doivent rendre le tems froid, clair & ſec. *Voyez* TEMS.

Quoi qu'il en ſoit, les *vents* du nord & du ſud, qui ſont communément eſtimés les cauſes des tems froids & des tems chauds, doivent être plutôt regardés, ſuivant M. Derham, comme les effets du froid & du chaud de l'atmoſphere : car nous voyons fréquemment un *vent* chaud de ſud ſe changer ſubitement en un *vent* de nord, s'il ſurvient de la neige ou de la grêle; & de même le *vent* qui eſt au nord, dans une matinée froide, ſe changer en *vent* de ſud quand le ſoleil a échauffé la terre, & retourner enſuite ſur le ſoir au nord ou à l'eſt, lorſque la terre ſe refroidit. *Voyez* à *l'article* du BAROMETRE, les effets du *vent* ſur le barometre.

La nature qui ne fait rien d'inutile, fait mettre les *vents* à profit : ce ſont eux qui tranſportent les nuages, pour arroſer les terres, & qui les diſſipent enſuite pour rendre le beau tems ; leurs mouvemens purifient l'air, & la chaleur ainſi que le froid ſe tranſmettent d'un pays à un autre. Quelquefois auſſi les *vents* nous ſont nuiſibles, comme lorſqu'ils viennent d'un endroit mal ſain, ou lorſqu'ils apportent des graines de mauvaiſes plantes dans des endroits où on deſireroit qu'il n'en crût point. Quel ſecours ne tirons-nous pas des moulins à *vent*, pour moudre le grain, extraire l'huile des ſemences, fouler les draps, *&c.* De quelle utilité le *vent* n'eſt-il pas à la navigation ? le ſecours du *vent* eſt ſi commode, & ſes avantages ſont ſi bien connus, que nous nous en procurons ſouvent quand nous en manquons : le forgeron ſe ſert d'un ſoufflet pour allumer ſon feu ; le boulanger nettoie ſon blé en le faiſant paſſer devant une eſ-

pece de roue, qui en agitant l'air, chaſſe la pouſſiere, *&c.*

VENT, *dans la Navigation*, eſt l'agitation de l'air conſidérée comme ſervant à faire mouvoir les navires. *Voyez* NAVIGATION.

La diviſion des *vents* dans la Navigation eſt relative aux points de l'horiſon d'où ils ſoufflent, en cardinaux & collatéraux.

Les *vents* cardinaux ſont ceux qui ſoufflent des points cardinaux, c'eſt-à-dire de l'eſt, de l'oueſt, du nord & du ſud. *Voyez* CARDINAL.

Les *vents* collatéraux ſont ceux qui ſont entre les *vents* cardinaux. Le nombre de ces *vents* eſt infini, ainſi que les points d'où ils ſoufflent. Mais il n'y en a qu'un petit nombre qu'on conſidere dans la pratique, ou plûtôt auxquels on ait donné des noms particuliers.

Les Grecs ne conſidérerent d'abord que les quatre *vents* cardinaux; ils y joignirent enſuite quatre autres *vents* collatéraux. Quant aux Romains, ils ajouterent aux quatre *vents* cardinaux vingt *vents* collatéraux, auxquels ils donnerent des noms particuliers qu'on trouve dans Vitruve.

Les modernes dont la navigation eſt beaucoup plus perfectionnée que celle des anciens, ont donné des noms à vingt-huit des *vents* collatéraux qu'ils partagent en principaux & ſecondaires; diviſant enſuite les ſecondaires en premiere & ſeconde eſpece. *Voy.* RHUMB. Les noms françois des rhumbs & des *vents* collatéraux principaux ſont compoſés des noms cardinaux, & ſont toujours précédés de nord ou de ſud.

Les noms des *vents* collatéraux ſecondaires du premier ordre ſont compoſés des noms des cardinaux & des principaux collatéraux dont ils ſont voiſins. Ceux du ſecond ordre ſont compoſés des noms des cardinaux ou principaux collatéraux voiſins, en y ajoutant le nom du cardinal ou du collatéral principal le plus proche précédé du mot *quart*. Les Latins avoient donné des noms particuliers à chacun de ces *vents*. On trouvera tous ces noms dans la table ſuivante.

Noms des rhumbs de vent.

François.	Latins & Grecs.	Diſtance du nord.
1. *Nord.*	*Septentrio*, ou boreas.	0°. 0′.
2. Nord-quart-nord-eſt.	Hyperboreas, hypaquilo gallicus.	11. 15.
3. Nord-nord-eſt.	Aquilo.	22. 30.
4. Nord-eſt-quart-nord-eſt.	Meſoboreas, meſaquilo ſupernas.	33. 45.
5. *Nord-eſt.*	*Arcta peliotes, bora peliotes, græcus.*	45.
6. Nord-eſt-quart-eſt.	Hypocaſias.	56. 15.
7. Eſt-nord-eſt.	Cæſias, helleſpontius.	67. 30.
8. Eſt-quart-nord-eſt.	Meſocæſias, carbas.	78. 45.
		de l'eſt.
9. *Eſt.*	*Solanus, ſubſolanus, apeliotes.*	0°. 0′.
10. Eſt-quart-ſud-eſt.	Hypeurus, *ou* hypereurus.	11. 15.
11. Eſt-ſud-eſt.	Eurus, *ou* Volturnus.	22. 30.
12. Sud-eſt-quart-eſt.	Meſeurus.	33. 45.
13. *Sud-eſt.*	*Notapeliotes, Euroauſter.*	45.
14. Sud eſt-quart-ſud.	Hypophœnia.	56. 15.
15. Sud-ſud-eſt.	Phœnix, phœnicias, leuco-notus, gangeticus.	67. 30.
16. Sud-quart-ſud-eſt.	Meſophœnix.	78. 45.
		du ſud.
17. *Sud.*	*Auſter, notus, meridies.*	0°. 0′.
18. Sud-quart-ſud-eſt.	Hypolibonotus, alſanus.	11. 15.
19. Sud-ſud-oueſt.	Libonotus, notolybicus, auſtro-africus.	22. 30.
20. Sud-oueſt-quart-ſud.	Meſolibonotus.	33. 45.
21. *Sud-oueſt.*	Noto-zephyrus, noto-lybicus, africus.	45.
22. Sud-oueſt-quart-oueſt.	Hypolibs, hypefricus, ſubveſperus.	56. 15.
23. Oueſt-ſud-oueſt.	Libs.	67. 30.
24. Oueſt-quart-ſud-oueſt.	Meſolibs, mezozephyrus.	78. 45.
		de l'oueſt.
25. *Oueſt.*	*Zephyrus, favonius, occidens.*	0°. 0′.
26. Oueſt-quart-nord oueſt.	Hypergeſtes, hypocorus.	11. 15.
27. Oueſt-nord-oueſt.	Argeſtes, caurus, corus-japix.	22. 30.
28. Nord-oueſt-quart-oueſt.	Meſargetes, meſocorus.	33. 45.
29. *Nord-oueſt.*	Zephyro-boreas, boro-lybicus, olympias.	45.
30. Nord-oueſt-quart-nord.	Hypocircius, hypo-thraſcias, ſcirem.	56. 15.
31. Nord-nord-oueſt.	Circius-thraſcias.	67. 30.
32. Nord-quart-nord-oueſt	Meſo-circius.	78. 45.

Les noms anciens joints ici aux modernes, à la maniere du p. Riccioli, ne ſont pas préciſément les mêmes que ceux que les anciens avoient donnés aux *vents*; mais ce ſont ſeulement les noms qui ſuivant leurs dénominations doivent exprimer les *vents* des modernes. Car la diviſion des anciens n'étant pas la même que la nôtre, les noms dont ils ſe ſont ſervis ne peuvent pas exprimer exactement nos *vents*.

Quant aux vrais noms anciens des *vents* qui, ſuivant Vitruve, ſont au nombre de vingt-quatre, ils ſont tous expoſés dans la table ſuivante.

Noms des *vents*.	Diſtances du nord.	Noms des *vents*.	Diſtances de l'oueſt.
1. *Septentrio.*	0°. 0′.	7. Salanus.	0°. 0′.
2. Gallicus.	15	8. Ornithias.	15
3. Supernas.	30	9. Cæcias.	30
4. Aquilo.	45	10. Eurus.	45
5. Boreas.	60	11. Volturnus.	60
6. Carbas.	75	12. Euronotus.	75
Noms des *vents*.	Diſtances au ſud	Noms des *vents*.	Diſtances de l'eſt.
13. Auſter.	0°. 0′.	19. Favonius.	0°. 0′.
14. Alſanus.	15	20. Eteſiæ.	15
15. Libonotus.	30	21. Circius.	30
16. Africus.	45	22. Caurus.	45
17. Subveſper.	60	23. Corus.	60
18. Argeſtes.	75	24. Thraſcias.	75

Quant à l'uſage des *vents* dans la Navigation, *voyez* NAVIGATION, RHUMB, *&c.*

VENT, (*Marine.*) c'eſt un mouvement de l'air, qui a des directions différentes, & qui ſert par-là à pouſſer les vaiſſeaux à quelque endroit de la terre qu'ils veuillent aller. C'eſt donc une connoiſſance eſſentielle pour les marins que celle des *vents*. Auſſi tous les navigateurs intelligens ſe ſont attachés à les obſerver dans leurs voyages, & à en tenir compte: & voici un précis du fruit de leurs obſervations.

1°. Entre les tropiques, le *vent* d'eſt ſouffle pendant tout le cours de l'année, & ne paſſe jamais le nord-eſt ou ſud-eſt.

2°. Hors les tropiques on trouve des *vents* variables, qu'on appelle *vents de paſſages*, dont les uns ſoufflent tous d'un même côté, & dont les autres ſont périodiques, & ſoufflent pendant ſix mois d'un certain côté, & pendant les ſix autres mois d'un autre côté. On donne à ceux-ci le nom particulier de *mouſſons*. Dans la grande mer du Sud, dans la partie de la mer des Indes qui eſt au ſud de la ligne, dans une partie de la mer du nord, & dans la mer Ethiopique, le *vent* d'eſt ſouffle toujours depuis 30 deg. de latit. boréale, juſqu'à 30 deg. de latit. méridionale; mais il eſt plus méridional au ſud de l'équateur, ſavoir ſur l'eſt-ſud-eſt; & plus ſeptentrional au nord de l'équateur, à environ eſt-nord-eſt.

Ceci doit s'entendre du *vent* de paſſage qui regne en plaine mer; car à la diſtance de 150 ou 200 milles des côtes, le *vent* de paſſage ſouffle dans la grande mer du Sud, du côté de l'oueſt de l'Amérique méridionale; ce qui eſt cauſé vraiſſemblablement en partie par les côtes, & en partie par ces hautes montagnes qu'on appelle les *Andes*. Du côté de l'eſt des côtes ce *vent* ſouffle juſqu'auprès du rivage, & il ſe mêle même avec les *vents* des côtes. Enfin au nord de la mer Indienne regne le *vent* ordinaire de paſſage, depuis Octobre juſqu'en Avril, & il eſt diamétralement oppoſé dans les autres mois.

3° Le long de la côte du Pérou & de Chili, regne un *vent* de ſud, de même que le long de la côte de Monomotapa & de celle d'Angola, il y a preſque toujours aux environs de la côte de la Guinée un *vent* de ſud-oueſt.

4°. On diviſe les *vents* qui ſoufflent près des côtes, en *vents* de mer, & en *vents* de terre. Le *vent* de mer s'éleve en pluſieurs endroits ſur les 9 heures du

matin, & il augmente toujours juſqu'à midi ; après quoi il décroît juſqu'à 3 heures après midi, où il ceſſe entierement : ce *vent* ſouffle droit ſur la côte lorſque le tems eſt ſerain. Les *vents* de terre les plus forts ſe font ſentir dans les baies profondes, & preſque point, ou fort peu, dans les côtes élevées.

5°. Les grandes tempêtes, les *vents* violens & momentanés, & encore ceux qui ſoufflent de tous côtés, que les marins appellent *travades* ou *ouragans* ; & les *vents* qui accompagnent les orages, n'entrent point dans l'hiſtoire des *vents*, parce qu'ils ne ſont point de longue durée.

Ce n'eſt point ici le lieu de rechercher la cauſe des *vents* ; il faut recourir pour cela à l'article *vent* du *Diction. univerſel de mathématique & de phyſique*, où l'on trouvera le titre des ouvrages qui contiennent des connoiſſances plus détaillées ſur le météore qui vient de faire le ſujet de cet *article*. *Voyez* encore les *articles* ſuivans à l'égard des noms des *vents*. *Voyez* ROSE DE VENT. *Voyez Marine*, *Pl. XXI. fig. 3*. Les noms des 32 rumbs des *vents* de la bouſſole.

Vent aliſé, nom qu'on donne au *vent* qui ſouffle entre les tropiques, preſque toujours du même côté ; ſavoir depuis le nord-eſt juſqu'à l'eſt, au nord de la ligne ; & depuis le ſud-eſt juſqu'à l'eſt, au ſud de la ligne.

Vent arriere, on appelle ainſi le *vent* dont la direction ne fait qu'une même ligne avec la quille du vaiſſeau.

Vent d'amont, *vent* d'orient qui vient de terre : on l'appelle ſur les rivieres *vent ſolaire* ou *vent équinoxial*.

Vent d'aval, *vent* malfaiſant qui vient de la mer & du ſud ; c'eſt auſſi l'oueſt & le nord-oueſt.

Vent de bouline, c'eſt un *vent* dont la direction fait un angle aigu avec la route du vaiſſeau. *Voyez* ALLER A LA BOULINE.

Vent de quartier, nom qu'on donne au *vent* qui eſt perpendiculaire à la route du vaiſſeau.

Vent en pouppe, voyez *vent arriere*.

Vent en pouppe largue la ſoute, cela ſignifie que le *vent* étant bon de bouline, on peut donner des vivres à l'équipage comme à l'ordinaire, ſuppoſé qu'on en eût retranché.

On dit encore que le *vent en pouppe* fait trouver la mer unie, parce qu'on ne ſe ſent point alors de l'agitation de la mer.

Vent largue, nom d'un *vent* qui fait un angle obtus avec la route. *Voyez* LARGUE.

Vent routier, *vent* qui ſert pour aller & pour venir en un même lieu.

Vents variables, ce ſont des *vents* qui changent & qui ſoufflent tantôt d'un côté, tantôt d'un autre.

On appelle encore ſur mer *vent à pic*, un *vent* qui n'a point de direction déterminée ; & on dit que le *vent* eſt au ſoleil, lorſqu'il n'y a point de *vent*.

Vent, au plus près de, terme de *Marine*. *Voyez* ALLER *au plus près du vent*.

VENT, (*Critique ſacrée.*) ἄνεμος ; ce mot, outre ſa ſignification ordinaire, déſigne les parties de la terre d'où les *vents* ſoufflent. Les anges aſſembleront les élus des *quatre vents*, c'eſt-à-dire d'un bout du monde à l'autre, *Matth. xxiv. 31*. Les *vents* dans *Zach. vj. 5*. marquent les quatre monarchies qui ſe ſont ſuccédées ; comme les *vents* regnent ſucceſſivement dans l'air, ils ſe prennent figurément pour des ennemis puiſſans : *Inducam quatuor* ventos *à quatuor plagis cœli. Jérém. xlix. 35*. c'eſt-à-dire je ferai fondre de toutes parts des ennemis ſur les Elamites. Enfin *ventus urens*, un *vent* brûlant, dénote un malheur inopiné, *Job. xxvij. 21*. *Paſcere ventum*, c'eſt prendre des peines inutiles. *Seminare ventum*, c'eſt perdre ſon travail. *Obſervare ventum*, c'eſt laiſſer échapper l'occaſion par trop de circonſpection. (*D. J.*)

VENT, (*Phyſiolog.*) les *vents* qui ſortent ſoit par la bouche, ſoit par l'anus, ſont de l'air que ces viſceres chaſſent de leur cavité, en ſe mettant dans une contraction aſſez forte, pour ſurmonter les puiſſances qui s'oppoſent à la ſortie des matieres contenues dans ces cavités. Ces puiſſances ſont deux ſphincters, dont l'un ferme l'orifice ſupérieur de l'eſtomac, & l'autre l'anus. Quant à ce qui concerne les *vents*, comme maladie, *Voyez* FLATUOSITÉ. (*D. J.*)

VENT, (*Maréchal.*) avoir du *vent*, ſe dit d'un cheval qui commence à devenir pouſſif. *Porter le nez au vent*, ou *porter au vent*, c'eſt la même choſe. *Voyez* PORTER.

VENT DU BOULET, c'eſt *dans l'artillerie*, la différence qu'on obſerve entre le calibre de la piece & celui du boulet, afin qu'il y entre facilement & qu'il en ſorte de même, ſans cauſer beaucoup de frottement dans l'ame du canon ; ce qui rallentiroit le mouvement du boulet, & uſeroit le métal de la piece trop promptement. *Voyez* BOULET.

VENT, (*Jardinage.*) le *vent* eſt l'élément le plus nuiſible aux jardins, c'eſt une agitation violente de l'air. Les Jardiniers & les Vignerons en craignent de pluſieurs ſortes.

Il y a le *vent* d'amon, celui d'aval, de galerne, de biſe, les *vents* roux & ceux du nord.

Le *vent* d'amon eſt un *vent* de terre, il vient d'orient ou du levant.

Celui d'aval ou d'abas eſt ſon oppoſé, c'eſt un *vent* de mer ; il vient d'occident ou du couchant, & eſt très-malfaiſant.

Le *vent* de galerne vient d'orient, & eſt très-froid ; il gele ordinairement les vignes & les fruits ; les Italiens l'appellent *græco*, il ſouffle entre l'orient & le ſeptentrion.

Le *vent* de biſe eſt un *vent* froid & ſec, qui gele les vignes & perd les fleurs. Il regne dans le fort de l'hiver, & ſouffle entre l'eſt & le ſeptentrion : ſur l'Océan on l'appelle *nord*, & les Italiens le nomment la *tramontana*, ainſi le *vent* du nord & celui de biſe ſont les mêmes.

Le roux-*vent* ou le *vent*-roux eſt un *vent* froid & ſec, que les Jardiniers craignent beaucoup dans le mois d'Avril, parce qu'il gâte les jets tendres des arbres fruitiers, ce qui fait recoquiller leurs feuilles.

Les modernes diſtinguent les quatre *vents* cardinaux en trente-deux parties égales ou rumbs, ce qui regarde plus la navigation que l'agriculture & le jardinage.

On dit encore en parlant des arbres, un arbre à *plein-vent*, c'eſt-à-dire en plaine campagne ou iſolé dans un verger.

VENT, *terme de Fauconnerie*, aller contre le *vent* ſe dit quand l'oiſeau vole, ayant le bec tourné du côté du *vent* ; aller vau le *vent*, c'eſt quand il a le balai ou queue tournée contre le *vent* ; bander le *vent* ſe dit de l'oiſeau, quand il tient les chemins & fait la creſſerelle ; chevaucher le *vent*, tenir le bec au *vent*, c'eſt quand l'oiſeau réſiſte au *vent* ſans tourner la queue ; prendre le haut-*vent* ſe dit quand l'oiſeau vole au-deſſus du *vent* ; *vent* léger, c'eſt celui qui eſt doux, gracieux & propre pour bien voler ; *vent* clair eſt celui ſouffle lorſque le tems eſt beau & ſerain.

VENTS, (*Mythologie.*) les *vents* nuiſibles étoient, ſelon Héſiode, fils des géans Typhéus, Aſtréus & Perſée ; mais les *vents* favorables, ſavoir Notus, Borée & Zéphire, étoient enfans des dieux. Homere & Virgile établiſſent le ſéjour des *vents* aux îles Eoliennes. C'eſt-là, dit le poëte latin, que dans un antre vaſte & profond Eole tient tous les *vents* enchaînés, tandis que les montagnes qui les renferment retentiſſent au-loin de leurs fureurs ; s'ils n'étoient ſans ceſſe retenus, ils confondroient bien-tôt le ciel, la terre, la mer & tous les élémens.

L'antiquité païenne ſacrifioit aux *vents* pour ſe les

rendre favorables. Hérodote le dit des Perſes. Xénophon rapporte dans l'expédition du jeune Cyrus, que le *vent* du nord cauſant un grand dommage à l'armée, un devin conſeilla de lui ſacrifier; on obéit, & le *vent* ceſſa. Pauſanias raconte qu'on voyoit près de l'Aſope une montagne conſacrée aux *vents*, & qu'un prêtre y faiſoit chaque année des ſacrifices pour appaiſer leurs violences. Les Troyens étant prêts à s'embarquer, Anchiſe, pour ſe rendre les *vents* propices, immole une brebis noire aux *vents* orageux, & une blanche aux aimables zéphirs. Séneque aſſûre qu'Auguſte étant dans les Gaules, dédia un temple au *vent* Circéus; c'eſt le *vent* d'oueſt ou quart de nord-oueſt, que les Gaulois honoroient particulierement, dans la croyance qu'ils lui devoient la ſalubrité de l'air. Enfin on a découvert en Italie divers autels conſacrés aux *vents*. (*D. J.*)

VENTA, (*Géog. anc.*) ce mot, dans la Géographie, ſignifie une *taverne* ou une *hôtellerie* dans la campagne. Il y en a un bon nombre en Eſpagne, & ſur-tout dans la Caſtille où elles ſont ſituées ſur les grands chemins, & généralement très-mauvaiſes. (*D. J.*)

VENTA-BELGARUM, (*Géog. anc.*) ville de la grande Bretagne. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de *Regnum* à Londres, entre *Clauſentum* & *Calleva Atrebatum*, à dix milles du premier de ces lieux, & à vingt-deux milles du ſecond. Ptolomée, *l. II. c. iij.* qui a connu cette ville, la donne auſſi aux Belges.

Céſar, *l. V. bel. gal. c. xij.* nous apprend pourquoi on trouve des Belges, des Atrébates, *&c.* dans la grande Bretagne. La partie intérieure de la Bretagne, dit-il, eſt habitée par des peuples qui y étant paſſés du pays des Belges ou dans le deſſein de butiner ou de faire la guerre, s'appellent preſque tous des noms des cités où ils ont pris naiſſance; & après avoir guerroyé dans le pays, ils y ſont demeurés, & y ont commencé à cultiver les terres. *Venta* fut la capitale des Belges établis dans la grande Bretagne; & c'eſt aujourd'hui la ville de Wincheſter. Son évêque ſe trouve appellé *Wentanus*, parce que la ville eſt nommée *Wenta* par Osberne, *in vitâ S. Elphegi, c. ij.* & par divers autres écrivains. (*D. J.*)

VENTA-ICENORUM, (*Géogr. anc.*) ville de la grande Bretagne. Il y a dans l'itinéraire d'Antonin une route qui conduit de *Venta Icenorum* à Londres, qui en étoit à cent trente-huit milles; & on y compte trente-deux milles de *Venta-Icenorum* à *Sitomagum*. Ptolomée, *l. II. c. iij.* nomme cette ville *Venta-Simenorum*; mais il faut ſans doute lire *Icenorum*; car il eſt conſtant que les *Iceni* ont été une nation puiſſante dans la grande Bretagne. En effet Tacite, *ann. l. XII. c. xxxj.* l'appelle *Valida gens*: de ſorte qu'il ne ſeroit pas naturel que Ptolomée, qui donne juſqu'aux noms des bourgs de la grande Bretagne, eût paſſé ſous ſilence celui d'un peuple conſidérable. Comme le manuſcrit de Ptolomée de la bibliotheque palatine dit Σιμένες au-lieu de Σιμένους, c'eſt une nouvelle raiſon qui autoriſe le changement de Σιμένους en Ἰκένους.

On voit aujourd'hui les ruines de cette ville dans Norfolckshire ſur le bord de la riviere Wentfar, près d'un lieu nommé *Caſter*. Ces ruines occupent trente acres d'étendue; & l'on y a déterré quelques médailles. Un peu plus haut, il y a vers la ſource de la riviere un vieux retranchement quarré de vingt-quatre acres d'étendue, qu'on croit être les reſtes de quelques ouvrages des Romains. (*D. J.*)

VENTA-SILURUM, (*Géog. anc.*) ville de la grande Bretagne. Il en eſt fait mention dans l'itinéraire d'Antonin, qui la marque ſur la route d'*Iſca* à *Calliva*, entre *Iſca* & *Abone*, à neuf milles du premier de ces lieux, & à pareille diſtance du ſecond.

Quoique cette ville ait perdu toute ſa ſplendeur, puiſqu'on n'en découvre que les ruines, elle ne laiſſe pas de conſerver encore ſon ancien nom. On l'appelle *Caer-Gwent*, c'eſt-à-dire *Urbs-Venta*; *Caër* & *Cair*, dans la langue bretonne, ſignifioit *une ville* ou *un château*.

On croit avec beaucoup de vraiſſemblance que Chepſtow, dans le comté de Monmouths, s'eſt agrandi des ruines de la ville de *Venta-Silurum*, qui étoit la capitale de la province, & qui lui donnoit même ſon nom; car ce pays a été long-tems appellé *Guent Wenſtland*.

Elle étoit ſituée à quatre milles de Chepſtow, en tirant vers le ſud-oueſt. On y voit encore les reſtes des murailles qui avoient environ mille pas de tour, & l'on y a déterré divers monumens d'antiquité, comme des pavés à la moſaïque & des médailles.

On trouve dans l'hiſtoire qu'il y a eu dans cette ville une académie, où S. Tathay, breton, fut appellé pour enſeigner. (*D. J.*)

VENTAIL, ſ. m. (*Menuiſ.*) c'eſt une piece de bois mobile, compoſée d'une ou de deux feuilles d'aſſemblage, qui ſert à fermer une porte ou une croiſée; on le nomme auſſi *battant*. (*D. J.*)

VENTEAU, ſ. m. (*Archit. hydraul.*) c'eſt un aſſemblage de charpente qui ſert à fermer la porte d'une écluſe. Cette charpente eſt compoſée 1°. d'un chaſſis formé d'un poteau tourillon, arrondi du côté de ſon chardonnet; d'un poteau buſqué, ayant une de ſes faces taillées en chanfrein pour ſe joindre à la pointe du buſc avec l'autre *venteau*; & de deux entretoiſes principales, l'une en-haut, l'autre en-bas. 2°. De pluſieurs autres entretoiſes intermédiaires ſervant à fermer la carcaſſe du *venteau*. 3°. D'un nombre de fils & de bracons qui ſervent à lier & à appuyer les entretoiſes. 4°. De montans formant le guichet pratiqué dans chaque *venteau*, qu'on ferme d'une vanne ou ventail à couliſſe. 5°. Du bordage, dont toute cette carcaſſe eſt revêtue extérieurement. *Voyez l'Architecture hydraulique de* M. Belidor, *t. III. l. I. c. xiij.* (*D. J.*)

VENTE, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt un contrat par lequel une perſonne cede à une autre quelque choſe qui lui appartient, moyennant un certain prix que l'acquéreur en paye au vendeur.

Ce contrat eſt du Droit des gens, & l'un des plus anciens qui ſoit uſité.

L'uſage des échanges eſt cependant plus ancien que celui des *ventes* proprement dites: car avant que l'on connût la monnoie, tout le commerce ſe faiſoit par échange; celui qui avoit du grain, en donnoit pour avoir des veaux, moutons, *&c.* & ainſi du reſte. Mais celui qui avoit beſoin d'une choſe, n'ayant pas toujours de ſon côté quelque choſe qui convînt à celui qui pouvoit lui fournir celle qui lui étoit néceſſaire, ont fit choix d'une matiere dont la valeur publique & conſtante pût ſervir à faciliter les échanges, en la rendant propre à être échangée contre toute ſorte de choſes, ſelon la quantité que l'on mettroit de cette matiere, qui eſt ce que l'on a appellé *or* & *argent monnoyé*; de ſorte qu'il eſt vrai de dire que l'uſage de la monnoie a été inventé pour faire ce que l'on appelle une *vente* proprement dite, c'eſt-à-dire une *vente* à prix d'argent.

On comprend pourtant quelquefois ſous le terme de *vente* différentes ſortes d'aliénations, telles que le bail à cens ou emphytéotique, le bail à *vente*, la dation en payement, *&c.* mais communément l'on n'entend par le terme de *vente* que celle *dite & faite à prix d'argent*.

Pour former une *vente* proprement dite, il faut que trois choſes ſe rencontrent; ſavoir la choſe qui fait l'objet de la *vente*, qu'il y ait un prix fixé à la choſe

vendue;

vendue, & que le conſentement des deux parties intervienne pour former le contrat.

Le prix de la *vente* eſt arbitraire à l'égard de l'acheteur ; mais il y a un prix réel à l'égard du vendeur, & qui dépend de l'eſtimation lorſque le vendeur ſe prétend léſé. *Voyez* LÉSION.

La *vente* s'accomplit cependant par le ſeul conſentement, quoique la choſe vendue ne ſoit pas encore délivrée, ni le prix payé.

Le conſentement pour la *vente* d'une choſe mobiliaire peut ſe donner verbalement & ſans écrit, & tout peut ſe conſommer de la main-à-la-main ; mais pour la *vente* d'un immeuble, il faut que le conſentement reſpectif ſoit donné par écrit ſous ſeing privé ou devant notaire.

Toutes perſonnes en général peuvent vendre & acheter, à-moins qu'il n'y ait quelque incapacité particuliere qui empêche l'un de vendre, ou l'autre d'acheter ; comme les mineurs qui ne peuvent vendre leurs immeubles ſans néceſſité & ſans certaines formalités ; les gens de main-morte, qui ne peuvent ſans lettres-patentes acquérir des immeubles autres que des *ventes* ſur le roi ou ſur le clergé, les diocèſes, pays d'états, villes ou communautés.

On peut auſſi vendre toutes ſortes de choſes, pourvu qu'elles ne ſoient pas hors du commerce, comme les choſes ſaintes ou les marchandiſes prohibées ; on peut même vendre une choſe incertaine, comme un coup de filet.

Entre les choſes corporelles, les unes ſe vendent en gros & en bloc ; d'autres ſe vendent au nombre, au poids, à la meſure.

Dans toutes les *ventes*, outre les engagemens qui y ſont exprimés, il y en a encore d'autres, dont les uns ſont une ſuite naturelle de la *vente* ; les autres dérivent de la diſpoſition des lois, coutumes & uſages.

Les engagemens du vendeur ſont de délivrer la choſe vendue, quand même le contrat n'en diroit rien ; de garder & conſerver la choſe juſqu'à la délivrance ; d'en garantir la jouiſſance à l'acquéreur ; de déclarer les défauts de la choſe vendue, s'il les connoît, & de la reprendre ſi elle a des vices & des défauts qui en rendent l'uſage inutile ou trop incommode à l'acquéreur, ou d'en diminuer le prix s'il y a lieu, ſoit que ces défauts fuſſent connus ou non au vendeur.

La délivrance des choſes mobiliaires vendues ſe fait ou par la remiſe de la main-à-la-main, en les faiſant paſſer du pouvoir du vendeur en celui de l'acheteur, ou par la délivrance des clés ſi les choſes vendues ſont gardées ſous clé, ou par la ſeule volonté du vendeur & de l'acheteur, ſoit que la remiſe ne puiſſe en effet être faite, ou que l'acheteur eût déja la choſe vendue en ſa poſſeſſion à quelque autre titre, comme d'*emprunt* ou de *dépôt*.

La délivrance d'un immeuble vendu ſe fait par le vendeur en ſe dépouillant de la poſſeſſion de cet immeuble, & le laiſſant à l'acheteur, ou bien en lui remettant les titres s'il y en a, ou les clés ſi c'eſt un lieu clos, ou en mettant l'acheteur ſur les lieux, ou en les lui montrant & conſentant qu'il ſe mette en poſſeſſion, ou enfin en ſe réſervant par le vendeur l'uſufruit, ou en reconnoiſſant que s'il poſſede, ce n'eſt plus que précairement.

Quand le vendeur eſt véritablement le maître de la choſe qu'il vend, l'acheteur, au moyen de la délivrance, en devient pleinement le maître, avec le droit d'en jouir & diſpoſer, en payant le prix ou donnant au vendeur les ſûretés qui ſont convenues.

Celui qui a acheté de bonne foi de quelqu'un qui n'étoit pas propriétaire, ne le devient pas lui-même, à-moins qu'il n'ait acquis la preſcription ; mais comme poſſeſſeur de bonne foi, il fait toujours les fruits ſiens.

Lorſqu'une même choſe eſt vendue à deux différens acheteurs, le premier à qui elle a été délivrée, eſt préféré, quoique la *vente* faite à l'autre fût antérieure.

La délivrance doit être faite au tems porté par le contrat ; ou s'il n'y a point de tems fixé, elle doit être faite ſans délai ; & faute de la faire à tems, le vendeur doit indemniſer l'acheteur du préjudice qu'il a pû ſouffrir de ce retardement.

La *vente* une fois conſentie, s'il ne dépend plus du vendeur de l'annuller en refuſant de faire la délivrance, ni de l'acheteur en refuſant de payer le prix, chacun doit remplir ſes engagemens.

Le premier engagement du vendeur conſiſte à payer le prix dans le tems, le lieu & les eſpeces convenues.

Faute du payement du prix lorſqu'il eſt exigible, le vendeur peut retenir la choſe vendue, il peut même demander la réſolution de la *vente*, & l'acheteur doit les intérêts de ce prix du jour qu'il eſt en retard de payer.

Le prix de la *vente* peut porter intérêt ou par convention, ou en vertu d'une demande ſuivie de condamnation, ou par la nature de la choſe vendue, lorſqu'elle produit des fruits ou autres revenus.

Le contrat de *vente* eſt ſuſceptible de toutes ſortes de clauſes & conditions, ſoit ſur le ſort des arrhes ſi l'acquéreur en donne, ſoit ſur le payement du prix, ſoit ſur la réſolution de la *vente* : on peut ſtipuler que le vendeur aura la liberté de reprendre la choſe dans un certain tems, qui eſt ce que l'on appelle *faculté de rachat* ou *remeré* ; on peut auſſi ſtipuler que la *vente* ſera réſolue faute de payement.

Tant que la *vente* n'eſt point accomplie, ou que le vendeur eſt en demeure de délivrer la choſe, la perte ou diminution qui ſurvient eſt à la charge du vendeur ; mais la *vente* étant une fois accomplie, la perte eſt à la charge de l'acheteur.

Dans les *ventes* des choſes qui doivent être livrées au nombre, au poids ou à la meſure, les changemens qui arrivent avant la livraiſon regardent l'acheteur, car juſque-là il n'y a point de *vente* parfaite.

Un contrat de *vente* peut être nul par quelque vice inhérent à la *vente*, comme s'il y a dol forcément, par exemple, quand on a vendu une choſe volée ; la *vente* peut auſſi être annullée par l'événement de quelque condition, dont on l'avoit fait dépendre ; par la révocation que font les créanciers du vendeur, ſi elle a été faite en fraude, par le retrait féodal, ou lignager, par une faculté de rachat, par un pacte réſolutoire, enfin par le conſentement mutuel du vendeur & de l'acheteur.

Il eſt permis au vendeur qui ſouffre une léſion d'outre-moitié, de faire reſcinder la *vente*.

Pour régler le juſte prix, on eſtime la choſe eu égard au tems de la *vente* ; & s'il réſulte de l'eſtimation que la choſe a été vendue au-deſſous de la moitié de ſa valeur, il eſt au choix de l'acquéreur de payer le ſupplément du juſte prix, ou de ſouffrir que le vendeur ſoit reſtitué contre la *vente*.

Il peut arriver que l'acheteur ſoit évincé de la choſe vendue, ou troublé dans ſa poſſeſſion par quelqu'un qui prétend avoir quelque droit ſur la choſe ; en l'un ou l'autre cas, il a ſon recours de garantie contre le vendeur. *Voyez* GARANTIE.

Le vendeur étant obligé de déclarer les défauts de la choſe qu'il vend ; lorſqu'il ne les a pas déclarés, il y a lieu à la redhibition ou réſolution de la *vente*, lorſque le défaut eſt tel que l'acheteur n'eût pas acquis s'il en avoit eû connoiſſance. *Voyez* REDHIBITION.

Si le défaut n'eſt pas capable de rompre la *vente*, il y a ſeulement lieu à la diminution du prix. *Voyez* au digeſte les titres *de contrat. empt. de actionibus empti*, & au code *de pacti*, *de reſcind. vendit. de rebus alienandis vel non.* Deſpeiſſes, *tit. de l'achat*, Donat. *tit. du contrat de vente*, & les *mots* ACHAT, ACHETEUR, ACQUISITION, ADJUCATION, CONTRAT, DATION EN PAYEMENT, ÉCHANGE, VENDEUR. (*A*)

VENTE A L'AMIABLE, eſt celle qui ſe fait de gré-à-gré, & non par autorité de juſtice.

VENTE DE BOIS, on entend par ce terme non-ſeulement la *vente* proprement dite d'un bois, mais auſſi la coupe qui eſt vendue, & le canton ou emplacement dans lequel ſe fait cette coupe. *Voyez* BOIS, COUPE.

VENTE A LA CHANDELLE *ou* A L'EXTINCTION DE LA CHANDELLE. *Voyez* ci-après VENTE A L'EXTINCTION, *&c.*

VENTE PAR DECRET, eſt l'adjudication d'un immeuble qui ſe vend par autorité de juſtice, après les formalités d'un decret. *Voyez* ADJUDICATION, CRIÉES, DECRET, SAISIE-RÉELLE.

VENTE A L'ENCAN, eſt celle qui ſe fait par enchere en juſtice; ce terme vient du latin, *in quantum*, dont on ſe ſervoit pour demander aux enchériſſeurs à combien ils mettroient la choſe; c'eſt pourquoi dans certains endroits l'on dit encore *inquant*, *inquanter*. *Voyez* ENCHERE.

VENTE A L'ESSAI, eſt celle qui eſt faite ſous condition que ſi la choſe vendue ne convient pas à l'acheteur, il pourra la rendre au bout d'un certain tems. *Voyez* la *loi 3. ff. de contrat. empt.*

VENTE A L'EXTINCTION DE LA CHANDELLE. *Voyez* CHANDELLE ÉTEINTE.

VENTE A L'EXTINCTION DES FEUX, eſt la même choſe que *vente à l'extinction de la chandelle*. *Voyez* CHANDELLE ÉTEINTE.

VENTE A FACULTÉ DE RACHAT, *voyez* FACULTÉ DE RACHAT, RACHAT & REMERÉ.

VENTE A LA FOLLE-ENCHERE, *voyez* ADJUDICATION, ENCHERE, FOLLE-ENCHERE.

VENTE FORCÉE, eſt celle qui ſe fait par autorité de juſtice, telles que la *vente* ſur une ſaiſie-exécution, la *vente* par decret ou ſur trois publications. Elle eſt oppoſée à *vente* volontaire. *Voyez* EXÉCUTION, CRIÉES, DECRET, SAISIE RÉELLE.

VENTE FRANCS-DENIERS, eſt celle dont le prix doit être délivré en entier au vendeur, & ſans aucune déduction, ce qui ſe ſtipule dans les coutumes où le vendeur eſt chargé de payer les droits ſeigneuriaux.

VENTE IMAGINAIRE, étoit une *vente* fictive qui ſe pratiquoit chez les Romains dans certains actes, comme dans les teſtamens appellés *per æs & libram*, où le teſtateur feignoit de vendre ſa famille, & faiſoit venir un acheteur, appellé *emptor familiæ*, qui étoit celui qu'il inſtituoit ſon héritier. *Voyez* TESTAMENT *per æs & libram*.

VENTE SANS JOUR ET SANS TERME, eſt celle qui eſt faite ſous la condition d'être payé comptant du prix de la choſe vendue.

VENTE JUDICIAIRE, eſt celle qui eſt faite en jugement, c'eſt-à-dire, par autorité de juſtice: ce titre convient principalement aux adjudications qui ſe font par le juge, plutôt qu'aux *ventes* qui ſe font par le miniſtere d'un huiſſier. *Voyez* VENTE FORCÉE.

VENTE JUDICIELLE, eſt la même choſe que *vente judiciaire*.

VENTE AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR, eſt celle qui ſe fait ſur des encheres, & où l'adjudication eſt faite au profit de celui qui a offert le plus haut prix. *Voyez* ADJUDICATION & ENCHERES.

VENTE A PRIX D'ARGENT, eſt celle qui eſt faite moyennant une ſomme d'argent qui eſt réellement payée pour la *vente*, à la différence de certaines *ventes* qui ſe font en paiement de quelque choſe, ou dont le prix eſt compenſé avec quelqu'autre objet.

VENTE SUR TROIS PUBLICATIONS, eſt la *vente* que l'on fait en juſtice d'un immeuble ſans formalité de criées, & ſur trois publications ſeulement, ce que l'on permet ainſi, lorſque les biens ne peuvent ſupporter toutes les formalités d'un decret. *Voyez* le *tit. de la vente des immeubles par decret.*

VENTE PUBLIQUE, eſt celle qui ſe fait par autorité de juſtice. *Voyez* DECRET, SAISIE-EXÉCUTION, SAISIE-RÉELLE.

VENTE-RÉCELÉE ET NON-NOTIFIÉE, eſt celle qui n'a pas été déclarée au ſeigneur féodal dans le tems porté par la coutume, pour raiſon de quoi l'acquéreur encourt une amende. *Voyez l'article 33. de la coutume de Paris.*

VENTE SIMULÉE, eſt celle qui n'eſt pas ſérieuſe, & qui n'eſt faite en apparence que pour tromper quelqu'un.

VENTE VOLONTAIRE, eſt celle que le vendeur fait de ſon bon gré, & ſans y être contraint pour perſonne; elle eſt oppoſée à la *vente* forcée. *Voyez* DECRET, VENTE FORCÉE.

VENTE POUR L'UTILITÉ PUBLIQUE, eſt une *vente* forcée que les particuliers ſont obligés de faire, lorſque le bien public le demande, comme quand on ordonne qu'une maiſon ſera priſe pour agrandir une égliſe, ou pour conſtruire des murailles, foſſés & autres fortifications d'une ville. *Voyez* le Bret, *tr. de la ſouver. liv. IV. ch. x.*

VENTES, (*Juriſprud.*) ce terme ſe prend pour le droit qui eſt dû au ſeigneur pour la *vente* d'un bien tenu de lui en roture. *Voyez* LODS ET VENTES.

VENTE ET DEVOIRS, c'eſt-à-dire les droits & devoirs dûs au ſeigneur pour la *vente*.

VENTES ET GANTS, ce ſont les lods & le droit que l'on paie au ſeigneur pour la ſaiſie ou miſe en poſſeſſion. *Voyez* le *gloſſ.* de M. de Lauriere au mot *gants*; la coutume de Tours, *art. 112.*

VENTES ET HONNEURS; ces termes ſont joints dans quelques coutumes pour exprimer les droits dûs au ſeigneur pour la vente d'un héritage.

VENTES ET ISSUES, ſont des doubles droits de *ventes* dûs l'un par le vendeur, pour la permiſſion de vendre; l'autre pour le ſeigneur, pour la permiſſion d'acquérir: il s'en trouve de ſemblables en quelques endroits des provinces d'Anjou & Maine; mais ces droits ne ſont pas établis par la coutume, ils ſont ſeulement autoriſés, lorſque le ſeigneur eſt fondé en titres. *Voyez* la coutume d'Anjou, *art. 156.* celle du Maine, *art. 174.* & Bodreau ſur cet article.

Lods & ventes, ſont les droits dûs au ſeigneur pour la *vente* d'un héritage roturier. *Voyez* LODS.

VENTE *de coupes de bois*, (*Eaux & Forêts.*) coupe de bois d'un certain nombre d'arpens qui ſe fait chaque année dans une forêt après la *vente*. On dit mettre une forêt en coupe ou *vente* réglée. (*D. J.*)

VENTE *par recépage*, (*Eaux & Forêts.*) ces ſortes de *ventes* ſont celles qui ſe font dans les forêts gâtées par délits ou par incendie, ou de jeunes taillis qui ont été exceſſivement abroutis par la gelée ou par les beſtiaux. Cette *vente* eſt une des ſept ventes dont il eſt parlé dans les ordonnances des eaux & forêts. Les autres ſont la *vente* des taillis, la *vente* des baliveaux ſur taillis, les *ventes* par éclairciſſement, celle par piés d'arbres, la futaie & les bois chablis. (*D. J.*)

VENTE USÉE, (*Eaux & Forêts.*) on appelle *vente uſée*, celle dont le tems eſt paſſé lorſque l'adjudicataire doit avoir coupé & enlevé le bois qui lui a été vendu. Les maîtres particuliers font les récollemens des *ventes uſées* dans nos forêts, bois & buiſſons, ſix

ſemaines après le tems de coupe, & vuidange expirés. (*D. J.*)

VENTER, (*Marine.*) cela ſignifie qu'il fait du vent.

VENTEUX, adj. ſe dit *en Médecine* de différentes choſes.

1°. On dit qu'un aliment eſt *venteux*, c'eſt-à-dire, qu'il contient beaucoup d'air, qui venant à ſe raréfier par la chaleur de la digeſtion diſtend l'eſtomac & les inteſtins, & produit par ce moyen des vents qui s'échappent par en-haut ou par en-bas; on fait ce reproche aux légumes, aux pois, aux féves.

2°. On dit une colique *venteuſe*, c'eſt-à-dire, une douleur de l'eſtomac ou des inteſtins, produite par un air raréfié qui diſtend le diametre d'une partie du canal inteſtinal ou de l'eſtomac, & qui occaſionne une compreſſion & un étranglement des nerfs, un engorgement dans les vaiſſeaux d'où naiſſent des inflammations, des tranchées.

3°. On dit qu'un remede eſt *venteux*, tels ſont les remedes légumineux, comme la caſſe, & autres de cette nature; en général tout aliment & tout médicament *venteux* veulent être interdits aux gens délicats, & dont les fibres ſont trop ſuſceptibles de vibration & d'irritation.

VENTIER, ſ. m. (*Eaux & Forêts.*) marchand de bois qui achete des forêts, & qui les fait exploiter; il eſt ainſi nommé des ventes qu'il ouvre, & établit ſur les lieux de l'exploitation. (*D. J.*)

VENTILATEUR, ſ. m. (*Phyſiq.*) machine par le moyen de laquelle on renouvelle l'air dans les lieux où ce renouvellement eſt néceſſaire.

Le premier projet d'une ſemblable machine fut lu dans une aſſemblée de la ſociété royale de Londres, au mois de Mai 1741. Au mois de Novembre ſuivant M. Triewald, ingénieur du roi de Suede, écrivit à M. Mortimer, ſecrétaire de la ſociété royale, qu'il avoit inventé une machine propre à renouveller l'air des entreponts les plus bas des vaiſſeaux, & dont la moindre pouvoit, en une heure de tems puiſer 36172 piés cubiques d'air.

Cet ouvrage, imprimé par ordre du roi de Suede, & récompenſé d'un privilege excluſif accordé à l'auteur, porte que la machine qui en fait le ſujet, eſt également propre à pomper le mauvais air des vaiſſeaux & des hôpitaux. La même idée eſt venue, à-peu-près dans le même tems à deux perſonnes fort éloignées l'une de l'autre.

Le célebre M. Hales, un des grands phyſiciens de ce ſiecle, & l'un des mieux intentionnés pour le bien public, a inventé un *ventilateur* d'un uſage preſque univerſel. M. Demours, médecin de Paris, en a traduit en françois la deſcription. Paris, *in-12. 1744.*

Le *ventilateur* de M. Hales eſt compoſé de deux ſoufflets quarrés de planches, qui n'ont point de panneaux mobiles, comme les ſoufflets ordinaires, mais ſeulement une cloiſon tranſverſale, que l'auteur nomme diaphragme, attachée d'un côté par des charnieres au milieu de la boîte, à diſtance égale des deux fonds ou panneaux, & mobile de l'autre, au moyen d'une verge de fer viſſée au diaphragme, laquelle verge eſt attachée à un levier, dont le milieu porte ſur un pivot; de maniere que lorſqu'un des diaphragmes baiſſe, l'autre hauſſe, & ainſi alternativement. A chaque ſoufflet il y a quatre ſoupapes, tellement diſpoſées, que deux s'ouvrent en-dedans, deux en-dehors. Deux donnent entrée à l'air, & deux ſont deſtinées à ſa ſortie. Il eſt aiſé de concevoir que celles qui donnent entrée à l'air s'ouvrent en-dedans, & les autres en-dehors. La partie de chaque ſoufflet où ſe trouvent les ſoupapes qui ſervent à la ſortie de l'air, eſt enfermée dans une eſpece de coffre placé au-devant des ſoufflets, vis-à-vis l'endroit ou les endroits, où l'on veut introduire l'air nouveau, ce qui ſe fait par le moyen de tuyaux mobiles adaptés au coffre, qu'on alonge tant qu'on veut, en y ajoutant de nouveaux, & par conſéquent que l'on conduit où l'on veut.

Il ne faut être ni médecin, ni phyſicien pour connoître la néceſſité de la bonne conſtitution de l'air & de ſon renouvellement. Inveſtis de toutes parts par ce fluide actif & pénétrant, qui s'inſinue au-dedans de nous-mêmes par différentes voies, & dont le reſſort eſt ſi néceſſaire au jeu de nos poumons & à la circulation de nos liqueurs, pourrions-nous ne nous pas reſſentir de ſes altérations? L'humidité, la chaleur, les exhalaiſons dont il ſe charge diminuent ſon reſſort, & la circulation du ſang s'en reſſent. Rien n'eſt donc plus avantageux que de trouver le moyen de corriger ces défauts. S'ils ſont préjudiciables aux perſonnes en ſanté, combien ne ſont-ils pas plus nuiſibles à celles qui ſont malades, & ſur-tout dans les hôpitaux? Auſſi ſe ſert-on du *ventilateur* avec ſuccès dans l'hôpital de Wincheſter. Pour peu qu'on ait fréquenté les ſpectacles, on ſait les accidens auxquels les ſpectateurs ſont expoſés, lorſque les aſſemblées y ſont nombreuſes, ſoit par rapport à la tranſpiration qui diminue le reſſort de l'air, ou aux lumieres qui l'échauffent. L'expédient d'ouvrir les loges, le ſeul qu'on ait imaginé juſqu'aujourd'hui, eſt fort à charge à ceux qui les rempliſſent. Un *ventilateur* n'en entraîneroit aucun, & en le faiſant jouer de tems-en-tems, il produiroit un effet ſi conſidérable, qu'en dix ou douze minutes, on pourroit, d'une maniere inſenſible, renouveller entierement l'air de la comédie françoiſe. Cet inſtrument peut procurer dans les ſalles des ſpectacles un autre avantage preſque auſſi utile. On peut, par ſon moyen, en échauffer l'air, ſans avoir beſoin des poëles, que bien des ſpectateurs ne peuvent ſupporter.

On peut introduire le *ventilateur* dans les mines les plus profondes, pour en pomper l'air mal ſain. M. Hales diſtingue d'après les ouvriers qui travailloient aux mines de Desbishire, quatre eſpeces de vapeurs qui s'élevent des mines. La premiere, qui rend la flamme des lumieres orbiculaire, & la fait diminuer par degrés; cauſe des défaillances, des convulſions, des ſuffocations. La ſeconde eſt appellée *odeur de fleur de pois.* La troiſieme eſpece ſe raſſemble en maniere de globe couvert d'une pellicule, qui, venant à s'ouvrir, laiſſe échaper une vapeur qui ſuffoque les ouvriers; & la quatrieme eſt une exhalaiſon fulminante, de la nature de celle de la foudre, laquelle venant à s'enflammer, produit par ſon exploſion les effets de ce météore. *Voyez* EXHALAISON.

Il ne faut introduire l'air dans les hôpitaux, que d'une maniere lente & imperceptible, & cela le plus près du platfond qu'il ſoit poſſible, en ſorte que l'iſſue pour l'air mal ſain ſoit auſſi pratiquée dans le platfond.

La tranſpiration des plantes leur rendant l'air des ſerres auſſi préjudiciable que l'eſt aux hommes un air chargé de leur tranſpiration, la même machine peut être employée pour les ſerres.

Comme on peut faire uſage du *ventilateur* en tout tems, il mérite ſans contredit la préférence ſur la voile, dont on ſe ſert ordinairement pour éventer les vaiſſeaux, parce qu'elle fait trop d'effet quand le vent eſt fort, trop peu dans le calme, & que l'on ne ſe ſert pas de la voile à éventer quand le vaiſſeau fait voile. Or on ne peut douter que les vapeurs abondantes de la tranſpiration, jointes à celles qui s'élevent de l'eau qui croupit toujours à fond de cale, avec quelque ſoin qu'on pompe, ne demandent un continuel renouvellement d'air; mais ce renouvellement eſt encore bien plus néceſſaire dans les vaiſſeaux neufs, où les exhalaiſons de la ſeve rendent l'air renfermé bien plus à craindre. Il ne faut pourtant point

s'attendre que l'eau croupiſſante ne donne point d'odeur, en ſe ſervant du *ventilateur ;* mais on peut y remédier en partie, en y jettant ſouvent de nouvelle eau de mer.

La principale objection qu'on faſſe contre le *ventilateur*, eſt tirée du ſurcroît de travail qu'impoſe la néceſſité de le faire jouer ; mais M. Halès prouve que quand il faudroit le faire agir continuellement, chacun de ceux de l'équipage n'auroit tous les cinq jours qu'une demi-heure de travail. Or cet inconvénient eſt-il comparable aux avantages qui en reviennent à tous ceux qui ſont dans le vaiſſeau ? mais il s'en faut de beaucoup qu'on ſoit aſſervi à ce ſurcroît de travail pendant une demi-heure tous les cinq jours. Quel mal au-reſte quand il ſeroit plus conſidérable ? l'exercice eſt le préſervatif du ſcorbut, & le ſcorbut la perte des matelots.

La néceſſité de procurer du renouvellement d'air aux vaiſſeaux, n'eſt pas difficile à prouver. Les vapeurs qui s'exhalent du corps humain, ſont très-corruptibles, & ce ſont elles qui cauſent ſouvent des maladies dans les priſons. Combien ne doivent-elles pas être plus nuiſibles dans un vaiſſeau où il y a beaucoup plus de monde ? il ſort ſuivant le calcul de M. Hales, plus d'une livre d'humidité par l'expiration, dans l'eſpace de vingt-quatre heures. Les expériences du même phyſicien prouvent que huit pintes d'air non renouvellé, ſe chargent de tant d'humidité en deux minutes & demie, qu'il n'eſt plus propre à la reſpiration. Or cinq cens hommes d'équipage tranſpireront par jour 4245 livres. On peut conclure de-là combien peu l'air chargé de ces vapeurs eſt propre à être reſpiré. Cependant la reſpiration eſt néceſſaire à la circulation du ſang & du chyle, en leur fourniſſant les principes actifs, qui leur ſont néceſſaires. Il eſt vrai que le vinaigre répandu dans les vaiſſeaux, des draps qu'on y étend après les en avoir imbibés, font un bon effet, en corrigeant les parties alkalines de la tranſpiration ; mais il n'eſt pas poſſible que le vinaigre les corrige toutes ; l'air perdra donc une partie de l'élaſticité qui le rend ſi néceſſaire à la reſpiration, & par conſéquent c'eſt faire une choſe nuiſible à la ſanté, que de s'étudier avec tant de ſoin à avoir des chambres chaudes & bien cloſes.

Rien n'échappe aux attentions de M. Hales. La ſoute aux biſcuits ne communiquant point avec les autres endroits du vaiſſeau, dont ſon *ventilateur* a renouvellé l'air, il en deſtine un petit, uniquement pour renouveller celui de la ſoute, & fait voir par l'expérience & le calcul, qu'une heure ſuffit pour introduire dans la ſoute un air entierement nouveau. Il faut ſeulement prendre garde de choiſir un tems ſec & ſerain.

Comme l'introduction d'un air nouveau ne détruit pas les calendres, les vers & les fourmis qui ſont en grand nombre dans les vaiſſeaux, ſur-tout dans les pays chauds, le *ventilateur* vient encore au ſecours : on peut par ſon moyen introduire dans la ſoute des vapeurs & du ſouffre enflammé. Il eſt encore aiſé de concevoir que le *ventilateur* eſt également propre à entretenir la ſéchereſſe de la poudre à canon ; mais un de ſes principaux avantages eſt de purifier le mauvais air de l'archipompe du vaiſſeau, qui ſuffoque quelquefois ceux qui ſont obligés d'y deſcendre.

On a imaginé bien des moyens de conſerver le blé, pour l'empêcher de s'échauffer, & le préſerver des inſectes, mais il n'y en a aucun que le *ventilateur* ne ſurpaſſe. Il n'eſt queſtion que d'y faire entrer de nouvel air, qui force celui qui a croupi entre les grains, de céder ſa place à un plus frais ; pour cet effet, on latte le plancher de diſtance en diſtance, & l'on cloue ſur les lattes une toile de crin, ou des plaques de tole percées de trous, & en introduiſant de l'air au-deſſous des toiles ou toles, au moyen du *ventilateur*, on oblige l'air croupiſſant de céder la place à celui qu'on introduit. Si l'on a deſſein de faire mourir les inſectes, leſquels, ce qu'il faut remarquer, s'engendrent d'autant moins que le grain eſt tenu plus frais, on y fait paſſer un air chargé des vapeurs du ſouffre allumé : on en fait autant pour préſerver tous les autres grains des mêmes accidens ; & ce qu'il y a de très-remarquable, c'eſt qu'en introduiſant de nouvel air pur, on emporte aiſément l'odeur du ſoufre, la vapeur de ce minéral s'arrête à l'écorce, & n'altere le grain en aucune maniere, comme pluſieurs expériences le prouvent. Le *ventilateur* ſéche auſſi très-promptement le blé mouillé, ſans qu'il ſoit dur ſur la meule, comme celui qui a été ſéché au fourneau. On peut faire uſage de cet inſtrument dans les années humides, où la récolte n'a point été faite dans un tems favorable, ou lorſqu'on ſera obligé d'avoir recours à l'eau pour emporter en lavant, la rouille ou la nielle qui infectent le grain. D'ailleurs le goût de relent que prend le blé, ne venant que de ce qu'il s'échauffe par l'humidité, en l'emportant au moyen du *ventilateur*, on le garantira de ce défaut qui n'eſt pas ſans doute indifférent pour la ſanté. La ſeule attention eſt d'introduire dans le blé un air ſec, ſoit par ſa diſpoſition naturelle, ſoit que l'art vienne au ſecours, en le puiſant dans quelque étuve, ou autre endroit échauffé. Le *ventilateur* a encore un avantage pour la conſervation du blé, c'eſt qu'on eſt diſpenſé d'avoir des greniers ſi vaſtes, puiſqu'on peut mettre le blé à une épaiſſeur beaucoup plus conſidérable que ſi l'on ne faiſoit point uſage de cette machine. D'où ſuit un ſecond avantage, c'eſt que l'état, ou chaque particulier, peut prévenir les diſettes, en amaſſant des blés dans les années abondantes, ſans courir riſque de voir gâter les magaſins. Tels ſont les principaux uſages du *ventilateur*, mais il y en a encore divers autres, qui ont bien leur mérite, & ſur leſquels on peut conſulter l'ouvrage même, ou du moins l'extrait qu'en a donné le *Journal des ſavans*, dans le mois de Novembre 1744. *Cet article nous a été donné par* M. FORMEY.

VENTILATION, ſ. f. (*Gramm. & Juriſprud.*) eſt l'eſtimation particuliere que l'on fait de chacun des objets compris dans une même vente, & qui ont été vendus pour un ſeul & même prix.

Le cas le plus ordinaire de la *ventilation* eſt lorſque pluſieurs héritages, relevans de différens ſeigneurs, ont été vendus par un même contrat & pour un même prix, la *ventilation* eſt néceſſaire pour fixer les droits dûs à chaque ſeigneur à proportion de la valeur des héritages qui ſont mouvans de lui.

La *ventilation* ſe fait en eſtimant ſéparément chaque héritage, eu égard au prix total de la vente.

Dans les adjudications par decret, la *ventilation* ſe fait aux dépens des ſeigneurs ; mais dans les ventes volontaires, quand la *ventilation* n'eſt pas faite par le contrat, les différens ſeigneurs ſont en droit chacun de la demander, & en ce cas elle ſe fait aux dépens de l'acquéreur, parce que c'eſt à lui à s'imputer de n'avoir pas fait fixer dans le contrat le prix particulier de ce qui relevoit de chaque ſeigneur, afin que chacun pût connoître à quoi montoient ſes droits.

Dans le cas où la *ventilation* eſt faite par le contrat, les ſeigneurs ne ſont pas pour cela obligés de s'y tenir, s'ils prétendent qu'elle ſoit frauduleuſe & qu'on ait rejetté la plus forte partie du prix ſur certains objets, ſoit pour empêcher le retrait de ces héritages, ſoit pour diminuer les droits de quelques-uns des ſeigneurs ; mais dans ce cas celui qui demande une autre *ventilation* doit en avancer les frais : & ſi par l'événement de la nouvelle *ventilation*, il ſe trouve que celle qui étoit portée au contrat ne ſoit pas juſte, & qu'il paroiſſe de la fraude, les frais de la nouvelle

ventilation doivent être à la charge de l'acquéreur.

La nouvelle *ventilation* peut ſe faire à l'amiable entre les parties, ou par experts, comme quand elle eſt ordonnée par juſtice.

La loi *ſi plura ff. de ædil. edict.* Tronçon, ſur Paris, *art.* 29. *Voyez* Baſnage, ſur la coutume de Normandie, *art.* 271. la coutume d'Orléans, *art.* 9. & Billecoq, en ſon *traité des fiefs*, *p.* 138. *Voyez* les *mots* DROITS SEIGNEURIAUX, ESTIMATION, FIEF, SEIGNEUR. (*A*)

VENTILLER, v. n. *terme de Charpenterie*, c'eſt mettre des doſſes ou de bonnes planches de quelques pouces d'épais pour retenir l'eau. (*D. J.*)

VENTOLIER, adj. *en Fauconnerie*, ſe dit de l'oiſeau de proie qui ſe plait au vent & s'y laiſſe emporter; il ſe dit auſſi de celui qui bande le bec au vent, qui chevauche au vent ſans tourner la queue, & qui réſiſte au vent le plus violent.

VENTOTENE, (*Géog. mod.*) petite île de la mer Tyrrhénienne, en-deçà de Terracine, & à côté de l'île Ponza. C'eſt la *Pandataria* des anciens. (*D. J.*)

VENTOUSE, (*Méd. thérap.*) *cucurbitta*, *cucurbitula*, eſpece de coupe ou de vaſe dont on a trouvé anciennement que la figure approche de celle d'une courge, & qu'on emploie en médecine comme un épiſpaſtique ou remede véſicatoire des plus efficaces. *Voyez* VÉSICATOIRE.

Les *ventouſes* peuvent être de pluſieurs matieres, comme de pluſieurs formes, en ne prenant celles-ci que pour autant de modes de la premiere; il y en avoit autrefois d'argent, de cuivre, de verre, de corne, *&c.* Ces derniers s'appelloient *cornicula*; mais on n'emploie guere plus aujourd'hui que celles de cuivre, celles d'argent ayant même été rejettées du tems d'Oribaſe, par le défaut de ſe trop échauffer, *quia vehementer igniuntur*, *rejicimus* (*Voyez* Oribaſe, *med. collect. lib. VII. chap. xvj.*), & les autres n'étant pas propres à réſiſter à la violence du feu; celles de verre pourroient néanmoins être encore employées dans le cas où il ſeroit important de fixer la quantité de ſang qu'on veut extraire par ce remede. Quant à la forme, il y en a qui ſont plus ou moins rondes, plus ou moins larges ou hautes, dont la pointe eſt plus ou moins aiguë, ou plus ou moins obtuſe, *&c.* Les *ventouſes* des Egyptiens reſſemblent preſque à de petits cors ou cornets. *Voyez* la figure & la deſcription dans Proſper Alpin, *de med. egypt. lib. II. c. xiij.* A l'égard de la maniere d'appliquer les *ventouſes*, *voyez* VENTOUSE, (*Chirurgie.*)

L'effet des *ventouſes* eſt 1°. en rompant l'équilibre entre les organes, d'occaſionner une augmentation de ton ou de vie dans la partie qui y attire les humeurs, & la conſtitue tumeur: ce qui ſe rapporte aſſez aux phénomènes de l'inflammation, 2°. d'attirer méchaniquement au-dehors par une eſpece de ſuction les humeurs déja ramaſſées par le premier effet.

On diviſe communément les *ventouſes* en ſeches, inanes & en ſcarifiées, *&c.* L'une & l'autre eſpece ont été employées de tout tems en médecine, & dans preſque toutes les maladies. Nous ne ſaurions mieux conſtater l'antiquité & l'efficacité de ce remede que par un paſſage d'Hérodicus qui vivoit avant Hippocrate, & qu'Oribaſe nous a conſervé dans ſes *collections méd.* liv. VII. chap. xvij. *Cucurbitula materiam quæ in capite eſt, evacuare poteſt, itemque dolorem ſolvere, inflammationem minuere, inflationes diſcutere, appetitum revocare, imbecillem exolutumque ſtomachum roborare, animi defectiones amovere, quæ in profundo ſunt ad ſuperficiem traducere, fluxiones ſiccare, ſanguinis eruptiones cohibere, menſtruas purgationes provocare, facultates corruptionis effectrices attrahere, rigores ſedare, circuitus ſolvere, à propenſione in ſomnum excitare, ſomnum conciliare, gravitates levare, atque hæc quidem quæque his ſimilia præſtare cucurbitularum uſus poteſt.* A ce magnifique éloge des propriétés des *ventouſes* on peut ajouter qu'Hippocrate & les autres anciens en parlent d'après leurs expériences comme les remedes les plus propres à détourner le ſang d'une partie ſur une autre, & en général à produire des révulſions & évacuations très-utiles. On ſait avec quel ſuccès ce pere de la médecine s'en ſervoit, en les appliquant ſur les mamelles, pour arrêter les hémorrhagies de l'uterus. Les méthodiques ont rempli de ces remedes leur regle ciclique ou leur traitement par *diatritos*; ils les comptoient parmi leurs principaux *métaſyncritiques* ou recorporatifs; en conſéquence ils en appliquoient dans certaines maladies, comme la phréneſie, non-ſeulement ſur la tête & ſur toutes les parties voiſines, mais encore ſur les feſſes, ſur le bas-ventre, ſur le dos & ſur les hypocondres. Aretée eſt encore un des médecins qui ſe ſoit le plus ſervi de ces remedes, & avec le plus de méthode, ſur-tout dans les maladies aiguës. Dans la pleuréſie, par exemple, il veut qu'on emploie les *ventouſes*; mais après le ſeptieme jour & non avant, ce qui eſt remarquable; « car, dit-il, les maladies qui » exigent l'application des *ventouſes* avant le ſeptieme » jour, n'ont pas une marche tranquille. *Non enim placidi morbi ſunt quicumque ante ſeptimum cucurbitam requirunt.* Les méthodiques ne les appliquoient non plus qu'après le cinq ou le ſeptieme. Notre auteur demande enſuite que la *ventouſe* ſoit faite d'argille, qu'elle ſoit légere, & d'une grandeur & forme à pouvoir couvrir tout l'eſpace qu'occupe la douleur; il veut qu'on excite beaucoup de flamme dans la *ventouſe*, pour qu'elle ſoit bien chaude avant l'extinction du feu. Le feu éteint, il faut ſcarifier & tirer autant de ſang que les forces du malade pourront le permettre; on répandra ſur les endroits ſcarifiés du ſel avec du nitre, qui à la vérité ſont des ſubſtances piquantes, mais ſalutaires. Si le malade eſt vigoureux & d'un bon tempérament, il convient d'employer le ſel, non pas immédiatement ſur la plaie, mais de le répandre ſur du linge arroſé d'huile qu'on étendra enſuite ſur l'endroit ſcarifié. Le ſecond jour il eſt à-propos d'appliquer une ſeconde *ventouſe* au même endroit, celle-ci ayant un avantage réel ſur la premiere, en ce qu'elle ne tire pas du corps le ſang ou l'aliment, *alimentum*, mais ſimplement de la ſanie, & que par cette raiſon elle ménage plus les forces. *Voyez morb. acut. lib. I. cap. x. de curat. pleurit.*

Quelques autres nations éloignées, outre les peuples orientaux, ſont encore en poſſeſſion des *ventouſes*. Chez les Hottentots, « pour les coliques & » les maux d'eſtomac, leur remede ordinaire eſt l'ap» plication des *ventouſes*. Ils ſe ſervent d'une corne » de bœuf dont les bords ſont unis. Le malade ſe cou» che à-terre ſur le dos, pour s'abandonner au mé» decin qui commence par appliquer ſa bouche ſur » le ſiege du mal, & par ſucer la peau; enſuite il y » met la corne, & l'y laiſſe juſqu'à ce que la partie » qu'elle couvre, devienne inſenſible; il la retire » alors pour faire deux inciſions de la longueur d'un » pouce; & la remettant au même lieu, il l'y laiſſe » encore juſqu'à ce qu'elle tombe remplie de ſang: » ce qui ne manque point d'arriver dans l'eſpace de » deux heures. *Voyez hiſt. génér. des voyages, tom. XVIII. liv. XIV.*

Les *ventouſes* ſont encore très-bonnes pour attirer au-dehors le venin des morſures des animaux. Dans la plûpart des maladies ſoporeuſes elles ſont recommandées par des auteurs tant anciens que modernes. Rhasès ſe vante d'avoir guéri le roi Hamet, fils de Hali, qui étoit tombé en apoplexie, en lui faiſant appliquer une *ventouſe* au col. *Voyez* dans Foreſtus *pag.* 523. Elles ont quelquefois réuſſi dans les apoplexies avec paralyſie, appliquées à la feſſe du côté oppoſé à

la partie affectée. Les *ventouſes* ſont encore bonnes entre les deux épaules & au-deſſous de l'ombelic dans le *cholera morbus*; mais il faut avoir l'attention de les changer de tems-en-tems, crainte qu'elles ne cauſent de la douleur, & n'excitent des veſſies ſur la peau, ainſi que l'a noté Aretée, & après lui pluſieurs modernes. *Voyez* de Hêers, *obſ. med.*

Les *ventouſes* ont beaucoup perdu de leur ancienne célébrité; il eſt pourtant d'habiles médecins de nos jours qui les emploient avec ſuccès. *Cet article eſt de M. FOUQUET, docteur en médecine de la faculté de Montpellier.*

VENTOUSE, ſ. f. (*Hydr.*) eſt un tuyau de plomb élevé & branché à un arbre un pié ou deux plus haut que le niveau du réſervoir, afin que la *ventouſe* ne dépenſe pas tant d'eau, quand les vents en ſortant de la conduite la jettent en-haut. De cette maniere il n'y a que les vents qui ſortent; les *ventouſes* ſont les ſeuls moyens de ſoulager les longues conduites, & d'empêcher les tuyaux de crever.

On ſoude encore une *ventouſe* ſur le tuyau deſcendant d'un réſervoir; alors les vents y rejettent l'eau par le bout recourbé du tuyau.

Les *ventouſes* renverſées ne ſont plus d'uſage; ce ſont de petites ſoupapes renverſées & ſoudées ſur le bout d'un tuyau, de ſorte que les vents les faiſoient hauſſer & baiſſer, & elles perdoient beaucoup d'eau, on ne les employoit que pour éviter d'élever des tuyaux au niveau du réſervoir. (*K*)

VENTOUSE, ſ. f. (*Méchan. des cheminées.*) c'eſt le nom qu'on donne à une eſpece de ſoupirail pratiqué ſous la tablette ou aux deux angles de l'âtre d'une cheminée, pour chaſſer la fumée. Ce ſoupirail eſt un trou fait en trapèſe, pratiqué au milieu de l'âtre, qu'on ferme avec une porte de tole, qui s'ouvre en-dehors au moyen de deux eſpeces de gonds dans leſquels elle tourne. L'air de dehors vient de cette trape, comme il entre dans ces cellules, & forme en ſortant un ſoufflet qui donne ſur les charbons, & qui les allume quelque peu embraſés qu'ils ſoient. Ce ſoupirail doit donc allumer aiſément & promptement le feu, & empêcher par-là la fumée. C'eſt auſſi-là tout ſon uſage. Ce ſoupirail appellé *ſoufflet*, parce qu'il en fait l'office, eſt de l'invention de M. Perrault. (*D. J.*)

VENTOUSE *d'aiſance*, (*Archit.*) bout de tuyau de plomb ou de poterie, qui communique à une chauſſée d'aiſance, & qui ſort au-deſſus du comble pour donner de l'air frais & nouveau au cabinet d'aiſance, & en diminuer par-là la mauvaiſe odeur; c'eſt une fort bonne invention. (*D. J.*)

VENTOUSE, ſ. f. (*Verrerie.*) ce mot ſe dit dans les fours à verre, de chacune des ſix ouvertures ou ouvreaux où ſont placés les pots à fondre ou à cueillir. (*D. J.*)

VENTOUSER, (*terme de Chirurgie.*) opération qui a pour objet d'attirer le ſang & les humeurs vers la peau, & de tirer du ſang dans certains cas.

On prend une petite cucurbite de verre, connue ſous le nom de *ventouſe*; on rarefie l'air dans la cavité de ce vaiſſeau, en y introduiſant la flamme d'une lampe ou celle d'un peu d'eſprit-de-vin allumé, puis on applique ſur le champ la ventouſe ſur la partie qu'on veut *ventouſer*.

La maniere la plus ordinaire de procurer la raréfaction de l'air, eſt d'attacher quatre petites bougies ſur un morceau de carte taillé en rond; on allume ces bougies, & l'on place cette eſpece de chandelier ſur la partie qu'on couvre avec la ventouſe. On ne l'appuie fermement ſur la peau qu'après que l'air a été bien échauffé & rarefié. Lorſque la ventouſe porte exactement, les bougies s'éteignent, & la tumeur s'éleve. Il eſt à-propos de frotter la partie qu'on veut *ventouſer*, avec une ſerviette chaude, afin d'y attirer le ſang. Dès que la ventouſe eſt appliquée, on la couvre d'une ſerviette chauffée, afin d'entretenir plus long-tems la chaleur.

Les ventouſes ſont ſeches ou humides. On nomme *ventouſe ſeche* celle après laquelle on ne fait point de ſcarifications; elle a pour objet de procurer la tranſpiration, & d'attirer les humeurs du centre à la circonférence. Quand on inciſe le lieu *ventouſé*, les ventouſes ſont appellées *humides* ou *ſcarifiées*. Celles-ci ſont conſidérées comme les vicaires ou ſubſtituts de la ſaignée: ce qui eſt fort en uſage en Allemagne où la ſaignée n'eſt pas ſi fréquente qu'en France. Pour avoir du ſang des ſcarifications, il faut appliquer de nouveau la ventouſe, & en réitérer l'application juſqu'à ce qu'on ait tiré la quantité de ſang néceſſaire. L'opération finie, on eſſuie bien tout le ſang, on lave la partie avec du vin tiede, on applique enſuite un emplâtre deſſicatif tel que celui de ceruſe.

On recommande les ventouſes ſur les épaules dans les affections ſoporeuſes contre les maux de tête invétérés, les fluxions habituelles ſur les yeux, qui ont réſiſté à tous les autres ſecours. On applique auſſi les ventouſes ſur la région des reins, dans le lumbago, ou douleurs rhumatiſantes de cette partie, *&c.*

Les Anglois *ventouſent* ſans feu. Au lieu de rarefier l'air enfermé dans la ventouſe par le moyen de la chaleur, on le fait en pompant avec une ſeringue appliquée à un orifice ſupérieur de la ventouſe pratiquée exprès. La tumeur ſe forme comme dans l'application de la ventouſe échauffée. Voici la raiſon de ce phénomène. L'air enfermé dans la ventouſe étant rarefié, la partie ſe trouve déchargée d'une grande partie de l'air qui la preſſoit, & de celui qui preſſe tout le reſte du corps; en conſéquence de quoi le ſang & les humeurs dilatent les vaiſſeaux, & forment une tumeur vers la partie *ventouſée*, où il y a moins de réſiſtance que par-tout ailleurs.

Les anciens appliquoient des ventouſes aux mamelles pour arrêter les regles, & aux cuiſſes pour les provoquer, ſur le nombril pour la colique, ſur la tête pour relever la luette, *&c.* Ils croyoient auſſi que l'application d'une ventouſe ſur le nombril étoit capable de retenir l'enfant dans la matrice, & de retarder un accouchement qui auroit menacé d'être prématuré, *&c.* (*Y*)

VENTRE, (*Anat.*) en latin *venter*, en grec κοιλία. Le *ventre* chez les anatomiſtes modernes, veut dire dans ſa ſignification la plus étendue, une cavité remarquable où ſont contenus quelques-uns des principaux viſceres. A prendre ce mot dans ce ſens, tout le corps eſt diviſé en trois *ventres*, dont l'inférieur s'appelle communément *l'abdomen*; celui du milieu *thorax*, & le ſupérieur *la cavité de la tête.*

Hippocrate appelle le thorax le *ventre ſupérieur*, ἡ ἄνω κοιλίη, & nomme l'abdomen le *ventre inférieur*, ἡ κάτω κοιλίη. Mais d'autres fois lorſqu'il parle de la laxité ou de la conſtriction du bas-*ventre*, il nomme κοιλίην, les affections des gros boyaux; & dans un endroit du quatrieme épidem. le mot κοιλίη, eſt employé pour ſignifier les excrémens des inteſtins.

VENTRE *du cheval*, (*Maréchal.*) ſes mauvaiſes qualités ſont de deſcendre trop bas, ce qu'on appelle *ventre de vache* ou *ventre avalé.*

VENTRE, (*Critique ſacrée.*) ce mot ſe prend pour le fond de quelque choſe, *Jon. ij. 3.* & au figuré pour le cœur, l'ame. Vous connoitrez la beauté de la ſageſſe, lorſque vous la garderez au fond de votre cœur, *in ventre tuo, xxij. 18.* Les fruits du *ventre*, *fructus ventris*, ce ſont les enfans: vous aurez pour héritier de votre trône, *unum de fructu ventris*, un de vos fils, *Pſ. cxxxj. 11.* (*D. J.*)

VENTRE, *terme d'artillerie*, qui ſe dit d'un canon lorſqu'il eſt couché à terre ſans affut. Ainſi un canon eſt ſur le *ventre* lorſqu'il n'a point d'affut.

VENTRE, c'eſt dans le mortier la partie proche de ſa culaſſe, qui s'appuie ſur le couſſinet de l'affut. *Voyez* MORTIER. (*Q*)

VENTRE DE CHEVAL, (*Chimie.*) les Chimiſtes n'entendent autre choſe par ce mot que le fumier récent. On trouve auſſi quelquefois dans leurs livres à la place de cette expreſſion, celle de *bain de fumier.* Ils ſe ſervent de la chaleur qui s'excite naturellement dans le fumier, pour exécuter quelques opérations, & principalement des digeſtions. *Voyez* DIGESTION, (*Chimie.*)

Ce ſont principalement les Alchimiſtes qui exécutent leurs longues digeſtions à la chaleur du *ventre de cheval.*

Il eſt aſſez connu que les fours à faire éclorre des poulets, propoſés par M. de Reaumur, s'échauffent par la chaleur du fumier ou du *ventre de cheval.* On entend encore par *ventre de cheval*, un appareil plus compliqué, dans lequel le vaiſſeau qui contient le fumier eſt adapté à un bain-marie, ou à un bain de vapeurs. Celui-là ſert aux mêmes uſages, ſavoir aux digeſtions faites principalement dans des vues alchimiques. (*b*)

VENTRE, (*Juriſp.*) ce terme en droit, a différentes ſignifications.

Quelquefois par là l'on entend la mere d'un enfant, comme quand on dit que le *ventre* affranchit, & que la verge annoblit, *partus ſequitur ventrem.*

Quelquefois par le terme de *ventre* on entend l'état d'une femme ou fille enceinte. On ordonne l'inſpection du *ventre* par des matrones, pour vérifier ſi une femme ou fille eſt enceinte.

Quelquefois enfin ce terme *ventre* ſe prend pour l'enfant dont une femme ou fille eſt enceinte. On donne un curateur au *ventre* lorſqu'il s'agit des intérêts de l'enfant conçu & non encore né, ou pour veiller ſur la mere & ſur l'enfant, ſoit de crainte qu'il n'y ait ſuppoſition de part, ou pour empêcher que la mere ne faſſe périr ſon fruit, ou qu'elle ne dérobe la connoiſſance de ſon accouchement & ne détourne ſon enfant. *Voyez* au digeſte le tit. *de inſpiciendo ventre*, & ci-devant *les mots* CURATEUR AU VENTRE, INSPECTION, MATRONE. (*A*)

VENTRE, ſ. m. (*Architect.*) bombement d'un mur trop vieux, foible ou chargé, qui boucle & qui eſt hors de ſon à-plomb. Ainſi quand un mur eſt en cet état, on dit qu'il fait *ventre*, & qu'il menace ruine. (*D. J.*)

VENTRE, *ou gorge*, *Hydraul.*) on appelle ainſi une fondriere entre deux montagnes, qui ſe rencontre dans la conduite des eaux, & qu'on eſt obligé de traverſer pour raccorder les différens niveaux des montagnes, & donner à l'eau un écoulement naturel. (*K*)

VENTRE, *terme de Potier d'étain*, c'eſt la partie du milieu d'un vaſe, comme d'une pinte, qui eſt un peu plus groſſe, plus large & plus élevée que les autres parties. (*D. J.*)

VENTRE, *terme de Tourneur*, ſorte de planchette de bois, que le tourneur met devant ſon eſtomac lorſqu'il veut planer ou percer du bois; on le nomme auſſi *poitrail.* (*D. J.*)

VENTRICULE, *ventriculus*, comme qui diroit *petit ventre*, *en Anat.* eſt un diminutif de *ventre*, & ſignifie une cavité plus petite que celle que nous entendons par un *ventre*, ou plutôt une partie d'un *ventre*, ou une moindre cavité contenue dans une plus grande. *Voyez* VENTRE.

Ventricule eſt auſſi un nom qu'on donne par excellence à l'eſtomac. *Voyez* ESTOMAC.

Quant à l'*action du* ventricule *dans le vomiſſement*, *Voyez* VOMISSEMENT.

VENTRICULE, *ardeur du ventricule. Voyez* ARDEUR.

Les *ventricules* du cœur ſont les deux cavités qui ſe rencontrent dans ſon corps muſculeux, dont l'une eſt épaiſſe & ferme, l'autre mince & mollaſſe. On donne communément à ce dernier le nom de *ventricule droit*, & à l'autre celui de *ventricule gauche*; quoique ſuivant leur ſituation naturelle le *ventricule* droit eſt antérieur, & le gauche poſtérieur.

Chacun de ces *ventricules* eſt ouvert à la baſe par deux orifices, dont l'un répond à une des oreillettes, & l'autre à l'embouchure d'une groſſe artere. Le *ventricule* droit s'abouche avec l'oreillette du même côté, & avec le tronc de l'artere pulmonaire. Le *ventricule* gauche s'abouche avec l'oreillette gauche, & avec le gros tronc de l'aorte. On trouve vers le contour de ces orifices pluſieurs pellicules mobiles, que les Anatomiſtes appellent *valvules*, dont quelques-unes s'avancent dans les *ventricules* ſous le nom de *valvules triglochines*, & les autres dans les gros vaiſſeaux ſous le nom de *valvules ſémilunaires. Voyez* VALVULE SÉMILUNAIRE, *&c.*

Les *ventricules* ont leur ſurface interne fort inégale; on y trouve quantité d'éminences & de cavités. Les éminences les plus conſidérables ſont des allongemens charnus fort épais, qu'on appelle *colonnes.* A l'extrémité de ces colonnes charnues ſont attachés pluſieurs cordages tendineux, qui par l'autre bout tiennent aux valvules triglochines. *Voyez* CŒUR.

On a auſſi donné le nom de *ventricule* à quatre cavités particulieres du cerveau, dont deux appellées *les ventricules latéraux*, beaucoup plus longues que larges, avec très-peu de profondeur, ſéparées l'une de l'autre par une cloiſon tranſparente, ſont immédiatement ſituées ſous la voûte médullaire; on les nomme auſſi *ventricules antérieurs* ou *ſupérieurs du cerveau.* Le troiſieme *ventricule* eſt un canal particulier, ſitué au bas de l'épaiſſeur des couches des nerfs optiques, & directement au-deſſous de leur union; ce canal s'ouvre en-devant dans l'entonnoir, & ſous l'ouverture commune antérieure où il communique avec les *ventricules* latéraux. Il s'ouvre en-arriere ſous l'ouverture commune poſtérieure, & communique avec le quatrieme *ventricule*, qui eſt une cavité oblongue qui ſe termine en-arriere comme le bec d'une plume à écrire, ſituée ſur la ſurface ſupérieure de la portion poſtérieure de la moële alongée. *Voyez* MOËLE ALONGÉE, CERVEAU, *&c.*

VENTRICULE, *maladies du*, (*Médec.*) un ſuc membraneux, muſculeux, ouvert par deux orifices, doué d'un mouvement aſſez fort, & qui lui eſt particulier, ſitué dans la partie moyenne ſupérieure du ventre, & ſuſpendu au diaphragme où il eſt attaché, eſt ce qu'on nomme le *ventricule.* Il répand quantité d'humeur ſalivaire, appellée *ſuc gaſtrique*, & beaucoup de mucoſité. Il reçoit les alimens qu'on a pris, les digere, & les conduit par le pylore dans le duodenum.

Conſéquemment à ſa conſtruction & à ſes différentes fonctions, il eſt expoſé à beaucoup de maladies, dont pluſieurs ont un titre particulier, comme la nauſée, le vomiſſement, les rots, l'ardeur, la ſatiété, le dégoût, la cacochylie ou l'amas de mauvaiſes humeurs, la cardialgie, & les maladies qui ont rapport à la faim & à la digeſtion.

Le *ventricule* chargé d'une trop grande quantité d'alimens; a beſoin d'être évacué par le vomiſſement méchanique, ou bien il faut que de lui-même il ſe débarraſſe peu-à-peu de ce qui le ſurcharge. Après cette opération, on évitera dans la ſuite de tomber dans le même excès de nourriture: mais s'il contient de la mucoſité, de la pituite, ou quelqu'autre humeur tenace, il faut avoir recours aux réſolutifs ſtomachiques, en même tems qu'aux doux purgatifs; ſi la maladie réſiſte à l'uſage de ces remedes, on tentera les vomitifs. S'il y a dans le *ventricule* des ma-

tieres putrides, rances, bilieuſes, l'uſage des acides ſavonneux eſt excellent; après cela, on évacuera les matieres viciées par les ſelles, ou par le vomiſſement. Quand il ſe trouve dans le *ventricule* des corps étrangers, comme le calcul, on doit avoir recours aux diſſolvans; les mercuriels tueront les vers; mais s'il y a du ſang ou du pus contenu dans la capacité de ce viſcere, il eſt à-propos d'uſer de doux minoratifs, crainte d'irriter l'ulcere, ou d'occaſionner une nouvelle effuſion de ſang. Lorſque le *ventricule* eſt gonflé par des vents, on vient à-bout de les diſſiper par les remedes généraux propres à cette maladie.

La trop grande compreſſion du *ventricule*, s'évanouit inſenſiblement, lorſque la cauſe qui la produiſoit, ne ſubſiſte plus; la contuſion, la piquure & les bleſſures de cette partie ſont dangereuſes; la nature ſeule en peut procurer la guériſon; mais il faut que ceux qui ſe trouvent dans ces cas, ſe contentent d'une diete très-ménagée.

Dans la trop grande dilatation & la hernie du *ventricule*, on évitera ſoigneuſement de trop manger; on tentera de guérir, ou du-moins de diminuer ces ſortes de maladies par l'uſage des remedes corroborans. Quand après une trop longue abſtinence le *ventricule* s'eſt reſſerré, on vient à-bout de lui rendre ſa capacité ordinaire, par des alimens doux & des boiſſons ſemblables qu'on augmentera par degré. La corroſion & l'excoriation du *ventricule* ſe guérit ſouvent par de doux antiſeptiques. La cure de l'hémorrhagie de cette partie, appartient à l'article du vomiſſement de ſang. L'inflammation, le rhumatiſme, l'éréſipele qui viennent attaquer le *ventricule*, ſe connoiſſent par la fievre & la cardialgie, accompagnées d'ardeur & d'anxiété autour de la région de ce viſcere, & par l'augmentation du mal à chaque fois que le malade prend des alimens, mal qui lui ſemble auſſi grand, que ſi on lui brûloit l'eſtomac. On traite cette maladie, en faiſant un uſage moderé des boiſſons & des remedes antiphlogiſtiques, & en évitant les vomitifs & les purgatifs dont on avoit uſé auparavant.

Les ulceres du *ventricule* veulent ſouvent des remedes balſamiques, joints aux alimens liquides & mucilagineux. Le relâchement, l'humidité, & l'hydropiſie de ce viſcere demandent les corroborans, les échauffans & les ſtomachiques long-tems continués.

Pour guérir la langueur, la foibleſſe, la peſanteur, le froid de cette partie, maladies qui dénotent l'affoibliſſement de ſon mouvement vital, il eſt ſemblablement néceſſaire de recourir aux ſtomachiques, aux corroborans, & aux échauffans. Si l'ardeur du *ventricule* n'eſt pas cauſée par des acres contenus dans ſa cavité, il la faut modérer de même que dans l'inflammation. Comme l'anxiété procede de différentes cauſes, elle exige auſſi différens traitemens. Enfin, lorſque le *ventricule* eſt agité de fortes convulſions ſympathiques, on les calmera par les antiſpaſmodiques, & les anodins donnés en même tems à petite doſe. (*D. J.*)

VENTRICULE *des oiſeaux*, (*Anat. comparée.*) le *ventricule*, ou pour me ſervir quelquefois de l'expreſſion la plus ordinaire, l'eſtomac des oiſeaux eſt placé tout autrement qu'il ne l'eſt dans les autres animaux; il eſt preſque joint au dos, enfermé de ce côté par l'os des reins, & tellement recouvert en-devant par les inteſtins, que lorſqu'on fend par une inciſion les tégumens du ventre, depuis ce qu'on nomme le *brechet* juſqu'à l'anus, on apperçoit ces derniers qui ſe préſentent ſans qu'on puiſſe découvrir que très-difficilement l'eſtomac qui eſt deſſous.

Cette poſition du *ventricule* donne aux oiſeaux la facilité la plus grande de couver, puiſque les parties qui doivent poſer preſque immédiatement ſur les œufs ou ſur les petits, ſont des parties molles capables de ſe prêter ſans danger à la compreſſion qu'elles doivent éprouver; ce qui n'arriveroit pas ſi l'eſtomac, ſurtout après qu'ils auroient mangé, étoit obligé d'eſſuyer cette compreſſion.

D'un autre côté, cette même ſtructure exige que les petits ſoient couvés après qu'ils ſont éclos; leur eſtomac qui n'eſt alors défendu de l'impreſſion de l'air, que par une lame d'os fort mince, & preſque cartilagineuſe, perdroit trop vîte la chaleur néceſſaire pour la digeſtion, ſi l'incubation ne la lui rendoit de tems en tems.

Les obſervations de M. Hériſſant lui ont appris, que l'eſtomac du coucou étoit placé d'une façon toute différente. En diſſéquant un de ces oiſeaux, il fut bien étonné de trouver après l'ouverture du ventre, des morceaux de viande crue, au lieu des inteſtins qu'il s'attendoit d'y voir: il ſoupçonna d'abord que ces morceaux de viande avoient été portés dans cet endroit par quelque ouverture accidentelle faite au *ventricule*; mais les ayant enlevés ſans rien déranger, il vit qu'ils étoient dans ce viſcere; qu'il étoit placé ſi fort en avant, qu'il l'avoit ouvert avec les tégumens, & qu'il recouvroit les inteſtins; au lieu que dans les autres oiſeaux il en eſt recouvert.

La capacité de ce *ventricule* égaloit celle d'un moyen œuf de poule; il eſt garni en-dedans de plis dans leſquels on trouve une matiere gélatineuſe; l'entrée de l'œſophage eſt fermée comme l'ouverture d'une bourſe; on trouve au-deſſus beaucoup de grains glanduleux régulierement arrangés, qui, quand on les exprime, rendent de la liqueur. L'ouverture du pylore ou l'entrée de l'inteſtin, étoit auſſi pliſſée ſur ſes bords; mais ce que cet eſtomac avoit de plus particulier, c'étoit d'être adhérent par un tiſſu cellulaire à toutes les parties qui l'environnoient. Cette conformation parut ſi ſinguliere à M. Hériſſant, qu'il ſoupçonna que l'oiſeau qu'il avoit diſſéqué pouvoit bien être monſtrueux; mais la diſſection de pluſieurs autres de la même eſpece lui ayant toujours préſenté la même ſtructure, il fallut enfin la regarder comme conſtante.

De cette poſition de l'eſtomac, il ſuit qu'il eſt auſſi difficile au coucou de couver ſes œufs & ſes petits, que cette opération eſt facile aux autres oiſeaux; les membranes de ſon eſtomac chargées du poids de ſon corps, & comprimées entre les alimens qu'elles renferment & des corps durs, éprouveroient une compreſſion douloureuſe & très-contraire à la digeſtion.

Il ſuit encore de la ſtructure de ce volatile, que ſes petits n'ont pas le même beſoin d'être couvés que ceux des autres oiſeaux, leur eſtomac étant plus à l'abri du froid ſous la maſſe des inteſtins; & c'eſt peut-être la raiſon pour laquelle le coucou donne toujours ſes petits à élever à de très-petits oiſeaux.

Mais pour revenir au *ventricule* des oiſeaux en général, les Phyſiciens remarquent qu'il eſt compoſé de quatre muſcles en-dehors, & en-dedans d'une membrane dure, calleuſe, & raboteuſe; laquelle eſt diſpoſée de telle maniere, qu'elle fait comme deux meules, que les muſcles pouſſent à pluſieurs repriſes pour leur faire écraſer les ſemences; or l'épaiſſeur de la membrane calleuſe n'empêche pas, que lorſqu'elle eſt preſſée tout-à-l'entour par les muſcles, ſes côtés ne s'approchent aiſément pour comprimer ce qu'elle contient, parce qu'elle eſt toute pliſſée; cette membrane ſert d'antagoniſte aux muſcles qui la laiſſent agir, lorſqu'étant relâchés, leur action ceſſe. Mais afin de rendre l'action de ces muſcles & de cette membrane calleuſe plus efficace, les oiſeaux ont un inſtinct d'avaler des cailloux, leſquels étant mêlés parmi les ſemences, aident à broyer les parties les plus dures de la nourriture.

Les autruches qui avalent des morceaux de fer ne

le

le font pas pour s'en nourrir, ainſi que les anciens le penſoient; elles les prennent pour s'en ſervir à broyer la nourriture dans leur eſtomac : car elles avalent indifféremment tout ce qu'elles rencontrent de dur & de ſolide. Bien loin que ces volatiles ſe nourriſſent de métaux, on a reconnu par expérience à Verſailles, qu'ils meurent quand ils en ont beaucoup avalé; la diſſection a fait voir, que les doubles que les autruches avoient avalés, s'étoient changés en verd-de-gris par le frottement mutuel de ces doubles, que l'on y trouva uſés ſeulement par les endroits où ils ſe pouvoient toucher.

A proportion que la nourriture particuliere à chaque oiſeau eſt différente, la préparation, les organes qui y ſont deſtinés, de même que ceux qui ſervent à la coction, ſont auſſi différens. Dans le genre des oiſeaux, ceux qui vivent de chair ont bien moins de parties pour ces uſages, que ceux qui vivent de ſemences. Les aigles, les vautours, les cormorans, les onocrotales, n'ont qu'un *ventricule* ſimplement membraneux & renforcé de quelques fibres charnues; mais auſſi ces oiſeaux ne ſe ſervent point de cailloux pour broyer leur nourriture.

Enfin, la variété du *ventricule* des oiſeaux ſe trouve bien marquée entre ceux qui vivent de grain, & ceux qui ſont deſtinés à ſe nourrir de proie; l'eſtomac des derniers eſt ſans géſier, tout membraneux, & aſſez ſemblable à celui de l'homme; autre animal rapace, qui vit de fruits, de chair, de poiſſon, & de coquillages. Le *ventricule* des chats-huants eſt un peu tendineux, comme s'il ſervoit indifféremment à digérer la chair & autre nourriture que cet oiſeau peut attraper. (*D. J.*)

VENTRIERE, (*Architect.*) c'eſt une groſſe piece de bois équarrie qu'on met devant une rangée de pal-planches, afin de mieux couvrir un ouvrage de maçonnerie, ſoit contre l'effort du courant de l'eau, ſoit contre la pouſſée des terres. (*D. J.*)

VENTRIERE, (*ouvrage de Bourrelier.*) c'eſt la ſangle dont on ſe ſert pour élever des chevaux, quand on veut les embarquer, ou les tenir ſuſpendus. (*D. J.*)

VENTRIERE, (*Maréchal.*) partie du harnois du cheval de train, fait d'une longe de cuir, qui empêpêche que le harnois ne tombe, & qui paſſe ſous le ventre.

VENTRI-LOQUE, ſ. m. (*Médecine.*) ce nom eſt formé des deux mots latins *venter*, ventre, & *loqui*, parler; il répond au grec ἐνγαστριμυθος; on s'en ſert en médecine pour déſigner des malades qui parlent la bouche fermée, & ſemblent tirer les paroles de leur ventre. *Galen. in exeſ. voc. Hyppocr.* Hippocrate fait mention de ces ſortes de malades (*epidem. lib. V. & VII.*) il dit qu'on entend dans leur poitrine des ſons très-diſtincts, ſemblables à ceux que rendent certaines devineresſes inſpirées par Python; *voyez l'article ſuivant* VENTRILOGUE (*art divinat.*); & il attribue cet effet aux colliſions de l'air qui en traverſant les bronches, rencontre des matieres viſqueuſes, épaiſſes, qui s'oppoſent à la ſortie. Salomon Reiſelius parle d'un célebre buveur célibataire, âgé de 36 ans, nommé *André Stocklin*, qui étoit plus exactement *ventri-loque*; cet homme déjà ſujet à bien d'autres incommodités, ſentoit depuis 6 ans des bruits aſſez conſidérables dans ſon ventre, aſſez analogues au ſifflement des viperes; ſes domeſtiques qui entendoient ce bruit, ne doutoient pas qu'il ne fût produit par quelque animal; le malade rapportoit ces ſons au-deſſous de l'eſtomac, & quelquefois il le ſentoit monter juſqu'au cardia, ce qui lui excitoit des douleurs très-vives : ce bruit augmentoit après qu'il avoit mangé des alimens doux, & les amers le diſſipoient : cet homme étant mort, & ſon cadavre ouvert, on trouva les inteſtins & l'eſtomac ſi diſtendus par les vents, qui, à la moindre preſſion, rendoient un ſon aſſez ſenſible, à-peu-près ſemblable à celui qui ſe faiſoit entendre dans cet homme vivant (*ephemer. natur. curioſ. decad. II. ann. vij. obſerv. 13.*) Il n'eſt pas difficile de trouver la raiſon de ces phénomenes; le bruit étoit évidemment produit par les inteſtins diſtendus, lorſqu'ils rouloient l'un ſur l'autre, ou qu'il ſurvenoit quelque ſpaſme; & ſi ce ſpaſme s'étendoit juſqu'à l'orifice ſupérieur de l'eſtomac, l'air n'ayant plus d'iſſue, diſtendoit ce viſcere, occaſionnoit une colique venteuſe, excitoit la douleur; les corps doux ou muqueux ſont ceux qui contiennent le plus d'air, & qui en laiſſent échaper une très-grande quantité lorſqu'ils viennent à fermenter, ils ſont les ſujets les plus propres à prendre promptement le mouvement de fermentation; ainſi il n'eſt pas étonnant que l'uſage des alimens de cette nature en produiſant beaucoup de vents ait reveillé & animé ces bruits; les amers ont moins d'air, ſont très-peu diſpoſés à entrer en fermentation, ils l'arrêtent plutôt, ſur-tout ceux qui, comme le houblon, l'abſinthe, le quinquina, *&c.* contiennent une ſubſtance extractive, analogue à la réſine ſoluble dans l'eau & l'eſprit-de-vin, & qui peuvent fournir par-là même aux liqueurs fermentées, la partie que Becher appelle la *ſubſtance moyenne*; auſſi les amers ſont-ils généralement regardés comme d'excellens carminatifs, oppoſés à la génération des vents, & propres à les détruire.

Les malades *ventri-loques* ſont très-rares; s'il s'en préſentoit, on pourroit, en profitant de l'obſervation précédente, déterminer facilement le genre de remedes qu'il faudroit employer, & le régime convenable.

VENTRI-LOQUE, (*Art divinat.*) devineresſes connues auſſi ſous les noms d'*engaſtri menthes* & *engaſtri mantes*, qu'on croyoit rendre des oracles par le ventre; *voyez fœſius œconom. hippocrat.* Cette eſpece de divination eſt appellée par Ariſtophane ευρυκλεους μαντια, à cauſe d'un certain Eurycle, qui étoit bien décidement *ventri-loque*, & qui étoit affiché pour devin à Athènes; cependant elle paroît avoir été particulierement réſervée aux pythoniſſes, auxquelles on donnoit indiſtinctement ce nom, & celui de *ventri-loque*: les traducteurs de l'ancien & du nouveau Teſtament ont toujours rendu ενγαστριμυθοι ou *ventri-loque* par pythoniſſe. *Voyez* ce *mot.* Telle étoit celle dont il eſt parlé (*reg. lib. I. cap. 28.*) qui évoque l'ombre de Samuël à la priere de Saül. Telle eſt auſſi, ſuivant S. Auguſtin (*de doctr. chriſtian. cap. xxiij. lib. II.*), cette femme dont il eſt queſtion (*act. apoſtol. c. xvj.*) qui étoit inſpirée par Python.

On doit diſtinguer deux façons de rendre les oracles par le ventre, pour faire accorder les auteurs qui ont écrit ſur les *ventri-loques*; les uns ont aſſuré avec Cicéron (*de divinat. lib. II.*) qu'elles recevoient le démon dans leur ventre, d'où elles tiroient les réponſes qu'elles rendoient par la bouche; ils nous repréſentent la *pythoniſſe* de Delphes montée ſur le trépié, écartant les jambes, & attirant par en-bas l'eſprit fatidique, enſuite pénétrée de cet eſprit, entrant en fureur & répandant les oracles. Suivant d'autres, ces devineresſes prophétiſoient, la bouche fermée, faiſant avec le ventre certains bruits qui ſignifioient tout ce que le ſpectateur crédule & intéreſſé vouloit; c'eſt à ces *ventri-loques* que Hippocrate compare les malades dont nous avons parlé. *Voyez l'article précedent* VENTRI-LOQUE, *Médecine.*

Il y a auſſi des *ventri-loques*, ſuivant Tertullien, qui rendoient les oracles par les parties de la génération; un auteur moderne a dans un badinage ingénieux métamorphoſé les femmes en *ventri-loques* de cette eſpece : Cælius Rhodiginus aſſure avoir vu une femme qui l'étoit réellement. *cap. x. lib. VIII.*

Adrien Turnebus rapporte qu'un homme qui cou-

roit les pays, pouvoit, ſans remuer les levres, faire un bruit aſſez conſidérable, & proferer diſtinctement quelques paroles, & qu'il tiroit beaucoup d'argent de tous ceux qu'un phénomene auſſi ſingulier attiroit après lui. (*m*)

VENTZA, (*Géog. mod.*) bourgade de l'Albanie, ſur le bord méridional du golfe de Larta, vis-à-vis de la Préviſa. C'eſt, ſelon Sophien, l'ancienne *Anactorium*. (*D. J.*)

VENUE, ſ. f. (*Gram. & Jardinage.*) on dit d'un bel arbre, bien droit, qu'il eſt d'une belle *venue*.

VÉNUS, ſ. f. (*Aſtronomie.*) l'une des planetes inférieures. On la repréſente par ce caractere ♀. *Voyez* PLANETE.

Vénus eſt aiſée à reconnoître par ſon éclat & ſa blancheur, qui ſurpaſſent celles de toutes les autres planetes. Sa lumiere eſt ſi conſidérable, que lorſqu'on la reçoit dans un endroit obſcur, elle donne une ombre ſenſible.

Cette planete eſt ſituée entre la Terre & Mercure. Elle accompagne conſtamment le Soleil, & ne s'en écarte jamais de plus de 47 degrés. Lorſqu'elle précede le Soleil, c'eſt-à-dire, lorſqu'elle va en s'en éloignant, on l'appelle *Phoſphore*, ou *Lucifer*, ou *l'étoile du matin*. Lorſqu'elle ſuit le Soleil, & qu'elle ſe couche après lui, on la nomme *Heſperus* ou *Veſper*, ou *étoile du ſoir*. *Voyez* PHOSPHORUS, *&c.*

Le demi-diametre de *Vénus* eſt à celui de la Terre, comme 10 à 19; ſa diſtance du Soleil eſt la $\frac{723}{1000}$ partie de celle de la Terre au Soleil. Son excentricité eſt de $\frac{5}{1000}$ de ſa moyenne diſtance, l'inclinaiſon de ſon orbite de 3° 23′. *Voyez* INCLINAISON, EXCENTRICITÉ.

Le tems de ſa révolution dans ſon orbite eſt de 224 jours 17 heures; & ſon mouvement au-tour de ſon axe ſe fait en 23 heures. *Voyez* PÉRIODE & RÉVOLUTION.

Le diametre de *Vénus* vu du Soleil, ſelon M. le Monnier, ne ſeroit que d'environ 15″. Lorſque cette planete s'approche le plus de la Terre, ſon diametre apparent eſt de 85″. Or la diſtance de *Vénus* périgée eſt à la diſtance moyenne de la Terre au Soleil, à-peu-près comme 21 eſt à 82. Donc ſi *Vénus* venoit à ſe trouver au centre du Soleil, elle ne paroîtroit plus que ſous un angle de 21″ 46‴; d'où il ſuit que le diametre apparent de *Vénus* eſt à celui du Soleil, comme 1 à 84 environ.

Vénus a des phaſes comme la Lune, qu'on peut appercevoir avec le téleſcope; & ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que le tems où elle jette le plus de lumiere, n'eſt pas celui où elle eſt pleine, c'eſt au-contraire dans le croiſſant; ce qui vient de ce qu'elle ſe trouve dans ce cas beaucoup plus proche de la Terre, que dès qu'elle eſt pleine. Au-lieu que quand elle eſt pleine, elle eſt éloignée de la Terre le plus qu'il eſt poſſible; enſorte que ſa diſtance devenant alors trop grande, fait que la force de la lumiere par rapport à la Terre, diminue en plus grande raiſon que la quantité de lumiere qu'elle reçoit du ſoleil n'augmente. Le plus grand éclat de *Vénus* n'arrive donc pas (*fig. 49. aſtron.*) lorſque *Vénus* eſt au point *A*, & qu'elle eſt pleine par rapport à la Terre qui eſt en *T*; mais lorſque cette planete eſt environ au point *O* de ſon orbite, où elle paroît en croiſſant, *r mq* étant ſa partie éclairée par le Soleil, & *mq* la partie que l'on voit de la Terre.

Je ſuppoſe, par exemple, que *Vénus* ſoit quatre fois plus proche de la Terre au point *O*, que lorſqu'elle étoit en *A*; il eſt évident qu'une même partie du diſque lumineux de *Vénus* ſera ſeize fois plus grande; ainſi, quoique nous ne puiſſions appercevoir, lorſque *Vénus* eſt en *O*, qu'environ la quatrieme partie de ſon diſque éclairé; il eſt cependant vrai de dire, que ſon éclat eſt bien plus augmenté, à cauſe de ſa proximité, qu'il ne doit être affoibli par la perte que nous faiſons d'une partie du diſque.

Si l'on veut connoître plus préciſément quelle doit être la ſituation de *Vénus*, pour qu'elle nous paroiſſe dans ſon plus grand éclat, on peut voir dans les Tranſactions philoſophiques, *n°. 349.* la ſolution que le célebre aſtronome M. Halley a donnée de ce problème. Ce ſavant mathématicien a démontré que cela arrive ſoit avant, ſoit après la conjonction inférieure, lorſque l'élongation de *Vénus* au Soleil eſt d'environ 40 degrés; c'eſt-à-dire lorſque l'angle *T S O* eſt d'environ 40 degrés: on n'apperçoit alors que la quatrieme partie environ du diſque de *Vénus*; mais cette planete eſt alors ſi brillante, qu'on la voit en plein jour à la vue ſimple, lors même que le Soleil eſt dans les plus grandes hauteurs ſur l'horiſon. Il n'y a rien aſſurement de plus digne de notre attention, ni de plus étonnant que cette lumiere & la route de *Vénus*, qui même, quoiqu'elle ne lui ſoit pas propre (puiſque ce n'eſt qu'une lumiere empruntée du Soleil qu'elle nous réfléchit), eſt néanmoins ſi vive, & lancée avec tant de force, qu'elle eſt ſupérieure à celle de Jupiter & de la Lune, lorſque ces planetes ſont à pareille diſtance, c'eſt-à-dire à même degré d'élongation du Soleil. Car ſi on compare leur lumiere à celle de *Vénus*, à la vérité celle-ci devroit paroître moins conſidérable, parce que leurs diametres apparens ſurpaſſent celui de *Vénus*. Mais d'un autre côté la lumiere de Jupiter ou de la Lune paroît ſi foible, qu'elle n'étincelle jamais, ſur-tout celle de Jupiter, qui tire un peu ſur la couleur du plomb; au-lieu que *Vénus* lance une lumiere vive & éclatante, qui ſemble nous éblouir preſque à chaque inſtant.

M. de la Hire, en 1700, vit avec un téleſcope de 16 piés des montagnes ſur *Vénus*, qu'il jugea plus grandes que celle de la Lune. *Voyez* LUNE.

MM. Caſſini & Campani, dans les années 1665 & 1666, découvrirent des taches ſur le diſque de *Vénus*, par le moyen deſquelles on a déterminé le mouvement que cette planete a autour de ſon axe. *Voyez* TACHE, *&c.*

Vénus paroît quelquefois ſur le diſque du Soleil, comme une tache ronde. *Voyez* PASSAGE.

L'année prochaine, 1761 (ceci eſt écrit en Juillet 1760), elle doit paſſer ainſi ſur le diſque du Soleil, & M. Halley a fait voir qu'au moyen de cette obſervation on pourroit avoir la parallaxe du Soleil à une cinquieme partie près, pourvu que l'obſervation en ſoit faite ſelon les circonſtances que cet auteur marque. On trouve le détail de ces circonſtances, & l'explication de la méthode de M. Halley dans les inſtitutions aſtronomiques de M. le Monnier, ainſi qu'une méthode pour déterminer l'orbite de *Vénus* par l'obſervation de ſon paſſage ſur le Soleil, méthode qui a été donnée à l'académie en 1677, par M. Picard.

En 1672 & en 1686, M. Caſſini, avec un téleſcope de 54 piés, crut voir un ſatellite à cette planete, & qui en étoit diſtant d'environ les $\frac{3}{5}$ du diametre de *Vénus*. Ce ſatellite avoit les mêmes phaſes que *Vénus*; mais ſans être bien terminé. Son diametre ſuppoſoit à peine le quart de celui de *Vénus*.

M. Gregory regarde comme plus que probable que c'étoit véritablement un ſatellite de *Vénus* qu'on apperçoit rarement, à cauſe que ſa ſurface peut être couverte de taches, & n'être point propre à renvoyer les rayons de lumiere. Il dit à cette occaſion, que ſi le diſque de la Lune étoit par-tout comme il paroît dans les taches, on ne la verroit point du tout à la diſtance où eſt *Vénus*.

Ce qui eſt ſurprenant, c'eſt que quelques recherches que M. Caſſini ait faites depuis en divers tems pour achever une découverte de ſi grande importan-

ce, il n'a jamais pû y réuſſir, & nul autre aſtronome dans l'eſpace de 54 ans n'a pu voir ce phénomene après lui, non pas même M. Bianchini, ſi célebre par les découvertes ſur la planete de *Vénus*, pour leſquelles il a employé d'excellentes lunettes de Campani, de plus de 100 piés de longueur.

Enfin, en 1641 M. Short, écoſſois, revit ou crut revoir ce même ſatellite, ſi c'en eſt un, avec les mêmes apparences que M. Caſſini a décrites. Mais cette nouvelle apparition du ſatellite de *Vénus* n'a pas été de plus longue durée que les deux premieres. L'obſervation avoit été faite à Londres le 3 Novembre 1740; & au mois de Juin ſuivant M. Short n'avoit encore pu revoir le ſatellite prétendu. Il apperçut d'abord comme une petite étoile fort proche de *Vénus*, dont il détermina la diſtance à *Vénus*. Prenant enſuite une meilleure lunette, il vit avec une agréable ſurpriſe que la petite étoile avoit une phaſe, & la même phaſe que *Vénus*; ſon diametre étoit un peu moins que le tiers de celui de *Vénus*, ſa lumiere moins vive, mais bien terminée. M. Short le vit pendant une heure avec différens téleſcopes, juſqu'à ce que la lumiere du jour ou du crépuſcule le lui ravit entierement. Les deux obſervations de M. Caſſini n'avoient guere duré qu'une heure non plus.

Si c'eſt là un ſatellite de *Vénus*, il devient encore plus difficile de déterminer quel peut être l'uſage des ſatellites. Seroit-ce de ſuppléer, pour ainſi dire, à la lumiere que les planetes ne reçoivent pas du ſoleil? Mais voilà une planete plus proche du ſoleil que nous, & qui en a un auſſi gros que notre Lune; d'ailleurs Mars ne paroît point avoir de ſatellite, quoiqu'il ſoit plus éloigné du ſoleil que la Terre. *Voyez l'hiſtoire de l'acad. 1741.*

Les phénomenes de *Vénus* démontrent la fauſſeté du ſyſteme de Ptolemée, puiſque ce ſyſtème ſuppoſe que l'orbite de *Vénus* enveloppe celle de la Terre, & qu'elle eſt placée entre le Soleil & Mercure. Car il ſuit de ce ſyſtème qu'elle ne devroit jamais paroître au-delà de la diſtance qui eſt entre nous & le Soleil, ce qui arrive cependant ſouvent, ainſi que toutes les obſervations s'accordent à le prouver. *Voyez* SYSTEME, TERRE, *&c.*

L'orbite de *Vénus* n'eſt pas dans le même plan que l'écliptique; mais elle eſt, comme on l'a dit, inclinée à ce plan, avec lequel elle fait un angle de 3 degrés environ.

La poſition du nœud de cette planete, & le vrai mouvement de ce nœud, ne ſauroient être mieux déterminés que par le paſſage de *Vénus* ſur le Soleil qu'on attend en 1761. Le mouvement de ce nœud, dont M. de la Hire a publié diverſes obſervations en 1692, a cependant été déjà calculé; mais les aſtronomes ſont fort peu d'accord entr'eux ſur ce ſujet. (*O*)

VÉNUS, (*Aſtron.*) les curieux feront bien de lire ſur la planete de *Vénus*, l'ouvrage de *Bianchini* (François) mis au jour à Rome, en 1728, *in-fol.* ſous ce titre: *Heſperi & phoſphori phænomena, ſive obſervationes circa planetam venerem, &c.* c'eſt-à-dire, nouveau phénomenes de la planete de *Vénus*, ou la deſcription de ſes taches, le tournoyement ſur ſon axe en vingt-quatre jours & huit heures, le paralléliſme du même axe, & la parallaxe de cette planete, dédié à Dom Juan V. roi de Portugal.

M. de Fontenelle, *hiſt. de l'acad. des Sc. an. 1729.* remarque que *Vénus* eſt très-difficile à obſerver, autant & de la maniere dont il le faudroit pour en apprendre tout ce que la curioſité aſtronomique demanderoit.

M. Bianchini commença par la recherche de la parallaxe de cette planete, & il trouva qu'elle étoit de 24 ſecondes. Cependant, il ne faut pas trop compter encore ſur cette obſervation: ſelon l'hiſtorien de l'académie, c'eſt plutôt la maniere de trouver la parallaxe de *Vénus*, qui eſt enfin trouvée par M. Bianchini, que ce n'eſt cette parallaxe même. Il fut plus heureux dans l'obſervation, encore plus importante, des taches de *Vénus*, qu'il fit en 1626; il les vit, & les diſtingua aſſez nettement pour y établir, ſelon lui, vers le milieu du diſque, ſept mers, qui ſe communiquent par quatre détroits, & vers les extrémités deux autres mers ſans communication avec les premieres; les parties qui ſembloient ſe détacher du contour de ces mers, il les appella promontoires, & en compta huit, & il impoſa des noms à ces mers, à ces détroits, & à ces promontoires. Les aſtronomes ſe ſervent du privilege des célebres navigateurs qui font des découvertes de terres inconnues, auxquelles ils impoſent des noms.

M. Bianchini a déterminé auſſi l'axe de la rotation de *Vénus*, & ſa rotation même, qu'il a fixée à vingt-quatre jours & huit heures. Enfin une découverte remarquable & plus certaine qu'il a faite, eſt celle du paralléliſme conſtant de l'axe de *Vénus* ſur ſon orbite, pareil à celui que Copernic fut obligé de donner à la terre. Je me borne à indiquer ces découvertes du ſavant Italien: ceux qui aiment les détails ſur ces matieres, & qui ſouhaiteront d'être inſtruits des différentes obſervations qu'il a faites ſur ce ſujet, peuvent avoir recours à ce qu'en a dit M. de Fontenelle, & aux curieux extraits qu'on a donné de l'ouvrage de M. Bianchini, dans la bibliotheque Italique, où l'on trouvera même par-ci par-là, des remarques qui ſont intéreſſantes pour ceux qui aiment l'aſtronomie. (*D. J.*)

VÉNUS, (*Mythol.*) déeſſe de l'amour:

Tu dea, tu rerum naturam tota gubernas,
Nec ſine te quicquam dias in luminis oras,
Exoritur, neque fit lœtum, nec amabile quicquam.

C'eſt Lucrece qui invoque en ces mots cette déeſſe ſi célebre dans l'antiquité payenne. Homere la dit fille de Jupiter & de Dioné. Héſiode la fait naître près de Cythere; mais voici les traits ſous leſquels les poëtes l'ont dépeinte.

Accompagnée de ſon fils Cupidon, des jeux, des ris, des graces, & de tout l'attirail de l'amour, elle fit ſur la terre les délices des hommes, & celles des Dieux, quand les Heures chargées du ſoin de ſon éducation la conduiſirent dans l'Olympe. Elle étoit alors montée ſur un char, trainé par deux colombes, dans une nuée d'or & d'azur. Elle avoit cette éclatante beauté, cette vive jeuneſſe, & ces graces tendres qui ſéduiſent tous les cœurs; ſa démarche étoit douce & légere comme le vol rapide d'un oiſeau qui fend l'eſpace immenſe des airs.

Jamais elle ne faiſoit un pas ſans laiſſer après elle une odeur d'ambroiſie qui parfumoit tous les environs; elle ne pouvoit même ni parler, ni remuer la tête ſans repandre une odeur délicieuſe dont l'air d'alentour étoit embaumé. C'eſt le prince des poëtes latins qui nous le dit, & on doit l'en croire:

Avertens roſeâ cervice refulſit,
Ambroſiæque comæ divinum vertice odorem
Spiravere.

Ses cheveux flottoient tantôt ſur ſes épaules découvertes, & tantôt étoient négligemment attachés par derriere avec une treſſe d'or; ſa robe avoit plus d'éclat que toutes les couleurs dont Iris ſe paroit dans ſes plus beaux jours; elle étoit quelquefois flottante, & quelquefois nouée par cette divine ceinture ſous laquelle paroiſſoient les graces.

Qui ne connoît ce ceſte ou cette ceinture myſtérieuſe de la déeſſe, qu'Homere ſemble lui avoir dérobée, pour la mieux décrire. *In eo delireamenta omnia incluſa erant. Ibi inerat amor, inerat deſiderium, inerat & amantium colloquium; inerat & blandi loquen-*

tia quæ furtim mentem prudentium ſubripit. Là ſe trouvoient tous les charmes, les attraits les plus ſéduiſans, l'amour diverſifié ſous mille formes enchanteresſes, les deſirs renaiſſans ſans ceſſe, les amuſemens délicats & voluptueux, les entretiens ſecrets, les innocentes ruſes, & cet heureux badinage qui gagne l'eſprit & le cœur des perſonnes mêmes les plus raiſonnables. En un mot le ceſte de *Vénus* avoit tant de vertu pour inſpirer la tendreſſe, que Junon fut obligée de l'emprunter le jour qu'elle voulut gagner les faveurs du maître du monde, en ſe trouvant avec lui ſur le mont Ida.

Il ne faut pas s'étonner qu'à cette peinture qu'on nous fait de *Vénus*, les dieux ne fuſſent quelquefois éblouis de ſa beauté ſuprême, comme le ſont les yeux des foibles mortels, quand Phébus, après une longue nuit, vient les éclairer par ſes rayons. Jupiter lui-même ne pouvoit voir les beaux yeux de cette déeſſe mouillés de larmes, ſans en être extrêmement ému. Enfin elle tenoit ſous ſon empire preſque tous les héros du monde, & la plûpart des immortels.

La roſe, le myrthe appartiennent à la déeſſe de Paphos. Les cygnes, les colombes & les moineaux ſont ſes oiſeaux favoris; les uns ou les autres ont l'honneur de tirer ſon char; & ſouvent on les voit ſur ſa main.

Voila l'idée que les poëtes, les peintres, & les ſculpteurs, nous donnent de la mere de l'amour; les monumens nous font voir cette divinité ſortant du ſein de la mer, tantôt ſoutenue ſur une belle coquille par deux tritons, & tenant ſes grands cheveux; tantôt montée ſur un dauphin & eſcortée des Néréïdes. Selon cette opinion, elle étoit ſurnommée *Epipontia*, *Anadiomene*, *Aphrodite*, *Tritonia*, &c.

Platon diſtingue deux *Vénus*, la céleſte, & la mere de Cupidon. Cicéron en admet quatre principales: la premiere, dit-il, eſt fille du Ciel & du Jour, de laquelle nous avons vu un temple en Elide; la ſeconde eſt née de l'écume de la Mer; la troiſieme, fille de Jupiter & de Dioné, eût Vulcain pour mari; la quatrieme, née de Syria & de Tyrus, s'appelle *Aſtarté*, elle épouſa Adonis.

Pauſanias dit qu'il y avoit chez les Thébains trois ſtatues de *Vénus*, faites du bois des navires de Cadmus; la premiere étoit *Vénus* céleſte, qui marquoit un amour pur; la ſeconde étoit de *Vénus* la populaire, qui marquoit un amour déréglé; & la troiſieme de *Vénus* préſervatrice, qui détournoit les cœurs de la ſenſualité.

Mais de toutes ces *Vénus* dont les mythologiſtes font mention, c'eſt la *Vénus Anadiomène*, qui s'eſt attirée preſque tous les hommages des Grecs & des Romains. C'eſt elle dont l'hiſtoire a été chargée de la plûpart des galanteries éclatantes, comme de celles de Mars. Cependant, ſi nous en croyons pluſieurs modernes, il n'a jamais exiſté d'autre *Vénus* qu'Aſtarté, femme d'Adonis, dont le culte fut mêlé avec celui de la planete de ce nom. Ce culte paſſa de Phénicie dans les îles de la Grece, & ſur-tout dans celle de Cythère, aujourd'hui Cérigo, où elle eut le premier temple. Les Phéniciens l'avoient érigé en ſon honneur, lorſqu'ils donnerent à cette île de l'Archipel le nom de *Cythère*, c'eſt-à-dire des *rochers*, parce que cette île en eſt environnée.

Les autres lieux ſpécialement conſacrés à *Vénus*, étoient Gnide, Idalie, aujourd'hui *Dalion*, Amathonte nommée de nos jours *Limiſſo*, & la ville de Paphos dans l'île de Chypre, qu'on appelle à préſent *Baſta*. Dans tous ces endroits les temples de *Vénus* ouverts à la licence de l'amour, apprirent à ne pas reſpecter la pudeur. Oh *Vénus*, dit un payen, j'ai brûlé comme d'autres, de l'encens ſur vos autels; mais maintenant revenu à moi-même, je déteſte cette infâme molleſſe avec laquelle les habitans de vos îles, célebrent vos myſteres & vos fêtes. *Voyez* VÉNUS *fête de*, (*Littérat.*)

Je n'oublierai pas de parler de ſes temples; les poëtes ont enrichi leurs ouvrages des noms de cette déeſſe; ils l'appellent *Aphrodite*, *Amathuſia*, *Callipyga*, *Aurea*, *Cypris*, *Cythérée*, *Dionée*, *Cnidienne*, *Myrtea*, *Paphienne*, *&c.* Elle eſt ſurnommée *Ridens*, *Philoméides*, *Gelariſa*, autant d'épithetes de ſon goût pour les ris & les jeux.

Enée apporta de Sicile en Italie une ſtatue de *Vénus* Erycine. On lui fit bâtir depuis un temple à Rome avec de magnifiques portiques, hors de la porte colline; ce nom fut donné à la déeſſe, parce qu'elle étoit révérée ſur le mont Erix en Sicile, qui eſt aujourd'hui *monte ſan Juliano*, dans le val de Mazara, proche de Trepano, ou plutôt la déeſſe & la montagne prirent ce nom d'un roi Erix, fils de *Vénus* & de Buté.

Praxitèle fit deux ſtatues de *Vénus*, l'une vêtue, que ceux de Cos acheterent; & l'autre nue, qu'il vendit aux Cnidiens. Le roi Nicomède voulut acheter cette derniere à un prix immenſe, mais les Cnidiens refuſerent ſes offres. La beauté de cette ſtatue attiroit un concours de gens qui venoient de tous côtés pour l'admirer.

Entre les ſtatues de *Vénus* qui nous reſtent, la plus belle eſt la *Vénus* de Médicis; on en a fait *l'article*. La *Vénus* de M. Maffei ſemble être faite pour ce paſſage de Térence, *ſine Cerere & Baccho friget Venus*. Elle eſt accompagnée de deux cupidons, tenant un Thyrſe entouré de pampres & couronné d'épis de blé. Elle a trois fleches dans ſa main droite, pour marquer peut-être qu'elle décoche plus ſûrement ſes traits quand Cérès & Bacchus ſont de la partie. On ſait que les Spartiates repréſentoient *Vénus* armée, & cette idée qui enchantoit l'un & l'autre ſexe, ne pouvoit convenir qu'à Lacédémone. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

VÉNUS *Anadiomène*, (*Peint. ant.*) ce tableau étoit le chef-d'œuvre d'Apelles. *Vénus* étoit peinte ſortant toute nue du ſein de la mer, & c'étoit ſur le modele de la belle concubine d'Alexandre, dont ce peintre admirable devint ſi tendrement épris en la peignant dans cet état, qu'Alexandre par une généroſité auſſi eſtimable qu'aucune de ſes victoires, ne put s'empêcher de la lui donner; *magnus animo, major imperii ſui, nec minor hoc facto, quàm victoriâ aliquâ*, dit Pline, *l. XXXV. c. x.* Auguſte mit dans le temple de Jules Céſar, ce magnifique tableau. *Voyez* l'article *d'Apelles* au *mot* PEINTRES *anciens*. (*D. J.*)

VÉNUS *Victrice*, (*Mythol.*) cette déeſſe fut ainſi nommée par les poëtes, en conſéquence du prix de la beauté qu'elle remporta ſur Pallas & ſur Junon; elle eſt repréſentée ayant le bras appuyé ſur un bouclier, tenant une victoire de la main droite, & ſon ſceptre de la main gauche; d'autres fois elle eſt repréſentée tenant de la main droite un morion, au-lieu de la victoire, & tenant de la gauche la pomme que lui adjugea l'amoureux Paris; auſſi lui promit-elle pour récompenſe une des plus belles femmes du monde, & elle lui tint ſi bien ſa parole, qu'elle le favoriſa de tout ſon pouvoir dans l'enlevement d'Hélene.

VÉNUS *la voilée*, (*Mythologie.*) Plutarque parle d'un temple dédié à *Vénus la voilée*. On ne ſauroit, dit-il, entourer cette déeſſe de trop d'ombres, d'obſcurité & de myſteres. Cette idée eſt auſſi vraie qu'ingénieuſe. La pudeur eſt ſi néceſſaire aux plaiſirs, qu'il faut la conſerver même dans les tems deſtinés à la perdre. Le voile eſt une maniere délicate d'augmenter les charmes & d'enrichir les appas; ce qu'on dérobe aux yeux, leur eſt rendu par la libéralité de l'imagination. Liſez ſur ce ſujet les réflexions ſemées çà & là dans la *nouvelle Héloyſe*; elles ſont pleines d'eſprit & de délicateſſe. (*D. J.*)

VÉNUS *Uranie*, (*Mythologie.*) où la *Vénus* céleſte, étoit fille du Ciel & de la Lumiere ; c'eſt elle, ſelon les anciens, qui animoit toute la nature.

Lucrece l'invoque au commencement de ſon ouvrage, & en fait un portrait qui contient toutes ſes qualités.

Æneadum genitrix, hominum divûmque voluptas
Alma Venus, *cœli ſubter labentia ſigna*
Concelebras, per te quoniam genus omne animantûm
Concipitur, viſuque exortum lumina ſolis, &c.

Cette *Vénus Uranie* n'inſpiroit que des amours chaſtes, au-lieu que la *Vénus* terreſtre préſidoit aux plaiſirs ſenſuels.

On voit à Cythere, dit Pauſanias, un temple de *Vénus Uranie*, qui paſſe pour le plus ancien & le plus célebre de tous les temples que *Vénus* ait dans la Grece. Elle avoit à Elis un autre temple de ſa ſtatue d'or & d'ivoire, ouvrage de Phidias. On repréſentoit cette déeſſe ayant un pié ſur une tortue pour remarquer la modeſtie qui lui étoit propre, car, ſelon Plutarque, la tortue étoit le ſymbole de la retraite. Les Perſes, au rapport d'Hérodote, tenoient des Aſſyriens & des Arabes le culte qu'ils rendoient à *Uranie*, c'étoit la lune ; les Arabes l'adoroient ſous le nom de *Melitta*, & leur *Dyoniſius* étoit le ſoleil. (*D. J.*)

VÉNUS *de Médicis*, (*Sculpt. antiq.*) ſtatue antique de marbre blanc, haute de cinq piés. Elle a pris ſon nom de Coſme de Médicis, qui fit l'acquiſition de ce chef-d'œuvre de l'art.

C'eſt, diſent les curieux qui l'ont vue dans le palais ducal de Florence, le plus beau corps & le plus bel ouvrage du monde. Cette incomparable ſtatue a la tête un peu tournée vers l'épaule gauche ; elle porte la main droite au-devant de ſon ſein, mais à quelque diſtance ; de l'autre main elle cache, & cependant ſans y toucher, ce qui fait la diſtinction des deux ſexes. Elle ſe panche doucement, & ſemble avancer le genou droit, afin de ſe cacher mieux s'il lui eſt poſſible. La pudeur & la modeſtie ſont peintes ſur ſon viſage avec une douceur, un air de jeuneſſe, une beauté & une délicateſſe inexprimables. Son bras rond & tendre s'unit inſenſiblement à ſa belle main. Sa gorge eſt admirable, &, pour tout dire, ſi le vermillon & la voix ne manquoient à cette ſtatue, ce ſeroit une parfaite imitation de la plus belle nature. (*D. J.*)

VÉNUS, *fêtes de*, (*Antiq. rom.*) les fêtes de *Vénus* commençoient le premier jour du mois d'Avril, qui pour cela ſe nommoit *menſis Veneris*. Les jeunes filles faiſoient des veillées pendant trois nuits conſécutives ; elles ſe partageoient en pluſieurs bandes, & l'on formoit dans chaque bande pluſieurs chœurs. Le tems s'y paſſoit à danſer & à chanter des hymnes en l'honneur de la déeſſe. Un ancien a dit en parlant de ces fêtes :

Jam tribus choros videres
Feriatos noctibus
Congreges inter catervas
Ire per ſaltus tuos,
Floreas inter coronas
Myrteas inter caſas.

« Vous verriez pendant trois nuits une aimable jeuneſſe, libre de tout autre ſoin, ſe partager en pluſieurs bandes, y former des chœurs, ſe répandre » dans vos bocages, ſe couronner de guirlandes de » fleurs, s'aſſembler ſous des cabanes ombragées de » myrte ». Le même auteur y fait trouver auſſi les graces & les nymphes : mais Horace ſemble avoir mis de la diſtinction dans les fonctions de toutes ces déeſſes. Les nymphes & les graces entrent dans les danſes ; mais *Vénus* qui eſt, pour ainſi dire, la reine du bal, ouvre la fête, forme l'aſſemblée, diſtribue la jeuneſſe en différens chœurs, & leur donne le mouvement, *choros ducit*. Les fleurs nouvelles, & ſur-tout le myrte conſacré à la déeſſe, y étoient employés. L'ancienne hymne en fait mention en pluſieurs endroits.

Cras amorum copulatrix
Inter umbras arborum
Implicat caſas virentes
E flagello myrteo.

» Demain *Vénus* doit réunir les amours. Elle dreſſera » des tentes de verdure avec des branches de myrte.

Ipſa nympha diva lucos
Juſſit ire myrteos.

» *Vénus* aſſemble les nymphes dans les boſquets de » myrte.

Floreas inter coronas,
Myrteas inter caſas.

» Parmi des guirlandes de fleurs, ſous des cabanes » ombragées de myrte ». Voilà comme on célébroit les fêtes de *Vénus*. (*D. J.*)

VÉNUS, (*Art numiſmat.*) les médailles nous préſentent deux *Vénus* ; la céleſte & celle Paphos. La *Vénus* céleſte ou uranie, figure ſur les médailles avec ſon aſtre, ou avec le ſoleil, dans une poſture modeſte ; l'inſcription eſt *Venus cœleſtis*. Les courtiſanes qui vouloient contrefaire les ſages, ſe défendoient par *Vénus* uranie ; mais c'eſt ſous la figure de *Vénus* paphienne que Julia, fille de Titus, & Fauſtine la jeune ſe trouvent repréſentées ſur quelques-unes de nos médailles. Dans les médailles de cette eſpece, *Vénus* eſt dépeinte preſque nue, appuyée ſur une colonne, avec le caſque, & les armes de Mars dans les mains. L'inſcription porte *Veneri victrici* ou *Veneri genitrici*.

Il y a dans Athénée des vers de Philémon, comique grec, où il explique la raiſon qui porta Solon, à permettre des courtiſanes à Athènes, & à faire bâtir un temple à *Vénus* la populaire, avec l'inſcription Ἀφροδίτῃ τῇ πανδήμῳ ; ce n'eſt pas néanmoins la ſeule mere des amours qui fut appellée du nom de πάνδημος ; le pere & le roi du ciel eut auſſi cette épithete, mais dans un ſens plus noble & plus digne d'un dieu. (*D. J.*)

VÉNUS, (*Jeux de haſard des Romains.*) les Latins nommoient aux oſſelets *vénus* ou *venerius jactus* le coup qui arrivoit quand toutes les faces des oſſelets étoient différentes. Ce coup déclaroit le roi du feſtin ; c'eſt pour cela qu'Horace dit, *ode VII. lib. II.*

Quem venus *arbitrum*
Dicet bibendi.

Voyons au ſort celui que *vénus* établira roi de la table. Le même coup étoit appellé *baſilicus*, *coies* & *ſuppus*. (*D. J.*)

VÉNUS, *pierre de*, (*Hiſt. nat.*) *gemma veneris*, nom donné par quelques auteurs à l'améthyſte. *Voyez cet article.*

VÉNUS, (*Chimie.*) les Chimiſtes ont ſouvent déſigné le cuivre par le mot de *vénus*, c'eſt ainſi qu'on dit du vitriol de *vénus*, au-lieu de dire du *vitriol cuivreux*, &c. *Voyez* CUIVRE.

VÉNUS, (*Médecine.*) le plaiſir de *vénus* pris à propos ou à contre-tems, n'eſt point indifférent pour affermir ou pour détruire la ſanté ; car il eſt certain, par l'expérience, que la ſemence retenue cauſe dans le corps un engourdiſſement, & produit quelquefois des déſordres terribles dans le ſyſtême nerveux. D'ailleurs la ſemence doit être bien ménagée, étant la partie la plus ſubtile du ſang. L'éjection de la ſemence demande un tempérament ſain & vigoureux ;

parce qu'elle épuiſe les forces & affoiblit les perſonnes. De-là vient qu'Hippocrate répondit ſi ſagement au ſujet du tems qu'il falloit uſer du coït : c'eſt, dit-il, quand on eſt d'humeur à s'affoiblir ; ainſi les perſonnes foibles ou trop jeunes, ou trop vieilles, & les convaleſcentes doivent s'en abſtenir. On ne doit pas non plus uſer de ces plaiſirs après une forte application d'eſprit ou de longues veilles, parce que ce ſont des cauſes qui affoibliſſent déja le corps par elles-mêmes ; outre que le coït eſt bon aux perſonnes robuſtes & ſaines, il eſt ſalutaire lorſque l'eſtomac eſt vuide, que l'on tranſpire bien, qu'on a bien dormi, uſé de bains, & pris des alimens nourriſſans & faciles à digérer, *&c.* mais le coït eſt plus favorable au printems que dans toute autre ſaiſon. Pour le réïtérer ſouvent, on doit éviter les excès dans le boire & le manger, la faim, les travaux, l'étude exceſſive, les ſaignées, les veilles, les purgations, & tout ce qui peut affoiblir ou détruire les forces.

Celſe dit que le coït eſt avantageux lorſqu'il n'eſt point ſuivi de langueur, ni de douleur, qu'alors au-lieu de diminuer les forces, il les augmente. On doit s'en abſtenir après le repas, le travail ou les veilles. La modération ſur ce point eſt importante : on doit là-deſſus conſulter ſon tempérament. Selon Celſe, on doit s'en abſtenir l'été, parce qu'il peut cauſer une trop grande commotion ; & l'expérience apprend que le coït enleve les maladies, & qu'il en peut produire d'autres. Le coït eſt ſalutaire aux femmes cachéctiques & dont les regles ſont ſupprimées, parce que la ſemence rend aux ſolides & aux fluides leur premiere qualité ; car, ſelon Hippocrate, le coït échauffe le ſang & facilite le flux menſtruel, d'autant que la ſuppreſſion arrive en conſéquence de l'étroiteſſe & de la contraction des vaiſſeaux de l'utérus. *Hoffman.*

Nombre d'auteurs citent des expériences de perſonnes qui ont ruiné leur ſanté par l'uſage immodéré de ce plaiſir ; & Celſe, déja cité, dit que pendant la ſanté on doit ménager les ſecours aſſûrés contre beaucoup de maladie ; ſouvent des maladies légeres en elles-mêmes deviennent ſérieuſes & funeſtes, parce que le corps ſe trouve malheureuſement épuiſé par l'uſage immodéré des plaiſirs de *venus.*

VENUSIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans les terres, aux confins de la Pouille & de la Lucanie : Ptolomée, *l. III. c. j.* la donne aux *Peucentini*, & Pline, *l. III. c. xj.* aux *Daunici ;* l'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de Milan à la Colomne.

C'étoit une ville des Samnites, dont ils furent dépoſſédés par les Romains dans les guerres qu'ils eurent avec ces peuples ; enſuite, de peur qu'ils ne la repriſſent, & que ce paſſage ne leur donnât la facilité de faire de nouvelles incurſions juſque dans le Latium, ils y envoyerent une colonie romaine, pour tenir en bride la Lucanie d'un côté, & la Pouille de l'autre ; Venuſe ſe nomme aujourd'hui *Venoſa*, & elle eſt dans le Baſilicat.

Horace, le prince des lyriques latins, naquit à *Venuſe*, l'an de Rome 689, ſous le pontificat de L. Aurele Cotta II. & de L. Manlius Torquatus II. Il mourut l'an 746, ou huit ans avant Jeſus-Chriſt, à l'âge de près de 57 ans, & environ un mois avant Mécénas.

Il étoit d'un caractere aimable, deſintéreſſé, plein de douceur pour ſes valets, & d'affection pour ſes amis. Auguſte l'appelloit *Homuncio lepidiſſimus ;* ennemi de la ſuperſtition, il ſe mocquoit des idoles, des ſonges, & des miracles. Il fit à Athènes ſa philoſophie, & y apprit la morale par raiſonnement & par principes : étudiant ſur-tout les auteurs grecs, il a ſu le premier imiter leurs poéſies, & quelquefois les ſurpaſſer ; plein de juſteſſe pour le choix des mots & des figures, il rend agréable tout ce qu'il dit, & peint tout ce qu'il touche, par des images vraies, & naturelles. Son génie ne ſe laſſe point à la fin de ſes grandes pieces ; & ſa verve lyrique s'éleve quelquefois à un degré ſublime ; j'en donnerai pour exemple les deux ſtrophes ſuivantes, *Ode 34. l. I.* qui ſont de la plus grande beauté.

. . . . . *Namque Dieſpiter*
Igni coruſco nubila dividens,
Plerumque per purum tonantes
Egit equos, volucremque currum :
Quo bruta tellus, & vaga flumina,
Quo Styx, & inviſi horrida Tænari
Sedes, Atlanteuſque finis
Concutitur. Valet ima ſummis
Mutare, & inſignia attenuat deus,
Obſcura promens ; hinc apicem rapax
Fortuna cum ſtridore acuto
Suſtulit, hîc poſuiſſe gaudet.

« Oui, c'eſt un dieu qui perce les nues par des » feux étincelans ; c'eſt lui qui pouſſant dans les airs » ſes foudroyans courſiers, fait rouler ſon rapide » char, dont il épouvante toute la nature : l'énor- » me maſſe de la terre en reſſent de violentes ſecouſ- » ſes ; les fleuves épars dans la vaſte étendue de ſon » enceinte, en ſont troublés ; l'atlas eſt ébranlé d'un » bout à l'autre ; le Styx & l'affreux Tenare, ſéjour » redouté des humains, ſont remplis d'effroi ; par- » lons ſérieuſement. Les dieux peuvent, quand ils » le voudront, abaiſſer celui-ci, élever celui-là ; » obſcurcir la gloire la plus éclatante, produire au » grand jour un mérite inconnu ; j'en conviens. Mais » je ſai auſſi qu'ils ſe déchargent toujours de ce ſoin » ſur la fortune, qui avec un bruiant fracas, arra- » che le faîte de la grandeur, & le tranſporte ail- » leurs, ſans d'autre raiſon que le plaiſir de conten- » ter ſon caprice ».

Horace a dit de lui, *creſcam laude recens ;* croître en réputation, & conſerver toujours la fleur de la nouveauté, voilà les plus riches dons des muſes ! Mais ce n'eſt pas fauſſement qu'Horace ſe les eſt promis ; car encore aujourd'hui ſes ouvrages conſervent une fleur nouvelle, comme s'ils avoient en eux-mêmes, une ame exempte de vieilleſſe. Auſſi ſes écrits feront les délices des gens de bien, tant que la poéſie latine ſubſiſtera dans le monde. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VENZONE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans le Frioul, au pays de la Carnia, ſur la rive gauche du Tajamento, proche ſon confluent avec la Fella. (*D. J.*)

VEPILLUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre ; Ptolomée, *l. IV. c. iij.* la marque au nombre des villes qui étoient au midi de Carthage, entre les fleuves *Bagradus* & *Triton.* (*D. J.*)

VÊPRES, ſ. f. plur. (*Hiſt. eccléſ.*) dans l'Egliſe romaine, c'eſt une partie de l'office divin ou du breviaire qu'on chante ou qu'on récite le ſoir ou l'après-dînée. Les *vêpres*, ainſi nommées du mot *veſpere*, ſoir, ſont compoſées de cinq pſeaumes avec leurs antiennes, un capitule, une hymne, le cantique *magnificat*, avec une antienne & un *oremus.* On diſtingue pour les fêtes premieres & ſecondes *vêpres ;* les premieres *vêpres* ſont celles qu'on chante la veille, & les ſecondes celles qui ſe diſent le jour même de la fête ; ſuivant le rit eccléſiaſtique, les fêtes commencent aux premieres *vêpres*, & ſe terminent aux ſecondes.

Cet office paroît avoir été inſtitué dans l'Egliſe dès la premiere antiquité : l'auteur des conſtitutions apoſtoliques, *livre VIII. chap. xxv.* parlant du pſeaume 141, l'appelle τον επιλυχνιον ψαλμον, *pſeaume qu'on récitoit à la lueur des lampes*, parce qu'on le chantoit

à *vêpres*. Il fait auſſi mention de pluſieurs autres prieres, actions de graces, *&c.* que l'évêque récitoit alors ou ſur le peuple aſſemblé, ou avec les fideles. Il rapporte auſſi l'hymne ou la priere du ſoir, προσευκη εσπερινη, & υμνος του λυχνικου, dont S. Baſile nous a conſervé quelques fragmens dans ſon livre, *de Spiritu Sancto*, *c. xxj.* Il y a apparence qu'on y chantoit encore d'autres pſeaumes; Caſſien dit que les moines d'Egypte y récitoient douze pſeaumes; qu'on y joignoit deux lectures ou leçons, l'une de l'ancien, & l'autre du nouveau Teſtament; qu'on entremêloit les pſeaumes de prieres, & qu'on terminoit le dernier par la doxologie. Dans les égliſes de France, on diſoit auſſi juſqu'à douze pſeaumes entremêlés de capitules ſemblables à nos antiennes; & enfin, dans celles-ci, auſſi-bien que dans celles d'Eſpagne, on terminoit les *vêpres* par la récitation de l'oraiſon dominicale, comme il paroît par le IV. concile de Tolede, *Cant. 9.* & par le 111. d'Orléans, *c. xxix.* ceux qui ont traité des offices divins, diſent que les *vêpres* ont été inſtituées pour honorer la mémoire de la ſépulture de Jeſus-Chriſt ou de ſa deſcente de la croix. C'eſt ce que porte la gloſe, *veſpera deponit.* Bingham, *orig. eccléſ. tom. V. lib. XIII.*

VÊPRES SICILIENNES, (*Hiſt. mod.*) époque fameuſe dans l'hiſtoire de France; c'eſt le nom qu'on a donné au maſſacre cruel qui ſe fit en Sicile de tous les François, en l'année 1282 le jour de Pâques, & dont le ſignal fut le premier coup de cloche qui ſonna les *vêpres*.

Quelques-uns prétendent que cet événement tragique arriva la veille de Pâques; d'autres le jour de l'Annonciation; mais la plûpart des auteurs le mettent le jour même de Pâques. On attribue ce ſoulevement à un nommé *Prochyte* cordelier, dans le tems que Charles d'Anjou premier de ce nom, comte de Provence, & frere de S. Louis, régnoit ſur Naples & Sicile. Le maſſacre fut ſi général, qu'on n'épargna pas même les femmes ſiciliennes enceintes du fait des François.

On a donné à-peu-près dans le même ſens le nom de *matines françoiſes*, au maſſacre de la S. Barthélemy en 1572; & celui de *matines de Moſcou*, au carnage que firent les Moſcovites de Démétrius & de tous les Polonois ſes adhérens qui étoient à Moſcou, le 27 Mai 1600, à ſix heures du matin, ſous la conduite de leur duc Choutski.

VER, ſ. m. (*Gram.*) petit animal rampant, qui n'a ni vertebres ni os, qui naît dans la terre, dans le corps humain, dans les animaux, dans les fruits, dans les plantes, *&c.* Il y en a un grand nombre d'eſpece. *Voyez les articles ſuivans.*

VER AQUATIQUE, (*Inſectologie.*) ce *ver* n'a guere que ſept ou huit lignes de longueur; il ſemble cependant qu'il compoſe lui ſeul une claſſe, du-moins ne connoît-on point de claſſe d'animaux ſous laquelle on le puiſſe ranger.

Les animaux terreſtres vivent ſur la terre, les aquatiques dans l'eau, & les amphibies tantôt ſur la terre, & tantôt dans l'eau. Celui-ci a les deux extrémités de ſon corps aquatiques; ſa tête & ſa queue ſont toujours dans l'eau, & le reſte de ſon corps eſt toujours ſur terre; auſſi ſe tient-il ſur le bord des eaux tranquilles, une eau agitée ne lui conviendroit pas; auſſi-tôt que l'eau le couvre un peu plus que nous venons de dire, il s'éloigne; ſi au contraire l'eau le couvre moins, il s'en approche dans l'inſtant.

Il eſt compoſé comme pluſieurs inſectes de différens anneaux; il en a onze entre la tête & la queue; ils ſont tous à-peu-près ſphériques, & reſſemblent à des grains de chapelet, enfilés les uns auprès des autres. De plus, il eſt preſque toujours plié en deux comme un ſyphon, & marche dans cette ſituation; & ce qui eſt de plus particulier, c'eſt que le milieu de ſon corps avance le premier vers l'endroit dont l'animal s'approche; de ſorte que c'eſt l'anneau qui eſt au milieu du coude, qui va le premier; ce n'eſt pas par un mouvement vermiculaire qu'il marche de la ſorte.

Il a des jambes fort petites à la vérité, & elles ſont encore une de ſes ſingularités, car elles ſont attachées à ſon dos; d'où il ſuit qu'il eſt continuellement couché ſur le dos, & que ſa bouche eſt tournée en-haut; ce qui lui eſt fort commode pour attirer la proie dont il ſe nourrit: outre quatre petits crochets dont ſa bouche eſt entourée, il a deux autres petites parties faites en maniere de loupe qu'il agite continuellement dans l'eau; & cette petite agitation entretient un mouvement dans l'eau, qui fait que les petits corps qui y nagent, viennent d'aſſez loin ſe rendre dans ſa bouche; lorſqu'il a attiré un morceau convenable, il avance la tête, il le ſaiſit avidement, & l'avale.

Quoi que tout ce qu'il prend de cette maniere ſoit fort petit, il mange beaucoup, proportionnellement à ſa groſſeur; car, continuellement il y a de petits corps qui entrent dans ſa bouche, parmi leſquels ſe trouvent pluſieurs petits inſectes qui nagent ſur l'eau.

Outre les mouvemens dont nous avons parlé, ce *ver* en peut exécuter encore deux autres par le moyen de ſes jambes; il peut ſe mouvoir de côté, parce qu'elles ne ſont pas ſeulement mobiles de devant en arriere, elles le ſont auſſi de gauche à droite, & de droite à gauche. Il fait quelquefois uſage de ces deux mouvemens, lorſqu'il veut aller dans des endroits peu éloignés de celui où il eſt. Il ſe meut paralléle-ment à ſes deux parties pliées; mais s'il veut marcher à reculons, ou faire aller ſa tête & ſa queue les premieres, ſes jambes ne ſauroient lui ſervir; il n'a pour ſe mouvoir dans ce ſens que ſon mouvement vermiculaire; auſſi ſe meut-il de la ſorte plus rarement & plus difficilement. Lorſqu'il eſt entierement plongé dans l'eau, il s'y étend tout de ſon long & nage comme les autres *vers*, en ſe pliant à différentes repriſes.

La deſcription de cet animal nous a paru ſi merveilleuſe, qu'on ne croit pas s'être trop étendu; en effet, il paroît extraordinaire que la tête & la queue de cet animal vivant dans l'eau, le reſte de ſon corps vive ſur la terre, qu'il ait les jambes ſur le dos, & que lorſqu'il marche naturellement, il faſſe avancer le milieu de ſon corps comme les autres animaux font avancer leur tête. *Mém. de l'acad. des Sciences, année 1714.* (*D. J.*)

VER A QUEUE DE RAT, (*Inſectolog.*) inſecte aquatique dont il faut dire un mot, à cauſe de ſa queue qui le diſtingue de tous les autres inſectes; cette queue, quoique plus grande que l'animal, n'eſt cependant que l'étui d'une autre queue beaucoup plus longue, qui s'y trouve repliée ſur elle-même, & qui entre juſque dans le corps du *ver*. Cette derniere queue eſt le conduit de ſa reſpiration. Il s'éleve juſqu'à la ſurface de l'eau pour prendre l'air; & tandis qu'il ſe tient lui-même au fond, il peut faire parvenir ſa queue juſqu'à cette ſurface, lors même qu'il ſe trouve à cinq pouces de profondeur: de ſorte qu'il peut allonger ſa queue près de cinq pouces; ce qui eſt une longueur bien conſidérable pour un inſecte dont le corps eſt tout au plus long de 7 à 8 lignes. (*D. J.*)

VER-A-SOIE, (*Science microſcop.*) le *ver-à-ſoie* eſt un animal dont chaque partie, ſoit dans l'état de *ver*, ſoit dans celui de mouche, mérite quelques regards; mais comme Malpighi & Leuwenhoek ont examiné cet inſecte très-attentivement, & qu'ils ont publié leurs obſervations avec les figures anatomiques qui

les développent, je renvoie les curieux à ces obſervations, & à celles qu'ils feront eux-mêmes. C'eſt aſſez d'avertir ici ceux qui veulent s'engager à de plus grandes recherches, de ne pas négliger la peau que les *vers-à-ſoie* quittent trois fois avant que de filer; car les yeux, la bouche, les dents, les ornemens de la tête ſe diſtinguent encore mieux dans la peau abandonnée, que dans les animaux même. Une bonne obſervation des changemens du *ver-à-ſoie*, de l'état de chenille à celui de nymphe, ou de chryſalide, & delà à celui de teigne ou de papillon, peut donner une idée générale des changemens de toutes les chenilles, quoiqu'il y ait quelques petites différences dans la maniere. Swammerdam aſſure qu'en y faiſant bien attention, on pourroit tracer & diſtinguer le papillon ſous chacune de ces formes, qui n'en ſont que les différentes couvertures ou habillemens.

Si l'on preſſe la queue du *ver-à-ſoie* mâle, on trouvera de petits animalcules dans ſon *ſemen*, plus longs que larges; leur longueur eſt d'environ le demi-diametre d'un cheveu. M. Bakker dit qu'ayant pris un *ver-à-ſoie* mâle, qui ne faiſoit que de ſortir de ſon état de teigne, & ayant preſſé pluſieurs fois & doucement ſa queue, il en ſortit dans une minute de tems, une petite goutte de liqueur blanche, tirant ſur le brun. Il mit promptement cette goutte ſur un talc qui étoit prêt à la recevoir; il la délaya avec un peu d'eau qu'il avoit échauffée dans ſa bouche à ce deſſein, & il fut agréablement ſurpris d'y voir quantité de petits animaux qu'elle contenoit, & qui y nageoient avec vigueur: mais pour réuſſir dans cette expérience, il faut la faire avant que la teigne ait été accouplée avec ſa femelle. (*D. J.*)

VER A TUYAU, eſpece particuliere de *vers* marins qui donnerent une terrible allarme à la Hollande dans les années 1731 & 1732, en rongeant les piliers, digues, vaiſſeaux, *&c.* de quelques-unes des Provinces-unies.

Les plus gros & les mieux formés que M. Maſſuet ait vus, avoient été envoyés de Staveren, ville de la Friſe, renfermés dans une groſſe piece de bois, qui étoit preſqu'entierement rongée: voici comment il les décrit.

Ces *vers* ſont un peu plus longs que le doigt du milieu, & ont le corps beaucoup plus gros qu'une plume d'oie. La queue eſt moins groſſe que le reſte du corps, & le cou eſt encore plus mince que la queue. Ils ſont d'un gris-cendré, & on leur remarque quelques raies noires, qui s'étendent vers la queue. Leur peau eſt toute ridée en certains endroits, & forme quelquefois de groſſes côtes qui regnent depuis le cou juſqu'à l'endroit où le corps commence à ſe rétrecir. Leur tête, où l'on ne diſtingue aucune partie, eſt renfermée entre deux coquilles qui forment enſemble comme un bourrelet. Une membrane les joint l'une à l'autre par derriere, & les attache en même tems à la tête. Par devant elles ſont ſéparées, & un peu recourbées en dedans.

Lorſqu'on les examine de près, on voit qu'elles ont à l'extrémité intérieure une eſpece de bouton extrèmement petit, qui eſt de même ſubſtance que le reſte de la coquille. Elles ont encore toutes les deux une entaille, qui ne ſemble être faite que pour donner lieu à la tête de pouvoir s'étendre, & s'élargir ſur les côtés. En effet, le ſommet de la tête eſt tout à découvert & de figure oblongue, de maniere que les deux bouts qui ont le plus d'étendue, répondent directement aux deux entaillures. On voit encore de chaque côté au bas, ou au défaut du bourrelet, une ſorte d'alongement un peu arrondi, & tourné vers le dos: telle eſt la forme du caſque.

Mais il y a encore quelque choſe de bien remarquable dans ces inſectes. Ce ſont deux petits corps blanchâtres & fort durs, placés aux deux côtés de trois fibres charnues, par leſquelles la queue finit. Ces corps ſont à-peu-près de la longueur de ces fibres, qu'ils compriment & qu'ils tiennent comme aſſujetties au milieu d'eux. Ils ſont attachés à un pédoncule fort délié & aſſez court, qui part comme les fibres de l'extrémité de la queue. Ils ſont un peu applatis & de figure oblongue. On voit à leur extrémité une échancrure qui repréſente aſſez bien un *v* renverſé. Chacun de ces petits corps ou *appendices* eſt compoſé de deux lames, entre leſquelles on apperçoit dans le fond de l'échancrure un trou qui pénetre juſqu'aux pédoncules. Ce conduit forme entre les deux lames une eſpece de concavité, qui fait qu'elles paroiſſent un peu relevées en dehors. On conçoit aiſément par la maniere dont ces corps ſont taillés, qu'ils doivent être fourchus; auſſi le ſont-ils vers leur extrémité. Ils ſont même fort durs, fermes, & d'une ſubſtance pareille à celle des yeux d'écreviſſe: c'eſt du moins ce qui paroit lorſqu'on les a réduits en poudre. Ils ne perdent rien de leur volume après la mort du *ver*, quoique le reſte du corps ſe réduiſe preſque à rien lorſqu'on le fait ſécher.

Un corps auſſi mou & auſſi foible que l'eſt celui des *vers* en queſtion, avoit beſoin de quelque enveloppe particuliere qui le mit à l'abri de toutes les injures des corps étrangers. Auſſi étoient-ils tous renfermés dans des tuyaux de figure cylindrique, blanchâtres, quelquefois aſſez minces, d'autres fois fort durs & fort épais. La ſuperficie interne de ces tuyaux étoit beaucoup plus liſſée que l'externe, qui paroiſſoit raboteuſe en certains endroits. Ils ſembloient faits de la même matiere qui compoſe les premieres lames de la ſurface interne des écailles d'huitres; mais ils ſont ordinairement moins dures, & ſe briſent plus aiſément. Ceux des gros *vers* étoient toujours beaucoup plus épais & plus fermes que ceux des petits.

Dans un grand nombre de ces tuyaux on pouvoit introduire une groſſe plume d'oie.

Lorſque le bois n'étoit pas encore fort endommagé, ils étoient pour la plupart diſpoſés ſelon le fil du bois; mais aux endroits où le bois ſe trouvoit entierement vermoulu, on en trouvoit qui étoient placés de biais, en travers & preſque en tous ſens.

La formation de ces tuyaux s'explique comme celle des coquilles, qui ſont la demeure des limaçons. Tous les animaux de quelque eſpece qu'ils ſoient, tranſpirent; il ſort de leur corps par une infinité de petits vaiſſeaux excrétoires une humeur plus ou moins ſubtile, & qui eſt différente ſelon la nature de chaque eſpece d'animaux: cette excrétion ſe fait à chaque inſtant.

Les vaiſſeaux qui portent cette matiere hors du corps, ſe voient preſque toujours à l'aide d'un microſcope: on les découvre même ſans le ſecours de cet inſtrument, dans la plupart des limaçons. Lorſque cette humeur eſt portée hors des vaiſſeaux, on la remarque ſouvent ſur la ſuperficie du corps, où elle s'arrête en abondance. Celle des limaçons & des *vers à tuyau* eſt épaiſſe, viſqueuſe & fort tenace. Au lieu de s'évaporer en l'air comme celle des autres animaux, elle s'arrête autour du *ver*, & forme inſenſiblement une enveloppe dont il eſt lui-même le moule. Cette enveloppe eſt d'abord extrèmement mince; mais avec le tems de nouvelles parties qui s'exhalent du corps du *ver*, s'entaſſent les unes ſur les autres, & forment de cette maniere diverſes couches qui rendent le tuyau & plus épais, & plus ferme qu'il n'étoit dans ſa premiere origine. *Voyez* l'ouvrage de M. Maſſuet intitulé, *Recherches intéreſſantes ſur l'origine, la formation,* &c. *de diverſes eſpeces de* vers à tuyau *qui infectent les vaiſſeaux, les digues,* &c. *de quelques-unes des Provinces-unies.*

VER-DE-FIL, ſ. m. (*Hiſt. nat. des inſect.*) en latin *ſeta; ver* aquatique & terreſtre, de la groſſeur d'un

fil

fil ou d'une ſoie. Les chenilles en nourriſſent quelquefois dans leurs entrailles, & l'on a vu telle chenille longue d'un pouce, fournir de ces *vers* qui ont pluſieurs pouces de longueur, & qui ne ſont pas à beaucoup près ſi gros que la chanterelle d'un violon. Ce *ver* reſſemble tellement à une corde de boyau, qu'à moins de l'avoir vu remuer, on auroit de la peine à ſe perſuader que ce fût un animal. (*D. J.*)

VER DE GUINÉE, maladie à laquelle les negres ſont ſujets. C'eſt un corps étranger, eſpece de *ver* de la groſſeur d'un gros fil, ayant quelquefois pluſieurs aunes de longueur. Il croît entre cuir & chair, s'inſinuant inſenſiblement dans toutes les parties du corps, où il occaſionne des enflûres & des douleurs, moins vives à la vérité qu'elles ne ſont fatiguantes & ennuyeuſes.

Ce mal ne doit point être négligé. Auſſitôt qu'un negre en eſt ſoupçonné, il faut le faire baigner & le viſiter attentivement; & ſi l'on s'apperçoit de quelque élévation en forme de bubon ſur la partie tuméfiée, on juge (comme le diſent les negres) que la tête du *ver* eſt dans cet endroit. Alors on y applique un emplâtre ſuppuratif pour ouvrir le bubon, & découvrir la cauſe du mal. En effet, on remarque au milieu de la plaie une eſpece de petit nerf, qui n'a guere plus d'apparence qu'un gros fil blanc. Il s'agit de le tirer en dehors avec beaucoup d'adreſſe & de patience, pour ne pas le rompre, car il s'enſuivroit des accidens fâcheux.

Le moyen le plus en uſage dans toute l'Amérique, eſt de lier cette extrémité apparente avec une ſoie ou un fil, dont on laiſſe pendre les deux bouts de trois ou quatre pouces, pour les rouler bien doucement autour d'un petit bâton ou d'une carte roulée. Pour peu qu'on ſente de réſiſtance, il faut arrêter ſur le champ, & frotter la plaie avec un peu d'huile, appliquant pardeſſus la carte une compreſſe qu'on aſſujettit ſur la partie avec un bandage médiocrement ſerré. Vingt-quatre heures après on recommence l'opération, continuant de rouler le nerf, en pratiquant à chaque fois qu'il réſiſte le même traitement dont on vient de parler.

Cette opération eſt délicate & longue, mais très-ſûre. Lorſque le prétendu *ver* eſt ſorti, il ne s'agit plus que de guérir la plaie ſuivant les méthodes ordinaires; enſuite on purge le malade qui recouvre ſes forces & ſon embonpoint en fort peu de tems.

L'origine de ce mal (que les Eſpagnols nomment *culebrilla*, petit ſerpent) n'eſt pas bien connue. Les moins ignorans en attribuent la cauſe à la malignité des humeurs, dépoſées & fixées dans quelque partie du tiſſu cellulaire.

D'autres, ſans aucun fondement, croient que le *ver de Guinée* ſe forme par l'inſertion d'un petit inſecte, répandu dans l'air ou dans l'eau de certaines rivieres. Si cela étoit, pourquoi les hommes blancs, & les negres créols qui ſe baignent ſouvent, ne ſeroient-ils pas infectés de cette vermine auſſi fréquemment que le ſont les negres boſſals ou étrangers, venus de la côte d'Afrique dans les terres de l'Amérique? Il y a cependant quelques exemples de negres créols attaqués de ce mal; mais ils ſont très-rares, & l'on peut conjecturer que dès leur naiſſance ils en avoient déjà contracté le principe de parens africains.

J'ai auſſi connu en Amérique, quelques blancs qui dans l'île de Curaçao & ſur la côte de Carthagene, avoient été guéris de la *culebrilla*; ils prétendoient n'en avoir reſſenti les effets qu'après s'être baignés dans des eaux ſtagnantes. Si ce fait eſt véritable, il prouve en faveur de ceux qui admettent l'inſertion des inſectes.

VER DE TERRE, (*Inſectolog.*) le *ver de terre*, quelque vil & mépriſable qu'il paroiſſe, ne laiſſe pas d'être pourvu de tous les organes dont il a beſoin. Ses inteſtins & ſes articulations ſont merveilleuſement formées; ſon corps n'eſt qu'une enchaînure de muſcles circulaires; leurs fibres, en ſe contractant, rendent d'abord chaque anneau plus renflé, & s'étendant enſuite, les rendent plus longs & plus minces: ce qui contribue à faire que l'inſecte pénetre plus aiſément dans la terre.

Son mouvement, lorſqu'il rampe, eſt ſemblable à celui qu'on voit faire à un fil, quand après l'avoir étendu, on en lâche un des bouts; le bout relâché eſt attiré par celui que l'on tient. Il en eſt à-peu-près de même du *ver*. Il s'étend & s'accroche par les inégalités de ſa partie antérieure; & ſa partie poſtérieure ayant lâché priſe, le *ver* ſe raccourcit, & ſon bout poſtérieur s'approche de l'autre.

Ce qui facilite ce mouvement élaſtique, eſt que ces *vers* ont à la partie antérieure des crochets par où ils s'accrochent à leur partie poſtérieure. En faiſant des efforts, comme pour ſe redreſſer lorſqu'ils ſe ſont pliés en double, ces crochets lâchent tout-à-coup priſe, & cauſent ces élancemens par leſquels l'inſecte ſaute d'un lieu à un autre. *Lyonnet.* (*D. J.*)

VER LUISANT, (*Inſectolog.*) petit inſecte remarquable pour briller dans l'obſcurité. Nos auteurs le nomment *pyrolampis*, *cicendela fœmina volans*; & cette derniere dénomination eſt fort juſte; car il n'y a que le *ver* femelle qui brille dans l'obſcurité; le mâle ne brille point du tout.

Autre ſingularité: la femelle ne ſe transforme jamais, & le mâle ſubit un changement de forme total; c'eſt un ſcarabée ailé, & ſa femelle un inſecte rampant à ſix jambes, qui n'a preſque aucun rapport avec le mâle.

Le corps de celui-ci eſt oblong & un peu plat; ſes ailes ſont plus courtes que ſon corps; ſa tête eſt large & plate; ſes yeux ſont gros & noirs.

La femelle marche lentement, & a beaucoup de reſſemblance à la chenille; ſa tête eſt petite, applatie, pointue vers le muſeau, dure & noire; ſes trompes ſont petites, & ſes jambes de médiocre longueur; ſon corps eſt plat & formé de douze anneaux, au lieu que le corps du mâle n'en a que cinq; ſa couleur eſt brune avec une moucheture de blanc ſur le bas du dos.

On trouve ſouvent le *ver luiſant* pendant le jour; mais dans la nuit on le diſtingue aiſément de tout autre inſecte par la clarté brillante qu'il jette près de la queue, & cette clarté ſort du deſſous du corps; c'eſt cette lueur qui inſtruit le mâle de quel côté il doit voler; d'ailleurs ce phare qui guide le mâle au lieu où eſt ſa femelle, n'eſt pas toujours allumé, dit quelque part M. de Fontenelle. Parlons plus ſimplement: les *vers* femelles ne luiſent que dans les tems chauds, qui ſont peut-être ceux que la nature a deſtinés à leur accouplement.

On peut voir ſur cet inſecte les obſervations de Richard Waller dans les Tranſactions philoſophiques. Il eſt fort bien repréſenté dans le théatre des inſectes de Mouflet.

On a parlé du ſcarabée luiſant du Bréſil au *mot* CUCUIO, & nous parlerons de celui de Surinam au mot *viéleur*, qui eſt le nom que les Hollandois lui ont donné; *voyez* donc VIÉLEUR. (*D. J.*)

VER-MACAQUE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) le *ver* appellé dans les Indes orientales *culebrilla*, chez les Maynas *ſuglacuru*, eſt le même qu'on nomme à Cayenne *ver-macaque*, c'eſt-à-dire *ver-ſinge*; ſa tête & ſa queue, diſent quelques-uns de nos auteurs, ſont extraordinairement minces & pointues; ſon corps eſt très-délié, & a pluſieurs pouces de long; cet animal ſe loge entre cuir & chair, & y excite une tumeur de la groſſeur d'une feve. On ſe ſert d'onguent émollient pour amollir cette tumeur, & préparer une iſſue à la

tête de l'inſecte ; quand on peut l'avoir au-dehors, on tâche de le lier avec un fil, pour tirer l'inſecte tout entier hors de la tumeur, en le roulant ſur un petit morceau de bois enduit de quelque graiſſe. M. de la Condamine deſſina à Cayenne l'unique qu'il ait vu, & a conſervé ce *ver* dans l'eſprit-de-vin. On prétend, ajoute-t-il, qu'il naît dans la plaie faite par la piquure d'une ſorte de mouſtique ou de maringouin ; mais l'animal qui dépoſe l'œuf, n'eſt pas encore connu. (*D. J.*)

VER PALMITE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Inſectolog.*) inſecte très-commun dans pluſieurs des îles Antilles provenant d'un ſcarabé gros à-peu-près comme un hanneton, noir comme du jayet, armé d'une trompe très-dure un peu courbée en-deſſous ; il paroît avoir l'odorat ſubtil & l'œil perçant ; car à peine un palmier eſt-il abattu, qu'on le voit s'aſſembler par troupes, & s'introduire dans l'intérieur de l'arbre pour y dépoſer ſes œufs qui éclоſent en peu de tems, & produiſent un *ver*, lequel ayant acquis toute ſa force, eſt de la groſſeur du doigt, & long environ de deux pouces, d'une forme ramaſſée, couvert d'une peau blanche un peu jaunâtre, aſſez ferme & pliſſée ; ſa tête eſt preſque ronde & très-dure, étant couverte d'une eſpece de caſque couleur de marron foncé, dont la partie inférieure ſe termine par deux fortes mâchoires en forme de pinces ; ce *ver* tire ſa nourriture de la ſubſtance du palmier, en cheminant devant lui juſqu'au tems de ſa transformation ; alors il s'enveloppe dans les fibres de l'arbre, ſe dépouille de ſa peau, & ſe change en une belle chryſalide très-délicate & très-blanche, mais qui brunit auſſi-tôt qu'on lui fait prendre l'air ; au bout de douze ou quinze jours, cette chryſalide s'ouvre, les fibres ligneuſes dont elle étoit enveloppée, s'écartent, & laiſſent échapper le ſcarabé noir dont on a parlé, qui cherche auſſitôt à s'accoupler & à produire un nouveau *ver*.

Les *vers palmites* pris dans leur groſſeur parfaite, font un mets dont les habitans de la Martinique & ceux de la Grenade ſont très-friands ; ils les noyent dans du jus de citron, les lavent bien, les enfilent dans des brochettes de bois dur, & les font rôtir devant un feu de charbon ; l'odeur que ces *vers* exhalent en cuiſant, flatte l'odorat, & invite à y goûter ; mais leur figure modere un peu l'appétit de ceux qui n'en ont jamais mangé. La peau du *ver palmite* eſt mince, croquante, renfermant un peloton d'une graiſſe plus fine que celle du chapon, très-agréable à voir & d'un très-bon goût.

VER SOLITAIRE, *voyez* TÆNIA.

VERS MARINS, *terme de pêche* uſité dans le reſſort de l'amirauté de Saint-Valeri-en-Somme ; ſortes de *vers* que l'on ramaſſe après avoir foui le ſable découvert par la baſſe-mer, & qui ſervent d'appât aux lignes ou cordes des pêcheurs.

Les pêcheurs de Saint-Valery qui font dans des gobelettes la pêche à la ligne armée d'épines au lieu d'ains de fer, emportent chacun dix pieces, & le garçon ou le mouſſe cinq pour ſa part : ce qui donne cinquante-cinq pieces d'aplets & une téſure de 3300 braſſes ; les piles qu'ils nomment *peilles*, au bout deſquelles eſt l'épinette, ſont frappées de demi-braſſe en demi-braſſe, & n'ont qu'environ chacune vingt pouces de longueur : ce qui donne pour chaque téſure ou cours d'apletre de l'équipage d'une goblette, plus de 700 épinettes ou hameçons de bois ; on les amorce avec des *vers marins* fort abondans à cette côte ; ces mêmes filets ſervent auſſi amorcés de même à la pêche à pié.

Ce ſont ordinairement les femmes & les filles qui vont défouir les *vers marins* avec une mauvaiſe petite bêche ; elles font ce travail lorſque la marée s'eſt entierement retirée, & qu'elle eſt au plus bas ; elles connoiſſent la différente qualité de ces vers par les traînées qu'ils font ſur le ſable en s'y enfouiſſant : ce que les pêcheurs nomment *chaſſe de vers*. Les *vers* noirs qui ſont gros comme le petit doigt, ſont les plus recherchés ; les *vers* rouges qu'ils nomment *verotis*, ſont les moins eſtimés, & on ne s'en ſert qu'au défaut des autres.

Outre les *vers* que ces femmes pêchent pour les ains de leurs maris ; elles en vendent encore beaucoup aux pêcheurs du bourg d'Ault, du Treport & de Dieppe, qui les viennent acheter de leurs mains. Les pêcheurs de Saint-Valery ont eu ſouvent de grandes diſcuſſions avec les pêcheurs de Crotoy & de Rotionville qui ſont placés par le travers de leurs côtes, ſur les reſſorts de l'amirauté d'Abbeville, au ſujet de cette petite pêche ſur les ſables du reſſort de cette derniere amirauté, l'embouchure de la Somme étant fort variable, & laiſſant de cette maniere les ſables d'un reſſort ſouvent d'une marée à l'autre, ſur celui qui lui eſt oppoſé & voiſin.

VERS, *terme de chaſſe*, ce ſont des *vers* qui s'engendrent l'hiver entre la nape & la chair des bêtes fauves, qui ſe coulent & vont le long du col aux cerfs, aux daims & aux chevreuils entre le maſſacre & le bois, pour leur ronger & leur faciliter à mettre bas leurs têtes.

Vers, maladie des oiſeaux de proie ; on connoit que les oiſeaux ont des *vers*, lorſqu'ils ſont pareſſeux, que leurs émeus ne ſont ni purs ni blancs, & qu'ils remuent leur balai de côté & d'autre ; ces *vers* qui ſont extrêmement déliés, s'attachent au goſier, autour du cœur, du foie & des poumons. Pour les faire mourir, faites prendre aux oiſeaux un bole gros comme une feve de poudre d'agaric ou d'aloës mêlée avec de la corne de cerf brûlée & du dictamne blanc, incorporant le tout enſemble avec quantité ſuffiſante de miel roſat ; quand les oiſeaux ont pris ce médicament, il faut les porter ſur le poing, & ne les point quitter qu'ils n'aient rendu leurs émeus, après quoi on leur donne un pât bon & bien préparé.

VERS, *qui naiſſent dans le corps humain* ; ils ſe trouvent ou dans les inteſtins, y compris l'eſtomac, ou hors des inteſtins. Les *vers* qui naiſſent hors des inteſtins ſont de diverſes eſpeces, ou plutôt ſe réduiſent ſous différentes claſſes, ſelon les lieux où ils naiſſent.

On en compte de dix ſortes ; ſavoir, les encéphales, les pulmonaires, les hépatiques, les cardiaires, les ſanguins, les véſiculaires, les ſpermatiques, les helcophages, les cutanés, & les umbilicaux, ſans compter les vénériens. Les *vers* des inteſtins ſont de trois ſortes, les ronds & longs, les ronds & courts, & les plats. Les ronds & longs s'engendrent dans les inteſtins grêles, & quelquefois dans l'eſtomac ; les ronds & courts dans le rectum, & s'appellent *aſcarides*. Les plats ſe nourriſſent ou dans les pylores de l'eſtomac, ou dans les inteſtins grêles, & ſe nomment *tænia*. Voyez *TÆNIA*. Les *vers* qui s'engendrent dans le corps de l'homme, tant ceux des inteſtins, que ceux qui viennent aux autres parties, prennent ſouvent des figures monſtrueuſes en vieilliſſant.

Les *encéphales*, ils naiſſent dans la tête, où ils font ſentir de ſi violentes douleurs, qu'ils cauſent quelquefois la fureur. Il y en a de quatre ſortes, les encéphales proprement dits, qui viennent dans le cerveau ; les rinaires, qui viennent dans le nés ; les auriculaires, qui viennent dans les oreilles, & les dentaires qui viennent aux dents.

Les encéphales proprement dits ſont rares ; mais il y a certaines maladies où ils régnent, & l'on a vu des fievres peſtilentielles ne venir que de-là. Celle qui fit tant de ravage à Benevent, & dont preſque tout le monde mouroit, ſans qu'on pût y apporter

aucun remede, en eſt un grand témoignage. Les médecins s'aviſerent enfin d'ouvrir le corps d'un malade, qui étoit mort de cette contagion, & ils lui trouverent dans la tête un petit *ver* vivant, tout rouge & fort court; ils eſſayerent divers remedes ſur ce *ver*, pour découvrir ce qui le pourroit tuer : tout fut inutile, excepté le vin de mauve, dans quoi on fit bouillir des raiforts; on n'en eut pas plutôt jetté deſſus que le *ver* mourut. On donna enſuite de ce remede à tous les autres malades, & ils échapperent preſque tous.

Les *rinaires* ou *naſicoles*, s'engendrent dans la racine du nés. Ils ſortent quelquefois d'eux-mêmes par les narines; quelquefois ils font tomber en fureur les malades. Ceux qui ont lu Fernel, ſavent l'hiſtoire de ce ſoldat, qui mourut le vingtieme jour de ſa maladie, après être devenu furieux, & dans le nés duquel on trouva après ſa mort deux vers velus, longs comme le doigt, qui s'y étoient engendrés. Ambroiſe Paré nous a donné la figure de ces *vers*. Kerkring, dans ſes *obſervat. anatomiq.* donne encore la figure d'un *ver* velu & cornu, qui ſortit du nés d'une femme à Amſterdam, le 21 Septembre 1668, & qu'il conſerva vivant juſqu'au 3 Octobre, ſans lui rien donner à manger. Il ajoute une choſe remarquable, c'eſt que ce *ver* en produiſit un autre avant que de mourir. Il ſort auſſi ſouvent par le nés des *vers*, qui n'ont point été engendrés dans cette partie, mais qui viennent des inteſtins, comme nous l'expliquerons après.

Les *auriculaires* s'engendrent dans les oreilles. Qu'il y en ait, c'eſt un fait dont l'expérience ne permet pas de douter, & dont M. Andry dit avoir vu pluſieurs exemples. Une jeune fille âgée de dix ans, & malade d'écrouelles, avoit une douleur violente à l'oreille droite; cette partie ſuppuroit de tems-en-tems, & quelquefois devenoit ſourde. M. Andry y employa divers remedes, dont le peu de ſuccès lui fit ſoupçonner qu'il y avoit des *vers*. L'événement juſtifia ſon ſoupçon; car y ayant fait appliquer un onguent, qu'il fit compoſer à ce deſſein, il en ſortit un fort grand nombre de *vers* extrémement petits, dont pluſieurs étoient vivans.

Ces *vers* étoient jaunes, un peu longs, & ſi menus, que ſans la grande quantité qui les faiſoit remarquer, à peine auroit-il pu les diſtinguer. Tharantanus dit avoir vu ſortir de l'oreille d'un jeune homme malade d'une fivre aiguë, deux ou trois *vers* qui reſſembloient à des graines de pin. Panarolus parle d'un malade, qui après avoir été tourmenté d'une violente douleur dans l'oreille, rendit par cette partie, enſuite d'une injection qui y fut faite avec du lait de femme, pluſieurs *vers* ſemblables à des mites de fromage, après quoi la douleur ceſſa. Kerkring donne encore la figure de cinq *vers*, qu'un homme rendit par l'oreille, en 1663, dans un bourg nommé *Quadich*, leſquels ſont faits comme des cloportes, ſi ce n'eſt qu'ils n'ont que dix piés.

Les *dentaires* qui s'engendrent aux dents, ſe forment d'ordinaire ſous une croute amaſſée ſur les dents par la malpropreté; ce *ver* eſt extrèmement petit, & a une tête ronde, marquée d'un point noir, le reſte du corps long & menu, à-peu-près comme ceux du vinaigre; ce que M. Andry a obſervé par le microſcope dans de petites écailles qu'un arracheur de dents enleva de deſſus les dents d'une dame, en les lui nettoyant. Il n'y avoit preſque point de ces écailles qui fût ſans quelques *vers*. Ces *vers* rongent les dents peu-à-peu, y cauſent de la puanteur, mais ne font pas ſentir de grandes douleurs; car c'eſt une erreur de s'imaginer que les violens maux de dents ſoient cauſés par les *vers*.

Les pulmonaires. Ces *vers* qui ſe forment dans les poumons ſont rares, mais cependant il s'en trouve; & Fernel dit en avoir vu des exemples. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que des malades en ont jetté quelquefois en touſſant, qui étoient tellement enveloppés dans des crachats, qu'on ne pouvoit douter qu'ils vinſſent d'ailleurs que de la poitrine, comme le remarque Braſſavolus. De ces *vers* les uns reſſemblent à des moucherons, d'autres ſont faits comme des pignons, & d'autres comme de petites punaiſes.

Les hépatiques. Ils ſe trouvent dans le foie; mais tous les médecins ne conviennent pas qu'ils s'y forment, parce que la bile du foie doit empêcher les *vers* de s'engendrer dans cette partie. Cependant comme le foie eſt ſujet à des hydropiſies dans leſquelles il eſt ſouvent plus plein d'eau que de fiel, il n'eſt pas impoſſible qu'il ne s'y engendre alors des *vers*, & ce n'eſt guere auſſi que dans ces occaſions qu'il eſt arrivé d'y en trouver.

Les cardiaires. Il y en a de deux ſortes; les cardiaires proprement dits, & les péricardiaires. Les premiers ſont dans le cœur, & les autres dans le péricarde. Il y a eu des peſtes où l'on trouvoit de ces *vers* dans la plûpart des corps qu'on ouvroit. Ils cauſent de grandes douleurs, & quelquefois des morts ſubites. Sphererius rapporte qu'un gentilhomme de Florence s'entretenant un jour avec un étrangerdans le palais du grand-duc de Toſcane, tomba morttout-d'un-coup; que comme on craignit qu'il n'eût été empoiſonné, on l'ouvrit, & on lui trouva un *ver* vivant dans la capſule du cœur. On demandera peut-être comment il peut y avoir des vers dans une partie qui eſt dans un ſi grand mouvement que le cœur; mais il ſuffit de faire reflexion à la ſtructure de ce muſcle, pour connoître que cela eſt très-facile. On ſait qu'à la baſe du cœur ſont deux cavités faites en cul-de-ſac, l'une à droite, l'autre à gauche, que l'on appelle les *ventricules*; que ces ventricules ſont remplis de petites colonnes charnues produites par les fibres droites du cœur, & ont pluſieurs enfoncemens, & pluſieurs petites fentes qui rendent la ſurface interne de ces mêmes ventricules rude & inégale. Or c'eſt dans ces inégalités que ces *vers* ſont retenus, non-obſtant le mouvement continuel du ſang qui entre & qui ſort.

Les ſanguins. Ils ſe trouvent dans le ſang, & ſortent quelquefois par les ſaignées, comme l'aſſurent Rhodius, Riolens, Ettmuller, avec pluſieurs autres auteurs. M. Andry dit auſſi qu'il l'a vu arriver en deux occaſions; il rapporte que M. de Saint-Martin, fameux chirurgien à Paris, lui a atteſté que ſaignant un malade, & le ſang s'étant arrêté tout-à-coup, il remarqua, en écartant les levres de l'ouverture, un corps étranger, qui en bouchoit le paſſage; qu'il fit faire auſſi-tôt un léger détour au bras, & qu'en même tems il vit ſortir avec le ſang qui s'élança violemment, un *ver* cornu de la longueur d'un perce-oreille. M. Daval, docteur de la faculté de médecine de Paris, a auſſi dit à M. Andry avoir vu pluſieurs fois des *vers* ſortir par les ſaignées. Les *vers* qui s'engendrent dans le ſang, ne ſont pas toujours de même figure; cependant ceux qu'on y trouve le plus ordinairement, ſe reſſemblent aſſez, & la maniere dont ils ſont faits mérite bien d'être remarquée. Leur corps eſt figuré comme une feuille de mirthe, & tout parſemé de filamens ſemblables à ceux qu'on remarque ſur les feuilles naiſſantes des arbres; ils ont ſur la tête une eſpece d'évent, comme en ont les baleines, par lequel ils rejettent le ſang dont ils ſe ſont gorgés. Ces même *vers* ſe remarquent dans le ſang des autres animaux; & pour les voir il faut prendre des foies de veaux ou de bœufs, tout récemment tirés des corps, les couper en petits morceaux, puis les jetter dans de l'eau & les y bien broyer avec la main; on en verra ſortir alors avec le ſang, pluſieurs *vers*, qui auront un mouvement fort ſenſible, ſi ces foies ſont bien frais. Ces ſortes de *vers* ſont connus aux payſans

du Languedoc, qui les appellent *valberes*, du nom d'une herbe qui paſſe chez eux pour produire dans le corps beaucoup de vermine. *Voyez* Borel, *obſerv. de phyſ. & de médec.* Il eſt à remarquer que ces *vers* ſont blancs, & non rouges; ce qui paroît d'abord extraordinaire, puiſqu'ils ſemble qu'ils devroient être de la couleur du ſang, mais ce qui les rend blancs, eſt qu'ils ſe nourriſſent de chyle, & non de ſang; car quoique le ſang paroiſſe tout rouge, il eſt rempli d'une infinité de parties blanches & chyleuſes, qui n'ont pas encore eu le tems de ſe changer en ſang: or ce ſont ſans doute ces petites parties dont les *vers* ſe nourriſſent.

Les veſiculaires. Ils ſe trouvent dans la veſſie & dans les reins, & ſortent avec l'urine. Il y en a de pluſieurs figures différentes. Tulpius parle d'un *ver* qui fut rendu par la veſſie, lequel étoit long & rond comme ceux des inteſtins, & rouge comme du ſang. Il y en a d'autres où l'on découvre un nombre preſque innombrable de piés, une queue pointue, marquée d'un point noir au bout, & une tête large, avec deux petites éminences aux deux côtés, le deſſus du corps rond & liſſe, & le ventre raboteux. Un médecin d'Amſterdam, dont parle Tulpius, en jetta douze de cette ſorte en urinant, leur figure reſſembloit à celle des cloportes. Louis Duret, après une longue maladie, en rendit par les urines de ſemblables, comme le rapporte Ambroiſe Paré. On en voit d'autres qui n'ont que ſix piés, trois de chaque côté vers la tête, & qui du reſte ſont tout blancs & aſſez ſemblables à des mites de fromage. Il y en a d'autres qui reſſemblent à des ſangſues, à cela près qu'ils ont deux têtes comme les chenilles, l'une à un bout, l'autre à l'autre. Ces *vers* vivent quelquefois aſſez long-tems après être ſortis, pourvu qu'on les tienne dans de l'eau tiede, comme on fit celui dont parle Balduinus Ronſeus, lequel fut conſervé vivant plus de ſept mois par ce moyen. Il y en a d'autres qui ſont faits comme des eſpeces de ſauterelles. Le comte Charles de Mansfeld, malade d'une fievre continue à l'hôtel de Guiſe, en jetta par les urines un ſemblable. Il y a des perſonnes en ſanté dont les urines ſont toutes pleines de *vers*.

Les ſpermatiques: ils exiſtent dans la ſemence; mais il ne faut pas les confondre avec les deſtructeurs de notre corps, puiſqu'ils ſont au contraire les principes de nos ſemblables & le germe de la propagation. *Voyez* GÉNÉRATION.

Les helcophages: ils naiſſent dans les ulceres, dans les tumeurs, dans les apoſtumes. Les grains de la petite verole en ſont quelquefois tout remplis. Les charbons, les bubons peſtilentiels en contiennent un grand nombre; les chairs gangrenées en ſont toutes pleines. Hauptman rapporte qu'un de ces *vers* ayant été mis ſur du papier, après avoir été tiré d'une partie gangrenée, en produiſit ſur le champ cinquante autres, ainſi qu'on le remarqua par le microſcope. Ambroiſe Paré parle d'un *ver* velu qui avoit deux yeux & deux cornes avec une petite queue fourchue, lequel fut trouvé dans une apoſtume à la cuiſſe d'un jeune homme. Le fameux Jacques Guillemeau tira lui-même ce *ver*, & le donna à Ambroiſe Paré, qui le conſerva vivant plus d'un mois, ſans lui rien donner à manger.

Les cutanés: ils naiſſent ſous la peau entre cuir & chair. Il y en a de pluſieurs ſortes: les principaux ſont les crinons, les cirons, les bouviers, les ſoies & les toms. Les crinons ſont ainſi appellés, parce que quand ils ſortent, ils reſſemblent à de petits pelotons de crin. Ces *vers* viennent aux bras, aux jambes, & principalement au dos des petits enfans, & font ſécher leur corps de maigreur, en conſumant le ſuc qui eſt porté aux parties. Divers modernes font mention de ces *vers* qui ont été inconnus aux anciens. Etmuller en a donné une deſcription étendue & des figures exactes. Ces *vers*, ſelon qu'ils paroiſſent dans le microſcope, ont de grandes queues, & le corps gros. Les crinons n'attaquent guere que les enfans à la mamelle. Ils s'engendrent d'une humeur excrémenteuſe arrêtée dans les pores de la peau, & qui eſt aſſez ordinaire à cet âge. Le ciron eſt un *ver* qui paſſe pour le plus petit des animaux, & on le nomme ainſi, parce que la cire eſt ſujette à être mangée de cet animal, quand elle eſt vieille. Le ciron ſe traîne ſous la peau, qu'il ronge peu-à-peu; il y cauſe de grandes démangeaiſons & de petites ampoules, ſous leſquelles on le trouve caché quand on le pique. On a découvert par le microſcope toutes les parties du ciron; il a ſix piés placés deux-à-deux près de la tête, avec lequel il fait de longs ſillons ſous la peau. Ce *ver* a été connu des anciens, & Ariſtote en parle *Hiſt. anim. l. V. c. xxxj.* Les bouviers ſont ainſi nommés, parce que les bœufs y ſont quelquefois ſujets. Ces *vers* ſe traînent ſous la peau comme les cirons; mais ils ſont plus gros, & cauſent des démangeaiſons preſque univerſelles. Ils ſortent ſouvent d'eux-mêmes, & percent la peau en divers endroits. La maladie qu'il cauſe, s'appelle *paſſio bovina;* elle a beſoin d'un prompt ſecours, ſans quoi il en peut arriver de fâcheux accidens.

Les *ſoies* ſont des *vers* qui ne ſe voient point dans ces pays, mais qui ſont communs dans l'Ethiopie & dans les Indes: ils reſſemblent à de petits cordons de ſoie torſe, & naiſſent ordinairement dans les jambes & aux cuiſſes. Ils ſont d'une longueur extraordinaire, les uns ayant une aune, les autres deux, les autres trois, & quelquefois quatre. Les negres d'Afrique y ſont fort ſujets, & les Américains contractent cette maladie par la contagion des negres qu'ils fréquentent: elle ſe communique même ſouvent à ceux qui ne ſont ni américains, ni africains. Ces *vers* cauſent des douleurs de tête & des vomiſſemens; mais quand on en eſt délivré, on ſe porte bien. Lorſqu'ils ſont en état d'être tirés, on le connoît par une petite apoſtume, qui ſe forme à l'endroit où aboutit une des extrémités du *ver;* on perce alors cette apoſtume, & puis on prend un petit morceau de bois rond, long de la moitié du doigt & fort menu, auquel on tortille d'abord ce qui ſe préſente, enſuite on tourne ce bois comme une bobine, & le corps du *ver* ſe roule à l'entour comme du fil qu'on devideroit. On s'y prend de la ſorte de peur de le rompre, parce que ce *ver* eſt fort délié, & qu'il y a du danger à ne le pas tirer en entier; car la partie qui reſte, cauſe des fievres dangereuſes. Ce *ver* a deux têtes, l'une à un bout, l'autre à l'autre, comme certaines chenilles; & ce qui eſt remarquable, c'eſt qu'il y a toujours une de ces deux têtes qui eſt comme morte, tandis que l'autre paroît vivante. Il vient à la cuiſſe des chardonnerets un *ver* preſque ſemblable. *Spigelius* dit en avoir vu un à la cuiſſe d'un de ces oiſeaux, lequel avoit un pié de long. Cette étendue paroît incroyable; mais la maniere dont le *ver* étoit ſitué doit ôter tout étonnement, ſavoir en zig-zag. C'eſt ainſi que *Spigelius* l'a remarqué, & c'eſt à-peu-près de la même maniere que ſont diſpoſés ceux qui viennent aux jambes des Ethiopiens. Celui des chardonnerets eſt mince, comme une petite corde de luth: lorſqu'il eſt parfait & qu'il commence à ſe mouvoir, il perce la peau, & ſort quelquefois de lui-même; le plus ſouvent l'oiſeau le tire avec ſon bec. Enfin les *toms* ſont de petits *vers* qui viennent aux piés, où ils cauſent des tumeurs douloureuſes, groſſes comme des feves. On n'en voit que dans cette partie de l'Amérique, qui eſt aux Indes occidentales. *Thevet* rapporte, dans ſon *hiſtoire de l'Amérique*, que lorſque les Eſpagnols furent dans ce pays-là, ils devinrent fort malades de ces ſortes de *vers* par pluſieurs tu-

meurs ; ils y trouvoient dedans un petit animal blanc, ayant une petite tache ſur le corps. Les habitans du pays ſe guériſſent de ce *ver* par le moyen d'une huile qu'ils tirent d'un fruit, nommé *hibout*, lequel n'eſt pas bon à manger ; ils conſervent cette huile dans de petits vaiſſeaux faits avec des fruits appellés chez eux *carameno ;* ils en mettent une goutte ſur les tumeurs, & le mal guérit en peu de tems.

Les ombilicaux. Ce ſont des *vers* que l'on dit qui viennent au nombril des enfans, & qui les font ſouffrir beaucoup, leur cauſent une maigreur conſidérable, & les jettent dans une langueur univerſelle : les levres paliſſent, la chaleur naturelle diminue, & tout le corps tombe dans l'abattement. On n'a point d'autre ſigne de ce *ver*, ſinon qu'ayant lié ſur le nombril de l'enfant un goujon, on trouve le lendemain une partie de ce poiſſon rongée ; on en remet un autre le ſoir, & l'on réitere la choſe juſqu'à trois ou quatre fois, tant pour s'aſſurer du ſéjour du *ver*, que pour l'attirer par cet appât ; enſuite on prend la moitié d'une coquille de noix, dans laquelle on mêle un peu de miel, de la poudre de cryſtal de Veniſe & de ſabine ; on applique cette coquille ſur le nombril, le *ver* vient à l'ordinaire, & attiré par le miel, mange de cette mixtion qui le fait mourir ; après quoi on fait avaler à l'enfant quelque médicament abſterſif pour entraîner le *ver*. M. Andry dit qu'il auroit beaucoup de penchant à traiter ce *ver* de fable, ſans le témoignage d'Etmuler & de Sennert, qui lui font ſuſpendre ſon jugement. Le premier aſſure que Michael a guéri de ce *ver* pluſieurs enfans, en obſervant la méthode que nous venons de dire. Le ſecond rapporte auſſi l'autorité d'un témoin oculaire, qui eſt Bringgerus, lequel dit qu'une petite fille de ſix mois, ayant une fievre qu'on ne pouvoit guérir, la mere ſoupçonna que c'étoit un *ver* au nombril, & réuſſit à l'en faire ſortir.

Les vénériens. Ce ſont des *vers* que l'on prétend ſe trouver dans preſque toutes les parties du corps de ceux qui ſont attaqués de la maladie vénérienne.

Figures monſtrueuſes. Les uns deviennent comme des grenouilles, les autres comme des ſcorpions, les autres comme des lézards ; aux uns il pouſſe des cornes, aux autres il pouſſe une queue fourchue, aux autres une eſpece de bec comme à des oiſeaux ; d'autres ſe couvrent de poils & deviennent tout velus ; d'autres ſe revêtent d'écailles & reſſemblent à des ſerpens. Toutes ces figures ſe développent lorſqu'ils vieilliſſent. Or comme la barbe ne ſort à l'homme qu'à un certain âge ; que les cornes ne pouſſent à certains animaux que quelque tems après leur naiſſance ; que les fourmis prennent des aîles avec le tems ; que les vieilles chenilles ſe changent en papillons ; que le *ver* à ſoie ſubit un grand nombre de changemens, il n'y a pas lieu de s'étonner que les *vers* du corps de l'homme puiſſent prendre en vieilliſſant toutes ces figures extraordinaires qu'on y remarque quelquefois. Cela n'arrive que par un ſimple accroiſſement de parties qui rompent la peau dont l'inſecte eſt couvert, & que les Naturaliſtes appellent *nymphe*. Ceux qui voudront ſavoir quels ſont les effets des *vers* dans le corps humain, les ſignes de ces *vers*, les remedes qu'on doit employer contre eux, *&c.* n'ont qu'à lire le traité de M. Andry, *de la génération des* vers *dans le corps de l'homme.*

VER, (*Critiq. ſacrée.*) σκώληξ ; l'Ecriture compare l'homme à cet inſecte rampant, pour marquer ſa baſſeſſe & ſa foibleſſe. Job, *xxv.* 6 : le *ver qui ne meurt point*, Marc, *ix.* 43, eſt une expreſſion métaphorique qui déſigne les remords toujours renaiſſans d'une conſcience criminelle. (*D. J.*)

VER SACRUM, (*Hiſt. anc.*) printems ſacré : expreſſion qui ſe trouve dans les anciens hiſtoriens latins & dans quelques monumens antiques, & ſur la ſignification de laquelle les ſavans ſont partagés. M. l'abbé Couture penſoit que par *ver ſacrum* on devoit entendre le vœu qu'on faiſoit dans les grandes calamités, d'immoler aux dieux tous les animaux nés dans un printems ; & il ſe fondoit ſur ce qu'après la bataille de Traſimene & la mort du conſul C. Flaminius, la république romaine conſternée voua aux dieux *un printems ſacré*, c'eſt-à-dire, comme il fut déterminé par un decret du ſénat, tout le bétail qui ſeroit né depuis le premier jour de Mars juſqu'au dernier d'Avril inclufivement.

M. Boivin a cru que par *ver ſacrum* il falloit entendre les colonies qui ſous la protection des dieux ſortoient de leur pays pour aller s'établir dans un autre : ce qu'il fonde ſur l'autorité de Pline, qui parlant des Picentins, dit qu'ils deſcendoient des Sabins qui avoient voué un printems ſacré, c'eſt-à-dire qui les avoient envoyés en colonie, *Picentini orti ſunt à Sabinis, voto vere ſacro*, & ſur celle de S. Jerôme, qui ſur l'an 1596 de la chronique d'Euſebe, dit que les Lacédémoniens fonderent la ville d'Héraclée en y envoyant un *ver ſacrum. Lacedemonii* ver ſacrum *Heracliam deſtinantes urbem condunt.* Denys d'Halicarnaſſe, Strabon, Plutarque & pluſieurs autres anciens & modernes paroiſſent favorables à ce dernier ſentiment.

M. Leibnitz avoit expliqué dans le même ſens le mot *ver ſacrum* trouvé ſur des monumens déterrés dans l'égliſe de Paris, des colonies des Gaulois, que Belloveſe & Sigoveſe conduiſirent autrefois dans la Germanie & dans l'Italie. *Mém. de l'acad. tom. III.*

VERA, (*Géog. anc.*) 1°. nom d'une ville de Médie, ſelon Strabon, qui dit qu'Antoine s'en empara dans ſon expédition contre les Parthes ; 2°. nom d'un fleuve de la Gaule, ſelon Ortelius. (*D. J.*)

VERA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, au royaume de Grenade, proche la riviere de Guadalmaçar, ſur les confins du royaume de Murcie. Quelques-uns la prennent pour la *Virgi* des anciens. *Long. 16. 20. latit. 36. 40.* (*D. J.*)

VERA, *la*, (*Géog. mod.*) riviere des états du turc, en Europe. Elle prend ſa ſource vers les confins de la Bulgarie, & ſe décharge dans le golfe de Salonique. Cette riviere que M. de Liſle nomme *Calico*, & qu'on appelle auſſi *Veratafer*, eſt priſe pour le *Chidorus* des anciens. (*D. J.*)

VÉRACITÉ, (*Morale.*) la *véracité* ou vérité morale dont les honnêtes gens ſe piquent, eſt la conformité de nos diſcours avec nos penſées ; c'eſt une vertu oppoſée au menſonge.

Cette vertu conſiſte à faire enſorte que nos paroles repréſentent fidelement & ſans équivoque nos penſées à ceux qui ont droit de la connoître, & auxquels nous ſommes tenus de les découvrir, en conſéquence d'une obligation parfaite ou imparfaite, & cela, ſoit pour leur procurer quelque avantage qui leur eſt dû, ſoit pour ne pas leur cauſer injuſtement du dommage.

La *véracité* en fait de conventions, s'appelle communément *fidélité ;* elle conſiſte à garder inviolablement ſes promeſſes & ſes contrats ; c'eſt l'effet d'une même diſpoſition de l'ame de s'engager & de vouloir tenir ſa parole ; mais il n'eſt pas permis de tenir une convention contraire aux lois naturelles ; car en ce cas elles rendent illicite l'engagement. (*D. J.*)

VERA-CRUZ *ou* VERA-CRUX, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, ſur le golfe du Mexique. Elle eſt petite, pauvre & habitée par peu d'eſpagnols, qui pour la plûpart ſont mariniers ou facteurs. Toutes les flottes qui arrivent d'Europe dans la nouvelle Eſpagne, mouillent dans ce port ; & dès que les flottes ſont parties, tous les blancs ſe retirent dans les terres à cauſe du mauvais air qu'on reſpire dans cette ville.

Elle éprouva en 1742 un tremblement de terre qui abattit une partie des murs. *Long. 278. 45. latit. 19. 10.* (*D. J.*)

VERAGRI, (*Géog. anc.*) peuple des Alpes, dont le chef-lieu eſt nommé *Octodurus* ou *Octodorus*, par Céſar, *l. III. Bel. Gal. c. j.* ce qui fait que Pline, *l. III. c. xxx.* donne à tout le peuple, ou du-moins à une partie, le nom d'*Octurenſes*.

Octodurus qui, ſelon le ſentiment de la plûpart des géographes, eſt aujourd'hui *Martigni* ou *Martignach*, ſe trouvoit dans la vallée Pennine, qui dans la ſuite donna ſon nom aux *Veragri* de Céſar & de Pline; car ils ſont appellés *Vallenſes* dans la notice de la province des Alpes graïennes & pennines.

Cellarius, *géogr. ant. l. II. c. iij.* croit que l'on doit placer les *Veragri* dans la Gaule narbonnoiſe, ainſi que les *Seduni* & les *Nantuates*; & il en donne deux raiſons: premierement, parce que Céſar, au commencement du *III. livre* de ſes commentaires, les joint avec les Allobroges, depuis les confins deſquels ils s'étendoient, juſqu'aux plus hautes Alpes; en ſecond lieu, parce que Ptolomée marque tous ces peuples dans l'Italie, quoiqu'ils habitaſſent au-delà des Alpes pennines. Si donc, ajoute Cellarius, ils étoient placés entre les Allobroges & les Alpes pennines, deſorte qu'ils pouvoient en quelque maniere être regardés comme habitans d'Italie, on ne peut point les joindre avec les Helvétiens, & les comprendre dans la Gaule belgique; mais on doit les laiſſer dans la narbonnoiſe, qui étoit entre l'Italie & la Belgique, du côté des Helvétiens. (*D. J.*)

VERAGUA, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique ſeptentrionale. Elle eſt bornée au levant par celle de Coſta-Ricca, & au couchant par celle de Panama, le long de la mer du Nord & de la mer du Sud. Elle a environ 50 lieues du levant au couchant, & 24 du midi au nord. Le pays eſt montueux, & en quelque ſorte impénétrable par l'abondance de ſes bois. Il eſt riche en mines; ſon terroir eſt aſſez fertile en mahis. Criſtophe Colomb découvrit cette province en 1592; & les Eſpagnols y envoyerent enſuite des colonies. Le gouverneur demeure dans la ville de la Conception. On fond & on rafine l'or dans celle de Santa-Fé, & les officiers du roi y ont leurs commis. (*D. J.*)

VERA-PAZ *ou* VERA-PAX, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne. Elle eſt bornée au nord par l'Yucatan, au midi par la province de Soconuſco, au levant par celle de Honduras, & au couchant par celle de Chiapa. Elle a environ 30 lieues de longueur & de largeur. C'eſt un pays affreux par ſes hautes montagnes, par ſes profondes vallées, par ſes précipices & par ſes épaiſſes forêts. Il eſt coupé de quantité de rivieres. Les Eſpagnols n'y ont que des bourgades, où ils ſont entremêlés avec les ſauvages. (*D. J.*)

VÉRAS, ſ. m. (*Meſure de longueur.*) eſpece d'aune dont on ſe ſert en Portugal pour meſurer les longueurs des draps, & autres étoffes. Elle eſt de quelque choſe moindre que l'aune de France; en-ſorte que cent ſix *véras* de Lisbonne ne font que cent aunes de Paris.

VERAT, *voyez* MAQUEREAU.

VERBAL, LE, adj. (*Gram.*) *qui eſt dérivé du verbe.* On appelle ainſi les mots dérivés des verbes; & il y a des noms *verbaux* & des adjectifs *verbaux*. Cette ſorte de maux eſt principalement remarquable dans les langues tranſpoſitives, comme le grec & le latin, à cauſe de la diverſité des régimes.

J'ai démontré, ſi je ne me trompe, que l'infinitif eſt véritablement nom: *voyez* INFINITIF; mais c'eſt, comme je l'ai dit, un nom verbe, & non pas un nom *verbal*: je penſe qu'on doit ſeulement appeller noms *verbaux* ceux qui n'ont de commun avec le verbe que le radical repréſentatif de l'attribut, & qui ne conſervent rien de ce qui conſtitue l'eſſence du verbe; je veux dire, l'idée de l'exiſtence intellectuelle, & la ſuſceptibilité des tems qui en eſt une ſuite néceſſaire. Il eſt donc évident que c'eſt encore la même choſe du ſupin que de l'infinitif; c'eſt auſſi un nom-verbe, ce n'eſt pas un nom *verbal*. *Voyez* SUPIN.

Par des raiſons toutes ſemblables, les participes ne ſont point adjectifs *verbaux*; ce ſont des adjectifs-verbes, parce qu'avec l'idée individuelle de l'attribut qui leur eſt commune avec le verbe, & qui eſt repréſentée par le radical commun, ils conſervent encore l'idée ſpécifique qui conſtitue l'eſſence du verbe, c'eſt-à-dire, l'idée de l'exiſtence intellectuelle caractériſée par les diverſes terminaiſons temporelles. Les adjectifs *verbaux* n'ont de commun avec le verbe dont ils ſont dérivés, que l'idée individuelle mais accidentelle de l'attribut.

En latin les noms *verbaux* ſont principalement de deux ſortes: les uns ſont terminés en *io*, gén. *ionis*, & ſont de la troiſieme déclinaiſon, comme *viſio*, *actio*, *tactio*; les autres ſont terminés en *us*, gén. *ûs*, & ſont de la quatrieme déclinaiſon, comme *viſus*, *pactus*, *actus*, *tactus*. Les premiers expriment l'idée de l'attribut comme action, c'eſt-à-dire, qu'ils énoncent l'opération d'une cauſe qui tend à produire l'effet individuel déſigné par le radical; les ſeconds expriment l'idée de l'attribut comme acte, c'eſt-à-dire qu'ils énoncent l'effet individuel déſigné par le radical ſans aucune attention à la puiſſance qui le produit: ainſi *viſio* c'eſt l'action de voir, *viſus* en eſt l'acte; *pactio* ſignifie l'action de traiter ou de convenir, *pactus* exprime l'acte ou l'effet de cette action; *tactio*, l'action de toucher ou le mouvement néceſſaire pour cet effet, *tactus*, l'effet même qui réſulte immédiatement de ce mouvement, *&c.* *Voyez* SUPIN.

Il y a encore quelques noms *verbaux* en *um*, gén. *i*, de la ſeconde déclinaiſon, dérivés immédiatement du ſupin, comme les deux eſpeces dont on vient de parler; par exemple, *pactum*, qui doit avoir encore une ſignification différente de *pactio* & de *pactus*. Je crois que les noms de cette troiſieme eſpece déſignent principalement les objets ſur leſquels tombe l'acte, dont l'idée tient au radical commun: ainſi *pactio* exprime le mouvement que l'on ſe donne pour convenir; *pactus*, l'acte de la convention, l'effet du mouvement que l'on s'eſt donné; *pactum*, l'objet du traité, les articles convenus. C'eſt la même différence entre *actio*, *actus* & *actum*.

Les adjectifs *verbaux* ſont principalement de deux ſortes, les uns ſont en *ilis*, comme *amabilis*, *flebilis*, *facilis*, *odibilis*, *vincibilis*; les autres en *undus*, comme *errabundus*, *ludibundus*, *vitabundus*, *&c.* Les premiers ont plus communément le ſens paſſif, & caractériſent ſurtout par l'idée de la poſſibilité, comme ſi *amabilis*, par exemple, vouloit dire par contraction *ad amari ibilis*, en tirant *ibilis* de *ibo*, *&c.* Les autres ont le ſens actif, & caractériſent par l'idée de la fréquence de l'acte, comme ſi *ludibundus*, par exemple, ſignifioit *ſæpè ludere* ou *continuo ludere ſolitus*.

Il peut ſe trouver une infinité d'autres terminaiſons, ſoit pour les noms, ſoit pour les adjectifs *verbaux*: *voyez* Voſſii *anal. ij. 32. & 33.* mais j'ai cru devoir me borner ici aux principaux dans chaque genre; parce que l'Encyclopédie ne doit pas être une grammaire latine, & que les eſpeces que j'ai choiſies ſuffiſent pour indiquer comment on doit chercher les différences de ſignification dans les dérivés d'une même racine qui ſont de la même eſpece; ce qui appartient à la grammaire générale.

Mais je m'arreterai encore à un point de la grammaire latine qui peut tenir par quelque endroit aux principes généraux du langage. Tous les grammairiens s'accordent à dire que les noms *verbaux* en *io* &

les adjectifs *verbaux* en *undus* prennent le même régime que le verbe dont ils sont dérivés. C'est ainsi, disent-ils, qu'il faut entendre ces phrases de Plaute (*Amphitr. I. iij.*) *quid tibi hanc curatio est rem?* (Aulul. *III. Redi.*) *sed quid tibi nos tactio est?* (Trucul. *II. vij.*) *quid tibi hanc auditio est, quid tibi hanc notis est?* Cette phrase de T. Live (*xxv.*) *Hanno vitabundus castra hostium consulesque, loco edito castra posuit*; & celles-ci d'Apulée, *carnificem imaginabundus, mirabundi bestiam.* Les réflexions que j'ai à-proposer sur cette matiere paroîtront peut-être des paradoxes: mais comme je les crois néanmoins conformes à l'exacte vérité, je vais les exposer comme je les conçois: quelque autre plus habile ou les détruira par de meilleures raisons, ou les fortifiera par de nouvelles vues.

Ni les noms *verbaux* en *io*, ni les adjectifs *verbaux* en *undus*, n'ont pour régime direct l'accusatif.

1°. On peut rendre raison de cet accusatif, en suppléant une prépositon: *curatio hanc rem*, c'est *curatio propter hanc rem*; *nos tactio*, c'est *in nos* ou *super nos tactio*; *hanc auditio*, *hanc notio*, c'est *ergà hanc auditio, circà hanc notio*; *vitabundus castra consulesque*, suppl. *propter*; *carnificem imaginabundus*, suppl. *in* (ayant sans cesse l'imagination tournée sur le bourreau); *mirabundi bestiam*, suppl. *propter*. Il n'y a pas un seul exemple pareil que l'on ne puisse analyser de la même maniere.

2°. La simplicité de l'analogie qui doit diriger partout le langage des hommes, & qui est fixée immuablement dans la langue latine, ne permet pas d'assigner à l'accusatif une infinité de fonctions différentes; & il faudra bien reconnoître néanmoins cette multitude de fonctions diverses, s'il est régime des prépositions, des verbes relatifs, des noms & des adjectifs *verbaux* qui en sont dérivés; la confusion sera dans la langue, & rien ne pourra y obvier. Si l'on veut s'entendre, il ne faut à chaque cas qu'une destination.

Le nominatif marque un sujet de la premiere ou de la troisieme personne: le vocatif marque un sujet de la seconde personne: le génitif exprime le complément déterminatif d'un nom appellatif: le datif exprime le complément d'un rapport de fin: l'ablatif caractérise le complément de certaines prépositions: pourquoi l'accusatif ne seroit-il pas borné à désigner le complément des autres prépositions?

Me voici arrêté par deux objections. La premiere, c'est que j'ai consenti de reconnoître une ablatif absolu & indépendant de toute prépositon: *voyez* GÉRONDIF: la seconde, c'est que j'ai reconnu l'accusatif lui-même, comme régime du verbe actif relatif; *voyez* INFINITIF. L'une & l'autre objection doit me faire conclure que le même cas peut avoir différens usages, & conséquemment que j'étaie mal le système que j'établis ici sur les régime des noms & des adjectifs *verbaux*.

Je réponds à la premiere objection, que, par rapport à l'ablatif absolu, je suis dans le même cas que par rapport aux futurs: j'avois un collegue, aux vues duquel j'ai souvent dû sacrifier les miennes: mais je n'ai jamais prétendu en faire un sacrifice irrévocable; & je désavoue tout ce qui se trouvera dans le VII. tome n'être pas d'accord avec le système dont j'ai répandu les diverses parties dans les volumes suivans.

On suppose (*art.* GÉRONDIF) que le nom mis à l'ablatif absolu n'a avec les mots de la propositon principale aucune relation grammaticale; & voilà le seul fondement sur lequel on établit la réalité du prétendu ablatif absolu. Mais il me semble avoir démontré (RÉGIME, *art.* 2.) l'absurdité de cette prétendue indépendance, contre M. l'abbé Girard, qui admet un régime libre: & je m'en tiens, en conséquence, à la doctrine de M. du Marsais, sur la nécessité de n'envisager jamais l'ablatif, que comme régime d'une prépositon. *Voyez* ABLATIF & DATIF.

Pour ce qui est de la seconde objection, que j'ai reconnu l'accusatif comme régime du verbe actif relatif; j'avoue que je l'ai dit, même en plus d'un endroit: mais j'avoue aussi que je ne le disois que par respect pour une opinion reçue unanimement, & pensant que je pourrois éviter cette occasion de choquer un préjugé si universel. Elle se présente ici d'une maniere inévitable; je dirai donc ma pensée sans détour: *l'accusatif n'est jamais le régime que d'une prépositon; & celui qui vient après le verbe actif relatif, est dans le même cas:* ainsi *amo Deum*, c'est *amo ad Deum*; *doceo pueros grammaticam*, c'est dans la plénitude analytique *doceo ad pueros circà grammaticam*, *&c.* voici les raisons de mon assertion.

1°. L'analogie, comme je l'ai déjà dit, exige qu'un même cas n'ait qu'une seule & même destination: or l'accusatif est indubitablement destiné, par l'analogie latine, à caractériser le complément de certaines prépositions; il ne doit donc pas sortir de cette destination, surtout si l'on peut prouver qu'il est toujours possible & raisonnable d'ailleurs de l'y ramener. C'est ce que je vais faire.

2°. Les grammairiens ne prétendent regarder l'accusatif comme régime que des verbes actifs, qu'ils appellent *transitifs*, & que je nomme *relatifs* avec plusieurs autres: ils conviennent donc tacitement que l'accusatif désigne alors le terme du rapport énoncé par le verbe; or tout rapport est renfermé dans le terme antécédent, & c'est la prépositon qui en est, pour ainsi dire, l'exposant, & qui indique que son complément est le terme conséquent de ce rapport.

3°. Le verbe relatif peut être actif ou passif: *amo* est actif, *amor* est passif; l'un exprime le rapport inverse de l'autre: dans *amo Deum*, le rapport actif se porte vers le terme passif *Deum*; dans *amor à Deo*, le rapport passif est dirigé vers le terme actif *Deo*: or *Deo* est ici complément de la prépositon *à*, qui dénote en général un rapport d'origine, pour faire entendre que l'impression passive est rapportée à sa cause; pourquoi, dans la phrase active, *Deum* ne seroit-il pas le complément de la prépositon *ad*, qui dénote en général un rapport de tendance, pour faire entendre que l'action est rapportée à l'objet passif?

4°. On supprime toujours en latin la prépositon *ad*, j'en conviens; mais l'idée en est toujours rappellée par l'accusatif qui la suppose, de même que l'idée de la prépositon *à* est rappellée par l'ablatif, lorsqu'elle est en effet supprimée dans la phrase passive, comme *compulsi siti* pour *à siti*. D'ailleurs cette suppression de la propositon dans la phrase active n'est pas universelle: les Espagnols disent *amar à Dios*, comme les Latins auroient pu dire *amare ad Deum*, (être en amour pour Dieu), & comme nous aurions pu dire *aimer à Dieu*. Eh, ne trouvons-nous pas l'équivalent dans nos anciens auteurs? *Et pria A ses amis que cil roulet fut mis sur son tombel* (que cette inscription fût mise sur son tombeau): *Dict.* de Borel, *verb.* roulet. Que dis-je? nous conservons la prépositon dans plusieurs phrases, quand le terme objectif est un infinitif; ainsi nous disons *j'aime à chasser*, & non pas *j'aime chasser*, quoique nous disions sans prépositon *j'aime la chasse*; *je commence à raconter*, *j'apprends à chanter*, quoiqu'il faille dire, *je commence un récit*, *j'apprends la musique.*

Tout semble donc concourir pour mettre dans la dépendance d'une prépositon l'accusatif qui passe pour régime du verbe actif relatif: l'analogie latine des cas en sera plus simple & plus informe; la syntaxe du verbe actif sera plus rapprochée de celle du verbe passif, & elle doit l'être, puisqu'ils sont égale-

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA GRANADA

ment relatifs, & qu'il s'agit également de rendre ſenſible de part & d'autre la relation au terme conſéquent; enfin les uſages des autres langues autoriſent cette eſpece de ſyntaxe, & nous en trouvons des exemples juſques dans l'uſage préſent de la nôtre.

Je ne prétends pas dire que, pour parler latin, il faille exprimer aucune prépoſition après le verbe actif; je veux dire ſeulement que, pour analyſer la phraſe latine, il faut en tenir compte, & à plus forte raiſon après les noms & les adjectifs *verbaux*. (*E. R. M. B.*)

VERBAL, (*Gram. & Juriſprud.*) eſt ce qui ſe dit de vive voix & ſans être mis par écrit.

On appelle cependant *procès-verbal* un acte rédigé par écrit, qui contient le rapport ou relation de quelque choſe; mais on l'appelle *verbal*, parce que cet écrit contient le récit d'une diſcuſſion qui s'eſt faite auparavant verbalement; en quoi le procès-*verbal* differe du procès par écrit, qui eſt une diſcuſſion où tout ſe déclare par écrit. *Voyez* PROCÈS.

Appel verbal eſt celui qui eſt interjetté d'une ſentence rendue à l'audience: on l'appelle *verbal*, parce qu'anciennement il falloit appeller de la ſentence *illico*, ſur le champ, ce qui ſe faiſoit devant le juge.

Requête verbale; on a donné ce nom à certaines requêtes d'inſtruction, qui ſe faiſoient autrefois en jugement & de vive voix; on les a depuis rédigées par écrit pour débarraſſer l'audience de cette foule de requêtes qui conſumoient tout le tems ſans finir aucune cauſe. (*A*)

VERBANUS LACUS, (*Géog. anc.*) lac d'Italie, dans la Tranſpadane. Strabon, *liv. IV. p.* 209. lui donne 400 ſtades de longueur, & un peu moins de 150 ſtades de largeur. Il ajoute que le fleuve Ticinus le traverſe, & Pline, *l. II. ch. ciij.* dit la même choſe. C'en eſt aſſez pour faire voir qu'ils entendent parler du lac appellé préſentement *Lago-Maggiore*, au-travers duquel paſſe le Téſin. (*D. J.*)

VERBASCUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante que l'on appelle vulgairement en françois *mollaine* ou *bouillon-blanc*; c'eſt ſous ce dernier nom qu'on en trouvera les caracteres dans cet ouvrage. Tournefort diſtingue quinze eſpeces de bouillon-blanc, dont la plus commune eſt à grandes fleurs jaunes, *verbaſcum latifolium, luteum, I. R. H.* 146.

Cette plante croît à la hauteur de 4 ou 5 piés; ſa tige eſt couverte de laine; ſes feuilles ſont grandes, molles, velues, cotonneuſes, blanches; les unes éparſes à terre, les autres attachées alternativement à leur tige. Ses fleurs ſont des roſettes à cinq quartiers, jointes les unes aux autres en touffe, & de couleur jaune; il leur ſuccede quand elles ſont tombées, des coques ovales, lanugineuſes, pointues, diviſées en deux loges, où l'on trouve de petites ſemences anguleuſes & noires. Cette plante eſt une des meilleures herbes émollientes de la Médecine. (*D. J.*)

VERBE, ſ. m. (*Gram.*) en analyſant avec la plus grande attention les différens uſages du *verbe* dans le diſcours, *voyez* MOT, *art. I.* j'ai cru devoir le définir, *un mot qui préſente à l'eſprit un être indéterminé, déſigné ſeulement par l'idée générale de l'exiſtence ſous une relation à une modification.*

L'idée de *mot* eſt la plus générale qui puiſſe entrer dans la notion du *verbe*; c'eſt en quelque ſorte le genre ſuprême: toutes les autres parties d'oraiſon ſont auſſi des mots.

Ce genre eſt reſtraint à un autre moins commun, par la propriété de *préſenter à l'eſprit un être*: cette propriété ne convient pas à toutes les eſpeces de mots; il n'y a que les mots déclinables, & ſuſceptibles ſurtout des inflexions numériques: ainſi l'idée générique eſt reſtrainte par-là aux ſeules parties d'oraiſon déclinables, qui ſont les noms, les pronoms, les adjectifs, & les *verbes*; les prépoſitions, les adverbes, les conjonctions, & les interjections s'en trouvent exclus.

C'eſt exclure encore les noms & les pronoms, & reſtraindre de plus en plus l'idée générique, que de dire que le *VERBE eſt un mot qui préſente à l'eſprit un être indéterminé*; car les noms & les pronoms préſentent à l'eſprit des êtres déterminés. *Voyez* NOM & PRONOM. Cette idée générique ne convient donc plus qu'aux adjectifs & aux *verbes*; le genre eſt le plus reſtraint qu'il ſoit poſſible, puiſqu'il ne comprend plus que deux eſpeces; c'eſt le genre prochain. Si l'on vouloit ſe rappeller les idées que j'ai attachées aux termes de *déclinable* & d'*indéterminatif*, *voyez* MOT; on pourroit énoncer cette premiere partie de la définition, en diſant que le *VERBE eſt un mot déclinable indéterminatif*: & c'eſt apparemment la meilleure maniere de l'énoncer.

Que faut-il ajouter pour avoir une définition complette? Un dernier caractere qui ne puiſſe plus convenir qu'à l'eſpece que l'on définit; en un mot, il faut déterminer le genre prochain par la différence ſpécifique. C'eſt ce que l'on fait auſſi, quand on dit que le *VERBE déſigne ſeulement par l'idée générale de l'exiſtence ſous une relation à une modification*: voilà le caractere diſtinctif & incommunicable de cette partie d'oraiſon.

De ce que le *verbe* eſt un mot qui préſente à l'eſprit un être indéterminé, ou ſi l'on veut, de ce qu'il eſt un mot déclinable indéterminatif; il peut, ſelon les vûes plus ou moins préciſes de chaque langue, ſe revêtir de toutes les formes accidentelles que les uſages ont attachées aux noms & aux pronoms, qui préſentent à l'eſprit des ſujets déterminés: & alors la concordance des inflexions correſpondantes des deux eſpeces de mots, ſert à déſigner l'application du ſens vague de l'un au ſens précis de l'autre, & l'identité actuelle des deux ſujets, du ſujet indéterminé exprimé par le *verbe*, & du ſujet déterminé énoncé par le nom ou par le pronom. *Voyez* IDENTITÉ. Mais comme cette identité peut preſque toujours s'appercevoir ſans une concordance exacte de tous les accidens, il eſt arrivé que bien des langues n'ont pas admis dans leurs *verbes* toutes les inflexions imaginables relatives au ſujet. Dans les *verbes* de la langue françoiſe, les genres ne ſont admis qu'au participe paſſif; la langue latine & la langue grecque les ont admis au participe actif; la langue hébraïque étend cette diſtinction aux ſecondes & troiſiemes perſonnes des modes perſonnels. Si l'on excepte le chinois & la langue franque, où le *verbe* n'a qu'une ſeule forme immuable à tous égards, les autres langues ſe ſont moins permis à l'égard des nombres & des perſonnes; & le *verbe* prend preſque toujours des terminaiſons relatives à ces deux points de vûe, ſi ce n'eſt dans les modes dont l'eſſence même les exclut: l'infinitif, par exemple, exclut les nombres & les perſonnes, parce que le ſujet y demeure eſſentiellement indéterminé; le participe admet les genres & les nombres, parce qu'il eſt adjectif, mais il rejette les perſonnes, parce qu'il ne conſtitue pas une propoſition. *Voyez* INFINITIF, PARTICIPE.

L'idée différencielle de l'exiſtence ſous une relation à une modification, eſt d'ailleurs le principe de toutes les propriétés excluſives du *verbe*.

I. La premiere & la plus frappante de toutes, c'eſt qu'il eſt en quelque ſorte, l'ame de nos diſcours, & qu'il entre néceſſairement dans chacune des propoſitions qui en ſont les parties intégrantes. Voici l'origine de cette prérogative ſinguliere.

Nous parlons pour tranſmettre aux autres nos connoiſſances; & nos connoiſſances ne ſont rien autre choſe que la vûe des êtres ſous leurs attributs: ce ſont les réſultats de nos jugemens intérieurs. Un jugement

gement eſt l'acte par lequel notre eſprit apperçoit en ſoi l'exiſtence d'un être, ſous telle ou telle relation à telle ou telle modification. Si un être a véritablement en ſoi la relation ſous laquelle il exiſte dans notre eſprit; nous en avons une connoiſſance vraie: mais notre jugement eſt faux, ſi l'être n'a pas en ſoi la relation ſous laquelle il exiſte dans notre eſprit. *Voyez* PROPOSITION.

Une propoſition doit être l'image de ce que l'eſprit apperçoit par ſon jugement; & par conſéquent elle doit énoncer exactement ce qui ſe paſſe alors dans l'eſprit, & montrer ſenſiblement un ſujet déterminé, une modification, & l'exiſtence intellectuelle du ſujet ſous une relation à cette modification. Je dis *exiſtence intellectuelle*, parce qu'en effet, il ne s'agit primitivement, dans aucune propoſition, de l'exiſtence réelle qui ſuppoſe les êtres hors du néant; il ne s'agit que d'une exiſtence telle que l'ont dans notre entendement tous les objets de nos penſées, tandis que nous nous en occupons. Un *cercle quarré*, par exemple, ne peut avoir aucune exiſtence réelle; mais il a dans mon entendement une exiſtence intellectuelle, tandis qu'il eſt l'objet de ma penſée, & que je vois qu'*un cercle quarré eſt impoſſible:* les idées abſtraites & générales ne ſont & ne peuvent être réaliſées dans la nature; il n'exiſte réellement, & ne peut exiſter nulle part *un animal en général* qui ne ſoit ni homme, ni brute: mais les objets de ces idées factices exiſtent dans notre intelligence, tandis que nous nous occupons pour en découvrir les propriétés.

Or c'eſt préciſément l'idée de cette exiſtence intellectuelle ſous une relation à une modification, qui fait le caractere diſtinctif du *verbe;* & de-là vient qu'il ne peut y avoir aucune propoſition ſans *verbe*, parce que toute propoſition, pour peindre avec fidélité l'objet du jugement, doit exprimer entr'autres choſes, l'exiſtence intellectuelle du ſujet ſous une relation à quelque modification, ce qui ne peut être exprimé que par le *verbe.*

De-là vient le nom *emphatique* donné à cette partie d'oraiſon. Les Grecs l'appelloient ῥῆμα; mot qui caractériſe le pur matériel de la *parole*, puiſque ῥέω, qui en eſt la racine, ſignifie proprement *fluo*, & qu'il n'a reçu le ſens de *dico* que par une catachreſe métaphorique, la bouche étant comme le canal par où s'écoule la parole, & pour ainſi dire, la penſée dont elle eſt l'image. Nous donnons à la même partie d'oraiſon le nom de *verbe*, du latin *verbum*, qui ſignifie encore la *parole* priſe matériellement, c'eſt-à-dire en tant qu'elle eſt le produit de l'impulſion de l'air chaſſé des poumons & modifié, tant par la diſpoſition particuliere de la bouche, que par les mouvemens ſubits & inſtantanées des parties mobiles de cet organe. C'eſt Priſcien (*lib.* VIII. *de* verbo *init.*) qui eſt le garant de cette étymologie: *VERBUM à verberatu aëris dicitur, quod commune accidens eſt omnibus partibus orationis.* Priſcien a raiſon; toutes les parties d'oraiſon étant produites par le même méchaniſme, pouvoient également être nommées *verba*, & elles l'étoient effectivement en latin: mais c'étoit alors un nom générique, au lieu qu'il étoit ſpécifique quand on l'appliquoit à l'eſpece dont il eſt ici queſtion: *Præcipuè in hâc dictione quaſi proprium ejus accipitur quâ frequentiùs utimur in oratione.* (*Id. ib.*) Telle eſt la raiſon que Priſcien donne de cet uſage: mais il me ſemble que ce n'eſt l'expliquer qu'à demi, puiſqu'il reſte encore à dire pourquoi nous employons ſi fréquemment le *verbe* dans tous ces diſcours.

C'eſt qu'il n'y a point de diſcours ſans propoſition; point de propoſition qui n'ait à exprimer l'objet d'un jugement; point d'expreſſion de cet objet qui n'énonce un ſujet déterminé, une modification également déterminée, & l'exiſtence intellectuelle du ſujet ſous une relation à cette modification: or c'eſt la déſignation de cette exiſtence intellectuelle d'un ſujet qui eſt le caractere diſtinctif du *verbe*, & qui en fait entre tous les mots, le *mot* par excellence.

J'ajoute que c'eſt cette idée de l'*exiſtence intellectuelle*, qu'entrevoit l'auteur de la *grammaire générale* dans la ſignification commune à tous les *verbes*, & propre à cette ſeule eſpece, lorſqu'après avoir remarqué tous les défauts des définitions données avant lui, il s'eſt arrêté à l'idée d'*affirmation.* Il ſentoit que la nature du *verbe* devoit le rendre néceſſaire à la propoſition; il n'a pas vû aſſez nettement l'idée de l'*exiſtence intellectuelle*, parce qu'il n'eſt pas remonté juſqu'à la nature du jugement intérieur; il s'en eſt tenu à l'*affirmation*, parce qu'il n'a pris garde qu'à la propoſition même. Je ferai là-deſſus quelques obſervations aſſez naturelles.

1°. L'*affirmation* eſt un acte propre à celui qui parle; & l'auteur de la *grammaire générale* en convient lui-même. (*Part. II. c. xiij. édit. 1756.*) » Et » l'on peut, dit-il, remarquer en paſſant que l'*affir-* » *mation*, en tant que conçue, pouvant être auſſi » l'attribut du *verbe*, comme dans *affirmo*, ce *verbe* » ſignifie deux *affirmations*, dont l'une regarde la » perſonne qui parle, & l'autre la perſonne de qui » on parle, ſoit que ce ſoit de ſoi-même, ſoit que » ce ſoit d'un autre. Car quand je dis, *Petrus affir-* » *mat*, *affirmat* eſt la même choſe que *eſt affirmans;* » & alors *eſt* marque MON AFFIRMATION, ou le » jugement que je fais touchant Pierre; & *affirmans*, » l'*affirmation* que je conçois & que j'attribue à Pier- » re ». Or, le *verbe* étant un mot déclinable indéterminatif, eſt ſujet aux lois de la concordance par raiſon d'identité, parce qu'il déſigne un ſujet quelconque ſous une idée générale applicable à tout ſujet déterminé qui en eſt ſuſceptible. Cette idée ne peut donc pas être celle de l'*affirmation*, qui eſt reconnue propre à celui qui parle, & qui ne peut jamais convenir au ſujet dont on parle, qu'autant qu'il exiſte dans l'eſprit avec la relation de convenance à cette maniere d'être, comme quand on dit, *Petrus affirmat.*

2°. L'*affirmation* eſt certainement oppoſée à la *négation:* l'une eſt la marque que le ſujet exiſte ſous la relation de convenance à la maniere d'être dont il s'agit; l'autre, que le ſujet exiſte avec la relation de diſconvenance à cette maniere d'être. C'eſt à-peu-près l'idée que l'on en prendroit dans l'*Art de penſer.* (*Part. II. ch. iij.*) Je l'étendrois encore davantage dans le grammatical, & je dirois que l'*affirmation* eſt la ſimple poſition de la ſignification de chaque mot, & que la *négation* en eſt en quelque maniere la deſtruction. Auſſi l'*affirmation* ſe manifeſte aſſez par l'acte même de la parole, ſans avoir beſoin d'un mot particulier pour devenir ſenſible, ſi ce n'eſt quand elle eſt l'objet ſpécial de la penſée & de l'expreſſion; il n'y a que la négation qui doit être exprimée. C'eſt pour cela même que dans aucune langue, il n'y a aucun mot deſtiné à donner aux autres mots un ſens affirmatif, parce qu'ils le ſont tous eſſentiellement; il y en a au contraire, qui les rendent négatifs, parce que la négation eſt contraire à l'acte ſimple de la parole, & qu'on ne la ſuppléeroit jamais ſi elle n'étoit exprimée: *malè, non malè; doctus, non doctus; audio, non audio.* Or, ſi tout mot eſt affirmatif par nature, comment l'*affirmation* peut-elle être le caractere diſtinctif du *verbe?*

3°. On doit regarder comme incomplette, & conſéquemment comme vicieuſe, toute définition du *verbe* qui n'aſſigne pour objet de ſa ſignification, qu'une ſimple modification qui peut être compriſe dans la ſignification de pluſieurs autres eſpeces de mots: or, l'idée de l'*affirmation* eſt dans ce cas, puiſ-

que les mots *affirmation*, *affirmatif*, *affirmativement*, *oui*, expriment l'*affirmation* ſans être *verbes*.

Je ſais que l'auteur a prévû cette objection, & qu'il croit la réſoudre en diſtinguant l'*affirmation* conçue, de l'*affirmation* produite, & prenant celle-ci pour caractériſer le *verbe*. Mais, j'oſe dire, que c'eſt proprement ſe payer de mots, & laiſſer ſubſiſter un vice qu'on avoue. Quand on ſuppoſeroit cette diſtinction bien claire, bien préciſe, & bien fondée; le beſoin d'y recourir pour juſtifier la définition générale du *verbe*, eſt une preuve que cette définition eſt au-moins louche, qu'il falloit la rectifier par cette diſtinction, & que peut-être l'eût-on fait, ſi l'on n'avoit craint de la rendre d'ailleurs trop obſcure.

4°. L'auteur ſentoit très-bien lui-même l'inſuffiſance de ſa définition, pour rendre raiſon de tout ce qui appartient au *verbe*. C'eſt, ſelon lui, *un mot dont le PRINCIPAL USAGE eſt de déſigner l'affirmation .... l'on s'en ſert encore pour ſignifier d'autres mouvemens de notre ame, ... mais ce n'eſt qu'en changeant d'inflexion & de mode, & ainſi nous ne conſidérons le VERBE dans tout ce chapitre*, (*c. xiij. Part. II. éd. 1756.*) *que ſelon ſa principale ſignification, qui eſt celle qu'il a à l'indicatif. Il faut remarquer*, dit-il ailleurs, (*ch. xvij.*) *que quelquefois l'infinitif retient l'affirmation, comme quand je dis*, ſcio malum eſſe fugiendum; *& que ſouvent il la perd & devient nom, principalement en grec & dans la langue vulgaire, comme quand on dit ....* je veux boire, *volo bibere*. L'infinitif alors ceſſe d'être *verbe*, ſelon cet auteur; & par conſéquent, il faut qu'il avoue que le même mot avec la même ſignification, eſt quelquefois *verbe* & ceſſe quelquefois de l'être. Le participe dans ſon ſyſtème, eſt un ſimple adjectif, parce qu'il ne conſerve pas l'idée de l'*affirmation*.

Je remarquerai à ce ſujet que tous les modes, ſans exception, ont été dans tous les tems réputés appartenir au *verbe*, & en être des parties néceſſaires; que tous les grammairiens les ont diſpoſés ſyſtématiquement dans la conjugaiſon; qu'ils y ont été forcés par l'unanimité des uſages de tous les idiomes, qui en ont toujours formé les diverſes inflexions par des générations régulieres entées ſur un radical commun; que cette unanimité ne pouvant être le réſultat d'une convention formelle & réfléchie, ne ſauroit venir que des ſugeſtions ſecretes de la nature, qui valent beaucoup mieux que toutes nos réflexions; & qu'une définition qui ne peut concilier des parties que la nature elle-même ſemble avoir liées, doit être bien ſuſpecte à quiconque connoît les véritables fondemens de la raiſon.

II. L'idée de l'exiſtence intellectuelle ſous une relation à une modification, eſt encore ce qui ſert de fondement aux différens modes du *verbe*, qui conſerve dans tous ſa nature, eſſentiellement indeſtructible.

Si par abſtraction, l'on enviſage comme un être déterminé, cette exiſtence d'un ſujet quelconque ſous une relation à une modification; le *verbe* devient nom, & c'en eſt le mode infinitif. *Voyez* INFINITIF.

Si par une autre abſtraction, on enviſage un être indéterminé, déſigné ſeulement par cette idée de l'exiſtence intellectuelle, ſous une relation à une modification, comme l'idée d'une qualité faiſant partie accidentelle de la nature quelconque du ſujet; le *verbe* devient adjectif, & c'en eſt le mode participe. *Voyez* PARTICIPE.

Ni l'un ni l'autre de ces modes n'eſt perſonnel, c'eſt-à-dire qu'ils n'admettent point d'inflexions relatives aux perſonnes, parce que l'un & l'autre expriment de ſimples idées; l'un, un être déterminé par ſa nature; l'autre, un être indéterminé déſigné ſeulement par une partie accidentelle de ſa nature; mais ni l'un ni l'autre n'exprime l'objet d'un jugement actuel, en quoi conſiſte principalement l'eſſence de la propoſition & du diſcours. C'eſt pourquoi les perſonnes ne ſont marquées ni dans l'un ni dans l'autre, parce que les perſonnes ſont dans le *verbe* des terminaiſons qui caractériſent la relation du ſujet à l'acte de la parole. *Voyez* PERSONNE.

Mais ſi l'on emploie en effet le *verbe* pour énoncer actuellement l'exiſtence intellectuelle d'un ſujet déterminé ſous une relation à une modification, c'eſt-à-dire s'il ſert à faire une propoſition, le *verbe* eſt alors uniquement *verbe*, & c'en eſt un mode perſonnel.

Ce mode perſonnel eſt direct, quand il conſtitue l'expreſſion immédiate de la penſée que l'on veut manifeſter; tels ſont l'indicatif, l'impératif, & le ſuppoſitif, *voyez ces mots*. Le mode perſonnel eſt indirect ou oblique, quand il ne peut ſervir qu'à conſtituer une propoſition incidente ſubordonnée à un antécédent; tels ſont l'optatif & le ſubjonctif. *Voyez ces mots*.

Il eſt évident que cette multiplication des aſpects ſous leſquels on peut enviſager l'idée ſpécifique de la nature du *verbe*, ſert infiniment à en multiplier les uſages dans le diſcours, & juſtifier de plus en plus le nom que lui ont donné par excellence les Grecs & les Romains, & que nous lui avons conſervé nous-mêmes.

III. Les tems dont le *verbe* ſeul paroît ſuſceptible, ſuppoſent apparemment dans cette partie d'oraiſon, une idée qui puiſſe ſervir de fondement à ces métamorphoſes & qui en rendent le *verbe* ſuſceptible. Or il eſt évident que nulle autre idée n'eſt plus propre que celle de l'exiſtence à ſervir de fondement aux tems, puiſque ce ſont des formes deſtinées à marquer les diverſes relations de l'exiſtence à une époque. *Voyez* TEMS.

De-là vient que dans les langues qui ont admis la déclinaiſon effective, il n'y a aucun mode du *verbe* qui ne ſe conjugue par tems; les modes impersonnels comme les perſonnels, les modes obliques comme les directs, les modes mixtes comme les purs: parce que les tems tiennent à la nature immuable du *verbe*, à l'idée générale de l'exiſtence.

Jules-Céſar Scaliger les croyoit ſi eſſentiels à cette partie d'oraiſon, qu'il les a pris pour le caractere ſpécifique qui la diſtingue de toutes les autres: *tempus autem non videtur eſſe affectus VERBI, ſed differentia formalis propter quam VERBUM ipſum VERBUM eſt.* (*de cauſ. L. L. lib. V. cap. cxxj.*) Cette conſidération dont il eſt aiſé maintenant d'apprécier la juſte valeur, avoit donc porté ce ſavant critique à définir ainſi cette partie d'oraiſon: *VERBUM eſt nota rei ſub tempore.* (*ibid. cap. cx.*)

Il s'eſt trompé en ce qu'il a pris une propriété accidentelle du *verbe*, pour l'eſſence même. Ce ne ſont point les tems qui conſtituent la nature ſpécifique du *verbe*; autrement il faudroit dire que la langue franque, la langue chinoiſe, & apparemment bien d'autres, ſont deſtituées de *verbes*, puiſqu'il n'y a dans ces idiomes aucune eſpece de mot qui y prenne des formes temporelles; mais puiſque les *verbes* ſont abſolument néceſſaires pour exprimer les objets de nos jugemens, qui ſont nos principales & peut-être nos ſeules penſées; il n'eſt pas poſſible d'admettre des langues ſans *verbes*, à moins de dire que ce ſont des langues avec leſquelles on ne ſauroit parler. La vérité eſt qu'il y a des *verbes* dans tous les idiomes; que dans tous ils ſont caractériſés par l'idée générale de l'exiſtence intellectuelle d'un ſujet indéterminé ſous une relation à une maniere d'être; que dans tous en conſéquence, la déclinabilité par tems en eſt une propriété eſſentielle; mais qu'elle n'eſt qu'en puiſſance dans les uns, tandis qu'elle eſt en acte dans les autres.

Si l'on veut admettre une métonymie dans le nom

que les grammairiens allemands ont donné au *verbe* en leur langue, il y aura assez de justesse : ils l'appellent *das zeit-wort ;* le mot *zeit-wort* est composé de *zeit* (tems), & de *wort* (mot), comme si nous disions *le mot du tems.* Il y a apparence que ceux qui introduisirent les premiers cette dénomination, pensoient sur le *verbe* comme Scaliger ; mais on peut la rectifier, en supposant, comme je l'ai dit, une métonymie de la mesure pour la chose mesurée, du tems pour l'existence.

IV. La définition que j'ai donnée du *verbe*, se prête encore avec succès aux divisions reçues de cette partie d'oraison ; elle en est le fondement le plus raisonnable, & elle en reçoit, comme par réflexion, un surcroît de lumiere qui en met la vérité dans un plus grand jour.

1°. La premiere division du *verbe* est en *substantif* & en *adjectif ;* dénominations auxquelles je voudrois que l'on substituât celles d'*abstrait* & de *concret. Voy.* SUBSTANTIF, *art. II.*

Le *verbe* substantif ou abstrait est celui qui désigne par l'idée générale de l'existence intellectuelle, sous une relation à une modification quelconque, qui n'est point comprise dans la signification du *verbe*, mais qu'on exprime séparément ; comme quand on dit, *Dieu* EST *éternel*, *les hommes* SONT *mortels.*

Le *verbe* adjectif ou concret est celui qui désigne par l'idée générale de l'existence intellectuelle sous une relation à une modification déterminée, qui est comprise dans la signification du *verbe ;* comme quand on dit, *Dieu* EXISTE, *les hommes* MOURRONT.

Il suit de ces deux définitions qu'il n'y a point de *verbe* adjectif ou concret, qui ne puisse se décomposer par le *verbe* substantif ou abstrait *être.* C'est une conséquence avouée par tous les grammairiens, & fondée sur ce que les deux especes désignent également par l'idée générale de l'existence intellectuelle ; mais que le *verbe* adjectif renferme de plus dans sa signification l'idée accessoire d'une modification déterminée, qui n'est point comprise dans la signification du *verbe* substantif. On doit donc trouver dans le *verbe* substantif ou abstrait, la pure nature du *verbe* en général ; & c'est pour cela que les philosophes enseignent qu'on auroit pu, dans chaque langue, n'employer que ce seul *verbe*, le seul en effet qui soit demeuré dans la simplicité de la signification originelle & essentielle, ainsi que l'a remarqué l'auteur de la *grammaire générale.* (*Part. II. chap. xiij. édit. 1756.*)

Quelle est donc la nature du *verbe* ÊTRE, ce *verbe* essentiellement fondamental dans toutes les langues ? Il y a près de deux cens ans que Robert Etienne nous l'a dit, avec la naïveté qui ne manque jamais à ceux qui ne sont point préoccupés par les intérêts d'un système particulier. Après avoir bien ou mal-à-propos distingué les *verbes* en actifs, passifs, & neutres, il s'explique ainsi : (*Traité de la grammaire françoise, Paris 1569. pag. 37.*) « Oultre ces trois » sortes, il y a le *verbe* nommé substantif, qui est » *estre :* qui ne signifie *action* ne *passion*, mais seulement il dénote l'*estre* & *existence* ou *subsistance* d'une » chascune chose qui est signifiée par le nom joinct » avec lui : comme *je suis*, *tu es*, *il est.* Toutesfois » il est si nécessaire à toutes actions & passions, que » nous ne trouverons *verbes* qui ne se puissent resoul» dre par luy ».

Ce savant typographe, qui ne pensoit pas à faire entrer dans la signification du *verbe* l'idée de l'*affirmation*, n'y a vu que ce qui est en effet l'idée de l'*existence ;* & sans les préjugés, personne n'y verroit rien autre chose.

J'ajoute seulement que c'est l'idée de l'existence intellectuelle, & je me fonde sur ce que j'ai déja allégué, que les êtres abstraits & généraux, qui n'ont & ne peuvent avoir aucune existence réelle, peuvent néanmoins être, & sont fréquemment sujets déterminés du *verbe* substantif.

Mais je ne déguiserai pas une difficulté que l'on peut faire avec assez de vraisemblance contre mon opinion, & qui porte sur la propriété qu'a le *VERBE être*, d'être quelquefois substantif ou abstrait, & quelquefois adjectif ou concret : quand il est adjectif, pourroit-on dire, outre sa signification essentielle, il comprend encore celle de l'existence ; comme dans cette phrase, *ce qui* EST *touche plus que ce qui* A ÉTÉ, c'est-à-dire, *ce qui* EST EXISTANT *touche plus que ce qui* A ÉTÉ EXISTANT : par conséquent on ne peut pas dire que l'idée de l'existence constitue la signification spécifique du *verbe* substantif, puisque c'est au contraire l'addition accessoire de cette idée déterminée qui rend ce même *verbe* adjectif.

Cette objection n'est rien moins que victorieuse, & j'en ai déja préparé la solution, en distinguant plus haut l'existence intellectuelle & l'existence réelle. *Etre* est un *verbe* substantif, quand il n'exprime que l'existence intellectuelle : quand je dis, par exemple, *Dieu* EST *tout-puissant*, il ne s'agit point ici de l'existence réelle de Dieu, mais seulement de son existence dans mon esprit sous la relation de convenance à la toute-puissance ; ainsi *est*, dans cette phrase, est substantif. *Etre* est un *verbe* adjectif, quand à l'idée fondamentale de l'existence intellectuelle, on ajoute accessoirement l'idée déterminée de l'existence réelle ; comme *Dieu* EST, c'est-à-dire, *Dieu* EST EXISTANT RÉELLEMENT, ou *Dieu est présent à mon esprit avec l'attribut déterminé de* L'EXISTENCE RÉELLE.

Quoique le *VERBE être* puisse donc devenir adjectif au moyen de l'idée accessoire de l'existence réelle, il ne s'ensuit point que l'idée de l'existence intellectuelle ne soit pas l'idée propre de sa signification spécifique. Que dis-je ? il s'ensuit au-contraire qu'il ne désigne par aucune autre idée, quand il est substantif, que par celle de l'existence intellectuelle ; puisqu'il exprime nécessairement *l'existence ou subsistance d'une chascune chose qui est signifiée par le nom joinct avec lui ;* que cette existence n'est réelle que quand *être* est un *verbe* adjectif ; & qu'apparemment elle est au-moins intellectuelle quand il est substantif, parce que l'idée accessoire doit être la même que l'idée fondamentale, sauve la différence des aspects, ou que le mot est le même dans les deux cas, hors la différence des constructions.

Il faut observer que cette réflexion est d'autant plus pondérante, qu'elle porte sur un usage universel & commun à toutes les langues connues & cultivées, & qu'on ne s'est avisé dans aucune de changer le *verbe* substantif en adjectif, par l'addition accessoire d'une idée déterminée autre que celle de l'existence réelle, parce qu'aucune autre n'est si analogue à celle qui constitue l'essence du *verbe* substantif, savoir l'existence intellectuelle. Dans tous les autres *verbes* adjectifs, le radical du substantif est détruit, il ne paroît que celui de l'idée accessoire de la modification déterminée ; & les seules terminaisons rappellent l'idée fondamentale de l'existence intellectuelle, qui est un élément nécessaire dans la signification totale des *verbes* adjectifs.

2°. Les *verbes* adjectifs se soudivisent communément en actifs, passifs, & neutres. Cette division s'accommode d'autant mieux avec la définition générale du *verbe*, qu'elle porte immédiatement sur l'idée accessoire de la modification déterminée qui rend concret le sens des *verbes* adjectifs : car un *verbe* adjectif est actif, passif ou neutre, selon que la modification déterminée, dont l'idée accessoire modifie celle de l'existence intellectuelle, est une action du sujet, ou une impression produite dans le sujet sans concours de sa part, ou simplement un état qui n'est dans le sujet

ni action ni paſſion. *Voyez* ACTIF, PASSIF, NEUTRE, RELATIF, *art. I.*

Toutes les autres diviſions du *verbe* adjectif, ou en abſolu & relatif, ou en augmentatif, diminutif, fréquentatif, inceptif, imitatif, *&c.* ne portent pareillement que ſur de nouvelles idées acceſſoires ajoutées à celle de la modification déterminée qui rend concret le ſens du *verbe* adjectif; & par conſéquent elles ſont toutes conciliables avec la définition générale, qui ſuppoſe toujours l'idée de cette modification déterminée.

Après ce détail où j'ai cru devoir entrer, pour juſtifier chacune des idées élémentaires de la notion que je donne du *verbe*, détail qui comprend, par occaſion, l'examen des définitions les plus accréditées juſqu'à préſent; celle de P. R. & celle de Scaliger; je me crois aſſez diſpenſé d'examiner les autres qui ont été propoſées; ſi j'ai bien établi la mienne, les voila ſuffiſamment refutées, & je ne ferois au-contraire qu'embarraſſer de plus en plus la matiere, s'il reſte encore quelque doute ſur ma définition. Je n'ajouterai donc plus qu'une remarque pour achever, s'il eſt poſſible, de répandre la lumiere ſur l'enſemble de toutes les idées que j'ai réunies dans la définition générale du *verbe*.

La *grammaire générale* dit que c'eſt *un mot dont le principal uſage eſt de ſignifier l'affirmation.* Cette idée de l'*affirmation*, que j'ai rejettée, n'eſt pas la ſeule choſe que l'on puiſſe reprocher à cette définition, & en y ſubſtituant l'idée que j'adopte de l'*exiſtence intellectuelle*, je définirois encore mal le *verbe*, ſi je diſois ſimplement que c'eſt *un mot dont le principal uſage eſt de ſignifier l'exiſtence intellectuelle*, ou même plus brièvement & avec plus de juſteſſe, *un mot qui ſignifie l'exiſtence intellectuelle.* Cette définition ne ſuffiroit pas pour expliquer tout ce qui appartient à la choſe définie; & c'eſt un principe indubitable de la plus ſaine logique, qu'une définition n'eſt exacte qu'autant qu'elle contient clairement le germe de toutes les obſervations qui peuvent ſe faire ſur l'objet défini. C'eſt pourquoi je dis que le *verbe* eſt *un mot déclinable indéterminatif qui déſigne ſeulement par l'idée générale de l'exiſtence intellectuelle, ſous une relation à une modification.*

Je ſais bien que cette définition ſera trouvée longue par ceux qui n'ont point d'autre moyen que la toiſe, pour juger de la brièveté des expreſſions; mais j'oſe eſperer qu'elle contentera ceux qui n'exigent point d'autre brièveté que de ne rien dire de trop. Or:

1°. Je dis en premier lieu que c'eſt *un mot déclinable*, afin d'indiquer le fondement des formes qui ſont communes au *verbe*, avec les noms & les pronoms; je veux dire les nombres ſur-tout, & quelquefois les genres.

2°. Je dis un mot déclinable *indéterminatif;* & par là je poſe le fondement de la concordance du *verbe*, avec le ſujet déterminé auquel on l'applique.

3°. J'ajoute qu'il *déſigne par l'idée générale de l'exiſtence*, & voila bien nettement l'origine des formes temporelles, qui ſont excluſivement propres au *verbe*, & qui expriment en effet les diverſes relations de l'exiſtence à une époque.

4°. Je dis que cette *exiſtence* eſt *intellectuelle;* & par-là je prépare les moyens d'expliquer la néceſſité du *verbe* dans toutes les propoſitions, parce qu'elles expriment l'objet intérieur de nos jugemens; je trouve encore dans les différens aſpects de cette idée de l'*exiſtence intellectuelle*, le fondement des modes dont le *verbe*, & le *verbe* ſeul, eſt ſuſceptible.

5°. Enfin je dis *l'exiſtence intellectuelle ſous une relation à une modification:* & ce dernier trait, en facilitant l'explication du rapport qu'a le *verbe* à l'expreſſion de nos jugemens objectifs, donne lieu de diviſer le *verbe* en ſubſtantif & adjectif, ſelon que l'idée de la modification y eſt indéterminée ou expreſſément déterminée; & de ſoudiviſer enſuite les *verbes* adjectifs en actifs, paſſifs, ou neutres, en abſolus ou relatifs, *&c.* ſelon les différences eſſentielles ou accidentelles de la modification déterminée qui en rend le ſens concret.

J'oſe donc croire que cette définition ne renferme rien que de néceſſaire à une définition exacte, & qu'elle a toute la brièveté compatible avec la clarté, l'univerſalité & la proprieté qui doivent lui convenir; clarté qui doit la rendre propre à faire connoître la nature de l'objet défini, & à en expliquer toutes les propriétés eſſentielles ou accidentelles: univerſalité qui doit la rendre applicable à toutes les eſpeces compriſes ſous le genre défini, & à tous les individus de ces eſpeces, ſous quelque forme qu'ils paroiſſent: propriété enfin, qui la rend incommunicable à tout ce qui n'eſt pas *verbe.* (*B. E. R. M.*)

VERBE, ſ. m. (*Théolog.*) terme conſacré dans l'Ecriture, & parmi les théologiens, pour ſignifier le fils unique de Dieu, ſa ſageſſe increée, la ſeconde perſonne de la ſainte Trinité, égale & conſubſtantielle au pere.

Il eſt à remarquer que dans les paraphraſe chaldaïques des livres de Moïſe, ce *Verbe* qui eſt appellé par les Grecs λογος, & par les Latins *ſermo* ou *verbum*, eſt nommé *memra*, & l'on prétend avec fondement que les auteurs de ces paraphraſes ont voulu déſigner ſous ce terme le fils de Dieu, la ſeconde perſonne de la ſainte Trinité: or leur témoignage eſt d'autant plus conſidérable qu'ayant vêcu avant Jeſus-Chriſt, ou du tems de Jeſus-Chriſt, ils ſont des témoins irréprochables du ſentiment de leur nation ſur cet article; dans la plupart des paſſages où ſe trouve le nom ſacré de *Jehovah*, ces paraphraſtes ont ſubſtitué le nom de *Memra* qui ſignifie le *Verbe*, & qui differe du *Pitgama* qui en chaldéen ſignifie *le diſcours*; & comme ils attribuent au *Memra* tous les attributs de la divinité, on en infere qu'ils ont cru la divinité du *Verbe.*

En effet c'eſt ſelon eux le *Memra* qui a créé le monde; c'eſt lui qui apparut à Abraham dans la plaine de Mambré, & à Jacob au ſommet de Béthel. C'étoit ce même *Verbe* qui apparut à Moïſe ſur le mont Sinaï, & qui donna la loi aux Iſraélites. Tous ces caracteres & pluſieurs autres où les paraphraſtes emploient le nom de *Memra*, déſignent clairement le *Dieu tout-puiſſant*, & les Hébreux eux-mêmes ne le déſignoient que par le nom *Jéhovah*; ce *Verbe* étoit donc Dieu, & les Hébreux le croyoient ainſi du tems que le targum a été compoſé. *Voyez* TARGUM.

Le *Memra* répond au *cachema*, ou à la ſageſſe dont parle Salomon dans le livre des *proverbes* & dans celui de la *ſageſſe*, où il dit que Dieu a créé toutes choſes par ſon *Verbe*, *omnia in Verbo tuo feciſti*, & qu'il appelle la parole toute puiſſante de Dieu, *omnipotens ſermo tuus.*

Philon, fameux juif qui a vêcu du tems de Jeſus-Chriſt, & qui avoit beaucoup étudié Platon, ſe ſert à-peu-près des mêmes manieres de parler. Il dit par exemple, *lib. de mundi opificio*, que Dieu a créé le monde par ſon *Verbe*, que le monde intelligible n'eſt autre que le *Verbe* de Dieu qui créa le monde, que ce *Verbe* inviſible eſt la vraie image de Dieu. Les Platoniciens, pour marquer le Créateur de toutes choſes, ſe ſervoient quelquefois du mot λογος, qui eſt employé dans ſaint Jean pour ſignifier le *Verbe éternel.* Les Stoïciens s'en ſervoient auſſi contre les Epicuriens qui ſoutenoient que tout étoit fait au haſard & ſans raiſon, au-lieu que les Platoniciens & les Stoïciens pretendoient que tout avoit été fait par le λογος ou la raiſon, & la ſageſſe divine. Au reſte, c'eſt par ſurabondance de droit que nous citons ces philoſophes & Philon lui-même; car on doute avec raiſon

que les Platoniciens, les Stoïciens, & Philon, aient entendu par ce terme le *Verbe* de Dieu, & Dieu lui-même, de la maniere que nous l'entendons, & les Ecritures ſeules nous fourniſſent aſſez de preuves convaincantes de la divinité du *Verbe*.

L'autorité des paraphraſtes embaraſſe les nouveaux Ariens; pour l'éluder Grotius a prétendu que Dieu avoit produit, ſelon les Juifs, un être ſubalterne, dont il ſe ſervit pour la création de l'Univers; mais cet être qui crée, quel qu'il ſoit, eſt néceſſairement Dieu, puiſqu'il n'y a que Dieu qui ait ce pouvoir, & le targum l'attribue à *Memra* ou au *Verbe*. M. le Clerc écrivant ſur le premier chapitre de S. Jean, dit à-peu-près la même choſe, & ſoutient que Philon dans tout ce qu'il a dit du λογος, ne regarde pas le *verbe* comme une perſonne diſtincte, mais qu'il en fait un ange & un principe inférieur à la divinité; mais les orthodoxes ne ſe croient pas obligés à conformer leurs idées à celles de Philon, ou à les juſtifier. Ils ne font pas profeſſion de le prendre pour guide en matiere de foi, ils s'en rapportent à ce qu'en a dit l'apôtre S. Jean dans ſon évangile, dans ſa premiere épitre, & dans ſon apocalypſe, où mieux inſtruit de la divinité du *Verbe* que Philon, & par des lumieres dont celui-ci ne fut jamais favoriſé, il nous a dévoilé la nature du *Verbe*, ſur-tout lorſqu'il a dit: *au commencement étoit le* Verbe, *& le* Verbe *étoit avec Dieu, & le* Verbe *étoit Dieu. Il étoit au commencement avec Dieu: toutes choſes ont été faites par lui, & rien de ce qui a été fait, n'a été fait ſans lui*, &c.

Les Ariens ont nié la divinité & la conſubſtantialité du *Verbe*, mais leurs erreurs ont été condamnées par les conciles, & entre autres par celui de Nicée, qui ont fixé le langage de l'Egliſe ſur cette importante matiere: elles ont été renouvellées dans le ſeizieme ſiecle, par Servet Socin, & leurs diſciples connus ſous le nom d'*antitrinitaires*. *Voyez* ARIENS, SERVETISTES, SOCINIENS, UNITAIRES.

Le *Verbe* eſt engendré du Pere éternel, & cela de toute éternité, parce que le pere n'a pu être un ſeul inſtant ſans ſe connoître, ni ſe connoître ſans produire un terme de cette connoiſſance, qui eſt le *Verbe*. Le *Verbe* procede donc du Pere, par voie de connoiſſance & d'entendement. Les théologiens diſent qu'il procede de la connoiſſance de l'eſſence divine, & de ſes attributs abſolus, & non-ſeulement de la connoiſſance que le pere a de lui-même & de ſa nature, mais encore de celle de lui-même & du S. Eſprit, & enfin de celle des choſes poſſibles & des choſes futures, parce qu'il eſt l'image de toutes ces choſes, auſſi-bien que de la nature divine. *Voyez* FILS, GÉNÉRATION, PERE, TRINITÉ, PERSONNE, PROCESSION, *&c.*

VERBÉRATION, ſ. f. (*Phyſiq.*) eſt un terme uſité par quelques auteurs, pour exprimer la cauſe du ſon, qui vient d'un mouvement de l'air frappé de différentes manieres par les différentes parties du corps ſonore qui a été mis en mouvement. *Voyez* SON.

Ce mot eſt formé du latin *verbero*, je frappe. *Chambers.*

VERBERIE, (*Géog. mod.*) bourg de France dans la Picardie, ſur le bord de l'Oiſe, à 4 lieues de Senlis, & à égale diſtance de Compiegne. Il eſt connu par trois conciles qui s'y ſont tenus; l'un en 853, le deuxieme l'an 863, & le troiſieme l'an 869. Ce bourg a une égliſe paroiſſiale, ainſi qu'une fontaine d'eaux minérales, froides, inſipides, & qui participent d'un ſel ſemblable au ſel commun. (*D. J.*)

VERBEUX, adj. (*Gram.*) qui dit peu de choſes en beaucoup de paroles. Montagne eſt un des premiers qui aient employé ce mot. Il dit: « à bien-venir, à prendre congé, à ſaluer, à préſenter mon ſervice, & tels complimens *verbeux* des lois cérémonieuſes de notre civilité; je ne connois perſonne ſi ſottement ſtérile de langage que moi ».

VERBIAGE, ſ. m. (*Gram.*) amas confus de paroles vuides de ſens. Il y a bien du *verbiage* aux yeux de la logique & du bon ſens. Il y a peu de poëtes que les regles ſéveres de la poéſie n'aient fait *verbiager* quelquefois.

VERBINUM, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule belgique, dans le pays des *Veromandui*. L'itinéraire d'Antonin la place ſur la route de *Bagacum Nerviorum* à *Durocortorum Remorum*, entre *Duronum* & *Catuſiacum*, à 10 milles de la premiere de ces places, & à 6 de la ſeconde. Le nom moderne de *Verbinum* eſt *Vervins*. (*D. J.*)

VERBOQUET, ſ. m. (*Méchan.*) contre-lien, ou cordeau qu'on attache à l'un des bouts d'une piece de bois ou d'une colonne, & au gros cable qui la porte, pour la tenir mieux en équilibre, & pour empêcher qu'elle ne touche à quelque ſaillie ou échaffaud, & qu'elle ne tournoie quand on la monte. On dit auſſi *vireboüquet*, parce que la corde fait tourner la piece dans le ſens que l'on veut. (*D. J.*)

VERCEIL, (*Géog. mod.*) en latin *Vercellæ*; ville d'Italie dans le Piémont, ſur les confins du Milanès, au confluent de la Seſſia & de la Cerva, à 15 lieues au ſud-oueſt de Milan, & à égale diſtance au nord-eſt de Turin. Elle eſt la capitale d'une ſeigneurie de ſon nom, & eſt honorée d'un ſiege épiſcopal. On y voit pluſieurs couvens de l'un & de l'autre ſexe. Son hôpital eſt un des beaux d'Italie; ſes rues ſont larges; ſes fortifications ſont régulieres, & compoſent quatorze baſtions tous revêtus: cependant les François prirent cette ville en 1704. Elle a eu différens maîtres, après avoir été libre & république; enfin elle tomba ſous la domination des ducs de Milan, & delà ſous celle des ducs de Savoie qui la poſſedent aujourd'hui. *Long.* 25. 48. *lat.* 45. 19.

Baranzano (Redemptus), religieux, a été dans le xvij. ſiecle l'un des premiers de ſon pays, qui ait oſé s'écarter de la route d'Ariſtote en philoſophant. Cependant la Mothe le Vayer rapporte que ce bon barnabite l'avoit aſſuré pluſieurs fois, & toujours ſous le bon plaiſir de Dieu, qu'il ſe feroit revoir à lui, s'il partoit le premier de ce monde. Il ne tint pas ſa parole, quoiqu'il ſoit mort plus de 40 ans avant M. le Vayer; & il vérifia la ſentence de Catulle, *Epigr. iij.*

Qui nunc it per iter tenebricoſum,
Illuc undè negant redire quemquam.

Pantalion, auteur preſqu'inconnu du xv. ſiecle, naquit à *Verceil*; il devint premier médecin de Philibert I. quatrieme duc de Savoie, vers l'an 1470. Il a fait un livre *de lacticiniis*, imprimé à Lyon en 1525, *in*-4°. (*D. J.*)

VERCELLÆ, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans la Tranſpadane. Ptolomée, *l. III. c. j.* la donne aux peuples *Libici*. Pline, *l. III. c. xvij.* dit qu'elle devoit ſon origine aux *Salyi* ou *Salluvii*. Tacite, *Hiſt. l. I. c. lxx.* la met au nombre des municipes les mieux fortifiées de la Tranſpadane.

Selon l'itinéraire d'Antonin qui la nomme *Vercellis* & *Vergellenorum*, elle étoit ſur la route de Milan à Vienne, en paſſant les Alpes grayennes, entre Novarre & Ivrée, à 16 milles de la premiere de ces places, & à 33 de la ſeconde.

S. Jerome, *Epiſt. xvij.* écrit auſſi *Vercellis*. Il la place dans la Ligurie au pié des Alpes, & dit qu'elle étoit puiſſante autrefois; mais que de ſon tems elle étoit à demi ruinée, & n'avoit qu'un petit nombre d'habitans. Cette ville conſerve encore ſon ancien nom: on l'appelle préſentement *Verceil*. *Voyez* VERCEIL. (*D. J.*)

VERCHERE, ſ. f. (*Juriſp.*) *vercheria*; terme uſité dans quelques provinces, comme en Auvergne,

pour exprimer un verger, ou lieu planté d'arbres & de légumes. Quelques-uns ont cru mal-à-propos que *verchere* signifioit un fonds donné en dot à une fille, sous prétexte que dans quelques anciennes chartes il est parlé de *vercheres* qui avoient été données en dot, le terme *verchere* désignant la qualité de la culture du bien, & non le titre auquel il est donné. *Voyez le glossaire de* Ducange au mot *vercheria*, & à la lettre *B*, au mot *berbicaria*, article *vercheria*. (*A*)

VERD, adj. (*Optiq.*) est une des couleurs primitives des rayons de lumieres. *Voyez* COULEUR, RAYON & LUMIERE.

S'il tombe de l'urine, du jus de citron, ou de l'esprit de vitriol sur un ruban *verd*, il devient bleu, parce que ces liqueurs mangent tellement le jaune qui entre dans cette couleur, qu'il n'y reste plus que le bleu. *Voyez* BLEU, JAUNE, *&c. Chambers.*

VERD, (*Physiq.*) il y a des écrivains fort distingués, qui ont regardé comme un effet de la providence, le soin qu'elle a eu de tapisser la terre de *verd*, plutôt que toute autre couleur, parce que le *verd* est un si juste mélange du clair & du sombre, qu'il réjouit & fortifie la vûe, au-lieu de l'affoiblir ou de l'incommoder. Delà vient que plusieurs peintres ont un tapis *verd* pendu tout auprès de l'endroit où ils travaillent, pour y jetter les yeux de tems en tems, & les délasser de la fatigue que leur cause la vivacité des couleurs. Toutes les couleurs, dit Newton, qui sont plus éclatantes, émoussent & dissipent les esprits animaux employés à la vûe; mais celles qui sont plus obscures ne leur donnent pas assez d'exercice, au lieu que les rayons qui produisent en nous l'idée du *verd*, tombent sur l'œil dans une si juste proportion, qu'ils donnent aux esprits animaux tout le jeu nécessaire, & par ce moyen ils excitent en nous une sensation fort agréable. Que la cause en soit tout ce qu'il vous plaira, on ne sauroit douter de l'effet, & c'est pour cela même que les Poëtes donnent le titre de *gai* à cette couleur. (*D. J.*)

VERD, s. m. (*Teinturerie.*) le *verd* des Teinturiers n'est pas une couleur simple, mais elle se fait du mélange de deux des couleurs qu'on appelle *simples* ou *primitives*. C'est de l'union du jaune & du bleu que se font toutes les sortes de *verd* qu'on donne aux étoffes déjà fabriquées, ou aux soies, laines, fils & cotons qu'on met à la teinture, pour en fabriquer. Les principaux *verds* que produit ce mélange, suivant le plus ou le moins qu'on met de chacune de ces deux couleurs, sont:

Le *verd* jaune,	Le *verd* molequin,
Le *verd* naissant,	Le *verd* brun,
Le *verd* gai,	Le *verd* de mer,
Le *verd* d'herbe,	Le *verd* obscur,
Le *verd* de laurier,	Le *verd* céladon,
Le *verd* de chou,	Le *verd* de perroquet.

Il n'est pas possible de rapporter tous les différens *verds* que peut produire la teinture, ne dépendant que du teinturier d'en faire à son gré de nouvelles, en augmentant ou diminuant la dose de l'une & de l'autre couleur primitive, avec lesquelles il les compose. Les couleurs d'olive, depuis les plus brunes jusque aux plus claires, ne sont que du *verd* rabattu avec de la racine, ou du bois jaune, ou de la suie de cheminée.

Tout *verd* doit être premierement teint en bleu, puis rabattu avec bois de campêche & verdet, & ensuite gaudé, n'y ayant aucun ingrédient dont on puisse se servir seul pour teindre en *verd*. On appelle *verd naissant*, cette couleur vive & agréable qui ressemble à celle qu'ont les feuilles des arbres au printems; on la nomme aussi *verd gai* & *verd d'émeraude*. Le *verd de mer* est la couleur dont paroît la mer quand elle est vue de loin; elle tire un peu sur le bleu, ou comme on dit en *terme de Teinture*, elle est *plus lavée que le verd gai*. Le *verd brun* tire sur le noir, aussi en est-il mêlé pour le brunir. L'urine, le jus de citron, & l'esprit de vitriol, déteignent les *verds*, & les rendent bleus, leur acide consommant le jaune de la gaude. (*D. J.*)

VERD *de Corroyeur*, (*Corroyerie.*) il est composé de gaude, dont il faut une botte sur six seaux d'eau, à quoi l'on ajoute, apres que le tout a bouilli six heures à petit feu, quatre livres de *verd*-de-gris. (*D. J.*)

VERD D'AZUR, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques personnes à la pierre appellée communément *lapis armenus*.

VERD DE MONTAGNE, (*Hist. nat.*) c'est ainsi qu'on nomme une substance minérale, de la couleur du *verd*-de-gris artificiel, qui est formée par la nature, & qui se montre dans les souterrains de quelques mines de cuivre. On l'appelle aussi *ærugo nativa*, *ochra cupri viridis*, *chrysocolla viridis*, *viride montanum*. Ce n'est autre chose que du cuivre mis en dissolution dans le sein de la terre. Sa couleur verte varie pour les nuances, & est tantôt plus, tantôt moins foncée. Le *verd de montagne* varie aussi pour la consistance & la figure; il y en a qui est comme de la terre, tandis que d'autre est plus compacte & feuilletée, & quelquefois solide comme la malachite. Le *verd de montagne* est quelquefois en petites houppes soyeuses, & formé d'un assemblage de petites stries ou d'aiguilles, comme dans la mine de cuivre soyeuse de la Chine. D'autres fois cette substance est en globules, & en petits points répandus dans de la pierre: c'est une vraie mine de cuivre.

La Hongrie fournit, dit-on, le plus beau *verd de montagne*, il se trouve ordinairement joint avec une terre calcaire, qui fait effervescence avec les acides; l'action du feu lui fait perdre sa couleur. Cependant cette regle n'est point générale, & M. Pott a trouvé du *verd de montagne* sur qui les acides n'agissoient point. En effet, la couleur verte du cuivre peut se joindre avec des terres de différentes natures.

Le *verd de montagne* est une couleur qui s'emploie dans la peinture.

VERD DE PRATA, (*Hist. nat.*) en italien *verde di Prata*. Nom donné à un marbre d'un *verd* tirant sur le jaune, rempli de veines bleuâtres suivant les uns, & de veines rouges suivant d'autres. Son nom vient de *Prata* en Toscane, d'où on le tire.

VERD ANTIQUE, (*Hist. nat.*) les Italiens appellent *verde antico* ou *verd antique*, un marbre *verd*, rempli de taches ou de veines blanches: les anciens l'appelloient *marmor Tiberium* ou *marmor Augustum*: il venoit d'Egypte, d'où ces empereurs l'avoient fait venir.

VERD MODERNE, (*Hist. nat.*) on nomme ainsi un marbre *verd*, rempli de taches & de veines blanches & noires, que les Italiens nomment *verde moderno*, *o cipollino moderno*, ou *verde meschio*, *cipollacio pardiglio*, *bigio antico*. Il est d'un *verd* pâle, très-dur, prend très-bien le poli; il se trouve en Italie. Scheuchzer dit qu'il se trouve un marbre *verd*, mêlé de veines & de taches noires, pourpres & blanches, dans le canton de Berne en Suisse. On trouve aussi un marbre *verd*, tacheté de blanc & de noir, à Brieg en Silésie. *Voyez* d'Acosta, *natural history of fossils*.

VERD-DE-GRIS, *ou* VERDET, (*Chimie.*) on entend sous cette dénomination toute rouille verte ou bleue, qui se forme sur tous les vaisseaux & instrumens qui sont faits de cuivre ou d'autres compositions métalliques non malléables, où le cuivre entre, & qui sont connues sous différens noms, comme *laiton*, *bronze*, *similor*, &c. dont on se sert dans les arts pour faire une infinité de machines.

Cette rouille qu'on appelle *verdet* ou *verd-de-gris*,

& qui ſe forme ſur ces différens inſtrumens, eſt une diſſolution de cuivre, que preſque tous les diſſolvans tant aqueux, huileux, acides, ſalins, *&c.* attaquent.

Ce n'eſt pas de ce *verd-de-gris* que j'ai à parler dans cet article; c'eſt de celui qui ſe prépare depuis pluſieurs ſiecles à Montpellier, où il forme une branche de commerce très-conſidérable.

Depuis très-long-tems, les habitans de la ſeule ville de Montpellier étoient en poſſeſſion de préparer tout le *verd-de-gris* que les étrangers demandoient; & les perſonnes qui le fabriquoient, s'imaginoient qu'on n'en pouvoit faire que dans cette ſeule ville. On leur a démontré le contraire, comme on le verra dans la ſuite de cet article. Depuis pluſieurs années, on en fabrique dans les villes & villages des environs de Montpellier.

Je vais donner le détail de tout ce qui concerne l'art de faire le *verd-de-gris*, & de tout ce qui concourt à faire cette opération, d'après les mémoires que j'ai donnés, qui ſont imprimés dans le volume des années 1750, 1753 de l'académie royale des Sciences.

Pour traiter cette matiere avec ordre, nous examinerons le cuivre qu'on emploie, & la maniere dont on le prépare; les vaiſſeaux de terre dont on ſe ſert; la nature du vin, le choix qu'on en doit faire, & la maniere de préparer les grappes ou raffles. Nous rapporterons enſuite ſcrupuleuſement la maniere dont on s'y prend pour faire cette opération.

Le cuivre dont on ſe ſert pour faire le *verd de-gris*, ſe tire de Suede par la voie d'Hambourg. Il eſt en plaques circulaires de 20 à 21 pouces de diametre; ſon épaiſſeur eſt d'une demi-ligne à peu de choſe près; chaque plaque eſt du poids de quatre livres & demie juſqu'à ſix.

On retire de chaque plaque circulaire par le moyen du ciſeau 28 lames, auxquelles les chauderonniers donnent en les coupant différentes figures; les unes ont celle d'un parallélogramme; les autres ont deux angles droits & un côté curviligne. Ces figures différentes ſont très-utiles pour l'arrangement des lames dans les vaſes.

On bat chaque lame en particulier ſur une enclume, pour corriger les inégalités que le ciſeau peut avoir laiſſées ſur les bords, & pour polir leur ſurface, afin que la diſſolution ſe faſſe plus uniformément, & qu'on puiſſe les racler plus commodément; ces lames ſont du poids de deux onces juſqu'à quatre onces & demie.

Quelques particuliers préparent les lames neuves de cuivre avant de s'en ſervir; cette préparation conſiſte à les enſevelir pendant trois ou quatre jours dans du *verd-de-gris*. Ils aſſurent que par cette préparation elles ne s'échauffent pas tant, lorſqu'elles ſont mêlées avec les grappes, & que la diſſolution s'en fait mieux. D'autres n'emploient point cette méthode qu'ils regardent comme inutile; il eſt vrai que les lames ſe diſſolvent ſans cette préparation, mais non pas ſi aiſément; ainſi je penſe qu'il convient de les préparer de cette façon lorſqu'elles ſont neuves; l'acide ſurabondant qui eſt dans le *verdet*, dans lequel on les enſevelit, les pénetre, & par-là facilite la diſſolution. Ce qui prouve ultérieurement l'utilité de cette préparation, c'eſt que les lames qui ont déjà ſervi ſe rouillent plutôt, parce qu'elles ont été pénétrées par l'acide du vin dans les opérations antérieures.

Les vaiſſeaux dont on ſe ſert pour faire le *verd-de-gris*, ſont des eſpeces de jare ou d'urne, qu'on appelle dans la langue vulgaire du pays *oule*, c'eſt-à-dire *pot*. Si on ne prépare ces vaiſſeaux, ils perdent le vin qu'on y met. Cette préparation conſiſte à les faire bien tremper huit ou dix jours dans de la *vinaſſe*, ou dans du vin ſi on n'avoit point de vinaſſe.

Ils ſont de poterie, mais mal cuite; & quand ces pots ont été bien pénetrés par la vinaſſe, on les lave avec la même liqueur, pour détacher & emporter quelques parties tartareuſes qui s'étoient attachées aux parois; après ils ſont très-propres pour faire le *verd-de-gris*.

L'expérience a appris que plus ces vaſes ont ſervi, plus ils ſont propres à cette préparation; mais après un certain tems on a ſoin de les écurer exactement avec du ſable & de la vinaſſe, pour emporter les parties graſſes & mucilagineuſes qui par des opérations réitérées s'attachent à leurs parois.

Ces vaiſſeaux de terre ſont d'une grandeur différente; on ne ſçauroit là-deſſus établir rien de poſitif. Communément ils ont ſeize pouces de hauteur, quinze pouces ou environ de diametre à la partie la plus large; leur ouverture eſt de douze pouces ou environ, autour de laquelle regne un rebord courbé en-dedans, qui a un pouce & demi de largeur.

On range dans ces vaiſſeaux cent lames de cuivre, plus ou moins; il eſt de l'intérêt du particulier d'y en placer beaucoup; par-là il conſomme moins de vin.

Tous les vins ne ſont pas également propres à faire le *verd-de-gris*. Les vins verds, aigres & moiſis, comme auſſi ceux qui ſont doux donnent peu de *verd-de-gris*. Les vins blancs en général ſont moins propres à faire cette préparation, que les vins rouges de bonne qualité; les premiers en ſe décompoſant comme les vins doux, engraiſſent ou graiſſent les grappes & les vaſes: on ne demande pas que les vins aient une belle couleur, il ſuffit qu'ils n'aient par les qualités que nous venons d'indiquer, mais il faut qu'ils aient du feu (comme parlent les particuliers) c'eſt-à-dire qu'ils ſoient ſpiritueux: auſſi tout l'eſſai qu'ils font du vin pour connoître s'il eſt propre pour cette opération, conſiſte à le faire brûler; celui qui brûle le mieux eſt toujours préféré, & lorſqu'il ne brûle point, on le rejette. Plus un vin rouge donne d'eau-de-vie, plus il eſt propre pour le *verd-de-gris*; ainſi quand le particulier qui en fait emploie de bon vin rouge, qui brûle bien & qui eſt bien ſpiritueux, il doit être aſſuré d'avoir une bonne recolte de *verdet*, pourvû que les autres cauſes qui concourent à cette opération ne ſoient point dérangées dans leur action, comme nous l'expoſerons dans la ſuite de cet article. C'eſt donc principalement du choix du vin que dépend le ſuccès de cette préparation.

Les vins de Saint-George, de Saint-Drezery & de quelqu'autres terroirs des environs de Montpellier, ſont extrêmement renommés: ſi on n'aimoit pas mieux les reſerver pour les boire, ce qui eſt plus avantageux à tous égards, on pourroit les employer pour le *verd-de-gris*, ils donneroient pour chaque vaſe deux livres & juſqu'à trois livres de *verdet*, pourvû que toutes les autres cauſes fuſſent d'ailleurs dans l'état convenable.

Les grappes ou rafles demandent des préparations avant de les employer: on les ramaſſe dans le tems des vendanges. La premiere préparation conſiſte à les faire bien ſécher au ſoleil; il faut avoir ſoin de les remuer de tems en tems, pendant qu'elles ſont expoſées à l'air, & prendre garde qu'il ne pleuve deſſus: ſi on négligeoit ces précautions, on les verroit bien-tôt noircir, elles deviendroient peu propres à faire aigrir le vin, & il faudroit abſolument les rejetter, comme le pratiquent en pareil cas les femmes qui font du *verdet*. Lorſque les grappes ſont parfaitement ſéches, on les ſerre au haut de la maiſon: je ferai remarquer, que lorſqu'on ſerre les grappes ſéchées au ſoleil, il ne faut pas ſe mettre dans un endroit où il y ait de l'huile, & moins encore, comme le font par mégarde quelques particuliers,

les envelopper dans des draps qui ont été imbibés d'huile (tels ſont ceux qui ont ſervi à ſerrer les olives avant de les porter au moulin), parce qu'elles s'engraiſſent, & deviennent peu propres à l'opération que nous allons décrire, comme auſſi on ne doit point employer des vaiſſeaux de terre qui ont contenu quelque corps gras ou huileux; ils s'engraiſſent auſſi-bien que les grappes. La ſeconde préparation conſiſte à fouler ces grappes de vin, comme on va l'expoſer ſur le champ.

Procédé dont on ſe ſert aujourd'hui pour faire le verd-de-gris. On prend une certaine quantité de grappes bien ſéchées au ſoleil, & on les fait tremper pendant huit ou dix jours dans de la vinaſſe, par cette macération, elles acquierent environ le double de leur poids: au défaut de vinaſſe, on peut les faire macérer dans du vin. Cette premiere opération, & toutes celles qui ſuivent ſe font à la cave; quelques particuliers en petit nombre les font au rez-de-chauſſée, & en d'autres lieux plus élevés. Voyez *mémoires de l'acad. royale des Scienc. année 1753. pag. 626.*

Les grappes étant bien pénétrées de vinaſſe ou de vin, on les laiſſe égoutter un moment ſur une corbeille; enſuite en les mêlant bien, on en forme un peloton qu'on met dans le vaſe de terre; chaque peloton contient environ deux livres de grappes ſéches, qui imbibées peſent environ quatre liv. on verſe par-deſſus trois pots de vin qui équivalent à quatre pintes de Paris. On appelle cette manœuvre dans le pays, *aviner*; on a ſoin de retourner ces grappes ſens-deſſus-deſſous, pour qu'elles ſoient bien humectées par le vin; on couvre enſuite le vaſe d'un couvercle, qui eſt fait avec les ronces & la paille de ſeigle, qui a un pouce d'épaiſſeur, & autour duquel il y a un rebord, afin qu'il ferme exactement le vaiſſeau.

J'ajouterai, que quand on ne met pas les grappes tout-à-la-fois dans le vaſe, on les remue mieux, & que lorſqu'on fait le mélange de vin & des grappes, il faut les bien battre enſemble, juſqu'à faire écumer le vin; mais on ne peut bien faire cette manœuvre qu'avec la moitié de grappes qui entrent dans chaque vaſe. Dès qu'on a battu dans un vaiſſeau la moitié du vin & des grappes ſuffiſant pour le charger: on agite de même l'autre moitié de vin & de rafles dans un ſecond; après quoi on met les grappes de ce ſecond dans le premier pour achever de le charger.

Toutes les grappes qui entrent dans un vaſe ayant été bien pénétrées par le vin, la fermentation ſe fait beaucoup mieux; cette agitation rapide, communiquée au vin, favoriſant ſa décompoſition.

Pluſieurs particuliers qui font du *verdet*, remuent les grappes au bout de deux, trois, quatre, cinq & ſix jours, ſuivant que la ſaiſon plus ou moins froide, & le vin plus ou moins ſpiritueux les preſſent: c'eſt pour empêcher qu'elles ne s'échauffent trop; la fermentation acide commençant alors, la chaleur dénote que le vin ſe décompoſe. Ils obſervent de tenir les pots bien bouchés, afin que la fermentation ne ſe faſſe pas trop vîte: d'autres au contraire, trouvent cette manœuvre défectueuſe, parce qu'elle interrompt le mouvement inteſtin qui s'excite dans le vin par le moyen des grappes, & fait perdre ce premier eſprit qui s'eſt développé par ce mouvement: c'eſt par cette ſeule raiſon que la plûpart ne remuent plus les grappes après avoir aviné; la fermentation n'étant point troublée & ſe faiſant par degrés, on ne perd rien de l'eſprit & de l'acide le plus volatil qui eſt le véritable diſſolvant du cuivre.

Parmi ceux qui manœuvrent de cette maniere, les uns quand ils apperçoivent que la fermentation eſt en bon train, les autres quand elle tire vers ſa fin, mettent les grappes ſur deux morceaux de bois, dont chacun ordinairement eſt un parallélépipede de 10 pouces de longueur, d'un pouce 3 lignes de largeur, & de 7 lignes d'épaiſſeur. Ils placent ces deux morceaux de bois en forme de croix, à 1 ou 2 pouces de diſtance de la ſuperficie du vin changé en vinaſſe: la plûpart attendent que la grande chaleur des grappes ſoit paſſée; ils les laiſſent dans cette ſituation trois ou quatre jours pour faire, diſent-ils, monter l'eſprit; au bout de ce tems ils couvent, c'eſt-à-qu'ils regardent les grappes de raiſins comme prêtes à recevoir les lames de cuivre, & ont ſoin d'ôter du vaſe la vinaſſe & les morceaux de bois.

Les perſonnes qui s'adonnent à cette préparation reconnoiſſent de pluſieurs manieres le point de la fermentation, & je vais donner celles qui me paroiſſent le plus eſſentielles. Ce ſont des femmes qui font toute la manœuvre de cette opération; elles diſent que quand il y a une eſpece de roſée qui ne recouvre que les grappes, placées vers le milieu de la couche ſupérieure, & qui ne paroît point ſur les autres grappes de la même couche qui ſont autour de la paroi du vaſe; cette roſée eſt une marque que la fermentation eſt au point deſirée, & qu'on doit ſaiſir cet inſtant pour ranger les lames de cuivre; car ce tems manqué, l'acide & l'eſprit le plus pénétrant, & le plus volatil, qui eſt le principal agent de la diſſolution de ce métal, ſe diſſipent.

Mais quoique ces attentions ſuffiſent pour connoître le point de fermentation néceſſaire à l'opération que nous décrivons, ce que je vais dire des moyens employés pour connoître mieux le point requis de la fermentation acide, de maniere à ne pas s'y tromper, eſt d'une extrême importance, puiſqu'il ne s'agit pas moins que de déterminer avec préciſion le moment auquel on doit mettre les grappes avec les lames de cuivre. On reconnoit que la fermentation eſt au degré requis & qu'il faut couver, à une pellicule extrêmement mince qui ſe forme à la ſurface du vin changé en vinaſſe (l'on dit alors que le vin eſt couvert). Je ne puis mieux comparer cette pellicule qu'à celles qui ſe forment dans les ſources d'eaux minérales vitrioliques ferrugineuſes; tous les chimiſtes ſavent qu'il s'en forme dans toutes les liqueurs qui ſont ſujettes à paſſer à la fermentation acide. On ne peut bien appercevoir cette pellicule que quand les grappes ſont ſuſpendues ſur des morceaux de bois; pour la bien voir, il faut d'abord plonger la main dans le vaſe, & ſe faire jour par un de ſes côtés, après quoi l'on prend doucement les dernieres grappes qui ſont les plus voiſines de la ſuperficie du vin, & avec le ſecours d'une chandelle allumée on diſtingue très-bien la pellicule lorſqu'elle eſt formée; autrement les grappes étant mêlées avec le vin, pour peu qu'on les remue, elles la détruiſent; & il eſt preſque impoſſible de l'appercevoir. La méthode que je viens de rapporter, eſt plus exacte qu'aucune autre; c'eſt par elle qu'on s'aſſure que le vin ne donne plus de cet acide uni à la partie inflammable qui s'éleve & s'attache aux grappes, & qui étant le premier diſſolvant du cuivre, influe eſſentiellement ſur la réuſſite de l'opération.

Voici un autre moyen pour reconnoître quand la fermentation eſt finie: on va viſiter de tems-en-tems les pots de *verdet*, on ôte le couvercle; & ſi on apperçoit que le deſſous eſt mouillé, c'eſt une marque que le vin ſe décompoſe, & qu'il ſe fait alors une vraie diſtillation; l'humidité du couvercle augmente par degrés, & dure plus ou moins de tems, à proportion de la bonté du vin & du degré de chaleur qui le preſſe. Dès que le deſſous du couvercle eſt ſec, après cette grande humidité, on peut être aſſûré que le vin a ceſſé de fournir, en ſe décompoſant, le diſſolvant volatil du cuivre, & que les grappes ſont prêtes pour le couvage.

Voici

Voici encore un autre indice non moins assuré que ceux que je viens de rapporter, pour reconnoître le moment précis où il faut couver. On met sur les grappes une plaque de cuivre chauffée, posée de plat à un des côtés du vase, & qu'on couvre de grappes; elle se change en six heures de tems en un verd d'émeraude; & au bout de deux jours on découvre sur la partie verte de cette lame, quelques taches blanchâtres qui indiquent sûrement, comme je l'ai éprouvé, que la fermentation a atteint le degré requis.

Le nombre des jours ne décide rien pour cette fermentation; la saison, l'air, la qualité du vin l'accélerent plus ou moins; en été, elle est parfaite dans trois jusqu'à dix jours, tandis qu'en hiver il faut douze, quinze, vingt jours & quelquefois davantage.

Dans cette fermentation, les grappes se chargent des parties du vin qui ont la propriété de dissoudre le cuivre. Quand elles en sont bien chargées, & qu'on le reconnoit aux signes que nous avons donnés, on rejette le vin qui est devenu vinasse (c'est-à-dire un foible vinaigre). On laisse égoutter un moment les grappes sur une corbeille en les mêlant bien; puis on les range dans les vases couche par couche avec les lames de cuivre qu'on a fait chauffer, observant que la premiere & la derniere couche soient de grappes; ensuite on couvre le vaisseau avec le même couvercle.

Lorsqu'on a ainsi rangé les lames de cuivre avec les grappes, on les laisse pendant trois ou quatre jours, & quelquefois davantage; on a soin cependant de les visiter de tems-en-tems pour reconnoître le moment où l'on doit retirer les lames de cuivre. On les retire lorsqu'on apperçoit sur celles qui ont verdi, des points blancs qui ne sont qu'une crystallisation, comme nous le dirons. Les particuliers qui font du *verd-de-gris*, disent qu'alors les lames se cotonnent. Le mot *cotonner* est encore un terme de l'art. Lorsqu'on apperçoit ces points blancs, il faut tout-de-suite retirer du vase les lames de cuivre; si on les y laisse plus long-tems, toute la partie verte se détache des lames, tombe dans le vase, & s'attache si intimement aux grappes, qu'il est fort difficile de la recueillir.

Quand on examine attentivement les grappes qui ont servi à cette préparation, & que les particuliers font sécher à cause qu'elles sont trop grasses, on y voit des parties de *verd-de-gris* qui viennent de ce qu'on a laissé les lames trop long-tems avec les grappes dans les vases.

Il faut remarquer que les grappes qui ont servi, ne demandent plus la préparation qu'on fait aux neuves: préparation qui, comme on l'a déja dit, consiste à les faire tremper dans de la vinasse ou dans du vin. Cette préparation seroit nécessaire si les grappes s'étoient engraissées; dans ce cas, après les avoir fait sécher, on les prépare comme si elles n'avoient jamais servi. Nous avons dit que les grappes s'engraissent lorsqu'elles sont enduites d'une huile mucilagineuse, qui est un des plus grands obstacles de la formation du *verd-de-gris*; sur quoi je remarquerai ici en passant, qu'on doit être fort attentif à ne point serrer les grappes dans les endroits où il y a de l'huile, & à ne les point envelopper dans les linges qui en ont été imbibés; comme aussi il ne faut jamais mettre des substances grasses, huileuses, dans les pots qui doivent servir à cette opération.

Les femmes connoissent si fort le dommage que l'huile peut porter à leur travail, qu'elles ne descendent jamais avec une lampe dans les caves où elles préparent le *verd-de-gris*; elles se servent de chandelle; une seule goutte d'huile qui seroit tombée par mégarde dans le vase leur feroit perdre le produit de ce vase. L'expérience d'une dame de cette ville, qui fait faire une grande quantité de *verd-de-gris*, prouve incontestablement ce fait. Un domestique qui portoit du vin à la cave dans un grand chauderon, y laissa tomber une lampe pleine d'huile; on ne s'apperçut de cet accident qu'après avoir mis du vin dans plusieurs vases; lorsqu'on voulut juger du degré de fermentation, on trouva les grappes & les vases engraissés au point qu'on fut obligé de jetter le vin & les grappes, & de faire écurer les pots.

Je reviens à la suite de l'opération: dès que les lames se cotonnent, on les tire du vase, & on les range sur un de leurs côtes à un coin de la case, où on les laisse pendant trois ou quatre jours (cela s'appelle mettre au relais). Elles se sechent pendant ce tems-là; alors on les trempe par leurs côtés dans la vinasse; mais la plûpart les trempent aujourd'hui avec l'eau, de maniere qu'il n'y ait que leur extrémité qui y soit plongée; on les laisse égoutter en les tenant quelque tems suspendues; puis on les range dans leur premier ordre pour les faire sécher, & on renouvelle à trois reprises cette manœuvre, en observant de mettre huit jours d'une trempe à l'autre. Lorsque les lames de cuivre sont seches, quelques-uns les trempent dans du vin; d'autres, comme je l'ai déja dit, les trempent dans l'eau; par-là ceux-ci ont un *verd-de-gris* plus humide, plus pesant, moins adhérent à la lame, & conservent même leurs lames, qui sont moins rongées par l'acide du vin affoibli par l'eau. Le *verd-de-gris* ainsi nourri est moins coloré & inférieur à l'autre, pour les différens usages auxquels on l'emploie: c'est ce qui a déterminé M. l'intendant de la province à défendre cette manœuvre par une ordonnance où il enjoint de se servir du vin ou de vinasse pour humecter les lames: c'est ce qu'on appelle vulgairement *nourrir le verd-de-gris*.

Lorsque les plaques de cuivre sont au relais, plusieurs particuliers les enveloppent d'une toile fort claire mouillée d'un peu de vin, & d'autres les arrosent de tems-en-tems, & les entourent de grappes.

Les tems du relais & de la nourriture du *verd-de-gris* est ordinairement de 24 à 30 jours. Le seul coup-d'œil décide de sa perfection, qui est plus ou moins avancée, selon que la dissolution du cuivre a été plus ou moins parfaite. Cette opération dépend de tant de circonstances, qu'il seroit trop long de les rapporter dans cet article. Je renvoie mes lecteurs au second mémoire que j'ai donné sur le *verd-de-gris*. *Mémoires de l'acad. royale des Sciences de Paris, année 1753*.

Au relais, la matiere dissoute se gonfle, s'étend & forme une espece de mousse unie, verte, qu'on racle soigneusement avec un couteau émoussé: cette mousse s'appelle *verd-de-gris* ou *verdet*.

Dès qu'on a exactement raclé les lames, les uns les exposent à l'air libre pour les faire sécher; les autres les font sécher & chauffer dans un fourneau fait exprès qu'ils ont à leur cave, & les préparent par-là pour une seconde opération.

Les lames de cuivre, par les dissolutions réitérées, perdent considérablement de leur masse, & deviennent peu propres à cette opération, non qu'elles ne soient aisées à dissoudre, mais parce qu'étant réduites en lames extrêmement minces, elles ne peuvent plus être raclées sans se plier & se rompre par quelqu'un de leurs côtés; alors on les vend aux Chaudronniers qui les fondent pour leur usage.

Nous remarquerons que quand on fait du *verd-de-gris*, il ne faut pas se contenter d'avoir le nombre de lames de cuivre qui peuvent être contenues dans les vases, il faut en avoir un pareil nombre de réserve; ainsi chaque pot contenant cent lames de cuivre, il faut, pour faire un pot de *verd-de-gris*, avoir deux cens lames, pour deux pots quatre cens lames, & de cette façon les vaisseaux & les grappes ne restent pas oisifs, & on fait dans le même tems

une plus grande quantité de *verdet*. Voici la maniere dont il faut procéder, quand on a tiré les lames du vaſe, & qu'on les a miſes au relais; on verſe tout-de-ſuite trois pots de vin ſur les grappes pour préparer une nouvelle fermentation; lorſque cette fermentation eſt au point requis, on place dans le même vaſe les cent lames de cuivre qu'on a réſervées, que l'on retire, & que l'on met au relais quand elles ſont couvertes de *verdet*; alors on verſe de nouveau du vin ſur les grappes, pour préparer une nouvelle diſſolution.

On obſervera encore que quand on fait une grande quantité de *verd-de-gris*, comme certains particuliers qui en ont juſqu'à cinq cens pots, il faut mettre dans de grandes auges ou dans de grands tonneaux, à un coin de la cave, toute la vinaſſe qu'on a tirée des vaſes (nous avons dit quel étoit l'uſage de cette vinaſſe), ſoit pour faire macérer les grappes, ſoit pour imbiber les pots neufs, ou pour tremper les lames quand elles ſont au relais, ou pour pétrir le *verdet*.

On ne jette la vinaſſe que quand elle eſt devenue claire, & qu'elle n'a preſque plus de force.

Les particuliers après avoir raclé & ramaſſé le *verd-de-gris*, le mettent dans des ſacs de toile, & le portent au poids du roi devant l'inſpecteur, pour juger s'il eſt de la qualité requiſe, c'eſt-à-dire s'il n'eſt pas trop humide, & s'il n'eſt point mêlé avec de corps étrangers; puis ils le vendent à des marchands commiſſionnaires, qui le préparent avant de l'envoyer. Pour cet effet ils font pêtrir le *verd-de-gris* dans de grandes auges avec de la vinaſſe, & enſuite ils le font mettre dans des ſacs de peau blanche, qu'on expoſe à l'air pour les faire ſécher; cette matiere pêtrie & ſerrée dans ces ſacs s'y durcit à un tel point, qu'elle ne forme qu'une ſeule maſſe. On range enſuite ces ſacs dans de grands tonneaux avec de la paille; on les y ſerre & preſſe bien, & on les envoie dans différens pays, & principalement en Hollande.

Huit onces de *verd-de-gris*, tel qu'on le porte aux marchands, & préparé avec le cuivre neuf, & mouillé pendant qu'il étoit au relais avec la vinaſſe, expoſé au ſoleil pendant trois ou quatre jours, juſqu'à ce qu'il ait pu ſe mettre en poudre, ont été réduites à quatre onces par la perte qu'elles ont faite de l'eau ſurabondante que contient l'acide du vin & d'un peu d'huile inflammable. Ces quatre onces miſes dans une cornue de verre à laquelle on avoit ajuſté un ballon, ayant été diſtillées au feu de ſable, j'en ai retiré un eſprit acide qui a peſé deux onces & demie d'une odeur forte & nauſeabunde, paroiſſant huileux; cet acide eſt ce que les chimiſtes appellent *l'acide radical* ou *eſprit de vénus*, qui eſt extrêmement concentré, le cuivre lui communiquant une odeur déſagréable, & me ſemble encore plus de volatilité. Ce vinaigre ou acide radical eſt un bon diſſolvant de terres abſorbantes. J'ai retiré de ce qui a reſté dans la cornue, & qui peſoit une once & demie par le moyen du flux noir & expoſé au feu de forge pendant une heure dans un creuſet bien fermé, un bouton de cuivre qui a peſé une once deux gros: ce qui démontre que huit onces de *verd-de-gris* préparé comme je l'ai dit plus haut, contiennent en diſſolution une once & deux gros de cuivre.

On appelle *verdet diſtillé* les cryſtaux retirés d'une teinture bien chargée de *verd-de-gris* ordinaire faite dans l'eſprit de vinaigre, filtrée, évaporée & cryſtalliſée (cette diſſolution s'appelle *teinture de vénus*). Ces cryſtaux qui forment pour l'ordinaire des lozanges ou des rhombes, ſont de toute beauté & fort tranſparens. On m'a aſſuré qu'on les fabriquoit à Grenoble, & que l'artiſte en faiſoit un ſecret, & qu'il avoit beaucoup gagné à cette préparation. On ſait que tout dépend dans la plûpart des opérations chimiques, d'un tour de main que le bon chimiſte praticien attrappe par le long uſage de travailler. Je penſe que tout le myſtere de cette opération eſt de diſſoudre dans du bon vinaigre diſtillé le plus de *verdet* que faire ſe pourra, de bien filtrer cette diſſolution, & de la faire évaporer lentement dans un vaiſſeau de verre un peu large à la chaleur de l'atmoſphere, & de laiſſer cryſtalliſer dans le même endroit, & prendre bien garde qu'il n'y tombe des ordures. J'ai réuſſi moi-même à avoir de cette maniere de très-beaux cryſtaux. Les chimiſtes appellent ces cryſtaux *cryſtaux de vénus* ou *de verdet*, les peintres & les marchands leur ont donné le nom de *verdet diſtillé*; ils ſont fort employés dans la peinture tant à la détrempe qu'à l'huile. A la détrempe on les emploie mêlés avec le ſucre candi pour illuminer des eſtampes, ſurtout celles où il y a beaucoup de feuillages. A l'huile il eſt employé avec ſuccès pour donner un beau verd aux chaiſes à porteur & autres meubles. Sa couleur eſt durable; ſeulement elle noircit un peu avec le tems.

L'emploi du *verd-de-gris* qu'on prépare à Montpellier ſe borne pour l'uſage de la Médecine à l'extérieur; les Chirurgiens s'en ſervent quelquefois comme d'un eſcarotique pour manger les chairs qui débordent & qui ſont calleuſes, en en ſaupoudrant la partie malade. Dans ce cas il faut que le *verdet* ſoit bien ſec & réduit en poudre pour qu'il agiſſe, ayant perdu alors toute ſon eau ſurabondante: on l'emploie encore avec ſuccès dans des collyres officinaux pour les yeux. Il entre dans le collyre de Lanfranc, dans le baume verd de Metz, dans l'onguent égyptiac & des apôtres, & dans les emplâtres divins & *manus Dei*.

La grande conſommation du *verd-de-gris* ſe fait pour la teinture & la peinture; en France on l'emploie beaucoup pour peindre en vert à l'huile les portes & les fenêtres des maiſons de campagne. On s'en ſert encore dans les maiſons pour peindre les portes & certains meubles; mais le grand emploi du *verdet* ſe fait en Hollande & dans quelques autres pays du Nord. Les Hollandois s'en ſervent pour peindre en vert toutes les portes & les murs de clôture de leurs jardins qui ſont faits tout en bois tant à la ville qu'à la campagne. La quantité de *verd-de-gris* que nous envoyons dans ce pays eſt prodigieuſe; on m'a aſſuré que le grand uſage qu'on fait encore en Hollande du *verd-de-gris*, c'eſt pour teindre les chapeaux en noir. Enfin, un fameux teinturier de cette ville m'a dit qu'il n'employoit le *verd-de-gris* qu'à une ſeule teinture, ſavoir pour teindre en noir les étoffes de laine. C'eſt une choſe bien particuliere, que les Chimiſtes ayent ignoré juſqu'aujourd'hui que le *verd-de-gris* qui eſt un ſel neutre, & qui a pour baſe le cuivre, donne le noir aux étoffes, & qu'ils ayent été perſuadés qu'il n'y avoit que le fer qui peut donner un beau noir. J'ai remarqué moi-même que l'encre ordinaire tenue un certain tems dans un écritoire de cuivre, devenoit plus noire; même le noir des chauderons de cuivre eſt auſſi fort brillant & fort beau.

On ſe ſert encore du *verdet* ordinaire comme du *verdet* diſtillé pour colorer des eſtampes, du papier, *&c.* Voici la maniere dont on le prépare: on fait diſſoudre du *verd-de-gris* dans une diſſolution de cryſtal de tartre faite avec l'eau de pluie. Cette diſſolution de crême de tartre diſſout très-bien le *verd-de-gris*, & les deux diſſolutions colorent très-bien le papier, & lui donnent quand il eſt bien ſec un luiſant qui paroît brillanté; cela vient du tartre qui s'eſt cryſtalliſé ſur le papier, & le verd eſt plus ou moins foncé, ſelon qu'on a chargé la diſſolution du tartre de *verd-de-gris*. *Article de M.* MONTET, *maître apoticaire, & membre de la ſociété royale des Sciences de Montpellier.*

VERD D'IRIS, (*Arts.*) eſpece d'extrait qu'on tire de l'iris à fleurs bleues, *iris vulgaris violacea hortenſis & ſylveſtris*, & qui ſert à peindre en miniature; cette couleur tendre peut ſe faire de la maniere ſuivante.

Cueillez de grand matin avant le lever du ſoleil des plus belles fleurs d'iris, ſéparez-en la partie extérieure qui eſt verte & ſatinée, & ne vous ſervez que de cette partie. Pilez-la dans un mortier de verre, verſez enſuite par-deſſus quelques cueillerées d'eau dans laquelle vous aurez fait fondre un peu d'alun & de gomme; broyez bien le tout enſemble, juſqu'à ce que votre eau ait la couleur & la conſiſtence néceſſaire; enſuite paſſez ce jus dans un linge fort, mettez-le dans des coquilles, & laiſſez-le ſécher à l'ombre. (*D. J.*)

VERD DE VESSIE, (*Arts.*) pâte dure qu'on prépare avec le fruit de nerprun.

Pour faire cette pâte, on écraſe les baies du nerprun quand elles ſont noires & bien mûres; on les preſſe, & l'on en tire le ſuc qui eſt viſqueux & noir; on le met enſuite évaporer à petit feu ſans l'avoir fait dépurer, & l'on y ajoute un peu d'alun de roche diſſout dans de l'eau, pour rendre la matiere plus haute en couleur & plus belle; on continue un petit feu ſous cette liqueur, juſqu'à ce qu'elle ait pris une conſiſtence de miel; on la met alors dans des veſſies de cochon ou de bœuf qu'on ſuſpend à la cheminée, ou dans un autre lieu chaud, & on l'y laiſſe durcir pour la garder; les Teinturiers & les Peintres s'en ſervent.

On doit choiſir le *verd de veſſie* dur, compact, peſant, de couleur verte, brune ou noire, luiſant extérieurement; mais qui étant écraſé ou pulvériſé, devienne tout-à-fait verd, & d'un goût douçâtre.

VERD, (*Maréchal.*) on appelle ainſi l'herbe verte que le cheval mange dans le printems; *mettre un cheval au verd*, c'eſt le mettre pâturer l'herbe pendant le printems; *donner le verd*, *voyez* DONNER.

VERD, *en termes de Blaſon*, ſignifie la couleur verte. *Voyez* VERD & COULEUR. On l'appelle *verd* dans toutes les armoiries de ceux qui ſont au-deſſous du degré des nobles; mais dans les armoiries des nobles, on l'appelle *émeraude*, & dans celles des rois, on l'appelle *vénus*.

Dans la Gravûre on le marque par des diagonales ou des hachures qui prennent de l'angle dextre du chef à l'angle ſeneſtre de la pointe. *Voyez les Pl. de Blaſon.*

En France les hérauts d'armes lui donnent le nom de *ſynople*.

VERD *bonnet*, (*Juriſprud.*) *voyez ci-devant* BONNET VERD, & BANQUEROUTE, BANQUEROUTIER. (*A*)

VERDS ET BLEUS, (*Hiſt. rom.*) on nomma *verds & bleus*, deux partis qui régnoient à Rome, & qui tiroient leur origine de l'affection que l'on prend dans les théatres pour de certains acteurs plutôt que pour d'autres. Dans les jeux du cirque, les chariots dont les cochers étoient habillés de *verd*, diſputoient le prix à ceux qui étoient habillés de bleu, & chacun y prenoit intérêt avec paſſion. Suétone rapporte que Caligula attaché à la faction des *verds*, haïſſoit le peuple, parce qu'il applaudiſſoit à l'autre parti.

Ces deux factions qui ſe répandirent dans toutes les villes de l'empire, étoient plus ou moins furieuſes à proportion de la grandeur des villes, c'eſt-à-dire, de l'oiſiveté d'une grande partie du peuple. On voit ſous Juſtinien les habitans de Conſtantinople diviſés avec acharnement pour les *bleus* ou les *verds*.

Mais les diviſions toujours néceſſaires dans un gouvernement républicain pour le maintenir, ne pouvoient être que fatales à celui des empereurs; parce qu'elles ne produiſoient que le changement du ſouverain, & non le rétabliſſement des lois, & la ceſſation des abus.

Juſtinien qui favoriſa les *bleus*, & refuſa toute juſtice aux *verds*, aigrit les deux factions, & par conſéquent les fortifia. Pour prendre une idée de l'eſprit de ces tems-là, il faut voir Théophanes, qui rapporte une longue converſation qu'il y eut au théatre entre les *verds* & l'empereur.

Ces deux factions allerent juſqu'à anéantir l'autorité des magiſtrats: les *bleus* ne craignoient point les lois, parce que l'empereur les protégeoit contre elles; les *verds* ceſſerent de les reſpecter, parce qu'elles ne pouvoient plus les défendre.

Tous les liens d'amitié, de parenté, de devoir, de reconnoiſſance, furent ôtés; les familles s'entredétruiſirent; tout ſcélérat qui voulut faire un crime, fut de la faction des *bleus*; tout homme qui fut volé ou aſſaſſiné, fut de celle des *verds*. *Grandeur des Romains.*

VERDELLO, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les Italiens à un marbre verd.

Ils donnent auſſi ce nom à une pierre verte plus dure que le marbre, dont les orfévres d'Italie ſe ſervent pour toucher ou eſſayer l'or & l'argent. *Voyez* TOUCHE, *pierre de.*

VERDERE, *voyez* VERDIER.

VERDEREULE, *voyez* VERDIER.

VERDERIE, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) office de verdier ou gruyer, officier prépoſé pour la conſervation des eaux & forêts. *Voyez ci-après* VERDIER. (*A*)

VERDET *ou* VERD-DE-GRIS, (*Teint.*) *Voyez* VERD-DE-GRIS.

VERDEUR, VERDURE, (*Gram. franç.*) *verdeur* ſignifie proprement la *ſéve* qui eſt dans les plantes, & l'âpreté des fruits qui ne ſont pas dans leur maturité.

On dit du vin fait de raiſins qui n'étoient pas bien mûrs, *qu'il a de la verdeur*; pour *verdure*, il ſignifie d'ordinaire la couleur verte des plantes; la *verdure* des prés; la *verdure* des feuilles. Ce mot ſe prend auſſi pour les plantes & les herbes mêmes; ſe coucher ſur la *verdure*; joncher les rues de *verdure*; des ouvrages de *verdure*.

On appelle encore *verdure* une tapiſſerie de payſages où le verd domine, & qui repréſente principalement des arbres; *voilà une charmante verdure.*

Les jardiniers appellent *verdures*, les plantes dont la bonté & l'uſage conſiſtent dans la feuille, comme l'oſeille, le perſil, *&c.*

Verdeur ſe dit au figuré de la vigueur de la jeuneſſe. On voit quelques vieillards qui ont encore de la *verdeur*. (*D. J.*)

VERDIER, VERDRIER, VERDUN, VERDEREULE, VERDERE, BRUYAN, BRUAN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) *chloris*, Aldrovand. Wil. Oiſeau à-peu-près de la groſſeur du moineau, il a cinq pouces ſix lignes de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & neuf pouces d'envergure; la longueur du bec eſt de ſix lignes & demie; les aîles étant pliées, s'étendent un peu au-delà du milieu de la longueur de la queue. La tête, la face ſupérieure & les côtés du cou ſont d'un verd d'olive mêlé d'un peu de cendré; il y a de chaque côté de la tête entre le bec & l'œil, une tache d'une couleur cendrée foncée. Les plumes du croupion, du deſſus de la queue, de la poitrine, de la gorge & de la face inférieure du cou, ſont d'un verd d'olive tirant ſur le jaune. Le haut du ventre & les jambes ont une couleur jaune, le bas-ventre eſt d'un bleu mêlé d'une légere teinte de jaune. Les plumes du deſſous de la queue ont une couleur jaune mêlé de cendré; celle de la face inférieure des aîles, & le bord de chaque

aîle vers le pli qui répond à celui du poignet ſont jaunes. Les neuf premieres grandes plumes des aîles ont les barbes extérieures jaunes, & les barbes intérieures, & l'extrémité noirâtres; dans toutes les autres le côté extérieur eſt cendré, & le côté intérieur a une couleur noirâtre, à l'exception du bord, qui eſt blanchâtre: les petites plumes des aîles ſont d'un verd d'olive mêlé de cendré. La queue eſt compoſée de douze plumes, & un peu fourchue, parce que les ſix plumes du milieu ſont plus courtes que les autres. Les ſix du milieu ont une couleur noirâtre, à l'exception du bord extérieur qui eſt d'un verd d'olive, & de l'extrémité qui eſt cendrée; les trois autres de chaque côté ſont jaunes à leur origine, enſuite noirâtres & cendrées à l'extrémité, elles ont le tuyau noir à leur origine.

La femelle differe du mâle par ſes couleurs; elle a la tête, la face ſupérieure du cou & le dos gris, cependant l'origine de chaque plume tire un peu ſur le verd d'olive; cette couleur n'eſt pas apparente, quand les plumes ſont couchées les unes ſur les autres; les plumes du croupion & du deſſus de la queue ſont d'un verd d'olive tirant ſur le jaune: la gorge, la face inférieure du cou, la poitrine, les côtés du corps & les jambes ont une couleur griſe claire. Les plumes du ventre & du deſſous de la queue ſont d'un blanc mêlé d'une légere teinte de jaune; la face inférieure & le bord des aîles ont une couleur jaune: les neuf premieres grandes plumes des aîles ſont noirâtres, à l'exception du bord extérieur, qui eſt d'un jaune verdâtre, & de l'extrémité qui a une couleur cendrée; les autres ont le côté extérieur & l'extrémité gris, & le côté intérieur noirâtre: les petites plumes des aîles ſont d'un verd d'olive tirant ſur le jaune, à l'exception de celles du premier rang, dont les intérieures ſont griſes, & les extérieures ont une couleur noirâtre. Les plumes de la queue ſont de même couleur que celles du mâle. Cet oiſeau niche dans les buiſſons.

On donne auſſi le nom de *verdier* à un oiſeau connu ſous le nom de *bruant*. *Voyez* BRUANT.

VERDIER, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) *viridarius* ou *virillarius*, eſt un officier prépoſé pour la conſervation des eaux & forêts.

Quelques-uns prétendent que ces ſortes d'officiers ont été appellés *verdiers*, *viridarii*, *quaſi viridariorium curæ præpoſiti*, les forêts étant les plus beaux vergers de la France.

Mais il eſt plus vraiſſemblable qu'ils furent nommés *viridarii*, ſoit à cauſe de la verdure des forêts dont ils avoient la garde, ſoit parce que pour être reconnus, ils avoient coutume de porter à leurs chapeaux ou chaperons, une petite branche, ou des feuilles de chêne verd.

Il eſt parlé de ces officiers dans les capitulaires de Louis le Debonnaire & de Lothaire, où il eſt dit que les rois ont droit de tiers & danger dans les forêts de Normandie, dont la redevance conſiſte en coupe de bois, glandée, paſcage, droit de grurie, & autres émolumens; & que pour empêcher que l'on ne fraudât ces droits, on a inſtitué des gruyers, verdiers, gardes & autres; *inſtituti ſunt gruarii, virillarii, cuſtodes ſilvarii aliique quibus ſilvarum procuratio demandata.*

Les *verdiers* ont auſſi été appellés *gruyers*, *ſegrayers*, *foreſtiers*, *châtelains*, *maîtres-ſergens*, *maîtres-gardes*, & ſelon l'uſage des tems & des lieux: on les appelle encore en quelques endroits *verdiers*, en d'autres *gruyers*; & c'eſt ſous ce nom que l'ordonnance des eaux & forêts les déſigne.

Les anciennes ordonnances nomment tous ces officiers également & comme exerçans les mêmes fonctions: quelquefois les gruyers ſont nommés les premiers de tous les *verdiers*.

On les a appellés *châtelains*, parce que c'étoient ordinairement les châtelains ou concierges des châteaux, qui avoient auſſi la garde des forêts & dépendances.

Ils ſont auſſi appellés *maîtres-ſergens* ou *maîtres-gardes*, comme étant prépoſés au-deſſus de tous les ſergens & gardes des forêts.

Dans les provinces de Normandie, Touraine & Bretagne les verderies ou offices de *verdiers*, ainſi que ceux des ſergens à garde avoient été inféodées par le roi; mais comme les propriétaires en négligeoient les fonctions, elles ont été ſupprimées par arrêt du conſeil, & lettres-patentes du mois d'Août 1669.

Suivant une ordonnance de Philippe V. du 2 Juin 1319, les *verdiers* ou *maîtres-ſergens* faiſoient les livraiſons de bois aux uſagers; & par une autre ordonnance de Philippe le Bel, du 20 Avril 1309, on voit que les *verdiers* de Normandie devoient apporter au bailli leur compte & les parties de leurs exploits un mois devant l'échiquier; & que faute de le faire, ils perdoient leurs gages de ce terme. C'étoit le vicomte qui devoit taxer les amendes, & les *verdiers* étoient obligés de donner caution aux baillifs pour leur recette, ſans quoi elle leur étoit ôtée.

Dans les autres provinces ils rendoient compte au maître des eaux & forêts des livraiſons par eux faites aux uſages.

Rogeau, en ſon indice des droits royaux, a ſuppoſé que le *verdier* étoit en plus grande charge que les maîtres-ſergens & gardes, en quoi il s'eſt trompé, étant le même office qui a reçu différens noms, ſelon l'uſage de chaque pays. *Voyez* le *tit. ix.* de l'ordonnance des eaux & forêts, & le *mot* GRUYERE. (*A*)

VERDILLON, ſ. m. (*Haute-liſſerie.*) c'eſt la partie du métier ou chaſſis des tapiſſiers-hauteliſſiers, à laquelle s'attachent par en-haut & par en-bas, les fils de la chaîne des tapiſſeries de haute-liſſe. Le *verdillon* eſt double, & chaque rouleau ou enſuble a ſon *verdillon* enchâſſé dans une longue rainure, qui eſt de la longueur des rouleaux. (*D. J.*)

VERDIR, v. act. *terme de Relieur*; c'eſt mettre du verd-de-gris ſur la tranche d'un livre, & le brunir quand il eſt ſec.

VERDISO, (*Géog. mod.*) petite ville de la Romanie, ſur la mer Noire, entre Stagnara & Siſopoli. On la prend pour être l'ancienne *Peronticum*. (*D. J.*)

VERDON, LE, (*Géogr. mod.*) riviere de France, en Provence. Elle prend ſa ſource dans les Alpes, paſſe à Colmar, & ſe jette dans la Durance, à Pertuis.

VERDON, *terme de riviere*; quand un batelier arrive dans une île, il dit à ſon camarade, *hape le verdon*, pour dire, *prends-toi au bois.*

VERDORE, *voyez* LORIOT.

VERDOYANTE, (*Mythol.*) Cérès avoit un temple à Athènes ſous le nom de Cérès la *Verdoyante*, épithète qui convient aſſez à la déeſſe des moiſſons. (*D. J.*)

VERDRIER, *voyez* VERDIER.

VERDUN, *voyez* VERDIER.

VERDUN, (*Géog. mod.*) en latin *Verunum*, *Veronum*, *Verodunum*, *Viridunum*, *Virununo*, *&c.* ville de France, capitale du Verdunois, ſur la Meuſe, qui la coupe en deux parties, à 10 lieues au couchant de Metz, à 18 au ſud-oueſt de Luxembourg, & à 64 au levant de Paris. Elle eſt partagée en ville haute, ville baſſe, & ville neuve. On y compte neuf paroiſſes, & environ quinze mille habitans; mais c'eſt un poſte important, ſoit pour défendre l'entrée du royaume du côté de la Champagne, ſoit pour ſervir de place d'armes au haut de la Meuſe: auſſi l'a-t-on fortifié avec ſoin, & le maréchal de Vauban a fait de la citadelle une place réguliere.

L'évêché de *Verdun* eſt ſous la métropole de Trè-

ves dès l'an 410, & rapporte environ cinquante mille livres de rente. Le diocèse de cet évêché renferme 192 paroisses.

Le gouverneur de Metz commande aussi à *Verdun*, où il y a pourtant un gouverneur particulier, qui est en même tems gouverneur de la citadelle, & jouit de dix mille liv. d'appointemens. *Long.* 22. 56. 15. *lat.* 49. 9.

L'itinéraire d'Antonin est le premier ancien monument où l'on trouve *Verdun*; mais cette ville a été célebre depuis l'établissement des François dans les Gaules, & elle a fait toujours partie du royaume d'Austrasie, tant sous les rois Mérovingiens, que sous les Carlovingiens. Othon premier conquit Metz, Toul & avec le reste du royaume de Lorraine. Ce prince & ses successeurs établirent à *Verdun* des comtes qui relevoient des empereurs. Les habitans de cette ville se mirent sous la protection du roi Henri II. l'an 1552. Enfin par la paix de Munster, Louis XIV. fut reconnu souverain de la ville de *Verdun* & de l'évêché, en conséquence de la cession que l'empereur & l'empire lui en avoient fait dans le traité de Vestphalie. Depuis ce tems-là, Clément IX. a donné un indult perpétuel l'an 1669 aux rois de France, pour nommer à toujours à l'évêché de *Verdun*, & aux bénéfices consistoriaux. Si vous desirez de plus grands détails, lisez l'histoire de la ville de *Verdun* par Rousse, Paris 1745, *in*-4°.

Picard (Benoît) capucin, a laissé en manuscrit une histoire de cette ville, où naquit (Nicolas) Pseaume, qui quoique fils d'un simple laboureur, devint évêque de sa patrie. Il assista en cette qualité au concile de Trente à la suite du cardinal de Lorraine, & mourut en 1575. Il a le premier mis au jour les decrets de ce fameux concile; mais ce sont les délibérations secrettes des congrégations dont on est curieux, car les actes publics sont connus de tout le monde.

Joly (Claude), prédicateur célebre, naquit en 1610, dans le diocèse de *Verdun*, se distingua par ses prédications, fut curé de S. Nicolas des Champs à Paris, devint évêque d'Agen, & mourut en 1678, à 68 ans.

On a fait plusieurs éditions de ses prônes qui sont estimés. Ils sont en huit volumes *in*-12. & l'on en est redevable à *Richard* (Jean), natif de *Verdun*, lequel se fit recevoir avocat, & ne s'occupa que de l'éloquence de la chaire. Il a composé lui-même plus de vingt volumes *in*-12. de sermons ou discours sur la morale chrétienne, outre un dictionnaire moral, ou de la science universelle de la chaire. Il mourut à Paris en 1719 âgé de plus de 75 ans. La maniere de prêcher de M. Joly étoit très-pathétique, car il n'écrivoit que le commencement, la division, & les chefs de ses prônes, & s'abandonnoit ensuite aux mouvemens de son cœur. Les libertins qui avoient intérêt de le décrier, comparoient ses talens avec ceux de Moliere, & disoient que Moliere étoit plus grand prédicateur, & M. Joly plus grand comédien.

VERDUN, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Viridunum castrum* ou *Viridunus*; petite ville de France dans la Bourgogne, au confluent du Doux & de la Saone, à 3 lieues de Châlons, avec titre de comté. Elle députe aux états de la province alternativement avec les villes de la Bresse châlonoise. *Long.* 21. 30. *latit.* 46. 50. (*D. J.*)

VERDUN, (*Géogr. mod.*) ville ou bourg de France dans le bas Armagnac, sur la Garonne, à 5 lieues au-dessous de Toulouse, élection de Riviere-*Verdun*. Cette place étoit considérable du tems des Albigeois, & on la qualifioit alors du titre de *nobile castrum*; aujourd'hui c'est une pauvre bicoque.

VERDUN, *riviere de*, (*Géog. mod.*) la Riviere ou pays de *Verdun*, est un canton de la basse Gascogne, situé entre la Garonne & l'Armagnac: ce petit pays appartenoit au comte de Toulouse. Il prend son nom de *Verdun*, qui est le siege de la justice. On appelle ce canton *Riviere de Verdun*, parce qu'il est situé & compris entre les trois rivieres de Garonne, de Save & de Gimone. (*D. J.*)

VERDUNOIS, LE, (*Géog. mod.*) petite province ou pays de France. Il touche à la Champagne du côté de l'occident, & se trouve enclavé de tous les autres côtés dans la Lorraine. Il fait partie du gouvernement militaire de Metz, s'étend le long de la Meuse, & est peuplé de bourgs & de villages; mais il n'a d'autre ville que Verdun. (*D. J.*)

VERDURE, s. f. (*Gramm.*) il se dit de la couleur verte dont la nature a peint presque toutes les plantes, sur-tout lorsqu'elles commencent à croître.

VERDURE D'HIVER, (*Botan.*) nom vulgaire de l'espece de pyrole, nommée par Tournefort *pyrola rotundifolia, major. Voyez* PYROLE. (*D. J.*)

VERDURE, *colonnade de*, (*Décoration de jardin.*) c'est une suite de colonnes faite avec des arbres, & de la charmille à leur pié. L'orme est de tous les arbres le plus propre à cet usage. On choisit dans une pepiniere des ormes mâles, hauts, menus & rameux le long de la tige, & on les plante sans leur couper la tête, avec toutes leurs ramilles. Ces ramilles se conduisent & s'élaguent dans la forme d'une colonne. On les dépouille de 4 ou 5 piés de haut pour les faire monter, & on garnit le bas de la colonne de charmille & d'ormeaux, pour figurer la base & le socle. Le chapiteau se forme & se taille sur les branches de l'orme. Pour la corniche & l'entablement, on se sert de branches échappées de la palissade du fond, qu'on arrange sur des perches traversant d'un bout à l'autre, & portées par d'autres perches, sur lesquelles on attache toutes les petites branches de l'orme destiné à former la colonne, en les contraignant avec de l'osier à prendre le sens que l'on veut. Dans le bas & tout le long des colonnes, on fait une petite banquette de charmille à la hauteur du pié-destal. Enfin au-dessus de chaque colonne s'éleve une boule ou vase composé de branches d'ormes qui y sert d'ornement.

Il y a dans les jardins de Marly au bas de la premiere terrasse, en descendant du château, vers la grande piece d'eau, une *colonnade de verdure*; elle est placée sur une ligne droite. Ses colonnes ont environ 10 piés de haut sur 3 de tour, y compris un pié de chaque bout pour les bases, chapiteaux & filets qui y sont marqués. Le piédestal de chaque colonne a un pié & demi, & la corniche un pié de haut. Le tout est couronné de différens vases composés de petites branches artistement rangées, & taillées proprement. (*D. J.*)

VERESIS, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie dans le Latium. Strabon, *l. V. p. 239.* dit qu'il couloit aux environs de Preneste.

VERETUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans la Messapie ou Calabre, aux confins des *Salentini*, selon Strabon, *l. VI. p. 281.* On la nomme aujourd'hui *Sancta Maria di Vereto.* (*D. J.*)

VERGADELLE, s. f. (*Hist. nat. Ichthiolog.*) poisson de mer qui se pêche en Languedoc, & auquel on a donné le nom de *vergadelle*, parce qu'il a sur le corps des traits semblables à des verges, comme la saupe qui n'en differe qu'en ce qu'il est moins large & plus petit. *Voyez* SAUPE. Rondelet, *Hist. nat. des poissons, I. part. l. V. ch. xxiij. Voyez* POISSON.

VERGÆ, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie. Tite-Live, *l. XX. c. xix.* la met chez les Brutiens. Gabriel Barri & Holstenius conjecturent avec assez de vraisemblance que c'est aujourd'hui *Rogiano*, bourg de la Calabre citérieure sur l'Isauro. (*D. J.*)

VERGAAR, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne

dans le Guipuſcoa, au bord de la Deva, entre Placentia & Montdragon. (*D. J.*)

VERGE, ſ. f. (*Gramm.*) bâton menu; branches menues détachées des arbres; baguette; inſtrument de correction; meſure; partie de machine, *&c.* Voyez *les articles ſuivans.*

VERGE, (*Critiq. ſacrée.*) ῥάβδος, en grec; ce mot marque une branche d'arbre, *Geneſ. xxx. 41.* un bâton de voyageur, *Luc, ix. 3.* la houlette d'un paſteur, *Pſ. xxij. 4.* les inſtrumens dont Dieu ſe ſert pour châtier les hommes, *Pſ. lxxxviij. 32.* Ce mot ſignifie encore un ſceptre, *Eſth. v. 2.* un dernier enfant, un rejetton, *Iſ. xj. 1.* un peuple, *Pſ. lxxiij. 2.* La *verge de Moïſe* eſt le bâton dont il ſe ſervoit pour conduire ſes troupeaux. *Voyez Exod. iv.* La *verge d'Aaron* eſt le bâton de ce grand-prêtre. *Voyez Nom. xvij.* (*D. J.*)

VERGE A BERGER, (*Botan.*) nom vulgaire de la plante nommée *dipſacus ſativus* par les Botaniſtes, & dont on a donné les caracteres au *mot* CHARDON *à Bonnetier.* (*D. J.*)

VERGE DORÉE, *virga aurea;* genre de plante à fleur radiée, dont le diſque eſt compoſé de pluſieurs fleurons; la couronne eſt formée au contraire de demi-fleurons ſoutenus par des embryons, & contenus dans un calice écailleux. Les embryons deviennent dans la ſuite des ſemences garnies d'une aigrette. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les fleurs naiſſent en grand nombre à l'extrémité de petites branches. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Des vingt-neuf eſpeces de ce genre de plante, nous ne dirons qu'un mot de la commune, *virga aurea vulgaris latifolia, I. R. H. 484.* Sa racine eſt genouillée, traçante, brune, fibreuſe, blanchâtre, d'un goût aromatique; elle pouſſe une ou pluſieurs tiges, à la hauteur de trois piés, droites, fermes, rondes, cannelées, & remplies d'une moëlle fongueuſe; ſes feuilles ſont oblongues, alternes, pointues, velues, dentelées en leurs bords, d'un verd noirâtre; ſes fleurs ſont radiées & diſpoſées en épis le long de la tige, de couleur jaune dorée, ſoutenue chacune par un calice compoſé de pluſieurs feuilles en écailles, avec cinq étamines capillaires, à ſommets cylindriques. Il leur ſuccede des ſemences oblongues, couronnées chacune d'une aigrette. Cette plante croît fréquemment dans les bois & les bruyeres, aux lieux montagneux, ſombres & incultes; elle fleurit en Juillet & Août. (*D. J.*)

VERGE D'OR, (*Mat. méd.*) *verge d'or* à larges feuilles, ou grande *verge* dorée; & *verge d'or* à feuilles étroites, ou petite *verge* dorée.

On trouve les feuilles & les fleurs de ces deux plantes, en une quantité conſidérable, dans les vulnéraires de Suiſſe ou faltranck, *Voyez* FALTRANCK. On les emploie auſſi quelquefois ſeules en infuſion théiforme, à titre de remedes vulnéraires aſtringens. Ces remedes ſont regardés auſſi comme de bons diurétiques, fondans, déſobſtruans; & quelques médecins les recommandent à ce titre, dans les menaces d'hydropiſie, la gravelle, & les autres maladies des reins & de la veſſie. Les feuilles de la *verge d'or* entrent dans l'eau vulnéraire & dans l'eau générale de la pharmacopée de Paris.

VERGE, (*Anat.*) la figure, la ſituation, la grandeur de cette partie unique, ſont aſſez connues; il faut y remarquer:

1°. La cuticule & la peau, qui ſont les tégumens communs.

2°. Le prépuce, qui eſt la peau repliée qui couvre le gland; à ſa partie inférieure il y a un petit frein: on trouve dans ces deux endroits des glandes que Tyſon a appellées *glandes odoriférantes.*

3°. La tunique propre, qui eſt forte & tendineuſe, & qui renferme le reſte de la ſubſtance du membre viril; cette tunique eſt quelquefois double; dans l'entre-deux ſe trouve la ſubſtance celluleuſe qui paroit quand on la gonfle & qu'on la fait ſécher.

4°. Les corps caverneux ou ſpongieux, qui font la plus grande partie du membre viril; ils viennent de l'os pubis, de chaque côté; ils ſe joignent enſuite & s'étendent juſqu'au gland; ſi l'on y injecte de l'eau, ou ſi on les gonfle, le membre viril ſe roidit.

5°. La cloiſon qui eſt entre les deux corps caverneux, laquelle eſt plus épaiſſe à la partie poſtérieure, & eſt percée comme un crible.

6°. Le ligament ſuſpenſoire de Véſale, lequel attache le membre viril aux os pubis.

7°. Les muſcles, qui ſont au nombre de ſix.

8°. Les premiers ſont les érecteurs, ils viennent des os iſchion, & finiſſent de chaque côté aux corps caverneux.

9°. Les ſeconds ſont les accélérateurs; ils viennent du ſphincter de l'anus; ils embraſſent la partie poſtérieure de l'urethre, finiſſent de chaque côté aux corps caverneux, & reſſerrent l'urethre.

10°. Les troiſiemes ſont les muſcles tranſverſes; ils viennent des os iſchion, & finiſſent à l'origine de l'urethre qu'ils dilatent.

Véſale a le premier décrit par lettres, le muſcle ſuſpenſeur; Caſſerius enſuite, & Cowper parfaitement. Ce dernier s'étoit propoſé de donner un ouvrage ſur la ſtructure du *penis*, qu'il n'a point exécuté; mais Ruyſch y a ſuppléé par de belles découvertes.

Je tire le rideau ſur les moyens honteux & toujours nuiſibles, que quelques jeunes débauchés emploient pour plaire à des femmes auſſi perdues qu'ils le ſont. Leur groſſiere & ſtupide brutalité, n'a pour tout ſuccès que de triſtes remords. Je me contenterai ſeulement d'obſerver en anatomiſte, que cette partie peut reſter plus petite qu'à l'ordinaire, lorſqu'on lie le cordon ombilical trop près du ventre; alors il arrive qu'on raccourcit non-ſeulement l'ouraque, mais on produit encore une contraction dans les vaiſſeaux ſanguins de cet organe, par la trop grande extenſion des arteres ombilicales, dont ils tirent quelquefois leur origine: or dans ce cas fortuit, on prive cette partie du ſang dont elle a beſoin pour ſon développement & pour ſon uſage.

Il n'y a point d'homme qui ait deux *verges*; mais Saviard a vû un enfant qui vint au monde privé de cette partie, & qui avoit ſeulement en ſon lieu & place, une petite éminence un peu applatie, ſemblable au croupion d'une poule, au-deſſus & à côté de laquelle il y avoit une chair fongueuſe, de la largeur d'un écu, & de l'épaiſſeur d'un travers de doigt, ronde & élevée; l'ombilic n'étoit pas au milieu du ventre, où il ſe trouve ordinairement, mais au-deſſus & tout-auprès de cette chair fongueuſe. La petite éminence qui tenoit lieu de *verge*, étoit percée de deux petites ouvertures par où l'urine ſortoit.

Quoique cette obſervation ſoit ſinguliere, elle n'eſt pas unique; j'en connois d'autres exemples cités dans Panarolli, *Obſerv. V.* dans Scléuchius, *l. IV. p. 523.* dans Van-der-Wiell, *cent. 2. obſervat. 32.* & dans Borellus, *obſerv. 19.* (*D. J.*)

VERGE, (*amputation de la*) opération de chirurgie par laquelle on retranche le membre viril, attaqué de ſphacèle ou de cancer. L'amputation de la *verge*, & la cure que cette opération exige, n'ont pas été juſqu'ici conſidérées ſous le point de vue le plus ſimple; l'art a des progrès à attendre des réflexions que la combinaiſon de pluſieurs faits peut ſuggérer. Scultet, qui avoit connu à Padoue un homme à qui l'on avoit coupé le membre viril avec ſuccès, fit cette opération en 1635, à un bourgeois de la ville d'Ulm, à l'occaſion de la gangrene dont cette partie étoit attaquée. Il coupa dans le vif avec un

biſtouri, arrêta l'hémorragie avec le fer ardent, & mit une cannule dans le canal de l'urethre pendant la cure, qui a été heureuſe & de peu de durée. La chirurgie de nos jours, devenue plus douce dans ſes moyens, rejettera d'abord l'uſage du feu dans ce cas, à moins que la mortification n'ait fait des progrès au-delà de la partie qu'on peut amputer; mais alors ce ne ſera pas dans la crainte de l'hémorrhagie qu'on emploieroit ce moyen, mais dans l'intention de brûler des chairs gangréneuſes, & empêcher le progrès de la pourriture.

Ruiſch parle dans la trentieme de ſes *obſervations anatomiques & chirurgicales*, de l'amputation de la *verge* à un payſan qui y avoit un cancer ulceré de la groſſeur du poing: on introduiſit une ſonde par l'urethre dans la veſſie, on lia fortement le membre viril au-deſſus du mal, avec un cordon aſſez mince, mais très-fort; cette ligature fut très-douloureuſe: le lendemain on fit une ſeconde ligature, pour avancer la mortification de la partie affectée: on ne fit l'amputation que le cinquieme jour, lorſque la partie fut tombée tout-à-fait en ſphacele: on laiſſa la ſonde dans la veſſie encore pendant un ou deux jours. Après la guériſon, on a donné à cet homme un tuyau d'ivoire qu'il ajuſtoit au-bas du ventre, lorſqu'il vouloit rendre ſon urine, de peur de mouiller ſes habits.

L'opération de Ruiſch a été fort longue & fort douloureuſe; la ſection avec un inſtrument tranchant eſt l'affaire d'un clin d'œil; la méthode de Scultet eſt donc préférable, & l'on ne voit pas ſur quelle raiſon Ruyſch a pu fonder le procedé qu'il a tenu. Il a été ſuivi en 1743. à l'hôpital de Florence, dans un cas où la néceſſité de l'amputation n'étoit pas trop prouvée: quoi qu'il en ſoit, on ſe détermina à lier la partie ſur une cannule d'argent; les douleurs furent fort vives; la partie ne tomba que le neuvieme jour; le malade fut parfaitement guéri le vingt-troiſieme: on mit dans l'extrémité de l'urethre un petit bourdonnet un peu dur, de figure conique. Ruyſch ſupprima la ſonde deux jours après la chute des chairs gangrenées; elle étoit abſolument néceſſaire dans l'uſage de la ligature, par laquelle on a étranglé la partie pendant cinq jours; on s'en eſt paſſé dans tout le reſte de la cure. Scultet s'en eſt ſervi. J'ai employé cette cannule pendant les premiers jours du traitement d'un homme qui s'étoit mutilé dans un délire mélancolique. Le bleſſé foible & tranquille, n'en étoit point incommodé, mais lorſque les forces furent un peu rétablies, le jet de l'urine chaſſoit la cannule: je l'ai ſupprimé le huitieme jour; le malade levoit l'appareil quand il vouloit uriner, & il n'y a eu aucun inconvénient de cette part. Fabrice d'Aquapendente recommande d'engager un petit tuyau de plomb dans le conduit de l'urine, après l'amputation de la *verge*. J'ai reconnu que cette précaution étoit ſuperflue; c'eſt ſeulement dans les derniers jours de la cure, qu'il eſt à propos de mettre une petite bougie dans l'orifice, pour qu'il ne ſe fronce pas; l'urine en ſeroit dardée plus loin, mais par un jet plus fin & il y a de l'inconvénient à une trop grande diminution du diametre du canal à ſon extrémité. A l'égard du tuyau d'ivoire que Ruyſch a conſeillé à ſon malade après la guériſon; il eſt de l'invention d'Ambroiſe Paré, qui en donne la figure & la deſcription au *chap. ix* de ſon trente-troiſieme livre. J'ai vu faire à l'hôpital militaire de Metz, l'amputation de la *verge* près du ventre, par mon pere, il y a plus de vingt-cinq ans, à un tambour du régiment de Lyonnois: on lui fit faire une cannule de cuivre, ſemblable à celle que Paré recommande; c'étoit un aqueduc dont il ſe ſervoit pour piſſer dans les rues. Paré ne la propoſe même que pour cette circonſtance, en diſant que ceux qui ont entierement perdu la *verge* juſqu'au ventre, ſont en peine lorſqu'ils veulent uriner, & ſont contraints de s'accroupir comme les femmes. Cette néceſſité n'eſt pas démontrée. Le canal de l'urethre n'a point d'action pour chaſſer l'urine. *L'amputation de la verge* ne retranche aucune des parties qui ſervent à l'expulſion de ce liquide: le malade que j'ai guéri piſſe en jet à une aſſez grande diſtance du corps; il eſt ſeulement obligé d'eſſuyer les dernieres gouttes, inconvénient dont l'uſage de la canule ne le diſpenſeroit pas. (*Y*)

VERGE, ſ. f. *terme de Bedeau d'égliſe*, c'eſt un morceau de baleine plat, large d'un bon doigt & un peu plus, long d'environ deux piés & demi, & ferré d'argent, que le bedeau porte à la main quand il fait la fonction de bedeau. (*D. J.*)

VERGES, ſ. f. pl. *en Phyſique*, météore que l'on appelle autrement *columellæ & funes tentorii*. C'eſt un aſſemblage de pluſieurs rayons de lumiere, qui repréſentent comme des cordes tendues.

On croit que ce météore vient des rayons du ſoleil, qui paſſent par certaines fentes, ou au moins par les endroits les plus minces d'un nuage plein d'eau: il ſe fait voir principalement le matin & le ſoir, & il n'y a preſque perſonne qui ne l'ait obſervé très-ſouvent au coucher du ſoleil, lorſque cet aſtre eſt près de l'horiſon & caché dans des nuages qui ne ſont pas trop obſcurs: on voit ſouvent ſortir de ces nuages, comme une traînée de rayons blancs qui s'étendent juſqu'à l'horiſon, & qui occupent quelquefois un aſſez grand eſpace. *Chambers.*

VERGE D'AARON, *en Phyſique*, *voyez* BAGUETTE DIVINATOIRE.

VERGE, (*Juriſprud.*) eſt une meſure pour les longueurs, qui ſert à meſurer & compter la contenue des héritages, de même qu'en d'autres pays on compte par perches, cordes, chaînées, meſures, *&c.* la longueur de la *verge* eſt différente ſelon les pays.

La *verge* commune d'Artois, pour la meſure des lieues, eſt de vingt piés & onze pouces chacun, mille *verges* font une lieue; la meſure des terres labourables, qu'on appelle la *petite meſure*, eſt de cent *verges* ou perches pour arpent; la *verge* de cent vingt piés d'Artois, le pié de onze pouces, mais préſentement le pié y eſt de douze pouces; la meſure du bois, appellée la *grande meſure*, eſt de cent *verges*, la *verge* de cent vingt-un piés, & le pié de onze pouces artois. *Voyez* l'auteur des *notes ſur Artois*, *art. 6.*

Au bailliage d'Hedin un journel ne contient que ſoixante-deux *verges* & demie. *Ibid.*

En Flandre la *verge* & la meſure de terre montent à un cinquieme plus que celle d'Artois. *Ibid.*

Dans la coutume de Clermont en Beauvoiſis, on compte les terres labourables par muids; à Clermont & aux environs, dans la ſeigneurie de Sacy, le grand Gournay, la Neuville en Hez, & Milly, le muid contient douze mines, chaque mine ſoixante *verges*, chaque *verge* vingt-deux piés de onze pouces de longueur, *art. 234 & 235.* En la chatellenie de Bulle, locale de Clermont, la mine eſt de cinquante *verges*, la *verge* de vingt-quatre piés de onze pouces, *art. 236.* En la ſeigneurie de Conty, on compte par journeux au-lieu de mines, chaque journeux contient cent *verges* de vingt-quatre piés chacune, *art. 237.* Dans la ſeigneurie de Remy, la mine a quatre-vingt *verges*, à vingt-deux piés & un tiers de pié par *verge*, *art. 239.* Dans la même coutume de Clermont, les aires où ſe font les lins, en la ville & paroiſſe de Bulles, ſe meſurent par mine, chaque mine a douze *verges* de vingt-quatre piés, *art. 240.* Dans la même coutume de Clermont, les bois, vignes, jardins, & prés, communément ſe meſurent par arpens; l'arpent eſt en quelques lieux de cent *verges* à vingt-ſix piés pour *verge*. En d'autres lieux il n'y a que ſoixante & douze *verges* pour un arpent, *art. 141.* (*A*)

VERGE, ſ. f. (*Jaugeage.*) eſpece de jauge, ou

d'inſtrument propre à jauger ou meſurer les liqueurs qui ſont dans les tonneaux, pipes, barriques, *&c.* on donne auſſi le nom de *verge* à la liqueur meſurée; ainſi on dit trente *verges* de vin ; la *verge* de liqueur eſt eſtimée trois pots & demi, quelque peu moins; la *verge* a pluſieurs noms, ſuivant les divers lieux & pays où elle eſt en uſage. (*D. J.*)

VERGE *rhinlandique*, ſ. f. (*Meſure de longueur.*) c'eſt une meſure qui répond à deux de nos toiſes, ou à douze de nos piés, & qui eſt ſouvent employée dans la fortification par les ingénieurs hollandois. (*D. J.*)

VERGE, ſ. f. la meſure des longueurs dont on ſe ſert en Eſpagne & en Angleterre pour meſurer les étoffes. C'eſt une eſpece d'aune. La *verge* d'Eſpagne, qui eſt particulierement en uſage à Séville, ſe nomme en quelques lieux *bara ;* elle contient dix-ſept vingt-quatriemes de l'aune de Paris; enſorte que les vingt-quatre *verges* d'Eſpagne, font dix-ſept aunes de Paris, ou dix-ſept aunes de Paris font vingt-quatre *verges* d'Eſpagne. La *verge* d'Angleterre ſe nomme *yard. Voyez* YARD. (*D. J.*)

VERGE D'OR, *voyez* ARBALESTRILLE.

VERGE DE GIROUETTE, (*Marine.*) *verge* de fer qui tient le fût de la girouette ſur le haut du mât.

VERGE DE L'ANCRE, (*Marine.*) partie de l'ancre qui eſt contenue depuis l'organeau juſqu'à la croiſée. *Voyez* ANCRE.

VERGE DE POMPE, (*Marine.*) *verge* de fer ou de bois, qui tient l'appareil de la pompe.

VERGE DE FUSÉE, ſ. f. *terme d'Artificier*, c'eſt un long bâton auquel on attache la fuſée qui doit monter. Il eſt fait d'un bois léger & ſec pour les petites fuſées, & celles qui ſont de moyenne grandeur; ſon poids eſt depuis une juſqu'à deux livres : on lui donne ſept fois la longueur des fuſées, leſquelles ont ſept fois le diametre de leur ouverture. La même proportion peut avoir lieu à l'égard des fuſées plus grandes, à moins que le bâton ne ſoit plus fort à proportion. Les artificiers proportionnent ainſi l'épaiſſeur de cette *verge* ; ils lui donnent en haut $\frac{1}{6}$ du diametre de la fuſée, & $\frac{1}{6}$ en bas. *Voyez l'artillerie* de Simienowitz. (*D. J.*)

VERGE, ſ. f. *terme de Balancier*, autrement *fléau ;* c'eſt un long morceau de cuivre, de fer ou de bois, le plus ordinairement de buis, ſur lequel ſont marquées les diverſes diviſions de la balance romaine ou peſon. Cette *verge* a deux ſortes de diviſions, l'une d'un côté pour ce qu'on appelle *le fort*, & l'autre à l'oppoſite pour ce qu'on nomme *le foible.* (*D. J.*)

VERGE, ſ. f. (*Ferranderie.*) ce mot ſe dit des morceaux de fer longs & menus, ordinairement ronds, que les Marchands-de-fer vendent aux Serruriers, ce qui s'appelle du fer en *verges*. Cette ſorte de fer s'emploie ordinairement pour faire des tringles, des clés, des pitons, & autres légers ouvrages de Serrurerie. (*D. J.*)

VERGES, *chez les ouvriers à la navette*, ce ſont des baguettes qui ſervent à ſéparer & à tenir ouverts les fils de la chaîne des étoffes & des toiles. Ces *verges* ſont faites pour l'ordinaire de bois de coudrier dont on a enlevé l'écorce. Il faut quatre de ces *verges* dans les métiers à gaze, & ſeulement deux dans tous les autres métiers.

VERGE, *terme d'Horlogerie*, VERGE DE BALANCIER *ou* VERGE DES PALETTES, *voyez les Planches d'Horlogerie*, eſt une tige ſur laquelle eſt enarbré le balancier d'une montre, & qui porte deux petites palettes dans leſquelles engrenent les dents de la roue de rencontre. *Voyez* ÉCHAPPEMENT, MONTRE, PALETTE.

Verge du pendule ; c'eſt la partie du pendule appliqué à l'horloge, qui s'étend depuis les reſſorts, la ſcie ou le point de ſuſpenſion juſqu'au-bas de la lentille qu'elle ſoutient par le moyen d'un écrou.

Cette *verge* doit avoir une force raiſonnable ; trop groſſe, elle fait monter le centre d'oſcillation du pendule, d'où réſulte de plus grandes réſiſtances de la part de l'air & du point de ſuſpenſion ; trop foible, au contraire les vibrations occaſionnent en elle de petits frémiſſemens qui alterent ſenſiblement le mouvement du pendule.

Des effets du froid & du chaud ſur la verge *du pendule.* Windelinus s'apperçut le premier que les différens degrés de chaleur & de froid, dilatant plus ou moins la *verge* d'un pendule, occaſionnoient quelques irrégularités dans le mouvement de l'horloge où il étoit appliqué. On fut long-tems ſans ajouter foi à ſa découverte, mais l'expérience & la perfection où l'on porta par après les horloges à pendule confirmerent ſi bien l'exiſtence des erreurs qu'il avoit fait remarquer, que depuis on a eu recours à divers moyens pour les faire évanouir. *Voyez* THERMOMETRE.

L'expédient le plus ſimple qu'on puiſſe employer pour diminuer ces erreurs, eſt ſans doute de choiſir les matieres ſur leſquelles la chaleur produit le moins d'effet pour en compoſer la *verge* du pendule ; cette *verge* doit donc être d'acier, métal qui s'alonge le moins à la chaleur. Dans les ſeuls cas où l'on craindra quelqu'influence magnétique ſur le pendule, il ſera à-propos d'en faire la *verge* de laiton ou de quelqu'autre matiere qui n'en ſoit point ſuſceptible. C'eſt apparemment pour cette raiſon que M. Graham a mis une *verge* de laiton à la pendule qu'il a faite pour MM. du nord.

L'expérience a cependant fait voir que ſes craintes étoient peu fondées. M. de Maupertuis, dans ſon livre de la *figure de la terre*, rapporte qu'ayant ſubſtitué à la lentille d'une pendule de M. le Roy un globe de fer, il n'en étoit réſulté dans la marche de l'horloge, allant à Paris ou à Pello, que la ſeule différence d'une demi-ſeconde en douze heures, ce qui eſt trop peu de choſe pour pouvoir être attribué à une cauſe particuliere, ſur-tout ſi l'on conſidere qu'il avoit fallu ôter & remettre ce globe pluſieurs fois, & que des lentilles d'étain & d'autres métaux ſubſtituées de la même façon avoient produit de plus grandes différences.

Pour connoître à quel point les *verges* de laiton ſont défectueuſes, & combien il a été néceſſaire que la pendule de M. Graham ſoit tombée entre les mains d'obſervateurs auſſi exacts, il ſuffit de lire ce qui eſt rapporté, *pag. 167 & 169*, du livre que je viens de citer, l'auteur y dit entr'autres choſes qu'il falloit jour & nuit avoir l'œil ſur les thermometres, pour entretenir un égal degré de chaleur dans le lieu où la pendule étoit ſituée, & qu'il falloit encore avoir ſoin que les thermometres & la pendule fuſſent à une égale diſtance du feu, & ſe trouvaſſent à la même hauteur.

Quelques horlogers ont propoſé de faire les *verges* de pendule avec un bois dur, tel que l'ébene, le bois de fer, le noyer, le buis, *&c.* Le bois, diſent-ils, éprouve à la vérité des changemens conſidérables dans ſa largeur, mais il n'en ſouffre aucun ſelon la longueur de ſes fibres, ſoit qu'on le trempe dans l'eau, qu'on l'expoſe au feu, ou même qu'on le frappe avec un marteau, comme on fait pour alonger un morceau de métal. Leur ſentiment paroît confirmé par ce que rapporte M. de Maupertuis dans ſon livre *de la figure de la terre*, voici ce qu'il dit des perches de ſapin, dont MM. du nord firent uſage pour meſurer leur baſe.

« Nos perches une fois ajuſtées (ce ſont ſes ter-
» mes), le changement que le froid pouvoit appor-
» ter à leur longueur n'étoit pas à craindre, nous
» avions

» avions remarqué qu'il s'en falloit beaucoup que le » froid & le chaud causassent sur la longueur des » mesures de sapin, des effets aussi sensibles que » ceux qu'ils produisent sur le fer. Toutes les obser- » vations que nous avons faites sur cela nous ont » donné des variations presqu'insensibles, & quel- » ques expériences me feroient croire que les me- » sures de bois, au-lieu de racourcir au froid com- » me celles de métal, s'y alongent au contraire ; » peut-être un reste de seve qui étoit encore dans » ces mesures se glaçoit-il lorsqu'elles étoient expo- » sés au froid, & les faisoit-il participer à la pro- » priété des liqueurs dont le volume augmente lors- » qu'elles se gelent ».

Ce sont apparemment de semblables expériences qui ont porté M. Graham à faire les *verges* de ses pendules de bois. Mais une remarque essentielle à faire sur ce sujet, c'est que si le bois ne change pas sensiblement de longueur par le froid & le chaud, il ne laisse pas de se voiler, & cela quelque épaisseur qu'on lui donne : c'est une expérience que font tous les jours les architectes, qui sont obligés de faire redresser de tems en tems leurs regles qui se faussent même dans leur largeur, ou sur le champ : il suit delà qu'une *verge* de bois pouvant se voiler, n'est point encore une matiere propre pour former les *verges* d'une pendule.

D'autres artistes pensent que le froid & le chaud ne peuvent produire les mêmes différences sur des *verges* d'égale longueur, à-moins qu'ils ne soient proportionnels à la grosseur de chacune d'elles. Raisonnant sur ce faux principe, ils s'imaginent pouvoir se dispenser de recourir aux compensations ordinaires, en faisant la *verge* de leur pendule extrêmement massive, de six livres, par exemple. Ils prétendent qu'étant alors environ douze fois plus grosse que les autres, la chaleur l'alongera aussi douze fois moins. Il n'est pas difficile de faire voir qu'en cela ils tombent dans une grande erreur. Une masse de métal, quelle que soit sa grosseur, n'étant qu'un grand nombre de lames très-minces appliquées les unes sur les autres ; toute la différence qui se rencontre dans une grosse & une petite *verge*, ne consiste que dans une quantité plus ou moins grande de ces lames ; ainsi, selon cette loi de la nature, qu'un corps chaud à côté d'un autre qui l'est moins, ne cesse de lui communiquer de sa chaleur que quand ils sont tous deux arrivés au même degré, il est évident que deux *verges* de même longueur & d'un même métal, l'une foible, l'autre forte, s'alongeront également par un même degré de chaleur ; puisque ce sont les particules ignées qui causent l'alongement, & qu'elles sont dans le corps en raison des lames infiniment petites qui le composent. Tous les Physiciens conviennent de ce que j'avance, & leur sentiment est parfaitement d'accord avec l'expérience. Voici comme s'exprime à ce sujet M. Derham, *Transactions philosophiques, année 1736.*

» Je fis en 1716 & 1717. des expériences pour » connoître les effets de la chaleur & du froid sur » des *verges* de fer dont la longueur approchoit le » plus qu'il étoit possible, de celles qui battent les » secondes. Je choisis des *verges* rondes d'environ » un quart de pouce de diametre, & d'autres quar- » rées d'environ trois quarts de pouce, les effets » furent absolument les mêmes sur toutes ces *verges*.

L'avantage qu'on peut retirer des grosses *verges*, n'est donc pas qu'elles s'allongeront moins que les autres ; mais qu'elles employeront un peu plus de tems à s'allonger, ce qui certes n'est pas d'un grand secours. Car si d'un côté la chaleur allonge plutôt la *verge* foible, de l'autre quand le froid revient, elle retourne plutôt à son premier état.

Ces grosses *verges* seroient d'ailleurs fort défectueuses; elles chargeroient beaucoup le point de suspension, sans que le régulateur en eût plus de force ; l'air leur opposeroit aussi une bien plus grande résistance, vû 1°. leur grosseur & leur longueur, car l'air résisteroit d'autant plus à leur mouvement & à celui de leur lentille, que les arcs qu'elles décriroient feroient partie d'un plus grand cercle.

De-là naîtroient deux desavantages ; premierement l'horloge en seroit plus sujette aux erreurs provenantes des différentes densités du milieu ; secondement, une plus grande résistance de l'air détruisant nécessairement une plus grande quantité de mouvement, les restitutions de la force motrice deviendroient plus considérables, & l'horloge en seroit plus susceptible des erreurs qui résulteroient par les altérations ou augmentations de cette force.

VERGE, *terme de Jardinage*, se dit du bois de la vigne qui est encore appellé *sarment*.

VERGE, *terme de Maréchal ;* on appelle ainsi le manche d'une espece de fouet de cocher, qui a peu de touche.

VERGE DE FER, *terme de Serrurier*, baguette de fer quarrée qu'on attache le long des panneaux de vîtres, qui sert à les tenir en état avec des liens de plomb, & qui est cloué avec des pointes, l'une à un bout, l'autre à l'autre. (*D. J.*)

VERGE, instrument du métier des *étoffes de soie ;* la *verge* est une broche de bois, ronde & bien unie, on s'en sert à divers usages pour le métier des étoffes de soie ; elles sont toutes de la longueur de 2 piés & $\frac{1}{2}$ environ.

VERGE DE FER, s. f. *terme de Tapissier*, morceau de fer rond & délié, en forme de grande baguette, qu'on accroche avec des pitons à chaque colonne de lit, & où on enfile les rideaux par le moyen des anneaux. Les Serruriers appellent cette *verge*, une *tringle*. (*D. J.*)

VERGES, *terme de Tisserand ;* ce sont deux baguettes de bois rondes, qui passent entre les fils de la chaîne, de maniere que le fil qui passe sur la premiere, passe sous la seconde, & ainsi de suite ; au moyen dequoi les fils de la chaîne se croisent dans l'espace qui est entre les deux *verges*. Ces deux *verges* sont rapprochées le plus près qu'il est possible l'une de l'autre, par le moyen de deux crochets qui les joignent aux deux côtés de la chaîne. Les *verges* servent à contenir les fils de la chaîne & les tenir bandés, ce qui facilite la croisure qu'opere le mouvement des lames.

VERGE, *chez les Tourneurs*, est une piece du tour, dont on se sert pour tourner en l'air ou en figures irrégulieres ; c'est une piece de fer, longue & quarrée qui traverse l'arbre tout entier, & qui porte & joint ensemble le mandrin, les deux canons, la piece ovale & la boîte de cuivre. Cette *verge* a des trous de distance en distance, pour y arrêter ces pieces avec des clavettes. *Voyez* TOUR.

VERGE DE HUAU, *terme de Chasse*, est une baguette d'oiselier un peu longue, garnie de quatre piquets auxquels on attache les aîles d'un milar appellé *huau*.

Verge de meute ; c'est une baguette garnie de trois piquets avec des ficelles, auxquelles on attache un oiseau vivant, qui étant lié s'appelle *meute*.

VERGE, *en terme de Vitrerie. Voyez* LINGOTIERE. Les *verges* de fer dont on se sert pour maintenir les vitres, se clouent par les deux bouts aux chassis, & s'attachent dans le milieu aux panneaux, avec des liens aux attaches de plomb.

Verge de fer servant à couper le verre, est une *verge* de fer rouge qu'on pose sur le verre qu'on veut couper, & mouillant seulement le bout du doigt avec de la salive que l'on met sur l'endroit où la verge a touché, il s'y forme une *langue*, c'est-à-dire une fente que l'on conduit avec la *verge* rouge où l'on

veut ; c'eſt ainſi qu'on coupe le verre de telle figure qu'on deſire.

VERGÉ, adj. *terme de Commerce*, ce qui a été meſuré avec la verge, ſoit qu'on la conſidere comme meſure de longueur, ſoit qu'on la prenne pour un inſtrument de jauge.

On dit dans le premier ſens qu'une étoffe, une piece de drap a été *vergée*, & qu'elle a tant de verges, & dans le ſecond, qu'une pipe, barique ou autre futaille a été vergée, & qu'elle contient tant de verge. *Voyez* VERGE.

VERGEAGE, ſ. m. *terme de Meſurage ;* c'eſt le meſurage des toiles, rubans, étoffes, *&c.* qui ſe fait avec cette meſure des longueurs que l'on nomme *verge*, laquelle eſt d'uſage en Eſpagne, & en Angleterre.

Vergeage ſe dit auſſi du jaugeage ou meſurage que l'on fait des tonneaux & futailles, avec un inſtrument ou ſorte de jauge que l'on appelle *verge.* (*D. J.*)

VERGÉE, ſ. f. *terme d'Arpentage*, eſt une meſure de 240 piés.

VERGELLUS, (*Géog. anc.*) torrent ou fleuve d'Italie, dans la Pouille, au voiſinage du lieu où ſe donna la bataille de Cannes. Ce torrent eſt fameux dans l'hiſtoire, à cauſe du pont qu'Annibal y éleva avec les corps des Romains, pour faire paſſer ſon armée. Valere-Maxime, *l. IX. c. ij.* & Florus, *l. II. c. vj.* rapportent cette circonſtance qu'il ne faut pas prendre à la lettre. Silius Italicus, *l. VIII. verſ. 670.* a parlé de ce prétendu pont d'Annibal, & en même tems du fleuve Aufidus ; non qu'il veuille dire, que ce pont fût ſur l'Aufidus, ce que ſa grandeur n'auroit pas permis; mais parce qu'on y jetta divers cadavres des Romains :

. . . . . *Pons eſſe cadentum*
Corporibus ſtruitur ; tacituſque cadavera fundit
Aufidus.

VERGENTUM, (*Géogr. anc.*) ville de l'Eſpagne Bétique. Pline, *l. III. c. j.* dit qu'elle étoit ſurnommée *Julii-Genius*, ſans doute, parce que les habitans la mirent ſous la protection du génie de Jules Ceſar. *Vergentum*, ſelon le P. Hardouin, eſt aujourd'hui Gelves, ou Guelva dans l'Andalouſie, entre la Guadiana & le Guadalquivir, vers l'embouchure d'une petite riviere qui ſe jette dans l'Océan. (*D. J.*)

VERGEOISE, ſ. f. ſont *parmi les Rafineurs*, les ſucres que produiſent les ſirops des bâtardes. *Voyez* BATARDES. Quand la matiere eſt cuite, on la raſſemble dans un rafraîchiſſoir, où on la mouve avec précaution, parce que l'excès l'épaiſſiroit au point d'empêcher les ſirops d'en ſortir. On les met dans les formes appellées *bâtardes*, que l'on a eu ſoin d'eſtamper. *Voyez* ESTAMPER. On les monte enſuite, on les détape. *Voyez* MONTER & DÉTAPER. On les met ſur le pot. On les perce avec une prime de trois pouces de long, & d'une ligne & demie de diametre vers ſon manche. Après quelques jours, on les perce avec une prime plus groſſe. *Voyez* PRIME. Cette ſeconde fois ſuffit, quand la matiere eſt bonne. Quand elle eſt trop foible, on réitere l'opération, tant qu'on le juge néceſſaire. Ce n'eſt qu'à force de chaleur qu'on vient à bout de faire couler les ſirops, même dans l'été il faut faire du feu exprès. Quand les *vergeoiſes* ont égouté pendant quelque tems ſans être couvertes, on les loche ; mais comme l'âcreté des matieres les attache aux formes, on ne peut les locher en les ſecouant ſimplement, c'eſt pourquoi on ſe ſert d'une ſpatule large de deux pouces, & longue de trois ſans ſon manche, pour piquer ce ſucre dans les formes & l'en faire tomber dans des baquets, enſuite on en fait des fondus.

VERGER, une étoffe, une toile, *&c.* C'eſt la meſurer avec la meſure des longueurs, qu'on appelle *verge. Voyez* VERGE.

Verger une barrique, un tonneau, un muid. C'eſt les jauger avec la verge. *Voyez* VERGE. *Dictionn. de commerce.*

VERGER, ſ. m. (*Jardin.*) jardin planté d'arbres fruitiers à plein vent. On appelle *ceriſaye*, celui qui n'eſt planté que de ceriſiers ; *prunelaye*, de pruniers ; *pommeraye*, de pommiers, *&c.* (*D. J.*)

VERGETTE, ſ. f. *en terme de Vergettier*, eſt un uſtencile de ménage qui ſert à nettoyer les meubles & les habits. On lui donne encore le nom de *broſſe*, qui pourtant ne ſignifie pas tout-à-fait la même choſe que *vergette ;* mais comme il eſt d'uſage preſque par tout de confondre ces deux termes, nous ne les ſéparerons point, & nous n'en ferons ici qu'un article.

Il ſe fait des *vergettes* de pluſieurs matieres, de diverſes formes, & pour différens uſages. On y employe de trois ſortes de matieres, de la bruyere, du chiendent & du poil, en ſoie de ſanglier, qu'on tire de Moſcovie, d'Allemagne, de Lorraine, de Danemarck. *Voyez* ces trois matieres différentes chacune à leur article.

Il y en a de rondes, de quarrées, ſans manche, à manche, de doubles & même de triples ; quelques-unes ſont garnies d'une manicle, à l'uſage des cochers ; d'autres d'une courroye de pié, à l'uſage des frotteurs ; enfin il y a des broſſes à décroter de deux eſpeces ; celles de la premiere eſpece ſont les plus fortes & les plus courtes, & ſe nomment proprement *décrotoires*, les autres ſont les plus fines ; les plus douces, ont le poil plus long, & ſe nomment *poliſſoires.*

De toutes ces *vergettes*, il y en a qui ſervent de peigne pour la tête aux enfans, ou de ceux qui ſe ſont fait raſer les cheveux. Celles-ci aux habits, aux meubles ; celles là pour panſer les chevaux, nettoyer les carroſſes & frotter les planchers ; enfin, il y en a auſſi qui ſervent pour balayer, & qu'on appelle pour cela *balais de poil.*

De toutes ces *vergettes*, il n'y a que celles pour la tête des enfans, qu'on faſſe d'une maniere différente de celle des autres qu'on fabrique toutes de cette façon. En pliant le poil en deux & en le faiſant entrer à force, par le moyen d'une ficelle qui prend le poil au milieu, dans des trous d'une petite planche de hêtre mince, ſur laquelle cette ficelle ſe lie fortement. Quand tous les trous ſont remplis, on coupe la ſoie égale & unie avec des gros ciſeaux, ou des forces.

VERGETTE, adj. m. *terme de Blaſon*, ce mot ſignifie un pal retréci, qui n'a que la troiſieme partie de ſa largeur. Sublet des Noyers porte d'azur au pal breteſſé d'or, chargé d'une *vergette* de ſable ; quand l'écu eſt rempli de pals, depuis dix & au-delà, on dit qu'il eſt *vergetté.* (*D. J.*)

VERGETTES, ſ. f. pl. (*terme de Boiſſelier.*) cercles de bois ou de métal, qui ſervent à ſoutenir & à faire bander les peaux dont on couvre le tambour.

VERGETTÉ, *en terme de Blaſon*, ſe dit d'un écu rempli de paux, depuis dix & au-delà.

VERGETTIER, ſ. m. (*Art méc.*) eſt l'ouvrier qui fait & vend les vergettes de toutes eſpeces & de toutes matieres ; les balais de poil & de plumes, les houſſoirs, *&c.*

La communauté des *Vergettiers* eſt fort ancienne à Paris. Leurs anciens ſtatuts de 1485, ſous le regne de Charles VIII. paroiſſent tirés d'autres plus anciens encore.

Ils ont des nouveaux réglemens, qui ſur le viſé du roi au châtelet, furent autoriſés & confirmés par lettres-patentes de Louis XIV. du mois de Septembre 1659.

C'eſt par eux que leur communauté continue d'être gouvernée. Ils n'ont reçu d'autres changemens que

celui que toutes les communautés d'arts & de métiers ont ſouffert en 1717, par l'incorporation & l'union des charges crées en titre d'office, pendant les longues guerres du regne de Louis XIV; comme de jurés en 1691, d'auditeurs des comptes en 1694 & de tréſoriers-receveurs des deniers communs en 1704; mais toutes ces charges ne regardent point la diſcipline des communautés, & ne font qu'augmenter les droits de réception & de viſite.

Il y a dans la communauté des *Vergettiers* un doyen, deux jurés. Ceux-ci par élection, & celui-là par droit d'ancienneté de jurande. Le doyen préſide aux aſſemblées & y recueille les voix dans les délibérations. Les jurés font les viſites, reçoivent les brevets, donnent des lettres de maîtriſe, & aſſignent le chef-d'œuvre.

Nul maître n'eſt reçu à la jurande, qu'il n'ait adminiſtré les affaires de la confrairie. L'élection des jurés ſe fait tous les ans d'un d'eux, en ſorte qu'il ſont en charge chacun pendant deux ans.

L'apprentiſſage chez les *Vergettiers*, eſt de cinq ans, & les maîtres ne peuvent obliger qu'un apprenti dans l'eſpace de dix années.

Les veuves de maîtres jouiſſent des privileges de la maîtriſe, ſi elles ne ſe remarient point; mais elles ne peuvent point faire d'apprenti.

Ceux qui ont paſſé par la jurande, ſont ſujets à viſite comme les autres maîtres. Les archives, ou le coffre des papiers eſt mis chez le nouveau juré. Ce coffre a trois clés, que le doyen, l'ancien juré & l'ancien adminiſtrateur de la confrairie, partagent entre eux.

Les *Vergettiers* peuvent vendre des ſoies de porc, de ſanglier, du rouge d'Angleterre, des bouis, des compas à l'uſage des Cordonniers, des Bourreliers.

Si la propreté eſt comme on n'en peut guere douter, eſſentiellement néceſſaire à la ſanté, & pour relever & ſoutenir les graces du corps, l'art des *Vegettiers* ne peut être que très-utile à la ſociété; mais l'uſage univerſel qu'on fait de ſes ouvrages, en fait mieux l'éloge que ce que je pourrois en dire ici.

VERGILIA, (*Géog. anc.*) Οὐεργιλία; ville de l'Eſpagne tarragonnoiſe: elle étoit dans les terres, ſelon Ptolomée, *l. II. c. vj.* qui la donne aux Baſtitains. (*D. J.*)

VERGILIES, (*Mythol.*) *Vergiliæ*, conſtellations qui annoncent le printems: ce ſont au dire des Poëtes, les filles d'Atlas, que les Grecs appellent *Pleiades*, & les Latins *Vergiliæ*.

VERGINIUS OCEANUS, (*Géog. anc.*) Οὐεργίνιος ὠκεανὸς; Ptolomée donne ce nom à la partie de l'Océan qui baigne la côte méridionale de l'Irlande, & les provinces de l'oueſt de l'Angleterre. Il ne l'étend point entre la côte orientale de l'Irlande, & la côte occidentale de la grande-Bretagne; ce détroit, ſelon lui, eſt l'Océan hibernique, ou la mer d'Irlande. Cependant preſque tous les géographes modernes font deux ſynonymes de l'*Océan virginien*, & de la *mer d'Irlande*.

Cette mer de tout tems a paſſé pour fort orageuſe, & cette réputation n'eſt pas abſolument ſans fondement; car la mer d'Irlande ſent deux marées oppoſées, dont l'une vient du ſud, & l'autre vient du nord; & elles ſe rencontrent à la hauteur de la baie de Carlingford. Ces deux marées contraires ſe choquant avec violence, doivent émouvoir conſidérablement la mer, & empêcher qu'elle ne ſoit tranquille dans le tems que le choc ſe fait; & lorſqu'on navige d'un bout du détroit à l'autre, ſi dans la premiere partie on a eu une marée favorable, on en rencontre enfin une autre qui eſt oppoſée, & qui doit tout au moins retarder le cours du vaiſſeau.

Il eſt cependant certain que cette mer n'eſt ni auſſi orageuſe, ni par conſéquent auſſi périlleuſe qu'on voudroit le perſuader. On n'y remarque point de tempêtes qu'on ne ſente en même tems les vents qui les cauſent; & il ne s'y fait pas plus de naufrages qu'ailleurs. C'eſt l'ordinaire par tout pays que durant l'hiver la mer ſoit dangereuſe près des côtes, parce qu'on y eſt expoſé à de grands coups de vent, d'autant plus fâcheux que les nuits ſont longues & obſcures. Ainſi cela n'eſt pas particulier à la mer d'Irlande.

Le fonds de cette mer n'eſt que ſable partout, excepté dans quelques endroits où il eſt limoneux, & dans la baie de Wicklo où il eſt rocher. La marée ſe fait ſentir le long des terres au ſud & au nord; mais du côté de l'orient près des terres, elle ſe fait de l'oueſt à l'eſt, & le reflux deſcend de l'eſt à l'oueſt.

La mer d'Irlande, ſelon Ortelius, qui cite H. Lhuyd, eſt appellée *Mor-weridh*, dans la langue bretonne; & *canal de S. George* par les Anglois. Cependant M. de Liſle ne donne le nom de *canal de S. George*, qu'au golfe qui ferme l'embouchure de la Saverne. (*D. J.*)

VERGLAS, ſ. m. (*Phyſiq.*) eſt le nom qu'on donne à la glace qui s'attache aux pavés, & qui rend le marcher très-difficile. *Voyez* GLACE & GELÉE.

VERGOTUR, (*Géogr. mod.*) petite ville de la Tartarie ruſſe, à 50 lieues au couchant méridional de Tumen, entre les montagnes Semoy-Poyas, que M. Witſen prend pour les monts Ryphées des anciens. (*D. J.*)

VERGUE, ſ. f. (*Marine.*) piece de bois, longue, arrondie; une fois plus groſſe par le milieu que par les bouts; poſée quarrément par ſon milieu ſur le mât vers les racages, & qui ſert à porter la voile. *Voyez* VAISSEAU.

On donne communément à la grande *vergue* les ſept ſeiziemes parties de la longueur & de la largeur du vaiſſeau; à celle de miſaine, les ſix ſeptiemes de la longueur de celle-ci; à la *vergue* d'artimon, une longueur moyenne entre la grande *vergue* & celle de miſaine; & l'on donne à celle d'artimon les cinq huitiemes de la grande *vergue*. On détermine à-peu-près de même les *vergues* des huniers, des perroquets, *&c.* de ſorte que la *vergue* du grand hunier a les quatre ſeptiemes de la grande *vergue*; la *vergue* du petit hunier les quatre ſeptiemes parties de la *vergue* de miſaine; la *vergue* de foule la longueur de celle du grand hunier. Enfin on proportionne les *vergues* d'artimon de beaupré aux *vergues* qui ſont deſſous; de même que la *vergue* du grand hunier eſt proportionnée à la grande *vergue*.

On dit *être vergue à vergue*, lorſque deux vaiſſeaux ſont flanc à flanc; de ſorte que leurs *vergues* ſont ſur la même ligne. *Voyez figure marine, Pl. fig. 1. & fig. 2.* où l'on a marqué toutes les *vergues* & leur ſituation.

VERGUE A CORNE, *Voyez* CORNE A VERGUE.

VERGUE DE FOULE, c'eſt une *vergue* où il n'y a point de voile, & qui ne ſert qu'à border la voile du perroquet d'artimon.

VERGUE EN BOUTTE HORS, *vergue* dont le bout eſt appuyé au pié du mât, dans les ſemeſles & autres bâtimens ſemblables, & qui prend la voile en-travers juſqu'au point d'en-haut, lequel eſt parallele à celui qui eſt amarré au haut du mât. Le tour de la *vergue*, excepté le côté qui eſt amarré au mât, n'eſt ſoutenu que par les ralingues.

VERGUE TRAVERSÉE, *vergue* poſée de biais, & qui eſt trop halée au vent.

VERGUNNI, (*Géog. anc.*) peuples des Alpes, du nombre de ceux qui furent ſubjugués par Auguſte. Ils ſont nommés dans l'inſcription qui fut miſe ſur le trophée des Alpes, & que Pline, *l. III. c. xx.* nous a conſervée. On trouve des traces du nom de ce peuple dans *Vergons* au diocèſe de Sénez. (*D. J.*)

VERHEYEN, *muſcle de*, (*Anat.*) *Verheyen* profeſ-

ſeur royal d'anatomie & de chirurgie dans l'univerſité de Louvain, naquit en 1644 au bourg de Waas dans la paroiſſe de Varbrock. Son pere étoit laboureur. Il mourut en 1711 d'une fievre aiguë. Il a publié une anatomie du corps humain. Il y a des muſcles releveurs des côtes qui portent ſon nom. *Voyez* RELEVEUR.

VERHOLE, ſ. m. (*Marine.*) on appelle ainſi au Havre-de-Grace, un renvoi d'eau qui ſe fait vers l'embouchure de la Seine, lorſque la mer eſt à la moitié ou aux deux tiers du montant.

VERIA, (*Géog. mod.*) *ou* BERIA, petite ville d'Eſpagne au royaume de Grenade, aux environs de Montril. On l'appelloit autrefois *Baria*. Elle a été célebre parce qu'elle faiſoit anciennement la ſéparation entre la Bétique & la Tarragonoiſe. (*D. J.*)

VERIA, (*Géog anc.*) contrée des états du turc en Europe, dans la Macédoine, au nord de la Janna. Elle s'étend d'orient en occident, depuis le golfe de Salonique, juſqu'aux confins de l'Albanie, & prend ſon nom de ſa capitale appellée *Cara-Veria*.

VERJAGE, ſ. m. (*Manufact.*) ce mot ſe dit des étoffes de ſoie unies, comme ſont les velours, les ſatins & les taffetas non façonnés. Il ſe dit auſſi des draps, ſerges ou autres étoffes de laine, dont les fils de la chaîne ou de la trame ne ſont pas d'une égale filure & d'une même teinture, ce qui raie & *verge* la piece quelquefois dans toute ſa longueur & largeur, & quelquefois ſeulement en de certains endroits. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

VÉRICLE, ſ. m. (*Joaillerie.*) on appelle *véricles* des pierreries fauſſes, contrefaites avec du verre ou du cryſtal. Les ſtatuts des Orfevres portent qu'il ne leur eſt pas permis de tailler des diamans de *véricle*, ni de les mettre en or ou en argent. Cette partie de leurs ſtatuts n'eſt plus obſervée; l'on fait quantité de fauſſes pierres montées en or, & ſi bien imitées & miſes en œuvre, que les habiles joailliers y ſont quelquefois trompés. (*D. J.*)

VÉRIDIQUE, adj. (*Gramm.*) qui aime la vérité, qui la dit avec plaiſir, qui s'eſt fait une habitude de cette vertu. Il y a peu d'hommes *véridiques*.

VÉRIFICATEUR, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt celui qui examine ſi une choſe eſt juſte & véritable. Il y a eu autrefois des conſeillers *vérificateurs* des défauts. *Voyez au mot* CONSEILLERS.

En fait d'écriture, il y a des experts *vérificateurs*. *Voyez* COMPARAISON *d'écritures*, ECRITURE, ECRIVAIN, EXPERT, VÉRIFICATION. (*A*)

VÉRIFICATION, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt l'action d'examiner ſi une choſe eſt véritable ou réguliere.

Vérification d'une citation; c'eſt lorſqu'on la confronte avec le texte, pour voir ſi elle eſt fidelle.

Vérification d'un défaut ou *d'une demande*, eſt lorſqu'on examine ſi les concluſions de la demande ſont juſtes & bien fondées.

VÉRIFICATION D'ÉCRITURE, eſt l'examen que l'on fait d'une écriture privée pour ſavoir de quelle main elle eſt; ou bien l'examen d'une piece authentique, contre laquelle on s'eſt inſcrit en faux, pour connoître ſi elle eſt vraie ou fauſſe.

La *vérification d'une écriture privée* ſe fait lorſque celui contre lequel on veut ſe ſervir de cet écrit, refuſe de reconnoître ſon écriture ou ſignature, ou qu'il ne convient pas que l'écrit ſoit d'un tiers auquel on l'attribue.

Cette *vérification* peut ſe faire en trois manieres.

1°. Par deux témoins oculaires qui dépoſent avoir vu écrire & ſigner la perſonne, & qui reconnoiſſent l'écrit pour être le même qu'ils ont vu faire. 2°. Par la dépoſition de témoins qui dépoſent connoître l'écriture de celui dont il s'agit, & qu'ils lui en ont vu faire de ſemblable. 3°. Par comparaiſon d'écritures, laquelle ſe fait toujours par experts.

Quand une piece eſt arguée de faux, la *vérification* s'en fait par comparaiſon d'écritures par le miniſtere d'experts nommés à cet effet.

La *vérification d'écriture* a lieu tant en matiere civile, qu'en matiere criminelle.

Elle ſe fait toujours devant le juge où le procès principal eſt pendant.

Ceux qui ont eu la mauvaiſe foi de nier leur écriture ou ſignature, doivent, ſuivant les ordonnances, en cas de *vérification*, être condamnés au double des ſommes portées en leurs promeſſes, & en de groſſes amendes envers le roi & la partie. *Voyez* l'ordonnance de Villers-Cotterets, *article 93*; celle de Rouſſillon, *article 8*; la déclaration du mois de Décembre 1684; l'ordonnance de 1667, *titre des compulſoires*; l'ordonnance criminelle, *titre 8*, & l'ordonnance du faux; le *traité de la preuve par comparaiſon d'écrit* de M. le Vayer Me. des Requêtes; Danty, *de la preuve par témoins*, & *le traité* de de Bligny. *Voyez* auſſi les *mots* COMPARAISON D'ÉCRITURE, ÉCRITURE, EXPERT, FAUX, RECONNOISSANCE. (*A*)

VÉRIFICATION *d'un édit*, *déclaration*, ou *ordonnance*, eſt lorſque le tribunal auquel une nouvelle loi eſt adreſſée pour l'enregiſtrer, vérifie ſi elle eſt en la forme qu'elle doit être. *Voyez* ENREGISTREMENT.

VÉRIFICATION *d'une ſignature*, eſt quand on examine ſi une ſignature eſt vraie ou fauſſe; on vérifioit autrefois les ſignatures de cour de Rome. *Voyez* SIGNATURE. (*A*)

VÉRIFIER, v. act. (*Gram.*) rechercher ſi une choſe eſt vraie; on *vérifie* une écriture, un fait, une citation; les prophéties ſe *vérifient* ou ſe démentent par le fait.

VÉRIN, ſ. m. (*Méchanique.*) machine en maniere de preſſe, compoſée de deux fortes pieces de bois, poſées horiſontalement, & de deux groſſes vis, qui font élever un pointal enté ſur le milieu de la piece de deſſus. Cette machine ſert à reculer des jambes en ſurplomb, à reculer des pans de bois, & à charger de groſſes pierres dans les charrettes. (*D. J.*)

VÉRINE, (*Géog. mod.*) village de l'Amérique méridionale, dans la province de Vénézuela, au voiſinage de Caracos. Les Eſpagnols ont une plantation dans ce village fameux par ſon tabac, qui paſſe pour le meilleur du monde. (*D. J.*)

VÉRITABLE, adj. (*Gram.*) qui eſt conforme à la vérité; la choſe eſt vraie; rien n'eſt plus *véritable*; il ſe dit des perſonnes; c'eſt un homme vrai ou *véritable*; il eſt quelquefois ſynonyme à *réel*; la vraie délicateſſe, le *véritable* amour.

VÉRITÉ, (*Log.*) toute idée, conſidérée en elle-même, eſt vraie, c'eſt-à-dire qu'elle repréſente exactement ce qu'elle repréſente, ſoit que ce qu'elle offre à l'eſprit exiſte ou non. Pareillement toute choſe, conſidérée en elle-même, eſt vraie, c'eſt-à-dire qu'elle eſt ce qu'elle eſt: c'eſt ce que perſonne ne révoquera en doute; mais quelle utilité pourroit-il y avoir à enviſager la *vérité* ſous cette face? Il faut conſidérer la *vérité* relativement à nos connoiſſances: conſiderée ſous ce point de vue, on peut la définir *une conformité de nos jugemens avec ce que ſont les choſes*: en ſorte que ce qu'elles ſont en elles-mêmes, ſoit préciſément ce que nous en jugeons.

Si la *vérité* eſt une conformité de notre penſée avec ſon objet, elle eſt donc une particularité ou circonſtance de notre penſée; elle en eſt donc dépendante, elle ne ſubſiſte donc point par elle-même. S'il n'y avoit point de penſées & de connoiſſances au monde, il n'y auroit point de *vérité*; mais comment cela peut-il s'accorder avec ce que les philoſophes ont dit de

plus beau touchant la nature des *vérités* éternelles ? ne craignez rien pour les *vérités* éternelles. Comme Dieu eſt un eſprit qui ſubſiſte néceſſairement, & qui connoît de toute éternité ; c'eſt auſſi en lui que les *vérités* ſubſiſteront eſſentiellement, éternellement, & néceſſairement ; mais par-là elles ne ſe trouveront pas indépendantes de la penſée, puiſqu'elles ſont la penſée de Dieu même, laquelle eſt toujours conforme à la réalité des choſes. Mais, direz-vous, quand je détruirois dans ma penſée toutes les intelligences du monde, ne pourrois-je pas toujours imaginer la *vérité ?* La *vérité* eſt donc indépendante de la penſée. Point-du-tout ; ce que vous imagineriez alors ſeroit juſtement une abſtraction, & non une réalité. Vous pouvez par abſtraction penſer à la *vérité*, ſans penſer à aucune intelligence ; mais réellement il ne peut y avoir de *vérité* ſans penſée, ni de penſée ſans intelligence ; ni d'intelligence ſans un être qui penſe, & qui ſoit une ſubſtance ſpirituelle. A force de penſer par abſtraction à la *vérité*, qui eſt une particularité de la penſée, on s'accoutume à regarder la *vérité* comme quelque choſe d'indépendant de la penſée & de l'eſprit ; à peu près comme les enfans trouvent dans un miroir la repréſentation d'un objet, indépendante des rayons de la lumiere, dont néanmoins elle n'eſt réellement qu'une modification.

L'objet avec lequel notre penſée eſt conforme, eſt de deux ſortes ; ou il eſt interne, ou il eſt externe ; c'eſt-à-dire, ou les choſes auxquelles nous penſons ne ſont que dans notre penſée, ou elles ont une exiſtence réelle & effective, indépendante de notre penſée. De-là, deux ſortes de *vérités*, l'une interne & l'autre externe, ſuivant la nature des objets. L'objet de la *vérité* interne eſt purement dans notre eſprit, & celui de la *vérité* externe eſt non-ſeulement dans notre eſprit, mais encore il exiſte effectivement & réellement hors de notre eſprit, tel que notre eſprit le conçoit. Ainſi toute *vérité* eſt interne, puiſqu'elle ne ſeroit pas *vérité* ſi elle n'étoit dans l'eſprit ; mais une *vérité* interne n'eſt pas toujours externe. En un mot la *vérité* interne eſt la conformité d'une de nos idées avec une autre idée, que notre eſprit ſe propoſe pour objet : la *vérité* externe eſt la conformité de ces deux idées réunies & liées enſemble, avec un objet exiſtant hors de notre eſprit, & que nous voulons actuellement nous repréſenter.

Il faut obſerver que nous jugeons des objets ou par voie de principe, ou par voie de conſéquence. J'appelle *jugement par voie de principe*, une connoiſſance qui nous vient immédiatement des objets, ſans qu'elle ſoit tirée d'aucune connoiſſance antérieure ou précédente. J'appelle *jugement par voie de conſéquence*, la connoiſſance que notre eſprit agiſſant ſur lui-même, tire d'une autre connoiſſance, qui nous eſt venue par voie de principe.

Ces deux ſortes de jugemens ſont les deux ſortes de *vérités* que nous avons indiquées, ſavoir la *vérité* externe, & la *vérité* interne. Nous appellerons la premiere *vérité objective*, ou de *principe* ; & l'autre, *vérité logique*, ou de *conſéquence*. Ainſi *vérité* objective, de principe, externe, ſont termes ſynonymes ; de même que *vérité* interne, logique, de conſéquence, ſignifient préciſément la même choſe. La premiere eſt particuliere à chacune des ſciences, ſelon l'objet où elle ſe porte ; la ſeconde eſt le propre & particulier objet de la logique.

Au reſte comme il n'eſt nulle ſcience qui ne veuille étendre ſes connoiſſances par celles qu'elle tire de ſes principes, il n'en eſt aucune auſſi où la logique n'entre, & dont elle ne faſſe partie ; mais il s'y trouve une différence ſinguliere : ſavoir, que les *vérités* internes ſont immanquables & évidentes, au-lieu que les *vérités* externes ſont incertaines & fautives. Nous ne pouvons pas toujours nous aſſurer que nos connoiſſances externes ſoient conformes à leurs objets, parce que ces objets ſont hors de nos connoiſſances mêmes & de notre eſprit : au-lieu que nous pouvons diſcerner diſtinctement, ſi une idée ou connoiſſance eſt conforme à une autre idée ou connoiſſance ; puiſque ces connoiſſances ſont elles-mêmes l'action de notre eſprit, par laquelle il juge intimement de lui-même & de ſes opération intimes ; c'eſt ce qui arrive dans les mathématiques, qui ne ſont qu'un tiſſu de *vérités* internes, où ſans examiner ſi une *vérité* externe eſt conforme à un objet exiſtant hors de notre eſprit, on ſe contente de tirer d'une ſuppoſition qu'on s'eſt miſe dans l'eſprit, des conſéquences qui ſont autant de démonſtrations. Ainſi l'on démontre que le globe de la terre étant une fois dans l'équilibre, pourroit être ſoutenu ſur un point mille & mille fois plus petit que la pointe d'une aiguille, mais ſans examiner ſi cet équilibre exiſte ou n'exiſte pas réellement, & hors de notre eſprit.

La *vérité* de conſéquence étant donc la ſeule qui appartiennent à la logique, nous ceſſerons d'être ſurpris comment tant de logiciens ou de géometres habiles ſe trouvent quelquefois ſi peu judicieux : & comment des volumes immenſes ſont en même tems un tiſſu de la meilleure logique & des plus grandes erreurs : c'eſt que la *vérité* logique & interne ſubſiſte très-bien ſans la *vérité* objective & externe ; ſi donc les premieres *vérités* que la nature & le ſens commun nous inſpirent ſur l'exiſtence des choſes, ne ſont la baſe & le fondement de nos raiſonnemens, quelque bien liés qu'ils ſoient, & avec quelque exactitude qu'ils ſe ſuivent, ils ne ſeront que des paralogiſmes & des erreurs. Je vais en donner des exemples.

Qu'il ſoit vrai une fois que la matiere n'eſt autre choſe que l'*étendue*, telle que ſe la figure Deſcartes ; tout ce qui ſera étendu ſera matiere : & dès que j'imaginerai de l'étendue, il faut néceſſairement que j'imagine de la matiere : d'ailleurs ne pouvant m'abſtenir quand j'y penſe, d'imaginer de l'étendue au-delà même des bornes du monde, il faudra que j'imagine de la matiere au-delà de ces bornes : ou pour parler plus nettement, je ne pourrai imaginer des bornes au monde ; n'y pouvant imaginer des bornes, je ne pourrai penſer qu'il ſoit ou puiſſe être fini, & que Dieu ait pu le créer fini.

De plus, comme j'imagine encore, ſans pouvoir m'en abſtenir quand j'y penſe, qu'avant même la création du monde il y avoit de l'étendue ; il faudra néceſſairement que j'imagine qu'il y avoit de la matiere avant la création du monde : & je ne pourrai imaginer qu'il n'y ait pas toujours eu de la matiere, ne pouvant imaginer qu'il n'y ait pas eu toujours de l'étendue ; je ne pourrai imaginer non plus que la matiere ait jamais commencé d'exiſter, & que Dieu l'ait créée.

Je ne vois point de traité de géométrie qui contienne plus de *vérités* logiques, que toute cette ſuite de conſéquences à laquelle il ne manque qu'une *vérité* objective ou de principe pour être eſſentiellement la *vérité* même.

Autre exemple d'évidentes *vérités* logiques. S'il eſt vrai qu'un eſprit entant qu'eſprit, eſt incapable de produire aucune impreſſion ſur un corps, il ne pourra lui imprimer aucun mouvement ; ne lui pouvant imprimer aucun mouvement, mon ame qui eſt un eſprit, n'eſt point ce qui remue ni ma jambe ni mon bras ; mon ame ne les remuant point, quand ils ſont remués, c'eſt par quelqu'autre principe : cet autre principe ne ſauroit être que Dieu. Voilà autant de *vérités* internes qui s'amenent les unes les autres d'elles-mêmes, comme elles en peuvent encore amener pluſieurs auſſi naturellement, en ſuppoſant toujours le même principe ; car l'eſprit entant qu'eſprit, étant incapable de remuer les corps, plus un eſprit ſera eſ-

prit, plus il ſera incapable de remuer les corps : de même que la ſageſſe entant que ſageſſe, étant incapable de tomber dans l'extravagance, plus elle eſt ſageſſe, & plus elle eſt incapable de tomber dans l'extravagance. Ainſi donc un eſprit infini ſera infiniment incapable de remuer les corps, Dieu étant un eſprit infini, il ſera dans une incapacité infinie de remuer mon corps, Dieu & mon ame étant dans l'incapacité de donner du mouvement à mon corps, ni mon bras ni ma jambe ne peuvent abſolument être remués, puiſqu'il n'y a que Dieu & mon ame à qui ce mouvement puiſſe s'attribuer. Tout ceci eſt néceſſairement tiré de ſon principe par un tiſſu de *vérités* internes. Car enfin ſuppoſé le principe d'où elles ſont tirées, il ſera très-vrai que le mouvement qui ſe fait dans mon bras, ne ſauroit ſe faire, bien qu'il ſoit très-évident qu'il ſe fait.

Quelque étranges que puiſſent paroître ces conſéquences, cependant on ne peut trouver des *vérités* internes mieux ſoutenues, chacune dans leur genre; & celles dont nous venons de rapporter des exemples, peuvent faire toucher au doigt toute la différence qui ſe trouve entre la *vérité* interne ou de conſéquence, & la *vérité* externe ou de principe; elles peuvent auſſi nous faire connoître comment la logique dans ſon exercice s'étend à l'infini, ſervant à toutes les ſciences pour tirer des conſéquences de leurs principes, au lieu que la logique dans les regles qu'elle preſcrit, & qui la conſtituent un art particulier, eſt en elle-même très-bornée. En effet elle n'aboutit qu'à tirer une connoiſſance d'une autre connoiſſance par la liaiſon d'une idée avec une autre idée.

Il s'enſuit de-là que toutes les ſciences ſont ſuſceptibles de démonſtrations auſſi évidentes que celles de la géométrie & des mathématiques, puiſqu'elles ne ſont qu'un tiſſu de *vérités* logiques, en ce qu'elles ont d'évident & de démontré. Elles ſe rencontrent bien avec des *vérités* externes; mais ce n'eſt point de-là qu'elles tirent leur vertu démonſtrative; leurs démonſtrations ſubſiſtent quelquefois ſans *vérité* externe.

Ainſi la géométrie démontre-t-elle, comme nous l'avons déja dit, qu'un globe mille fois plus grand que la terre peut ſe ſoutenir ſur un eſſieu moins gros mille fois qu'une aiguille; mais un globe & une aiguille, tels que la géométrie ſe les figure ici, ne ſubſiſtent point dans la réalité: ce ſont de pures abſtractions que notre eſprit ſe forme ſur des objets.

Admirons ici la réflexion de quelques-uns de nos grands eſprits : *il n'eſt de ſcience*, diſent-ils, *que dans la géométrie & les mathématiques*. C'eſt dire nettement, il n'eſt de ſcience que celle qui peut très-bien ſubſiſter ſans la réalité des choſes, mais par la ſeule liaiſon qui ſe trouve entre des idées abſtraites que l'eſprit ſe forme à ſon gré. On trouvera à ſon gré de pareilles démonſtrations dans toutes les ſciences.

La phyſique démontrera, par exemple, le ſecret de rendre l'homme immortel. Il ne meurt que par les accidens du dehors ou par l'épuiſement du dedans; il ne faut donc qu'éviter les accidens du dehors, & réparer au-dedans ce qui s'épuiſe de notre ſubſtance, par une nourriture qui convienne parfaitement avec notre tempérament & nos diſpoſitions actuelles. Dans cette abſtraction, voilà l'homme immortel démonſtrativement & mathématiquement; mais *c'eſt le globe de la terre ſur une aiguille*.

La morale démontrera de ſon côté le moyen de conſerver dans une paix inaltérable tous les états du monde. La démonſtration ne ſe tirera pas de loin. Tous les hommes ſe conduiſent par leur intérêt: l'intérêt des ſouverains eſt de ſe conſerver mutuellement dans l'intelligence; cet intérêt eſt manifeſte par la multiplication qui ſe fait pendant la paix, & des ſujets du ſouverain, & des richeſſes d'un état. Le moyen d'entretenir cette intelligence eſt également démontré. Il ne faut qu'aſſembler tous les députés des ſouverains dans une ville commune, où l'on conviendra d'en paſſer à la pluralité des ſuffrages, & où l'on prendra des moyens propres à contraindre le moindre nombre de s'accorder au plus grand nombre; mais *c'eſt le globe ſur l'aiguille*. Prenez toutes ces *vérités* par leur abſtraction & ſans les circonſtances dont elles ſont accompagnées dans la réalité des choſes : ce ſont-là autant de démonſtrations équivalentes aux géométriques.

Mais les unes & les autres, pour exiſter dans la pratique, ſuppoſent certains faits. Si donc l'expérience s'accorde avec nos idées, & la *vérité* externe avec la *vérité* interne, les démonſtrations nous guideront auſſi ſûrement dans toutes les ſciences par rapport à leur objet particulier, que les démonſtrations de géométrie par rapport aux démonſtrations ſur l'étendue.

Il n'eſt point de globe parfait qui ſe ſoutienne ſur la pointe d'une aiguille; & la *vérité* géométrique ne ſubſiſte point au-dehors, comme elle eſt dans la préciſion que forme notre eſprit à ce ſujet. Cette préciſion ne laiſſe pas d'être d'uſage même au-dehors, en montrant que pour faire ſoutenir un globe ſur un axe le plus menu, il faut travailler à faire le globe le plus rond, le plus égal de toutes parts, & le plus parfait qui puiſſe être fabriqué par l'induſtrie humaine.

Il n'eſt point auſſi dans la nature aucune ſorte de nourriture ſi conforme à notre tempérament & à nos diſpoſitions actuelles, qu'elle répare exactement tout ce qui dépérit de notre ſubſtance; mais plus la nourriture dont nous uſons approche de ce caractere, plus auſſi toutes choſes demeurant égales d'ailleurs, notre vie ſe prolonge.

En un mot, qu'on me garantiſſe des faits, & je garantis dans toutes les ſciences des démonſtrations géométriques, ou équivalentes en évidence aux géométriques: pourquoi? parce que toutes les ſciences ont leur objet, & tous ſes objets fourniſſent matiere à des idées abſtraites qui peuvent ſe lier les unes avec les autres : c'eſt ce qui fait la nature des *vérités* logiques, & le ſeul caractere des démonſtrations géométriques. *Voyez* la *Logique* du pere Buffier.

Quand on demande s'il y des *vérités*, cela ne fait aucune difficulté par rapport aux *vérités* internes : tous les livres en ſont remplis; il n'y a pas juſqu'à ceux qui ſe propoſent pour but d'anéantir toutes les *vérités* tant internes qu'externes. Accordez une fois à Sextus Empiricus que toute certitude doit être accompagnée d'une démonſtration, il eſt évident qu'on ne peut être ſûr de rien, puiſque dans un progrès à l'infini de démonſtrations on ne peut ſe fixer à rien. Toute la difficulté roule ſur les *vérités* externes. *Voyez* les premiers principes.

VÉRITÉ *métaphyſique* ou *tranſcendentale*; on appelle ainſi l'ordre qui regne dans la variété des diverſes choſes, tant ſimultanées que ſucceſſives, qui conviennent à l'être. *Voyez l'article* ORDRE, où nous remarquons que ce qui diſtingue la veille du ſommeil, c'eſt l'ordre qui regne dans les événemens vrais & réels de la veille; au-lieu que les ſonges forgent des combinaiſons où il n'y a ni *vérité* ni réalité, parce qu'elles ſont deſtituées de raiſon ſuffiſante, & qu'elles ſuppoſent même la coexiſtence des choſes contradictoires. La *vérité* qui réſulte de l'ordre & qui coïncide preſque avec lui, convient donc à tout être, à Dieu, au monde, entant qu'on l'enviſage comme une unité, & à tout individu exiſtant dans le monde, homme, arbre, *&c.*

Tout être eſt donc vrai. Cette *vérité* eſt intrinſeque à l'être, & ne dépend point de nos connoiſſances. Ce n'eſt pas comme en logique, où l'on appelle *vrai*

ce qui eſt tel qu'il nous paroît. Quand je dis, par exemple, voilà un lingot de véritable or, la *vérité* n'a lieu qu'au cas que ce lingot ſoit effectivement ce que j'affirme qu'il eſt ; mais cette *vérité* eſt plutôt celle du jugement que celle de l'être même. Le lingot n'eſt pas tel que vous dites, mais il n'en a pas moins ſa *vérité tranſcendentale* ; c'eſt une maſſe réelle qui ne ſauroit être autre qu'elle eſt, & dont l'eſſence & les attributs ſont liés par des raiſons ſuffiſantes.

Les deux grands principes, l'un de contradiction, l'autre de raiſon ſuffiſante, ſont la ſource de cette *vérité* univerſelle, ſans laquelle il n'y auroit point de *vérité* logique dans les propoſitions univerſelles, & les ſingulieres elles-mêmes ne ſeroient vraies que dans un inſtant : car ſi un être n'eſt pas tellement ce qu'il eſt & qu'il ne puiſſe être autre choſe, comment puis-je former les notions des genres & des eſpeces, & compter ſur elles ? Ces qualités & ces attributs que j'ai ſéparés comme fixes & invariables, ne ſont rien moins que tels ; tout être eſt indifférent à tout autre attribut, il en reçoit & il en perd ſans raiſon ſuffiſante. Ce n'eſt donc qu'en ſuppoſant la *vérité* des êtres, c'eſt-à-dire l'immutabilité de leur eſſence, & la permanence de leurs attributs, qu'on peut les ranger dans ces claſſes génériques & ſpécifiques, dont la néceſſité eſt indiſpenſable pour former le moindre raiſonnement. Les propriétés des nombres & des figures ne ſeroient pas plus conſtantes. Peut-être que demain deux & deux feront cinq, & qu'un triangle aura quatre angles : par-là toutes les ſciences perdroient leur unique & inébranlable fondement.

VÉRITÉ ÉTERNELLE, (*Logiq. Métaphyſiq. Morale.*) c'eſt une propoſition générale & certaine, qui dépend de la convenance, ou de la diſconvenance qui ſe rencontre dans des idées abſtraites.

Les propoſitions qui en découlent, ſont nommées *vérités éternelles*, non pas à cauſe que ce ſont des propoſitions actuellement formées de toute éternité, & qui exiſtent avant l'entendement qui les forme en aucun tems ; ni parce qu'elles ſont gravées dans l'eſprit, d'après quelque modele qui ſoit quelque part, & qui exiſtoit auparavant : mais parce que ces propoſitions étant une fois formées ſur des idées abſtraites, en ſorte qu'elles ſoient véritables, elles ne peuvent qu'être toujours actuellement véritables, en quelque tems que ce ſoit, paſſé ou à venir, auquel on ſuppoſe qu'elles ſoient formées une autre fois par un eſprit en qui ſe trouvent les idées dont ces propoſitions ſont compoſées ; car les noms étant ſuppoſés ſignifier toujours les mêmes idées, & les mêmes idées ayant conſtamment les mêmes rapports l'une avec l'autre, il eſt viſible que des propoſitions qui étant formées ſur des idées abſtraites, ſont une fois véritables, doivent être néceſſairement des *vérités éternelles*.

Ainſi ayant l'idée de Dieu & de moi-même, celle de crainte & d'obéiſſance ; cette propoſition : les hommes doivent craindre Dieu & lui obéir, eſt une *vérité éternelle*, parce qu'elle eſt véritable à l'égard de tous les hommes qui ont exiſté, qui exiſtent, ou qui exiſteront.

Ce ſont des *vérités éternelles* que les rapports d'équité antérieurs à la loi poſitive qui les établit, comme par exemple, que ſuppoſé qu'il y eût des ſociétés d'hommes raiſonnables, il ſeroit juſte de ſe conformer à leurs lois ; que s'il y avoit des êtres intelligens qui euſſent reçu quelque bienfait d'un autre être, ils devroient en avoir de la reconnoiſſance ; qu'un être intelligent qui a fait du mal à un être intelligent, mérite de recevoir le même mal, & ainſi du reſte. (*D. J.*)

VÉRITÉ FONDAMENTALE, (*Logiq. Métaphyſiq.*) nos eſprits ſont ſi lents à pénétrer le fond des objets de leurs recherches, qu'il n'y a point d'homme qui puiſſe connoître toutes les *vérités* de ſon art. Il eſt donc ſage de ſe fixer aux queſtions les plus importantes, & de négliger les autres qui nous éloignent de notre but principal.

Tout le monde ſait combien de tems la jeuneſſe perd à ſe remplir la tête de choſes la plûpart inutiles. C'eſt à-peu-près, comme ſi quelqu'un qui veut devenir peintre, s'occupoit à examiner les fils des différentes toiles ſur leſquelles il doit travailler, & à compter les ſoies des pinceaux dont il doit ſe ſervir pour appliquer ſes couleurs ; mais il ſuffit ſans doute d'inſinuer, que toutes les obſervations qui ne contiennent rien d'intéreſſant, & qui n'aident pas à pouſſer nos connoiſſances plus loin, doivent être négligées.

Il y a en échange des *vérités fondamentales* dont il faut nous occuper, parce qu'elles ſervent de baſe à pluſieurs autres. Ce ſont des *vérités* fécondes, qui enrichiſſent l'eſprit, & qui ſemblables à ces feux céleſtes, qui roulent ſur nos têtes, outre l'éclat qui leur eſt naturel, & le plaiſir qu'il y a de les contempler, répandent leur lumiere ſur bien d'autres objets qu'on ne verroit pas ſans leur ſecours. Telle eſt cette admirable découverte de M. Newton, que tous les corps peſent les uns ſur les autres ; découverte qu'on peut regarder comme la baſe de la Phyſique, & qui a donné à ce beau génie, les moyens de prouver au grand étonnement de tous les Philoſophes, l'uſage merveilleux de ce principe, pour entendre le ſyſtême de notre tourbillon ſolaire.

En fait de morale, le précepte de Jeſus-Chriſt, qui nous ordonne d'aimer notre prochain, eſt une *vérité* ſi capitale pour la conſervation des ſociétés humaines, qu'elle ſuffit toute ſeule, pour nous déterminer dans la plûpart des cas qui regardent les devoirs de la vie civile. Ce ſont des *vérités* de cette nature, qu'on peut nommer *fondamentales*, & que nous devrions rechercher ou pratiquer avec ardeur. (*D. J.*)

VÉRITÉ MÉTAPHYSIQUE, (*Métaphyſ.*) on entend par *vérité métaphyſique*, l'exiſtence réelle des choſes conforme aux idées auxquelles nous avons attaché des mots pour déſigner ces choſes ; ainſi connoître la *vérité*, dans le ſens métaphyſique, c'eſt appercevoir les choſes telles qu'elles ſont en elles-mêmes, & en juger conformément à leur nature ; mais comme le grand jour convient moins aux jeux du théatre que la lumiere, ainſi la *vérité* plait moins que l'erreur à la plûpart des hommes, cependant quelle que ſoit leur foible vue, ou leurs affections dépravées, l'amant de la *vérité*, qui la recherche, qui la connoît, & qui en jouit, poſſede le plus grand bien auquel on puiſſe aſpirer ici-bas. Il eſt beau de conſidérer du haut d'un mont eſcarpé, les erreurs & les égaremens des foibles mortels, pourvû qu'on les regarde d'un œil compatiſſant, & non pas d'un œil orgueilleux. C'eſt du pic de cette montagne qu'on apprend pourquoi la *vérité*, fille du ciel, tombe flétrie ſous le poids des chaînes de la ſuperſtition. (*D. J.*)

VÉRITÉ MORALE, (*Morale.*) conformité de la perſuaſion de notre eſprit avec la propoſition que nous avançons, ſoit que cette propoſition ſoit conforme à la réalité des choſes ou non. *Voyez* VÉRACITÉ. (*D. J.*)

VÉRITÉ, (*Critiq. ſacrée.*) en grec ἀλήθεια ; ce mot a divers ſens particuliers dans l'Ecriture, qu'il faut développer. Il ſe prend pour la juſtice de Dieu : tu m'as humilié dans ta juſtice, *in veritate tuâ*, *pſ. 118. 75.* Pour la loi divine : la loi de l'Eternel ſera mépriſée ſur la terre, *proſternetur veritas in terrâ*, Daniel, *viij. 12.* Pour l'intelligence qui paroît dans un ouvrage : *opus textile viri ſapientis judicio & veritate præditi*, Eccléſ. *xxv. 12.* Le rational étoit un ouvrage tiſſu par un homme habile & intelligent dans ſon

art. Pour la charité, la clémence, la miſéricorde, *I. Cor. v. 8.* & *Prov. xx. 28.* La garde des rois eſt la miſéricorde & la vérité. ἐλεημοσυνη και ἀληθεια. Ainſi faire, pratiquer la *vérité*, *I. Cor. xij. 6*, c'eſt faire de bonnes œuvres, des œuvres de miſéricorde; celui qui fait bien, ὁ ποιων ἀληθειαν, Jean, *iij. 21*, c'eſt-à-dire celui qui eſt juſte, miſéricordieux; Jeſus-Chriſt dit qu'il eſt la *vérité* & la vie, Jean, *xiv. 6*, non-ſeulement parce que ſa doctrine eſt vraie, & qu'elle conduit au bonheur, mais parce qu'elle reſpire la juſtice & l'humanité.

Enfin le ſens le plus ordinaire du mot *vérité* dans l'Ecriture, eſt ce qui eſt oppoſé à l'erreur & aux fauſſes opinions en matiere de religion; ſur quoi je me contenterai de rapporter un beau paſſage de Tertullien. « La *vérité*, dit ce pere de l'Egliſe, n'eſt point » ſujette à la preſcription; ni la longueur du tems, » ni l'autorité de perſonne ne peuvent rien contr'elle; » c'eſt de ſemblables ſources, que des coutumes qui » doivent leur naiſſance à l'ignorance, à la ſimplici- » té, à la ſuperſtition des hommes, acquérant de la » force par l'uſage, s'élevent inſenſiblement contre » la *vérité*; mais notre ſeigneur a pris le nom de *vé-* » *rité* & non pas de coutume. Si ſa doctrine a toujours » été la *vérité*, que ceux qui l'appellent une *nouveau-* » *té*, nous diſent ce qu'ils entendent par ce qui eſt an- » cien. On n'attaque bien les héréſies, continue-t-il, » qu'en prouvant qu'elles ſont contraires à la vérité. (*D. J.*)

VÉRITÉ, (*Antiq. égypt.*) nom de la pierre précieuſe que portoit au col le chef-juge des Egyptiens. Nous apprenons de Diodore de Sicile, *l. I. p. 48*, que le tribunal où l'on rendoit la juſtice parmi les Egyptiens, n'étoit pas moins célebre par la ſageſſe des magiſtrats, que l'aréopage d'Athènes & le ſénat de Lacédémone. Il étoit compoſé de trente juges, ſous un préſident qu'ils choiſiſſoient eux-mêmes, & à qui l'on donnoit le nom de *chef-juge* ou de *chef de la juſtice*. Il portoit au cou une chaîne d'or à laquelle étoit ſuſpendue une pierre précieuſe qu'on appelloit la *vérité*, ſoit qu'effectivement elle en portât l'empreinte, ſoit qu'elle n'en fût que le ſymbole. Ce ſénat étoit repréſenté ſur un des murs du ſuperbe monument ou tombeau qu'on avoit élevé à Thèbes en l'honneur du roi Oſymandias. Les juges y étoient ſans mains, pour marquer qu'ils ne devoient pas être ſenſibles à l'intérêt, & pour montrer que leur chef ne devoit ſe propoſer dans ſes jugemens d'autre regle que la *vérité*. Il regardoit fixement cette pierre qu'il avoit ſur la poitrine. *Antiq. égyp.* de M. de Caylus, *tom. I.* (*D. J.*)

VÉRITÉ, (*Mythol.*) en grec ἀληθεια; les payens ont déifié la *vérité*, en la faiſant fille du tems ou de Saturne pris pour le tems, & mere de la juſtice & de la vertu. Pindare dit que la *vérité* eſt fille du ſouverain des dieux. On la repréſente comme une jeune vierge d'un port noble & majeſtueux, couverte d'une robe d'une extrême blancheur. Quelqu'un a dit qu'elle ſe tenoit ordinairement cachée au fond d'un puits, pour exprimer la difficulté qu'il y a de la découvrir. Apelles, dans ſon fameux tableau de la calomnie, perſonnifia la *vérité*, ſous la figure d'une femme modeſte laiſſée à l'écart; c'eſt une idée bien vraie & bien ingénieuſe. (*D. J.*)

VÉRITÉ, (*Peint.*) ce terme s'emploie en peinture pour marquer l'expreſſion propre du caractere de chaque choſe, & ſans cette expreſſion il n'eſt point de peinture. (*D. J.*)

VERJURES, VERGEURES *ou* VERJULES, (*terme de Papeterie.*) ſont de petites tringles de bois ou de laiton, ſur leſquelles on lie les fils plus menus qui font les formes. *Voyez nos figures dans les Pl. de Papeterie.*

VERJUS, ſ. m. (*Agriculture.*) gros raiſin qu'on nomme autrement *bourdelas*, qui ne murit jamais parfaitement, ou plutôt qui dans ſa plus grande maturité conſerve toujours un acide qui empêche qu'on n'en puiſſe faire du vin. Ceux qui le cultivent en France, le ſoutiennent ordinairement ſur des treilles à cauſe de la peſanteur des grappes, que le ſarment ne pourroit porter ſans cet appui. Quand ce raiſin eſt mûr, on en fait d'excellentes confitures; mais ſon plus grand uſage eſt d'en tirer cette liqueur que l'on appelle *verjus*. (*D. J.*)

VERJUS, (*Liqueur.*) liqueur que l'on tire du bourdelas ou *verjus*; on en fait auſſi avec des raiſins doux & propres à faire du vin lorſqu'ils ſont encore acides, & comme on dit encore, en *verjus*. Le *verjus* ſert beaucoup pour l'aſſaiſonnement des viandes & des ragoûts; il entre auſſi dans la préparation de quelques remedes, & les marchands épiciers-ciriers s'en ſervent pour purifier leur cire. (*D. J.*)

VERJUS, (*Mat. méd. des anciens.*) en grec ὀμφακιον. Les anciens avoient coutume d'expoſer les raiſins non mûrs au ſoleil pendant quelques jours, & d'en exprimer enſuite le jus dans de grandes cuves, où l'on le laiſſoit à découvert juſqu'à ce qu'il fût épaiſſi en conſiſtance de robe. Dioſcoride en faiſoit un grand uſage, & le recommande avec du miel pour le relâchement des amygdales, de la luette & des gencives. De ce même *verjus* ils en compoſoient un vin d'uſage dans les maladies peſtilentielles. Tout cela étoit aſſez ſenſé. (*D. J.*)

VERLE, ſ. f. (*terme de Jaugeur.*) eſpece de jauge ou inſtrument qui ſert à jauger les tonneaux & futailles remplies de liqueur ou propres à les contenir. (*D. J.*)

VERLUCIO, (*Géog. anc.*) ville de la grande Bretagne. L'itinéraire d'Antonin la place ſur la route d'Ica à Calleva, entre *Aquæ ſolis* & *Cunetio*, à quinze milles du premier de ces lieux, & à vingt milles du ſecond. On veut que cette place ſubſiſte encore aujourd'hui; mais on ne s'accorde pas ſur ſa ſituation. Les uns prétendent que c'eſt *Weſtbury*; d'autres diſent *Hedington*, d'autres *Leckham*, & d'autres *Varmiſter*. (*D. J.*)

VERMANDOIS, LE, (*Géog. mod.*) pays de France, en Picardie. Il eſt borné au nord par le Cambreſis, au midi par le Noyonnois, au levant par la Thiérache, & au couchant par le Santerre. Ce pays eſt un des premiers bailliages du royaume, dont le ſiege eſt à Laon. Sa coutume eſt ſuivie dans beaucoup d'autres bailliages. Il abonde en grains & en lin. La riviere de Somme y prend ſa ſource & le traverſe; il a pour capitale la ville de Saint-Quentin.

Le *Vermandois* comprend une partie du terrein occupé autrefois par les *Veromandui*, dont il a emprunté le nom. Il étoit beaucoup plus étendu ſous les célebres comtes de *Vermandois*, qui étoient les plus puiſſans vaſſaux de la couronne, à la fin de la ſeconde race & au commencement de la troiſieme. Ils deſcendoient de Bernard, roi d'Italie, petit-fils naturel de Charlemagne. Ils étoient encore comtes de Troies, de Meaux & de Roucy. Cette illuſtre maiſon étant tombée en quenouille, Philippe Auguſte réunit le *Vermandois* à la couronne, & donna des terres en échange à Eléonore, comteſſe de Saint-Quentin.

Pierre de la Ramée, connu ſous le nom de *Ramus*, profeſſeur au college royal à Paris, étoit né en 1515 dans un village du *Vermandois*. Il vint tout jeune chercher les moyens de gagner ſa vie à Paris, & faute d'autres reſſources, il ſe mit valet au college de Navarre; mais il fit de grands progrès dans les études, & fut reçu maître-ès-arts, en ſoutenant le contraire de la doctrine d'Ariſtote ſur différentes propoſitions. Il s'en tira très-bien, & l'envie lui prit d'examiner à fond toute la philoſophie de ce prince de l'école: ce fut la ſource de ſes malheurs; il s'attira beaucoup d'ennemis

d'ennemis par ſes ouvrages contre Ariſtote.

Les affaires qu'on lui ſuſcita dans la ſuite, ſous prétexte qu'il ſuivoit les opinions des Proteſtans, l'obligerent de ſe cacher tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre. Enfin il fut aſſaſſiné en 1572 pendant le maſſacre de la S. Barthelemy, par des meurtriers que ſon ennemi Jacques Charpentier, docteur en médecine & profeſſeur royal, envoya pour le tuer; ſon corps indignement traité par les écoliers de ce profeſſeur, fut jetté dans la Seine.

Il a fondé de ſon propre bien la chaire de mathématique qui porte ſon nom au college royal. Il nous reſte de lui un traité *de militiâ Cæſaris*, un livre *de moribus veterum Gallorum*, & quelques autres ouvrages, qui ſont à la vérité très-imparfaits, mais qu'on doit regarder comme le crépuſcule du jour que Deſcartes fit luire enſuite pour les ſciences. Le plus illuſtre des diſciples de Ramus fut le cardinal d'Oſſat, lequel a même écrit étant jeune, un ouvrage pour la défenſe de ſon maître; & cet ouvrage honorable au diſciple fut imprimé à Paris chez Wechel en 1564 *in-8°*. (*D. J.*)

VERMANTON *ou* VERMENTON, (*Géog. mod.*) petite ville de France, en Bourgogne, ſur la riviere de Cure, dans l'Auxerrois, à cinq lieues au midi d'Auxerre. C'eſt une prevôté royale, qui députe aux états de Bourgogne alternativement avec les autres villes de l'Auxerrois. *Longit. 21. 16. latit. 47. 40.* (*D. J.*)

VERMEIL, ſ. m. (*terme de Doreur en détrempe.*) c'eſt une compoſition faite de gomme gutte, de vermillon & d'un peu de brun-rouge mêlés enſemble, & broyés avec du vernis de Veniſe & de l'huile de térébentine; quelquefois ce *vermeil* ſe fait avec la ſeule lacque fine ou le ſeul ſang de dragon appliqué en détrempe, ou même à l'eau ſeule. Les Doreurs s'en ſervent pour jetter un éclat d'orfévrerie ſur leurs ouvrages; c'eſt la derniere façon qu'ils leur donnent.

VERMEIL DORÉ, ſ. m. (*Orfévrerie.*) les Orfevres nomment ainſi les ouvrages d'argent qu'ils dorent au feu avec de l'or amalgamé. (*D. J.*)

VERMEILLE, (*Hiſt. nat.*) nom que quelques Lapidaires donnent à une pierre d'un rouge cramoiſi très-foncé que quelques-uns regardent comme un grenat. On prétend qu'elle ne perd point ſa couleur dans le feu.

VERMEJO *ou* BERMEJO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne, dans la Biſcaye propre, avec un port ſur un bord de l'Océan. Le terroir du lieu eſt chargé d'orangers. (*D. J.*)

VERMELAND *ou* WERMELAND, (*Géogr. mod.*) province de Suede dans les terres. Elle eſt bornée au nord par la Dalécarlie, au midi par le lac Vener, au levant par la Weſtmanie & la Néricie, & au couchant par la Norwege. Elle peut avoir environ vingt lieues du midi au nord, & quarante du levant au couchant. C'eſt un pays coupé d'un grand nombre de lacs & de marais. Philipſtad eſt la capitale. (*D. J.*)

VERMICELLI, ſ. m. (*Mets d'Italie.*) c'eſt une pâte faite de fine fleur de farine & d'eau, & réduite en petits filets de figure de vers, par le moyen d'eſpece de ſeringues percées de petits trous. On fait ſécher ces filets, & on les garde; ils ſont ordinairement blancs, quoiqu'il y en ait auſſi de jaunes, qu'on rend tels en y ajoutant du ſafran ou des jaunes d'œufs; quelquefois on y met du ſucre, pour les rendre plus agréables. Cette ſorte de mets eſt plus d'uſage en Italie qu'en France: on en mange en potage.

On donne pluſieurs autres formes à la pâte du *vermicelli*, car on l'applatit, & on l'étend en rubans larges de deux doigts. On en fait auſſi des petits bâtons, gros comme des tuyaux de plume, qu'on appelle *macaroni*. On réduit quelquefois en petit grains de la groſſeur des ſemences de moutarde. Enfin les Italiens en forment des eſpeces de grains de chapelet, qu'ils appellent *patres*. Tous les mets de cette eſpece conviennent à un pays auſſi chaud que l'eſt l'Italie. (*D. J.*)

VERMICULAIRE, eſt un nom que l'on donne à tout ce qui a quelque reſſemblance à des vers. *Voyez* VERS.

Les anatomiſtes en particulier donnent ce nom au mouvement des inteſtins, & à certains muſcles du corps. *Voyez* INTESTIN, *&c.*

Le mouvement *vermiculaire* ou périſtaltique des inteſtins ſe fait par la contraction de leurs fibres de haut en bas; comme le mouvement antipériſtaltique ſe fait par la contraction de leurs fibres de bas en haut. *Voyez* PÉRISTALTIQUE.

La contraction qui arrive dans le mouvement périſtaltique, que d'autres appellent *vermiculaire*, parce qu'il reſſemble aux mouvemens des vers, n'affecte pas toutes les parties des inteſtins à la fois, mais une partie après l'autre.

VERMICULAIRES, *en Anatomie*, eſt le nom que l'on donne à deux éminences du cervelet ſituées près du quatrieme ventricule du cerveau; elles ſe nomment en latin, *proceſſus* ou *apophyſes vermiformes*. *Voyez* CERVEAU & APOPHYSES.

Vermiculaires, eſt auſſi le nom que l'on donne à quatre muſcles de chaque main & de chaque pié, qui tirent les doigts & les orteils vers les pouces & le gros orteil. On les nomme auſſi *lumbricaux*. *Voyez* LUMBRICAUX.

VERMICULAIRE BRULANTE, (*Botan.*) eſpece de petite joubarbe à fleur jaune, nommée par Tournefort, *ſedum parvum, acre, flore luteo*. *Voyez* JOUBARBE. (*D. J.*)

VERMICULÉ, *terme de Sculpture*; le travail *vermiculé*, eſt un ouvrage ruſtiqué avec certains entrelas gravés avec la pointe, de-ſorte que cela repréſente comme des chemins faits par les vers.

VERMICULITES, (*Hiſt. nat.*) ce ſont des corps marins pétrifiés, qui reſſemblent à des vers entortillés les uns dans les autres; on les nomme auſſi *helmintolites*, mais plus communément *tuyaux vermiculaires*. Voyez *ces articles*.

VERMIFORMES, appendices *vermiformes*, (*en Anatomie.*) nom de deux avances mitoyennes du cervelet, l'une antérieure & ſupérieure qui regarde en-devant, & l'autre poſtérieure & inférieure qui va en arriere.

On les appelle *vermiformes*, parce qu'elles reſſemblent à un gros bout de vers de terre.

VERMIFUGE, (*Médec. & Mat. méd.*) nom général donné aux différens remedes vantés en médecine dans les cas où il s'agit d'expulſer, ou de faire mourir les vers qui ſe trouvent dans le corps humain, ſurtout dans l'eſtomac & les entrailles. Expoſons en peu de mots, d'après Hoffman, ce qu'il faut penſer de ces différens remedes, & quelles ſont les précautions à obſerver en uſant des uns ou des autres.

On compte ordinairement au nombre des *vermifuges* les acides, tels que le ſuc de citron, d'orange, de limon, de groſeille, d'épine-vinette & de grenade; le phlegme & l'eſprit de vitriol; la crême de tartre, le vin tartareux du Rhin, & le vinaigre; tous ces remedes ne ſont de ſaiſon, que lorſqu'il y a complication de chaleur, d'ardeur contre nature, & de commotion fébrile; alors non-ſeulement ils corrigent la chaleur, mais ils réſiſtent puiſſamment à la putréfaction, & détournent la malignité dangereuſe des ſymptômes.

On met dans la claſſe des *vermifuges* les amers, tels que l'abſynthe, la petite centaurée, le ſcordium, le treſle de marais, la rue; & plus encore les amers qui ont une qualité purgative, tels que l'aloès, la rhu-

barbe, la coloquinte, & les trochiſques d'Alhandal. Quoique ces remedes ne détruiſent pas abſolument les vers, attendu qu'il s'en engendre non-ſeulement dans la rhubarbe & l'abſynthe, mais encore, comme l'a remarqué Hildanus, *Cent. I. obſ. 60.* dans la véſicule du fiel, cependant on ne ſauroit nier que les amers ne ſoient efficaces contre ces ſortes d'animaux; en effet, d'une part ils corrigent par leur qualité balſamique la matiere crue dont les vers ſe nourriſſent, & de l'autre en ſtimulant les fibres des inteſtins, ils évacuent quelquefois les humeurs corrompues en même tems que les vers: joignez à cela qu'ils rétabliſſent l'énergie de la bile, qui dans les enfans, & dans les autres perſonnes d'une conſtitution humide, eſt, pour l'ordinaire, la cauſe immédiate des vers.

On regarde encore comme des *vermifuges* les ſubſtances huileuſes; leur efficacité paroît être conſtatée par une expérience de Redi, qui nous apprend que les inſectes reſtent vivans, après qu'on les a plongés dans différentes autres liqueurs; mais qu'ils meurent promptement dès qu'ils baignent dans l'huile. On peut par cette raiſon donner contre les vers des ſubſtances huileuſes, telles que l'huile d'olives, l'huile de navette, & l'huile d'amandes douces; mais alors il faut donner à la fois une grande quantité d'huile pour eſperer de tuer tous les vers répandus dans les inteſtins. On doit donc plutôt adminiſtrer les ſubſtances huileuſes dans les violens ſymptômes que cauſent les vers, parce qu'elles relâchent les tuniques des inteſtins ſpaſmodiquement contractées, les défendent & les oignent d'un mucilage, moyennant quoi on peut après cela adminiſtrer avec plus de ſûreté les remedes purgatifs.

Les ſubſtances ſalines ſont auſſi vantées comme de bons *vermifuges*, tant parce qu'elles détruiſent le tiſſu tendre de ces animaux, que parce qu'en ſtimulant les inteſtins, elles en procurent l'évacuation, ſur-tout ſi les ſels ſont diſſous dans une ſuffiſante quantité d'eau. Ceci eſt vrai des ſels neutres, amers, tels que ceux de Glauber, d'Epſom, de Sedlidtz, d'Egra, & de Carlsbath, qui pris dans un véhicule approprié, & pendant un eſpace de tems conſidérable, produiſent d'excellens effets, ſur-tout dans les jeunes perſonnes, incommodées de l'eſpece de vers appellés *tenia*, & des vers larges; parce qu'on ne les détruit pas ſi bien par les purgatifs, qui produiſent des ſpaſmes, que par les ſels & les eaux ſalines.

Il eſt certain que les ſels de l'eſpece vitriolique, ont eu long-tems la réputation d'être de bons *vermifuges:* & les eaux de Pyrmont qui contiennent un vitriol ſubtil de Mars, ſont très-bonnes pour la cure des *tenia*, & des vers ſpiraux.

S'il y a des remedes utiles pour quelques cas, c'eſt aſſûrement pour celui où il eſt queſtion de faire mourir & chaſſer les vers. Les meilleurs pour cet effet, ſont parmi les gommes, l'aſſa-fætida, le ſagapenum, l'opopanax, & la myrrhe; parmi les plantes, la tanéſie, le ſcordium & l'abſynthe; parmi les racines bulbuſes, les différentes ſortes d'oignons & d'ail; parmi les fruits, les amandes ameres, & l'huile qu'on en exprime; la barbotine, la graine du cataputia, & autres de même nature: on peut mêler ces ſortes de remedes avec les autres, pour un ſuccès plus aſſuré.

Mais il reſte un autre ſpécifique beaucoup plus efficace, tiré du regne minéral, qui eſt le vif-argent, lequel eſt ſingulierement mortel aux vers, & détruit leur mouvement vital, ſans qu'on puiſſe expliquer ſon effet par des principes mécaniques.

On donne le mercure doux bien préparé ſans purgatif, ou avec un purgatif tel que le diagrede, la ſcammonée ſulphurée, la réſine de jalap; on donne auſſi l'éthiops minéral fait d'un mélange exact de ſoufre & de vif-argent; Hoffman donnoit le vif-argent bien dépuré, & long-tems broyé avec du ſucre-candi, en faiſant précéder ce remede des préparations néceſſaires.

On recommande dans les mémoires d'Edimbourg, *t. V.* la poudre d'étain pour les vers grêles ou longs, & on en parle comme d'un excellent *vermifuge* pour les vers cucurbutins. On emploie auſſi ce remede contre le tænia ou ver plat, qui eſt ſi difficile à détruire; voici la recette de ce *vermifuge*; on pulvériſe bien ſoigneuſement une once & demie d'étain fin, on mêle cette poudre paſſée par un tamis avec huit onces de melaſſe; on purge d'abord le malade; enſuite le jour ſuivant on lui donne à jeun la moitié de cette compoſition, le lendemain la moitié de l'autre moitié, & le troiſieme jour on donne le reſte.

Il faut s'abſtenir de tous les remedes mercuriels & des draſtiques, en cas d'une bile âcre répandue dans les inteſtins. On peut joindre les topiques aux *vermifuges* internes deſtinés pour les enfans; ces topiques ſont des épithèmes préparés avec de l'abſynthe, du fiel de bœuf, de l'aloès, de la coloquinte, du ſuc de petite centaurée, & de l'huile de fleur de ſpic; on applique les épithèmes ſur la région épigaſtrique & ſur l'ombilicale. (*D. J.*)

VERMILLER, v. neut. (*Vénerie.*) c'eſt lorſque les bêtes noires ſuivent du boutoir la trace des mulots pour dénicher leur magaſin, on dit auſſi vriller, & ſi le ſanglier a fait ſes boutes dans les prés ou fraîcheurs, cela s'appelle *vermiller.*

VERMILLON, (*Chimie.*) maſſe rouge, peſante, compacte, friable, parſemée de lignes argentées ou brillantes, compoſée de ſoufre & de vif-argent, unis enſemble par l'art de la Chimie.

Le *vermillon* après avoir été broyé long-tems ſur le porphyre ſe réduit en poudre très-fine, & d'une des plus belles couleurs rouges qu'il y ait au monde; lorſqu'en broyant le *vermillon* on y mêle de l'eau de gomme gutte avec un peu de ſafran, on empêche le *vermillon* de noircir; & c'eſt-là le rouge que les femmes mettent ſur leur viſage. (*D. J.*)

VERMILLONNER, *en terme de Doreur ſur bois*, ſe dit de l'action de mettre une couleur de vermillon & de bleu d'Inde, ſur une piece d'ouvrage dorée & brunie. Cette couleur releve l'éclat de l'or, & lui donne un plus beau luſtre.

Une fig. Pl. du Doreur repréſente une ouvriere qui *vermillonne.*

VERMISSEAU, ſ. m. (*Gram.*) petit ver de quelqu'eſpece que ce ſoit.

VERMISSEAU DE MER, (*Conchyliol.*) en latin *vermiculus marinus, vermiculus tubulatus;* nom d'un genre de coquille de la claſſe des univalves. En voici les caracteres: c'eſt une coquille de mer faite en forme du tuyau, droit, ondé, contourné, courbé, arrondi, *&c.* Ces coquilles ſont nommées *vermiſſeaux de mer*, à cauſe de l'animal qui l'habite, & qui eſt toujours une ſorte de ver.

Dans la claſſe des *vermiſſeaux de mer* qui ſont diſpoſés en ligne droite & ondée, on diſtingue les eſpeces ſuivantes. 1°. L'eſpece nommé l'*orgue* couleur de pourpre, en latin *tabularia purpurea*, que pluſieurs auteurs croient être une eſpece de corail, & c'eſt en réalité un aſſemblage de vermiſſeaux de mer. *Ferrante imperato, l. XXVII.* décrit ainſi les *vermiſſeaux* qui compoſent la maſſe que l'on appelle l'orgue pourpre. *Tubulara purpurea è conſiſtenza marina compoſta di piccioli tubuli ordinatamente accoſtati inſieme, di color vivo puniceo, concavi, è liſſi di dentro, fuori uniti da alcune traverſe cruſte diſpoſte con eguale intervallo; ſi ſtima madre, ove ſi concreino animali marini nel modo che le api, nelle favi, da alcuni è numerata trà gl' Alcionii.* 2°. L'orgue d'un rouge pâle; 3°. le *vermiſſeau* nommé le *grand tuyau d'orgue*; 4°. le *vermiſſeau* liſſe & poli; 5°. le *vermiſſeau* ſtrié, & cannelé; 6°. le *ver-*

miſſeau à profondes ſtries & cannelures.

Dans la claſſe des *vermiſſeaux* contournés & courbés, nous avons les eſpeces ſuivantes; 1°. les *vermiſſeaux* en boyau; cette eſpece forme toujours une maſſe qui imite l'aſſemblage des boyaux; 2°. les *vermiſſeaux* ondés de différentes manieres; 3°. les *vermiſſeaux* finiſſant en vis tortillé; 4°. les *vermiſſeaux* ridés & de couleur brune.

Dans la claſſe des *vermiſſeaux* diſpoſés en pluſieurs ronds ou cercles, on compte les ſuivans; les *vermiſſeaux* faits en vers de terre; 2°. les *vermiſſeaux* faits en tuyau à cloiſon, avec un ſyphon; cette eſpece eſt diviſée intérieurement en un certain nombre de cellules, avec un ſyphon de communication qui s'étend par-tout; 3°. les *vermiſſeaux* adhérens à la vaſe des rochers; 4°. les *vermiſſeaux* adhérens aux huîtres; 5°. ceux qui adhérent aux moules; 6°. ceux qui s'attachent aux buccins; 7°. les *vermiſſeaux* faits en réſeau, & tirant ſur le roux; 8°. les *vermiſſeaux* fauves & tortillés; 9°. les *vermiſſeaux* blancs, & couleur de roſe.

Il ne faut pas confondre les *vermiſſeaux de mer* avec les tuyaux de mer appellés *dentales* & *antales*. Ces derniers ſont toujours ſeuls, & rarement voit-on les *vermiſſeaux* en petit nombre. Bonanni les compare à des ſerpens de mer entrelacés confuſément; ils s'attachent aux rochers, & à la carene des vaiſſeaux. En effet, ils ſont ſi intimement joints enſemble, qu'ils ne paroiſſent qu'une maſſe confuſe. C'eſt ce qui les a fait mettre parmi les multivalves; mais quoiqu'on le trouve en ſociété, & pour ainſi dire par colonies, il ne faut pas moins les conſiderer comme ſeuls & détachés de leurs voiſins, avec leſquels ils ne ſont joints qu'accidentellement; enfin, puiſque l'on convient que chaque ver a ſon tuyau & ſon trou indépendant, il paroît que cette coquille ſera régulierement placée parmi les univalves.

On compte deux ſortes de *vermiſſeaux* habitans de ces coquilles: ceux qui reſtent dans le ſable ſans coquilles ni tuyaux, tels que ſont ceux qui habitent les bancs de ſable, & dont le travail eſt ſi ſingulier: ils ne ſont qu'une ligne plus élevés que la vaſe; chaque ver a ſon trou qui eſt une eſpece de tuyau fait de grains de menus ſables, ou de fragmens du coquillage liés avec leur glu: leur nombre eſt prodigieux, & cauſe de la ſurpriſe. Les ſeconds ſont ceux qui s'attachent enſemble à tous les corps, & qui ne cherchent qu'un point d'appui. Le même ſuc gluant qui forme leurs coquilles ſert à leur adhéſion: il ſe forme de leurs différens replis des figures & des monceaux, tels qu'en feroient pluſieurs vers de terre entrelacés. Mais il faut entrer dans de plus grands détails, pour expliquer comment ces coquilles ſe courbent & ſe collent enſemble.

On peut diviſer les *vermiſſeaux de mer* en tuyaux faits de divers grains de ſable, ou de fragmens de coquillage; & en tuyaux d'une matiere ſemblable à celle des coquilles. Il y a encore des vers dont les tuyaux ſont d'une ſubſtance molle, mais nous n'en parlerons pas ici.

Les *vermiſſeaux* dont les tuyaux ſont des coquilles, ſont tantôt collés ſur le ſable, tantôt ſur les pierres, & tantôt ſur les coquilles de divers autres coquillages. Leurs tuyaux ſont ronds, & d'une figure approchante de la conique, je veux dire ſeulement que vers leur origine, ils ſont moins gros qu'à leur extrémité. Dans le reſte leur figure eſt différente dans preſque chaque *vermiſſeau* différent. Non-ſeulement ces tuyaux prennent la courbure de la ſurface du corps ſur lequel ils ſont collés, mais outre cela ils forment diverſes figures, ou diverſes courbures auſſi différentes les unes des autres, que le ſont les différentes figures, que prend ſucceſſivement un ver de terre en mouvement.

Pour entendre comment ces tuyaux de coquilles ſe collent ſi exactement ſur la ſurface des corps où ils ſont appliqués, il faut conſidérer que l'animal, quelque petit qu'il ſoit, & peu après ſa naiſſance eſt couvert par une coquille. Dès-lors que cet animal commence à croître, ſa coquille ceſſe de le couvrir tout entier, une petite partie du corps qui n'eſt plus enveloppée, ſort alors par l'ouverture de la coquille. C'eſt de cette partie que s'échape un ſuc pierreux & gluant, qui venant à s'épaiſſir, forme un nouveau morceau de coquille autour de l'animal.

Ceci ſuppoſé, il eſt clair que ſi la partie qui abandonne l'ancienne coquille, & qui lui ajoute de nouvelles bandes, s'applique ſur quelques corps, comme elle le fait dans les vers qui rampent continuellement: il eſt clair, dis-je, que la même glu qu'elle fournira pour unir entre elles les particules qui compoſent le nouveau morceau de coquille, que cette même glu attachera la nouvelle coquille au corps que touchoit la partie découverte de l'animal. De-ſorte que ſi en croiſſant cette partie ſuit toujours la ſurface de ce corps, & y décrit des lignes courbes, la coquille en croiſſant ſuivra la même ſurface, elle y ſera collée dans toute ſon étendue.

C'eſt ainſi ſans doute que les coquilles des *vermiſſeaux de mer* ſe collent ſur les différens corps, ſur leſquels ces *vermiſſeaux* ſe ſont trouvés peu après leur naiſſance.

Les *vermiſſeaux de mer* qui ne ſont point couverts de coquilles, paſſent auſſi leur vie dans un même trou. Ils demeurent dans le ſable, comme nos vers de terre demeurent dans la terre. Le ſuc qui s'échape de leur corps n'eſt pas en aſſez grande quantité, ou n'a pas aſſez de conſiſtance pour leur former une coquille. Mais il eſt aſſez viſqueux pour coller enſemble les grains de ſable, & les fragmens de coquille qui les entourent; il fait la jonction d'une eſpece de mortier ou de ciment qui lie enſemble, comme autant de petites pierres, les grains de ſable, & les petits morceaux de coquille.

L'animal qui habite ces tuyaux, eſt d'une figure aſſez ſinguliere; il n'a guere qu'un pouce de longueur, & il n'a que quelques lignes de diametre. L'extrémité de ſa tête eſt plate, ronde ou circulaire; elle eſt diviſée en trois parties: celle du milieu eſt un peu ovale, & les deux autres forment des zones circulaires. *Voyez* les *mém. de l'acad. des Sciences, année 1711.* (*D. J.*)

VERMOULU, adj. (*Jardinage.*) eſt un bois attaqué des vers, non-ſeulement dans l'obier, mais même dans le cœur. Un tel bois n'eſt bon à rien.

VERNACULAIRE, (*Maladies.*) eſt un mot qui s'applique à tout ce qui eſt particulier à quelque pays. *Voyez* LOCAL, *&c.*

C'eſt pour cela que les maladies qui regnent beaucoup dans quelque pays, province ou canton, ſont quelquefois appellées *maladies vernaculaires*, mais plus communément *maladies endémiques*. *Voyez* ENDÉMIQUE & MALADIE.

Telles ſont le plica polonica, le ſcorbut, le tarentiſme, *&c.*

VERNAL, adj. (*Phyſiq. & Aſtron.*) ſe dit de ce qui appartient à la ſaiſon du printems. *Voyez* PRINTEMS.

Signes vernaux ſont ceux que le ſoleil parcourt durant la ſaiſon du printems, ſavoir le Bélier, le Taureau, les Gemeaux. *Voyez* SIGNE.

Equinoxe vernal eſt celui qui arrive lorſque le ſoleil commence à monter de l'équateur vers le pole du nord. *Voyez* ÉQUINOXE.

Section vernale eſt l'endroit où l'écliptique coupe l'équateur, & où commencent les ſignes *vernaux*. On l'appelle autrement *ſection du printems*, premier point du Bélier ou d'aries. *Chambers.*

VERNE, (*Jardinage.*) *voyez* AULNE.

VERNAGE, ſ. f. (*Jardinage.*) eſt une portion de terrein plantée en vernes ou aulnes. *Voyez* VERNES *ou* AULNES.

VERNEUIL, (*Géog. mod.*) ville de France, dans la Normandie, vers les frontieres du Perche, au diocèſe d'Evreux, ſur la gauche de l'Oure, à 18 lieues au midi de Rouen, & à 24 au ſud-oueſt de Paris. Le roi Charles VII. l'enleva aux Anglois en 1449; & depuis ce tems-là elle a fait partie du duché d'Alençon. L'élection de *Verneuil* comprend cent trente-deux paroiſſes. Le commerce des habitans conſiſte en grains, en draperies & en bonneteries. *Longitude*, ſuivant Caſſini, $18^d. 35'. 45''$. *latit.* $48^d. 44'. 10''$.

2°. *Verneuil*, autre petite ville de France, dans le Bourbonnois, à ſix lieues de Moulins, avec titre de *châtellenie*. *Long.* $20^d. 48'$. *latit.* $46^d. 17'$. (*D. J.*)

VERNIS DE LA CHINE, (*Arts étrangers.*) gomme qu'on tire par inciſion & qu'on applique avec art ſur le bois pour le conſerver, & lui donner un éclat durable.

Un ouvrage d'un bois *vernis* doit être fait à loiſir. Un été ſuffit à-peine pour donner à l'ouvrage de *vernis* toute la perfection qu'il doit avoir. Il eſt rare que les Chinois ayent de ces ſortes d'ouvrages de prêts, preſque toujours ils attendent l'arrivée des vaiſſeaux pour y travailler, & ſe conformer au goût des européens.

Ce que c'eſt que le vernis *chinois.* Le *vernis* que les Chinois nomment *tſi*, eſt une gomme rouſsâtre qui découle de certains arbres par des inciſions que l'on fait à l'écorce juſqu'au bois, ſans cependant l'entâmer. Ces arbres ſe trouvent dans les provinces de Kiang ſi & de Se-tchuen: ceux du territoire de Kant-tcheou, ville des plus méridionales de la province de Kiang-ſi, donnent le *vernis* le plus eſtimé.

Son choix. Pour tirer du *vernis* de ces arbres, il faut attendre qu'ils ayent 7 ou 8 ans. Celui qu'on en tireroit avant ce tems-là ne ſeroit pas d'un bon uſage. Le tronc des arbres les plus jeunes dont on commence à tirer le *vernis*, a plus d'un pié de circuit. On dit que le *vernis* qui découle de ces arbres vaut mieux que celui qui découle des arbres plus vieux, mais qu'ils en donnent beaucoup moins.

Arbre d'où découle le vernis. Ces arbres dont la feuille & l'écorce reſſemblent aſſez à la feuille & à l'écorce du frêne, n'ont jamais guere plus de 15 piés de hauteur; la groſſeur de leur tronc eſt alors de deux piés & demi de circuit, ils ne portent ni fleurs, ni fruits: voici comme ils ſe multiplient.

Sa culture. Au printems quand l'arbre pouſſe, on choiſit le rejetton le plus vigoureux, qui ſorte du tronc & non pas des branches; quand ce rejetton eſt long d'environ un pié, on l'enduit par le bas de mortier fait de terre jaune. Cet enduit commence environ deux pouces au-deſſous du lieu où il ſort du tronc, & deſcend au-deſſous quatre ou cinq pouces; ſon épaiſſeur eſt au-moins de trois pouces. On couvre bien cette terre, & on l'enveloppe d'une natte qu'on lie avec ſoin pour la défendre des pluies & des injures de l'air. On laiſſe le tout dans cet état depuis l'équinoxe du printems juſqu'à celui d'automne. Alors on ouvre tant-ſoit-peu la terre pour examiner en quel état ſont les racines que le rejetton a coutume d'y pouſſer, & qui ſe diviſent en pluſieurs filets; ſi ces filets ſont de couleur jaunâtre ou rouſsâtre, on juge qu'il eſt tems de ſéparer le rejetton de l'arbre, on le coupe adroitement ſans l'endommager, & on le plante. Si ces filets ſont encore blancs, c'eſt ſigne qu'ils ſont trop tendres, ainſi on recouvre l'enduit de terre comme il étoit auparavant, & on differe au printems ſuivant à couper le rejetton pour le planter. Mais ſoit qu'on le plante au printems ou en automne, il faut mettre beaucoup de cendres dans le trou qu'on a préparé, ſans quoi les fourmis dévoreroient les racines encore tendres, ou du-moins en tireroient tout le ſuc, & les feroient ſécher.

Saiſon du vernis. L'été eſt la ſeule ſaiſon où l'on puiſſe tirer le *vernis* des arbres; il n'en ſort point pendant l'hiver, & celui qui ſort au printems & en automne eſt toujours mêlé d'eau.

Sa récolte. Pour tirer le *vernis* on fait pluſieurs inciſions de niveau à l'écorce de l'arbre au-tour du tronc, qui ſelon qu'il eſt plus ou moins gros, peut en fournir plus ou moins. Le premier rang des inciſions n'eſt éloigné de terre que de ſept pouces. A la même diſtance plus haut ſe fait un ſecond rang d'inciſions, & ainſi de ſept en ſept pouces juſqu'aux branches qui ont une groſſeur ſuffiſante.

On ſe ſert pour faire ces inciſions d'un petit couteau fait en demi-cercle. Chaque inciſion doit être un peu oblique de bas-en-haut, auſſi profonde que l'écorce eſt épaiſſe, & non pas davantage; celui qui la fait d'une main, a dans l'autre main une coquille dont il inſere auſſi-tôt les bords dans l'inciſion autant qu'elle peut y entrer. Ces coquilles ſont plus grandes que les plus grandes coquilles d'huitres qu'on voie en Europe. On fait ces inciſions le ſoir, & le matin on va recueillir ce qui a coulé dans les coquilles; le ſoir on les inſere de nouveau dans les inciſions, & l'on continue de la même maniere juſqu'à la fin de l'été.

Ce ne ſont point d'ordinaire les propriétaires de ces arbres qui en tirent le *vernis*, ce ſont des marchands qui, dans la ſaiſon, traitent avec les propriétaires, moyennant cinq ſous par pié. Ces marchands louent des ouvriers auxquels ils donnent par mois une once d'argent tant pour leur travail que pour leur nourriture. Un de ces ouvriers ſuffit pour cinquante piés d'arbre.

Précaution néceſſaire à la récolte du vernis. Il y a des précautions à prendre pour garantir les ouvriers des impreſſions malignes du *vernis*. Il faut avoir préparé de l'huile de rabette, où l'on aura fait bouillir une certaine quantité de ces filamens charnus qui ſe trouvent entremêlés dans la graiſſe des cochons, & qui ne ſe fondent point quand on fait le ſain-doux. Lorſque les ouvriers vont placer ces coquilles aux arbres, ils portent avec eux un peu de cette huile dont ils ſe frottent le viſage & les mains le matin; lorſqu'après avoir recueilli le *vernis*, ils reviennent chez les marchands, ils ſe frottent encore plus exactement de cette huile.

Après le repas, ils ſe lavent tout le corps avec de l'eau chaude, dans laquelle on a fait bouillir de l'écorce extérieure & hériſſée de chataignes, de l'écorce de bois de ſapin, du ſalpêtre cryſtalliſé, & d'une herbe qui eſt une eſpece de blette qui a du rapport au tricolor. Toutes ces drogues paſſent pour être froides.

Chaque ouvrier remplit de cette eau un petit baſſin, & s'en lave en particulier; ce baſſin doit être d'étain.

Dans le tems qu'ils travaillent près des arbres, ils s'enveloppent la tête d'un ſac de toile qu'ils lient autour du cou où il n'y a que deux trous vis-à-vis des yeux. Ils ſe couvrent le devant du corps d'une eſpece de tablier fait de peau de daim paſſée, qu'ils ſuſpendent au cou par des cordons, & qu'ils arrêtent par une ceinture; ils ont auſſi des bottines de la même matiere, & aux bras des gants de peau fort longs.

Vaſes pour la récolte. Quand il s'agit de recueillir le *vernis*, ils ont un vaſe fait de peau de bœuf attaché à leur ceinture; d'une main ils dégagent les coquilles, & de l'autre ils le raclent avec un petit inſtrument de fer, juſqu'à ce qu'ils en ayent tiré tout le *vernis*.

Au bas de l'arbre eſt un panier où on laiſſe les coquilles juſqu'au ſoir. Pour faciliter la récolte du *vernis*, les propriétaires des arbres ont ſoin de les planter à peu de diſtance les uns des autres.

Attelier du vernis. Le marchand tient prêt un grand vaſe de terre ſur lequel eſt un chaſſis de bois ſoutenu par quatre piés, à-peu-près comme une table quarrée dont le milieu ſeroit vuide; ſur le chaſſis eſt une toile claire arrêtée par les quatre coins avec des anneaux. On tient cette toile un peu lâche, & on y verſe le *vernis*. Le plus liquide s'étant écoulé de lui-même, on tord la toile pour faire couler le reſte. Le peu qui demeure dans la toile ſe met à part, on le vend aux droguiſtes parce qu'il eſt de quelque uſage dans la médecine. On eſt content de la récolte, lorſque dans une nuit mille arbres donnent vingt livres de *vernis*.

Maladie qu'il occaſionne. Il en coûte cher aux ouvriers qui recueillent le *vernis*, quand ils négligent de prendre les précautions néceſſaires dont nous venons de parler. Le mal qui les attaque commence par des eſpeces de dartres qui leur couvrent en un jour le viſage & le reſte du corps: bien-tôt le viſage du malade ſe bouffit, & ſon corps qui s'enfle extraordinairement, paroît tout couvert de lepre.

Pour guérir un homme attaqué de ce mal, on lui fait boire d'abord quelques écuellées de l'eau droguée dont les ouvriers ſe ſervent pour prévenir ces accidens. Cette eau le purge violemment. On lui fait enſuite recevoir une forte fumigation de la même eau, en le tenant bien enveloppé de couvertures, moyennant quoi l'enflure & la bouffiſſure diſparoiſſent; mais la peau n'eſt pas ſi-tôt ſaine; elle ſe déchire en pluſieurs endroits, & rend beaucoup d'eau. Pour y remedier on prend de cette eſpece de blette qui a du rapport au tricolor: on la ſeche & on la brûle; puis on en applique la cendre ſur les parties du corps les plus maltraitées. Cette cendre s'imbibe de l'humeur âcre qui ſort des parties déchirées; la peau ſe ſeche, tombe, & ſe renouvelle.

Propriétés du vernis. Le *vernis* de la Chine, outre l'éclat qu'il donne aux moindres ouvrages auxquels on l'applique, a encore la propriété de conſerver le bois & d'empêcher que l'humidité n'y pénetre. On peut y répandre tout ce qu'on veut de liquide en paſſant un linge mouillé ſur l'endroit, il n'y reſte aucun veſtige, pas même l'odeur de ce qui y a été répandu. Mais il y a de l'art à l'appliquer, & quelque bon qu'il ſoit de ſa nature, on a encore beſoin d'une main habile & induſtrieuſe pour le mettre en œuvre. Il faut ſur-tout de l'adreſſe & de la patience dans l'ouvrier pour trouver ce juſte tempérament que demande le *vernis*, afin qu'il ne ſoit ni trop liquide, ni trop épais, ſans quoi il ne réuſſiroit que médiocrement dans ce travail.

Manieres de l'appliquer. Le *vernis* s'applique en deux manieres; l'une qui eſt ſimple, ſe fait immédiatement ſur le bois. Après l'avoir bien poli, on paſſe deux ou trois fois de cette eſpece d'huile que les Chinois appellent *tong-yeou*: quand elle eſt bien ſeche, on applique deux ou trois couches de *vernis*. Si on veut cacher toute la matiere ſur laquelle on travaille, on multiplie le nombre des couches de *vernis*, & il devient alors ſi éclatant qu'il reſſemble à une glace de miroir. Quand l'ouvrage eſt ſec, on y peint en or & en argent diverſes ſortes de figures, comme des fleurs, des hommes, des oiſeaux, des arbres, des montagnes, des palais, *&c.* ſur leſquels on paſſe encore une légere couche de *vernis*, qui leur donne de l'éclat, & qui les conſerve.

L'autre maniere qui eſt moins ſimple, demande plus de préparation; car elle ſe fait ſur une eſpece de petit maſtic qu'on a auparavant appliqué ſur le bois. On compoſe de papier, de filaſſe, de chaux & de quelques autres matieres bien battues, une eſpece de carton qu'on colle ſur le bois, & qui forme un fond très-uni & très-ſolide, ſur lequel on paſſe deux ou trois fois de l'huile dont nous avons parlé, après quoi l'on applique le *vernis* à différentes couches qu'on laiſſe ſécher l'une après l'autre. Chaque ouvrier a ſon ſecret particulier qui rend l'ouvrage plus ou moins parfait, ſelon qu'il eſt plus ou moins habile.

Moyens de rétablir le vernis. Il arrive ſouvent qu'à force de répandre du thé ou des liqueurs chaudes ſur des uſtenſiles de *vernis*, le luſtre s'en efface parce que le *vernis* ſe ternit & devient jaune; le moyen de lui rendre le noir éclatant qu'il avoit, eſt de l'expoſer une nuit à la gelée blanche, & encore mieux de le tenir quelque tems dans la neige. *Obſervations curieuſes ſur l'Aſie;* & du Halde, *deſcription de la Chine.* (*D. J.*)

VERNIS DU JAPON, (*Art exotique.*) l'arbre qui donne le véritable *vernis du Japon* s'appelle *uruſi*; cet arbre produit un jus blanchâtre, dont les Japonois ſe ſervent pour vernir tous leurs meubles, leurs plats, leurs aſſiettes de bois qui ſont en uſage chez toutes ſortes de perſonnes, depuis l'empereur juſqu'au payſan: car à la cour, & à la table de ce monarque, les uſtenſiles verniſſés ſont préférés à ceux d'or & d'argent. Le véritable *vernis* eſt une eſpece particuliere au Japon; il croît dans la province de Fingo & dans l'île de Tricom; mais le meilleur de tous eſt celui de la province de Jamatto.

Cet arbre a peu de branches; ſon écorce eſt blanchâtre, raboteuſe, ſe ſéparant facilement: ſon bois eſt très-fragile, & reſſemble à celui du ſaule; ſa moëlle eſt très-abondante; ſes feuilles ſemblables à celles du noyer, ſont longues de huit à neuf pouces, ovales & terminées en pointe, point découpées à leur bord, ayant au milieu une côte ronde, qui regne dans toute leur longueur juſqu'à la pointe, & qui envoie de chaque côté juſqu'au bord pluſieurs moindres nervures. Ces feuilles ont un goût ſauvage, & quand on en frotte un panier elles le teignent d'une couleur noirâtre; les fleurs qui naiſſent en grappe des aiſſelles des feuilles, ſont fort petites, d'un jaune verdâtre, à cinq pétales, un peu longs & recourbés. Les étamines ſont en pointes & très-courtes auſſi-bien que le piſtil qui eſt terminé par trois têtes. L'odeur de ces fleurs eſt douce & fort gracieuſe, ayant beaucoup de rapport à celle des fleurs d'orange. Le fruit qui vient enſuite à la figure & la groſſeur d'un pois chiche: dans ſa maturité il eſt fort dur & d'une couleur ſale.

L'arbre du *vernis* qui croît dans les Indes, & que Kæmpfer juge être le véritable anacarde eſt tout-à-fait différent de l'uruſi du Japon. À Siam on l'appelle *toni-rack*, c'eſt-à-dire l'arbre du rack. Il ſe tire de la province de Corſama & du royaume de Cambodia; on en perce le tronc d'où il ſort une liqueur appellée *nam-rack*, c'eſt-à-dire jus de rack; il croît & porte du fruit dans la plûpart des contrées de l'Orient; mais on a obſervé qu'il ne produit point ſon jus blanchâtre à l'oueſt du Gange, ſoit à cauſe de la ſtérilité du terroir, ou par l'ignorance des gens du pays qui ne ſavent pas la maniere de le cultiver.

La compoſition du *vernis japonois* ne demande pas une grande préparation; on reçoit le jus de l'urſi après qu'on y a fait une inciſion, ſur deux feuilles d'un papier fait exprès, & preſque auſſi mince que des toiles d'araignées. On le preſſe enſuite avec la main pour en faire couler la matiere la plus pure; les matieres groſſieres & hétérogènes demeurent dans le papier; puis on mêle dans ce jus environ une centieme partie d'une huile appellée *toi*, faite du fruit d'un arbre nommé *kiri*, & on verſe le tout dans des vaſes de bois qui ſe tranſportent où l'on veut.

Le *vernis* s'y conſerve parfaitement, ſi ce n'eſt qu'il ſe forme à la ſuperficie une eſpece de croute noirâtre que l'on jette. On rougit le *vernis* quand on veut avec du cinabre de la Chine, ou avec une eſpece de terre rouge, que les Hollandois portoient autrefois de la Chine au Japon, & que les Chinois y portent préſentement eux-mêmes; ou enfin avec la matiere qui fait le fond de l'encre du pays: le jus du *vernis*, tant de celui du Japon que de celui de Siam, a une odeur forte qui empoiſonneroit ceux qui l'emploient, leur cauſeroit de violens maux de tête, & leur feroit enfler les levres, s'ils n'avoient ſoin de ſe couvrir la bouche & les narines avec un linge, quand ils le recueillent. On trouvera la deſcription & la figure de l'arbre du *vernis* des Indes dans les *Aménités exotiques* de Kæmpfer; il n'y a rien d'aſſez particulier pour l'ajouter ici. (*D. J.*)

VERNIS D'AMBRE JAUNE, (*Chimie.*) c'eſt une diſſolution d'ambre à petit feu, enſuite pulvériſé & incorporé avec de l'huile ſeche. Le docteur Shaw nous indique le procédé de ce *vernis*.

Prenez, dit-il, quatre onces d'ambre jaune, mettez-les dans un creuſet, & faites-les fondre préciſément au juſte degré de chaleur qui convient à cette ſubſtance, c'eſt-à-dire à très-petit feu. Quand la matiere ſera en fuſion, verſez-la ſur une plaque de fer; lorſqu'elle ſera refroidie vous réduirez l'ambre en poudre, & vous y ajouterez deux onces d'huile ſeche (c'eſt-à-dire d'huile de ſemence de lin préparée ou épaiſſie par un peu de litharge avec laquelle on l'aura fait bouillir), & une pinte d'huile de térébenthine; faites enſuite fondre le tout enſemble & vous aurez du *vernis*.

Cette méthode de faire le *vernis d'ambre* a été regardée juſqu'à préſent comme un ſecret, dont un très-petit nombre de perſonnes étoient inſtruites; cependant il mérite qu'on le rende public, parce que ce procédé peut nous diriger, dans la conduite des moyens propres à perfectionner l'art des *vernis*, & particulierement celui du Japon, ou dans la maniere de diſſoudre l'ambre, d'où dépend la perfection de pluſieurs arts, tels en particulier que l'art des embaumemens. On perfectionneroit beaucoup en effet ce dernier, ſi l'on pouvoit parvenir à conſerver le corps humain dans une eſpece d'enveloppe tranſparente d'ambre, comme nous voyons les mouches, les araignées, les ſauterelles, *&c.* qu'on conſerve de cette maniere dans la plus grande perfection.

Pour parvenir à ce but, du-moins par approximation, on a ſubſtitué utilement à l'ambre une belle réſine cuite juſqu'à la conſiſtence de colophone, ou ſous la forme d'une ſubſtance tranſparente & compacte, quoique fragile; on fait diſſoudre cette réſine à une chaleur douce, & l'on y trempe enſuite à pluſieurs repriſes ſucceſſivement les corps de quelques inſectes, par ce moyen ils ſont revêtus de colophone. Cette ſubſtance en effet reſſemble en quelque façon à l'ambre, il faut ſeulement avoir ſoin de la préſerver du contact de la pouſſiere ſi l'on veut lui conſerver ſa tranſparence.

Si l'on pouvoit diſſoudre l'ambre ſans diminuer ſa tranſparence, ou en former une maſſe conſidérable, en uniſſant par le moyen de la fuſion pluſieurs morceaux enſemble, ce procédé tendroit non-ſeulement à perfectionner l'art des embaumemens, mais parviendroit à rendre l'ambre une matiere d'uſage dans pluſieurs circonſtances, au-lieu de bois, de marbre, de glace, d'argent, d'or, & d'autres métaux; car alors on pourroit en faire aiſément différentes eſpeces de vaiſſeaux & d'inſtrumens.

Notre expérience pouſſe encore plus loin la découverte, & nous apprend que l'ambre contient une certaine partie viſqueuſe, aqueuſe ou mucilagineuſe. En conſéquence il exige ordinairement qu'on le faſſe évaporer à un très-grand degré de chaleur avant que de pouvoir ſe diſſoudre aiſément dans l'huile, avec laquelle il forme enſuite une ſubſtance d'une nature compoſée de celle d'une huile, d'une gomme, & d'une réſine. L'huile éthérée de térébenthine ne la diſſoudroit même pas à-moins qu'elle ne fût épaiſſie, & qu'on ne l'eût rendue propre à ce deſſein par le moyen d'une huile ſeche. Il paroît donc évidemment d'après ces obſervations, que l'ambre n'eſt pas ſeulement réſineux, mais auſſi mucilagineux; ainſi lorſqu'on voudra tenter de fondre enſemble de petits morceaux d'ambre pour en former une ſeule maſſe, on fera bien de conſidérer cette ſubſtance comme une réſine mucilagineuſe, & par conſéquent propre à ſe diſſoudre; 1°. dans une huile épaiſſie par une évaporation préalable de ſes parties aqueuſes, ou par la deſtruction de ſa portion la plus mucilagineuſe; 2°. il eſt poſſible de la diſſoudre en la faiſant bouillir dans une leſſive de ſel de tartre ou de chaux vive, ou dans quelque autre ſubſtance plus âcre & plus alkaline encore; 3°. & que le digeſteur paroit très-propre à diſſoudre cette ſubſtance réſineuſe & mucilagineuſe par le moyen d'une huile par expreſſion qu'on ajoute à l'ambre qu'on a d'abord réduit en poudre ſubtile. On empêche enſuite l'une & l'autre de brûler par l'interpoſition de l'eau; nous recommandons ſur-tout dans cette opération, une digeſtion lente & modérée, plutôt qu'un très-grand degré de chaleur. L'expérience que nous venons de donner indique donc trois différentes méthodes pour diſſoudre l'ambre ſans détruire conſidérablement ſa texture, ou du-moins nous met en état de pouvoir lui rendre ſa premiere forme, & d'en refaire une eſpece d'ambre par une opération très-utile. Shaws, *Eſſais chimical.* (*D. J.*)

VERNIS, *terme d'Imprimeur*, compoſition de térébenthine & d'huile de noix ou de lin, cuits ſéparément, puis mêlées & incorporées l'une avec l'autre, dont ils font leur encre à imprimer, en la broyant avec du noir de fumée. (*D. J.*)

VERNIS *à la bronze*, (*Peint.*) on le compoſe en prenant une once de *gomme-laque plate*, qu'on réduit en poudre très-fine, & qu'enſuite on met dans un matras de verre de Lorraine qui tienne trois demi-ſeptiers, *voyez* MATRAS; alors on verſe par-deſſus un demi-ſeptier d'eſprit-de-vin, & l'on bouche le matras, le laiſſant repoſer quatre jours durant pour laiſſer diſſoudre la gomme laque; il faut néanmoins pendant ce tems-là remuer le matras, comme en rinçant, quatre ou cinq fois par jour, afin d'empêcher que la gomme laque ne ſe lie en une maſſe, & ne s'attache aux parois du matras. Mais ſi au bout de ces quatre jours la gomme n'eſt pas diſſoute, on mettra le matras ſur un petit bain de ſable, à un feu très-doux, *voyez* BAIN DE SABLE, pour la faire diſſoudre entierement, & lorſque la laque ſera diſſoute, le *vernis* ſera fait. En mettant l'eſprit-de-vin ſur la gomme qui eſt dans le matras, vous le verſerez peu-à-peu, afin qu'il pénetre mieux la poudre, & de tems-en-tems il faut ceſſer de verſer l'eſprit-de-vin & remuer le matras en rinçant, & continuer juſqu'à ce qu'on y ait mis tout l'eſprit-de-vin, pour qu'il ſoit bien mêlé avec la gomme laque.

VERNIS *pour les plâtres*, prenez quatre gros du plus beau ſavon, & quatre gros de la plus belle cire blanche dans une pinte d'eau. L'on met l'eau ſur les cendres chaudes, l'on ratiſſe le ſavon & la cire que l'on fait fondre dans cette eau dans un vaſe neuf & verniſſé: on y trempe le plâtre en le ſoutenant un moment; un quart-d'heure après, on le retrempe de même; cinq ou ſix jours après, lorſqu'il eſt entierement ſec, on le polit en frottant avec un doigt enveloppé de mouſſeline. Ce *vernis* ne fait aucune épaiſ-

ſeur, & conſerve au plâtre ſa blancheur.

VERNIS *de plomb*, (*Arts.*) on fait le *vernis de plomb* en jettant du charbon pilé dans du plomb bien fondu, & en les remuant long-tems enſemble. On en ſépare le charbon en le lavant dans l'eau, & le faiſant ſécher. Les Potiers de terre ſe ſervent du *vernis de plomb* ou de plomb minéral pulvériſé, pour vernir leurs ouvrages. On voit par une lampe verniſſée, que M. de Caylus a fait graver dans ſes antiquités, que les anciens ont connu l'art de *vernir* avec le plomb les ouvrages de terre, comme nous le faiſons aujourd'hui. Il eſt vrai qu'il y a peu d'exemples de leurs connoiſſances dans cette matiere ; mais celle-là ſuffit pour prouver que les anciens ont connu un très-grand nombre de pratiques des arts, que pluſieurs modernes leur ont refuſées. (*D. J.*)

VERNIS, ſ. m. (*Poterie de terre.*) eſpece d'enduit brillant que l'on met ſur les ouvrages de poterie, & ſur ceux de fayance. Le plomb ſert à la verniſſure de la premiere, & la potée pour verniſſer l'autre. (*D. J.*)

VERNISSÉ, adj. (*Verniſſeur.*) ce qui eſt enduit de vernis ; on le dit auſſi des ouvrages de poterie & & de fayance qui ont reçu le plomb fondu & la potée.

VERNISSER, v. act. *terme de Poterie*, chez les Potiers de terre, c'eſt donner à la poterie avec de l'alquifoux, ou bien du plomb fondu, une eſpece de croute ou d'enduit liſſe ou brillant. On dit pareillement *verniſſer* la fayance, ce qui ſignifie ſe *ſervir* de la potée pour lui donner l'émail. (*D. J.*)

VERNISSON, LE, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, en Orléanois. Elle prend ſa ſource auprès de Gien, & tombe dans le Loing un peu au-deſſus de Montargis. (*D. J.*)

VERNISSURE, ſ. f. application du vernis. *Voyez ce mot.*

VERNODURUM, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Gaule narbonnoiſe, ſelon Pline, *l. III. c. iv.* C'eſt la Tet qui arroſe Perpignan. (*D. J.*)

VERNON *ou* VERNON-SUR-SEINE, (*Géog. mod.*) ville de France, en Normandie, ſur la gauche de la Seine, dans une plaine, à 6 lieues au levant d'Evreux, à 7 au ſud-oueſt de Giſors, & à 10 au-deſſus de Rouen.

Cette ville a eu ſes ſeigneurs particuliers juſqu'à ce que Philippe en ait fait l'acquiſition, & depuis lors les rois de France ont pluſieurs fois donné *Vernon* en apanage aux reines. Il a enſuite fait partie du bailliage de Giſors, qui fut cédé avec le duché de Chartres & pluſieurs autres terres, par François I. à Renée de France, ducheſſe de Ferrare. Le tout paſſa à la fille de la ducheſſe Renée-Anne d'Eſt, qui épouſa en ſecondes noces le duc de Nemours ; & c'eſt par-là que le comté de Giſors vint à cette maiſon de Savoie. Louis XIV. réunit le total au domaine, mais dans la ſuite il donna Giſors & ſes dépendances en apanage, avec le titre de *vicomte*, à ſon petit-fils le duc de Berry, qui mourut ſans enfans avant le roi ſon ayeul l'an 1714.

Il y a à *Vernon* une égliſe collégiale, un hôpital, & pluſieurs couvens. Elle eſt bien peuplée, a de bonnes murailles, des foſſés profonds, un gouverneur, un maire, & un college où l'on enſeigne les humanités. Son bailliage eſt dans le reſſort du préſidial d'Andely. Son commerce conſiſte principalement en blé, toiles & couvertures de laine.

C'eſt à Vern, jadis château royal entre Paris & Compiegne, & non pas à *Vernon*, que ſe tint en 755 un concile national ſous le regne de Pepin, pour la diſcipline eccléſiaſtique, pour les droits de l'Egliſe, & pour les immunités en faveur des pélerins. *Long. 19. 8. latit. 49. 4.* (*D. J.*)

VERNOSOLA, (*Géog. anc.*) lieu de la Gaule aquitanique, ſur la route de Tarbes à Toulouſe, entre *Aquæ-Siccæ* & Toulouſe, à quinze milles de chacun de ces lieux. On croit que c'eſt aujourd'hui Vernoux, bourg entre Rieux & Toulouſe, élection de Cominges, & à une lieue de la Garonne. (*D. J.*)

VEROLAMIUM, (*Géog. anc.*) ville de la grande Bretagne. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route du retranchement à *Portus-Rutupis*, entre *Durocobrivæ* & *Sulloniacæ*, à douze milles du premier de ces lieux, & à neuf milles du ſecond. Tout le monde convient que cette ancienne ville étoit près de S. Albans, qui s'eſt accrue de ſes ruines. Tacite, *an. l. XIV. c. xxxiij.* donne à *Verolamium* le titre de *municipe*. C'étoit, ſelon Dion Caſſius, *l. LX. p. 779.* la capitale des *Catuellani*, que Ptolomée, *l. II. c. iij.* appelle *Catyenchlani*, & auxquels il donne la ville *Violanium* qui eſt la même que *Verolamium*.

Cette ville, l'une des premieres & des plus conſidérables colonies romaines dans la grande Bretagne, fut premierement ruinée par les Bretons dans le ſoulevement de la reine Boodicia ; mais elle ſe rétablit bientôt, & elle devint plus puiſſante que jamais. Elle fut ruinée une ſeconde fois durant les guerres des Saxons & des Bretons, & elle ne ſe releva pas de cette chûte.

On voit encore les veſtiges des anciennes murailles, & des foſſés qui ont douze cens ſoixante-dix pas de circuit. On a trouvé dans ces mazures quantité de monumens, comme des médailles, des petites figures d'or & d'argent, des colonnes, des pavés de moſaïque, des ſouterreins, & autres choſes ſemblables. Il paroît outre cela qu'elle étoit ſituée ſur une grande route pavée autrefois par les légions romaines, & que les Saxons nommerent *Vatling-Streat*. Ces peuples s'étant rendus maîtres de *Verolamium*, l'appellerent *Watlingaceſter*, à cauſe du grand chemin dont il vient d'être parlé. Depuis on lui donna le nom de *Werlamceſter*, & de-là vient qu'encore aujourd'hui on lui donne communément celui de *Werlam*.

En 429, on tint à *Verolamium* un concile, où ſaint Germain évêque d'Auxerre, & ſaint Loup évêque de Troyes, furent appellés de France pour aider à éteindre l'héréſie pélagienne, qui recommençoit à être goûtée dans les égliſes de la grande Bretagne. Ce fut auprès de *Verolamium*, ſelon le vénérable Bede, *hiſt. eccleſ. l. I. c. vij.* que S. Albans ou S. Albin ſouffrit le martyre le 10 des calendes de Juillet. Dans la ſuite, les habitans s'étant convertis, fonderent un magnifique monaſtere à l'honneur de ce ſaint ; & c'eſt ce monaſtere qui a donné l'origine & le nom au bourg de S. Albans. (*D. J.*)

VÉROLE, PETITE, (*Hiſt. de la Médecine.*) il ne s'agit ici que de l'hiſtorique de cette étrange maladie, qui eſt aujourd'hui répandue dans tout le monde connu, & qui ſaiſit tôt ou tard toutes ſortes de perſonnes, ſans avoir égard au climat, à l'âge, au ſexe, ni au tempérament du malade. Soit que les ravages de cette maladie procedent de la violence qui lui eſt propre, ou des mauvaiſes méthodes dont on ſe ſert pour la traiter, elle ne cede point à la peſte par les déſaſtres qu'elle cauſe.

On a tout lieu de préſumer que la *petite vérole* a été inconnue aux Grecs & aux Romains, puiſqu'aucun médecin de ce tems-là ne nous en a laiſſé la deſcription. Des auteurs tels qu'Hippocrate, Aretée, Celſe, Cœlius l'Africain, & Soranus d'Epheſe, qui réuſſiſſoient ſi bien dans les deſcriptions des maladies, qu'on peut les regarder plutôt comme des peintures achevées que comme des hiſtoires, car les anciens n'excelloient pas moins dans les deſcriptions que dans la poéſie, la ſculpture & la peinture, n'auroient pas négligés de nous parler de la *petite vérole*, ſi elle eût exiſté de leur tems. Il peut cependant ſe

faire qu'elle ait été connue dans quelques autres parties du monde, & il s'eſt trouvé des médecins qui l'ont fait naître dans les Indes pour la tranſporter dans l'Arabie.

On ſait ſeulement que les Arabes l'apporterent en Egypte lorſqu'ils en firent la conquête ſous le calife Omar ; qu'elle ſe répandit avec eux dans tous les lieux où ils porterent leurs armes, leur religion & leur commerce, ſavoir dans l'Egypte, dans la Syrie, la Paleſtine, la Perſe, la Lycie, le long de côtes de l'Afrique, & de-là en Eſpagne, d'où elle paſſa avec les Européens dans toutes les autres parties du monde connu. Rhazès, ſyrien de naiſſance, arabe d'origine, & mahométan de religion, qui vivoit dans le neuvieme ſiecle, eſt le premier de tous les auteurs qui nous reſtent, qui ait traité de cette maladie avec exactitude. Il faut lire pour s'en convaincre l'extrait qu'en a fait l'illuſtre Freind, & dont il nous ſuffira de donner le précis le plus abrégé.

Rhazès, qui écrivoit dans l'ardent climat de la Perſe, obſerve que la *petite vérole* y eſt plus épidémique au printems qu'en automne. Les enfans & les adultes y ſont les plus ſujets ; les vieillards en ſont rarement attaqués, à-moins que la ſaiſon ne ſoit fort contagieuſe. Les corps qui abondent en humeurs prennent aiſément l'infection, & les tempéramens ſecs en ſont attaqués le plus violemment. Rhazès nomme en ſyriaque la petite-vérole *chaſpé* ; le mot *caphe* ou *capheph* en arabe ſignifie une *éruption de puſtules*.

Les ſymptomes qui précedent cette maladie ſont, ſelon le médecin arabe, une fievre aiguë, un mal de tête violent, des douleurs dans les lombes, la ſéchereſſe de la peau, la difficulté de reſpirer ; les yeux deviennent rouges ; on ſent des picotemens par tout le corps ; on eſt agité de ſonges affreux durant le ſommeil ; enfin on a des maux de cœur avec des envies de vomir. Il nomme *ſublimia* les puſtules qui s'élevent en pointe, & *lata* celles qui ſont larges & plates, comme dans la *petite vérole* confluente.

Rhazès s'étend beaucoup ſur les pronoſtics de la *petite vérole*. Si, dit-il, l'éruption ſe fait aiſément, que les puſtules viennent bien à maturation, & que la fievre ceſſe, il n'y a point de danger ; il en eſt de même quand les puſtules ſont groſſes, diſtinctes, en petit nombre, mûriſſant bien, & ne cauſant au malade ni oppreſſion, ni chaleur immodérée.

Mais ſi les puſtules ſont preſſées, cohérentes, ſe répandant comme des herpes, rongeant la peau, & ne contenant point de matiere, c'eſt une eſpece de *petite vérole* très-maligne, ſur-tout ſi la fievre augmente après l'éruption, & qu'alors de nouvelles puſtules viennent encore à ſortir.

Si l'éruption, continue-t-il, ſe fait le premier jour de la maladie, cela marque trop d'impétuoſité dans les humeurs ; ſi elle arrive le troiſieme jour, c'eſt un meilleur ſigne ; & ſi c'eſt le ſeptieme jour, la maladie eſt encore plus heureuſe.

Quand les puſtules ſont fort petites, dures, de couleur violette, verte, d'un rouge noirâtre, c'eſt un mauvais préſage. Si les puſtules continuent dans cet état, que la fievre ne diminue pas, & qu'elle ſoit accompagnée de ſyncopes ou de palpitations, on ne doit attendre qu'une prompte mort.

La méthode curative vient enſuite. Rhazès conſeille de ſaigner d'abord ou d'appliquer les ventouſes. La chambre doit être tenue fraîche, & tout le régime conſiſter dans une diete acide & rafraîchiſſante. La tiſane d'orge doit être la nourriture. Les rafraîchiſſans & les acides ſeront proportionnés à l'ardeur plus ou moins grande de la maladie. Si le ventre eſt reſſerré, il faut le tenir libre par quelques infuſions laxatives, qu'on prendra deux fois par jour. Lorſque les puſtules ſont toutes ſorties, on fera recevoir au malade les vapeurs de l'eau. Il uſera pour délayans d'eaux d'orge, de grenade, de melon, & autres ſemblables liqueurs tempérées. Si l'oppreſſion eſt fort grande, il conſeille le bain d'eau tiede pour procurer l'éruption. Il preſcrit les opiats lorſque le malade ne peut pas dormir, ou qu'il eſt attaqué d'une diarrhée ſur la fin de la maladie. Il conſeille auſſi d'avoir recours aux remedes calmans, lorſqu'il paroît quelques ſymptomes terribles qui empêchent les puſtules de venir à ſuppuration.

Sur le déclin de la maladie, lorſque la nature étoit prête à ſuccomber ſous le poids de la matiere morbifique, il ſe ſervoit dans ce cas de néceſſité de la ſaignée, & de la purgation pour ſecourir le malade.

Il faut convenir que cette deſcription eſt ſi fidele, que depuis le tems de Rhazès juſqu'au nôtre on n'a preſque rien découvert de nouveau à ajouter à la bonne pratique des Arabes. On a au-moins un millier d'auteurs qui ont publié des ouvrages ſur cette maladie ſans aucune utilité pour le public, ou plutôt au grand détriment du public, car on ne peut dire combien de malades ont été tués par les cordiaux & les irritans qui ont été mis en uſage, ſoit pour accélérer l'éruption, ſoit pour l'amener à ſuppuration après qu'elle étoit faite.

Enfin Sydenham prit la nature pour guide, & détruiſit par ſa conduite la durée de ſi longues erreurs. Sa deſcription de la maladie eſt d'une vérité & d'une élégance qu'on ne ſauroit trop admirer. Il ſut prédire les dangers qu'il étoit incapable d'éviter, & indiqua les écueils où lui & les autres avoient échoué.

On peut comparer à cet égard Sydenham avec le lord Verulam, un des plus exacts obſervateurs de la nature qui ait jamais été ; non-content des découvertes ſurprenantes qu'il avoit faites, il marqua le plan que ceux qui viendroient après lui devoient ſuivre, pour continuer avec ſuccès l'hiſtoire naturelle, étant impoſſible à un homme ſeul, vu la briéveté de la vie, de recueillir tous les matériaux que la nature fournit pour en compoſer un corps d'hiſtoire. Le fameux Boyle commença où l'autre avoit fini, & vint à bout d'exécuter le plan que le premier philoſophe avoit laiſſé.

Sydenham qui avoit déja fait tant de découvertes ſur la *petite vérole*, regardoit cette maladie comme une vraie fievre inflammatoire, & chaque puſtule comme un phlegmon ; il gouvernoit très-bien ſon malade juſqu'à l'approche de la fievre ſecondaire ; mais lorſque celle-ci venoit à augmenter, que la matiere étoit mal digérée, que le viſage ſe deſenfloit, que les crachats s'épaiſſiſſoient & s'arrêtoient, alors ſemblable à un prophete, il annonçoit le danger dont le malade étoit menacé, ſans pouvoir le prévenir malgré toute l'étendue de ſon ſavoir en cette partie.

Helvetius introduiſit enſuite la purgation dans le dernier état de la *petite vérole*, ce qui eſt, ſelon moi, un des meilleurs moyens dont on puiſſe ſe ſervir pour appaiſer la fievre. Il eſt vrai que ce médecin admit la purgation ſans ſavoir pourquoi, mais Freind démontra les raiſons de cette méthode, & en établit la néceſſité par la théorie & l'expérience.

Enfin Boerhaave écrivit expreſſément ſur cette maladie avec ſa ſagacité ordinaire ; il en développa la nature & le traitement qui lui convient. Ce qu'il ajoute ſur ce traitement eſt bien remarquable, *vulgata quippè methodo*, dit-il, *nullus niſi ſponte emergit* : ſi quelqu'un échappe par la méthode que l'on ſuit ordinairement, c'eſt plutôt à la nature qu'il en eſt redevable, qu'aux efforts de celui qui le traite. Ce jugement me paroît ſi vrai, que je ne doute point que les Médecins qui voudront parler de bonne foi, n'en conviennent avec franchiſe. (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

VÉROLE, PETITE, (*Médec.*) maladie fort commune parmi les enfans, & qui attaque auſſi les adultes dans tous les âges; elle eſt ordinaire en France, en Angleterre & dans d'autres pays.

Cette maladie paroît ſur la peau, qu'elle couvre de puſtules; ſon origine eſt incertaine, on ne trouve pas que l'on en ait fait mention avant les Médecins arabes, elle reſſemble beaucoup à la rougeole; deſorte qu'il eſt difficile de les diſtinguer pendant les trois premiers jours.

L'une & l'autre procede d'un ſang impur & chargé de miaſme putride; le levain de la rougeole eſt plus âcre & plus ſubtil, plus chaud & plus bilieux; on prétend que l'une & l'autre ne reviennent pas, quand une fois on les a eues, mais l'expérience démontre le contraire en France.

Quant à la façon dont ſe produit cette maladie, les uns, comme d'Olæus, veulent que nous apportions ſa cauſe avec la naiſſance, & qu'elle ne ſe manifeſte que quand elle a eu occaſion de ſe développer; on ajoute que preſque tous les hommes ont la *petite vérole*, & qu'il n'y en a peut-être pas un entre mille qui lui échappe.

Drak compare la *petite vérole* à la lepre des Arabes, & prétend que c'eſt une lepre paſſagere & critique produite par une ſéroſité ſaline, qui excite une fievre au moyen de laquelle le ſang ſe dépure.

Il y a deux eſpeces de *petite vérole*, la diſtincte & la confluente; dans la premiere, les puſtules ſont ſéparées & une à une; dans la ſeconde, les puſtules ſe touchent, & ſont entaſſées de façon qu'elles ne forment qu'une croute.

M. Sydenham obſerve que la *petite vérole* diſtincte & réguliere, commence par un tremblement & une froideur ſuivis d'une grande chaleur, de douleur de tête & du dos, de vomiſſement, d'aſſoupiſſement & ſouvent d'accès épileptiques, les éruptions arrivent ordinairement le quatrieme jour. Les puſtules paroiſſent d'abord au viſage, enſuite au col, puis à la poitrine, au commencement elles ſont rougeâtres, puis elles augmentent & blanchiſſent par degré, l'onzieme jour l'enflure & l'inflammation du viſage s'évanouiſſent, & les puſtules commencent à ſe flétrir, c'eſt environ ce tems qu'eſt la fin du tems critique & dangereux; alors les puſtules commencent à ſe ſécher, & vers le quinzieme jour, elles paroiſſent diminuer & commencent à tomber, & alors on croit qu'il n'y a plus de danger.

La *petite vérole* diſtincte ſuit cette tournure, à moins qu'il ne ſurvienne des cours de ventre ou d'autres ſymptomes qui dérangent le cours ordinaire de la maladie.

La *petite vérole* confluente a les mêmes ſymptomes, mais dans un degré plus violent, les puſtules paroiſſent ordinairement le troiſieme jour, non pas ſéparées comme dans la précédente, mais les unes dans les autres, & à la fin elles paroiſſent comme une petite pellicule blanchâtre ſur toute la peau; & tout le corps, & ſur-tout la tête ſont conſidérablement enflés; enſuite cette pellicule devient noirâtre; cette eſpece de *petite vérole* eſt accompagnée dans les adultes, de ſalivation & de diarrhée dans les enfans, la ſalivation vient ſouvent immédiatement après l'éruption, mais la diarrhée vient plutôt. Cette eſpece de *petite vérole* eſt bien plus dangereuſe, elle eſt ordinairement compliquée avec le pourpre & le charbon, elle emporte ſouvent les malades le onzieme jour.

Cette maladie eſt épidémique, commence au printems, augmente vers l'été, & ſe ralentit vers l'automne, & recommence de nouveau vers le commencement ou le milieu, & la fin de l'hiver ſuivant.

On la diviſe après M. Morton, en quatre tems; 1°. la préparation que l'on nomme la *couve* ou l'*ébullition*; c'eſt le premier tems de l'infection.

2°. L'éruption qui dure quatre jours, comme le premier tems & où les puſtules pouſſent ſucceſſivement, à commencer par le viſage, enſuite le col, puis la poitrine, & enfin partout le corps; il faut remarquer que les éruptions ſe font au-dedans comme au-dehors.

3°. La ſuppuration ou les grains s'arrondiſſent, s'élevent, blanchiſſent & muriſſent, & enſuite ſe rempliſſent de pus, & ſe couvrent d'une croute plus ou moins ſale & terne.

4°. Le deſſéchement ou les puſtules ſe flétriſſent & s'affaiſſent, ſe deſſéchent, tombent, & laiſſent à leur place une cavité ſuperficielle & rouge qui reſte encore long-tems après que tous les ſymptomes ont diſparu.

Il y a quatre degrés de malignité; 1°. quand les puſtules ſont univerſellement confluentes & entaſſées; 2°. particulierement confluentes, 3°. diſtinctes, mais très-petites & cohérentes, bordées de noir ou d'un rouge vif & enflammé; 4°. lorſque les puſtules ſont diſtinctes, mais avec éruption pétéchiale, le pourpre ou le millet.

Cauſes; comme cette maladie attaque dans tous les âges les hommes & les femmes, les enfans & les vieillards, & qu'elle ſurvient dans différens pays tout à-la-fois, il paroît qu'elle vient par contagion, & qu'elle ſe gagne par communication d'une perſonne qui l'a eu auparavant; les voies qui ſervent à communiquer cette eſpece de contagion ſont l'air, qui s'en charge & qui la porte avec lui dans la bouche, le nez & les poumons, l'éſophage, l'eſtomac, les inteſtins, & dans ce même tems la contagion n'a pas encore beaucoup de partie venimeuſe; mais elle ſe fomente dans nos humeurs, au moyen des crudités ou de la corruption qui s'y trouvent, & ce venin peut ſe garder long-tems ſans ſe manifeſter.

La cauſe éloignée ſera donc une infection qui nous eſt tranſmiſe, ou qui eſt développée en nous-mêmes. On ne ſait en quoi elle conſiſte, elle a du-moins beaucoup d'analogie avec nos humeurs & la limphe qui ſe ſépare dans les glandes de la peau; eſt-ce une humeur analogue à la lepre? eſt-ce un virus que nous apportons en naiſſant; c'eſt ce qu'on ne peut décider.

Les cauſes occaſionnelles peuvent être; 1°. quelque altération ou quelque changement dans l'air, puiſque la *petite vérole* arrive plus fréquemment vers le printems, & qu'elle eſt en Europe comme ailleurs, plus épidémique & plus mortelle dans des tems particuliers, & ſur-tout vers le printems.

2°. La peur qui ſe fait plus ſentir qu'il n'eſt facile de l'exprimer; on ne ſait que trop par expérience, quel eſt l'effet des paſſions ſur le corps & nos humeurs. La peur a cauſé la *petite vérole* à des perſonnes qui s'étoient trouvées ſans y penſer ou s'y attendre, dans des endroits où il y avoit des malades attaqués de *petite vérole*.

4°. Par les indigeſtions, les crudités, la pourriture des premieres voies, l'uſage des liqueurs trop chaudes, qui alkaliſent & putréfient, ou fondent le ſang.

Toutes ces cauſes ſuffiront pour déterminer un levain contraire à produire ſon effet, & à ſe développer.

Symptomes. Lorſqu'une fois ce levain s'eſt manifeſté, il eſt ſuivi des ſignes ſuivans; l'horreur, le friſſon, la fievre aiguë & inflammatoire, une chaleur brûlante & continue, les yeux brillans, étincelans, & larmoyans, différentes douleurs qui attaquent la tête, le dos, les extrémités, & ſur-tout l'eſtomac; car il ſurvient des cardialgies, des foibleſſes, des nauſées, des vomiſſemens, ce qui eſt ſur-tout ordinaire aux enfans, une inquiétude, un engourdiſſement, une ſomnolence, un aſſoupiſſement.

Ces ſymptomes ſe compliquent avec d'autres qui appartiennent à différentes maladies, telles que la douleur de côté, la toux, le crachement de ſang, la reſpiration génée, tremblante & convulſive, une ſtupeur avec un embarras dans la tête, des ſoubreſauts dans les tendons, un météoriſme dans le bas-ventre, une dureté dans ſes différentes régions, une colique inflammatoire, des ſuppreſſions d'urine, des teneſmes, d'autres fois le dévoiement & la dyſſenterie ſe mettent de la partie, & empêchent l'éruption, ou font rentrer le venin au-dedans, lorſqu'il étoit déja ſorti par les pores de la peau.

Prognoſtic. Plus la *petite vérole* paroît de bonne heure dans le printems, & plus l'air eſt diſpoſé à favoriſer la maladie, plus elle devient dangereuſe.

2°. La confluente eſt dangereuſe tant dans les enfans, que dans les adultes; & plus dans ceux-ci que dans ceux-là. Mais le danger eſt bien plus grand s'il y a ſuppreſſion d'urine, nauſées, délire, taches de pourpre, cryſtalline, urine ſanglante.

3°. Le phthialiſme ou la ſalivation s'arrêtant ſubitement, & ne revenant pas dans les 24 heures, marque un grand danger; mais cela n'a lieu que dans la confluente, & encore dans les adultes. Dans cette eſpece le malade n'eſt pas hors de danger avant le 20e jour.

4°. Si la *petite vérole* eſt diſtincte, ronde, groſſe, que les puſtules s'empliſſent & croiſſent en pointe par le bout; ſi le vomiſſement, le mal de tête, la fievre ceſſent ou diminuent beaucoup après l'éruption; ſi d'ailleurs le malade a l'eſprit tranquille & ſans appréhenſion, le danger eſt ordinairement paſſé vers le dixieme jour. Les convulſions ſont fort dangereuſes.

En général lorſque la *petite vérole* ſuit quelque débauche ou excès, ſoit de liqueurs, ſoit d'alimens, ſoit autrement, elle eſt fort dangereuſe & mortelle pour l'ordinaire.

Traitement. Les ſentimens ſont fort partagés ſur cette matiere; le vulgaire veut que l'on donne les cordiaux pour aider l'éruption; les médecins ſenſés, tels que Boërhaave & autres, regardent cette maladie comme inflammatoire, & veulent qu'on la traite comme telle. Mais ce traitement doit varier ſelon les eſpeces, les tems, & les degrés que l'on diſtingue dans la *petite vérole*. Sur quoi il faut ſe reſſouvenir de ce que nous avons dit en parlant des fievres éruptoires.

Dans le premier tems, qui eſt celui de la couve ou de l'ébulliton, on doit généralement ſaigner pour détendre & relâcher la peau, & aider l'éruption; mais on ſaignera moins que dans une inflammation ordinaire. On ordonnera enſuite un émétique ou un purgatif dans le deſſein d'évacuer les premieres voies, ou des lavemens légérement purgatifs.

La boiſſon ſera délayante, humectante; les bouillons ſeront légers & peu nourriſſans pour ne pas augmenter la fievre. *Voyez* INFLAMMATION.

Dans le deuxieme tems, on aidera l'éruption par une légere tiſane de ſcorzonnaire, de lentilles, de dompte-venin, ou autre, ou de l'eau rougie, ou de la corne de cerf bouillie.

L'air ſera tempéré: le malade prendra des bouillons moins légers.

Dans le troiſieme tems on aidera la ſuppuration par la continuation du même régime; on pouſſera encore plus par la peau au moyen de légers diaphorétiques.

Enfin ſur la fin on pouſſera par de plus forts ſudorifiques: la nourriture ſera plus forte. On pourra alors détourner une partie de l'humeur par les ſelles.

On doit purger après que les croûtes ſont tombées, ou lorſqu'elles commencent à tomber; & cela à pluſieurs repriſes, pour empêcher le reflux de la matiere purulente au-dedans. On employera des tiſanes déterſives, balſamiques & fortifiantes; on ordonnera des linimens déterſifs ſur les puſtules, ou une ſimple onction avec l'onguent roſat, ou la pommade ſimple.

La meilleure façon pour empêcher les boutons de creuſer eſt de ne les pas toucher, ou de les piquer légérement afin d'en évacuer le pus, & qu'il ne corrode pas la peau par-deſſous les croûtes.

On ne peut abſolument donner de regles générales ſur le traitement de la *petite vérole*; comme ſa cauſe nous eſt inconnue, on ne peut à cet égard ſeul la traiter que par empyriſme: les ſymptomes ſeuls nous donnent des indications. On voit des malades périr après la ſaignée; on en voit beaucoup qui en reviennent ſans ſaignée, ni autres préparations.

M. Freind & d'autres ſont pour la ſaignée; les Allemans ſaignent peu. Alſaharavius dans le premier degré de la *petite vérole*, preſcrit la ſaignée juſqu'à défaillance & juſqu'à l'évanouiſſement. M. Liſter a trouvé que dans la *petite vérole maligne* le ſang eſt exceſſivement tendre & friable, en ſorte que la plume la plus molle diviſeroit facilement ſes globules.

Etmuller dit que l'on doit avoir par-deſſus tout une attention particuliere à l'haleine, à la reſpiration & à la voix; & que quand ces deux choſes ſont bonnes, c'eſt un bon ſigne. Il ajoute que la fiente de cheval eſt un excellent médicament, en ce qu'il provoque la ſueur, & qu'il garantit la gorge.

Le vulgaire eſt dans un préjugé que toutes les boiſſons doivent être rouges, à cauſe de la chaleur qu'on prétend être ſeule néceſſaire dans cette maladie.

Quelques auteurs ont propoſé les mercuriaux dans le commencement, en établiſſant une analogie entre la groſſe & la *petite vérole*.

Inoculation. On nous a apporté des Indes & de la Mingrelie, une autre méthode de traiter la *petite vérole*, qui eſt l'*inoculation*. Elle conſiſte à donner la *petite vérole*, en communiquant ſon venin à un malade en lui faiſant entrer le pûs d'une puſtule vérolique, par quelque ouverture qu'on lui fait à la peau, ou en lui mettant dans le nez un grain de ce levain qui ſoit aſſez conſidérable: on traite enſuite le malade méthodiquement. *Voyez* INOCULATION.

Petite vérole volante. Cette maladie a beaucoup de rapport avec la *petite vérole* vraie; mais elle eſt bien plus légere, plus ſuperficielle. On y remarque les quatre tems comme dans la vraie, quoique moins marqués. Ceux qui nient que l'on puiſſe avoir cette maladie deux fois, diſent que la *vérole volante* n'arrive que par un défaut d'éruption ſuffiſante de *petite vérole*, au moyen de quoi il reſte encore ſuffiſamment de levain pour produire une nouvelle éruption, & que la *petite vérole* vraie détruit les glandes & le tiſſu de la peau quand elle eſt abondante, ce qui l'empêche de revenir. Cette raiſon ne peut avoir lieu lorſque la *petite vérole* eſt médiocre, & qu'on n'en voit que quelques grains qui pouſſent çà & là.

On penſe donc communément que cette derniere eſt cauſée par un reſte de levain de *petite vérole* qui n'a pu ſe faire jour, ou qui n'a pas eu aſſez de force n'ayant pas trouvé de cauſes occaſionnelles aſſez énergiques pour produire la *petite vérole* vraie. Cette matiere étant dans le ſang, ſoit dès la naiſſance, ſoit par une communication contagieuſe, y reſte & n'y produit pas ſes effets autant que dans une autre occaſion, faute d'y trouver des cauſes qui aident ſon développement & ſon exaltation. La force particuliere du tempérament, la qualité louable des humeurs feront que les pointes du virus ſeront émouſſées ou engagées, & perdront leur énergie. Si donc une cauſe de la *petite vérole*, mais affoiblie ou moins énergique, exiſte dans le ſang, elle pourra à l'occaſion de l'air, ou d'une légere fermentation dans les

humeurs, produire quelques effets légers, ou achever la dépuration de l'humeur virulente qui ne s'étoit pas faite d'abord; elle se séparera du sang, & paroîtra sous la forme de *petite vérole volante*.

Il arrivera delà qu'une personne qui aura eu la *petite vérole* vraie, pourra encore avoir la *petite vérole volante*; & que d'autres qui n'auront point eu la premiere, auront cependant la seconde.

Le traitement de cette *vérole volante* doit être le même que de la vraie, à quelque petite différence près. Ainsi on saignera moins, on purgera moins, on ordonnera une diete moins sévere. *Voyez* PETITE VÉROLE VRAIE.

La *petite vérole volante*, ainsi que l'autre, laissent souvent des reliquats ou suites fâcheuses; sur quoi il faut remarquer que cela vient d'une dépuration imparfaite de l'humeur qui étoit trop abondante, & qui s'est jettée sur différentes parties, comme il arrive dans quelques personnes qui restent aveugles, d'autres sont estropiées, d'autres tombent dans la phthisie & le marasme. *Voyez ces articles.*

Le vrai moyen de prévenir tous ces désordres, c'est d'aider la nature & d'achever ce qu'elle n'a pu faire elle seule, je veux dire que l'on doit employer les purgatifs, les apéritifs, les fondans mercuriaux, les bains, les sudorifiques, les eaux minérales, le lait, & enfin tous les secours qui sont indiqués pour détourner la consomption imminente, ou des maladies chroniques dont on craint les suites & la longueur. *Voyez* CHRONIQUE. *Voyez* PHTHISIE.

Le lait coupé avec les sudorifiques, l'exercice, le changement d'air, & enfin les nourritures louables, avec un régime convenable, feront d'excellens prophilactiques contre la phthisie imminente à la suite d'une *petite vérole*, ou mal traitée, ou rentrée, ou qui sera mal sortie.

VÉROLE, *grosse*, maladie vénérienne. *Voyez* VÉNÉRIEN.

Pour former un traité de la *maladie vénérienne*, voici le plan qu'il faudroit suivre.

Maladie vénérienne inflammatoire chronique. La premiere comprend la gonorrhée, les chancres *vénériens*, *tumores testium*, *inflammatos: bubones qui suppurantur*, *vel non suppurantur: faucium vel penduli palatini*, *ossium nasi*, *cranii ulcera depascentia*, *cariem: artuum dolores nocturnos: universæ cutis morbos inflammatorios: marisca*, *hemorrhoides tumentes inflammatas*.

Je ne traiterai présentement ni de la cause, ni de la guérison de cette premiere espece.

Je communiquerai seulement mes pensées & observations, & celles de plusieurs auteurs sur la *maladie vénérienne* chronique.

On l'observe dans le corps humain produite par trois causes.

La premiere: les reliquats de cette maladie qui n'a pas été guérie radicalement, ce qui arrive très-souvent.

La seconde: les différentes manieres de contracter cette maladie, les constitutions foibles par le tempérament, par l'âge, ou par les infirmités.

La troisieme: les enfans issus de peres infectés de la même maladie.

La pratique constante dans la guérison de la *maladie vénérienne* nous montre que très-rarement elle est parfaite, & principalement dans le sexe; les praticiens gémissent de ne pouvoir guérir radicalement dans les femmes les gonorrhées *vénériennes*, & quelquefois dans les hommes. Quand la *maladie vénérienne* est tellement avancée, qu'elle attaque la gorge ou le *scrotum* avec des tumeurs dans les cordons, & que les malades ont été guéris par la salivation ou par autres compositions mercurielles, il arrive rarement qu'ils soient guéris radicalement; quelquefois les médecins en sont la cause, ordinairement les malades, & bien souvent le degré exalté du virus vérolique.

Dans la supposition même que celui qui a été infecté par la maladie vénérienne, ait été parfaitement guéri, il est constant que son corps restera toujours plus foible & plus susceptible de recevoir ce virus, qu'il n'étoit avant l'infection. Le mercure détruit toujours cette huile animale, cet humide radical, cause de l'élasticité & vigueur de nos fibres.

Le corps dans cet état de foiblesse reste disposé à contracter le virus vérolique à la prochaine cohabitation avec une personne infectée.

Il est à remarquer que celui qui a été infecté de *petite verole suppuratoire*, ne gagnera point cette maladie, quoiqu'il soit inoculé avec le même virus, comme le docteur Matty l'a expérimenté en son propre corps, & que ceux qui ont été affectés de la maladie vénérienne, gagneront cette maladie autant de fois qu'ils cohabiteront avec des personnes vérolées: signe certain, ou que la maladie vénérienne ne se guérit pas si radicalement que la *petite verole*, ou que ces deux virus sont d'une nature tout-à-fait différente.

L'expérience nous enseigne chaque jour que toutes les personnes qui cohabitent avec une femme infectée, ne gagnent pas son mal, au moins en apparence. Si la personne la plus saine & robuste en est infectée, la nature agira avec toutes ses forces à chasser & à dompter le *stimulum* vénérien; elle produira chaleur, douleur dans la partie; il se formera de nouveaux fluides, à l'aide desquels se domptera le virus, qui finalement sera chassé, & le malade souvent, avec l'aide de l'art ou sans son secours, restera guéri; quelquefois aussi il se formera un ulcere ou une inflammation qui se terminera en pus.

Mais celui qui foible par sa constitution, par son âge, ou par d'autres maladies, aura cohabité avec une femme gâtée, ne ressentira rien; le virus entrera dans le corps, attaquera le plus intime & le plus subtil, y restera, & ne viendra à se manifester que par la suite du tems, & par des signes qui sont les mêmes qui caractérisent les maladies chroniques.

Ceux qui contractent cette maladie dans ces dernieres circonstances, par les voies naturelles ou par *libidines vagas*, ne ressentent aucun de ces signes qui caractérisent la maladie vénérienne inflammatoire; au contraire ils sentent quatre ou cinq jours après, une lassitude, une pesanteur, principalement dans les reins, quelques vertiges, une respiration de tems-en-tems gênée; ils deviennent tristes, le visage pâle; quelques jours après il paroit un ou quelques boutons sur le visage, des ophthalmies plus ou moins inflammatoires, mais sans ardeur ni douleur, aussi rares qu'aux véritables.

Par la suite du tems les digestions de l'estomac deviennent lentes & imparfaites; on y sent du poids, des vents, quelquefois des douleurs; à d'autres ce sont des tranchés dans le ventre, qui ordinairement est paresseux; cet état alors est si analogue avec la maladie hypocondriaque, hystérique ou de vapeurs, qu'il faut un médecin bien expérimenté pour reconnoître ces sortes de symptomes, & aller à leur véritable cause.

Cette maladie invétérée a produit l'épilepsie, la manie, la cataracte, la surdité & les polypes du nez & d'autres parties du corps humain.

C'est aussi de cette maniere que cette maladie dans des telles circonstances infecte le genre nerveux, & toute l'étendue de la membrane celluleuse où résident les liqueurs les plus fines & les plus actives de notre corps.

Mais cette maladie se manifeste par d'autres signes tels qu'ils seroient produits par les maladies simples qui naissent du dérangement de la bile & du sang.

Il paroit une jauniſſe plus ou moins foncée ; à d'autres, crachement de ſang, douleur de poitrine, ſans la moindre toux au commencement.

Dans les pays méridionaux cette maladie ſe montre ſouvent par phthiſie, qui ſe termine par une diarrhée mortelle ; les frictions mercurielles données avec modération ſont le remede qui les guérit parfaitement.

Bien ſouvent on eſt attaqué d'aſthme convulſif; ordinairement alors les gencives ſont pâles, & tout l'intérieur de la bouche & la gorge même, ou de la couleur du ſang de bœuf parſemée de points comme de ſuif; les gencives quelquefois tumefiées & rongées ; bien ſouvent douleurs de dents qui pourriſſent peu-à-peu.

Si ceux qui ont contracté cette maladie, ſont plus robuſtes, & que leur genre de vie les oblige à s'exercer, alors tout le mal ſe montre dans la ſuperficie du corps.

Les rhumatiſmes, les ſciatiques, la goutte aux genoux & au pié, plus comme un œdeme, que comme une inflammation ; avec ces maladies naiſſent toutes les maladies de la peau depuis les éphelides juſqu'aux *impetigines* (dartres). On a vu les ongles devenir ſi rabouteux, ſi épais & ſi difformes, que les mains en étoient inutiles.

Dans ces conſtitutions l'effet principal du virus vénérien eſt d'endurcir la bile dans la veſſie du fiel, & l'urine dans les reins ; il s'y forme des pierres & de la gravelle, & il n'y a que le mercure accompagné d'autres remedes légerement purgatifs qui en ſoit le véritable remede.

On a obſervé une difficulté opiniatre d'avaler, même les liquides, & les remedes mercuriels ont ſeuls pu vaincre ce terrible ſymptome.

Mais dans le ſexe cette ſorte de virus vénérien eſt plus terrible, tant par les embarras de le guérir, que par le ravage qu'il y cauſe.

Il produit, comme dans les hommes, tous les ſymptomes des maladies hypocondriaques, les fleurs blanches des différentes couleurs ; on a vu après la mort les ovaires pourris ou pleins d'idatides; il ſe forme des polypes dans le vagin & dans l'uterus, des tumeurs dans les mamelles, dans le tems encore qu'elles ſont réglées, & quoiqu'irrégulierement, quelquefois avec des tranchées inſupportables avant de paroître. Les migraines & tous les maux des glandes engorgées ont montré bien ſouvent que ces dérangemens provenoient de la cauſe mentionnée.

S'il étoit permis de révéler ici dans la langue vulgaire tous les maux que cauſent à l'eſpece humaine les iniquités qui ſe commettent en contractant cette maladie, je pourrois augmenter malheureuſement leur catalogue ; mais en faveur des médecins je citerai un paſſage de Levinus Lemnius, *de occultis naturæ min. Antuerpiæ 1574*, p. 174 & 175, dans lequel on verra que les ſoupçons ci-deſſus indiqués ſont fondés ſur l'obſervation de 200 ans.

Tres ſunt morbi inter ſe affines & cognati, non tam lethales, quam fœdi, ac contagioſi, quorum alter in alterum tranſit, ac permutatur : lues venerea, ſeu morbus gallicus, elephanthiaſis, ſeu vulgaris lepra, quæ in ſcrophis grando dicitur, quorum genus eſt icteritia nigra. Hi ſuperioribus annis intolerandis modis homines excarnificabant, nunc prorſus miteſcere cœperunt, minuſque infeſti ſunt.....

Et il continue, en parlant ainſi de la maladie vénérienne.

Semper tamen veſtigia inhæreſcunt, veteriſque morbi reliquiæ reliquuntur, quæ ſi in pulmonem *decumbunt*, raucos *illos eſſe, atque* anheloſos *perſpicis. Si in articulos* podagræ, *ac chiragræ, & quæ ſubinde recurrit* iſchiatico dolore *obnoxios. Sic* omnes ficoſi articulari morbo *laborant. At non omnes podagrici, aut coxendicis cruciatu affecti, morbi gallici labe affecti ſunt: quod ſi in extimam cutem ſuffunditur humorum colluvies*, ſcabra cute *afficiuntur, ac* corticoſa, lychenibus, impetigine, mentagra, *ac porrigine deformati, non ſine capillorum defluvio*, &c.

On peut très-facilement prévoir les maladiesdes enfans nés de parens attaqués & tourmentés de la maladie vénérienne chronique. Si ces victimes de la lubricité ſont aſſez bien conſtitués pendant les premieres années de leurs enfance, il leur ſort par la ſuperficie de tout le corps, & particulierement par toute la tête, de ces excrétions & croutes qui ſuintent une matiere âcre & corroſive, ſi dangereuſe à guérir ou à ſupprimer.

S'ils ſont foibles & avec aſſez de vigueur pour vivre de la troiſieme juſqu'à la neuvieme année, ils ſont attaqués du *rachitis*, du *ſpina ventoſa, ſcrophules*, & *exoſtoſes*.

A l'âge de puberté paroiſſent les toux, les *raucedines*, les crachemens de ſang, qui ſe terminent par la phthiſie & la mort ; le lait & les bouillons de tortues ſont inutiles dans les maladies de génération infectée.

Généralement ces enfans ſont nés pour punir les peres de leur lubricité, *per libidines vagas :* ils ſont ſpirituels, aimables & careſſans ; mais ils ſont nés pour mourir au plus tard dans l'âge de l'adoleſcence, puiſque rarement ils paſſent à l'âge de 28 ans.

Toutes ces expériences & raiſonnemens ſeroient inutiles, s'il ne contribuoient point à ſoulager la miſere humaine, & comme cet ouvrage eſt deſtiné pour le bien des mortels en ſociété, ou hors de ces pénibles avantages : on communiquera le remede connu juſqu'à préſent, le plus utile pour vaincre ces maux.

℞ *Mercur. puriſſimi crudi,* ℥ *iv ; mellis puriſs.* ℥ *ſem. terantur mortario ferreo ad extinctionem, ſubinde adde, camphoræ,* ʒ *iv ; butyri cacao,* ℥*viii, vel axungiæ porcinæ ; terantur ſimul per lxx horas jugiter. Fricentur tibiæ ad talos uſque cum uncia ſemiſſe ſingulis noctibus poſt tenuiſſimam cœnam : craſtina die ad meridiem uſque bibat ad libram decocti ſarſæ parillæ, jejuno ſtomacho : prandeat ex aſſis carnibus juniorum animalium : ſub his pergat per menſes, vel tandiu donec ſymptomata evaneſcant.*

Plerumque oris fluxus ſalivalis frictiones non ſuccedunt : accidit tamen aliquando : tunc, vel intermittendæ frictiones, vel alvus aperta ſervatur, avertitur fluxus.

Dum ſub his degit corpus ita ſit ab humiditate, frigore tutum, ut perſpiratio auctior diu noctuque fiat. Quæ hic deſiderari, à perito medico facillime in uſum adhiberi poterunt. Mémoire de M. le docteur Sanchez, tel qu'il nous l'a communiqué.

VÉROLI, (*Géog. mod.*) en latin *Verulæ* ; ville d'Italie dans la campagne de Rome, ſur les confins du royaume de Naples, au pié de l'Apennin, à 20 lieues au ſud-eſt de Rome, avec un évêché qui ne releve que du pape. *Long. 31. 6. lat. 41. 38.*

Palearius (Aonius), l'un des plus vertueux, des plus malheureux hommes de lettres, & en même tems l'un des bons écrivains du xvj. ſiecle, étoit né à *Véroli*. Il s'acquit l'eſtime des ſavans de ce tems-là, par ſon poëme, *De immortalitate animarum*, imprimé à Lyon en 1536 *in-16*. Sa réputation & ſon éloquence lui attirerent des envieux, qui pour le perdre, le diffamerent comme un impie. Ils l'accuſerent d'avoir écrit en faveur des Proteſtans, & contre l'inquiſition. Pie V. voulut ſignaler le commencement de ſon pontificat par le ſupplice d'un hérétique ; Palearius fut choiſi, & condamné à être pendu, étranglé, & brûlé l'an 1566 : cette horrible ſentence fut exécutée ſans aucune miſéricorde. Outre ſon poëme de l'immortalité de l'ame, on a de lui d'autres pieces en vers & en proſe, dont la meilleure édition eſt celle de Weſtein à Amſterdam, en 1696 *in-8°*.

Sulpitius (Jean), ſurnommé *Verulanus* dû nom de *Véroli* ſa patrie, floriſſoit ſur la fin du xv. ſiecle. Il cultiva les belles-lettres avec ſuccès. Il fit imprimer Végèce, & publia le premier Vitruve; ce que M. Perrault n'auroit pas dû ignorer. C'eſt encore Sulpitius qui a rétabli l'uſage de la muſique ſur le théatre. Rome qui l'avoit comme perdue, pour donner à la déclamation des acteurs ce que les Grecs donnoient au chant & à l'harmonie, la vit reparoitre vers l'an 1480, par les ſoins & le génie de Sulpitius. Il commença par donner au peuple le plaiſir de la muſique des opéra ſur des théatres mobiles; enſuite il en amorça le pape & les cardinaux; enfin ſon invention fut goûtée de tout le monde, & ce goût ſe ſoutiendra long-tems. (*D. J.*)

VEROMANDUI, (*Géog. anc.*) *Viromandui*, *Veromandi*, & dans Ptolomée Ὀμαρδυὲς; peuples de la Gaule belgique, ſelon Pline, *l. IV. c. xvij.* Ils habitoient au midi des Nerviens, au nord des Sueſſones, dont ils étoient ſéparés par la riviere d'Oiſe, à l'orient des *Ambiani*, & au couchant de la forêt d'Ardenne. On juge que leur pays étoit d'une petite étendue, parce que Céſar, *bel. gal. l. II. c. iv.* dit qu'ils ne promirent que dix mille hommes pour la guerre commune contre les Romains, tandis que les *Sueſſones* & les *Nervii* promirent de fournir chacun cinquante mille hommes.

Le pays conſerve encore préſentement le nom de ſes peuples. On l'appelle le *Vermandois*. (*D. J.*)

VEROMETUM, (*Géog. anc.*) ville de la grande Bretagne. Elle eſt placée par l'itinéraire d'Antonin ſur la route de Londres à Lindum, entre *Ratæ* & *Maridunum*, à treize milles de chacun de ces lieux. Cette même ville dans la route d'Yorck à Londres, eſt nommée *Vernemetum*. Quelques-uns ont voulu que ce fût préſentement *Willonghby*; mais Camden & d'autres géographes ſoutiennent que c'eſt *Burrow-hill*.

L'auteur des délices d'Angleterre dit, *p. 376:* à deux ou trois milles au midi de *Bonton-lazera*, entre *Burrow-hill* & *Ead-Burrow*, s'éleve une colline fort roide & eſcarpée de toutes parts, à la réſerve du côté du ſud-eſt, où elle eſt acceſſible. On y voit au ſommet les débris d'une ville ancienne, qu'on juge être *Vernemetum*. Il y a un double foſſé & une enceinte de murailles qui occupe environ dix-huit acres d'étendue. On pourroit croire qu'il y avoit dans ce lieu quelque temple fameux dédié à quelque divinité payenne, parce que *Vernemetum*, en vieux gaulois, ſignifie un *grand temple*.

Il y a long-tems que cette remarque eſt faite. On la doit à Fortunat, *l. I. carm. 9*, qui explique ainſi le nom de *Vernemetum*.

Nomine Vernemetis *voluit vocitare vetuſtas;*
Quod quaſi fanum ingens gallia lingua refert.

(*D. J.*)

VERONA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, ſur l'Adige, dans les terres, aux confins de l'ancienne Rhétie. Elle fut fondée, ſelon Pline, *l. III. c. xix.* par les Rhétiens & par les Euganéens en commun; mais Tite-Live, *l. V. c. xxxv.* fait entendre qu'elle fut bâtie par une troupe de gaulois, qui après avoir paſſé les Alpes ſous la conduite d'Elitovius, s'établirent, *ubi nunc*, dit-il, *Brixia ac* Verona *urbes ſunt*. Tout cela néanmoins peut ſe concilier, en diſant que *Verone* doit ſes commencemens aux Rhétiens & aux Euganéens, & que les Gaulois s'étant emparés du Breſſan, ſe rendirent enſuite maîtres du Véronèſe. Martial, *l. XIV. epigr. 195*, parle de *Verone* comme d'une ville conſidérable.

Tantùm magna ſuo debet Verona *Catullo,*
Quantùm parva ſuo Mantua Virgilio.

Tacite qui lui donne le nom de *colonie romaine*, fait l'éloge de ſa beauté & de ſon opulence. Cn. Pompeius Arabo, pere du grand Pompée, avoit été le conducteur de la colonie, qui fut renouvellée ſous Gallien, & honorée du titre de *colonia auguſta*. Un double arc-de-triomphe, qui a été autrefois une des portes de la ville, conſerve l'inſcription ſuivante:

Colonia Auguſta Verona Nova Gallieniana
Valeriano II. & Lucilio Conſ.
Muri Veronenſium Fabricati ex die III.
Non. April.
Dedicati Pr. Non. Decembris
Jubente Sanctiſſimo Gallieno. Aug. N.

Les habitans de cette ville ſont communément appellés *Veronenſes* par les anciens auteurs; cependant on a d'anciennes inſcriptions où ils ſont nommés *Verones*.

Verone fut heureuſe ſous les empereurs; mais elle éprouva de triſtes malheurs lors de la chûte de l'empire d'Occident, & elle a ſouffert depuis pluſieurs révolutions qui l'ont dépouillée de toute ſon ancienne ſplendeur.

Elle fut pillée par Attila, & poſſédée ſucceſſivement par Odoacre, roi des Herules, par Théodoric, roi des Goths, & par ſes ſucceſſeurs juſqu'à Totila, par les Lombards, par Charlemagne & par ſa poſtérité; mais lorſque ſes deſcendans perdirent l'empire, il s'éleva pluſieurs ſeigneurs qui tâcherent de ſe rendre ſouverains dans pluſieurs villes d'Italie. Cela dura juſqu'à Othon I. qui réunit à l'empire divers états qui en avoient été détachés. *Verone* rentra alors dans la maſſe; mais elle reçut le pouvoir d'élire ſes magiſtrats; de ſorte qu'elle étoit proprement une république libre ſous le nom de *ville impériale*.

Cet état dura juſqu'à ce qu'Actiolin ſe fût emparé de la puiſſance ſouveraine: ce qui ne ſe fit qu'avec beaucoup d'effuſion de ſang. Il jouit de la tyrannie trente-trois ans, & mourut l'an 1269. Après cela les Véronois élurent pour général Martin de l'Eſcale, & ſe trouverent ſi bien de ſa conduite, qu'ils le créerent dictateur perpétuel.

Ses deſcendans commanderent dans *Verone* avec beaucoup de réputation, & en furent créés princes par l'empereur l'an 1310. Ils ſe rendirent formidables par leurs conquêtes, & furent chaſſés de *Verone* l'an 1387, par Jean Galéas, duc de Milan. Ils y rentrerent l'an 1404; mais ils ne la garderent guere; car les Vénitiens s'en emparerent l'an 1409, & la poſſedent encore.

Cette ville ſe glorifie d'avoir produit des ſavans illuſtres depuis la renaiſſance des lettres, & ſous l'ancienne Rome, Catulle, Cornelius Nepos, Macer, Vitruve & Pline le naturaliſte.

Catulle (Caïus Valerius Catulus) naquit l'an 666 de Rome; & quoique S. Jérôme le faſſe mourir l'an 696, à l'âge de trente ans, il pouſſa ſa carriere au-moins dix ans de plus. Il ne fut pas gratifié des biens de la fortune; cependant ſon eſprit fin & délicat le fit rechercher de tous les grands de Rome. Ses poéſies plaiſent par une ſimplicité élégante, & par des graces naïves que la ſeule nature donne à ſes favoris. Il imagina le vers hendécaſyllabe, qui eſt ſi propre à traiter les petits ſujets; mais il en abuſa pour y ſemer des obſcénités qui révoltent la pudeur. Il devoit d'autant mieux s'en abſtenir, que c'eſt dans la peinture des ſentimens honnêtes que ſa muſe excelle. Il a l'art de nous attendrir, & il eſt parvenu à nous faire partager la vive douleur qu'il témoigne de la mort de ſon frere que nous n'avons jamais connu (*épigr. 67, 69, 102.*). Admirateur de Sapho, il tranſporta ou imita dans ſes poéſies pluſieurs morceaux de celles de l'amante de Phaon.

Il ſavoit bien auſſi, quand il le vouloit, aiguiſer

des vers satyriques : témoin son épigramme des deux adulteres, César & Mamurra. Cette épigramme a passé jusqu'à nous, & elle est fort bonne, parce qu'elle peint les mœurs de son siecle :

Consule Pompeio primùm duo, Cinna, solebant
Mœchi. Illi ah ! facto consule nunc iterùm
Manserunt duo, sed creverunt millia in unum
Singula ; fœcundum semen adulterio.

« *Cinna*, sous le premier consulat de Pompée on » ne voyoit à Rome que deux adulteres : ces deux-là » même furent encore seuls sous le second consulat ; » mais depuis lors chacun d'eux en a produit des » mille ; leur adultere a été fecond ».

Cette piece ayant paru dans une conjoncture critique pour César, il ne déguisa point qu'il en recevoit un grand tort ; mais il se contenta d'obliger le poëte à lui faire satisfaction, & le soir même il l'invita à souper.

Nous n'avons pas toutes les œuvres de Catulle, & entr'autres son poëme dont parle Pline, *l. XXVIII. c. ij.* sur les enchantemens pour se faire aimer, sujet que Théocrite avoit traité avant lui. La premiere édition des œuvres de Catulle parut à Venise en 1488 avec les commentaires d'Antoine Parthenius. Scaliger en donna une nouvelle dans laquelle il corrigea plusieurs passages avec autant de sagacité que d'érudition. Enfin les deux meilleures éditions sont celles de Grævius à Utrecth en 1680, & d'Isaac Vossius à Leyde en 1684.

Macer (Emilius) vivoit vers l'an de Rome 738, & mourut en Asie, selon S. Jérôme. Il écrivit sur les serpens, les plantes & les oiseaux, au rapport de Quintilien. Il fit encore un poëme de la ruine de Troie pour servir de supplément à l'iliade d'Homere. Ovide parle souvent des ouvrages de ce poëte ; ils sont tous perdus ; car le poëme des plantes que nous avons sous le nom de Macer, n'est pas de celui qui vivoit du tems d'Auguste, & c'est d'ailleurs un livre fort médiocre.

Si Cornelius Nepos n'est pas de *Verone*, il étoit du-moins du territoire de cette ville, puisqu'il naquit à Hostilie, selon Catulle, qui pouvoit en être bien informé. Cet historien latin florissoit du tems de Jules-César, étoit des amis de Cicéron & d'Atticus, & vécut jusqu'à la sixieme année de l'empire d'Auguste. Il avoit composé les vies des historiens grecs ; car il en fait mention dans celle de Dion, en parlant de Philistus. Ce qu'il dit dans la vie de Caton & d'Annibal, prouve aussi qu'il avoit écrit les vies des capitaines & des historiens latins ; enfin il avoit laissé d'autres ouvrages qui sont perdus. Nous n'avons plus de lui que les vies des plus illustres généraux d'armée de la Grece & de Rome, dont il n'a pas tenu à Æmilius Probus de s'attribuer la gloire. On prétend qu'ayant trouvé cet ouvrage de Nepos, il s'avisa de le donner sous son nom, pour s'insinuer dans les bonnes graces de Théodose ; mais la suite des tems a dévoilé cette supercherie.

On a deux traductions françoises des vies des capitaines illustres de Cornelius Nepos : l'une du sieur de Claveret, publiée en 1663, l'autre toute moderne de M. le Gras, alors de la congrégation de l'oratoire, imprimée à Paris en 1729, *in-12* ; mais nous aurions besoin d'une nouvelle traduction plus élégante, plus travaillée, & qui fût embellie de savantes notes historiques & critiques, afin que l'historien latin devînt un ouvrage répandu dans toutes les bibliotheques des gens de goût, qui aiment à s'instruire de la vie des hommes célebres de l'antiquité.

Vitruve (Marcus Vitruvius Pollio) vivoit sous le regne d'Auguste, vers le commencement de l'ere chrétienne. Savant dans la science des proportions, il mit au jour un excellent ouvrage d'architecture divisé en dix livres, & les dédia au même empereur. Cet ouvrage est d'autant plus précieux, que c'est le seul en ce genre qui nous soit venu des anciens. Nous en avons une belle traduction françoise enrichie de notes par M. Claude Perrault, dont la premiere édition parut à Paris en 1673, *fol.* & la seconde en 1684, chez Coignard.

Pline (Caïus Plinius secundus) vit le jour sous l'empire de Tibere, l'an 774 de Rome, qui est le 20e de l'ere chrétienne, & mourut sous Titus, âgé de 56 ans. Ce grand homme est de tous les écrivains du monde celui que l'Encyclopédie a cité le plus. Il intéresse singulierement l'humanité par sa fin tragique, & les savans de l'univers par ses écrits, qui sont dans les arts & dans les sciences les monumens les plus précieux de toute l'antiquité. Pline le jeune nous a donné dans une de ses lettres (*lettre 5, l. III.*) l'histoire des ouvrages de son oncle, & dans une autre lettre (*lett.e 16, l. VI.*) la relation de sa mort. Je lis ces deux lettres pour la vingtieme fois, & je crois devoir les transcrire ici toutes entieres ; les gens de goût verront bien qu'il n'en falloit rien retrancher.

A Marcus. Vous me faites un grand plaisir de lire avec tant de passion les ouvrages de mon oncle, & de vouloir les connoître tous, & les avoir tous. Je ne me contenterai pas de vous les indiquer, je vous marquerai encore dans quel ordre ils ont été faits. C'est une connoissance qui n'est pas sans agrémens pour les gens de lettres.

Lorsqu'il commandoit une brigade de cavalerie, il a composé un livre de l'art de lancer un javelot à cheval ; & dans ce livre l'esprit & l'exactitude se font également remarquer ; il en a fait deux autres de la vie de Pomponius Secundus, dont il avoit été singulierement aimé, & il crut devoir cette marque de reconnoissance à la mémoire de son ami. Il nous en a laissé vingt autres des guerres d'Allemagne, où il a renfermé toutes celles que nous avons eu avec les peuples de ces pays. Un songe lui fit entreprendre cet ouvrage. Lorsqu'il servoit dans cette province, il crut voir en songe Drusus Néron, qui après avoir fait de grandes conquêtes, y étoit mort. Ce prince le conjuroit de ne le pas laisser enseveli dans l'oubli.

Nous avons encore de lui trois livres intitulés *l'homme de lettres*, que leur grosseur obligea mon oncle de partager en six volumes. Il prend l'orateur au berceau, & ne le quitte point, qu'il ne l'ait conduit à la plus haute perfection. Huit livres sur les façons de parler douteuses. Il fit cet ouvrage pendant les dernieres années de l'empire de Néron, où la tyrannie rendoit dangereux tout genre d'étude plus libre & plus élevé. Trente & un pour servir de suite à l'histoire qu'Aufidius Bassus a écrite. Trente-sept de l'histoire naturelle. Cet ouvrage est d'une étendue, d'une érudition infinie, & presque aussi varié que la nature elle-même.

Vous êtes surpris, comme un homme, dont le tems étoit si rempli, a pu écrire tant de volumes, & y traiter tant de différens sujets, la plûpart si épineux, & si difficiles. Vous serez bien plus étonné, quand vous saurez qu'il a plaidé pendant quelque-tems, & qu'il n'avoit que cinquante-six ans quand il est mort. On sait qu'il en a passé la moitié dans les embarras, que les plus importans emplois, & la bienveillance des princes lui ont attirés. Mais c'étoit une pénétration, une application, une vigilance incroyable. Il commençoit ses veilles aux fêtes de Vulcain, qui se célébroient ordinairement au mois d'Août, non pas pour chercher dans le ciel des préfages, mais pour étudier. Il se mettoit à l'étude en été dès que la nuit étoit tout-à-fait venue ; en hiver, à une heure du matin, au plûtard à deux, souvent à minuit. Il n'étoit pas possible de moins donner au sommeil, qui quelquefois le prenoit & le quittoit sur les livres.

Avant le jour il se rendoit chez l'empereur Vespasien, qui faisoit aussi un bon usage des nuits. De-là, il alloit s'acquitter de ce qui lui avoit été ordonné. Ses affaires faites, il retournoit chez lui; & ce qui lui restoit de tems, c'étoit encore pour l'étude. Après le diner (toujours très-simple & très-léger, suivant la coutume de nos peres), s'il se trouvoit quelques momens de loisir, en été il se couchoit au soleil. On lui lisoit quelque livre, il en faisoit ses remarques & ses extraits; car jamais il n'a rien lu sans extrait. Aussi avoit-il coutume de dire, qu'il n'y a si mauvais livres, où l'on ne puisse apprendre quelque chose.

Après s'être retiré du soleil, il se mettoit le plus souvent dans le bain d'eau froide. Il mangeoit un morceau, & dormoit très-peu de tems. Ensuite, & comme si un nouveau jour eût recommencé, il reprenoit l'étude jusqu'au tems de souper. Pendant qu'il soupoit, nouvelle lecture, nouveaux extraits, mais en courant.

Je me souviens qu'un jour le lecteur ayant mal prononcé quelques mots, un de ceux qui étoient à table l'obligea de recommencer. Quoi! ne l'avez-vous pas entendu? (dit mon oncle). Pardonnez-moi (répondit son ami). Et pourquoi dont (reprit-il) le faire répeter? Votre interruption nous coûte plus de dix lignes. Voyez si ce n'étoit pas être bon ménager du tems.

L'été il sortoit de table avant que le jour nous eût quitté, en hiver, entre sept & huit: & tout cela, il le faisoit au milieu du tumulte de Rome, malgré toutes les occupations que l'on y trouve, & le faisoit, comme si quelque loi l'y eût forcé. A la campagne le seul tems du bain étoit exempt d'étude: je veux dire le tems qu'il étoit dans l'eau: car pendant qu'il en sortoit, & qu'il se faisoit essuyer, il ne manquoit point de lire ou de dicter.

Dans ses voyages, c'étoit la seule application: comme si alors il eût été plus dégagé de tous les autres soins, il avoit toujours à ses côtés son livre, ses tablettes & son copiste. Il lui faisoit prendre ses gants en hiver, afin que la rigueur même de la saison ne pût dérober un moment à l'étude. C'étoit par cette raison, qu'à Rome il n'alloit jamais qu'en chaise.

Je me souviens qu'un jour il me censura de m'être promené. Vous pouviez, dit-il, mettre ces heures à profit. Car il comptoit pour perdu, tout le tems que l'on n'employoit pas aux sciences. C'est par cette prodigieuse assiduité, qu'il a su achever tant de volumes, & qu'il m'a laissé cent soixante tomes remplis de ses remarques, écrites sur la page & sur le revers en très-petits caracteres; ce qui les multiplie beaucoup. Il me contoit, qu'il n'avoit tenu qu'à lui, pendant qu'il étoit procureur de César en Espagne, de les vendre à Larcius Licinius, quatre cens mille sesterces, environ quatre-vingt mille livres de notre monnoie; & alors ces mémoires n'étoient pas tout-à-fait en si grand nombre.

Quand vous songez à cette immense lecture, à ces ouvrages infinis qu'il a composés; ne croiriez vous pas, qu'il n'a jamais été ni dans les charges, ni dans la faveur des princes? Mais quand on vous dit tout le tems qu'il a ménagé pour les belles-lettres; ne commencez-vous pas à croire, qu'il n'a pas encore assez lu & assez écrit? Car d'un côté, quels obstacles les charges & la cour ne forment-elles point aux études? Et de l'autre que ne peut point une si constante application? C'est donc avec raison que je me mocque de ceux qui m'appellent *studieux*, moi qui en comparaison de lui, suis un franc fainéant. Cependant je donne à l'étude tout ce que les devoirs & publics & particuliers me laissent de tems. Eh! qui, parmi ceux-mêmes qui consacrent toute leur vie aux belles-lettres, pourra soutenir cette comparaison; & ne pas rougir, comme si le sommeil & la mollesse partageoient ses jours?

Je m'apperçois que mon sujet m'a emporté plus loin que je ne m'étois proposé. Je voulois seulement vous apprendre ce que vous desiriez savoir, quels ouvrage mon oncle a composés. Je m'assure pourtant, que ce que je vous ai mandé ne vous fera guere moins de plaisir que leur lecture. Non-seulement cela peut piquer encore davantage votre curiosité; mais vous piquer vous-même d'une noble envie de faire quelque chose de semblable. Adieu.

A Tacite.

Vous me priez de vous apprendre au vrai, comment mon oncle est mort, afin que vous en puissiez instruire la postérité. Je vous en remercie; car je conçois que sa mort sera suivie d'une gloire immortelle, si vous lui donnez place dans vos écrits. Quoiqu'il ait péri par une fatalité, qui a désolé de très-beaux pays, & que sa perte, causée par un accident mémorable, & qui lui a été commun avec des villes & des peuples entiers, doive éterniser sa mémoire: quoiqu'il ait fait bien des ouvrages qui dureront toujours, je compte pourtant que l'immortalité des vôtres contribuera beaucoup à celle qu'il doit attendre. Pour moi, j'estime heureux ceux à qui les dieux ont accordé le don, ou de faire des choses dignes d'être écrites, ou d'en écrire de dignes d'être lues: & plus heureux encore ceux qu'ils ont favorisés de ce double avantage. Mon oncle tiendra son rang entre les derniers, & par vos écrits, & par les siens; & c'est ce qui m'engage à exécuter plus volontiers des ordres que je vous aurois demandés.

Il étoit à Misene, où il commandoit la flotte. Le 23 d'Août, environ une heure après midi, ma mere l'avertit qu'il paroissoit un nuage d'une grandeur & d'une figure extraordinaire. Après avoir été couché quelque tems au soleil, selon sa coutume, & avoir bu de l'eau froide, il s'étoit jetté sur un lit où il étudioit. Il se leve & monte en un lieu d'où il pouvoit aisément observer ce prodige. Il étoit difficile de discerner de loin de quelle montagne ce nuage sortoit. L'événement a découvert depuis que c'étoit du mont Vésuve. Sa figure approchoit de celle d'un arbre, & d'un pin plus que d'aucun autre; car après s'être élevé fort haut en forme de tronc, il étendoit une espece de branches. Je m'imagine qu'un vent souterrain le poussoit d'abord avec impétuosité, & le soutenoit. Mais soit que l'impression diminuât peu-à-peu, soit que ce nuage fût affaissé par son propre poids, on le voyoit se dilater & se répandre. Il paroissoit tantôt blanc, tantôt noirâtre, & tantôt de diverses couleurs, selon qu'il étoit plus chargé ou de cendre, ou de terre.

Ce prodige surprit mon oncle, qui étoit très-savant; & il le crut digne d'être examiné de plus près. Il commande que l'on appareille sa frégate légere; & me laisse la liberté de le suivre. Je lui répondis que j'aimois mieux étudier; & par hazard il m'avoit lui-même donné quelque chose à écrire. Il sortoit de chez lui ses tablettes à la main, lorsque les troupes de la flotte qui étoient à Rétine, effrayées par la grandeur du danger (car ce bourg est précisement sur Misene, & on ne s'en pouvoit sauver que par la mer), vinrent le conjurer de vouloir bien les garantir d'un si affreux péril. Il ne changea pas de dessein, & poursuivit avec un courage héroique, ce qu'il n'avoit d'abord entrepris que par simple curiosité. Il fait venir des galeres, monte lui-même dessus, & part, dans le dessein de voir quel secours on pouvoit donner non-seulement à Rétine, mais à tous les autres bourgs de cette côte, qui sont en grand nombre, à cause de sa beauté. Il se presse d'arriver au lieu d'où tout le monde fuit, & où le péril paroissoit plus grand; mais avec une telle liberté d'esprit, qu'à mesure qu'il appercevoit quelque mouvement, ou quelque figure extraor-

dinaire dans ce prodige, il faiſoit ſes obſervations, & les dictoit.

Déja ſur ces vaiſſeaux voloit la cendre plus épaiſſe & plus chaude, à meſure qu'ils approchoient. Déja tomboient autour d'eux des pierres calcinées & des cailloux tout noirs, tout brûlés, tout pulvériſés par la violence du feu. Déja la mer ſembloit refluer, & le rivage devenir inacceſſible par des morceaux entiers de montagnes dont il étoit couvert; lorſqu'après s'être arrêté quelques momens, incertain s'il retourneroit, il dit à ſon pilote, qui lui conſeilloit de gagner la plaine mer; la fortune favoriſe le courage. Tournez du côté de Pomponianus.

Pomponianus étoit à Stabie, en un endroit ſéparé par un petit golfe, que forme inſenſiblement la mer ſur ces rivages qui ſe courbent. Là, à la vue du péril qui étoit encore éloigné, mais qui ſembloit s'approcher toujours, il avoit retiré tous ſes meubles dans ſes vaiſſeaux, & n'attendoit, pour s'éloigner, qu'un vent moins contraire. Mon oncle, à qui ce même vent avoit été très-favorable, l'aborde, le trouve tout tremblant, l'embraſſe, le raſſure, l'encourage; & pour diſſiper par ſa ſécurité la crainte de ſon ami, il ſe fait porter au bain.

Après s'être baigné, il ſe met à table, & ſoupe avec toute ſa gaieté, ou (ce qui n'eſt pas moins grand) avec toutes les apparences de ſa gaieté ordinaire. Cependant on voyoit luire de pluſieurs endroits du mont Véſuve de grandes flammes & des embraſemens, dont les ténebres augmentoient l'éclat.

Mon oncle, pour raſſurer ceux qui l'accompagnoient, leur diſoit, que ce qu'ils voyoient brûler, c'étoit des villages que les payſans allarmés avoient abandonnés, & qui étoient demeurés ſans ſecours. Enſuite il ſe coucha, & dormit d'un profond ſommeil; car comme il étoit puiſſant, on l'entendoit ronfler de l'antichambre.

Mais enfin la cour par où l'on entroit dans ſon appartement, commençoit à ſe remplir ſi fort de cendres, que pour peu qu'il eût reſté plus long-tems, il ne lui auroit plus été libre de ſortir. On l'éveille. Il ſort & va ſe joindre à Pomponianus, & les autres qui avoient veillé. Ils tiennent conſeil, & déliberent s'ils ſe renfermeront dans la maiſon, ou s'ils tiendront la campagne: car les maiſons étoient tellement ébranlées par les fréquens tremblemens de terre, que l'on auroit dit qu'elles étoient arrachées de leurs fondemens, & jettées tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, & puis remiſes à leurs places. Hors de la ville la chute des pierres, quoique légeres & deſſéchées par le feu, étoit à craindre.

Entre ces périls on choiſit la raſe campagne. Chez ceux de ſa ſuite, une crainte ſurmonta l'autre; chez lui, la raiſon la plus forte l'emporta ſur la plus foible. Ils ſortent donc, & ſe couvrent la tête d'oreillers attachés avec des mouchoirs: ce fut toute la précaution qu'ils prirent contre ce qui tomboit d'enhaut.

Le jour recommençoit ailleurs: mais dans le lieu où ils étoient, continuoit une nuit la plus ſombre & la plus affreuſe de toutes les nuits, & qui n'étoit un peu diſſipée que par la lueur d'un grand nombre de flambeaux, & d'autres lumieres. On trouva bon de s'approcher du rivage, & d'examiner de près ce que la mer permettoit de tenter; mais on la trouva fort groſſe & fort agitée d'un vent contraire. Là, mon oncle ayant demandé de l'eau, & bû deux fois, ſe coucha ſur un drap qu'il fit étendre. Enſuite des flammes qui parurent plus grandes, & une odeur de ſoufre, qui annonçoit leur approche, mirent tout le monde en fuite. Il ſe leve appuyé ſur deux valets, & dans le moment tombe mort. Je m'imagine qu'une fumée trop épaiſſe le ſuffoqua d'autant plus aiſément qu'il avoit la poitrine foible, & ſouvent la reſpiration embarraſſée.

Lorſque l'on commença à revoir la lumiere (ce qui n'arriva que trois jours après) on retrouva au même endroit ſon corps entier, couvert de la même robe qu'il portoit, quand il mourut, & dans la poſture plutôt d'un homme qui repoſe, que d'un homme qui eſt mort. Pendant ce tems ma mere & moi nous étions à Miſene: mais cela ne regarde plus votre hiſtoire. Vous ne voulez être informé que de la mort de mon oncle. Je finis donc, & je n'ajoute plus qu'un mot. C'eſt que je ne vous ai rien dit, ou que je n'aye vû, ou que je n'aye appris dans ces momens, où la vérité de l'action qui vient de ſe paſſer n'a pu encore être altérée. C'eſt à vous de choiſir ce qui vous paroîtra plus important.

Il y a bien de la différence entre écrire une lettre, ou une hiſtoire; entre écrire pour un ami, ou pour la poſtérité. Adieu.

De tous les écrits de Pline l'ancien, il ne nous reſte que ſon hiſtoire naturelle, ouvrage immenſe par ſon objet, & par ſon exécution; mais l'auteur eſt encore plus eſtimable par la beauté de ſon eſprit, par ſa maniere de penſer grande & forte, & par les traits lumineux qui brillent dans cet ouvrage. Le coloris de ſon pinceau ne paſſera jamais dans aucune traduction.

Cependant la deſtinée de ce grand écrivain, eſt que tout le monde l'admire, & que perſonne n'ajoute foi à ſes récits; mais pour le juſtifier en deux mots, il n'a eu aucun intérêt à s'abuſer lui-même, & à tromper ſon ſiecle, ni les ſiecles ſuivans. J'ajoute qu'on découvre tous les jours des faits que l'on regardoit dans ſes écrits comme d'agréables imaginations qu'il avoit rapportées tout-au-plus ſur la foi de gens auxquels il avoit trop déféré.

L'édition que le p. Hardouin a donnée de ce bel ouvrage, eſt le fruit d'un grand travail, d'un don de conjectures ſouvent heureux, d'une lecture prodigieuſe, & d'une fidélité de mémoire ſurprenante. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VÉRONE, (*Géog. mod.*) en latin *Verona*. *Voyez* ce mot.

On ſait que *Vérone* eſt une ville d'Italie dans l'état de Veniſe, capitale du Véronèſe, ſur l'Adige, à 25 lieues à l'oueſt de Veniſe, à 8 au nord-eſt de Mantoue, & à 16 au midi de Trente. *Longit.* 28. 30. *latit.* 46. 23.

Vérone eſt une des fortes places d'Italie; ſes murailles ſont garnies de baſtions, outre trois châteaux qui les défendent. Son évêché eſt ſuffragant d'Udine; l'air de cette ville eſt très doux, & les vivres y ſont à bon marché; mais elle eſt dépeuplée, les maiſons mal bâties, les rues étroites, & les habitans fort pauvres.

Cette ville cependant conſerve encore quelques reſtes d'antiquité, théatre, amphithéatre, étuves, bains, aqueducs, colonnes, & arcs de triomphes, qui ſont autant de monumens de ſon ancienne ſplendeur, & des ravages des Barbares.

L'amphithéatre de *Vérone* eſt le plus entier de tous ceux qu'on connoiſſe en Europe; on prétend qu'il a été bâti ſous Auguſte. Il eſt de forme ovale, de moyenne grandeur, & fait de pierres quarrées; on voit à la face du dehors pluſieurs colonnes, quelques reſtes de ſtatues, & autres pieces de marbre, dont les portiques étoient revêtus en ouvrage dorique, ionique, corinthien, le tout d'une hauteur exceſſive. On comptoit dans cet amphithéatre quatre rangées de portiques & de colonnes entremêlées de ſtatues de nymphes. Dix-huit grandes portes y donnoient entrée, & il y avoit quarante-deux rangs de degrés, où vingt-quatre mille perſonnes pouvoient demeurer aſſiſes, pour y voir les ſpectacles.

Le

Le mur extérieur eſt tout déſolé; il n'en reſte que ſept trémeaux; Panvinus rapporte qu'il fut abattu par un tremblement de terre en 1583; mais on a un peu réparé les bancs, à meſure que le tems les a voulu détruire.

Il y en avoit du tems de Miſſon quarante-quatre, & il ajoute qu'il a compté cinq cens trente pas dans le tour du plus élevé, & deux cens cinquante au plus bas. Antoine Deſgodetz architecte, a écrit que le diametre de l'arène ſur la longueur, eſt de deux cens trente-trois piés, meſure de France; que l'autre diametre ſur la largeur eſt de cent trente-ſix piés huit pouces : que l'épaiſſeur du bâtiment, ſans le corridor extérieur, eſt de cent piés quatre pouces; & qu'avec chaque épaiſſeur du mur & du corridor aux deux bouts de l'amphithéatre, il eſt de cent-vingt piés dix ponces; de ſorte que la longueur du tout eſt de quatre cens ſoixante & quatorze piés, huit pouces. Chaque degré a près d'un pié & demi de haut, & à-peu-près vingt-ſix pouces de large; l'élévation du tout, eſt de quatre-vingt-treize piés, ſept pouces & demi.

On voit encore à *Vérone* les veſtiges d'un arc de triomphe, érigé en l'honneur de Marius, après la victoire qu'il remporta dans le territoire de cette ville. C'eſt en cet endroit, ſelon la commune opinion, que paſſoit la voie Emilienne qui conduiſoit d'Arimini à *Vérone*, & à Aquilée. Il y reſte un arc de marbre qui fut autrefois conſacré à Jupiter, & tout proche, ſont les débris d'un temple; mais les curieux de tout ce qui concerne cette ville, trouveront de quoi ſe ſatisfaire dans l'hiſtoire de *Vérone* par Muratori, Veniſe, 1732, *in-fol.* & *in-8°.* en 4 vol. avec figures, ainſi que dans la *chronica della cita di Verona, deſcritta da Pietro Zaguſta, in* Verona, 1745, *in-4°.* 2. vol.

Cette ville ſe glorifie d'avoir produit ſous l'ancienne Rome, Pline le naturaliſte, Vitruve, Catulle, & Cornelius Nepos, dont j'ai parlé ſous le mot *Verona;* elle n'a pas été ſtérile en ſavans depuis le retour des Belles-Lettres. J'en vais nommer quelques-uns dont elle eſt la patrie; Bianchini, Boſſus, Fracaſtor, Guarini, Panvini, Noris, Scaliger, & Paul Emile.

Bianchini (François) phyſicien & mathématicien, naquit dans cette ville en 1662, & mourut en 1729, à 67 ans. On a de lui une édition d'Anaſtaſe le bibliothécaire, & quelques diſſertations de phyſique.

Boſſus (Matthieu) mérite un rang parmi les hommes illuſtres en vertu & en ſavoir, du xv. ſiecle. Il naquit à *Vérone* l'an 1427, & mourut à Padoue en 1502, à 75 ans; il compoſa pluſieurs livres de morale & de piété, entre autres celui *de immoderato mulierum cultu*, imprimé à Strasbourg, en 1509, *in-4°.* mais on répondit à ſon ouvrage, & les dames trouverent un apologiſte qui plaida leur cauſe avec autant d'eſprit que de ſavoir. Les femmes aimeront toujours d'être parées; S. Jérome appelle le beau ſexe *philocoſmon*, le ſexe amateur de la parure; & il ajoute qu'il ſavoit beaucoup de femmes de la plus grande vertu qui ſe paroient pour leur ſeule ſatisfaction, ſans avoir deſſein de plaire à aucun homme. « L'affection des femmes, dit-il à *Démétrias*, eſt fort » imparfaite; car lorſque vous étiez dans le ſiecle, » vous aimiez les choſes du ſiecle; comme de blanchir votre viſage, de relever votre teint avec du » vermillon, de friſer vos cheveux, & d'orner vo» tre tête de cheveux étrangers. L'objet de la paſ» ſion & de la folie des dames de qualité, continue» t-il, eſt de rechercher la richeſſe des diamans, la » blancheur des perles pêchées au fond de la mer » rouge, le beau verd des émeraudes, & l'éclat des » rubis ». Nos ſaints Jéromes diſent que c'eſt toujours la même choſe, & nous avons vu dans quelque autre article, que ce goût naturel au ſexe eſt fort excuſable.

Fracaſtor (Jérome) poëte & médecin du xvj. ſiecle, mourut d'apoplexie en 1553, à 71 ans; ſa patrie lui fit élever une ſtatue en 1559. Ses ouvrages ont été imprimés à Padoue en 1735, 2. *vol. in-4°.* mais ſon poëme intitulé *Syphilis*, méritoit ſeul cet honneur.

Fratta (Jean) poëte italien véronois, du xvj. ſiecle. On a de lui des églogues médiocres, & un poëme héroïque, intitulé *la Maltéide*, auquel le Taſſe donnoit ſon ſuffrage; mais la poſtérité ne l'a point confirmé.

Guarini, natif de *Vérone*, a été l'un des premiers qui ont rétabli les Belles-Lettres dans l'Italie au xv. ſiecle. Il mourut à Ferrare en 1460; ſa traduction d'une partie de Strabon, étoit bonne pour le tems; mais ſon nom a été encore plus illuſtré par ſon petit-fils, auteur du *Paſtor-Fido*, poëme paſtoral, qu'Aubert le Mire a mis plaiſamment au nombre des livres de piété, croyant que c'étoit un traité théologique des devoirs des paſteurs.

Panvini (*Onuphre*) religieux de l'ordre de ſaint Auguſtin, dans le xvj. ſiecle, étoit ſavant littérateur, comme il paroît par ſes ouvrages ſur les faſtes conſulaires, les fêtes & les triomphes des Romains; mais il n'oſoit avouer qu'il ignoroit quelque choſe, par ſa préſomption d'avoir des lumieres dont les autres manquoient. Il inventoit des inſcriptions & des monumens dont il ſervoit à autoriſer ſes ſentimens, ou ſes rêveries. Cette fraude découverte, a décrié ſes ouvrages, qui auroient été eſtimables, s'il eût eu moins d'imagination, & ſur-tout s'il eût eu de la bonne foi; il eſt mort en 1578, âgé d'environ 40 ans.

Noris (Henri) l'un des ſavans hommes du xvj. ſiecle, s'éleva par ſon mérite au cardinalat. Il dut cette dignité à Innocent XII. qui l'employa en 1702 à la réformation du calendrier. Il mourut à Rome en 1704, à 73 ans; toutes ſes œuvres ont été recueillies, & imprimées à *Vérone* en 1729, en 5 vol. *in-fol.* On eſtime beaucoup ſon traité ſur les époques des Syro-Macédoniens, ainſi que ſon hiſtoire pélagienne, dont il donna la quatrieme édition en 1702. Quand ce dernier ouvrage parut pour la premiere fois, il fut déféré au tribunal de l'inquiſition, qui heureuſement étoit tout dévoué à l'auteur; en ſorte que ce livre non-ſeulement ſortit de l'examen ſans flétriſſure, mais le pape Clément X. honora Noris du titre de qualificateur du ſaint office. Ses ennemis revinrent à la charge en 1692, & attaquerent encore ſon hiſtoire pélagienne, mais ſans ſuccès; tous les témoignages des examinateurs lui furent ſi favorables, que ſa ſainteté pour marquer à l'auteur ſon eſtime particuliere, le nomma conſulteur de l'inquiſition, membre de toutes les congrégations, & bibliothécaire du Vatican.

Scaliger (Jules-Céſar) critique, poëte, médecin, philoſophe, & l'un des plus habiles hommes du xvj. ſiecle, naquit en 1484, au château de Ripa, dans le territoire de *Vérone*. Il ſe diſoit deſcendu des princes de l'Eſcale ſouverains de *Vérone*, & qui s'y rendirent formidables par leurs conquêtes; mais la gloire de la naiſſance de Scaliger lui fut conteſtée, & les lettres de naturalité qu'il obtint en France, ſont entierement contraires à ſa prétention, vu qu'il n'y eſt qualifié que médecin natif de *Vérone :* on trouvera ces lettres dans le dictionnaire de Bayle, au *mot* VÉRONE.

Scaliger eſt mort à Agen le 21 Octobre 1558, à 75 ans; ſon traité de l'art poëtique, ſon livre des cauſes de la langue latine, & ſes exercitations contre Cardan, ſont ſes trois ouvrages les plus eſtimés.

On remarque en général dans tous les écrits de cet auteur beaucoup de génie, de critique, & d'érudition, mais auſſi beaucoup de vanité & d'eſprit ſatyrique. Son fils Scaliger (Joſeph-Juſte) marcha ſur ſes traces, le ſurpaſſa même en érudition, mais non pas en génie.

Emilio (Paolo) en latin *Æmilius Paulus*) (nom que nous avons franciſé en celui de Paul Émile), étoit un ſavant de *Verone*, dont la réputation ſe répandit au-delà des monts. Le cardinal de Bourbon l'attira dans ce royaume ſous le regne de Louis XII. & lui fit donner un canonicat de la cathédrale de Paris, où il fut enterré l'an 1529. On l'engagea à faire en latin l'hiſtoire des rois de France, & il s'appliqua à ce travail avec un grand ſoin : il y employa bien des années, ſans avoir pu mettre la derniere main au dixieme livre qui devoit comprendre les commencemens du regne de Charles VIII. C'étoit un homme difficile ſur ſon travail, & qui trouvoit toujours quelque choſe à corriger.

Son hiſtoire s'étend depuis Pharamond juſqu'à l'an 1488, qui eſt le cinquieme du regne de Charles VIII. Le dixieme livre fut trouvé parmi ſes papiers en aſſez mauvais état; un parent de l'auteur ſe donna le ſoin de l'arranger, & de le mettre en ordre.

Les éditions de cet ouvrage ſont en aſſez grand nombre; la premiere contenoit neuf livres, & parut avant l'année 1539; la ſeconde en 1539; elle fut ſuivie par celles de 1544, de 1550, de 1555, de 1566, de 1576, toutes chez le même Vaſcoſan. On en fit auſſi une édition à Bâle en 1601 *in-fol.* il y en a pluſieurs verſions françoiſes; les unes ſont completes, & les autres incompletes.

Juſte Lipſe porte de l'hiſtoire de Paul Émile un jugement fort avantageux, quoique mêlé de quelques traits de cenſure. On ne peut nier que cette hiſtoire ne ſoit généralement parlant bien écrite; & l'auteur n'avoit alors en France aucun rival dans la belle latinité; mais ſes harangues ſont controuvées à plaiſir, & déplacées dans pluſieurs endroits, où il fait parler des barbares doctement & éloquemment, comme auroient parlé les anciens Romains. On peut encore lui reprocher d'être trop diffus ſur les matieres étrangeres, & trop ſerré ſur ſon principal ſujet. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VÉRONESE LE, *ou* LE VÉRONOIS, (*Géogr. mod.*) contrée d'Italie, dans l'état de Veniſe. Elle eſt bornée au nord par le Trentin, au midi par le Mantouan, au levant par le Padouan & le Vicentin, au couchant par le Breſſan. Son étendue du nord au ſud eſt d'environ quarante milles, & de trente-deux de l'eſt à l'oueſt : c'eſt un pays arroſé de ſources & de ruiſſeaux; il eſt très-fertile en blé, en vin, en fruits, & en huile; ſes principales villes ſont *Vérone* capitale, Peſchiera, & Garde. (*D. J.*)

VÉRONIQUE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *veronica*, genre de plante, à fleur monopétale, en roſette profondément découpée; le piſtil ſort du calice; il eſt attaché comme un clou au milieu de la fleur, & il devient dans la ſuite un fruit membraneux & diviſé en deux loges; ce fruit renferme des ſemences qui ſont minces dans quelques eſpeces, & épaiſſes dans d'autres. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Quoique Tournefort compte quarante-trois eſpeces de *véronique*, & qu'il y en ait plus d'une employée en médecine, nous décrirons ſeulement la commune, *veronica mas*, *vulgatiſſima*, I. R. H. 143. en anglois *the male ſpeed-well.*

Sa racine eſt déliée, fibreuſe, ſerpentante, & vivace. Elle pouſſe pluſieurs tiges menues, longues, rondes, nouées, & couchées ordinairement ſur la ſurface de la terre; ſes feuilles naiſſent oppoſées deux à deux le long de ſes tiges, aſſez ſemblables à celles du prunier, velues, dentelées en leurs bords, d'un goût amer & âcre.

Ses fleurs ſont diſpoſées en maniere d'épi, comme celles de la germandrée, petites, de couleur bleuâtre, quelquefois blanches, avec deux étamines de même couleur, à ſommets oblongs; chacune d'elles eſt une roſette à quatre quartiers; quand cette fleur eſt tombée, il lui ſuccede un fruit en cœur, partagé en deux bourſes ou loges, qui contiennent pluſieurs ſemences menues, rondes, noirâtres.

Cette plante croît aux lieux incultes, ſecs, pierreux, ſur les côteaux, dans les bois & dans les bruyeres; elle fleurit en été.

Dans le ſyſtème de Linnæus, la *véronique* eſt un genre diſtinct de plante, comme dans Tournefort; voici ſes caracteres. Le calice eſt diviſé en quatre ſegmens, étroits, pointus, & ſubſiſtans après la chute de la fleur; la fleur eſt monopétale, en forme de tube cylindrique, & à-peu-près de la longueur du calice; ce tube eſt applati dans ſa poſition, & ſe diviſe à l'extrémité en quatre quartiers de figure ovale; les étamines ſont deux filets très-étroits dans le fond, & panchés vers le ſommet; les boſſettes des étamines ſont oblongues; le piſtil a le germe applati; le ſtile eſt un filet panché & de la longueur des étamines; le ſtigma eſt ſimple, le fruit eſt une capſule turbinée, taillée en cœur, & plate au ſommet; il contient deux loges partagées en quatre cloiſons, & pleines d'un grand nombre de ſemences arrondies. Linnæi, *gen. plant. p.* 4. (*D. J.*)

VÉRONIQUE, (*Mat. méd.*) on emploie en médecine pluſieurs eſpeces de *véronique*, parmi leſquelles celle que les botaniſtes appellent *véronique mâle*, ou *thé de l'Europe* (*veronica mas, ſupina & vulgatiſſima*, C. B. P. & *inſt. rei herb. veronica vulgatior folio rotundiore* J. B.), eſt la plus uſitée, cette plante eſt une de celles que les pharmacologiſtes, tant anciens que modernes, ont pris en affection, on ne ſait pas trop pourquoi, à laquelle ils ont attribué un grand nombre de vertus ſingulieres, propres, uniques; quoique cette plante ne puiſſe être regardée que comme un ſimple altérant, & même des moins actifs, & qu'il exiſte dans la nature un très-grand nombre de plantes dont l'analogie médicamenteuſe avec la *véronique*, eſt à-peu-près démontrée. Ces plantes ſont entre autres, preſque toutes les labiées de Tournefort, & principalement la germandrée, l'ivette, la ſauge, la menthe, le pouliot, le lierre terreſtre, l'hyſope, le ſtechas, la bétoine, *&c.*

La *véronique* eſt aromatique; elle donne une eau diſtillée, bien parfumée, mais point d'huile eſſentielle, ſelon le rapport de M. Cartheuſer.

Ce ne ſont que les feuilles de cette plante qui ſont d'uſage en médecine; elles ont un goût amer-aromatique & légerement âpre.

La nature de ces principes & l'obſervation concourent à prouver que les magnifiques éloges donnés à la *véronique* doivent être reſtreints à attribuer à cette plante la qualité légerement tonique, ſtomachique, diaphorétique, foiblement emménagogue, propre à aromatiſer les boiſſons aqueuſes, chaudes, qu'on a coutume de prendre abondamment dans les rhumes, certaines maladies d'eſtomac, certaines coliques inteſtinales ou rénales, les rhumatiſmes légers, *&c.* & à corriger la fadeur & la qualité trop relâchante de ces boiſſons; pour cet effet on emploie ſes feuilles fraîches, ou plus communément ſeches, à la doſe de deux ou trois pincées par pinte d'eau, & on en fait une infuſion théiforme. Cette infuſion peut auſſi s'employer utilement à couper le lait de chevre ou de vache. *Voyez* LAIT, *&c.*

Mais il faut toujours ſe reſſouvenir qu'il n'eſt prouvé par aucun fait que cette plante ſoit plus efficace, ni dans les cas que nous venons de citer, ni dans aucun autre, que celles que nous avons nommées plus haut. Une des maladies à laquelle la *véro-*

pique eſt regardée comme éminemment appropriée, c'eſt l'enrouement & ſon degré extrême, l'extinction de voix. Nous ne la croyons pas plus ſpécifique dans ce cas, que dans tous les autres.

L'eau diſtillée de *véronique* eſt une de celles qu'on emploie ordinairement comme excipient dans les potions hyſtériques; & elle eſt en effet propre à cet uſage, mais ſeulement comme les eaux diſtillées de la même claſſe; elle paſſe pour bonne contre le calcul; ce n'eſt preſque pas la peine de rapporter & de réfuter de pareils préjugés.

Quant à l'uſage extérieur de la *véronique*, on l'emploie quelquefois dans les vins & dans les lotions aromatiques.

Les feuilles de *véronique* entrent dans l'eau vulnéraire, le baume vulnéraire, le mondificatif d'ache, *&c.* & ſon ſuc dans l'emplâtre opodeltock. (*b*)

VÉRONIQUE FEMELLE, (*Mat. med.*) *V.* VELVOTE.

VÉRONIQUE, ſ. f. terme formé de *vera-icon*, vraie image: on l'applique aux portraits ou repréſentations de la face de notre Seigneur Jeſus-chriſt, imprimée ou peinte ſur des mouchoirs.

Les *véroniques* ou ſaintes faces ſont des imitations d'un célebre original, que l'on conſerve avec beaucoup de vénération dans l'égliſe de S. Pierre à Rome, & que quelques-uns croient avoir été le mouchoir qui ſervit à couvrir le viſage de Jeſus-Chriſt dans le ſépulcre.

Il eſt bon en effet d'obſerver que le nom de *véronique* ſe donne uniquement à ces mouchoirs qui ne repréſentent autre choſe que la face du Sauveur, car pour les linges qui repréſentent tout ſon corps, comme celui de Beſançon, où l'on voit toute la partie antérieure de ſon corps en longueur, & celui de Turin qui fait voir la partie poſtérieure auſſi-bien que l'antérieure, comme ayant enveloppé & couvert le corps tout entier; on les appelle *ſuaires*.

Le premier ouvrage où il ſoit fait mention de la *véronique*, eſt un cérémonial compilé en 1143, & dédié au pape Céleſtin, par Benoît, chanoine de S. Pierre: on n'y a pas marqué le tems qu'elle fut apportée à Rome.

Des peintres repréſentent quelquefois la *véronique* ſoutenue par les mains d'un ange, mais plus communément par celles d'une femme, que le commun du peuple s'imagine avoir été une ſainte, nommée *véronique*. Quelques-uns ſe ſont imaginés qu'il pouvoit y avoir eu une femme juive de ce nom à Jéruſalem, qui préſenta ſon mouchoir à notre Seigneur comme on le menoit au Calvaire, pour eſſuyer ſon viſage tout couvert de ſang & de ſueur, & que l'image de ſa face s'y imprima miraculeuſement.

De la poſſibilité de ce miracle, on paſſa bientôt à ſoutenir la réalité de l'exiſtence de cette femme, nommée *Bérénice* ou *Véronique*, & l'on voit dans les voyages que Bernard de Bredemback, doyen de Mayence, fit à la Terre-ſainte, en 1483, & qui furent imprimés en 1502. qu'il n'y avoit pas encore long-tems qu'on avoit trouvé à Jéruſalem la véritable maiſon de *Véronique*; d'autres ont cru que cette femme étoit l'hémorhoïſſe de l'Evangile, & l'ont en conſéquence invoquée pour la guériſon du mal dont Jeſus-Chriſt l'avoit délivrée. C'eſt ce qui ſe pratique particulierement à S. Gilles de Valenciennes, où l'on appelle communément cette ſainte, *ſainte Venice*, diminutif du génitif *Veronicæ*.

Mais il n'y en a rien, ni dans les anciens martyrologes, ni dans le romain, ce qui a fait penſer à M. de Tillemont que tout ce qu'on en avance eſt deſtitué de fondement.

VÉRONIS, *ou* VÉRONÉEZ, (*Géog. mod.*) ville de l'empire ruſſien, dans le duché de Rézau, ſur le haut d'une montagne, proche la riviere de *Véronis* qu'on paſſe ſur un pont, avec une citadelle. Elle contient quatre à cinq mille habitans. *Longitude 60. 6. latitude 53. 15.* (*D. J.*)

VERQUEUX, ſ. m. pl. *terme de Péche*, ce ſont les mêmes filets que les pêcheurs du reſſort de l'amirauté de Caudebec, & de la riviere de Seine, nomment *aloſieres* ou *rets verqueux*, ou *brions*. Voici la maniere dont les pêcheurs de Bayonne ſe ſervent de ces filets qui ſont tramaillés.

Les pêches fraîches & communes que font ces pêcheurs, ſont celles des filets nommés *brions*, rets de trente mailles, ces ſortes de filets ſervent depuis Bayonne à la mer, juſqu'au delà de la barre; les pêcheurs à cet effet ont une eſpece de petits bateaux pêcheurs qu'ils nomment *tilloles*, & dont la conſtruction eſt particuliere, ils n'ont ni quille ni gouvernail, ainſi ils étoient dans le cas d'être ſupprimés en exécution de l'article vingt-ſix de la déclaration du 23 Avril 1726. mais ſur la repréſentation que les officiers de l'amirauté ont faite, ſur la ſolidité reconnue de ces bateaux, & ſur le beſoin qu'on en a pour piloter les bâtimens & les navires qui entrent & qui ſortent hors du port de cette ville, ces tilloles ont été conſervées.

On ne peut trouver de meilleures & de plus ſûres chaloupes pour naviguer dans l'Adoure, & même aller à la mer lorſqu'elle n'eſt pas émue de tempêtes; quelque rapides que ſoient les courans, un ſeul homme ordinairement en fait toute la manœuvre, ſe tenant debout, ramant d'une main, & gouvernant de côté, de l'autre main, avec une deuxieme rame; les tilloliers ſont en cela ſi habiles, qu'ils évitent ſûrement tout ce qui les pourroit embarraſſer, & il nous a été aſſuré que de mémoire d'homme, il ne leur étoit arrivé d'accident; la tillolle qui eſt d'une forte conſtruction, a ſes bords fort hauts, eſt de la forme des gondolles, & peut tenir juſqu'à dix à douze perſonnes; quelquefois on y ajoute deux autres avirons, mais celui qui gouverne ſe ſert toujours des deux ſiens.

Quand les pêcheurs font la pêche dans la riviere, ils ſont ordinairement deux tilloliers, & trois lorſqu'ils la font à la mer: ces chaloupes ont ordinairement ſeize piés de l'arriere à l'avant; elles reſſemblent à une navette coupée; ſa largeur au milieu eſt de cinq piés ſur le fond, & de quatre ſeulement ſur le haut, & la hauteur du creux de l'avant, aux deux tiers vers l'arriere, eſt depuis deux piés à deux piés & demi; les pêcheurs y mettent un mât au milieu, avec une voile quarrée, longue, ſur deux vergues, une en-haut & l'autre en-bas, plus longues ſous le vent pour en pouvoir prendre davantage.

En pêchant, les filets ſe jettent toujours à bas bord, ſe relevent de même, & la voile qui eſt aſſez large ſert de teux à la tillole.

Outre les pêches qui ſe font avec des filets, les pêcheurs ont encore des manioles & des berteauts, borgues, ou renards.

Les rets que les pêcheurs de Bayonne nomment *brions*, ſont les mêmes que ceux que les pêcheurs de la riviere de Seine nomment *aloſiers verqueux*, & *rets verquans*, pour la pêche des aloſes; mais ils en different en ce qu'ils n'ont qu'un ſeul filet, au-lieu que ceux des pêcheurs normands en ont deux l'un ſur l'autre; c'eſt de même un ret tramaillé, de ſoixante braſſes de long, ſur environ une braſſe & demie de chute. Les pêcheurs font avec ce filet la pêche du colac ou de l'aloſe, des ſaumons, & des loubines, eſpece de bars; un pêcheur & un garçon ſuffiſent ſeuls dans une tillole pour faire la pêche; le bout du ret eſt ſoutenu à fleur d'eau par des calbaces qui ſervent de bouées, il dérive à la ſurface de l'eau, ſoutenu de flottes de liége avec un peu de plomb pour le bas, pour qu'il ne cale que de ſa hauteur; quelquefois la pêche ſe fait depuis Bayonne

juſqu'à la barre ; quelquefois auſſi, de beau tems, & dans l'eſpérance d'une bonne pêche, ils vont en mer au-delà de la barre.

Cette pêche a lieu depuis le mois de Février juſqu'en Juin, mais pour la faire avec ſuccès, il faut qu'il y ait des eaux blanches, c'eſt-à-dire de celles qui tombent des monts Pyrénées, ce que recherchent ſur-tout les ſaumons, dont la pêche eſt aujourd'hui fort ſtérile, eu égard à l'abondance avec laquelle on la faiſoit autrefois.

Les trameaux ou hameaux des brions, que les pêcheurs baſques nomment l'*eſnail*, ont la maille de ſept pouces dix lignes en quarré, & la toile, nappe, flue ou ret du milieu, qu'ils nomment *la charte*, a deux pouces, & deux pouces une ligne en quarré ; ainſi ces ſortes de rets ſont plus ſerrés & moins ouverts que ceux dont ſe ſervent les pêcheurs de la Seine, pour faire dans la même ſaiſon, la même pêche.

VERQUINTE, ſ. m. *en terme de Rafineur*, n'eſt autre choſe que le ſucre gras que l'on trouve dans la tête des vergeoiſes, que l'on fond comme elles. *Voy.* VERGEOISES.

VERRAT, *voyez* COCHON.

VERRE, (*Hiſt. des arts & Littérat.*) le haſard pere de tant de découvertes, l'a été vraiſſemblablement de celle du *verre*, matiere dure, fragile, tranſparente, liſſe, incorruptible, & qu'aucune ſubſtance ne peut altérer. Le feu ſeul auquel elle doit ſa naiſſance, pourroit avoir des droits ſur elle ; il a au-moins le pouvoir de lui faire changer de forme, comme il a eu celui de la préparer par la fuſion de ſable, de pierres vitrifiables & de ſel alkali.

Ce corps ſingulier, ſi l'on en croit le conte de Pline, ſe forma pour la premiere fois de lui-même en Egypte. Des marchands qui traverſoient la Phénicie, allumerent du feu ſur les bords du fleuve Bélus pour faire cuire leurs alimens. La néceſſité de former un appui pour élever leurs trépiés, leur fit prendre au défaut de pierres, des mottes de natrum mêlées de ſable, qu'ils trouverent ſur le rivage. La violence de la chaleur que ce mélange éprouva, le vitrifia bientôt, & le fit couler comme un ruiſſeau enflammé ; mais ce flot brillant & écumeux ayant pris en ſe refroidiſſant une forme ſolide & diaphane, indiqua déjà 1000 ans avant la naiſſance de J. C. la maniere groſſiere de faire le *verre*, qu'on a depuis ſi ſingulierement perfectionnée.

Joſephe, *l. II. c. ix.* de la guerre des Juifs, raconte des choſes merveilleuſes du ſable de ce fleuve Bélus dont parle Pline. Il dit que dans le voiſinage de cette riviere, il ſe trouve une eſpece de vallée de figure ronde, d'où l'on tire du ſable qui eſt inépuiſable pour faire du *verre*, & que ſi l'on met du métal dans cet endroit, le métal ſe change ſur le champ en *verre*. Tacite, *liv. V.* de ſes hiſtoires, rapporte la choſe plus ſimplement. « Le Bélus, dit-il, ſe jette dans la mer » de Judée ; l'on ſe ſert du ſable qui ſe trouve à ſon » embouchure pour faire du *verre*, parce qu'il eſt » mêlé de nitre, & l'endroit d'où on le tire quoique » petit, en fournit toujours ». Apparemment que le vent reportoit ſans ceſſe dans cette vallée le ſable qui ſe trouvoit ſur les hauteurs voiſines.

Quelques auteurs prétendent qu'il eſt parlé du *verre* dans le livre de Job, *ch. xxviij. verſ. 17.* où la ſageſſe eſt comparée aux choſes les plus précieuſes, & où il eſt dit, ſelon la vulgate, *l'or & le* verre *ne l'égalent point en valeur.* Mais c'eſt S. Jérome qui a le premier jugé à propos de traduire par verre, *vitrum*, le mot de l'original qui veut dire ſeulement tout ce qui eſt beau & tranſparent. Pluſieurs verſions ont traduit ce terme par *diamant*, d'autres par *bérille*, d'autres par *hyacinthe*, & d'autres par *cryſtal* : chacun a imaginé ce qu'il connoiſſoit de plus beau dans la nature pour le joindre à l'or. Mais comme il n'eſt point parlé de *verre* dans aucun autre endroit de l'ancien Teſtament, tandis qu'il en eſt ſouvent parlé dans le nouveau, comme dans les épitres de S. Paul, de S. Jacques, & dans l'apocalypſe, il eſt vraiſſemblable que les anciens écrivains ſacrés ne connoiſſoient point cette matiere, qui leur eût fourni tant de comparaiſons & d'allégories.

Selon d'autres ſavans, Ariſtophane a fait mention du *verre* par le mot grec ὑαλος, qu'on trouve, *act. II. ſc. j.* de ſes Nuées. Il introduit ſur la ſcène Sthrepſiade qui ſe moque de Socrate, & enſeigne une méthode nouvelle de payer de vieilles dettes ; c'eſt de mettre entre le ſoleil & le billet de créance, une belle pierre tranſparente que vendoient les droguiſtes, & d'effacer par ce moyen les lettres du billet. Le poëte appelle cette pierre ὑαλος, que nous avons traduit par le mot *verre* ; mais ce mot ne ſe trouve point pris dans ce ſens par Heſychius. On entendoit jadis par ce terme le cryſtal ; & c'eſt en ce ſens que le ſcholiaſte d'Ariſtophane le prenoit : le même mot déſignoit auſſi une eſpece d'ambre jaune & tranſparent.

Ariſtote propoſe deux problèmes à réſoudre ſur le *verre*. Dans le premier, il demande quelle eſt la cauſe de la tranſparence du *verre* ; & dans le ſecond, pourquoi on ne peut pas le plier. Ces deux problèmes d'Ariſtote, s'ils ſont de lui, ſeroient les monumens les plus anciens de l'exiſtence du *verre* ; car ſi cette ſubſtance eût été connue avant le tems d'Ariſtote, elle eût donné trop de matiere à l'imagination des poëtes ou orateurs grecs, pour qu'ils euſſent négligé d'en faire uſage.

Lucrece eſt le premier des poëtes latins qui ait parlé du *verre*, & de ſa tranſparence. Il dit, *liv. IV. verſ. 602.*

Niſi recta foramina tranant
Qualia ſunt vitri.

Et *liv. VI. verſ. 98.*

Atque aliud per ligna, aliud tranſire per aurum,
Argentoque foras, aliud vitro*que meare.*

Pline, *l. XXXVI. c. xxvj.* prétend que Sidon eſt la premiere ville qui ait été fameuſe par ſa verrerie ; que c'eſt ſous Tibere qu'on commença à faire du *verre* à Rome, & qu'un homme fut mis à mort pour avoir trouvé le ſecret de rendre le *verre* malléable ; mais ce dernier fait eſt une chimere que la ſaine phyſique dément abſolument. Qu'on ne m'oppoſe point en faveur de la malléabilité du *verre*, les témoignages de Pétrone, de Dion Caſſius & d'Iſidore de Séville, car ils n'ont fait que copier l'hiſtorien romain, en ajoutant même à ſon récit des circonſtances de leur invention. Il ne faut donc les regarder que comme les échos de Pline, qui plus ſage qu'eux, avoue lui-même que l'hiſtoire qu'il rapporte avoit plus de cours que de fondement. Peut-être que ſon *verre* flexible & malléable étoit de la lune cornée, qui quelquefois prend l'œil d'un beau *verre* jaunâtre, & devient capable d'être travaillée au marteau.

Ce qu'il y a de certain, c'eſt que la Chimie n'a point fait de découverte depuis celle des métaux, plus merveilleuſe & plus utile que la découverte du *verre*. Quels avantages n'en a-t-elle pas retirés ? C'eſt le *verre*, dit très-bien le traducteur de Schaw, qui a fourni à cet art les inſtrumens qui lui ont donné les moyens d'extraire, de décompoſer & de recompoſer des ſubſtances qui, ſans ce ſecours, fuſſent reſtées inconnues faute de vaiſſeaux où l'on pût exécuter les opérations. Les vaiſſeaux de terre & de grès ne ſauroient même ſuppléer à ceux de *verre* dans pluſieurs circonſtances, parce que les premiers ſe fendent très-aiſément lorſqu'ils ſont expoſés à une chaleur conſidérable ; au lieu que les vaiſſeaux de *verre*

ſont moins ſujets à cet inconvénient, pourvû qu'on ait ſoin de ne donner le feu que par degrés. Le pouvoir qu'ont les acides de diſſoudre preſque tous les corps métalliques, eût donc reſtraint la Chimie dans des bornes trop étroites. La connoiſſance du *verre* a étendu ſes limites, en fourniſſant de nouveaux moyens méchaniques pour multiplier les objets de ſes recherches.

De tous les ouvrages de *verre* nous n'en connoiſſons que trois dont l'antiquité faſſe mention, je parle d'ouvrages publics, & d'ouvrages ſi conſidérables qu'on a de la peine à y ajouter foi.

Scaurus, dit Pline, fit faire pendant ſon édilité un théatre, dont la ſcène étoit compoſée de trois ordres. Le premier étoit de marbre; celui du milieu étoit de *verre*, eſpece de luxe que l'on n'a pas renouvellé depuis; & l'ordre le plus élevé étoit de bois doré.

Le ſecond monument public de *verre* eſt tiré du *VII. liv. des Récognitions* de Clément d'Alexandrie, où on lit que S. Pierre ayant été prié de ſe tranſporter dans un temple de l'île d'Aradus, pour y voir un ouvrage digne d'admiration (c'étoit des colonnes de *verre* d'une grandeur & d'une groſſeur extraordinaire), ce prince des apôtres y alla accompagné de ſes diſciples, & admira la beauté de ces colonnes, préférablement à d'excellentes ſtatues de Phidias dont le temple étoit orné.

Le troiſieme ouvrage de *verre* célebre dans l'antiquité, étoit l'admirable ſphere ou globe céleſte, inventé par Archimede, & dont Claudien a fait l'éloge dans l'épigramme ſuivante qui eſt fort jolie.

Jupiter in parvo cum cerneret æthera vitro,
Riſit, & ad ſuperos talia dicta dedit.
Huccine mortalis progreſſa potentia curæ?
Jam meus in fragili luditur orbe labor.
Jura poli, rerumque fidem legemque virorum
Ecce Syracuſius tranſtulit arte ſenex.
Incluſus variis famulatur ſpiritus aſtris
Et vivum certis motibus urget opus.
Percurrit proprium mentitus ſignifer annum,
Et ſimulata novo Cynthia menſe redit.
Jamque ſuum volvens audax induſtria mundum,
Gaudet, & humanâ ſidera mente regit.
Quid falſo inſontem tonitru Salmonea miror?
Æmula naturæ parva reperta manus.

La ville de Sidon inventa l'art de faire des *verres* noirs à l'imitation du jayet; les Romains en incruſtoient les murs de leurs chambres, afin, dit Pline, de tromper ceux qui y venoient pour s'y mirer, & qui étoient tout étonnés de n'y voir qu'une ombre.

Le même hiſtorien nous apprend que ſous l'empire de Néron, on commença à faire des vaſes & des coupes de *verre* blanc tranſparent, & imitant parfaitement le cryſtal de roche; ces vaſes ſe tiroient de la ville d'Alexandrie, & étoient d'un prix immenſe.

Enfin nous apprenons du même Pline, que les anciens ont eu le ſecret de peindre le *verre* de différentes couleurs, & de l'employer à imiter la plupart des pierres précieuſes.

Mais pluſieurs ſiecles ſe ſont écoulés avant que le *verre* ait atteint ce degé de perfection auquel il eſt aujourd'hui parvenu. C'eſt la Chimie qui a ſoumis ſa compoſition & ſa fuſion à des regles certaines; ſans parler des formes ſans nombre qu'elle a ſçu lui donner, & qui l'ont rendu propre aux divers beſoins de la vie. Combien n'a-t-elle pas augmenté ſa valeur & ſon éclat par la variété des couleurs dont elle a trouvé le ſecret de l'enrichir, à l'aide des métaux auxquels on juge à propos de l'allier? Combien d'utiles inſtrumens de Phyſique ne fait-on pas avec le *verre*? Tantôt en lui donnant une forme convexe, cette ſubſtance devient propre à remédier à l'affoibliſſement d'un de nos organes les plus chers; d'autres fois l'art porte ſes vûes ſur des ſujets plus vaſtes & nous fait lire dans les cieux. Lui donne-t-on une forme concave? le feu céleſte ſe ſoumet à ſa loi, il lui tranſmet ſon pouvoir dans ſa plus grande force, & les métaux entrent en fuſion à ſon foyer. Veut-on imiter la nature dans ſes productions les plus cachées, le *verre* fournit des corps qui à la dureté près, ne cedent en rien à la plupart des pierres précieuſes.

Cette ſubſtance tranſparente a porté de nouvelles lumieres dans la nouvelle phyſique. Sans le *verre* l'illuſtre Boyle ne fût jamais pervenu à l'invention de cet inſtrument ſingulier, à l'aide duquel il a démontré tant de vérités, & imaginé un ſi grand nombre d'expériences qui l'ont rendu célebre, & dans ſa patrie & chez l'étranger. Enfin pour dire quelque choſe de plus, c'eſt par le priſme que Newton a anatomiſé la lumiere, & a dérobé cette connoiſſance aux intelligences céleſtes qui ſeules l'avoient avant lui.

Non contens de tous ces avantages, les Chimiſtes ont pouſſé plus loin leurs recherches & leurs travaux ſur le *verre*. Ils ont cru avec raiſon, que l'art de la verrerie n'étoit pas à ſon dernier période, & qu'il pouvoit encore enfanter de nouveaux prodiges. En effet, en faiſant un choix particulier des matieres propres à faire le *verre*, en en ſéparant tous les corps étrangers, en réduiſant enſuite celles qu'on a choiſies dans un état preſque ſemblable à la porphyriſation, & en lui faiſant ſubir un degré de chaleur plus conſidérable que pour le *verre* ordinaire, ils ont trouvé le moyen d'en former un d'une qualité très-ſupérieure, quoique de même genre. Le poli moëlleux (ſi l'on peut s'exprimer ainſi), dont il eſt ſuſceptible par l'extrême fineſſe des parties qui le compoſent; ſa tranſparence portée à un ſi haut point de perfection, que nous ne pourrions pas croire que ce fût un corps ſolide, ſi le toucher ne nous en aſſuroit, font de cette eſpece de *verre* une claſſe abſolument ſéparée du *verre* dont on ſe ſert ordinairement.

Quelque parfaites que fuſſent les glaces dans cet état, elles pouvoient acquérir encore; l'art n'avoit pas épuiſé ſon pouvoir ſur elles. Il s'en eſt ſervi pour les enrichir par un don plus précieux que tous les autres qu'elles poſſédoient déjà. La nature nous avoit procuré de tout tems l'avantage de multiplier à nos yeux des objets uniques, & même notre propre image; mais nous ne pouvions jouir de cette création ſubite que ſur le bord d'une onde pure, dont le calme & la clarté permettent aux rayons du ſoleil de ſe refléchir juſqu'à nos yeux ſous le même angle ſous lequel ils étoient dardés. L'art en voulant imiter le cryſtal des eaux, & produire les mêmes effets, les a ſurpaſſés. La Chimie par un mélange de mercure & d'étain, répandu également & avec ſoin ſur la ſurface extérieure des glaces, leur donne le moyen de rendre fidélement tous les corps qui leur ſont préſentés. Cette faculté miraculeuſe ne diminue rien de leurs autres qualités, ſi ce n'eſt la tranſparence. Veniſe fut long-tems la ſeule en poſſeſſion du ſecret de faire les glaces; mais la France a été ſon émule, & par ſes ſuccès a fait tomber dans ſes mains cette branche de commerce.

Le *verre* tel qu'on vient de le décrire dans les différens états dont il eſt ſuſceptible, pouvoit encore en ſe déguiſant ſous la forme d'un vernis brillant & poli, fournir aux arts un moyen de s'étendre ſur des objets de pur agrément dans leur principe, mais que le luxe a rendus depuis un ſiecle une branche de commerce conſidérable; on voit bien que je veux parler de la porcelaine chinoiſe, que les Européens ont tâché d'imiter par de nouvelles manufactures éclatantes, non par la nature de la pâte, mais par la nobleſſe de leurs contours, la beauté du deſſein, la vivacité

des couleurs, & le brillant de la couverte. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VERRE, (*Lunetier.*) comme la bonté des lunettes d'approche dépend de celle des *verres* qu'on emploie dans leur conſtruction, je vais parler du choix que l'on doit faire, de la matiere du *verre*, auſſi-bien que de la maniere de le préparer.

On doit choiſir le *verre* pur, net & bien égal dans ſa ſubſtance, ſans flamoſités ni bouillons conſidérables, le moins coloré qu'il eſt poſſible, & ſur-tout ſans ondes, ſinuoſités, nuages, ni fumées, qui le rendroient, quelque bien travaillé qu'il fût, abſolument inutile à la conſtruction de l'oculaire. Mais, comme on ne peut connoître, ſi le *verre* a les qualités requiſes lorſqu'il eſt brut, l'artiſte doit avoir ſoin de le découvrir & de le polir au-moins groſſierement des deux côtés, s'il ne veut s'expoſer à un travail inutile.

Je ſuppoſe donc le *verre* régulierement tranſparent, découvert & poli des deux côtés, comme ſont les fragmens des miroirs de Veniſe ou autres, on les examinera de la maniere ſuivante. Premierement, on l'expoſera au ſoleil, recevant ſes rayons au travers ſur un papier blanc, qui fera clairement paroître les filets, les fibres ſinueuſes & les autres inégalités qui peuvent y être. On regardera enſuite au-travers quelque objet médiocrement proche & élevé ſur l'horiſon, comme peut être quelque pointe de clocher; hauſſant & baiſſant le *verre* devant l'œil & conſidérant avec attention, ſi dans ce mouvement, l'objet ne paroît point ondoyant au-travers du *verre;* car ſi cela étoit, il ne pourroit point ſervir à l'oculaire; & le *verre* pour être bon, doit nonobſtant ce mouvement, rendre toujours l'apparence de l'objet parfaitement ſtable & ſans aucun mouvement. On conſidérera en ſecond lieu, ſa couleur, qui doit être extrêmement légere & ſans corps; les bonnes couleurs du *verre* ſont celles qui tirent ſur l'eau vinée, ſur le bleu, ſur le verd, ou même ſur le noir; mais toujours ſans corps. Le verd ou couleur d'eau marine eſt la plus ordinaire: on connoît la bonté de toutes ces couleurs, en mettant tous ces différens *verres* ſur un papier blanc; car celui qui le repréſentera bien nettement & naïvement, ſans colorer ſa blancheur, ſera le meilleur. Il faut enſuite examiner, ſi le *verre* qu'on veut travailler eſt également épais par tout, ce que l'on connoîtra avec un compas à pointes recourbées; cette précaution eſt ſur-tout néceſſaire aux *verres* dont on veut faire des objectifs, à la préparation & au travail deſquels on ne ſauroit apporter trop d'exactitude. Suppoſé que le *verre* n'ait pas une égale épaiſſeur partout, il faut l'y mettre avant que de lui donner aucune forme ſphérique, la choſe étant impoſſible après, ſur-tout lorſqu'on le travaille à la main libre & coulante.

Après avoir examiné les *verres*, comme on vient de dire, on les coupera d'une grandeur proportionnée au travail qu'on en veut faire; obſervant, s'il s'y trouve quelques petits points ou ſoufflures, de les éloigner toujours du centre le plus qu'il ſera poſſible; l'on mettra pour cet effet un peu de maſtic ſur ces pieces de *verre* dans un lieu convenable pour y poſer la pointe d'un compas, avec lequel on tracera une circonférence avec une pointe de diamant pour le couper enſuite plus rondement. L'on tiendra les objectifs aſſez grands, pour qu'ils aient plus de conduite ſur la forme. A l'égard des *verres* de l'œil, il faut en faire quelque diſtinction; car pour les grands oculaires de deux *verres*, on les fera auſſi larges, que l'épaiſſeur du *verre* & ſa diaphanéité pourront le permettre; les plus larges ſont les plus commodes. Mais pour les oculaires compoſés de pluſieurs convexes, la grande largeur n'y eſt point utile, & encore moins l'épaiſſeur, ſans laquelle on ne ſauroit leur donner une grande largeur. Il ſuffira communément, ſelon la différente longueur des oculaires, qu'ils aient de largeur en diamettre, depuis 8 pour les petits, juſqu'à 18 lignes pour les plus longs, de 10 à 12 piés. il convient auſſi de les rogner au grugeoir ou à la pincette bien rondement ſur le trait du diamant fait au compas; car cette rondeur ſervant de premiere conduite à l'ouvrage, eſt le fondement de l'eſpérance qu'on peut avoir de bien réuſſir au travail.

La ſeconde choſe dans laquelle conſiſte la préparation du *verre* au travail, eſt à le bien monter ſur la molette, *voyez* MOLETTE. Pour cet effet, on fera fondre le maſtic dont on veut ſe ſervir; & pendant ce tems-là, l'on mettra les molettes de cuivre ou de métal ſur le feu, pour leur donner quelque médiocre degré de chaleur, afin que le maſtic s'y attache plus fortement. L'on dreſſera enſuite ces molettes, leur plate-forme en-deſſus; & l'on remplira leur canal tout-à-l'entour de ce maſtic fondu, qu'on y laiſſera à demi refroidir, pour y en ajouter de mol autant qu'il ſera néceſſaire pour égaler la ſuperficie de leur plate-forme, ſur laquelle il ne doit point y en avoir du-tout. On s'accommodera donc proprement à la main, à l'épaiſſeur d'un demi pouce tout-à-l'entour, en y laiſſant un eſpace vuide, comme un petit foſſé d'environ deux lignes, tant en largeur qu'en profondeur entre le bord de la plate-forme, pour empêcher qu'il ne la touche. Le maſtic doit cependant toujours ſurmonter la plate-forme de la hauteur d'une bonne ligne. Pour y appliquer maintenant le *verre*, on le chauffera médiocrement, de même que le maſtic, ſur lequel on l'aſſeoira enſuite bien adroitement; l'y preſſant également avec la main, juſqu'à ce que ſa ſuperficie touche exactement celle du bord de la plate-forme de la molette, & qu'elle paroiſſe bien juſte. Cela fait, on renverſera la molette ſur une table bien droite, & on laiſſera refroidir le *verre* & le maſtic ſous ſon poids. On remarquera que la largeur du *verre* peut bien excéder quelque peu celle du maſtic de la molette; mais la molette ne doit jamais excéder la largeur du *verre* au dedans de ſon biſeau. Le maſtic doit auſſi toujours recouvrir toute la circonférence extérieure du *verre* bien uniment, afin que le grès ou mordant ne puiſſe point s'y arrêter, & qu'on puiſſe entierement s'en débarraſſer en la lavant.

Pour travailler néanmoins avec aſſurance, & ne point expoſer les bons *verres* aux premieres atteintes trop rudes du mordant; on préparera auſſi des *verres* de rebut, que l'on montera ſur des molettes ſemblables de cuivre ou de métal. Et quoique ces *verres* ne doivent ſervir que d'épreuve, comme pour égaler le mordant ſur la forme, avant que d'y expoſer le bon *verre*, & lorſqu'ayant diſcontinué pour un tems l'on veut ſe remettre au travail, pour connoître s'il n'eſt point tombé des ſaletés ſur la forme, qui le pût garer; ils doivent cependant être montés proprement ſur leur maſtic, pour qu'il ne s'y attache aucune ſaleté que l'eau ne puiſſe ôter; car autrement, loin de ſervir à conſerver les bons *verres*, ils pourroient ſouvent les gâter, en apportant des ordures ſur la forme; c'eſt pourquoi on doit les tenir auſſi proprement que les bons *verres*.

La troiſieme choſe néceſſaire pour préparer le *verre* au travail, c'eſt un biſeau qu'on doit y faire tout-autour. Car quoique le *verre*, juſque ici préparé, ſoit déja rondement coupé au grugeoir ſur le trait du diamant, il a néanmoins encore beſoin d'être exactement arrondi, avant que d'être expoſé ſur la forme qu'on veut lui donner.

Pour donner donc ce biſeau au *verre*, l'on prendra la forme de la plus petite ſphere appellée *débordoir*, repréſentée, *fig. Pl. du Lunetier*, dans laquelle ce *verre* pourra entrer d'environ un demi pou-

ce, l'affermiſſant bien avec du maſtic ſur une table ſolide, qui ne doit point excéder la hauteur commode, pour avoir la liberté entiere du mouvement du corps dans le travail; & ayant mis des grais du premier degré de groſſeur dans cette forme avec un peu d'eau, on y travaillera les bords du *verre*, l'appuyant d'abord ferme, & obſervant de la main, s'il n'y porte point en baſcule. On fera parcourir à ce *verre*, le preſſant en tournant contre la forme, toute ſa ſuperficie concave, pour ne la point décentrer, & l'uſer également & régulierement; & lorſqu'on verra le biſeau approcher de la largeur qu'on veut lui donner, on ne changera plus le grès de la forme pour qu'il s'adouciſſe, on en ôtera même peu-à-peu pour l'adoucir plus promptement, car il n'eſt pas néceſſaire de le conduire par cet adouciſſement au poli, & il ſuffit qu'il le ſoit médiocrement pourvû qu'il ait l'angle bien vif. Ce biſeau achevé, on lavera bien ce *verre* auſſi-bien que le maſtic de la molette, l'eſſuyant d'un linge bien net & le mettant dans un lieu propre & hors de danger. On remettra enſuite d'autre grès dans la même forme, pour donner de même le biſeau au *verre* d'épreuve; on le lavera de même, le tenant auſſi proprement que le bon, & on nettoyera la forme dont on s'eſt ſervi.

Maniere de travailler le verre, *& de le conduire ſur la forme à la main libre & coulante.* Le *verre* étant entierement préparé comme on vient de dire, juſqu'à être monté ſur ſa molette, on affermira la platine qui doit ſervir à le former ſur une table de hauteur convenable & placée bien horiſontalement; & après avoir mis deſſus du grès de la premiere forme, peu néanmoins à la fois, c'eſt-à-dire autant ſeulement qu'il en faut pour couvrir ſimplement ſa ſuperficie, & l'avoir également étendu avec le pinceau; on commencera par y paſſer le *verre* d'épreuve pour l'égaler. On conduira ſa molette en tournant, par circulations fréquentes; premierement, tout-autour de ſa circonférence; puis en deſcendant tout-autour du centre, & ſur le centre même; & enſuite remontant de même doucement, & par le même chemin vers la circonférence. Ce *verre* d'épreuve ayant ainſi parcouru toute la ſuperficie de la forme, & tout le grès ayant paſſé deſſous; on l'ôtera pour y mettre le bon *verre* & l'y travailler. J'en fais voir la conduite dans la figure par la deſcription de pluſieurs lignes circulaires, qui ſe tenant continument, repréſentent aſſez bien l'ordre qu'on doit obſerver, en donnant le premier mouvement au *verre* ſur la forme.

La circonférence *a b c d* repréſente la ſuperficie d'une forme de 10 pouces de diametre, qui peut ſervir pour les objectifs des oculaires de 20, 25 & 30 piés de longueur. Elle eſt également diviſée par 18 cercles, qui y marquent le chemin du *verre* par l'ordre des caracteres qui y ſont décrits. Ayant mis le *verre* ſur la partie ſupérieure *a* de la forme, on le conduira ſur la demi-circonférence *a e* juſqu'à ſon centre *f*; depuis lequel, au-lieu de conduire le *verre* par l'autre demi-circonférence *f* 3 5 *a* du même cercle, s'en éloignant un peu vers la gauche, on le conduira par la demi-circonférence *f g h*, recommençant un autre cercle en *f*, que l'on continuera par ſon autre demi-circonférence *h i* juſqu'au centre *f*, duquel on recommencera de même une nouvelle circonférence *f k l*, que l'on continuera de *l* par *m* en *f*, pour de-là commencer le cercle *f n o p*, & enſuite *f q r f*, puis *f t u x*; & conduiſant ainſi le *verre* ſucceſſivement à-peu-près par tous ces cercles, juſqu'à ce qu'on lui ait fait parcourir toute la ſuperficie de la forme; on en recommencera une nouvelle de la même maniere, réitérant continuellement ce mouvement, juſqu'à ce que le *verre* ſoit parfaitemeut formé. En travaillant de même, on conſervera la figure ſpherique de la forme, qui ſans cela ſeroit bientôt altérée.

Le *verre* étant ſuffiſamment preſſé ſur la forme par le poids de la molette, il eſt inutile de le preſſer davantage de la main, & il ſuffit de le conduire bien également & fermement d'un train continu & non entrecoupé. C'eſt pourquoi il ſuffit de le diriger d'une ſeule main, tenant la molette de façon que tous les doigts appuyant ſur la doucine de ſa plate-bande *b c*, le ſommet ou globe de la molette, ſe trouve environ ſous le doigt du milieu. Voilà ce qui concerne ſon premier mouvement; mais il ne ſuffit pas pour le former parfaitement, il faut encore lui en donner un autre qui ne doit pas être local comme le premier, mais ſur l'axe de ſa molette. Conduiſant donc celle-ci circulairement, comme j'ai dit, il la faut encore en même tems tourner continuellement entre les doigts, comme ſur un axe propre de la molette, qui la traverſant, tomberoit perpendiculairement ſur la forme par le centre de ſa ſuperficie & de la ſphéricité du *verre*; afin que ſi la main, par quelque défaut naturel, preſſoit la molette plus d'un côté que de l'autre, cet effort ſoit également partagé dans ſon effet ſur toute la circonférence du *verre*; & qu'étant ſupplée par ce ſecond mouvement, il ne cauſe aucun obſtacle à la formation parfaite du *verre*.

Comme le grès étant trop affoibli par le travail n'agit plus que fort lentement ſur le *verre*; lorſqu'on le ſentira foible, l'on en changera, & y en mettant de nouveau, on l'égalera de même que la premiere fois avec le *verre* d'épreuve. Continuant enſuite le travail du bon *verre* ſur ce nouveau grès, l'on réitérera de le changer juſqu'à ce que le *verre* approche d'être entierement atteint de la forme. Car alors ſans le plus changer, on achevera de le former & de l'adoucir avec ce même grès, s'il y en a ſuffiſamment, ſinon on y en ajoutera d'autre du même degré de force que l'on aura conſervé. On l'égalera toujours parfaitement avec le *verre* d'épreuve avant d'y commettre le bon; pour éviter qu'il ne rencontre quelque grain moins égal, qui pourroit le gâter lorſqu'il eſt à la veille d'être entierement formé; on continuera donc de travailler ce *verre* avec ce grès affoibli, qui ne fera plus que l'adoucir, juſqu'à ce qu'on ſente à la main qu'il ne travaille plus: alors nettoyant le *verre*, on examinera s'il n'a point de défauts importans qu'il ait pu contracter dans le travail, comme des filandres, ou des traits conſidérables, ou des flancs qui ſe ſoient ouverts dans un lieu déſavantageux, comme près du centre; car dès qu'on apperçoit de ſemblables défauts ſans paſſer plus avant, ce qui ſeroit du tems & du travail perdu, il faut les ôter, remettant du grais ſur la forme du degré de force qu'on jugera néceſſaire pour cet effet, & le retravailler de nouveau, comme on a dit, juſqu'à ce qu'on ait ôté le défaut, & qu'on puiſſe le reconduire de même par l'adouciſſement du poli.

Peu importe que l'on faſſe ce travail à grès ſec ou humide; mais ſi l'on a travaillé à ſec, il faudra pour perfectionner l'adouciſſement du *verre*, bien nettoyer la forme & les *verres*, tant le bon que celui d'épreuve, pour qu'il n'y reſte ni grain, ni ordure, & mettre enſuite ſur la forme un peu de grès de la derniere fineſſe, que l'on humectera d'un peu d'eau, & ſur lequel on travaillera d'abord le *verre* d'épreuve, juſqu'à ce qu'on ſente ce grès dans la douceur qu'il doit avoir pour perfectionner l'adouciſſement du bon *verre* qu'on mettra deſſus pour l'achever avec attention & patience: je dis *avec patience*, parce que le *verre* ſe polit d'autant plus régulierement, ſûrement & promptement qu'il eſt plus parfaitement adouci. Il ne faut donc pas penſer qu'il ſoit ſuffiſamment adouci, qu'il ne paroiſſe à-demi poli en ſortant de deſſus la forme.

Pour bien adoucir un *verre*, il faut avoir ſoin de ne laiſſer ſur la forme qu'autant de grès qu'il en faut

pour la couvrir ſimplement, & en ôter même de tems-en-tems en nettoyant les bords, tant de la forme, que de la molette, où ſe jette & s'arrête ordinairement ce qu'il y a de moins délicat & de moins propre pour l'adouciſſement du *verre*; & lorſqu'on ſentira le grès s'épaiſſir & ſe rendre en conſiſtence trop forte, l'on y mettra par-fois quelques gouttes d'eau, prenant garde d'éviter l'autre extrémité, qui eſt de le rendre trop fluide; car cela empêcheroit la molette de couler doucement ſur la forme, & l'y arrêtant rudement pourroit gâter le *verre*. Il faut donc tenir un milieu en cela, & la prudence de l'artiſte expert lui enſeignera cette température. On ne doit pas ſe fier ſimplement à la vue pour reconnoître ſi un *verre* eſt parfaitement adouci; mais avant que de ſe déſiſter du travail, il faut le bien eſſuyer, & l'examiner une ſeconde fois avec un *verre* convexe qui puiſſe en faire voir tous les défauts, & remarquer ſur-tout s'il eſt ſuffiſamment adouci. Car ſouvent, faute de cette précaution, on reconnoît trop tard, après que le *verre* eſt poli, qu'encore qu'il parût parfaitement adouci à l'œil, il ne l'étoit pourtant pas, y reſtant un défaut notable & qui apportera toujours obſtacle à ſa perfection, qui eſt qu'encore que le *verre* ſoit parfaitement formé, l'oculaire n'en ſera jamais bien clair, les objets y paroiſſant comme voilés d'un crêpe fort léger. Que ſi après avoir apporté cette diligence dans l'examen du *verre*, on le trouve parfaitement adouci & capable de recevoir le poli, on le lavera de même que la forme, & on le mettra dans un lieu où il ne puiſſe point ſe caſſer.

Maniere de polir les verres *à la main libre & coulante.* C'eſt ici le principal écueil auquel tous les artiſans ſont naufrage, & pour ne point m'arrêter à remarquer leurs défauts, qu'il ſera facile de découvrir en comparant leur façon de travailler avec celle que j'indique, je dirai ſeulement qu'ils ſe contentent de polir ſur un morceau de cuir, d'écarlate ou d'autre drap bien doux & uni, droitement tendu ſur un bois plat, après l'avoir enduit de potée détrempée avec de l'eau, ſur laquelle ils frottent fortement le *verre* des deux mains, ſans ſe régler dans ce travail important que par la ſimple vue: auſſi n'eſt-il pas étonnant qu'aucun ne réuſſiſſe dans la forme des *verres* des grands oculaires, & encore moins des moyens & des petits. Voici quelle eſt ma maniere de polir les *verres*. Je tends un cuir bien doux & d'épaiſſeur aſſez égale ſur un chaſſis rond, de grandeur convenable pour contenir la forme qui m'a ſervi à former & adoucir le *verre* objectif ſur lequel j'ai fait épreuve; de façon que ce cuir ainſi tendu touche tout-à-l'entour les bords de la forme, à deſſein d'en pouvoir faire comme d'une forme coulante par l'impreſſion que la peſanteur de la molette, aidée de la main, y fait de ſon *verre* déja ſphériquement travaillé, en la pouſſant & retirant d'une extrémité de la circonférence de la forme, paſſant par ſon centre à ſon extrémité oppoſée; car par ce moyen le bord de la molette ou de ſon *verre*, touchant continuellement le fond de la concavité de la forme dans ce mouvement, & formant par ce moyen comme une ſection de zone ſphérique concave, ce *verre* s'y polit pourvu qu'on le conduiſe méthodiquement & avec adreſſe ſur la potée ou le tripoli. Cette expérience m'ayant réuſſi ſur ce cuir, j'en ai fait pluſieurs autres ſur de la futaine fine d'Angleterre, ſur du drap fin de Hollande, ſur de la toile de lin, ſur de la toile de ſoie, ſur du taffetas & ſur du ſatin, fortement tendus ſur ce chaſſis, & toutes m'ont reuſſi comme je deſirois. Quant à la conduite de la molette & de ſon *verre* ſur ce poliſſoir; après avoir humecté celui-ci d'eau de potée d'étain aſſez épaiſſe, & bien également ſur une largeur égale de chaque côté du centre de la forme, un peu plus que de l'étendue du demi-diametre du *verre* qu'on veut polir, & d'une extrémité de ſa circonférence à l'autre; on poſera deſſus le *verre* d'épreuve, & tenant la molette à deux mains, les extrémités des doigts appuyées ſur la doucine de ſa plate-bande, on la preſſera fortement deſſus, en ſorte qu'elle faſſe toucher ce cuir, toile, *&c.* quoique fortement bandée, à la ſuperficie concave de la forme, pouſſant en même tems droitement d'un bord à l'autre la molette, & la retirant de même, un peu en tournant ſur ſon axe à chaque fois; on lui fera parcourir de cette maniere cinq ou ſix tours ſur tout l'eſpace du poliſſoir qui eſt imbu de potée pour voir s'il n'y a point de grain ou de ſaleté qui puiſſe gâter le bon *verre* & le rayer, ce qu'on ſent aiſément à la main, outre le criſſement qu'on entend; on les aura, s'il s'en trouve, l'endroit étant facile à remarquer en y paſſant le *verre*. Le poliſſoir étant aſſuré de la ſorte, on y mettra le bon *verre* pour le polir, le pouſſant & le retirant de même fortement & vivement, & conduiſant droitement la molette d'un bord à l'autre de la forme; mais obſervant à chaque tour & retour de tourner un peu la molette entre les doigts ſur ſon propre axe, pour que ſa peſanteur, qui ne peut être ici que très-utile, quand elle ſeroit double ou triple evidée de la main, lui faſſe toujours toucher la ſuperficie de la forme. On remettra auſſi de tems-en-tems de la potée ſur le poliſſoir, l'éprouvant à chaque fois comme on a fait la premiere, pour garantir le bon *verre* des accidens qui pourroient le gâter; & l'on continuera ce travail juſqu'à ce que le *verre* ſoit parfaitement poli.

Conſtruction d'une machine ſimple pour concaver les formes, & travailler ſphériquement les verres *convexes.* L'on voit dans la figure de cette machine le tour *A B C D E* perpendiculairement, mais très-ſolidement appliqué par le moyen de deux fortes vis *F G* contre l'un de ſes montans *V G*; la roue *M* d'environ trois piés de diametre eſt montée bien horiſontalement ſur ſon axe *I H*, quarrément coudé en *K L*, & perpendiculairement élevé dans le milieu de deux traverſes *x y*, & de deux montans *o u* de la machine. Dans le montant poſtérieur *o* eſt inſéré un arc de bois d'if ou de frêne bien fort, & à la hauteur du coude *K L* de l'axe de la roue *M*. A l'oppoſite ſur l'autre montant *G V*, eſt accommodée la double poulie *Q R*. Les deux petites pieces ſéparément dépeintes *N*, ſont faites de la ſorte pour embraſſer le coude de l'axe *K* de la roue *M*; étant enſuite rivées & jointes en une ſeule, comme en *K L*. Cette même piece *N* porte une corde à chacune de ſes extrémités, dont l'une eſt attachée en *P* à celle de l'arc *O P*, & l'autre à l'oppoſite à un clou derriere l'une des poulies *Q*, ſur laquelle elle fait ſeulement un demi-tour. La marche *T V* eſt auſſi garnie de ſa corde dans un ſens contraire à la premiere *Q N*, elle y eſt attachée à un clou en *R*, afin que preſſant du pié la marche *T V* pour faire mouvoir par ce moyen les deux poulies *Q R* ſur leur même axe; dans le même tems que la marche tire en-bas la corde *R V* (faiſant remonter par ce mouvement le clou *R* de ſa poulie, elle faſſe en même tems baiſſer le clou oppoſé de l'autre poulie, & par conſéquent tirer la corde *Q N* & le coude *K* de l'axe *H I* de ſa roue *M*), la corde *P K* attirée par ce moyen, faſſe auſſi bander l'arc *O P*, & que de cette maniere, le pié ceſſant de preſſer la marche *T V*, & la laiſſant remonter; l'arc *O P*, qui retournera dans le même tems dans ſon repos, tirera à ſoi le coude de l'axe *H I*, & faſſe retourner la roue *M*. Mais cette roue étant alternativement agitée par la traction réciproquement continue de la marche & de l'arc, & tournant de cette maniere toujours du même ſens, fera auſſi mouvoir, par le moyen de ſa corde *P Q S R*, l'arbre du tour *A B C D*, ſur la fuſée *s* duquel elle eſt fortement

tendue,

tendue d'un même ſens & continument ; & par conſéquent auſſi la forme *E* qui y eſt montée. Tenant donc maintenant la molette du *verre* ſur la forme mue de la ſorte continument, on pourra la conduire très-commodément, des deux mains libres. On remarquera que les deux clés *x y* ſervent à bander & débander la corde de la roue *M* lorſqu'on veut travailler ou diſcontinuer le travail.

VERRE, *en Optique*, eſt le nom qu'on donne aux lentilles de *verre*, deſtinées à corriger les défauts de la vue, ou à l'aider. *Voyez* LENTILLE. Cependant on donne plus particulierement le nom de *lentille* aux *verres* convexes des deux côtés, & on appelle en général les autres du nom de *verre*.

Dans les formules générales que l'on donne pour trouver le foyer des *verres* convexes des deux côtés, on néglige preſque toujours l'épaiſſeur de la lentille, & on trouve que pour avoir le point de réunion des rayons paralleles, il faut faire comme la ſomme des demi-diametres des convexités eſt à un des deux demi-diametres, ainſi l'autre diametre eſt à la diſtance du point de concours ou foyer au *verre* ; d'où l'on voit que ſi le *verre* eſt formé de deux convexités égales, le point de concours eſt à la diſtance d'un demi-diametre, c'eſt-à-dire à-peu-près au centre de la convexité.

On détermine aiſément les lieux des foyers ſoit réels, ſoit virtuels d'un *verre* de figure quelconque, par le moyen d'une formule algébrique générale pour un *verre* convexe des deux côtés, & de différentes convexités. Dans cette formule entrent la diſtance de l'objet au *verre*, la raiſon des ſinus d'incidence & de réfraction, les demi-diametres des convexités, & la diſtance du foyer à la lentille eſt exprimée par une équation qui renferme ces quantités différentes avec l'épaiſſeur de la lentille. Comme cette épaiſſeur eſt ordinairement fort petite, on la néglige en effaçant dans l'équation tous les termes où elle ſe rencontre ; ce qui rend ces formules plus ſimples. Ainſi ayant une lentille de *verre* convexe des deux côtés, dont l'objet ſoit éloigné à la diſtance *y*, *a* étant le rayon de la convexité qui regarde l'objet, *b* le rayon de l'autre convexité, *z* la diſtance du foyer à cette convexité, le foyer étant ſuppoſé de l'autre côté de la lentille par rapport à l'objet, & enfin le rapport des ſinus d'incidence & de réfraction de l'air dans le *verre* étant ſuppoſé égal au rapport de 3 à 2, on trouve $z = \frac{2aby}{ay+by-2ab}$.

Si l'on veut que les rayons tombent paralleles, il n'y a qu'à ſuppoſer l'objet infiniment éloigné, ou *y* infini, & on a pour lors le terme $-2ab$ nul par rapport à $ay + by$: de ſorte que $z = \frac{2aby}{ay+by} = \frac{2ab}{a+b}$; ce qui s'accorde avec la regle que nous avons donnée ci-deſſus pour le foyer des *verres* convexes des deux côtés.

Si le côté tourné vers l'objet eſt plan, alors on peut le regarder comme une portion de ſphere d'un rayon infini, ce qui donne *a* infini, & $z = \frac{2aby}{ay-2ab} = \frac{y-2b}{2by}$; & ſi on ſuppoſe outre cela *y* infini, c'eſt-à-dire que les rayons tombent paralleles ſur une lentille plane convexe, on aura $z = \frac{2by}{y} = 2b$.

Lorſque la formule qui exprime la valeur de *z* eſt négative, c'eſt une marque que le foyer eſt du même côté du *verre* que l'objet, c'eſt-à-dire que les rayons ſortent divergens de la lentille & n'ont qu'un foyer virtuel.

Lorſqu'une des faces de la lentille eſt ſuppoſée concave, il n'y a qu'à faire négatif le rayon de cette face ; & ſi elles ſont toutes deux concaves, on fera négatifs les deux rayons. Ainſi par exemple, ſi on veut avoir le foyer des rayons qui tombent paralleles ſur une lentille plane concave, on n'a qu'à faire *y* & *a* infinies, & *b* négatif, ce qui donne $z = -\frac{2aby}{ay} = -2b$, & la lentille a un foyer virtuel. On voit par ce peu d'exemples, comment on peut déduire de la formule générale tout ce qui concerne le foyer des *verres* de figure quelconque. *Voyez* FOYER. (*O*)

VERRE A FACETTES, *en Optique*, eſt un *verre* ou une lentille qui fait paroître le nombre des objets plus grand qu'il n'eſt en effet. *Voyez* LENTILLE.

Ce *verre* appellé auſſi *polyhedre*, eſt formé de différentes ſurfaces planes, inclinées les unes aux autres, à-travers leſquelles les rayons de lumiere venant d'un même point, ſouffrent différentes réfractions, de maniere que ſortant de chaque ſurface du *verre* ils viennent à l'œil ſous différentes directions, comme s'ils partoient de différens points ; ce qui fait que le point d'où ils ſont partis eſt en pluſieurs lieux à-la-fois, & paroit multiplié. *Voyez* RÉFRACTION ; pour les phénomenes de ces ſortes de *verres*, *voyez* POLYHEDRE. *Chambers*.

VERRE LENTICULAIRE, (*Invent. des arts*, *Dioptrique*, &c.) les *verres lenticulaires* ſont propres à aider les vues affoiblies. Les premieres traces de leur découverte remontent d'une façon bien avérée à la fin du treizieme ſiecle ; mais la maniere dont ſe fit cette découverte nous eſt abſolument inconnue, & l'on n'a guere plus de lumieres ſur le nom de ſon inventeur. Il eſt néanmoins aſſez vraiſſemblable que ce furent les ouvrages de Bacon & de Vitellio qui lui donnerent naiſſance. Quelqu'un chercha à mettre en pratique ce que ces deux auteurs avoient dit ſur l'avantage qu'on pouvoit tirer des ſegmens ſphériques, pour aggrandir l'angle viſuel, en les appliquant immédiatement ſur les objets. A la vérité ils s'étoient trompés à cet égard ; mais il ſuffiſoit d'en tenter l'expérience pour faire la découverte qu'ils n'avoient pas ſoupçonnée ; car il eſt impoſſible de tenir un *verre lenticulaire* à la main, & de l'appliquer ſur une écriture ſans appercevoir auſſi-tôt qu'il groſſit les objets bien davantage quand ils en ſont à un certain éloignement, que quand ils lui ſont contigus.

Perſonne n'a plus ſavamment diſcuté la nouveauté des *verres lenticulaires* ou *verres* à lunettes, que M. Molineux dans ſa dioptrique. Il y prouve par un grand nombre d'autorités laborieuſement recherchées, qu'ils n'ont commencé à être connus en Europe que vers l'an 1300.

Si l'on conſidere le ſilence de tous les écrivains qui ont vécu avant la fin du treizieme ſiecle ſur une invention auſſi utile, on pourra refuſer de reconnoître qu'elle eſt d'une date qui ne va pas au-delà de cette époque, quoique quelques ſavans prétendent que les lunettes étoient connues des anciens. On a été juſqu'à forger des autorités pour étayer cette prétention ; on a cité Plaute, à qui l'on fait dire dans une de ſes pieces, *cedo vitrum*, *neceſſe eſt* conſpicillo *uti* ; mais malheureuſement ce paſſage qui décideroit la queſtion en faveur des anciens, ne ſe trouve nulle part. Divers curieux ont pris la peine de le chercher dans toutes les éditions connues de Plaute, & & n'ont jamais pû le rencontrer. Ces recherches réïtérées & ſans effet donnent le droit de dire, que le paſſage en queſtion eſt abſolument controuvé.

On rencontre à la vérité dans deux autres endroits de Plaute (*Frag. de ſa com. du médecin*, & dans la *Ciſtellana*), le terme de *conſpicillum*, mais il n'y a aucun rapport avec un *verre* à lunette, & il paroit devoir s'expliquer par des jalouſies, d'où l'on apperçoit ce qui ſe paſſe au-dehors ſans être apperçu.

Pline, *Hiſt. nat. l. VIII. ch. xxxiij.* racontant la

mort ſubite du médecin Caius Julius, parle encore d'un inſtrument appellé *ſpecillum ;* mais c'eſt ſans aucune raiſon qu'on l'interprete par un *verre lenticulaire ;* ce mot ſignifie une ſonde ; & ſi l'on prétendoit par les circonſtances du paſſage, que ce fût un inſtrument optique, il faudroit l'entendre d'une ſorte de petit miroir, ou d'un inſtrument à oindre les yeux comme dans Varron.

Il y a une ſcene d'Ariſtophane qui fournit quelque choſe de plus ſpécieux, pour prouver que les anciens ont été en poſſeſſion des *verres lenticulaires.* Ariſtophane introduit dans ſes nuées, *acte II. ſcene j.* une eſpece d'imbécille nommé *Strepſiade*, faiſant part à Socrate d'une belle invention qu'il a imaginée pour ne point payer ſes dettes. « Avez-vous vû, » dit-il, chez les droguiſtes, la pierre tranſparente » dont ils ſe ſervent pour allumer du feu ? Veux-tu » dire le *verre*, dit Socrate ? Oui, répond Strepſiade. » Eh bien, voyons ce que tu en feras, réplique So» crate. Le voici, dit l'imbécille Strepſiade : quand » l'avocat aura écrit ſon aſſignation contre moi, je » prendrai ce *verre*, & me mettant ainſi au ſoleil, je » fondrai de loin toute ſon écriture ». Quel que ſoit le mérite de cette plaiſanterie, ces termes *de loin*, ἀποτερωσάς, indiquent qu'il s'agiſſoit d'un inſtrument qui brûloit à quelque diſtance, & conſéquemment que ce n'étoit point une ſeule ſphere de *verre* dont le foyer eſt très-proche, mais un *verre lenticulaire* qui a l'eſſieu plus éloigné.

A cette autorité on joint celle du ſcholiaſte grec ſur cet endroit ; il remarque qu'il s'agit d'un « *verre* » rond & épais, τροχοειδὴς, fait exprès pour cet uſa» ge, qu'on frottoit d'huile, que l'on échauffoit, & » auquel on ajuſtoit une meche, & que de cette ma» niere le feu s'y allumoit ». Cette explication quoiqu'inintelligible en quelques points, ſemble prouver, dit-on, que le ſcholiaſte entend parler d'un *verre* convexe.

Mais je réponds d'abord que ce paſſage du ſcholiaſte eſt une énigme ; outre qu'un *verre* rond & épais qu'on frottroit d'huile, que l'on échauffoit, & auquel on ajuſtoit une meche, ne déſigne en aucune maniere nos *verres lenticulaires*, faits pour aider la vue. J'ajoute enſuite que le paſſage d'Ariſtophane n'eſt pas plus déciſif ; & s'il étoit permis de prêter une explication fine à ce paſſage d'un poëte plein d'eſprit, je dirois, que puiſque le deſſein de ſa piece eſt de ridiculiſer Socrate, il ne pouvoit mieux remplir ſon but qu'en mettant dans la bouche de Strepſiade un propos auſſi ſtupide que celui de prendre un *verre* avec lequel il fondroit l'écriture de ſon avocat, & faiſant en même tems approuver cette idée ruſtique par le philoſophe éleve d'Anaxagore.

Enfin on peut raſſembler un grand nombre de paſſages qui juſtifient que les anciens n'ont point connu les *verres lenticulaires*, & d'un autre côté on a des témoignages certains qu'ils n'ont commencé à être connus que vers la fin du treizieme ſiecle.

C'eſt dans l'Italie qu'on en indique les premieres traces. M. Spon, dans ſes *Recherc. d'antiq. diſſ. 16.* rapporte une lettre de Redi à Paul Falconieri, ſur l'inventeur de lunettes. Redi allegue dans cette lettre une chronique manuſcrite, conſervée dans la bibliotheque des freres prêcheurs de Piſe ; on y lit ces mots : *Fratrer Alexander Spina, vir modeſtus & bonus, quæcumque vidit & audivit facta, ſcivit & facere :* occularia *ab aliquo primo facta & communicare nolente, ipſe fecit, & communicavit corde hilari, & volente :* ce bon pere mourut en 1313 à Piſe.

Le même Redi poſſédoit dans ſa bibliotheque un manuſcrit de 1299, qui contenoit ces paroles remarquables : *Mi trovo coſi gravoſo d'anni, che non avrei valenza di leggere e di ſcrivere ſenza vetri appellati* occhiali, *trovati novellamente per commodità dè poveri vecchi, quando affiebolano di vedere ;* c'eſt-à-dire « Je » me vois ſi accablé d'années, que je ne pourrois » ni lire ni écrire ſans ces *verres* appellés *occhiali* » (lunettes) qu'on a trouvés depuis peu pour le ſe» cours des pauvres vieillards dont la vue eſt affoi» blie ».

Le dictionnaire de la Cruſca nous fournit encore un témoignage que les lunettes étoient d'une invention récente au commencement du quatorzieme ſiecle. Il nous apprend au mot *occhiali*, que le frere Jordan de rivalto, dans un ſermon prêché en 1305, diſoit à ſon auditoire, qu'il y avoit à peine vingt ans que les lunettes avoient été découvertes, & que c'étoit une des inventions les plus heureuſes qu'on pût imaginer.

On peut ajouter à ces trois témoignages ceux de deux médecins du quatorzieme ſiecle, Gordon & Gui de Chauliac. Le premier, qui étoit docteur de Montpellier, recommande dans ſon *lilium Medicinæ*, un remede pour conſerver la vûe. « Ce remede eſt » d'une ſi grande vertu, dit-il, qu'il feroit lire à un » homme décrépit de petites lettres ſans lunettes ». Gui de Chauliac, dans ſa *grande Chirurgie*, après avoir recommandé divers remedes de cette eſpece ajoute, « que s'ils ne produiſent aucun effet il faut » ſe réſoudre à faire uſage de lunettes ».

Mais ſi le tems de leur invention eſt aſſez bien conſtaté, l'inventeur n'en eſt pas moins inconnu : cependant M. Manni le nomme *Salvino de gli armati*, dans une diſſertation ſur ce ſujet, qu'on trouvera dans le *raccolta d'opuſculi ſcientif. e Philolog. t. IV. Venet. 1739.* Il prétend en avoir la preuve priſe d'un monument de la cathédrale de Florence, avant les réparations qui y ont été faites vers le commencement du dix-ſeptieme ſiecle. On y liſoit, dit-il, cette épitaphe : *Qui giace Salvino d'Armato de gl' armati, di Firenze, inventor delli occhiali*, &c. *MCCCXVII.* C'eſt donc-là, ſelon M. Manni, ce premier inventeur des lunettes qui en faiſoit myſtere, & auquel le frere Aleſſandro di Spina arracha ſon ſecret pour en gratifier le public. Montucla, *Hiſt. des Math.* (*D. J.*)

VERRE TOURNÉ, (*Arts.*) c'eſt-à-dire *verre* travaillé au tour ou au touret.

Pline, *l. XXXVI. c. xxvj.* a donné une deſcription également élégante & conciſe des différentes façons dont les anciens préparoient le *verre* ; & dans ce nombre il parle du *verre* qu'on tournoit de ſon tems, ou qu'on travailloit au tour, *torno teritur.* Il ajoute qu'on le gravoit comme de l'argent, *argenti modo cælatur.* M. de Caylus, dans ſon recueil d'antiquités, a rapporté des preuves de la premiere opération dont parle Pline, & des exemples de la ſeconde qui ſe pratique toujours. Enfin il a inſéré dans le même ouvrage la maniere de tourner le *verre*, que lui a communiquée M. Majauld, docteur en Médecine ; nous allons auſſi la tranſcrire mot-à-mot dans cet ouvrage.

On ne parvient, dit M. Majauld, à tourner un corps quelconque, que par des moyens propres à ſes différentes qualités. Les bois, la pierre, les métaux ne peuvent être tournés qu'avec des outils d'acier plus ou moins trempés, ſelon que le corps que l'on veut travailler eſt plus ou moins dur. Le *verre*, matiere plus ſeche & plus caſſante, ne pourroit être travaillé au tour que difficilement avec ces ſortes d'outils. On ne ſauroit enlever des copeaux du *verre* pour le rendre rond ; ce n'eſt qu'en l'uſant ſur le tour, qu'il eſt poſſible de le tourner. Convaincu de cette vérité par l'exemple que fournit l'art de travailler le *verre* en général, M. Majauld a fait tourner ſelon les mêmes principes, deux gobelets de cryſtal factice, ſur un deſquels on a formé de petites moulures très-déliées qui produiſent un fort bel effet.

Pour y parvenir, on maſtiqua ſur un mandrin de bois un gobelet de cryſtal pris d'un flacon, dont on

avoit coupé la partie ſupérieure, parce qu'on ne trouve pas des gobelets auſſi épais que le ſont les flacons. Après l'avoir fait monter ſur un tour en l'air, & l'avoir mis auſſi rond de tous les ſens qu'il fut poſſible (car quelque rond que paroiſſe un *verre* ſoufflé, il ne l'eſt jamais entierement, & les bords ne ſe trouvent pas perpendiculaires au fond), on eſſaya de le dégroſſir au ſable de grès avec un outil de bois dur; mais comme le travail languiſſoit, on ſubſtitua du gros émeril au ſable, ce qui fit beaucoup mieux; cependant le *verre* ne ſe trouvoit pas rond, & l'outil pouvoit en être la cauſe.

Pour y remédier, on fondit d'autres outils compoſés d'un alliage de plomb & d'une partie d'étain. Ces nouveaux outils exerçant une réſiſtance plus forte, & toujours plus égale que ceux de bois, produiſirent un effet favorable, & le *verre* fut plutôt & plus exactement rond. Mais l'outil par le travail formoit une boue dangereuſe pour l'ouvrier. On ſait que le plomb infiniment diviſé, en s'inſinuant par les pores de la peau, enfante des maladies très-graves, & les ouvriers qui ne travaillent que l'étain pur, ne courent pas les mêmes riſques. On fondit donc des outils de ce métal qui réuſſirent encore mieux que ceux dans leſquels il entroit du plomb, parce qu'étant d'une matiere plus dure, ils étoient encore moins expoſés à perdre leur forme.

Ayant enfin dégroſſi les grandes parties avec le gros émeril & les outils d'étain, on fit des moulures avec de petits outils de cuivre; ceux d'étain minces, tels qu'il les faut pour cet ouvrage, perdoient leur forme en un inſtant, & ne pouvoient tracer des petites parties bien décidées, telles qu'elles doivent être pour former des moulures. On travailla enſuite à effacer les gros traits avec un émeril plus fin; on ſe ſervit d'autres fois d'un troiſieme émeril en poudre encore plus fin, pour effacer les traits du ſecond, uſant toujours des outils d'étain pour les grandes parties, & de cuivre pour les moulures.

Enfin l'ouvrage étant parfaitement adouci (car il eſt impoſſible de détruire les traits du premier émeril qu'avec le ſecond, & ceux du ſecond qu'avec le troiſieme), on ſe ſervit de pierre de ponce entiere, laquelle ayant reçu une forme convenable au travail, & ſervant d'outil & de moyen pour uſer, effaça entierement le mat du *verre* travaillé par le troiſieme émeril. Cette pierre qui paroît fort tendre, ne laiſſe pas cependant de mordre ſur le *verre*. Il eſt même important de choiſir la plus légere pour cette opération; elle n'a pas de ces grains durs que l'on trouve dans la pierre ponce compacte, qui pourroient rayer l'ouvrage, & faire perdre dans un inſtant le fruit du travail de pluſieurs jours. Alors il ne fut plus queſtion que de donner le poli au *verre*; on le fit avec la potée d'étain, humectée d'huile, appliquée ſur un cuir de vache propre à faire des ſemelles d'eſcarpin, & le cuir collé ſur des morceaux de bois de forme convenable à l'ouvrage.

Lorſqu'on travaillera le *verre* avec l'émeril ou avec la ponce, on ne manquera pas d'humecter l'un & l'autre avec de l'eau commune. Il ne faut ni noyer, ni laiſſer les matieres trop ſeches; ſi on les noyoit trop, le lavage feroit perdre l'émeril, parce que l'eau l'entraîneroit; ſi on laiſſoit l'émeril trop ſec, il ne formeroit qu'une boue trop épaiſſe pour mordre.

La préparation de l'émeril n'eſt pas de peu d'importance pour la perfection de ce travail. Le gros émeril que l'on trouve chez les marchands, eſt en poudre ſi inégale & ſi groſſiere, qu'il ſeroit impoſſible de s'en ſervir tel qu'il eſt. Les parties de l'émeril dans cet état formeroient des traits, qui s'ils n'expoſoient pas le *verre* au riſque d'être coupé, prépareroient du-moins un travail proportionné à leur profondeur: inconvénient qu'il faut éviter, ſi l'on ne veut ſe mettre dans le cas d'être obligé de doubler ou de tripler le tems qu'il faut pour tourner le *verre*.

Toute la préparation de l'émeril conſiſte à le broyer dans un mortier de fer, & à enlever par le lavage, de l'émeril en poudre plus ou moins fine, ainſi qu'on le pratique dans les manufactures des glaces.

On prendra du gros émeril tel qu'il ſe vend chez les marchands; car leur émeril fin eſt communément de l'émeril qui a ſervi, & qui eſt altéré par les matieres, au travail deſquelles il a déja été employé; il ſe vend ſous le nom de *potée d'émeril*. On mettra ce gros émeril dans un mortier de fer; on l'humectera d'eau commune, & on le broyera juſqu'à ce que les plus gros grains aient été écraſés: ce qui ſe ſentira aiſément ſous le pilon. On verſera dans le mortier une quantité d'eau ſuffiſante pour en emplir les trois quarts, en délayant bien tout l'émeril qui ſera au fond. Après avoir laiſſé repoſer l'eau un inſtant, on en verſera environ les deux tiers dans une terrine verniſſée; on broyera de nouveau ce qui ſera précipité au fond du mortier, on le lavera comme la premiere fois, & l'on répétera cette manœuvre juſqu'à ce qu'on apperçoive qu'il ne reſte plus qu'un tiers, ou environ, de l'émeril dans le mortier.

Cet émeril ne ſera pas en poudre bien fine; mais il n'aura plus les grains dangereux qu'il avoit auparavant; il ſera propre à commencer l'ouvrage; car, ainſi que je l'ai déja dit, les *verres* ſoufflés étant trop peu ronds, il faut pour les ébaucher, une matiere qui les ronge avec une force proportionnée à leur inégalité. On agitera enſuite l'eau de la terrine chargée d'émeril; on laiſſera repoſer cette eau pendant une minute; on en verſera en inclinant doucement, les deux tiers dans un autre vaſe verniſſé. On lavera encore l'émeril de la premiere terrine, afin d'en enlever les parties les plus fines, en verſant toujours de même l'eau après l'avoir agitée, & laiſſé repoſer comme la premiere fois. On laiſſera précipiter ces deux ſortes d'émeril; on jettera l'eau qui les ſurnagera; l'émeril de la premiere terrine ſera de la ſeconde fineſſe, & celui de la ſeconde ſera l'émeril le plus fin. La potée d'étain contient ſouvent des grains durs, qui peuvent rayer le *verre* au lieu de le polir; il ſeroit bon conſéquemment de la préparer comme l'émeril, en n'en faiſant cependant que d'une ſorte. Si on vouloit uſer du tripoli de Veniſe, on le prépareroit comme la potée d'étain; il donne un très-beau poli au *verre*.

Le choix du maſtic n'eſt point indifférent; il faut qu'il ſoit de nature à pouvoir être adhérent au *verre*. Les ouvriers compoſent ordinairement leur maſtic fin avec la colophone, la poix blanche, la poix noire & le rouge-brun d'Angleterre. Ils combinent ces ingrédiens, de façon qu'ils font un tout plus dur que mol. Si le maſtic eſt trop mol, le *verre* en s'échauffant pendant le travail, ſeroit expoſé à ſe déjetter; il ſeroit difficile de le remettre rond, & le travail deviendroit très-imparfait; il eſt donc important qu'il ſoit un peu dur. On fait chauffer le maſtic & le *verre* pour le maſtiquer; on les fera chauffer de même inſenſiblement pour l'enlever de deſſus le mandrin; mais s'il reſtoit du maſtic attaché au *verre*, il faudroit l'humecter d'huile, le faire chauffer de nouveau; alors le maſtic pénétré par l'huile deviendra liquide & s'enlevera aiſément, en l'eſſuyant avec un linge.

Le maſtic dont on vient de donner la recette, eſt très-bon; mais il arrive que lorſque l'on eſſuie le *verre* pour en enlever le maſtic diſſous par l'huile, les grains de rouge-brun d'Angleterre qui ſont mordans, le rayent. Il vaudroit donc mieux faire entrer le blanc d'Eſpagne au lieu du rouge-brun; le *verre* ne ſeroit point expoſé aux mêmes inconvéniens, & le maſtic n'en auroit pas moins les mêmes propriétés.

Il ſeroit aſſez difficile de déterminer la forme des outils; elle dépendra de celle que l'on aura deſſein

de donner à l'ouvrage. Il ne peut être ici queſtion de burins, de gouges, des planes, ni d'aucun de ceux dont on ſe ſert pour tourner le bois, la pierre & les métaux. Il ne faut pour les grandes parties que des eſpeces de lingots ronds, ovales, quarrés, proportionnés à la grandeur de l'ouvrage. On leur donnera la forme néceſſaire avec une lime ou une rape. On prendra des lames de cuivre rouge d'une ligne d'épaiſſeur, & de trois à quatre lignes de large pour travailler les moulures. On leur donnera auſſi une forme convenable à l'ouvrage. A meſure qu'elles s'uſeront, on renouvellera leur forme. Il eſt important de la conſerver, ſi l'on veut parvenir à faire des moulures exactes & bien décidées.

Un particulier témoin des opérations que l'on vient de détailler, conſeilla de ſe ſervir des pierres à aiguiſer les outils d'acier, au lieu d'étain & de cuivre chargé d'émeril; il eſt en effet très-poſſible de tourner le *verre* avec ces ſortes de pierres; mais l'opération ſeroit plus lente, parce qu'il n'y a point de corps, ſi l'on excepte le diamant, qui morde ſur le *verre* comme l'émeril. Les curieux qui voudront faire des eſſais dans ce genre, jugeront par l'expérience lequel des deux moyens doit être préféré.

On comprend qu'il ſeroit également poſſible de travailler un bloc de *verre*, & de le former à ſa volonté; mais il eſt plus prompt, plus commode & & plus avantageux d'exécuter ces projets ſur une matiere ſoufflée & tenue fort égale, ce qui eſt une préparation pour le mettre ſur le tour.

Au reſte les Romains connoiſſoient toutes les fineſſes de cette pratique, comme on le voit par des monumens de leur induſtrie qui nous reſtent. Ils avoient auſſi l'uſage de la gravure ſur la platerie de *verre*. Ainſi, comme Pline l'aſſure, les anciens tournoient le *verre*, & le gravoient comme de l'argent. (*D. J.*)

VERRE, *maniere de deſſiner ſur le*, (*Arts.*) nous allons indiquer la maniere de deſſiner ſur le *verre*, & d'y appliquer l'or & l'argent, communiqué par M. Majauld, docteur en médecine, à M. le comte de Caylus, & que nous tranſcrirons de ſon beau recueil d'antiquités, *t. III. p. 193.* où le *n°. 11.* préſente un *verre* ſur lequel l'or & l'argent ſont également employés. C'eſt le buſte d'une jeune perſonne dans lequel les traits du viſage, les cheveux, les bandes de la robe ſont à fond d'argent, qui déſignent de la broderie.

Ce petit monument, ſelon M. Majauld, eſt formé par deux couches de *verre*, dont l'un eſt ſans couleur, & l'autre bleu tranſparent un peu foncé : ces deux *verres* ſont ſoudés au feu, & ne font qu'un morceau; à travers de la couche blanche on voit un buſte bien deſſiné en or & en argent, dont le travail fini & recherché eſt d'autant plus brillant que le fond eſt obſcur.

La ſimplicité de cette compoſition paroîtroit n'offrir aucune difficulté pour ſon imitation; il ſembleroit qu'il ne ſeroit queſtion que de mettre de l'or & de l'argent en feuille ou en poudre, entre deux *verres*; d'y fixer ces métaux avec un mordant; d'enlever avec une pointe, l'or ou l'argent qui ne doit pas entrer dans la compoſition du ſujet qu'on veut deſſiner, & de faire fondre les deux *verres* pour les ſouder; c'eſt en effet à cette manœuvre que ſe reduit l'opération; cependant toute ſimple qu'elle paroît être, elle offre de grandes difficultés : il importe donc en les levant de mettre les artiſtes en état d'exécuter facilement des ouvrages ſemblables.

Du choix du verre. On ne peut indiſtinctement employer toute ſorte de *verres* pour exécuter le travail dont il eſt queſtion. L'inégalité de la ſurface de ceux qui n'ont été que ſoufflés & enſuite applatis, y met un obſtacle inſurmontable : car lorſqu'on applique ces ſortes de *verres* l'un contre l'autre, & qu'on les ſoude au feu, l'air qui ſe trouve entre les deux à raiſon des inégalités forme des bulles qui ne peuvent s'échaper, & produiſent un effet très-déſagréable : il eſt donc important, pour que les deux plaques ſe ſoudent partout & en même tems, d'employer des *verres* dont la ſurface ſoit très-plane, afin que ſe touchant également, toutes les parties puiſſent ſe ſouder en même tems. Il faut remarquer encore, qu'il y auroit de l'inconvénient à employer des *verres* trop épais, par la raiſon que plus le volume de *verre* eſt conſidérable, plus il eſt expoſé à ſe rompre en ſe refroidiſſant, ſi on ne prend des précautions relatives à ſa maſſe. En un mot, plus un *verre* eſt épais, plus il faut que le paſſage du chaud au froid ſoit inſenſible : il faut même quelquefois des journées entieres pour faire refroidir des maſſes de *verre* d'un certain volume. La glace polie n'ayant point les inégalités dont on vient de parler, eſt inconteſtablement le *verre* le plus convenable à cette opération. On en coupera deux morceaux de même grandeur, l'un de glace de couleur, & l'autre de glace blanche tranſparente, le tout, s'il eſt poſſible, ſans fil & ſans bulle. On appliquera l'or & l'argent ſur la glace de couleur de la façon dont nous le dirons, après avoir fait quelques réflexions ſur leurs préparations.

Du choix de l'or & de l'argent, & de leur préparation. Il eſt important que l'or & l'argent ſoient très-purs pour cette opération : le cuivre qui ſert quelquefois d'alliage à ces métaux en ſe brûlant, leur donneroit une teinte noire qui affoibliroit leur brillant.

On peut employer l'or & l'argent en feuilles ou en poudre : cependant les métaux employés en poudre ſont plus ſolides, & ſe travaillent avec plus de facilité que lorſqu'ils ſont employés en feuilles; car ſi on emploie des feuilles épaiſſes, la pointe dont on ſe ſert pour enlever le métal ſuperflu au deſſein, & tracer les hachures qui forment les ombres, arrache la feuille, & ne fait que des traits babocheux. Si au contraire la feuille eſt trop mince, elle ne peut réſiſter au feu, ſi l'artiſte ne prend la précaution de ne donner qu'un degré de chaleur qui puiſſe amollir le *verre* ſans fondre l'or.

Les moyens de mettre l'or & l'argent en poudre ſont connus; cependant on les rapportera, pour éviter la peine aux artiſtes d'en faire la recherche dans les auteurs qui en ont écrit.

On prendra des feuilles d'or battu très-mince; on les mettra ſur une pierre à broyer; on y joindra une ſubſtance gluante, telle que le miel bien pur, du ſirop très-clarifié fait avec le ſucre & l'eau, ou bien une diſſolution de gomme arabique; on broyera le tout pour diviſer les feuilles en molécules très-fines, & pendant long-tems, ſi l'on veut qu'elles le ſoient bien.

Lorſque l'on ſuppoſera qu'elles ſont aſſez broyées, on s'en aſſurera ou en mettant une petite partie ſur l'ongle ou ſur la main; ſi on n'apperçoit aucune portion des feuilles, & que le tout ſoit converti dans une poudre très-fine, on l'enlevera de deſſus la pierre, on le mettra dans un vaſe de fayence ou de *verre*, on verſera deſſus une grande quantité d'eau très-limpide pour diſſoudre le ſirop ou la gomme; on laiſſera précipiter l'or, & quand il ſera parfaitement précipité, on verſera doucement l'eau qui ſurnagera la poudre d'or; on repaſſera encore de l'eau ſur cette poudre, pour enlever tout ce qui lui eſt étranger, par le même moyen qu'on a d'abord employé : enfin on répétera le même lavage autant qu'il le faudra, pour qu'il ne reſte exactement que le métal : alors on le laiſſera ſécher pour l'employer, comme on le verra plus bas : l'argent ſe prépare de la même maniere.

On peut encore mettre l'or en poudre en l'amalgamant avec le mercure, & ſuivre auſſi le même pro-

cédé pour y réduire l'argent ; car il s'amalgame très-bien avec le mercure.

Maniere d'employer l'or & l'argent ſoit en feuilles, ſoit en poudre. L'or & l'argent ſoit en feuilles, ſoit en poudre, s'aglutinent au *verre* par des mordans : le ſuc d'ail très-connu pour opérer cet effet, ne convient que pour le métal en feuilles : on frotte le *verre* avec une gouſſe d'ail, & auſſitôt on y applique une feuille d'or ou d'argent, de façon qu'elle ne faſſe ni pli, ni ride. Lorſque le mordant eſt ſec, ce qui arrive promptement, on peut travailler ſur l'or & ſur l'argent, comme on le dira dans un moment. L'huile d'aſpic dont les émailleurs ſe ſervent peut être auſſi employé pour attacher ſur le *verre* l'or & l'argent en feuilles ; ce mordant eſt cependant plus propre pour appliquer l'or & l'argent en poudre ; on peut même aſſurer qu'il eſt le meilleur de ceux que l'on peut employer.

On fait uſage de la gomme arabique pour appliquer l'or ſur la porcelaine, mais elle eſt plus ſujette à ſe bourſouffler au feu que l'huile d'aſpic.

On prendra donc de l'huile d'aſpic un peu épaiſſie, pas tout-à-fait autant que celle dont ſe ſervent les émailleurs. On en étendra avec une broſſe ſur le *verre* de couleur, une couche très-légere, mais très-égale : on examinera avec une loupe s'il n'y eſt pas reſté du poil, & s'il ne s'eſt point attaché de pouſſiere : en ce cas on enleveroit les corps étrangers avec la pointe d'une aiguille, & l'on paſſeroit encore la broſſe pour étendre la couche du mordant ; il s'y attachera, & avec un pinceau neuf à longs poils, on paſſera pluſieurs fois légerement ſur la totalité pour attacher l'or ou l'argent au mordant, & les rendre très-unis. Enſuite avec de l'eau médiocrement chargée de noir de fumée, on deſſinera le ſujet qu'on veut repréſenter ; & l'on enlevera le métal avec une pointe pour découvrir le fond, & faire les hachures deſtinées à prononcer les ombres : en un mot, on fera ſur l'or & ſur l'argent avec la pointe ce que l'on fait pour deſſiner ſur le papier, ou pour graver ſur le cuivre.

Si l'on veut employer de l'or & de l'argent pour exécuter un ſujet ſemblable à celui qui a donné lieu à ces recherches, on pourra appliquer l'argent ſur l'or, ſoit en poudre, ſoit en feuilles : cependant il y auroit à craindre que l'or ne perçât à travers les feuilles ou la poudre d'argent : il eſt donc plus convenable d'enlever l'or avec la pointe, ou avec tout autre inſtrument que l'on imaginera convenir à ce travail, avant que d'appliquer le mordant propre à recevoir l'argent.

Lorſque le deſſein ſera terminé, il faudra expoſer le *verre* au feu ſous une mouffle dans un fourneau d'émailleur pour diſſiper le mordant qui a ſervi à haper l'or & l'argent ſurtout ſi l'on emploie l'huile d'aſpic, & faire éprouver au *verre* une chaleur aſſez forte pour que le métal s'attache au *verre*, ſans qu'il ſe déforme. Si le métal n'étoit point adhérent au *verre*, on ſeroit expoſé à gâter l'ouvrage, en appliquant le *verre* blanc ſur le *verre* de couleur, car il ſeroit impoſſible de placer le *verre* blanc ſur le *verre* de couleur ſans quelque frottement capable de déranger le travail.

On vient de dire qu'il falloit diſſiper le mordant avant que d'appliquer le *verre* blanc, ſurtout ſi l'on a employé de l'huile d'aſpic ; ſans cette précaution, le mordant répandroit en ſe brûlant une fumée entre les deux *verres* qui ſaliroit l'or & l'argent. Il faut auſſi que le mordant ſoit diſſipé à une chaleur très-lente & graduée, ſans quoi en ſe bourſoufflant par une chaleur d'abord trop vive, il formeroit une quantité prodigieuſe de petites veſſicules, qui en ſe crevant feroient autant de trous, & rendroient par conſéquent l'ouvrage fort deſagréable.

Il arrive quelquefois que le verre ſe bourſouffle lorſqu'il eſt expoſé au degré de chaleur néceſſaire pour attacher l'or au *verre*, parce qu'il ſe trouve de l'air entre le centre du *verre* & le corps ſur lequel il eſt appliqué, ce qui pourroit embarraſſer l'artiſte, lorſqu'il voudroit appliquer le *verre* blanc ſur le *verre* de couleur. On évitera cet inconvénient par le choix du corps ſur lequel on doit mettre le *verre* pour l'expoſer au feu ſous la mouffle.

On peut ſe ſervir d'une plaque de fer très-plane & très-unie, de deux lignes d'épaiſſeur ou environ : on la fera rouiller également partout, afin que le blanc d'Eſpagne délayé dans de l'eau, dont on la couvrira exactement, retienne mieux le blanc d'Eſpagne, qui fera un corps intermédiaire entre le *verre* & le fer, & empêchera que le *verre* ne s'attache au fer.

On pourroit mettre le *verre* ſur un fond de tripoli, qui eſt une terre crétacée ; mais l'air contenu dans les interſtices des molécules du tripoli, expoſeroit quelquefois le *verre* à ſe bourſouffler, comme on l'a dit plus haut ; la plaque de fer mérite par conſéquent la préférence.

Quand l'or ſera fixé ſur le *verre* de couleur, on pourra lui donner beaucoup de brillant par le moyen du bruniſſoir : on pourroit même produire une variété agréable en ne le bruniſſant que de certaines parties ; par ce moyen l'or mat & l'or bruni, l'argent mat & l'argent bruni fourniroient, pour ainſi dire, quatre couleurs, & ce mélange de parties égales de poudre d'or & de poudre d'argent, pourroit encore en donner deux autres.

Alors on placera le *verre* blanc ſous celui de couleur, on le portera ſous la mouffle dans le fourneau d'émailleur toujours ſur la plaque de fer couverte du blanc d'Eſpagne, & par un feu gradué on échauffera le *verre* juſqu'à ce qu'il le ſoit aſſez, pour que les deux morceaux puiſſent ſe ſouder : dans cet état, on le retirera du feu, & on le preſſera avec un autre fer très-chaud, auſſi blanchi, pour l'applatir s'il étoit tortué, ou ſi quelques bulles d'eau en ſe raréfiant, avoient formé quelques véſicules entre les deux *verres*. Il faudra faire refroidir le *verre* inſenſiblement, comme on l'a déja dit, pour éviter la fracture que pourroit cauſer le paſſage trop ſubit de l'air chaud à l'air froid.

Il eſt fort difficile de fixer la chaleur qu'il faut donner au *verre* pour le fondre au degré néceſſaire à cette opération. La pratique donnera de meilleures leçons que les préceptes que l'on pourroit écrire : on peut dire en général, que lorſqu'on appercevra que les bords du *verre* ſont devenus mouſſes de tranchants qu'ils étoient, le *verre* eſt alors dans l'état de fuſion néceſſaire.

Si l'on paſſe ce degré de chaleur, le *verre* eſt expoſé à ſe ramaſſer en maſſe informe, & l'on perd en un inſtant le fruit de ſon travail.

Quelque précaution que l'on ait pu prendre pour conſerver l'uni & le poli des ſurfaces, l'un & l'autre ſe trouvent cependant détruits par les petites inégalités du blanc d'Eſpagne qui s'impriment ſur le *verre*. Il faut donc uſer & repolir les ſurfaces.

Ce genre de travail eſt très-beau, & de plus très-ſolide ; les moyens de l'exécuter ſont plus ſimples & moins difficiles que ceux de l'émail, puiſqu'en effet cette opération n'a beſoin au plus que de deux feux. Il y a lieu de croire d'ailleurs qu'il eſt aiſé de pouſſer cette manœuvre à une plus grande perfection.

VERRE A BOIRE, ſ. m. (*Verrerie.*) c'eſt un vaſe fait de ſimple *verre* ou de cryſtal, ordinairement de la forme d'un cône renverſé, dont on ſe ſert pour boire toutes ſortes de liqueurs. Le *verre* a trois parties, le calice, le bouton & la patte, qui ſe travaillent ſéparément. Rien n'eſt plus induſtrieux que l'art de les ſouffler, d'en ouvrir deux des trois, & de les joindre à la troiſieme ; mais ce travail ne ſe peut comprendre que par la vue. (*D. J.*)

VERRE *propre à faire l'opération de la ventouſe*, *voyez* VENTOUSE.

VERRE DE RUSSIE, *vitrum ruthenicum*, *vitrum muſcoviticum*, *glacies mariæ*, (*Hiſt. nat.*) l'on a donné ce nom à un talc très-blanc, tranſparent comme du *verre*, qui ſe partage en feuilles très-minces, que l'on trouve en Ruſſie & en Sibérie, & que l'on emploie dans ces pays pour faire les vîtres des fenêtres. Cette pierre a toutes les propriétés du talc, c'eſt-à-dire qu'elle ſort du feu ſans ſouffrir aucune altération, & les acides n'ont aucune priſe ſur elle.

Cette eſpece de talc ſe trouve ſur-tout en Sibérie, dans le voiſinage des rivieres de Witim & de Mama; on appelle dans ce pays *ſliudniki* ceux qui s'occupent à aller chercher le *verre de Ruſſie*; quand ils ſont dans des endroits où l'on ſoupçonne qu'il y en a, ils commencent par mettre le feu aux herbes & aux brouſſailles des environs, afin de dépouiller le terrein, pour que le ſoleil en frappant deſſus leur faſſe découvrir ce talc qui eſt luiſant. Il ſe trouve par lames ou tables engagées dans une roche fort dure, qui eſt un quartz jaunâtre mêlé de ſpath; c'eſt peut-être une eſpece de faux granite. Ce talc n'eſt point en couches ſuivies ni par filons, on en trouve des lames répandues ſans ordre. Ces lames ont quelquefois trois à quatre piés en quarré, & quelques pouces d'épaiſſeur. La dureté du rocher dont ces pauvres ouvriers ne peuvent point venir à bout faute d'inſtrument, & parce qu'ils ne ſavent pas le faire ſauter avec de la poudre, fait qu'ils ne vont point chercher le talc bien avant: d'ailleurs M. Gmelin conjecture que ce talc a peut-être beſoin du contact de l'air pour ſa formation.

Le talc le plus eſtimé eſt celui qui eſt blanc & tranſparent comme de l'eau de roche; on ne fait pas ſi grand cas de celui qui eſt verdâtre. On a auſſi égard pour le prix à la grandeur des morceaux; l'on en trouve quelquefois qui ont trois à quatre piés en quarré. Le plus beau talc ou *verre de Ruſſie* ſe paye ſur les lieux juſqu'à un ou deux roubles (de cinq juſqu'à dix francs) la livre. Le commun, qu'on appelle *tſchetwenaja* & qui n'a qu'environ un demi-pié en quarré, ſe paye de 8 à 10 roubles le *pud*, c'eſt-à-dire 40 livres. Le talc de la plus mauvaiſe qualité & qui eſt encore au-deſſous de la qualité ſuſdite ſe débite ſur le pié d'un rouble & demi ou de deux roubles le pud, c'eſt-à-dire de 7 livres 10 ſols à 10 livres argent de France; ce dernier eſt deſtiné pour faire des vitres communes, & on l'attache aux fenêtres avec du fil.

Quand on veut débiter le *verre de Ruſſie*, on fend les larmes en pluſieurs feuillets plus minces, avec un couteau à deux tranchans, ce qui ſe fait aiſément; cependant on donne une certaine épaiſſeur à ces feuillets, pour que le *verre* ait plus de conſiſtence.

Quand ce talc eſt de la belle eſpece, il n'y a point de *verre* qui ſoit auſſi pur & auſſi tranſparent. On ne connoît point d'autres vitres en Ruſſie. On l'emploie auſſi pour faire les vitres des vaiſſeaux de la flotte, parce qu'elles ſont moins ſujettes à ſe caſſer par l'ébranlement des ſalves de la cannonade. Cependant ce *verre* s'altere & ſe ternit à l'air, & il eſt difficile à nettoyer lorſqu'il a été ſali par la fumée & la pouſſiere. Ces détails ſont tirés du *voyage de Sibérie* de M. Gmelin, publié en allemand, *tome II.* On trouve encore du talc de cette eſpece dans la Carélie & près d'Archangel, mais il n'eſt point ſi beau que celui de Sibérie.

C'eſt d'un talc ſemblable dont ſe ſervent quelques religieuſes d'Allemagne pour mettre à des petits reliquaires au lieu de *verre*, & c'eſt ce qui l'a fait appeller *glacies mariæ*, en allemand *marienglas*, qui doit être regardé comme un vrai talc, & non comme un gypſe, comme quelque auteurs l'ont prétendu. *Voyez* MARIÆ GLACIES.

VERRÉE, ſ. f. *terme de Pharmacie*, qui exprime un remede liquide, dont la doſe peut ſe boire d'un ſeul trait. On ordonne pluſieurs *verrées*, lorſque le remede a beſoin d'être étendu dans un grand véhicule, alors ſon effet eſt plus énergique, les purgatifs & les martiaux donnés de cette façon ſont moins pernicieux, ils agiſſent plus doucement, cauſent moins de tranchée, & deviennent plus ſalutaires quant à l'évacuation ou l'effet que l'on en attend.

VERREGINUM ou VERRUGO, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie, dans le Latium, au pays des Volſques, ſelon Diodore de Sicile, *lib. IV. cap. c.* Tite-Live, *lib. IV. cap. xlj.* & Valere Maxime, *lib. III. cap. ij.* On ne ſait pas au juſte la ſituation de cette ville. Tite-Live dit que le conſul Sempronius, après avoir livré bataille aux Volſques avec quelque deſavantage, ramena ſon armée par la voie Lavicane; & Valere Maxime écrit que cette bataille fut donnée auprès de *Verrugo*; mais comme Tite-Live, *l. IV. c. xxxix.* ajoute que le conſul, en ſe retirant, ne prit pas le plus court chemin, il n'eſt pas poſſible de fixer la vraie ſituation de cette ville. On ſait ſeulement qu'elle ne devoit pas être éloignée du pays des Œques, parce que de la forteresſe de Carvente que les Œques avoient envahie, l'armée fut ramenée à *Verrugo*. Cette derniere place avoit été fortifiée par les Romains, pour ſervir de barriere contre les courſes des Volſques par qui elle fut priſe plus d'une fois. (*D. J.*)

VERRERIE, ſ. f. (*Art méchan.*) l'art de la *verrerie* eſt celui de faire ce corps tranſparent & fragile, que nous appellons *verre*, & d'en former différens ouvrages.

Il y a un verre qui convient à chaque ouvrage.

A l'occaſion de chacun de ces ouvrages, nous donnerons la maniere de faire le verre qui leur eſt propre à chacun.

Cet article aura donc autant de diviſions qu'il y a d'uſine de *verrerie*. Or il y a

1°. La *verrerie* en bouteilles & en charbon.
2°. La différence des *verreries* en bois & des *verreries* en charbon.
3°. La *verrerie* à vitre ou en plats.
4°. La glacerie qui forme deux ſubdiviſions.
La glacerie en glaces coulées, avec tous les arts qui y tiennent.
La glacerie en glaces ſoufflées.
5°. La *verrerie* en cryſtal.

Ces différens articles s'éclairciront les uns par les autres.

VERRERIE EN BOUTEILLES EN CHARBON, les matieres à faire le verre ſont la cendre nouvelle, la charée, ou la cendre leſſivée & la ſoude, que l'on appelle *varech*, & le ſable, la cendre nouvelle ou fine ſe ramaſſe dans les villes & dans les campagnes circonvoiſines.

Il en eſt de même de la cendre leſſivée.

Pour la ſoude ou varech, elle ſe fait ſur les côtes de la Normandie, avec une herbe ſaline, qu'on appelle *kaly*. Cette herbe croît ſur les rochers, ſur les pierres, au bord de la mer. On la ramaſſe au mois de Juin; on la répand au ſoleil pour la faire ſécher. Puis on fait des foſſes, au fond deſquelles on place quelques pierres; on allume du feu dans ces foſſes, & l'on jette ſur ce feu de ces herbes ſéchées qui s'enflamment; on continue d'en jetter, à meſure qu'elles ſe conſument. Leurs cendres ſe réduiſent en maſſe. Dans la maſſe de ces cendres, on trouve des pierres: ces pierres ont été ramaſſées avec l'herbe; mais la plus grande partie y a été mêlée frauduleuſement par ceux qui font le varech: car le varech ſe vend à la livre, & la pierre en augmente le poids.

Le ſable ſe prend dans la terre, les montagnes, les rivieres & les mers.

Les cendres nouvelles ou fines ſont plus ou moins fortes en ſels, ſelon les bois d'où elles ſont provenues. Les bois durs, comme le chêne, le hêtre, le charme, *&c.* les donnent excellentes pour l'uſage des *verreries*. Les bois blancs les donnent moins bonnes, les cendres en ſont légeres & ſpongieuſes : la différence des contrées influe auſſi ſur la qualité des cendres. On mêle beaucoup d'ordures à celles qui ſe font dans les maiſons, en balayant les chambres à feu ; d'ailleurs ceux qui font métier de les ramaſſer, les gâtent encore en y ajoutant du ſable ou d'autres matieres étrangeres, pour en augmenter la meſure ; les cendres de fougere, d'épines, d'orties, *&c.* ſont fort bonnes.

Dans toute *verrerie* où l'on ſe ſert de charbon de terre, il faut des caves, dans leſquelles l'air puiſſe entrer & paſſer librement à-travers la grille, & la braiſe du charbon qui eſt au-deſſus. L'action de cet air augmentera conſidérablement l'ardeur du feu. Les caves doivent répondre aux ſoufflets dont elles ſont les fonctions, leur longueur, largeur & hauteur, ſelon le plan : on les conſtruit ou de pierres ou de briques.

Les piliers ſervent à ſoutenir la voûte, ſur laquelle le four eſt conſtruit.

On donne le nom de *grille* à cet aſſemblage de barres de fer qui forment le fond du foyer, & ſur leſquelles on fait le feu. Il y en a quatre ou cinq à diſcrétion ; on les appelle *barres de travers* ou *dormans* : elles ſervent à ſoutenir les barres mobiles. Ces barres dernieres ſont mobiles, afin que l'on puiſſe plus aiſément dégager la grille, & faire paſſer les crayers ou mâchefer ou mouſſe.

Crayers ou *mouſſe*. C'eſt la cendre du charbon que la violence de la chaleur convertit en une eſpece de verre ou de matiere vitrifiée en forme de croute ; cette croute couvre la grille, & étoufferoit le four en empêchant l'air de traverſer la grille, ſi l'on n'avoit le ſoin de l'en dégager.

Dégager la grille. C'eſt ſéparer à coup de barres les crayers qui s'attachent aux ſieges, & les nettoyer de cette croute en la rompant.

On appelle *ſieges* deux bancs ſolides ſur leſquels ſont poſés les pots ; ils ſont conſtruits de la même matiere dont on s'eſt ſervi pour l'intérieur du four.

Foyer. C'eſt l'eſpace d'entre les deux ſieges, dont la grille forme le fond. Il eſt terminé par les tonnelles : c'eſt le vaſe ou le baſſin à contenir l'échauffage.

Tonnelles. Ce ſont deux arcades par leſquelles on fait entrer les pots neufs, & ſortir les pots caſſés : elles terminent le foyer, & ſervent auſſi à introduire le charbon dont on nourrit le feu par le moyen des tiſonniers.

Tiſonniers. Ce ſont deux trous pratiqués dans les murailles qui ferment les tonnelles, par leſquels on jette le charbon à pelletées.

Chambres. Il y a autant de chambres que de pots ; elles ſont pratiquées dans les murailles du four & au niveau des ſieges pour la commodité de tourner les pots, quand ils ſeront caſſés ; elles ont ſix pouces de largeur ſur huit de hauteur.

Les ouvroirs ſont des trous par leſquels on remplit les pots, & l'on tire la matiere dont on fait la marchandiſe ; il y en a autant que de pots.

Lunettes. Il y en a ſix ; quatre aux arches à pots, & deux aux arches à cendriers. Ce ſont des trous par leſquels paſſe le feu du four dans les arches. On les a pratiquées pour attremper les pots, & cuire les matieres. Les lunettes des arches à pots ont ſept pouces en quarré, & celles des cendriers ſix pouces & demi.

Les corniers. Ce ſont au-dedans du four les quatre coins des ſieges aux lunettes des arches à pots.

Couronne, *calotte* ou *voûte*. C'eſt la partie ſupérieure du four : elle eſt maſſive & faite de briques compoſées d'un ſable dur à fondre, avec la terre glaiſe qui réſiſte au feu, ou bien avec la terre dont on fait les pots.

Chemiſe ou *demi-chemiſe*. C'eſt le revêtement de la couronne. Il eſt de la même terre dont on s'eſt ſervi pour les briques de la couronne : il doit avoir quatre pouces d'épaiſſeur. Il faut que cette terre ſoit molle, & de la même trempe que les briques. Quand je dis que les briques de la couronne n'ont que quatre pouces d'épaiſſeur, je parle de l'ordinaire, car rien n'empêche de leur en donner cinq, ou ſix, ou ſept, *&c.*

Arche à pot. Il y a quatre de ces arches aux quatre coins du four. On y met attremper les pots : elles ſont échauffées par la chaleur du four, qui y entre par les lunettes.

Attremper un pot. Pour attremper un pot, on bouche ou l'on marge avec le margeoir la lunette de l'arche à pot. On met ſur trois petits piliers ou ſur ſix moitiés de briques, dont deux moitiés forment chaque pilier, le fond du pot à attremper. On l'enferme dans l'arche par une légere maçonnerie faite de tuiles ou plaques de terre, ſelon qu'on jugera à propos. Cela fait, on tient d'abord le pot dans une chaleur modérée, plus ou moins de tems, ſelon qu'il étoit plus ou moins ſec. Il reſte dans ce premier état environ ſept ou huit heures : puis on retire le margeoir d'environ deux pouces, & le pot reſte dans ce ſecond état environ le même tems. On retire le margeoir encore un peu, & on laiſſe encore de l'intervalle, & un troiſieme retirement du margeoir, & ainſi de ſuite juſqu'à ce que le margeoir ſoit entierement retiré ; on laiſſe le pot dans ce dernier état en pleine chaleur huit, dix, ou douze heures. Après leſquelles on jette du charbon par un trou pratiqué à la maçonnerie ; & à meſure qu'il ſe conſume, on en jette davantage, obſervant de le remuer de tems en tems avec un ferret. Lorſque l'arche ſera blanche, la chaleur aura été aſſez pouſſée ; le pot ſera attrempé, on le tirera de l'arche, & on le tranſportera dans le four.

Arches-cendrieres. On donne ce nom à deux arches pratiquées au-deſſus des glaies à recuire les matieres.

La glaie. C'eſt ainſi qu'on appelle la partie de la voûte, compriſe depuis l'extérieur des deux tonnelles, & entre les arches à pots, juſqu'à l'extrémité du revêtement du four.

Margeoir. C'eſt une tuile faite avec de la bonne terre, c'eſt-à-dire du ciment & des épluchages de terre à pot, dont on bouche les lunettes des arches à pot, quand on veut donner le feu à attremper les pots.

Fourneau ou *arche* à recuire les bouteilles. Il y en a quatre, une à chaque coin de la hale : elles ſont faites de briques ordinaires.

Caſſette. Eſpece de boîte faite ou de brique ou de pierre, à mettre refroidir les cannes, & à conſerver les meules qui s'en détachent. Il y en a quatre, chaque ouvrier à la ſienne. *Voyez la Planche*.

Place. C'eſt l'endroit du four élevé de chaque côté d'environ quatorze pouces au-deſſus de l'aire de la halle, où meſſieurs travaillent.

Loge. Trou pratiqué au-travers du four, & formant une ſeule ouverture avec la chambre. Son uſage eſt de loger les pots caſſés. Il y en a ſix. *Voyez le plan du four*.

Tour. Petite muraille à environ dix-huit pouces de l'ouvroir, à laquelle le crochet eſt ſcellé ; elle ſert à garantir l'ouvrier de la chaleur.

Crochet. Machine de fer poſée ou attachée autour,

& à la même diſtance de l'ouvroir, dans laquelle l'ouvrier poſe ſa canne à chauffer la paraiſon, & à mettre la cordeline ſur l'embouchure de la bouteille.

Terre à pot. C'eſt une terre blanchâtre ou griſe, ou couleur de ſouris, ſans mélange d'autres couleurs; la terre jaune, rouge ne ſont pas bonnes. On épluche ſoigneuſement cette terre de toute ordure; on prend une partie de cette terre épluchée qu'on met dans une arche pour la bien cuire. Quand elle eſt bien cuite, on la tranſporte au moulin. On la paſſe au tamis, au ſortir du moulin, dans un bagne ou un poinçon. Enſuite on fait moudre de la terre graſſe auſſi épluchée, & on la fait paſſer par le même tamis dans un autre bagne ou poinçon; puis on prend une meſure de terre graſſe, & une de ciment ou de la terre cuite; ainſi meſure pour meſure de chaque ſorte, autant qu'on en peut délayer à-la-fois dans un auge où l'on marche la terre. Cet auge a ſix piés de longueur, quatre piés & demi en largeur, & dix pouces de profondeur; penchant un peu en-dehors, formant un angle au fond d'environ cent cinq degrés; de planches de chêne d'un pouce d'épaiſſeur. On y fait le mélange, dont j'ai parlé ci-deſſus, en bien retournant la terre; puis on y fait un creux, dans lequel on verſe de l'eau; cette eau ſert à détremper les terres auxquelles on donne la conſiſtence du pain, puis on marche le mélange à pié nud. Marcher la terre, c'eſt, après l'avoir répandue ſur le fond de l'auge, la fouler avec le pié pendant un certain tems; au bout duquel, on en releve la moitié qu'on met ſur l'autre; alors une moitié de l'auge ſe trouve vuide & l'autre pleine: on recommence à marcher ou fouler ou étendre la terre vers la partie vuide. Après cette manœuvre, on commence à élever la terre vers le bout vuide avec une petite pelle de bois, en prenant à chaque fois environ huit ou dix livres, & on la jette par rang ſur le même fond d'un à l'autre côté; quand on a fait un rang de motte, on le marche bien, & on continue la même opération ſur toute la terre juſqu'à ce qu'elle ſoit bien liante, alors on la met en maſſe ou ballons, & l'on en fait des pots.

Pots. Ce ſont des creuſets faits avec la terre préparée comme nous venons de dire. Ils ſont grands ou petits, à diſcrétion; ils ont la forme de cône tronqué, d'un pouce & demi d'épaiſſeur, plus ou moins, au fond; mais cette épaiſſeur va en diminuant à meſure qu'on monte, enſorte que le bord a un pouce & neuf lignes ou plus d'épaiſſeur. Mais il faut que l'épaiſſeur ſoit partout plus ou moins grande, ſelon la quantité de matiere qu'on veut qu'ils contiennent; les uns les veulent ronds, les autres les veulent ovales, de maniere que le diametre en haut ſoit de vingt-huit pouces & l'autre de vingt-cinq.

Fonceau. Eſpece de table ſur laquelle on fait le pot; il en faut cinquante ou ſoixante, chacune de trente-un ou deux pouces en quarré, faite de pluſieurs planches jointes & clouées ſur deux morceaux de chevrons, & les coins arrondis; ſur ces ſoixante, deux doivent être de trente-trois pouces en quarré: On fait le fond du pot ſur ceux-ci, dont un doit être couvert d'une toile groſſiere.

Batte ou *pilon.* Morceau de bois en forme de cône tronqué, de ſix pouces de longueur & de ſix pouces de diametre par un bout, & de cinq pouces de diametre par l'autre bout, garni d'un manche de deux piés de long; le bout de ſix pouces eſt couvert d'une toile groſſiere, on s'en ſert pour faire le fond du pot.

Maillet ou *battoire.* Ce maillet reſſemble à celui du menuiſier, & l'on s'en ſert pour battre & former le contour du pot: il faut que la batte & le maillet ſoient couverts de toile.

Moulin. Machine compoſée d'une meule de pierre ou de fer ou de fonte, de cinq piés trois pouces de diametre ſur quatorze pouces d'épaiſſeur, percé d'un trou dans le milieu, de huit pouces huit lignes de diametre, dans lequel on met un eſſieu, à l'extrémité duquel on met un cheval qui fait tourner la meule qui broye les terres. A côté de cette machine on a deux coffres placés à côté l'un de l'autre, dans leſquels on paſſe la terre graſſe & le ciment. Il y a des *verreries* dans leſquelles on pile la terre; pour cet effet on ſe ſert d'auges faits de troncs de chêne, qui ont environ vingt-deux à vingt-quatre pouces en quarré; on les creuſe. On laiſſe aux côtés environ quatre pouces d'épaiſſeur, & aux bouts ſept pouces. On garnit le dedans de tole de moyenne épaiſſeur, dont on revêtit les côtés & les bouts. Pour le fond il faut qu'il ſoit couvert de barres de fer plat, de ſix lignes d'épaiſſeur, bien cramponées au fond. On a des pilons ou maillets d'environ vingt pouces de longueur, dont l'un des bouts a ſix pouces de diametre, & l'autre quatre pouces ſix lignes; le gros bout en eſt garni de cloux à ferrer les chevaux, placés bien près les uns des autres.

Maniere de faire les pots. Il faut des chambres bien à l'abri de la pluie, & deux bancs, un de dix-huit pouces de hauteur, & de trois pouces moins larges que les fonceaux; on prend le fonceau qui eſt couvert de toile groſſiere; on le poſe ſur un de ces bancs, le côté couvert de toile en-haut. Les uns prennent un bâton de terre à pot & le poſent au milieu du fonceau, prennent la batte ou le pilon, l'applatiſſent à coup de batte, ajoutent de la terre, & continuent la même manœuvre juſqu'à ce que la terre qui doit faire le fond du pot ait ſept ou huit pouces de largeur de plus que la meſure du fond, obſervant que l'épaiſſeur ſoit la même par-tout, & que la ſurface de cette terre ſoit bien unie; on applique la meſure du fond priſe en-dehors ſur la terre ainſi battue, & ſi l'on trouve que la terre déborde la meſure de trois pouces, cet excédent ſuffit.

On prend enſuite un autre fonceau, on le place ſur l'autre banc qui doit être à côté du premier fonceau; on parſeme ou l'on ſaupoudre ce fonceau de terre à pot qui ne ſoit point mouillée. On renverſe le fond du pot qui eſt ſur le premier fonceau, ſur ce ſecond ainſi ſaupoudré, obſervant que la diſtance des bords du fond aux bords du fonceau ſoit la même par-tout. Pour renverſer il faut être deux; l'un prend les deux manches du fonceau d'un côté, & l'autre en fait autant de l'autre côté; ils poſent enſemble un côté du fonceau ſur le bord de l'autre; ils élevent l'autre côté, & lorſque le fonceau ſur lequel eſt la terre & qu'il s'agit de renverſer, forme un angle droit avec l'autre fonceau, on laiſſe le premier fonceau, & des mains d'enbas dont on le tenoit, on retient la terre ſur laquelle on les place, & l'on acheve de renverſer. Le premier renverſement fait, le premier fonceau ſe détache & laiſſe le ſecond ſur le ſecond fonceau.

On prend la meſure pour le fond en-dedans, & l'on commence à relever la terre par les bords tout-autour de cette meſure. Pour cet effet on applique le plat de la main gauche ſur les limites de la meſure du fond, & avec la droite on éleve la terre qui eſt au-delà de ces limites, perpendiculairement tout-autour, on ſe ſert enſuite du maillet pour la redreſſer, obſervant de lui conſerver l'épaiſſeur convenable.

On fait enſuite des rouleaux de terre d'environ ſix ou ſept pouces de longueur, ſur deux pouces de diametre, un peu pointus par les bouts. On prend ces rouleaux de la main droite, & l'on place le plat de la gauche contre le côté du pot en-dehors, & l'on attache le rouleau en-dedans vis-à-vis la main gauche, en le ſerrant d'un petit tour de poignet, & avec le doigt de devant, & l'on continue cette manœuvre ſur toute la longueur du rouleau, appliquant

en même tems le pouce de la main gauche ſur le rouleau, preſſé par l'index de la droite; ces trois mouvemens ſe font ſucceſſivement. A meſure que le rouleau avance le long du côté du pot, il faut avancer la main gauche & la tenir toujours correſpondante à la main droite, le pouce de la main gauche étant toujours preſſé contre la partie du rouleau qui monte, & la tenant ſerrée.

Le rouleau étant ainſi poſé, il y aura à la partie inférieure un filet qui débordera; on applanira ce filet avec le pouce, en commençant où le rouleau finit. On unira pareillement tout le fonceau avec le doigt de devant recourbé, en commençant au commencement du rouleau, & en avançant le doigt vers ſoi, gliſſant ce doigt recourbé depuis le bout du rouleau le premier attaché juſqu'à l'autre bout, obſervant de faire toujours ſuivre la main gauche appliquée endehors; cela fait, on poſe un autre rouleau à l'extrémité du premier, puis un troiſieme, juſqu'à ce que le tour du pot ſoit achevé. On recommence enſuite un ſecond tour, puis un troiſieme; on avance ainſi les côtés du pot, & on les éleve à un bon pouce de plus que le pot ne doit avoir de hauteur; ce pouce dont le pot eſt monté d'au-delà de ſa meſure ſe renverſe en-dedans; il y en a qui font leurs pots ſans bords renverſés.

Pour renverſer le bord on prend une latte de quatre pouces ou environ plus longue que le côté du pot, & de dix lignes en quarré; on marque ſur la latte la hauteur du pot. En cet endroit on paſſe un clou qui la traverſe de deux pouces; on applique enſuite l'autre bout de la latte perpendiculairement ſur le fonceau; on fait entrer la pointe du clou dans la ſurface du pot, puis tenant d'une main un des bouts de la latte, & l'autre bout de l'autre main, on fait tout le tour du pot: il eſt évident que la pointe y fera une coupure circulaire dont le plan ſera parallele à celui du fond.

Après quoi renverſez le bord en-dedans; que ce bord promine en-dedans d'un demi-pouce; humectez vos mains d'un peu d'eau, & les appliquant ſur cette prominence, abattez-la; uniſſez tout le tour du pot, & faites enſorte qu'il ſoit par-tout de la même épaiſſeur en tout ſon contour.

Le printems eſt la meilleure ſaiſon pour faire des pots; on en fait dans les autres, mais en hiver il faut les garantir de la gelée par la fumée, ſoit du bois, ſoit du charbon: en été la trop grande chaleur eſt ſujette à les faire fendre ou fêler.

Fours. Il s'en fait de deux ſortes; les uns d'une bonne terre glaiſe, la même dont on uſe pour les pots; on y peut employer les épluchures de terre à pot, mais pour le premier établiſſement il faut faire cuire une bonne quantité de terre, moudre enſuite, paſſer au tamis groſſier, & ſelon que la terre glaiſe eſt graſſe ou maigre, y ajouter plus ou moins de ciment ou terre cuite. Il faut ſi elle eſt trop graſſe y ajouter un peu plus de ciment; le mélange s'en fait comme pour les terres à pots, on l'humecte, & on le jette dans un coin; l'on continue juſqu'à ce qu'on ait de quoi faire la moitié d'un four. On la laiſſe enſuite s'imbiber pendant quelques jours, puis on la retourne avec des pelles, & on la remarche juſqu'à ce qu'elle ſoit liante; alors on en conſtruit le four tout d'une maſſe, ou l'on en fait des briques; les briques ſont préférables à la maſſe.

L'autre ſorte de four ſe fait avec la terre glaiſe & le ſable; mais il eſt preſqu'impoſſible de preſcrire des regles pour ſa compoſition, parce que la terre peut être plus ou moins graſſe, le ſable plus ou moins dur, ou plus ou moins fondant, ou plus ou moins pur ou mêlé de matiere étrangere. Si l'on trouvoit du grès dont le grain fût blanc & brillant, on ne riſqueroit rien à s'en ſervir: il faudroit le réduire en ſable & le paſſer au tamis. Pour faciliter cette manœuvre, on mettra recuire les morceaux de grès, & cette préparation en facilitera le broyement.

Pour ſavoir ſi la qualité du ſable eſt dure ou tendre, il faut prendre cinq meſures de ſable & deux de terre graſſe moulue, les mêlanger, humecter & pétrir avec les mains, en faire une brique, & mettre cette brique, quand elle ſera bien ſeche, dans une arche à pot, avec un pot ſi on a occaſion d'en faire recuire un. Cette brique s'attrempera avec le pot; quand on levera le pot pour le ſubſtituer à un autre, faites prendre la brique avec une ſpatule, & qu'on la place ſur les bords de deux pots; on en connoîtra la qualité au bout de deux jours; ſi elle ſe fond, ou la terre ou le ſable ne valoit rien; mais ſi l'on eſt ſûr que la terre eſt bonne, c'eſt une marque que le ſable eſt ou trop tendre, ou trop mêlé de beaucoup de terre étrangere.

Pour ſavoir s'il y a parmi le ſable des matieres terreſtres, prenez-en une pinte; mettez-la dans une terrine verniſſée qui contiendra ſix ou ſept pintes; verſez deſſus de l'eau claire; remuez le ſable avec les mains pendant quelque tems, autant qu'il faut pour que la terre ſe détache du ſable; laiſſez repoſer le tout environ une minute, puis verſez l'eau par inclinaiſon dans une autre terrine verniſſée de la même grandeur que l'autre; remettez encore de l'eau claire ſur le ſable, & réitérez la même manœuvre juſqu'à ce que l'eau vienne pure; laiſſez repoſer l'eau trouble dans l'autre terrine, quand cette eau ſera claire, verſez-la doucement par inclinaiſon; faites évaporer le reſtant de l'eau, & vous aurez la quantité de terre qu'il y avoit dans une pinte de ſable. Le ſable ainſi lavé peut être plus ou moins dur; s'il étoit un peu tendre, on en mêlangeroit trois meſures avec une meſure de terre graſſe; mais s'il étoit dur, cela vaudroit mieux pour faire la brique. Lorſque le ſable eſt tendre, mais non mêlé de matieres terreſtres; lorſqu'il a le grain tranſparent, quelle que ſoit d'ailleurs la couleur, il ſera bon pour le verre à voute ordinaire. Quand vous avez le ſable qui convient, faites-en un mêlange de cinq meſures contre deux de terre graſſe; mêlez comme ci-deſſus, & achevez l'opération.

Pour faire les briques, les bien faire, & épargner le tems & mieux conſtruire le four, il faut en avoir de pluſieurs dimenſions; il en faut pour les murailles, pour les tiſonniers, les lits de champ, pour la couronne ou la voute, *&c.*

Le moule pour les murailles doit avoir dix-neuf pouces de longueur, huit pouces & demi de largeur, & cinq & demi de profondeur dans œuvre pour les tiſonniers, vingt & un pouces de longueur, huit pouces & demi de largeur, quatre pouces de profondeur d'un côté, & de l'autre une quantité déterminée par la coupe du tiſonnier.

L'arcade du tiſonnier doit être le ſegment d'un cercle plus grand que celui dont le diametre en ſeroit la largeur, entre les murailles en haut. Voici le moyen de trouver ce ſegment, ſi l'on veut procéder méthodiquement & avoir en même tems la coupe de la brique, & par conſéquent l'autre côté du moule pour l'arcade du tiſonnier. Prenez une ficelle de huit à neuf piés, frottez-la avec de la craie comme font tous les charpentiers, & ſur une grande table ou ſur un plancher, que quelqu'un fixe la ligne ſur le plancher avec le doigt; faites-en autant, laiſſant entre votre doigt & celui de qui vous aide, environ quatre piés; qu'enſuite l'un des deux bande la corde, & lui faſſe tracer une ligne blanche en la baiſſant. Prenez ſur cette ligne, la largeur du tiſonnier qui eſt de 30 pouces en hauteur *bb*; entre les points *bb*, coupez cette ligne *bb* en deux parties égales par la ligne *ee* au point *F*; prenez du point *F* ſur la perpendiculaire *Fe*, la partie *FG* de dix pouces qui ſoit la hauteur de l'arcade; cher-

chez le centre *n* du cercle qui doit paſſer par les trois points donné *bGb* derriere ce cercle. Prenez les parties *ba*, *bb*, de huit pouces & demi, & du même centre *n*, découvrez l'arc *oo*, & tirez les lignes *rp*; *xp* donnera la largeur du moule. Il faut opérer de la même façon pour trouver le centre & la coupe de la couronne, & en avoir les briques.

Le moule pour le lit de champ doit être proportionné à la largeur du four, par exemple, ſi le four avoit ſept piés & demi de largeur, il en faut prendre le tiers; & que le moule ait trente-un pouces & demi en longueur, huit pouces & demi en largeur, & que les côtés ſoient de quatre pouces & demi de profondeur. Le ſapin qui eſt ſans nœuds, eſt bon pour faire ces moules.

Quand on a les moules que tout charpentier de campagne peut faire, les dimenſions étant données, on travaillera aux briques. Pour faire les briques, on fait porter la terre à les faire dans une chambre dont le plancher ſoit uni; on lave bien le moule en dedans; on l'eſſuie avec un chiffon, puis on le poudre avec du ſable ſec & paſſé au tamis. On le poſe ſur le plancher; on prend quatre morceaux de terre, & on les jette dans les quatre coins; on remplit enſuite le fond du moule; on marche enſuite ſur la terre à piés nuds, ayant ſoin de bien fouler la terre dans les coins avec le talon. On jette de nouveau de la terre dans le moule; on la foule comme auparavant; on continue juſqu'à ce qu'il ſoit plein; on a ſoin de repouſſer le moule contre le plancher, car il fera effort pour ſe lever tandis qu'on foulera; puis on enleve la terre qui déborde le moule, & l'on en ſépare le ſuperflu avec le fil de cuire, & qui a deux petits bâtons liés à chaque bout pour le mieux tenir dans les mains. En raſant avec cet outil les bords du moule de l'un à l'autre bout, cela fait avec une petite planche plus longue que la largeur du moule, taillée en coûteau, on acheve de mettre la brique de niveau avec les bords du moule. On prend le moule diagonalement; on tient le moule qui laiſſe la brique ſeule; on le repoudre de ſable, & l'on travaille à une nouvelle brique.

Quand les briques ſont un peu ſeches, comme on s'en aſſurera en les tâtant, & qu'on les trouve un peu dures, on les dreſſe ſur le champ, ayant ſoin de les placer bien à-plomb.

Mais cette manœuvre ne ſuffira pas: pour ſe ſervir des briques, il faut qu'elles ſoient repaſſées; pour cet effet, on a une boîte de trente-deux à trois pouces de long ſur neuf de large, & ſix & demi de haut; ouverte par les deux bouts, comme on voit en *b*, faite de chêne, d'un pouce d'épaiſſeur, le fond plus fort, & les côtés bien cloués. Il faut avoir huit lattes de la même longueur que la boëte, & d'environ deux pouces de largeur; quant à l'épaiſſeur, il faut que deux de ces lattes ayent un pouce & demi, deux un pouce, deux un demi-pouce, deux trois lignes. On met deux de ces lattes à plat ſur le fond de la boîte, l'une à un des côtés & l'autre à l'autre côté, & on les prend de l'épaiſſeur qui convient à l'eſpece de briques à paſſer. Exemple: ſi l'on veut paſſer ou rendre unie une brique pour la muraille du four, elle doit avoir cinq pouces & demi d'épaiſſeur lorſqu'elle eſt nouvellement faite; mais en ſe ſechant, elle prend retrait, & perd de ſon épaiſſeur. On prend des lattes de ſix lignes d'épaiſſeur, on les met dans la boëte; on y poſe auſſi la brique de maniere que la ſurface la plus unie ſoit en bas; puis avec une barre quarrée de neuf à dix lignes d'épaiſſeur que l'on tient entre ſes mains, & que l'on applique ſur les bords de la boîte; à un des bouts de la brique, on tire & racle la brique en tirant à ſoi la barre qui enleve l'excédant de la brique; cela fait, on répete la même opération à toutes les briques.

Il faut que le four ſoit conſtruit ſelon la largeur des pots; mais il y a ici une remarque à faire, c'eſt que ceux qui font un nouvel établiſſement, & qui ont à employer de la terre dont on n'a point encore fait uſage, doivent la compoſer comme celle des pots, en faire quelques tuiles d'environ ſix pouces de longueur ſur quatre de largeur & un d'épaiſſeur; quand elles ſeront ſeches, en prendre bien exactement la meſure, l'attremper doucement, la faire mettre dans un four ou dans une forge à ſerrurier, & lui donner enſuite la chaleur d'un four à verre en fonte, la garder à cette chaleur pendant quelque tems; ſi l'épreuve ſe fait dans un four, qu'elle y reſte vingt-quatre heures au plus. Il faut enſuite la retirer, la laiſſer refroidir, la remeſurer & comparer ſes premieres dimenſions avec celle-ci. Si l'on trouve que le retrait ſoit de trois lignes, & ſi l'on ſuppoſe qu'un pot ſec doive avoir trente pouces de hauteur ſur trente de diametre, on trouvera ſes dimenſions avant le retrait ou après; on dira, ſix pouces eſt à trois lignes de diminution, comme trente pouces à ſa diminution. On aura la diminution du contour de la maniere ſuivante: on dira, 7, 22, 30, à la circonférence du pot 94 $\frac{2}{7}$; & enſuite, 6 pouces eſt à 3 lignes comme 94 $\frac{2}{7}$ à 45, d'où l'on voit que le diametre ſera retréci de 15 lignes; ainſi quand les pots ſont de 30 pouces de hauteur & bien ſecs, il faut qu'un four ait les dimenſions ſuivantes.

Meſures du four en toutes les parties.

Il aura en quarré 7 piés 4 pouces.

La grille en long 7 piés 10 pouces, en larg. 1 pié 4 pouces, haut. aux ſieges, 2 piés 9 pouces.

Largeur des chambres, 6 pouces, hauteur huit pouces.

Hauteur des ſieges aux ouvroirs, 2 piés 5 pouces.

Hauteurs & largeurs des ſieges, 10 pouces.

Hauteur des murs des ſieges, 3 piés 11 pouces.

Hauteur de la grille à la couronne, 9 piés.

Hauteur de la grille aux lunettes des arches cendrieres, 6 piés 7 pouces.

Largeur des lunettes, 6 pouces $\frac{1}{2}$.

Hauteur des ſieges aux lunettes des arches à pot, 2 piés 11 pouces.

Largeur des lunettes, 7 pouces.

Hauteur de la grille au centre de la tonnelle, 3 p. 3 pouces.

Longueur de la tonnelle, 2 piés 7 pouces.

Ces dimenſions ſont pour le charbon qui donne beaucoup de flammes ſans donner beaucoup d'ardeur à ſa braiſe; mais pour le charbon d'Angleterre, ou de S. Etienne en Forez, ou celui dont la braiſe eſt ardente, le four pour le même pot ne doit pas avoir de la grille à la hauteur de la couronne plus de 7 piés; mais il vaut mieux que la couronne ſoit trop haute que trop baſſe.

Pour le charbon qui donne moins de flamme que de chaleur, le four aura en quarré 8 piés.

Longueur de la grille, 1. 4.

Hauteur de la grille aux ſiéges, 2. 6.

Largeur des chambres, 6 pouces.

Hauteur des chambres, 8 pouces.

Hauteur des ſiéges aux ouvroirs, 2 piés 7 pouces.

Hauteur & largeur des ouvroirs, 10 pouces.

Hauteur des murs des ſiéges, 4 piés.

Hauteur de la grille à la couronne, 7 piés 6 pouces.

Hauteur de la grille aux lunettes des arches cendrieres, 6 piés 6 pouces.

Largeur des lunettes, 6 pouces & demi.

Hauteur des ſiéges aux lunettes des arches à pots, 3 piés 3 pouces.

Largeur des lunettes, 7 pouces.

Hauteur de la grille au centre de la tonnelle, 3 piés, 1 pouce.

Largeur de la tonnelle, 2 piés 8 pouces & demi.

Lit de champ; c'eſt le dernier rang de briques poſées ſur leur champ qui termine la hauteur des ſiéges.

Quand on voudra conſtruire la hale pour une *verrerie* à bouteilles ou à cryſtal; il ne faudra pas que le fond de la cave ſoit plus de trois piés & demi plus bas que la ſurface du champ, parce que le four ne chaufferoit pas ſi bien; & l'on ſeroit plus de tems à faire la fonte & à rafiner le verre: on perdroit du tems, & l'on conſumeroit du charbon; en voici la raiſon.

Les portes des caves ayant trois piés & demi de hauteur ſur la ſurface du champ, l'air y entrera avec plus de violence, que ſi les portes étoient auſſi baſſes que la ſurface du champ; car dans ce dernier cas, le vent n'y entreroit qu'à meſure qu'il y ſeroit attiré par le foyer, & agiroit lentement ſur le chauffage; au lieu que dans le premier, ſon cours ſeroit encore accéléré de ſon poids, ce qui le feroit paſſer avec plus de vîteſſe à-travers la grille, enflammer plus rapidement le charbon qui eſt deſſus, & rendre la chaleur plus grande.

Quand on aura tracé le four ſelon le plan, on poſera le premier rang de briques, la ſurface brute en en-bas; la ſurface unie en deſſus. Il faut que le deſſus de ce premier rang ſoit uni & de niveau partout; enſuite on travaillera à la tonnelle, en plaçant ou commençant un ſecond rang ſur le rang déjà poſé. On eſt deux à poſer une brique, parce que ne s'agiſſant pas ſeulement de la poſer, mais de l'appliquer bien exactement ſur la brique qui eſt en-deſſous; il faut les frotter l'une contre l'autre juſqu'à ce que les inégalités de l'une & de l'autre diſparoiſſent; on connoîtra ſi leur application ſe fait dans toutes leurs ſurfaces en balayant & en conſidérant ſi elles ont frotté l'une & l'autre par tout. Il faut frotter juſqu'à ce que le frottement ſoit ſenſible ſur les deux ſurfaces entieres. On place enſuite une autre brique de la même maniere, & l'on acheve ce rang.

Mais pour lier ces briques, il faut du mortier; on le fait avec la raclure des briques; on la ramaſſe; on la paſſe au tamis; on a une cuve qu'on remplit à moitié d'eau claire; on l'agite avec un bâton; cependant un autre y répand la raclure paſſée; l'un ſeme & l'autre tourne juſqu'à ce que le tout ait la conſiſtence d'une bouillie claire. Cela fait, on répand ſur le premier lit ou ſur les premieres briques frottées, de ce mortier; on l'égaliſe avec une truelle; on poſe enſuite les ſecondes briques frottées, les agitant & frottant juſqu'à ce qu'elles commencent à s'attacher & à prendre; on leur donne l'aſſiette qui leur convient; on prend un morceau de planche qu'on poſe deſſus; on frappe quelques coups de marteau ſur la planche; cela aſſûre la brique & fait ſortir l'excès de mortier qu'on ôte avec la truelle; on opere de la même maniere pour la brique qui doit ſuivre, c'eſt-à-dire, qu'on la poſe ſans mortier; qu'on la frotte contre celle de deſſous; qu'on fait joindre ſes côtés avec l'autre poſée; que pour cet effet on uſe de la ſcie; on frappe ſur le côté avec le marteau; on applique la planche, *&c.* quant au ſecond lit, on commence par frotter toutes les briques du premier, avant que d'aſſeoir une ſeule des briques.

On n'aura pas beſoin d'un ceintre pour faire la couronne; car chaque brique étant une fois poſée avec le mortier, on ne la ſéparoit pas ſans la briſer. Au lieu de travailler en-dehors à faire la couronne, on fait un échafaut en-dedans, & l'on conduit la conſtruction de la voûte, comme nous allons dire. Comme la courbe de la voûte eſt un ſegment ou une portion du cercle dont le diametre ſera plus long que la largeur du four, il en faut chercher le centre, qu'on trouvera, comme on l'a dit, pour la coupe des briques; & la diſtance du centre à la circonférence ſera la ligne qui ſervira à conduire la voûte.

La muraille du four étant élevée à la hauteur convenable, il faut prendre une planche dont la longueur ſoit juſte la longueur du four, & qui ſoit percée dans ſon milieu d'un trou à recevoir une petite corde qu'on noue par les deux bouts; que la longueur de la corde depuis le trou juſqu'à ſon nœud, ſoit égale à la ligne trouvée ci-deſſus pour la coupe des briques; que depuis ce premier nœud juſqu'à l'extrémité de la corde, il y ait un pié d'excédent; que la planche ſoit poſée horiſontalement; que le trou correſponde au centre du four comme dans ces deux figures; *a* eſt la planche, *bb* les murailles du four, *c* le centre, *d* la corde, *e* le nœud, *h* l'autre nœud, *iiii* le ſegment ou demi-cercle, dont la planche repréſente une partie du diametre; *ch* eſt la corde qui ſervira à conduire l'ouvrage, ou la couronne.

oo, Les chambres ou loges.

p, La tonnelle ou le tiſonnier.

rr, Les lunettes ou arches à pots.

x, Les lunettes ou arches à cendrier.

tt, Les ouvreaux.

vu, Les ſiéges.

ζζζζ, Les murailles du four.

yyyy, La couronne.

F, La grille; *E A B G D*, figure intérieure de la voûte, où l'on voit comment chaque rang de briques ſe joignent, & la figure qu'elles forment aux angles.

Lorſqu'on commence la voûte, il faut préſenter une brique de voûte au point *B* ou *C* ou *D*, ou *A*; puis prendre la corde à la main & avancer le nœud *h* juſqu'à cette brique; de maniere que ſon côté faſſe angle droit avec elle; & ainſi des autres briques en tous ſens. Cet angle droit des briques avec la corde, & la longueur de la corde, déterminent ſi parfaitement la poſition des briques, qu'en ſe conformant à ces deux regles, on conſtruira exactement la voûte, comme nous venons de l'indiquer. On finit par mettre la clé *o*, & l'on unit la voûte en-dedans en la raclant; ſi l'on rempliſſoit les coins, la voûte deviendroit ronde; ce qui ſe peut pratiquer.

Le four & les ſiéges étant achevés en-dedans, & les ouvreaux taillés, on commencera à conſtruire les quatre arches à pots, ſous les planchers deſquelles on fait une petite voûte, avec une ouverture; c'eſt-là qu'on fait ſécher le ſable. Tous ces ouvrages s'achevent avec la brique commune; on n'a qu'à bien ſuivre le plan, & le ſuivre avec exactitude, il ſuffiroit à un mâçon habile pour travailler une *verrerie*, ſans en avoir jamais vue.

Dans les *verreries* en bois, il y en a qui ſe ſervent de la charrée avec un peu de cendres fines: on n'en peut pas faire autant dans les *verreries* à charbon, parce que dans celles en bois, on tiſe toujours preſque comme ſi l'on étoit en fonte, & c'eſt-là ce qui empêche le verre de venir ambité. Mais ſi dans les *verreries* à charbon, l'on tiſoit pour garantir le verre de venir ambité, la pouſſiere du charbon tomberoit ſur le verre; elle le feroit bouillir, & les bouillons ou petites veſſies occaſionnées de cette maniere, gâteroient les marchandiſes; & d'un autre côté, ſi l'on n'étoit pas aſſidu à tiſer, le verre viendroit ambité. Car, comme il n'y a pas beaucoup de ſel dans ces cendres, on n'y met pas beaucoup de ſable; ainſi il faut donner feu continuellement.

Ambité. Le verre eſt ambité, quand il eſt mol, quand il n'y a pas aſſez de ſable; alors il vient plein de petits boutons; le corps du verre en eſt parſemé; les marchandiſes qui s'en font ſont comme pourries, & caſſent facilement; il faut alors le rafiner, & perdre à cette manœuvre du tems & du charbon.

Dans toute *verrerie*, ſoit en bois, ſoit en charbon,

il eſt à ſouhaiter qu'elles ſoient à portée d'avoir de la ſoude de varech ; cela épargnera bien du chauffage, & l'on fondra plus vîte ; ce qui ne ſera pas d'un petit avantage aux fabriquans.

Il y a des *verreries* où l'on ſe ſert de cendres fines ſeulement ; quand elles ſont bonnes, elles portent plus de ſable : ſi au contraire elles ſont moins bonnes, elles en porteront moins ; & ſi elles ſont mauvaiſes, elles n'en porteront point du tout.

Les ſables ont des qualités ſi différentes, qu'il y en a qui fond facilement ; d'autre qui eſt dur ; mais il n'y en a point qui ne puiſſe ſe réduire en verre en lui donnant du fondant. La diverſité qui ſe trouve tant dans les ſables que dans les autres matieres, empêche qu'on ne puiſſe donner une compoſition fixe.

Au reſte, voici comment on peut s'y prendre pour en trouver une bonne. Si l'on établiſſoit une *verrerie* à côté d'une autre, on n'auroit qu'à tâcher d'avoir de leur compoſition. Mais ſi l'établiſſement ſe fait dans un endroit où toutes les matieres ſoient inconnues, pour lors il faudra préparer une douzaine de petits creuſets plats, comme on voit *fig. a*, compoſés de bonne terre à pot. Quand la ſalle & le four ſeront conſtruits, & avant qu'on ait fait mettre le feu aux tonnelles pour faire ſécher & chauffer le four, il faut prendre quelques pots félés, comme on ne manquera pas d'en trouver dans la chambre aux pots ; placer deux de ces pots dans le four, ſur les ſiéges, un de chaque côté, devant le trou du milieu ; il faut que ces pots ſoient renverſés, & le cul en-haut. Cependant on fera paſſer les cendres & le ſable, ſi-tôt que le four ſera devenu chaud, & que les arches cendrieres commenceront à rougir ; alors on fera mettre dans ces arches autant de cendres qu'elles en pourront contenir ; ſe réſervant toutefois autant de places qu'il ſera néceſſaire, pour les retourner ; les cendres étant bien cuites, on les retirera des arches, & on les mettra dans un endroit pavé de briques, juſqu'à ce qu'elles ſoient refroidies. On fera pareillement ſécher & paſſer le ſable ; après quoi on formera les huit différentes compoſitions ſuivantes, qu'on mettra ou dans huit terrines, ou dans la même terrine ; mais chaque compoſition à part.

On mettra ſix ou huit de ces petits creuſets deſſus les pots renverſés, de maniere qu'on puiſſe les retirer en mettant un ferret dans le trou de leurs manches. On fera enſuite mettre les pots dans les arches pour les attremper ; puis faire mettre le feu aux tonnelles ; cependant, comme nous avons dit, on fera paſſer les cendres, *&c.*

Prenez de la cendre cuite ſeule, trois fois plein un des petits creuſets, & mettez ce creuſet à part avec étiquette.

Prenez de la cendre cuite, ſept fois plein une chopine ; mettez ces cendres dans la terrine ; prenez de plus une chopine de ſable, que vous ajouterez aux ſept chopines de cendres dans la terrine, & que vous mêlerez bien, puis vous mettrez ce mélange à part avec une étiquette.

Prenez ſix meſures de cendre & une meſure de ſable ; mettez-les dans la terrine après les avoir bien mélangées ; placez le mélange à part, avec une étiquette.

Prenez cinq meſures de cendre & une de ſable, mêlez & mettez à part.

Prenez quatre meſures de cendre & une de ſable, mêlez & mettez à part.

Et ainſi de ſuite, vous aurez :

n°. 1. cendres.
n°. 2. 8. cendre, 1. ſable.
n°. 3. 7. cendre, 1. ſable.
n°. 4. 6. cendre, 1. ſable.
n°. 5. 5. cendre, 1. ſable.
n°. 6. 4. cendre, 1. ſable.
n°. 7. 3. cendre, 1. ſable.
n°. 8. 2. cendre, 1. ſable.

Cela fait, quand le four ſera devenu blanc, faites porter toute cette compoſition au four ; puis faites retirer un des creuſets, & rempliſſez-le de la compoſition n°. 1. & faites-le remettre au four ſur le fond du pot, & faites-en autant pour toutes les compoſitions. Arrangez-les de façon que vous puiſſiez les reconnoître.

Au bout de quatre heures prenez une cordeline ; c'eſt une petite tringle de fer ; faites-en recourber le bout d'environ cinq pouces ; faites-la chauffer au four, & plongez-la ſubitement dans l'eau, ſeulement pour en ôter la fumée, & pendant qu'elle eſt chaude, eſſayez tous vos creuſets les uns après les autres, & voyez ſi la matiere eſt fondue : ſi elle eſt fondue, retirez le n°. 1. & le rempliſſez de la même compoſition, & le remettez au four ; & ainſi de tous les autres : faites fondre & affiner, ce que vous connoîtrez en plongeant la cordeline dans les creuſets ; ſi la matiere fait un fil ſans aucun grumeau, ce dont vous vous aſſurerez en paſſant le fil de verre entre les bouts du doigt index & le pouce ; ſi vous ne ſentez point de grumeau, vous conclurez que la matiere eſt affinée. Si toutes les matieres ſont fondues & affinées, celle qui donnera le fil de verre le plus épais ſera la meilleure : faites chauffer une canne ; retirez ce creuſet, mettez-le ſur le fil de l'ouvreau ; cueillez à deux ou trois repriſes : ſi au troiſieme coup vous en avez ſuffiſamment ſur la canne, ſoufflez : ſi le verre ſoufflé eſt fin, la compoſition eſt bonne. Cueillez un ſecond morceau dans le même creuſet, puis un troiſieme, en un mot autant que vous pourrez ; quand ces morceaux ſeront un peu froids applatiſſez-les ſur le marbre ; laiſſez-les encore un peu refroidir ; remettez-les dans l'ouvroir juſqu'à ce qu'ils ſoient prêts à couler ; alors retirez-les, laiſſez-les derechef refroidir comme auparavant, & les remettez dans l'ouvreau, & lorſqu'ils ſe remettront en fuſion, retirez-les encore, & les laiſſez refroidir tout-à-fait : quand ils ſeront froids, voyez ſi le verre en eſt blanc ou non : s'il n'eſt pas blanc, c'eſt ſigne qu'il eſt bon, & peut-être qu'on y peut ajouter un peu de ſable ; mais s'il eſt blanchâtre, c'eſt une marque qu'il y faut abſolument ôter du ſable, & qu'il y en a trop.

Quand par vos eſſais vous aurez une compoſition bonne, faites-en avec votre cendre cuite & votre ſable ; retirez vos pots félés quand vous ferez déboucher vos tonnelles, pour leur en ſubſtituer d'autres.

Il en faut faire autant avec le varech : on écraſera la ſoude, on en prendra une meſure ſur laquelle on mettra une meſure de ſable, ou une meſure & demie de ſable, ou deux meſures, ou deux meſures & demie ; ce dernier mélange fera le verre un peu blanc : quand on a trouvé la doſe de varech & de ſable, on prend de la chaux ou de la cendre fine ; on y ajoute autant de ſable que le varech en peut porter ; on mêle bien le tout, on met ce mélange dans l'arche cendriere, & l'on répand deſſus le varech en morceaux : il ſe fondra, & en tournant, agitant la matiere à recuire, elle ſe mêlera avec cette matiere.

La *taraiſon* eſt une eſpece de tuile faite d'argille, dont on ſe ſert pour retrécir l'ouvroir, ſelon que les marchandiſes ſont grandes ou petites.

Tuilette, eſpece de tuile dont on ſe ſert pour boucher l'ouvroir au milieu, & faire paſſer la flamme par les deux côtés.

Canne, morceau de fer d'environ quatre piés huit pouces de long, en forme de canne, percé dans toute ſa longueur d'un trou, de deux lignes de diametre ou environ.

Cordeline, tringle de fer, d'environ quatre piés

huit pouces de longueur, que l'ouvrier prend d'une main, & qu'il trempe chaude dans le pot, pour en tirer de quoi faire la cordeline qui entoure l'embouchure de la bouteille; ce qui ſe fait en attachant le petit teton qui pend, & tournant en même tems la canne de la main gauche.

Molette, morceau de fer plat, d'environ un pié de longueur, dont l'ouvrier ſe ſert pour enfoncer le cul de la bouteille, & en glacer le col pour la faire dépaſſer de la canne.

Pincette, morceau de fer plat recourbé en deux, & pointu à chaque bout, dont on ſe ſert pour arracher les pierres du cueillage.

Ferre, machine de fer, ou eſpece de pince dont on ſe ſert pour façonner la cordeline, & faire l'embouchure de la bouteille.

Ciſeaux, ils n'ont rien de particulier: on s'en ſert pour couper le verre, quand on veut mettre une anſe à quelque vaiſſeau.

Marbre ou *mabre*, plaque de fer de fonte, de dix-huit pouces de longueur ſur douze de largeur, aux environs d'un pouce d'épaiſſeur, ſur laquelle le paraiſonier fait la paraiſon; elle eſt placée ſur un billot.

Paupoire, plaque de fonte comme le marbre, de huit ou neuf lignes d'épaiſſeur; elle eſt placée à terre, & c'eſt là-deſſus que le maître ſouffle & forme la paraiſon, avant de la mettre dans le moule.

Moule, ce moule eſt fait de cuivre jaune; il a la forme d'un cone tronqué, dont le milieu du fond ſeroit percé d'un petit trou d'environ deux lignes d'épaiſſeur: le maître y met la paraiſon pour lui donner la derniere façon. *fig. C*, le moule renverſé où l'on voit le trou. *fig. D*, moule coupé dont on fait l'intérieur; il eſt un peu concave au fond. Pour le moule d'une pinte de Paris, il faut que le diametre en-haut ſoit de quatre pouces & quatre lignes, & le diametre en-bas à la ligne *e*, juſqu'à la ligne en-haut *f*, de 3 pouces 6 lignes; & de la ligne *e* juſqu'au fond, de 8 lignes. Il y a auſſi les moules à mouler les chopines; ils ſont façonnés comme les moules de pintes, mais ils ſont plus petits; il faut que le diametre *f* ſoit de 3 pouces & 6 lignes; le diametre *e* d'en-bas, de 3 pouces & une ligne; & il faut qu'ils aient l'un & l'autre ſix lignes d'épaiſſeur.

Baquet, c'eſt une petite cuve qu'on remplit d'eau, & dans laquelle on rafraîchit les cannes.

Cachere, place pratiquée ſur une petite muraille contigue aux fils des ouvreaux, ou remettement du four, dans laquelle le maître ſépare la bouteille de la canne; le col de la bouteille étant glacé, il poſe le corps dans la cachere, & tenant ſes deux mains étendues, il preſſe de la main gauche le milieu de la canne, & tenant la main droite à l'extrémité de la canne, il leve cette extrémité, & donne en même tems une ſecouſſe de la main gauche; cette ſecouſſe ſépare la bouteille de la canne; il tourne le cul de la bouteille de ſon côté, puis il y applique la partie du cou qui reſte attachée à la canne, & met le col au crochet, pour y appliquer la cordeline.

Banc, ſiege ſur lequel le maître s'aſſied pour faire l'embouchure.

Crochet, tringle de fer de neuf lignes de diametre, courbé & pointu par le bout, avec lequel le fouet arrange les bouteilles dans le four à recuire; il y a d'autres crochets dont on ſe ſert pour mettre les pots dans le four, ils ont ſept piés & demi.

Fer à macler le verre, quand le four eſt un peu refroidi, le verre devient dans le pot quelquefois cordelé: alors on prend le fer à macler: on le fait rougir dans le four, & l'on en pouſſe le bout au fond du pot au-travers du verre, & l'on enleve le verre de bas en haut pendant quelque tems, en le remuant avec ce fer à macler.

Verre cordelé, le four étant un peu froid, il y aura dans le pot une partie du verre qui deviendra un peu plus dure que l'autre; & lorſqu'on a cueilli le verre avec la canne, on prend de l'un & de l'autre; mais quand la bouteille eſt ſoufflée, on voit dedans comme de la ficelle, tantôt groſſe, tantôt menue; comme ces cordes ſont d'une qualité différente de l'autre partie de la bouteille, elles feront caſſer la bouteille; elles ſont à-peu-près de la nature des larmes qui tombent de la couronne du four dans le verre, qu'il faut ôter pour empêcher les bouteilles de caſſer.

Ferret à écremer, fer dont on ſe ſert pour ôter les pierres & les ordures qui ſe trouvent ſur la ſurface du verre dans les pots, avant que de commencer à faire les bouteilles.

Larmes, on appelle de ce nom des gouttes qui tombent de la couronne, dans les tems de la fonte; le four étant en grande chaleur, les ſels volatils s'élevent des matieres, & vont frapper contre la couronne; & comme ces ſels ſont extrêmement ſubtils & pénétrent un peu dans la ſurface de la couronne, elle ſe réſout en verre, dont il tombe quelques gouttes dans les pots; mais comme la matiere de ce verre eſt beaucoup plus dure à fondre que celle des pots, elle ne ſe mêle jamais avec elle, & on l'apperçoit dans le cueillage comme des pierres.

Buche, ou grande barre à mettre les pots. Elle a quatorze piés de long ſur deux pouces & trois lignes d'épaiſſeur, pendant la longueur de la partie quarrée; depuis la partie quarrée elle va en diminuant juſqu'au bout, où elle doit avoir un pouce & demi de diametre. La partie quarrée a ſix piés & demi de longueur: on s'en ſert pour placer le pot dans le four.

Rouleau. Barre ronde dans toute ſa longueur qui eſt d'environ cinq piés quatre pouces, & ſon diametre de ſix lignes. On y remarque un bouton au milieu qui ſert d'appui à la grande barre, quand on met le pot ſur le ſiege.

Crochets. Il en faut trois de peur qu'ils ne ſe caſſent. Ils ont neuf piés & demi de longueur, onze lignes de diametre; les coins en doivent être rabattus; ce qui les rend à huit pans.

Grand crochet. C'eſt une barre dont on ſe ſert à l'ouvroir pour lever & tirer le pot ſur le ſiege & le placer comme il convient. Il a dix piés de long ſur un pouce dix lignes d'épais.

Bodée. Morceau de bois d'environ trois ou quatre pouces d'épaiſſeur ſur deux piés quatre pouces de longueur, & d'environ dix pouces de largeur avec un pié. On fait gliſſer une barre dans une échancrure pratiquée à la partie ſupérieure pour dégager & nettoyer la tonnelle.

Pelle. Il en faut de différentes ſortes, mais une de quatorze pouces de longueur ſur douze de largeur: les bords repliés, de même que celui où eſt la douille. Il en faut une petite de cinq pouces & demi de large ſur ſix pouces de long.

Barre à porter. Inſtrument qui ſert à tranſporter le pot de l'anſe dans la tonnelle.

Bâton à porter. Bâton de quatre piés de longueur & d'environ quatre pouces de diametre au milieu, un courbé au milieu; il ſert à porter le pot au tiſonnier ou la tonnelle.

Brouettes. On s'en ſert pour enlever les immondices, & porter le charbon, *&c.*

Outils de la cave. Perches. Il en faut quatre. Deux ſont placées environ vingt pouces au-deſſous de la grille, une à chaque bout, & les deux autres dix pouces plus bas. Elles ſervent à ſoutenir la barre dont le tiſeur ſe ſert pour dégager la grille. Elles rendront ce travail beaucoup plus facile aux tiſeurs. On n'a pas cet uſage en France. Il faut les placer, comme on voit *fig. a.* Le quarre vers la muraille

d'un côté, ou le pillier qui ſoutient une partie de la grille.

Grande barre à dégager. Elle a onze piés de longueur ſur quatorze lignes d'épaiſſeur, où elle eſt quarrée. La partie équarrie a vingt-deux pouces de long; le reſte eſt arrondi. Les tiſeurs ſe ſervent de cette barre pour dégager la grille & mettre le four en fonte.

Petite barre à dégager. Elle n'a que ſept piés de long. On ſe ſert de celle-ci, quand on ne peut ſe ſervir de l'autre, & alternativement.

Fourche. Tringle de fer d'environ ſix piés de long ſur dix pouces de diametre. On s'en ſert pour avancer ou reculer une barre de la grille.

Outils de tiſeurs. Eſtraquelle ou *pelle à enfourner.* Elle a ſept piés & demi de longueur. Les tiſeurs s'en ſervent à tirer la matiere cuite des arches cendrieres, & la porter aux ouvreaux, où on la renverſe dans les pots. Il en faut cinq. Les pelles auront neuf pouces de largeur & un pié de longueur, & quatre pouces de profondeur.

Poeſle, dont on ſe ſert pour tirer le *verre* des pots caſſés. Elle a ſix piés de longueur. Le manche en eſt rond & égal par-tout, de trois lignes & un pouce. Le baſſin a ſept pouces de diametre.

Rable. Eſpece de rateau dont on ſe ſert pour arranger la braiſe dans le four, & pour y en tirer, lorſqu'on veut mettre les pots. Il a onze piés & demi de longueur. Le manche en eſt égal par-tout, d'environ dix lignes de diametre. Il en faut auſſi de ſept piés. La plaque qui eſt au bord a ſix pouces & demi de long.

Pelle à remuer ou recuire les cendres. Elle a dix piés de long. Le manche en eſt rond, égal par-tout, de treize lignes de diametre. On change la matiere d'un côté de l'arche à l'autre à pluſieurs repriſes, afin que les matieres ſulphureuſes ſe conſument. On connoîtra que cela eſt fait, lorſque l'arche étant aſſez chaude pour cuire la cendre, on y appercevra plus d'étincelle en la remuant.

Pelle à tiſer. Elle a ſept pouces de long ſur cinq & demi de large, emmanchée de bois. Le manche eſt de deux piés quatre pouces de long.

Balai pour nettoyer à-l'entour du four & dans les places où l'on fait la compoſition.

Braſſarts. Ils ſont faits de deux vieux chapeaux paſſés l'un dans l'autre. On en ôte le deſſus, & l'on paſſe le bras droit à travers juſqu'au coude. Ces braſſards ſervent à poſer le manche des pelles qui eſt chaud quand on tranſporte avec ces pelles de la matiere des arches dans le pot.

Maître tiſeur. Son office eſt de remplir les pots, comme les autres; mais de plus de faire la compoſition, & de prendre garde que le verre ſoit fin, avant que de quitter le four, & de veiller à ce que les autres tiſeurs faſſent leur devoir.

Fonte. C'eſt la compoſition, qui miſe dans les pots, ſe vitrifie par l'ardeur du feu, & devient propre aux ouvrages qu'on en fait.

Compagnons tiſeurs. Leur office eſt de chauffer le four; d'entrer le charbon; de vuider les immondices de la cave, & de nettoyer la halle de celles qui s'y ſont amaſſées pendant la fonte.

Deux tamiſeurs. Leur office eſt de faire ſécher la charrée quand on s'en ſert, le ſable; de paſſer les cendres fines. On ſe ſert de tamis travaillés au métier avec du laiton. Il en eſt de même pour les autres matériaux; ces tamis ſe font à Strasbourg & en Angleterre.

Meſſieurs qui font les bouteilles. Il y en a quatre. Leur office dans quelques *verreries*, eſt de faire la paraiſon, & de ſouffler les bouteilles; dans d'autres ils prennent la paraiſon du *paraiſonnier* au ſortir de l'ouvroir; de ſouffler & de former la bouteille, & faire ſon embouchure.

Serviteurs ou *garçons.* Il y en a quatre. Leur office eſt de cueillir le dernier coup du cueillage, puis de le mettre entre les mains du maître. Si c'eſt le maître qui fait la paraiſon, le garçon fait l'embouchure; ſi le maître fait l'embouchure, le garçon fait la paraiſon, & la chauffe à l'ouvroir.

Gamins. Petits garçons dont l'office eſt de chauffer les cannes; de cueillir deux, trois ou quatre coups de verre ſur la canne, & de porter les bouteilles aux fourneaux à recuire.

Tiſeur. Son office eſt d'avoir ſoin que le four ne ſoit ni trop froid, ni trop chaud; car ſi le four eſt trop chaud, le verre deviendra mou, & l'on aura de la peine à le cueillir; & s'il eſt froid, le verre deviendra dur & ambité.

Fouet. C'eſt le nom de celui qui arrange les bouteilles dans le fourneau, & a ſoin de les tenir dans une chaleur convenable, ni trop froides, ni trop chaudes; ſi le fourneau eſt trop froid, les bouteilles péteront, s'il eſt trop chaud elles s'applatiront. C'eſt auſſi le fouet qui défourne les bouteilles; il eſt aidé dans ce travail par les gamins.

Recuire ou *anneler.* C'eſt entretenir les fourneaux dans une chaleur convenable. La journée étant finie, ou les pots étant vuides, on y laiſſe mourir le feu, & les marchandiſes ſe refroidiſſent peu-à-peu.

Défourner. C'eſt tirer les marchandiſes du four, quand elles ſont aſſez cuites ou aſſez froides.

Macler. Lorſque le verre eſt devenu cordelé, on prend le *fer à macler*, on le chauffe, on s'en ſert enſuite pour mêler le verre dur avec celui qui eſt plus mol.

Raffiner. On raffine en *verrerie*, quand le verre étant devenu ambité, pendant qu'on le travaille, le tiſeur eſt contraint de mettre le four en fonte, & de rendre au verre par la chaleur ſa bonne qualité.

Ecremer. C'eſt dans les *verreries* à bouteilles, l'ouvrage des ſerviteurs. On prend le ferret à écrêmer, on en chauffe le bout; on cueille du verre à quatre à cinq coups; on l'applatit ſur le mabre; quand il eſt un peu froid, on fait paſſer le ferret ſur la ſurface du verre par ſa partie plate, en ſuivant le tour du pot, & l'on entraîne les pierres qui y ſurnagent; on recommence cette manœuvre juſqu'à ce qu'on n'apperçoive plus de pierres. Ces pierres viennent en plus grande partie de la ſoude ou varech quand on s'en ſert; quand on ne s'en ſert point elles viennent d'accident; elles ſe ſont apparemment mêlées avec les matieres en les tranſportant de place en place.

Mettre les pots dans les arches. On va à la chambre aux pots, on en prend un à la fois; on le met ſur une civiere; on le porte au four, puis dans chaque arche à pot on place trois petits piliers ſur leſquels on poſe le pot, de maniere que la chaleur puiſſe paſſer en-deſſous & ſécher le fond. S'il étoit poſé à plat, le fond du pot étant plus long-tems à chauffer que le reſte, pourroit péter. On les enferme ordinairement d'une légere muraille de briques; mais trois tuiles ou plaques de terre ſuffiront. On bouche l'arche en un moment avec ces tuiles; on les débouche auſſi facilement. Il faut que ces tuiles aient été miſes à cuire avec les pots, & aient été faites de ciment & d'épluchages de terre à pot.

Mettre le feu aux tiſonniers ou *tonnelles.* Aux environs d'un pié à l'extérieur des tonnelles, on allume un petit feu à chaque tonnelle. On continue ce feu pendant deux jours, en l'augmentant peu à peu, & en l'avançant vers les tonnelles. Le troiſieme & quatrieme jour on l'avance encore un peu en-dedans des tonnelles; & l'on continue cette manœuvre en augmentant le feu, & en l'avançant juſqu'à ce qu'on ſoit arrivé au milieu du four ſur la grille. A l'extérieur de la tonnelle on fait une petite muraille de briques ſans mortier, pour boucher la tonnelle à meſure que le feu ou la braiſe y monte. On force ainſi la chaleur à paſſer dans le four; & d'ailleurs on peut approcher

plus aiſément pour y mettre du charbon. Quand le feu eſt pouſſé au milieu, on laiſſe attremper le four pendant l'eſpace de deux jours. Puis on deſcend dans la cave, & à chaque bout de la grille on fait avec une barre deux trous, au travers de la bourbe; on fait tomber les pouſſieres & les cendres, juſqu'à ce qu'elles ſoient ſuivies de la braiſe rougeâtre. Alors l'air ſe portera par ces trous, & le four ſe chauffera à vûe d'œil. Mais il faut avoir ſoin que le charbon couvre les trous qu'on a faits: on y travaillera par la tonnelle. Cinq heures après on élargit les trous, & l'on continue de tems en tems à dégager la grille, juſqu'à ce qu'enfin elle ſoit entierement dégagée: alors le four entrera en fonte. On continuera ainſi trente ou trente-ſix heures avant que de mettre les pots. La premiere fois qu'on allume le feu, il faut laiſſer les lunettes des arches ouvertes; il faut que les arches ſoient attrempées auſſi-bien que les pots. Il ne faut pas oublier de mettre dans les arches à pots à cuire, les margeoirs à marger les lunettes, lorſque les pots ſont levés.

Lever les pots. C'eſt les tranſporter des arches à pots dans le four ſur les ſieges. Pour cet effet, on défait la muraille, ou on débouche la tonnelle; on ôte les immondices, puis on place la bodée à une diſtance du tiſonnier d'environ trois piés. Deux tiſeurs, ou un ſeul ſelon le beſoin, dégagent les crayers ou mouſſes qui ſont attachés à la tonnelle, & l'on écarte la braiſe afin d'avoir un paſſage libre ſous les pots; on ôte la bodée & les immondices de la glaie. Cependant il y a un autre tiſeur qui écarte les braiſes qui ſont au-devant du pot dans l'arche, de maniere que l'on puiſſe le mettre ſur le côté. Cela fait, on débouche la bouche de l'arche, ſi elle eſt bouchée de briques ordinaires en tirant en bas ce qui la bouche; ce qu'on éloigne enſuite avec les pelles. Mais ſi elle a été bouchée avec des plaques, deux hommes le ferret à la main, mettant le bout de cet inſtrument dans les trous des deux plaques du haut, les enlevent avec le crochet, & les mettent à côté; puis en font autant à la plaque d'en-bas.

On place le bâton à porter au-deſſous & tout proche de la plaque; puis un homme tenant les bouts des ferrets peſe deſſus, fait balancer la plaque, l'en tire & la met à côté. Cela fait, un tiſeur poſe un crochet contre le bord du pot en haut, & le pouſſe pour le dégager, & un autre tiſeur pouſſe le pilier de devant qui ſoutient le pot par un des côtés; puis celui à la bûche aborde, met le crochet ſur le bord du pot, l'accroche & le baiſſe; un autre avec un autre crochet, ſoutient le pot & le fait tomber doucement. Quand le pot eſt ſur le côté, on place à chaque côté un crochet, & l'on le tire ainſi juſqu'à ce que le bord du pot ſoit d'environ trois ou quatre pouces hors de la bouche de l'arche. Alors on place la barre à porter au fond du pot, & deux tiſeurs avec le bâton à porter, ſe placent ſous la barre, poſent le bâton au milieu, & élevent la barre juſqu'à ce qu'elle touche le côté ſupérieur du pot au fond. Puis un homme placé au bout de la barre à porter, fait balancer le pot; & ces deux hommes portent ainſi le pot & le placent dans la tonnelle. On ne le laiſſe pas là; un autre homme a le rouleau tout prêt, il le place horiſontalement à-travers la glaie, environ quatre pouces plus bas que les ſieges, dans deux fentes pratiquées à la muraille de la glaie. Alors on uſe de la bûche ou grande barre à porter; on la poſe ſur le rouleau. Deux tiſeurs leurs crochets à la main, accrochent le rouleau, l'empêchent de rouler, pendant que l'on gliſſe le bout de la grande barre au fond du pot qui eſt dans la tonnelle. Alors on balance le pot; on pouſſe la grande barre, & le rouleau roule avec ceux qui conduiſent le pot dans le four. Enſuite on tire la grande barre hors du pot, & l'on en applique le bout audeſſus du bord qui eſt ſur la braiſe; on le pouſſe, on le fait entrer aſſez avant pour qu'en le dreſſant, le pot ne puiſſe gliſſer: il y a même un autre homme à l'ouvroir avec un crochet qui le ſoutient. Quand il eſt ſur ſon fond, on y paſſe le bout de la grande barre, & deux hommes placés à l'ouvroir; l'un avec la barre à crochet, à lever les pots qu'il place ſur le bord du pot, le crochet en-dedans, accroche le bord renverſé du pot; & l'autre ayant le bout de ſa barre poſée contre les parois du pot en-dehors, environ huit ou neuf pouces au-deſſous du bord. Alors le ſignal ſe donne pour lever le pot, & ceux qui ſont au grand ouvreau balancent & élevent le pot à la hauteur des ſieges perpendiculairement; puis celui qui tient le grand crochet à l'ouvroir, tire le pot ſur le ſiege & l'arrange comme il doit être: s'il y a encore d'autres pots à mettre, on répete la même manœuvre. Cela fait, on bouche le tiſonnier & l'on marge les lunettes; & l'on garde le four dans une chaleur douce, afin que le pot s'attrempe auſſi dans le four; & l'on réchauffe le four très-doucement à l'intervalle d'environ une ou deux heures ſelon l'exigence. Quand le four ſera aſſez chaud, alors on commencera à renfourner la matiere dans les pots. Quatre tiſeurs, chacun avec ſon eſtraquelle, prennent les matieres dans les arches cendrieres, les portent & les mettent dans les pots; ils continuent juſqu'à ce que les pots ſoient remplis à comble; alors ils bouchent l'ouvroir avec la tuilette, & mettent le four en fonte.

Dans l'eſpace de ſix ou ſept heures, cette matiere ſera fondue, & l'on remplit encore les pots de la même maniere; & trois ou quatre heures après, on repétera la même choſe juſqu'à ce que les pots ſoient pleins de verre, puis on le rafine; cela étant fait, les tiſeurs ont fini leur journée. Le tiſeur qui aura ſoin du four pendant qu'on fait les bouteilles, en a ſoin encore le ſoir; il deſcend dans les caves; il arrange les barres & les craiers; enſorte que la grille ne puiſſe avoir de trous, puis il commence à faire la braiſe.

Torcher la grille. On prend de la bourbe avec un peu d'argille & de paille; on les mêle enſemble; & lorſque les barres de traverſe ou dormans ſont arrangés, on jette cette bourbe partout, de l'épaiſſeur de 3 ou 4 pouces; & on la preſſe & ſerre avec le pié, afin de bien fermer toute entrée à l'air.

Faire la braiſe. Pour faire la braiſe, le tiſeur prend le grand rable: il en paſſe le bout dans le tiſonnier & égaliſe la braiſe partout, ou le charbon qui eſt déja dans le four; puis avec la pelle à tiſer, il jette trois, quatre ou cinq pelletées de charbon dans le four: puis il va à l'autre tiſonnier, en fait autant, revient au premier, juſqu'à ce qu'il ait rempli le foyer aux deux cinquiemes. Alors, il le laiſſe dans cet état environ un quart-d'heure, juſqu'à ce que le charbon ait pris feu; puis il recommence le même ouvrage juſqu'à ce que la braiſe ſoit faite. Quand la braiſe eſt faite, le foyer en eſt rempli d'environ trois quarts de la hauteur de la grille. Alors les ouvriers ſont appellés à venir travailler; mais pendant qu'on fait la braiſe, les garçons ſont occupés à dreſſer les cannes.

Dreſſer les cannes. Si elles ſont nouvellement raccommodées par le maréchal, alors il les met dans l'ouvroir juſqu'à ce qu'elles ſoient preſque blanches. Il met enſuite le bout qui eſt blanc dans l'eau qui refroidit les parties qui ſe levent, & qu'il ratiſſe pour les en détacher, puis il cueille ce verre ſur le bout & ſouffle, afin que le verre n'entre pas dans la canne & n'en puiſſe boucher le trou, puis il met la canne dans la caſſette. Quant aux cannes qui ont déja ſervi; on les réchauffe auſſi dans le four: quand elles ſont chaudes, on ôte le bouchon de verre qui eſt dans le bout de la canne, ou avec les pincettes, ou bequettes ou marteau. Si la canne eſt crochue, on la redreſſe, puis on coule le verre au bout; on

le ſouffle comme ci-deſſus, & on met les cannes dans la caſſette quand elles ſont froides; elles ſont dreſſées & propres à ſervir.

Alors le gamin ou petit garçon fait la taraiſon, & le grand garçon la met avec un ferret devant l'ouvroir, & retrécit l'ouvroir, ſelon les marchandiſes à faire, c'eſt-à-dire s'il faut des chopines; le trou ſera plus petit que s'il falloit des pintes, *&c.* puis le garçon écrème le verre; & toute la place étant bien arroſée & bien balayée, on commence à travailler.

Le petit garçon met une canne dans l'ouvroir à chauffer; & quand elle eſt aſſez chaude, il commence à cueilllir.

Cueillir le verre; c'eſt plonger le bout de la canne dans le verre d'environ 3 pouces, ce que le petit garçon fait; puis il la retire, & laiſſe refroidir un peu le verre. Pendant que le verre ſe refroidit, il tourne la canne ſur elle-même, & fait rouler le verre ſur la canne; ſans cette manœuvre le verre tomberoit à terre. Puis il l'y replonge encore & la retire; il refait la même choſe, quatre, cinq ou ſix fois, ſelon que le verre eſt dur ou mol; puis le grand garçon le prend & cueille le dernier coup; puis ou lui ou le maître, commence à en faire la paraiſon.

Paraiſon. Faire la paraiſon; c'eſt poſer la partie du cueillage qui eſt vers la main ſur le tranchant du côté gauche du marbre; pancher ſon corps vers le côté droit; tourner la canne; la tirer vers ſoi; trancher le verre juſqu'au bord de la canne; puis le poſer ſur le plat du marbre, ſans pancher le corps ni vers un côté, ni vers l'autre du marbre; baiſſer la canne & le corps un peu vers la terre; ſerrer un peu le bout de la canne où eſt le verre contre le marbre; rouler ſur elle le verre tranché en la tournant; ſe lever tout droit; poſer le bout du verre ſur le plat du marbre; avoir la canne à la bouche, tenue de la main droite vers la bouche, & de la main gauche étendue; ſouffler en la tournant, & faire gonfler le verre; lui faire prendre à-peu-près la forme d'un œuf; poſer enſuite le bout de la canne ſur le tranchant du marbre, & trancher ou marquer le col tenant ſon corps dans la même attitude que quand on a tranché le verre: voilà ce qu'on appelle *faire la paraiſon.*

Lorſque la paraiſon eſt faite, ſi c'eſt le garçon qui l'a faite, il la porte à l'ouvroir, & poſe la canne ſur le crochet, la tournant plus vîte, à meſure que la paraiſon devient plus chaude. Quand la paraiſon eſt aſſez chaude, il la retire; le maître ouvrier la reprend, le poſe ſur le paupoire, & la ſouffle autant qu'il convient pour être miſe dans le moule; quand elle y eſt miſe, il la pouſſe contre le fond du moule en la ſoufflant, & tournant toujours la canne juſqu'à ce qu'il voye la bouteille formée ſelon ſa volonté. Alors il la retire du moule, la fait oſciller, &, par ce mouvement, lui met le cul en-haut; puis il met le bout froid de la canne ſur le paupoire, la tenant toujours de la main gauche & toujours la tournant. Il prend la molette avec la main droite, & avec la partie pointue de cet inſtrument il enfonce le cul. Après quoi il prend une goutte d'eau au bout de la molette, il en touche le col de la bouteille, il la porte enſuite au crochet; là d'une ſecouſſe il ſépare le col de la partie qui reſte à la meule; on entend par *meule* le *verre* qui reſte à la canne, après que la bouteille en eſt ſéparée.

Cette ſéparation faite, il tourne le cul de la bouteille de ſon côté, & y attache le bout de la canne. Il place enſuite la canne dans le crochet; il la tient de la main gauche; cependant il prend la cordeline de la droite, il en plonge le bout dans le verre, la retire & attache à l'extrémité du col de la bouteille le verre qui pend de la cordeline, tournant la canne juſqu'à ce que le fil de verre rencontre l'extrémité attachée, alors il les joint, & en retirant avec promptitude la cordeline, le fil de verre ſe ſépare & rompt de lui-même. Il poſe enſuite la bouteille dans l'ouvroir, il faut chauffer l'embouchure; quand l'embouchure eſt chaude, il retire la bouteille, la porte au banc, il s'aſſied, prend le fer, il en donne du côté plat un ou deux coups contre l'embouchure; il embraſſe la cordeline avec ces deux jambes de fer; cependant il tourne toujours la canne, il en met une ou toutes les deux dans l'embouchure pour l'arrondir: cela fait, il la donne au grand garçon, quand il en prend la paraiſon, & le grand garçon la donne au gamin lorſqu'il en prend le cueillage, & celui-ci la porte au fourneau pour recuire.

Nous avons donné dans nos figures les coupes & les plans de deux *verreries*, l'une à l'angloiſe, & l'autre à la françoiſe. Nous allons maintenant en faire la comparaiſon, afin de rendre cet ouvrage auſſi utile qu'il eſt poſſible. On ſait que tout chauffage, ſoit de charbon, ſoit de bois, étant allumé, ſi l'on empêchoit l'air de s'y porter, il ne tarderoit pas à s'éteindre. Mais ſi fermant tout accès d'ailleurs à l'air, on ne lui permettoit d'attaquer la ſuperficie allumée du chauffage que par un endroit, par en-bas, par exemple, par-deſſous le charbon & le bois, ne laiſſant en-haut qu'une ſeule ouverture, par laquelle la fumée & la flamme s'échapperoient, de maniere qu'il y eût, pour ainſi dire, une circulation perpétuelle d'air de bas-en-haut; cet air circulant entrera avec plus de violence, & ſe hâtera vers la porte ſupérieure avec plus de force que dans toute autre hypothèſe ou conſtruction. Et dans le cas où la continuité & la violence de la chaleur contribueroit à la perfection de l'ouvrage, il y auroit beaucoup à gagner à établir une pareille circulation, en donnant au fourneau la forme qui pourroit la procurer. Faiſons maintenant l'application de ces principes aux *verreries* de France & d'Angleterre.

Il paroît par nos deſſeins qui ſont faits avec la derniere exactitude, que les *verreries* françoiſes ſont bâties quarrées; qu'elles ſont terminées par quatre murs perpendiculaires; qu'elles ſont couvertes de tuiles à claire voie & comme les maiſons ordinaires; que quand on y eſt en fonte, les portes en ſont ouvertes, ainſi que les fenêtres, qu'on y eſt contraint par la néceſſité d'uſer de l'air extérieur & froid, pour chaſſer, pour diſſiper la fumée, & l'emporter par la cheminée; que cet air a accès par un grand nombre d'ouvertures, tant par bas que par en-haut; que par conſéquent l'air qui eſt dans la partie ſupérieure de la halle n'eſt guere moins froid que l'air extérieur; que la fumée y nage; que même ſouvent elle deſcend juſqu'en-bas, la hauteur des toits n'étant pas fort conſidérable; que les tiſeurs en ſont incommodés; que par conſéquent l'évacuation n'eſt pas rapide; que l'air ou n'entre pas avec violence par la grille, ou perd promptement cette violence; que l'air n'eſt pas fort raréfié dans la halle; qu'il ſeroit donc à ſouhaiter qu'on le raréfiât, & que la conſtruction qui remédieroit à cet inconvénient, remédiât auſſi aux autres. Or c'eſt ce qu'opere la conſtruction des *verreries* angloiſes.

Les halles à l'angloiſe ſont conſtruites comme on voit dans nos Planches. Elles ſont faites ou de brique ou de pierre, mais toujours de brique dans les endroits où la flamme ſe joue. Les fondemens ont trois piés d'épaiſſeur; au-deſſus des arcades, l'épaiſſeur n'eſt que de ſeize pouces, puis l'épaiſſeur diminue encore, & les murs finiſſent par n'avoir que neuf pouces d'épaiſſeur. Dans ces halles, quand on eſt en fonte, toutes les portes & fenêtres en ſont fermées, il n'y a d'ouverture libre que celle de la cheminée: cette cheminée étant plus large en bas qu'en haut, l'air n'entre qu'avec plus de violence; & comme tout eſt

bien

bien clos pendant la fonte, l'air ne s'y refroidit point; il y eſt perpétuellement dans une extrême raréfaction; mais plus la raréfaction ſera grande, plus l'air extérieur s'y portera avec impétuoſité, s'il y a accès & s'il n'y a qu'un ſeul accès. Or les choſes ſont ainſi, l'air n'a qu'un accès dans les halles, c'eſt en entrant par les caves, & en ſe portant vers la grille. Qu'on juge donc avec quelle vîteſſe il court à cette grille, combien il ſoufflera le chauffage allumé qu'elle ſoutient, quelle ardeur il donnera à la flamme, & combien la chaleur du four en ſera augmentée! L'expérience faite, la fonte s'y fait en deux tiers moins de tems que dans les halles à la françoiſe, & il ne faut pas s'en étonner; on penſe bien encore que les tiſeurs n'y ſont pas incommodés de la fumée. Mais on dira peut-être, on ne peut obtenir ces avantages de la violence de l'air ſans que la conſommation du charbon n'en ſoit plus prompte: il en faut convenir; mais ce que l'on gagne en chaleur, l'emporte ſur ce qu'on dépenſe en bois dans des tems égaux, & l'on brûle dans une *verrerie* angloiſe $\frac{1}{7}$ moins de charbon que dans une *verrerie* françoiſe; d'ailleurs on épargne $\frac{1}{9}$ du tems: mais quand on n'épargneroit que $\frac{1}{7}$ du tems & que $\frac{1}{7}$ de charbon; ſi l'on ſuppoſe qu'une *verrerie* françoiſe ſoit quinze heures en fonte, la *verrerie* angloiſe n'y ſera que douze heures. Comme on travaille en France fêtes & dimanches, ou ſept jours de la ſemaine, on gagnera donc dans une *verrerie* angloiſe par ſemaine ſept fois trois ou vingt-une heures, & ſept fois un cinquieme de charbon. On brûle ordinairement à Seve 90 quintaux de charbon par jour, c'eſt-à-dire qu'une *verrerie* à l'angloiſe n'en conſommera que 72 quintaux. Si nous ſuppoſons qu'on travaille dans ces deux halles différentes quarante ſemaines chaque année, & que chaque journée dans chaque *verrerie* faſſe 1600 bouteilles. La *verrerie* à la françoiſe aura ſix journées par ſemaine, ou 168 heures, & l'angloiſe au contraire fera ſes ſix ſemaines en 147 heures. Voyez l'avantage qui réſulte de ces différences en faveur de la *verrerie* angloiſe. Six journées ou 9600 bouteilles en 147 heures, & en quarante ſemaines ou 275 journées, à raiſon de 1600 bouteilles par journées, donnent 440000: voilà pour l'angloiſe.

Six journées ou 9600 en 168 heures, & quarante ſemaines ou 240 journées, à raiſon de 1600 bouteilles, donnent 384000, différence en faveur de l'anglois 56000.

Donc ſi l'on gagne 4 livres par cent de bouteilles, l'anglois aura de bénéfice ſur cela ſeul 2240 livres.

Mais dans la ſuppoſition que la *verrerie* de Seve conſume 90 quintaux de charbon chaque journée, & par conſéquent dans quarante-cinq ſemaines & cinq jours, ou 2750 journées; & ſuppoſons que ce charbon coute 20 ſols le quintal ou les 100 livres, le charbon coutera à Seve 24750.

Mais l'anglois ne conſumera que 72 quintaux par jour ou $\frac{1}{7}$ de moins chaque journée, & 275 journées dans quarante ſemaines, ce qui donnera 19800.

Donc il épargnera en charbon 4950, & en total 7190 livres.

Mais, dira-t-on, la halle angloiſe coutera plus à conſtruire que la françoiſe. En apparence, j'en conviens. Dans celle-ci, il faudra des tuiles, des lattes; la charpente ſe ſéchera, il faudra la renouveller. La halle angloiſe une fois faite, elle n'a plus beſoin de rien; tout bien conſideré, elle coutera moins.

Différence des verreries en bois & des verreries en charbon. Il y a peu de choſe dans ce que nous avons dit des *verreries* en bois qui ne convienne aux *verreries* en charbon. La manutention eſt la même. La marchandiſe ſe fait de la même façon. Les termes de l'art ne changent point. Les tiſeurs ont ſeulement plus d'occupation dans les *verreries* en bois, que dans les *verreries* en charbon. Ils ſont continuellement ſur pié, & vont ſans ceſſe de l'un à l'autre tiſonner, fournir du bois au four. On a ſoin que le bois ſoit bien ſec. Pour cet effet, il y a une charpente au-deſſus du four qu'on appelle la *roue*, où l'on fait ſécher les billettes.

Billettes. Ce ſont des morceaux de bois fendu menu, d'environ 18 pouces de longueur; il y a des *verreries* où l'on fait commerce de bois & de verre. Les troncs de chêne s'emploient en charpente; les pelles ſe font de hêtre, on met en ſabots le bois qui y eſt propre; & l'on garde pour la *verrerie* le branchage, s'il eſt gros comme le pouce.

La compoſition eſt de cendres fines ou de charrée mêlée avec la ſoude & le ſable. Les eſſais ſe font ici, comme dans la *verrerie* à charbon.

Dans les fours en bois, on débraiſe pour mettre en fonte. Au lieu que dans ceux à charbon, on dégage la grille.

Débraiſer. Lorſque les verriers ont fini leur journée; le tiſeur débouche une partie de la tonnelle, & avec un rable de 12 à 13 piés de longueur, on tire la braiſe du four, puis la craſſe qui eſt dans la foſſe; cette craſſe vient en partie de la matiere qui eſt tombée entre les pots & le fil de l'ouvroir. Cette matiere eſt vitrifiée par la chaleur & coule des ſieges dans la foſſe; en partie, des cendres que la flamme emporte, qui tombent dans la foſſe, & qui ſe mêlant avec le verre fondu, forme une craſſe.

Dans les *verreries* en bois, on cuit les bouteilles dans les arches à pot; au lieu que dans celles à charbon, elles ſont cuites dans les fourneaux, conſtruits à chaque coin de la halle. Ces fourneaux ne laiſſent pas de conſumer beaucoup de charbon: au lieu que dans les fours en bois, c'eſt le four qui chauffe les arches, d'où il s'enſuit quelqu'épargne. Auſſi-tôt que les verriers ont fini leur journée; on pouſſe le margeoir devant la lunette de chaque arche, ce qui empêche le paſſage du feu; au bout de huit à neuf heures, on défourne la marchandiſe, alors on rebouche l'arche, & l'on retire le margeoir. Le feu paſſe par les lunettes, & les arches ſont échauffées.

Défourner. Lorſque les marchandiſes ſont recuites, & aſſez froides pour être expoſées à l'air, on les retire, & on les met dans la brouette pour être portées au magaſin.

Les fours à bouteilles en bois n'ont ordinairement que quatre pots; on en verra toutes les dimenſions par les profils.

Atre. Ce ſont deux ou un morceau de grès d'environ 5 piés de longueur, 2 piés & demi de largeur, & d'environ 15 pouces d'épaiſſeur, placés au fond du foyer, entre les deux ſieges, creuſés au milieu d'environ 2 pouces, & deſtinés à recevoir & à conſerver les matieres vitrifiées qui tombent des pots, lorſqu'ils ſe caſſent ou qu'ils ont été trop remplis.

Arches. Il y en a ſix, *voyez* VERRE A VÎTRE.

Bonichon. C'eſt un trou qui communique aux lunettes des arches à pot. Ils ſont les fonctions de ventouſes; comme l'on cuit les bouteilles dans les arches à pot; dès qu'on a quitté le travail, on marge la lunette pour empêcher le feu d'entrer, & laiſſer refroidir les bouteilles. Cependant comme la flamme ne peut paſſer par les lunettes, le four ſeroit étouffé, ſi l'on n'ouvroit le bonichon.

VERRERIES A VÎTRES, *ou* EN PLATS. On verra par les plans, que le four & les pots ont la même figure, que les fours en glaces ſoufflées, & que ceux de *verreries* en bouteilles à charbon. Avec cette différence qu'il n'y a point de cave, & qu'il y a un grand ouvroir où l'on ouvre la boſſe pour en faire un plat ou une table.

Leur compoſition eſt faite de charrée, de ſable, de varech ou de ſoude, qui vient des côtés de la Nor-

mandie. Quant aux doſes; prenez trois cens livres de charrée ſeche & paſſée au tamis; deux cens de ſable, & deux cens de varech. S'il s'agit d'un nouvel établiſſement & que les qualités des matieres ſoient inconnues; dans ce cas, on aura recours aux eſſais, & ils ſe feront ainſi que nous l'avons indiqué dans la *verrerie* en bouteilles.

On met les matieres recuire dans l'arche à cendres, ainſi qu'on a dit pour les bouteilles; c'eſt auſſi la même manœuvre pour la fonte. Mais comme il entre dans la compoſition du verre à vître plus de varech, que dans le verre à bouteille, afin de le rendre plus doux & plus facile à travailler; quand elle commencera à ſe rafiner, & qu'il s'élevera à la ſurface du verre liquide, dans le pot, un ſel qui y ſurnagera comme de l'eau; on l'enlévera avec la poche. La grande partie de varech ne ſe fixe pas; le ſel en étant très-volatil; tellement que ſi on négligeoit d'ôter ce ſel, il s'en iroit preſque tout en fumée, ainſi qu'on le voit dans les *verreries* à vître, par la grande fumée blanche qui ſort des ouvroirs, lorſque le verre eſt bien fondu & commence à s'affiner.

Lorſque les matieres ſont cuites dans les arches; (on ſuppoſe que la halle, le four, les arches & le reſte eſt comme nous avons dit de la *verrerie* en bouteilles). On met dans les pots, on tiſe & on rafine. On allume des fourneaux à recuire les plats. Il y a au fond de ces fourneaux une ou deux plaques de fer de fonte, concaves & placées au bout contre le derriere du fourneau, & l'autre vers la bouche. Les fourneaux étant chauds, ainſi que le four & le verre affiné; le maître tiſeur a ſoin d'écremer le verre, on appelle alors les gentilshommes. Les cannes ou felles ſont toutes dreſſées.

On commence par chauffer une felle, le cueilleur la prend, & il en plonge le bout dans le verre environ de trois pouces & demi, en tournant dans le verre la felle. Il la retire doucement pour faire couper ou partir le fil de verre, ainſi que nous le dirons dans les glaces. Il porte enſuite la felle au baquet à rafraîchir; il la poſe & ſe ſoulage pendant que le verre ſe refroidit. Il repete enſuite la même choſe en couvrant le premier cueillage; en cinq repriſes, plus ou moins, ſelon que le verre eſt dur ou mol, il acheve le cueillage entier, qui doit avoir la forme d'un œuf.

Si le cueilleur n'eſt qu'un apprentif, il ne cueille que quatre coups, & le gentilhomme boſſier prend la felle & cueille le cinquieme coup ou la derniere fois. Il porte la felle au baquet, la laiſſe rafraîchir & refroidir un peu le cueillage, puis il va au marbre ou à la table de fonte, & en tournant le cueillage ſur ce marbre, il lui fait la pointe. Il baiſſe la main pour cet effet, paſſe le verre ſur le marbre, le roule, le releve & ſe tenant debout, met l'embouchure de la felle dans ſa bouche, ſouffle, fait gonfler la maſſe de verre, tourne la felle, la fait aller & venir d'un bout du marbre à l'autre, lui donne la forme qu'on voit *dans nos Planches*; puis il la porte à l'ouvroir pour la réchauffer. Il poſe la felle ſur une barre qui eſt tout contre l'ouvroir & en travers. A meſure que la matiere ſe réchauffe, il tourne la main plus vîte. Quand elle eſt aſſez chaude, il la retire, retourne au marbre, donne un petit coup ſur la pointe, l'émouſſe un peu, roule un ou deux tours ſur le marbre, met la felle ſur le tranchant du marbre, & poſant la pointe ſur la barre ronde, il tourne & ſouffle en même tems pour faire la boudine, *voyez nos Pl.* le verre ſe gonfle, il continue de ſouffler; & quand le verre ne peut plus ſe gonfler, parce qu'il eſt froid, alors on le porte au grand ouvroir, on poſe la felle dans le crochet & l'on tourne comme ci-devant. On le retire enſuite, on le porte à la barre, comme on voit *dans nos Pl.* On ſouffle en pouſſant la pointe, le bouton ou la boudine contre la barre, toujours tournant la felle & continuant de ſouffler, juſqu'à ce que le verre ait la groſſeur convenable, on revient alors au grand ouvroir, & pouſſant la bouteille loin dans le four, en la tournant toujours dans le même ſens; à meſure qu'elle ſe chauffe, l'un de ſes diametres s'alonge aux dépens de l'autre; elle s'applatit. On la retire alors, on la leve en l'air, on la porte & on la poſe ſur la barre, *voyez nos fig.* On ſouffle un peu dans le cas que la partie où eſt la boudine ſoit enfoncée; on la préſente au gentilhomme qui l'ouvre, *voyez nos Pl.* & la poſe enſuite ſur la barre à trancher, & avec le fer, il fait couler quelques gouttes d'eau ſur le col: il frappe enſuite quelques coups ſur la felle, la bouteille s'en ſépare; il la retourne & attache à ſa partie poſtérieure le pontil qui y prend, parce qu'il eſt chargé de verre. Le pontil tient à la boudine, on la reporte en cet état à l'ouvroir, où on laiſſe rechauffer le col pendant quelque tems, parce qu'il eſt froid & plus épais que le reſte. A meſure qu'il ſe réchauffe, on l'avance de plus en plus dans le four; on l'en tire enſuite & l'on donne avec l'embouchure un coup contre une plaque ou planche pour la rendre unie, on la préſente enſuite au fouet, *voyez nos Planches*, qui met dans l'embouchure applatie la planche aiguiſée; l'ouvrier tourne la piece, la preſſe en même tems contre la planche qui la fait ouvrir environ d'un pié. Il remet enſuite le tout dans le grand ouvroir, & à meſure que la piece ſe réchauffe, il tourne plus rapidement; les bords s'étendent peu à peu. Quand l'ouvrage eſt aſſez chaud, l'ouvrier le retire ſubitement de l'ouvroir, leve un peu les mains en l'air; de ſorte que le pontil faſſe à-peu-près avec l'horiſon un angle de trois ou quatre degrés, puis il tourne de toute ſa force; à meſure que la piece s'ouvre, l'ouvrier baiſſe les mains, s'approche de l'ouvroir; la piece par ce moyen s'étend & devient preſque unie. Il la retire alors de l'ouvroir, la laiſſe un peu refroidir, il la porte & la poſe enſuite ſur la pelote, *voyez nos Planches & nos fig.* La fourchette eſt placée de maniere que la pelote paſſe à-travers. Il tient le pontil ferme de la main gauche, il a ſoin de ſoutenir le poids du pontil; car s'il le laiſſoit porter ſur le plat, il en feroit caſſé. De la main droite, il donne un coup contre le bout du pontil qui eſt en l'air; le pontil ſe ſépare, il le poſe contre le mur ou le donne au tiſſeur; & avec un braſſart à la main, il prend la fourchette par le manche, la leve, la tenant elle & le plat, paralleles à l'horiſon, puis il met le plat dans la bouche de l'arche. *Voyez nos Pl. & nos fig.* puis le pouſſe & le place de maniere que le bord de devant touche ou les plats déja dreſſés, s'il y en a, ou le mur s'il n'y en a point. Alors un fouet prend une petite fourche, accroche le bout au bord de l'aire le plus éloigné, celui qui eſt vers la bouche de l'arche pour la tenir ferme. L'ouvrier alors retire la fourchette, de maniere que ſes bouts ſoient environ à 3 ou 4 pouces en-deçà de la boudine; puis le fouet place les bouts de ſa fourchette contre le bord de la piece qui eſt déja dreſſée, & qui ſe ſoutient, pendant que l'ouvrier dreſſe l'autre piece. Sans ces précautions, la piece dreſſée tomberoit & entraîneroit les autres; car il eſt évident qu'en levant le plat pour le dreſſer, ſon bord inférieur appuiera contre le bord inférieur de la piece déja dreſſée, & fera pancher ſon bord ſupérieur. Mais en plaçant la fourchette comme nous avons dit, cet effet n'aura plus lieu; l'ouvrier levera la piece ſans danger, & la placera contre les autres. Il la ſoutient dans cet état, tandis que le fouet retire ſa fourchette, enſuite il retire la ſienne. *Voyez nos Pl. & nos fig.* Quand le fourneau eſt plein, on le bouche, on le laiſſe refroidir 2 ou 3 jours. Quand les plats ſont froids, on entre dans le fourneau, & l'on prend le plat par les bords; on le retire, on l'amene juſqu'à la bouche du four-

neau, d'où on le place au lieu où il doit refroidir, puis on le porte au magasin pour être vendu.

Art de la glacerie. De tous les arts auxquels la *verrerie* a donné naissance, celui qui certainement doit tenir un des premiers rangs, est celui de faire des glaces. C'est de lui qu'on tire un des ornemens le plus noble des appartemens, & la matiere la plus propre à faire des miroirs, tant par l'uniformité de la réflexion, que par la facilité à produire cette réflexion, au moyen de l'étamage.

La glace est une surface de verre bien plane & bien transparente, qui doit laisser passer l'image des objets, sans rien changer ni à leur couleur, ni à leur figure.

Les glaces se fabriquent de deux manieres, par le souflage, ou par le coulage; il ne sera question ici que du coulage, comme de la maniere la plus avantageuse & la plus en usage.

L'art de la glacerie est susceptible de deux manieres de l'envisager; ou comme pysiciens, dans la vue de connoître les phénomenes qui s'y rencontrent à chaque pas; ou comme négociant & marchand de glaces. Il me paroît même que dans un art marchand tel que celui-ci, il est bon de réunir les deux points de vue, parce que l'artiste doit diriger les opérations du fabriquant pour faire beau, & le fabriquant obligé de vendre, doit régler l'artiste dans ses recherches pour lui inspirer l'économie, seul moyen de faire un grand débit.

Voici l'ordre que je suivrai quant à la matiere.

1°. La position des lieux & l'emplacement propres à établir une fabrique de glaces.

2°. Les matieres en tout genre nécessaires à la belle fabrication.

3°. La connoissance des terres, & la maniere de les travailler.

4°. La construction des fours de fusion & la fabrication des pots.

5°. La recuisson & l'atrempage des fours & des creusets.

6°. La préparation des matieres vitrifiables, & leur choix.

7°. La maniere d'extraire les sels de soude.

8°. Les compositions.

9°. L'opération de friter, & la construction des fours à frite.

10°. La préparation du bois propre au tisage, & la maniere de tiser.

11°. Les opérations de la glacerie, & la description de divers outils.

12°. Les carquaises, & la recuisson des glaces.

13°. Les apprêts.

14°. L'étamage.

La position des lieux & l'emplacement propre à établir une glacerie. Une des principales attentions que doive avoir l'édificateur d'une glacerie, attention d'où naît un des plus grands biens de l'affaire, c'est le choix de la position & de l'emplacement de la fabrique.

Trois choses dirigent naturellement un pareil choix; la facilité de se procurer les matieres propres, tant à la fabrication qu'aux apprêts, le prix de la main-d'œuvre, & l'aisance des importations & exportations.

Un pays pauvre, mais peuplé, couvert de forêts, abondant en carrieres de sable blanc & pur, de pierres à chaux, d'argille bien homogene, de terre propre à faire des briques & des pierres, tant à bâtir que de sciage, avoisinant quelque riviere navigable, ou quelque canal de communication; un tel pays, dis-je, paroîtroit fait exprès, & destiné par la nature à l'établissement d'une glacerie.

Dans une pareille position, on seroit sûrement dans le cas de ne pas manquer de matériaux: la main-d'œuvre ne pourroit y être qu'à très-bas prix, & les frais ni de l'imposition des matieres éloignées, comme soude, manganeze, *&c.* ni de l'exportation de marchandises fabriquées n'y seroient considérables, rien n'étant à si bon marché que les voitures d'eau.

Au reste, il est difficile qu'une contrée réunisse tous les avantages possibles; mais il faut les connoître tous, & choisir celle où on rencontre le plus grand nombre.

La contrée où l'on pourroit former une fabrique de glaces étant une fois choisie, la premiere recherche à faire seroit l'emplacement de l'établissement, & sa disposition. Il faut pour cet objet un terrein plein, uni & assez étendu pour qu'on ne soit pas borné, quant aux limites. Il est nécessaire aussi qu'il passe dans l'enceinte de la manufacture un courant d'eau assez considérable pour faire aller un moulin propre à écraser les matieres qui ont besoin de l'être, comme ciment, soude, *&c.* la même eau serviroit à laver le sable, & il ne seroit pas mal qu'elle fût disposée de maniere qu'on pût en amener une partie dans la halle ou attelier de fabrication, tant pour donner la facilité de rafraîchir les outils, que pour abreuver les ouvriers, qui pendant des travaux si chauds & si pénibles, n'ont point de plus grand soulagement.

A l'égard de la disposition particuliere des ateliers, c'est à l'artiste qui connoît l'espace nécessaire à toutes les opérations, & qui sait combien la facilité y est essentielle; c'est, dis-je, à lui à s'arranger en conséquence. Je me contenterai de dire ici en général, qu'on doit avoir attention, autant qu'il est possible, de se mettre au large pour toutes les parties de la fabrication: point de plus grand mal que la gêne dans une pareille affaire.

Les matieres en tout genre nécessaires à la fabrication. Tant de matériaux sont nécessaires à l'établissement & à l'entretien d'une glacerie, & il en faut de tant de sortes, qu'il n'est pas aisé de les détailler; il est d'ailleurs à craindre qu'on ne manque d'exactitude & de clarté dans un pareil examen, à moins qu'on ne se fasse une maniere nette & simple d'envisager les choses.

Il y a trois objets qui demandent chacun leurs matériaux, & qui me paroissent les rassembler tous; les constructions, la fabrication & les apprêts; je ne parle point ici de l'étamage, j'en traiterai à part à la suite des apprêts.

Dans ma premiere division, je fais entrer les pierres à bâtir, les bois de charpente, les bois de charronnage, les planches, les tuiles à couvrir ou ardoises, ou arciens, relativement au pays que l'on habite; les briques & les outils propres à employer les matériaux que je viens d'énoncer. On ne trouvera que très-peu de chose sur cet objet dans la suite de ce discours, & seulement autant qu'il en sera besoin pour éclairer les autres parties; 1°. parce que celle-ci n'intéresse que par le besoin où l'on est de se loger; 2°. parce que le terrein nécessaire étant une fois déterminé & pris, la bâtisse ne regarde pas plus le glacier que le maître maçon; 3°. parce que nombre de personnes connoissent ces sortes de matieres.

Dans ma seconde division, je renferme tout ce qui est nécessaire à l'attelier de fabrication, que nous appellerons désormais *halle*. On y comprend la terre ou argille propre à construire les fours de fusion, & les vases servant à contenir le verre; les matieres qui entrent dans la composition du verre, comme sables, soudes, ou en général fondans, chaux, manganeze, azur; les fers & cuivres nécessaires à la construction & à l'entretien des outils de la halle; les matieres combustibles, charbon ou bois.

Ma troisieme division renferme ce qui est essentiel aux apprêts, comme pierres de sciage, plâtre,

ſable gros & fin, émeril, potée, liſiere, bois propre à faire des outils. Il n'eſt pas beſoin de rien dire de plus ici de diverſes matieres contenues dans les deux dernieres diviſions ; la ſuite du diſcours donnera des éclairciſſemens détaillés ſur chacune d'elles en particulier, tant pour la maniere de les connoître, que pour celle de les employer.

Des terres & de la maniere de les travailler. On n'a pû penſer à faire du verre, ſans s'être procuré auparavant une matiere aſſez réfractaire, pour réſiſter ſans ſe calciner & ſans ſe fondre à l'action du feu violent néceſſaire à la fuſion du verre & à ſon affinage, dans la vue d'en conſtruire le lieu du feu, & les vaſes ſervant à contenir le verre.

La matiere la plus réfractaire qu'on connoiſſe juſqu'au préſent, eſt ſans contredit l'argille ; elle ne fond que très-difficilement après un tems très-long, (*a*) & n'eſt nullement ſujette à la calcination L'argille eſt aſſez connue, & on en fait uſage dans un aſſez grand nombre d'arts, pour qu'il fût inutile d'en citer les propriétés ; cependant pour plus grande exactitude, nous dirons un mot des marques diſtinctives qui la caractériſent.

L'argille eſt une terre ſavonneuſe au toucher, fort compacte, & compoſée de parties très-fines : on ne les voit jamais ſous la forme de grains, comme le ſable qui compoſe une terre de grès, mais en pouſſiere; elle ne fait effervescence avec aucun acide. Une des propriétés qui caractériſe le mieux l'argille, c'eſt qu'elle pétille & ſe déſunit au feu à-peu-près comme le ſel marin qu'on y jette. Cette propriété fait naître deux queſtions, l'une ſur la cauſe de ce pétillement, l'autre ſur les précautions à prendre pour l'éviter, puiſqu'il ſuffiroit pour empêcher de faire uſage de l'argille.

L'argille, ainſi que tous les autres corps, renferme des parties, ſelon quelques-uns aqueuſes, ſelon d'autres, d'air. Lorſqu'elle ſe trouve expoſée à l'action du feu, ces particules tendent à ſe raréfier, mais elles ne peuvent le faire à cauſe de la compacité de l'argille, ſans écarter les parties de l'argille ; & comme ces parties ne ſauroient s'écarter auſſi vîte que la dilatation des particules, ſoit d'eau, ſoit d'air, l'exigeroit, elles ſe ſéparent avec bruit & crépitation.

Le pétillement venant de la compacité de l'argille, le moyen d'empêcher ce pétillement ſeroit de diminuer cette même compacité, ou ce qui eſt la même choſe, d'augmenter les pores de l'argille au moyen de quelque intermede ; par exemple, en paîtriſſant l'argille avec du ſable, on réuſſiroit très-bien à rendre l'argille plus poreuſe, & à empêcher le pétillement, & on en feroit un corps très-ſolide & très-dur : mais une autre difficulté ſe rencontre ici ; ſi on employoit le mélange de ſable & d'argille à la conſtruction d'un four ou des vaiſſeaux propres à renfermer du verre, le contract du verre en fuſion diſpoſeroit les parties de ſable avec leſquelles il a de l'affinité à ſe joindre à lui, conſéquemment à ſe vitrifier, & la déperdition des vaſes s'enſuivroit bientôt après.

L'argille déjà brûlée, ou *ciment*, n'a pas le même inconvénient, & elle a plus d'analogie avec la nature de l'argille même, puiſque lorſque le mélange a été quelque tems expoſé au feu, il eſt de la même nature dans toutes ſes parties. L'argille n'eſt plus différente du ciment étant devenue ciment elle-même, & le compoſé eſt bien plus homogene que ne l'auroit été le mélange de la terre & du ſable, qui, ne changeant jamais au feu, ne peut être analogue à la terre avant l'action du feu, ni le devenir par cette même action.

Le mélange de l'intermede à l'argille eſt ſi néceſſaire, que ſi l'on faiſoit une brique ou un vaſe un peu épais d'argille paîtrie pure, jamais ſa compacité ne permettroit à l'humidité qu'elle renfermeroit, de ſe diſſiper aſſez librement pour ne pas occaſionner des fentes, qu'on appelle communément *gerſures*.

Dans un établiſſement déja formé, les démolitions de fours & les vieux pots procurent du ciment pour fournir à la fabrication & compoſition des terres ; mais dans un établiſſement nouveau où on n'a pas les mêmes reſſources, on eſt obligé de brûler de la terre exprès pour faire du ciment.

Il y a diverſes manieres d'en faire : on peut brûler la terre en l'expoſant au feu en morceaux tels qu'on les apporte de la carriere ; mais j'aimerois mieux la mouler & la façonner en briques minces après l'avoir paîtrie ; la laiſſer ſécher & cuire dans cet état, préciſément comme on cuit la brique, & voici mes raiſons. Tous les morceaux de terre étant de la même épaiſſeur, ſe cuiſent également, au lieu que de la premiere maniere, les morceaux plus épais ſe cuiroient plus difficilement que les minces. On pourroit à la vérité obvier à cet inconvénient, en caſſant les morceaux & les réduiſant tous à-peu-près à la même groſſeur ; mais outre la grande quantité de pouſſiere qu'on diſſiperoit, & qui ſeroit une vraie perte, ſi, par la propriété de l'argille, quelques morceaux un peu plus petits que les autres venoient à éclater, ils ſe réduiroient en parties aſſez inſenſibles, pour être difficilement recueillies.

Quant à la proportion qu'il faut mettre entre la terre & le ciment, on ne ſauroit donner de regle exacte ; elle dépend de la qualité de la terre que l'on a à employer ; celle qui eſt plus compacte, qui a plus de ténacité, & qu'on dit vulgairement être plus *graſſe*, demande plus de ciment ; celle qui eſt moins tenace ou plus *maigre*, en exige moins. Il faut éviter avec autant de ſoin de mettre trop de ciment, que d'en mettre trop peu ; le trop de ciment rend la terre maigre à l'excès, & fait perdre beaucoup de leur ſolidité aux ouvrages qui en ſont conſtruits, les parties manquant de ce gluten qui les unit & dont l'argille abonde.

Les artiſtes ſont fort partagés dans leurs opinions ſur l'eſpece de ciment qu'on doit mélanger à l'argille ; les uns veulent du gros ciment, dans la vue d'occaſionner une plus prompte ſéchereſſe en laiſſant des pores plus ouverts ; d'autres ſentant qu'il y a une grande difficulté à mélanger également du ciment de cette ſorte, & à le répandre uniformement dans la terre, ont crû obvier à cet inconvénient ſans abandonner l'avantage des grands pores, en employant du ciment de moyenne fineſſe ; d'autres enfin employent du ciment le plus fin qu'il leur eſt poſſible. Ce dernier parti me paroît le plus avantageux ; en effet, plus le ciment ſera diviſé en grand nombre de parties, plus il ſera aiſé qu'il s'en trouve dans toutes les parties de l'argille ; le mélange en ſera plus égal, la ſéchereſſe plus uniforme, les gerſures moins fréquentes & moins à craindre.

On trouve des argilles de bien des couleurs : les plus pures & celles dont on fait le plus communément uſage, ſont la blanche & la griſe ; la rouge renferme une baſe martiale qui lui ôte preſque en total ſa qualité de réfractaire. La premiere opération qu'on faſſe ſubir à l'argille, c'eſt de la priver des parties hétérogenes qu'elle peut contenir : celle qu'on y obſerve le plus communément ſont les parties ferrugineuſes qui ſe manifeſtent par leur couleur rouge ou jaune, ſemblable à celle de la rouille des terres

(*a*) La grande diminution d'épaiſſeur des pots lorſqu'ils ont été long tems dans un four ; le vernis qui couvre leur ſurface extérieure, ainſi que l'intérieur du four, les gouttes de verre coloré qui découlent d'un vieux four, & qu'on appelle communément *larmes*, tout cela prouve que l'argille cede à l'action du feu & fond en partie.

d'autre nature que l'argille, comme une ſorte de ſablon : les yeux ſeuls ſuffiſent pour ſe convaincre de l'exiſtance de ces deux corps étrangers. Preſque toutes les argilles renferment un acide qui ſe manifeſte très-bien au goût : qu'on détrempe de l'argille dans l'eau, & qu'après avoir laiſſé clarifier l'eau, on la goûte, on lui trouvera un goût acide & déſagréable, qui pourroit même être nuiſible juſqu'à un certain point aux animaux qui feroient uſage de cette eau.

On pourroit, par des diſtillations, obtenir l'acide contenu dans l'argille, & par-là déterminer ſa nature ; mais une pareille recherche ſeroit inutile à mon ſujet, il me ſuffit de ſavoir qu'il exiſte un acide quelconque dans l'argille, pour ne pas ignorer que cet acide peut nuire, & pour chercher à le bannir. Il y a auſſi des argilles qui renferment des pirites, & même en grand nombre.

L'épluchage prive aſſez bien la terre des parties colorées qui la tachent, & des terres étrangeres. Pour parvenir à cet épluchage, on caſſe le bloc de terre avec des marteaux armés d'un tranchant, & on les réduit en petits morceaux de la groſſeur à-peu-près d'une noix ; lorſqu'on apperçoit des taches ou des terres de différente nature, on les ôte avec le tranchant du marteau, ou avec la pointe d'un couteau. Il eſt à remarquer que pour procéder à l'épluchage, il eſt néceſſaire que la terre ſoit ſeche, parce qu'alors la différence entre la terre pure & les parties étrangeres eſt plus ſenſible que lorſque l'argille eſt humide.

Lorſqu'on ſe contente de l'épluchage, & que l'on ne cherche pas à bannir l'acide ; on met la terre à tremper ou à fondre dès qu'elle eſt épluchée dans des caiſſes larges & peu profondes, c'eſt-à-dire qu'on la couvre d'eau. On la laiſſe dans cet état le tems néceſſaire pour qu'elle ſoit aſſez imbibée & également dans toutes ſes parties. Après que la terre eſt ſuffiſamment trempée, on épuiſe l'eau qui reſtoit encore dans la caiſſe, on y ajoute le ciment ; après quoi des hommes entrent dans la caiſſe, & pétriſſent la terre avec les piés (ce qu'on appelle la *marcher* ou la *corroyer*), juſqu'à ce qu'elle ſoit bien mêlée avec le ciment, & qu'il n'y ait aucune partie qui ne ſe ſente du mélange. Lorſque la terre a été bien pétrie ou corroyée, elle a reçu toutes ſes façons, & il ne manque plus que de l'employer.

On appelle *marron* dans la fabrication des terres, un morceau d'argille plus dur que le reſte de la terre, & qui n'a pas de liaiſon avec elle. Le marron peut venir de deux cauſes, ſoit de l'état où étoit l'argille, lorſqu'on l'a miſe à tremper, ſoit de la maniere dont on l'a marchée.

Lorſque la premiere cauſe a lieu, faiſons une remarque aſſez ſinguliere, & qu'il eſt aiſé de vérifier par l'experience. Un morceau d'argille humide a beau tremper, il ne ſe fond jamais également ; il reſte toujours des parties qui n'ont pas été diſſoutes : ces parties ſont plus dures que le reſte de la terre, & voilà le marron. Il eſt aiſé d'éviter cet inconvénient en ne mettant l'argille à fondre que lorſqu'elle eſt bien ſeche.

Lorſqu'un morceau d'argille n'a pas été écraſé par les piés des ouvriers, & conſéquemment n'a pas reçu le même mélange de ciment que les autres parties de terre ; il reſte plus dur, ſes parties étant moins maigres, plus cohérantes, & voilà le marron.

Diſons un mot de la maniere de marcher la terre, & l'on entendra par-là aiſément les moyens d'éviter les marrons. Les ouvriers diſpoſent la terre dans la caiſſe de maniere qu'il y ait une petite partie de la caiſſe vuide dans un bout ; enſuite ils portent leur talon chacun dans le milieu de la caiſſe ; & prenant une portion de terre, ils l'écraſent ſous leur talon, & en forment un bourrelet dans le vuide de la caiſſe ; ramenant leur talon à eux, en faiſant la même manœuvre, le bourrelet occupe toute la largeur de la caiſſe. Ils continuent à écraſer la terre & à en former des bourrelets, juſqu'à ce qu'ils ſoient à l'extrémité de la caiſſe ; alors s'ils ont été de droite à gauche, ils s'en retournent de gauche à droite, écraſant les bourrelets qu'ils ont faits, & en en faiſant de nouveaux, & ainſi de ſuite juſqu'à parfait mélange du ciment. J'ai raiſonné comme s'il n'y avoit que deux ouvriers ; s'il y en avoit davantage, ils n'en agiroient pas moins ſur les mêmes principes.

On conçoit très-bien qu'il n'y aura point de marrons, ſi toutes les parties de terre paſſent ſous le talon des ouvriers ; & pour cet effet, 1°. qu'il n'y ait jamais dans la caiſſe une quantité d'argille telle que les hommes ne puiſſent toucher le fond de la caiſſe ; 2°. que la terre ne ſoit mouillée qu'autant qu'il le faut, pour que les ouvriers puiſſent l'écraſer ; lorſqu'elle l'eſt davantage, elle devient gliſſante, & s'échappe de deſſous les piés ſans être écraſée ; 3°. que les ouvriers faſſent leurs bourrelets petits, en prenant peu de terre à la fois.

Tout ce que nous avons dit juſqu'ici ne touche point à la maniere de chaſſer l'acide ; ſa qualité de ſel le rendant miſcible à l'eau, on l'expulſera de l'argille en faiſant la lotion de cette même argille. Voici la maniere dont certaines perſonnes s'y ſont priſes. Ils ont réduit en *coulis* (*b*) l'argille ſur laquelle ils avoient à opérer, & enſuite l'ont laiſſé dépoſer, ont décanté l'eau claire, & en ont remis de nouvelle, avec laquelle ils ont fait un nouveau coulis, & ont répeté cette opération juſqu'à cinq ou ſix fois. Après ce travail la terre ne peut qu'être exempte de tout acide. Mais combien toutes ces opérations ne rendent-elles pas la fabrication des terres chere & longue ? L'argille détrempée à ce point n'eſt pas de long-tems en état d'être compoſée & marchée ; je ſuis perſuadé que ſix ſemaines ou deux mois ſuffiroient à peine pour mettre une battée (*c*) néceſſaire & requiſe ; conſéquemment pour préparer les terres abſolument néceſſaires, il faudroit des bâtimens inouis, une main-d'œuvre prodigieuſe & des frais immenſes.

Il me ſemble qu'il ſuffiroit de faire paſſer l'argille par deux ou trois eaux, ſans en faire de coulis ; il faut au contraire, par les raiſons énoncées ci-deſſus, l'éviter autant qu'il eſt poſſible ; on y parviendra, en verſant l'eau doucement, la faiſant même paſſer au-travers d'un tamis pour qu'elle ne tombe pas toute au même point ; par ce moyen on ne cauſera aucune agitation dans la terre, & on ne lui donnera pas la moindre diſpoſition à faire du coulis ; car on ſait par expérience qu'on ne peut faire du coulis qu'en remuant & agitant la terre après qu'elle eſt fondue. La moindre quantité de terre dans la plus grande d'eau, tant qu'elle ne ſeroit pas agitée, ne ſeroit rien de plus que ſe fondre, & n'en deviendroit guere plus molle. On ne répandra donc ſur la terre que l'eau qu'il faudra pour la couvrir en entier. Lorſque l'eau y aura paſſé un certain tems, on la décantera, & on y en mettra d'autre qu'on décantera encore ; & lorſqu'on aura fait deux ou trois fois cette opération, la terre ſera encore dans un état propre à recevoir le ciment & à être marchée.

Lorſque l'on a à travailler de la terre remplie de pirites, on les ſépare très-bien, en réduiſant la terre en coulis. Les pirites ſe dépoſent au fond, & on décante le coulis dans d'autres vaſes où on le laiſſe dépoſer. Quoique cette opération entraîne, comme

(*b*) *Coulis* n'eſt autre choſe que (ſi l'on peut s'exprimer ainſi) une teinture d'argille, un lait d'argille, en un mot, une petite quantité d'argille fondue dans une grande quantité d'eau.

(*c*) On appelle *battée* la quantité d'argille, qu'on peut marcher dans la même caiſſe.

nous l'avons dit, à de grands frais, dans le cas où elle ſeroit abſolument indiſpenſable, on la rendroit beaucoup moins couteuſe, en la faiſant en très-grand, c'eſt-à-dire, réduiſant à la fois & dans le même vaiſſeau, grande quantité de terre en coulis, & ſe mettant toujours en avance de terre prête à marcher, de coulis à même de ſécher, de coulis fait, & de terre prête à réduire en coulis.

La conſtruction des fours de fuſion & la fabrication des pots. Rien n'a été plus arbitraire juſqu'aujourd'hui que la maniere de faire des fours, & la forme qui leur eſt convenable. Chacun s'en rapporte ſur cela aux idées vraies ou fauſſes qu'il s'eſt faites. Pluſieurs croyent que la forme eſt aſſez indifférente quant à la chaleur; & leur raiſon eſt que le four étant un milieu de feu, il eſt peu important de quelle forme ſoit ce milieu, pourvû qu'il ſoit milieu de feu, & puiſque d'ailleurs il paroit naturel de penſer que l'on peut porter tout eſpace ſoit quarré, ſoit rond, ſoit oblong, *&c.* à un même degré de chaleur. Cet avis ne ſeroit pas le mien; je ſerois plus porté à croire qu'en réuniſſant tous les objets, c'eſt-à-dire la forme du four & la diſpoſition des courans d'air, on feroit de meilleur ouvrage, & on devroit s'attendre à un plus heureux ſuccès.

J'ai, en traitant des fours, deux choſes à détailler: 1°. la maniere de les conſtruire quant à la main-d'œuvre & à l'emploi des matériaux; 2°. la forme qu'on a coutume de leur donner.

Il y a nombre de moyens pratiquables pour parvenir à la conſtruction d'un four; faire des briques ordinaires avec la terre préparée, comme nous l'avons dit ci-deſſus, les laiſſer ſécher, & les faire cuire, après quoi on bâtit le four: ce ſeroit, on le ſent, très-poſſible; mais 1°. il ſeroit à craindre que la liaiſon qu'on mettroit entre les briques, ne ſupportât pas l'action du feu, comme les briques elles-mêmes, & que ces mortiers, en prenant retraite, ne laiſſaſſent les joints trop conſidérables; alors lorſque la ſurface des briques viendroit à ſe vitrifier, chaque coin ſeroit une ſource de larmes, & il en pleuvroit dans le fourneau; 2°. la retraite des mortiers nuiroit à la ſolidité de l'ouvrage, en dérangeant la liaiſon des briques; 3°. les paremens des briques étant autant de ſurfaces droites, dérangeroient l'exactitude de la courbe, qu'on donneroit pour forme au four; en outre, ſi l'on ſe trompoit dans la conſtruction, il ne ſeroit poſſible de rectifier ſon ouvrage qu'en le recommençant. On éviteroit une grande partie de ces deſagrémens, en employant l'argille molle, ayant ſeulement la dureté & la conſiſtence néceſſaires pour la rendre propre à être travaillée. Lorſque le four ſeroit parachevé, s'il y avoit des parties trop ſurbaiſſées, on en ſeroit quitte en coupant les portions excédentes, au lieu de démolir; tout comme s'il y avoit des parties trop élevées, en ajoutant de la terre également molle, on pourroit remédier au *deficit*.

Il y a des maîtres de *verrerie* qui ſe contentent dans leurs conſtructions de ſe faire apporter la terre en tas auprès d'eux, en prenant des portions qu'ils roulent dans leurs mains, & dont ils font des eſpeces de fauciſſons connus ſous le nom de *patons*, environ de cinq à ſix pouces de diametre ſur un pié de long, & donnent à leur four la forme qu'ils veulent, en mettant ces patons les uns ſur les autres, ou à côté des autres, ſelon le beſoin, & les uniſſant par la compreſſion. Une attention eſſentielle qu'ils doivent avoir, c'eſt de poſer leurs patons, d'abord par un bout, & de les appliquer enſuite ſucceſſivement d'un bout à l'autre, en appuyant depuis le commencement de l'opération juſqu'à la fin. On met en pratique cette façon de faire, dans la vue de chaſſer l'air, qui ne manqueroit pas de ſe loger entre les patons, ſi on les appliquoit les uns ſur les autres immédiatement & ſans précaution, & qui outre qu'il gêneroit, comme intermede, l'union des parties du four, pourroit nuire par ſa dilatation lorſqu'il ſentiroit l'action du feu.

Voici une autre maniere de bâtir les fours bien plus commode & bien plus en uſage. Moulez votre terre en tuiles (*d*) d'échantillons propres à chaque partie du four, & qui ſoient diſtinguées par le nom de chacune de ces parties. Lorſque ces tuiles ſont à un degré de dureté, tel que l'on puiſſe les rabattre ſans les écraſer, c'eſt-à-dire, qu'elles ſont mi-ſeches, on les emploie.

On commence par bien nettoyer la place où on a à les poſer; enſuite on la mouille avec du coulis, qui ſert de mortier dans toute cette bâtiſſe: après quoi on poſe la tuile, non ſans l'avoir raclée avec ſoin dans tous ſes paremens pour éviter les ſaletés & les corps étrangers, ainſi qu'une ſurface un peu trop ſeche qui empêcheroit la tuile de bien s'unir avec le reſte de la maçonnerie. La tuile poſée, on l'aſſure & on l'arrange en ſa place par de légers coups de *batte* (*e*). Lorſque l'on a une aſſiſe de tuiles dépoſée, on en forme une ſeconde par-deſſus, après avoir ratiſſé les nouvelles tuiles, mouillé le lieu où l'on a à les placer, avec un balai trempé dans le coulis. On rebat avec un peu de force la ſeconde aſſiſe pour l'unir à la premiere, & ainſi de ſuite juſqu'à l'entiere confection du fourneau.

Lorſque le four eſt fini, on coupe les *bavûres* des tuiles, c'eſt-à-dire les parties de la terre que la preſſion de la batte auroit forcé de déborder; ſi l'on retrouſſoit ces mêmes parties ſur les parois du four, elles ne pourroient jamais s'unir aſſez immédiatement auxdits parois, pour ne pas ſe détacher, & devenir une ſource de pierres.

L'inſtrument avec lequel on recoupe les parties du four, qui en ont beſoin, s'appelle *gouge*. C'eſt un outil de fer d'environ deux piés de manche, pour pouvoir le tenir à deux mains, & travailler avec force. Au bout du manche ſe trouve une petite plaque de fer quarrée, qui eſt vraiment la *gouge*; elle a environ trois à quatre pouces de large ſur à-peu-près autant de long, & elle eſt armée d'un tranchant acéré. La gouge peut être plate ou ronde. La plate ſert à recouper les endroits étendus en ſurface, & eſt terminée par ſes deux côtés par un rebord de trois à quatre lignes. La ronde ſert à recouper dans les lieux concaves; on enleve par ſon moyen de plus petites ou de plus grandes parties, comme les circonſtances l'exigent, par la propriété qu'elle a de ne toucher la ſurface à recouper, qu'en un nombre de points tel qu'on le veut, & ſuivant le beſoin. La figure donnera tous les éclairciſſemens deſirables ſur la forme des gouges. *Voyez les Pl. & leur explic. Pl. V. G g.*

Si on eſt obligé d'interrompre la conſtruction d'un four, lorſqu'on la reprend, il eſt prudent de racler les ſurfaces de l'ouvrage déja fait antérieurement, & de les humecter, pour qu'elles puiſſent s'unir avec les tuiles plus humides qu'elles, qu'on y appliquéroit.

Lorſqu'un four eſt totalement conſtruit & recoupé, il faut être inceſſamment occupé à le rebattre, pour prévenir les gerſures, en reſſerrant les parties de l'argille à meſure qu'elles ſe ſéparent; pour augmenter de plus en plus l'union des parties en les rap-

(*d*) Nous parlerons de divers échantillons de tuiles, lorſque nous connoîtrons les diverſes parties du four.

(*e*) La batte eſt un inſtrument de bois, ayant une ſurface convexe pour aller dans les parties concaves, ou une ſurface plane pour aller dans les lieux dont la ſuperficie eſt plane. Quant à la longueur, elle eſt relative au lieu où l'on a à travailler. La batte a un manche de cinq à ſix pouces; elle ſert à rebattre les diverſes parties du four, lorſqu'il eſt conſtruit pour empêcher les gerſures occaſionnées par la ſéchereſſe; & dans le tems de la conſtruction, à battre ſur les tuiles pour en augmenter l'union.

prochant, & enfin pour hâter la séchereſſe. On ne voit pas au premier coup d'œil le *quomodò* de ce troiſieme avantage ; cependant ſi l'on veut y réfléchir, on ſentira bientôt qu'un corps ne ſe deſſeche que par la diſſipation des parties humides. Ces parties, en ſe diſſipant, quittent l'intérieur pour ſe porter à la ſurface, & le rebattage les chaſſe, comme la preſſion chaſſe l'eau de l'éponge qui la contient. Le rebattage eſt encore utile, ſi l'on ſe trouve en danger de quelque gelée légere, par le mouvement où il met les parties.

Lorſqu'un four eſt parfaitement ſec, on le recuit & on l'attrempe; mais ce n'eſt pas ici le lieu de parler de cette opération.

La grandeur du four & ſa capacité ſont néceſſairement relatives à la meſure des pots qu'il doit contenir, & la meſure des pots l'eſt au pié ſur lequel on veut monter la fabrication. Plus les pots ſont grands, plus ils contiennent de matiere & plus on peut fabriquer; mais auſſi plus le four doit être grand. Il eſt à remarquer qu'il y a certaines meſures que l'on ne doit pas paſſer, pour la facilité de la chauffe, & pour ne pas augmenter la dépenſe en bois en plus grande raiſon que la fabrication. Il y a, par exemple, bien peu ou même point de différence dans l'emploi du bois, entre un four de ſept piés & un de huit; mais ſi l'on excédoit de beaucoup la meſure ordinaire, on ſeroit ſujet à mécompte, & il ſeroit à craindre que la chauffe ne fût difficile; car ſi l'on mettoit beaucoup de bois à la fois, il charbonneroit, fumeroit & chaufferoit mal; ſi l'on en mettoit moins, il ſe réduiroit en flamme avec trop de précipitation, ſe diſſiperoit trop tôt pour que le tiſeur eût le tems d'en remettre de nouveau, & le four ſeroit en danger de jeûner.

Dans les manufactures qui donnent le plus grand produit, on s'eſt contenté de faire le géométral des fours, quarré, de huit piés ſur chaque face. On voit en *A* (*fig. 1. Pl. VI.*) le quarré du four dans les dimenſions que nous venons d'indiquer. Le quarré *A* eſt formé ordinairement d'une pierre de grès dure, placée ſur une fondation ſolide plus ou moins profonde, ſuivant la qualité du terrein ſur lequel on bâtit. Ce grès *1, 2, 3, 4*, doit avoir environ trois piés de large & dix piés de long, pour empiéter d'un pié ſous chaque tonnelle *B*, dont nous donnerons bientôt la deſcription.

Les côtés du grès *1, 2, 3, 4*, c'eſt-à-dire les eſpaces *a b d e* & *f g h k* ſont remplis en maſſif de grès ordinaire travaillé en mortier d'argille pure. Il ſeroit ſans doute meilleur de faire tout le maſſif du quarré *A* du four en argille compoſée de ciment; le verre qui tombe indiſpenſablement dans le four, corroderoit moins l'âtre; mais le four ſeroit incomparablement plus long à ſécher & à mettre en état de ſervice.

On voit en *B* & *B* (*même figure*) le géométral d'ouvertures connues ſous le nom de *tonnelles*. On appelle ce géométral communément *âtre des tonnelles*. L'âtre des tonnelles eſt ordinairement un peu élevé au-deſſus du plan du four, par exemple de quatre pouces, pour que lorſqu'il a coulé du verre dans le four, il n'aille pas auſſitôt ſur l'âtre des tonnelles, où il gêneroit la chauffe; car c'eſt-là que ſe fait le feu. Les tonnelles ſont d'une largeur de trois piés, ceintrées à une pareille élévation. Quant à la longueur *f i* de la tonnelle, elle ſuffit à trente pouces. On peut voir en *B* (*fig. 1, 2, Pl. VIII.*) les élévations & les ceintres des tonnelles.

Les parois du four ont dix pouces ou un pié d'épaiſſeur, & s'appellent *embaſſure*: ſi l'on les conſidere en entier depuis le plan géométral du four, juſqu'au commencement de la couronne. Si on ne les conſidere que depuis le lieu où ſont poſés les pots, elles prennent le nom de *mornues*.

Sur le quarré *A* du four, s'élevent deux banquettes deſtinées à poſer les vaſes néceſſaires, & qu'on appelle *ſieges*.

Les ſieges ſont élevés de vingt-huit pouces (comme *H I*, *fig. 1 & 2. Pl. VIII.*), au-deſſus du quarré du four; la baſe des ſieges eſt de 45°. de large, la ſurface ſur laquelle poſent les pots, d'environ trente pouces, & le ſiege eſt terminé par un plan incliné depuis ſon pié juſqu'à ſa ſurface ſupérieure. On voit ce talud exprimé en *Q* (*fig. 2. Pl. VI.*), ainſi que la baſe du ſiege en *a b f e*, & ſa ſurface ſupérieure en *a b d c*. La plus grande largeur du ſiege, tant à la baſe qu'au-deſſus, eſt néceſſaire pour donner plus de ſolidité au ſiege obligé de ſoutenir un poids conſidérable, & qui eſt dans le cas d'être rongé par le verre qui ſe répand à ſon pié. Il eſt, je crois, inutile de dire qu'il y a deux ſieges dans le four, l'un de chaque côté, & s'étendant d'une tonnelle à l'autre.

L'eſpace *G* qui ſe trouve entre le pié des deux ſieges (*fig. 2. Pl. VI.*), eſt dit *âtre du four*.

On doit donner un peu plus de largeur au ſiege à la place des cuvettes, parce que deux cuvettes l'une devant l'autre occupent plus d'eſpace que le fond d'un pot. Il faut auſſi échancrer un peu le talud exprimé par *Q* (*fig. 2. Pl. VI.*), au ſiege à cuvette, parce que les pots paſſant par cet endroit, lorſqu'on les met dans le four, l'entre-deux des ſieges y doit être relatif au diametre deſdits pots.

On appelle en général *ouvreau*, toutes les ouvertures pratiquées au four pour la facilité du travail. Les quatre repréſentées en plan en *C, C, C, C*, (*fig. 1. Pl. VI.*), & en élévation en *C, C*, (*fig. 1. Pl. VIII.*), dont le géométral eſt à niveau des ſieges, s'appellent *ouvreaux à cuvettes*, parce que c'eſt par ces ouvertures qu'on introduit dans le four les vaſes nommés *cuvettes*, & qu'on les en tire. La largeur des ouvreaux à cuvette, & leur hauteur, ſont relatives à la largeur & à la hauteur des cuvettes : comme on leur donne ordinairement ſeize pouces dans ces deux dimenſions, l'ouvreau a environ dix-huit pouces de large; quant à la hauteur, le milieu de la voute eſt élevé d'environ vingt à vingt-un pouces au-deſſus du ſiege, & les piés droits ont environ dix-huit pouces d'élévation; la ſurface plane qui fait le bas des ouvreaux, ſe peut très-bien diſtinguer par le nom *d'âtre des ouvreaux*.

On voit en *D E* (*fig. 1. Pl. VI.*) des plaques de fonte deſtinées à préſenter à la cuvette lorſqu'on la tire du four, un chemin ferme, ſur lequel elle puiſſe gliſſer; ces plaques prennent depuis l'ouvreau, & ſont aſſez longues pour qu'on puiſſe mener les cuvettes juſques hors toute la bâtiſſe du four, afin d'éviter la gêne dans l'emploi des outils.

Les parois du four ſe montent droits, depuis le ſiege juſqu'à la hauteur des pots, c'eſt-à-dire, environ juſqu'à trente ou trente-un pouces, & les angles du four ſont ſenſibles juſqu'à la même élévation. Quelques conſtructeurs ont imaginé & pratiqué d'arrondir les angles du four, depuis les ouvreaux à cuvette; mais cette conſtruction ne peut être que nuiſible, parce que à moins d'une extrême attention à pouſſer la cuvette bien avant ſur le ſiege, un de ſes coins ſe trouveroit ſous l'arrondiſſement du coin du four, qui ne pourroit manquer d'y répandre une pluie de larmes.

Lorſque les parois du four ſont élevés à la hauteur convenable, c'eſt là que commence la voute, qu'on appelle communément *la couronne*; à la naiſſance de la couronne, ſe trouve le bas d'ouvertures connues ſous le nom *d'ouvreaux d'en-haut*, qui ſuivent dans leur élévation, la courbe de la voute : il y a ſix ouvreaux d'en-haut, trois au-deſſus de chaque ſiege; nous ne parlerons que des trois d'un ſeul côté, ce que nous en dirons devant s'entendre également des

trois autres : leur largeur & leur hauteur commune ſont d'environ dix pouces ou un pié ; ils ſont voutés en plein ceintre. *Voyez* les ouvreaux d'en haut en coupe horiſontale, en *O*, *P*, *O*, (*fig.* 2. *Pl. VI.*) Dans la coupe longitudinale du four en *O*, *P*, *O*, (*fig.* 1. *Pl. VIII.*) & en élévation extérieure (*fig.* 2. *Pl. VII.*), le nom d'ouvreau du milieu que porte *P*, déſigne ſuffiſamment ſa place ; il partage le côté du four en deux également ; quelques-uns appellent cet ouvreau, *ouvreau à enfourner*, tirant ce nom de l'uſage qu'ils lui donnent.

Les ouvreaux *O O*, ſont nommés *ouvreaux à trejeter*, ſervant à cette opération, comme nous le dirons par la ſuite : leur place doit être telle qu'on puiſſe travailler aiſément dans le pot & dans les cuvettes : on voit (*fig.* 2. *Pl. VI.*) la maniere dont ſont diſpoſés les divers vaſes ſur le ſiege ; le point du milieu de l'ouvreau *O*, doit être placé de maniere que ſi l'on tiroit une ligne de ce point à celui du milieu de l'ouvreau qui eſt immédiatement vis-à-vis de lui, cette ligne fût tangente à la circonférence du pot *M* ; par cette diſpoſition, la moitié de l'ouvreau donneroit ſur le pot, l'autre moitié au-deſſus des cuvettes : or la diſtance *Pb* du milieu de l'ouvreau à enfourner, au coin du four = 48 pouces ; le diametre du pot, = 30 pouces ; donc *Ob* = 18 pouces : il faut donc placer le milieu de l'ouvreau à trejetter, à 18 pouces du coin du four.

A-peu-près à la même hauteur que les ouvreaux d'en-haut, ſe trouvent quatre ouvertures *R*, *R*, *R*, *R*, dont on voit le géométral, la direction (*fig.* 2. *Pl. VI.*), & l'orifice dans l'intérieur du four (*fig.* 2. *Pl. VIII.*), ces ouvertures s'appellent *lunettes*, & ſervent à communiquer le feu du fourneau dans les quatre petits fours qui y ſont joints, & qu'on nomme *arches* : les lunettes ſont rondes, & ont de quatre à ſix pouces de diametre ; leur orifice dans le four vû leur direction oblique, ſe préſente en une forme ovale, & a de ſix à huit pouces de grand diametre ; le point du milieu de l'orifice en dedans du four eſt environ à dix pouces de la ligne du milieu du four : par cette poſition, s'il ſe détachoit de la lunette quelques ſaletés, comme larmes, pierres, *&c.* elles tomberoient entre les deux ſieges, c'eſt-à-dire dans un lieu où elles ne pourroient nuire. Quant à l'ouverture de la lunette dans l'arche, rien n'en détermine la place, ſi ce n'eſt l'attention qu'on doit faire qu'elle dirige le feu vers le milieu de l'arche, pour que tout l'eſpace en ſoit plus uniformément échauffé.

L'élévation du four, depuis le plan géométral juſqu'au point culminant de la voute = 8 piés, comme la largeur & la longueur du four.

Toute l'étendue du four, au-deſſus des ouvreaux & des lunettes, eſt ce qu'on appelle *la couronne* : rien de plus indéterminé que la courbe que l'on donne à la voute ou couronne ; ſi l'on parvenoit à connoître celle *ABFDE* formée par la coupe latitudinale du four, c'eſt-à-dire, ſa ſection par un plan vertical paſſant par le milieu des ouvreaux à enfourner (*fig.* 1.), & celle *a b d e f g h* (*fig.* 2.) formée par la coupe du four en long, ou d'une tonnelle à l'autre ; ces deux courbes connues détermineroient la forme de la couronne.

On pourroit faire la forme de la couronne d'un four de fuſion, purement circulaire, & alors tout ſe réduiroit à faire paſſer un arc de cercle *AGHCKIE*, par les points *A*, *E*, & le point *C* qui fait l'élévation du four.

Nous avons déja dit quelque choſe des larmes qui ſe détachent de la couronne, & la définition que nous en avons donnée ſuffit pour faire connoître combien elles peuvent nuire : ces larmes tendent à ſe détacher de la voute dans une direction verticale : on ſe débaraſſeroit d'une grande partie de cet inconvénient, en formant une nouvelle route aux larmes, & s'oppoſant à leur chute perpendiculaire ; le cercle ne peut remplir cet objet, faiſant changer trop ſouvent de route aux larmes (*f*), & ne leur préſentant une inclination ni aſſez uniforme, ni aſſez rapide, pour les déterminer.

Il faut donc néceſſairement tracer la courbe de maniere qu'elle faſſe mieux le plan incliné. Voici la methode de quelques conſtructeurs. Ils choiſiſſent un point *L* ſur la ligne du milieu du four (*fig.* 1.), élevé de dix pouces au-deſſus des ſieges ; au point *L* ils tracent la ligne *MN*, tel que *ML* = *LN* = dix pouces ; enſuite plaçant le compas en *M*, du rayon *ME*, ils tracent l'arc *EDF*, & du point *N*, avec le rayon *AN*, ils tracent l'arc *ABF*, qui coupe le premier en *F* ; & ils ont pour la courbe totale de leur couronne *ABFDE* ; chaque partie *ABF*, *FDE*, de la courbe, préſente aux larmes qui s'y formeroient une pente plus rapide que la courbe *CKIE*, puiſque *FDE* approche plus de la ligne verticale *OE* ; mais la réunion des deux parties de la couronne en *F*, rendroit la voute plus élevée qu'il ne faudroit, puiſque la hauteur eſt déterminée en *C*. Pour obvier à cet inconvénient, lorſqu'on eſt parvenu à une certaine élévation en *Q* & en *R*, c'eſt-à-dire qu'il n'y a plus guere que dix-huit pouces de la couronne à fermer, on ramene les deux parties de la courbe juſqu'à ce qu'elles ſe joignent en *C*, & alors il ſe forme une arrête qu'on voit régner de *C* en *S*, c'eſt-à-dire qu'elle va d'une tonnelle à l'autre : elle a de *F* en *C* aux environs de trois pouces, diminue à meſure qu'elle approche de la tonnelle, & s'efface entierement vers *S* ; par ce moyen, les larmes qui ſe trouvent de *Q* en *E*, & de *R* en *A*, ſont ſollicitées à aller vers *E* & *A*, par l'inclinaiſon des plans *QDE* & *RBA*, par la force attractive de ces portions de four, ſans compter la viſcoſité des larmes elles-mêmes, qui les retient & combat leur chûte. De *R* en *C*, & de *Q* en *C*, les larmes ſont conduites par l'inclinaiſon de la voute, juſqu'à l'arrête qui leur ſert pour-ainſi dire de gouttiere, & les détermine à tomber entre les deux ſieges.

Une difficulté de cette méthode, c'eſt l'opération de trouver avec exactitude les points *M*, *N*, au moyen de la poſition de la ligne *MN*. On pourroit obvier à cette difficulté, en prenant des centres remarquables, & qui exiſtaſſent dans quelque partie du four : par exemple, les bords *T*, *X*, des ſieges, me paroitroient aſſez propres à ſervir de centres. Des points *T*, *X*, avec les rayons *TA* & *XE* ; tracez les arcs *AYZ*, & *E & Z*, qui ſe coupent en *Z* qu'eſt-ce qui empêcheroit de prendre cette nouvelle courbe *AYZ & E*, pour génératrice d'une couronne du four ? elle s'éleveroit moins au-deſſus de la vraie hauteur de four, & conſéquemment on ſeroit moins obligé à en décliner pour former l'arrête en *C* ; la nouvelle courbe donneroit à la vérité aux larmes une pente moins rapide, mais le plan incliné ſeroit plus uniforme, *CX & E* approchant plus de la ligne droite *EC*, que *CQDIE* ; un avantage de plus dans la nouvelle conſtruction, c'eſt que la capacité du four en eſt diminuée : on a de moins les figures *XDE & x*, & *y BAYy*.

Quant à la courbe formée par la coupe longitudinale, & qu'on voit (*fig.* 2.), elle n'eſt pas différente de celle de la figure premiere que nous venons de décrire ; le four ayant toutes ſes dimenſions égales : ſeulement en adoptant la derniere courbe dont nous avons parlé, comme les bords des ſieges que nous avons pris pour centres, ne ſe trouvent pas dans cette coupe-ci, où l'on voit un des ſieges 1, 2, dans ſa longueur : je chercherai pour centre, des points *x*, *t*, ſemblablement poſés, c'eſt-à-dire autant diſtans

(*f*) On ſe repréſente le cercle comme un *poligone* d'une infinité de côtés.

du

du point *k*, qui fait le milieu du four à cette hauteur, que les points *X*, *T*, de la *fig.* 1. l'étoient du milieu du four. Il ſera néanmoins néceſſaire, comme il n'y a point d'arrête à former dans cette coupe, de trouver un autre moyen de réduire la voute à la juſte hauteur, en *l*, au lieu du point *i*, où la réunion des deux parties de la courbe la porteroit : pour cet effet du point *k* milieu du four comme centre, & de l'ouverture *lk*, tracez l'arc *dlf* qui coupe en *d* & *f*, les arcs *hgi* & *abi*, & votre couronne réduite à la hauteur donnée, prendra la forme *abdfgh*.

Connoiſſant à préſent les diverſes parties d'un four, c'eſt le moment de dire un mot des diverſes tuiles qu'on emploie à leur conſtruction. L'embaſſure ſe conſtruit ordinairement avec des tuiles quarrées, de dix pouces ou un pié ſur chaque face, & environ deux pouces d'épais : on voit le géométral en *E*, & le perſpectif en *e* du moule de ces tuiles (*Pl. IV.*). Le pié droit des tonnelles ſe monte avec des tuiles de vingt pouces ſur dix, & deux pouces d'épais ; les tuiles qui ſervent à former la voute de la tonnelle, ont environ ſix lignes d'épaiſſeur de plus à un côté qu'à l'autre, & celles qui font le ceintre des tonnelles ont environ trois pouces d'épais d'un côté, ſur un ou un & demi de l'autre : les tuiles de couronne ont dix pouces, ou un pié de long, ſur environ ſix pouces de large en un bout, & environ cinq en l'autre, & environ deux pouces d'épaiſſeur en un bout, & un & demi en l'autre. Les ſieges ſe font avec des tuiles qu'on poſe de champ les unes à côté des autres ; le côté qui poſe ſur l'âtre a quarante-cinq pouces ; le côté qui joint l'embaſſure, & qui fait la hauteur de la tuile ſur ſon champ, eſt de vingt-huit pouces, hauteur du ſiege, & le côté qui ſe trouve au haut de la tuile, & qui fait partie de la largeur du ſiege en ſa face ſupérieure, eſt de trente pouces, l'épaiſſeur eſt de deux pouces : on voit aiſément que les dimenſions de la tuile de ſiege, ſont relatives à celles qu'on veut donner aux ſieges. *Voyez Pl. IV.* les moules de ces diverſes tuiles.

Au reſte il eſt certain qu'avec le même échantillon de tuiles on pourroit conſtruire un four en entier : on n'auroit qu'à les recouper relativement aux lieux où l'on voudroit les placer.

Le ſiege eſt la ſeule partie du four, qu'il y auroit un grand danger à conſtruire avec un autre échantillon que le ſien. Il arrive quelquefois que les pots qu'on eſt dans le cas d'ôter du four, tiennent fortement au ſiege, par la vitrification du cul du pot, & de la ſurface du ſiege : or ſi le ſiege étoit compoſé de tuiles d'embaſſure, entaſſées les unes ſur les autres, & non de grandes tuiles ſur leur champ, il ſeroit à craindre qu'en faiſant effort pour détacher le pot, on n'emportât des morceaux du ſiege.

Lorſque le four eſt fini de conſtruire & qu'il eſt bien ſec, on le revêtit d'une nouvelle maçonnerie en briques, ſoit ordinaires ſoit blanches (*g*), tant pour faciliter le ſervice, que pour augmenter la ſolidité du four & le préſerver des injures du dehors.

La maçonnerie *lmno* (*Pl. VI. fig.* 1.) en briques ordinaires, qui revêtit le mormue entre les deux ouvreaux à cuvette, a environ vingt pouces d'épaiſſeur, elle forme un relais *lq*, *ap*, d'environ un pouce ou un pouce & demi, comme l'arche en forme un *rs*, *tx*, pour donner la facilité de poſer la tuile dont nous verrons qu'on bouche l'ouvreau à cuvette. Les côtés *ml*, *no*, ne font pas une embraſure droite, en tombant perpendiculairement ſur *qp*, comme feroit la ligne *zl* ; une telle poſition ne pourroit manquer de gêner le mouvement des outils qui doivent travailler à l'ouvreau à cuvette ; l'inclinaiſon des lignes *lm*, *no*, n'a d'autre regle qui l'établiſſe, que l'exacte connoiſſance que le conſtructeur doit avoir des outils & de leur uſage.

La maçonnerie dont nous venons de parler a deux piés d'élévation en *DE* (*fig.* 2. *Pl. VII.*) : on place à cette hauteur des plaques de fonte qui regnent de *G* en *H* ; ces plaques ſont fort utiles aux opérations qui ſe paſſent aux ouvreaux d'en-haut : elles ont vingt pouces de large, relativement à l'épaiſſeur de la maçonnerie ſur laquelle elles poſent, & en leur ſuppoſant un pouce, ou un pouce & demi d'épaiſſeur, il reſte encore près de cinq pouces de la plaque à l'ouvreau.

Sur les plaques s'élevent des piliers ou ſortes de contreforts : ils me ſembleroient aſſez bien nommés *éperons*. Je ne leur connois d'autre utilité que de fortifier la maçonnerie : on en voit le géométral en *ghik* ; & *mnol* (*Pl. VII. fig.* 2.) & l'élévation en *IK*, *LM* (*Pl. VII. fig.* 2.). Quant à la place des éperons, les points *k*, *m* (*Pl. VI. fig.* 2.), ſont déterminés par les relais *qk*, *mr*, qu'on doit laiſſer aſſez grands pour placer avec facilité la piece dont nous verrons qu'on ferme l'ouvreau ; les côtés *kg*, *ml*, des éperons, ſont perpendiculaires au côté du four, parce que les outils que l'on emploie par l'ouvreau *P*, n'ayant pas beſoin de grands mouvemens, peuvent ſe paſſer de l'eſpace qu'on ſe procureroit, en écartant davantage l'un de l'autre les points *l*, *g*. Il n'en eſt pas de même des ouvreaux à trejetter *O* ; comme on a à y manier des outils qui demandent du mouvement, on incline la ligne *hi* pour avoir l'embraſure *hs* plus évaſée : le point *i* eſt déterminé par la longueur qu'on doit donner à la ligne *i &*, comme le point *k* l'a été par la ligne *kq* ; au reſte les éperons s'avancent juſqu'à environ quatre à cinq pouces du bord des plaques, & ont environ quatre pouces de largeur en *gh*, *ol* ; l'élévation des éperons eſt déterminée par l'élévation du revêtement de la couronne, qui l'eſt par la hauteur des arches, dans la vue que le deſſus du four & celui des arches faſſent une planimétrie.

Communément le deſſus du four eſt tel, qu'une perpendiculaire abaiſſée de l'avancement *cd* (*fig.* 2. *Pl. VIII.*) tombe ſur le bord de la plaque, & conſéquemment s'avance plus que les ouvreaux, de la même quantité que le bord extérieur de la plaque : on appelle cet avancement *ſourcilier* (*a*), & on le garnit de tôle, qu'on charge de mortier d'argille commune, mêlée de foin, qu'on appelle communément *torchis*. On voit par-là que l'éperon prenant à quatre ou cinq pouces du bord des plaques, doit laiſſer ſaillir le ſourcilier d'environ quatre ou cinq pouces ; le ſourcilier eſt élevé d'environ neuf piés & demi au-deſſus de l'aire de la halle.

Depuis l'ouvreau on gagne le ſourcillier, par un plan incliné, exprimé en coupe par *ef* (*fig.* 2. *Pl. VIII.*) & une élévation par *ef*, *ef*, *ef* (*fig.* 2. *Pl. VII.*), ce plan incliné eſt confondu dans la nomination *ſourcilier* ; mais comme je crois intéreſſant de donner des noms différens aux différentes parties d'un tout, j'appellerai dans la ſuite ce plan incliné *talud*. On peut faire l'éperon & le talud en terre à four, dans les lieux touchés immédiatement par la flamme ; quant au ſurplus, rien n'empêche de le bâtir en briques ordinaires.

On revêtit la couronne du four d'une ſeconde calotte, appliquée immédiatement ſur la couronne, conſtruite de briques blanches & de mortier d'argille ; cette ſeconde calotte s'appelle *chemiſe* : au-deſſus de la chemiſe on fait ſimplement un maſſif ordinaire, qu'on éleve juſqu'à la hauteur des arches, & qu'on couvre de torchis.

(*g*) Les briques blanches ſont compoſées de terre à four & de ciment ; elles ne different des tuiles qui ſervent à la conſtruction de four qu'en ce qu'elles ſont faites avec moins de ſoin, & qu'on les emploie cuites.

(*h*) Le ſourcillier eſt deſtiné à retenir la flamme, & en s'oppoſant à ce qu'elle s'éleve, l'empêcher de faire incendie.

Pieces de four. Lorſqu'on chauffe le four, on eſt obligé de boucher les ouvreaux, en tout ou en partie, ſuivant le beſoin. Le trop grand nombre d'ouvertures & leur grandeur ne pourroient que refroidir le four & le rendre difficile à échauffer. Les ouvreaux à cuvette, qui ſont les plus grands, & qui ſeroient par cette raiſon les plus nuiſibles, ſont fermés en total & hermétiquement, c'eſt-à-dire *margés*, au moyen d'une tuile cuite compoſée d'argille & de ciment, dite *d'ouvreau à cuvette;* la tuile a vingt ou vingt-un pouces de large, & environ trois pouces de ceintre, ce qui lui donne environ vingt-quatre pouces de hauteur. On peut en voir le moule (*Pl. X. fig. 8.*) & le géométral (*Pl. VIII. fig. t.*) la tuile ſe poſe contre l'ouvreau, & pour empêcher totalement la flamme de paſſer entre la tuile & les piés droits de l'ouvreau, on garnit cet eſpace de torches ou mélange de foin & de mortier roulé ſur terre, en forme de ſauciſſons (*i*).

Les ouvreaux d'enhaut ne ſont jamais margés; ils ſervent de ſoupiraux & établiſſent le courant d'air; mais il ne faut pas s'imaginer que l'on les laiſſe totalement ouverts; dans ce cas le volume d'air extérieur qui donneroit à l'ouvreau étant trop conſidérable par rapport à celui qui pouſſe la flamme dans le four par la tonnelle (diſpoſée comme elle doit être pour chauffer), le combattroit & ſe feroit paſſage dans le four, qu'il ne manqueroit pas de refroidir. Pour obvier à cet inconvénient, on bouche les ouvreaux en partie avec des pieces qu'on y applique; on en a de plus ou moins grandes, ſuivant que l'on deſire plus ou moins d'ouverture. Lorſqu'on veut faire des ſoupiraux capables de produire un grand feu, on applique aux ouvreaux des pieces de dix à douze pouces de large, ſur autant de long, dont on peut voir le moule (*fig. 10. ou 11. Pl. X.*) & le géométral (*fig. t Pl. VIII.*) & on les appelle ſimplement *tuiles.* Lorſqu'on ne fait plus de feu & qu'il ne s'agit que de fermer paſſage à l'air extérieur pour conſerver la chaleur qui eſt déjà dans le four, & empêcher ſa diminution trop précipitée; on met au-lieu de la tuile une piece de douze ou treize pouces de large, ſur autant de long, qu'on appelle *plateau;* on peut en voir le géométral (*Pl. VIII. fig. p*) & le moule (*fig. 9. Pl. X.*) Les pieces d'ouvreau d'en-haut ſont percées d'un ſeul trou, dans lequel on paſſe un inſtrument de fer, d'environ quatre piés de long, qu'on nomme *ferret*, lorſqu'on veut boucher ou déboucher les ouvreaux. *Voyez* les diverſes ſortes de ferrets, *Pl. XVIII.* en *A B*, *C D.* Un ſeul trou ſuffit pour ces pieces, leur poids n'étant pas auſſi conſidérable que celui des tuiles des ouvreaux à cuvettes. C'eſt ſous les tonnelles qu'on fait le feu; mais comme ces ouvertures ſont les plus conſidérables d'un four, il eſt d'autant plus eſſentiel de les diminuer, pour s'oppoſer à l'accès de l'air extérieur & au refroidiſſement.

La tonnelle diſpoſée pour la chauffe prend le nom de *glaie*, & les pieces qui compoſent la glaie s'appellent *pieces de glaie.* Pour faire la glaie (*fig. 3. Pl. VIII.*) on prend le milieu de la tonnelle, & de ce milieu prenant huit pouces de chaque côté en *l i* & *l i*, on place bien à plomb deux pieces *J* nommées *joues*, ayant quatre pouces de large, quatre pouces d'épais, & ſeize pouces de long. *Voyez* les joues à part en *E*, *E*, *même Pl.*) & leur moule, *Pl. X. fig. 5.* ſur les deux joues, on place une piece *C*, de quatre pouces de large, ſur quatre pouces d'épaiſſeur, & vingt-quatre pouces de long, qu'on nomme *chevalet*, & qu'on peut voir à part *même Pl.* en *e*, & ſon moule *Pl. X. fig. 7.* ce qui forme une ouverture quarrée de ſeize pouces ſur chaque face, que nous appellons *grand trou de la glaie* ou *bas de la glaie.* Au milieu du chevalet on forme un trou *T*, de quatre pouces quarrés, par lequel on jette le bois, & qu'on appelle par cette raiſon *tiſar.* Le bas de la glaie eſt diviſé en deux par une piece *S*, qu'on appelle *chio;* on peut le voir à part en *S* (*même planche*), & ſon moule *Pl. X. fig. 6.* Le chio a quatre pouces d'épais, & environ dix-ſept pouces de 1 en 2, ſur autant de 3 en 4; on le poſe devant le grand trou de la glaie, & on l'unit au chevalet & aux joues avec du mortier. Le chio eſt percé d'un trou pour le prendre avec le ferret. Lorſqu'on a beſoin de boucher les ouvertures formées par le chio, on en vient à bout au moyen de deux pieces de fonte *M*, *M*, qu'on peut voir à part en *m*, *m* (*k*) *même planche.* Tout le reſte de la glaie, depuis les joues juſqu'au pié droit de la tonnelle, & depuis le tiſar juſqu'au ceintre, eſt bâti en briques ordinaires ou en morceaux d'échantillon de quatre pouces de large ſur autant de long. Il eſt, je crois, inutile de dire, que les pieces tant de la glaie que des ouvreaux ſont en terre à four; on peut voir à côté de la *fig. 3. Pl. VIII.* le géométral de la glaie.

Je ne parlerai pas de la conſtruction des fours de glacerie propres à être chauffés en charbon; je ne connois pas de manufactures de cette eſpece qui emploie cette ſorte de chauffe; mais d'autres *verreries* chauffent bien en charbon, leurs fours ſont connus, & ſi l'on étoit obligé de chauffer de même pour faire des glaces, on pourroit imiter leur conſtruction en les adaptant aux manœuvres de la glacerie.

Nous avons déjà eu occaſion de parler des arches *F*, *F*, *F*, *F*, (*Pl. VI. fig. 1.*) c'eſt ici le lieu d'en dire quelque choſe de plus détaillé. Des quatre arches, trois ſont deſtinées à y recuire les pots & les cuvettes, & la quatrieme à y conſerver une certaine quantité de matiere prête à être enfournée dans les pots. C'eſt d'après ces différens uſages que l'on doit regler la forme des arches & diriger leur conſtruction. Les côtés *a c*, *d e* des arches ſont divergens entr'eux, tellement qu'il y a environ quarante-quatre pouces de *a* en *d*, tandis que *c e* = 7 piés $\frac{1}{2}$. Cette divergence exiſte dans la vûe de faciliter les mouvemens des grands outils, que nous détaillerons par la ſuite en parlant des diverſes opérations.

Lorſque l'on ne veut mettre que trois pots dans les arches, il ſuffit de faire *a c* = 8 piés ou 8 piés & demi. Quant aux côtés *c f*, on pourroit le faire parallele aux côtés *d g* du four; mais dans ce cas on rendroit les arches trop grandes, ſans rien ajouter à leur capacité intérieure. On pourroit changer *c f* en *c h*, de maniere que *c h* fût perpendiculaire à *a c;* mais il eſt viſible qu'on perdroit beaucoup de la capacité de l'arche. Pour prévenir, autant qu'il eſt poſſible, les inconvéniens des poſitions *c f*, *c h*, prenons-en une moyenne *c g*. Si vous voulez ſavoir la longueur de *c g*, diſpoſez dans une place unie ou ſur un papier, au moyen d'une échelle, diſpoſez, dis-je, trois fonds de pot, de maniere qu'ils tiennent le moins de place poſſible, ſans cependant qu'on puiſſe être gêné. Figurez votre arche relativement à l'eſpace néceſſaire aux pots, aux épaiſſeurs des murs, & à la largeur de la gueule, & vous trouverez *c g* = 9 piés $\frac{1}{2}$ ou environ. La courbe que prend le côté *x g* eſt reglée par l'eſpace néceſſaire aux outils qui travaillent aux ouvreaux à cuvettes.

(*i*) Les tuiles des ouvreaux & cuvettes ſont percées de deux troux, ſervant à les prendre pour boucher & déboucher l'ouvreau, avec un *cornard*, inſtrument de fer long d'environ quatre piés, & armé de deux pointes qu'on paſſe dans les trous de la tuile. Un ſeul trou ſuffiroit pour prendre la tuile; mais on en met un ſecond, parce que ſi le trou n'étoit pas bien au milieu de la tuile, ſon poids la feroit pencher à droite ou à gauche, & on auroit peine à la poſer devant l'ouvreau: danger qu'on évite en perçant la tuile de deux trous. *Voyez* le *cornard*, *fig. 2. Pl. XIX.*

(*k*) Ces pieces ſont connues ſous le nom de *margeoirs.*

Pour donner moins de largeur aux arches, on pratique le plan coupé *i l*, qui diminue de *l g* le côté *c g*.

On monte les arches juſqu'à la hauteur d'environ trente pouces, en maſſif, qu'on peut conſtruire ſans inconvénient en pierres à bâtir ordinaires. A cette élévation de trente pouces ſe trouve le pavé de l'arche qu'on fait en briques ordinaires ſur leur plat. La forme intérieure de l'arche eſt reglée par l'emplacement des trois fonds de pot, 4, 4, 4 (*Pl. VI. fig.* 2.)

On laiſſe au-devant des arches à pots une ouverture dont on voit le géométral en *F* (*Pl. VI. fig.* 2.) & l'élévation en *F* (*Pl. VII. fig.* 3.) Cette ouverture s'appelle *gueule de l'arche*, & ſert au paſſage des pots, ſoit pour les mettre dans l'arche, ſoit pour les en tirer: elle a environ quarante-deux pouces de large ſur autant d'élévation, & eſt voutée en ceintre très-ſurbaiſſé.

La gueule de l'arche eſt fermée par une porte de tôle, communément appellée *ferraſſe de l'arche*, qui s'abaiſſe ſur la gueule au moyen d'un boulon *a b* (*fig.* 3. *Pl. VII.*) autour duquel la ferraſſe tourne comme ſur une charnier. Lorſqu'on veut ouvrir l'arche, la ferraſſe eſt retenue dans la poſition horiſontale par un crochet fixé pour cet effet aux bois de la roue, lieu au-deſſus du four pour ſécher le bois, dont nous allons bien-tôt donner la deſcription.

Sur le même plan que les gueules des arches ſe trouve une ouverture *S* (*Pl. VI. fig.* 2.) connue ſous le nom de *bonnard*. Le bonnard n'a d'autre uſage que de ſervir de tiſar pour chauffer les arches, lors de la recuiſſon. Nous avons déjà eu occaſion de dire, que le feu du four communiquoit dans les arches au moyen des lunettes *R*; mais il ne ſeroit pas aſſez fort pour terminer la recuiſſon, & on y ajoute par la chauffe des bonnards. Le bonnard a environ dix pouces de large & dix pouces d'élévation, vouté à plein ceintre, *fig.* 2. *Pl. VII.*

On ſépare le lieu où va le bois qu'on jette par le bonnard, du reſte de l'intérieur de l'arche, par un petit mur 5, 6, appellé *clair-voie*, épais de quatre pouces, & bâti de briques arrangées comme on le voit en *j e*, à côté de la *fig.* 2. *Pl. VI.*

L'élévation de la voute de l'arche eſt d'environ cinquante-deux pouces, & les piés droits d'environ trente ou trente-deux.

Il y a quelque différence entre l'arche à matiere & celle à pots. Dans la premiere il n'y a point de bonnard, la gueule ſuffit à vingt pouces de large, n'étant deſtinée à paſſer que des pelles.

Il eſt mieux de paver l'arche à matiere en fonte qu'en briques, à cauſe des parties de celles-ci qui pourroient ſe détacher. La lunette qui communique le feu du four dans cette arche, eſt un peu moins large que celle des arches à pots, ne ſervant qu'à tenir les matieres ſeches; or pour être dans cet état elles ont beſoin de beaucoup moins de feu que les pots pour recuire.

L'arche à matiere ſe ferme par une plaque de tôle poſée ſur des gonds. Au-deſſus de la porte eſt une petite cheminée d'environ quatre pouces quarrés, qui, faiſant courant d'air, donne de l'action au feu de la lunette, & ſert de ſortie aux fumées qui pourroient en venir.

Les arches ſont conſtruites en briques ordinaires; l'épaiſſeur de leurs parois n'a rien qui la regle que la ſolidité de la bâtiſſe.

Au-deſſus de la voute de l'arche on éleve un maſſif qui donne pour hauteur totale environ neuf piés & demi; on couvre le deſſus des arches de torchis comme le deſſus du four.

Tout ce que nous avons dit juſqu'ici prouve, que l'air de la halle étant au niveau des ouvreaux à cuvette, doit être plus haute que le bas de la glaie ou l'âtre des tonnelles, de toute la hauteur des ſiéges. Il faut s'attacher à rendre cette pente la plus douce qu'on peut, depuis le devant des arches, pour faciliter l'uſage des inſtrumens à roues, qu'on emploie dans ce lieu.

Les arches ſont réunies par une voute *c d e* (*fig.* 3. *Pl. VII.*) qui étant élevée d'environ quatre piés au-deſſus du ceintre de la tonnelle, ſuit la pente du terrein. On remarque en *f g* au-devant de la voute *c d e*, une eſpece de ſourcilier qui n'eſt pas d'une utilité aſſez marquée pour qu'on ne pût bien s'en paſſer. Le deſſous de la voute que nous venons de décrire, l'entre-deux des arches, eſt connu ſous le nom de *glaie*, qui appartient proprement, comme nous l'avons dit, à la bâtiſſe dont on ferme la tonnelle; pour éviter l'équivoque & diſtinguer les divers lieux par divers noms; j'appellerai celui-ci *antre du tiſeur*.

Au-deſſus du four & de ſes arches eſt un lieu qu'on appelle *la roue*; c'eſt un aſſemblage de pieces de charpente (*Pl. IX.*) diſpoſé par l'intervalle des chevrons qui le compoſent, à recevoir le bois dont on chauffe le four, & deſtiné à l'y faire ſécher.

La longueur de la roue eſt déterminée & eſt relative à l'emplacement qu'on a, vis-à-vis de chaque glaie. Quant à la largeur, elle eſt déterminée par celle du four. Il ne faut pas que la roue avance trop au-deſſus des ouvreaux, le feu pourroit y prendre. Les extrémités de la roue ſont ſoutenues par des chevalets repréſentés en face en *B B*, *B B* (*Pl. III. fig.* 1.) & en profil en *H*, *H* (*fig.* 2. *même Pl.*) Des cubes *D* de dix-huit pouces ſur chaque dimenſion, ſupportent la roue, ſur le deſſus du four & des arches. On éleve les pilles de bois ſur la roue juſqu'à la hauteur d'environ ſept ou huit piés; un chemin *A B C D* regne d'un bout à l'autre de la roue, & donne la commodité de la charger.

Chaque partie de la roue a ſa dénomination particuliere. On appelle *devantures*, les parties qui ſont au-deſſus des ouvreaux, *coin* ce qui ſe trouve au-deſſus des arches, & *culée* ce qui eſt compris depuis le devant des arches juſqu'au chevalet de la roue.

Le four conſtruit, la fabrication des vaſes néceſſaires eſt le premier objet qui ſe préſente. On connoit dans l'art de couler des glaces deux ſortes de vaſes, ſavoir les pots ou creuſets & les cuvettes. Les pots ſervent à contenir le verre pendant ſa fuſion, & pendant qu'il ſe met dans l'état de fineſſe où il doit être pour en former des glaces; les cuvettes ſont des creuſets portatifs, où l'on tranſvaſe le verre prêt à être travaillé, pour pouvoir le tirer du four avec facilité.

Les pots des glaciers ſont des cônes tronqués & renverſés. La grandeur du pot eſt relative, comme nous l'avons déjà dit, au pié ſur lequel on veut monter la fabrication. Celle-ci peut être aſſez avantageuſe avec des pots de vingt-huit ou trente pouces de diametre en-bas, de trente ou trente-deux pouces de diametre en-haut, & d'environ trente pouces d'élévation: l'épaiſſeur eſt d'environ trois pouces dans le cul, & de deux pouces dans la fleche. (*l*)

Il y a deux manieres de faire des pots, en moule ou à la main. Dans les deux méthodes on commence par former le cul du pot ſur un plan *B*, aſſez ſemblable à un fond de tonneau, qu'on appelle *fonceau*. Le fonceau eſt cloué ſur une eſpece de civiere pour pouvoir le manier avec aiſance (*Pl. V. B.*) Quant à ſon diametre, il eſt reglé par celui qu'on veut donner au cul du pot.

Pour former le cul du pot, on jette la terre ſur le fonceau avec force, pour qu'il ne reſte aucun vuide

(*l*) On appelle *fleche* dans un pot la partie du pot depuis le cul juſqu'au haut, comme on appelle *jable* la jonction du cul à la fleche.

entre le fonceau & le cul du pot. On paſſe & repaſſe pluſieurs fois les ongles & le deſſus des doigts ſur la terre, dans la vue d'en approcher les parties, de la rendre plus compacte, ſur-tout de donner paſſage aux particules d'air qui ſeroient reſtées engagées dans la terre, & qui ne pourroient que nuire comme corps étranger, & comme corps ſuſceptible de dilatation.

Lorſque le cul du pot eſt fait dans l'épaiſſeur convenable, ſi on veut le monter en moule, on poſe ſur le fonceau le moule *A*, *Pl. V.* qui n'eſt autre choſe que des douves de tonneau, reliées en-haut & en-bas de deux cercles de fer léger qui les retiennent. Le moule ſe ferme & s'ouvre au moyen d'une charniere, & tient fermé par deux clavettes exprimées dans la figure. On ſent très-bien que le moule doit avoir de dedans en-dedans la meſure que l'on veut donner au pot de dehors en-dehors.

Lorſque le moule eſt placé, le potier preſſe les bords du cul du pot juſqu'à ce que la terre touche le moule : c'eſt cette opération qui fait l'union du cul du pot à ſa fleche, & qui forme le jable (*m*). Le potier prend enſuite de la terre, dont il forme des patons, il poſe ſes patons tout-autour du moule avec les mêmes précautions que nous avons indiquées en parlant des conſtructions de four. Sur cette premiere aſſiſe, il en poſe une ſeconde, & ainſi de ſuite, juſqu'à ce qu'il ait atteint le haut du moule, inſtant où le pot eſt fini. Alors le potier n'eſt occupé qu'à l'unir en-dedans, en ôtant avec le doigt les parties qui débordent, & paſſant deſſus la main mouillée. L'ouvrier doit pour la ſolidité de ſon ouvrage appuyer de ſon mieux ſes patons, tant ſur ceux d'au-deſſous que contre le moule. La maniere dont il poſe ſes patons eſt encore pour lui un ſujet de grande attention ; il ne doit pas les poſer, *ſtratum ſuper ſtratum*, mais de maniere qu'en approchant du moule ils faſſent la lame de couteau. Le paton ſupérieur fera la moitié de l'épaiſſeur, tandis que l'autre moitié ſera formée par le paton inférieur : leur profil ſera *c b d* celui du paton inférieur, & *a b c* celui du ſupérieur. Il y aura, ce me ſemble, plus de liaiſon de cette façon que ſi les patons ne faiſoient que poſer l'un ſur l'autre, comme *a b c d*, *c d e f*.

Le potier à la main agit comme le potier en moule, avec la différence que n'ayant rien qui appuie ſon ouvrage, comme le potier en moule, il eſt obligé de travailler ſa terre un peu plus dure. S'il apperçoit que la terre ſoit un peu trop molle, il la laiſſe raffermir, & diſcontinue ſon travail. En commençant un pot, il place le fonceau ſur un eſcabeau dans la vue de hauſſer ſon ouvrage, & de travailler plus à ſon aiſe, & il baiſſe l'eſcabeau à meſure qu'il éleve ſon pot.

Le potier à la main en poſant ſon paton met la main gauche en-dedans du pot. Elle lui ſert d'un point d'appui, au moyen duquel il eſt en état de ſerrer les parties de ſon pot, & de lui donner autant de conſiſtance & de denſité qu'un potier en moule.

Les cuvettes ſont des vaſes quarrés : elles ſont dans le même cas que les pots, on les fait de même en moule ou à la main. Les moules à cuvettes ne ſont autre choſe que quatre planches quarrées qui s'aſſemblent à mortaiſes, *Pl. V. fig. C, D.*

La grandeur des cuvettes dépend de la capacité des pots & du nombre des cuvettes, qu'on veut que contienne chaque pot. Il ſeroit aiſé de déterminer géométriquement la capacité des pots, & par-là même les dimenſions des cuvettes. Mais ſi on ſuivoit en cela l'exactitude géométrique, on ſeroit en danger d'errer dans pratique. Le verre étant une matiere viſqueuſe & gluante, il s'en attache autour du pot en tréjettant, une certaine quantité qui eſt aſſez long-tems à couler juſqu'au fond du pot pour faire défaut dans l'opération. L'expérience nous apprend qu'un pot tel que nous les avons déja décrits, contient ſix cuvettes de ſeize pouces ſur chaque face de dehors en-dehors, & ſeulement trois de vingt-ſix ſur ſeize : on voit le moule de la premiere en *C*, & celui de la ſeconde en *D*, *Pl. V.*

La manutention pratiquée pour faire des cuvettes eſt la même que pour faire des pots. On forme ſeulement les coins de la cuvette qui doivent être des angles droits, avec une petite équerre de fer qu'on paſſe intérieurement de bas en-haut. Les cuvettes n'ont pas beſoin d'une auſſi grande épaiſſeur que les pots.

Les pots & les cuvettes en ſéchant ſe détachent du moule ; & lorſqu'ils en ſont parfaitement détachés, on démonte le moule, ce qu'on appelle *démouler* les pots & les cuvettes. Lorſque la cuvette eſt démoulée, on forme avec de la terre qu'on y applique dans ſa longueur & au milieu de ſa hauteur deux feuillures d'environ 2 pouces de large, & ſix lignes de profondeur. On détermine ces deux dimenſions au moyen d'une regle qu'on poſe au côté de la cuvette, & autour de laquelle le potier place ſa terre. Ces deux couliſſes ſont connues ſous le nom de *ceintures des cuvettes*, & ſervent à les prendre avec les outils que nous décrirons dans la ſuite.

On doit avoir le ſoin de rebattre les pots & les cuvettes, juſqu'à ce que la terre devienne trop dure pour céder à l'action de la batte. On voit en *E*, *E*, *E*, *F*, les diverſes ſortes de battes dont on ſe ſert.

On doit avoir le plus grand ſoin de procurer aux pots & aux cuvettes un deſſéchement égal, & point trop précipité : l'humidité contenue dans la terre ne pourroit ſe diſſiper ſi promptement, ſans occaſionner des gerçures. Je ne ſache pas d'autre précaution à prendre pour parvenir à ce but, que de tenir les pots & les cuvettes dans un lieu aſſez chaud, pour éviter la gelée dans les ſaiſons qui pourroient en faire courir le danger ; aſſez renfermé pour être à l'abri des coups de vent, & tel qu'on n'ait pas à y craindre le hâle de l'été. Le deſſéchement eſt à la vérité long dans de tels endroits, mais il y eſt preſque ſûr : lorſque les pots & les cuvettes ſon bien ſecs, on coupe extérieurement l'angle que forme la jonction du fond & de la fleche, pour donner priſe aux pinces avec leſquelles on remue quelquefois ces vaſes, ce qu'on appelle *chanfreindre* les pots & les cuvettes.

De la recuiſſon & l'attrempage des fours & des creuſets. Un four, quelque forme qu'on lui donne, ne ſauroit être employé ſans préparation, & cette préparation conſiſte à l'amener par degrés, pour ainſi dire, inſenſibles au degré de chaleur qu'il doit ſubir dans ſon travail. Si l'on expoſoit tout-à-coup un four à l'action d'un feu violent, cette ſeule conduite ſeroit une raiſon ſuffiſante pour ſa deſtruction, l'humidité renfermée dans l'argille ne manqueroit pas de faire des ravages d'autant plus conſidérables que le feu ſeroit plus fort : les parties du four étant expoſées trop précipitamment au feu, éclateroient plutôt que d'obéir à ſon action ; & par toutes ces raiſons, la ſolidité en ſeroit non-ſeulement expoſée, mais indubitablement anéantie. Cette action d'amener le four par une chaleur graduée au point où il doit être, eſt ce qu'on appelle *attrempage & recuiſſon d'un four.*

On confond ſouvent dans le langage ordinaire *attrempage* & *recuiſſon ;* je ne crois cependant pas *qu'attremper* & *recuire* ſoient ſynonymes. Il me ſemble *qu'attremper* exprime l'opération de monter peu-à-peu & avec ménagement la chaleur du four, & que

(*m*) Le jable eſt la jonction du cul du pot à ſa fleche, & la fleche renferme toutes les parties du pot, depuis le cul juſqu'à ſon bord ſupérieur.

recuire eſt chauffer quelque tems avec le dernier degré de feu, pour achever de faire prendre au four la retraite dont il eſt ſuſceptible. Selon ma définition, la recuiſſon ſeroit la ſuite de l'attrempage, l'attrempage à ſon plus haut degré, en un mot, la perfection & le point définitif de l'attrempage.

On ne ſauroit prudemment expoſer un four à l'attrempage, ſans qu'il ſoit auſſi ſec que l'air extérieur peut le ſécher à lui ſeul. Il ſeroit dans cet état bien moins ſuſceptible des ravages de l'humidité, en contenant beaucoup moins, & celle qui y étoit s'étant évaporée fort lentement.

Il eſt cependant très-difficile d'avoir un four à ce degré de ſéchereſſe, parce que vu l'épaiſſeur de ſa maſſe, je ſuis convaincu qu'un an ſuffiroit à peine pour le deſſécher au point néceſſaire à l'attrempage, encore faudroit-il qu'il fût bâti dans un lieu bien ſec, ſur des fondations bien exemptes d'humidité, & qu'on travaillât ſous un climat favorable ; car il eſt clair que toutes ces choſes entrent en compte dans les conditions du deſſéchement d'un four.

On peut deſſécher un four artificiellement d'une maniere auſſi ſûre & bien plus prompte, mais on doit avoir attention de faire long-tems à une diſtance de lui un feu peu violent, & dont il ne reçoive de chaleur, pour ainſi dire, que celle de la fumée. On ſent par les dangers qu'on courroit, en faiſant trop de feu, juſqu'à quel point il faut porter le ménagement & le ſcrupule dans ce deſſéchement artificiel.

On peut commencer à allumer le feu, dont nous venons de parler, vis-à-vis des deux tonnelles un mois ou ſix ſemaines après ſon entiere confection, & alors un intervalle de trois ou quatre mois ſuffit, depuis la conſtruction finie juſqu'à la fin de la recuiſſon. On peut compter, ſi l'on veut, le tems du deſſéchement artificiel dans l'attrempage, & alors on ſera environ deux mois à attremper ou recuire. Si on avoit à attremper un four bien ſec, un attrempage bien ſoigné pourroit durer une douzaine ou une quinzaine de jours ; ſa recuiſſon parfaite ſeroit l'affaire de cinq ou ſix jours de plus, & on auroit ſon four recuit dans les environs de trois ſemaines.

Voici comme on s'y prend ordinairement pour conduire le feu avec gradation lors de l'attrempage, en ſuppoſant le four bien ſec. On allume d'abord le feu à l'entrée de deux autres, & même en-dehors avec du gros bois. Après l'avoir laiſſé long-tems en cet endroit, pour que le four en ait été autant échauffé qu'il eſt poſſible qu'un tel feu l'échauffe à cette diſtance, on l'approche un peu davantage de la tonnelle, & on le laiſſe en ſa nouvelle place encore un certain tems. On l'approche de nouveau, & ainſi de ſuite, juſqu'à ce qu'il ſoit ſous la tonnelle, c'eſt-à-dire dans l'intérieur même du four. On chauffe ſous la tonnelle toute ouverte encore quelque tems avec du gros bois : après quoi on fait la glaie ; mais on chauffe ſans mettre le chio par le bas de la glaie, en le bouchant ſeulement d'une ferraſſe : on met le chio, & on chauffe avec du petit bois par le tiſar. C'eſt alors qu'on fait grand feu & qu'on termine la recuiſſon.

On met les plateaux aux ouvreaux pendant l'attrempage, le feu ne devant pas être violent, & les courans d'air étant conſéquemment inutiles ; mais à la recuiſſon, on ſubſtitue les tuiles aux plateaux.

Les arches ſe recuiſent très-bien, ſans ajouter de nouveaux ſoins. On n'a qu'à fermer les arches, laiſſer les lunettes débouchées ; & lorſque les arches ſont auſſi rouges qu'elles peuvent le devenir par le feu des lunettes, on finit par les chauffer quelque tems au moyen du bonnard. Enſuite on les refroidit par gradation, en commençant par ſupprimer le feu du bonnard, margeant la lunette, & ouvrant enfin le devant des arches.

Toutes les précautions pratiquées lors de la recuiſſon d'un four, & le tems néceſſaire à cette opération reçoivent néceſſairement des modifications & des changemens relativement aux eſpeces de terre qu'on emploie aux pays qu'on habite, au climat ſous lequel on vit.

Il n'eſt pas beſoin d'ajouter que pour faire un bon attrempage on doit avoir autant de ſoin d'empêcher que le feu pendant l'opération ne tombe, c'eſt-à-dire ne paſſe promptement d'un degré de feu à un moindre ; que l'on doit en avoir, de ne pas donner tout-à-coup un feu trop violent, non-ſeulement par le riſque qu'on courroit ſi le four paſſoit ſubitement du chaud au froid, mais encore par le danger où l'on s'expoſeroit de nouveau en remontant le feu.

Quelques ſoins que l'on prenne de ménager l'attrempage, il eſt impoſſible d'anéantir totalement l'effet de la retraite des terres, & conſéquemment d'éviter tout-à-fait les gerçures ; mais il eſt intéreſſant de réparer ce déſaſtre le mieux qu'il eſt poſſible : le chanvrage & le coulis ſont les moyens uſités en pareil cas. On inſinue dans les gerçures, avec la lame d'un couteau, des filaſſes roulées dans l'argille, ce qu'on appelle *chanvrer*. Si les gerçures ſont peu profondes, ou dans une poſition telle que le coulis qu'on y feroit paſſer, n'y reſtât pas, ou n'y reſtât que très-difficilement, on remplit en entier la gerçure de filaſſe. Si au contraire la gerçure eſt telle qu'en en bouchant un côté on pût y retenir du coulis, on place une filaſſe dans le lieu par où pourroit s'échapper le coulis, & on remplit tout le vuide avec un coulis un peu épais. Telles ſont les gerçures des ſieges. Comme preſque toutes ſont les joints des tuiles qui s'ouvrent plus ou moins, on chanvre le talud du ſiege pour retenir le coulis, & on coule par le deſſus du ſiege. D'autres rempliſſent les vuides des ſieges avec du ſable pur, après avoir chanvré le talud : cette maniere a des avantages. Le ſable plus coulant remplit mieux les moindres interſtices ; & n'étant pas ſuſceptible de retraite, la réparation a moins à craindre de l'action du feu. Le ſeul danger de cette méthode ſeroit que le contact du verre qui tomberoit ſur les ſieges, ne diſpoſât le ſable à la fuſion ; mais le riſque diminue, ſi l'on obſerve combien le ſable eſt inſinué profondement dans l'intérieur du ſiege, & combien il eſt enveloppé de parties du ſiege qui, étant argilleuſes, lui font un rempart contre le verre.

Tous les artiſtes conviennent aſſez généralement de la néceſſité de chanvrer, mais ils different beaucoup ſur le tems de cette opération. Les uns attrempent leur four & le font rougir, le font enſuite refroidir par gradation, en margeant toutes les ouvertures & le démargeant peu-à-peu, chanvrent & procedent à rechauffer ce qui eſt vraiment un ſecond attrempage. Voici les raiſons ſur leſquelles ils fondent leur méthode. Après un grand feu, diſent-ils, la terre a pris à-peu-près toute la retraite dont elle eſt ſuſceptible, & on réparera conſéquemment bien mieux les gerçures, puiſqu'elles ſont toutes déclarées. Leur principe eſt vrai, mais, pour éviter un inconvénient, ils tombent dans de bien plus conſidérables ; 1°. ils courent le riſque de deux attrempages, au-lieu d'un ſeul ; 2°. ils perdent du tems ; 3°. que font-ils en échauffant & refroidiſſant leur four pluſieurs fois ? Ils font paſſer ſes parties ſucceſſivement d'un état de contraction à un état de dilatation, & *vice verſâ* ; ce qui ne peut ſe faire ſans déranger la poſition relative de ces mêmes parties, & ſans altérer leur union.

D'autres artiſtes ſentant tous ces inconvéniens, ont fait chauffer leur four, mais non juſqu'à le rougir, ont arrêté enſuite leur attrempage, ont chanvré & ont recommencé à attremper. Ils ont eu moins de

riſque à courir, ayant pouſſé moins loin le premier attrempage, ils ont perdu moins de tems, & le four a été en un moindre danger. A la vérité leur four eſt moins bien réparé & à un plus grand feu, il ſe déclare des gerſures qui n'avoient encore pû paroître : mais c'eſt une croix du métier qui eſt bien plus aiſée à ſupporter que les maux auxquels s'expoſent les premiers. Le ſecond parti eſt donc le meilleur : il n'eſt cependant qu'un palliatif, il laiſſe ſubſiſter les mêmes inconvéniens, & ne fait que les diminuer. On éviteroit tous les inconvéniens de la premiere méthode par une troiſieme, qui conſerveroit à la vérité le deſagrément de la ſeconde. Ce ſeroit de prendre pour chanvrer le moment de l'attrempage où un ouvrier pourroit encore entrer & ſe tenir dans le four, & où il ne pourroit ſouffrir le moindre degré de chaleur de plus. On chanvreroit ſans ceſſer d'attremper, on ne courroit riſque ni de deux attrempages, ni de diverſes températures, & on ne perdroit aucun tems (*n*).

J'ai vu des maîtres de *verrerie* s'aviſer de mettre les pots verds dans le four avant la recuiſſon de celui-ci, & de les attremper & recuire en même tems qu'ils attrempoient & recuiſoient leur four. Cette méthode a réuſſi à quelques-uns ; conſéquemment il n'y a pas moyen de douter qu'elle ne ſoit pratiquable, mais elle expoſe à des dangers. Lorſque le pot a reçu un certain degré de feu, une diminution de chaleur qui ne feroit rien au four à cauſe de ſon épaiſſeur, cauſeroit la perte totale du pot. Au reſte, quand cette maniere de recuire les pots ſeroit prouvée être la meilleure, comme on uſe plus de pots que l'on ne recuit de fours, on ſeroit forcé d'en mettre une autre en pratique. Voici l'ordinaire. On place les pots dans l'arche, comme on le voit dans la *fig. 2. Pl. VI.* en faiſant attention que les pots ſoient bien ſecs, l'arche froide, & la lunette bien bouchée ; la diſpoſition & l'arrangement des pots dans l'arche dépendent de la connoiſſance qu'on a de la manœuvre uſitée, pour tirer les pots de l'arche après leur recuiſſon. La ſeule obſervation que font ceux qui les placent, c'eſt de ne pas gêner cette manœuvre, & en même tems de ne pas approcher les pots de la clairevoie, de peur que le premier coup de feu ſortant de la lunette ne les touche & ne les endommage (*o*).

Lorſque les pots ſont placés dans l'arche, on la laiſſe quelque tems ouverte ; en cas que ſa température ne ſoit pas ſemblable à celle de laquelle ſortent les pots. On bâtit enſuite le devant de l'arche, ce qu'on appelle en terme de métier, *faire l'arche*, faire *la glaie de l'arche*. On laiſſe ſeulement un eſpace ouvert au haut de la gueule de l'arche pour établir le courant d'air, lorſqu'on la chauffera : on diſpoſe le bas de la glaie de l'arche, de maniere qu'on puiſſe aiſément y pratiquer une petite ouverture pour voir l'état des pots, lorſqu'on le deſire. Après que les pots ont été quelque tems dans l'arche faite, on démarge la lunette ; mais il faut le faire avec beaucoup de précaution. On ſe contente de faire tomber par le bonnard, avec l'inſtrument qu'on appelle *grand mere* (*Pl. XIX. fig. I.*) un peu du mortier qui retient l'eſpece de plateau nommé *margeoir*, qui bouche la lunette ; à une autre occaſion, on en fait tomber une plus grande partie. On opere de même juſqu'à ce que rien ne retienne le margeoir, & l'on donne par ce moyen le feu le plus doucement qu'il eſt poſſible ; lorſque le margeoir eſt tout-à-fait décollé de la lunette, on l'en écarte de maniere, qu'il y ait environ trois lignes entre la lunette & lui, ce qu'on appelle *détacher le margeoir*. On l'écarte toujours de même, par gradations inſenſibles, juſqu'à ce qu'il touche la clair-voie ; alors on repouſſe le margeoir plus loin que la lunette, de devant laquelle on l'ôte, c'eſt à compter de ce moment que la lunette fait ſur les pots, tout l'effet qu'on peut en attendre. Lorſque ſon feu a commencé à faire changer de couleur à l'arche, on allume le bonnard. D'abord on y jette une buche de gros bois, qu'on y laiſſe prendre ſeule ; on augmente le feu peu-à-peu, & enfin on le pouſſe le plus fort qu'on peut. On doit avoir attention de ſuivre le bonnard avec régularité, & de ne pas laiſſer tomber le feu ; encore moins, ſi par haſard il tombe, doit-on le remonter trop précipitamment.

Pendant toute la recuiſſon des pots, les ferraſſes que nous avons dit s'abaiſſer ſur le devant de l'arche, reſtent abattues. La recuiſſon totale dure environ ſept jours, on peut même la faire en cinq, mais il faut alors des pots bien ſecs, & beaucoup d'exactitude. La recuiſſon eſt d'autant plus parfaite, que la chaleur de l'arche, lorſqu'on en retire les pots, eſt plus approchante de celle du four ; ils s'apperçoivent moins du changement de température en entrant dans le four, ſur-tout ſi on a pris la précaution de diminuer un peu le feu de celui-ci. La recuiſſon ſe termine en réchauffant le four avec précaution, & le remontant par degrés.

Tous les pots de quelque terre qu'ils ſoient conſtruits, ont beſoin de ſouffrir un très-grand feu avant qu'on les rempliſſe de matiere vitrifiable : il eſt bon qu'ils prennent, ſans être genés, la retraite dont ils ſont ſuſceptibles. Si on rempliſſoit le pot, avant qu'il eût pris ſa retraite, il ne tendroit pas moins à la prendre, il ne pourroit le faire avec régularité, & également empêché par le verre qu'il contiendroit, & cette retraite gênée occaſionneroit ſans contredit, dérangement de parties, déchirement, déſunion.

Lorſque les pots ſont recuits, on ne ſait guere leur bon ou mauvais état, que par l'inſpection. On cherche cependant à en juger par le ſon en frappant légerement le haut de la fleche, avec le crochet *à tirer les larmes* (*Pl. XXII. fig. 1.*) ce qu'on appelle *ſonder les pots ;* c'eſt ainſi qu'on juge au ſon, ſi une cloche eſt félée ou non. Rien n'eſt ſi équivoque que cette indication ; des mauvais pots ſonnent quelquefois très-bien, & il arrive que des bons pots ſonnent mal.

Il en eſt de la recuiſſon des cuvettes, comme de celle des pots ; on la conduit de même, & elle eſt ſujette aux mêmes inconvéniens. On pratique en faiſant la glaie de l'arche à cuvette, une ouverture ſemblable aux ouvreaux à cuvette, on la tient margée avec une tuile, & c'eſt par-là qu'on tire les cuvettes de l'arche.

Il faut trois choſes pour une bonne recuiſſon, le ménagement du feu, la ſéchereſſe de l'arche, & la ſéchereſſe des pots.

Le ménagement du feu. On en a déja vû les raiſons.

La ſéchereſſe de l'arche. Lorſqu'elle eſt humide, les vapeurs qui s'élevent du pavé frappant le cul du pot, déja chaud, le détériorent néceſſairement, le font gercer, & vont quelquefois même juſqu'à le détacher de la fléche.

La ſéchereſſe des pots. Un pot peu ſec peut à toute rigueur ſe recuire à force de précautions : mais il eſt

(*n*) On ſera peut être étonné que ce ſoit de filaſſe qu'on ſe ſerve pour raccommoder l'intérieur d'un four. Il paroît impoſſible qu'une matiere auſſi combuſtible puiſſe ſubſiſter dans un milieu auſſi ardent, mais la terre dont elle eſt enveloppée ſe cuiſant autour d'elle, elle ne fait que charbonner, ne ſe conſume pas, & on la retrouve dans cet état à la démolition d'un four. Quelques ſubſiſtances minérales qu'on mit à cet uſage, elles n'y ſeroient pas à beaucoup-près ſi propres : il ſeroit difficile d'en trouver qui ne fuſſent détruites par la calcination ou par la fuſion.

(*o*) On éleve les pots ſur des briquetons, pour que le feu puiſſe toucher le cul en-dehors, comme la fleche, & d'ailleurs pour pouvoir, en ôtant un des briquetons, faire pencher le pot du côté qu'on le veut.

continuellement en danger. J'en ai vû qui paroiſſoient très-bien recuits, & dont l'intérieur n'avoit ſeulement pas changé de couleur. Les ſurfaces étoient recuites, & l'humidité s'étoit trouvée retenue dans le milieu & comme concentrée. Or, qu'arrive-t-il? A quelque coup de feu un peu plus violent, elle cherche à forcer les barrieres qui la retiennent, & le pot périt.

Lorſqu'un pot eſt manqué à la recuiſſon, je ne lui connois que deux ſortes de défauts, les *gerçures* & les *calcinures*, à-moins que par un coup de feu trop ſubit, il n'ait éclatté en nombre de morceaux. Les gerçures ſont de deux ſortes; les unes vont de haut en-bas, & les autres parallelement au cul du pot. Elles ſont toutes les effets d'une humidité trop promptement diſſipée: mais les ſecondes, qui ſe trouvent dans le ſens des patons, joignent à cette raiſon celle de la mal-façon dans la conſtruction du pot; c'eſt une preuve que le potier n'a pas fait tout ce qu'il auroit dû, pour joindre bien parfaitement ſes patons. Les gerçures ſont quelquefois occaſionnées par l'air, qui eſt reſté entre les patons & que l'ouvrier a négligé d'en faire ſortir.

Les gerçures attaquent toute l'épaiſſeur du pot, & conſéquemment un pot gercé eſt abſolument hors de ſervice. Il n'en eſt pas de même de ce que j'appelle *calcinures;* elles n'ont point de route fixe ſur la ſurface du pot; elles ont l'air, ſi l'on me permet la comparaiſon, des lignes qui déſignent une carte géographique. Elles ne touchent ordinairement que la ſuperficie, & ne pénétrent que très-rarement l'intérieur.

Il eſt imprudent de s'expoſer au ſervice de pareils pots; mais dans de grands beſoins j'ai vû des pots attaqués de calcinures durer long-tems.

Je regarde les calcinures comme l'effet d'un corps froid, qui a touché le pot lorſqu'il étoit chaud, mais qui ne l'a pas touché aſſez long-tems pour nuire aux parties du milieu.

On conſerve des pots ou des cuvettes tous recuits dans les arches, mais on s'expoſe à un nouveau danger en ramenant l'arche par degrés, de ſa grande chaleur au ſimple feu de la lunette. On pourroit s'en garantir en laiſſant toujours le bonnard allumé, ce qui ſeroit une dépenſe de bois trop conſidérable, ſi l'on étoit obligé de l'entretenir long-tems.

Choix des matieres vitrifiables, & leur préparation. A l'exception des chaux métalliques, aucune ſubſtance ne ſe vitrifie ſeule & ſans mélange, par la ſimple action du feu. Le ſable lui-même qu'on regarde communément comme la baſe du verre, ne change point de nature par l'action du feu le plus violent, lorſqu'il eſt pur. Des expériences occaſionnées par le haſard ont appris, que le ſable mêlé à des ſubſtances alkalines fondoit, & faiſoit du verre. Les cendres des végétaux, qui contiennent beaucoup d'alkali fixe, ont ſervi de fondans; la ſoude a été employée de préférence, comme la cendre qui contient le meilleur alkali, & elle a été la ſeule en uſage dans les glaceries. Le mélange du ſable & de la ſoude faiſant un verre verd qui colore de même les objets qu'on regarde au-travers; on y a additionné de la *manganeze*, ſubſtance minérale, dont la propriété eſt de colorer le verre en rouge & d'être volatile. Elle aide par ſon évaporation à la diſſipation du principe colorant, & lorſque la doſe n'en eſt pas aſſez forte pour qu'il en reſte trop, après la fuſion & l'affinage, elle donne au verre un œil diaphane & animé, fort agréable.

Ayant une fois déterminé quelle ſubſtance devoit entrer dans la confection du verre, il a fallu ſe décider par les obſervations des phénomenes, ſur les meilleures eſpeces de ces ſubſtances.

On a remarqué que le ſable coloré donnoit au verre une couleur déſagréable: on a obſervé, que le ſable fin fondoit avec plus de facilité que le gros. Par ces conſidérations, on s'eſt déterminé pour le ſable fin & blanc. Celui qui en un certain volume préſente un œil azuré, n'eſt pas moins bon.

Lorſqu'on a été déterminé pour les qualités du ſable, on a cherché les moyens de lui donner ces qualités, ou du-moins de les lui procurer à un degré plus éminent. Le ſable ne peut être coloré que de deux manieres, ou par le mélange d'argille impure, ou dans les parties propres qui le conſtituent. Les parties argilleuſes ſont aſſez bien emportées par la lotion: voici comme on s'y prend pour laver le ſable; on remplit un baquet d'eau, & on paſſe du ſable dans l'eau avec le tâmis (*p*) *fig. 3. Pl. X.* garnie de poignées de fer. Par ce moyen le ſable reçoit en tombant dans l'eau une agitation aſſez conſidérable, & très-propre à en favoriſer la lotion. Lorſqu'il y a une certaine quantité de ſable dans le baquet, on l'agite & on la retourne avec une palette, exprimée (*fig. 1. Pl. X.*) & emmanchée d'un manche de bois. L'eau ſe colore en ſe chargeant des parties argilleuſes, qui étoient auparavant combinées avec le ſable; on la verſe & on la renouvelle; on remue de même le ſable dans la nouvelle eau, qu'on renouvelle encore, lorſqu'elle eſt ſale, & on en agit de la ſorte juſqu'à ce que l'eau reſte claire. Alors le ſable eſt ſuffiſamment lavé. Les dimenſions des outils propres à cette opération n'ont rien qui les décide exactement; il faut ſeulement qu'ils ſoient d'une longueur commode pour le ſervice. Quant à la palette, elle reſſemble fort à une petite bêche de jardin, & n'eſt pas mal dans les proportions de la figure.

Lorſque le ſable eſt coloré dans ſes propres parties, la lotion n'y remédie pas. Alors on diſſipe le principe colorant, en expoſant le ſable à l'action d'un feu capable de l'évaporer. Communément on ne fait ſubir cette opération au ſable, que quand il eſt mélangé avec la ſoude; nous en dirons un mot en parlant des frites.

Les ſoudes n'ont d'autre qualité déſirable, que celle de contenir beaucoup d'alkali, & de le contenir d'une bonne nature. Celles d'alicante ſont les meilleures qu'on connoiſſe, & les plus en réputation. Celles de Sicile en approchent beaucoup; celles de Carthagène ſont moins bonnes, en ce qu'elles contiennent des ſels neutres, non-ſeulement inutiles, mais même nuiſibles à la fuſion, & à l'affinage. Celles de Languedoc qu'on cultive aux îles Sainte-Marie, & dans le diocèſe de Narbonne, ſont aſſez bonnes. Elles ſont connues dans ce pays ſous le nom de *ſalicor*. Le verre qui en réſulte parvient rarement à un affinage bien parfait; il eſt cependant marchand.

On entend communément par *ſoude*, la cendre du *kali majus cochleato*, plante marine la plus propre à être brûlée pour l'uſage des verreries. On cultive cette plante avec grand ſoin dans les pays de bonne ſoude, & on lui fait recevoir autant de façons qu'au froment.

Il eſt inutile d'entrer dans la deſcription de la plante; elle ne peut ſervir au maître de *verrerie*, que lorſqu'elle eſt brûlée, & il lui ſuffit d'en connoître la bonne qualité dans cet état. Nous dirons cependant un mot de la maniere dont on fait l'incinération des plantes.

On a obſervé que les cendres des plantes ſeches ne contiennent pas autant d'alkali, que celles des plantes qui ne le ſont qu'autant qu'il le faut pour pou-

(*p*) Le tamis peut être de crin ou de fils d'archal très-ſerrés. Il eſt intéreſſant qu'il ſoit aſſez fin, pour que les parties hétérogenes, qui pourroient être mêlées au ſable, reſtent dans le tamis, ayant moins de diſpoſition que le ſable, à paſſer au-travers.

voir brûler; & que plus les cendres des plantes renferment de phlogiſtique, plus il s'y trouve d'alkali; comme on voit que le charbon en contient plus que les cendres ordinaires. Ce ſont ces obſervations qui doivent diriger dans la maniere de faire l'incinération des plantes. Brûlons-les mi-ſeches, & ne les brûlons pas à l'air libre; le phlogiſtique ſe diſſiperoit avec trop de facilité; & d'ailleurs l'acide que l'air ne manqueroit pas d'y apporter, ſe combineroit avec l'alkali, & formeroit des ſels neutres.

Voici comme on s'y prend pour brûler les plantes. On fait dans la terre un trou repréſentant un cône renverſé; on tapiſſe le tour du cône de plantes, & on fait du feu au ſommet. Celui qui ſert cette eſpece de fourneau, poſe des herbes ſur le feu & en remet de nouvelles autour du cône. Il en agit toujours de même juſqu'à ce que le trou ſoit preſque plein de cendres. Alors on les remue à-peu-près comme on remue la chaux qu'on éteint; & les ſels qui y ſont contenus, fondus par l'action du feu, forment une ſorte de pâte. Lorſqu'on en eſt à ce point, on couvre le trou de terre, & les cendres qu'on y laiſſe quelque tems refroidir, parviennent à ſe coaguler & à former un corps ſolide aſſez dur pour obliger de le caſſer avec une maſſe, lorſqu'il s'agit de le tirer du fourneau.

On pourroit faire ces ſortes de fourneaux en briques ou en grès, & on ſeroit même alors dans le cas de ménager au ſommet du cône un courant d'air propre à favoriſer l'action du feu. Je préférerois la conſtruction en grès, cette matiere étant plus analogue que la brique à la compoſition du verre, & les parties qui s'en détacheroient, étant conſéquemment moins dangereuſes.

La bonne ſoude contient ordinairement la moitié de ſel. Elle n'eſt jamais parfaitement connue, que par l'expérience de la fuſion après ſon mêlange avec le ſable. Voici cependant les marques auxquelles on ſe rapporte. On regarde comme la meilleure ſoude, la plus noire, la plus peſante, & celle dont le goût eſt le plus âcre, le plus cauſtique, en un mot, le plus alkalin.

On ne fait ſubir à la ſoude d'autre préparation, lorſqu'on l'emploie en nature, que de l'écraſer au bocart, la tamiſer bien fin pour favoriſer ſon mélange avec les autres matieres, & la priver de ſon principe colorant, par la calcination qu'elle éprouve lors de la fritte; opération que nous détaillerons dans la ſuite.

La manganeze ſe tire de Piémont ou de Suiſſe. Celle de Piémont eſt bien meilleure: j'en ai employé de Suiſſe, qui donnoit au verre un rouge pâle & deſagréable. La manganeze forme des maſſes noires, qui préſentent lorſqu'on les caſſe des grains fins & brillans, comme ceux de l'acier. On regarde comme la meilleure, la plus noire, & celle à laquelle on ne remarque point de taches. Elle ne reçoit d'autre préparation, que celle d'être épluchée avec des marteaux tranchans (à-peu-près comme on épluche la terre), pour la priver de certaines parties ferrugineuſes qui ſe manifeſtent par la couleur rouge; on l'écraſe enſuite au bocart, & on la tamiſe au tamis le plus fin, pour la mêler aux autres matieres.

On fait entrer auſſi dans les compoſitions du verre, des morceaux de glace, communément appellés *caſſons*. On doit avoir attention qu'ils ſoient de belle couleur & analogues, s'il eſt poſſible à la compoſition dont on ſe ſert. Des caſſons de mauvaiſe couleur la communiqueroient aux glaces, dans la fabrication deſquelles ils entreroient; & des caſſons de denſité différente de celle des glaces qu'on auroit intention de faire, ne pourroient que gâter le mêlange & occaſionner un défaut d'union dans les parties. On doit auſſi ſe donner le plus grand ſoin pour enlever aux caſſons les défauts qui ſeroient ſuſceptibles de reſter les mêmes après la nouvelle fuſion (telles ſont les larmes & les pierres), & à enlever les ſaletés qui ſe trouveroient ſur la ſurface deſdits caſſons. Un épluchage bien exact ſert à bannir les larmes & les pierres, comme auſſi à ſéparer le verre de mauvaiſe couleur, & la lotion ôte les ſaletés de la ſurface. On lave les caſſons en les mettant dans un panier, (*fig. 4. Planc. X.*) dont le fond eſt fait à-peu-près comme celui des cazerets, où l'on met à égoutter le fromage. On remue le panier plein de caſſons, le tenant par l'anſe, à-peu-près comme on tourne un tamis. On peut employer les caſſons ſeulement épluchés & lavés; mais communément on leur fait ſubir une autre opération: on les calcine, c'eſt-à-dire qu'on les fait rougir dans un four exprès pour cet uſage, fait comme nous décrirons dans la ſuite les fours à fritte. On les remue avec un *rable*, outil qu'on trouve repréſenté en 4, 8, 6, 7 (*Pl. XII. vignette*), & dont nous donnerons une plus exacte deſcription en parlant des frittes. Lorſque les caſſons ſont bien rouges, on les entaſſe ſur le devant du four avec le rable; on les prend avec des pelles de tôle, telles que *K H* (*Planc. XVIII.*) qui ont un pié de long en *M N* ſur environ huit ou dix pouces de large en *L G* & quatre pouces de rebord en *I M* (*a*) emmanchées d'un manche d'environ ſept pieds, dont trois & demi *G O* en fer, & trois & demi *O H* en bois; & on éteint les caſſons rouges dans l'eau. Le refroidiſſement ſubit qu'ils éprouvent, les fait caſſer & les réduit en petites parties; on a par-là l'avantage de pouvoir les mêler plus parfaitement aux autres matieres, dont la combinaiſon produit le verre. Les caſſons calcinés prennent le nom de *calcin*, & c'eſt dans cet état qu'on les emploie.

Le mêlange du calcin à la compoſition du verre, donne des avantages. Comme c'eſt une matiere qui a déjà été fondue & affinée & qui eſt déjà verre; elle diſpoſe les autres à la vitrification; elle abrege leur affinage, & leur donne plus de conſiſtance & de liaiſon que n'en auroit du verre neuf; c'eſt-à-dire, dans lequel il ne ſeroit entré aucun calcin. Je dirois, ſi on me permettoit l'expreſſion, que par le moyen du calcin la compoſition eſt plutôt *verre*, & l'eſt plus parfaitement. En outre, on met de cette maniere à profit les rognures des glaces qu'on a été obligé de récuire.

Il nous reſte à dire un mot d'une autre maniere de compoſer, qui eſt moins anciennement en uſage que celle dont nous venons de parler.

La ſoude eſt compoſée de ſel alkali fixe, vulgairement appellé *ſalin* qui eſt ſeul le *fondant*, & d'une baſe calcaire. On a pris le parti d'extraire le ſel de la ſoude, & au lieu de la terre calcaire qui étoit combinée avec le ſel, à laquelle eſt attachée la plus grande quantité de principe colorant (comme on le remarque à ſa couleur noire après l'extraction); de la proportion de laquelle le fabriquant n'eſt jamais le maître; on emploie de belle chaux, la plus blanche & la plus pure qu'on pût trouver. L'artiſte a dumoins l'avantage d'être maître de la proportion de ſa chaux.

On peut employer la chaux éteinte: dans ce cas on ſeroit obligé de la laiſſer ſécher pour la paſſer au tamis fin. On évite cette longueur en n'y jettant que l'eau qu'il faut pour la faire tomber en efflorescence & réduire en pouſſiere les morceaux un peu gros. On peut même pour moins d'embarras, la laiſſer fuſer à l'air, & en paſſer la pouſſiere au travers d'un tamis pour la faire ſervir aux compoſitions. Il y auroit peut-être alors des morceaux qui a la vérité ne fuſeroient qu'imparfaitement, à-moins d'un très-long tems; mais on auroit toujours le premier moyen &

(*a*) On voit en *P Q S R* le géométral de ces pelles.

en

en outre dans un établiſſement de cette importance on trouveroit d'autres uſages aux chaux de rebut, comme les batiſſes, les recrépis, *&c.*

On remarque que les glaces dont le verre a été compoſé en ſel, ſont plus tranſparentes que celles dont il a été compoſé en ſoude.

Maniere d'extraire les ſels de ſoude. La qualité des ſels d'être miſcibles à l'eau, fournit le moyen le plus ſimple de les ſéparer de la baſe calcaire, avec laquelle ils ſe trouvent combinés dans la ſoude.

Qu'on jette dans l'eau la ſoude bien pulvériſée & paſſée par un tamis fin, & qu'on l'agite pour aider à la diſſolution; la laiſſant repoſer enſuite, la baſe calcaire ne manquera pas de ſe précipiter, & l'eau de reſter claire, chargée de l'alkali qui étoit renfermé dans la ſoude. Alors en faiſant évaporer l'eau, on obtiendra l'alkali. L'opération en entier s'appelle *extraction de l'alkali.* Elle doit être dirigée par les phénomenes qu'on a eu occaſion d'obſerver, & par les expériences déjà faites, tournant toujours ſes vues du côté de la prompte extraction & de l'économie ſur-tout celle du tems.

Après que nous aurons parlé de l'opération en elle-même, nous parlerons des divers moyens employés à la faire, & de différentes machines à extraire.

Pour obtenir une plus grande quantité de ſalin dans un même tems, ce qui eſt en effet perfectionner & abréger l'opération, il faut que l'eau avec laquelle on a leſſivé la ſoude, ſoit plus chargée de ſel, ou, pour parler d'une maniere plus analogue au langage ordinaire, il faut que la leſſive ſoit plus forte. Mais il y a une qualité de ſel au-de-là de laquelle l'eau n'en ſauroit diſſoudre davantage; ce qu'on appelle *ſon point de ſaturation.* On eſtime qu'il faut environ huit livres d'eau pour une livre de ſoude d'*Alicante.* Ce n'eſt pas qu'il n'y ait des modifications relativement aux diverſes eaux: on doit donc chercher à ſaturer l'eau avant d'en commencer l'évaporation.

Lorſqu'on en eſt à ce point, voici les phénomenes qu'on a obſervés, & d'après leſquels il eſt à-propos de régler l'évaporation.

Si l'eau s'évapore lentement & à un feu léger, l'alkali qui en réſulte, renferme beaucoup de ſels neutres; ſi elle s'évapore à petits bouillons, le ſalin eſt plus pur; ſi elle s'évapore à gros bouillons, on gagne la promptitude dans l'opération.

J'ai oui dire à quelques perſonnes qui ſe donnoient pour habiles glaciers, que l'alkali obtenu par l'évaporation à gros bouillons, étoit plus groſſier que celui qu'on obtenoit par l'évaporation à petits bouillons; c'eſt-à-dire qu'il renfermoit des parties calcaires, provenant de la baſe de la ſoude. Il me ſemble avoir des raiſons de douter de ces différences. Comment après l'évaporation peut-il reſter des parties calcaires, ſi la leſſive a été bien clarifiée? & ſi elle ne l'a pas bien été, comment dix pintes de leſſive évaporées à petits bouillons, juſqu'à ſiccité bien parfaite, laiſſeront-elles moins de baſe calcaire mêlée à l'alkali, que dix pintes de la même leſſive évaporées à gros bouillons juſqu'au même degré de ſiccité? La baſe renfermée dans les dix premieres pintes aura-t-elle reçu, par l'évaporation à petits bouillons, la propriété d'être volatile, pour ne plus s'y trouver après l'évaporation? On ſent combien il ſeroit abſurde de le penſer.

Il eſt bien plus aiſé de concevoir comment il peut y avoir plus ou moins de ſels neutres, mêlés à l'alkali ſuivant les diverſes manieres de faire l'évaporation. L'air a bien plus de facilité à communiquer de l'acide à la leſſive, lorſqu'elle s'évapore à un feutrès-léger, & qu'elle n'eſt pas dans ce mouvement violent de dilatation & d'expanſion qu'elle communique à l'atmoſphere environnant, & qui doit tendre à éloigner les corps étrangers.

D'après ce raiſonnement, l'alkali qui réſulte de l'évaporation à gros bouillons doit être plus exempt de ſels neutres, que tout autre. Cette raiſon, jointe à la promptitude de l'opération, doit faire préférer l'évaporation à gros bouillons.

Toutes les diverſes machines à extraire le ſalin, ne conſiſtent qu'en vaſes qui ſervent, les uns à faire la diſſolution, les autres à évaporer. Elles ne different que dans la diſpoſition deſdits vaſes pour la commodité du ſervice, l'exactitude de l'extraction, & l'économie des alimens du feu.

Il y a des regles qui naiſſent de la choſe, & qui doivent être communes à toutes les machines. Par exemple, on doit faire les vaſes de diſſolution plus profonds que les autres, pour pouvoir y leſſiver une plus grande quantité de ſoude; & ceux d'évaporation plus larges, afin que donnant à l'eau une ſurface plus étendue, l'évaporation en ſoit plus prompte. Ceux-ci ont moins beſoin de profondeur que les premiers. On ſent bien que les vaſes ne peuvent être que de métal, & parmi les métaux, que de fer ou de cuivre. On eſt obligé de bannir ce dernier, parce que l'alkali le corrode & le détruit en peu de tems. On emploie très-bien la fonte, ainſi que le fer; mais on a des obſervations à faire. Le feu calcine le fer, ainſi que tous les métaux imparfaits, & fait caſſer la fonte aſſez aiſément. Comment ſe mettre à l'abri de ces inconvéniens? par l'attention ſcrupuleuſe de ne laiſſer jamais les chaudieres ſans eau. Mais d'un autre côté, comment obtenir le ſalin ſi l'on ne peut pouſſer l'évaporation juſqu'à ſiccité? Lorſque l'eau a aſſez bouilli pour paſſer de beaucoup le point de ſaturation, on la tranſporte dans d'autres chaudieres, où l'on entretient une chaleur bien moindre, ſouvent même avec de ſimples braiſes. L'eau entretenue chaude, continue à s'évaporer, plus lentement à la vérité; mais elle ne laiſſe pas de s'épaiſſir encore. D'ailleurs elle a été trejettée, contenant plus d'alkali qu'elle n'en peut tenir en diſſolution; au moyen de quoi l'alkali ſuperflu tombe au fond, & on doit avoir ſoin de l'en retirer tout de ſuite avec des écumoires de fer, d'environ ſix pouces ſur chaque face. Le ſel chauffant de plus près, & touchant le fond de la chaudiere, ne manqueroit pas de s'y ſécher, d'y former croûte, & le fond de la chaudiere ſe calcineroit néceſſairement n'étant plus touché par l'eau. On voit par-là que les dernieres chaudieres, connues ſous le nom de *chaudieres de réduction*, ſont les plutôt gâtées: c'eſt un inconvénient du métier, auquel je ne vois pas trop comment remédier.

Si l'on vient à arrêter l'extraction, il y a toujours quelques eaux de reſte; mais il n'eſt pas mauvais d'avoir déjà de la leſſive prête, lorſqu'on recommence à extraire. Si l'on ceſſe pour ne recommencer jamais, on s'expoſe au riſque de pouſſer la derniere évaporation juſqu'à ſiccité.

La figure quarrée eſt en quelque maniere adoptée pour les chaudieres de *ſalines* (*r*). C'eſt la plus favorable à la diſpoſition des chaudieres, & même à leur conſtruction; ſur-tout ſi elles ſont en fer. Car dans ce cas on les forme de tôles clouées les unes à côté des autres, & il eſt bien plus aiſé de plier des feuilles de tôle à angles droits, pour faire les coins, que de leur donner la forme ronde, ou toute autre.

On voit dans la *Planche III.* une machine d'extraction aſſez commode. La grandeur des chaudieres dépend de la quantité de ſel qu'on veut fabriquer. Plus la chaudiere de diſſolution eſt grande, plus on peut y leſſiver de cendres; plus la chaudiere d'évaporation a d'étendue, plus l'évaporation en eſt conſidérable; & enfin plus la chaudiere de réduction

(*r*) On appelle *ſaline* en glacerie l'attelier d'extraction.

peut contenir d'eau réduite, plus on y recueille de ſel. Ainſi nous ne parlerons pas des dimenſions, nous nous contenterons de décrire les diverſes machines, & la maniere de s'en ſervir. Nous dirons ſeulement que dans les machines les mieux conſtruites, & les mieux ſervies, on n'extrait guere dans 24 heures que 500 p. à 700 p. de ſel.

Dans la machine exprimée *Pl. III.* on a fait les trois chaudieres de même meſure, c'eſt-à-dire de 8 piés ſur 4; elles different par la profondeur. *D 1* a 18 pouces, *D 2* & *D 3* ont de 8 à 12 pouces. Elles ſont poſées ſur trois fourneaux d'une inégale hauteur, de telle ſorte que le bas de la chaudiere *D 1* ſoit à niveau du haut de *D 2*, & de même pour *D 2* & *D 3*, afin de pouvoir faire paſſer l'eau de l'une dans l'autre avec facilité, au moyen de robinets, ſi l'on veut s'éviter la peine de la tranſvaſer avec des poches ou cuilleres.

Il faut que la maçonnerie de la chaudiere *D 1*, quoique la plus haute, ne le ſoit pas aſſez pour gêner le travail dans ladite chaudiere. La hauteur de *B 1* ſera ſuffiſante de 2 piés 6 pouces; celles de *B 2* & *B 3* ſont décidées par la condition que nous avons miſe à la poſition des chaudieres. Suppoſant que les chaudieres *D 2*, *D 3*, ayent 8 pouces de rebord; $B2 = 30^{po} - 8 = 22$ & $B3 = 22^{po} - 8 = 14$ pouces. Si l'on vouloit donner à *B 3* & *B 2* plus d'élévation ce ne pourroit être qu'en exhauſſant *B 1*; & alors comme la hauteur de *B 1* pourroit devenir incommode au ſervice de la chaudiere *D 1*, on en ſeroit quitte pour exhauſſer le terrein vers la face *ab*, & faire le ſervice de ce côté. Les dimenſions des fourneaux en longueur & largeur, ſont déterminées par celles des chaudieres. Chaque fourneau eſt ſéparé par un petit mur d'entrefend; & il eſt inutile de dire que toute cette maçonnerie doit être conſtruite en pierres bien propres à réſiſter à l'action du feu, ou en briques. On pratique des tiſars *CCC*, d'environ 18 pouces d'ouverture, à l'un des bouts des fourneaux, & des cheminées *EEE* à l'autre bout, pour établir le courant d'air.

On fait la diſſolution dans la chaudiere *D 1*; on évapore dans la chaudiere *D 2*, & *D 3* ſert de chaudiere de réduction. Il eſt difficile cependant qu'une ſeule chaudiere de réduction ſuffiſe à une évaporante, ou dans ce cas la beſogne va un peu plus lentement. L'évaporante *D 2* ayant beſoin du plus grand feu, il eſt naturel de l'allumer au tiſar *C 2*, & dans ce cas je ſerois d'avis de pratiquer un cendrier d'environ 5 piés de profondeur, au-deſſous du tiſar *C 2*, pour recevoir les braiſes, & en même tems pour favoriſer la combuſtion. Si l'on chauffoit en charbon de terre, on ſubſtitueroit une grille aux barreaux qui ſervent à ſoutenir le bois, & on feroit le cendrier un peu plus profond. Il faudroit que la deſcente au cendrier, néceſſaire pour en ôter les braiſes, n'eût que la largeur du tiſar, afin de laiſſer encore aſſez de place pour le ſervice de la chaudiere *D 2* (*f*). Les tiſars *C 1* & *C 3*, deſtinés ſeulement à contenir des braiſes, n'ont beſoin ni de cendrier, ni d'une ſi auſſi grande ouverture. Il ſuffiroit, je crois, qu'elle eût un pié, & au moyen des cheminées le courant d'air ſeroit aſſez conſidérable pour conſerver un certain tems les braiſes dans toute leur ardeur. On pourroit même s'en paſſer en faiſant dans chaque mur d'entrefend, une ouverture par laquelle il paſſeroit une portion du feu du tiſar *C 2*, qui tiendroit lieu des braiſes avec leſquelles on chauffe les fourneaux *B 1*, *B 3*. Il ſeroit à craindre, à la vérité, que le feu ne fût trop violent pour les chaudieres *D 1*, *D 3*, qui en ont beſoin de peu; celle de réduction, pour les raiſons ci-deſſus énoncées, & celle de diſſolution, parce que l'eau tiede favoriſe à la vérité, ſon uſage: mais la moindre ébullition ſuffiroit pour empêcher l'eau de ſe clarifier.

(*f*) On forme ordinairement le tiſar avec une ferraſſe, ce qui favoriſe la combuſtion, parce que l'air n'ayant paſſage que par le cendrier, ſouffle le feu par-deſſous & lui donne plus d'activité.

Il ſeroit aiſé de remédier à cet inconvénient au moyen de ſoupapes, placées à cet effet: une démonſtration me fera entendre. Soit *abcd* le mur qui ſépare le fourneau *B 1* du fourneau *B 2*, *e* le trou de communication du feu. Je voudrois qu'entre deux barreaux de fer, *gh*, *lm*, faiſant feuillure, ou deux feuillures formées en maçonnerie, fût placée une taule *f* quarrée, qu'on pût mouvoir de dehors, le long de la feuillure, au moyen du manche *fi* qu'on feroit paſſer par un flan *n*, pratiqué au mur du fourneau. En pouſſant la tôle juſqu'à moitié du trou, on le diminue d'autant, & conſéquemment la chaleur doit diminuer, ne paſſant par la communication que la moitié du feu qui y paſſoit auparavant. On peut de même diminuer le feu des $\frac{3}{4}$, *&c.* Il ſeroit poſſible de marquer toutes ces gradations ſur la partie du manche qui ſort du fourneau.

La ſoude, une fois leſſivée, on la met dans des caſes *FFFF*, où on l'arroſe d'une certaine quantité d'eau, pour éviter la perte du peu d'alkali qui y ſeroit demeuré. On la laiſſe égoutter dans des baſſins *GGGG*, faits au-deſſous des caſes; & l'eau qui tombe dans les baſſins n'étant pas encore aſſez ſaturée pour en faire l'évaporation, on l'emploie à faire la diſſolution de la nouvelle ſoude, qu'on a miſe dans la chaudiere de diſſolution. La ſoude totalement privée de ſon ſel, prend le nom de *marc de ſoude*.

Les caſes ainſi que les baſſins, ſont conſtruits en maçonnerie.

Lorſqu'on retire le ſel de la chaudiere de réduction, on le met ſur un ou pluſieurs égouttoirs de tôle, qui donnent dans ladite chaudiere par un bout, & qui ſont percés par ce même bout. On les diſpoſe en pente pour favoriſer leur opération, aſſez déſignée par le nom qu'ils portent. Le ſel qu'on y dépoſe, ſe décharge dans la chaudiere du peu d'eau qu'il a conſervée; & lorſque l'egouttoir eſt plein, on porte le ſel avec des pelles, ſemblables à celles que nous avons décrites en parlant de la calcination des caſſons; on le porte, dis-je, dans des caſes *HHHH*, deſtinées à le ſécher & à le conſerver ſec au moyen du tiſar *I* pratiqué deſſous, & dans lequel on met de la braiſe.

Rien ne détermine les dimenſions des égouttoirs & des caſes à recevoir, tant le marc que le ſel, que la quantité de matiere qu'on deſire que les unes & les autres contiennent. Dans la *Planche III.* l'égouttoir a 5 piés de long, ſur 4 de large, & un pié de rebord (*Voyez* le plan de l'égouttoir *oprq*, & ſon rebord *ſtxy*), & les caſes ont 6 piés ſur 4.

Un artiſte qui s'eſt fait un nom, & qui a fait même époque dans la glacerie, il y a quelques années, gagnant la confiance plus par l'oſtentation de ſon ſavoir, & la magnificence de ſes expreſſions, que par ſa ſcience dans l'art, quoiqu'il ne manque pas d'ailleurs de connoiſſances phyſiques, a donné à la manufacture royale de S. Gobin, une nouvelle machine à extraire, dont on voit le détail *Pl. IV.* Sa machine eſt en fer de tôles fortes, clouées à côté l'une de l'autre. Le but de l'inventeur étoit de faire la diſſolution & l'évaporation dans un même vaſe, de faire même le fourneau de la même piece; au moyen de quoi, ſans avoir beſoin de maçonnerie que celle du maſſif propre à ſoutenir la machine, on devoit travailler.

Il fit un coffre de tôle dont on voit le géométral en *ABCD*, *fig. 1.* de 10 piés de long, ſur 4 piés de large, avec la précaution de ne pas fermer ſon coffre du côté qui devoit porter à terre, comme on

le voit par la *fig.* 4. exprimant l'élévation du coffre avant qu'on y ait cloué le devant, & deſtinée à faire ſentir que le coffre de cette machine à extraction, n'eſt autre choſe qu'un parallélépipede creux auquel il manque un de ſes grands côtés.

On fait au-devant du coffre en *EF*, une ouverture de 18 pouces de large, & de 18 pouces de haut, faiſant office de tiſar. Le coffre doit avoir 4 piés d'élévation (*Voyez HGKI, fig.* 3. & 4.) on en voit le perſpectif, *fig.* 2. Il eſt deſtiné à ſervir de fourneau au moyen du tiſar *ef*, pratiqué à une des extrémités, & des cheminées *gh* conſtruites à l'autre extrémité, poſant les barreaux du tiſar en *ef*, d'un bout à l'autre du coffre, ſur une maçonnerie préparée à cette intention; il faut pratiquer un cendrier au-deſſous, comme dans la machine décrite ci-deſſus.

Si l'on adapte un rebord *HLMN*, *fig.* 3, d'un pié de hauteur à l'entour du coffre, & à ſa partie ſupérieure, on forme une chaudiere dont le deſſus du coffre fait le fond. Si l'on cloue des tôles *PO* au bas du coffre & tout-à-l'entour dans une poſition divergente, de maniere qu'au haut du coffre, la diſtance *QO* = dix-huit pouces, cette nouvelle partie de la machine s'appelle ſes *ailes*. Le tiſar empêche de continuer les aîles au-devant du coffre. On doit les faire monter aſſez haut pour que quand elles ſont pleines d'eau, la cloueure qui joint le rebord au coffre, puiſſe être mouillée, & qu'elle ne ſe reſſente pas du mauvais effet du feu. On ſoutient le poids des aîles par une maçonnerie *PRO*.

Voici l'uſage de la machine que nous venons de décrire. On met à diſſoudre dans les aîles; lorſque l'eau eſt clarifiée, on la trejette dans la chaudiere pratiquée au-deſſus du coffre, où elle s'évapore avec aſſez de facilité, & d'où on la fait paſſer dans une chaudiere de réduction conſtruite à part, & placée à côté de la grande machine. Le reſte de la manœuvre eſt comme nous l'avons indiqué pour l'autre maniere d'extraire.

On me permettra de faire ſentir les inconvéniens de cette machine, d'après l'uſage aſſez long que j'en ai fait, & les obſervations les plus exactes. 1°. Une telle machine eſt plus chere que toute autre, vû la quantité de fer néceſſaire à ſa conſtruction. 2°. S'il arrive un accident à une partie quelconque de la machine, toutes les autres lui ſont liées, de maniere que l'accident devient commun à toutes, & qu'elles ſont toutes également hors de ſervice. 3°. Il eſt impoſſible d'obtenir de la leſſive claire dans les aîles, parce qu'elles chauffent preſqu'auſſi fort que l'évaporante. On peut à la vérité remédier à cet inconvénient, en revêtant l'intérieur du coffre du côté des aîles d'une maçonnerie; mais autre difficulté: ſi la machine vient à perdre ſon eau, comment le fabricateur au-travers de la maçonnerie, jugera-t-il du lieu par où peche ſa machine, & de la raiſon de l'accident? 4°. Lorſque la ſoude eſt dépoſée au fond des aîles, comment l'en tirer au-travers d'un volume d'eau, qui eſt plus conſidérable à meſure qu'on approche du haut, & qui par l'agitation qu'on lui imprime, fait tomber le plus ſouvent ce qu'on avoit déja pris dans la pelle? On peut, à la vérité, diminuer le feu, & laiſſer l'eau des aîles plus baſſe: alors on n'a d'autres reſſources, pour empêcher la machine de ſe gâter, que de diligenter l'opération, & de chercher plus à la faire vîte, qu'à la faire bien.

Quelque ſoin qu'on ait d'avoir des inſtrumens adaptés par leur forme au bas des aîles, pour pouvoir fouiller par-tout, & de détacher la ſoude du fond avec des outils piquans, on ne ſauroit la tirer toute bien exactement, & ce qui en reſte, à force de ſentir l'action du feu, ſe coagule, ſe durcit, & empêche l'eau de toucher le fond des aîles & le bas du coffre, au moyen de quoi il eſt très-difficile d'empêcher cette partie de ſe calciner. On ſent très-bien que ſi l'on veut faire uſage de cette machine, on ſera obligé de hauſſer le terrein tout-au-tour pour pouvoir faire le ſervice; autrement quatre piés de coffre & un pié de rebord feroient une hauteur à laquelle aucun homme ne pourroit travailler.

Voici la deſcription d'une troiſieme maniere d'extraire, meilleure, à mon avis, que les deux précédentes: elle n'a aucun des inconveniens de la ſeconde, & par elle l'opération eſt plus parfaite que par la premiere machine, & le marc de ſoude moins ſujet à conſerver encore des ſels.

Soient *AAAB*, *fig.* 2. *Pl. II.* quatre chaudieres, dont trois *A*, *A*, *A*, de quatre piés ſur quatre piés, & *B* de cinq & demi ſur quatre, & toutes d'un pié à quinze pouces de profondeur, diſpoſées ſur une maçonnerie conſtruite en gradin, comme dans la *Pl. III.* avec la différence que le fourneau va de la premiere chaudiere à la quatrieme ſans ſéparation, & qu'au lieu que le fond de *AI* ſoit au niveau du bord de *B*, il eſt d'environ quatre pouces au-deſſous. De cette maniere le marc de ſoude ſe trouve plus bas que les robinets, & on n'a pas à craindre qu'il en paſſe avec la leſſive. La chaudiere *B* eſt élevée ſur ſon fourneau de trente pouces au-deſſus de terre. La hauteur des bords des chaudieres *A* regle l'élévation des maçonneries, ſur leſquelles elles ſont poſées; ainſi en leur ſuppoſant à toutes un pié de bord, dont quatre pouces ſont au-deſſus du bord de la chaudiere inférieure; *A* 1 ſera de trente-huit pouces au-deſſus de terre; *A* 2 ſera élevée de quarante-ſix pouces, & *A* 3 de cinquante-quatre. La maçonnerie a ſix piés de large tandis que les chaudieres n'en ont que quatre.

On pratique un tiſar de dix-huit pouces en *E*, à un des bouts du fourneau, ſous la chaudiere la plus baſſe qui ſert d'évaporante, *fig.* 1. 3 & 4. Le lieu du feu n'occupe que la longueur de la chaudiere *B*, & on y forme un cendrier de même largeur que le tiſar, *fig.* 2. comme dans les machines dont il a été queſtion ci-deſſus, plaçant les barreaux du tiſar *a*, *a*, *a*, *a*.

La *fig.* 3. exprime la maniere dont eſt conſtruit le tiſar dans l'intérieur du fourneau. La maçonnerie eſt à plomb de *b* en *c*, de la hauteur d'un pié, & elle va de *c* en *d* joindre le bord de la chaudiere.

La *fig.* 2. nous fait connoître la conſtruction du fourneau ſous les chaudieres *A*. A l'extrémité *e* du tiſar on forme un petit relais *ef* de ſix pouces pour terminer le tiſar, & de *f* on conſtruit en maçonnerie un talud *fg*, dans la vue de diminuer la capacité du fourneau, & de diriger la chaleur ſous les chaudieres *A*. Le talud *fg* eſt tel que *gh* = *fi*, c'eſt-à-dire que la diſtance du talud à la chaudiere *B*, eſt la même que celle du talud à la chaudiere *A* 3. On voit en *l* un trou d'environ huit pouces ſur chaque face, pratiqué pour faire courant d'air, & auquel il ne ſeroit pas mal d'adapter une cheminée. Lorſqu'on s'apperçoit que le feu devient trop fort ſous les chaudieres *A*, on peut le modérer autant qu'on veut, en bouchant le trou *l*, au moyen d'une ſoupape pareille à celle de la *Pl. III.* On voit, dans la *fig.* 4. la diſpoſition de la maçonnerie à l'extérieur du côté du tiſar.

Quant au ſervice de la machine, le voici. On fait la diſſolution dans la chaudiere *A* 1, & l'évaporation dans la chaudiere *B*. Lorſque la ſeconde a été diſſoute en *A* 1, on la fait paſſer en *A* 2, ou on lui fait ſubir une nouvelle diſſolution; de *A* 2 elle paſſe en *A* 3, où on la diſſout encore. Lorſqu'elle ſort de *A* 3, on peut la jetter ſans courir riſque de la moindre perte. Toutes ces opérations n'alongent point le travail, & n'entraînent pas à plus de dépenſe. Elles ſe font, pour ainſi dire, à feu & à tems perdu, l'extraction roule en entier ſur les chaudieres *A* 1 & *B*, elles doivent même travailler plus vîte que de toute autre maniere. Au-lieu de faire la diſſolution avec

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA GRANADA

de l'eau pure & claire, on la fait avec celle qu'on prend dans la chaudiere *A* 2, qui eſt bien plutôt ſaturée, ayant déja les parties ſalines dont elle s'eſt chargée dans les chaudieres *A* 2 & *A* 3 : ainſi *A* 3 eſt la ſeule qui reçoive l'eau pure des baſſins *D*. L'eau de *A* 3 fait la diſſolution de *A* 2, & l'eau de *A* 2 fait la diſſolution de *A* 1.

Le terrein doit être diſpoſé avec ſoin au-tour des chaudieres *A*, *A*, *A*, *B*, ſans quoi on ne pourroit travailler dans les chaudieres *A* 2 & *A* 3, cette derniere ſur-tout étant à quatre piés & demi de terre.

La réduction ſe fait dans quatre chaudieres *C*, *C*, *C*, *C*, placées ſur des fourneaux, dont on voit l'élévation du côté du tiſar, *fig. 5*. On les chauffe, comme dans la ſeconde méthode que nous avons donnée, & on y pratique des petites cheminées, ne fût-ce que des ſimples ouvertures, à l'oppoſite du tiſar.

Il nous reſte encore une méthode d'extraction à décrire, mais comme elle exige quelque connoiſſance de la purification des ſels, nous allons commencer par en dire un mot.

Purifier les ſels, ne peut être autre choſe que les priver des parties hétérogenes qu'ils contiennent. Ils ne peuvent contenir que du marc de ſoude, des ſels neutres ou une trop grande quantité de principe colorant. Pour en ſéparer le marc de ſoude, il n'y auroit qu'à leur faire ſubir une nouvelle diſſolution. Le marc de ſoude ſe dépoſeroit, on décanteroit l'eau claire, & on l'évaporeroit. Ce moyen doubleroit les dépenſes ; ainſi il n'y faut pas penſer. On doit ſeulement tâcher d'extraire avec tant d'exactitude, qu'il ne ſe trouve point de marc de ſoude combiné avec le ſel, ou du-moins qu'il ne s'y en trouve que très-peu.

Je ne vois pas de moyen de ſéparer les ſels neutres de l'alkali, ſi ce n'eſt la fuſion. Ne pouvant, comme l'alkali, entrer dans la conſtitution du verre, ils ſe manifeſtent au-deſſous du creuſet ſous une forme liquide, & on eſt le maître de les enlever. Mais comme dans cet inſtant il n'eſt plus tems de penſer à purifier le ſel, que d'ailleurs les ſels neutres ne ſe mêlant pas à la ſubſtance du verre, ne peuvent nuire à ſa qualité, à-moins que d'être en grande quantité, ne penſons qu'à bannir le principe colorant.

On ne doit entendre par *calcination* des ſels, que l'*opération* par laquelle on les délivre de leur principe colorant. Nous avons vu précédemment que l'on ne fait ſubir la calcination à la ſoude (qui cependant en a bien plus beſoin que le ſel), que dans l'opération de la fritte ; à plus forte raiſon, me dira-t-on, ſeroit-il poſſible de ne calciner le ſel que dans la même conjoncture. Auſſi n'exige-t-on pas que la calcination particuliere des ſels ſoit abſolument parfaite, on ſent néanmoins que plus elle aura été pouſſée loin, moins la fritte aura de beſogne à faire, & mieux, & plutôt elle ſera faite.

On met le ſel dans un four pareil à ceux que nous verrons en parlant des frittes. On le chauffe d'abord fort doucement pour diſſiper peu-à-peu ſon humidité : ſi on la mettoit en mouvement tout-à-coup par un feu violent, il s'en manifeſteroit plus qu'il ne pourroit s'en diſſiper, le ſel en ſeroit diſſous & liquéfié, & demeureroit dans cet état juſqu'à ce que toute ſon humidité fût diſſipée ; alors il s'accrocheroit au pavé du four, & ne pourroit que s'y détériorer, c'eſt ce qu'on appelle *la fuſion aqueuſe*. Il faut prévenir la fuſion aqueuſe en chauffant d'abord doucement, & retournant le ſel avec des inſtrumens appellés *rables*, dont on trouvera la deſcription & l'uſage en parlant des frittes, pour qu'il chauffe également dans toutes ſes parties. On ne court aucun riſque de pouſſer le feu, & de chauffer avec force, lorſqu'on s'apperçoit de l'entiere évaporation des parties humides ; ce qu'on connoît à la diminution des fumée, à leur ceſſation totale, & lorſqu'avec le rable on ne ſent rien de gras ni de pâteux dans le ſel. Le coup d'œil de l'expérience fait connoître mieux que toute autre choſe, la fin de la calcination. Au ſurplus, je ſuis d'avis qu'on doit la continuer tant qu'on s'apperçoit que le ſel change de couleur, & qu'il prend une nuance plus approchante du blanc. Lorſqu'il a été aſſez de tems chauffé, ſans faire voir aucun changement, pour donner occaſion de penſer qu'il n'en recevra plus, il ſeroit inutile de pouſſer plus loin l'opération, puiſque d'ailleurs la fritte fait ce qui pourroit reſter à faire.

La calcination eſt plus ou moins parfaite, plus ou moins aiſée, relativement à la qualité du ſel. L'alkali pur ſe calcine bien plus vîte & bien mieux que lorſqu'il contient des ſels neutres, & la couleur eſt bien plus blanche après la calcination.

Dans tous les atteliers que nous avons décrits ci-deſſus, il eſt néceſſaire de faire la calcination dans un four exprès : dans celui qui nous reſte à décrire, le même feu qui fait l'évaporation fait auſſi la calcination. Voici le détail de cette nouvelle maniere. On fait la diſſolution dans des baſſins à l'eau froide. La leſſive eſt plus claire que lorſqu'on diſſout avec de l'eau chaude, l'eau n'ayant pas ce mouvement que lui donne l'action du feu, & qui, pour peu qu'il ſe trouve fort, l'empêche de ſe clarifier. Mais, me dira-t-on, l'eau froide diſſout moins de ſel que la chaude ; dès-lors la leſſive ne ſera pas aſſez forte, & conſéquemment rendra moins à l'opération. La diſpoſition des chaudieres obvie à cette difficulté. On fait paſſer la leſſive dans la chaudiere *A*, *Pl. V. fig. 1.* qui eſt échauffée légerement par le feu du tiſar. L'eau s'y évapore en partie, diminue de quantité, & celle qui reſte tenant en diſſolution tout le ſel qui étoit répandu dans une plus grande quantité d'eau, ſe trouve ſaturée lorſqu'on la trejette dans la chaudiere d'évaporation *B*. Celle *A* ne me paroîtroit pas mal nommée *chaudiere de préparation*. Après une évaporation ſuffiſante, on fait paſſer l'eau dans la chaudiere de réduction *C*, & pour la ſuite on en agit comme à l'ordinaire.

Les chaudieres *A*, *C* ont quatre piés ſur quatre, & *B* en a ſept ſur quatre ; elles ont toutes un pié de rebord. Elles ſont placées à la même hauteur ſur une bâtiſſe de quatre piés. Le feu eſt allumé ſous l'évaporante *B*, au moyen du tiſar *T*, de dix-huit pouces de large, qu'on conſtruit le plus près qu'on peut de la préparatoire *A*. On fait un cendrier *E* à l'ordinaire, *fig. 2.* ſous le tiſar, dont on place les barreaux, un pié au-deſſous du ſol. On voit dans cette *figure* la diſpoſition du fourneau.

La maçonnerie eſt montée à-plomb de *l* en *f*, hauteur d'un pié, & elle fait de *f* en *g* juſqu'à la hauteur d'un pié, un talud incliné de telle ſorte que *f m* = ſix pouces. De *h* en *i* le talud eſt plus roide, monte juſqu'à l'élévation de dix-huit pouces, & au point *i* commence un autre talud, qui va de *i* en *n*, de maniere que *n o* = huit pouces. Ce talud eſt fait dans la même vue que celui qu'on remarque, *Pl. II.* ſous les chaudieres *A*. On fait de *n* en *o* une ouverture de ſix pouces ſur chaque face, qu'on peut diminuer à volonté pour diminuer le feu ſi l'on en a beſoin.

Au moyen de la perpendiculaire *g m*, on a de *m* en *p* ſous la chaudiere de réduction un pavé ſur lequel on peut faire la calcination. La gueule de cette eſpece de fourneau de calcination eſt ſur le côté *p s*, & eſt ſemblable pour la forme à la gueule des fours à fritte que nous décrirons bien-tôt. Le terrein eſt diſpoſé en cet endroit de maniere que ladite gueule & le pavé ſoient à une hauteur commode pour le travail. *Voyez l'élevation fig. 3.* Au-deſſus de la gueule on fait une cheminée, tant pour recevoir les fumées, que pour favoriſer la combuſtion.

Des compoſitions. L'état du four dans lequel on a

à travailler, regle la proportion des matieres dans les compoſitions ; s'il ne chauffe pas aſſez bien pour diſſiper la manganeſe, il faut néceſſairement la mettre en petite doſe ; s'il ne fond pas facilement, la proportion du fondant devra être un peu plus forte. Lorſqu'on emploie de la ſoude en nature, on réuſſit aſſez bien en combinant parties égales de ſoude & de ſable ; quant à la manganeſe, j'en mets quatre livres ſur mille livres de ſoude & de ſable, ſi je crois pouvoir les diſſiper : ſi après l'opération le verre ſe trouve trop rouge, j'en mettrai moins dans la ſuite ; ſi l'affinage (*t*) du verre eſt trop long, j'augmente la quantité de calcin, & l'on ſent en effet que plus on ajoûtera dans une compoſition de matieres qui a été affinée, plus l'affinage du tout ſera prompt. Je ne puis donner de regle exacte ſur les proportions des matieres qui entrent dans la compoſition, je me contenterai d'en indiquer diverſes qui ont toutes fait de beau verre ; mais on pourroit en trouver beaucoup d'autres qui feroient auſſi beau en général ; lorſque toutes les matieres ont été bien calcinées, il eſt difficile de faire du verre de mauvaiſe couleur, ſur-tout en employant du calcin qui ſoit lui-même de beau verre ; ſi au contraire on ſe négligeoit dans les calcinations, il eſt bien difficile que le verre ne ſoit pas jaune.

Les effets de chaque matiere, ſur-tout quand on travaille en ſalin, doivent entrer dans les conſidérations à faire pour les compoſitions ; le ſalin mis en trop grande quantité ne ſe combine pas tout aux matieres auxquelles il a été mêlé ; l'alkali ſuperflu ſe manifeſte au-deſſus du verre, ſe mêle au bain du *ſel de verre* (*u*), rend l'évaporation du ſel de verre plus difficile, & conſéquemment retarde l'opération ; au ſurplus il eſt regardé comme donnant au verre une couleur verte ; la chaux eſt regardée comme colorant le verre en jaune, lui donnant un défaut de ſolidité, & le rendant friable & caſſant ; la manganeſe en trop grande quantité répand trop de rouge dans le verre, & lorſqu'il y en a trop peu, le verre eſt d'un verd léger que l'on diſtingue aiſément des verds qui viennent d'autre cauſe, & les verriers diſent alors que le verre eſt *bas en couleur*. Le calcin donne au verre du corps & de la facilité, tant à la fonte qu'à l'affinage ; quant à la couleur, il donne au verre celle qu'il a ; ſi c'eſt du bon calcin, de bonne couleur, il donnera cette qualité au verre dans la compoſition duquel il entrera ; ſi au contraire il eſt de couleur déſagréable, il en donne à toute la maſſe du verre une nuance moindre à la vérité que celle qu'il a lui-même, mais qui ne laiſſe cependant pas d'être fâcheuſe. Le ſable n'eſt pas conſidéré comme donnant aucune qualité, ni bonne ni mauvaiſe, c'eſt par rapport à lui que les autres matieres ſont employées, il eſt la baſe du verre ; une trop grande quantité rendroit cependant le verre plus difficile à fondre.

D'après toutes ces conſidérations, on peut travailler avec ſuccès ; mais la difficulté de la choſe, c'eſt que tout eſt relatif, & n'eſt qu'une affaire de comparaiſon ; telle compoſition ſera excellente dans un four, qu'on n'oſeroit entreprendre dans un autre. Mais, me dira-t-on, en ſuivant les mêmes conſtructions, n'aura-t-on pas toujours le même four ? J'en conviens, mais ce four n'eſt pas toujours dans le même état ; en vieilliſſant, il perd ſes qualités. Alors un artiſte habile obſerve les phénomenes avec ſoin, cherche à en voir la raiſon, & tâche de ſe conduire en conſéquence.

Lorſqu'on emploie du ſalin où il y a beaucoup de ſels neutres, il faut une chauffe bien plus forte par la néceſſité de diſſiper ceux-ci, que ſi l'alkali avoit été bien pur ; il y a une infinité de nuances qui s'apperçoivent par l'expérience, & de petites attentions qu'il eſt impoſſible de rendre ici.

Lorſqu'on compoſe en ſoude, me dira-t-on, ſi la chaux fait jaune, le verre doit bien tenir de cette couleur, puiſque de cette maniere il y a plus de chaux que de toute autre, vu la baſe calcaire de la ſoude. On remédie à cet inconvénient en mêlant de l'azur à la compoſition. La chaux fait jaune, l'azur bleu, l'union de ces deux couleurs produit le vert, & cette nouvelle nuance étant corrigée par la manganeſe, le verre ſe trouve à un aſſez bon ton de couleur ; il ne faut pas mettre beaucoup d'azur ; il ſeroit à craindre que la nuance ne fût trop forte, & cette couleur eſt fort difficile à diſſiper ; une once par pot ſuffit.

Voici des exemples de compoſitions employées dans deux fours, dont l'un chauffoit mal, & l'autre chauffoit fort bien ; dans le premier, on compoſa pendant quelque tems dans ces proportions 240 p. ſalin, 300 p. ſable, 40 p. chaux, 25 onces manganeſe, 267 p. calcin. Avec cette compoſition, les affinages étoient longs, & l'on fondoit avec peine, quoiqu'il y eût plus de ſalin qu'il n'en auroit fallu pour peu que le four eût pû chauffer. On augmenta la doſe du calcin de 100 p. ſur la même quantité des autres matieres ; on n'augmenta pas la doſe de la maganeſe, parce qu'elle ne ſe diſſipoit pas auſſi aiſément qu'on auroit deſiré.

Cette nouvelle compoſition de 300 p. ſable, 40 p. chaux, 240 p. ſalin, 25 onces manganeſe, & 367 p. calcin, parut avoir aſſez de corps pour ſoutenir une augmentation de chaux, & d'ailleurs la chaux étant une ſubſtance alkaline, ne pouvoit pas nuire à la fuſion ; on compoſa donc de cette maniere 240 p. ſalin, 300 p. ſable, 50 p. chaux, 25 onces manganeſe, 367 p. calcin.

Toutes ces compoſitions firent de beau verre ; mais on va voir combien elles ſont différentes de celles dont on ſe ſervit dans le four qui chauffoit bien.

La bonne ou la mauvaiſe chauffe contribue beaucoup à la bonne fabrication ; le travail eſt bien plus prompt, plus ſuivi, plus ſatisfaiſant, & les phénomenes plus aiſés à obſerver par leur régularité, lorſque l'on a à faire à un feu violent. Le ſervice d'un mauvais four eſt toujours ruineux, quelque ſoin que ſe donne l'artiſte pour en tirer tout le parti poſſible, même lorſqu'il réuſſit ; parce qu'il met infiniment plus de tems pour faire le même ouvrage, que s'il avoit bon feu, & conſéquemment beaucoup plus de dépenſes.

Voyons les compoſitions de la *réveillée* (*x*) du bon four. Les premieres furent de 203 p. ſalin, 282 p. ſable, 33 p. chaux, 293 p. calcin, & 19 onces manganeſe. S'appercevant que le four chauffoit aſſez pour fondre avec moins de ſalin, affiner avec moins de calcin, & diſſiper plus de manganeſe, on compoſa avec 202 p. ſalin, 282 p. ſable, 33 p. chaux, 282 p. calcin, 22 onces manganeſe. Ce fut par les mêmes raiſons de facilité de fonte, qu'on diminua encore le ſalin, & l'aiſance qu'on avoit à diſſiper la manganeſe, en fit augmenter la doſe. On compoſa ſur le pié de 200 p. ſalin, 310 p. ſable, 33 p. chaux, 282 p. calcin, & 24 onces manganeſe. Le four vint à diminuer de force, on diminua le ſable, on augmenta le calcin, on rendit la proportion de la manganeſe relative à ces nouveaux changemens.

(*t*) *Affiner du verre*, c'eſt à force de feu le dénuer de tous les points ou bouillons qu'il renferme, & qui ſont formés par la dilatation de l'air contenu dans les diverſes matieres ; c'eſt, pour ainſi dire, chaſſer tout l'air qui y étoit renfermé. C'eſt ce point d'affinage qu'on regarde comme un des points de perfection des glaces.

(*u*) *Sels de verre*, ce ſont les divers ſels neutres qui étoient contenus dans les matieres, après qu'ils ont été fondus.

(*x*) *Reveillée*, tems de la durée d'un four.

On ſent très-bien que l'on auroit fait une ſottiſe ſi l'on avoit travaillé dans le premier four les compoſitions de celui-ci, & réciproquement ; car comparant les deux ci-à-côté, où le ſable eſt en même doſe.

Premier four.

Calcin.	Salin.	Sable.	Chaux.	Manganeſe.	
367...	240...	300...	30...	25 onces...	958 p. 7 onc. poids total.

Second four.

282...	200...	300...	33...	23 onces...	815 p. 7 onc. poids total.

Dans le premier four, 200 p. ſalin n'auroient pû fondre 300 p. de ſable, & on n'auroit pû affiner avec ſi peu de calcin.

Voilà tout ce que je crois pouvoir dire ſur cet objet ; la relation de l'état du four, avec les proportions des matieres, jettant tant de vague ſur cette partie, & y ayant, comme on vient de voir, tant de combinaiſons propres à faire du beau verre, en ſuppoſant qu'on ait eu toutes les attentions néceſſaires pour les calcinations.

L'action de réunir & mélanger toutes les matieres propres à faire du verre, eſt connue ſous le nom d'*aſſemblage* ; ainſi *aſſembler* ou *faire l'aſſemblage*, ſignifie en terme de métier, mêler & réunir les matieres néceſſaires à la compoſition du verre.

Lorſque l'aſſemblage eſt fait, on fait ſubir à la compoſition l'opération de la fritte que nous allons détailler, ainſi que les fours où elle ſe fait, & les outils employés à la faire. Il eſt néceſſaire de prêter à cette deſcription d'autant plus d'attention, que les fours à calciner les ſels & les caſſons, ſont les mêmes que ceux que nous allons décrire.

Ce que c'eſt que fritter, & la conſtruction des fours à fritte. L'opération de *fritter* conſiſte à faire ſubir aux matieres aſſemblées une calcination générale & parfaite ; c'eſt pour ainſi dire, la perfection de toutes les calcinations particulieres, une récapitulation des calcinations antérieures, & ſi l'on veut me paſſer le terme, elle eſt deſtinée à mettre les matieres au même ton de calcination. On ſent combien cette opération eſt utile ; par elle toutes les parties hétérogenes qui ſe trouvent volatiles ont occaſion de ſe diſſiper ; ainſi c'eſt à elle qu'on doit l'entiere expulſion du principe colorant, & conſéquemment la belle couleur des glaces : c'eſt auſſi à elle qu'on doit le mélange parfait & intime des matieres qui conſtituent le verre : par elle la manganeſe ſe répand dans toutes les parties de la compoſition, & acquiert une ſorte d'adhérence à ces parties, qui la fait entrer dans la compoſition du verre ; car on a éprouvé qu'en mêlant la manganeſe à la compoſition après que celle-ci avoit été frittée, & l'expoſant à la fuſion ſans faire ſubir l'opération de la fritte à la manganeſe elle-même, la propriété volatile de cette derniere matiere en occaſionnoit l'évaporation avant qu'elle pût ſe mêler aux parties du verre & les colorer ; dès-lors l'effet qu'on en attendoit ſe trouvoit nul.

La fritte eſt une opération indiſpenſable, comme il eſt évident par les avantages que nous venons de lui reconnoître. Il en eſt un cependant, qui, quoique très-conſidérable, n'en entraîne pas la néceſſité : c'eſt la perfection de la calcination. Il eſt certain que l'on auroit cette raiſon de moins de faire des frittes, ſi l'on rendoit les calcinations particulieres auſſi-bien faites qu'il fût poſſible ; mais d'un autre côté, l'attention particuliere & ſuivie qu'il faudroit avoir pour la calcination de chaque matiere en particulier, répandroit beaucoup de minuties dans une beſogne qui en eſt déja aſſez pleine par elle-même ; encore courroit-on le riſque d'avoir des calcinations inégales, & conſéquemment de faire de mauvais ouvrage : quelques glaciers qui ont voulu ſe diſpenſer de fritter, ont été obligés d'abandonner ce projet, ne le rempliſſant qu'à leur perte.

Nous dirons d'abord un mot de la maniere dont ſe comporte la compoſition lorſqu'on la chauffe, des précautions avec leſquelles on la chauffe, des qualités & propriétés qu'elle acquiert par la fritte ; enſuite nous décrirons les fours à fritte, & l'emploi des outils néceſſaires à fritter.

Lorſque la fritte eſt enfournée, il ne faut pas faire éprouver tout-à-coup un feu violent ; cette conduite expoſeroit à l'accident de la fuſion aqueuſe. On chauffe donc d'abord foiblement pour donner le tems à l'humidité de ſe diſſiper lentement ; la fritte fume & s'amollit, c'eſt dans cet inſtant qu'il faut la remuer avec force pour l'empêcher de devenir plus molle, en aidant à l'évaporation de ſon humidité ; lorſque la fritte ne fume plus, & qu'elle redevient friable, on peut pouſſer la calcination à un grand feu en remuant ſouvent la fritte. Cette précaution eſt abſolument néceſſaire, 1°. pour donner lieu à toutes les parties de ſe calciner également, 2°. pour obvier à la diſpoſition qu'a la fritte de ſe réunir en morceaux (*y*), il faut empêcher que la fritte ne ſe prenne avant qu'on la regarde comme finie, ce qu'on reconnoît lorſqu'après avoir paſſé la fuſion aqueuſe, & avoir été chauffée quelque tems on n'apperçoit plus aucun changement dans ſa couleur ni en général dans ſon état.

Après que la fritte eſt finie, on y jette la quantité de calcin qu'on juge convenable ; on ne fait pas ſubir au calcin tout le tems de la fritte ; 1°. parce qu'il n'a abſolument beſoin que d'être mêlé à la fritte, & qu'il ne faut que très-peu de tems pour celà ; 2°. de peur que cette matiere qui a déja été fondue, & qui a plus de propenſion à la vitrification que les autres, ne vînt à fondre en tout ou en partie, & ne dérangeât par cet accident l'opération de la fritte.

Il eſt néceſſaire pour la facilité du *frittier*, (*z*) & pour l'aiſance de l'opération, de ne pas mettre une grande quantité de fritte dans le four ; plus il y en aura, moins il ſera aiſé de la remuer & d'expoſer toutes ſes parties au feu : (*a*) huit ou neuf cens livres de fritte ſuffiſent dans un four de dix piés de diametre.

Les ſentimens ſont partagés ſur la fritte ; les uns veulent qu'on la laiſſe prendre en morceaux les plus gros qu'il eſt poſſible ; les autres veulent au contraire qu'elle ſoit priſe le moins qu'il ſe peut ; je ſerois volontiers de l'avis de ces derniers, & voici mes raiſons. 1°. La fritte reſtant en petites parties, reçoit une calcination bien plus parfaite & plus générale que lorſqu'elle ſe prend. Dans ce dernier cas, les parties intérieures ne reſſentent plus l'action du feu. 2°. Le mélange du calcin eſt bien plus uniforme ; lorſqu'on laiſſe prendre la fritte, il y a des morceaux où il n'y a point de calcin ; d'autres ne ſont autre choſe que du calcin. 3°. Lorſqu'on enfourne la fritte dans le creuſet pour faire du verre, ſi elle eſt en gros morceaux, la chûte d'un de ceux-ci peut caſſer le creuſet, ce qu'on ne riſque pas lorſque la fritte n'eſt pas priſe.

Les qualités auxquelles on reconnoît de bonnes frittes, ſont la belle couleur d'un blanc un peu rouge, la légereté & la poroſité ; ces deux dernieres propriétés prouvent que l'on n'a pas négligé de remuer la fritte, & que par-là on a aidé autant qu'on a pu à ſa calcination, puiſqu'elle n'a pû ſe coaguler aſſez pour acquérir une denſité un peu conſidérable.

On doit avoir ſoin d'éplucher la fritte avec le

(*y*) Le ſalin fondu, ou plutôt tendant à ſe fondre, forme un gluten & la liaiſon par laquelle la fritte ſe réunit en morceaux, ce que les gens du métier appellent *ſe prendre*.

(*z*) Ouvrier chargé de faire la fritte.

(*a*) Nous dirons la maniere de remuer la fritte en parlant du rable.

plus grand ſcrupule, pour en ſéparer les dégradations du four qui auroient pû y tomber, & les autres parties hétérogenes qui par haſard s'y rencontreroient.

Les compoſitions faites en ſoude, ſont bien plus longues & bien plus difficiles à fritter que celles qu'on fait en ſalin, la raiſon en eſt bien ſenſible ; la ſoude renferme beaucoup de principe colorant, & n'a ſubi aucune opération qui pût l'en priver, comme le ſalin qui a paſſé par une premiere calcination ; auſſi ſe conduit-on bien différemment pour travailler les compoſitions en ſoude, que pour fritter des compoſitions en ſalin. On fritte les premieres deux fois ; la premiere tient lieu de la calcination que ſubit le ſalin avant d'être employé ; on fritte cette fois ſans manganeſe : on défourne la compoſition, on l'écraſe ſi elle eſt priſe, on y ajoute la manganeſe, & on la remet au four où elle ſubit une ſeconde fritte d'environ quatre heures, qu'on appelle *repaſſée*. Les frittes en ſel ſont environ le même tems à ſe faire, & ne ſont conſéquemment que des ſortes de repaſſées.

La premiere fois qu'on enfourne les compoſitions en ſoude, elles ſubiſſent environ huit heures de chauffe.

On voit dans la Planche XII. les plans & coupes des fours à fritte en uſage ; le pavé du four préſente une ſurface ronde *A* de cinq piés de rayon ; il eſt fait en briques poſées de champ comme nous avons vu, qu'étoit le pavé des arches à pots.

Le pavé *A* eſt élevé ſur un maſſif en bonne pierre de la hauteur de trente pouces. (*Fig. 2 & 3. même planche.*) Le four eſt ouvert d'une gueule *B* deſtinée au travail ; elle a dix-huit ou vingt pouces de large, & eſt ceintrée à plein ceintre. On laiſſe à la gueule le moins d'épaiſſeur qu'il eſt poſſible, & ſeulement celle qu'il faut pour la ſolidité du four : on forme un relai *t x z y* de ſix pouces qu'on place de maniere que *t z* = quatre piés, & au-deſſus duquel on forme un ceintre de pareille hauteur, qu'on trouve exprimé en *z e k &*. (*fig. 4, Pl. XIII.*) Le relai *t x* (*Planche XII, fig. 1.*) donne lieu de poſer une tôle ou ferraſſe devant le four quand on en a beſoin, & ſon éloignement de la gueule donne la facilité d'atteindre toutes les parties du four avec le rable. C'eſt auſſi pour cette facilité que quelquefois on ôte au four la forme circulaire de 2 en 1, & on lui fait prendre la forme 1, 3, 2. On place à la gueule du four une plaque de fonte *e f* qui s'engâge de chaque côté ſous la maçonnerie, & qui déborde un peu le maſſif ; lorſque la fritte eſt faite, on la fait tomber dans un baſſin *M N* pratiqué depuis le pié droit *F* de la cheminée juſqu'au tiſar, dans la vue d'y laiſſer refroidir la fritte : ce baſſin eſt d'une largeur de trois piés ; la plaque *e f* empêche par ſa poſition la fritte de toucher le maſſif en tombant. La voute du four eſt élevée du rayon de ſon aire, c'eſt-à-dire, de cinq piés ; on peut la concevoir formée par la partie *B T S 4* qui a tourné au tour du diametre *B 4* juſqu'à ce qu'elle ait été s'appliquer ſur la partie *B 54*.

De quelque maniere qu'on coupe le four, par la ligne *m n*, ou par la ligne *c d*, comme dans les figures 2, 3, la courbe que ſa voûte préſentera, ſera toujours la même, le four n'étant qu'une demi-ſphere, dont le rayon eſt de cinq piés.

Le four à fritte eſt chauffé par le tiſar *E D* de dix-huit pouces de large & d'environ ſept piés de long. Le tiſar peut être indifféremment à droite ou à gauche de la gueule du four, ſuivant l'emplacement que l'on a. Laiſſant un pié pour l'épaiſſeur *2 6* des murs du four, le tiſar ſe trouve à ſix piés de la ligne *c d*, & ſa ligne du milieu conſéquemment à ſix piés neuf pouces.

Le tiſar eſt dirigé parallelement à la ligne *c d*.

Si l'on conſidere le devant du maſſif du four déſigné par la ligne *7 8*, on verra que le tiſar eſt plus enfoncé d'environ un pié, & que l'ouverture *C* depuis le four juſqu'au pié droit *F* de la cheminée, eſt de deux piés, au moyen de quoi on a de chaque côté du tiſar un relais *9, 10, 11, 12*, pour placer la porte qui ſert de fermeture au tiſar. Les barreaux du tiſar ſont élevés de deux piés au-deſſus de terre (*q r, fig. 2, Pl. XII.*) : ce qui les place à ſix pouces au-deſſous du pavé. Le ceintre du tiſar eſt élevé de deux piés au-deſſus des barreaux. Les barreaux du tiſar ſont bien plus ſolides lorſqu'on les fait en bonne fonte, que lorſqu'on les fait en fer.

Le feu du tiſar ſe communique dans le four par une ouverture *S T* (*fig. 1, Pl. XII.*) d'environ cinq piés de large, & prenant à l'extrémité *D* du tiſar. L'ouverture commence à ſix pouces au-deſſus du pavé (*fig. 3. Pl. XII.*) ; les barreaux du tiſar & par conſéquent le feu ſe trouvent environ à un pié au-deſſous de l'ouverture, & par-là on évite le danger de faire tomber des charbons dans la fritte, en jettant du bois dans le tiſar ou en l'y remuant.

On peut regarder l'ouverture *S T* comme une maniere d'entonnoir, puiſque du côté du four elle a la hauteur du four, & du côté du tiſar, celle du tiſar, qui eſt bien moindre. Cette diſpoſition en entonnoir paroît la plus favorable pour déployer la flamme dans le four & lui donner plus d'étendue. Le cendrier a environ cinq piés de profondeur au-deſſous des barreaux du tiſar ; il s'avance d'un pié plus que le tiſar, c'eſt-à-dire en *8, 14*, à l'alignement du devant du four.

On voit (*fig. 4, Pl. XIII.*) la maniere dont on diſpoſe le devant d'un four à fritte pour pouvoir y travailler. De chaque côté de la gueule du four on place une barre de fer verticale, telle que *1, 2, 3, 4*. Elles ſont l'une & l'autre retenues par d'autres barres engagées dans la maçonnerie, & dont il ne ſort que les bouts *1, 2, 3, 4*, formés en anneau. Les barres verticales ſont armées de crochets élevés d'environ ſix pouces au-deſſus de la plaque du devant du four. On poſe ſur ces crochets une barre horiſontale *x y*, garnie de chevilles, & connue ſous le nom de *barre du four à fritte*.

On pratique une cheminée au-devant des fours à fritte pour recevoir les fumées. Les piés droits en ſont placés, l'un au tiſar, l'autre à l'extrémité oppoſée du baſſin *M N* (*voyez F F, Pl. XII.*). La cheminée a trois piés de profondeur, & ſon manteau eſt élevé de ſix piés au-deſſus de terre (*fig. 4, Pl. XIII.*). Il ſeroit à craindre qu'il ne tombât par le tuyau de la cheminée, des ſaletés, comme ſuie, *&c.* dans le baſſin *M N*, où la fritte demeure un peu de tems. On prévient cet inconvénient en dirigeant le tuyau au-deſſus du tiſar juſqu'où le baſſin ne s'étend pas ; mais ce remede n'eſt qu'un palliatif ; il peut tomber des ordures du manteau comme du tuyau, & alors elles iroient néceſſairement dans le baſſin. Il n'y auroit qu'à abattre la fritte dans un coffre de tôle poſé ſur des roulettes ; dès que la fritte ſeroit abattue, on la retireroit de deſſous le manteau de la cheminée, & on la laiſſeroit refroidir en ſûreté.

Au-deſſus du four à fritte, on pratique un appartement bien propre *i*, (*fig. 2 & 3, Pl. XII.*) qu'on remplit de ſable lavé, pour l'y faire ſécher ; l'appartement *i* s'appelle *ſablonette*.

On ſe ſert auſſi de fours à fritte double (*Pl. XIII.*). Ceux-ci ne ſont point différens de ceux que nous venons de décrire : c'eſt ſimplement deux de ces derniers conſtruits à côté l'un de l'autre, préſentant leur devant *H I, H I* (*Pl. XIII. fig. 1.*) ſur la même ligne, communiquant par les ouvertures *B C, B C*, au même tiſar *F G*, qui leur eſt commun, & qui au lieu d'avoir ſa gueule ſur la même face que celles des

fours, l'a en *E*, ſur la face oppoſée; au moyen de ce four double, il n'eſt beſoin que du même feu pour faire deux frittes à la fois.

Lorſqu'un four à fritte eſt achevé de conſtruire, on a toujours le ſoin de le chauffer par degrés, pour l'attremper & le recuire, avant de le faire travailler.

La vignette de la Planche XII. repréſente l'opération de la fritte, ou, ſi vous voulez, les frittiers en action. Ils ont derriere eux des matieres toutes aſſemblées dans les caiſſes de bois *1*, 2, portées ſur des roulettes. Les dimenſions de ces caiſſes n'ont rien qui les décide; elles doivent ſeulement contenir au-moins ce qu'on met à chaque fois dans le four, c'eſt-à-dire une fritte, & elles ne doivent pas être aſſez grandes pour que le frittier ſeul ne les puiſſe remuer avec facilité & ſans embarras, en s'aidant ſeulement du levier.

Lorſque le frittier veut enfourner ſa fritte, il ôte la barre de ſon four, approche ſa caiſſe, prend ſa matiere avec une pelle repréſentée en 3, & garnie d'un manche de trois piés, & la jette en tas dans le four, recule ſa caiſſe pour obtenir la place néceſſaire à ſon travail, & replace ſa barre dans la poſition où elle doit être lorſqu'il travaille. Alors il prend le rable qu'on voit entre les mains du frittier, dans la vignette de la Planche XII. auſſi bien qu'en 45, 67.

Le rable eſt l'inſtrument le plus intéreſſant à connoître dans cette partie: c'eſt l'uſage qu'on en fait, qui rend la fritte mieux ou plus mal faite; il eſt deſtiné à la remuer. C'eſt une longue barre de fer au bout de laquelle on ajoute une patte *a b c d*, faiſant angle droit avec la barre qu'on appelle communément *manche du rable*. On poſe le rable ſur la barre du devant du four, qui lui ſert de point d'appui; on le place entre deux des chevilles qu'on remarque ſur la barre pour l'empêcher de gliſſer & de changer mal-à-propos de poſition. Les dimenſions du rable ſont relatives au four dans lequel on fritte. Si le four a dix piés de diametre, le rable doit avoir environ quinze ou ſeize piés de manche. Quant à la patte, plus les frittes qu'on enfournera ſeront fortes, plus elle devra être longue de *a* en *b*, pour pouvoir aller juſqu'au pavé; car c'eſt *b c* qui touche le pavé. Il n'eſt pas beſoin que la patte du rable ſoit fort large de *b* en *c*; il ſuffit qu'elle le ſoit aſſez pour que le rable ait de l'aſſiette ſur le pavé, & qu'il ne change pas de poſition au moindre obſtacle. Un rable à fritte ne me paroîtroit pas mal en proportion, ayant *a b* = neuf pouces, & *b c* = ſix pouces. On met un petit manche de bois au bout du rable pour le tenir avec facilité.

Le rable a deux mouvemens: du devant du four au fond, & réciproquement, & de droite à gauche comme de gauche à droite. Dans le premier, le rable poſe ſur le côté *b c*, & le frittier le pouſſe devant lui juſqu'au fond du four, & trace un ſillon dans la matiere qu'il a eu bien ſoin d'étendre ſur tout le pavé du four. Il porte enſuite la patte de ſon rable deux pouces à côté de l'endroit où elle étoit, & tirant à lui il forme un autre ſillon, & ainſi de ſuite. Cette opération s'appelle *labourer la fritte*. Elle tend à faire paſſer au-deſſus les parties qui étoient au-deſſous, pour leur faire éprouver plus immédiatement l'action du feu; lorſque les parties que le frittier vient d'expoſer au feu, ont été un peu chauffées, il recommence & fait revenir deſſus celles qu'il avoit fait paſſer deſſous, & il opere de même juſqu'à la fin de la fritte.

Le ſecond mouvement du rable tend, comme le premier, à changer la diſpoſition des parties de fritte dans le four. Le rable ne poſe plus ſur *b c*, mais ſur ſon côté *a b*. Le frittier met le manche de ſon rable d'abord à la premiere cheville, & il le remue de droite à gauche, & de gauche à droite. Il fait la même manœuvre en plaçant le rable à chaque cheville pour atteindre toutes les parties du four. Point de maniere plus favorable de préſenter ſouvent au feu différentes parties, & point de moyen plus propre à empêcher la fritte de prendre. Cette manœuvre s'appelle *rizeler la fritte*. C'eſt par ces deux manutentions ſouvent répetées, qu'on parvient à faire éprouver à la fritte une calcination égale & uniforme dans toutes ſes parties. Le rable ſert auſſi à abattre la fritte dans le baſſin lorſqu'elle eſt faite.

Il eſt néceſſaire que le frittier ait auprès de lui pluſieurs rables, pour en changer lorſque celui dont il ſe ſert, vient à ſe trop échauffer.

De la préparation du bois propre au tiſage, & de la maniere de tiſer. Rien de plus deſirable pour la bonne fabrication qu'une chauffe violente, ſoutenue & bien entendue; rien conſéquemment de plus important que le bon tiſage. Nous entendons par *tiſage*, l'action de chauffer le four. La bonté du tiſage dépend de trois cauſes: de la qualité du bois qu'on emploie, de la maniere dont s'y prend l'ouvrier, & de ſa vigilance. Le fabricateur n'eſt pas reſponſable de cette derniere condition; elle ne dépend pas de lui, mais les deux premieres tiennent immédiatement à ſa capacité. De toutes les eſpeces de bois, celles qui, en faiſant plus de flamme, produiſent le plus de chaleur, ſont ſans contredit le hêtre & le frêne & particulierement le premier. Dans bien des pays de forêts, ces deux bois font, pour ainſi dire, une eſpece à part diſtinguée par le nom de *foyard*, qu'on donne à l'un & à l'autre. Différens des bois blancs, comme le tremble, le ſapin, *&c.* ils produiſent preſque auſſi peu de braiſe, & font une flamme active & animée, au lieu de la flamme pâle & languiſſante des bois blancs. Les chênes, de quelque eſpece qu'ils ſoient, ne peuvent entrer en comparaiſon avec le hêtre pour l'uſage des *verreries*; ils charbonnent beaucoup & produiſent peu de flamme, ainſi que peu de chaleur. Les arbres fruitiers ſauvageons qu'on trouve aſſez communément dans les bois, peuvent encore ſervir paſſablement au tiſage.

Ces conſidérations ont déterminé à choiſir le hêtre de préférence à tout autre bois, pour le tiſage; on a cherché enſuite la maniere de façonner ce bois, la plus favorable à ſa prompte & parfaite combuſtion. On a regardé comme la meilleure, la méthode de refendre les pieces de hêtre, & d'en faire des morceaux d'environ quatre ou ſix pouces de tour, ou, ſi on veut, tels que l'on puiſſe les embraſſer entre le pouce & le doigt du milieu. Voici les obſervations qui ont engagé à prendre ce parti. 1°. La plupart des morceaux ſont privés de l'écorce qui les empêcheroit de s'enflammer auſſi promptement que le cœur du bois le fait. 2°. Le bois ſans écorce ſeche bien mieux. 3°. Le tiſeur ayant à employer du petit bois, meſure & regle bien mieux la quantité qu'il croit devoir en mettre dans ſon four. Le hêtre ainſi façonné prend le nom de *billete*. La longueur de la billette eſt réglée par la conſtruction du four dans lequel on la brûle. Dans celui que nous avons décrit, le milieu du tiſar ſe trouve à vingt-deux pouces au-deſſus de l'âtre des tonnelles, & le haut à vingt-quatre. La bonne longueur du bois ſera donc d'environ vingt-ſept pouces; par ce moyen une billette jettée dans le four pourra toucher d'un bout à l'âtre des tonnelles, & de l'autre au tiſar, & demeurer par-là dans une poſition preſque droite, qui ſera plus favorable à la combuſtion, que ſi la billette tomboit à plat ſur l'âtre des tonnelles.

On a eſſayé de tiſer avec de la charbonnette ou bois de charbonnage, qui eſt façonné dans les branches des gros arbres ou dans la cime des taillis. La charbonnette quoique de même groſſeur que la billette, fait bien moins bon feu, & il y a bien des raiſons pour cela. 1°. On ſait que le bois des branches

eſt

eſt incomparablement moins bon que le bois de tronc. 2°. La charbonnette eſt toute couverte d'une écorce qui lui conſerve ſon humidité plus long-tems, & qui empêchant le feu d'agir immédiatement ſur le bois, en retarde la combuſtion & le fait charbonner.

A toutes les précautions poſſibles & uſitées pour ſe procurer de belle & bonne billette, ajoutez celle de ne l'employer que très-ſeche, & vous aurez le meilleur aliment du feu qu'il ſoit poſſible: la billette encore humide produit beaucoup de fumée, peu de chaleur, & brûle difficilement.

On ne peut obtenir une chauffe bien exacte que par l'exactitude du tiſeur & ſa bonne beſogne. Il doit mettre du bois dans ſon four d'une maniere bien réglée, n'en laiſſer jamais manquer, & en même tems n'en pas mettre trop; car s'il en mettoit une quantité trop conſidérable, il ne s'enflammeroit pas aſſez vite, le four ſeroit engorgé, il paroîtroit beaucoup de fumée, & on chaufferoit mal. On a imaginé un moyen de régler la chauffe, en aſſujettiſſant le tiſeur à des mouvemens toujours les mêmes, qui puiſſent produire l'effet qu'on deſire, ſans exiger nulle combinaiſon d'un être qui très-ſouvent n'en eſt pas capable. On l'oblige de tourner d'un pas égal à-l'entour du four, pendant tout le tems de ſon travail, & chaque fois qu'il paſſe devant chaque glaie, il eſt tenu de mettre dans le tiſar une même quantité de billettes. Le pas d'un bon tiſeur eſt tel, qu'il fait la valeur de ſept lieues pendant les ſix heures qu'il travaille. Le nombre des billettes qu'il jette dans chaque tiſar, doit être tel, qu'il finiſſe de ſe conſumer lorſque le tiſeur revient au même tiſar. Le four s'engorgeroit & *boucanneroit* (*b*), ſi le bois étoit plus long-tems à ſe conſumer; au contraire il jeûneroit, & le feu manqueroit d'aliment, ſi le bois étoit conſumé avant que le tiſeur fût à même d'en mettre d'autre. C'eſt ce juſte milieu qu'il faut chercher avec le plus grand ſoin.

L'uſage du rable eſt la plus grande difficulté du travail du tiſeur. On trouve le plan de cet inſtrument dans le bas de la Planche XVIII. en *k c*. Le rable du tiſeur reſſemble par la figure au rable à fritte, mais il eſt beaucoup plus léger & plus court. Il a huit piés de manche, ſavoir ſix piés de *k* en *d* en fer, & deux de *d* en *c* en bois. La patte du rable a quatre pouces de *1* en *2*, & autant de *2* en *3*. Le rable du tiſeur eſt deſtiné à débarraſſer l'âtre des tonnelles, des braiſes qui s'y dépoſent, & qui ne manqueroient pas d'intercepter le courant d'air, en bouchant les deux ſoupiraux du bas de la glaie: c'eſt cet uſage du rable qui décide ſa longueur. En lui donnant huit piés, l'âtre des tonnelles en a deux & demi; il reſtera donc en-dehors cinq piés ou cinq piés & demi de manche, pour manier l'inſtrument. L'ouvrier met ſa main droite en *c*, & la gauche plus avant ſur le manche du rable. Dans le mouvement de cet outil, la main gauche du tiſeur lui ſert, pour ainſi dire, de point d'appui, & ſa droite dirige ſon opération. Il inſinue ſon rable ſucceſſivement par chacune des ouvertures du bas de la glaie, le porte juſqu'à l'extrémité de la tonnelle, & retirant à lui, il dégage de braiſe le devant de ſes ſoupiraux. Il a ſur-tout attention de bien tenir libres les environs des joues; comme elles ſont placées chacune du côté d'un des ſieges, cette précaution ne peut que diriger le feu vers cette partie où il eſt le plus intéreſſant qu'il porte ſon action. Par cette manœuvre que le tiſeur eſt obligé de répéter fréquemment, & qu'on connoit ſous le nom de *rabler*, il ne fait qu'entretenir le même courant d'air; il n'ôte pas toute la braiſe de ſon four. Cette opération ſeroit trop longue, pour qu'étant répétée, elle ne nuisît à la chauffe. Lorſque le tiſeur eſt abſolument gêné par la braiſe, & qu'il veut la vuider, il recherche avec ſon rable tous les endroits de l'âtre des tonnelles, & retire en-dehors toute la braiſe qu'il y rencontre: ce qu'on appelle *débraiſer*. Pendant le débraiſage on doit toujours tiſer avec force, pour ne pas donner au four le tems de ſe refroidir. A peine le tiſeur a-t-il fini de débraiſer, qu'on prend les braiſes avec une pelle de tôle *z a* (*Pl. XVIII.*) plate & large, connue ſous le nom de *pelle à débraiſer*. On les met dans un coffre de tôle *T*, monté ſur un petit brancard & une petite roue, couvert du couvercle *X*, & connu ſous le nom de *brouette à braiſes*, & on les mene hors de la halle. Dès que les braiſes ſont enlevées, le tiſeur doit avoir pour premier ſoin de donner avec ſon rable un même arrangement, au-devant de chaque ſoupirail, au peu de braiſes qui reſtent, pour ne pas diminuer un ſoupirail plus que l'autre, & ne pas rendre les deux courans d'air inégaux. Il doit avoir la même attention chaque fois qu'il rable, pour la diſpoſition des braiſes qu'il amene en retirant ſon outil. Les braiſes ſont diſpoſées au-devant de la glaie, comme *1*, *5*, *6*, *fig. 3*, *Planche VIII.*

Il exiſte une autre maniere de rable *e f g h*, (*Planche XVIII.*) qu'on nomme communément *grand rable*. Son uſage eſt de nettoyer le bas du four par une ſeule tonnelle, d'un bout à l'autre. Auſſi a-t-il dix piés de manche de fer, de *e* en *f*, & ſix en bois, de *g* en *h*, qu'on y ajoute, pour le tenir ſans brûler. Sa patte *e i m l*, a environ un pié de *e* en *i*, ou de *l* en *m*; & ſeulement environ trois pouces de *i* en *m*: lorſqu'on s'en ſert, il poſe ſur *e i*, ou *l m*; on ſent, que pour employer le grand rable, il faut au-moins que le chio ſoit ôté, & le bas de la glaie ouvert.

A préſent que nous tenons toutes les connoiſſances primordiales, c'eſt-à-dire, que nous connoiſſons les matieres néceſſaires à la fabrication des glaces; que nous ſavons les préparer, & les rendre par la fritte, propres à faire du beau verre; que nous ſavons faire des creuſets & des fours, recuire les uns & les autres, & que nous venons d'apprendre à chauffer ces mêmes fours; c'eſt le lieu de conſidérer la ſuite des opérations, par laquelle on parvient à donner au verre, la forme de glaces: & en raiſonnant ſur ces opérations, nous décrirons en même tems, les outils propres à chacune d'elles.

Opérations de la glacerie, & deſcription de divers outils. La premiere opération à faire dans la glacerie, c'eſt de remplir les pots de matiere. C'eſt en même tems la plus ſimple; elle eſt déſignée par le mot *enfourner*. On débouche celui des ouvreaux d'en-haut, qui donne ſur le pot qu'on veut enfourner. Il ſeroit peut-être plus commode de déboucher l'ouvreau du milieu; parce que, donnant ſur deux pots, on ne ſeroit obligé de déboucher que deux ouvreaux pour enfourner les quatre pots; au lieu qu'en enfournant par l'ouvreau à tréjetter, on eſt obligé de les déboucher tous quatre, l'un après l'autre. L'uſage de l'ouvreau d'en-haut & le tems d'enfourner, excitent une queſtion parmi les Artiſtes; mais comme il faut connoître le travail entier pour l'entendre, ce n'eſt pas ici le lieu d'en parler.

Toute l'opération d'enfourner conſiſte à prendre de la matiere dans l'arche avec une pelle *K H*, *Planche XVIII.* & à la porter dans le pot par l'ouvreau. La ſeule précaution qu'exige cette opération, c'eſt d'être faite avec propreté & célérité.

Quant à la propreté, ne rempliſſez pas trop les pelles, pour qu'il ne tombe pas de matiere ni par terre, ni dans le four; introduiſez-les légerement dans l'ouvreau, ſans en toucher ni l'arbre ni les parois, & ne les renverſez que quand vous êtes immédiatement au-deſſus du pot (*c*). Lorſqu'il tombe de la

(*b*) Terme du métier, ſignifiant *fumer avec force*.

(*c*) Si l'ouvrier étoit obligé de porter ſa pelle pleine, du même effort juſqu'en-dedans du four, il lui ſeroit difficile

matiere ſur l'âtre de l'ouvreau, ratiſſez-la avec un inſtrument, (*fig.* 3. bas de la page 20) qu'on appelle *graton*. Il reſſemble aſſez à un rable, dont la patte, qui eſt proprement le *graton*, eſt beaucoup plus mince, & a trois pouces, ſur un pouce & demi. On y adapte un manche d'environ huit piés, pour donner à l'ouvrier la facilité de s'en ſervir, ſans ſe brûler.

Pour ce qui regarde la promptitude de l'opération d'enfourner; elle conſiſte à ne laiſſer jamais l'ouvreau vuide de pelle. On voit dans la vignette de la *Planche XVIII.* l'opération faite avec aſſez de vivacité; l'ouvrier 1 remplit ſa pelle à l'arche; l'ouvrier 2 porte la ſienne à l'ouvreau; l'ouvier 3 enfourne; l'ouvrier 4 va à l'arche, chercher de la matiere; & les ouvriers *5*, *6*, attendent que l'arche ſoit libre, pour remplir leurs pelles. On m'obſervera peut-être, que les ouvriers 1, 2, 3, 4, ſuffiroient pour enfourner; car il pourroit y en avoir toujours un à l'arche, l'autre à l'ouvreau; un troiſieme en y allant, & le quatrieme en revenant, comme ils ſont dans la vignette. Conſéquemment *5*, *6*, ſeroient inutiles, & on pourroit ſe diſpenſer de les employer. Mais ſi l'on fait attention, que la moindre circonſtance, en retardant le plus petit mouvement des ouvriers 1, 2, 3, 4, peut retarder l'opération; que, d'ailleurs, ce danger eſt inévitable, par la néceſſité de déboucher & reboucher, comme de *gratoner* l'ouvreau; on conviendra que la préſence des ouvriers *5*, *6*, n'eſt pas inutile. Il ſeroit poſſible, m'objectera-t-on, de diminuer le tems de l'opération, en faiſant enfourner des deux côtés du four en même tems. On doit ſentir, que les enfourneurs, vu leur grand nombre, ſeroient obligés d'attendre long-tems à l'arche; ce qui nuiroit beaucoup à la diligence qu'on demande, & le four ouvert des deux côtés, ne pourroit qu'éprouver un refroidiſſement conſidérable.

Une obſervation eſſentielle lorſqu'on enfourne, c'eſt d'enfourner également, c'eſt-à-dire, de ne pas mettre plus de matiere dans un pot que dans l'autre.

Il ne ſuffit pas d'enfourner une fois pour remplir le pot; les parties de la matiere qu'on a enfournées, ſe fondant, ſe rapprochent les unes des autres, & occupent moins d'eſpace: conſéquemment le pot qui étoit à comble, quand on a fini d'enfourner, eſt fort éloigné d'être plein après quelques heures de chauffe. On fait tirer des *larmes* (*d*) ou eſſais de verre avec le crochet (*Planche XXII. figure 1.*); lorſqu'on connoît que le bain de verre ne baiſſera plus, on enfourne de nouveau. Avant que d'enfourner une ſeconde fois; il faut laiſſer venir le verre au plus haut point de perfection qu'il eſt poſſible. On laiſſe évaporer tout le ſel de verre, & on attend que les points qui paroiſſent dans le verre ſoient diſſipés, du-moins en plus grande partie. Ces points ne ſont autre choſe, que l'air renfermé dans le verre, qui ſe dilate par l'action du feu. Dans les premieres larmes, ils ſont imperceptibles; ils deviennent plus gros, plus ouverts; l'air qui les forme ayant reçu un plus grand degré de dilatation. Ils prennent alors le nom de *bouillons*: enfin, ils gagnent la ſurface du bain du verre & ſe diſſipent: le verre eſt dit plus fin, à meſure qu'il renferme moins de ces points ou bouillons.

On ſent combien il eſt intéreſſant que le verre ſoit fin, ou à-peu-près, avant d'enfourner une ſeconde fois; l'air renfermé dans le bas du bain de verre, a bien moins de peine à gagner le haut, que ſi le pot étoit plein: en agiſſant toujours de même, la totalité du verre contenu dans le pot, eſt bien plutôt affinée, & en état d'être travaillée, que ſi l'on ſe preſſoit de renfourner, après avoir ſimplement fondu la matiere qui avoit été d'abord enfournée. Par la méthode que nous venons d'indiquer, lorſque la derniere fonte (*e*) eſt faite, on n'a plus à affiner que cette derniere fonte, qui ordinairement eſt peu conſidérable.

On fait communément trois fontes; j'en ai fait quelquefois quatre. Le nombre en eſt relatif à la qualité des matieres que l'on emploie: ſi elles contiennent beaucoup de ſel de verre, il occupe une place qui ſe trouve vuide après ſa diſſipation, & il faut un plus grand nombre de fontes.

Le ſel de verre eſt quelquefois ſi abondant, qu'il eſt néceſſaire de l'ôter de deſſus le pot avec des poches, pour ne pas perdre le tems à attendre ſa parfaite diſſipation. On ſe ſert de poches de fer; celles de cuivre ſeroient trop tôt déteriorées: on inſinue les poches dans l'ouvreau à tréjetter; on les plonge dans le pot d'où on les retire pleines de ſel de verre. Il faut avoir attention de ne pas dépoſer ce ſel dans un lieu mouillé; l'humidité le fait élancer au loin, lorſqu'il eſt encore fluide; & ceux qui ſont auprès peuvent en être incommodés. On doit donc par la même raiſon, ne les toucher non plus qu'avec des poches ſeches.

La derniere fonte faite, il n'y a plus qu'à chauffer avec violence, pour affermir la maſſe entiere du verre, & en même tems pour diſſiper la manganeſe ſuperflue, & n'en laiſſer que ce qui eſt néceſſaire à la bonne couleur du verre.

La manganeſe ſe manifeſte ordinairement dès la premiere fonte; elle diminue un peu dans l'intervalle de la premiere à la ſeconde; elle redevient un peu plus forte lorſqu'on a fait la ſeconde; elle diminue encore dans l'intervalle de la ſeconde à la troiſieme; elle ſe manifeſte de nouveau après la troiſieme; & lorſque c'eſt la derniere, elle va en diminuant, juſqu'à ce que le verre ſoit bon à travailler. Au reſte, la couleur de la manganeſe ne regle point du tout le tems des fontes: que le verre ſoit plus ou moins haut en couleur, on enfourne toujours, lorſque le verre eſt jugé aſſez fin, & que le ſel eſt diſſipé.

Lorſque le verre eſt fin, qu'il ne joue plus, c'eſt-à-dire, qu'il ne change pas d'état, & que la couleur n'eſt pas trop haute, il eſt tems de le travailler. Pour cet effet, il faut le faire paſſer dans les cuvettes pour pouvoir le tranſporter avec facilité; mais il eſt néceſſaire de nettoyer auparavant les vaſes dans leſquels on doit tranſvaſer le verre; d'autant plus que celui qui y eſt reſté des opérations précédentes, a perdu la couleur qu'il avoit à force d'être chauffé, eſt différent en qualité du nouveau verre qu'on mettroit dans les cuvettes, & ne ſe mêleroit pas aſſez intimement à lui, pour ne pas cauſer des différences fâcheuſes dans la couleur des diverſes parties de glaces qui en ſeroient formées, & ne pas les parſemer de veines plus baſſes en couleur les unes que les autres. Les dégradations, les larmes, qui tombent quelquefois de la couronne dans les cuvettes, exigent auſſi la précaution de les nettoyer. L'opération par laquelle on y parvient eſt connue ſous le nom de *curage*.

Avant de procéder au curage, on nettoie la halle, & ſur-tout les environs du four, où ſe doit faire l'opération. On a au coin de chaque arche du côté de

d'être aſſez aſſuré de l'exactitude de ſon bras, pour entrer ſans toucher l'ouvreau. Auſſi met-on devant l'ouvreau un parallélépipede de fonte, auquel on donne le nom de *barre*, de quatre pouces ſur ſix, pour qu'il domine un peu l'ouvreau. L'ouvrier y appuie un inſtant ſa pelle avant de l'introduire, pour prendre ſes dimenſions avec ſûreté; & la même barre ſert de point d'appui au manche de ſa pelle, quand il la renverſe.

(*d*) On tire des larmes en plongeant le bout du crochet dans le verre; & lorſqu'on l'a retiré hors du four, on profite du tems où le verre qui eſt reſté attaché au bout du crochet eſt encore chaud, pour en former une goutte par l'agitation qu'on donne au bout du crochet, & cette goutte eſt *la larme*.

(*e*) On appelle *fonte* la quantité de matiere qu'on enfourne à chaque fois; ainſi *faire la premiere fonte*, c'eſt enfourner une premiere fois; *une ſeconde fonte*, c'eſt enfourner une ſeconde fois, *&c.*

l'ouvreau, un baquet plein d'eau propre. Ces ſortes de baquets ſont ordinairement cerclés en fer, & garnis de tôle légere autour de leur bord, pour empêcher qu'ils ne ſoient brûlés par le verre qui y tombe toujours pendant le curage. On démarge l'ouvreau à cuvette, c'eſt-à-dire, qu'on ôte les torches qui garniſſoient le tour de la tuile; on ſe ſert pour cela de la *grand'mere*, *Planche XIX. fig. 1.* C'eſt un inſtrument de fer aſſez mince, de la longueur d'environ trois piés, fait par le bout *b* comme le bout d'un ferret, & préſentant à l'autre extrémité *a*, une petite dent d'environ un pouce. On inſinue la dent de la grand'mere à quelques parties de la torche, & tirant à ſoi, on arrache les torches en entier tout-autour de la tuile. Lorſque l'ouvreau eſt démargé, on enleve le débris des torches avec le rabot, (*fig. 5.*) inſtrument de bois formé comme on le voit dans la figure. Après avoir raboté le deſſous de l'ouvreau, on acheve de le nettoyer au moyen du balai, (*fig. 6.*) qu'on paſſe auſſi ſur le ceintre de l'ouvreau, pour en faire tomber les parties de torches qui y ſeroient encore attachées.

Lorſqu'on n'a bouché qu'avec une tuile, on ne peut balayer ſous le ceintre de l'ouvreau qu'après avoir ouvert le four; & alors on eſt en danger de faire tomber ſoi-même des ſaletés dans les cuvettes; mais bouchez avec deux tuiles l'une devant l'autre, & margez ſur la ſeconde. Après le démargement & le rabotage, on n'a qu'à ôter la ſeconde tuile, & on pourra balayer le haut de l'ouvreau & ſes piés droits ſans danger, à la faveur de la premiere. Après avoir balayé on débouche, c'eſt-à-dire, qu'on ôte la derniere tuile avec le cornard, & le four paroît ouvert. S'il y a quelque choſe ſur l'âtre de l'ouvreau, qui demande à être arraché, & qui faſſe réſiſtance, on le gratonne; s'il pend quelque larme au ceintre de l'ouvreau, on l'enleve auſſi avec le graton.

Il arrive quelquefois que le cul de la cuvette tient au ſiege, ſoit par le verre qui eſt tombé ſur le ſiege, ſoit par la vitrification des deux ſurfaces. On détache la cuvette du ſiege, au moyen de la pince, (*fig. vij.*) ce qu'on appelle *élocher la cuvette*, d'où la figure 7, prend le nom de *pince à élocher*.

Lorſque la cuvette eſt élochée, on la prend avec le chariot à tenaille, que l'on voit en géométral & en profil. (*fig. 8. & 9.*) Cet inſtrument mérite bien que nous nous arrêtions un moment à ſa deſcription.

Le chariot à tenaille, ce ſont deux branches de fer *BGHI*, *CGKL* qui ſe croiſent en *G* où elles ſont arrêtées comme les branches d'une paire de ciſeaux, ayant la liberté de s'écarter ou ſe reſſerer. Les branches ſont portées en *G* ſur un eſſieu & des roues. Les branches ſont contournées, de maniere que lorſqu'elles ſont à l'endroit où elles font tenaille, elles prennent la forme quarrée *KLIH* d'une cuvette. La tenaille eſt un peu plus reſſerée de *I* en *L*, que de *K* en *H*.

Les proportions du chariot à tenaille, c'eſt-à-dire, l'ouverture de la tenaille, la longueur de l'inſtrument de *G* en *I*, ou en *L*, la longueur de l'eſſieu & le rayon des roues, tout cela eſt relatif à la meſure des cuvettes & au four, & la longueur *GB* l'eſt à celle qu'on a donnée à *GI* ou *GL*. On donne aux roues un peu moins d'un pié de rayon, pour pouvoir les faire paſſer ſous les plaques des ouvreaux d'en haut. Les moyeux ſont à environ vingt-quatre pouces l'un de l'autre. Quant à la diſtance de *G* au bout de la tenaille, il faut qu'elle ſoit ſuffiſante pour aller prendre la cuvette du devant, & c'eſt ſur cela qu'on ſe regle. Le point *G* ne peut approcher de l'ouvreau de plus près, que le rayon des roues = onze pouces: l'ouvreau a douze pouces d'épaiſſeur; la premiere cuvette a ſeize pouces, comptons lui en dix-huit, pour ſa diſtance, tant du ceintre de l'ouvreau, que de la cuvette du devant, & ſuppoſons qu'on pince celle-ci de ſept pouces, c'eſt-à-dire, qu'on avance la tenaille de ſept pouces dans la ceinture: $GM = 11 + 12 + 18 + 7 = 48$ pouces $= 4$ piés. On a donné quatre piés ſix pouces dans la figure à *GM* pour plus de facilité. Les extrémités *L*, *I* de la tenaille finiſſent en s'aminciſſant. On fixe les tenailles au degré d'ouverture qu'on veut, au moyen d'une clavette, qu'on met dans les divers trous d'un morceau de fer *EF*, que j'appelle *clé* & qui paſſe au-travers d'une des branches *GC* de la tenaille.

A l'extrémité des bras *GB*, *GC* du chariot, ſont placés des poignées *AB*, *CD* = environ neuf pouces, pour placer les mains des deux ouvriers deſtinés à conduire le chariot. On fait *GB* = cinq piés deux pouces.

On voit dans la figure 9, que les branches des tenailles, en approchant des poignées, prennent une courbure, qui met leſdites poignées à une élévation plus conſidérable, & plus commode aux ouvriers.

Pour bien mener le chariot à tenaille, un des deux ouvriers, doit preſſer ſur les poignées, pour enlever la cuvette de terre, & l'autre doit pouſſer ou tirer le chariot, ſuivant le lieu où il veut le mener.

Il eſt inutile de prendre les cuvettes bien avant dans la ceinture; il eſt ſuffiſant qu'on les tienne aſſez, pour que leur poids ne les faſſe pas échapper. L'action de prendre la cuvette avec les tenailles du chariot, eſt dite *embarrer* la cuvette.

Lorſque la cuvette eſt ſuffiſamment & aſſez ſurement embarrée, on la tire du four & on la poſe ſur une ferraſſe, auprès d'un des baquets. Alors deux ouvriers s'approchent de la cuvette, avec un inſtrument tel que la *fig. 3* montre (*p. 19.*) qu'on appelle *grapin*.

Le grapin a ſix piés de longueur; il préſente en *d*, une ſurface plate & tranchante, qui a deux pouces & demi de *d* en *e*; on appelle *de* le foulon. A l'autre extrémité, eſt une patte, à-peu-près ſemblable à celle du graton, & ayant ſeulement environ un pouce de *c* en *f*, & environ deux pouces & demi de *c* en *g*. La patte du grapin eſt ordinairement de cuivre pour plus de propreté. Par-là on n'eſt pas ſujet aux pailles, dont le fer eſt quelquefois taré, & auxquelles peut ſe prendre le verre.

On fouille avec la patte du grapin, dans le fond de la cuvette, on en enleve tout le verre, qu'on jette à chaque fois dans le baquet. Un des cureurs ſe trouvant, par la poſition, trop loin pour jetter dans le baquet, on lui préſente une petite poche de cuivre, qu'on voit *fig. 10*, *Pl. XIX.* connue ſous le nom *de poche du gamin*, du nom qu'on donne communément au petit ouvrier qui la préſente. Le cureur remplit la poche du gamin, qui va enſuite la mettre dans le baquet. S'il y a beaucoup de verre dans la cuvette, on en ôte la plus grande partie, avec la poche du gamin, avant d'employer le grapin. S'il y a dans la cuvette quelque corps qui réſiſte, & qui ſoit collé au paroi de la cuvette, les deux cureurs placent leurs foulons de côtés oppoſés, & font effort l'un contre l'autre pour le détacher. Lorſque la cuvette eſt curée, les deux ouvriers qui étoient au chariot à tenailler, la replacent au four, comme ils l'en avoient ôtée, on rebouche & on remarge. Lorſqu'il y a deux cuvettes dans un ouvreau, tandis qu'on cure celle de la tuile, d'autres ouvriers tirent celle du devant, & on la cure au baquet de l'autre arche. Celle des deux cuvettes qui eſt achevée de curer la premiere, ſe place devant, & la ſeconde à la tuile.

On répete la même opération aux quatre ouvreaux, pour curer toutes les cuvettes.

La deſcription que nous avons faite des divers outils propres au curage, a peut-être fait perdre un peu de vûe, la ſuite de l'opération. Remettons-la ſous

les yeux par une courte récapitulation. On démarge, on rabote les torches, on enleve la premiere tuile, on balaye l'ouvreau, on débouche, on gratone l'âtre de l'ouvreau, on éloche la cuvette, on la prend avec le chariot à tenaille, on la mene auprès du baquet, on la cure, on la replace dans le four; les deux cuvettes replacées, on rebouche, & enfin l'on remarge.

Cette opération exige beaucoup de promptitude, tant pour éviter le refroidiſſement du four, que pour empêcher le verre contenu dans la cuvette, de ſe durcir en refroidiſſant, & de ſe refuſer à l'action du grapin. Le ſeul moyen de ſe procurer la diligence néceſſaire, c'eſt de faire enſorte que les actions particulieres des ouvriers ſe ſuccedent avec ordre & vivacité; d'avoir deux chariots à tenaille, pour tirer du four la ſeconde cuvette, dès que la premiere eſt auprès du baquet. Par ce moyen les deux cuvettes ſe trouvent curées preſque au même inſtant.

Une raiſon qui doit encore engager à curer avec vivacité, c'eſt que la cuvette ſortant d'un lieu très-chaud, ne pourroit que ſouffrir de la nouvelle température qu'on lui fait eſſuyer, ſi on l'y laiſſoit trop long-tems expoſée; & quand elle auroit le bonheur de refroidir ſans périr, elle ne pourroit éviter ſa perte en rentrant dans le four.

Lorſqu'on replace une cuvette, les ouvriers qui menent le chariot à tenaille, connus ſous le nom *de placeurs de cuvettes*, ſont bien de ne laiſſer toucher la cuvette au ſiege, que quand elle eſt exactement à ſa place. Si elle touche avant, ils ſont obligés de débarrer & de pouſſer le jable de la cuvette, avec les extrémités de la tenaille; mais la même raiſon qui oblige d'éloche la cuvette, l'empêche de gliſſer ſur le ſiege. Auſſi avant de mettre la cuvette à l'ouvreau, jette-t-on ſur le ſiege quelques billettes, ſur leſquelles la cuvette gliſſe ſans effort.

On voit dans la vignette le curage aſſez bien détaillé; 3, 3, expriment les cureurs en action: l'un recherche le verre dans la cuvette, l'autre en met dans la poche du gamin; & les placeurs de cuvettes 3, 3, attendent qu'ils aient achevé de curer leur cuvette, pour la replacer. Pendant que ceux-ci curent, d'autres placeurs de cuvettes 2, 2, ſont occupés à en embarer une autre, tandis que l'ouvrier 1 l'éloche.

Lorſque toutes les cuvettes ſont bien curées, ce ſeroit le moment du tréjetage; mais le four ayant été chauffé avec force, depuis la premiere fonte, le verre ſe trouve dans un état de trop grande fluidité, pour le prendre avec la poche, ſans en répandre; on dit alors que le verre eſt trop mou. Il eſt aiſé de le corriger de ce défaut, en laiſſant refroidir le four, c'eſt-à-dire, en ne tiſant plus. Mais comme le four pourroit ſouffrir du contact de l'air extérieur, & d'un trop prompt refroidiſſement, on le marge, c'eſt-à-dire, qu'on met aux ouvreaux d'en haut, les plateaux, au lieu de tuiles, & que le tiſeur bouche les ſoupiraux de ſa glaie, avec ſes margeoirs. La ceſſation du tirage s'appelle *la cérémonie*, & l'action de ceſſer de tiſer eſt dite *arrêter le verre*, ou *faire la cérémonie*.

Le tems de la cérémonie eſt relatif à la fluidité du verre: plus il eſt fluide quand on l'arrête, plus il eſt de tems à parvenir au degré de conſiſtance où il doit être pour tréjetter, plus auſſi la cérémonie doit être longue.

Après la cérémonie, on fait encore précéder le trajétage de l'opération connue ſous le nom *d'écrémer*. Son nom ſeul déſigne qu'elle conſiſte à enlever la ſurface ſupérieure du verre, pour ne pas mettre dans les cuvettes les ſaletés qui ſeroient tombées de la couronne, comme pierres, larmes, *&c.*

La figure 2. (*Pl. XX.*) repréſente le *pontil*, outil avec lequel on écreme. C'eſt une barre de fer de ſix piés de long de *a* en *d*, qui préſente une partie *a b*, de huit ou neuf pouces, large d'environ deux, & épaiſſe d'environ ſix lignes. On fait chauffer le bout *a b* du pontil, pour que le verre s'y attache mieux: on le fait paſſer par l'ouvreau à tréjetter, & on le promene légerement ſur la ſurface du pot; lorſque le pontil eſt enveloppé de verre, on le tire de l'ouvreau, en le tournant, pour ne pas laiſſer tomber le verre, & l'écrémeur arrange ſon *coup de verre* (*f*), au tour du pontil, en appuyant ſucceſſivement chacune des faces de cet outil, ſur une plaque de fonte diſpoſée ſur un baquet; il retourne à l'ouvreau & acheve d'écrémer ſon pot. S'il lui fait prendre plus de deux coups de verre, il ſe conduit toujours de même.

On voit dans la vignette de la Planche XX. en 1, un écrémeur dans l'action d'écrémer; & en 2, un autre écrémeur arrangeant ſon coup de verre au-tour de ſon pontil.

L'écrémage eſt immédiatement ſuivi du tréjettage.

L'opération de tréjetter conſiſte à prendre du verre dans le pot, avec la poche, (*fig. iv. Pl. XX.*) & à le mettre dans la cuvette à côté. La poche eſt de cuivre, & eſt enmanchée d'un manche de fer de ſix piés neuf pouces, ou ſept piés de long. Le diamettre de la poche eſt réglé par la largeur de l'ouvreau à tréjetter. Par rapport au four que nous avons décrit, la poche peut avoir neuf ou dix pouces de diamettre, y compris l'épaiſſeur, & on peut lui donner quatre ou cinq pouces de profondeur. Lorſque le tréjeteur fait paſſer ſa poche dans l'ouvreau, ſoit en entrant, ſoit en ſortant, il doit avoir attention de renverſer ſa poche, en cas qu'il tombât des ſaletés du ceintre de l'ouvreau.

Lorſque le tréjetteur prend du verre dans le pot, il eſt placé un peu du côté de l'arche, & lorſqu'il veut renverſer ſa poche dans la cuvette, il ſe place plus du côté de l'ouvreau du milieu. On peut voir ces poſitions dans la vignette de la Planche XXI.

Lorſque le tréjeteur veut porter au-deſſus de la cuvette ſa poche pleine de verre, il doit éviter avec ſoin de laiſſer au-tour de la poche des bavures de verres: elles tomberoient dans le four entre le pot & la cuvette, & feroient une perte réelle. C'eſt dans cette circonſtance que les barres que nous avons placées ſur les plaques des ouvreaux d'en haut, ſont bien utiles. Elles ſervent d'un point d'appui, au moyen du quel le tréjeteur fait rentrer les bavures dans la poche, par un coup ſec qu'il donne, en portant en bas la queue de ſa poche, & la tournant dans ſa main à droite ou à gauche, ſuivant la poſition des bavures.

Il faut avoir attention de rafraîchir ſouvent les poches, parce que, ſi elles s'échauffoient trop, le verre s'y attacheroit; la poche courroit elle-même riſque de ſe gâter. Il ſuffit d'avoir pris deux pochées de verre, avec une poche, pour devoir prudemment la porter dans un des baquets placés au coin des arches.

L'ouvrier qui tréjette ne peut juger bien ſainement lui-même de l'état de ſon ouvrage; mais il eſt averti par ceux qui le regardent de l'autre côté du four par l'ouvreau oppoſé. Le moyen d'accélerer le tréjettage, c'eſt d'avoir continuellement une poche à l'ouvreau. Deux tréjetteurs ſuffiſent pour cela; tandis que l'un tréjette, l'autre rafraîchit.

On ne débouche ordinairement qu'un ouvreau de chaque côté du four. Dans la vignette, on a repréſenté les deux ouvreaux du même côté débouchés, pour mettre ſous les yeux tous les inſtans de l'opération. On voit les quatre tréjetteurs en action; 1 prend du verre dans le fond du pot; 2 verre dans la cuvette, celui qu'il a pris; 3 rafraîchit ſa poche, & 4 retourne à l'ouvreau.

(*f*) On appelle *coup de verre* ce que l'écremeur prend de verre au bout de ſon pontil à chaque fois.

La poche eſt le ſeul inſtrument néceſſaire pour le tréjetage, lorſque le four eſt garni de tous ſes pots; mais s'il y avoit un pot de caſſé, & qu'on fût obligé de remplir les cuvettes qui lui correſpondent du verre des autres pots, il faudroit donner au tréjeteur des aides, pour porter ſa poche pleine. Les aides du tréjeteur ſe ſerviroient de l'inſtrument (*Pl. XX. fig. 5.*), on le connoît ſous le nom de *gambier*. C'eſt une barre de fer d'environ quarante pouces. Il y a au milieu du gambier, une échancrure *e*, dans laquelle on loge le manche de la poche auprès de la cueillere, & deux ouvriers portent le gambier, l'un de *e* en *f*, & l'autre de *e* en *g*.

Dans la vue de diminuer le nombre d'ouvriers, on peut employer, ſi l'on veut, le crochet (*fig. 6. même Planche*), pour tenir lieu de gambier. Cet outil ne demande l'emploi que d'un ouvrier, d'où on peut le nommer *gambier à une main*.

D'après le mouvement que l'on fait éprouver au verre pendant le tréjetage, il ne peut que ſe reſſentir de l'agitation, & il eſt en effet rempli de bulles, de bouillons, qu'il n'avoit pas lorſqu'on l'a arrêté. Il eſt néceſſaire de rechauffer avec force, pour lui rendre ſon état de fineſſe: ce tems de nouvelle chauffe, & l'action de remettre le verre dans ſon premier état, ſont dits *faire revenir le verre dans les cuvettes*.

Lorſque le verre eſt bien revenu, ce qu'on connoît à l'inſpection de larmes tirées des cuvettes, il ne faut penſer qu'à le couler. *Couler* eſt l'opération par laquelle on donne au verre la forme de glaces.

Immédiatement après la revenue du verre, il ſeroit trop mou pour le travailler avec facilité: on lui donne de la conſiſtance par une petite cérémonie.

L'opération de couler eſt trop compliquée pour décrire les outils, à meſure que nous en trouverons l'uſage, comme nous avons faits dans les précédentes: ainſi nous prendrons le parti de décrire tous les outils, & on en verra l'uſage en décrivant l'opération.

Il y a trois eſpeces d'outils employés pour la coulée; les uns ſont deſtinés à tirer la cuvette du four, & à la mener au lieu de l'opération; les ſeconds concourent à la formation de la glace; les troiſiemes ſervent à la pouſſer dans le four deſtiné à la recuire & à l'y placer.

Nous comptons parmi les premiers, la *pince à élocher*, la *grande pince*, les *grands crochets*, le *ferret*, le *chariot à ferraſſe*. Parmi les ſeconds, le *ſabre*, le *grapin*, la *poche de gamin*, le *bulai*, la *table*, les *tringles*, le *rouleau*, les *tenailles*, la *potence*, la *croix à eſſayer la table*, les *mains*; & enfin parmi les derniers le *procureur*, la *pelle*, le *grillot*, l'*ygrec*, la *grande croix*.

On connoît la pince à élocher.

La grande pince, *fig. 7. Pl. XX.* eſt une groſſe barre de fer arrondie par le haut, formant un talon en *h*, pour avoir occaſion de s'en ſervir, comme de lévier, & préſentant une partie platte de *h* en *i*, que j'appellerois volontiers *la pelle de la pince*. La grande pince a environ 7 piés de *h* en *l*, & ſa pelle environ un pié de long ſur trois pouces de large, & demi-pouce d'épaiſſeur.

Le grand crochet, *fig. 8. Pl. XX.* eſt moins gros, que la grande pince, eſt arrondi dans le haut, comme elle, & a onze piés de long, & ſix ou huit pouces de crochet.

On connoît le ferret.

Le chariot à ferraſſe, dont on voit le géométral, *fig. 9. Pl. XX.* & le profil auſſi-bien que le perſpectif, *fig. 1. & 2. Pl. XXI.* ſert à voiturer les cuvettes pleines du four à la carquaiſe (*g*), & à les ramener vuides.

(*g*) Fourneau de recuiſſon.

L'outil dont nous entreprenons la deſcription conſiſte en deux barres de fer *mn*, *on*, qui ſe réuniſſent en une ſeule, en *np*, connue ſous le nom de *queue du chariot*. Au-bout de la queue du chariot ſont deux poignées pour les mains de deux ouvriers, comme dans le chariot à tenaille.

Les branches *mn*, *no* ſe prolongent en *s* & en *r*, pour y fixer une tole ou ferraſſe *txyz*, ſur laquelle on poſe la cuvette. La grandeur de la ferraſſe eſt relative avec celle des cuvettes, pour pouvoir tranſporter de grandes cuvettes de 26 pouces ſur 16; on en donne à la ferraſſe 24 ſur 18.

La longueur de la ferraſſe détermine l'écartement des branches du chariot en *mo*; on lui donne ordinairement 18 pouces.

Le charriot à ferraſſe eſt monté ſur des roues de fer de deux piés de diametre. L'écartement des branches regle la longueur de l'eſſieu. Il a environ 33 pouces d'un moyeu à l'autre.

Les branches du chariot doivent être pliées, comme on le voit dans le profil, *fig. 1. Pl. XXI.* de maniere que la partie *ro* qui porte la ferraſſe touche terre; que la partie *mn* qui poſe ſur l'eſſieu ſe trouve à une hauteur de terre à-peu-près égale au rayon de la roue, & que la queue *np* en ſe courbant en-haut, mette les poignées à une hauteur commode aux ouvriers.

Le chariot à huit piés de long dans ſon géométral, des poignées à l'extrémité de la ferraſſe.

L'eſſieu eſt placé environ à 40 pouces du côté de la ferraſſe.

Du point *m*, *fig. 1. Pl. XXI.* ſur chaque branche du chariot part une branche de fer bien plus mince, qui s'éleve en faiſant l'arc environ à 10 pouces au-deſſus des branches du charriot, & qui à 10 pouces de l'eſſieu ſe réunit en 1, *fig. 9. Pl. XX.* avec celle & 1, qui part de l'autre branche, pour s'aller attacher enſemble en 2, ſur la queue du chariot: ces deux petites branches ſe préſentent, comme on le voit, *fig. 2. Pl. XXI.* en *q*, 1, 2, & &, 1, 2.

Lorſqu'on veut faire marcher le charriot, deux ouvriers appuyent ſur les poignées pour enlever la cuvette de terre, & deux autres paſſent un de chaque côté du charriot, mettent une main ſur 1, 2, & l'autre en 1 *q*, ou & 1, ſuivant le côté où ils ſe trouvent placés, & pouſſent devant eux le chariot.

Parmi les outils de la ſeconde eſpece, nous connoiſſons déjà le grapin, la poche du gamin & le balai.

Le ſabre eſt un outil qu'on voit, *fig. 1. Pl. XXIII.* il a 4 piés de long; le bout *ab* eſt la partie qui ſert: c'eſt une plaque de cuivre, qui a environ 6 pouces de long ſur deux de large, avec la forme qu'on lui remarque dans la figure. Le bout *ab* du ſabre s'emmanche dans un manche de fer *bc*, qui à ſon tour eſt emmanché dans un manche de bois *cd*. On voit, *fig. 2. Pl. XXIII.* la maniere dont toutes les parties du ſabre ſont unies. Le manche de fer préſente une feuillure 1, 2, dans laquelle la lame de cuivre s'engage, & où elle eſt fixée par des cloux qui paſſent au-travers du tout. Le manche de fer a à ſon autre extrémité une lame qui s'engage dans une feuillure 3, 4, pratiquée au manche de bois.

La table eſt ſans contredit un des outils les plus importans de la glacerie; c'eſt un ſolide de cuivre, qui préſente une ſurface ſupérieure *OPQR*, *fig. 3. Pl. XIV.* bien unie & exempte d'inégalités. La longueur & la largeur de la table dépendent de la grandeur des glaces qu'on veut y travailler. On n'en a pas fait dont les dimenſions paſſaſſent dix piés ſur ſix. L'épaiſſeur de la table eſt relative à ſes autres dimenſions; plus la table ſera grande, plus auſſi il faudra qu'elle ſoit épaiſſe: celle dont nous donnons le plan a 4 pouces d'épaiſſeur, *fig. 4.*

Il faut avoir ſoin de faire chauffer la table avant l'opération, parce que le contact d'un corps auſſi froid cauſeroit des accidens, qui entraîneroient néceſſairement la perte de la glace ; auſſi a-t-on l'attention de couvrir la table de braiſes long-tems avant de travailler.

Quelques artiſtes croyent utile de faire la table un peu creuſe au milieu, parce que, diſent-ils, la chaleur du verre qu'on y verſe dilate le cuivre ; & comme cette dilatation trouve plus de réſiſtance à la ſurface inférieure qu'à la ſupérieure, toute ſon action ſe fait ſentir à la ſurface ſupérieure, & principalement dans le milieu où le flot du verre eſt le plus immédiatement. Ce milieu ſe bombe, ce qui doit néceſſairement diminuer l'épaiſſeur de la glace dans le milieu. C'eſt pour rendre le bombement de la table moins ſenſible, qu'ils ſe ſont déterminés à en creuſer le milieu.

On obſerve ſur cela 1°. que le plus grand obſtacle qu'on puiſſe apporter à la dilatation, c'eſt l'épaiſſeur de la table : plus elle ſera épaiſſe, moins il ſera aiſé de l'échauffer à un point auſſi nuiſible. 2°. Que pour creuſer avec ſureté, il faudroit ſavoir exactement de quelle quantité la table unie & bien à la regle ſe bombe par la chaleur. 3°. Qu'en creuſant la table il peut arriver qu'on la rende plus mince au milieu qu'ailleurs, & alors au-contraire elle ſeroit plus ſuſceptible qu'auparavant du mauvais effet de la chaleur. D'après toutes ces obſervations, je préfererois de mettre la ſurface de ma table bien à la regle, & j'y ajouterois la précaution de la bien polir pour éviter les inégalités.

La table eſt portée ſur un pié connu ſous le nom de *chaſſis de la table* dont on voit le détail, *Pl. XV.* La *fig. 4.* nous repréſente la maniere dont s'uniſſent à mortaiſes & à tenons les quatre pieces de bois qui forment le chaſſis. Les extrémités *GH*, *KI*, ſont diſpoſées pour recevoir ; la premiere, une ſeule roue de fonte, qu'on y arrête au moyen d'un boulon paſſant par le trou *L*, & prenant la roue par ſon centre, & la ſeconde *KI*, deux roues en *M*, *N*. On voit en *EF* une piece de bois qui traverſe le chaſſis pour en augmenter la force, & qui va juſqu'en *CD* : on l'a laiſſée en *F* ſans la prolonger, parce qu'elle auroit empêché de voir d'autres détails plus intéreſſans du chaſſis. Les trois roues deſtinées au tranſport de la table, ont environ 20 ou 22 pouces de diametre, ſur 5 ou 6 pouces d'épaiſſeur ; & la hauteur des roues, celle du chaſſis, & l'épaiſſeur de la table priſes enſemble, doivent porter la ſurface ſupérieure de celle-ci, au niveau du pavé des carquaiſes ; auſſi voit-on dans les *fig. 1, 2, 3, Pl. XV.* que la ſurface ſupérieure de la table eſt à 30 pouces au-deſſus du ſol de la halle.

Quant à l'uſage des roues, ſi l'on veut faire ſuivre à la table ſa même route, ſans changer ſa direction, ni ſa poſition ; faites avancer la roue ſeule, & les deux roues de l'autre côté, avec la même viteſſe. Si vous voulez lui faire changer de poſition, fixez la roue ſeule *E*, *fig. 3.* & autour de cette roue comme centre, faites tourner les deux roues *F*, *F*, *fig. 1.* en faiſant la révolution plus ou moins entiere, vous ſerez le maître de changer plus ou moins la direction de votre table, & de lui donner celle que vous voudrez.

On fait un chemin en piece de bois, tout autour de la halle, pour la facilité du tranſport de la table.

On met entre la table & le chaſſis des barres de fer, d'eſpace en eſpace, de *AB* en *CD*, pour ſoutenir également le poids de la table.

Les tringles qu'on voit en *XY*, *ST*, *fig. 3. Pl. XIV.* ſont de fer. Elles ſont deſtinées à être placées ſur la table, ſur laquelle on répand le verre, & à ſupporter le rouleau qui l'applatit. Les tringles reglent donc l'épaiſſeur de la glace par la leur, & la largeur de la glace par l'eſpace *SX*, qu'on laiſſe entr'elles. La tringle eſt arrêtée en *S* ou en *X*, par un petit crochet qui appuie contre l'épaiſſeur de la table, & qui empêche la tringle d'être entraînée par le mouvement du rouleau. On donne aux tringles l'épaiſſeur qu'on veut donner aux glaces. On en a même pluſieurs paires de diverſes épaiſſeurs, étant obligés de donner plus ou moins d'épaiſſeur aux glaces, ſuivant qu'on veut en faire de plus ou moins grandes. L'épaiſſeur des tringles ordinaires eſt de 4 à 6 lignes. La ſurface 1, 2, ſur laquelle poſe le rouleau a environ un pouce de large ; on ſent que les tringles doivent avoir la longueur de la table.

Le nom ſeul du *rouleau* déſigne ſa forme. C'eſt un cylindre de cuivre creux repréſenté en *az*. Il eſt deſtiné à appuyer ſur le verre & à l'applatir. Le rouleau a environ 10 pouces de diametre, & un pouce & demi d'épaiſſeur. Quant à ſa longueur, elle eſt égale à la largeur de la table. Dans la *fig. 5. Pl. XIV.* le rouleau eſt repréſenté ouvert pour en faire voir l'intérieur. Au milieu en *M* & à 6 pouces des extrémités en *O* & en *P*, ſont trois triangles de fer battu, qu'on a engagés dans le rouleau en le fondant, & qui ſont percés chacun d'un trou quarré, qui doit ſe trouver dans l'axe du cylindre. Par les trois triangles on fait paſſer une barre de fer bien juſte au trou qui devient l'axe du rouleau.

Pour ſe ſervir du rouleau, on a deux poignées de fer, *fig. 6. & 7.* de deux piés de long, arrondies, & dans leſquelles s'engagent les bouts de l'axe, comme des tenons dans leurs mortaiſes.

Lorſque le rouleau n'eſt pas ſur la table, il eſt poſé ſur un chevalet de bois repréſenté *fig. 5. Pl. XV.* Le chevalet doit être le plus approchant qu'il eſt poſſible, de la hauteur de la table. Par ce moyen, lorſque le rouleau tombe de la table ſur le chevalet, il le dégrade moins, tombant de moins haut ; & lorſqu'on veut remettre le rouleau ſur la table, on le fait avec plus de facilité, ayant à le porter à une moindre élévation. Le chevalet repréſenté en perſpective, *fig. 5.* & en élevation par un des bouts, *fig. 6.* a deux piés de hauteur.

On peut s'aider pour relever le rouleau de l'outil, *fig. 2. Pl. XXX.* qui n'eſt autre choſe qu'une pince de ſept piés & demi, préſentant en *ab* un talon de dix-huit pouces, & en *a* un crochet, qui s'engageant à un boulon *d* placé à chaque côté de la table pour ſervir de point d'appui, agit comme levier du ſecond genre. On appelle cet outil *bras à lever le rouleau. Voyez* les bras en action, *fig. 3. Pl. XXX.*

Lorſqu'on a à voiturer le rouleau dans divers endroits de la halle, on ſe ſert d'un chariot qui, de ſon uſage, prend le nom de *chariot à rouleau.* On le voit en géométral, *fig. 3. Pl. XVI.* en profil, *fig. 2.* & en perſpective, *fig. 1.*

Ce ſont deux branches *AC*, *DF*, paralleles, qui préſentent de *A* en *B* & de *D* en *E* des parties courbes, comme *de*, *fig. 2.* ayant 10 pouces de *d* en *e*, & 5 pouces de profondeur, & formant conſéquemment des demi-cercles capables de retenir le rouleau. Les branches *AC*, *DF*, *fig. 3.* vont ſe réunir en *G*, pour n'en former qu'une *GH*, qu'on nomme *queue du chariot*, à l'extrémité de laquelle ſont de *k* en *i* des poignées pour placer les mains des ouvriers, comme dans les autres chariots, dont nous avons donné la deſcription.

Les branches du chariot à rouleau ſont portées ſur des roues de fer *LM*, *NO*, de 30 pouces de diametre. La longueur de l'eſſieu dépend de l'écartement des branches *AC*, *DF*, qui me paroît ſuffiſant, à 30 pouces, pour porter un rouleau de 6 piés : car en le prenant bien au milieu, il débordera de chaque côté des branches du chariot de 21 pouces, la

partie la plus conſidérable ſera entre leſdites branches, & par conſéquent le rouleau ſera poſé avec ſûreté. La longueur de l'eſſieu connue, ainſi que la largeur des roues & la grandeur des moyeux, il y aura environ 4 piés d'un moyeu à l'autre, c'eſt-à-dire, pour largeur totale de la machine. Il faut mettre le rouleau le plus près de l'eſſieu qu'il ſe pourra, c'eſt-à-dire, faire les bras *BC*, *EF*, du levier les plus courts qu'il ſera poſſible, pour augmenter la force des ouvriers qui ſeront en *KI*. Le rayon de la roue = 15 pouces : pour que le rouleau n'empêche pas celle-ci de tourner, faiſons *FE*, ou *BC* = 16 pouces.

On donne de longueur au chariot depuis l'eſſieu juſqu'aux poignées environ 8 piés. Le point de réunion *G* des branches eſt environ à 4 piés de l'eſſieu, & il reſte à-peu-près 4 piés de queue.

De *C* & *F* s'élevent deux branches *CP*, *FP*, qui ſe réuniſſent en *P*, en une ſeule qui s'attache en *G*. Ces branches ſemblables à celles que nous avons fait obſerver au chariot à ferraſſe, ſervent comme dans celui-ci à placer les mains des ouvriers qui pouſſent le chariot.

Les tenailles ſont un inſtrument propre à prendre la cuvette, & à la renverſer ſur la table. Ce n'eſt autre choſe qu'un cadre de fer, qu'on fait juſte à la meſure des cuvettes qu'on veut prendre : au moyen de quoi on eſt obligé d'avoir deux tenailles, l'une pour les petites cuvettes, l'autre pour les grandes. On voit, *fig. 1. Pl. XIV.* une petite tenaille : tout ce que nous en dirons doit s'entendre de même de la grande tenaille, *fig. 2.*

Le cadre *HILK* a 16 pouces de *H* en *I*, & ſeulement 15 de *I* en *L*, pour ſerrer la cuvette avec plus de force. Le cadre eſt ouvert au milieu du côté *HK*, & deux branches *QB*, *RC* y ſont ajoutées de telle ſorte, que la partie *CRKLSG*, tournant ſur une charniere *G*, s'approche plus ou moins de l'autre partie *QHIO* du cadre, & ſe fixe à l'ouverture deſirée au moyen d'une clé *EF*, & d'une clavette. De *G* en *P*, il n'eſt beſoin que d'une branche.

Aux extrémites de la tenaille, on forme des poignées *PM*, *PN*, *AB*, *CD*, de huit pouces ; la charniere *G* eſt à un pié du cadre.

La branche *GP*, doit être telle que *QPZ*, que la largeur de la table, & on le ſentira ſi on conçoit le mouvement de la tenaille.

Suppoſé qu'on veuille couvrir la table entiere de verre, on commence à en verſer du côté *PQ* (*fig. 3.*) & on continue juſqu'au côté *OR*, en faiſant parcourir à la cuvette toute la largeur de la table ; de cette maniere, le côté *HK* de la tenaille donne ſur le bord *OR* de la table.

Si les poignées *MP*, *PN*, étoient trop près de la cuvette pour qu'elles ne puſſent ſe trouver au-delà de *PQ* (*fig. 3.*), les mains de l'ouvrier ſe trouveroient immédiatement au-deſſus du verre, & il ſe brûleroit. On fait donc pour éviter ce danger *QP* = ſix piés & demi (*fig. 1.*). Il n'eſt pas beſoin que *OB*, *SC*, ſoient auſſi longs, parce que lorſqu'on commence à verſer en *PQ* (*fig. 3.*), il n'y a point de verre ſur la table : le verſeur qui eſt en *AB*, *CD* (*fig. 1.*), ne court pas danger de ſe bruler, en avançant un peu ſes bras ſur la table ; & lorſque la cuvette eſt au bord *OR* (*fig. 3.*), l'ouvrier eſt bien éloigné du flot de verre : on fait donc *BQ* = environ trois piés & demi, par ce moyen *BO* a environ cinq piés, & la tenaille entiere eſt un inſtrument d'environ dix piés.

A ſix pouces en 1, 2, 3, 4, de *O*, *S*, *Q*, *R*, les branches des tenailles ſont arrondies & un peu déprimées ; c'eſt là que s'attachent les chaines qui ſuſpendent les tenailles : car on ſent bien que deux hommes ne pourroient ſoutenir le poids d'une cuvette pleine, s'ils n'étoient aidés.

Il eſt, je crois, inutile de dire que l'on prend la cuvette dans la ceinture, avec le cadre de la tenaille.

On voit (*fig. 2. Pl. XVII.*) la maniere dont eſt ſuſpendue la tenaille ; ſes collets 1, 2, 3, 4, ſont embraſſés par des chaines qui vont s'attacher à trois piés au-deſſus des tenailles en 5, 6, 7, 8, aux extrémités des petits fleaux 5, 6, 7, 8, qui ont environ huit pouces de longueur ; 5 6, 7 8 s'ajuſtent par leur milieu aux extrémités *y*, *x*, de la branche *xy* qui a environ trente pouces de long ; elle eſt immobile dans ſa poſition, retenue par la piece verticale *t g* = 18 pouces, qui eſt fixe au milieu de *x y*, & ſoutenue par les arcs-boutans *t A*, *t B*.

A l'extrémité *t* de la piece *tg* eſt un trou dans lequel peut être reçu le crochet *a* (*fig. 1.*)

Le bout *t* de *tg*, s'inſere dans le trou *s*, pratiqué au milieu de la tôle *o p q r*, dans la même forme que la branche *tg*, pour que *t*, *y* entre comme un tenon dans ſa mortaiſe : par ce moyen le trou *t* ſe trouve au-deſſus de la ferraſſe.

La tôle *o p q r* a environ quatre piés ſur près de deux, & ſert à couvrir la cuvette pour empêcher qu'il n'y tombe des ſaletés.

La potence (*fig. 1. Pl. XVII.*) eſt une piece de bois *ZC*, arrondie & garnie en fer à ſon extrémité *C*. *C* s'engage dans un collier *a b* de fer qui l'arrête à une piece de charpente, & lui laiſſe la liberté de tourner.

A l'extrémité *Z* eſt un pivot de fonte ſur lequel la potence tourne : on fait agir le pivot dans un crapeau, ou maniere de trou pratiqué dans une piece de fonte qu'on met à niveau du terrein.

A la hauteur d'environ quatre piés eſt fixé un cric conſiſtant en un pignon, une roue dentée, & un treuil, où s'enveloppe une corde ; au moyen d'une manivelle on fait tourner le pignon qui engrene dans la roue, & la faiſant tourner, fait envelopper au-tour du treuil la corde, qui ſe développe ſi l'on tourne en ſens contraire. La manivelle ſe trouve à environ trois piés au-deſſus du terrein.

Deux piés au-deſſous de l'extrémité *C* eſt une poulie *c*, ſur laquelle paſſe la corde.

De *i* en *h* eſt un bras de fer deſtiné à recevoir une autre poulie *g*, ſur laquelle la corde paſſe encore, pour aller accrocher la tenaille : la poulie *g* eſt en quelque ſorte le point de ſuſpenſion de la tenaille : la fonction du bras *h i*, eſt par conſéquent de porter ce point de ſuſpenſion à la diſtance qu'on deſire ; par exemple à huit piés, comme dans la figure, ce bras doit être tel que la corde paſſant ſur les deux poulies ait une poſition horiſontale : la branche *l m*, n'a d'autre uſage que de retenir le bras *h i* dans ſa poſition.

On fait ordinairement la hauteur totale de la potence = 18 piés : au reſte plus la potence ſera haute, plus on aura de facilité à verſer la cuvette ſur la table : car ſoit & (*fig. 3. Pl. XIV.*) la potence placée vis-à-vis le milieu de la table, & à trois piés de diſtance de celle-ci ; ſi le point de ſuſpenſion eſt à huit piés de la potence, c'eſt-à-dire ſi le bras de la potence a huit piés du point &, comme centre d'un rayon de huit piés, tracez l'arc 3, 4, 5, 6, ce ſeroit celui que décriroit la cuvette ſur la table, ſi on l'abandonnoit à ſa peſanteur, & qu'on fit tourner la potence ; mais en verſant après l'avoir menée en *P*, on la conduit le long de *OR* : on lui fait donc conſtamment quitter la poſition à laquelle l'entraine ſa peſanteur, & on aura bien plus d'avantage pour combattre cette peſanteur, ſi le point de ſuſpenſion eſt élevé, ou ſi la potence eſt haute.

La potence, telle que nous venons de la décrire, n'eſt pas un outil d'un tranſport aiſé. Lorſqu'on veut la changer de place, on la dégage du collier qui la tient par en-haut, & tandis que des ouvriers la maintiennent dans ſa poſition perpendiculaire, en la

ſoutenant avec des bâtons *de*, qui y ſont fixés, d'autres engagent le pivot *z* entre les deux dents *AB*, *BC*, de l'inſtrument dont on voit le géométral (*fig. 5. Pl. XXIII.*), le profil (*fig. 4.*), & le perſpectif (*fig. 3.*), on appelle cet outil *chariot à potence :* ce n'eſt qu'une barre de fer de ſept piés de long, préſentant à un des bouts deux parties *AB*, *CB*, que je nomme *dents du chariot*, qui ont environ cinq pouces de *A* en *B*, ou de *C* en *B*, & qui demeurent écartées d'environ trois à quatre pouces : à l'autre extrémité ſont deux poignées *EF*, *EG*, pour poſer les mains des ouvriers. Le chariot à potence eſt élevé ſur des roulettes de fonte, de quatre pouces de rayon, & l'eſſieu, en y comprenant les deux moyeux, a environ dix-huit pouces, & eſt placé de maniere par rapport au reſte du chariot, que *DA* ou *DC* = 8 pouces, tandis que *DE* = 6 piés 4 pouces : on voit combien les ouvriers qui ſont en *FG*, ont de force pour enlever le pivot hors de ſon crapeau.

Lorſque le pivot eſt entre les dents du chariot, les ouvriers qui ſont aux poignées tirent le chariot à eux, ou le pouſſent devant eux, ſuivant le lieu où on deſire de mener la potence, tandis que ceux qui ſont aux bâtons *de* de la potence, la ſoutiennent perpendiculairement au terrein.

La croix à eſſuyer la table eſt repréſentée (*fig. 2. Pl. XXII.*); ſon nom déſigne ſon uſage, ce n'eſt qu'un morceau de bois joint en croix à l'extrémité d'un manche *AB*; on entoure de linge le bâton *CD*, qui eſt en croix au bout de *AB*, *CD* = 36 pouces, *AB* = près de dix piés, pour que l'ouvrier chargé de cet outil puiſſe porter *CD* à l'extrémité de la table, étant à l'autre extrémité, & en ramenant *CD* à lui, il eſſuye la table & en ôte toute les ſaletés, cette opération ſe fait immédiatement avant de verſer le verre ſur la table.

La main (*fig. 3. Pl. XXII.*) eſt un inſtrument de cuivre ou de fer, deſtiné à accompagner le rouleau dans ſon mouvement, pour empêcher le verre de déborder par-deſſus les tringles, par la preſſion du rouleau, la partie *EHIK* qui eſt vraiment la main, a ſix pouces de large ſur environ huit de long & neuf lignes d'épaiſſeur. La courbarre *EH* ſert à bien entourer le rouleau, pour qu'il ne paſſe pas de verre entre le rouleau & la main ; la main avec ſon manche a ſix piés de long ; le manche eſt de même matiere que la main, juſqu'en *F*, c'eſt-à-dire l'eſpace de trois piés, & il ſe joint à un manche de bois *FG*, auſſi de trois piés, de la même maniere que nous avons expliqué l'emmanchement du ſabre.

Il eſt inutile de dire qu'il doit y avoir deux mains, une à côté de chaque tringle : on peut voir l'action des mains dans la *Planche XXIV.* où ſont repréſentées la table, le rouleau, les tringles, les mains, & la croix de linge, prêts à travailler, & la cuvette ſuſpendue au-deſſus de la table dans l'inſtant où l'on va la renverſer.

Il ne nous reſte à décrire que les outils de la troiſieme eſpece.

Le procureur (*fig. 2. Pl. XIX.*), eſt un outil de fer, de ſix piés de long, à un des bouts duquel eſt une patte abſolument ſemblable à celle d'un grapin ; il ſert lorſque la glace eſt faite à lui former, en repliant ſon extrémité, un bourrelet connu ſous le nom de *tête de la glace*, par lequel on puiſſe la prendre pour la pouſſer dans la carcaiſe, & pour l'y placer.

La pelle eſt l'inſtrument qui ſert à pouſſer la glace dans la carcaiſe (*fig. 5. Pl. XXII.*) ; c'eſt une plaque de fer battu *LNMO*, qui a environ quarante pouces de *N* en *M*, & trois pouces de *N* en *L* ; à la plaque *LNMO*, on joint un rebord *LQPO* de deux pouces, tel que par une de ſes extrémités *MOP* ; la pelle ſe préſente ſous la forme *rst*.

Au milieu de *LO*, on adapte un manche en fer *RS* de 18 pouces, auquel on en joint un autre de bois *ST* = 8 piés 6 pouces, ce qui donne à l'inſtrument la longueur de dix piés, qui lui eſt néceſſaire pour accompagner la glace juſqu'à la gueule de la carcaiſe.

Lorſqu'on veut pouſſer une glace, on fait paſſer la partie *NLOM* ſous la glace ; le rebord *LQPO* faiſant reſiſtance contre la tête de la glace, on n'a qu'à pouſſer la pelle pour pouſſer la glace en même-tems.

Le grillot n'eſt autre choſe qu'une piece de bois, d'environ deux ou trois pouces d'équarriſſage, avec laquelle on appuie ſur la tête de la glace, en même-tems que la pelle la pouſſe pour l'empêcher de ceder à l'effort de ceux qui pouſſent, & de laiſſer paſſer la pelle deſſous. Le grillot doit avoir au-moins huit piés de long.

L'y grec (*fig. 6. Pl. XXII.*), ſert à donner à la glace dans la carcaiſe, la poſition que l'on croit convenable ; ce n'eſt qu'un crochet de fer *ab* de deux pouces, avec lequel on prend la tête de la glace lorſqu'on veut la tirer, & avec lequel on peut auſſi la pouſſer, ſi l'on en a beſoin ; l'y grec a une pointe *ac* au-deſſus du crochet, auſſi de deux pouces ; le manche eſt tout de fer & a environ quinze piés.

Lorſqu'on a pouſſé la glace dans la carcaiſe, autant que peut le faire l'y grec, & qu'on l'a bien diſpoſée, on acheve de la mettre en place, avec un outil nommé *la grande croix* (*fig. 1. Pl. XXV.*) ; ce n'eſt qu'un morceau de fer 1. 2. qui a un pié de long ſur quatre pouces de haut, & un pouce d'épaiſſeur. Il eſt emmanché d'un manche aſſez long pour atteindre l'extrémité de la carcaiſe.

L'uſage de la grande croix eſt difficile, parce qu'à moins que cet outil ne ſoit bien exactement au milieu de la tête de la glace, il la fait tourner, & il eſt impoſſible de l'amener bien droit à la place qu'on lui deſtine : on ſeroit plus ſûr de ſon opération, ſi on ſubſtituoit à la grande croix une pelle de la même forme que celle que nous avons décrite, mais qui n'eût que dix-huit pouces, & qui prendroit le nom de *grande pelle*, de la longueur de ſon manche.

Voila tous les inſtrumens néceſſaires à la coulée : on va en voir l'uſage dans la deſcription de l'opération.

La coulée eſt précédée du *rabotage de la carcaiſe*, dont nous avons négligé de parler. Il conſiſte à faire paſſer d'un bout à l'autre de la carcaiſe & pluſieurs fois, un rabot de bois dont on voit le géométral (*fig. 2. Pl. XXV.*), & le perſpectif (*fig. 3. même Planche*), auſſi-bien que le manche qui eſt en fer juſqu'en *H*, & en bois de *K* en *I*.

Cet outil eſt connu ſous le nom de *grand rabot*. Le rabotage ôte les ſaletés qui ſeroient ſur le pavé de la carcaiſe, & en unit les inégalités.

Nous nous ſervirons pour décrire la coulée, des quatre vignettes des *Planc. XXII. XXIII. XXIV. XXV.* où on a choiſi les inſtans les plus intéreſſans de l'opération.

Lorſqu'on eſt prêt à couler, on débouche l'ouvreau à cuvette, & on ſe met en devoir de tirer la cuvette pleine hors du four. Pour cet effet, un ouvrier au moyen de la pince à élocher, donne paſſage ſous la cuvette à la grande pince, dont un autre fait paſſer la partie *hi* (*fig. 7. Pl. XX.*) entre le ſiege & la cuvette.

Les deux crochets paſſent derriere la cuvette, chacun d'un côté, & aident l'action de l'ouvrier menant la grande pince qui, en tirant ſon outil, tire auſſi la cuvette qui y poſe ; la grande pince & les crochets menent donc la cuvette le long de la plaque *DE* (*fig. 1. Pl. VI.*), juſque ſur la ferraſſe du chariot qu'on a diſpoſée au-bout de la plaque.

Un ouvrier ſouleve un peu la cuvette avec un ferret, dont il ſe ſert comme d'un levier du ſecond genre, & par cette action donne à la grande pince la li-

berté

berté de ſe retirer ; le ferret lui-même ſe dégage de deſſous la cuvette, qui alors ſe trouve placée à plat ſur la ferraſſe.

Les ouvriers qui tiennent les poignées du chariot, aidés de quelques autres, menent la cuvette auprès de la carquaiſe.

On peut voir (*vignette de la Pl. XXII.*), en 1, l'action de la grande pince; en 2, 2, 2, 2, celle des grands crochets; & en 3, 3, les ouvriers qui ſont aux poignées du chariot.

Lorſque la cuvette eſt arrivée auprès de la carquaiſe, on l'écreme pour ôter toutes les ſaletés qui ſe trouveroient ſur la ſurface du verre ; les ouvriers 1, 2, (*vignette de la Pl. XXIII.*) paſſent chacun d'un côté de la cuvette, tenant chacun un ſabre ; ils croiſent leurs ſabres pour atteindre au bord de la cuvette qui leur eſt oppoſé, ne pouvant voir le verre au bord qui eſt de leur côté ; dans cet état, ils paſſent légerement le côté *a b* (*fig. 1. Pl. XXIII.*) de leur ſabres, d'un bout à l'autre de la cuvette, & enlevent toute la ſurface du verre; lorſque le verre qu'ils ont enlevé eſt ſur le bord de la cuvette, deux ouvriers 3, 4, le recueillent avec des grappins, & le mettent dans la poche que préſente le gamin 5, pendant que les ouvriers 1, 2, 3, 4, 5, ſont occupés à l'écremage de la cuvette, d'autres 6, 7, le ſont à prendre la cuvette par ſa ceinture avec les tenailles.

Après que la cuvette eſt écremée, l'ouvrier qui eſt à la manivelle, c'eſt-à-dire celui qui fait agir le cric, l'enleve de terre juſqu'à la hauteur de la table ; dès que la cuvette a quitté la terre, un ouvrier en balaye le cul, & les grappineurs grattant l'extérieur du jable & des parois, en détachent le verre qui y ſeroit par hazard tombé en écrémant.

On ſuppoſe les tringles diſpoſées ſur la table, à la largeur qu'on veut donner à la glace, le rouleau déja ſur la table prêt à agir.

Quand la cuvette eſt à la hauteur requiſe, l'ouvrier 12 (*vignette de la Pl. XXIV.*), paſſe la croix de linge d'un bout à l'autre de la table ; les ouvriers 1, 2, prennent les poignées des tenailles, & renverſent ſur la table le verre contenu dans la cuvette, en commençant à une tringle, & finiſſant à l'autre, comme nous l'avons déja indiqué. Les rouleurs 3, 4, pouſſent le rouleau de la gueule de la carquaiſe à l'autre bout de la table, avec un mouvement bien égal & bien ſoutenu, & à meſure qu'ils avancent, les verſeurs font faire à leur cuvette le même chemin, avec le même mouvement : le teneur de manivelle 1, 1, eſt attentif à tenir la cuvette toujours à la même hauteur, pour ne pas occaſionner une agitation & une vacillation qui ne pourroient être que très-nuiſibles. Les ouvriers 5, 6, ont chacun *une main*, qu'ils diſpoſent une à côté de chaque tringle, comme nous l'avons dit en parlant de cet inſtrument, & ils ſuivent le mouvement du rouleau : à côté des verſeurs ſont les deux grapineurs 7, 8, qui par leur poſition ſont appellés *grappineurs de devant;* ils ſont attentifs au verre qui ſort de la cuvette, pour en enlever les larmes ou pierres, ou autres défauts accidentels. Lorſque la glace eſt coulée, c'eſt-à-dire que la cuvette eſt vuide, & que les rouleurs ont laiſſé retomber le rouleau ſur le chevalet, les grappineurs 9, 10, qui par leur poſition derriere les rouleurs, ſe nomment *grappineurs de derriere*, de deux coups ſecs qu'ils donnent à chaque extrémité de la tringle, la détachent de la glace, & par-là même ils ſéparent la bavure qui a paſſé malgré la main, par-deſſus la tringle; enſuite ils font tomber la bavure dans une auge qui eſt à leurs piés à côté de la table; pendant ce même inſtant le teneur de manivelle abaiſſe la cuvette vuide ſur la ferraſſe du chariot, on ôte les tenailles de la ceinture, on ramene la cuvette au four, & on la replace avec le chariot à tenaille.

Dès que les tringles ſont détachées, on fait la tête de la glace ; on paſſe la pelle deſſous, & les ouvriers 1, 2, 3, la pouſſent, *vignette de la Pl. XXV.* Les grappineurs de devant leur aident en poſant la pâte de leur grappin derriere la pelle, & pouſſant. Les ouvriers 6, 7, appuient ſur la tête de la glace avec le grillot, & les deux grappineurs de derriere 8, 9, ſe tiennent à l'ouverture de la carquaiſe prêts à redreſſer la glace, ſi elle venoit à tourner d'une maniere qui gênât ſon entrée dans la carquaiſe.

Lorſque la glace eſt enfournée, après l'avoir laiſſée un peu ſur le devant de la carquaiſe pour lui laiſſer prendre plus de dureté, on la range avec l'y grec, & on la pouſſe enſuite avec la grande croix ou la grande pelle le plus avant qu'on peut dans la carquaiſe.

Lorſqu'on a coulé toutes les cuvettes, on marge bien exactement toutes les ouvertures de la carquaiſe, & on remplit de nouveau les cuvettes. On laiſſe revenir le verre, & on fait une ſeconde coulée dans une ſeconde carquaiſe chauffée pour cet effet. Après la ſeconde coulée, on tréjette de nouveau, & on coule une troiſieme fois ; car la dimenſion des pots eſt telle, qu'ils fourniſſent ſuffiſamment de verre pour trois coulées.

L'aſſemblage de toutes les opérations & le tems qui s'écoule depuis la premiere fonte juſqu'à la troiſieme coulée, prend le nom d'*enfournement.*

Après la derniere coulée, on chauffe avec force une demi-heure, pour faire couler au fond de la cuvette le verre qui étoit demeuré aux parois, & on cure de nouveau. Ce ſecond curage eſt abſolument néceſſaire, car le verre qu'on laiſſeroit dans les cuvettes juſqu'à la fin de l'enfournement ſuivant, perdroit ſa couleur, & ſe détérioreroit à un point exceſſif.

Les artiſtes ſont partagés dans leurs opinions ſur le tems de faire la premiere fonte. Les uns veulent que ce ſoit dès que les pots ſont vuides, c'eſt-à-dire immédiatement après le dernier tréjettage, & ils prétendent par-là gagner le feu de la revenue du verre par lequel la fonte avance d'autant. Les autres prétendent que le feu eſſuyant des changemens pendant les opérations, la fonte eſt chauffée trop inégalement, & ſe retarde plutôt que d'avancer, en conſéquence ils n'enfournent qu'après le ſecond curage, c'eſt-à-dire lorſqu'il n'y a plus d'opérations à faire. En employant la premiere maniere d'enfourner, il eſt indiſpenſable de le faire par les ouvreaux du milieu. On ſeroit en danger de laiſſer tomber de la fritte dans les cuvettes pleines, ſi on enfournoit par les ouvreaux à tréjetter.

La premiere opération qui ſe préſente après la coulée, c'eſt celle de *défourner les glaces*, c'eſt-à-dire de les tirer hors de la carquaiſe après le refroidiſſement parfait de celle-ci.

Prenant la tête de la glace avec un crochet, *fig. 1. Pl. XXVI.* on la tire ſur le devant de la carquaiſe, qu'on a mis à la regle auparavant. Lorſque la glace eſt ſur le devant du four, on ôte la pouſſiere qui eſt deſſus, on applique une équerre, *fig. 3.* à la bande de la glace (*h*) ; on y ajuſte la regle graduée, *fig. 2.* pour avoir une longueur capable d'occuper toute la largeur de la glace ; on fait paſſer le diamant à rabot, *fig. 10.* le long de la regle, & par-là on coupe la ſurface ſupérieure du verre.

Le *diamant à rabot* eſt un vrai diamant brut, monté au-deſſous, & bien au milieu d'un parallélépipede de buis, garni d'une plaque de cuivre. Le parallélépipede a environ deux ou trois pouces de long ſur ſix ou neuf lignes de haut, & autant de large. Au milieu de la ſurface ſupérieure s'éleve perpendiculairement une petite branche de cuivre d'environ

(*h*) C'eſt la partie qui touchoit à la tringle.

deux pouces de long, ſervant à fixer le diamant dans la main de l'ouvrier.

Lorſque le diamant a coupé la ſurface de la glace, on frappe avec le petit marteau, *fig. 5.* immédiatement au-deſſous du trait, on le fait ouvrir, & on lui fait pénétrer toute l'épaiſſeur de la glace.

Pendant qu'on ouvre le trait, un ouvrier ſoutient la tête de la glace pour que ſon poids ne la faſſe pas ſéparer trop promptement.

Lorſque la tête de la glace eſt ſéparée avec des pinces, *fig. 8.* appellées *pinces à égruger*, on ôte les inégalités que pourroit avoir laiſſées le trait de diamant auſſi bien que *les langues*, c'eſt-à-dire les endroits où l'ouverture du trait, au-lieu de le ſuivre, auroit tendu à entrer plus avant dans la glace.

Après toutes ces opérations, un ouvrier tire la glace par la tête, (j'appelle *tête* dans cet endroit le lieu où elle étoit), & trois ouvriers de chaque côté la prennent par la bande, à meſure qu'elle ſort de la carquaiſe, ſans hauſſer ni baiſſer les uns plus que les autres. Lorſque la glace eſt entierement dehors, & ne touche plus à rien, les ouvriers 2, 4, 6, *vignette de la Pl. XXVI.* baiſſent leur bande juſqu'à ce qu'elle poſe ſur deux *coëtes*, *fig. 9.* qu'on diſpoſe une vers chaque tête, & qui ne ſont autre choſe que des morceaux de bois quarrés, dont on rembourre une des faces. Les ouvriers 3, 5, 7, qui tiennent l'autre bande, la ſoutiennent pendant que 2, 4, 6, baiſſent, & dès que la bande de ces derniers touche au coëte 3, 5, 7, en levant la leur, donnent à la glace la poſition verticale. L'ouvrier 1, qui eſt à la tête de la glace, ſuit avec ſes bras le mouvement des bandes, & même le regle.

Lorſqu'on a mis la glace dans cette poſition, on l'enleve au moyen de *bricoles*, *fig. 7.* dont on met une vers chaque extrémité de la glace, & une troiſieme au milieu, ſi la glace eſt bien grande.

La *bricole* n'eſt qu'un angle garni de cuir au milieu, ayant une poignée de bois à chaque extrémité. Le tout enſemble a environ quatre piés de long.

On fait poſer la glace ſur le cuir du milieu de la bricole, & un homme de chaque côté de la glace prend une des poignées. C'eſt lorſque tous les ouvriers tiennent les poignées de leurs bricoles qu'ils enlevent la glace en la ſerrant de leurs épaules, pour l'empêcher de vaciller, & qu'ils la portent au magaſin du brut, où on doit la viſiter, l'examiner & l'équarrir.

La miſe des pots dans le four eſt une opération aſſez compliquée pour exiger la même précaution que nous avons priſe pour la coulée, de décrire tous les outils néceſſaires à l'opération avant de décrire l'opération elle même.

Il ſembleroit naturel d'avoir décrit la miſe des pots avant aucune autre opération, parce que ſans pots il eſt impoſſible d'en faire aucune. Mais la miſe des pots ne s'eſt pas préſentée la premiere à mon imagination; d'ailleurs elle eſt de ſaiſon dans tous les tems, car il eſt inévitable qu'on n'ait dans une réveillée nombre de pots à remplacer.

L'opération de mettre un pot préſente trois inſtans; 1°. celui auquel on le retire de l'arche; 2°. celui auquel on l'introduit dans le four; 3°. celui auquel on le place ſur le ſiege. Les outils qui ſervent à la premiere partie de l'opération ſont le *ſergent*, le *moïſe*, les *deux grands crochets*, le *balai* & le *grand chariot*; ce dernier fait ſeul la ſeconde partie de l'opération. Enfin pour la troiſieme, on emploie la *fourche*, les *grands crochets*, la *dent de loup*, la *barre d'équerre*, les *deux barres croches* & le *rable du tiſeur*.

Le *ſergent* eſt, par rapport à l'arche, ce qu'eſt, par rapport au four à fritte, la barre du devant du four. C'eſt une barre de fer qu'on place devant la gueule de l'arche à diverſes hauteurs, ſuivant le beſoin, au moyen de divers crochets diſpoſés à chaque côté de la gueule de l'arche.

Le ſergent ſert de point d'appui au moïſe dans ſon action.

Le *moïſe* eſt un inſtrument de fer, reſſemblant beaucoup pour la forme au cornard, *Pl. XXVII. fig. 4.* mais bien plus fort & plus long. Sa longueur doit être au-moins de douze piés. Ses cornes ont environ dix pouces de long, & ſont écartées d'environ cinq ou ſix pouces.

On connoît les deux grands crochets.

Le *grand chariot* eſt un des inſtrumens le plus conſidérable de la glacerie; on diroit à ſa forme que c'eſt un grand moïſe, emmanché dans un manche de bois & monté ſur des roues. On voit le géométral du grand chariot, *fig. 1. Pl. XXVIII.* & le profil, *fig. 2.* même *Planche.*

Les cornes *a b. c b.* du chariot, ont environ vingt pouces de long, & s'écartent d'un pié de *a* en *c;* depuis le bout des cornes, juſqu'à l'endroit *d* où commence le manche, il y a quatre piés de diſtance. En *d.* la barre de fer s'emmanche dans un manche de bois, portant environ ſix pouces d'équarriſſage, & fortifié de deux viroles, l'une en *d*, & l'autre en *e*, où finit le prolongement de *a d* dans l'intérieur du bois. On garnit même quelquefois l'eſpace *d e* de tôle.

Le manche du grand chariot a environ onze piés & demi de *d* en *f* & de *A* en *B*. A l'extrémité *B*, eſt un anneau où place ſes mains l'ouvrier qui dirige le mouvement du chariot. En *g g g* ſont trois boulons de fer, diſtans entr'eux d'environ dix-huit pouces, ainſi que le premier *g i* de l'extrémité *B*. Les boulons paſſent de neuf pouces de chaque côté du manche du chariot, & ſont deſtinés à placer les mains des ouvriers qui menent cet outil.

Les roues ſur leſquelles eſt monté le grand chariot, doivent le porter à une hauteur propre à travailler dans l'arche avec facilité. Auſſi leur donne-t-on environ quatre piés de diametre; & on les fait en bois pour éviter l'exceſſive peſanteur qu'elles auroient, ſi on les faiſoit en fer comme celles des autres chariots. On place l'eſſieu ſur le manche à environ trois pieds de *d* deſorte qu'il reſte environ 8 piés de *h* en *B*, partie connue ſous le nom de *queue du chariot.*

Quant à la longueur de l'eſſieu, elle dépend de la largeur de l'antre ſous lequel le chariot eſt obligé d'aller. Dans les fours tels que nous les avons décrits, on peut très-bien ſe ſervir du grand chariot avec un eſſieu d'environ quatre piés.

On voit dans le profil (*fig. 2.*) que la queue du chariot ſe courbe en haut pour la facilité des ouvriers.

Parmi les outils qui ſervent à la troiſieme partie de l'opération, celui qui y contribue le plus eſt la fourche dont on voit le géométral, *Planc. XXIX. fig. 1.* & le profil *fig. 2.* La fourche reſſemble au grand chariot. Les cornes en ſont à-peu-près auſſi longues, mais elles ſont moins écartées, *A B* valant environ dix pouces.

Comme elle travaille dans le four & que quelquefois elle met un pot en place par la tonnelle la plus éloignée, on lui donne ſept piés de *N* ou *B* en *C*. Elle eſt emmanchée dans un manche de bois, ſemblable à celui du grand chariot.

Les roues ont environ deux piés de diametre, les cornes de la fourche n'ayant beſoin d'être élevées que juſqu'à la hauteur du ſiege. On gagne par-là l'avantage de faire entrer les roues mêmes ſous la tonnelle, ſi on a beſoin: c'eſt auſſi pour ſe conſerver cette facilité, que l'eſſieu n'a guere que vingt-ſept pouces.

L'eſſieu eſt placé en *E* à environ un pié de *C*; & on fait la queue de la fourche *E F G H* = 11 piés: ce qui donne à l'inſtrument entier dix-neuf piés de long.

La queue de la fourche eſt garnie d'un anneau à ſon extrémité *H*, comme celle du grand chariot; & les trois boulons ſont ſemblablement poſés dans les deux outils.

La *dent-de-loup*. (*fig. 3. Pl. XXVII.*) eſt une barre de fer, légere, ayant douze piés de long & formant à une de ſes extrémités un crochet d'environ deux de 1 en 2. Le crochet eſt tel que 1, 3 = deux pouces ainſi que 1, 4.

La barre d'équerre (*fig. 2. Pl. XXVII.*) eſt une barre de fer ayant dix piés & demi de long, pliée à angle droit à une de ſes extrémités, où elle forme un crochet *a b* de vingt-un pouces.

Les *barres croches* ſont des pinces telles que (*fig. 1. Pl. XXVII.*) d'environ huit piés & demi de long, & ayant une petite courbure en approchant d'une de leurs extrémités.

Lorſqu'on a à placer un pot dans le four, on commence par lever la ferraſſe qui forme l'arche, & on abat les glaies tant de l'arche que du four. On débarraſſe avec ſoin les débris des glaies pour que la manœuvre n'en ſoit pas gênée: on place le ſergent au-devant de l'arche, enſuite on pouſſe un peu le pot avec les cornes du moïſe, appuyé ſur le ſergent; & l'on profite de cet inſtant pour ôter avec un des grands crochets de deſſous le pot un des briquetons ſur leſquels il poſe, dans la vue de faire pencher le pot du côté de la gueule de l'arche. Alors les grands crochets tirent le pot par le haut de la fleche pour le renverſer, le coucher, ſi l'on peut ainſi dire, ſur le pavé de l'arche, ce qu'on appelle *abattre le pot*. Moïſe ſe met en-dedans du pot pour le ſoutenir, crainte qu'il ne ſoit abattu trop vivement & qu'il ne frappe contre le pavé de l'arche. On voit dans les ouvriers 1, 2, 3 (*Pl. XXVIII. vignette*) l'action de moïſe & des deux grands crochets.

Lorſque le pot eſt abattu, plaçant les crochets à ſon jable, on l'attire doucement ſur le devant de l'arche, de maniere qu'il préſente ſon ouverture à la gueule de l'arche, & on ôte le ſergent. Alors on balaie le pot pour en ôter la pouſſiere, & en ſavoir le bon ou mauvais état.

On approche le grand chariot dont on enfonce les cornes juſqu'au fond du pot. On ſouleve un peu le pot; & lorſqu'il eſt ainſi chargé ſur les cornes du chariot, retirant celui-ci en arriere, on retire le pot hors de l'arche.

Le chariot eſt conduit par neuf hommes, un au bout de la queue qui dirige le mouvement de l'outil & la manœuvre; deux à chacun des trois boulons, & un à chaque roue pour les retenir, les accélérer ou changer la direction du chariot, en retenant l'une plus que l'autre.

On mene le charriot ſous l'antre & on approche le pot de la tonnelle avec un mouvement bien réglé, les ouvriers qui ſont aux roues oppoſant leurs efforts à la pente du terrein; à meſure qu'on approche de la tonnelle, on baiſſe le pot, & on le fait entrer ſous la tonnelle ſans toucher à l'âtre, aux piés droits, ni au ceintre; on le pouſſe aſſez avant pour que le bord ſupérieur ait paſſé le ceintre de la tonnelle; alors on retire le chariot, & on amene la fourche.

On paſſe les cornes de la fourche ſous le bord du pot, & on le releve entre les deux ſieges. La dent-de-loup qu'on fait paſſer par le tiſar de l'autre glaie, accroche le bord du pot de ſon côté, le maintient droit & l'empêche de s'abattre de nouveau. L'action de la dent-de-loup donne à la fourche le tems de prendre le pot par le jable. On l'enleve juſqu'à la hauteur du ſiege ſur lequel on fait poſer le bord de ſon cul. Alors la dent-de-loup devenue inutile, ſe retire.

La barre d'équerre paſſe par l'ouvreau à trejetter correſpondant au pot qu'on place, entre dans le pot, & les ouvriers qui s'en ſervent peuvent, en tirant à eux, ſoutenir le pot que ſa peſanteur entraîneroit entre les deux ſieges.

Pendant l'action de la barre d'équerre la fourche abandonne le pot, & le reprenant plus loin du ſiege, eſt en état de le porter plus avant: la fourche abandonne encore le pot, & la barre d'équerre le ſoutient; ainſi deſuite, juſqu'à ce qu'il ſoit aſſez avant ſur le ſiege pour s'y ſoutenir de lui-même. Alors l'action de la barre d'équerre devient nulle, & c'eſt le moment de mettre en œuvre les deux barres croches.

L'une paſſe par l'ouvreau du milieu, & toutes deux agiſſant comme leviers, favoriſent l'action de la fourche, en appellant le pot au mormue (*i*).

Le pot eſt bien placé lorſqu'il coupe l'ouvreau du milieu par la moitié, & qu'il ne laiſſe de diſtance entre lui & le mormue, que l'épaiſſeur d'un rable de tiſeur.

Lorſqu'on retire un pot du four, c'eſt préciſément la même opération que lorſqu'on l'y met: ſeulement les outils agiſſent en ordre & en ſens contraires. La fourche travaille la premiere, & au lieu de pouſſer le pot au mormue, elle l'attire entre les ſieges. La dent-de-loup au lieu de le ſoutenir, le pouſſe pour l'abattre, *&c.*

Dès qu'on a pris dans l'arche les pots dont on a eu beſoin, s'il en reſte encore on refait l'arche, & on laiſſe baiſſer le feu par gradation, juſqu'à ce qu'il ſoit réduit à celui de la lunette.

On a auſſi le plus grand ſoin de refaire promptement la glaie du four, d'abord que l'opération eſt finie.

L'opération de mettre des cuvettes neuves au four eſt bien moins compliquée. (*Pl. XXX. vignette.*) On tire la cuvette ſur le devant de l'arche avec les grands crochets; on la met ſur une pelle de tôle, & un homme tenant la queue de la pelle, aidé d'un gambier, la porte à l'ouvreau, la poſe ſur la plaque; le chariot à tenaille la prend & la place.

On peut auſſi porter la cuvette en mettant les cornes de moïſe au fond de la cuvette, & portant le moïſe lui-même chargé de la cuvette, juſque ſur la plaque où on poſe la cuvette.

A la vérité, on ne peut alors poſer la cuvette ſur ſon cul, mais on l'y retourne en la ſoutenant avec tel outil que ce puiſſe être, pour empêcher qu'elle ne tombe avec trop de force ſur la plaque.

Lorſqu'on a pris dans l'arche les cuvettes dont on a beſoin pour conſerver celles qui reſtent, on replace la tuile de l'arche, on la marge, & on reduit le feu à celui de la lunette.

Le verre qui ſe répand dans le four, ſoit lors des opérations, ſoit par la caſſe de quelques vaſes, ſe ſallit, & devient jaune ou noir par le mélange des cendres. Il prend alors le nom de *picadil*. Lorſque le picadil eſt trop abondant, il va juſques ſur l'âtre des tonnelles, & gêne la chauffe. Alors on prend le parti de le tirer hors du four, & c'eſt la ſeule opération qui nous reſte à décrire.

On ouvre une tonnelle, on puiſe dans le bain de picadil avec des poches de fer (*fig. 4. Pl. XXXI.*) qui ont ſix pouces de diametre ſur environ autant de profondeur, & environ onze piés de manche. On vuide la poche ſous l'antre au devant de la tonnelle qu'on croiſe d'une buche un peu groſſe, pour empêcher le picadil de céder à la pente du terrein & de redeſcendre dans le four.

(*i*) On voit, *Pl. XXIX. vignette*, l'action de la fourche, des barres, croches, & de la barre d'équerre.

Il ſeroit impoſſible de manier les poches à picadil ſi on n'avoit un point d'appui. On emploie pour cet uſage le *danzé*, inſtrument dont on voit le géométral *fig. 1. Pl. XXXI.* le perſpectif *fig. 2.* & le profit *fig. 3.* Je ne doute pas qu'un homme intelligent au moyen du danzé, ne ſe paſſât de beaucoup d'autres outils.

Le danzé n'eſt autre choſe qu'un cadre de fer *A B C D* de dix-huit pouces ſur chaque face, (*fig. 1.*) ſur les côtés *A B*, *C D*, duquel s'élevent deux triangles auſſi de fer *E F G*, (*fig. 3.*) de quinze pouces de haut, percés de deux trous *1*, *2*. Le trou *1*. (*fig. 3.*) eſt deſtiné à faire paſſer une traverſe *a b* (*fig. 2.*) qui n'a d'autre uſage que de fortifier la conſtruction de l'outil. Par le trou 2 (*fig. 3.*) paſſe une autre traverſe *d f* (*fig. 2.*) qui eſt véritablement le point d'appui, & ſur laquelle poſe le manche de la poche. La branche *g h k* ſert à donner plus de force au danzé.

Lorſque la poche s'échauffe on va la rafraîchir dans un baquet avec l'aide d'un gambier.

Quand on n'a plus de picadil à tirer, on gratte avec des rables l'âtre de la tonnelle pour le bien nettoyer, & pour empêcher que le verre qui s'y ſeroit attaché pendant l'opération n'y reſte.

On finit par prendre le danzé avec des crochets par le triangle, ou la branche *g h k*, & le tirant hors de l'antre, on entraîne avec lui la maſſe de picadil qui l'entoure. Elle eſt quelquefois ſi conſidérable, que l'on ne pourroit jamais vaincre ſa peſanteur, ſi les ouvriers ne réuniſſoient leurs efforts par des crics, comme on le pratique pour certaines opérations de marine.

L'opération de tirer du picadil eſt fort bien repréſentée dans la vignette de la *Pl. XXXI.* L'ouvrier *1* ramene ſa poche pleine de picadil, les ouvriers *2*, *3*, lui tiennent un gambier prêt pour l'inſtant où il voudra porter ſa poche à rafraîchir. L'ouvrier 4 rafraîchit ſa poche, & les porteurs de gambier *5*, *6*, qui lui ont aidé à la porter au baquet, attendent qu'il ſoit prêt à la rapporter au four.

Il y a des outils de glacerie qui ſervent aſſez ſouvent, & qui ne tiennent à aucune opération ; tels ſont *la houlette*, *le diable* & *le gros diable*.

La houlette, *fig. 1. Pl. XXX.* préſente à une de ſes extrémités une partie plate de ſix pouces de large ſur environ neuf de long, que j'appelle *pelle de la houlette*. Le manche de l'outil a environ dix-huit piés de long. La houlette ne ſert guere que dans le cas de quelque réparation de four. On poſe une tuile ou une torche ſur la pelle de la houlette, & appuyant le manche ſur le danzé, on la fait entrer dans le four par la tonnelle ou l'ouvreau à cuvette, relativement au lieu où l'on a à réparer, & on porte la tuile à la place qu'on veut.

Le diable, *fig. Pl. XXVII.* eſt une pince forte d'environ ſept piés de long, à laquelle je ne connois d'autre uſage, que d'éloche les pots lorſqu'on eſt à même de les ôter du four. Cette opération ſe fait par l'ouvreau à cuvette, & on doit avoir attention, quand un pot eſt éloché, d'introduire un briqueton, ou quelqu'autre intermede entre le pot & le ſiege, pour empêcher qu'ils ne ſe recollent.

Le gros diable eſt un inſtrument *fig. 5. Pl. XXVII.* long d'environ douze piés, s'aminciſſant & faiſant tranchant à une de ſes extrémités. Il fait l'office du belier des anciens lorſqu'on a quelque choſe à arracher ou à dégrader dans le four. On appuie le gros diable ſur le danzé, & on le pouſſe avec force & accélération contre la partie à détruire, qu'on frappe avec le tranchant du gros diable.

La recuiſſon des glaces n'eſt abſolument autre choſe que leur refroidiſſement gradué & inſenſible. C'eſt le paſſage de l'état de chaleur où eſt le verre dans l'inſtant de la coulée, à un refroidiſſement parfait. On ne parviendroit jamais à avoir des glaces entieres ſi on les laiſſoit refroidir à l'air libre. Le contact immédiat de l'air feroit ſur elles un effet de même ſorte que celui de l'eau ſur les canons rouges. Cette contraction ſubite, à laquelle les parties des glaces n'auroient pas le tems de ſe prêter, en cauſeroit la ſéparation forcée, & les glaces éprouveroient une maniere de calcination.

C'eſt par cette raiſon que l'on pouſſe les glaces dans un four ſi-tôt après les avoir coulées. Ces fours prennent de leur uſage le nom de *fours de recuiſſon*, qui leur eſt générique avec tous ceux qui, en *verrerie*, font la même fonction de recuire. Ceux qui ſont deſtinés à le recuiſſon des glaces coulées, ſont particulierement nommés *carquaiſes*. On chauffe la carquaiſe quelque tems avant de couler ; & il faut, lors de cette opération, qu'elle ſoit rouge de feu dans toutes ſes parties ; autrement on manqueroit ſon but, & les glaces qu'on y enfourneroit ne trouvant pas un milieu aſſez relatif à l'état où elles ſeroient dans cet inſtant, ne pourroient manquer de ſouffrir les mêmes inconvéniens que ſi elles reſtoient à l'air libre.

Il y a auſſi un danger conſidérable à couler dans une carquaiſe trop chaude. La glace au-lieu de prendre une certaine conſiſtence qui puiſſe favoriſer l'uſage des outils avec leſquels on eſt obligé de la toucher, s'amollit. Elle ſe refoule lorſqu'on la pouſſe avec l'y grec, ſoit avec la grande pelle, comme elle s'étend en la tirant avec le crochet de l'y grec.

La *Pl. XXXII.* préſente le détail d'une carquaiſe & de toutes ſes parties ; le pavé de la carquaiſe eſt poſé ſur un maſſif à la même hauteur que la table, afin que la glace paſſant de l'un ſur l'autre, voyage ſur le même plan. Le pavé doit être droit & uni ; car la glace étant molle lorſqu'on l'y met, elle recevroit toutes les impreſſions que lui donneroit la forme du pavé : auſſi toutes les fois qu'on eſt à même de couler dans une carquaiſe, a-t-on le ſoin de préſenter la regle à ſon pavé dans tous les tems avant de la chauffer.

Le pavé d'une carquaiſe eſt fait en briques poſées de champ. On ne les unit pas avec du mortier ; mais on ſe contente de les poſer ſur du ſable bien paſſé, dont on diſpoſe une couche entr'elles & le maſſif, dans la vue que ſi le feu fait jouer le pavé, au-lieu de le gauchir en entier (ce qu'il ne manqueroit pas de faire, ſi toutes les briques ſe tenoient), il ſe contente de faire élever telle ou telle brique qui peut ceder à l'action du feu ſans en entraîner d'autres, & ſans dégrader totalement le pavé. Les briques tiennent dans leur poſition par le ſimple ſoutien de celles qui ſont à côté. On remplit leurs joints de ſable ; & pour égaliſer la ſurface du pavé, on le couvre auſſi d'une légere couche de ſable.

Les dimenſions du pavé de la carquaiſe dépendent de la quantité & de la grandeur des glaces qu'on ſe propoſe d'y mettre. En ſuppoſant qu'on veuille y placer huit glaces de petites cuvettes, *fig. Pl. XXXII.* la longueur ſera ſuffiſante de vingt-trois piés entre les tiſars ſur une largeur de douze piés, ou en comprenant toute l'étendue de la carquaiſe de *a* en *b* de dedans en-dedans, elle aura de long vingt-huit piés ſur douze de large.

Vû l'étendue de cette eſpece de fourneau, on chauffe par les deux extrémités au moyen de deux tiſars placés un à chaque bout.

A l'une des extrémités eſt une gueule *D*, *fig. 1.* par laquelle on fait entrer les glaces dans la carquaiſe. L'ouverture de cette gueule eſt proportionnée à la largeur des glaces qu'on fabrique. Si l'on fait des glaces de ſix piés de large, il faut au-moins que la gueule en ait ſept, comme dans la *figure*. Il eſt inutile que le ceintre de la gueule ſoit bien haut, il ſuffit que dans ſon milieu il s'éleve à un pié, comme dans les

figures 3 & 4. L'extrémité où eſt placée la gueule de la carquaiſe eſt dite *devant de la carquaiſe.*

La gueule s'étendant à ſept piés de *b* en *1*, il reſte cinq piés juſqu'à l'autre paroi de la carquaiſe de *1* en *3*, on prend la partie *3*, *2* = *18* pouces pour l'ouverture du tiſar de devant, & il reſte *1*, *2* = *3* piés & demi pour l'épaiſſeur de la maçonnerie, qui eſt entre la gueule de la carquaiſe, & celle du tiſar. Cette maçonnerie a beſoin d'une certaine force étant deſtinée à ſoutenir l'effort des voûtes, tant de la gueule de la carquaiſe que du tiſar. A la diſtance *3*, *4* = *6* pouces du devant de la carquaiſe, on forme des relais *4*, *5*, *6*, *7*, = *3* pouces chacun, pour placer la porte du tiſar, au moyen de quoi le tiſar, au lieu où l'on forme les piés droits qui doivent ſoutenir ſa voûte, a un pié de largeur ou d'ouverture de *5* en *6*, & quinze pouces de long de *5* en *8*; bien entendu que l'eſpace de *3* en *8* eſt occupé par la maçonnerie qui ſépare le tiſar d'avec le cendrier qu'on pratique au-deſſous, comme on peut le voir par les *figures* 3, 4, qui expriment les élévations tant intérieures qu'extérieures du devant de la carquaiſe. On voit dans ces mêmes *figures* que le tiſar eſt ceintré à environ quinze pouces d'élévation. Le tiſar depuis le point *8* s'avance encore de deux piés & demi dans l'intérieur de la carquaiſe. Le tiſar entier s'avance donc de quatre piés trois pouces dans la carquaiſe; les barreaux du tiſar qui commencent en *8* ſont d'environ huit pouces, au-deſſous de *8* & du pavé du four, pour empêcher les braiſes de tomber ſur ce pavé. La maçonnerie qui ſe trouve entre le tiſar de devant & la gueuſe de la carquaiſe, avance de trois piés de *2* en *9*, dans la carquaiſe; l'épaiſſeur de la gueule *1 f* = un pié, & de *f* en *x* la maçonnerie fait avec *f 1* un angle tel que *x f* = deux piés & demi.

Le tiſar qui ſe trouve à l'autre extrémité de la carquaiſe, & qu'on appelle *le tiſar de derriere*, eſt fait comme celui de devant, avec la différence qu'il eſt placé au milieu de la carquaiſe. Il a dix-huit pouces de large & cinq piés de long du devant de ſa gueule à ſon extrémité. Pour qu'il n'avance pas trop dans la carquaiſe, on lui fait déborder le devant de ladite carquaiſe de deux piés & demi, au moyen de quoi faiſant le mur de la carquaiſe de deux piés & demi d'épais, le tiſar ne prendra rien de l'intérieur. On fortifie le tiſar d'une maçonnerie de deux piés d'épaiſſeur de chacun de ſes côtés. Le tiſar ou ſa maçonnerie occupera donc cinq piés & demi de la largeur de la carquaiſe. Il reſtera donc trois piés trois pouces de chaque côté du tiſar. La voûte du tiſar forme l'entonnoir en approchant de la carquaiſe, *fig.* 2. du-moins quant à la hauteur, puiſqu'à la gueule elle n'a que dix-huit pouces d'élévation, & à l'extrémité elle a environ trois piés.

A côté du tiſar ſont deux ouvertures *E Ē*, *fig. 1.* d'un pié trois pouces de large. On forme un petit relai à leur entrée pour les fermer d'une tuile. Ces ouvertures s'appellent *lunettes* des carquaiſes, ou par quelques-uns *gueulettes*. Elles ſervent à faire paſſer des outils pour ranger les glaces, ſi par haſard elles ont pris une mauvaiſe poſition à l'extrémité de la carquaiſe. C'eſt pour favoriſer cet uſage que la lunette s'aggrandit vers l'intérieur de la carquaiſe où elle a trois piés de large. La voûte de la lunette eſt à plein ceintre, & augmente d'élévation comme la lunette a augmenté de largeur. La lunette eſt placée au milieu de *y d*, partie de la largeur de la carquaiſe qui reſte de chaque côté du tiſar; on voit en *fig. 5 & 6.* la vue tant intérieure qu'extérieure du derriere de la carquaiſe.

La voûte de la carquaiſe prend dans ſa longueur la forme qu'on remarque dans ſa coupe longitudinale, *fig.* 2. Il eſt inutile qu'elle ſoit bien élevée; ce ſeroit même nuiſible, en ce qu'on auroit un eſpace trop conſidérable à échauffer. Aux deux extrémités la voûte a environ trois piés de hauteur, & elle va en exhauſſant juſqu'au milieu, qui a environ quatre piés, & où eſt la plus grande élévation.

Quant à la forme que prend la voûte dans la coupe latitudinale, on voit par les figures *4 & 6.* que rien ne reſſemble plus à une anſe de panier. Les parois de la carquaiſe ne forment preſque pas de piés droits, la voûte commence preſque ſur le pavé.

Au-deſſus de la voûte de la carquaiſe on forme en maſſif une planimétrie, qui ſe trouve élevée à environ douze piés de terre; on la couvre de torchis, comme le deſſus du four de fuſion, & la ſéchereſſe du lieu en fait un excellent magaſin de pots prêts à attremper.

On éleve le mur du devant des carquaiſes à la hauteur convenable pour s'en ſervir à ſoutenir la charpente de la halle.

Les glaciers ſont partagés dans leurs opinions au ſujet des carquaiſes. Les uns veulent qu'elles ſoient ouvertes de pluſieurs trous ou cheminées dans la voute: on en met ordinairement une au milieu de la carquaiſe, & deux à chaque extrémité. Les autres prétendent que de pareilles cheminées ne peuvent que nuire. Selon les premiers, les cheminées qui reſtent bien bouchées pendant tout le tems de la chauffe, & qu'on ouvre auſſi-tôt que l'opération eſt finie, hâtent le refroidiſſement de la carquaiſe, & mettent les glaces en état d'en être plutôt tirées. Cette même raiſon alléguée pour, eſt tournée contre par les ennemis des cheminées. En effet, comment, diſent-ils, peut-on regarder comme gradué un refroidiſſement qu'on cherche à preſſer par quel moyen que ce puiſſe être? La maniere de raiſonner des derniers me paroit plus relative à la définition que nous avons donnée de la recuiſſon des glaces: j'ai cependant fait de très-bonnes recuiſſons dans les carquaiſes à cheminées.

La définition de la recuiſſon conduit néceſſairement à faire marger toutes les ouvertures de la carquaiſe d'abord après la coulée, & à les démarger enſuite peu-à-peu, à-peu-près comme on démarge la lunette d'une arche.

On appelle les parois de la carquaiſe *mormues de la carquaiſe.*

La bonté de la recuiſſon ſe reconnoit à la coupe. Une glace mal recuite ſe coupe difficilement, le diamant y prend mal: lorſqu'il y prend, le trait s'ouvre avec peine, quelquefois même la glace ſe caſſe & ſe met en pieces avant que le trait ſoit ouvert, & lorſqu'il ſe détache de la glace quelques morceaux qu'on tient avec la main, elle en eſt repouſſée à-peu-près comme elle le feroit par un reſſort qui ſe débanderoit contre elle. Je ne vois pas d'autre raiſon de ce phénomène, ſi ce n'eſt que la glace ayant été refroidie plus promptement qu'il n'eût été convenable, ſes parties ont ſouffert un degré ſubit de contraction, qui en a fait comme des petits reſſorts bandés. Par le coup de diamant ou les efforts que l'on fait pour l'ouvrir on rompt les petits reſſorts à une des extrémités, & dès-lors on s'expoſe à toute leur violence, ils ſe débandent ſubitement, & ſuivant leur direction ils font un effet différent; quelquefois la glace éclate, quelquefois le coup de diamant s'ouvre dans toute ſa longueur, avec une rapidité incroyable.

Il ſe préſente à la recuiſſon des glaces des phénomènes étonnans; mais outre que ce n'eſt pas ici le moment d'entrer dans ce détail, comme l'explication que je chercherois à en donner pourroit devenir ſyſtématique, je me réſerverai d'expoſer ma façon de penſer ſur cet objet, dans une autre occaſion.

Des apprêts. Lorſque les glaces ſont recuites &

qu'on les a tirées de la carquaiſe, il ne faut plus pour les mettre en état de vente que les réduire à l'épaiſſeur convenable & les polir, ce qu'on appelle *les apprêter*.

Avant que d'apprêter les glaces, on les équarrit, pour s'épargner la peine & la dépenſe de travailler les parties qui les empêchent d'avoir la forme quarrée, la ſeule reçue dans le commerce, & qui par-là deviennent inutiles.

Il ſeroit ſuperflu d'entrer dans le détail de la maniere dont on coupe les glaces pour les équarrir, ni dans la deſcription des outils qui ſervent à cette opération; on en doit être ſuffiſamment inſtruit par ce que nous avons dit de la façon dont on coupe les têtes des glaces, ſur le devant de la carquaiſe.

Pour faire un bon équarriſſage, on doit avoir deux attentions; 1°. de ſe conſerver le plus grand volume; 2°. & de retrancher les défauts qui pourroient occaſionner, ou caſſe de la glace pendant le travail, ou difficulté de vente.

Une précaution que l'on ne doit pas négliger, c'eſt que la table ſur laquelle on poſe à plat les glaces à équarrir ſoit bien de niveau & à la regle, afin que la glace portant ſur tous ſes points, éprouve le coup de marteau ſans ſe caſſer.

On couvre la table d'une légere couche de ſable, pour que la glace brute y gliſſe avec facilité, lorſqu'on veut ou la pouſſer ou la retirer, ou la tourner d'une bande à l'autre; ſans cette précaution on auroit beaucoup de peine, le brut étant fort peſant.

La table à équarrir doit être d'une hauteur à laquelle on puiſſe travailler avec facilité; on la fait ordinairement de vingt-ſix pouces d'élévation. Il eſt inutile qu'elle ſoit auſſi longue ni auſſi large que les glaces qu'on a à équarrir, la bande qu'on coupe étant toujours hors de la table. Une table de quatre-vingt-dix pouces ſur ſoixante, ſuffit pour y réduire les glaces les plus grandes à leur juſte volume.

Le moment le plus difficile de l'opération d'équarrir, eſt celui où on couche la glace ſur la table, ſurtout ſi elle eſt grande.

On commence par la poſer de champ contre la table, de maniere qu'elle s'appuie également partout ſur le bord de celle-ci; enſuite deux hommes la prennent, un à chaque bout, l'enlevent d'un égal mouvement, ſans lui faire quitter la table, & tendant à la poſer ſur celle-ci. Pendant ce tems un troiſieme les favoriſe, en ſoutenant la bande de la glace qui quitte la terre, & un quatrieme de l'autre côté de la table préſente ſes bras à la bande qui penche vers la table, pour la ſoutenir & l'empêcher de poſer trop vîte ou inégalement, & même de vaciller.

Lorſque les glaces ſont équarries, c'eſt le moment de leur faire ſubir le premier apprêt, connu ſous le nom général de *douci*, qui cependant n'appartient proprement qu'à certains inſtans de ce travail.

Les apprêts des glaces ſont un vrai traité de frottement, c'eſt par lui que tout s'y fait.

On commence par marquer les défauts que l'on remarque dans la glace à travailler, & que l'on croit pouvoir être emportés avec la partie qu'on eſt obligé d'uſer, pour réduire le morceau à ſon épaiſſeur; enſuite on ſcelle la glace ſur une pierre bien droite & bien unie; nous allons raiſonner comme ſi c'étoit une petite glace, ou au-moins une glace de moyen volume.

La pierre ſur laquelle on ſcelle, doit être proportionnée au volume de la glace que l'on ſcelle, & ſi elle déborde elle doit le faire à-peu-près de la même quantité de toutes parts.

Cette pierre eſt ordinairement placée dans une caiſſe de bois, qui la déborde de quatre ou cinq pouces ſur toutes ſes faces, au-deſſus des bords de laquelle elle eſt élevée par deux ou trois travelots ſur leſquels elle poſe: la caiſſe eſt toujours pleine d'eau, parce que l'eau eſt néceſſaire à ce travail; le tout eſt poſé ſur des piliers de pierre, à une hauteur telle, que l'ouvrier puiſſe atteindre avec les bras à toutes les parties de la glace, dans la ſuppoſition que nous avons déjà faite, qu'elle étoit de moyen volume.

La pierre avec ſa caiſſe prennent le nom de *banc*, & les bancs ſervant à ſceller les moyens volumes ſe nomment *bancs de moilons*, parce que l'outil employé par l'ouvrier dans ce cas eſt connu ſous le nom de *moilon*, comme nous le dirons par la ſuite.

Le ſcellage conſiſte ſimplement à tamiſer ſur la pierre du plâtre cuit avec un tamis bien fin, & le paîtrir avec de l'eau propre, ce qu'on appelle *le gacher*. Lorſque le plâtre eſt bien gaché, qu'on le ſent par-tout également délayé, & qu'on l'a répandu ſur toute la ſurface de la pierre, on y poſe d'abord une bande de la glace, & on laiſſe baiſſer peu-à-peu l'autre bande, juſqu'à ce que la glace ſoit à plat ſur la pierre, après quoi on remue un peu la glace ſur le plâtre, pour en inſinuer également ſous toutes ſes parties, & pour qu'il n'y en ait aucune qui porte à faux; enſuite on la place, on la laiſſe en repos, le plâtre ſeche, ſe prend, & la glace eſt ferme & ſolide; on fait des bords de plâtre autour de la glace pour conſerver ceux de cette derniere & la fixer encore plus fermement en ſa place; on nettoye le reſte du banc, ainſi que la ſurface de la glace, qui eſt alors en état bien convenable pour être travaillée.

Une aſſez bonne précaution à prendre pour la perfection du ſcellage, c'eſt dès que la glace eſt poſée ſur le plâtre, d'y monter & de piétiner deſſus, c'eſt-à-dire marcher ſur toutes ſes parties, en faiſant gliſſer ſes piés à côté l'un de l'autre. Par cette manœuvre on chaſſe les particules d'air qui pourroient être reſtées entre la glace & la pierre, & on contribue encore à diſtribuer également le plâtre ſous la glace.

Dès que la glace eſt ſcellée, l'ouvrier commence à diſpoſer les outils qui lui ſont néceſſaires pour la travailler; ils ſont en très-petit nombre.

Il ſcelle une petite glace ſur une pierre mince, place cette glace ſur celle de ſon banc (*k*), & poſe deſſus une molette qui s'y applique bien immédiatement.

La molette. Ce n'eſt qu'une petite pierre quarrée fort mince, encadrée dans un cadre de bois d'environ trois ou quatre pouces de hauteur, qu'on remplit de plâtre. A chaque coin de la molette & à ſa ſurface ſupérieure eſt une pomme de bois. L'ouvrier prend ſucceſſivement ces pommes, & par cette manœuvre fait tourner la molette, & conſéquemment la petite glace à laquelle elle eſt immédiatement appliquée, & qui poſe ſur la levée. (*l*)

Les *figures* donneront ſur les formes des outils & ſur la maniere de les employer, les éclairciſſemens qu'on pourroit deſirer.

L'ouvrier répand du ſable à gros grains, ou pour parler plus ſimplement, du gros ſable ſur ſa levée, avec une palette, petit outil de bois, plat, déſigné aſſez par ſon nom. Il mouille un peu ſon ſable, & fait tourner ſa molette ſur tous les endroits de la levée. Les parties du ſable uſent les parties de la glace, & diminuent les inégalités. Lorſque le ſable eſt uſé lui-même, on eſſaye la levée, & on remet de nouveau ſable, ce qu'on appelle *donner une nouvelle touche*.

Si la levée eſt uſée par le ſable, la glace qui roule deſſus, & qui par cette raiſon eſt appellée *deſſus*, s'uſe auſſi, & s'apprête en même tems. Le deſſus s'uſe même plutôt que la levée, étant moins grand; car il doit toujours être tel qu'il puiſſe tourner entre

(*k*) Surface contre ſurface.

(*l*) *Levée*, glace ſcellée ſur le banc.

la main de l'ouvrier, & ſon corps : auſſi emploie-t-on pluſieurs deſſus pour apprêter une ſeule levée.

On doit avoir toujours attention de ne pas travailler brut contre brut ; les inégalités ſeroient trop conſidérables, & pourroient occaſionner des caſſes.

La molette du douciſſeur, dont nous venons de donner l'uſage, eſt l'inſtrument le plus léger qu'on mette ſur une levée, & il ſert ſeulement à *acheminer* la levée, c'eſt-à-dire, à ôter les inégalités les plus conſidérables. Lorſque l'ouvrier s'apperçoit que ſon deſſus roule bien & uniment ſur la levée, à la molette il ſubſtitue le *moilon* (*m*), qui ne differe du premier outil que par ſa grandeur & par ſon poids. On place le moilon ſur de plus grands deſſus, & on le fait travailler, comme la molette, conduiſant le deſſus ſur toute la levée, eſſuyant la levée avec une éponge, dès que la touche de ſable eſt uſée, & remettant une nouvelle touche.

Lorſque l'on n'apperçoit plus aucun endroit brut ſur la levée, on dit qu'elle eſt *débrutie*, & lorſqu'elle eſt à la regle, on la dit *dreſſée*.

Lorſque le deſſus eſt aſſez diminué d'épaiſſeur, on le change, & on a toujours attention de travailler les premiers les deſſus les moins grands.

Quand la levée eſt atteinte d'un côté, c'eſt-à-dire qu'on a fait diſparoître les défauts auxquels on s'appliquoit, & qu'on la juge aſſez diminuée d'épaiſſeur, on la deſcelle, c'eſt-à-dire qu'on la décolle de deſſus le plâtre.

Avant que de deſceller, on uſe la derniere touche de gros ſable plus que les autres, dans la vue de rendre égale par-tout la piquure que le gros ſable laiſſe ſur la glace.

Pour parvenir au deſcellage, on commence par défaire les bords. On inſinue la lame de deux couteaux entre la pierre & la glace, de telle ſorte que les couteaux ſoient du même côté, & ne ſoient pas aſſez diſtans entr'eux pour ſe contredire dans leur action. On donne par-là paſſage à l'air au-deſſous de la glace, & on continue la même manœuvre tout-autour de la levée, juſqu'à ce que l'on la voie abſolument détachée de la pierre. Il ſuffit, ſur-tout quand une glace eſt grande, de la décoller de la pierre en un grand nombre d'endroits, & alors l'ouvrier, en la tirant ou en la pouſſant avec force, acheve de l'arracher de deſſus le plâtre.

Lorſque la glace eſt deſcellée, on l'enleve de deſſus la pierre, & on nettoie bien la levée & la pierre. Enſuite on la reſcelle de la maniere que nous avons indiquée, mettant ſur le plâtre le côté atteint, & on travaille à ſon tour le côté brut, en manœuvrant comme on a fait pour le premier côté.

A ce ſecond ſcellage il eſt inutile de piétiner ſur la levée ; la ſurface qui touche le plâtre, étant aſſez unie pour le toucher également par-tout ſans cette précaution.

Après que le ſecond côté a été paſſé au gros ſable, la glace eſt à l'épaiſſeur qui convient à ſon volume, & en même tems elle eſt autant exempte de défauts que le travail peut la rendre. Il ne s'agit plus que d'enlever la piquure groſſiere que le gros ſable a laiſſée ſur les ſurfaces.

Pour cet effet on ſubſtitue au gros ſable du ſable plus fin, connu ſous le nom de *ſable doux*, & on en paſſe juſqu'à ce que l'on ne remarque plus aucune piquure de gros ſable ; alors on doucit le ſable doux, c'eſt-à-dire que l'on en uſe la derniere touche juſqu'à ce que l'on s'apperçoive qu'elle ne peut plus faire aucun effet, dans la vue d'en rendre la piquure générale égale par-tout, & en même tems moins forte & plus fine ; après quoi il n'exiſte plus d'autres défauts dans la levée que la piquure de ſable doux.

(*m*) On met entre la pierre de deſſus & le moilon deux liſieres de drap.

On la corrige en paſſant au lieu de ſable doux, de l'*émeril* groſſier.

Il eſt inutile de dire que l'on a continuellement le ſoin d'eſſuyer la levée avec une éponge propre, avant que de mettre une nouvelle touche, ſoit de ſable doux, ſoit d'émeril.

Lorſque l'on ne reconnoît plus à la glace de piquure de ſable doux, on doucit l'émeril, comme l'on a fait le ſable doux.

On corrige la piquure du premier émeril en en paſſant d'une ſeconde eſpece plus fine que la premiere, qu'on doucit auſſi lorſqu'elle a abſolument effacé la piquure du premier émeril. Enfin on rectifie le ſecond émeril par un troiſieme encore plus fin que le ſecond, que l'on travaille comme les deux premiers. Alors ce côté a reçu toutes les préparations qui dépendent du douciſſeur.

On deſcelle la levée, pour paſſer au ſable doux & aux émerils, le côté qui étoit ſur le plâtre, & qui n'avoit encore reçu que du gros ſable. Lorſque les deux côtés ont été ainſi travaillés, il eſt queſtion de les polir.

On connoit aſſez l'émeril, pour que je me diſpenſe d'en parler fort au long ; je dirai ſeulement un mot de la maniere dont on en obtient de plus ou moins fin.

On le met dans un vaſe où on le délaie dans de l'eau ; on laiſſe enſuite repoſer l'eau quelque tems. Les parties les plus groſſieres & les plus peſantes tombent au fond, & celles qui ſont plus fines, ſont encore retenues par l'eau. On tranſvaſe celle-ci dans un autre vaiſſeau, où l'on la laiſſe repoſer plus longtems. Alors les parties plus fines ſe dépoſent à leur tour, & l'on a de l'émeril de deux eſpeces. Si l'on en veut d'une troiſieme, on délaie le ſecond, & en agiſſant, comme l'on a déja fait, on a encore un nouvel émeril plus fin que les deux premiers.

Pendant que les émerils ſont encore humides, on les façonne en boules communément nommées *pelotes*, dont on frotte ſur les levées, lorſqu'on s'en ſert.

Je ne me ſuis étendu ſur la deſcription d'aucun outil, n'y en ayant aucun aſſez compliqué pour que l'inſpection de la figure ne ſuffiſe.

On conduit le travail des deſſus comme celui des levées, ne les employant à paſſer du ſable doux que lorſqu'ils ont aſſez paſſé au gros ſable, *&c.*

Il y a quelque différence entre la travail des grandes glaces & celui des petites. Les premieres ſe ſcellent ſur de très-grandes pierres, ſur leſquelles on peut en aſſembler pluſieurs. Deux ouvriers travaillent ſur ces bancs.

Le ſcellage eſt de même ; il demande ſeulement des précautions plus exactes, parce qu'on a à manier des morceaux plus conſidérables. Les moilons ne ſervent qu'à paſſer quelques touches de gros ſable ſur les joints des glaces, qu'on a ſcellées enſemble pour les égaliſer & les unir. On ſubſtitue au moilon une table ſur laquelle on ſcelle le deſſus ; mais comme les deſſus de ces ſortes de levées ſont fort grands, & conſéquemment difficiles à manier, on poſe le deſſus ſur la levée, & on ſcelle la table ſur le deſſus, au lieu de ſceller le deſſus ſur la table. On a attention que ladite table ne déborde pas le deſſus plus d'un côté que de l'autre.

Les planches qui forment la table, ſont réunies par des travelots ſur leſquels elles ſont clouées. A chaque extrémité de ladite table ſont deux chevilles par leſquelles les ouvriers la prennent, tant pour l'enlever de deſſus la levée, que pour deſceller le deſſus ; & vers chaque bout de la table ſont deux courbes de bois percées chacune d'un trou. Sur cette table eſt poſée une roue de bois léger, qui a ordinairement 104 pouces de diametre, & eſt compoſée

de dix raies & de dix jantes. Il y a deux entreraies, un de chaque côté du moyeu, percés de trous, de maniere qu'on puiſſe arrêter les entreraies, & conſéquemment la roue, à la table par une cheville qui paſſe par les trous de l'entreraie & des courbes de la table, connues ſous le nom de *cabriolets*.

La figure donnera tous les éclairciſſemens neceſſaires ſur la forme des roues & de leurs tables.

Un ouvrier, à chaque extrémité du banc, tire la roue à lui, & la pouſſe réciproquement à ſon camarade; & tous deux enſemble la font tourner ſur la levée: ce qui fait, comme on ſent, l'effet du moilon, de paſſer ſur toutes les parties de la glace, & de s'appliquer ſur celles qui en ont le plus beſoin, en tournant plus long-tems la roue deſſus.

Si l'on veut dans certains cas augmenter le frottement, on charge la roue de pierres.

Les bancs ſur leſquels on travaille avec la roue, prennent le nom de *bancs de roues*.

Le deſcellage eſt, pour les ouvriers & la roue, le même que pour les moilonneurs; il n'y a que celui du deſſus qui differe. Comme on a ſcellé la table ſur le deſſus, de même on deſcelle la table & non le deſſus, qui reſte ſur la levée.

Pour cet effet on tire la table à un bout du banc, de maniere que les deux chevilles de la table débordent le banc. Un ouvrier prend leſdites chevilles, & ſoutient la table, tandis qu'un autre paſſe les couteaux entre le deſſus & la table, & commence à les décoller l'un de l'autre. L'on continue à enlever la table par petites ſecouſſes, pour la détacher peu-à-peu du deſſus. Si l'on a peine à y réuſſir, l'on poſe les couteaux ailleurs, & on fait de nouvelles tentatives.

Lorſque la table eſt abſolument ſéparée du deſſus, on la retourne de maniere que chacun de ſes bouts préſente ſes chevilles de chaque côté de la levée, & prenant la table par les chevilles, on l'enleve de deſſus la levée.

Lorſque les glaces ont reçu toutes les préparations que nous venons d'expliquer, & qu'elles ſont parfaitement doucies, il ne reſte plus qu'à leur donner la ſurface unie & diaphane qui leur convient. Ce ſecond apprêt eſt connu ſous le nom de *poli*.

Du poli. Avant que de polir les glaces, on vérifie ſi elles ſont effectivement bien quarrées, s'il ne reſte pas quelqu'un des défauts qu'on eſpéroit d'emporter au douci, & qui exigeroit réduction; enfin s'il n'y a pas ſur les bords des défauts de douci que l'art du poliſſeur ne puiſſe corriger, & qu'il eſt néceſſaire de couper; en un mot, on leur fait ſubir un ſecond équarriſſage.

Pour procéder au poli, on ſcelle la glace ſur une pierre proportionnée par ſon volume à celui de la glace. Auparavant l'inſpecteur chargé de diriger le travail des ouvriers, viſite la glace, & avec du marc de potée, il marque en rouge la ſurface de la glace au-deſſous des défauts, 1°. parce que l'on les voit mieux ſur de la couleur, que s'ils étoient ſeulement ſur un fond blanc tel que le plâtre; 2°. pour que l'ouvrier ſoit inſtruit plus aiſément du lieu où ils ſont, & s'y applique comme il convient, & enfin pour que l'on puiſſe juger plus aiſément du poli que ſur un fond tout blanc.

Les bancs de poli ne ſont autre choſe que des pierres bien droites & unies, montées ſeulement ſur des treteaux. On n'a pas beſoin d'eau dans ce travail, comme au douci; c'eſt pourquoi les pierres ne ſont pas dans des caiſſes.

La premiere choſe qu'ait à faire le poliſſeur, c'eſt de corriger les défauts du douci qu'il remarque, avec des outils qui prennent les parties de la glace plus en détail que ceux du douciſſeur, & avec leſquels il puiſſe s'appliquer aux moindres défectuoſités.

Pour cet effet il frotte ſa glace d'émeril, & avec un petit morceau de glace de huit pouces ſur cinq, dont on arrondit les quatre coins, & qu'on nomme *pontil*, il conduit ſon émeril ſur toutes les parties de la glace, dont il mouille légerement la ſurface pour aider le paſſage du pontil.

Lorſqu'il ne faut que perfectionner le douci, il paſſe ſimplement & également le pontil ſur toute la ſurface de la glace. S'il y a en des endroits des défauts plus marqués, comme acrocs, filandres, déchirages, tous provenant du frottement de quelques corps dur & tranchant, ſur la ſurface de la glace, il paſſe ſur ces endroits des touches particulieres qu'on appelle pour cette raiſon *touches à part*. L'ouvrier doit avoir attention, en paſſant des touches à part, de parcourir aſſez d'eſpace, pour ne pas creuſer la ſurface de la glace, & par-là diminuer ſon épaiſſeur en une partie plus qu'en une autre.

Lorſque les défauts ſont emportés, il paſſe des touches générales, pour rendre la ſurface d'autant plus égale, & enfin lorſqu'il juge n'avoir plus beſoin de paſſer d'émeril, il le doucit.

Il n'eſt, je crois, pas beſoin de dire que ſi le poliſſeur a été obligé d'employer du premier émeril, il faut qu'il le corrige avec du ſecond, & ainſi de ſuite.

Après avoir paſſé ſon émeril, le poliſſeur laiſſe ſécher ſa glace, pour voir s'il ne reſte aucun défaut qui l'empêche de polir; s'il ne trouve rien de défectueux, il prend ſon *poliſſoir*, outil de bois de ſept pouces & demi de long ſur quatre pouces & demi de large, & neuf lignes d'épaiſſeur, traverſé dans ſa largeur & au milieu de ſa longueur, d'un manche qui déborde d'environ trois ou quatre pouces de chaque côté. Au milieu du manche eſt un trou ovale reſſemblant aſſez à l'orbite de l'œil. Le deſſous du poliſſoir eſt garni de liſieres de drap. On frotte le drap du poliſſoir avec de la potée en bâton, qui n'eſt autre choſe que le *caput mortuum* de l'eau-forte, préparé pour cet uſage; & on le mouille en le frottant d'une broſſe trempée dans l'eau. On poſe le poliſſoir ainſi frotté ou, en terme de métier, *graiſſé*, ſur un coin de la glace, & on le pouſſe devant ſoi auſſi loin qu'on a la force de le faire, en appuyant deſſus ſuivant un des bords de la glace, & ne paſſant le poliſſoir que ſur une partie de la glace. La partie qu'on polit, s'appelle *tirée*. La tirée prend la forme d'un éventail, n'ayant que la largeur du poliſſoir au coin de la glace, & ayant un pié ou quinze pouces de large à ſon autre extrémité.

Lorſque le poliſſoir eſt ſec, à force de le frotter ſur la glace, on le graiſſe de nouveau & on le ſeche encore. L'action de ſécher le poliſſoir eſt dite, *faire une ſéchée*; ainſi lorſqu'on dit, *qu'une tirée a été polie en deux ou trois ſéchées*, on entend par-là qu'on a graiſſé & ſéché le poliſſoir deux ou trois fois. Lorſqu'une tirée eſt parfaitement polie, on en fait une autre à côté; c'eſt-à-dire amenant toujours le poliſſoir ſur le même coin, & travaillant à côté de la premiere tirée un eſpace pareil, & dans la même forme.

On a ſoin que la ſeconde tirée empiette ſur la premiere, pour égaliſer le poli, & pour qu'on ne puiſſe diſtinguer les ſéparations des tirées. Après la ſeconde tirée, on en polit une troiſieme, auſſi de ſuite, juſqu'au bord qui eſt perpendiculaire au premier où l'on a commencé. Alors on dit, *que l'on a un coin de poli*; & lorſqu'on a pouſſé le poliſſoir de 30 ou 36 pouces ſur la glace, ce coin conſiſte en un quart de cercle, qui a pour centre le coin de la glace, & pour rayon 30 ou 36 pouces.

Ordinairement un coin ſe polit en quatre ou cinq tirées: on fait la même opération aux quatre coins.

Si les tirées ne ſe ſont pas croiſées, & qu'il reſte des endroits de la glace que le poliſſoir n'ait pas touchés, on fait d'autres tirées dans le milieu de la glace,

te, dirigées de la maniere la plus favorable pour atteindre tous les endroits non polis. Si les tirées des coins ſe ſont croiſées, le lieu de leur jonction eſt néceſſairement moins poli que le reſte des coins, & on s'y applique plus immédiatement.

Lorſque toutes les parties de la glace ſont à-peu-près au même degré de poli, on doit porter toute ſon attention à égaliſer le poli, & à mêler les divers chemins du poliſſoir. Pour cet effet, on fait des ſéchées ſur chaque bande de la glace, parallélement aux têtes (*n*), & d'une tête à l'autre : on en agit de même aux têtes parallélement aux bandes. Enfin on mouille d'eau de potée la ſurface entiere de la glace, qu'on ſeche enſuite avec le poliſſoir. Les ſéchées en bandes & en têtes dont nous avons parlé, ſont connues ſous le nom de *recoupage*, & la derniere ſéchée, où on mouille toute la ſurface de la glace, eſt dite *ſéchée d'eau.*

Le poliſſeur ſeroit très-fatigué s'il étoit obligé de tirer de ſes bras tout le frottement de ſon poliſſoir ; pour le ſoulager on lui a donné une *fleche*, qui n'eſt autre choſe qu'un morceau de bois verd d'environ ſix piés, qu'on courbe à force. A l'un des bouts eſt un *bouton* qui entre dans l'œil du poliſſoir ; à l'autre bout eſt un *clou* qui fixe la fleche à un plancher, diſpoſé environ à 24 pouces au-deſſus du banc. La fleche appuyée par ſon reſſort contre le plancher, fait arc-boutant contre le poliſſoir, & l'ouvrier n'a preſque plus qu'à faire gliſſer ce dernier.

Lorſqu'il y a des endroits où le frottement du poliſſoir ne ſuffit pas, on y ſubſtitue un autre outil, connu ſous le nom de *brulot*, abſolument ſemblable au poliſſoir, à l'exception que le brulot n'a environ que 2 pouces ou 2 pouces & demi de largeur.

Quand un côté de la glace eſt poli, on la deſcelle, & on la reſcelle pour polir le ſecond côté. On rougit en entier le côté poli, parce que le poli du ſecond côté ſeroit bien plus difficile à appercevoir, la glace ayant déjà de la tranſparence, & le fond blanc du plâtre offrant par cette raiſon une réflexion bien plus difficile qu'auparavant. On marque à l'ouvrier les défauts de ce côté, en les renfonçant d'une ligne blanche, qu'on forme en ôtant en ces endroits le rouge dont on avoit couvert toute la ſurface.

Après qu'on a deſcellé une glace, tant au douci qu'au poli, on racle le plâtre qui reſte ſur la pierre, avec l'inſtrument nommé *riflard*, qu'on peut voir dans la *figure.*

Une des pratiques ingénieuſes de l'attelier du poli, c'eſt le ſcellage des numeros. Comme ils ſont tous de trop petit volume pour être travaillés ſeuls, on eſt obligé d'en aſſembler un certain nombre ; mais ils ſont de différentes épaiſſeurs, & l'un débordant au-deſſus l'autre, il ſeroit impoſſible de les travailler en même tems. Alors on prend le parti de les aſſembler ſur une glace doucie, qu'on appelle *modele.*

On fait gliſſer les numeros ſur le modele, de maniere qu'il ne reſte point d'air entre les deux ſurfaces, au moyen de quoi le ſimple poids de l'atmoſphere les retient collés au modele. Les ſurfaces des numeros ſont néceſſairement bien à la regle du côté du modele, & la différence des inégalités d'épaiſſeur ne ſe fait ſentir que de l'autre côté, qu'on met ſur le plâtre lorſqu'on ſcelle. En ôtant le modele, la ſurface ſur laquelle on a à travailler ſe trouvera parfaitement unie. Le ſeul effet qui réſultera des épaiſſeurs inégales, ſera qu'il y aura ſous tel numero, plus ou moins de plâtre que ſous tel autre.

Après que les glaces ſont polies, on les nettoye, on les molette, & c'eſt la derniere opération du fabriquant.

Ce dernier apprêt qui eſt très-peu conſidérable, conſiſte à rectifier le poli, c'eſt-à-dire à corriger les défauts qu'on remarque au poli en regardant la glace poſée ſur un tapis noir, ou gros-bleu, & éclairée par un jour tombant obliquement ſur elle.

On ſe ſert pour cet effet d'un petit outil de bois, d'environ 4 pouces de long, ſur 2 pouces de large, & autant d'épaiſſeur, garni de liſieres, ou encore mieux de chapeau, & légérement graiſſé de potée : cet outil s'appelle *molette.*

Pour graiſſer la molette, on la frotte ſur un verre, qu'on tient ſcellé ſur une pierre mince qu'on mouille avec la broſſe, & qu'on frotte de potée : ce verre dans cet état s'appelle *moletoir.*

On paſſe la molette avec force ſur les endroits qu'on apperçoit moins bien polis que les autres, juſqu'à ce que le nuage qu'on y voyoit ſoit diſſipé.

La glace ayant reçu toutes ces façons, eſt dans le cas d'être étamée ; & c'eſt l'uſage le plus avantageux qu'on puiſſe en faire.

L'étamage eſt l'opération la plus ſimple, & en même tems la plus utile. On ſe ſert pour étamer d'une pierre bien droite & bien unie, entourée d'un cadre de bois, qui préſente au tour de trois côtés de la pierre, une petite rigolle, percée à deux des coins. Cette eſpece de table eſt tellement diſpoſée ſur les piés qui la ſoutiennent, qu'on peut à volonté la mettre de niveau, ou lui donner de la pente du côté où ſont les trous.

On commence d'abord par bien nettoyer la glace à étamer ; enſuite ſur ladite table bien de niveau, on étend une feuille d'étain battu, de maniere qu'il n'y reſte pas le moindre pli ; on répand après cela du mercure ſur la feuille d'étain, & diſpoſant une bande de papier ſur le bord de la table juſqu'à la feuille, du côté où il n'y a point de rigole, & où le cadre ne déborde pas la pierre, on fait gliſſer la glace, d'abord ſur le papier, & enſuite ſur le mercure, dans la vue que ſa ſurface ne prenne point de ſaletés dans le trajet.

On charge la glace de pierres pour qu'elle touche plus immédiatement à la feuille d'étain, & que le mercure ſuperflu en ſorte avec plus de facilité. C'eſt pour cette derniere raiſon que l'on penche la table, lorſque la glace eſt chargée. Le mercure ſuperflu coule dans la rigole, & ſe décharge par les trous qui y ſont pratiqués dans des baſſins de bois.

On ſent très-bien l'action du mercure dans l'étamage : il forme avec l'étain un amalgame qui s'unit à une des ſurfaces de la glace, & refléchit les rayons de lumiere.

Lorſqu'on juge l'étamage aſſez parfait & ſolide, on décharge la glace, & on la poſe ſur des égouttoirs de bois, dont on rend la pente plus ou moins rapide, à volonté, & ſur leſquels elle acheve de perdre le mercure ſuperflu qui pourroit lui reſter.

L'inſpection des *figures* rendra clair ce que nous venons de dire, tant des apprêts, que de l'étamage.

Tel eſt l'art de faire des glaces, qui eſt ſans contredit une des branches les plus utiles & les plus agréables de la *verrerie.* Je ſouhaite que ce que j'en ait dit ſoit aſſez clair pour en convaincre le lecteur ; & je ſerois trop heureux ſi je pouvois animer les artiſtes, plus inſtruits, à communiquer leurs obſervations & leurs travaux. *Cet article des glaces coulées eſt de M.* ALUT *le fils.*

Glaces ſoufflées. Le cryſtal étant affiné, les cannes ou felles dreſſées, les baquets remplis d'eau, la place bien arroſée & balayée, & le fourneau bien chaud, on appelle les ouvriers, on commence par cueillir. Pour cet effet, on chauffe un peu la felle, on en plonge le bout dans le cryſtal à la profondeur de deux ou trois pouces, on tourne la felle pendant que le bout en eſt dans le cryſtal liquide, on la retire doucement afin que le fil qu'elle entraîne puiſſe ſe ſéparer & ne ſoit point amené ſur le fil de l'ouvroir ; on la porte

(*n*) On appelle *têtes de la glace* les deux plus petits côtés ; & *bandes* les deux plus longs.

au baquet, on la rafraîchit avec de l'eau ; on laiſſe refroidir ce premier cueillage ; on le répete en cette maniere autant de fois qu'il eſt néceſſaire, ſelon la grandeur de la glace qu'on ſe propoſe de ſouffler l'avant dernier cueillage. Lorſque la matiere cueillie eſt un peu froide, on la ſouffle à deſſein de l'élargir, & de prendre au dernier coup plus de cryſtal : ce cueillage s'appelle *la poſte*. Quand elle eſt aſſez froide, on la replonge encore en tournant la felle dans le cryſtal ; on la retire en baiſſant la main doucement, afin de faire ſéparer le fil, & arrondir le cueillage ; cela fait, on va au baquet rafraîchir la canne ou felle ; le paraiſonnier la prend enſuite, & la porte au marbre ou à la table : c'eſt une plaque de fer de fonte, il la roule en la ſoufflant en même tems, & lui donnant la forme appellée *paraiſon*, qu'on voit *dans nos Pl.*

Quelquefois la paraiſon devient plus mince d'un côté que de l'autre ; alors on continue à tourner cette partie mince ſur le marbre ou ſur la table qui la refroidit, & ſoufflant en même tems, l'autre partie épaiſſe cede, & l'égalité ſe rétablit.

Cela fait, on va au baquet rafraîchir la felle, puis on la porte à l'ouvroir pour réchauffer la paraiſon égaliſée ; quand elle y eſt, on la tourne d'abord doucement, mais on augmente de viteſſe à meſure qu'elle s'amollit. Quand la paraiſon eſt aſſez chaude, on la retire pour la faire alonger ; ſi elle eſt bien lourde, deux ouvriers ou paraiſonniers ſoutiennent la felle en l'air, & donne lieu à la paraiſon de s'alonger ; on ſouffle à meſure qu'elle s'alonge, afin de lui donner le diametre qu'il faut, puis on la remet à l'ouvroir pour la réchauffer, obſervant comme auparavant de tourner d'autant plus vîte, qu'elle s'amollit davantage. Quand elle eſt aſſez chaude, on la retire, on acheve de l'alonger juſqu'au point convenable ; on poſe la felle ſur un tréteau ; un autre ouvrier, avec un poinçon & un maillet, y pratique un trou ; cela fait, on la reporte à l'ouvroir, mais on n'en réchauffe qu'environ la moitié ; quand elle eſt chaude, on revient au tréteau, & un autre ouvrier, avec le procello, met d'abord la pointe de cet inſtrument dans le trou fait avec le poinçon ; on tourne la felle, & comme le procello eſt à reſſort, le trou s'élargit peu-à-peu ; quand toute l'ouverture eſt faite, on reporte à l'ouvroir, on réchauffe comme auparavant, on revient, on monte ſur la chaiſe ; alors un ouvrier avec un ciſeau fend la piece juſqu'à la moitié. On deſcend de deſſus la chaiſe, on va au treteau, un autre ouvrier avec le pontil, l'attache à la piece ; puis avec un fer trempé dans l'eau, dont on poſe le bout ſur la piece, & d'où il en tombe ſur elle quelque goutte, prépare la ſéparation de la felle qui ſe fait d'un petit coup qu'on lui donne. La piece ſéparée de la felle, on la porte avec le pontil à l'ouvroir, pour la chauffer comme auparavant. On revient au treteau, on acheve d'ouvrir le trou avec le procello ; un ouvrier alors monte ſur la chaiſe, & avec un ciſeau on acheve de fendre. Un autre ouvrier s'approche avec une pelle ; on poſe la piece ſur cette pelle, on détache le pontil de la piece par un petit coup : l'ouvrier à la pelle la prend, la porte dans l'arche à applatir.

La chaleur de l'arche commence à l'amollir ; on poſe la piece ſur la table à applatir, l'ouvrier prend le fer à applatir, c'eſt une tringle de fer d'environ 10 ou 11 piés de long, & il renverſe un des bords de la piece vers la table, enſuite l'autre ; puis avec la poliſſoire, il frotte la glace par-tout pour la rendre unie ; enſuite on pouſſe la glace ſous l'arcade, afin de la faire entrer ſous le fourneau à recuire. A meſure qu'elle ſe refroidit, on la pouſſe vers le fond du fourneau ; quand elle eſt encore plus froide, c'eſt-à-dire, qu'il n'y plus de riſque qu'elle ſe plie ; on la dreſſe, & entre chaque ſept ou huit pieces ainſi dreſſées, on met la barre de travers pour les empêcher de courber. Sans ces barres, les pieces poſeroient les unes ſur les autres, & plieroient ; quelquefois la glace eſt ſi grande, qu'on ne peut pas la dreſſer ; alors on la retire de l'arche, on la prend ſur une pelle, & on la met dans le fourneau. Le fourneau étant plein, on le bouche, on marge, & on le laiſſe refroidir, mais on a grand ſoin de tenir le fourneau dans une chaleur convenable ; trop chaud, les pieces plieroient ; trop froid, elles ſe couperoient difficilement avec le diamant, & ſeroient trop ſujettes à caſſer : quand elles ſont froides on les retire, & on les emmagaſine.

Il y a deux ſortes de pontils ; le travers en étant un peu chaud, on les trempe dans le métal, ils s'en couvrent, on les laiſſe refroidir, puis on les attache à la piece.

Verreries en cryſtal. Les fours de ces *verreries* ſont ronds. *Voyez* les plans & les profils. Ils ſont faits en maſſe ou avec de la brique préparée exprès ; leur interieur & leur extérieur ſont revétus de briques ordinaires : on voit par le profil qu'il y a trois voûtes, une plus baſſe, qui eſt le foyer où il y a une grille faite de terre, ſur laquelle on place le bois à brûler ; & au lieu de tirer la braiſe par le tiſonnier, on remarque une petite porte au fond du foyer qui eſt à cet uſage. C'eſt par-là qu'on fait paſſer la braiſe dans une cave, quand il y en a trop. Cette voûte eſt percée d'une lunette qui donne paſſage à la flamme dans la ſeconde voûte où les pots ſont placés autour de la lunette. Cette ſeconde voûte eſt pareillement percée d'une lunette qui donne paſſage à la flamme dans l'arche ou dans la troiſieme voûte, dans laquelle on met recuire les marchandiſes ; ſi ceux qui conſtruiſent ces fours, ſe ſervoient de la méthode que nous avons expliquée dans la *verrerie* à bouteilles en charbon, pour faire & préparer leurs briques ſelon les voûtes de leur four, ils abrégeroient beaucoup leur travail dans la conſtruction ; car on peut déterminer les dimenſions des moules, de maniere qu'on n'auroit rien à tailler. On voit qu'au lieu de faire les faces du moule rectilignes, il faudroit qu'ils ſuiviſſent la courbure des voûtes, obſervant encore que les briques ſe retréciſſent, & que par conſéquent ſi l'on veut avoir un four de ſix piés en diametre, il faut faire les moules comme pour un four de ſix piés quatre pouces.

On fait les pots à la main ou dans un moule. Ils ont ordinairement 2 piés 2 ou 3 pouces de largeur, ſur 16 pouces de haut.

Quoiqu'il y ait huit pots dans ces fours, on ne travaille qu'à deux, trois ou quatre, & cela ſelon les nombres des ouvriers qu'on a, & ſelon les marchandiſes qu'on fait. Il y a deux ouvriers qui travaillent dans le même pot, auquel il y a deux ouvroirs, à-moins qu'on ne faſſe de groſſes pieces ; dans ce cas il n'y a qu'un ouvrier au même pot. Les autres pots ſont pour fondre & raffiner la matiere. A meſure qu'elle ſe raffine & qu'on en a beſoin, on la trafie d'un pot dans un autre avec la poche ou la cueillere, & cela ſans la retirer du four.

Trafier le verre ou le cryſtal, c'eſt prendre la poche ou la cueillere, la tremper dans l'eau, ſi elle eſt ſale, la laver & la plonger dans le cryſtal liquide ; & quand ſon baſſin en eſt plein, le renverſer dans les autres pots.

Quand ce pot eſt vuide, on le remplit derechef de ſa fritte, pour être raffinée & tenue prête à être trafiée.

Dans ces fours, qu'il y ait ſix, ſept à huit pots, il faut autant d'arcades qu'il peut y avoir de pots. C'eſt par ces arcades qu'on fait entrer les pots dans le four, & non pas, comme dans les autres *verreries*, par

la tonnelle. Quand ils ſont cuits, on les prend ſur une planche, & on les porte, comme on voit dans les figures. On bouche le devant des arcades avec des torches faites de la même terre que le four. *Voyez* TORCHE, VERRERIE *à bouteilles*.

Nous avons dit que les pots étoient faits à la main ou au moule; mais nous ajoutons qu'on a le même ſoin à éplucher la terre.

On fait dans les *verreries* dont nous traitons, outre le cryſtal, le verre blanc, le verre commun, les verres de couleurs, & les émaux.

Il ſemble qu'on doive au haſard la rencontre de la premiere compoſition du cryſtal, que les Chimiſtes ont enſuite perfectionnée. Car c'eſt à eux qu'on a l'obligation de ces belles couleurs que l'on pratique au cryſtal, qui imitent ſi bien les pierres précieuſes, avec la matiere & l'emploi de leurs teintures qui ſe tirent des métaux & des minéraux.

Les premieres ou élémentaires matieres du cryſtal ſont le ſalpêtre, le ſel de ſoude, la potaſſe, le ſable blanc & cryſtallin, ou le caillou noir ou pierre à fuſil réduit en poudre; ce qui n'eſt pas difficile. Faites rougir ce caillou au feu, jettez-le dans de l'eau fraîche, & il deviendra aiſé à piler. Mais j'avertis qu'on ne s'en ſert guere, quoiqu'il faſſe le plus beau cryſtal. On aime mieux employer le ſable qu'on trouve tout pulvériſé, que de perdre du tems & de la peine à pulvériſer le caillou.

Quand on ſe ſert du ſalpêtre ſeulement, on ne fait point de fritte; on prend du ſalpêtre qu'on mêle avec le ſable ou caillou réduits en poudre, autrement appellé *tarce*, & on met le tout dans les pots: mais ſi l'on emploie le ſel de ſoude, il faut faire une fritte.

On prendra dans l'*art de la verrerie* la maniere de tirer le ſel de ſoude. Cet auteur qui ne ſavoit rien du tout de l'art de la *verrerie*, a tiré ce qu'il peut y avoir de bon dans ſon livre d'un auteur italien, appellé *Nery*, & d'un auteur anglois appellé *Merret*.

Le ſel de ſoude bien purifié donnera un très-beau cryſtal.

Il faut obſerver que les compoſitions qu'on donnera du cryſtal, quoiqu'elles réuſſiſſent dans les *verreries* où elles ſont en uſage, il ne s'enſuit pas qu'elles aient le même ſuccès ailleurs. Car les ſels peuvent être plus ou moins forts, les ſables plus ou moins fondans. Cela ſuffit pour faire manquer: mais pour s'aſſurer de ſon fait, il faut recourir aux épreuves. Prenez cinq ou ſix livres de compoſition, mettez-les dans un petit creuſet: procédez du reſte comme dans les eſſais pour la *verrerie* en bouteille; quand la matiere ſera rafinée, ſi le cryſtal ſe trouve trop tendre ou trop mol, il faut ajouter un peu de ſable. S'il eſt dur & qu'il ne fonde pas, il en faut conclure que les ſels ſont foibles, ou que le ſable eſt très-dur; & pour y remédier, il faut ou ajouter du ſel, ou ôter du ſable.

On peut compter ſur les compoſitions ſuivantes.

Prenez cent livres de ſalpêtre, cent cinquante livres de ſable blanc, pur & net, & où il n'y ait point de matieres terreſtres, & dont on s'aſſurera, comme dans la *verrerie* à bouteilles. Ajoutez deux livres d'arſenic blanc; faites-en bien le mélange, rafinez, & quand la matiere ſera affinée, cueillez, ſoufflez une piece qui ait l'épaiſſeur d'un écu de France. Si le papier paroît à-travers ce morceau de cryſtal froid, comme à la vue, ſans perdre de ſa blancheur, le cryſtal eſt comme il doit être. Mais ſi vous appercevez quelque teinture verdatre, prenez de l'arſenic blanc, pilez-le; prenez-en plus ou moins, ſelon que le cryſtal ſera plus ou moins verdâtre: mettez-le dans un cortet de papier, & le gliſſez enſuite dans le trou d'une barre de fer, qu'on appelle *le quarré*; & plongez enſuite cette barre au fond du pot; levant cette barre d'une main, & éloignant le viſage le plus que vous pourrez, afin d'éviter la vapeur, remettez cette barre, & lui faites faire le tour du pot: continuez cette manœuvre juſqu'à ce que la barre ſoit rouge: retirez alors la barre; & au bout de deux ou trois heures, vous appercevrez du changement en mieux dans votre cryſtal. Mais pour lui donner encore plus de pureté, tirez-le hors du pot avec la poche ou la cueillere; faites-le couler dans de l'eau fraîche, dont vous remplirez des baquets. Quand il ſera froid, relevez-le de-là; remettez-le dans les pots; refondez-le, & vous aurez un cryſtal plus pur.

Autre compoſition avec la mine de plomb. Prenez deux cens cinquante livres de minium ou de mine de plomb, cent livres de ſable; ajoutez cela à la compoſition précédente, avec trois livres d'arſenic blanc; mêlez-bien; faites fondre.

Faites les obſervations précédemment indiquées; ſi vous avez des groiſils ou morceaux de cryſtal caſſé, ajoutez-les à la compoſition avant que de la mêler dans les pots.

Autre compoſition avec le ſel de ſoude. Le ſel de ſoude étant fait, comme on verra à l'article des glaces; prenez de ce ſel reduit en poudre cent cinquante liv. deux cens vingt-ſept livres de ſable blanc, ou caillou, ou tarce; ajoutez cinq livres de manganeſe en poudre très-fine; mêlez; faites paſſer par un crible de peau: mêlez encore; mettez le tout dans la carquaiſe, & faites-en un fritte, comme nous avons dit aux glaces.

La manganeſe de Piémont eſt la meilleure. Faites-la bien rougir au feu, puis jettez-la dans de l'eau fraîche; retirez-la; faites-la ſécher; quand elle ſera ſeche, pilez, paſſez à un tamis de ſoie, & elle ſera préparée & prête à l'uſage.

Quand la fritte ſera faite, plus long-tems vous la garderez, meilleure elle ſera.

Quand vous voudrez vous en ſervir, vous remarquerez ſi le cryſtal qu'elle donnera ſera fin, ou s'il aura quelque teinture verdâtre; & vous ajouterez de la manganeſe en poudre plus ou moins, ſelon que le cryſtal ſera plus ou moins verd ou obſcur; pour cela vous vous ſervirez du quarré. Vous laiſſerez raffiner; & vous acheverez de le rendre net, en le coulant dans l'eau.

Quand je dis qu'on ſe ſert du quarré, c'eſt de la maniere ſuivante. Vous répandrez la manganeſe ſur la ſurface du cryſtal avec une cueillere, & vous mêlerez enſuite avec le quarré. Il y en a qui font faire le bout rond à cet inſtrument; mais il n'en eſt pas plus commode pour cela.

Autre compoſition qui ne donnera pas un beau cryſtal, mais un beau verre blanc. Prenez de la ſoude d'Alicante pilée, & paſſée au tamis de ſoie, parce que cette ſoude étant mêlée de pierre, il eſt bon que la pouſſiere en ſoit très-menue, afin que cette pierre ſe fonde plus facilement. Prenez deux cens livres de cette ſoude ainſi paſſée, cinquante livres de ſel de nitre, deux cens ſoixante-quinze livres de ſable, dix onces de manganeſe en poudre; mêlez; faites une fritte. Quand vous emploirez cette fritte, remarquez quand le cryſtal ſera en fuſion, s'il n'eſt pas un peu bleuâtre ou verd; dans le cas où cela ſeroit, ajoutez de la manganeſe ſelon le beſoin; & dans vos eſſais, ſi vous trouvez le cryſtal un peu rouge, c'eſt bon ſigne; cette rougeur paſſera: ſi cette rougeur eſt trop foncée, jettez dans les pots quelques livres de groiſils de cryſtal; cette addition mangera la rougeur. Si le pot étoit trop plein, il en faudroit ôter avec la poche pour faire place au groiſil.

Obſervation. Quand le cryſtal ſera en fuſion, on appercevra à ſa ſurface un ſel, qu'on appelle *ſel de verre*; il ne faut pas ôter ce ſel trop tôt, mais ſeulement quand la matiere eſt bien fondue, & qu'en le tirant avec un ferret chaud on s'apperçoit que le verre commence à s'affiner. On enleve ce ſel avec la po-

che, mais non pas entierement. Il faut bien prendre garde qu'il n'y ait de l'eau dans la cueillere, cela feroit ſauter le ſel avec grand bruit, & l'on riſqueroit d'avoir le viſage brûlé, & même les yeux crevés.

Beau verre commun. Prenez cent livres de ſoude en poudre, cent cinquante livres de cendre de fougere, cent quatre-vingt-dix de ſable, ſix onces de manganeſe; mêlez, calcinez, mettez le tout chaud dans le pot; rafinez, mêlez à cela les collets de verre blanc, c'eſt-à-dire, le reſtant de verre qui tenoit au bout des cannes, & qu'on conſervoit dans la caſſette; on ne les a point employés ni avec le cryſtal, ni avec le beau verre blanc, parce que les pailles de fer qui s'y attachent auroient nourri le cryſtal.

Les verres à boire ſe font avec la cendre de fougere ſeulement & le ſable, mêlés enſemble & calcinés.

Remarquez que pour tout beau verre & cryſtal, il faut laver le ſable quand il n'eſt pas pur.

Cryſtal avec la potaſſe. Prenez cent ſoixante livres de ſable, cent quatre de potaſſe la plus pure, dix livres de craie purifiée, cinq onces de manganeſe; mêlez; faites fondre; rafinez: ſi le cryſtal eſt obſcur, faites-le couler dans l'eau; refondez, & vous aurez un cryſtal qui ne le cédera point à celui de Bohème.

Mais obſervez de n'employer de la craie que bien blanche, ſeche & pilée groſſierement; mettez-la enſuite dans une cuve avec de l'eau propre; remuez juſqu'à ce qu'elle ſoit diſſoute; laiſſez-la repoſer ſept à huit minutes; verſez l'eau par inclinaiſon; cette eau emportera la plus pure; laiſſez repoſer cette eau; la craie ſe précipitera; vous la ferez ſécher dans des vaiſſeaux non-vernis.

Avant que de commencer à travailler, on dreſſera les cannes, on écrémera comme dans la *verrerie*. On ôtera les pierres qui ſe trouveront dans l'écrémure avec les pincettes.

On commence par prendre ou cueillir du cryſtal avec la canne, qui eſt un peu chaude, & dont le ſerviteur met le bout dans le cryſtal. Il tourne la canne, le verre s'y attache; s'il n'en a pas pris d'un premier coulage autant qu'il en faut, il réitere la même opération: puis le marbre étant bien propre, il roule deſſus la matiere cueillie, il ſouffle; ſi la piece eſt figurée, cannelée, à pattes, il la ſouffle dans un moule de cuivre; puis il marque le col avec un fer: ſi c'eſt une caraffe, il la donne à l'ouvrier qui la réchauffe dans l'ouvroir; puis la mettant dans un moule de bois, il la ſouffle de la groſſeur qu'elle doit avoir; il en enfonce enſuite le cul avec les pincettes; il glace, c'eſt-à-dire qu'il ſépare la caraffe de la canne: il attache au cul le pontil: il rechauffe le col à l'ouvroir; puis il s'aſſied ſur le banc, & avec le fer il façonne le col, en le tournant & appliquant le fer en-dedans & en-dehors; roulant toujours le pontil. L'ouvrage étant achevé, on le met dans l'arche ou ſous la troiſieme voûte pour y recuire. Le tireur le reprend enſuite avec une fourche, & le met dans la ferraſſe, & quand la ferraſſe eſt pleine, le tireur la fait deſcendre, & il en ſubſtitue une autre à ſa place. Cette autre eſt enchaînée à la premiere: il continue la même manœuvre juſqu'à ce que tout ſoit plein: il ôte enſuite les marchandiſes, porte la ferraſſe, la remet dans l'arche; ainſi cette ferraſſe circule continuellement.

VERRES, MUSIQUE DES, (*Arts.*) on a imaginé depuis quelques années de produire à l'aide des *verres* une nouvelle eſpece d'harmonie, très-flatteuſe pour l'oreille.

On prétend que c'eſt un anglois nommé *Puckeridge*, qui en eſt l'inventeur; cependant cette méthode eſt connue depuis long-tems en Allemagne. L'inſtrument dont on ſe ſert pour cet effet eſt une boîte quarrée oblongue, dans laquelle ſont rangés & fixés pluſieurs *verres* ronds de différens diametres, dans leſquels on met de l'eau en différentes quantités. En frottant avec le doigt mouillé ſur les bords de ces *verres*, qui ſont un peu rentrans, on en tire des ſons très-doux, très-mélodieux & très-ſoutenus; & l'on eſt parvenu à jouer de cette maniere des airs fort agréables.

Les Perſans ont depuis fort long-tems une façon à-peu-près ſemblable de produire des ſons; c'eſt en frappant avec de petits bâtons ſur ſept coupes de porcelaine remplies d'une certaine quantité d'eau, ce qui produit des accords.

VERRIER, ſ. m. (*Communauté.*) il y a Paris une communauté de marchands *verriers*, maîtres couvreurs de flacons & bouteillers en oſier, fayance, & autres eſpeces des marchandiſes de *verre*. Ce ſont ces marchands qu'on appelle communément *fayanciers*, parce qu'ils font un grand commerce de cette ſorte de vaiſſelle de terre, dont l'invention vient de Faenza, petite ville d'Italie.

Les plus anciens ſtatuts qu'on ait de cette communauté avoient été accordés par lettres-patentes de Henri IV. du 20 Mars 1600, vérifiées en parlement le 12 Mai ſuivant. Les nouveaux ſtatuts ſont de 1658. La Mare, *traité de la police.* (*D. J.*)

VERRIER, *terme de Vannier*, c'eſt un ouvrage d'oſier fait en quarré ou en ovale, à un, à deux ou trois étages, & dont on ſe ſert pour mettre les verres.

VERRIERES, ſ. f. (*Jardinage.*) ce ſont de petites ſerres conſtruites de planches, & couvertes par-deſſus, & pardevant de chaſſis de verres qui ſe ferment régulierement; on les étend ſur une planche de terre pour y élever les ananas & les plantes délicates. Les Anglois s'en ſervent communément, & on en voit auſſi au jardin du roi à Paris. Ces *verrieres* garantiſſent les jeunes plantes des froids & des pluies froides du printems.

VERROTERIE, ſ. f. (*Comm.*) menue marchandiſe de verre ou de cryſtal, qu'on trafique avec les ſauvages de l'Amérique, & les noirs de la côte d'Afrique.

VERROU *ou* VERROUIL, ſ. m. (*Serrur.*) piece de menus ouvrages de ſerrurerie, qu'on fait mouvoir dans des crampons ſur une platine de tole ciſelée ou gravée pour fermer une porte. Il y a des *verroux* à grande queue, avec bouton ou poignée tournante pour les grandes portes & fenêtrages; & des petits, qu'on nomme *targettes*, attachés avec des crampons ſur des écuſſons pour les guichets des croiſées. Ces targettes ſont les unes à bouton, & s'attachent en ſaillie; & les autres à queue recourbée en-dedans, avec bouton, & entaillées dans les battans des volets, afin que ces volets puiſſent ſe doubler facilement. Il y a encore des *verroux* à panache.

Des verroux à pignons qui ſe ferment à clé par le dehors, ils ſont montés ſur une platine comme le *verrou* d'une targette, avec des crampons; la partie ſupérieure eſt dentée pour recevoir le pignon; au-deſſus eſt un foncet, dont les piés ſont fixés ſur la platine. Au milieu du foncet, on a percé un trou; un autre trou pareil a été percé ſur la platine. C'eſt là que paſſe un arbre qui porte le pignon qui doit faire mouvoir le *verrou*. La partie de l'arbre doit être vers la platine de longueur ſuffiſante pour affleurir la porte en-dehors, & avoir une forme ou quarrée ou triangulaire, comme on la donne aux broches des ſerrures des coffres forts, lorſqu'elles entrent dans la forure faite à la tige d'une clé ſans panneton. *Des verroux plats* qui ne ſont pas montés ſur platine, mais qu'on poſe ſur les portes avec deux crampons à pointes ou à pattes. *Des verroux montés ſur platine ou à reſſort*, qui en effet montés ſur platine, ſont fixés par deux crampons, entre leſquels on place le reſſort, ou une queue.

Selon M. Ménage, le mot *verrou* vient du latin *veruculus*, qui a la même ſignification. (*D. J.*)

VERRUE, (*Chirurg.*) par le vulgaire *poireau*, en latin *verruca*.

Les *verrues* ſont de petites excroiſſances ou tubercules brunâtres qui viennent ſur pluſieurs parties du corps, mais plus ordinairement ſur le viſage & ſur les mains.

Elle varient pour la forme & pour la groſſeur. Les unes ſont groſſes & plates, d'autres menues, d'autres reſſemblant à une poire pendante par la queue. On ne les extirpe pas pour la douleur ou le danger, mais pour la difformité qu'elles cauſent, ſur-tout lorſqu'elles ſont placées ſur des endroits viſibles, comme le viſage, le cou ou les mains de femmes belles d'ailleurs. Quoiqu'on cite une infinité de remedes, les uns ſympathiques, d'autres purement ſuperſtitieux & frivoles, dont on vante l'efficacité ; il n'y a rien de plus ſûr ni de plus prompt que la main du chirurgien. Voici les principales méthodes qu'il emploie.

Celle qui mérite le premier rang eſt la ligature : on la pratique pour les *verrues* qui ſont menues du côté de la racine, & en quelque maniere pendantes ; on paſſe autour de la *verrue* un crin de cheval, ou un fil de ſoie ou de chanvre qu'on ſerre bien fort. La *verrue* privée par le retréciſſement de ſes vaiſſeaux, des ſucs qui la nourriſſoient, ſe deſſeche & tombe.

Un autre moyen eſt d'employer un inſtrument de chirurgie, embraſſant la *verrue* avec un crochet ou une pince, & de la ſéparer enſuite bien adroitement avec des ciſeaux ; on applique après cela pendant quelques jours la pierre infernale, ou quelques autres remedes corroſifs; afin que s'il reſtoit une portion de la racine qui pût pouſſer un nouveau tubercule, elle ſe trouve détruite.

Si les *verrues* ſont d'une groſſeur extraordinaire, il faut avoir recours aux corroſifs ; & afin que ces remedes puiſſent bientôt conſumer la partie ſaillante, on commence par couper la ſommité dure du tubercule avec un raſoir, ou une paire de bons ciſeaux ; cela fait, on applique de tems en tems ſur la plaie de l'huile de tartre par défaillance, ou quelque eſprit acide, dont le plus doux eſt l'eſprit de ſel. Si l'on ne réuſſit pas, on ſubſtituera des remedes plus forts, par exemple, de l'eſprit ou de l'huile de vitriol, de l'eau-forte ou du beurre d'antimoine.

Pour les *verrues* tendres & molettes, on vient quelquefois à bout de les emporter ſimplement, en les frottant ſouvent avec le ſuc jaune de la grande chélidoine ou le lait d'éſule.

Mais il faut apporter bien de la précaution dans l'uſage des corroſifs autour des paupieres ou des yeux, de crainte qu'il n'en entre dans l'œil, & que la vue n'en ſoit éteinte. Il faut auſſi avoir attention que les parties adjacentes au tubercule ne ſoient point endommagées par le corroſif. Pour cet effet, il convient d'environner la *verrue* d'un anneau ciré ou d'une emplâtre perforée dont la *verrue* ſorte, au moyen de quoi on la pourra cautériſer ſans riſque pour les parties circonvoiſines. On peut appliquer le corroſif pluſieurs fois par jour. On détruira par la même méthode les autres tubercules, & toutes les difformités cutanées de même eſpece.

La quatrieme façon d'extirper les *verrues* eſt d'y appliquer un fer rouge de la largeur du tubercule, de maniere qu'il pénetre juſqu'au fond de la racine. Il eſt vrai qu'il n'y a point de méthode plus violente ; mais il faut avouer auſſi que, ſi la douleur eſt aiguë, c'eſt l'affaire d'un moment. On applique ſur l'endroit cautériſé du baſilicon ou de l'onguent digeſtif, & par-deſſus une emplâtre refrigérative, comme, par exemple, l'emplâtre de frai de grenouille. On ne ſauroit exprimer combien cette méthode eſt efficace en ce que ces excroiſſances détruites ne reviennent jamais.

Il y a une cinquieme méthode qui eſt ſeulement particuliere aux empiriques, c'eſt de frotter d'abord & d'échauffer le tubercule avec quelque onguent émollient, puis de l'arracher & de l'emporter de vive force avec le pouce & l'index. Mais outre que cette méthode eſt fort douloureuſe, elle eſt fort ſouvent inutile, la *verrue* repouſſant ordinairement de ſa racine qui n'a pas été exactement arrachée.

Enfin nous ne devons pas manquer d'obſerver qu'il ſe voit quelquefois, ſur-tout au viſage, aux levres, & près des yeux une eſpece de *verrues* livides ou bleuâtres, qui ſemblent tendre à un carcinome ou à un cancer ; il faut laiſſer ces ſortes de *verrues* telles qu'elles ſont, plutôt que d'en tenter l'extirpation ; car dès qu'elles ont été irritées par la main du chirurgien, elles dégénerent en carcinome, & font enfin périr le patient d'une maniere déplorable. *Heiſter.* (*D. J.*)

VERRUE DES PAUPIERES, (*Méd. Chirurg.*) maladie des paupieres. Voici ce qu'en dit Maître-Jean, le meilleur auteur à conſulter.

On ſait que les *verrues* ſont des prolongations des fibres nerveuſes, & des vaiſſeaux qui rampent ſous l'épiderme ; ces prolongations forment de petites excroiſſances ou de petites tumeurs qui s'élevent au-deſſus de la peau, & qui attaquent les paupieres, comme beaucoup d'autres parties du corps. Elles naiſſent ou ſur leur ſuperficie extérieure ou ſur l'intérieure, ou ſur leur bord ; de-là les différentes eſpeces de *verrues* des paupieres, ſur leſquelles nous allons entrer dans quelque détail.

La *verrue* des paupieres qui a la baſe ou racine grêle & longue, & une tête plus large & de médiocre grandeur, appellée par les Grecs *acrochordon*, vient plus ſouvent ſur la ſuperficie extérieure ou au bord des paupieres. C'eſt la premiere eſpece de *verrue* pendante, nommée par les Latins *verruca penſilis*.

Celle qui eſt appellée thymale (*thymus*) à cauſe qu'elle reſſemble en figure & en couleur à la tête du vrai thym blanc de Candie ou *verrue porale*, pour ſa reſſemblance à la tête d'un porreau, ſeconde eſpece de *verrue pendante*, eſt une petite éminence charnue pareillement étroite, mais plus courte par le bas & large par le haut, âpre, inégale ou crevaſſée par-deſſus, couleur blanchâtre ou rougeâtre, & ſans douleur quand elle eſt benigne ; quand elle eſt maligne, cette éminence eſt plus grande, plus dure, plus âpre, de couleur livide, ſanieuſe, douloureuſe lorſqu'on la touche ou qu'on y applique des remedes. Elle ſe forme plutôt en la partie intérieure des paupieres, & quelquefois auſſi en l'extérieure. Quand cette *verrue* eſt petite, elle retient le nom de *thymale* ; & quand elle eſt fort grande, on l'appelle un fic, *ficus* en latin, συκωσις en grec, à cauſe de ſa reſſemblance à une figue.

Celle qui a la baſe large, nommée par les Latins *verruca ſeſſilis*, qu'on peut appeller *fourmilliere*, du mot grec *myrmecia*, & du latin *formica*, parce que par le grand froid elle cauſe des douleurs qui imitent le picotement des fourmis, eſt une éminence de la peau peu élevée, ayant la baſe large & qui diminue vers le haut ; cette *verrue* eſt caleuſe, quelquefois noire, & le plus ſouvent rougeâtre ou blanchâtre ; elle a pluſieurs petites éminences ſemblables aux grains d'une mûre, d'où vient qu'on l'appelle auſſi *meurale* ou *morale*. Elle vient aſſez ordinairement à la partie intérieure des paupieres. Voilà les trois eſpeces de *verrues* qui arrivent le plus communément dans ces parties. Je n'ai rapporté leurs différens noms, qu'afin qu'on les puiſſe connoître dans les auteurs.

Les *verrues* extérieures ſont plus ſeches, plus fermes, moins ſujettes à ſaigner, quoique crevaſſées,

& ſouvent elles ſont preſque de la couleur de la peau, particulierement quand elles ne ſont pas chancreuſes ; quand elles attaquent la ſuperficie intérieure des paupieres, elles ſont humides, molaſſes, ſujettes à ſaigner au moindre attouchement ; quelquefois purulentes, à cauſe qu'elles s'échauffent & s'ulcerent aiſément par l'humidité du lieu & le frottement fréquent des paupieres ; leur groſſeur le plus ſouvent n'excede pas celle d'un pois, & leur couleur eſt ordinairement d'un rouge blanchâtre.

Les *verrues* pendantes ont des vaiſſeaux à leur baſe qui les abreuvent, & qui ſont ſi conſidérables, eu égard à leur peu de volume, que lorſqu'on les extirpe, il en ſort du ſang aſſez abondamment. Quelquefois elles tombent, ſe diſſipent & ſe guériſſent d'elles-mêmes, particulierement celles qui viennent en la partie intérieure des paupieres, & qui renaiſſent aſſez ſouvent ; quelquefois même les unes & les autres s'enflamment, s'abſcedent ou s'ulcerent ; & quelquefois auſſi, après être tombées, abſcédées ou ulcérées, leur racine reſtante ſe groſſit inſenſiblement & ſe convertit en une tumeur skirrheuſe.

La premiere eſpece, quand on l'extirpe, ne laiſſe aucune racine, & par conſéquent ne revient point ; mais la ſeconde eſpece, à cauſe d'une petite racine ronde & quelquefois filamenteuſe qui reſte enfoncée dans la chair, eſt ſujette à germer de nouveau, à-moins qu'on ne conſomme cette petite racine.

Les *verrues* à baſe large rarement guériſſent, ſi on ne les panſe, & même ſouvent on ne les peut diſſiper ; & quand leur baſe eſt fort large, on ne les peut couper ſans qu'il y reſte un ulcere, dont les ſuites ſeroient fâcheuſes : c'eſt pourquoi on ne coupe que celles dont la baſe n'a pas plus d'étendue que leur corps.

Les *verrues* malignes & chancreuſes ne guériſſent point par les remedes, & il eſt très-rare qu'elles guériſſent par l'opération quand leurs racines ſont groſſes & dures, & qu'elles rampent en pluſieurs endroits de la paupiere, à-moins qu'on n'emporte la piece qui les contient, encore cette opération eſt fort ſuſpecte.

On diſſipe ou emporte les *verrues* des paupieres par les remedes ou par l'opération. Les remedes ne conviennent qu'aux *verrues* de leur ſuperficie extérieure, l'œil ne pouvant ſouffrir de tels remedes, ſi on vouloit s'en ſervir pour les *verrues* intérieures ; & l'opération convient également aux extérieures & aux intérieures.

Les remedes diſſipent & emportent les *verrues* en deſſéchant & abſorbant l'humeur qui les nourrit, ce qui fait qu'elles s'attrophient enſuite & s'évanouiſſent. De ces remedes, les uns agiſſent ſi lentement, qu'à peine s'apperçoit-on de leurs effets ; les remedes lents ſont le ſuc laiteux de piſſenlit, le ſuc de chicorée verrucaire, de geranium robertianum, de pourpier, de millefeuille, *&c.* mais les autres remedes agiſſent plus puiſſamment, comme le ſuc de racines de grande chélidoine, la poudre de ſabine, *&c.* Il faut préférer ces derniers, &, pour s'en ſervir, on doit incorporer la poudre de ſabine avec un peu de miel, pour en oindre les *verrues* trois ou quatre fois par jour, ou les oindre de même du ſuc de chélidoine juſqu'à ce qu'elles diſparoiſſent. Mais on les détruit plus promptement par les remedes cauſtiques, je veux dire en les touchant légerement avec l'eau-forte, l'eſprit-de-vitriol, l'eau de ſublimé, ou bien on peut employer la liqueur ſuivante.

Prenez du verdet, de l'alun & du ſel commun, une dragme de chacun, du vitriol romain & du ſublimé corroſif, de chacun une demi-dragme ; pilez ces choſes, & les faites bouillir dans quatre onces d'eau de pluie ; filtrez la liqueur, & la conſervez dans une phiole pour vous en ſervir comme deſſus : prenez bien garde qu'il n'entre d'aucun de ces remedes dans l'œil.

L'opération qui eſt le plus ſûr moyen & le plus prompt pour emporter les *verrues* conſidérables des paupieres, ſoit extérieures ou intérieures, ſe fait en deux manieres, ou en les liant ou en les coupant. La ligature convient aux deux eſpeces de *verrues* pendantes, quand elles ſont en-dehors des paupieres ou à leurs extrémités : on les lie d'un nœud de chirurgien le plus près de la peau qu'on peut, avec un fil de ſoie ou de lin ; ce nœud ſe fait en paſſant deux fois l'extrémité du fil par l'anneau qu'on forme d'abord, & par ce moyen on le ſerre quand on veut, de jour à autre, juſqu'à ce que la *verrue* ſoit tombée. S'il reſte quelque petite racine, on la conſomme en la touchant avec quelques-unes des eaux cauſtiques ſuſdites, pour empêcher qu'elle ne repullule ; enſuite on deſſeche l'ulcere reſtant ou avec l'onguent de tuthie, ou quelque collyre deſſicatif.

La ligature ne ſe pratique point pour les intérieures, parce que le fil ſeroit un corps étranger qui incommoderoit trop l'œil ; ainſi on les coupe. Pour le faire, on prend avec le pouce & le doigt indice de la main gauche le bord de la paupiere, on la renverſe, & avec des ciſeaux qu'on tient de l'autre main, on coupe les *verrues* tout près de la peau, ſoit qu'elles ſoient à baſe large ou à baſe étroite ; on laiſſe enſuite abaiſſer la paupiere, & le ſang s'arrête preſque toujours de lui-même ; s'il tardoit à s'arrêter, on feroit couler dans l'œil quelques gouttes d'un collyre fait avec quinze grains de vitriol blanc, & un ſcrupule de bol de levant lavé, diſſout dans deux onces d'eau de plantain, rendue fort mucilagineuſe par l'infuſion de la gomme arabique ou tragacanth. On deſſeche enfin l'ulcere avec un collyre deſſicatif.

On coupe auſſi les *verrues* extérieures des paupieres & celles qui pendent à leurs bords de la même maniere que les intérieures ; & pour le faire plus ſûrement, on étend avec deux doigts la paupiere, & on les tranche avec la pointe des ciſeaux ; ſi le ſang ne s'arrête pas, on ſe ſert d'une poudre faite avec une partie de vitriol romain calciné, deux parties de gomme arabique, & trois parties de bol de levant ; on en met un peu ſur un plumaceau qu'on applique ſur la plaie, & que l'on contient avec les doigts juſqu'à ce que le ſang ſoit arrêté. On applique enſuite deſſus un petit emplâtre de diapalme, une compreſſe, & le bandage ordinaire qui finiſſent la cure. (*D. J.*)

VERRUE, (*Conchyl.*) terme à-peu-près ſynonyme à *boſſe* ou *tubercule ;* il faut ſeulement remarquer que les *verrues* ſont des tubéroſités plus inégales, plus poreuſes & plus petites. (*D. J.*)

VERRUE, (*Jardinage.*) eſt une eſpece de boutons qui vient ſur l'écorce des arbres ; c'eſt une excroiſſances de matiere, une abondance de la ſeve qui ſe porte plus ſur une branche que ſur une autre.

VERS, (*Poéſie.*) un *vers* eſt un diſcours, ou quelque portion d'un diſcours, dont toutes les ſyllabes ſont réglées, ſoit pour la quantité qui les rend breves ou longues, ſoit pour le nombre qui fait qu'il y en a plus ou moins ; quelquefois même elles le ſont pour l'un & pour l'autre. Il y a des *vers* latins dont les ſyllabes ſont réglées pour la quantité & pour le nombre : comme l'aſclépiade, l'hendécaſyllabe. Il y en a qui ne le ſont que pour la quantité ſeulement, comme pour les héxametres. Les *vers* françois ne le ſont que pour le nombre des ſyllabes.

On ſait que les latins nommerent ainſi le *vers*, parce qu'il ramene toujours les mêmes nombres, les mêmes meſures, les mêmes piés ; ou ſi l'on veut, parce, quand on l'a écrit, fût-on au-milieu de la page, on recommence la ligne. Il appellent *verſus*, tout ce qui eſt mis en ligne ; ce qui par-là faiſoit ordre.

Une meſure eſt une eſpace qui contient un ou pluſieurs tems. L'étendue du tems eſt d'une fixation arbitraire. Si un tems eſt l'eſpace dans lequel on prononce une ſyllabe longue, un demi-tems ſera pour la ſyllabe breve. De ces tems & de ces demi-tems ſont compoſées les meſures: de ces meſures ſont compoſés les *vers*, & enfin de ceux-ci ſont compoſés les poëmes. *Voyez* donc POEME, & ſes différentes eſpeces; *voyez* POÉSIE, VERS (*Poëſie du*) POETE, VERSIFICATION, *&c.* car il ne s'agit ici que de la définition des *vers* en général; les détails ſont réſervés à chaque article particulier.

J'ajouterai ſeulement qu'avant Hérodote, l'hiſtoire ne s'écrivoit qu'en *vers* chez les Grecs. Cet uſage étoit très-raiſonnable, car le but de l'hiſtoire eſt de conſerver à la poſtérité le petit nombre de grands hommes qui lui doivent ſervir d'exemple. On ne s'étoit point encore aviſé de donner l'hiſtoire d'une ville en pluſieurs volumes *in-folio*; on n'écrivoit que ce qui en étoit digne, que ce que les peuples devoient retenir par cœur, & pour aider la mémoire on ſe ſervoit de l'harmonie des *vers*. C'eſt par cette raiſon que les premiers philoſophes, les légiſlateurs, les fondateurs des religions, & les hiſtoriens étoient poëtes. (*D. J.*)

VERS FRANÇOIS, (*Poëſie françoiſe.*) aſſemblage d'un certain nombre de ſyllabes qui finiſſent par des rimes, c'eſt-à-dire, par un même ſon à la fin des mots.

C'eſt ſeulement par le nombre des ſyllabes, & non par la qualité des voyelles longues ou breves, qu'on a déterminé les différentes eſpeces de *vers* françois. Le nombre des ſyllabes eſt donc ce qui fait toute la ſtructure de nos *vers*; & parce que ce nombre de ſyllabes n'eſt pas toujours égal en chaque genre de *vers*; cela a donné occaſion de nommer nos *vers* les uns maſculins & les autres féminins.

Le *vers* maſculin a une ſyllabe moins que le féminin, & ſe termine toujours ou par un *e* clair, comme *beauté*, *clarté*, ou par quelque ſyllabe que ce ſoit qui ne finiſſe point par un *e* muet.

On nomme *vers* féminin celui dont la derniere voyelle du dernier mot eſt un *e* muet ou obſcur, ainſi que l'*e* de ces mots, *ouvrage*, *prince*; ſoit qu'après cet *e* il y ait une *s*, comme dans tous les pluriels des noms *ouvrages*, *princes*, &c. ou *nt*, comme en de certains tems des pluriers des verbes *aiment*, *déſirent*, &c.

L'*e* obſcur ou féminin ſe perd au ſingulier quand il eſt ſuivi d'un mot qui commence par une voyelle, & alors il eſt compté pour rien, comme on le peut remarquer deux fois dans le *vers* qui ſuit.

Le ſexe aime à jouir d'un peu de liberté,
On le retient fort mal avec l'auſtérité.
Moliere.

Mais il arrive autrement lorſqu'il eſt ſuivi d'une conſonne, ou qu'il y a une *s* ou *nt* à la fin, alors il ne ſe mange & ne ſe perd jamais, en quelque rencontre que ce ſoit.

Son teint eſt compoſé de roſes & de lis . . .
Ils percent à grands coups leurs cruels ennemis.
Racan.

Il faut encore remarquer que le nombre des ſyllabes ſe prend auſſi par rapport à la prononciation, & non à l'ortographe; de cette maniere le *vers* ſuivant n'a que douze ſyllabes pour l'oreille, quoiqu'il en offre aux yeux dix-neuf.

Cache une ame agitée, aime, oſe, eſpere & crains.

Quoiqu'on prétende communément que notre poëſie n'adopte que cinq eſpeces différentes de *vers*, ceux de ſix, de ſept, de huit, & de dix ſyllabes appellés *vers* communs, & ceux de douze qu'on nomme *aléxandrins*; cette diviſion n'eſt pas néanmoins trop juſte, car on peut faire des *vers* depuis trois ſyllabes juſqu'à douze; il eſt vrai que les *vers* qui ont moins de cinq ſyllabes, loin de plaire, ennuient par leur monotomie; par exemple, ceux-ci de M. de Chaulieu ne ſont pas ſupportables.

Grand Nevers,
Si les vers
Découloient,
Jailliſſaient,
De mon fonds,
Comme ils ſont
De ton chef;
De rechef,
J'aurois jà
De pié çà
Répondu, &c.

Les *vers* de cinq ſyllabes ne ſont pas dans ce cas, & peuvent avoir lieu dans les contes, les fables, & autres petites pieces où il s'agit de peindre des choſes agréables avec rapidité. On peut citer pour exemple les deux ſtrophes ſuivantes tirées d'une épitre moderne aſſez connue.

Telle eſt des ſaiſons
La marche éternelle;
Des fleurs, des moiſſons,
Des fruits, des glaçons,
Le tribut fidele,
Qui ſe renouvelle
Avec nos deſirs,
En changeant nos plaines,
Fait tantôt nos peines,
Tantôt nos plaiſirs.

Cédant nos campagnes
Aux tyrans des airs,
Flore & ſes compagnes
Ont fait ces déſerts;
Si quelqu'une y reſte,
Son ſein outragé,
Gémit ombragé
D'un voile funeſte;
Et la nymphe en pleurs
Doit être modeſte
Juſqu'au tems des fleurs.

Les *vers* de ſix ſyllabes ſervoient autrefois à des odes, mais aujourd'hui on les emploie volontiers dans les petites pieces de poëſie & dans les chanſons.

Cher ami, ta fureur
Contre ton procureur
Injuſtement s'allume;
Ceſſe d'en mal parler;
Tout ce qui porte plume,
Fut créé pour voler.

Les *vers* de ſept ſyllabes ont de l'harmonie, ils ſont propres à exprimer les choſes très-vivement; c'eſt pourquoi ils ſervent à compoſer de fort belles odes, des ſonnets, & plus ordinairement des épîtres, des contes & des épigrammes.

Matelot, quand je te dis
Que tu ne mets en lumiere
Que des livres mal écrits,
Qu'on envoye à la beurriere,
Tu t'emportes contre moi;
Et même avec inſolence?
Ah, mon pauvre ami, je voi
Que la vérité t'offenſe!

Benſerade a fait une fable en quatre *vers* de cette meſure.

Le ſerpent rongeoit la lime;

Elle diſoit cependant :
Quelle fureur vous anime,
Vous qui paſſez pour prudent ?

Les *vers* de huit ſyllabes, auſſi-bien que ceux de douze, ſont les plus anciens *vers* françois, & ils ſont encore fort en uſage. On les emploie ordinairement dans les odes, dans les épîtres, les épigrammes, mais rarement dans les balades & les ſonnets.

Ami, je vois beaucoup de bien
Dans le parti qu'on me propoſe ;
Mais toutefois ne preſſons rien.
Prendre femme eſt étrange choſe :
Il y faut penſer mûrement.
Sages gens en qui je me fie,
M'ont dit que c'eſt fait prudemment
Que d'y ſonger toute ſa vie.
Maucroix.

On ſe ſert d'ordinaire des *vers* communs, ou de dix ſyllabes dans les épîtres, les balades, les rondeaux, les contes, & rarement dans les poëmes, les odes, les élégies, les ſonnets & les épigrammes. Le repos de ces *vers* eſt à la quatrieme ſyllabe quand elle eſt maſculine ; ſinon il ſe fait à la cinquieme, qui doit être toujours un *e* muet au ſingulier, pour ſe perdre avec une voyelle ſuivante ; mais il n'importe que le repos de ces *vers*, ni des *vers* alexandrins finiſſe le ſens ; il faut ſeulement que ſi le ſens va au-delà, il continue ſans interruption juſqu'à la fin du *vers*.

Tel d'un Séneque . . . affecte la grimace,
Qui feroit bien . . . le Scaron à ma place.
Scaron.

Les *vers* que nous appellons alexandrins ſont nos plus grands *vers* ; ils ont douze ſyllabes étant maſculins, & treize étant féminins, avec un repos au milieu, c'eſt-à-dire, après les ſix premieres ſyllabes. Ce repos doit être néceſſairement la fin d'un mot, ou un monoſyllabe ſur lequel l'oreille puiſſe agréablement s'arrêter. Il faut de plus qu'il ſe faſſe ſur la ſixieme ſyllabe quand elle eſt maſculine, ou ſur la ſeptieme quand elle eſt féminine ; mais alors cette ſeptieme peut être d'un *e* muet au ſingulier, pour ſe perdre avec une voyelle ſuivante. Ex.

Au diable ſoit le ſexe . . . . il damne tout le monde.
Mol.

Un poëte à la cour . . . . . fut jadis à la mode.
Mais des ſous aujourd'hui.... c'eſt le plus incommode.
Deſpreaux.

On compoſe les fables de toutes ſortes de *vers*, & la Fontaine l'a bien prouvé.

Pour ce qui regarde les chanſons, comme c'eſt l'uſage de mettre une rime à toutes les cadences ſenſibles d'un air, on eſt obligé d'y employer des tronçons de *vers* qui ne ſont point ſujets à l'exactitude des regles ; néanmoins on obſerve aujourd'hui de n'y point mettre de *vers* de neuf ni d'onze ſyllabes, s'il faut nommer cela des *vers*. On aime mieux employer de petits bouts rimés lorſqu'ils ont quelque grace.

Finiſſons par une remarque générale de l'abbé du Bos ſur les *vers françois*. Je conviens, dit-il, qu'ils ſont ſuſceptibles de beaucoup de cadence & d'harmonie. On n'en peut guere trouver davantage dans les *vers* de nos poëtes modernes, que Malherbe en a mis dans les ſiens ; mais les *vers* latins ſont en ce genre infiniment ſupérieurs aux *vers françois*. Une preuve ſans conteſtation de leur ſupériorité, c'eſt qu'ils touchent plus, c'eſt qu'ils affectent plus que les *vers françois*, ceux des François qui ſavent la langue latine. Cependant l'impreſſion que les expreſſions d'une langue étrangere font ſur nous, eſt bien plus foible que l'impreſſion que font ſur nous les expreſſions de notre langue naturelle. Dès que les *vers* latins font plus d'impreſſion ſur nous que les *vers françois*, il s'enſuit que les *vers* latins ſont plus parfaits & plus capables de plaire que les *vers* françois. Les *vers* latins n'ont pas naturellement le même pouvoir ſur une oreille françoiſe qu'ils avoient ſur une oreille latine ; & ils ont plus de pouvoir que les *vers françois* n'en ont ſur une oreille françoiſe. (*D. J.*)

VERS BLANCS, noms que les Anglois donnent aux *vers* non-rimés, mais pourtant compoſés d'un nombre déterminé de ſyllabes que quelques-uns de leurs poëtes ont mis à la mode ; tels ſont ceux-ci de Milton dans le Paradis perdu, *liv. I.*

. . . . Round he throws his baleful yes
That witneſs'd huge affliction and diſmay,
Mix'd with obdurate pride, and ſtedfaſt hate,
At once, as far as angels ken, he views
The diſmal ſituation waſte and wild, &c.

où l'on voit que les finales n'ont aucun rapport de conſonnance entr'elles. Les Italiens ont auſſi des *vers* blancs, & M. de la Mothe avoit tenté de les introduire dans la poéſie françoiſe, & d'en bannir la rime, qui s'eſt maintenue en poſſeſſion de nos *vers*.

VERS ENJAMBÉ. (*Poéſie françoiſe*) *vers* dont le ſens n'eſt point achevé, & ne finit qu'au milieu ou au commencement de l'autre ; c'eſt en général un défaut dans la poéſie françoiſe, parce qu'on eſt obligé de s'arrêter ſenſiblement à la fin du *vers* pour faire ſentir la rime, & qu'il faut que la pauſe du ſens & celle de la rime concourrent enſemble. Pour cet effet, notre poéſie veut qu'on termine le ſens ſur un mot qui ſerve de rime, afin de ſatisfaire l'eſprit & l'oreille ; on trouve cependant quelquefois des exemples de *vers enjambés* dans les pieces dramatiques de nos plus grands poëtes ; mais l'enjambement ſe permet dans les fables, & y peut être agréablement placé.

Quelqu'un fit mettre au cou de ſon chien qui mordoit
Un bâton en travers : — lui ſe perſuadoit
Qu'on l'en eſtimoit plus, — quand un chien vieux & grave,
Lui dit : on mord en traître auſſi ſouvent qu'en brave.

La Fontaine en fournit auſſi cent exemples qui plaiſent, & entr'autres celui-ci :

Un aſtrologue un jour ſe laiſſa cheoir
Au fond d'un puits. On lui dit : pauvre bête,
Tandis qu'à peine à tes piés tu peux voir,
Penſes-tu lire au-deſſus de ta tête ?

Quoique ce ſoit une faute en général de terminer au milieu du *vers* le ſens qui a commencé dans le *vers* précédent, il y a des exceptions à cette regle qui ne partent que du génie ; c'eſt ainſi que Deſpreaux fait dire à celui qui l'invite à dîner, *Sat. 3.*

N'y manquez pas du moins, j'ai quatorze bouteilles
D'un vin vieux..... Boucingo n'en a point de pareilles.

La poéſie dramatique permet que la paſſion ſuſpende l'hémiſtiche, comme quand Cléopatre dit dans Rodogune.

Où ſeule & ſans appui contre mes attentats,
Je verrois..... mais, ſeigneur, vous ne m'écoutez pas.

L'exception a encore lieu dans le dialogue dramatique, lorſque celui qui parloit eſt coupé par quelqu'un, comme dans la même tragédie de Rodogune, elle dit à Antiochus, *act. IV. ſc. 1.*

Eſt-ce un frere ! Eſt-ce vous dont la témérité
S'imagine . . . . .
Antiochus.
Appaiſez ce courroux emporté.

Quand le dialogue eſt ſur la ſcène, chaque récit doit finir avec un *vers* entier, à moins qu'il n'y ait occaſion de couper celui qui parle, ou que le tronçon de *vers*, par où l'on finit, ne comprenne un ſens

ſens entier & ſéparé par un point de tout ce qui a précédé. Ainſi dans la ſcène III. du quatrieme acte d'Andromaque, Oreſte acheve un récit de cette ſorte :

De Troie en ce pays réveillons les miſeres,
Et qu'on parle de nous, ainſi que de nos peres.
Partons, je ſuis tout prêt.

Cet hémiſtiche ne tient à rien ; & Hermone finiſſant, ſa réponſe eſt interrompue avant la fin du *vers.*

Courez au temple, il faut immoler . . . . .
Oreſte.
Qui ?
Hermione.
Pyrrhus.

Tout cela non-ſeulement eſt dans les regles, mais c'eſt un dialogue plein de beautés. (*D. J.*)

VERS GLICONIQUE, (*Poéſie lat.*) *vers* latin de trois meſures préciſes, & qui eſt compoſé d'un ſpondée, & de deux dactiles.

Dūlce ēſt dēsĭpĕre ĭn lŏcŏ. (*D. J.*)

VERS PENTAMÈTRE, (*Poéſie.*) *voyez* PENTAMÈTRE, ELÉGIAQUE, ELÉGIE, *&c.*

C'eſt aſſez de remarquer en paſſant que les anciens ignoroient eux-mêmes qui a été le premier auteur du *vers pentametre*, enſorte qu'il n'eſt pas à préſumer qu'on ait aujourd'hui plus de lumieres ſur cette queſtion qu'on en avoit du tems d'Horace ; tout ce qu'on en a dit depuis, n'a d'autre fondement que des paſſages d'auteurs mal-entendus : c'eſt ainſi qu'on cite Terentianus Maurus, comme en attribuant la gloire à Callinus, au-lieu que cet auteur rapporte ſeulement l'opinion de quelques grammairiens qui déféroient à ce poëte d'Ephèſe, l'honneur de l'invention du *vers pentametre.* Il eſt certain que cette invention eſt fort ancienne, puiſque Mimnerme lui donna la perfection, & que pour l'avoir rendu plus doux & plus harmonieux, il mérita le ſurnom de Ligyſtade. Le ſavant Shuckford fait remonter ſi haut l'invention du *vers pentametre* ou élégiaque, qu'il la découvre chez les Hébreux ; & ſans perſuader ſa chimere à perſonne, il juſtifie à tout le monde qu'il a beaucoup de connoiſſance de la langue hébraïque. (*D. J.*)

VERS POLITIQUE, (*Littér.*) eſpece de *vers* grec du moyen âge.

Les ſavans ne ſont point d'accord ſur la nature des *vers* nommés *politiques* : la plûpart eſtiment que ce ſont des *vers* qui approchent fort de la proſe, dans leſquels la quantité n'eſt point obſervée, & où l'on n'a égard qu'au nombre des ſyllabes & aux accens. Ils ſont de quinze ſyllabes, dont la 9e commence un nouveau mot, & la 14e doit être accentuée ; tels ſont les *chiliades* de Tzetzès, grammairien grec du 12e ſiecle. Vigneul Marville parlant de cette eſpece de *vers*, adopte le ſentiment de Lambécius. » Il prétend qu'il faut entendre par *verſus politici* les » *vers* ou les chanſons qui ſe chantoient par les rues. » *Policitos vocatos arbitror, quod vulgo Conſtantinopoli per compita canerentur* πόλιν *enim* κατ' ἐξοχὴν, » *& ſermonis contractionem Conſtantinopolim appellant. meretrices publicæ à Græcis recentioribus politicæ vocantur* ». (*D. J.*)

VERS SAPHIQUE, (*Poéſ. grecq. & latine.*) eſpece de *vers* inventé par Sapho, & qui prit faveur chez les Grecs & les Latins ; le *vers ſaphique* eſt de onze ſyllabes ou de cinq piés, dont le premier, le quatrieme & le cinquieme ſont trochées ; le ſecond eſt un ſpondée, & le troiſieme un dactyle. On met ordinairement trois *vers* de cette nature dans chaque ſtrophe qu'on termine par un *vers* adonique, compoſé d'un dactyle & d'un ſpondée. (*D. J.*)

VERS SERPENTINS. (*Belles-lettres.*) Ce ſont des *vers* qui commencent & finiſſent par le même mot, comme

Ambo florentes ætatibus, arcades ambo.

VERS TAUTOGRAMMES. (*Poéſie.*) On nomme ainſi ces *vers* dont tous les mots commencent par la même lettre. Nous ne comprenons pas aujourd'hui que cette barbarie du goût ait pu plaire à perſonne. (*D. J.*)

VERS COUPÉS. (*Poéſie.*) On appelle ainſi de petits *vers* françois de quatre & ſix ſyllabes qui riment au milieu du *vers*, & le plus ſouvent contiennent le contraire de ce qui eſt exprimé dans le *vers* entier. En voici deux exemples tirés des bigarrures du ſieur des Accords.

Premier exemple.

Je ne veux plus —— *La meſſe fréquenter,*
Pour mon repos —— *C'eſt choſe très-louable :*
Des Huguenots —— *Les prêches écouter*
Suivre l'abus —— *C'eſt choſe miſérable, &c.*

Second exemple.

Je n'ai aimé onc —— *Anne ton acquaintance ;*
A te déplaire —— *Je guiers inceſſamment*
Je ne veux onc —— *A toi prendre alliance,*
Ennui te faire —— *Eſt tout mon penſement.*

J'ai vu quantité de ſtrophes en *vers coupés* contre les Jéſuites ; mais cet ouvrage, ennemi de la ſatyre, recuſe de pareilles citations ; d'ailleurs ces ſortes de jeux de mots ſont d'un bien mauvais goût. (*D. J.*)

VERS LETTRISÉ, (*Poéſie.*) on nomme *vers lettriſés*, ceux dont tous les mots commencent par la même lettre. Les auteurs grecs & latins les ont appellés *paranœmes*, de παρὰ ὁμοιος, *id eſt juxta ſimilis* ; c'eſt-à-dire, *auprès & ſemblable :* en voici des exemples.

Maxima multa minax minitatur maxima muris.
At tuba terribili tonitru taratantara tranſit
O Tite, tute tati tibi tanta tyranne tuliſti.

Un allemand nommé *Petrus Porcius*, autrement *Perrus Placentius*, a fait un petit poëme, dans lequel il décrit *Pugnam porcorum*, en 350 *vers*, qui commencent tous par un *P.* Un autre allemand, nommé *Chriſtianus Pierius*, a publié un poëme ſacré intitulé, *Chriſtus crucifixus*, d'environ mille *vers*, dont tous les mots commencent par *C.*

Currite caſtalides, Chriſto comitante, camenæ,
Concelebraturæ cunctorum carmine certum
Confugium collapſorum, concurrite, cantus.

Je ne ſache que les begues qui puiſſent tirer quelque profit de la lecture à haute voix de pareils ouvrages. (*D. J.*)

VERS DE PASSAGES, (*Poéſie.*) on nomme ainſi des *vers* foibles dans une ſtrophe : il y en a beaucoup dans les odes de Malherbe. On n'exigeoit pas encore de ſon tems, que les poéſies fuſſent toujours compoſées, pour ainſi dire, de *beautés contiguës :* quelques endroits brillans ſuffiſoient pour faire admirer toute une piece. On excuſoit la foibleſſe des autres *vers*, qu'on regardoit ſeulement comme étant faits pour ſervir de liaiſon aux premiers ; & on les appelloit, ainſi que nous l'apprenons des mémoires de l'abbé de Marolles, des *vers de paſſages.*

Il eſt des ſtrophes dans les œuvres de Deſportes & de Bertaut, comparables à tout ce qui peut avoir été fait de meilleur depuis Corneille ; mais ceux qui entreprennent la lecture entiere des ouvrages de ces deux poëtes ſur la foi de quelques fragmens qu'ils ont entendu réciter, l'abandonnent bien-tôt. Les livres dont je parle, ſont ſemblables à ces chaînes de montagnes, où il faut traverſer bien des pays ſauvages pour trouver une gorge riante. (*D. J.*)

VERS RHOPALIQUES, (*Poéſie.*) *rhopalique* vient de ῥοπάλον, *une maſſue ;* on donne ce nom à des *vers*

qui commencent par un mot monoſyllabe, & continue graduellement par des mots toujours plus grands les uns que les autres, juſqu'au dernier qui eſt le plus grand de tous, de même qu'une maſſue commence par une queue aſſez foible, & va en augmentant juſqu'à la tête qui eſt le plus gros bout. Ce n'eſt que par haſard qu'on trouve dans les Poëtes quelques exemples de *vers rhopaliques*; on cite ſeulement ce *vers* d'Homere, & le ſuivant qui eſt latin.

Ω' πάπαρ Ἀπείδη μοιρηγενὲς ὀλβιοδαίμων.
Spes Deus æterne eſt ſtationis conciliator.
(*D. J.*)

VERS, *Poëſie du*, (*Art poëtique.*) la *poëſie du vers* eſt la couleur, le ton, la teinte, qui conſtituent la différence eſſentielle du *vers* d'avec la poéſie.

On voit des *vers* qui ont la meſure & le nombre des piés, qui ont les figures & les tours poétiques, outre cela de la nobleſſe, de la force, de la grace, de l'élévation, & qui cependant n'ont point ce goût, cette ſaveur qu'on trouve dans ce qui eſt réellement *vers*. Nous le ſentons ſur tout dans la poéſie françoiſe, dont nous ſommes plus en état de juger que de toute autre. Qu'on attache des rimes & la meſure à la proſe toute poétique de Télémaque, on n'a point pour cela des *vers* : on ſent le ton proſaïque qui perce à-travers les atours de la Poéſie. Il y a plus : un *vers* de Moliere eſt *vers* chez lui, & il ſera proſe dans Corneille; celui de Corneille ſera *vers* dans le dramatique, & ceſſera de l'être dans l'épique.

Ce n'eſt point l'inverſion qui conſtitue l'eſſence du *vers*, comme le prétend le pere du Cerceau; car ſi cela étoit, de trente *vers* de nos meilleurs poëtes, il s'en trouveroit à peine cinq qui euſſent ce caractere prétendu eſſentiel. L'inverſion n'eſt qu'un ſel du ſtyle poétique, qui doit être jetté avec diſcrétion de tems-en-tems pour ſoutenir l'attention de l'eſprit, & prévenir le dégoût. Diſons donc qu'un *vers* eſt poétique, quand l'expreſſion meſurée a une élévation, une force, un agrément dans les mots, les tours, les nombres, qu'on ne trouve point dans le même genre lorſqu'il eſt traité en proſe; en un mot, quand elle montre la nature annoblie, enrichie, parée, élevée au-deſſus d'elle-même.

La proſe a des mots, des tours, de l'harmonie; la *poëſie du vers* a tout cela, mais elle l'a dans un degré beaucoup plus parfait, toutes les fois qu'elle le peut. Dans la langue grecque, elle ſe fabriquoit à elle-même des mots nouveaux : elle changeoit, tranſformoit, étendoit, reſſerroit à ſon gré les mots d'uſage : elle alloit juſqu'à dire, « les mortels parlent » ainſi; mais voici comme diſent les dieux ». Chez les Latins, elle oublie l'ordre & la marche de la proſe; elle emprunte des tours étrangers; elle fait un compoſé ſingulier des choſes qui ſont communes, afin de s'élever au-deſſus du ton vulgaire. Dans l'une & dans l'autre langue, elle ſe forge des chaînes, au milieu deſquelles elle fait gloire de conſerver tant d'aiſance & de liberté, qu'on y reconnoît plutôt la puiſſance d'une divinité que les efforts de quelque mortel.

Enfin, c'eſt pour s'élever à cette ſphere qui eſt au-deſſus de l'humanité, que dans la langue françoiſe, elle s'eſt aſſujettie à des ſymmétries, des conſonnances concertées entre l'eſprit & l'oreille, qu'elle employe des mots qui ne ſont qu'à elle ſeule, qu'elle bruſque les conſtructions, *&c. Cours de Belles-Lettres.* (*D. J.*)

VERS, ENVERS, (*Gramm. franç.*) *vers* eſt pour le lieu, *versùs*; *envers*, pour les perſonnes, *ergà*; *vers* Paris, *envers* Dieu. On dit *ſe tourner* vers *Dieu*, pour dire, *avoir ſon recours à lui* : on dit auſſi, *envoyer un ambaſſadeur* vers *quelqu'un.*

Quand *où* eſt pronom relatif, il eſt mal de le joindre à *vers*, comme le lieu *vers* où il alloit, il faut dire *vers* lequel il alloit. (*D. J.*)

VERSAILLES, (*Géog. mod.*) ville de l'île de France, à quatre lieues au couchant de Paris. Ce n'étoit autrefois qu'un prieuré, dépendant de S. Magloire; c'eſt à préſent une ville aſſez conſidérable, où l'on arrive de Paris, de Sceaux & de Saint-Cloud par trois longues avenues, & où la plûpart des ſeigneurs de la cour ont fait bâtir des hôtels. Il y a dans cette ville deux paroiſſes, dont les peres de la miſſion ſont curés. *Long.* 19. 50. 38. *lat.* 48. 48, 16. Parlons du château.

En 1630, Louis XIII. acheta pour 20 mille écus la terre de *Verſailles*, & y fit bâtir un petit château pour loger ſes équipages de chaſſe. Ce n'étoit encore proprement qu'une maiſon de campagne, que Baſſompierre appelle le *chétif château* de *Verſailles*. Louis XIV. trouva la maiſon de campagne à ſon gré; il fit de la terre une ville, & du petit château un célebre palais, un abîme de dépenſe, de magnificence, de grand & de mauvais goût, préférant une ſituation des plus ingrates, baſſe, & couverte de brouillards, à celle qu'offre S. Cloud ſur la Seine ou Charenton au confluent des deux rivieres.

Mais il eut encore été plus déſirable, dit un hiſtorien moderne, que ce monarque eut préféré ſon Louvre & ſa capitale à ſon nouveau palais, que le duc de Créqui nommoit plaiſamment *un favori ſans mérite.* Si la poſtérité admire avec reconnoiſſance ce qu'on a fait de grand pour le public, la critique ſe joint à l'étonnement quand on voit ce que Louis XIV. a fait de ſuperbe, & de défectueux pour ſon habitation. La deſcription de cette habitation remplit cinquante-ſix colonnes *in-folio* dans la Martiniere, & un volume *in-12.* dans Piganiol de la Force.

On ne peut que regretter les 8 millions de rente qui formerent en trois repriſes, un emprunt de 160 millions perdus à la conſtruction de *Verſailles*, & qui pouvoient être ſi ſagement employés à pluſieurs ouvrages utiles & néceſſaires au royaume. On connoît ce qu'un de nos poëtes lyriques a dit de cette entrepriſe de Louis XIV. lorſqu'on y travalloit encore :

Pour la troiſieme fois du ſuperbe Verſailles
Il faiſoit aggrandir le parc délicieux :
Un peuple malheureux de ſes vaſtes murailles
Creuſoit le contour ſpacieux.
Un ſeul contre un vieux chêne appuyé ſans mot dire,
Sembloit à ce travail ne prendre aucune part.
A quoi rêves-tu-là, dit le prince? Hélas, ſire,
Répond le champêtre vieillard :
Pardonnez, je ſongeois que de votre héritage
Vous avez beau vouloir élargir les confins :
Quand vous l'agrandiriez trente fois davantage,
Vous aurez toujours des voiſins.

(*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VERSASCHA, (*Géog. mod.*) vallée d'Italie, au bailliage de Locarno; elle fait une communauté qui a ſon gouvernement à part. (*D. J.*)

VERCHE-REVIER, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire *riviere-fraiche*; nom d'une riviere de la Laponie ſuédoiſe. Elle entre dans la Laponie moſcovite, & ſe jette enfin dans la mer Blanche. (*D. J.*)

VERSE, adj. (*Géometr.*) le ſinus *verſe* d'un arc en trigonométrie, eſt un ſegment du diametre d'un cercle, compris entre l'extrémité inférieure d'un ſinus droit, & l'extrémité inférieure de l'arc. *Voyez* SINUS & CONVERSE. Ainſi le ſegment *DE*, *Pl. de Trig. fig. 1.* eſt le ſinus *verſe* de l'arc *AE.* (*E*)

Le ſinus *verſe* d'un angle eſt donc l'excès du rayon ou ſinus total ſur le coſinus. *Voyez* COSINUS.

VERSÉ, *en terme de Blaſon*, ſe dit des glands, pommes de pin, croiſſans,

Arlande en Dauphiné, d'azur au croiſſant *verſé* d'or ſur une étoile d'argent.

VERSEAU, (*Conſt.*) *aquarius*. Le *verſeau* eſt le onzieme ſigne du Zodiaque, en comptant depuis Aries ou le bélier. Il donne ſon nom à la onzieme partie de ce cercle. *Voyez* SIGNE & CONSTELLATION. Le ſoleil parcourt le *verſeau* dans le mois de Janvier. On déſigne cette conſtellation par ce caractere ♒. *Voyez* CARACTERE.

Les Poëtes ont feint que c'étoit Ganimede que Jupiter ſous la forme d'un aigle, enleva & tranſporta, diſent-ils, aux cieux, pour lui ſervir d'échanſon, à la place d'Hebé & de Vulcain; & c'eſt de-là que cette conſtellation s'appelle le *verſeau*. D'autres prétendent que ce nom lui vient, de ce que le tems eſt ordinairement pluvieux, lorſqu'elle paroît ſur l'horiſon.

Les étoiles qui forment cette conſtellation ſont, ſelon le catalogue de Ptolomée, au nombre de 45; ſelon celui de Tycho, au nombre de 40, & ſelon le catalogue Britannique, au nombre de 99. *Chambers*.

VERSEAU, (*Littérat.*) nous avons un paſſage de Manilius ſur le *verſeau*, *lib. IV. v.* 269. trop curieux pour ne pas le rapporter ici.

Ille quoque inflexâ fontem qui projicit urnâ,
Cognatas tribuit juvenilis aquarius *artes,*
Cernere ſub terris undas, inducere terris,
Ipſaque converſis aſpergere fluctibus aſtra.

C'eſt-à-dire » le *verſeau*, ce ſigne, qui panché ſur » ſon urne, en fait ſortir des torrens impétueux, in- » flue ſur les avantages que nous procure la conduite des eaux: c'eſt à lui que nous devons l'art de » connoître les ſources cachées dans le ſein de la » terre, & c'eſt lui qui nous apprend à les élever à » ſa ſurface & à les élancer vers les cieux, où elles » ſemblent ſe mêler avec les aſtres.

Ce paſſage nous prouve les connoiſſances des anciens dans l'hydraulique, & que ce n'eſt point au ſiecle de Louis XIV. qu'on doit l'art des eaux jailliſſantes, comme M. Perrault l'a imaginé. (*D. J.*)

VERSEIL, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, dans le haut Languedoc, à quatre lieues au levant de Toulouſe, avec titre d'archiprêtré. (*D. J.*)

VERSER, v. act. (*Gram.*) c'eſt vuider un vaiſſeau d'un fluide qui y eſt contenu. *Verſez* à boire. *Verſez* par inclination, ou décantez. Les évangéliſtes n'accuſent pas unanimement Hérode d'avoir *verſé* le ſang des innocens. Que l'eſprit-ſaint *verſe* ſur vous ſa grace ſanctifiante. *Verſer* ſe prend dans des ſens très-différens; on dit qu'un caroſſe a *verſé*; que les blés ſont *verſés*, lorſqu'ils ont été battus de l'orage; qu'un homme eſt *verſé* dans l'hiſtoire, dans les lettres, lorſqu'il s'en eſt occupé long-tems & avec ſuccès.

VERSET, ſ. m. (*Critique ſacrée.*) petit article ou portion d'un chapitre de l'Ecriture-ſainte. On ſait que toute la bible eſt actuellement diviſée par chapitres, & les chapitres par *verſets*; mais on demande avec curioſité, quand cette diviſion en *verſets* & en chapitres a commencé, tant dans les bibles hébraïques, que dans celles de nos langues modernes. Nous allons diſcuter cette queſtion avec un peu d'étendue, à cauſe des choſes inſtructives qu'elle renferme.

Les cinq livres de la loi ont été anciennement partagés en 54 ſections, & chaque ſection fut diviſée en *verſets*, nommés par les Juifs *péſumkim*. Nos bibles hébraïques les marquent par deux points à la fin, qu'on appelle à cauſe de cela *ſoph-paſuk*, c'eſt-à-dire la fin du *verſet*. Si ce n'eſt pas Eſdras qui eſt l'auteur de cette diviſion, comme on le croit communément, du-moins ce ne peut pas être long-tems après lui qu'elle s'eſt introduite: car il eſt conſtant qu'elle eſt fort ancienne. Il y a beaucoup d'apparence qu'elle a été inventée pour l'uſage des Targumiſtes, ou des interpretes chaldéens. En effet, quand l'hébreu ceſſa d'être la langue vulgaire des Juifs, & que le Chaldéen eut pris ſa place, ce qui arriva au retour de la captivité de Babylone, on liſoit au peuple premierement l'original hébreu; & enſuite un interprete traduiſoit en chaldéen ce qui venoit de ſe lire en hébreu, afin que tout le monde l'entendît parfaitement, & cela ſe faiſoit à chaque période.

Pour diſtinguer donc mieux ces périodes, & faire que le lecteur ſût où s'arrêter à chaque pauſe, & l'interprete juſqu'où devoit aller ſa traduction; il falloit néceſſairement quelques marques. La regle étoit que dans la lecture de la loi, le lecteur devoit lire un *verſet*, & l'interprete le traduire en chaldaïque; dans celle des prophetes, le lecteur en devoit lire trois de ſuite, & l'interprete les traduire auſſi de ſuite. Cela prouve manifeſtement la diſtinction de l'Ecriture en verſets dans les ſynagogues, après la captivité de Babylone.

D'abord on ne la faiſoit qu'à la loi, car juſqu'au tems des Macchabées, on n'y liſoit que la loi; dans la ſuite on étendit cette diſtinction juſqu'aux prophetes & aux hagiographes mêmes, ſur-tout lorſqu'on commença à lire auſſi les prophetes en public. C'eſt-là vraiſſemblablement la maniere dont s'eſt introduite la diſtinction des *verſets* dans l'Ecriture. Mais on ne mettoit pas alors les nombres à ces *verſets*. Ils ſont encore aujourd'hui diſtingués dans les bibles hébraïques communes par les deux points l'un ſur l'autre, qu'on appelle *ſoph-paſuk*, comme on la dit plus haut.

Il eſt fort vraiſſemblable que la diſtinction des *verſets* dans les livres conſacrés à l'uſage des ſynagogues, ſe faiſoit par des lignes; & ce qui confirme cette penſée, qu'autrefois chaque *verſet* de la bible hébraïque faiſoit une ligne à part; c'eſt que parmi les autres nations de ce tems-là, on appelloit *vers*, les lignes des auteurs en proſe, auſſi bien que celles des poëtes. Ainſi par exemple l'hiſtoire remarque, que les ouvrages de Zoroaſtre contenoient deux millions de vers, & ceux d'Ariſtote quatre cens quarante-cinq mille deux cent ſoixante & dix, quoique l'un & l'autre n'aient rien écrit qu'en proſe. Nous voyons tout de même qu'on meſuroit les ouvrages de Cicéron, d'Origène, de Lactance, & d'autres encore, par le nombre de vers qu'ils contenoient; c'eſt-à-dire de lignes. Pourquoi donc les *verſets* de la bible, n'auroient-ils pas été de même eſpece, je veux dire des lignes aſſez grandes pour une période? Il eſt vrai cependant que la vûe ſe perdoit dans ces longues lignes, que ce n'étoit qu'avec peine qu'on retrouvoit le commencement de la ligne ſuivante, & qu'on s'y méprenoit ſouvent en revenant à la même, ou en ſautant à une trop éloignée; quoi qu'il en ſoit, cette incommodité ne détruit point l'antiquité des *verſets*, que nous avons démontrée.

La diviſion de l'Ecriture en chapitres, telle que nous l'avons, eſt de bien plus fraîche date. Il n'y a que les pſeaumes qui ont été de tout tems diviſés comme aujourd'hui; car S. Paul, dans ſon ſermon à Antioche en Piſidie, cite le pſeaume ſecond, *act. xiij. 33*. Mais pour tout le reſte de l'Ecriture, la diviſion actuelle en chapitres eſt inconnue à toute l'antiquité. Les bibles greques parmi les chrétiens avoient leurs τιτλοι & leurs κεφαλαια. Mais c'étoient plutôt des ſommaires que des diviſions, & quelque choſe de fort différent de nos chapitres. Pluſieurs de ces eſpeces de diviſions ne contenoient qu'un fort petit nombre de *verſets*; & quelques-uns n'en avoient qu'un ſeul. Les ſavans qui l'attribuent à Etienne Langton, archevêque de Cantorbery, ſous le regne du roi Jean & ſous celui d'Henri III. ſon fils, ſe trompent; le véritable auteur de cette invention,

eſt Hugues de Sancto-Caro, qui de ſimple dominicain devint cardinal; & qui ayant été le premier de cet ordre qui ſoit parvenu à cette dignité, porte communément le nom de cardinal Hugues. Voici l'occaſion, l'hiſtoire & le progrès de cette affaire.

Ce cardinal Hugues, qui vivoit environ l'an mil deux cent cinquante, & mourut en mil deux cent ſoixante-deux, avoit beaucoup étudié l'Ecriture-ſainte. Il avoit même fait un commentaire ſur toute la bible. Cet ouvrage l'avoit comme obligé d'en faire une concordance dont l'invention lui eſt dûe, car celle qu'il fit ſur la vulgate, eſt la premiere qui ait paru. Il comprit, qu'un indice complet des mots & des phraſes de l'Ecriture, ſeroit d'une très-grande utilité pour aider à la faire mieux entendre; & auſſi-tôt ayant formé ſon plan, il employa quantité de moines de ſon ordre, à ramaſſer les mots, & à les ranger dans leur ordre alphabétique; & avec le ſecours de tant de perſonnes, ſon ouvrage fut bientôt achevé. Il a été retouché & perfectionné depuis, par pluſieurs mains, & ſur-tout par Arlot Thuſcus, & par Conrard Halberſtade. Le premier étoit un franciſcain, & l'autre un dominicain, qui vivoient tous deux vers la fin du même ſiecle.

Mais comme le principal but de la concordance étoit de faire trouver le mot aiſément ou le paſſage de l'Ecriture dont on a beſoin; le cardinal vit bien qu'il étoit néceſſaire, premierement de partager les livres en ſections, & enſuite ces ſections en plus petites parties par des ſubdiviſions; afin de faire des renvois dans la concordance, qui indiquaſſent préciſément l'endroit même, ſans qu'il fût beſoin de parcourir une page entiere; comme juſqu'alors chaque livre de l'Ecriture étoit tout de ſuite dans les bibles latines, ſans aucune diviſion, il auroit fallu parcourir quelquefois tout un livre, avant de trouver ce qu'on vouloit; ſi l'indice n'eût cité que le livre. Mais avec ces diviſions & les ſubdiviſions, on avoit d'abord l'endroit qu'on cherchoit. Les ſections qu'il fit, ſont nos chapitres, qu'on a trouvés ſi commodes, qu'on les a toujours conſervés depuis. Dès que ſa concordance parut, on en vit ſi bien l'utilité, que tout le monde voulut en avoir; & pour en faire uſage, il fallut mettre ſes diviſions à la bible qu'on avoit, autrement ſes renvois ſi commodes n'auroient ſervi de rien. Voilà l'origine de nos chapitres, dont l'uſage eſt univerſellement reçu par-tout où il y a des bibles dans l'Occident.

Il faut remarquer que la ſubdiviſion en *verſets*, telle que nous l'avons aujourd'hui, n'étoit pas encore connue, car la ſubdiviſion de Hugues étoit d'une autre eſpece. Il partageoit ſa ſection ou ſon chapitre en huit parties égales, quand il étoit long; & quand il étoit court, en moins de parties; & chacune de ces parties étoit marquée par les premieres lettres de l'alphabet en capitales à la marge; *A*, *B*, *C*, *D*, *E*, *F*, *G*, à diſtance égale, l'une de l'autre. En un mot, la diviſion de nos *verſets* eſt une diviſion plus moderne qui n'eſt venue parmi nous que quelques ſiécles après; l'origine en eſt dûe aux juifs. Voici comment.

Vers l'an 1430, il y avoit parmi les juifs de l'Occident, un fameux rabbin, que les uns nomment *rabbi Mardochée Nathan*; d'autres même lui donnent l'un & l'autre de ces noms, comme s'il avoit d'abord porté le premier, & enſuite l'autre. Ce rabbin ayant beaucoup de commerce avec les chrétiens, & entrant ſouvent en diſpute avec leurs ſavans ſur la religion, s'apperçut du grand ſervice qu'ils tiroient de la concordance latine du cardinal Hugues, & avec quelle facilité, elle leur faiſoit trouver les paſſages dont ils avoient beſoin. Il goûta ſi fort cette invention, qu'il ſe mit auſſi-tôt à en faire une hébraïque, pour l'uſage des juifs. Il commença cet ouvrage l'an 1438, & il fut achevé l'an 1445, de ſorte qu'il y mit juſtement ſept ans. Cet ouvrage ayant paru à-peu-près lorſque l'art d'imprimer fut trouvé, il s'en eſt fait depuis pluſieurs impreſſions.

L'édition qu'en a donné Buxtorf le fils à Bâle, l'an 1632, eſt la meilleure, car ſon pere avoit beaucoup travaillé à la corriger & la rendre complette; & le fils y ayant encore ajouté ſes ſoins pour la perfectionner, il la publia alors avec tout ce que ſon pere & lui y avoient fait; de ſorte que c'eſt à bon droit qu'elle paſſe pour le meilleur ouvrage de cette eſpece. En effet, c'eſt un livre ſi utile à ceux qui veulent bien entendre le vieux Teſtament dans l'original, qu'on ne ſauroit s'en paſſer; outre que c'eſt la meilleure concordance; c'eſt auſſi le meilleur dictionnaire qu'on ait pour cette langue.

Rabbi Nathan, en compoſant ce livre, trouva qu'il étoit néceſſaire de ſuivre la diviſion des chapitres que le cardinal avoit introduite; & cela produiſit le même effet dans les bibles hébraïques, que l'autre avoit produit dans les latines; c'eſt-à-dire que tous les exemplaires écrits ou imprimés pour les particuliers, l'ont adopté. Car ſa concordance ayant été trouvée très-utile par ceux à l'uſage de qui il la deſtinoit, il falloit bien qu'ils accommodaſſent leur bible à ſa diviſion, pour pouvoir en tirer cette utilité; puiſque c'étoit ſur cette diviſion qu'étoient faits les renvois de ſa concordance; ainſi les bibles hébraïques prirent auſſi la diviſion en chapitres. Mais Nathan qui avoit juſque-là ſuivi la méthode du cardinal, ne jugea pas à-propos de la ſuivre pour la ſubdiviſion par ces lettres *A*, *B*, *C*, &c. à la marge. Il enchérit ſur l'inventeur, & en imagina une bien meilleure qu'il a introduite, & c'eſt celle des *verſets*.

Quoique nous ayons juſtifié que la diſtinction des *verſets* ſoit fort ancienne, on ne s'étoit pas aviſé juſqu'à Nathan, de mettre des nombres à ces *verſets*. Ce fut ce ſavant rabbin qui le pratiqua le premier pour ſa concordance. En effet, comme ſes renvois rouloient tous ſur le livre, le chapitre, & le *verſet*, il falloit bien que les *verſets* fuſſent marqués par ces nombres, auſſi bien que les chapitres; puiſque ce n'étoit qu'à l'aide de ces nombres, qu'on trouvoit le paſſage qu'il falloit, comme on le voit dans des concordances angloiſes, & particulierement dans celle de Newman, qui eſt je crois la meilleure de toutes.

C'eſt donc Nathan qui eſt l'inventeur de la méthode généralement reçue à préſent, de mettre des nombres aux *verſets* des chapitres, & de citer par *verſets*; au lieu qu'avant lui, on n'indiquoit l'endroit du chapitre que par les lettres miſes à égale diſtance à la marge. En cela il eſt original: dans tout le reſte il n'a fait que ſuivre le cardinal Hugues. Il faut ſeulement obſerver, que pour ne pas trop charger ſa marge, il ſe contentoit de marquer ſes *verſets* de cinq en cinq; & c'eſt ainſi que cela s'eſt toujours pratiqué depuis dans les bibles hébraïques, juſqu'à l'édition d'Athias juif d'Amſterdam, qui dans deux belles & correctes éditions qu'il a données de la bible hébraïques en 1661 & en 1667 a fait deux changemens à l'ancienne maniere.

Premierement, comme les *verſets* n'étoient que de cinq en cinq; de ſorte que pour trouver un *verſet* entre deux, il falloit avoir la peine de compter entre ces deux nombres; Athias a marqué tous les *verſets*. Secondement, il a introduit aux *verſets* nouvellement marqués, l'uſage de nos chiffres communs qui nous ſont venus des Indes, & n'a laiſſé les lettres hébraïques qui ſervent de chiffre, qu'à chaque cinquieme *verſet*, comme elles y étoient auparavant. Au reſte, de toutes les bibles hébraïques, cette ſeconde édition d'Athias eſt la plus correcte qui ait jamais paru

depuis qu'on imprime ; & en même tems la plus commode pour l'uſage.

Quand Rabbi Nathan eut une fois montré ſa maniere de compter des *verſets*, & de les citer, on vit d'abord que cette méthode valoit mieux que celle des lettres à la marge, dont on s'étoit ſervi juſques là. Auſſi Vatable ayant fait imprimer une bible latine, avec les chapitres ainſi diviſés en *verſets*, & ces *verſets* marqués par des nombres ; ſon exemple a été ſuivi dans toutes les éditions poſtérieures, ſans aucune exception : & tous ceux qui ont fait des concordances, & en général tous les auteurs qui citent l'Ecriture, l'ont citée depuis ce tems-là par chapitres & par *verſets*.

Les juifs donc ont emprunté des chrétiens la diviſion des chapitres, & les chrétiens ont emprunté d'eux dans la ſuite celle des *verſets* : ainſi les uns & les autres ont contribué à rendre les éditions du vieux Teſtament beaucoup plus commodes pour l'uſage ordinaire qu'elles ne l'étoient autrefois.

Robert Etienne, dans la ſuite, diviſa auſſi les chapitres du nouveau Teſtament en *verſets*, pour la même raiſon que R. Nathan l'avoit fait au vieux, c'eſt-à-dire, pour faire une concordance greque à laquelle il travailloit, & qui fut enſuite imprimée par Henri ſon fils ; c'eſt ce dernier qui nous apprend cette particularité dans la préface.

Depuis ce tems-là on s'eſt ſi bien accoutumé à mettre ces chapitres & ces *verſets* à toutes les bibles, & à ne citer point autrement dans tout l'occident ; que non-ſeulement les bibles latines, mais les greques, & celles de toutes nos langues modernes, ne s'impriment pas autrement. La grande utilité de ces diviſions, dès qu'elles ont paru, a emporté tous les ſuffrages. Voilà les époques de la diviſion reçue de l'Ecriture ſainte en chapitres & en *verſets*, établie avec quelque exactitude en faveur de ceux qui deſirent d'en être inſtruits. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VERSIFICATION, (*Belles lettres.*) l'art ou la maniere de conſtruire des vers : ce mot ſignifie auſſi le ton & la cadence des vers. *Voyez* VERS.

On entend ordinairement par *verſification* ce que le poëte fait par ſon travail, par art & par regle, plutôt que par ſon invention, par génie & par enthouſiaſme. La matiere de la *verſification* conſiſte en ſyllabes longues & breves, & dans les piés que compoſent ces ſyllabes. Sa forme eſt l'arrangement de ces piés en vers corrects, nombreux & harmonieux. Mais ce n'eſt encore là que le mérite d'un ſimple traducteur, ou d'un homme qui auroit mis en vers la guerre de Catilina écrite par Salluſte ; on ne lui donneroit pas pour cela le nom de poëte. *Voyez* POETE, CADENCE, QUANTITÉ, RYTHME, *&c.*

C'eſt donc avec raiſon qu'on diſtingue ces ſimples matieres d'avec la haute poéſie, & qu'on les appelle *verſification*. *Voyez* POÉSIE.

En effet il y a preſque autant de différence entre la grammaire & la rhétorique, qu'il s'en trouve entre l'art de faire des vers & celui d'inventer des poëmes ; ainſi l'on ne doit confondre la *verſification* ni avec ce qu'on nomme *la poéſie des choſes*, ni avec ce qu'on appelle *la poéſie du ſtyle*.

On pourroit n'ignorer rien des regles concernant la conſtruction des vers, ſçavoir exactement les noms, les définitions & les qualités propres à chaque genre de poéſie, ſans mériter pour cela le nom de *poëte*, toutes ces connoiſſances n'étant que l'extérieur & l'écorce de la poéſie, comme il ne ſuffit pas pour être éloquent de ſçavoir les préceptes de la rhétorique. C'eſt le génie qui diſtingue le poëte du verſificateur. *Princip. pour la lect. des poëtes, tom. I. pag. 1 & 2.*

Les regles de la *verſification* greque & latine ſont contenues dans les méthodes appellées *proſodies*, nous avons ſur la poéſie françoiſe pluſieurs ouvrages, entre autres le traité du P. Mourgues, & celui de l'abbé de Chalons.

VERSINE, ſ. f. (*Com.*) meſure des grains dont on ſe ſert en quelques lieux de la Savoie. La *verſine* d'Aiguebelle peſe quarante-deux livres, poids de marc. *Dictionn. de comm.*

VERSION, ſ. f. (*Gram.*) interprétation littérale de quelque ouvrage.

VERSIONS *de l'Ecriture*, (*Critiq. ſacrée.*) on peut diſtinguer les *verſions* de l'écriture en langues mortes & vivantes.

Quant aux langues mortes, on a déjà parlé dans cet ouvrage au *mot* BIBLE, des *verſions* arabes, arméniennes, chaldaïques, éthiopiennes, gothiques, hébraïques & perſanes. On a indiqué ſous le même mot les éditions greques & latines.

On a parlé des polyglottes au *mot* POLYGLOTTE ; quant à ce qui concerne le travail d'Origene, on en a traité au *mot* ORIGENE *Héxaples*, & de celui de S. Jérôme au *mot* VULGATE.

Pour les *verſions* greques en particulier, *voyez* VERSIONS GREQUES & SEPTANTE.

Pour la *verſion* ſyriaque, *voyez* VERSION SYRIAQUE.

Pour la *verſion* ſamaritaine, *voyez* PENTATEUQUE SAMARITAIN, & SAMARITAINS CARACTERES.

Pour les paraphraſes chaldaïques, *voyez* TARGUM.

Quant aux traductions de l'Ecriture en langues vivantes, elles ne doivent pas beaucoup nous arrêter, parce qu'elles changent perpétuellement avec le langage.

Luther eſt le premier qui ait fait une *verſion* de l'Ecriture en allemand ſur l'hébreu ; enſuite Gaſpard Ulenberg en mit au jour une nouvelle pour les catholiques, à Cologne en 1630.

Les Anglois avoient une *verſion* de l'Ecriture en anglo-ſaxon, dès le commencement du huitieme ſiecle. Wiclef en fit une ſeconde, enſuite Tindal & Coverdal, en 1526 & 1530.

La plus ancienne traduction françoiſe de la bible eſt celle de Guiars de Moulins, chanoine ; elle eſt de l'an 1294, & a été imprimée en 1498.

La premiere *verſion* italienne eſt de Nicolas Malhermi, faite ſur la vulgate, & miſe au jour en 1471.

Les Danois ont une *verſion* de l'Ecriture dans leur langue en 1524. Celle des Suédois fut faite par Laurent Petri, archevêque d'Upſal, & parut à Holm en 1646.

Mais ceux qui voudront connoître à fond tout ce qui concerne les *verſions* de l'Ecriture, ne manqueront pas de ſecours.

Ils peuvent donc conſulter R. Elias Levita ; épiphanes *de ponder. & menſur.* Hieronimi *commentaria* : Antonius Caraffa ; Kortholdus *de variis bibliot. edit.* & Lambert Roi. Parmi les françois, le P. Morin, *exercit. biblicæ ;* Dupin, *bibliotheq. des aut. eccleſ.* Simon, *hiſt. du vieux & du nouveau Teſtament ;* Calmet, *dict. de la bible* ; & Lelong, *bible ſacrée* ; enfin on trouvera à puiſer chez les Anglois des inſtructions encore plus profondes, en liſant Uſſerius, Pocock, Péarſon, Prideaux, Grabe, Wower, *de græc. & latin. bibliot. interpret.* Mill. in N. T. Waltoni *prolegomena*, Hodius *de textib. biblior.* Origen. &c. (*D. J.*)

VERSIONS *greques du v. T.* (*Critiq. ſacrée.*) on en diſtingue quatre : celle des ſeptante, d'Aquila, de Théodotion & de Symmaque. Pour ce qui regarde celle des ſeptante, la meilleure de toutes & la plus ancienne, nous en avons fait un article à part. *Voyez* SEPTANTE.

Nous remarquerons ſeulement ici, qu'à meſure que cette *verſion* gagnoit du crédit parmi les chrétiens, elle en perdoit parmi les juifs, qui ſongerent à en faire une nouvelle qui leur fût plus favorable.

Celui qui s'en chargea fut Aquila, juif proſélyte, natif de Sinope ville du Pont. Il avoit été élevé dans le paganiſme, & dans les chimeres de la magie & de l'aſtrologie. Frappé des miracles que faiſoient de ſon tems les chrétiens, il embraſſa le chriſtianiſme, par le même motif que Simon le magicien, dans l'eſpérance de parvenir à en faire auſſi; mais voyant qu'il n'y réuſſiſſoit pas, il reprit la magie & l'aſtrologie, afin de paſſer à ſon tour pour un grand homme. Ceux qui gouvernoient l'égliſe, lui remontrerent ſa faute; mais il ne voulut pas ſe rendre à leurs remontrances: on l'excommunia. Là-deſſus il prit feu, & renonçant au chriſtianiſme, il embraſſa le judaïſme, fut circoncis, & alla étudier ſous le rabin Akiba, le plus fameux docteur de la loi de ce tems-là; il fit de ſi grands progrès dans la langue hébraïque & dans la connoiſſance des livres ſacrés, qu'on le trouva capable d'exécuter la *verſion* de l'Ecriture; il l'entreprit effectivement, & en donna deux éditions.

La premiere parut la 12e année de l'empire d'Adrien, l'an de J. C. 128. Enſuite il la retoucha, & publia ſa ſeconde édition qui étoit plus correcte. Ce fut cette derniere que les juifs helléniſtes reçurent; & ils s'en ſervirent par-tout dans la ſuite, au-lieu de celle des ſeptante. De-là vient qu'il eſt ſouvent parlé de cette *verſion* dans le talmud, & jamais de celle des ſeptante.

Enſuite on s'alla mettre en tête, qu'il ne falloit plus lire l'Ecriture dans les ſynagogues, que conformément à l'ancien uſage, c'eſt-à-dire, l'hébreu premierement, & puis l'explication en chaldéen; & l'on allégua les decrets des docteurs en faveur de cet uſage. Mais comme il n'étoit pas aiſé de ramener les juifs helléniſtes à des langues qu'ils n'entendoient point, après avoir eu ſi longtems l'Ecriture dans une langue qui leur étoit en quelque maniere naturelle.

Cette affaire cauſa tant de fracas, que les empereurs furent obligés de s'en mêler. Juſtinien publia une ordonnance, qui ſe trouve encore parmi les nouvelles conſtitutions, portant permiſſion aux juifs de lire l'Ecriture dans leurs ſynagogues dans la *verſion* greque des ſeptante, dans celle d'Aquila, ou dans quelle autre langue il leur plairoit, ſelon les pays de leur demeure. Mais les docteurs juifs ayant réglé la choſe autrement, l'ordonnance de l'empereur ne ſervit de rien, ou de fort peu de choſe; car bientôt après les ſeptante & Aquila furent abandonnés, & depuis ce tems-là, la lecture de l'Ecriture s'eſt toujours faite dans leurs aſſemblées en hébreu & en chaldéen.

Peu de tems après Aquila, il parut deux autres *verſions* du vieux Teſtament: l'une par Théodotion, qui floriſſoit ſous l'empereur Commode, & la ſeconde par Symmaque qui vivoit ſous Severe & Caracalla. Le premier, ſelon quelques-uns, étoit de Sinope dans le Pont, & ſelon d'autres d'Epheſe. Ceux qui tâchent de concilier ces contradictions, prétendent qu'il étoit né dans la premiere de ces villes, & qu'il demeuroit dans la ſeconde.

Pour Symmaque, il étoit ſamaritain, & avoit été élevé dans cette ſecte; mais il ſe fit chrétien de la ſecte des Ebionites, & Théodotion l'ayant été auſſi, on a dit de tous deux qu'ils étoient proſélytes juifs. Car les Ebionites approchoient de la religion des juifs, & ſe croyoient toujours obligés de garder la loi de Moïſe; de ſorte qu'ils ſe faiſoient circoncire, & obſervoient toutes les autres cérémonies de la religion judaïque. Auſſi les chrétiens orthodoxes leur donnoient ordinairement le nom de juifs. De-là vient que les deux traducteurs dont il s'agit, ſont quelquefois traités de juifs par les anciens auteurs eccléſiaſtiques, mais ils n'étoient qu'ébionites.

L'un & l'autre entreprit la *verſion* par le même motif qu'Aquila, c'eſt-à-dire, tous les trois pour corrompre le vieux Teſtament, Aquila en faveur des juifs, & les deux autres en faveur de leur ſecte. Tous trois s'accordent parfaitement à donner au texte le tour qu'il leur plait, & à lui faire dire ce qu'ils veulent pour les fins qu'ils ſe propoſent. On ne convient pas tout-à-fait laquelle de ces deux *verſions* fut faite avant l'autre. Dans les héxaples d'Origene, celle de Symmachus eſt placée la premiere, d'où quelques-uns concluent qu'elle eſt la plus ancienne. Mais ſi cette maniere de raiſonner étoit concluante, on prouveroit auſſi par-là que ſa *verſion* & celle d'Aquila étoient toutes deux plus anciennes que celle des ſeptante; car elles ſont toutes deux rangées avant celle-ci dans l'ordre des colonnes. Irénée cite Aquila & Théodotion, & ne dit rien de Symmachus; ce qui paroît prouver qu'elle n'exiſtoit pas de ſon tems.

Ces trois traducteurs ont pris des routes différentes. Aquila s'attachoit ſervilement à la lettre, & rendoit mot à mot autant qu'il pouvoit, ſoit que le génie de la langue dans laquelle il traduiſoit, ou le ſens du texte le ſouffriſſent, ou ne le ſouffriſſent pas. De-là vient qu'on a dit de cette *verſion* que c'étoit plutôt un bon dictionnaire, pour trouver la ſignification d'un mot hébreu, qu'une explication qui découvre le ſens du texte. Auſſi S. Jérome le loue ſouvent pour le premier, & le blâme pour le moins auſſi ſouvent pour le ſecond.

Symmachus prit la route oppoſée, & donna dans l'autre extrémité; il ne ſongeoit qu'à exprimer ce qu'il regardoit comme le ſens du texte, ſans avoir aucun égard aux mots; & ainſi il fit plutôt une paraphraſe qu'une *verſion* exacte.

Théodotion prit le milieu, & ne ſe rendit pas eſclave des mots, ni ne s'en écarta par trop non plus. Il tâchoit de donner le ſens du texte par des mots grecs qui répondiſſent aux hébreux, autant que le génie des deux langues le lui permettoit. C'eſt, à mon avis, ce qui a fait croire à quelques ſavans, qu'il avoit vécu après les deux autres; parce qu'il évite les deux défauts dans leſquels ils étoient tombés. Mais pour cela il n'eſt pas beſoin qu'il les ait vûs, le bon ſens ſeul peut lui avoir donné cette idée juſte d'une bonne *verſion*. La ſienne a été la plus eſtimée de tout le monde, hormis des juifs qui s'en ſont toujours tenus à celle d'Aquila, tant qu'ils ſe ſont ſervis d'une *verſion* greque.

Cette eſtime fit que quand les anciens chrétiens s'apperçurent que la *verſion* de Daniel des ſeptante étoit trop pleine de fautes pour s'en ſervir dans l'égliſe, ils adopterent pour ce livre celle de Théodotion; & elle y eſt toujours demeurée. Et par la même raiſon, quand Origene dans ſon héxaple eſt obligé de ſuppléer ce qui manque aux ſeptante, qui ſe trouve dans l'original hébreu, il le prend ordinairement de la *verſion* de Théodotion. Le même Origene l'a miſe dans ſa tétraple, avec la *verſion* d'Aquila, celle de Symmaque & les ſeptante. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VERSION *ſyriaque de l'Ecriture*, (*Critique ſacrée.*) c'eſt une des *verſions* orientales des plus précieuſes de l'Ecriture ſainte: ce qui m'engage de lui donner un article particulier.

Cette *verſion* fut faite ou du tems même des apôtres, ou fort peu de tems après, pour les égliſes de Syrie où elle eſt encore en uſage, ainſi qu'une ſeconde *verſion* ſyriaque faite environ ſix cens ans après la premiere.

Les Maronites & les autres chrétiens de Syrie vantent beaucoup l'antiquité de la vieille; ils prétendent qu'une partie a été faite par ordre de Salomon, pour Hiram, roi de Tyr, & le reſte qui contient tous les livres écrits depuis Salomon, par ordre d'Ab-

gar, roi d'Edeſſe, qui vivoit du tems de notre Seigneur. La principale preuve qu'ils en donnent, c'eſt que S. Paul dans le iv. chapitre de ſon épître aux Ephéſiens, *v. 8*, en citant un paſſage du *pſ. 68. 18*, ne le cite pas ſelon la verſion des ſeptante ni ſelon l'hébreu; mais ſelon la *verſion ſyriaque*; car c'eſt la ſeule où il ſe trouve comme il le cite. Par conſéquent, diſent-ils, cette *verſion* étoit faite avant lui. Les termes de ce paſſage, tels que S. Paul les cite, ſont: *il a mené captive une grande multitude de captifs, & il a donné des dons aux hommes.* Cette derniere partie n'eſt ni ſelon les ſeptante ni ſelon l'hébreu, mais ſeulement ſelon la *verſion ſyriaque*; car ſelon les deux premieres, S. Paul eût dit: *& il a reçu des préſens ou des dons pour les hommes.* Il ne ſe trouve dans le pſeaume, comme S. Paul le cite, que dans la *verſion ſyriaque.*

Il eſt bien certain que cette *verſion* eſt fort ancienne, comme Pocock l'a prouvé dans la préface de ſon commentaire ſur Michée. Il y a même beaucoup d'apparence qu'elle eſt faite dans le premier ſiecle, & que ſon auteur eſt un chrétien, juif de nation, qui ſavoit très-bien les deux langues; car elle eſt fort exacte, & rend avec plus de juſteſſe le ſens de l'original, qu'aucune autre qui ſe ſoit jamais faite du nouveau Teſtament avant la reſtauration des lettres dans ces derniers ſiecles. Ainſi comme c'eſt la plus ancienne de toutes, excepté les ſeptante & la paraphraſe chaldaïque d'Onkélos ſur la loi, & celle de Jonathan ſur les prophetes, c'eſt auſſi la meilleure de toutes celles des anciens, en quelque langue que ce ſoit. Ce dernier éloge lui convient même auſſi bien pour le nouveau Teſtament que pour le vieux.

C'eſt pourquoi de toutes les anciennes *verſions* que conſultent les Chrétiens pour bien entendre l'Ecriture du vieux ou du nouveau Teſtament, il n'y en a point dont on tire tant de ſecours que de cette vieille *verſion ſyriaque*, quand on la conſulte avec ſoin, & qu'on l'entend bien. Le génie de la langue y contribue beaucoup; car comme c'étoit la langue maternelle de ceux qui ont écrit le nouveau Teſtament, & une dialecte de celle dans laquelle le vieux nous a été donné; il y a quantité de choſes dans l'un & dans l'autre, qui ſont plus heureuſement exprimées dans cette *verſion*, qu'elles ne le ſauroient être en aucune autre. (*D. J.*)

VERSION *angloiſe de la Bible*, (*Hiſt. des verſions de la Bible.*) elle fut faite au commencement du regne de Jacques I. & par ſes ordres. Il écrivit à ce ſujet une lettre en date du 22 Juillet de la ſeconde année de ſon regne, au docteur Whitgift, archevêque de Cantorbery, pour encourager & avancer cette traduction.

Il informe ce prélat qu'il a nommé cinquante-quatre habiles gens pour cet ouvrage, parmi leſquels il remarque qu'il y en a pluſieurs qui ne poſſedent point du tout de bénéfices, ou qui n'en poſſedent que de très-petits, qui ſont, dit ſa majeſté, fort au-deſſous de leur mérite, à quoi nous-mêmes ne ſommes pas en état de remédier dans l'occaſion. Il charge donc l'archevêque d'écrire en ſon nom, tant à l'archevêque d'Yorck, qu'aux évêques de la province de Cantorbery, que lorſqu'il viendra à vaquer quelque prébende ou cure marquées dans le livre des taxes, l'une & l'autre de vingt livres ſterlings au-moins, ſoit à leur nomination ou de quelqu'autre perſonne quelle qu'elle ſoit, ils n'y admettront aucun ſujet, « ſans nous informer, dit-il, de la vacance ou du nom du patron (ſi le bénéfice n'eſt pas à » leur nomination), afin que nous puiſſions recommander tel habile homme que nous jugerons digne » d'en être pourvu. . . . . Ayant nous-mêmes pris » les meſures pour les prébendes & bénéfices qui » ſont à notre diſpoſition ».

Le roi charge auſſi ce prélat d'engager tous les évêques à s'informer eux-mêmes quels ſont les habiles gens qui ſe trouvent dans leurs diocèſes, ſurtout ceux qui ſont particulierement verſés dans les langues hébraique & grecque, & qui ont fait une étude particuliere de l'Ecriture-ſainte, ſoit pour éclaircir ce qu'il y a d'obſcur dans les expreſſions de l'original hébreu ou grec, ſoit pour lever les difficultés ou corriger les fautes de l'ancienne *verſion* angloiſe, « que nous avons, dit-il, donné ordre d'exa» miner à fond & de corriger. Nous ſouhaitons qu'» on leur écrive, & qu'on les charge très-expreſſé» ment, en leur faiſant connoître notre volonté, » qu'ils envoyent leurs obſervations de ce genre à » M. Pivelie, notre profeſſeur en hébreu à Cam» bridge, ou au docteur Harding, notre profeſſeur » en hébreu à Oxford, ou au docteur Andrews, » doyen de Weſtminſter, pour les communiquer à » leurs confreres, afin que de cette maniere on ait » le ſecours des lumieres de tous les ſavans qui ſe » trouvent dans l'étendue de notre royaume, pour » la *verſion* que nous avons projettée ».

Le docteur Fuller nous apprend que le roi prit ſoin de recommander aux traducteurs d'obſerver les regles ſuivantes: 1°. de ſuivre & de changer auſſi peu que l'original le permettoit, la bible qu'on liſoit ordinairement dans les égliſes, appellée communément *la bible des évêques*; 2°. de conſerver les anciens termes eccléſiaſtiques, comme celui de l'*égliſe*, & de ne le point rendre par celui d'*aſſemblée*, *&c.* 2°. de retenir les noms des prophetes, des écrivains ſacrés, & les autres qui ſont dans l'Ecriture, le plus qu'il ſe pourroit ſelon l'uſage vulgaire; 4°. lorſqu'un mot auroit diverſes ſignifications, de ſuivre celle que les plus illuſtres peres y ont donnée, lorſqu'elle s'accorderoit avec le ſens du paſſage & avec l'analogie de la foi; 5°. de ne changer la diviſion des chapitres que le moins qu'il ſe pourroit, & lorſque la néceſſité le demanderoit; 6°. de ne point faire de notes marginales, ſinon pour expliquer les mots hébreux ou grecs, qu'on ne pourroit exprimer dans le texte que par une circonlocution; 7°. de mettre en marge les renvois néceſſaires aux autres endroits de l'Ecriture; 8°. que tous les membres d'une des compagnies travaillaſſent ſur le même ou ſur les mêmes chapitres, & qu'après les avoir mis chacun en particulier dans le meilleur état qu'il leur ſeroit poſſible, ils confrontaſſent leur travail, pour décider ce qu'ils jugeroient devoir conſerver; 9°. qu'après qu'une des compagnies auroit ainſi achevé un livre, elle l'envoyât aux autres pour être mûrement examiné, ſa majeſté ſouhaitant qu'on y regardât de près; 10°. que ſi dans cette réviſion il ſe trouvoit quelque choſe ſur quoi les examinateurs doutaſſent, ou fuſſent d'un avis différent des traducteurs, ils en informaſſent ceux-ci, en leur indiquant le paſſage & les raiſons de leur avis: que s'ils ne pouvoient s'accorder, la déciſion ſeroit renvoyée à l'aſſemblée générale qui ſe tiendroit à la fin de l'ouvrage, compoſée des principaux de chaque compagnie; 11°. que lorſqu'on douteroit du ſens de quelque paſſage obſcur, on écriroit expreſſément à quelque habile homme à la campagne pour en avoir ſon avis; 12°. que chaque évêque écriroit à ſon clergé pour l'informer de cet ouvrage, & pour enjoindre à ceux qui ſeroient verſés dans les langues, & qui auroient travaillé en ce genre, d'envoyer leurs obſervations à Weſtminſter, à Cambridge ou à Oxford; 13°. que les préſidens de Weſtminſter ſeroient le doyen & celui de Cheſter: & dans les deux univerſités, les profeſſeurs royaux en hébreu & en grec; 14°. qu'on ſe ſerviroit des *verſions* de Tindal, de Matthieu, de Coverdale, de Whitchurch & de Genève, lorſqu'elles ſeroient plus conformes à l'original que la bible des évêques.

Outre cela pour faire d'autant mieux observer la quatrieme regle, le vice-chancelier de chacune des universités devoit nommer, de l'avis des chefs, trois ou quatre des plus anciens & des plus graves théologiens, de ceux qui n'avoient point de part à la traduction, pour être réviseurs de ce qui seroit traduit tant de l'hébreu que du grec.

L'ouvrage fut achevé au bout de quatre ans, & on envoya trois copies de toute la bible de Cambridge, Oxford & Westminster, à Londres, après quoi six nouveaux commissaires revirent toute la besogne, avant que de la mettre sous presse. (*D. J.*)

VERSION *du vieux Testament en espagnol*, (*Hist. crit. eccléſ.*) *version* faite de l'hébreu en espagnol dans le seizieme siecle par Abraham Usque, juif portugais, & non chrétien, comme M. Arnauld se l'étoit persuadé.

Cette *version* a été imprimée pour la premiere fois à Ferrare en 1553. Elle répond tellement mot pour mot au texte hébreu, qu'on a de la peine à l'entendre, outre qu'elle est écrite dans un vieil espagnol, qu'on ne parloit que dans les synagogues.

L'auteur de la préface assure qu'on a suivi, autant qu'il a été possible, la *version* de Pagnin & son dictionnaire; mais le p. Simon croit qu'il n'a parlé de cette maniere que pour empêcher les inquisiteurs de traiter cette *version* comme hérétique.

Il y a de l'apparence qu'Abraham Usque aura fait usage de quelques anciennes gloses de juifs espagnols: ce qui rend la traduction entierement barbare & intelligible.

Le compilateur (car ce n'est qu'une espece de compilation) étoit tellement persuadé de la difficulté qu'il y avoit à traduire l'Ecriture-sainte, qu'il a cru être obligé de marquer avec des étoiles un grand nombre de passages où le sens lui paroissoit douteux & incertain. Mais ceux qui ont fait réimprimer cette *version* en l'an 1630 avec quelques corrections, ont retranché la meilleure partie de ces étoiles, au lieu qu'on les devoit plutôt augmenter.

Cette traduction ne peut être utile qu'à des juifs espagnols, si ce n'est qu'on s'en veuille servir comme d'un dictionnaire, pour traduire à la lettre les mots hébreux. Elle peut même servir de grammaire, parce que les noms & les verbes y sont aussi traduits selon la rigueur grammaticale.

Le traducteur n'est pas néanmoins parvenu à cette grande exactitude qu'il s'étoit proposée, & il ne paroît pas avoir toujours bien rencontré dans le choix des rabbins qu'il suit; car il a laissé plusieurs endroits que l'on pourroit traduire encore plus exactement, tant selon le sens que selon la grammaire. Il s'attache tantôt à la paraphrase chaldaique, tantôt à Kimhi ou à Raschi, tantôt à Aben-Ezra ou à quelque autre rabbin; mais il ne le fait pas avec discernement. Ajoutez que cette grande exactitude grammaticale ne s'accorde pas toujours avec le sens, il ne l'a pas même attrappée; car il l'a retranché en divers passages, & par-là il a entierement bouleversé le sens de ces passages. (*D. J.*)

VERSO, s. m. (*Gram. & Juriſprud.*) terme latin qui signifie le revers de quelque chose. Il est demeuré en usage dans la pratique du palais du tems que l'on rédigeoit les actes en latin, pour exprimer le revers d'un feuillet. Le dessus s'appelle le *recto* du feuillet, & le dessous *verso*, parce que pour le voir, il faut tourner le feuillet. *Voyez* FEUILLET & *RECTO*. (*A*)

VERSOIX, LA, (*Géog. mod.*) ou la *Verſoy*, petite riviere de France, au pays de Gex. Elle a sa source dans la montagne de Gex, baigne le bourg de Versoy, auquel elle donne son nom, & se perd dans le lac de Genève. (*D. J.*)

VERT, LE, (*Géog. mod.*) nom de deux petites rivieres de France, l'une en Béarn, l'autre dans le Quercy. La premiere naît dans la vallée de Barretons, & se jette dans le Gave au-dessous d'Oleron. La seconde a sa source dans un village de son nom, & tombe dans le Lot, près de Cahors. (*D. J.*)

VERTABIET, s. m. (*Religion armén.*) c'est ainsi que l'on nomme les docteurs de la religion chez les Arméniens. Ces *vertabiets*, dit M. de Tournefort, qui font tant de bruit parmi les Arméniens, ne sont pas véritablement de grands docteurs; mais ce sont les plus habiles gens du pays, ou du moins ils passent pour tels.

Pour être reçu à ce degré éminent, il ne faut pas avoir étudié la théologie pendant de longues années, il suffit de savoir la langue arménienne littérale, & d'apprendre par cœur quelque sermon de leur grand maître Grégoire Athenasi, dont toute l'éloquence brilloit dans les blasphèmes qu'il vomissoit contre l'église romaine. La langue littérale est chez eux la langue des savans, & l'on prétend qu'elle n'a aucun rapport avec les autres langues orientales; c'est ce qui la rend difficile. C'est un grand mérite chez eux d'entendre cette langue; elle ne se trouve que dans leurs meilleurs manuscrits.

Les *vertabiets* sont sacrés, mais ils disent rarement la messe, & sont proprement destinés pour la prédication; leurs sermons roulent sur des paraboles mal imaginées, sur des passages de l'Ecriture mal entendus & mal expliqués, & sur quelques histoires, vraies ou fausses, qu'ils savent par tradition. Cependant ils les prononcent avec beaucoup de gravité, & ces discours leur donnent presque autant d'autorité qu'au patriarche: ils usurpent sur-tout celle d'excommunier. Après s'être exercés dans quelques villages, un ancien *vertabiet* les reçoit docteurs avec beaucoup de cérémonies, & leur met entre les mains le bâton pastoral. La cérémonie ne se passe pas sans simonie, car le degré de docteur étant regardé parmi eux comme un ordre sacré, ils ne font aucun scrupule de le vendre, de même que les autres ordres. Ces docteurs ont le privilege d'être assis en prêchant, & de tenir le bâton pastoral; au lieu que les évêques qui ne sont pas *vertabiets* prêchent debout.

Les *vertabiets* vivent de la quête que l'on fait pour eux après le sermon; & cette quête est considérable, sur-tout dans les lieux où les caravanes se reposent. Ces prédicateurs gardent le célibat, & jeûnent fort rigoureusement les trois quarts de l'année; car ils ne mangent alors ni œufs, ni poisson, ni laitage.

Quoiqu'ils parlent dans leurs sermons moitié langue littérale, & moitié langue vulgaire, ils ne laissent pas souvent de prêcher en langue vulgaire, pour mieux se faire entendre; mais la messe, le chant de l'église, la vie des saints, les paroles dont on se sert pour l'administration des sacremens, sont en langue littérale. (*D. J.*)

VERTACOMACORI, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule narbonnoise. Il faisoit partie des *Vocontii*. Pline, *l. III. c. xvij.* dit que les *Vertacomacori* fonderent la ville de Novare en Italie, au duché de Milan. (*D. J.*)

VERTE, s. f. (*Comm.*) est un des noms que l'on donne en quelques lieux à la jauge, ou instrument propre à jauger les tonneaux, pipes, muids, barils, & autres futailles destinées à renfermer des liqueurs, pour connoître leur capacité, & la quantité de mesures que chacune contient. *Voyez* JAUGE. *Dict. de Comm.*

Verte signifie aussi les mesures estimées & jaugées avec la *verte*; cette pipe contient soixante *vertes*. Id. *Ibid.*

VERTÉBRAL, LE, adj. *en Anatomie*, ce qui a rapport aux vertebres. *Voyez* VERTEBRE.

L'artere *vertébrale* prend son origine de la partie postérieure

poſtérieure de la ſous-claviere, elle s'engage dans le canal formé par les apophyſes tranſverſes des ſept vertebres du col, & forme lorſqu'elle eſt parvenue entre la premiere & la ſeconde, un contour remarquable pour aller gagner le tronc de l'apophyſe tranſverſe de la premiere vertebre, d'où étant ſortie, elle forme un nouveau contour pour aller paſſer dans le crâne par le grand trou occipital, & ſe diſtribuer au cervelet, au cerveau, *&c.* *Voyez* SOUS-CLAVIERE, CERVEAU, *&c.*

Cette artere fournit dans ſon trajet pluſieurs branches, dont les plus remarquables ſont l'artere occipitale poſtérieure, l'artere baſilaire, l'artere auditive, l'artere méningée, les deux arteres ſpinales. *Voyez* BASILAIRE, AUDITIVE, *&c.* La veine *vertébrale* eſt celle qui accompagne cette artere.

VERTÉBRAUX, MUSCLES, (*Anatom.*) on nomme *muſcles vertébraux*, des muſcles qui ne ſont attachés qu'aux vertebres; leur action contribue principalement aux mouvemens des parties qui ſe trouvent le long de l'épine du dos.

Ces ſortes de muſcles ont toujours paru très-difficiles à bien diſſéquer & à décrire avec netteté, même aux plus célebres anatomiſtes, principalement ceux du dos. Tous ces muſcles ſont très-compoſés, multipliés & entrelacés, de maniere qu'il faudroit en faire un nombre beaucoup plus grand que celui des vertebres, ou les réduire à un trop petit nombre de muſcles longs, & entrecoupés en différens endroits.

Sténon, pour en faciliter la connoiſſance, auſſi-bien que la diſſection & la deſcription, s'eſt aviſé de les ranger de la maniere ſuivante.

Il appelle en général *muſcles vertébraux*, ceux qui ne ſont attachés qu'aux vertebres; il les diſtingue tous en droits & en obliques. Les droits, ſelon lui, ſont ceux qui ſont paralleles à la moëlle de l'épine; c'eſt-à-dire ceux dont la direction eſt longitudinale. Les obliques, ſont ceux qui ſont placés obliquement entre les apophyſes épineuſes & les apophyſes tranſverſes.

Il diviſe les droits en mitoyens & en latéraux. Les mitoyens ſont attachés aux apophyſes épineuſes; & les latéraux aux tranſverſes. Il fait encore une diviſion de tous ces muſcles en ſimples, & en compoſés. Les ſimples ſont bornés à deux vertebres; les compoſés ſont attachés à pluſieurs.

Il diſtingue deux ſortes d'obliques; les uns montent des apophyſes tranſverſes aux épineuſes en s'approchant; les autres montent des apophyſes épineuſes aux tranſverſes en s'écartant. Il appelle ceux de la premiere ſorte, *ad medium vergentes*; & les autres, *à medio recedentes*. Pour ſe conformer à cette expreſſion de l'auteur, on pourroit par des termes empruntés de l'optique, appeller *convergens* les premiers de ces muſcles, & *divergens* les autres. Il ajoute enfin, que parmi les premiers il y en a beaucoup, qui d'une ſeule apophyſe tranſverſe, montent à pluſieurs apophyſes épineuſes tranſverſaires, & qu'il y en a auſſi qui de pluſieurs tranſverſes, montent à une ſeule épineuſe.

Selon cette idée, on applique aſſez bien aux *muſcles vertébraux* les anciens termes d'*épineux*, de *tranſverſaires* & de *demi-épineux*; en appellant *épineux* ceux qui ſont ſeulement attachés aux apophyſes épineuſes; *tranſverſaires* ceux qui le ſont aux ſeules apophyſes tranſverſes; & *demi-épineux* ceux qui ne ſont attachés que par un bout aux apophyſes épineuſes. On exprime mieux à-préſent par des termes compoſés, les deux ſortes de *vertébraux* obliques, en nommant les uns *tranſverſaires épineux*, & les autres *épineux tranſverſaires*.

Il eſt encore bon, & même néceſſaire, de retenir le nom général de *vertébraux droits*, *obliques*, *&c.* car quoique les termes que je viens de rapporter conviennent très-bien aux obliques poſtérieurs, ils ne conviennent pas aux obliques antérieurs, parce que ceux-ci ſont attachés en partie au corps des vertebres, & non pas aux apophyſes épineuſes.

On peut appeller *petits vertébraux*, ceux qui ſont ſimples, ou bornés à deux vertebres voiſines; & *grands*, ceux qui ſont compoſés & s'étendent à pluſieurs vertebres, & nommer les uns *grands & petits épineux*, & les autres *grands & petits tranſverſaires*: on donne auſſi à ces petits muſcles le nom d'*inter-épineux* & d'*inter-tranſverſaires*. Il y a de petits obliques qui ne paroiſſent atteindre préciſément ni aux apophyſes épineuſes, ni aux tranſverſes, mais s'attacher comme entre-deux; on pourroit les nommer ſimplement *inter-vertébraux*.

Outre ces *muſcles vertébraux* proprement dits, il y en a d'autres qui ſervent au mouvement des vertebres, & qui n'y ſont attachés qu'en partie. Quelques anciens ont appellé ceux-ci *demi-épineux*, comme n'étant attachés qu'à moitié à l'épine du dos, & ils ont nommés *épineux* ceux qui y ſont tout-à-fait attachés: dans ce ſens, on pourroit nommer les uns *vertébraux* ſeulement, & les autres *demi-vertébraux*.

Parmi les *vertébraux* proprement dits, il y en a qui par leurs attaches, paroiſſent être communs au cou, au dos & aux lombes. Pour les diſtinguer M. Winſlow rapporte au cou, non-ſeulement ceux qui ſont uniquement attachés aux vertebres du cou, mais encore ceux dont les attaches ſupérieures ſont à la derniere de ces vertebres, quoique leurs autres attaches ſoient toutes aux vertebres du dos: il obſerve la même choſe par rapport aux lombes.

Tous ces muſcles varient beaucoup dans leurs attaches & leurs communications réciproques; ils ſont quelquefois ſi fort confondus par ces ſortes de communications, qu'on a de la peine à les démêler quand on n'eſt pas au fait. Ils ſont en général plus aiſés à développer dans les enfans que dans les adultes, & dans adultes que dans les vieillards. (*D. J.*)

VERTÉBRAUX, les nerfs *vertébraux*, c'eſt-à-dire ceux qui partent de la moëlle épiniere, ſont au nombre de trente paires, dont il y en a qu'on regarde comme appartenans au col, parce qu'ils tirent leur origine de la partie de la moëlle ſituée dans le canal des vertebres du col, & on les appelle par cette raiſon *nerfs cervicaux*; d'autres au dos, qu'on appelle *dorſaux*; d'autres aux lombes, qu'on appelle *lombaires*; & enfin d'autres à l'os ſacrum, nommés *ſacrés*. *Voyez* CERVICAL, DORSAL, LOMBAIRE & SACRÉ, *&c.*

Les ligamens *vertébraux* ſont tous ceux qui uniſſent les vertebres entre elles. *Voyez* LIGAMENT.

VERTEBRE, ſ. f. (*Anatom.*) piece oſſeuſe dont pluſieurs ſont articulés de ſuite le long de l'épine, & forment la compoſition de la troiſieme partie du ſquelette de l'homme.

L'épine eſt ordinairement compoſée de vingt-quatre *vertebres*, pieces mobiles appuyées ſur l'os ſacrum. Il y a ſept *vertebres* pour le col, nommées *cervicales*, douze pour le dos, cinq pour les lombes.

Elles ſont de ſubſtance ſpongieuſe, recouvertes d'une petite lame compacte, avec un cartilage épais entre le corps de chaque *vertebre*; un grand trou ſe trouve au milieu de chacune pour le paſſage de la moëlle: elles ont quatre échancrures, enſorte que les *vertebres* étant appliquées les unes ſur les autres, ces échancrures forment des trous par où s'échappent latéralement vingt-quatre paires de nerfs.

On remarque dans chaque *vertebre* ſon corps & ſes apophyſes: les apophyſes poſtérieures ſont nommées *épineuſes*, & les latérales *tranſverſes*; celles qui ſont deſſus & deſſous des latérales, ſont appellées *obliques*; ces dernieres ſervent à articuler les *vertebres* les unes avec les autres. Le corps des *vertebres* a une face

ſupérieure & une inférieure; les faces des apophyſes obliques ſont couvertes de cartilage.

Les pieces oſſeuſes de l'épine ſe diviſent en vraies & fauſſes *vertebres*. Les vraies *vertebres* ſont, comme nous l'avons dit, les vingt-quatre os ſupérieurs de l'épine ſur leſquels roulent la plûpart des mouvemens du tronc de nos corps: les fauſſes *vertebres* compoſent l'os ſacrum.

Le corps des *vertebres* eſt épais, ſpongieux; ſa partie antérieure eſt convexe en devant, concave par-derriere, horiſontale & plane pour l'ordinaire en deſſus & en deſſous. Leurs ſurfaces antérieures & poſtérieures ont pluſieurs trous remarquables à leur partie externe plate & mince, tant pour affermir la connexion des ligamens, que pour donner paſſage aux vaiſſeaux dans leur ſubſtance cellulaire.

Entre les corps de deux *vertebres* contiguës eſt interpoſée une certaine ſubſtance qui tient une ſorte de milieu entre la nature du ligament & celle du cartilage. Cette ſubſtance eſt formée de fibres courbes & concentriques. Celles du centre ſont molles & pleines d'une liqueur glaireuſe; raiſon pour laquelle les anciens appelloient cette ſubſtance *ligament muqueux*. Elle eſt fortement attachée aux ſurfaces horiſontales des corps des *vertebres*, & ſert par conſéquent non-ſeulement à éloigner les os les uns des autres, & à les tenir plus ſerrés ſans qu'ils ſe rompent, mais auſſi à les attacher les uns aux autres; en quoi elle eſt ſecondée par un ligament membraneux qui tapiſſe toute leur ſurface concave, & en outre par un autre ligament encore plus fort qui revêt leur ſurface antérieure convexe.

Nous pouvons établir comme une regle générale à laquelle il y a peu d'exceptions, que les corps des *vertebres* ſont plus petits & plus ſolides en haut, mais en deſcendant plus gros & plus ſpongieux, & que les cartilages logés dans leurs intervalles ſont plus épais & les ligamens qui les environnent plus forts à proportion de la groſſeur des *vertebres*, & de la quantité de mouvement qu'elles ont à faire; cette diſpoſition fait que les plus grands fardeaux ſont ſupportés ſur une baſe plus large & mieux aſſurés, & que le milieu du corps eſt en état de ſuffire à des mouvemens conſidérables, ce qui eſt un fort grand avantage pour nous.

Les articulations des véritables *vertebres* ſont doubles; leurs corps ſont joints par ſynchondroſe, & leurs apophyſes obliques ſont articulées par la troiſieme ſorte de ginglyme; d'où il paroît que leur centre de mouvement change ſelon les différentes poſitions du tronc: ainſi quand nous nous courbons en-devant, la partie ſupérieure qui eſt unie porte entiérement ſur le corps des *vertebres*; ſi au contraire nous nous plions en-arriere, ce ſont les proceſſus obliques qui la ſupportent: ſi nous nous penchons ſur un côté, alors nous portons ſur les proceſſus obliques de ce côté, ſur une partie des corps des *vertebres*; & lorſque nous nous tenons droit, nous portons à-la-fois & ſur les corps & ſur les proceſſus obliques.

Les *vertebres* au tems de la naiſſance n'ont pour l'ordinaire que trois parties oſſeuſes unies par des cartilages: ſavoir, les corps qui ne ſont pas encore tout-à-fait oſſifiés; un os long & courbé de chaque côté, ſur lequel on voit un petit commencement de pont oſſeux, les proceſſus obliques complets, les proceſſus tranſverſes; les lames obliques commencées, & point encore de proceſſus ſpinal; ce qui fait que les tégumens ne ſont point expoſés à être bleſſés par les extrémités aiguës de ces apophyſes épineuſes, comme ils le ſeroient s'il y avoit des pointes oſſeuſes, tandis que l'enfant eſt dans la matrice dans une attitude courbée, ou lors de la preſſion qu'il éprouve pendant l'accouchement.

Les *vertebres* du col nommées *cervicales*, ſont les ſept *vertebres* d'en-haut, qu'on diſtingue aiſément des autres par les marques ſuivantes.

Elles ſont toutes, excepté la premiere, d'une longueur à-peu-près égale. Leurs corps ſont plus ſolides que ceux des autres & applatis ſur la partie antérieure pour faire place à l'œſophage; cet applatiſſement vient peut-être de la preſſion que ce conduit fait deſſus, & de l'action des muſcles longs du cou droits, & des antérieurs. La ſurface poſtérieure qui eſt plate auſſi, eſt ordinairement inégale, & donne naiſſance à de petites apophyſes où les ligamens ſont attachés. La ſurface ſupérieure des corps de chaque *vertebre*, forme un creux au moyen d'une apophyſe mince & ſituée de biais, qui s'éleve de chaque côté; la ſurface inférieure eſt creuſée d'une maniere différente de la premiere, car le bord poſtérieur s'éleve un peu, & l'antérieur eſt prolongé conſidérablement. C'eſt par-là que les cartilages d'entre cet os ſont fermement unis, & que l'articulation d'une *vertebre* avec la ſuivante, eſt fortement aſſurée.

Les cartilages d'entre ces *vertebres* ſont plus épais, du-moins par rapport à leur volume que ceux qui appartiennent aux *vertebres* du thorax, parce qu'ils ſont deſtinés à un plus grand mouvement. Ils ſont auſſi plus épais à leur partie antérieure; ce qui eſt la raiſon pour laquelle les *vertebres* avancent davantage en devant, à meſure qu'elles vont en deſcendant.

Les apophyſes obliques de cet os du cou méritent plus juſtement ce nom que celles de toutes les autres *vertebres*. Elles ſont ſituées en biais. Les apophyſes tranſverſes ſont figurées tout autrement que celles des autres os de l'épine; car outre le proceſſus commun qui s'éleve d'entre les apophyſes obliques de chaque côté, il y en a un ſecond qui ſort du côté du corps des *vertebres*: tous deux après avoir laiſſé un trou circulaire pour le paſſage des arteres & des veines cervicales, s'uniſſent enſemble & ſont conſidérablement creuſés à leur partie ſupérieure, ayant les côtés élevés pour défendre les nerfs qui paſſent dans le creux; enfin chaque côté ſe termine par une pointe en bouton pour l'inſertion des muſcles.

La ſubſtance des *vertebres* cervicales, ſur-tout de leurs corps, n'eſt pas ſi poreuſe ni ſi tendre que celle des deux autres claſſes de *vertebres*.

Juſques-là, toutes les *vertebres* cervicales ſe reſſemblent; mais outre ces caracteres communs elles en ont de particuliers, ſur-tout la premiere & la ſeconde qui les différencient des autres.

La premiere à cauſe de ſon uſage qui eſt de ſoutenir le globe de la tête, a le nom d'*atlas*: quelques auteurs l'ont auſſi appellée *épiſtrophée* à cauſe de ſon mouvement de rotation ſur la *vertebre* ſuivante.

L'atlas, différente en cela des autres *vertebres* de l'épine, n'a point de corps; mais elle a en place une arcade oſſeuſe, laquelle dans ſa partie antérieure convexe a une petite élévation où les muſcles longs du cou ſont inſérés. L'atlas n'a point auſſi d'apophyſe épineuſe; mais il a en place une large arcade oſſeuſe afin que les muſcles qui paſſent ſur cette *vertebre* en cet endroit, ne ſoient point bleſſés lorſque la tête ſe porte en-arriere. Les proceſſus inférieurs ſont larges & tant-ſoit-peu creuſés, enſorte que cette premiere *vertebre*, différente en cela des ſix autres, reçoit en-deſſus & en deſſous les os avec leſquels elle eſt articulée. Dans les enfans nouveaux-nés, l'atlas n'a que les deux parties latérales d'oſſifiées, l'arcade intérieure qui tient lieu du corps, n'étant encore que cartilagineuſe.

La ſeconde *vertebre* du cou s'appelle *dentée* à cauſe de l'apophyſe odontoïde qu'elle a à la partie ſupérieure de ſon corps. Quelques auteurs l'appellent *épiſtrophée*, mais mal-à-propos: cette dénomination

étant plus propre à désigner la premiere qui se meut sur celle-ci comme sur son axe.

Le corps de cette *vertebre* est d'une figure à-peu-près pyramidale, sa partie inférieure étant large & évasée, sur-tout en-devant, à l'endroit où il entre dans le creux de la *vertebre* inférieure; au lieu que sa partie supérieure a un processus de forme quarrée, avec une petite pointe qui s'éleve du milieu; c'est cette pointe qu'on a imaginé ressembler à une dent, & qui a fait donner à cette *vertebre* le nom de *dentée*.

Cette seconde *vertebre*, lors de la naissance, consiste en quatre apophyses osseuses; car outre les trois que j'ai dit être communes à toutes les *vertebres*, l'apophyse odontoïde de cet os commence à s'ossifier au milieu, & à se joindre comme un appendix au corps de l'os. C'est la raison pour laquelle les sages-femmes doivent mettre des têtieres aux enfans nouveaux-nés, pour empêcher que leur tête ne se porte trop en arriere, jusqu'à ce que les muscles aient atteint une force suffisante pour n'avoir plus rien à craindre de ce mouvement dangereux.

Une fois instruits de l'articulation de la premiere & de la seconde *vertebre*, il nous est plus aisé de concevoir les mouvemens sur ou avec la premiere *vertebre*. La tête se meut en-devant & en arriere sur la premiere *vertebre*, au lieu que l'atlas fait sa rotation sur la seconde *vertebre*.

Le mouvement rotatoire de la tête nous est utile pour bien des usages, en nous donnant la facilité d'appliquer avec beaucoup de promptitude les organes de nos sens sur les objets; d'ailleurs il étoit à-propos que l'axe de rotation fût en cet endroit, car s'il eût été bien loin de la tête, lorsque la tête se seroit écartée à quelque distance de la ligne perpendiculaire à cette petite jointure mobile; comme elle auroit acquis par cet écartement un long levier, à chaque tour qu'elle auroit fait inconsidérément, elle auroit rompu les ligamens qui l'attachent avec les *vertebres*; ou-bien il auroit fallu que ces ligamens fussent beaucoup plus forts qu'ils ne doivent être, pour pouvoir être attachés à d'aussi petits os. Ce mouvement circulaire ne pourroit pas non plus sans danger se faire sur la premiere *vertebre*, parce que la partie immobile de la moëlle allongée en est si proche, qu'à chaque tour le commencement de la moëlle allongée, auroit été en danger d'être offensé par la compression qui se seroit faite sur ses tendres fibriles. En un mot, il est aisé de se convaincre par toutes ces observations, que la promptitude du mouvement circulaire de la tête nous est d'un grand usage, & que cette seconde *vertebre* du cou est tout-à-fait propre par sa structure & sa situation, à être l'axe de ce mouvement. Les autres *vertebres* du cou ne demandent aucun détail. Passons aux douze *vertebres* dorsales.

Leurs corps sont d'une grosseur mitoyenne entre ceux des *vertebres* du cou, & ceux des lombaires. Ils sont plus convexes pardevant, que ceux des autres classes, & applatis sur les côtés par la pression des côtes qui y sont insérées dans des petites cavités.

Cet applatissement des côtes qui donne à ces *vertebres* la figure d'un demi-ovale, est avantageux en ce qu'il procure une plus ferme articulation aux côtes, facilite la division de la trachée-artere à un petit angle, & garantit les autres gros vaisseaux dans leurs cours de l'action des organes vitaux. La partie postérieure de ces corps est plus concave que dans deux autres classes. Leurs surfaces supérieures sont toutes horisontales, & ont leurs bords garnis d'épiphyses, qui, selon Fallope, ne sont autre chose que quelques parties des ligamens qui s'y rendent, lesquelles sont devenues osseuses.

Les cartilages placés entre les corps de ces *vertebres*, sont plus minces que dans les autres *vertebres* vraies, & contribuent à la concavité de cette portion de l'épine vers sa partie antérieure.

De plus, les corps des quatre *vertebres* dorsales supérieures s'écartent de la regle des autres *vertebres* qui deviennent plus gros à mesure qu'ils vont en descendant; car la premiere de ces quatre est la plus grosse, & les trois autres inférieures vont en appétissant par degrés, pour donner à la trachée artere & aux gros vaisseaux la facilité de se partager à petits angles.

La derniere classe des *vertebres* vraies est celle des cinq lombaires, qu'on peut distinguer des autres *vertebres* par les marques suivantes.

1°. Leurs corps, quoique d'une forme circulaire à leur partie antérieure, sont un peu oblongs d'un côté à l'autre; ce qui peut être occasionné par la pression des gros vaisseaux & des visceres.

2°. Les cartilages d'entre ces *vertebres* sont les plus épais de tous, & rendent l'épine convexe en-dedans de l'abdomen, leur plus grande épaisseur étant de ce côté-là.

3°. Les processus obliques sont forts & profonds; les processus transverses sont petits, longs, & tournés en en-haut, pour donner un mouvement aisé à chaque os; les processus épineux sont forts, étroits & horisontaux.

4°. Le canal qui contient la moëlle spinale est plus large en cet endroit qu'au dos.

De tout ce qui précede, on peut déduire les usages des *vertebres* vraies, & les réduire à ce petit nombre de chefs; nous faire tenir une posture droite, donner un mouvement suffisant & sûr à la tête, au cou, & au tronc du corps dans toutes les occasions nécessaires; enfin supporter & défendre les visceres, & les autres parties molles.

Après avoir considéré la structure des *vertebres* & leurs attaches, c'est ici le lieu de remarquer quelle attention la nature a prise pour qu'on ne puisse les séparer que très-difficilement; car leurs corps sont tellement engagés les uns dans les autres, qu'il n'est pas possible qu'ils se déplacent d'aucune maniere, comme dans les *vertebres* du cou, ou-bien ces corps sont appuyés sur tous les côtés, comme celles du dos le sont par les côtes, où les surfaces du contact, sont si larges, & leurs ligamens si forts, qu'ils en rendent la séparation presque impraticable; telles sont celles des lombes, tandis que la profondeur de l'articulation des processus obliques sont exactement proportionnés à la quantité de mouvemens que les autres parties de l'os lui permettent, ou que les muscles lui font faire.

Cependant comme ces processus obliques sont petits, & par conséquent incapables d'assurer l'union autant que des corps plus larges, ils céderont les premiers à une force disjonctive. Mais aussi leur dislocation n'est pas à beaucoup près d'une si pernicieuse conséquence; quoique leur déplacement occasionne le tiraillement des muscles, des ligamens, & de la moëlle spinale même. Mais si c'étoit le corps de la *vertebre* qui fût dérangé de sa place, la moëlle spinale seroit totalement comprimée, & entierement détruite.

Les fausses *vertebres* composent la pyramide inférieure de l'épine: elles sont avec raison distinguées des autres par l'épithete de *fausses*, parce que, quoique chacune d'elles ressemble aux véritables *vertebres* par la figure, cependant aucune n'est d'un pareil usage pour le mouvement du tronc du corps, toutes sont intimément unies, excepté à un endroit, où est une jointure mobile, ce qui fait qu'on divise communément les *vertebres* fausses en deux os, l'os sacrum & le coccyx. *Voyez* COCCYX & SACRUM OS.

Finissons par observer que les *vertebres* sont sujettes comme les autres os, à des jeux de la nature; je m'arrêterai pour exemple, aux seules *vertebres* du dos.

J'ai dit qu'il y en a douze, cependant on en trouve quelquefois onze, & quelquefois treize dans des hommes forts, grands, avec autant de côtes de chaque côté.

Leurs apophyſes épineuſes ne ſont point fourchues à l'extrémité; cependant Tulpius, médecin illuſtre, & bourguemeſtre d'Amſterdam, rapporte les avoir vu toutes fourchues dans un ſujet.

Enfin les petites cavités avec leſquelles les éminences des côtes s'attachent aux *vertebres* du dos, ne ſe trouvent pas toutes aux mêmes endroits; quelquefois cette jonction ſe fait à la partie inférieure, d'autrefois à la partie ſupérieure, & d'autrefois aux corps de la *vertebre*.

M. Poupart ayant ouvert le cadavre d'un particulier âgé de cent ans, il trouva que les neuf *vertebres* inférieures dorſales ne compoſoient qu'un ſeul os; les apophyſes tranſverſes à droite & à gauche étoient incruſtées d'une matiere oſſeuſe blanche, dernier période de la nature; tel un vieil arbre avant que de périr, offre un tronc ſec, couvert d'une écorce blanchâtre, où la ſeve ne ſe porte plus. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VERTEL, ſ. m. (*Com.*) on nomme ainſi à Heydelberg, dans le Palatinat, la meſure des liquides qu'on appelle *fertel*, dans tout le reſte de l'Allemagne. *Voyez* FERTEL.

Le *vertel* eſt encore une meſure de grains dont on ſe ſert à Anvers. Trente-deux *vertels* & demi d'Anvers ſont dix-neuf ſeptiers de Paris. *Diction. de Commerce.*

VERTELLE, ſ. f. (*Salines.*) eſpece de bonde, comme celle d'un étang, qui ſert à fermer les varaignes dans les marais ſalans.

Ces varaignes ſont des ouvertures que l'on fait aux digues, pour introduire l'eau de la mer dans les réſervoirs pour s'y échauffer, fermenter & ſe convertir en ſel; & comme il faut que ces ouvertures puiſſent s'ouvrir & ſe fermer à diſcrétion pour laiſſer entrer l'eau & la retenir, cela ſe fait avec la *vertelle*. (*D. J.*)

VERTE-MOUTE, ſ. f. (*Droit coutumier de France.*) c'eſt un droit que les ſeigneurs qui ont des fours banaux dans la Normandie exigent en eſpece pour la mouture du blé qui n'a pas été moulu dans leurs moulins.

Terrien, Beraud & Baſnage ont fait mention de ce droit. Ceux qui ſont reſſéans, c'eſt-à-dire domiciliés, dans l'étendue de la bannalité, ayant fait leur recolte de grains, ne peuvent les enlever, & les faire tranſporter dans une grange ſituée hors du fief, ſans laiſſer 16 gerbes pour le droit de *verte-moute*. Beraud rapporte un arrêt qui l'a ainſi jugé. Baſnage en cite un autre encore plus étrange. Il fut jugé en 1541 que les étrangers qui avoient acheté du blé dans le marché du ſeigneur, ne pouvoient pas l'enlever ſans payer le droit de *verte-moute*, quoi qu'ils fuſſent domiciliés hors de la bannalité. De tels arrêts n'ont été donnés que pour établir la ſervitude, & détruire le commerce d'un pays. (*D. J.*)

VERTENELLE, ſ. f. (*Gram. & Mar.*) pentures & gonds, ou charnieres doubles, qui tiennent le gouvernail ſuſpendu à l'étambot, & ſur leſquelles il ſe meut.

VERTERELLES, ſ. f. (*Serrur.*) pieces de fer en forme d'anneaux qu'on fiche dans une porte pour faire couler & retenir le verrouil des ſerrures à boſſe.

VERTERIS, (*Géog. anc.*) ville de la Grande-Bretagne. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de *Blatum Bulgium* à *Caſtra Exploratorum*, entre *Brovonacis* & *Lavatris*, à 13 milles du premier de ces lieux, & à 14 milles du ſecond. C'étoit la réſidence d'un préfet, ſelon la notice des dignités de l'empire; mais ce n'eſt plus aujourd'hui qu'un village à 2 milles de l'Eden, & connu ſous le nom de *Burgh*, autrement *Burghupon Steenmore*, ſelon Camden. (*D. J.*)

VERTES-DIXMES, (*Juriſprudence*) *voyez* au *mot* DIXME *l'article* DIXME-VERTE & DIXME-MENUE.

VERTEUIL, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans l'Angoumois, ſur la Charente, dans une belle ſituation, avec titre de baronie.

VERTEUIL, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Guienne, au pays de Médoc, dans le diocèſe de Bordeaux, entre la Gironne & la mer, avec une abbaye d'hommes de l'ordre de S. Auguſtin.

VERTHES, (*Géog. mod.*) montagne de la baſſe-Hongrie, connue autrefois ſous le nom de *mons Clipeorum*. Elle eſt entre Gran & Albe-royale; & les Allemands l'appellent *Schiltperg*. (*D. J.*)

VERTICAL, adj. (*Géomet.*) ſe dit en général, de ce qui eſt perpendiculaire à l'horiſon, ou, pour parler d'une maniere plus vulgaire, de ce qui eſt à-plomb.

Ce mot vient du latin *vertex*, ſommet, parce qu'une ligne tirée par le ſommet de notre tête, & par la plante de nos piés, eſt toujours perpendiculaire à l'horiſon. (*O*)

VERTICAL, cercle *vertical*, (*Aſtronomie.*) eſt un un grand cercle de la ſphere paſſant par le zénith *Z*, par le nadir *N*, (*Planche aſtron. fig. 6.*) & par un autre point donné de la ſurface de la ſphere, comme *B*. *Voyez* CERCLE & SPHERE.

Les cercles verticaux ſont auſſi appellés *azimuths*. *Voyez* AZIMUTH. Le méridien d'un lieu quelconque eſt un vertical. *Voyez* MÉRIDIEN. Tous les cercles *verticaux* ſe coupent mutuellement au zénith & au nadir. *Voyez* ZÉNITH & NADIR.

L'uſage des cercles *verticaux* eſt de meſurer la hauteur des aſtres & leur diſtance du zénith, qui ſe comptent ſur ces cercles mêmes; & de meſurer les amplitudes eſtives & occaſes par la diſtance de ces cercles au méridien. *Voyez* HAUTEUR, AMPLITUDE, *&c.*

Le premier *vertical* eſt celui qui coupe perpendiculairement le méridien; il paſſe par les points équinoctiaux.

Le *vertical* du ſoleil eſt celui qui paſſe par le centre du ſoleil au moment d'une obſervation. Il eſt d'un grand uſage dans la Gnomonique pour trouver la déclinaiſon du plan ſur lequel on veut tracer un cadran.

Le plan *vertical* dans la perſpective eſt un plan perpendiculaire au plan géométral; le plan *vertical* paſſe par l'œil, & coupe le plan du tableau à angle droit. *Voyez* PLAN.

Le *vertical*, dans les coniques, eſt un plan paſſant par le ſommet du cône, & parallele à quelque ſection conique.

La ligne *verticale*, dans les coniques, eſt une ligne droite tirée ſur un plan *vertical*, & paſſant par le ſommet du cône.

Cadran vertical, eſt un cadran ſolaire fait ſur un plan *vertical* ou perpendiculaire à l'horiſon.

On l'appelle de plus *oriental* ou *occidental*, ou *méridional*, ou *ſeptentrional*, s'il ſe trouve expoſé directement à l'un des quatre points cardinaux, *&c.*

Lorſque les cadrans ne ſont pas expoſés directement à l'un des quatre points *verticaux*, on les appelle *déclinans*.

Et ſi leurs plans ne ſont pas exactement *verticaux*, on dit qu'ils ſont *inclinés*.

Le point *vertical en Aſtronomie*, eſt la même choſe que le zénith.

Un aſtre eſt dit *vertical*, lorſqu'il paſſe au zénith d'un lieu.

La ligne *verticale* dans la *Gnomonique*, eſt la ligne qui marque la ſection du plan du cadran, & d'un cercle *vertical*, c'eſt-à-dire, d'un plan perpendiculaire à l'horiſon.

Pour tracer cette ligne ſur un plan quelconque, la meilleure maniere eſt de laiſſer pendre un fil à plomb auprès du plan, & de marquer deux points de ſon ombre ſur le plan donné, enſuite tirer une ligne par ces deux points. *Voyez* GNOMONIQUE. *Chambers.*

VERTICALEMENT, adv. (*Phyſiq. & Méchan.*) on dit qu'une choſe eſt placée *verticalement*, lorſqu'elle eſt placée à plomb, ou perpendiculairement à l'horiſon, de maniere qu'elle ne penche pas plus d'un côté que de l'autre.

Tous les corps peſans tombent *verticalement*, ou tendent à deſcendre *verticalement*: ainſi un fil à plomb ſe met toujours *verticalement*; auſſi s'en ſert-on pour déterminer la ſituation des choſes qu'on veut placer ou *verticalement* ou horiſontalement.

VERTICILLE, ſ. m. (*Botan.*) c'eſt le bord des cercles des fleurs ou des feuilles qui environnent les tiges ou les branches des plantes, ainſi appellé à cauſe de ſa reſſemblance avec le *verticillum* ou le bord d'un fuſeau ou d'une bobine. (*D. J.*)

VERTICILLÉES, *en Botanique*, eſt le nom que l'on donne à certaines plantes dont les fleurs ſe trouvent mêlées avec de petites feuilles qui viennent en forme de peſon, appellé en latin *verticillum*, autour des articulations de la tige; telles ſont le pouliot, le marrube, *&c.*

Le caractere particulier de ce genre de plantes, ſelon M. Ray, eſt que leurs feuilles viennent par paires ſur la tige, l'une juſtement vis-à-vis de l'autre: que la fleur eſt monopétale, mais ayant ordinairement une eſpece de levre, ou reſſemblant un peu à un caſque: que chaque fleur a quatre ſemences, auxquelles le calice de la fleur ſert de capſule ſéminale.

Le même auteur fait deux eſpeces de ces plantes *verticillées*: la premiere eſpece comprend les plantes appellées en latin *fruticoſæ*, c'eſt-à-dire *vivaces*. Celles-ci ſe diviſent encore en celles qui ont une fleur unie, comme le chamædrys commun, le teucrium, & le marum ſyriacum; & en celles qui ont une fleur avec une levre, & que l'on nomme à cauſe de cela *fleur labiée*; ou une fleur qui reſſemble un peu à un caſque, & que l'on nomme *flos galeatus*; comme le ſtœchas, l'hyſſope, le romarin, la ſarriette, le marum commun, le thym commun, & le polium montanum.

La ſeconde eſpece comprend les plantes *herbacées*, ou celles qui ne ſont pas vivaces; comme les menthes, la vervene, le dictame de Crete, l'origan, la marjolaine, le baſilic, l'hormin, le galéopſis, le népéta, la bétoine, la prunelle, le ſtachys, le clinopodium vulgare, le lamium, le moluca, le lierre terreſtre, le galériculata, la calamanthe, la méliſſe, le marrube commun, le noir, & l'aquatique, le chamæpitys, le ſcrodonia, le ſcordium, la bugle, le ſyderitis, la cardiaca.

Fleurs VERTICILLÉES, *voyez l'article* FLEUR.

VERTICITÉ, (*Phyſiq.*) Ce terme de phyſique eſt employé pour exprimer la poſition & ſituation d'une choſe qui tend & regarde d'un certain côté. La *verticité* de l'aiguille aimantée eſt de tendre du nord au ſud. Si l'on fait rougir un morceau de fer, & qu'on le poſe du nord au ſud pour le faire refroidir, il acquiert par cette opération la même *verticité* que l'aimant ou l'aiguille aimantée; mais ſi vous le faites rougir une ſeconde fois, & que vous le faſſiez refroidir dans une autre poſition, comme de l'eſt à loueſt, il perd alors ſa premiere *verticité*, & en acquiert une nouvelle qui le fait tendre de l'orient à l'occident. (*D. J.*)

VERTICORDIA, (*Mythol.*) c'étoit à Vénus, ainſi nommée, qu'appartenoit chez les Romains, à ce que prétend Ovide, le ſoin de la converſion des femmes qui n'avoient pas mérité par une chaſte conduite l'amitié de leurs maris. (*D. J.*)

VERTIGE, ſ. m. (*Médecine.*) maladie qui tire ſon nom & ſon caractere du mouvement en cercle, & de l'agitation diverſe qui paroît à ceux qui en ſont affectés, tranſporter les objets environnans, & même leur propre corps; ce nom eſt emprunté du latin *vertigo*, qui eſt dérivé de *vertere*, tourner. Le nom de δῖνος que les Grecs ont donné à cette maladie a la même ſignification étymologique, il vient de δίνειν, qui ſignifie auſſi *tourner*, *mouvoir en rond*, *gyrare*. Mais non-ſeulement les yeux ſont trompés par la fauſſe apparence de cette prétendue rotation, ſouvent ils ſont en outre privés de leur action, il ſemble qu'un voile épais les enveloppe, la vue s'obſcurcit, & le malade riſque dans ces momens de tomber s'il n'eſt ſoutenu. Lorſque la vue ne ſe perd pas tout-à-fait, des petits corpuſcules, des piés de mouches paroiſſent voler autour des yeux; les Grecs ont appellé ce *vertige* σκοτόδινος, *vertige ténébreux*.

On peut diſtinguer deux principales eſpeces de *vertige*, relativement à l'action des cauſes qui le produiſent, aux ſymptômes particuliers qui les caractériſent, & aux différens remedes qui leur conviennent. Il y a des cauſes qui portent toute leur action ſur le cerveau, partie immédiatement affectée dans cette maladie. Le *vertige* qui leur donne naiſſance, eſt appellé *idiopathique*, il eſt précédé par des douleurs de tête, & entraîne à ſa ſuite différentes léſions dans les organes des ſens intérieurs ou extérieurs; il a ſur-tout pour ſymptome familier les bourdonnemens & tintemens d'oreille; il eſt d'ailleurs plus conſtant, plus opiniâtre, moins intermittent, & les paroxiſmes ſont longs & fréquens; la moindre cauſe, la plus légere contention d'eſprit les renouvelle. D'autres cauſes agiſſant loin du cerveau ſur différentes parties, & principalement ſur l'eſtomac, n'occaſionnent le *vertige* que par le rapport ou la ſympathie que les diverſes communications des nerfs établiſſent entre les parties affectées & le cerveau. C'eſt alors le *vertige* ſympathique qui eſt accompagné de quelques ſymptomes propres à la partie qui peche, des envies de vomir, vomiſſement, dégoût, langueur d'eſtomac lorſque ce viſcere eſt en défaut, & qui eſt outre cela plus ordinairement périodique, & a des intervalles très-longs qui ne ceſſent que par quelque indigeſtion, ou par quelqu'autre dérangement d'eſtomac.

Les cauſes qui produiſent le *vertige* ſont entiérement multipliées dans les différens auteurs qui ont traité de cette maladie; le détail qu'ils en ont donné peut être exact, mais il n'eſt nullement méthodique. Il y a une diſtinction importante qui leur a échappé, & qui peut ſeule répandre de l'ordre & de la clarté ſur ce grand nombre de cauſes qu'ils ont confuſément expoſés; ils auroient dû appercevoir que les unes excitoient avec plus ou moins de promptitude le dérangement du cerveau qui donne naiſſance au *vertige*; que d'autres mettoient cette diſpoſition en jeu, & qu'il y en avoit enfin qui n'excitoient qu'un *vertige* momentané nullement maladif.

Dans la premiere claſſe, on pouvoit compter les paſſions d'ames trop vives ou trop languiſſantes, long-tems ſoutenues, des études forcées, ſur-tout immédiatement après le repas; de grandes contentions d'eſprit, des débauches vénériennes exceſſives, l'uſage immodéré du vin & des liqueurs fortes & ſpiritueuſes, des hémorragies abondantes, des ſuperpurgations, des douleurs de tête opiniâtres, la ſuppreſſion des excrétions, ſur-tout ſanguines, enfin un vice héréditaire du cerveau; ces cauſes donnent lieu

au *vertige* idiopathique : elles ſont ſecondées ſuivant l'obſervation d'Hippocrate, par la mauvaiſe température d'une ſaiſon pluvieuſe, continuellement infectée par des vens du ſud, ou d'un hyver rigoureux : l'âge avancé y contribue beaucoup. *Aphor. 17, 23 & 31. lib. III.* On peut ajouter à ces cauſes les bleſſures à la tête, les fractures ou les contuſions des os, & ſur-tout du pariétal, les épanchemens de ſang ou de pus dans le cerveau, *&c.* Le *vertige* ſympathique dépend plus communément d'un vice de l'eſtomac qui peut être produit & entretenu par toutes les cauſes qui donnent des indigeſtions, *voyez* ce mot ; par des mauvais ſucs croupiſſans dans ce viſcere & les inteſtins, & ſur-tout par un amas de matieres bilieuſes. L'uſage imprudent de l'ivraye, de la ciguë, & quelques plantes narcotiques, comme le ſtramonium, *&c.* ſont des cauſes aſſez efficaces du *vertige* ſympathique ; les légumes, les corps farineux, vappides, produiſent auſſi quelquefois le même effet. Plus rarement les affections du poumon, du foie, de la rate, des inteſtins & de la matrice donnent lieu au *vertige* : on a auſſi obſervé que la cauſe pouvoit ſe trouver dans quelque membre, & monter comme chez quelques épileptiques, ou plutôt paroître monter en excitant la ſenſation d'un vent léger un peu froid qui de ces parties parviendroit à la tête.

Lorſque la diſpoſition au *vertige* eſt formée, que la maladie eſt décidée, ſouvent les ſymptomes ſont excités ſans qu'il ſoit beſoin d'aucune autre nouvelle cauſe pour les déterminer ; d'autres fois cette diſpoſition lente exige pour ſe manifeſter d'être miſe en jeu ; c'eſt à quoi ſe réduit l'effet des cauſes que nous renfermons dans la ſeconde claſſe. De ce nombre ſont les moindres contentions d'eſprit, les paſſions d'ame ſubites, un bruit violent, des cris aigus, *&c.* pour le *vertige* idiopathique, & pour celui qui eſt ſympathique, un excès dans le boire ou le manger, l'uſage de quelques mets indigeſtes, une abſtinence trop longue, en un mot quelque dérangement d'eſtomac. En général des odeurs fortes, une lumiere éclatante, le paſſage ſubit d'un endroit obſcur dans un lieu trop éclairé, la vue trop long-tems appliquée ſur un même objet, ou dirigée ſur des corps mûs avec rapidité ou en cercle, une toux opiniâtre, un mouvement trop prompt tel que celui qu'on fait lorſqu'étant aſſis, on ſe leve vite ; le bain, le mouvement d'une voiture, d'un bateau, *&c.* Toutes ces actions indifférentes pour des ſujets ſains, excitent le *vertige* idiopathique ou ſympathique dans ceux qui ſont mal diſpoſés.

Le troiſieme ordre des cauſes comprend celles qui donnent le *vertige* momentané aux perſonnes qui n'y ont aucune diſpoſition, & qui à plus forte raiſon renouvelle le paroxiſme dans les autres ; telles ſont l'agitation de ſon propre corps en cercle, ſur-tout lorſqu'on a les yeux ouverts. Perſonne n'ignore que lorſqu'on a les yeux fermés, à moins qu'on ne tourne avec rapidité ſur ſoi-même, & qu'on ne décrive un très-petit cercle, on ne riſque pas d'avoir le *vertige*, & c'eſt cette obſervation qui a introduit la coutume de boucher les yeux des animaux qu'on occupe à faire aller les moulins, les puits à roue, à battre le blé dans certains pays, & enfin aux divers travaux qui exigent qu'ils décrivent toujours un cercle ; mais on a l'attention néceſſaire de ne pas faire le cercle trop petit, ſoit pour donner au levier plus de longueur & par conſéquent plus de force, ſoit auſſi ſans doute pour empêcher que ces animaux bien-tôt attaqués du *vertige* ne tombent engourdis ; & c'eſt dans ce cas que les aveugles peuvent être ſujets au *vertige*, même momentané : ils ne ſont point exempts de celui qui eſt réellement maladif, produit par des vices internes, & il n'eſt pas néceſſaire d'y voir pour l'éprouver, puiſqu'il n'eſt pas rare que les malades en reſſentent des atteintes étant couchés, & même endormis ; ils s'imaginent tourner avec leur lit, & tranſportés tantôt en haut, tantôt en bas, & *ſans-deſſus-deſſous* comme on dit. Les autres cauſes de cette claſſe, ſont la ſituation de la tête penchée vers la terre pendant trop long-tems, les regards portés de deſſus une hauteur conſidérable ſur un précipice effrayant, ſur une multitude innombrable de perſonnes mûes en divers ſens, & ſur-tout en rond, ſur un fleuve rapide ou ſur une mer agitée, *&c.* Il n'eſt perſonne qui ne ſoit à ces aſpects ſaiſis du *vertige*, & qui ne courre le danger de tomber s'il ne ſe retire promptement, ou s'il ne ferme les yeux à l'inſtant.

Telles ſont les diverſes cauſes apparentes que l'obſervation nous apprend, produire, déterminer & exciter ordinairement le *vertige*. Soumiſes au témoignage des ſens, elles ſont certainement connues, mais leur maniere d'agir cachée dans l'intérieur de la machine, eſt un myſtere pour nous. Réduits pour le percer à la foible & incertaine lueur du raiſonnement plus propre à nous égarer qu'à nous conduire, nous n'avons que l'alternative de garder le ſilence, ou de courir le riſque trop certain de débiter inutilement des erreurs & des abſurdités ; tel eſt le ſort des auteurs qui ont voulu haſarder des explications ; toujours différens les uns des autres, ſe combattant, & ſe vainquant mutuellement, ils n'ont fait que prouver la difficulté de l'entrepriſe, & marquer par leur naufrage les écueils multipliés ſans même les épuiſer. Après toutes leurs diſſertations frivoles, il n'en a pas moins été obſcur comment agiſſent les cauſes éloignées du *vertige*, quel eſt leur méchaniſme, quel effet il en réſulte, de quelle nature eſt le dérangement intérieur qui doit être la cauſe prochaine du *vertige*, où eſt ſon ſiege, s'il eſt dans les humeurs des yeux, dans les membranes, dans les vaiſſeaux, dans les nerfs ou dans le cerveau. Je n'entreprends point de répondre à ces queſtions, d'eſſayer de diſſiper cette obſcurité, je laiſſe ces recherches frivoles à ceux qui ſont plus oiſifs & plus curieux d'inutilité ; je remarquerai ſeulement que le *vertige* étant une dépravation dans l'exercice de la viſion, il faut néceſſairement que les nerfs qui ſervent à cette fonction ſoient affectés par des cauſes intérieures de la même façon qu'ils le ſeroient par le mouvement circulaire des objets extérieurs, & que cette affection doit avoir différentes cauſes dans le *vertige* idiopathique, dans le *vertige* ſympathique, & dans le *vertige* momentané ; que dans le premier, le dérangement eſt ſûrement dans le cerveau, & dans le dernier il n'eſt que dans la rétine.

Les obſervations cadavériques confirment ce que nous venons de dire au ſujet du *vertige* idiopathique, & découvrent quelques cauſes cachées dans la cavité du crâne ; Bauhin & Plater rapportent, qu'un homme après avoir eu pendant pluſieurs années un *vertige* preſque continuel, & ſi fort qu'il le retenoit toujours au lit, tomba dans une affection ſoporeuſe qui, s'augmentant peu-à-peu, devint le ſommeil de la mort. A l'ouverture de la tête, on trouva tous les ventricules & les anfractuoſités du cerveau remplis d'une grande quantité d'eau, les arteres preſqu'entierement endurcies & obſtruées. Scultetus fait mention d'un homme qui ayant reçû un coup ſur le devant de la tête, qui avoit laiſſé une contuſion peu conſidérable que quelques remedes diſſiperent, fut pendant plus d'un an tourmenté de *vertige*, & malgré tous les remedes mourut, après ce tems, apoplectique ; en examinant le cerveau, il vit une eſpece de follicule de la groſſeur d'un œuf de poule, rempli d'eau & de petits vers qui étoit placé ſur le troiſieme ventricule qu'il comprimoit. Il obſerva la même

cauſe de *vertige* & de mort dans deux brebis. J. Sculter, *chirurg. armamentor. obſerv. 10 & 11.* la même obſervation s'eſt préſentée pluſieurs fois ſur ces animaux fort ſujets au *vertige*, & une ſeule fois ſur l'homme à Rolfinkius, *Diſſert. anat. lib. I. cap. xiij.* Wepfer dit auſſi avoir trouvé dans une geniſſe attaquée de *vertige*, une veſſie plus groſſe qu'un œuf de poule qui occupoit le ventricule gauche, & l'avoit extrêmement diſtendu; le même auteur rapporte que dans un quartier de la Suiſſe, les bœufs ſont très-ſujets à cette maladie, & pour les en délivrer, les bouviers leur donnent un coup de marteau ſur la tête entre les cornes, & ſi par le ſon que rend le crâne, ils croient s'appercevoir que cette partie eſt vuide, ils y font un trou avec une eſpece de trépan & y introduiſent une plume; ſi en ſuçant ils tirent de l'eau de ces véſicules, l'opération ſera heureuſe; ſi au contraire, les véſicules trop profondes ne laiſſent pas venir de l'eau par la ſuction; ils jugent que la ſanté ne peut revenir, & en conſéquence ils font aſſommer le bœuf par le boucher qu'ils ont toujours préſent à cette opération. On rencontre ſouvent, ſelon le même auteur, dans les chevaux, les bœufs attaqués de *vertige*, des hydatides plus ou moins étendues. Wepfer, *de apoplex. pag. 69.* Bartholin obſerva dans un bœuf toute la ſubſtance du cerveau noire comme de l'encre & dans une entiere diſſolution. Ce vice étoit porté à un plus haut degré dans la partie gauche, côté vers lequel le bœuf fléchiſſoit plus communément la tête. *Actor. medic. ann. 1671. obſ. 33.*

Tous ces dérangemens ſenſibles obſervés dans le cerveau, ne nous inſtruiſent pas de la nature du vice particulier, qui dérobé à nos ſens, excite plus prochainement le *vertige*; mais ils nous font connoître qu'il y a réellement des *vertiges* idiopatiques, & que par conſéquent, ceux qui ont prétendu qu'ils dépendoient tous de l'affection de l'eſtomac ſe ſont trompés en généraliſant trop leurs prétentions; nous pouvons encore juger de ces obſervations, que le *vertige* n'eſt pas une maladie auſſi legere & auſſi peu dangereuſe, qu'on le croit communément & que l'aſſure Willis. *Vertigo*, dit-il inconſidérément, *& ſe ſatis eſt tutus morbus.* (*de morb. ad anim. corpor.*) Lorſqu'il a ſon ſiege dans le cerveau, outre qu'il eſt extrêmement difficile à guérir, il riſque auſſi d'occaſionner la mort, & il dégénere ſouvent en affection ſoporeuſe dont il eſt un des ſignes avant-coureurs les plus aſſurés: « Attendez vous, dit Hippocrate, à voir ſurvenir l'apoplexie, l'épilepſie, ou » la léthargie à ceux qui ſont attaqués de *vertige*, & » qui en même tems ont des douleurs de tête, tintement d'oreille, ſans fievre, la voix lente & embarraſſée, & les mains engourdies; *coac. prænot. cap. iv. n°. 2.* Les *vertiges* occaſionnés par des hémorroïdes peu apparentes, ajoute dans un autre » endroit cet excellent obſervateur, annoncent une » paralyſie légere & longue à ſe former, la ſaignée » peut la diſſiper, cependant ces accidens ſont toujours très-fâcheux, *coac. prænot. cap. xij. n°. 21.* » Les fievres *vertigineuſes*, dit le même auteur, ſont » toujours de très-mauvais caractere, ſoit qu'elles » ſoient accompagnées de la paſſion iliaque, ſoit auſſi qu'elles n'aient pas à leur ſuite ce ſymptôme » dangereux »; *ibid. cap. iij. n°. 1.* Le *vertige* dégénere ſouvent en mal de tête opiniâtre, & réciproquement il lui ſuccéde quelquefois lorſque le *vertige* eſt récent; quoiqu'il ſoit idiopathique, on peut en eſpérer la guériſon, ſur-tout s'il doit ſa naiſſance à quelque cauſe évidente qu'on puiſſe aiſément combattre, la nature le diſſipe quelquefois elle-même, ſuivant l'obſervation d'Hippocrate, en excitant une hémorragie du nez. *Vertigines ab initio ſanguinis è naribus fluxio ſolvit.* (*coac. prænot. cap. xiij. n°. 16.*) Le *vertige* ſympathique eſt beaucoup moins grave & moins dangereux que l'autre, les dérangemens d'eſtomac ſont bien plus faciles à guérir que ceux de la tête; lorſqu'il ſe rencontre avec un défaut d'appétit, l'amertume de la bouche & la cardialgie, il eſt une indication preſſante de l'émétique, *Hippocr. aphor. 18. lib. IV.* Enfin le *vertige* momentané ne peut pas paſſer pour maladie, il n'a d'autre danger que d'occaſionner une chûte qui peut être funeſte, danger qui lui eſt commun avec les autres eſpeces. Le *vertige* ténébreux paroît indiquer que la maladie eſt plus forte & plus enracinée.

La même obſcurité qui enveloppe l'aitiologie de cette maladie, ſe trouve répandue ſur le traitement qui lui convient; en conſéquence, chacun a imaginé des méthodes curatives conformes à ſes idées théoriques, & comme il arrive dans les choſes où l'on n'entend rien, le charlataniſme a gagné, & chaque auteur eſt devenu proclamateur de quelque ſpécifique qu'il a donné, comme très-approprié dans tous les cas; Mayerne faiſoit un ſecret du *calamus aromaticus*, infuſé dans du vin blanc ou de la bierre; un médecin allemand débitoit des pilules qui paroiſſoient au goût, contenir du ſucre de ſaturne & de la térébenthine; Théodor. de Mayerne, *prax. medic. lib. I.*

Hartmann vantoit l'efficacité du cinabre naturel, auquel d'autres préféroient le cinabre d'antimoine; la poudre de paon a été célébrée par Craton Borellus, Schroder & Willis, qui lui attribuoit le ſuccès d'une poudre, compoſée avec la racine & les fleurs de pivoine mâle, dans laquelle il la faiſoit entrer & qu'il délayoit dans du caffé, ou dans un verre de décoction de ſauge ou de romarin; il y en a qui ont regardé & vendu comme un remede aſſuré & prompt, le cerveau de moineaux, d'autres l'eſſence de cicogne; un danſeur de corde dont parle *Joannes Michaël*, débitoit aux malades crédules de la poudre d'écureuil, comme un remede merveilleux; quelques-uns ont propoſé comme très-efficace l'huile de buis, recommandant d'en frotter les pouls (les carpes), les tempes, le palais, le col & la plante des piés; ces applications extérieures ont été variées à l'infini, & il n'y a pas juſqu'à la poudre de vers-à-ſoie qu'on n'ait conſeillé de répandre ſur le ſommet de la tête; enfin, l'on n'a pas oublié les amuletes, application bien digne de ceux qui l'ordonnent & de ceux qui ont la bêtiſe de s'en ſervir.

Sans m'arrêter à faire la critique de tous ces arcanes prétendus ſpécifiques, & à prouver que la plûpart ſont des remedes indifférens, inefficaces, *fatua*, uniquement propres à duper le vulgaire ſottement crédule, ou même quelquefois dangereux, & que les autres pour avoir réuſſi dans certains cas, ne doivent pas être regardés comme des remedes généraux; je remarquerai qu'on doit varier le traitement des *vertiges* ſuivant ſes différentes eſpeces; les cauſes qui l'ont produit, le tempérament & la conſtitution propre du malade; en conſéquence dans le *vertige* idiopathique, il eſt quelquefois à-propos de faire ſaigner le malade, ſur-tout lorſqu'il eſt ſanguin, & qu'on craint une attaque d'apoplexie; il faut le purger ſouvent, le dévoiement eſt la criſe la plus avantageuſe dans les maladies de la tête, l'art doit ici ſuppléer au défaut de la nature; s'il y a eu quelque excrétion ſupprimée, il ne faut attendre la guériſon que de ſon rétabliſſement; ſi le *vertige* eſt un effet d'épuiſement ſurvenu à des débauches, à des hémorragies, ſuperpurgations, *&c.* les ſecours moraux & diététiques, les remedes légerement cordiaux, reſtaurans, toniques, ſont les plus appropriés, lorſqu'il eſt occaſionné par trop d'application, de travail, *&c.* Le principal remede conſiſte à retrancher une grande partie de l'étude, & à diſſiper beaucoup le malade, *&c.* du

reſte, dans toutes ces eſpeces de *vertige*, on peut inſiſter ſur tous ces remedes céphaliques, aromatiques, ſur les décoctions, les poudres, les conſerves, les extraits de romarin, de menthe, de *calamus aromaticus*, de coriandre, de pivoine, de fleurs de tilleul, de ſauge, *&c.* on peut auſſi avoir recours, ſi ces remedes ſont inſuffiſans, aux véſicatoires, au ſeton, au cautere que Mayerne conſeille d'appliquer ſur l'os pariétal; dans le *vertige* ſympathique dépendant de l'affection de l'eſtomac, il faut ſuivant le précepte d'Hippocrate, avoir recours à l'émétique, le réitérer, de même que les purgatifs cathartiques, faire ſouvent couler la bile par des pilules cholagogues, & fortifier enfin ce viſcere par les ſtomachiques, amers, aloëtiques, *&c.* de ſon côté, le malade doit par un régime convenable ſe procurer de bonnes digeſtions, & ſoigneuſement éviter toute ſorte d'excès. (*m*)

VERTIGO, *terme de Manege*, les maréchaux appellent ainſi des tournoyemens de tête qui arrivent à un cheval, & qui dégénerent en *folie*.

Cela vient ſouvent de ce qu'on met un cheval trop-tôt au pâturage, avant qu'il ſoit refroidi; pourlors comme il porte ſa tête bien baſſe pour manger, les mauvaiſes humeurs s'y engendrent, & attaquant le cerveau, ſont la cauſe prochaine de cette maladie. Elle vient auſſi quelquefois de ce que le cheval a trop travaillé dans la chaleur, ce qui lui enflamme le ſang, *&c.* & quelquefois des mauvaiſes odeurs qui ſont dans l'écurie; pour avoir trop mangé, *&c.*

Les ſymptomes de cette maladie ſont l'obſcurciſſement de la vue, des étourdiſſemens, le larmoyement des yeux, *&c.* à la longue, la douleur qu'il reſſent l'oblige à frapper de la tête contre la muraille, à la fourrer dans la litiere, à ſe lever & ſe coucher bruſquement, *&c.*

Il y a différentes manieres de guérir cette maladie, mais toutes commencent par la ſaignée.

VERTU, (*Ord. encyclop. Mor. Polit.*) il eſt plus ſûr de connoître la *vertu* par ſentiment, que de s'égarer en raiſonnemens ſur ſa nature; s'il exiſtoit un infortuné ſur la terre, qu'elle n'eût jamais attendri, qui n'eût point éprouvé le doux plaiſir de bien faire, tous nos diſcours à cet égard ſeroient auſſi abſurdes & inutiles, que ſi l'on détailloit à un aveugle les beautés d'un tableau, ou les charmes d'une perſpective. Le ſentiment ne ſe connoit que par le ſentiment; voulez-vous ſavoir ce que c'eſt que l'humanité? fermez vos livres & voyez les malheureux: lecteur, qui que tu ſois, ſi tu as jamais goûté les attraits de la *vertu*, rentre un inſtant dans toi-même, ſa définition eſt dans ton cœur.

Nous nous contenterons d'expoſer ici quelques réflexions détachées, dans l'ordre où elles s'offriront à notre eſprit, moins pour approfondir un ſujet ſi intéreſſant, que pour en donner une légere idée.

Le mot de *vertu* eſt un mot abſtrait, qui n'offre pas d'abord à ceux qui l'entendent, une idée également préciſe & déterminée; il déſigne en général tous les devoirs de l'homme, tout ce qui eſt du reſſort de la morale; un ſens ſi vague laiſſe beaucoup d'arbitraire dans les jugemens; auſſi la plûpart enviſagent-ils la *vertu* moins en elle-même, que par les préjugés & les ſentimens qui les affectent; ce qu'il y a de ſûr c'eſt que les idées qu'on s'en forme dépendent beaucoup des progrès qu'on y a fait; il eſt vrai qu'en général les hommes s'accorderoient aſſez ſur ce qui mérite le nom de *vice* ou de *vertu*, ſi les bornes qui les ſéparent étoient toujours bien diſtinctes; mais le contraire arrive ſouvent: de-là ces noms de *fauſſes vertus*, de *vertus outrées*, *brillantes*, ou *ſolides*; l'un croit que la *vertu* exige tel ſacrifice, l'autre ne le croit pas: Brutus, conſul & pere, a-t-il dû condamner ſes enfans rébelles à la patrie? la queſtion n'eſt pas encore unanimement décidée; les devoirs de l'homme en ſociété ſont quelquefois aſſez compliqués & entremêlés les uns dans les autres, pour ne pas s'offrir auſſitôt dans leur vrai jour; les *vertus* mêmes s'arrêtent, ſe croiſent, ſe modifient; il faut ſaiſir ce juſte milieu en-deçà ou en-delà duquel elles ceſſent d'être, ou perdent plus ou moins de leur prix; là, doit s'arrêter votre bienfaiſance, ou la juſtice ſera bleſſée; quelquefois la clémence eſt *vertu*, d'autres fois elle eſt dangereuſe: d'où l'on voit la néceſſité des principes ſimples & généraux, qui nous guident & nous éclairent; ſur-tout il faut juger des actions par les motifs, ſi l'on veut les apprécier avec juſteſſe; plus l'intention eſt pure, plus la *vertu* eſt réelle. Eclairez donc votre eſprit, écoutez votre raiſon, livrez-vous à votre conſcience, à cet inſtinct moral ſi ſûr & ſi fidelle, & vous diſtinguerez bientôt la *vertu*, car elle n'eſt qu'une grande idée, ou plutôt qu'un grand ſentiment. Nos illuſions à cet égard ſont rarement involontaires, & l'ignorance de nos devoirs eſt le dernier des prétextes que nous puiſſions alléguer. Le cœur humain, je l'avoue, eſt en proie à tant de paſſions, notre eſprit eſt ſi inconſéquent, ſi mobile, que les notions les plus claires ſemblent quelquefois s'obſcurcir; mais il ne faut qu'un moment de calme pour les faire briller dans tout leur éclat; quand les paſſions ont ceſſé de mugir, la conſcience nous fait bien parler d'un ton à ne pas s'y méprendre; le vulgaire à cet égard eſt ſouvent plus avancé que les philoſophes, l'inſtinct moral eſt chez lui plus pur, moins altéré; on s'en impoſe ſur ſes devoirs à force d'y réfléchir, l'eſprit de ſyſtême s'oppoſe à celui de vérité, & la raiſon ſe trouve accablée ſous la multitude des raiſonnemens. « Les mœurs » & les propos des payſans, dit Montagne, je les » trouve communément plus ordonnés, ſelon la » preſcription de la vraie philoſophie, que ne ſont » ceux des philoſophes.

On n'ignore pas que le mot de *vertu* répondoit dans ſon origine, à celui de *force* & de *courage*; en effet il ne convient qu'à des êtres qui, foibles par leur nature, ſe rendent forts par leur volonté; ſe vaincre ſoi-même, aſſervir ſes penchans à ſa raiſon, voila l'exercice continuel de la *vertu*: nous diſons que Dieu eſt bon & non pas vertueux, parce que la bonté eſt eſſentielle à ſa nature, & qu'il eſt néceſſairement & ſans effort ſouverainement parfait. Au reſte, il eſt inutile d'avertir que l'honnête homme & l'homme vertueux ſont deux êtres fort différens; le premier ſe trouve ſans peine, celui-ci eſt un peu plus rare; mais enfin qu'eſt-ce que la *vertu*? en deux mots c'eſt *l'obſervation conſtante des lois qui nous ſont impoſées, ſous quelque rapport que l'homme ſe conſidere.* Ainſi le mot générique de *vertu* comprend ſous lui pluſieurs eſpeces, dans le détail deſquelles il n'eſt pas de notre objet d'entrer. *Voyez* dans ce Diction. les divers articles qui s'y rapportent, & en particulier, *droit naturel*, *morale*, *devoirs*. Obſervons ſeulement que quelque nombreuſe que puiſſe être la claſſe de ces devoirs, ils découlent tous cependant du principe que nous venons d'établir; la vertu eſt une, ſimple & inaltérable dans ſon eſſence, elle eſt la même dans tous les tems, tous les climats, tous les gouvernemens; c'eſt la loi du Créateur qui donnée à tous les hommes, leur tient par-tout le même langage: ne cherchez donc pas dans les lois poſitives, ni dans les établiſſemens humains, ce qui conſtitue la *vertu*; ces lois naiſſent, s'alterent, & ſe ſuccédent comme ceux qui les ont faites; mais la *vertu* ne connoit point ces variations, elle eſt immuable comme ſon Auteur. En vain nous oppoſe-t-on quelques peuples obſcurs, dont les coutumes barbares & inſenſées ſemblent témoigner contre nous; en vain le ſceptique Montagne ramaſſe-t-il de toutes parts des exemples, des opinions étranges, pour inſinuer que la

la conſcience & la *vertu* ſemblent n'être que des préjugés qui varient ſelon les nations ; ſans le réfuter en détail, nous dirons ſeulement que ces uſages qu'il nous allegue, ont pu être bons dans leur origine, & s'être corrompus dans la ſuite ; que d'inſtitutions nous paroiſſent abſurdes, parce que nous en ignorons les motifs ? ce n'eſt pas ſur des expoſés ſouvent infideles, que des obſervateurs philoſophes doivent fonder leur jugement. Le vol autoriſé par les lois, avoit à Lacédémone ſon but & ſon utilité, & l'on en concluroit mal qu'il fût un crime chez les Spartiates ou qu'il ne l'eſt pas ailleurs : quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que par-tout l'homme déſintéreſſé veut eſſentiellement le bien ; il peut s'égarer dans la voie qu'il choiſit, mais ſa raiſon eſt au-moins infaillible, ence qu'il n'adopte jamais le mal comme mal, le vice comme vice, mais l'un & l'autre ſouvent comme revêtus des apparences du bien & de la vertu. Ces ſauvages par exemple, qui tuent leurs malades, qui tranchent les jours de leurs peres lorſqu'ils ſont infirmes & languiſſans, ne le font que par un principe d'humanité mal entendu, la pitié eſt dans leur intention & la cruauté dans leurs moyens. Quelle que ſoit la corruption de l'homme, il n'en eſt point d'aſſez affreux pour ſe dire intrépidément à lui-même : » je m'abandonne au crime, à l'inhumanité, comme à la perfection de ma nature ; il eſt beau d'aimer le vice & de haïr la *vertu*, il eſt plus noble d'être ingrat que reconnoiſſant ». Non, le vice en lui-même eſt odieux à tous les hommes ; il en coute encore au méchant le plus réſolu pour conſommer ſes attentats, & s'il pouvoit obtenir les mêmes ſuccès ſans crime, ne doutons pas qu'il héſitât un inſtant. Je ne prétends point juſtifier les illuſions, les fauſſes idées que les hommes ſe font ſur la *vertu* ; mais je dis que malgré ces écarts, & des apparentes contradictions, il eſt des principes communs qui les réuniſſent tous ; que la *vertu* ſoit aimable & digne de récompenſe, que le vice ſoit odieux & digne de punition, c'eſt une vérité de ſentiment à laquelle tout homme eſt néceſſité de ſouſcrire. On a beau nous oppoſer des philoſophes, des peuples entiers rejettant preſque tous les principes moraux, que prouveroit-on par-là, que l'abus ou la négligence de la raiſon, à moins qu'on ne nie ces principes parce qu'ils ne ſont pas innés, ou tellement empreints dans notre eſprit, qu'il ſoit impoſſible de les ignorer, de les enviſager ſous des aſpects divers ? d'ailleurs ces peuples qui n'ont eu aucune idée de la *vertu*, tout auſſi obſcurs que peu nombreux, de l'aveu d'un auteur fort impartial (Bayle), les regles des mœurs ſe ſont toujours conſervées partout où l'on a fait uſage de la raiſon : « y a-t-il quelque nation, diſoit le plus éloquent des philoſophes, où l'on n'aime pas la douceur, la bonté, la reconnoiſſance, où l'on ne voie pas avec indignation les orgueilleux, les malfaiteurs, les hommes ingrats ou inhumains ? » Empruntons encore un inſtant les expreſſions d'un auteur moderne, qu'il n'eſt pas beſoin de nommer : « Jettez les yeux ſur toutes les nations du monde, parcourez toutes les hiſtoires, parmi tant de cultes inhumains & biſarres, parmi cette prodigieuſe diverſité de mœurs, de caracteres, vous trouverez par-tout les mêmes idées de juſtice & d'honnêteté, par-tout les mêmes notions du bien & du mal. Le paganiſme enfanta des dieux abominables, qu'on eût puni ici-bas comme des ſcélérats, & qui n'offroient pour tableau du bonheur ſuprême, que des forfaits à commettre, & des paſſions à contenter ; mais le vice armé d'une autorité ſacrée, deſcendoit en-vain du ſéjour éternel, l'inſtinct moral le repouſſoit du cœur des humains. En célébrant les débauche de Jupiter, on admiroit la continence de Xénocrate ; la chaſte Lucrèce adoroit l'impudique Vénus ; l'intrépide Romain ſacrifioit à la Peur, il invoquoit le dieu qui mutila ſon pere, & mouroit ſans murmure de la main du ſien ; les plus méprisables divinités furent ſervies par les plus grands hommes ; la ſainte voix de la Nature, plus forte que celle des dieux, ſe faiſoit reſpecter ſur la terre, & ſembloit reléguer dans les cieux le crime avec les coupables ».

Cependant ſi la *vertu* étoit ſi facile à connoître, d'où viennent, dit-on, ces difficultés en certains points de morale ? que de travaux pour fixer les limites qui ſéparent le juſte & l'injuſte, le vice & la *vertu* ! conſiderez la forme de cette juſtice qui nous gouverne, c'eſt un vrai témoignage de notre foibleſſe, tant il y a de contradictions & d'erreurs. 1°. L'intérêt, les préjugés, les paſſions, jettent ſouvent d'épais nuages ſur les vérités les plus claires ; mais voyez l'homme le plus injuſte lorſqu'il s'agit de ſon intérêt ; avec quelle équité, quelle juſteſſe il décide, s'il s'agit d'une affaire étrangere ! tranſportons-nous donc dans le vrai point de vue, pour diſcerner les objets ; recueillons-nous avec nous mêmes, ne confondons point l'œuvre de l'homme avec celle du Créateur, & nous verrons bien-tôt les nuages ſe diſſiper, & la lumiere éclater du ſein des tenebres. 2°. Toutes les ſubtilités des caſuiſtes, leurs vaines diſtinctions, leurs fauſſes maximes, ne portent pas plus d'atteinte à la ſimplicité de la *vertu*, que tous les excès de l'idolatrie à la ſimplicité de l'Etre éternel. 3°. Les difficultés qui ſe préſentent dans la morale ou le droit naturel, ne regardent pas les principes généraux, ni même leurs conſéquences prochaines, mais ſeulement certaines conſéquences éloignées, & peu intéreſſantes en comparaiſon des autres ; des circonſtances particulieres, la nature des gouvernemens, l'obſcurité, les contradictions des lois poſitives, rendent ſouvent compliquées des queſtions claires en elles-mêmes ; ce qui démontre ſeulement que la foibleſſe des hommes eſt toujours empreinte dans leurs ouvrages. Enfin la difficulté de réſoudre quelques queſtions de morale, ſuffira-t-elle pour ébranler la certitude des principes & des conſéquences les plus immédiates ? c'eſt mal raiſonner contre des maximes évidentes, & ſur-tout contre le ſentiment, que d'entaſſer à grands frais des objections & des difficultés ; l'impuiſſance même de les reſoudre ne prouveroit au fond que les bornes de notre intelligence. Que de faits démontrés en phyſique, contre leſquels on forme des difficultés inſolubles !

On nous fait une objection plus grave ; c'eſt, diſent-ils, uniquement parce que la *vertu* eſt avantageuſe, qu'elle eſt ſi univerſellement admirée : eh ! cela ſeul ne prouveroit-il pas que nous ſommes formés pour elle ? puiſque l'auteur de notre être qui veut ſans doute nous rendre heureux, a mis entre le bonheur & la *vertu*, une liaiſon ſi évidente & ſi intime, n'eſt-ce pas la plus forte preuve que celle-ci eſt dans la nature, qu'elle entre eſſentiellement dans notre conſtitution ? Mais quels que ſoient les avantages qui l'accompagnent, ce n'eſt pas cependant la ſeule cauſe de l'admiration qu'on a pour elle ; peut-on croire en effet, que tant de peuples dans tous les tems & dans tous les lieux, ſe ſoient accordés à lui rendre des hommages qu'elle mérite, par des motifs entierement intéreſſés, enſorte qu'ils ſe ſoient crus en droit de mal faire, dès qu'ils l'ont pû ſans danger ? N'eſt-on pas plus fondé de dire, qu'indépendamment d'aucun avantage immédiat, il y a dans la *vertu* je ne ſai quoi de grand, de digne de l'homme qui ſe fait d'autant mieux ſentir, qu'on médite plus profondement ce ſujet ? Le devoir & l'utile ſont deux idées très-diſtinctes pour quiconque veut réfléchir, & le ſentiment naturel ſuffit même à cet égard ; quand Themiſtocle eut annoncé à ſes concitoyens que le

projet qu'il avoit formé leur asserviroit dans un instant la Grèce entiere, on sait l'ordre qui lui fut donné de le communiquer à Aristide, dont la sagesse & la *vertu* étoient reconnues; celui-ci ayant déclaré au peuple, que le projet en question étoit véritablement utile, mais aussi extrêmement injuste, à l'instant les Athéniens, par la bouche desquels l'humanité s'expliquoit alors, défendirent à Themistocle d'aller plus loin; tel est l'empire de la *vertu*, tout un peuple de concert rejette sans autre examen un avantage infini, par cela seul qu'il ne peut l'obtenir sans injustice. Qu'on ne dise donc pas que la *vertu* n'est aimable, qu'autant qu'elle concourt à nos intérêts présens, puisqu'il n'est que trop vrai qu'elle est souvent dans ce monde opposée à notre bien, & que tandis que le vice adroit fleurit & prospere, la simple *vertu* succombe & gémit; & cependant en devient-elle alors moins aimable? ne semble-t-il pas au contraire, que c'est dans les revers & les hazards qu'elle est plus belle, plus intéressante? loin de rien perdre alors de sa gloire, jamais elle ne brille d'un plus pur éclat que dans la tempête & sous le nuage; oh, qui peut résister à l'ascendant de la *vertu* malheureuse? quel cœur farouche n'est pas attendri par les soupirs d'un homme de bien? Le crime couronné fait-il tant d'impression sur nous; oui, je t'adjure, homme sincere, dis dans l'intégrité de ton cœur, si tu ne vois pas avec plus d'enthousiasme & de vénération, Regulus retournant à Carthage, que Sylla proscrivant sa patrie; Caton pleurant sur ses concitoyens, que César triomphant dans Rome; Aristide priant les dieux pour les ingrats Athéniens, que le superbe Coriolan insensible aux gémissemens de ses compatriotes? Dans la vénération que Socrate mourant m'inspire, quel intérêt puis-je prendre que l'intérêt même de la *vertu*? Quel bien me revient-il à moi, de l'héroïsme de Caton ou de la bonté de Titus? ou qu'ai-je à redouter des attentats d'un Catilina, de la barbarie d'un Neron? cependant je déteste les uns, tandis que j'admire les autres, que je sens mon ame enflammée s'étendre, s'aggrandir, s'élever avec eux. Lecteur, j'en appelle à toi-même, aux sentimens que tu éprouves, lorsqu'ouvrant les fastes de l'histoire, tu vois passer devant toi les gens de bien & les méchans; jamais as-tu envié l'apparent bonheur des coupables, ou plutôt leur triomphe n'excita-t-il pas ton indignation? Dans les divers personnages que notre imagination nous fait revêtir, as-tu desiré un instant d'être Tibere dans toute sa gloire, & n'aurois-tu pas voulu mille fois expirer comme Germanicus, avec les regrets de tout l'Empire, plutôt que de régner comme son meurtrier sur tout l'univers? On va plus loin (l'esprit humain fait-il s'arrêter?) » la *vertu* est, dit-» on, purement arbitraire & conventionnelle, les » lois civiles sont la seule regle du juste & de l'in-» juste, du bien & du mal; les souverains, les lé-» gislateurs sont les seuls juges à cet égard; avant » l'établissement des sociétés, toute action étoit indif-» férente de sa nature». *Rép.* On voit que ce noir système de Hobbes & de ses sectateurs ne va pas à moins qu'à renverser tous les principes moraux sur lesquels cependant repose, comme sur une base inébranlable, tout l'édifice de la société; mais n'est-il pas aussi absurde d'avancer, qu'il n'y a point de lois naturelles antérieures aux lois positives, que de prétendre que la vérité dépend du caprice des hommes, & non pas de l'essence même des êtres, qu'avant qu'on eût tracé de cercle, tous ses rayons n'étoient pas égaux? Bien loin que la loi positive ait donné l'être à la *vertu*, elle n'est elle-même que l'application plus ou moins directe de la raison ou de la loi naturelle, aux diverses circonstances où l'homme se trouve dans la société: les devoirs du bon citoyen existoient donc avant qu'il y eût de cité, ils étoient en germe dans le cœur de l'homme, ils n'ont fait que se développer. La reconnoissance étoit une *vertu* avant qu'il y eût des bienfaiteurs, le sentiment sans aucune loi l'inspira d'abord à tout homme qui reçut des graces d'un autre; transportons-nous chez les sauvages les plus près de l'état de nature & d'indépendance, que nul commerce, nulle société ne lie, supposons l'un d'entre eux qu'un autre vient arracher à une bête féroce prête à le dévorer; dira-t-on que le premier soit insensible à ce bienfait, qu'il regarde son libérateur avec indifférence, qu'il puisse l'outrager sans remords? qui l'oseroit affirmer seroit digne d'en donner l'exemple. Il est prouvé que la pitié est naturelle à l'homme, puisque les animaux mêmes semblent en donner des signes; or ce sentiment seul est la source de presque toutes les *vertus* sociales, puisqu'il n'est autre chose qu'une identification de nous-mêmes avec nos semblables, & que la *vertu* consiste sur-tout à réprimer le bas intérêt & à se mettre à la place des autres.

Il est donc vrai que nous avons en nous-mêmes le principe de toute *vertu*, & que c'est d'après ce principe que les législateurs ont dû partir, s'ils ont voulu fonder un établissement durable. Quelle force en effet resteroit-il à leurs lois, si vous supposez que la conscience, le sentiment du juste & de l'injuste ne sont que de pieuses chimeres, qui n'ont d'efficace que par la volonté du souverain? Voyez que d'absurdités il faut digérer dans vos suppositions; il s'ensuivroit que les rois qui sont entr'eux en état de nature, & supérieurs aux lois civiles, ne pourroient commettre d'injustice, que les notions du juste & de l'injuste seroient dans un flux continuel comme les caprices des princes, & que l'état une fois dissous, ces notions seroient ensevelies sous ses ruines. La *vertu* n'existoit pas avant l'établissement des sociétés; mais comment auroient-elles pu se former, se maintenir, si la sainte loi de la nature n'eût présidé, comme un heureux génie, à leur institution & à leur maintien, si la justice n'eût couvert l'état naissant de son ombre? Par quel accord singulier presque toutes les lois civiles se fondent-elles sur cette justice, & tentent-elles à enchaîner les passions qui nous en écartent, si ces lois pour atteindre leur but, n'avoient pas dû encore une fois suivre ces principes naturels, qui, quoi qu'on en dise, existoient avant elles?

« La force du souverain, dites-vous, la constitu-» tion du gouvernement, l'enchaînement des inté-» rêts, voilà qui suffit pour unir les particuliers, & » les faire heureusement concourir au bien géné-» ral, *&c* ».

Pour réfuter ce sentiment, essayons en peu de mots de montrer l'insuffisance des lois pour le bonheur de la société, ou, ce qui est la même chose, de prouver que la *vertu* est également essentielle aux états & aux particuliers; on nous pardonnera cette digression, si c'en est une; elle n'est pas du-moins étrangere à notre sujet. Bien loin que les lois suffisent sans les mœurs & sans la *vertu*, c'est de celles-ci au contraire qu'elles tirent toute leur force & tout leur pouvoir. Un peuple qui a des mœurs, subsisteroit plutôt sans lois, qu'un peuple sans mœurs avec les lois les plus admirables; la *vertu* supplée à tout; mais rien ne peut la suppléer: ce n'est pas l'homme qu'il faut enchaîner, c'est sa volonté; on ne fait bien que ce qu'on fait de bon cœur; on n'obéit aux lois qu'autant qu'on les aime; car l'obéissance forcée que leur rendent les mauvais citoyens, loin de suffire, selon vos principes, est le plus grand vice de l'état; quand on n'est juste qu'avec les lois, on ne l'est pas même avec elles: voulez-vous donc leur assurer un empire aussi respectable que sûr, faites-les régner sur les cœurs, ou, ce qui est la même chose, rendez les particuliers vertueux. On peut dire avec Platon qu'un

individu représente l'état, comme l'état chacun de ſes membres ; or il ſeroit abſurde de dire que ce qui fait la perfection & le bonheur de l'homme, fût inutile à l'état, puiſque celui-ci n'eſt autre choſe que la collection des citoyens, & qu'il eſt impoſſible qu'il y ait dans le tout un ordre & une harmonie qu'il n'y a pas dans les parties qui le compoſent. N'allez donc pas imaginer que les lois puiſſent avoir de force autrement que par la *vertu* de ceux qui leur ſont ſoumis; elles pourront bien retrancher des coupables, prévenir quelques crimes par la terreur des ſupplices, remédier avec violence à quelques maux préſens; elles pourront bien maintenir quelque tems la même forme & le même gouvernement; une machine montée marche encore malgré le déſordre & l'imperfection de ſes reſſorts; mais cette exiſtence précaire aura plus d'éclat que de ſolidité; le vice intérieur percera par-tout; les lois tonneroient en vain; tout eſt perdu. *Quid vanæ proficiunt leges ſine moribus?* Quand une fois le bien public n'eſt plus celui des particuliers, quand il n'y a plus de patrie & de citoyens, mais ſeulement des hommes raſſemblés qui ne cherchent mutuellement qu'à ſe nuire, lorſqu'il n'y a plus d'amour pour la modération, la tempérance, la ſimplicité, la frugalité, en un mot, lorſqu'il n'y a plus de *vertu*, alors les lois les plus ſages ſont impuiſſantes contre la corruption générale; il ne leur reſte qu'une force nulle & ſans réaction; elles ſont violées par les uns, éludées par les autres; vous les multipliez en vain; leur multitude ne prouve que leur impuiſſance : c'eſt la maſſe qu'il faudroit purifier : ce ſont les mœurs qu'il faudroit rétablir; elles ſeules font aimer & reſpecter les lois : elles ſeules font concourir toutes les volontés particulieres au véritable bien de l'état : ce ſont les mœurs des citoyens qui le remontent & le vivifient, en inſpirant l'amour plus que la crainte des lois. C'eſt par les mœurs qu'Athènes, Rome, Lacédémone ont étonné l'univers, ces prodiges de *vertu* que nous admirons ſans les ſentir; s'il eſt vrai que nous les admirions encore, ces prodiges étoient l'ouvrage des mœurs; voyez auſſi, je vous prie, quel zele, quel patriotiſme enflammoit les particuliers; chaque membre de la patrie la portoit dans ſon cœur; voyez quelle vénération les ſénateurs de Rome & ſes ſimples citoyens inſpiroient à l'ambaſſadeur d'Epire, avec quel empreſſement les autres peuples venoient rendre hommage à la *vertu* romaine, & ſe ſoumettre à ſes lois. Ombres illuſtres des Camilles & des Fabricius, j'en appelle à votre témoignage; dites-nous par quel art heureux vous rendîtes Rome maîtreſſe du monde & floriſſante pendant tant de ſiecles; eſt-ce ſeulement par la terreur des lois ou la *vertu* de vos concitoyens? Illuſtre Cincinnatus, revole triomphant vers tes foyers ruſtiques, fois l'exemple de ta patrie & l'effroi de ſes ennemis; laiſſe l'or aux Samnites, & garde pour toi la *vertu*. O Rome! tant que tes dictateurs ne demanderont pour fruit de leurs peines que des inſtrumens d'agriculture, tu régneras ſur tout l'univers. Je m'égare; peut-être la tête tourne ſur les hauteurs. Concluons que la *vertu* eſt également eſſentielle en politique & en morale, que le ſyſtème dans lequel on fait dépendre des lois tous les ſentimens du juſte & de l'injuſte, eſt le plus dangereux qu'on puiſſe admettre, puiſqu'enfin, ſi vous ôtez le frein de la conſcience & de la religion pour n'établir qu'un droit de force, vous ſappez tous les états par leurs fondemens, vous donnez une libre entrée à tous les déſordres, vous favoriſez merveilleuſement tous les moyens d'éluder les lois & d'être méchans, ſans ſe compromettre avec elles; or un état eſt bien près de ſa ruine quand les particuliers qui le compoſent, ne craignent que la rigueur des lois.

Il s'offre encore à nous un problème moral à réſoudre : les athées, demande-t-on, peuvent-ils avoir de la *vertu*, ou, ce qui eſt la même choſe, la *vertu* peut-elle exiſter ſans nul principe de religion?

On a répondu à cette queſtion par une autre : un chrétien peut-il être vicieux? Mais nous devons quelque éclairciſſement à ce ſujet; abrégeons.

J'obſerve d'abord que le nombre des véritables athées n'eſt pas ſi grand qu'on le croit; tout l'univers, tout ce qui exiſte, dépoſe avec tant de force à cet égard, qu'il eſt incroyable qu'on puiſſe adopter un ſyſtème réfléchi & ſoutenu d'athéiſme, & regarder ſes principes comme évidens & démontrés; mais en admettant cette triſte ſuppoſition, on demande ſi des Epicures, des Lucreces, des Vanini, des Spinoſa peuvent être vertueux; je réponds qu'à parler dans une rigueur métaphyſique, des hommes pareils ne pourroient être que des méchans; car, je vous prie, quel fondement aſſez ſolide reſtera-t-il à la *vertu* d'un homme qui méconnoit & viole les premiers de ſes devoirs, la dépendance de ſon créateur, ſa reconnoiſſance envers lui? Comment ſera-t-il docile à la voix de cette conſcience, qu'il regarde comme un inſtinct trompeur, comme l'ouvrage des ouvrages, de l'éducation; ſi quelque paſſion criminelle s'empare de ſon ame, quel contrepoids lui donnerons-nous, s'il croit pouvoir la ſatisfaire impunément & en ſecret? Des conſidérations purement humaines le retiendront bien extérieurement dans l'ordre & la bienſéance; mais ſi ce motif lui manque, & qu'un intérêt preſſant le porte au mal; en vérité, s'il eſt conſéquent, je ne vois pas ce qui peut l'arrêter.

Un athée pourra bien avoir certaines vertus relatives à ſon bien-être; il ſera tempérant, par exemple, il évitera les excès qui pourroient lui nuire; il n'offenſera point les autres par la crainte des repréſailles; il aura l'extérieur des ſentimens & des vertus qui nous font aimer & conſiderer dans la ſociété; il ne faut pour cela qu'un amour de ſoi-même bien entendu. Tels étoient, dit-on, Epicure & Spinoſa, irréprochables dans leur conduite extérieure; mais, encore une fois, dès que la vertu exigera des ſacrifices & des ſacrifices ſecrets, croit-on qu'il y ait peu d'athées qui ſuccombaſſent? Helas! ſi l'homme le plus religieux, le plus pénétré de l'idée importante de l'Etre ſuprême, le mieux convaincu d'avoir pour témoin de ſes actions ſon créateur, ſon juge; ſi, dis-je, un tel homme réſiſte encore ſi ſouvent à de tels motifs, s'il ſe livre ſi facilement aux paſſions qui l'entraînent, voudroit-on nous perſuader qu'un athée ne ſera pas moins ſcrupuleux encore? Je ſai que les hommes trop accoutumés à penſer d'une maniere, & à agir d'une autre, ne doivent point être jugés ſi rigoureuſement ſur les maximes qu'ils profeſſent; il ſe peut donc qu'il y en ait dont la croyance en Dieu ſoit fort ſuſpecte, & qui cependant ne ſoient pas ſans *vertus*; j'accorde même que leur cœur ſoit ſenſible à l'humanité, à la bienfaiſance, qu'ils aiment le bien public, & voudroient voir les hommes heureux; que conclurons-nous de-là? c'eſt que leur cœur vaut mieux que leur eſprit; c'eſt que les principes naturels, plus puiſſans que leurs principes menteurs, les dominent à leur inſu; la conſcience, le ſentiment les preſſe, les fait agir en dépit d'eux, & les empêche d'aller juſqu'où les conduiroit leur ténébreux ſyſtème.

Cette queſtion aſſez ſimple en elle-même eſt devenue ſi délicate, ſi compliquée par les ſophiſmes de Bayle & ſes raiſonnemens artificieux, qu'il faudroit pour l'approfondir paſſer les bornes qui nous ſont preſcrites. *Voyez* dans ce Dictionnaire le *mot* ATHÉES, & l'ouvrage de Warburton ſur l'union de la morale, de la religion, & de la politique dont voici en deux mots le précis.

Bayle affirme que les athées peuvent connoître la

différence du bien & du mal moral, & agir en conſéquence. Il y a trois principes de *vertu*, 1°. la conſcience ; 2°. la différence ſpécifique des actions humaines que la raiſon nous fait connoître ; & 3°. la volonté de Dieu. C'eſt ce dernier principe qui donne aux préceptes moraux le caractere de devoir, d'obligation ſtricte & poſitive, d'où il réſulte qu'un athée ne ſauroit avoir une connoiſſance complette du bien & du mal moral, puiſque cette connoiſſance eſt poſtérieure à celle d'un Dieu légiſlateur, que la conſcience & le raiſonnement, deux principes dont on ne croit pas l'athée incapable, ne concluent rien cependant en faveur de Bayle, parce qu'ils ne ſuffiſent pas pour déterminer efficacement un athée à la vertu, comme il importe eſſentiellement à la ſociété. On peut connoître en effet la différence du bien & du mal moral, ſans que cette connoiſſance influe d'une maniere obligatoire ſur nos déterminations ; car l'idée d'obligation ſuppoſe néceſſairement un être qui oblige, or quel ſera cet être pour l'athée ?

La raiſon ; mais la raiſon n'eſt qu'un attribut de la perſonne obligée, & l'on ne peut contracter avec ſoi-même. La raiſon en général ; mais cette raiſon générale n'eſt qu'une idée abſtraite & arbitraire, comment la conſulter, où trouver le dépôt de ſes oracles, elle n'a point d'exiſtence réelle, & comment ce qui n'exiſte pas peut-il obliger ce qui exiſte? L'idée de morale pour être complette renferme donc néceſſairement les idées d'obligation, de loi, de légiſlateur & de juge. Il eſt évident que la connoiſſance & le ſentiment de la moralité des actions ne ſuffiroit pas, comme il importe, ſur-tout pour porter la multitude à la vertu ; le ſentiment moral eſt ſouvent trop foible, trop délicat ; tant de paſſions, de préjugés conſpirent à l'énerver, à intercepter ſes impreſſions, qu'il eſt facile de s'en impoſer à cet égard ; la raiſon même ne ſuffit pas encore ; car on peut bien reconnoître que la *vertu* eſt le ſouverain bien, ſans être porté à la pratiquer ; il faut qu'on s'en faſſe une application perſonnelle, qu'on l'enviſage comme partie eſſentielle de ſon bonheur ; & ſur-tout ſi quelque intérêt actif & préſent nous ſollicite contr'elle, on voit de quelle importance eſt alors la croyance d'un Dieu légiſlateur & juge, pour nous affermir contre les obſtacles. Le deſir de la gloire, de l'approbation des hommes retiendra, dites-vous, un athée ; mais n'eſt-il pas auſſi facile, pour ne rien dire de plus, d'acquérir cette gloire & cette approbation par une hypocriſie bien ménagée & bien ſoutenue, que par une vertu ſolide & conſtante ? Le vice ingénieux & prudent n'auroit-il pas l'avantage ſur une *vertu* qui doit marcher dans un chantier étroit, dont elle ne peut s'écarter ſans ceſſer d'être ; un athée ainſi convaincu qu'il peut être eſtimé à moins de frais, content de ménager ſes démarches extérieures, ſe livrera en ſecret à ſes penchans favoris, il ſe dédommagera dans les ténebres de la contrainte qu'il s'impoſe en public, & ſes vertus de théatre expireront dans la ſolitude.

Qu'on ne nous diſe donc pas que les principes ſont indifférens, pourvu qu'on ſe conduiſe bien, puiſqu'il eſt manifeſte que les mauvais principes entraînent tôt ou tard au mal ; on l'a déjà remarqué, les fauſſes maximes ſont plus dangereuſes que les mauvaiſes actions, parce qu'elles corrompent la raiſon même, & ne laiſſent point d'eſpoir de retour.

Les ſyſtèmes les plus odieux ne ſont pas toujours les plus nuiſibles, on ſe laiſſe plus aiſément ſéduire, lorſque le mal eſt coloré par les apparences du bien ; s'il ſe montre tel qu'il eſt, il revolte, il indigne, & ſon remede eſt dans ſon atrocité même ; les méchans ſeroient moins dangereux, s'ils ne jettoient ſur leur difformité un voile d'hypocriſie ; les mauvais principes ſe répandroient moins, s'ils ne s'offroient ſous l'appas trompeur d'une excellence particuliere, d'une apparente ſublimité. Il faut eſperer quel'athéiſme décidé n'aura pas beaucoup de proſélytes ; il eſt plus à craindre qu'on ne s'en laiſſe impoſer par les brillantes, mais fauſſes idées que certains philoſophes nous donnent ſur la *vertu*, & qui ne tendent au fond qu'à un athéiſme plus rafiné, plus ſpécieux : « la *vertu*, » nous diſent-ils, n'eſt autre choſe que l'amour de » l'ordre & du beau moral, que le deſir conſtant de » maintenir dans le ſyſtème des êtres ce concert » merveilleux, cette convenance, cette harmonie, » qui en fait toute la beauté, elle eſt donc dans la » nature bien ordonnée, c'eſt le vice qui en trou» ble les rapports, & cela ſeul doit décider notre » choix ; car, ſachez, ajoutent-ils, que tout motif » d'intérêt, quel qu'il ſoit, dégrade & avilit la *vertu* ; » il faut l'aimer, l'adorer généreuſement & ſans eſ» poir ; des amans purs, déſintéreſſés ſont les ſeuls » qu'elle avoue, tous les autres ſont indignes d'elle.

Projicit ampullas & ſeſquipedalia verba.

Tout cela eſt & n'eſt pas. Nous avons déjà dit après mille autres, que la *vertu* par elle-même étoit digne de l'admiration & de l'amour de tout être qui penſe, mais il faut nous expliquer ; nous n'avons point voulu la fruſtrer des récompenſes qu'elle mérite, ni enlever aux hommes les autres motifs d'attachement pour elle ; craignons de donner dans les piéges d'une philoſophie menſongere, d'abonder en notre ſens, d'être plus ſages qu'il ne faut. Ces maximes qu'on nous étale avec pompe ſont d'autant plus dangereuſes, qu'elles ſurprennent plus ſubtilement l'amour-propre, on s'applaudit en effet de n'aimer la *vertu* que pour elle ; on rougiroit d'avoir dans ſes actions des motifs d'eſpoir ou de crainte, faire le bien dans ces principes, avoir Dieu remunérateur préſent à ſon eſprit, lorſqu'on exerce la bienfaiſance & l'humanité, on trouve là je ne ſai quoi d'intéreſſé, de peu délicat ; c'eſt ainſi qu'on embraſſe le phantome abſtrait qu'on ſe forge, c'eſt ainſi qu'on ſe dénature à force de ſe diviniſer.

Je ſuppoſe d'abord, gratuitement peut-être, que des philoſophes diſtingués, un Socrate, un Platon, par exemple, puiſſent par des méditations profondes s'élever à ces grands principes, & ſur-tout y conformer leur vie, qu'ils ne ſoient animés que par le deſir pur de s'ordonner le mieux poſſible, relativement à tous les êtres, & de conſpirer pour leur part à cette harmonie morale dont ils ſont enchantés ; j'applaudirai, ſi l'on veut, à ces nobles écarts, à ces généreux délires, & je ne déſavoûrai point le diſciple de Socrate, lorſqu'il s'écrie, que la vertu viſible & perſonifiée exciteroit chez les hommes des tranſports d'amour & d'admiration ; mais tous les hommes ne ſont pas des Socrates & des Platons, & cependant, il importe de les rendre tous vertueux ; or ce n'eſt pas ſur des idées abſtraites & métaphyſiques qu'ils ſe gouvernent, tous ces beaux ſyſtèmes ſont inconnus & inacceſſibles à la plûpart, & s'il n'y avoit de gens de bien que ceux qu'ils ont produit, il y auroit aſſurément encore moins de *vertu* ſur la terre. Il ne faut pas avoir fait une étude profonde du cœur humain pour ſavoir que l'eſpoir & la crainte ſont les plus puiſſans de ſes mobiles, les plus actifs, les plus univerſels de ſes ſentimens, ceux dans leſquels ſe réſolvent tous les autres ; l'amour de ſoi-même, ou le deſir du bonheur. L'averſion pour la peine eſt donc auſſi eſſentielle à tout être raiſonnable que l'étendue l'eſt à la matiere ; car, je vous prie, quel autre motif le feroit agir ? Par quel reſſort ſeroit-il remué ? Comment s'intéreſſeroit pour les autres celui qui ne s'intéreſſeroit pas pour lui-même ?

Mais s'il eſt vrai que l'intérêt, pris dans un bon

ſens, doit être le principe de nos déterminations, l'idée d'un Dieu rémunérateur eſt donc abſolument néceſſaire pour donner une baſe à la *vertu*, & engager les hommes à la pratiquer. Retrancher cette idée, c'eſt ſe jetter, comme nous l'avons dit, dans une ſorte d'athéiſme, qui pour être moins direct, n'en eſt pas moins dangereux. Affirmer que Dieu, le plus juſte & le plus ſaint de tous les êtres, eſt indifférent ſur la conduite & ſur le ſort de ſes créatures; qu'il voit d'un œil égal le juſte & le méchant, qu'eſt-ce autre choſe que de l'anéantir, au moins par rapport à nous; de rompre toutes nos relations avec lui? c'eſt admettre le dieu d'Epicure, c'eſt n'en point admettre du tout.

Si la *vertu* & le bonheur étoient toujours inſéparables ici bas, on auroit un prétexte plus ſpécieux pour nier la néceſſité d'une autre économie, d'une compenſation ultérieure, & le ſyſtême que nous combattons offriroit moins d'abſurdités; mais le contraire n'eſt que trop prouvé. Combien de fois la *vertu* gémit dans l'opprobre & la ſouffrance! que de combats à livrer! que de ſacrifices à faire! que d'épreuves à ſoutenir, tandis que le vice adroit obtient les prix qui lui ſont dûs, en ſe frayant un chemin plus large, en recherchant avant tout ſon avantage préſent & particulier! La conſcience, dira-t-on, le bon témoignage de ſoi. Ne groſſiſſons point les objets, dans des circonſtances égales le juſte eſt moins heureux, ou plus à plaindre que le méchant; la conſcience fait pencher alors la balance en ſa faveur; s'il eſt en proie à l'affliction, elle en tempere bien les amertumes. Mais enfin elle ne le rend point inſenſible, elle n'empêche point qu'il ne ſoit en effet malheureux; elle ne ſuffit donc point pour le dédommager, il a droit de prétendre à quelque choſe de plus, la *vertu* n'eſt point quitte envers lui; on lutteroit en vain contre le ſentiment, la douleur eſt toujours un mal, la coupe de l'ignominie eſt toujours amere, & les dogmes pompeux du portique, renouvellés en partie par quelques modernes, ne ſont au fond que d'éclatantes abſurdités. Cet homme eſt tyranniſé par une paſſion violente, ſon bonheur actuel en dépend; vainement la raiſon combat, ſa foible voix eſt étouffée par les éclats de la paſſion. Dans les principes que vous admettez, par quel frein plus puiſſant pouvez-vous la réprimer? Ce malheureux tenté de ſortir de ſa miſere par des moyens coupables, mais sûrs; ſéduit, entraîné par des tentations délicates, ſera-t-il bien retenu par la crainte de troubler je ne ſai quel concert général, dont il n'a pas même l'idée? Que d'occaſions dans la ſociété de faire ſon bonheur aux dépens des autres, de ſacrifier ſes devoirs à ſes penchans, ſans s'expoſer à aucun danger, ſans perdre même l'eſtime & la bienveillance de ſes ſemblables, intéreſſés à cette indulgence par des raiſons faciles à voir! Dites-nous donc, philoſophes, comment ſoutiendrez-vous l'homme dans les pas les plus gliſſans? Hélas! avons-nous trop de motifs pour être vertueux, que vous vouliez nous enlever les plus puiſſans & les plus doux? Voyez d'ailleurs quelle eſt votre inconſéquence, vous prétendez nous rendre inſenſibles à nos propres avantages, vous exigez que nous ſuivions la *vertu* ſans nul retour ſur nous-mêmes, ſans nul eſpoir de récompenſe, & après nous avoir ainſi dépouillés de tout ſentiment perſonnel, vous voulez nous intéreſſer dans nos actions au maintien d'un certain ordre moral, d'une harmonie univerſelle qui nous eſt aſſurément plus étrangere que nous-mêmes? Car enfin les grands mots n'offrent pas toujours des idées juſtes & préciſes. Si la *vertu* eſt aimable, c'eſt ſans doute parce qu'elle conſpire à notre bonheur, à notre perfection qui en eſt inſéparable; ſans cela, je ne conçois pas ce qui nous porteroit à l'aimer, à la cultiver. Que m'importe à moi cet ordre ſtérile? que m'importe la *vertu* même, ſi l'un & l'autre ne ſont jamais rien à ma félicité? L'amour de l'ordre au fond, n'eſt qu'un mot vuide de ſens, s'il ne s'explique dans nos principes; la *vertu* n'eſt qu'un vain nom, ſi tôt ou tard elle ne fait pas complétement notre bonheur: telle eſt la ſanction des lois morales, elles ne ſont rien ſans cela. Pourquoi dites-vous que les méchans, les Nérons, les Caligula, ſont les deſtructeurs de l'ordre? ils le ſuivent à leur maniere. Si cette vie eſt le terme de nos eſpérances, toute la différence qu'il y a entre le juſte & le méchant, c'eſt que le dernier, comme on l'a dit, ordonne le tout par rapport à lui; tandis que l'autre s'ordonne relativement au tout. Mais quel mérite y a-t-il de n'aimer la *vertu* que pour le bien qu'on en eſpere? Le mérite aſſez rare de reconnoître ſes vrais intérêts, de ſacrifier ſans regret tous les penchans qui leur ſeroient contraires, de remplir la carriere que le créateur nous a preſcrite, d'immoler, s'il le faut, ſa vie à ſes devoirs. N'eſt-ce donc rien que de réaliſer le juſte imaginaire que Platon nous offre pour modele, & dont il montre la *vertu* couronnée dans une autre vie? Faut-il donc pour être vertueux, exiger comme vous un ſacrifice auſſi contradictoire, que le ſeroit celui de tous nos avantages préſens, de notre vie même, ſi nous n'étions enflammés par nul eſpoir de récompenſe? Auſſi les hommes de tous les tems & de tous les lieux, ſe ſont-ils accordés à cet égard; au milieu même des ténebres de l'idolatrie, nous voyons briller cette vérité que la raiſon plus que la politique, a fait admettre. *Sois juſte & tu ſeras heureux: ne te preſſe point d'accuſer la* vertu, *de calomnier ton auteur; tes travaux que tu croyois perdus, vont recevoir leur récompenſe; tu crois mourir, & tu vas renaître: la* vertu *ne t'aura point menti.*

Diſtinguez donc avec ſoin deux ſortes d'intérêts, l'un bas & malentendu, que la raiſon réprouve & condamne; l'autre noble & prudent, que la raiſon avoue & commande. Le premier toujours trop actif, eſt la ſource de tous nos écarts; celui-ci ne peut être trop vif, il eſt la ſource de tout ce qu'il y a de beau, d'honnête & de glorieux. Ne craignez point de vous deshonorer en deſirant avec excès votre bonheur; mais ſachez le voir où il eſt: c'eſt le ſommaire de la *vertu*. Non, Dieu de mon cœur, je ne croirai point m'avilir en mettant ma confiance en toi; dans mes efforts pour te plaire, je ne rougirai point d'ambitionner cette palme d'immortelle gloire que tu daignes nous propoſer; loin de me dégrader, un ſi noble intérêt m'enflamme & m'aggrandit à mes yeux; mes ſentimens, mes affections me ſemblent répondre à la ſublimité de mes eſpérances; mon enthouſiaſme pour la *vertu* n'en devient que plus véhément; je m'honore, je m'applaudis des ſacrifices que je fais pour elle, quoique certain qu'un jour elle ſaura m'en dédommager. O *vertu*, tu n'es plus un vain nom, tu dois faire eſſentiellement le bonheur de ceux qui t'aiment; tout ce qu'il y a de félicité, de perfection & de gloire eſt compris dans ta nature, en toi ſe trouve la plénitude des êtres. Qu'importe ſi ton triomphe eſt retardé ſur la terre, le tems n'eſt pas digne de toi; l'éternité t'appartient comme à ſon auteur. C'eſt ainſi que j'embraſſe le ſyſtême le plus conſolant, le plus vrai, le plus digne du créateur & de ſon ouvrage; c'eſt ainſi que j'oſerai m'avouer chrétien juſque dans ce ſiecle, & la folie de l'Evangile ſera plus précieuſe pour moi, que toute la ſageſſe humaine.

Après avoir preſſé cette derniere obſervation qui nous a paru très-importante, rentrons encore un moment dans la généralité de notre ſujet. 1°. C'eſt ſouvent dans l'obſcurité que brillent les plus ſolides *vertus*, & l'innocence habite moins ſous le dais que ſous le chaume; c'eſt dans ces réduits que vous mé-

priſez, que des ames vulgaires exercent les devoirs les plus pénibles avec autant de ſimplicité que de grandeur ; c'eſt-là que vous trouverez avec étonnement les plus beaux modèles pour connoître la *vertu* ; il faut deſcendre plutôt que monter, mais nous avons la plûpart des yeux ſi imbécilles, que nous ne voyons l'héroïſme que ſous la dorure.

2°. Nous l'avons déja dit, la *vertu* n'eſt qu'un *grand ſentiment* qui doit remplir toute notre ame, dominer ſur nos affections, ſur nos mouvemens, ſur notre être. On n'eſt pas digne du nom de *vertueux* pour poſſéder telle ou telle *vertu* facile que nous devons à la nature plus qu'à la raiſon, & qui d'ailleurs ne gêne point nos penchans ſecrets. Les *vertus* ſont ſœurs ; en rejetter une volontairement, c'eſt en effet les rejetter toutes, c'eſt prouver que notre amour pour elles eſt conditionnel & ſubordonné, que nous ſommes trop lâches pour leur faire des ſacrifices ; on peut dire que c'eſt préciſément la *vertu* que nous négligeons qui eût fait toute notre gloire, qui nous eût le plus honoré à nos propres yeux, qui nous eût mérité ce titre de *vertueux* dont nous ſommes indignes malgré l'exercice de toutes les autres *vertus*.

4°. Aſpirez donc ſans réſerve à tout ce qui eſt honnête ; que vos progrès, s'il eſt poſſible, s'étendent en tout ſens ; ne capitulez point avec la *vertu* ; ſuivez la nature dans ſes ouvrages, ils ſont tout entiers en proportion dans leur germe, elle ne fait que les développer ; vous de même n'oubliez rien pour mettre en vous l'heureux germe de la *vertu*, afin que votre exiſtence n'en ſoit qu'un développement continuel.

4°. Au lieu de charger vos enfans de cette multitude de devoirs arbitraires & minucieux, de les fatiguer par vos triviales maximes, formez-les à la *vertu* ; ils ſeront toujours aſſez polis, s'ils ſont humains ; aſſez nobles, s'ils ſont vertueux ; aſſez riches, s'ils ont appris à modérer leurs deſirs.

5°. Une *vertu* de parade qui ne jette que des éclats paſſagers, qui cherche le grand jour, les acclamations, qui ne brille un inſtant que pour éblouir & pour s'éteindre, n'eſt pas celle qu'il faut admirer. La véritable *vertu* ſe ſoutient avec dignité dans la vie la plus retirée, dans les plus ſimples détails, comme dans les poſtes les plus éminens ; elle ne dédaigne aucun devoir, aucune obligation quelque légere qu'elle puiſſe paroître ; elle remplit tout avec exactitude, rien n'eſt petit à ſes yeux. On dit que les héros ceſſent de l'être pour ceux qui les environnnent, s'ils étoient vraiement vertueux, ils ſeroient à l'abri de ce reproche.

6°. La *vertu* n'eſt qu'une heureuſe habitude qu'il faut contracter, comme toute autre, par des actes réitérés. Le plaiſir d'avoir bien fait augmente & fortifie en nous le deſir de bien faire ; la vue de nos bonnes actions enflamme notre courage, elles ſont autant d'engagemens contractés avec nous-mêmes, avec nos ſemblables, & c'eſt ici plus que jamais que ſe vérifie la maxime, *il faut avancer ſans ceſſe ſi l'on ne veut rétrograder*.

7°. La *vertu* a ſes hypocrites comme la religion, ſachez vous en défier ; ſur-tout ſoyez ſincere avec vous-mêmes, indulgent pour les autres, & ſévere pour vous. La plus belle des qualités eſt de connoître celles qui nous manquent ; on vous eſtimera ſouvent par ce qui doit faire en ſecret votre honte, tandis qu'on vous reprochera ce qui fait peut-être votre gloire. Sans mépriſer l'approbation des hommes, ne vous meſurez point ſur elle ; votre conſcience eſt le ſeul juge compétent, c'eſt à ſon tribunal intérieur que vous devez être abſous ou condamné.

8°. Ne troublez point dans vos *vertus* l'ordre moral qui doit y regner.

Le bien général eſt un point fixe dont il faut partir pour les apprécier avec juſteſſe : on peut être bon ſoldat, bon prêtre & mauvais citoyen. Telles *vertus* particulieres concentrées dans un corps deviennent des crimes pour la patrie : les brigands pour être juſtes entr'eux en ſont-ils moins des brigands ? Conſultez donc avant tout la volonté générale, le plus grand bien de l'humanité ; plus vous en approcherez, plus votre *vertu* ſera ſublime, & réciproment, *&c.*

O vous enfin, qui aſpirez à bien faire, qui oſez prétendre à la *vertu*, cultivez avec empreſſement ces hommes reſpectables qui marchent devant vous dans cette brillante carriere ; c'eſt à l'aſpect des chef-d'œuvres des Raphaëls & des Michel-Anges que les jeunes peintres s'enflamment & treſſaillent d'admiration ; c'eſt de même en contemplant les modèles que l'hiſtoire ou la ſociété vous préſente, que vous ſentirez votre cœur s'attendrir & brûler du deſir de les imiter.

Terminons cet article, trop long ſans doute pour ce qu'il eſt, mais trop court pour ce qu'il devroit être. *Voyez* VICE. *Article de M.* ROMILLY *le fils.*

Ces obſervations ſur la vérité nous ont été envoyées trop tard pour être placées ſous ce mot : elles ſont de M. le chevalier de Seguiran. Nous n'avons pas voulu qu'elles fuſſent perdues pour cet ouvrage, & nous les ajoutons ici après l'article vertu. *Le vrai eſt le principe du bon ; le vrai & le bon produiſent le beau.* VÉRITÉ, BONTÉ, BEAUTÉ ſont des idées qui s'aſſocient merveilleuſement. *Vérité*, ce mot ſi redoutable aux tyrans & ſi conſolant pour les malheureux ; ce mot que l'ambition & le fanatiſme ont écrit en caracteres de ſang ſur leurs étendards pour captiver la crédulité par l'enthouſiaſme, mérite par l'importance du ſens qui lui eſt attaché, les plus profondes réflexions du philoſophe.

Seule immobile dans l'immenſité des ſiecles, la *vérité* ſe ſoutient par ſa propre force ; les préjugés ſe ſuccedent autour d'elles, & s'entre-détruiſent comme les paſſions ſociales qui leur ont donné l'être.

Le ſage courageux qui les brave a également à redouter le mépris inſultant de ces grands de convention qui ne doivent qu'à l'opinion la ſupériorité ſur leurs ſemblables, & la vengeance ſourde, mais horrible de ces tyrans des eſprits, qui ne regnent qu'à la faveur des erreurs qu'ils accréditent. La noire jalouſie ne laiſſe à Socrate mourant pour la *vérité*, que la gloire pure & déſintéreſſée d'un bienfait ſans reconnoiſſance.

La *vérité* s'offre à nos recherches ſous un aſpect différent dans les divers ordres de nos connoiſſances, mais toujours elle eſt caractériſée par les idées fondamentales d'*exiſtence* & d'*identité*.

En métaphyſique ce ſont les attributs qui conſtituent un être quelconque ; en mathématique, c'eſt l'affirmation ou la négation d'identité entre deux quantités abſtraites ; en phyſique, c'eſt l'exiſtence des ſubſtances, des ſenſations, de la force & de la réaction ; dans l'ordre moral, c'eſt la loi qui dirige l'exercice de nos facultés naturelles. La *vérité* de caractere eſt le noble reſpect de ſoi, qui croiroit en ſe déguiſant aux yeux d'autrui, perdre le droit précieux de s'eſtimer ſoi-même. Souveraine dans les arts comme dans les ſciences, la fable même n'a droit de plaire que quand elle ſoumet ſa marche aux lois de la *vérité*.

De la vérité métaphyſique. Ne tirons point du profond oubli auquel ils ſont juſtement condamnés, les mots barbares & vuides de ſens qui étoient toute la métaphyſique du péripatétiſme moderne ; un génie créateur a diſſipé ces ténèbres, & levé d'une main hardie le voile qui enveloppoit les premiers principes des choſes : quelques étincelles avoient précédé cette maſſe de lumiere, mais Leibnits a poli les diamants bruts que les anciens avoient puiſé dans

le ſein générateur de la nature. Un principe également ſimple & fécond lui a ſervi de fil ; *rien ne peut exiſter ſans raiſon ſuffiſante.* Ce trait de lumiere qui éclaire toutes les ſciences, porte ſpécialement ſa clarté ſur l'objet que je traite.

Pour éclairer & convaincre, il faut ſuivre pas-à-pas la progreſſion des idées, & ſacrifier à la préciſion dans une matiere où le ſens vague des mots laiſſe peu de priſe à l'exactitude du raiſonnement.

D'après les expériences métaphyſiques de Loke ſur les idées matrices auxquelles il a réduit nos connoiſſances par une exacte analyſe, il faut ſuppoſer qu'elles doivent leur origine à nos ſenſations ; le deſir de ſe rappeller tous les individus & l'embarras de la multiplicité force à les diviſer en certaines claſſes par les différences & les reſſemblances ; on ſent qu'ici le premier pas ſeul à couté ; l'abſtraction la plus ſimple eſt un effort plus étonnant de l'eſprit humain que l'abſtraction la plus compliquée. A force de compoſer, on eſt parvenu à l'idée de pure ſubſtance, & enfin à l'idée infiniment ſimple d'*eſſéité.* Arrivés à ce point, les philoſophes ont conſtruit à leur gré dans l'eſpace chimérique que le délire de la réflexion avoit créé ; ils ont oublié que l'abſtraction étoit l'ouvrage de l'eſprit, qu'il n'exiſtoit dans la nature que des individus, que ſi un homme étoit moins diſſemblable à un homme qu'un ours, il en étoit tout auſſi diſtinct. Ils ont appellé leurs abſtractions les eſſences des choſes, ont caractériſé les eſſences par la poſſibilité, la poſſibilité par la compatibilité des attributs ; mais interrogés quelle compatibilité d'attributs l'eſprit peut appercevoir dans l'idée infiniment ſimple & généraliſée d'*eſſéité* ; ils ſe ſont apperçus qu'ils n'avoient réuſſi qu'à éloigner la difficulté pour y retomber. Semblables au ſophiſte indien, qui preſſé de dire ſur quoi s'appuyoit la tortue immenſe qui portoit l'éléphant qui ſoutenoit la terre, répondit que c'étoit un myſtere.

Revenons à la nature : tout compoſé ſuppoſe des compoſans, puiſqu'il en eſt le réſultat ; donc tout compoſé ſe réſout en êtres ſimples. La conſéquence la plus immédiate de la ſimplicité des ſubſtances, eſt la ſimplicité des eſſences ; outre que la décompoſition à l'infini répugneroit également dans l'un & l'autre cas. Or les idées ou eſſences ſimples n'exiſtent pas dans le néant, car le rien n'a point de propriétés ; elles ne ſont pas non-plus une pure abſtraction, puiſqu'elles ſont la vraie repréſentation des ſubſtances ſimples ; leur *vérité* métaphyſique eſt donc la raiſon ſuffiſante de leur *eſſéité* dans le ſens que l'une n'eſt plus diſtincte de l'autre, par la raiſon ſans replique que dans le dernier anneau de la chaîne, la cauſe & l'effet doivent néceſſairement ſe confondre, & qu'à ce point l'être réſulte de ſa nature.

La noble ſimplicité de ce principe, ſa ſuffiſance à expliquer tous les problèmes métaphyſiques & phyſiques, doit convaincre tous les eſprits. Malheur & mépris à la foibleſſe d'ame qui fait rejetter un principe lumineux par l'oppoſition des conſéquences aux opinions reçues. Faudra-t-il donc vieillir dans l'enfance des préjugés, ou plutôt dans l'épouvante des puiſſans qui les accréditent ? Etres puſillanimes, vous dégradez la nobleſſe indépendante de la raiſon pour vous faire des motifs de crédibilité de la crainte ou de l'eſpérance !

De la vérité mathématique. Newton à Londres, & Leibnits à Leipſick, calculoient l'infini géométrique, parvenoient aux mêmes réſultats par une même méthode diverſement preſentée, s'éclairoient & ne ſe contrediſoient point. Dans la même ville, l'altier courtiſan, l'inſolent millionaire, l'humble manœuvre raſſemblés dans le réduit d'un philoſophe, & interrogés ſur le ſens du mot *décence*, diſputent & ne s'entendent pas. C'eſt que les géometres parlent tous une même langue ; mais les hommes, en traitant de la morale, ne prononcent que les mêmes ſons ; leurs idées varient ſuivant le mode & le degré d'oppoſition de l'intérêt de chaque individu de l'intérêt général.

Le mathématicien ſuppoſe une quantité phyſique abſtraite, la définit d'après la ſuppoſition, affirme la définition, & le défini réciproquement l'un de l'autre. Auſſi ſes ſpéculations ne ſeroient-elles qu'une ſcience de mots, ſi réduit aux ſuppoſitions rigoureuſes, l'à-peu-près n'exiſtoit pas dans la nature. Mais de l'application des principes mathématiques, il réſulte quelquefois dans la phyſique des approximations ſi voiſines de la préciſion, que la différence eſt nulle pour l'expérience & l'utilité.

J'ai dit *quelquefois ;* car il faut diſtinguer les occaſions où le géometre phyſicien peut calculer la quantité phyſique & l'effet de la force dominante, ſans alliage des circonſtances où ſes ſpéculations ſont ſubordonnées à la nature des ſubſtances, & aux inégalités qui réſultent dans l'apperçu de l'effet général de l'action des cauſes immédiates. Après avoir calculé en méchanique l'effet de la peſanteur & la force de l'élaſticité, le géometre attend pour fixer ſon réſultat, que l'expérience l'inſtruiſe de l'effet de la réſiſtance des milieux, de la contraction & de la dilatation des métaux, des frottemens, *&c.* & ſouvent il a décidé à l'académie ce que l'artiſte dément avec raiſon dans ſon attelier. Voyez les liqueurs dans de grands canaux ſe ſoumettre aux lois de l'équilibre, que la nature ſemble violer dans les tubes capillaires. C'eſt qu'ici l'inégalité des parois unies ſeulement en apparence devient plus efficace par le rapprochement : l'attraction latérale balance la force centrale : l'air s'échappe avec moins de facilité ; l'eſprit humain humilié voit ſes efforts échouer contre le jeu le plus léger de la nature ; il ſemble ne pouvoir braver la difficulté que dans l'éloignement.

Alors voyez par quelle longue ſérie de conſéquences il va appliquer ſes principes avec certitude. Il meſure la diſtance des planetes, & diſſipe les frayeurs qu'inſpiroient à l'ignorance leurs périodiques interpoſitions ; il dirige la courſe, & preſcrit la forme de ces bâtimens agités qui uniſſent les deux mondes pour le malheur de l'un & la corruption de l'autre ; il diviſe en portions égales la meſure commune de nos plaiſirs & de nos peines. L'eſprit dans des points auſſi éloignés ou des circonſtances auſſi compliquées, auroit-il apperçu ſans peine que le tout eſt plus grand que ſa partie ou égal à toutes ſes parties priſes enſemble ? *&c.* Il faut donc ſoigneuſement diſtinguer en mathématique la ſimplicité évidente de la vérité, de la difficulté de la méthode.

De la vérité phyſique. Les vérités phyſiques ſont garanties par le ſens intime, quand elles ſont calculées d'après les impreſſions des objets extérieurs ſur nos ſens, ou d'après les effets immédiats de nos ſenſations. S'il s'éleve deux opinions oppoſées, la contradiction n'eſt que dans les mots, & naît de la diverſité d'impreſſion que le même objet fait ſur deux organes différens.

Mais ſi trompant les intentions de la ſage nature, qui ne nous avoit formés que pour jouir, nous voulons connoître : ſi non contens d'éprouver les effets, nous cherchons à approfondir les cauſes & à développer la nature des ſubſtances, tout devient conjecture & ſyſtème ; le moyen ceſſe d'être proportionné à nos recherches. Inutiles théoriciens, oſez vous en plaindre, après avoir marqué du ſceau de l'évidence les connoiſſances de premier beſoin que devoit la nature à la curioſité & au ſuperflu.

La vérité phyſique ſe réduit donc à la réalité de nos ſenſations, à l'action & à la réaction des ſubſtances ſimples,

Mais nos ſenſations ſont-elles produites par les objets extérieurs, ou ceux-ci ne ſont-ils que des phénomènes intellectuels, que l'ame réaliſe hors d'elle-même par une propenſion invincible? Barclay a bravé l'opinion générale, & ſoutenu le dernier ſentiment.

1°. Parce qu'il n'y a nulle conſéquence forcée de nos ſenſations à l'exiſtence des objets extérieurs, elles peuvent être produites en nous par l'opération de l'être ſuprême; elles peuvent être auſſi une ſuite de notre nature.

2°. Il eſt abſurde de tranſporter à des êtres compoſés les modifications quelconques d'un être ſimple; or toutes nos ſenſations ſont des modifications ſucceſſives de notre ame.

3°. La ſenſation de l'étendue devient contradictoire quand elle eſt réaliſée hors de notre ame. On démontre pour & contre la diviſibilité à l'infini des ſubſtances ſuppoſées étendues. N'eſt-il pas clair que la diviſibilité à l'infini n'eſt conſéquente qu'à l'idée abſtraite de la ſenſation de l'étendue, & que les preuves de Leibnits ne portent que ſur les ſubſtances réelles?

4°. Les différences qu'on obſerve entre l'état de rêve & celui de reveil, ne détruiſent point l'argument que tire Barclay de l'illuſion des ſonges. Qu'il y ait plus ou moins d'ordre dans nos ſenſations, il n'eſt pas moins inconteſtable que pendant le ſommeil l'ame les éprouve en l'abſence des objets extérieurs. Ils n'en ſont donc pas la cauſe. D'ailleurs à quel archétipe primitif pouvons-nous comparer les modifications de notre ame, pour juger de leur liaiſon? le déſordre apparent du rêve n'eſt-il pas relatif à l'ordre prétendu du reveil? or celui-ci qui peut le garantir?

Croyons donc avec Barclay, que nos ſenſations n'ont, ni ne peuvent avoir nulle ſorte d'analogie repréſentative avec les objets extérieurs; mais ne doutons pas que les ſubſtances ſimples douées de force, n'agiſſent & ne réagiſſent continuellement les unes ſur les autres, & que cette action toute différente de nos ſenſations en eſt cependant la cauſe. Comment concevoir ſans cela la liaiſon néceſſaire qui forme la chaîne de tous les êtres, & d'où naît la belle harmonie de la nature.

J'ai inſiſté ſur une queſtion oiſeuſe, mais abſtraite, par la ſeule néceſſité de ne laiſſer aucun vuide. Que fait au bonheur des hommes l'exiſtence ou la non-exiſtence des corps? La félicité ne réſulte-t-elle pas de la maniere dont on eſt intérieurement affecté? La puiſſance & la bonté du ſouverain de la nature ſeroit-elle moins démontrée par l'ordre de nos ſenſations que par celui qui régne dans les objets extérieurs?

De la vérité morale. Ici tout devient intéreſſant. Le cœur d'un philoſophe ſenſible s'ouvre au plaiſir de démontrer aux humains que la félicité de tous par chacun eſt le ſeul & doux hommage qu'exige la nature, & que les préceptes de la *vertu* ne different pas des moyens d'être heureux.

Ceux qui pour expliquer la loi primitive, eurent recours aux relations eſſentielles, aux ſentimens innés, aux cris intérieurs de la conſcience, céderent au deſir d'éblouir par l'impuiſſance d'éclairer. C'eſt dans la volonté de l'homme & dans ſa conſtitution qu'il faut chercher le principe de ſes devoirs. Les préceptes moraux ſenſibles à tous doivent porter avec eux-mêmes leur ſanction, faire par leur propre force le bonheur de qui les obſerve, & le malheur de qui les viole.

Je conſidere l'homme iſolé au milieu des objets qui l'entourent. Il eſt averti d'en uſer par l'inſtinct du beſoin; il y eſt invité par l'attrait du plaiſir. Mais dans la jouiſſance de ces biens, l'excès ou la privation ſont également nuiſibles; placé entre la douleur & le plaiſir, l'organe du ſentiment preſcrit à l'homme l'utile tempérance à laquelle il doit ſe ſoumettre.

Si comparant un homme à un homme, je parviens à un état de ſociété quelconque, mes idées ſe généraliſent; la ſphere de la loi primitive s'étend avec le deſir & l'eſpoir d'une félicité plus grande; je vois la nature prompte à ſe développer, toujours perſuaſive, quand elle préſente à nos ames l'image ſéduiſante du bonheur; elle forme & reſſerre la chaîne qui lie enſemble tous les humains.

L'homme eſt attendri par le malheur de l'homme; il ſe retrouve dans ſon ſemblable ſouffrant, & l'eſpoir d'un ſecours utile le rend lui-même ſecourable: ſemences précieuſes de la ſenſibilité.

En violant les droits d'autrui, il autoriſe autrui à violer les ſiens; la crainte ſalutaire qui le retient, eſt le germe de la juſtice.

Le pere revit dans ſes enfans, & leur prodigue dans un âge tendre les ſecours dont il aura beſoin, quand la vieilleſſe & les infirmités lui auront ravi la moitié de ſon être. Ainſi ſe reſſerrent les doux nœuds de la tendreſſe filiale & paternelle.

Abrégeons d'inutiles détails. Pratiquer toutes les *vertus*, ou choiſir avec ſoin tous les moyens d'être ſolidement heureux, c'eſt la même choſe. Telle eſt ſans ſophiſme & ſans obſcurité la vraie loi de nature. Le bonheur qui en réſulte pour qui l'obſerve, eſt la ſanction de la loi, ou, en termes plus ſimples, le motif preſſant de ſe ſoumettre. Par ces principes tout s'éclaircit, & la vérité morale devient ſuſceptible d'un calcul exact & précis. J'en aſſigne les données, d'une part, dans le bien phyſique de l'être ſenſible, de l'autre, dans les relations que la nature a établies entre lui & les êtres qui l'entourent.

Mais le forcené s'avance : *je ne puis être heureux que par le malheur de mon ſemblable : je veux jouir de ſa femme, violer ſes filles, piller ſes greniers.* Le philoſophe : » mais tu autoriſe ton ſemblable à t'accabler » des mêmes maux dont tu les menaces ». Le forcené : *N'importe, je veux me ſatisfaire; je ne puis être heureux qu'à ce prix; n'as-tu pas dit que telle étoit la loi de nature?* Le philoſophe : » Eh bien, acheve, & » que ton ſort juſtifie mes paroles ».

Le forcené ſourit de fureur & de dédain, mais dans le cours de ſes attentats, le citoyen outragé, ou le glaive des lois, vengent la nature, & le monſtre n'eſt plus.

De la vérité dans les beaux arts. Avant qu'il exiſtât des académies ou des arts poétiques, Homere, Apelle & Phidias inſtruits & guidés par la nature, avoient fait regner dans leurs productions deux ſortes de *vérités*; la premiere d'effet & de détail, qui donne l'exiſtence & la vie à chaque partie; la ſeconde d'entente générale & d'enſemble, qui donne à chaque perſonnage l'action & l'expreſſion relatives au ſujet choiſi. Il ne ſuffit pas que dans le tableau ou la ſcene du ſacrifice d'Iphigénie, mon œil voie une princeſſe, une reine, un guerrier, un grand-prêtre, des grouppes de ſoldats; il faut que Chalcas, l'œil terrible & le poil hériſſé, plein du dieu vengeur qui l'agite, tienne ſous le coûteau ſacré une victime innocente, qui, levant les yeux & les mains vers le ciel, craint de laiſſer échapper un murmure; il faut que Clitemneſtre pâle & défigurée, ſemble avoir perdu par la douleur la force d'arracher ſa fille aux dieux barbares qui l'immolent; il faut que l'artiſte déſeſpérant de peindre l'accablement d'Agamemnon, lui faſſe couvrir ſon viſage de ſes mains; il faut que chaque ſoldat, à ſa maniere, paroiſſe gémir ſur le ſort d'Iphigénie, & accuſer l'injuſtice des dieux. Après cette eſquiſſe rapide, quelle ame froide & mal organiſée oſeroit, en voyant l'exemple, demander la raiſon du précepte?

L'application s'en fait aiſément en peinture & en ſculpture; en poéſie, la magie de l'expreſſion pittoe

preſqu-

resque, eſt la *vérité* de detail. La *vérité* de relation & d'enſemble conſiſte dans la correſpondance des paroles, des ſentimens & de l'action, avec le ſujet. Phedre, en entrant ſur la ſcene, ne dit point qu'une douleur ſombre & cachée lui fait voir avec horreur tout ce qui l'entoure, mais elle exprime cette haine, ſuite néceſſaire d'un ſentiment profond & malheureux. *Que ces vains ornemens, que ces voiles me peſent*, &c. Partout dans le rôle ſublime le ſentiment ſe développe, jamais il ne s'annonce.

Ce principe fondamental s'étend juſqu'aux plus légers détails. Voulez-vous rendre une chanſonnette intéreſſante, choiſiſſez un ſujet; faites diſparoître l'auteur pour ne laiſſer voir que le perſonnage, ſans quoi l'intérêt ceſſe avec l'illuſion.

Chaque ſous-diviſion effleurée de cet article pourroit devenir le ſujet d'un ouvrage intéreſſant. Reſſerré par d'étroites bornes, on n'a oſé ſe livrer aux détails; un champ vaſte s'eſt ouvert, on a à peine tracé quelques lignes pour diriger la courſe des génies ſublimes qui oſeront le parcourir.

VERTUS, anges du premier chœur de la troiſieme hiérarchie. *Voyez* ANGE & HIÉRARCHIE.

On appelle ainſi ces anges à cauſe du pouvoir de faire des miracles, & de fortifier les anges inférieurs dans l'exercice de leurs fonctions, qui leur eſt attribué par les peres & les théologiens qui ont traité des anges.

VERTU, (*Langue franç.*) ce mot ſe prend ſouvent dans notre langue pour déſigner la pudeur, la chaſteté. Madame de Lambert écrivoit à ſa fille: « Cette » *vertu* ne regarde que vous; il y a des femmes qui » n'en connoiſſent point d'autre, & qui ſe perſuadent qu'elle les acquitte de tous les devoirs de la » ſociété. Elles ſe croient en droit de manquer à » tout le reſte, & d'être impunément orgueilleuſes » & médiſantes. Anne de Bretagne, princeſſe impérieuſe & ſuperbe, faiſoit payer bien cher ſa *vertu* » à Louis XII. Ne faites point payer la vôtre ». (*D. J.*)

VERTU, (*Critiq. ſacrée.*) ce mot a pluſieurs ſens. Il ſignifie la force & la valeur, *Pſ. xxx. 11.* les miracles & les dons ſurnaturels, *Matt. vij. 22.* la ſainteté qui nous rend agréables à Dieu & aux hommes, *II. Pierre j. 5. Vertu* ſe prend au figuré pour l'arche d'alliance, qui faiſoit la force d'Iſraël, *Pſ. lxxvij. 61.* pour la puiſſance céleſte, *Pſ. cij. 21.* pour de grands avantages; ceux qui ſe ſont nourris des biens, des *vertus* du ſiecle à venir, ne retomberont point dans leurs péchés, *Heb. vj. 5.* (*D. J.*)

VERTU, (*Mythol.*) le culte le plus judicieux des payens étoit celui qu'ils rendoient à la *Vertu*, la regardant comme la cauſe des bonnes & grandes actions qu'ils honoroient dans les hommes La *Vertu* en général étoit une divinité qui eut à Rome des temples & des autels. Scipion le deſtructeur de Numance, fut le premier qui conſacra un temple à la *Vertu*; mais c'étoit peut-être auſſi à la Valeur, qui s'exprime en latin communément par le mot de *virtus*. Cependant il eſt certain que Marcellus fit bâtir deux temples, l'un proche de l'autre; le premier à la *Vertu* (priſe dans le ſens que nous lui donnons en françois); & le ſecond à l'Honneur: de maniere qu'il falloit paſſer par le temple de la *Vertu* pour aller à celui de l'Honneur. Cette noble idée fait l'éloge du grand homme qui l'a conçue & exécutée. Lucien dit, que la Fortune avoit tellement maltraité la *Vertu*, qu'elle n'oſoit plus paroitre devant le trône de Jupiter: c'eſt une image ingénieuſe des ſiecles de corruption. (*D. J.*)

VERTUEUX HOMME, VICIEUX HOMME, (*Morale.*) un *homme vertueux* eſt celui qui a l'habitude d'agir conformément aux lois naturelles & à ſes devoirs. Un *homme vicieux* eſt celui qui a l'habitude oppoſée. Ainſi pour bien juger de ces deux caracteres, on ne doit pas s'arrêter à quelques actions particulieres & paſſageres; il faut conſidérer toute la ſuite de la vie, & la conduite ordinaire d'un homme. L'on ne mettra donc pas au rang des hommes *vicieux*, ceux qui par foibleſſe ou autrement, ſe ſont quelquefois laiſſés aller à commettre quelque action condamnable; ceux-là ne méritent pas non plus le titre d'hommes *vertueux*, qui dans certains cas particuliers, ont fait quelque acte de vertu. Une vertu parfaite à tous égards, ne ſe trouve point parmi les hommes; & la foibleſſe inſéparable de l'humanité, exige qu'on ne les juge pas à toute rigueur.

Comme l'on avoue qu'un homme *vertueux* peut commettre par foibleſſe quelques actions injuſtes, l'équité veut auſſi que l'on reconnoiſſe qu'un homme qui aura contracté l'habitude de quelques vices, peut cependant en certains cas faire de bonnes actions, reconnues pour telles, & faites comme telles. Diſtinguons avec autant de ſoin les degrés de méchanceté & de vice, que ceux de bonté & de vertu.

C'eſt épargner & reſpecter la nature humaine, que de ne pas relever les défauts des grands hommes, parce que cette nature ne produit guere d'original, qu'on puiſſe prendre pour un modele achevé de ſageſſe & de vertu. (*D. J.*)

VERTUGADIN, ſ. m. (*Jardin.*) glacis de gazon en amphitéatre, dont les lignes qui le renferment ne ſont point paralleles.

Le mot *vertugadin* vient de l'eſpagnol *verdugado*, qui ſignifie le bourlet du haut d'une jupe, auquel cette partie d'un jardin reſſemble. (*D. J.*)

VERTUMNALES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) fêtes inſtituées à Rome en l'honneur du dieu Vertumne. On n'eſt pas d'accord ſur leur origine, que quelques-uns rapportent à ce que ce dieu prenant telle forme qu'il vouloit, & ayant été ainſi nommé du latin *vertere*, changer, ces fêtes ſe célébroient dans le tems d'une foire ou marché fameux, où l'on faiſoit divers échanges de marchandiſes. D'autres ont dit qu'on les célébroit au mois d'Octobre, parce que l'automne étant le tems où l'on recueille les fruits, on y rendoit graces de leur recolte à Vertumne qu'on croyoit y préſider.

VERTUMNE, (*Mythol.*) *Vertumnus*; dieu des jardins & des vergers, étoit en honneur chez les Etruſques, d'où ſon culte paſſa à Rome. Ovide décrit les amours de Pomone & de *Vertumne*, & les différentes formes que ce dieu prit pour ſe faire aimer de ſa nymphe. « Combien de fois, dit-il, caché » ſous un habit qui l'auroit fait prendre pour un » moiſſonneur, parut-il devant Pomone chargé de » gerbes de blé? Quelquefois la tête couronnée de » foin, on auroit imaginé qu'il venoit de faucher » quelque pré; ou l'aiguillon à la main, il reſſembloit » à un bouvier qui venoit de quitter la charrue. Lorſ» qu'il portoit une ſerpe, on auroit cru que c'étoit » un véritable vigneron. S'il avoit une échelle ſur » ſes épaules, vous euſſiez dit qu'il alloit cueillir des » pommes. Avec une épée, il paroiſſoit être un ſol» dat; & la ligne à la main, un pêcheur. Ce fut à la » faveur de tant de déguiſemens, qu'il eut ſouvent le » plaiſir de paroitre devant Pomone, & de contem» pler tous ſes charmes. Enfin il réſolut de ſe méta» morphoſer en vieille. D'abord ſes cheveux devin» rent blancs, & ſon viſage ſe couvrit de rides; il » prit une coëffure qui convenoit à ce déguiſement, » & entra déguiſé de cette maniere dans le jardin de » Pomone ». Ce fut le ſeul moyen qui lui réuſſit.

On croit que *Vertumne*, dont le nom ſignifie *tourner*, *changer*, marquoit l'année & ſes variations. On avoit raiſon de feindre que le dieu prenoit différentes figures pour plaire à Pomone, c'eſt-à-dire pour amener les fruits à leur maturité. Ovide lui-même

donne lieu à cette conjecture, puiſqu'il dit que ce dieu prit la figure d'un laboureur, celle d'un moiſſonneur, celle d'un vigneron, & enfin celle d'une vieille femme, pour déſigner par-là les quatre ſaiſons, le printems, l'été, l'automne & l'hiver.

Vertumne avoit un temple à Rome près du marché, ou de la place où s'aſſembloient les marchands, parce que *Vertumne* étoit regardé comme un des dieux tutélaires des marchands. *Vertumnus*, dit un ancien ſcholiaſte, *deus eſt præſes vertendarum rerum, hoc eſt, vendendarum, ac emendarum.*

On célébroit au mois d'Octobre une fête en l'honneur de ce dieu, appellée *vertumnalia*. Il étoit repréſenté ſous la figure d'un jeune homme, avec une couronne d'herbes de différentes eſpeces, & un habit qui ne le couvroit qu'à demi, tenant de la main gauche des fruits, & de la droite une corne d'abondance.

Vertumne étoit, ſelon les commentateurs d'Ovide, un ancien roi d'Etrurie, qui par le ſoin qu'il avoit pris de la culture des fruits & des jardins, mérita après ſa mort d'être mis au rang des dieux. (*D. J.*)

VERTUS, (*Géog. mod.*) ville de France, dans la Champagne, élection de Châlons, à ſix lieues au ſud-oueſt de Châlons, & à trente au nord-eſt de Paris, avec titre de comté-pairie, & juſtice royale. Cette ville eſt dans une plaine, au pié d'une montagne. Elle a dans ſon enceinte une collégiale & deux abbayes, l'une de bénédictins de la congrégation de S. Vanne, & l'autre de chanoines réguliers. *Long.* 21. 42. *latit.* 48. 53. (*D. J.*)

VERUCINI ou *VERRUCINI*, (*Geog. anc.*) peuples de la Gaule narbonnoiſe, ſelon Pline, *l. III. c. iv.* Le p. Hardouin croit qu'ils habitoient le quartier de la Provence où ſe trouve aujourd'hui Verignon. (*D. J.*)

VERVE, ſ. f. (*Poéſie.*) c'eſt une vive repréſentation de l'objet dans l'eſprit, & une émotion du cœur proportionnée à cet objet; moment heureux pour le génie du poëte, où ſon ame enflammée, comme d'un feu divin, ſe repréſente avec vivacité ce qu'il veut peindre, & répand ſur ſon tableau cet eſprit de vie qui l'anime, & ces traits touchans qui nous ſéduiſent & nous raviſſent.

Cette ſituation de l'ame n'eſt pas facile à définir; & les idées qu'en donnent la plûpart des auteurs, paroiſſent plutôt ſortir d'une imagination échauffée que d'un eſprit réfléchi. A les en croire, tantôt c'eſt une viſion céleſte, une influence divine, un eſprit prophétique: tantôt c'eſt une ivreſſe, une extaſe, une joie mêlée de trouble & d'admiration, en préſence de la divinité. Ont-ils deſſein par ce langage emphatique de relever les arts & de dérober aux prophanes les myſteres des muſes? Pour nous, écartant ce faſte allégorique qui nous offuſque, conſidérons la *verve* telle qu'elle eſt réellement.

La divinité qui inſpire les poëtes quand ils compoſent, eſt ſemblable à celle qui anime les héros: dans ceux-ci, c'eſt l'audace, l'intrépidité naturelle animée par la préſence même du danger; dans les autres c'eſt un grand fond de génie, une juſteſſe d'eſprit exquiſe, une imagination féconde, & ſur-tout un cœur plein d'un feu noble, & qui s'allume aiſément à la vue des objets. Ces ames privilégiées prennent fortement l'empreinte des choſes qu'elles conçoivent, & ne manquent jamais de les reproduire avec un nouveau caractere d'agrément & de force qu'elles leur communiquent. Voilà la ſource de la *verve* ou de l'enthouſiaſme. Ses effets ſont faciles à comprendre, ſi l'on ſe rappelle qu'un artiſte obſervateur puiſe dans la nature tous les traits dont ſes imitations peuvent être compoſées; il les tire de la foule, les aſſemble, & s'en remplit. Bientôt ſon feu s'allume à la vue de l'objet; il s'oublie; ſon ame paſſe dans les choſes qu'il crée; il eſt tour-à-tour Cinna, Auguſte, Phedre, Hippolyte: & ſi c'eſt la Fontaine, il eſt le loup & l'agneau, le chêne & le roſeau. C'eſt dans ces tranſports qu'Homere voit les chars & les courſiers des dieux: que Virgile entend les cris affreux de Phlégias dans les ténebres infernales: & qu'ils trouvent l'un & l'autre des choſes qui ne ſont nulle part, & qui cependant ſont vraies.

Poeta cùm tabulas cepit ſibi,
Quærit quod nuſquam eſt gentium, reperit tamen.

Voilà la *verve*: voilà l'enthouſiaſme: voilà le dieu qui fait les vrais peintres, les muſiciens & les poëtes. (*D. J.*)

VERUE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, dans le Piémont, au comté d'Aſti, ſur une colline, près du Pô, entre Caſal & Turin, aux confins du Montferrat. Elle eſt bien fortifiée, & appartient au roi de Sardaigne. *Long.* 25. 40. *latit.* 45. 6. (*D. J.*)

VERVEILLE, ſ. f. (*terme de Fauconnerie.*) petite plaque qu'on attache aux piés des oiſeaux de proie, & ſur laquelle plaque ſont empreintes les armes du ſeigneur, pour faire reconnoître l'oiſeau. (*D. J.*)

VERVEINE, VERVENE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *verbena*; genre de plante à fleur monopetale, labiée dont la levre ſupérieure eſt droite & découpée ordinairement en deux parties, & l'inférieure en trois, de façon que cette fleur paroît au premier coup d'œil compoſée de cinq pieces. Le piſtil ſort du calice; il eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur, & entouré de quatre embrions qui deviennent dans la ſuite autant de ſemences minces & oblongues; elles rempliſſent preſque toute la capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les fleurs naiſſent le plus ſouvent en gril ſans être diſpoſées en rond, & qu'elles ſont réunies quelquefois en une ſorte de tête. Tournefort, *inſt. rei herb.* Voyez PLANTE.

La *verveine* commune, *verbena vulgaris, cœruleo flore, I. R. H.* 200, eſt la principale des huit eſpeces de Tournefort. Sa racine eſt oblongue, un peu moins groſſe que le petit doigt, garnie de quelques fibres, blanche, d'un goût tirant ſur l'amer. Elle pouſſe des tiges hautes d'un pié & demi, anguleuſes ou quarrées, dures, un peu velues, quelquefois rougeâtres & rameuſes. Ses feuilles ſont oblongues, oppoſées deux-à-deux, découpées profondément, ridées, d'un verd plus foncé deſſus que deſſous, d'un goût amer & deſagréable.

Ses fleurs naiſſent en épi long & grêle, petites, formées en gueule, ordinairement bleues, quelquefois blanchâtres; chacune eſt un tuyau évaſé par le haut & découpé en cinq parties preſque égales, avec quatre petites étamines dans le milieu, à ſommets recourbés. Quand cette fleur eſt tombée, le calice qui eſt fait en cornet, devient une capſule remplie de quatre ſemences jointes enſemble, grêles & oblongues. Cette plante croît aux lieux incultes, comme auſſi le long des chemins, contre les haies & contre les murs; elle fleurit en été, quelquefois même en automne. *Voyez* VERVEINE, (*Littérature.*) (*D. J.*)

VERVEINE, (*Mat. méd.*) il n'y a pas de plante que les anciens aient tant recommandée que celle-ci, en qualité de vulnéraire; ils l'ont regardée comme capable de chaſſer les corps étrangers: ce qui lui a fait donner le nom de *herba vulneraria*. Il n'y a pas non plus de plante dont ils aient fait un plus grand uſage dans les ſacrifices: ce qui l'a fait appeller *herba ſacra*, herbe ſainte, *è menſâ Jovis*, table de Jupiter; on en répandoit ſur les autels, & on s'en ſervoit à les eſſuyer. Il n'y a pas de plante non plus ſur laquelle les magiciens aient fait plus de contes ridicules. Si, par exemple, ont dit quelques-uns d'entr'eux, on

décrit un cercle autour de cette plante, & qu'on la cueille de la main gauche avant d'avoir vu le ſoleil ou la lune, on ſera heureux dans tout ce qu'on entreprendra ; mais ſi on la cueille de la droite, tout arrivera de travers. On lit dans quelques auteurs que ſi on fait mâcher de cette herbe aux enfans, leurs dents viendront ſans douleur. On la dit bonne auſſi contre les convulſions & contre les charmes. Quelques-uns eſtiment la racine de *verveine* bonne à être portée en amulette contre les tumeurs ſcrophuleuſes; & il faut qu'elle ſoit attachée au col de la main d'une vieille.

La *verveine* eſt apéritive, déterſive, fortifiante & fébrifuge. Les feuilles infuſées dans du vin ſont bonnes dans la chloroſe & dans la jauniſſe. La poudre des feuilles eſt bonne pour l'hydropiſie, & le ſuc guérit les fievres intermittentes. Une infuſion des feuilles faite en maniere de thé eſt bonne dans la paſſion hyſtérique.

Les feuilles pilées & appliquées en forme de cataplaſme, ſont un très-bon réſolutif dans les douleurs de côté & dans la pleureſie. Le peuple croit que cette application attire en-dehors le ſang dont l'arrêt cauſe ces maux. L'eau diſtillée de cette plante, auſſi bien que ſon ſuc, guérit l'inflammation des yeux, eſt bonne dans les plaies, augmente le lait des nourrices, briſe & chaſſe la pierre de la veſſie, & donne du ſoulagement dans la colique venteuſe. *Extrait du dictionnaire de médecine de* James.

Nous ne croyons pas inutile de donner de tems en tems quelques échantillons de la maniere des pharmacologiſtes tant anciens que modernes. Au reſte il n'y a qu'à prendre les aſſertions poſitives ſur les vertus de cette plante pour le ſimple énoncé de ſes uſages ou pour les prétentions des auteurs, & l'on aura ce que nous ſavons de plus réel ſur cette plante.

Ses feuilles entrent dans l'eau vulnéraire, la poudre contre la rage, & l'emplâtre de bétoine, & les ſommités fleuries de l'huile de ſcorpion compoſée, *&c.* (*b*)

VERVEINE, (*Littér.*) cette plante étoit chez les Romains fort en uſage dans leurs cérémonies religieuſes ; on en balayoit les autels de Jupiter ; on ſe préſentoit dans les temples couronné de *verveine* ; on tenoit à la main de ſes feuilles lorſqu'il falloit appaiſer les dieux. Quand il s'agiſſoit de chaſſer des maiſons les malins eſprits, on faiſoit des aſperſions d'eau luſtrale tirée de la *verveine*.

Il faut cependant remarquer que les Latins appelloient *verbenæ*, *verbena*, *verbernaca*, *hierabotane*, non-ſeulement la *verveine*, mais en général diverſes ſortes d'herbes, de branches, de feuilles d'arbres vertes, & cueillies dans un lieu ſacré. Ils s'en ſervoient pour les couronnes des hérault d'armes lorſqu'on les envoyoit annoncer la paix ou la guerre. C'eſt pourquoi Térence a dit :

En ara, hinc ſume verbenas *tibi.*

« Prenez des herbes ſacrées de cet autel ».

Et Horace, *ode II. l. IV. verſ. 7 :*

Ara caſtis
Vincta verbenis.

« L'autel eſt environné d'herbes ſacrées » ; car il ne s'agit pas ici de la ſeule *verveine*.

Il n'en étoit pas de même des Druïdes ; ils étoient entêtés des prétendues vertus de la *verveine* en particulier ; ils ne la cueilloient qu'en y mêlant beaucoup de ſuperſtitions ; ce devoit être à la pointe du jour, au moment que la canicule ſe levoit, & après avoir offert à la Terre un ſacrifice d'expiation ; cette plante paſſoit chez eux comme un ſouverain remede pour guérir toutes ſortes de maladies, mais de plus comme un moyen de réconcilier les cœurs que l'inimitié avoit aliénés. (*D. J.*)

VERVELLES, (*terme de riviere.*) eſpeces de gonds placés dans la quille d'un bateau foncet, auxquelles le gouvernail eſt accroché.

VERVELLE, (*terme de Fauconnerie.*) c'eſt une eſpece de petit anneau ou de plaque qu'on attache au pié de l'oiſeau de proie, où ſont les armes du ſeigneur à qui l'oiſeau appartient.

VERVEUX, CLIVETS, RAFLES, ENTONNOIRS, RENARD, *termes ſynonymes de Pêche*, c'eſt une ſorte de filet rond qui va toujours en pointe, l'ouverture de ce filet eſt faite d'un demi cercle & d'une traverſe par le bas ; pluſieurs cercles qui vont toujours en diminuant ſe ſoutiennent ouverts ; il y a à l'entrée un filet qui prend de l'ouverture du *verveux* & diminue comme un entonnoir ; c'eſt par le bout de ce filet, que l'on nomme *le goulet*, qu'entrent dans le *verveux* les poiſſons qui y ſont conduits, & d'où ils ne peuvent plus ſortir, parceque le goulet ſe dilate quand le poiſſon ſe préſente pour entrer, & pour que le goulet demeure toujours en état, il eſt ſoutenu par quatre ou ſix petites ficelles qui le font toujours reſter dans le milieu du *verveux*.

Pour conduire le poiſſon dans ce piege, il y a deux filets, un de chaque côté, que l'on nomme *les aîles*, & qui ſont d'inégales longueurs ; ces filets ſont garnis de flots par le haut, & chargés de pierres par le bas : le même filet dans les rivieres eſt garni de plomb au-lieu de pierres.

Quand on veut mettre le *verveux* ou *rafle* à la mer, on le place dans un endroit convenable ; on amarre le bout du filet à une groſſe pierre que l'on appelle *cabliere*, au moyen d'un bout de corde attachée à chaque cercle du *verveux*, & dont le nombre eſt proportionné à ſa longueur ; il y a de même comme au bout, une cabliere ou groſſe ralingue amarrée à chaque bout de la traverſe de l'ouverture ; & au-haut du demi-cercle de l'ouverture, il y a un fort cordage de quelques braſſes de long, dont le bout qui tire cet engin & le fait tenir debout, eſt frappé ſur une groſſe pierre. Le corps du *verveux* à ſon ouverture peut avoir environ quatre piés de haut & huit piés de large ; les bouts des deux filets qui forment les aîles entourent toute cette ouverture, afin que le poiſſon qu'ils conduiſent dans cet inſtrument n'en puiſſe échapper : on met auſſi une groſſe cabliere à chaque bout des aîles : on place le *verveux* le bout à la mer, & l'ouverture du côté de terre, & ſi la marée, par exemple, ſe porte à l'oueſt, l'aile du côté de l'eſt doit être plus courte que celle du côté de l'oueſt ; la premiere aura huit braſſes, & la ſeconde ſeize ou dix-huit, plus ou moins, ſelon que l'on le juge convenable pour arrêter le poiſſon qui ſe trouve à la côte après la pleine mer & le conduire dans le *verveux* ; les aîles font pour cet engin le même effet que les chaſſes pour les parcs & pêcheries ; ces aîles ont environ une braſſe de haut comme les tramaux : on prend dans le *verveux* de toutes ſortes de poiſſons, tant plats que ronds, & on fait cette pêche toute l'année ; elle ne peut être interrompue que par les tempêtes qui faiſant rouler & venir à la côte les groſſes pierres auxquelles le *verveux* eſt amarré, déchirent & briſent ces ſortes d'inſtrumens.

Les mailles qui compoſent le corps, le goulet, & les aîles du *verveux*, ſont de divers calibres, & de fils de différentes groſſeurs ; les mailles du corps ont environ dix-huit lignes ; celles du goulet ont quinze lignes ; celles des aîles ſont de l'échantillon des ſeines ou mailles des harengs, & ont environ treize lignes. Le peu de dépenſe que coute un pareil inſtrument, & la facilité de s'en ſervir, a excité grand nombre de pêcheurs riverains à s'en ſervir. *Voyez* la *fig. 4. Pl. IV. de pêche.*

Il y a encore une autre ſorte de *verveux* en uſage dans le reſſort de l'amirauté de Dieppe. Ce *verveux* a

des aîles de bas clayonnage & piquets ; cette ſorte de *verveux* eſt différente de ceux en uſage dans le reſſort de l'amirauté de Saint-Valeri en Caux ; la tonne eſt ſemblable à celle de ces premiers ; la queue ou extrémité eſt de même amarrée ſur un fort piquet ; mais les aîles, pannes ou côtés, ſont montées ſur de petits piquets, d'environ quatre piés de hauteur au plus.

Les pêcheurs commencent à reconnoître qu'ils peuvent s'en ſervir avec autant de ſuccès que de leurs anciens parcs de clayes & autres filets qui ont tous été détruits. Les *verveux* dont ſe ſervent les pêcheurs à la mer de ces deux reſſorts, ont la queue ou l'extrémité arrêtée ſur un fort piquet avec les aîles, pans ou côtés, montées ſur de petits piquets d'environ quatre piés au plus de hauteur ; pour faciliter aux poiſſons l'entrée dans le *verveux*, qui a de même un ou pluſieurs goulets, on met au pié des côtés une petite levée de cailloutage, & quelques pouces de clayonnage ; l'ouverture des aîles peut avoir vingt à vingt-cinq braſſes de largeur expoſé à la côte, & comme cette nouvelle pêcherie eſt de même ſédentaire, il n'y a que les gros vents & les tempêtes qui puiſſent empêcher ces pêcheurs de les tendre.

Les pêcheurs de Saint-Valeri en Caux ont inventé différentes ſortes de *verveux* depuis la défenſe de ſe ſervir des filets trainans, & la ſuppreſſion des pêcheries excluſives ſans titres de la qualité preſcrite par l'ordonnance. Autrefois ces pêcheurs ne ſe ſervoient point de ces inſtrumens, mais depuis quelque tems ils en ont fait de neuf différentes manieres, que leur induſtrie leur a ſuggerées. Il y a les tonnelles ou *verveux* ſimples pierrés ; les mêmes arrêtés ſur pieux ou piquets ; ceux qui ont une jambe, panne ou bras flotté ; les mêmes dont la jambe eſt montée ſur piquets ; ceux qui ont la jambe ou côté formé en demi cercle, tant flotté que non flotté ; les tonnelles avec deux jambes en demi-cercle flottées ; celles qui ſont établies de même, mais le tout monté ſur piquets ; les *verveux* avec jambes & chaſſe au milieu comme aux parcs ; enfin les mêmes inſtrumens non flottés avec jambes & chaſſes, & couverts à l'entrée de la tonnelle.

Tous ces *verveux* ſe peuvent reduire à deux eſpeces, en pêcheries variables & en pêcheries ſédentaires.

Les *verveux* ſimples, qui ſont les premiers que les pêcheurs ont imaginés, ſont les véritables *verveux* des rivieres ; on les établit aux bords des pêcheries ; c'eſt un ſac de ret tenu ouvert au moyen de quatre, cinq & ſix cercles qui vont toujours en diminuant juſqu'à l'extrémité du ſac, au bout duquel eſt une corde que le pêcheur amare ſur une groſſe roche pour tenir le *verveux* tendu, l'ouverture qui eſt toujours expoſée à la côte, eſt en forme de demi-cercle, arrêtée par une traverſe de corde ; aux deux coins du demi-cercle de l'entrée eſt une autre corde que l'on arrête auſſi ſur la roche de même que celles qui ſont de chaque côté des cercles ; au milieu du demi-cercle de l'entrée du *verveux* eſt une autre corde que le pêcheur nomme *raban ;* en roidiſſant cette derniere, le *verveux* ſe tient droit & ne peut varier ; elle eſt arrêtée ordinairement ſur une groſſe roche, ou à un piquet de bois, ou à une cheville de fer, à la volonté des pêcheurs qui arrêtent de même ſouvent la queue du *verveux ;* celui-ci eſt variant, & ſe peut changer à volonté.

La deuxieme ſorte de *verveux* ou *tonnelle* eſt formée de la même maniere ; elle differe de ceux de la premiere eſpece en ce qu'au lieu que l'ouverture, les cercles & le bout ſont arrêtés & frappés ſur des pierres ou des roches qui ſe trouvent ſur le lieu où les pêcheurs veulent tendre ; ces derniers y ſont arrêtés par de petits pieux ou piquets qui ſaiſiſſent le *verveux*, ou auxquels cet inſtrument eſt amarré, de maniere qu'il y reſte ſtable & immobile, ce qui eſt d'autant plus néceſſaire que les *verveux* ſe placent (dans le reſſort de l'amirauté de Dieppe) le long des roches qui ſont au pié des falaiſes, où la briſe eſt toujours violente.

La troiſieme eſpece de tonnelles eſt celle où le corps de *verveux* eſt établie comme à la premiere eſpece, mais à laquelle les pêcheurs ont ajouté une jambe, aile ou côté, bras tendu flotté & pierré, de la même maniere que l'on tend les tramaux, les cibaudieres & bretelieres flottées ; ce côté ou jambe eſt expoſé à la marée, afin de conduire dans la tonnelle le poiſſon que le flot amene à la côte ; ce filet eſt de l'eſpece des rets varians, parce que le pêcheur le place où il lui plait, le pouvant changer à ſon gré toutes les marées.

Les tonnelles de la quatrieme eſpece ſont les mêmes que les précédentes, à la différence qu'elles ne ſont point flottées ; le corps du *verveux*, & la jambe ou bras ſont arrêtés ſur des piquets de la même maniere que les rets de bas parcs ; ce *verveux* eſt une pêcherie ſédentaire ; ce qui contribue le plus à arrêter tout ce qui ſe préſente dans le filet, eſt un clayonnage de quelques pouces au bas de la jambe, que quelques pêcheurs de Dieppe y ont ajouté ; ce qui ne doit point être permis parce qu'il pourroit retenir le poiſſon du premier âge, qui vient le premier à la côte à la marée, & qui ne s'en retourne que lorſque la baſſe mer le force à s'en retourner.

La cinquieme ſorte de *verveux* eſt la même que la précédente, le corps du *verveux*, ou la tonnelle eſt comme à la premiere ; il n'a ſemblablement qu'une ſeule jambe, panne ou côté expoſé à la marée ; il differe du précédent en ce que la jambe eſt formée en demi-cercle, que les pêcheurs montent ſur piquets, ou qu'ils flottent ſuivant le terrein où la tonnelle eſt placée.

A la ſixieme eſpece des *verveux*, cet inſtrument a deux jambes, ailes ou pannes ; il forme une pêcherie plus parfaite que les premieres ; on le tend flotté ; l'aîle du côté d'où vient la marée à la côte, eſt toujours plus courte que l'autre, afin de donner une entrée plus libre au poiſſon qui y arrive de flot ; ces jambes forment une eſpece d'équerre, dont l'ouverture de l'angle eſt ſuivant la nature du terrein ſur lequel la pêche ſe fait ; les lieux les plus convenables ſont les petits coudes où la marée tombe avec plus de rapidité.

La ſeptieme eſpece des tonnelles ou *verveux* eſt droite ou en demi-cercle ; le *verveux* & les jambes ſont montés ſur piquets ; on peut regarder ces ſortes de tonnelles ainſi établies, comme des bas parcs, tournées ou fourrées, dont la pointe de la pêcherie expoſée à la mer, eſt garnie d'une tonnelle ou gonne ; les pêcheurs des Greves du mont Saint Michel, ont de ſemblables pêcheries ; elles pourroient bien avoir donné lieu à l'établiſſement de ces ſortes de tonnelles dont commencent à ſe ſervir les pêcheurs des côtes de Caux.

La huitieme eſpece de *verveux* ou tonnelle a deux jambes ou pannes droites ou en demi-cercle, & dans le milieu de l'intervalle une chaſſe comme les parcs de bois & de filets ; cette chaſſe va du pié de la côte juſqu'à l'entrée ou l'embouchure de la tonnelle ; ainſi que tous les autres filets de la pêcherie elle eſt montée ſur pieux ou piquets ; il n'y a aucun inconvénient de lui laiſſer la hauteur de cinq à ſix piés au-deſſus du terrein ; elle a le même effet qu'aux parcs, en conduiſant dans la tonnelle le poiſſon qui entre dans la pêcherie ; celle-ci eſt complette, & peut pêcher avec autant & plus de ſuccès que les parcs, & il eſt certain que tous les poiſſons qui ſont aſſez grands pour ne pouvoir paſſer au-travers des

mailles, n'en peuvent échapper quand ils y ſont une fois reſtés au juſſant.

La neuvieme eſpece de tonnelle eſt la même que la précédente; l'induſtrie du pêcheur y a ajouté encore un filet, pour fermer l'entrée de la tonnelle; il prend du bout des pannes ou côtés qui joignent le *verveux*, dont il augmente de cette maniere l'embouchure: on le lace également ſur la châſſe, avec cette précaution. Les pêcheurs empêchent que les bars & les mulets qui ſont dans la pêcherie ne ſe puiſſent évader en franchiſſant au-deſſus du filet, comme ces ſortes de poiſſons ont l'inſtinct de le faire.

On prend dans les *verveux*, de toutes eſpeces de poiſſons, également des poiſſons plats & des poiſſons ronds, des raies, des folles, des barbues, des carrelets & limandes, auſſi-bien que des mulets, des rougets, des petites morues, & de toutes autres eſpeces.

VERVEUX VOLANT *ou* BERTAUT, *terme de Péche*, ſorte de *verveux*. *Voyez* VERVEUX. La pêche avec le bertaut ou *verveux* dans la riviere de Ladour, dans le reſſort de l'amirauté de Bayonne, ſe fait de la même maniere que dans la Seine & aux côtes de Bretagne, mais la manœuvre en eſt différente.

Lorſque les pêcheurs baſques veulent tendre leur bertaut, ils ont un petit piquet pointu, amarré avec un bout de corde, au bout ou à la queue de cet inſtrument, dont le ret qui le forme eſt tenu ouvert au moyen de pluſieurs cercles, & dont l'embouchure eſt en demi-cercle, comme l'entrée d'un four; ainſi tendu par une traverſe, ils mettent ce petit piquet ainſi préparé dans le gros bout d'une perche, creuſé à cet effet, pour enfoncer le pieux où ils veulent placer leur bertaut; enſuite ils tendent le corps du bertaut, en paſſant une perche au-travers de deux annelets de corde frappés l'un au haut du demi cercle, & l'autre au-deſſous; au milieu de la traverſe le pêcheur enfonce cette perche à la main; & ſi elle ne lui paroît pas ſuffiſamment arrêtée, il acheve de l'affermir avec le gros bout de ſa perche creuſe.

Il y a une autre ſorte de bertaut, qu'on appelle *verveux volant*, qui ſe tend de deux manieres différentes: la premiere eſt le bertaut pierré, pour cela les pêcheurs mettent aux deux bouts du demi-cercle qui forme l'entrée une groſſe pierre, & une au milieu de la traverſe de corde qui eſt à l'ouverture; le *verveux* qui a pluſieurs goulets a quatre & cinq cercles pour le tenir ouvert; il y a de même à la queue une pierre, mais pour empêcher que le courant ne l'emporte, le pêcheur plante ſur le fond un petit piquet où eſt amarrée une corde, qui eſt à l'extrémité de la queue du *verveux*.

L'autre maniere de tendre le *verveux* eſt avec trois perches, deux de front, & éloignées l'une de l'autre de la grandeur de l'ouverture des aîles ou côtés du bout du *verveux*, qui reſte ainſi arrêté par ces trois piquets ou petits pieux.

Les mailles des ſacs des *verveux* ont 12 lignes en quarré.

VERVIERS, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans l'évêché de Liege, aux confins du duché de Limbourg, ſur la riviere de Weſe, environ à ſix lieues de Liege, vers le levant. *Long.* 23. 30. *latit.* 47. 40. (*D. J.*)

VERVINS, (*Géogr. mod.*) ville de France, dans la Picardie, en Thiérache, au voiſinage de Laon, entre la Chapelle au nord, & Marle au midi, ſur une hauteur. Henri IV. & Philippe II. roi d'Eſpagne, y conclurent un traité de paix, l'an 1598. Elle commerce en blé. *Long.* 21. 36. *latit.* 49. 51.

Leſcarbot (Marc) naquit à *Vervins* en 1550, & mourut à Paris l'an 1625, à 75 ans. Il a publié une hiſtoire de la nouvelle France, où il avoit ſéjourné quelque tems; cet ouvrage imprimé à Paris en 1611, eſt aſſez agréable, parce que l'auteur y a entremêlé des remarques de littérature. Il ſuivit en Suiſſe Pierre de Caſtille ambaſſadeur de Louis XIII. & comme il ſe plaiſoit à donner des relations des pays où il voyageoit, il fit le tableau de celui-ci en vers héroïques, & le publia en 1618. La plus ample édition de ſes œuvres, eſt celle de Paris, en 1652. *in*-4°. (*D. J.*)

VERULÆ, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans le Latium, au pays des Herniques. Florus, *l. I. c. xj.* qui fait mention de cette ville, dit: *de Verulis & Bovillis, pudet, ſed triumphavimus.* Frontin *de Coloniis*, la met au nombre des colonies romaines. C'eſt la ville *Verulanum* de Tite-Live, *l. IX. c. xlij.* Elle conſerve encore préſentement ſon ancien nom. On l'appelle *Veroli*; ſes habitans ſont nommés *Verulani* par Pline, *l. III. c. v.* (*D. J.*)

VERU MONTANUM, ſ. m. *en Anatomie*, eſt une eſpece de petite valvule, ſituée à l'endroit où les conduits éjaculatoires ſe rendent dans l'urethre. *Voyez* VALVULES, URETHRE, *&c.*

Son uſage eſt d'empêcher l'urine, lorſqu'elle coule par l'urethre, d'entrer dans ces conduits, & de ſe mêler avec la ſemence. *Voyez* URINE, *&c.*

VESBOLA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, au voiſinage des monts Cérauniens. Denys d'Halicarnaſſe, *l. I. c. xiv.* qui la donne aux Aborigenes, dit qu'elle étoit à environ 60 ſtades de *Trebula*, & à 40 de *Suna*. Sylburge ſoupçonne que ce pourroit être *Sueſſula*. (*D. J.*)

VESCE *ou* VESSE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *vicia*; genre de plante à fleur papilionacée: le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite une ſilique qui renferme des ſemences arrondies ou anguleuſes. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les feuilles naiſſent par paires ſur une côte, & qu'elles ſont terminées par une main. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

De trente eſpeces de *veſce* que compte Tournefort ſous ce genre de plante, nous dirons un mot de la noire & de la blanche.

La *veſce* noire, *vicia ſativa vulgaris, ſemine nigro*, *I. R. H. 396*, a la racine déliée, fibreuſe, annuelle: elle pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur d'environ deux piés, cannelées, velues, creuſes, ſes feuilles ſont oblongues, étroites, plus larges par le bout, cotonneuſes, attachées au nombre de dix ou douze, par paire, ſur une côte que termine une main avec laquelle elle s'accroche aux plantes voiſines. Ses fleurs ſont légumineuſes, purpurines ou bleuâtres, ſoutenues par un cornet dentelé. Quand ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des gouſſes velues, applaties, compoſées de deux coſſes, remplies de ſemences preſque rondes & noires, d'un goût déſagréable. Cette plante ſe ſeme dans les champs, ſoit ſéparément, ſoit mêlée avec les pois & l'avoine pour la nourriture des chevaux, & autres bêtes de charge, ſurtout dans la diſette de foin.

La *veſce* blanche, *vicia ſativa, alba*, *I. R. H. 397*, eſt caractériſée par Linnæus, ſous le nom de *vicia leguminibus erectis, petiolis polyphillis, foliolis acumine emarginatis, ſtipulis dentatis*, *Hort. Cliffort.* Ses feuilles varient beaucoup, les unes étant en cœur, & les autres longues & étroites. Sa fleur eſt ſimple ou double, mêlée de taches purpurines, portée ſur un court pédicule. Ses gouſſes different auſſi de celles de la *veſce* ordinaire; elles ſont remplies de ſemences, quelquefois au nombre de neuf, toutes blanches, ou un peu purpurines, ou bigarrées, ou d'un verd pâle, approchantes par leur figure, leur groſſeur, & leur couleur des pois verds. On cultive cette plante dans les champs, comme la précédente; on en a fait du pain en tems de famine, mais c'eſt un pain de difficile digeſtion. Elle ſert de nourriture ordinaire aux pigeons. (*D. J.*)

VESCE, (*Agricult.*) le fourrage de la *veſce* eſt une des bonnes nourritures qu'on puiſſe donner aux chevaux, bœufs, vaches & moutons, ſoit en verd, ou fané & gardé pour l'hiver. Il les engraiſſe, & procure beaucoup de lait aux vaches.

La *veſce* vient aiſément dans toutes ſortes de terres, où l'on peut enſuite mettre des pois & autres légumes, quand la *veſce* eſt dépouillée; mais il ne faut pas la ſemer auprès de la vigne, verger, ou plan que l'on veuille conſerver, parce que la *veſce* attire à ſoi toute la nourriture des plantes voiſines, quoiqu'elle engraiſſe plutôt un fonds que de l'uſer. On en met environ ſix boiſſeaux pour enſemencer un arpent de terre, & on doit l'avoir façonné, comme pour l'orge.

Elle vient en grande abondance dans les terres graſſes & meubles; mais on ne s'aviſe guere d'en mettre dans les meilleures terres. Il faut obſerver que le froid, la roſée & l'humidité ſont très-contraires à ce grain, & le font pourrir bien vîte; c'eſt pourquoi on ne doit le ſemer que tard, par un beau tems, & deux ou trois heures après le lever du ſoleil; il n'en faut ſemer qu'autant qu'on en peut couvrir le même jour avec la herſe. Quand elle eſt ſemée dans un fonds bien façonné, elle vient ſans ſoins, & ne veut point être ſarclée.

Il y a des années ſi ſeches, que quoique la *veſce* ſoit bien levée, cependant elle ne pouſſe plus à cauſe de la ſéchereſſe. Pour qu'elle faſſe ſa production, il lui faut de l'eau tous les dix jours, principalement quand elle eſt dans une terre ſablonneuſe; & dans ces cas, on ne recueille que le tiers ou la moitié de la ſemaille. Ainſi la prudence exige qu'on en garde pour trois ans. Elle eſt auſſi bonne à ſemer au bout de ce terme que la premiere année, pourvu qu'on ait eu ſoin de la remuer de tems à autre.

Il y en a qui ſement de l'avoine parmi la *veſce*; en ce cas, il faut les mettre à égale meſure, & les bien mêler. La *veſce* en monte plus haut, & dès le 15 Mai on fauche ce grain mêlangé; pour le donner aux chevaux & aux beſtiaux.

Dans les pays plus chauds que le nôtre, comme en Languedoc, en Provence, en Italie, on fait par an deux recoltes de *veſce*, & on la ſeme à deux tems différens. Le premier eſt en Septembre, & c'eſt ſeulement pour avoir du fourrage; on met ſept boiſſeaux de *veſce* par arpent. La deuxieme ſemaille ſe fait au commencement de Février; on ne met que ſix boiſſeaux par arpent, & c'eſt pour avoir de la graine. Ces deux ſemailles ſe ſont aſſez ſouvent en terre qui n'a point eu ſes labours, c'eſt-à-dire, qu'on ſe contente ſeulement d'ouvrir la terre avec le ſoc, d'y jetter la ſemence, & de la couvrir avec la herſe; mais c'eſt une mauvaiſe méthode, car il ne faut jamais épargner un premier labour.

Ceux qui ne font point deux ſemailles de *veſce* par an, l'une pour avoir du fourrage, l'autre pour en avoir le grain, recueillent en verd une partie de leur *veſce* pour la nourriture de leurs beſtiaux, & ils laiſſent le reſte mûrir en pié ſur le champ, pour ſe procurer de la graine. (*D. J.*)

VESCE NOIRE & VESCE BLANCHE, (*Matiere méd. & Diete.*) la farine des ſemences de ces deux plantes s'emploie quelquefois dans les cataplaſmes avec les autres farines réſolutives, ou en leur place, & principalement au-lieu de la ſemence d'ers. *Voyez* ERS & FARINES RÉSOLUTIVES.

La graine de cette plante, qui eſt légumineuſe, n'a aucune qualité malfaiſante qui pût empêcher d'en uſer comme aliment dans les cas d'extrême diſette; mais il ne faudroit pas penſer à en faire du pain, comme il eſt rapporté que les payſans en firent dans quelques provinces en 1709: en général les ſemences légumineuſes ne donnent pas une farine propre à être réduite ſur cette forme. *Voyez* PAIN. Il faudroit tâcher de ramollir celle-ci par une longue cuite dans l'eau, & la réduire enſuite en purée, ou du-moins l'écraſer groſſierement; on pourroit encore la moudre, & en faire des bouillies avec la farine. (*b*)

VESCE SAUVAGE, (*Botan.*) nom vulgaire de l'eſpece de geſſe nommée par Tournefort, *lathyrus repens, tuberoſus*. *Voyez* GESSE. (*D. J.*)

VESCE-DE-LOUP, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *lycoperdon*; genre de plante qui approche beaucoup de celui du champignon. Il y a des eſpeces de *veſce-de loup* qui ſont dures & charnues, & qui étant rompues répandent une pouſſiere très-fine. Tournefort, *I. R. H. Voyez* PLANTE.

C'eſt une ſorte de champignon nommé par Tournefort *lycoperdon vulgare*, *I. R. H. 563.* & *fungus rotundus, orbicularis*, par C. B. P. *374.*

C'eſt une eſpece de champignon, un peu arrondi, environ de la groſſeur d'une noix, membraneux, & dont le pédicule n'eſt preſque point apparent. Quand il eſt jaune, il eſt couvert d'une peau blanchâtre & cendrée, comme compoſée de pluſieurs grains, renfermant d'abord une pulpe molle, blanche ou verdâtre; moëlleuſe dans la ſuite, délicate, fine, ſpongieuſe, livide, & comme enfumée. Cette pulpe en ſe corrompant, ſe change en une fine pouſſiere, ſeche, fétide & aſtringente: quand alors on la preſſe légérement avec le pié, elle pete, & jette en maniere de fumée une odeur très-puante.

Il y a une autre eſpece de *veſce-de-loup* qui devient groſſe comme la tête, qui eſt enveloppée d'une membrane aſſez ferme, de couleur blanche, cendrée d'abord, livide avec le tems, d'une ſubſtance flexible & délicate. Quand cette *veſce-de-loup* eſt ſeche, elle eſt ſi légere qu'elle ne peſe pas plus d'une once. Elle s'appelle *lycoperdum alpinum, maximum, cortice lacero, I. R. H. 563; fungus maximus, rotundus, pulverulentus*, I. B. B. *848.* Cette derniere eſpece croît dans les Alpes, en Allemagne & en d'autres lieux. (*D. J.*)

VESCE DE LOUP, (*Scienc. microſc.*) la pouſſiere ou ſemence de *veſce-de-loup* étant écraſée, paroît à la vûe ſimple comme une fumée ou vapeur; mais lorſqu'on l'examine avec une des plus fortes lentilles (car autrement on ne peut pas la diſtinguer), elle ſemble être un nombre infini de petites globules d'une couleur orangée, un peu tranſparens, & dont le diametre n'eſt pas au-deſſus de la cinquantieme partie du diametre d'un cheveu; en ſorte que le cube de la largeur d'un cheveu ſeroit égal à cent vingt-cinq mille de ces globules. Dans d'autres eſpeces de *veſces-de-loup* les globules de pouſſiere ſont d'une couleur plus obſcure, & ont chacun une petite tige ou queue pour pénétrer aiſément dans la terre. *Voyez* les *Tranſact. philoſoph. n°. 284.*

Il eſt encore probable que le mal qu'elles font aux yeux, vient de ces tiges pointues, qui piquent & bleſſent la cornée.

Muys rapporte qu'un enfant malicieux ayant fait crever une *veſce-de-loup* auprès des yeux de ſon camarade, la pouſſiere qui en ſortit lui occaſionna une ſi grande enflûre & inflammation, avec des douleurs tres-vives & une grande décharge de larmes, qu'il ne put pas les ouvrir de pluſieurs jours, quoiqu'on lui eût appliqué tous les remedes convenables. (*D. J.*)

VESCE-DE-LOUP, (*Médecine.*) eſpece de champignon généralement reconnue pour malfaiſante, & dont on ne fait par conſéquent aucun uſage à l'intérieur, ni à titre d'aliment, ni à titre de remede.

La *veſce-de-loup* eſt dangereuſe auſſi à l'extérieur; car ſi on la manie imprudemment, en ſorte que ſa pouſſiere, ou ſa ſubſtance ſéchée & réduite en pou-

dre, puiſſe atteindre les yeux, elle produit des ophthalmies très-graves.

La *veſce-de-loup* eſt comptée parmi les remedes ſtiptiques les plus puiſſans. En Allemagne tous les chirurgiens en gardent après en avoir ôté la pouſſiere; ils les font deſſécher, & ils les réduiſent en poudre qu'ils emploient pour arrêter le ſang, & pour deſſécher les ulceres. Ce remede n'eſt point uſité chez nous. (*b*)

VESCIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans l'Auſonie. Cluvier, *Ital. ant. l. III. c. x.* place cette ville & le territoire *Veſcinus*, entre le mont Maſſicus & le fleuve Liris. Tite-Live fait mention de cette ville & de ſon territoire en pluſieurs endroits, par exemple, *l. VIII. c. xj.* & *l. X. c. xxj.* (*D. J.*)

VESCITANIA REGIO, (*Géog. anc.*) contrée de l'Eſpagne tarragonoiſe, & qui faiſoit partie du pays des Ilergetes, ſelon Pline, *l. III. c. iij.* Les Oſcenſes habitoient une partie de cette contrée.

VÉSELIZE, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Veſelium*; petite ville de France dans la Lorraine, chef-lieu du comté de Vaud mont, ſur la riviere de Brenon, à 7 lieues au ſud-oueſt de Nanci. *Long.* 23. 44. *latit.* 48. 26. (*D. J.*)

VESENTINI, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie dans la Toſcane, ſelon Pline, *l. III. c. v.* Ils habitoient ſur le bord du lac Volſinien, appellé préſentement *Lago di Bolſena.* Il n'y a pas de doute que leur ville ou leur bourgade, ſe nommoit autrefois *Veſentium* ou *Viſentium*, & que ce nom ſe conſerve encore aujourd'hui dans celui de *Biſentio*, où l'on a trouvé une ancienne inſcription avec ces mots: *Virtuti Viſent. ſacr.*

VESERIS, (*Géog. anc.*) les anciens nomment ainſi le lieu où fut donnée la fameuſe bataille des Romains contre les Latins, où P. Decius Mus ſe dévoua aux Manes, pour le ſalut de l'armée romaine.

Ce lieu étoit dans la Campanie, dans les plaines qui ſont au pié du mont Véſuve. Aurelius Victor, *in P. Decio patre, & in T. Manlio Torquato*, dit que *Veſeris* étoit un fleuve; mais comme les autres hiſtoriens ſe contentent de dire *ad Veſerim* ou *apud Veſerim*, cela n'a pas empêché Cluvier, & quelques modernes, de ſoutenir que *Veſeris* étoit une bourgade, outre qu'on ne trouve dans ce quartier aucun fleuve conſidérable que le *Sebethum*, le *Sarnum* & le *Veſtinum.* (*D. J.*)

VÉSICAIRE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *veſicaria*; genre de plante dont la fleur eſt en forme de croix, & compoſée de quatre pétales; le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite un fruit, ou une eſpece de veſſie qui contient des ſemences le plus ſouvent arrondies. Tournefort, *I. R. H. coroll.* *Voyez* PLANTE.

VESICATOIRES *ou* VESSICATOIRES, (*Med. thérapeutique & Matiere médicale.*) en latin *veſicatoria, veſicantia*, remedes topiques ainſi appellés de leur effet le plus connu qui conſiſte à exciter des veſſies ſur la peau. Ce terme qui ne paroît pas bien ancien dans l'art, déſigne non-ſeulement les *véſicatoires* proprement dits, qu'on emploie, ſous forme d'emplâtre, dans la pratique journaliere; mais il s'étend encore à tous les *acres, irritans, ſtimulans, excitans, cauſtiques*, &c. qui appliqués à la ſurface du corps, ou même dans quelque cavité cenſée continue à cette ſurface, y excitent plus ou moins vîte des rougeurs, des tumeurs, de légeres inflammations, des veſſies, des démangeaiſons, des eſcharres, &c. C'eſt par alluſion à ces effets qu'on a cru pouvoir déduire d'une vertu brûlante ou ignée, que les *véſicatoires* ſont déſignés chez quelques auteurs ſous le titre générique de πυρωτικὰ, *pyratica, urentia*, &c. *Voyez* Sennert, Balliou, & *autres.*

Les premieres vues médicinales qui ſe ſont préſentées dans l'uſage des *véſicatoires*, & la circonſtance de leur application au-dehors, leur ont fait donner plus anciennement le nom de ἐπισπαστικὰ, ἑλκτικὰ *epiſpaſtica*, en latin *attrahentia, tractoria* ou *revellentia*, &c. qui ſignifient remedes attirans du dedans au dehors, ou du centre à la circonférence, remedes révulſifs, &c. & qui dans le langage particulier des méthodiques, eſt converti en celui de μεταζυγκριτικὰ *metaſyncritica, evocantia ex alto*, c'eſt-à-dire, ſuivant l'interprétation même de Theſſalus, *remedes qui procurent un changement dans tout le corps, ou dans une partie ſeulement*; remedes rétabliſſant ou changeant l'état des pores, ſuivant d'autres méthodiques de la doctrine d'Aſclepiades; *quæ meatuum miſcèlæ corporis ſtatum præter naturam habentem tranſmutat*, dit encore Galien en parlant de la *métaſyncriſe*; & qu'enfin Cælius Aurelianus traduit par *recorporativa*, remedes récorporatifs, &c. C'eſt dans cette derniere acception très-générale, que nous prenons le mot de *véſicatoires* dans cet article.

Les ſubſtances reconnues de tout tems pour *véſicatoires* ſont, du regne végétal, la *graine de moutarde*, le *gingembre*, le *poivre*, l'*ail*, l'*oignon*, le *tapſia*, la *pyretre*, le *laſerpitium*, le *lepidium*, le *creſſon*, la *renoncule*, le *flammula jovis*, le *clematitis ureus*, le *burſa paſtoris*, l'*ortie*, la *racine d'arum*, les *figues*, l'*euphorbe*, le *tabac*, le *ſagapenum*, &c. divers ſucs comme ceux de *thitimale*, de *concombre ſauvage*, &c. pluſieurs huiles odorantes, &c. le regne annimal fournit les cantharides, les fourmis, quelques fientes, comme celle de pigeon ramier, le crotin de chevre, la fiente de bœuf & ſon fiel. Suivant Hippocrate, (*de locis in homine, pag.* 424. Foëſ.) les chairs du limaçon, les corps entiers de jeunes animaux récemment égorgés, &c. & l'on tire du regne minéral les ſels acides & alkalis, l'alun en plume, le nitre, l'*adarcé*, la chaux-vive, les cendres de la lie du vin & du vinaigre, le ſavon, le mercure ſublime corroſif, & quelques autres préparations métalliques.

Conformément aux idées des Galeniſtes ſur les degrés de la vertu échauffante de ces remedes, on a fait pluſieurs claſſes de compoſitions pharmaceutiques *veſicatoires*, qu'on a ſpécifiées par les titres de *rubefians*, de *dropans*, de *ſinapiſmes* & de *cauſtiques.* Ces compoſitions ſont ainſi rangées dans les livres anciens de matiere médicale, ſuivant l'ordre d'activité qui les diſtingue entre elles; quoique néanmoins, pour la plûpart, elles puiſſent être ſuccédanées les unes des autres, puiſqu'elles ne different que par des degrés d'énergie; différence qui, à l'égard des plus foibles, ſe peut compenſer juſqu'à un certain point, ou par la plus grande durée de leur application, ou par une augmentation dans les doſes.

On diviſe ordinairement l'effet des *véſicatoires* en effet général, & en effet particulier; le premier c'eſt-à-dire, le plus étendu, celui dont le médecin doit principalement s'occuper, eſt en opérant ſur toute la machine d'y occaſionner un changement ſalutaire, tel qu'on peut l'obtenir des *toniques* & des *altérans*; cet effet ſe préſente encore ici ſous deux faces; 1°. les *veſicatoires* agiſſent ainſi que les toniques & les altérans d'une maniere occulte, ce qui acheve de rendre les caracteres de ces trois ſortes de remedes parfaitement identiques; mais leur action étant ſouvent manifeſtée par des évacuations, des métaſtaſes, & autres phénomenes à la portée des ſens, ils ceſſent pour lors de ſe tant reſſembler avec les altérans & les toniques, pour ſe confondre avec les *évacuans* qu'ils ſuppléent même utilement quelquefois, ſuivant l'opinion de beaucoup d'auteurs. Dans l'un & l'autre cas, l'action des *véſicatoires* eſt toujours en raiſon du degré de leur activité, laquelle eſt néanmoins ſubordonnée au genre de la maladie, & à pluſieurs autres circonſtances dépendantes du ſujet ſur lequel ces remedes agiſſent, & qui ne ſauroient ſe rapporter

qu'à l'être animé ou corps vivant. L'état de médicament ainſi conſtaté dans les *véſicatoires*, il en réſulte que c'eſt à pluſieurs titres qu'ils appartiennent à la matiere médicale interne.

Le ſecond effet, ou l'effet particulier des *véſicatoires* eſt purement local, c'eſt-à-dire, qu'il ſe borne à la partie ſur laquelle on les applique; il conſiſte à modifier les ſolides & les fluides de cette partie, de maniere que ceux-ci en deviennent plus propres à être jettés au-dehors par l'action rétablie ou augmentée des premiers; il peut encore aller dans pluſieurs de ces remedes, juſqu'à altérer très-ſenſiblement le tiſſu même de la partie. Par toutes ces circonſtances, on voit que les *véſicatoires* ſont encore du reſſort de la matiere médicale externe où ils s'identifient en quelque façon avec les *diſcuſſifs*, les *réſolutifs*, les *ſceptiques* ou *pourriſſans*, les *épulotiques* ou *cicatriſans*, les *eſcarotiques*, & autres remedes ou ſecours chirurgicaux dont les propriétés individuelles ne ſont point incompatibles avec la vertu *épiſpaſtique*, ſuivant cette remarque de Galien, que les vertus qui ſont particulieres à différens corps, ne laiſſent pas que de ſe rapprocher par des analogies ou des reſſemblances dans leurs effets; *vicinæ ſibi virtutes ſunt eorum quæ in alio latent, attractix & attractorum digeſtrix, nam quæ trahunt etiam nonnihil omninò diſcutiunt, & quæ diſcutiunt pariter trahunt.* Mais il eſt important d'obſerver définitivement à l'égard de certains de ces effets particuliers ou locaux; 1°. qu'il ſeroit peut-être mieux de les appeller phyſiques ou chimiques; 2°. qu'il en eſt parmi eux qui ne ſauroient ſe paſſer que ſur le vivant, comme, par exemple, les eſcarres; 3°. qu'il en eſt d'autres qui peuvent avoir également lieu ſur le cadavre & ſur le vivant, tels que certains cauſtiques. *Voyez* CAUSTIQUE.

Après les idées générales que nous venons d'expoſer ſur les *véſicatoires*, il n'eſt ſans doute perſonne qui ne s'apperçoive qu'une foule d'autres agens médicinaux doit entrer naturellement dans le ſyſtème entier de ces remedes; on compte donc encore parmi les *veſicatoires*, les *frictions*, les *ventouſes*, les *fonticules*, les *ſetons*, les *ligatures*, les *bains chauds*, les *flagellations*, les *acupunctures*, les *uſtions*, & une infinité d'autres remedes analogues qu'on pourroit fort bien ranger ſous chacune des quatre compoſitions pharmaceutiques, dont il a été déjà queſtion, comme ſous les chefs d'autant de claſſes particulieres, *&c.*

Les *véſicatoires* ſeront donc pour nous dans cet article l'aſſemblage, le corps entier, le tréſor de tous les moyens que la médecine emploie à l'extérieur, dans la vue d'extraire, ou d'attirer à la ſurface du corps, ou de détourner d'une partie ſur une autre, tout ce qui peut nuire à la conſervation de la ſanté, ou s'oppoſer à ſon rétabliſſement. C'eſt dans cette acception générale que le mot *veſicatoire* doit être pris indifféremment avec celui d'*épiſpaſtique* dans le courant de cet article, à l'exception des cas où nous en fixerons autrement la valeur, par quelque ſpécification particuliere.

Le ſyſtème des *véſicatoires* ainſi généraliſé a fourni de tous les tems à la grande médecine, c'eſt-à-dire, à celle qui penſe & qui eſt capable en elle-même de ces traits de génie qu'on appelle des *coups de maître*, a fourni, dis-je, les reſſources les plus étendues, & les ſuccès les plus frappans. Les conjectures font remonter l'origine de ces remedes juſqu'à l'antiquité fabuleuſe où elle ſe perd avec les premieres traces de la médecine. Tout ce qu'on peut avoir de poſitif là-deſſus, ſe rapporte à l'inſtitution de la gymnaſtique médicinale par Herodicus, de qui les hiſtoriens racontent qu'il employoit les frictions ſeches, les fomentations chaudes, *&c.* dans certaines maladies; *voyez dans l'hiſt. de la méd. par* le Clerc; mais comme il ne nous eſt rien parvenu des ouvrages de cet auteur d'où l'on puiſſe tirer aucune regle ou aucun précepte ſur cette matiere; il paroît que l'époque d'une application raiſonnée de ces ſecours médicinaux doit être fixée aux beaux jours de la médecine grecque.

Hippocrate diſciple d'Herodicus a témoigné tant d'eſtime pour la médecine gymnaſtique qu'il s'eſt fait ſoupçonner d'avoir envié à ſon maître la gloire de cette invention; à la vérité, il faut convenir qu'avec le caractere de ſimplicité & de beauté naturelle qui eſt particulier à cette médecine, elle devoit avoir bien des attraits pour un génie de la trempe de celui d'Hippocrate; auſſi ce célebre réformateur a-t-il conſidérablement enchéri ſur tous ceux qui ont pû l'avoir précédé dans cette carriere; ſa pratique roule quelquefois toute ſur les cautériſations, les frictions, les fomentations, & autres épiſpaſtiques dont il ne ceſſe de vanter l'uſage, & avec leſquelles il opéroit des cures merveilleuſes.

Après Hippocrate, les médecins qui ont fait le plus d'honneur à la médecine des *véſicatoires*, ſont les méthodiques; ſemblables en quelque façon, comme l'a dit ingénieuſement un moderne, à un *poſtulatum* de Deſcartes qui n'admet que le mouvement & la matiere. *Voy. theſ. aquit. minor. aquæ.* Leur théorie bornée au *ſtrictum* & au *laxum* n'admet également que deux eſpèces de remedes qui ſe rapportent, quant aux vertus, à ces deux genres d'affection dans les ſolides; ce ſont là comme les deux poles de leur pratique; mais ce qui paroîtra ſurprenant, c'eſt que les *épiſpaſtiques* occupent la plus grande place dans ces deux eſpeces de remedes, quoique ſuivant les principes généraux de cette ſecte, ils duſſent être reſtreints au genre du relachement ou du *laxum*. Cette contradiction eſt ſauvée par leur façon d'interpréter les propriétés des *véſicatoires*; ſelon eux, la vertu de ces remedes eſt non-ſeulement d'ouvrir & de rétablir leurs pores, mais encore de ramolir & de rarefier, en tant que participante du feu; ils penſoient d'ailleurs que le *ſtrictum* & le *laxum* peuvent ſe trouver tous deux à la fois dans une même maladie; ainſi ils ſe ſervoient indifféremment des *métaſyncritiques* dans les maladies, ſoit internes, ſoit externes des deux genres; dans quelques maladies phlegmoneuſes, par exemple, ils employoient à titre de *métaſyncritique* ou *véſicatoire* les aſtringens, quoiqu'ils miſſent ces maladies dans le genre du *ſtrictum*; dans les vieux ulceres, dans les cicatrices malfaites qu'ils plaçoient dans ce dernier genre, ils appliquoient des ſinapiſmes, tout comme dans les ulceres du genre oppoſé; ce qui étoit pourtant ſubordonné à l'obſervation des tems dans les maladies, & à d'autres objets de pratique ſur leſquels il paroît qu'ils étoient fort verſés. *Voyez* Proſp. Alpin, *de med. meth. c. xv.*

Toutes les autres ſectes anciennes qui ont eu quelque réputation, ont cultivé cette branche de la thérapeutique, & depuis au milieu de l'éruption des ſyſtèmes qui ont été les fléaux particuliers réſervés à la Médecine, il paroît que le traitement par les *véſicatoires* s'eſt conſtamment ſoutenu dans les alternatives de célébrité & de diſcrédit inſéparables des révolutions des tems & des eſprits, ſans qu'on puiſſe dire qu'il ait jamais été entiérement abandonné. Ce traitement peut donc être regardé dans l'hiſtoire des variations de l'art, comme un des fils précieux qui ont conſervé une communication utile entre la médecine ancienne & la moderne, ou qui ont empêché qu'il ne ſe ſoit fait entr'elles une véritable ſciſſion. Un préjugé non moins favorable encore à l'inſtitution naturelle & irrévocable de la médecine *épiſpaſtique*, & qui en achevera l'éloge, c'eſt que pluſieurs nations d'hommes ſauvages n'en ont jamais connu d'autre; que parmi les nations policées, les Chinois, les Japonois

ſont

ſont depuis long-tems en poſſeſſion des ſecours les plus raffinés de cette eſpece, & qu'enfin il en eſt dérivé chez les habitans de nos campagnes, & chez les gens du peuple dans nos villes, comme autant de médecines domeſtiques qui ne ſont pas ſans ſuccès, & dont la tradition s'eſt conſervée religieuſement dans ſa pureté originale à travers les générations & les ſiecles.

Il eſt tems maintenant de propoſer quelques réflexions ſur l'action & les effets des *véſicatoires* qui éclairent plus immédiatement les principaux phénomenes pratiques de cette médecine; nous choiſirons pour cet effet les ouvrages d'Hippocrate, & ceux de quelques autres médecins qui l'ont ſuivi dans ſes principes & dans ſa pratique, comme les plus propres à nous fournir les lumieres les plus pures & les plus étendues ſur cette matiere; ainſi donc après avoir déja parlé du goût de ce pere de la médecine pour les épiſpaſtiques, il nous paroît à propos d'ajouter qu'il ne faudroit pas croire que toutes les connoiſſances qu'il avoit acquiſes ſur l'adminiſtration des remedes, il les tint uniquement d'un empiriſme froid & borné, mais qu'il les devoit encore aux élans d'un génie vraiment philoſophique, rectifiés par tout ce que peuvent donner de ſagacité une expérience conſommée, & l'habitude de méditer profondément ſur la nature. Voici par exemple une des maximes de ce grand homme la plus capable de nous découvrir le point d'où il eſt parti, & de nous faire pénétrer ultérieurement dans ſes vues; il dit en parlant du traitement des maladies de la poitrine: *pars verò ex carne per medicamenta & potiones deffunditur, & per calefacloria extrinſecus admota, adeò ut morbus per totum corpus ſpargatur.* Voy. *liv. I. de mor. ſect. 3. pag. 459. Fœtius*: c'eſt-à-dire qu'Hippocrate penſoit que lorſque la maladie eſt fixée dans un organe, il convient pour l'emmener à guériſon de la répandre dans toutes les parties du corps, ſoit par l'uſage des remedes internes, ſoit par l'application des *épiſpaſtiques*. Celſe a dit encore dans le même ſens, *atque interdùm natura quoque adjuvat, ſi ex anguſtiore ſede vitium tranſit in latiorem.* Voy. *de fauc. morb. cap. IV.*

Cette intention de généraliſer la maladie, d'en affoiblir le foyer en l'étendant ou le diſtribuant ſur tous les organes, eſt peut-être le plus beau canon pratique que nous ayons en médecine. Le grand point eſt de ſavoir la maniere dont Hippocrate concevoit cette diſtribution: il eſt clair qu'il étoit en cela inſpiré par tout ce qu'il connoiſſoit des propriétés de l'intelligence active & ſubtile qui préſide aux fonctions de l'animal, & qu'il appelloit *nature* ou *principe*, & par tout ce qui lui revenoit de ſon expérience journaliere. Il ſavoit en premier lieu que cette intelligence s'étoit originairement tracée dans le corps un cercle d'opérations dans lequel elle ſe mouvoit en portant ſur tous les points du cercle le ſentiment & la vie, & jettant des filets de communication dans les intervalles d'un point à l'autre, enſorte que la maladie pouvoit être regardée comme un obſtacle, un nœud qui arrêtoit ce période d'opérations, & qu'il n'étoit queſtion pour le rétablir que de rappeller le *principe* ſur tous les points de la ſphere. Or c'eſt ce qu'on obtient toutes les fois que l'activité ou les forces du *principe* augmentent aſſez pour vaincre ou réſoudre l'obſtacle; mais en quoi conſiſte cette augmentation des forces de la nature? dans la fievre. C'eſt ainſi que ſuivant notre auteur & l'obſervation de tous les ſiecles, la fievre réſout le ſpaſme, *febris ſpaſmum ſolvit*; ainſi la douleur qui n'eſt peut-être qu'un ſpaſme plus ramaſſé ou plus concentré, eſt détruite par le même agent, *quibus jecur vehementer dolet, iis ſuccedens febris dolorem ſolvit, Aphor. liv VII. pag. 160.* Maintenant la fievre peut être ou *ſpontanée*, ou *artificielle*: la premiere doit être entiérement ſur le compte de la nature, ou de ſon *autocratie*; la ſeconde eſt un produit de l'art. Cet art, Hippocrate né pour le former, en varioit à l'infini les reſſources au moyen des deux *épiſpaſtiques* univerſels; ſavoir, la *douleur* & la *chaleur*. Il avoit remarqué que le plus ſouvent là où il y a douleur, il y a maladie, *ubi dolor, ibi morbus*, qu'une douleur plus forte l'emportoit ſur une moindre, que la douleur attiroit & fixoit la maladie ſur l'endroit douloureux; » car, » dit-il, ſi avant que la maladie ſoit déclarée on a » ſenti de la douleur dans une partie, c'eſt-là même » que la maladie ſe fixera ». Il croyoit donc que la douleur diſpoſoit la partie à appeller & à ſe charger de la maladie, par conſéquent qu'une douleur produite par art, plus vive que la naturelle, en diminuant ou anéantiſſant celle-ci, étoit capable de faire tout-au-moins une diverſion ſalutaire, un déplacement de la maladie, laquelle, chemin faiſant, s'il eſt permis d'ainſi parler, pouvoit encore être altérée ça & là par les différens organes, & devenir par ce moyen générale. A l'égard de la chaleur, il avoit également éprouvé que la chaleur *attire*; cela eſt par tout dans ſes ouvrages. Le *pan quò calet attrahit* y revient à chaque page; il dit plus expreſſément encore au ſujet de la vertu *attractive* ou attirante communiquée par la chaleur aux parties, *membrum per caliditatem trahit ad ſeipſum à vicinis venis ac carnibus pituitam ac bilem, lib. I. de morb.* Il ſavoit encore que la chaleur portée à un certain degré, produiſoit la douleur; & quant à ces attractions d'humeurs, il les expliquoit par l'énergie & la mobilité du *grand principe*, qui, ſuivant l'axiome ſi connu, ſe porte d'une extrémité du corps à l'autre extrémité, *&c.* D'un autre côté, il étoit le témoin infatigable des guériſons imprévues qu'opéroit la nature par des éruptions cutanées, des parotides, des ulceres actuellement ſuppurans, *&c.* C'étoit donc par une analogie toute ſimple qu'Hippocrate étoit conduit à employer les dolorifiques & les échauffans externes pour réveiller ou pour rappeller la nature lorſqu'elle s'engourdiſſoit, ou qu'elle ne pouvoit plus ſuffire elle-même. Tel eſt à-peu-près le plan général de la conduite d'Hippocrate dans l'uſage des *véſicatoires*, qu'il ne faut jamais perdre de vue dans l'eſtimation rationelle de ces remedes. Ainſi donc en réſumant ce qui vient d'être dit, il eſt un principe qui anime le corps. Les épiſpaſtiques ſont deux; ſavoir, la *douleur* & la *chaleur*; ils ſont univerſels & abſolus; la douleur ſe décompoſe en faveur de l'art en une infinité d'intermédiaires qui peuvent être autant d'*épiſpaſtiques* depuis la douleur poſitive ou abſolue juſqu'au ſentiment le plus voiſin du plaiſir. L'art trouve les mêmes reſſources dans la chaleur dont les nuances depuis la plus légere fievre juſqu'au feu deſtructif, forment une ſérie des mêmes remedes. La douleur & la chaleur ſont des modifications du *grand principe* qui a ſon ſiege dans les nerfs dont il eſt l'élément ſenſitif, comme les autres particules de matieres en ſont les élémens phyſiques. La douleur & la chaleur ſe produiſent & ſe détruiſent mutuellement. Les *véſicatoires* ne ſont que les agens excitatifs du *grand principe*; car la cauſe efficiente de la chaleur & de la douleur eſt en nous comme le ſentiment des couleurs eſt en nous; au moyen de cette vertu communicative, l'action de la chaleur & de la douleur peut s'étendre d'un point de la ſurface du corps à tout le *grand principe*, comme l'embraſement peut arriver à toute une maſſe combuſtible par une étincelle. C'eſt encore une fois ſous cet aſſemblage d'idées ſublimes qu'on peut ſe repréſenter le génie d'Hippocrate occupé de la médecine *épiſpaſtique*, en dirigeant toutes les branches & en mouvant tous les reſſorts. Maintenant avec l'avance de ces préceptes élémentaires, il eſt bien facile de concevoir que l'action des *véſicatoires* ſur les corps,

conſiſte à exciter la fievre au moyen de ce *principe* qui n'eſt autre choſe que la ſenſibilité & la mobilité des nerfs. *Voyez* SENSIBILITÉ. Lorſqu'on applique un *épiſpaſtique* ſur une partie, ſon effet ſenſible eſt d'en augmenter les oſcillations nerveuſes, qui, ſi elles ſont pouſſées trop loin, produiront la fievre, accéléreront le mouvement des liqueurs, & les entraîneront ſuivant les déterminations de la nature ou celles de l'art, s'il eſt plus fort qu'elle. Pour avoir une idée de ces déterminations, il faut les conſidérer dans l'état naturel, ſe portant alternativement du centre du corps à la circonférence, & de la circonférence au centre, au moyen de l'antagoniſme de la peau avec les organes internes, & roulant ſuivant les mêmes directions, les divers ſucs contenus entre cette circonférence & le centre dont elles jettent au-dehors une partie ſous la forme de ſueur & de tranſpiration. Ces déterminations ont été appellées par quelques auteurs *forces centripetes*, & *forces centrifuges*. Voyez *Offman*. Augmentez la puiſſance dans un des *antagoniſtes*, dans la peau, par exemple, & les déterminations ſeront vers la peau; il en arrivera de même en ne l'augmentant que dans la plus petite ſurface poſſible de cet organe externe; car chaque fibrile nerveuſe étant dans une oſcillation continuelle, ſuivant des expériences ingénieuſes qui ont été faites depuis peu (*Voy. Specim. phiſiolog. de perpet. fibrar. muſcul. palpit. Joſeph. Ludov. Roger*, dont le jeune auteur méritoit par ſes talens une plus longue vie.) elle eſt ſuſceptible par l'augmentation de ſon oſcillation & de ſa ſenſibilité particulieres, de devenir un point fébrile; ce point s'agrandiſſant de plus en plus, formera un centre fiévreux, avec *érection* des nerfs & des vaiſſeaux de la partie, d'où partiront des eſpeces de courans qui gagneront tout le corps, & ſe rapporteront continuellement à ce centre comme à une ſource d'action & de force, en y entraînant avec eux une partie des humeurs détournées des autres organes, ce qui occaſionnera une eſpece de plethore locale, & en conſéquence l'élévation ou tumeur de la partie; cette maniere d'expliquer ainſi par l'action vitale la formation de pareilles tumeurs, eſt autoriſée par une obſervation que tout le monde peut faire; c'eſt que les tumeurs inflammatoires s'affaiſſent après la mort, & que ſi l'on fait une inciſion à la partie qui étoit tumeur dans le vivant, on la trouve farcie & engorgée d'une quantité exceſſive de ſang par comparaiſon avec les autres parties, quoiqu'elle fût avant l'ouverture au même niveau. (*Voyez* recherches anatomiq. ſur les glandes, *pag.* 480). Ces phénomenes ſont quelquefois produits *ſponte* dans un organe intérieur, qui dès ce moment doit être regardé comme converti en une eſpece de ventouſe. L'abord du ſang dans cet organe peut en rendre les vaiſſeaux variqueux, & avoir mille autres ſuites funeſtes; dans ce cas, lorſqu'on applique immédiatement ſur la partie, ou tout auprès, certains *véſicatoires*, tels que les ſcarifications, les ſetons, *&c.* on obtient une dérivation immédiate des humeurs qui engorgeoient la partie; ainſi dans les violens maux de tête, les anciens ſaignoient quelquefois très-utilement à la veine du front, aux veines de derriere l'oreille, dans les vertiges, aux ranines dans certains maux de gorge, *&c.* ce qui revient à nos ſetons, ſcarifications, *&c.* mais qui ne voit pas que les effets ſecondaires des *véſicatoires* dans ces occaſions ſont purement méchaniques ou *paſſifs*, & doivent être ſoigneuſement diſtinguées des premiers qu'on pourroit appeller *actifs*?

Quant aux déterminations des humeurs, en conſéquence de ces diſpoſitions particulieres dans les ſolides d'une partie, on reclameroit vainement contre elles les lois générales de la circulation; ces lois ſont renverſées en grande partie par l'obſervation & par l'expérience. Baillou a remarqué ſur un jeune hæmophtyſique des pulſations aux hypocondres, provenant du ſang qu'on ſentoit ſe porter en haut, comme ſi on l'eut conduit avec la main. *Voyez lib. I. des épidémies.* On entend dire tous les jours à des mélancoliques que le ſang leur monte du bas ventre à la tête, qu'ils le ſentent monter & s'arrêter à la région lombaire, *&c.* L'anatomie démontre encore un nombre prodigieux d'anaſtomoſes, de réſeaux vaſculaires, dans leſquels on ne ſauroit admettre la circulation d'après la théorie commune. La conſtitution & l'arrangement des cellules du tiſſu muqueux forment encore une forte préſomption contre ces lois générales. *Voyez* la-deſſus *les recherches ſur le pouls, c. xxj.* Enfin l'on s'eſt convaincu par des expériences bien faites, du reflux du ſang vers le cerveau, par les troncs veineux de la poitrine, dans le tems de l'expiration. *Voyez Mémoires de l'académie des Sciences*, de l'année 1749. Il paroît donc que les argumens tirés d'après les oſcillations nerveuſes en conſéquence des phénomenes de la ſenſibilité des parties, doivent autrement éclairer la théorie de la dérivation & de la révulſion, que les hypothèſes des humoriſtes, dont les principes ont été d'ailleurs démontrés faux par des médecins & des phyſiciens illuſtres. *Voyez* les *commentaires ſur Heiſter.*

A l'égard de la formation des veſſies par l'application des epiſpaſtiques, il eſt hors de doute que la contraction de la partie de la peau expoſée à l'action irritante du *véſicatoire*, influe pour beaucoup dans ce phénomene. Cette contraction aidée des ſucs propres à la partie, & alterés par l'âcreté ou cauſticité des *véſicatoires*, ou de la portion de ſueur & de tranſpiration arrêtée par le topique, ſépare la peau de la cuticule ou épiderme, & l'eſpace formé pour lors entre elles demeure rempli de ces ſucs qui s'y accumulent de plus en plus. On voit donc que l'effet actif, cet effet propre à l'animal ou au corps vivant, concourt en grande partie à produire ces veſſies, & qu'il faut bien ſe garder de le confondre avec la contraction qui arrive méchaniquement à un cuir ou à un parchemin en l'approchant du feu; erreur dans laquelle ont été entraînés pluſieurs grands hommes, par l'arbitraire de la théorie qui a cette malheureuſe commodité de ſe prêter à toutes ſortes d'idées.

Avant de quitter cette matiere, il convient de dire un mot de l'action des *véſicatoires*, par rapport au département de chaque organe, en vertu de cette ſympathie, de ce *conſenſus général* qu'Hipocrate a ſi bien obſervé. Quelques auteurs pleins de grandes vues ont travaillé très-heureuſement ſur ce ſujet; ils ont conſtaté beaucoup de choſes, en ont fait connoître de nouvelles, mais ils en ont montré beaucoup plus encore dans le lointain, qu'on ne parviendra jamais à acquérir qu'après des expériences réiterées; il ſeroit ſans doute bien important de ſavoir quel eſt l'organe qui correſpond le plus à l'organe affecté; quelle utilité n'en réſulteroit-il pas pour le choix des parties, dans l'application des *véſicatoires!* Hippocrate a dit *ſi caput doluerit, ad pectus, deinde ad præcordia, tum demùm ad coxam procedit.* La propagation de la douleur juſqu'à ce dernier organe, ne prouve-t-elle pas une correſpondance de celui-ci avec les deux autres? cela n'a pas non plus échappé à quelques maîtres de l'art; on verra dans le détail, qu'ils appliquoient ſouvent avec ſuccès des *véſicatoires* ſur le haut de la cuiſſe, dans les maladies dont le ſiege eſt cenſé établi dans la région de l'eſtomac. Ce que nous ſavons de merveilleux ſur l'étendue du département de ce dernier, devroit nous animer à la découverte de ce qui nous manque de connoiſſances ſur les autres. Vanhelmont ſe foule le pié, il éprouve dans l'inſtant même les affections d'eſtomac les plus violentes, qui ne ceſſent qu'après le rétabliſſe-

ment de la partie. On lit dans le chancelier Bacon, *ſi pollex pedis dextri ex oleo ungatur, in quo cantharides ſunt diſſolutæ, mirabilem facit erectionem.* Vide *in bibliothec. pharmaceut. medic.* Manget, *lib. I.* Les livres des obſervateurs ſont pleins d'exemples de cette nature.

Les maladies dans leſquelles on a coutume d'emploier les *véſicatoires*, ſont principalement les maladies chroniques; j'entens celles dont l'art peut entreprendre la guériſon; celles-ci ſont fondées 1°. ſur des affections purement nerveuſes; 2°. ſur de pareilles affections occaſionnées par une matiere qu'on peut croire enfoncée bien avant dans la ſubſtance même du nerf ou des parties; 3°. enfin ſur une indiſpoſition du tiſſu cellulaire qui ſe trouve abreuvé d'humeurs qui détruiſent de plus en plus ſon reſſort & celui des organes; ce dernier cas revient à ce que les anciens appelloient *intempérie froide*. Voici d'ailleurs comment Galien s'explique ſur les indications de ces remedes, au chapitre *de evacuantibus ex alto auxiliis, in omnibus diuturnis affectionibus, cum nihil profuerint ulla auxilia, evocantem ex alto curationem metaſyncriticam a methodicis appellatam.... facere plerique ſolent; ego verò ubi intemperies quædam humida & frigida in affectis partibus eſt, aut obtuſus aut ſtupidus ſenſus, adhibeo ipſis pharmaca ex ſinapi aut thapſia & ſimilibus confecta: at in ſiccis & calidis affectionibus non adhibeo;* mais en nous en tenant à notre premiere diviſion des maladies chroniques, on peut dire en général que c'eſt ici le cas plus que jamais, d'exciter la fievre, ſuivant le fameux précepte d'Hippocrate, *vetuſtos morbos primùm recentes facere oportet; de locis in homine, cap. xiij.* Dans le premier genre des maladies nerveuſes, c'eſt-à-dire dans celles qui ſont ſans matiere, les *véſicatoires* capables de produire les plus fortes & les plus promptes révolutions, doivent être employés; ainſi la fureur, au rapport d'Hippocrate, emporte l'épilepſie, *furor magnum morbum (ſic enim comitialem vocant), ſolvit, de morbis vulgar. ſect. v.* Ainſi l'on voit des manies, des fievres intermittentes opiniâtres, guéries par une converſion violente & ſubite dans le ton des nerfs occaſionnée par la terreur, l'ivreſſe, & autres moyens analogues. L'hiſtoire de ce qui arriva aux fameux Boerhaave, dans l'hopital de Harlem, en eſt une autre preuve. Dans le ſecond genre des maladies, c'eſt-à-dire lorſque quelque matiere bleſſe les nerfs ou l'organe, il eſt bon de recourir aux épiſpaſtiques propres à réſoudre les ſpaſmes intérieurs cauſés par le délétere, ou à faire une puiſſante révulſion de celui-ci au-dehors; ces remedes conviennent dans la goutte, la ſciatique, la ſurdité, *&c.* ils s'étendent encore à beaucoup d'accidens qui ſurviennent dans les maladies aiguës, & dont il ſera queſtion au chapitre des *véſicatoires proprement dits;* leur ſuccès ſe manifeſte ordinairement par des évacuations copieuſes plus ou moins lentes, par des tumeurs, des abſcès, *&c.* Juſqu'ici, l'action des *véſicatoires* dans ces deux genres, paroît appartenir à l'effet que nous avons appellé *actif;* mais il eſt encore à propos d'obſerver à l'égard du ſecond, que ſouvent il arrive qu'une petite portion d'humeurs viciées va & vient du noyau du corps à ſa ſurface, & ne ſe fixe que pour un tems ſur les organes de l'un & de l'autre; c'eſt ce qu'on remarque dans quelques dartres, quelques éruptions exanthémateuſes, quelques ulceres périodiques, *&c.* dont la diſparition eſt quelquefois auſſi dangereuſe pour le malade, que leur retour lui eſt favorable; alors on ſent que ſuivant que l'humeur eſt rentrée dans le corps, ou ſe trouve rejettée actuellement à ſa ſurface, l'effet des *véſicatoires* peut être *actif* ou *paſſif*, & qu'on doit en varier le choix d'après ces indications. Baillou parle d'un homme à qui le bras étoit devenu tout noir, par une métaſtaſe qui ſe portoit de tems-en-tems à cette partie; lorſque cette noirceur diſparoiſſoit, l'homme tomboit dans la démence; on fut d'avis de ſacrifier la partie affectée de cette noirceur; ce qui ayant été fait, l'homme fut entierement guéri, *l. V. tom. III. lib. paradicm.* Dans le troiſieme genre de maladies chroniques, comme dans les œdemes, les leucophlegmaties, les hydropiſies, les chloroſes, *&c.* les *véſicatoires* doivent être plus doux; & quant à leur effet, il paroît mêlé de l'actif & du méchanique: car il eſt vraiſſemblable que le ſeul poids de la maſſe du liquide épanché ne ſuffit pas toujours pour l'évacuer par l'ouverture faite; on en trouve un exemple dans les journaux des maladies qui ont regné à Breſlaw en 1700. *Veſicatoria in corporibus ſucci plenis, plethoricis & nimiâ humorum copiâ repletis, interdùm ferè nulla evacuatio fuit ſecuta; cujus rei ratio in nimia fluidi copia quæritur; cum certum ſit ad excretionem præter apertos poros, debitam fibrarum reſiſtentiam, motum proportionatum, inſimul debitam requiri fluidi copiam.* Vide *in actis erudit. anno 1701.*

Il ſe préſente ici maintenant une queſtion aſſez intéreſſante, ſavoir s'il eſt indifférent pour ces effets que nous avons appellés *actifs*, de ſe paſſer ou non avec ſolution de continuité dans la partie. Nous croyons que dans bien des cas, dans tous ceux même où il ne s'agit que de corriger une inverſion du ton du ſyſtème nerveux, l'intégrité de la peau, ſa réaction ſur les autres organes, nous paroît néceſſaire pour la marche réguliere des oſcillations nerveuſes: ainſi, par exemple, dans les amputations on voit que l'équilibre entre les organes, ne ſe rétablit qu'après la formation d'une cicatrice épaiſſe qui ſuplée toute la portion de la peau emportée avec le membre; ainſi l'eſcarre peut ſuppléer avantageuſement la peau dans les uſtions, ſans compter que l'effet de ces derniers remedes eſt principalement eſtimé par ſa violence & ſa promptitude; il faut en dire autant de tous les autres effets prompts & momentanés. On ne ſauroit donc trop s'attacher à reconnoître le genre de la maladie, avant de prononcer ſur le choix des épiſpaſtiques, ne fût-ce que pour éviter au malade le déſagrément d'une plaie ou d'une cicatrice, qui paroiſſent tout-au-moins inutiles dans les maladies ſans matiere.

Tout ce qu'on peut noter des autres précautions à prendre en général dans l'adminiſtration des *véſicatoires*, ſe réduit 1°. à ſaigner ou à purger auparavant le malade, ſi le cas l'exige: car les épiſpaſtiques étant récorporatifs, c'eſt-à-dire propres à faire circuler la limphe nutritive, il pourroit en réſulter des accidens fâcheux; plus vous remplirez, dit Hippocrate, les corps impurs, & plus vous vous expoſerez à leur nuire. 2°. Il ne faut pas appliquer ces remedes ſur les organes délicats. 3°. Les doſes en doivent être proportionnées à l'âge & au tempérament du malade, à la nature de la maladie, *&c.* 4°. Il convient de ne pas les employer au commencement des maladies aiguës, ſi vous en exceptez quelques-unes, comme l'apoplexie qui même à la rigueur, pourroit n'être pas comptée parmi ces dernieres.

Galien nous a encore laiſſé là-deſſus des préceptes généraux qui paroiſſent confirmer en partie ce que nous diſions au ſujet du choix des *véſicatoires*. « C'eſt, » dit cet auteur, lorſque les parties les plus extérieu- » res ſe trouvent dans un état ſain, & que ce qui doit » être évacué eſt profondément caché dans les orga- » nes les plus internes, il convient d'augmenter ou de » donner plus d'intenſité à la chaleur du médicament » épiſpaſtique, crainte que cette chaleur, avant de » parvenir à ces organes, n'ait trop perdu de ſa » force, & il n'y a aucun riſque que cela cauſe au- » cun dommage aux parties externes, puiſqu'elles » ſont ſuppoſées ſaines. Deux choſes ſont donc à

» conſidérer dans l'uſage des médicamens âcres & » des médicamens chauds, ſavoir, les parties ex- » ternes qui doivent ſupporter l'activité des épiſpaſ- » tiques, & les internes qui ont beſoin de ces re- » medes ; *ſummæ partes quæ tolerant, & profondæ » quæ egent.* Vide *lib. art. medic. cap. lxxxv.* Le mê- » me auteur veut encore que lorſqu'il eſt queſtion » d'échauffer promptement, on ait recours aux re- » medes qui produiſent la chaleur au moindre con- » tact du corps, & la répandent avec la même célé- » rité dans toutes les parties ; mais ſi c'eſt un mem- » bre refroidi qu'il ſoit beſoin de réchauffer, il y » faut employer des *épiſpaſtiques* dont l'effet ſoit plus » lent & plus long. » *Voy. lib. VI. ſimpl. cap. de zing.* C'en eſt aſſez pour le général des *véſicatoires*, auquel on ne ſauroit d'ailleurs rien ajouter ſans anticiper ſur les détails particuliers où ces matieres nous paroiſſent plus convenablement placées, & dont nous allons nous occuper tout de ſuite dans l'ordre déja indiqué.

Des rubéfians. C'eſt un effet inſéparable de l'action des *véſicatoires*, que d'exciter des rougeurs ſur la peau, ou d'être *rubéfians ;* ainſi d'après cette conformité générale d'effet, il ſemble qu'ils devroient tous être réduits à une ſeule & même claſſe qui ſeroit celle-ci : mais la plus grande ou la moindre énergie des uns comparés aux autres, mettant, ainſi que nous l'avons déja remarqué, des diſtinctions réelles dans leurs effets, les auteurs ont cru devoir établir un ordre de progreſſion dans l'énumération de ces remedes, d'après l'eſtimation graduelle qu'on a faite de leurs vertus. Les *rubéfians* doivent donc être dans l'ordre pharmaceutique des individus de remedes ſpécifiés, par cette qualité ſenſible que nous avons dit être commune à tous les *véſicatoires*, de rougir la peau, & qui ſont capables d'ailleurs des autres effets épiſpaſtiques dans un moindre degré ; enſorte que c'eſt la premiere nuance de la vertu *véſicatoire* priſe en total, par laquelle les remedes ſont caractériſés ; les anciens ont appellé ces remedes φοινιγμὸς, *phœnigmi*, phœnigmes ; les ſubſtances ou les drogues qu'on y emploie ſont les mêmes que celles de la plûpart des autres *véſicatoires*, quoiqu'il y en ait parmi elles qu'on déſigne pour être plus particuliérement rubéfiantes, telles que la ſemence de creſſon, la fiente de pigeon ramier, le ſtaphiſaigre, l'*iberis*, &c. Dans la compoſition des *rubéfians*, les anciens n'employoient pas ces ſubſtances pures, mais on obſervoit d'en émouſſer la cauſticité ou l'âcreté par des ingrédiens, comme les huiles, & principalement les graiſſes parmi leſquelles on avoit grand ſoin de choiſir, d'après les préjugés des tems, celles de lion, de léopard, d'hienne, d'oie, *&c.* ou par des préparations qui tiennent à des vûes chimiques & qu'on a pratiquées très-anciennement, comme de faire macerer dans du vinaigre la graine de moutarde, qui eſt une des principales matieres de ces remedes ; ou enfin par la médiocrité des doſes & quelques circonſtances dans les mélanges. Au moyen de cette correction, l'activité d'un *véſicatoire* proprement dit étoit réduite à celle de *rubéfiant*, qui néanmoins par un long ſéjour ſur une partie, pouvoit faire l'office du premier, de même qu'un *ſinapiſme* ou tel autre puiſſant *véſicatoire* pouvoit n'être que *rubéfiant*, en abrégeant la durée de ſon application : d'où il eſt clair que l'état de *rubéfiant* dans ces remedes dépendant quelquefois de cette meſure de tems, on pourroit encore les définir, des *véſicatoires* réduits à la ſeule vertu de produire des rougeurs, ſoit par les correctifs dans la compoſition & dans les doſes, ſoit par le tems qu'on laiſſe à leur action. Les *rubéfians* ſont des compoſitions pharmaceutiques particulieres auxquelles on a donné ſpécialement le nom de *rubefians ;* ils peuvent être ſous pluſieurs formes ; les plus ordinaires ſont l'emplâtre, le cataplaſme, le liniment, *&c.*

Tous les anciens depuis Hippocrate ont fait beaucoup d'uſage de ces remedes : on trouve dans Myrepſus, *ind. medec. c. vij.* la formule d'un emplâtre *rubéfiant* appellé *anthemeron* de l'invention d'Aſclepiade, donné pour un remede ſouverain dans les hydropiſies ; les myrobolans, la litharge, le nitre, le vinaigre, la réſine, *&c.* entrent dans la compoſition de ce remede. Aëtius donne encore l'*iberis* ou le *cardamum* mêlé avec du ſain-doux, comme un *rubéfiant* très-utile recommandé par Archigene, Voyez *Tetr. 1. ſerm. 3. c. clxxxiv.* les médicamens appellés *acopes* fourniſſent encore des *rubefians* dans pluſieurs maladies chroniques. Voyez *Galien, de comp. medic. lib. VII.* les cataplaſmes en donnent également de très-bons ; *voyez* ſur-tout dans G. *ibid. p. 927.* le cataplaſme pour les pleurétiques intitulé *Pharmianum ;* dans Arætée, *liv. II. c. v. de curat. profluv. ſerm.* un cataplaſme *rubéfiant*, qui en rougiſſant la peau, y produiſoit encore des taches appellées *jonthos ;* ce dernier remede eſt une compoſition de bois de laurier. Paul-d'Ægine, *de re med. l. VIII. c. xix.* donne d'après Alexandre, la formule d'un liniment *rubéfiant* où entre l'encre à écrire, *ex attramento ſcriptorio*, & qui eſt très-vanté dans les migraines. Quelques modernes ont employé les cantharides, le ſain-doux, le ſavon, le ſel, *&c.* dans les *rubéfians* ; voyez *J. Heurnius, method. ad prax.* Wepfer propoſe contre la migraine, à titre de *rubéfiant* très-léger, un morceau de veau rôti & trempé dans l'eſprit-de-vin, où l'on aura fait macérer de la graine de moutarde. *l. V. obſerv. 53.* V. Muſgraw. *de arthritide* pour des *rubefians* employés dans la goutte. On pourroit compter parmi ces remedes l'emplâtre de *caranna* que Sydenham a fait appliquer avec ſuccès à la plante des piés, dans le *chorea ſancti Viti*, voyez *Sydenh. op. p. 180.* quelques onguens, quelques huiles odorantes, & quelques poudres, le même que le *diacopregias* de Cœlius Aurelianus, qui n'eſt que la poudre de crotin de chevre, délayée dans du vinaigre ou du *poſca*, peuvent paſſer pour *rubéfians.*

Les *rubéfians* conviennent, outre les maladies dont nous avons déja parlé dans les ophtalmies, les *vertiges*, la léthargie, les angines & dans quelques affections des reins, *voyez* dans Oribaſe. Duret obſerve néanmoins qu'on ne doit faire uſage des *phœnigmes* dans la léthargie, qu'autant que le malade ſe trouve enſeveli dans un ſommeil profond & continu, ou qu'il eſt aſſoupi au point de ne pouvoir être autrement excité ; car, dit-il, *ubi vigiliarum viciſſitudo eſt per* ἐπλαμψιν, *id eſt micationem caloris febrilis, tutus non eſt phœnigmorum & ſinapiſmorum uſus. Voyez* dans Hollier, *p. 61. de morb. intern. lib. I. cap. de letharg.* On peut inférer de ce paſſage qu'en général dans le cas de chaleur febrile, il n'eſt pas prudent de faire uſage de ces remedes.

Les *rubéfians* ſont ordinairement avec les *dropaces*, les précurſeurs des ſinapiſmes, c'eſt-à-dire qu'avant d'en venir aux ſinapiſmes, on emploie d'abord les premiers pour préparer la partie. Par cette derniere raiſon, ces remedes entrent encore dans la méthode ancienne de traiter certaines plaies.

Les *rubéfians* peuvent s'appliquer ſur preſque toutes les parties du corps, ce qui eſt un privilege commun à tous les topiques d'une vertu foible. Leur effet conſiſte à mordre légerement ſur la peau, à y exciter de l'irritation, de la chaleur, & à produire quelques petites révulſions. Les anciens avoient coutume après l'adminiſtration de ces remedes, de laver le malade, ou de le mettre dans le bain, ou enfin de frotter la partie avec des huiles chaudes.

Les fomentations, (*voyez l'article* FOMENTATIONS, *Médecine thérapeutique, &c.*) tant ſeches qu'humimides, ſont de bons épiſpaſtiques rubéfians, en re-

lâchant les pores, comme disoient les anciens, en redonnant du ton à la peau & au tissu cellulaire par un léger *stimulus* des nerfs; elles procurent des révulsions très-utiles dans les transpirations & sueurs arrêtées, dans le tetanos, les fievres exanthémateuses, comme la petite vérole, dans les angines, *&c.* Les anciens employoient ordinairement dans les vertiges les fomentations sur toute la tête; mais avec la précaution de ne pas y employer des matieres qui eussent une mauvaise odeur. Mercatus, *de febre pestil. & malig. l. VIII. pag. 469.* recommande, pour attirer la matiere des bubons pestilentiels, les fomentations avec des éponges imbibées d'une décoction de plantes aromatiques & un peu âcres. Les anciens faisoient encore des fomentations sur les plaies qu'ils vouloient amener à suppuration, avec des sachets de lin remplis de fiente de pigeon ou d'excrément de chien réduit en poudre. (*Voyez dans Arœtée passim.*) Les vapeurs de certaines plantes aromatiques, conduites par un tuyau dans différentes cavités du corps, sont des fomentations très-usitées par Hippocrate dans quelques maladies des femmes. Les jeunes animaux ouverts ou fendus par le milieu du corps, & appliqués encore tout chauds sur une partie, sont des especes de fomentations rubéfiantes qu'on a souvent employées avec succès; Arculanus *Comment. in lib. IX. Rhas. c. 141.* attribue éminemment cette vertu *épispastique rubéfiante* aux lézards appliqués à demi-morts sur les parties; il prétend même que ce remede est capable d'en extraire les corps étrangers qui peuvent s'y être plantés ou introduits.

Les fomentations s'appliquent comme *rubéfians* sur tous les endroits du corps, excepté, suivant Galien, la région précordiale, où il seroit à craindre qu'elles n'attirassent les superfluités du corps sur le foie ou sur quelqu'autre viscere voisin: mais on peut se mettre à l'abri de ce danger, en purgeant auparavant le malade, suivant la pratique d'Hippocrate, qui avec cette précaution ne faisoit point difficulté, dans le traitement des fievres, d'appliquer de pareils remedes sur cette région. *V. de rat. vict.* Il est prudent néanmoins de ne pas employer des fomentations trop chaudes sur les hippochondres dans quelques maladies de la tête, sur-tout dans la phrénésie. *Voy.* Alexandre de Tralles, *lib. I. c. xiij. de phrenit.*

Les épithemes, (*Voyez* EPITHEMES, *Pharmac.*) & toutes les variations de ces remedes, comme les *écussons*, *&c.* sont encore de *rubéfians* qu'on emploie avec succès contre les douleurs de côté dans la pleurésie, quelques palpitations du cœur, & un grand nombre d'autre affections. On a quelquefois obtenu avec ces remedes des révulsions très-utiles dans des fievres opiniâtres. Boyle raconte qu'il s'est guéri d'une fievre continue violente qui avoit tenu contre toutes sortes de remedes, en s'appliquant au poignet un mélange de sel, de houblon & de raisins de Corinthe. Les Egyptiens, au rapport de Prosper Alpin, se guérissent des fievres intermittentes, en s'attachant aux poignets, une heure avant l'accès, un épitheme d'ortie broyée de sel ou de nitre. *Vid. de med. ægypt. pag. 319.* On lit dans les Commentaires des Aphorismes de Boerhaawe par M. Vansvieten, qu'un payfan guérissoit les fievres intermittentes, en mettant dans la main, & y fixant par un bandage de la pulpe de ranuncule. *V. tom. III. pag. 519 & 520.*

Les briques chaudes, les murailles des fours, *&c.* sont encore autant de *rubéfians* épispastiques ou d'épithemes chauds. A l'égard de l'application des épithemes, ils ont cela de particulier, que d'ordinaire on ne les applique que sur les parties du milieu du corps, *mediis partibus*, comme sur le foie, la rate, *&c.*

Les cucuphes, (*Voyez* CUCUPHE, *Pharmac.*) procurent encore comme *rubéfians* de très-grands soulagemens dans les surdités, les foiblesses de nerfs, les abolitions de mémoire, les douleurs de tête continuelles, *&c.*

Les bains chauds, (*Voyez* BAINS *Med.*) soit naturels, soit médicinaux, sont parmi les *épispastiques rubéfians* des remedes salutaires qu'on peut employer dans l'état sain comme dans l'état malade. Ils conviennent principalement dans quelques amaigrissemens, dans quelques maladies aiguës, dans les excrétions de la peau arrêtées, & dans beaucoup d'autres indispositions de cet organe. Dans ces derniers cas même, ils sont très-souvent préférables aux remedes internes, ainsi que l'ont éprouvé plusieurs praticiens, & que le dit Hippocrate à l'occasion d'un nommé Simon, *dans le cinquieme livre des épidem. sect. 2.* Voici ce passage: *latas pustulas non admodum pruriginosas, quales Simon hyeme habebat, qui cum ad ignem inungeretur aut calidâ lavaretur juvabatur; vomitus non juvabant. Les bains de vapeurs* peuvent encore être regardés comme des bains chauds, de l'utilité la plus reconnue dans bien des maladies; ils sont quelquefois d'autant plus efficaces, que ces vapeurs sont chargées de quelque principe subtil qui s'éleve par l'ustion de certaines substances aromatiques. S'il faut en croire Zacutus Lusitanus, il croît sur les montagnes du Pérou une plante graminée que les naturels appellent *iche*, dont la vapeur a la vertu d'attirer le reste de mercure qui peut se trouver dans le corps de ceux qui viennent d'être traités de la vérole, ensorte que ces personnes suent exactement le mercure qui leur sort par toute la peau en forme d'efflorescence; *quare ægri intrà Conopœum, hujus paleæ fumo, sensim ac sine sensu sudoris in modum per totam corporis superficiem mercurium exsudant. Vid. pran. medic. admirab. lib. II. pag. 76. obser. 137.* Il ne manque à ce fait qu'un peu plus de vraisemblance pour mettre les vapeurs de cette plante au rang des *épispastiques rubéfians* les plus merveilleux. Les bains de fourmis, les bains de sable, les aspersions avec du sel, du nitre, les insolations, *&c.* sont encore comme autant de bains chauds qui doivent être comptés parmi les puissans *rubéfians*. Ici reviennent également les demi-bains *semicupium*, l'*insession*, *insessus* qui en est une espece, le *stillicidium*, l'*irrigation*, &c. *V. passim* dans Hippocrate, Celse, Galien, Cœlius-Aurelianus, Prosper Alpin, *de med. method.* & autres. *Voyez encore tous ces mots.*

Le *pediluvium* ou bain des piés, c'est encore un *rubéfiant* de l'espece des derniers que nous venons de nommer; il est renommé par les révulsions salutaires qu'il opere dans les maladies quelquefois les plus désespérées. Cette grande efficacité est fondée sur la correspondance admirable des piés avec toutes les cavités du corps. Les phénomenes de cette correspondance, nous osons l'avancer, doivent être pour le praticien une source féconde d'indications relatives à la température des piés dans les maladies: qu'on lise là-dessus Hippocrate *de rat. vict. in acut. sect. jv. pag. 398.* & parmi les modernes, Baglivi *de fib. motr. lib. I. c. x.* Combien de mélancholiques, de vaporeux, de personnes tourmentées de vomissemens habituels, qui eussent reçu d'un bain des piés un soulagement qu'on n'a jamais pensé à leur procurer, faute d'attention à ces principes!

Quant aux précautions à observer dans l'administration de toutes sortes de bains en général, la premiere est que nous avons dit une fois pour toutes, devoir toujours aller avec l'usage des *véficatoires*, c'est de pourvoir à quelques évacuations préalables; en second lieu les *corps impurs* ne sont pas faits pour les bains, *corpora impura non balneanda*; enfin il est des cas qu'il faut avoir bien soin de distinguer, ou suivant cet autre précepte *du Ve & VII liv. épidem.*

d'Hipocrate, l'eau chaude appliquée aux piés peut être nuiſible aux yeux & au cerveau. *Voyez* encore PEDILUVIUM, ou l'*article* BAIN, *Med.*

Les frictions, ces reſſources ſimples & heureuſes occupent parmi les *rubéfians* une place très-diſtinguée. Tout ce qui peut intéreſſer la curioſité du médecin dans l'hiſtoire de ces remedes, méritant d'être connu, & ſe trouvant renfermé dans une diſſertation de M. Loelhoeffel, imprimée à Leyde au mois de Juin 1732 : nous allons tranſcrire ici la plus grande partie de l'extrait qu'on en trouve dans le journal des ſavans de Février 1734.

» Hippocrate établit différentes frictions de la » peau, l'une forte & l'autre douce, l'une continue » & l'autre qui ſe fait à diverſes repriſes. La pre- » miere, ſelon lui, durcit le corps, la ſeconde l'a- » mollit, la troiſieme l'exténue, & la quatrieme ré- » tablit ce qui en s'en eſt diſſipé de trop. La pre- » miere ne convient pas aux gens ſecs & d'un tem- » pérament chaud, mais eſt très-propre aux perſon- » nes d'une conſtitution humide & froide; la ſeconde » eſt nuiſible à ceux qui ont la chair lâche, & con- » vient à ceux qui l'ont remplie d'obſtructions & de » duretés; la troiſieme fait du bien aux perſonnes re- » plettes; & la quatrieme beaucoup de tort à celles » qui n'ont ni trop, ni trop peu d'humeurs.

» Les médecins qui ſont venus après Hippocrate » ont établi d'autres différences dans la friction, par » rapport aux lieux & aux autres circonſtances; les » unes ſe font en plein air, les autres dans la cham- » bre; les unes à l'ombre, les autres au ſoleil; les » unes dans un lieu chaud, les autres dans un lieu » froid, les unes au vent, les autres à un air tran- » quille; les unes dans le bain, les autres devant ou » après le bain; les unes avec de l'huile, les autres » ſans huile; les unes avec les mains ſimplement, » les autres avec des linges; & celles-ci avec des lin- » ges rudes ou avec des linges doux.

» Ils ont encore diſtingué les frictions, par rapport » aux différens ſens dans leſquels elles ſe prati- » quoient; les unes ſe faiſoient de haut en bas, les » autres de bas en haut; les unes en ligne directe; » les autres en ligne oblique; les unes abſolument » en-travers, les autres un peu moins horiſontale- » ment; toutes différences qui leur ont paru ſi eſſen- » tielles à obſerver, qu'ils ont crû devoir les expo- » ſer par une figure qui eſt celle ci-jointe, & qui ſe » voit dans Galien *lib. II. de ſanitate.*

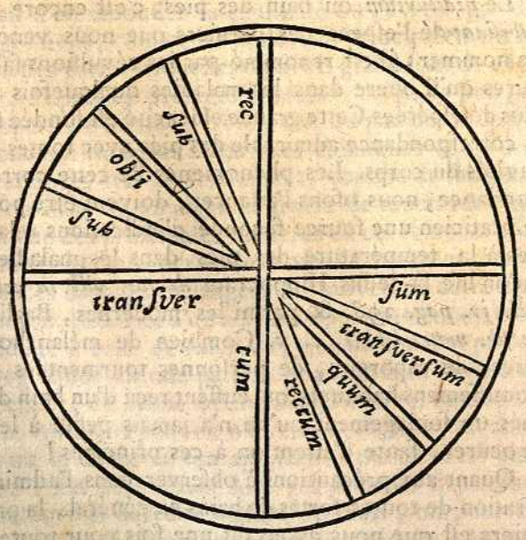

» Ce dernier prétend qu'en faiſant les frictions en » ces différens ſens, & les faiſant exactement, tou- » tes les fibles des muſcles s'en reſſentent. Quelques » médecins de ſon tems croyoient que la friction » qui ſe faiſoit tranſverſalement reſſerroit les par- » ties, & leur procuroit de la fermeté; que celle au- » contraire qui ſe faiſoit en ligne directe les raréfioit, » & les relachoit : mais Galien les accuſe en cela » d'ignorance.

» Pluſieurs ont voulu déterminer le nombre des » frictions qu'il falloit faire dans chaque maladie, » mais Celſe rejette cette penſée comme abſurde, & » remarque que c'eſt ſur les forces, ſur le ſexe & » ſur l'âge des malades que ce nombre doit ſe régler; » enſorte premierement que ſi le malade eſt bien » foible, c'eſt aſſez de cinquante frictions, & que » s'il a beaucoup de force, on en fait faire juſ- » qu'à deux cens; ſecondement, que ſi c'eſt une » femme, il en faut moins que ſi c'eſt un homme, » troiſiemement, que les enfans & les vieillards n'en » peuvent pas ſouffrir un auſſi grand nombre que les » perſonnes d'un âge médiocre.

» Notre auteur paſſe ici aux frictions qui ſont en » uſage chez les Egyptiens; ils font les unes avec les » mains enduites de ſéſame, les autres avec des lin- » ges cruds, & les autres avec des lambeaux d'étoffe » de poil de chevre (*on peut encore en faire avec de* » *l'amianthe*). Quant à celles qu'ils pratiquent avec » des linges, voici ce qu'ils obſervent; ils font » aſſeoir le malade dans un ſiege haut, & lui frottent » trois à quatre fois tout le devant du corps, com- » mencant par les piés, les jambes, les cuiſſes, con- » tinuant par le ventre & les côtés, & finiſſant par » le haut du tronc & par les bras, ſans excepter les » doigts qu'ils frottent avec un ſoin extrême les uns » après les autres. Après avoir ainſi paſſé en revue » tout le devant du corps, ils font étendre le malade » tout de ſon long, le ventre contre terre, & pro- » cedent de la même maniere à la friction de cette » partie du corps; la friction faite, ils en recommen- » cent d'autres avec l'étoffe de poil de chevre.

» Les Indiens orientaux employent les frictions » contre pluſieurs maladies, & principalement con- » tre une eſpece de paralyſie à laquelle ils ſont ſu- » jets, & qui leur cauſe un tremblement général de » tout le corps. Ce ſont des frictions fortes & dou- » loureuſes; ils ſe ſervent du même remede contre » une ſorte de convulſion qui leur eſt familiere, la- » quelle leur reſſerre tellement le goſier, qu'ils ne » peuvent ni boire, ni manger, & les emporte en » peu de jours, après leur avoir fait ſouffrir des tour- » mens inexplicables.

» Les Indiens occidentaux, & ſur-tout les Braſi- » liens, ne connoiſſent preſque d'autres remedes » que la friction contre les maladies chroniques; » ils commencent par froter tout le bas-ventre, ſi » la maladie eſt cauſée par des embarras dans cette » partie : mais ſi elle vient d'obſtructions qui ſoient » dans la tête ou dans la poitrine, ils pratiquent la » friction ſur tout le corps généralement, en y em- » ployant l'huile de tabac ou de camomille, dans » laquelle ils ont fait macérer un peu d'encens.

» Les dames d'Egypte, comme l'écrit Proſper » Alpinus, dans ſon livre *de medecinâ Egyptior. c. viij.* » ont recours à certaines frictions douces pour s'em- » pêcher de maigrir; l'auteur rapporte ſur le même » ſujet, l'uſage qui s'obſerve en certains endroits » d'Allemagne pour engraiſſer les cochons; on les » lave d'abord avec de l'eau, pour en attendrir la » peau, puis on leur fait pluſieurs frictions, *&c.*

M. Loelhoeffel donne encore la maniere dont il eſt d'avis qu'on adminiſtre les frictions dans les maladies qui dépendent d'une diſpoſition cacochimique; il veut en premier lieu qu'on faſſe la friction de tout le corps trois ou quatre fois par jour, & qu'on frotte principalement l'épine & le bas-ventre; en ſecond lieu que le malade, après avoir été frotté, porte une chemiſe de groſſe toile, & que cette chemiſe ait été paſſée à la fumée de quelques herbes ou de quelques gommes aromatiques; il croit que la friction peut

ſuppléer quelquefois à la ſaignée pour donner certaines déterminations au ſang ; pour cela on fait des frictions ou de la tête aux piés, ou des piés à la tête, ſoit directement, ſoit obliquement. Les frictions tranſverſales peuvent encore ſervir à rappeller le ſang d'une partie ſur une autre, ſelon la partie où on les commence, & celle où on les finit, *&c.*

Les frictions conviennent dans l'hydropiſie, l'anaſarque, le rachitis, l'épilepſie, les maux de tête, *&c.* Elles ſont propres ſur-tout à rétablir la diſtribution du ſuc nourricier dans les corps maigres & exténués; en redreſſant ou érigeant, pour ainſi dire, le ſyſtême des nerfs, & par une ſuite de cette érection dilatant les vaiſſeaux & les cellules du tiſſu muqueux; c'eſt Hippocrate qui nous l'apprend en ces termes, *quæ naturâ ſolida ſunt dum fricantur in ſe coguntur, cava verò angeſcunt.* Voyez *de rat. vict. in acutiſ. lib. II. ſect. iv. pag. 364.* Du reſte, ce ſont toujours à-peu-près les mêmes précautions dans l'adminiſtration de ces remedes que dans l'adminiſtration des autres.

En conſidérant ainſi les frictions par le frottement irritant procuré aux ſolides, il ſemble qu'on pourroit y joindre les promenades circulaires, droites, obliques, les geſtations, & autres ſecours de la gymnaſtique mis en uſage par les anciens, pour procurer des révulſions favorables.

L'électricité, en l'adoptant avec le degré de certitude & de vraiſſemblance que peut lui donner ce qu'on a dit juſqu'ici des guériſons opérées par ce moyen, mérite d'être déſignée dans cette claſſe. *Voy.* ELECTRICITÉ, *Médecine.*

Des dropaces. Les dropaces & les différentes compoſitions de ces remedes qu'on trouve chez les auteurs, ſont des épiſpaſtiques un peu plus forts que ceux de la claſſe précédente. On les emploie dans les vomiſſemens habituels, les digeſtions pareſſeuſes, le flux cæliaque, les paralyſies, & généralement dans toutes les maladies où peuvent convenir les ſynapiſmes que nous avons dit qu'ils précédoient conjointement avec les rubéfians proprement dits. Le dropace a néanmoins cela de particulier qu'on le réapplique quelquefois après le ſinapiſme.

Ces remedes ſont confondus par les autres avec les pications & les pſylothres.

Le tondre & le raſer ſont encore des épiſpaſtiques de cette claſſe. Les anciens les employoient très-ſouvent dans la vue d'augmenter la tranſpiration de la tête, ou d'en attirer les humeurs en-dehors ; dans beaucoup de cas ils regardoient comme un remede très-puiſſant de faire raſer la tête à contrepoil. *Voyez* dans Oribaſe, *de tonſura & de raſione, c. xv.* quelques-uns veulent encore qu'on raſe la tête dans la phrénéſie: mais tous les auteurs ne ſont pas d'accord ſur ce point. *Voyez* dans Foreſtus, *l. II. pag. 408.* on peut juger de l'impreſſion de ce remede ſur les tégumens de la tête par la chaleur, le coloris de ſanté & l'embonpoint momentané du viſage qui arrive à bien des perſonnes, immédiatement après s'être fait faire la barbe.

On raſoit anciennement les parties pour les préparer à l'opération des topiques tels que les emplâtres, les fomentations, les ventouſes, *&c.* On raſe encore la tête dans les ophtalmies, & avant de ſcarifier.

Le raſer de la tête mérite des conſidérations particulieres dans certaines maladies, en ce que quelques auteurs ont obſervé que ce remede portoit ſur la veſſie.

L'avulſion des poils des aiſſelles & de la levre ſupérieure dans quelques cas, peut encore être rangée parmi les épiſpaſtiques de cette claſſe.

Des ſinapiſmes. Ces remedes, ou du-moins les compoſitions qui portent le nom de *ſinapiſmes*, ont été pour les anciens, ce que ſont pour les modernes les *véſicatoires* proprement dits, ou emplâtres *véſicatoires*, que nous trouverons à la fin de cette claſſe; leur vertu eſt réellement *véſicatoire*, c'eſt-à-dire, âcre & piquante au point d'exciter quelquefois aſſez promptement des veſſies ſur la peau. *Voyez* SINAPISME.

Les anciens, principalement Arætée, ont fait le plus grand uſage des ſinapiſmes dans un nombre infini de maladies.

On emploie ordinairement ces remedes dans les maladies ſoporeuſes, les vertiges, les céphalalgies, les ſyncopes, *&c. Voyez* dans Arætée *paſſim*; & on les applique ſur preſque tous les endroits du corps. Les méthodiques à l'exemple de Theſſalus appliquoient très-utilement encore les ſinapiſmes autour des ulceres provenant d'une cachexie dans la partie. *Voyez* Proſper Alpin. *de med. method.*

On peut rapporter au ſinapiſme tous les médicamens âcres, irritans, *&c.* donnés dans le deſſein de faire des révulſions des parties ſupérieures aux inférieures; tel eſt l'emplâtre diaſcordon ou fait des ails, les préparations avec des oignons, des figues ſeches, *&c.* appliqués ſur les jambes & aux autres parties du corps.

Les lavemens âcres & irritans appartiennent également au ſinapiſme ; car attendu la continuité de la cavité des inteſtins avec la ſurface du corps, on peut regarder ces derniers remedes comme topiques. Arætée les recommande pour faire révulſion de la tête vers le bas dans la phrénéſie. *Voyez c. de phrenetid.* Zacutus Luſitanus dit s'en être ſervi avec ſuccès dans la dyſſenterie. *Obſerv. 20. lib. II.*

Les illitions de l'anus avec des linimens âcres, ſont de ce nombre, de même que les glands ou ſuppoſitoires, quelques peſſaires : l'application de l'ail pur ſur ces parties, que tout le monde ſait être un ſtratageme uſité dans bien des occaſions pour ſe procurer la fievre, *&c.*

Les maſticatoires, les apophlegmatiſans, les collutoires piquans, âcres, les errhins, ſur-tout le tabac (qui par parentheſe ne ſauroit être un remede pour la plûpart de ceux qui ſans aucune incommodité ſe ſont condamnés à cette eſpece de véſicatoire continuel) ſont encore de cette claſſe.

Les urtications conviennent avec les ſinapiſmes par les rougeurs, les enflures, les demangeaiſons qu'elles excitent de même que par les autres effets ultérieurs; elles ſont quelquefois très efficaces dans les autres effets ultérieurs ; elles ſont quelquefois très-efficaces dans les apoplexies, les léthargies, *&c.* Celſe en recommande l'uſage dans la paralyſie, *voyez c. xxvij.* Arætée, dans la curation de la léthargie les employoit ſur les jambes. *Voyez* Arætée, *de curat. morb. acut. l. I. c. ij. de curat. letharg.* Elles peuvent encore être fort utiles dans les gales répercutées, *&c.* mais en général, il faut prendre garde de ne pas les employer ſur les articulations.

On pourroit joindre ici les remedes employés par les anciens ſous le nom d'*empaſma*, *empaſmata*, qui procuroient des ſortes démangeaiſons. *Voyez Oribas. med. collect. l. X. c. xxxj. Voyez* URTICATION.

Les flagellations & les verbérations de toutes eſpeces ; elles étoient anciennement très en uſage dans les amaigriſſemens, les maladies ſoporeuſes, & dans beaucoup d'autres cas. On pratiquoit cette opération avec de petites verges légerement enduites de quelque matiere qui aidât au ſtimulus du fouet, comme la poix, & on ceſſoit de frapper, lorſque les chairs commençoient à ſe tuméfier. Les anciens avoient pouſſé le rafinement ſur l'adminiſtration de ces remedes juſqu'à faire pluſieurs eſpeces de flagellations qui étoient autant de modes, autant de diminutifs de la flagellation proprement dite ; telle étoit

leur *epicrusis* ou *catacrusis*. Il y avoit même à Rome une ſorte de gens qui reviennent à nos bâteleurs ou à nos charlatans (*mangones*), qui faiſoient métier d'appliquer les flagellations ſur les enfans en charte, Galien nous en rapporte un exemple, *ad hunc modum*, dit-il, *mango quidam proximè nates pueri fame conſumptas, brevi anxit, percuſſu mediocri quotidie uſus, aut ſaltem alternis diebus.* Voyez *method. med. lib. XIV. c. xvj.* Pline nous apprend encore qu'on fouette utilement dans la rougeole avec des branches de ſureau. *Boa appellatur morbus papularum cum rubent corpora, ſambuci ramo verberantur.* Voyez *hiſtor. nat.* Ici peut également convenir l'expédient que propoſe Heurnius, dans la curation de la léthargie, *c. xj. de letharg. lib. de morbis capitis*, & qui conſiſte à enduire de miel le viſage du malade, pour l'expoſer enſuite à la piquure des abeilles, *quo roſtellis muſcæ flagellent :* à la vérité l'auteur ne déſigne que les gens de la campagne, *ruſtici*, ſur qui l'on puiſſe tenter ce remede.

Les titillations à la plante des piés trouvent encore place ici. On ſait qu'elles ſont quelquefois de puiſſans révulſifs dans les apoplexies, & autres maladies ſoporeuſes.

Les ligatures, ſont des épiſpaſtiques très-efficaces qui conviennent d'ailleurs avec les ſinapiſmes par les rougeurs, les inflammations ou enflures qu'elles occaſionnent. Oribaſe nous a conſervé la maniere dont on les appliquoit anciennement. « Nous prenons, » dit-il, des bandes un peu larges faites de laine ſimplement torſe, ou de quelqu'autre étoffe mieux » tiſſue & plus ſerrée, ou enfin nous y employons » les vieux habits, les étoffes uſées. Nous entourons » de ces bandes les extrémités, en ayant l'attention » de ne pas meurtrir les chairs, & de ſerrer mollement, de maniere pourtant que la ligature ſoit » ſerrée; ce qui ſe fera toujours bien ſi les bandes » ſont larges, & d'une étoffe douce : mais après la » ſeconde compreſſion, il faut ſerrer encore davantage; & il n'y a pas à craindre de bleſſer les chairs » qui ne ſeront jamais que comprimées. Le meilleur ſigne pour reconnoître que la compreſſion eſt » bien faite, c'eſt lorſque les chairs qui ſont autour » des parties comprimées, s'élevent & deviennent » rouges; alors en nous reglant ſur le battement des » vaiſſeaux, nous ſerrons de plus en plus, & prenons bien garde que les parties ne s'engourdiſſent, » & de ne point occaſionner de douleur. *Voyez med. collut. l. X. c. xviij.*

Les *ligatures* ſe varient ſuivant les maladies & l'intention du médecin; dans les hœmophtiſies, Aræte recommande de lier les piés au-deſſus des malléoles juſqu'au genou; & les mains, depuis tout le bras juſqu'au coude. *Voyez de curat. acut. morb. l. II. c. ij.* Dans la dyſſenterie, Aætius propoſe de lier fortement avec des bandes larges les bras du malade, à commencer depuis le haut de l'*humerus*, juſqu'à l'extrémité des doigts. *Voyez letr. III. ſerm. j. c. xlj.* Les méthodiques employoient les ligatures ſur les articulations, ſur les bras & les cuiſſes, dans la vûe de détourner le ſang dans les hémorrhagies. *Voyez* Proſper Alpin, *de med. method. l. XII. c. iv.* Eraſiſtrate eſt d'avis qu'en pareil cas on les faſſe aux aînes & aux aiſſelles. Celſe, & après lui le rabbin Moïſe, *5 aphor.* veulent que dans les céphalalgies, la tête ſoit promptement ſerrée avec des bandes. *Voyez* dans Mercurialis, *c. xvij. pag. 95. de affectibus capitis.*

Les *ligatures* s'emploient encore dans les léſions, ou abolitions de mémoire, dans beaucoup de vices des fonctions de l'eſtomac, & de quelques autres organes. Un homme ſur qui on avoit inutilement tenté pendant quinze jours, toutes ſortes de remedes pour lui arrêter le hoquet, fut enfin guéri en lui ſerrant fortement les hypocondres & l'eſtomac avec une ſerviette. *Voyez* Aquitan. *miner. aq. pag.* 23. Les ligatures ſeroient donc encore des eſpeces de toniques?

Les *ligatures*, ou liens doloriſiques, n'ont pas moins de ſuccès lorſqu'il s'agit des révulſions dans les hémorrhagies, ou dans le flux immodéré de quelques autres humeurs. Foreſtus rapporte là-deſſus une obſervation qui paroîtra d'autant plus ſinguliere que le remede, à ce qu'il prétend, fut enſeigné par une femme. C'eſt à l'occaſion d'un flux de ſemence chez quelque noble. *Quando dormitum ibat nobilis, ligabat filum vel chordulam ad collum, quæ chordula deſcendebat uſque ad collum virgæ, & cum ea virgam ligabat, non multum ſtringendo; & quando in ſomno inflabatur & erigebatur membrum, propter ligaturam illius chordulæ dolorem virgæ incurrebat, & ſic excitabatur ut ſemen in ſomno non rejiceret, & ita fuit curatus.* Voyez *de penis ac virgæ vitiis, l. XXVI. obſer. 17.* On peut rapporter ici les ligatures au prépuce, pratiquées par les méthodiques. *Voyez* Proſper Alpin, *de med. method. l. XII. c. iv.* les *diſtorſions des doigts*, & généralement tous les doloriſiques employés à titre d'*épipaſtiques* ou *attirans.*

Les *ventouſes*, elles élevent la peau en tumeur, & y occaſionnent des veſſies ſi on les laiſſe trop ſéjourner ſur la partie. Ce ſont de puiſſans épipaſtiques dans l'apoplexie, la frénéſie, les cardialgies & pluſieurs autres maladies. *Voyez* VENTOUSES, (*Médecine.*)

Les *ſuctions*, *ſuctus*, ſont encore miſes par quelques auteurs, au nombre des épiſpaſtiques; tels ſont les ſuçons de toute eſpece, la pratique des Pſylles & des Marſes pour attirer au-dehors le venin des plaies. Quelques auteurs y joignent les extractions de l'air, du pus & autres matieres qui peuvent être contenues dans des cavités du corps, par le moyen des ſeringues, des ſoufflets, *&c.* dont on voit que les effets ſont purement méchaniques. *Voyez* Mercatus, *l. II. de rect. præſid art. med. uſu, l. II. c. viij. Voyez* SUCTION, (*Médec.*)

Les *ſangſues* peuvent être regardées comme des eſpeces de ventouſes, elles ſont révulſives par le ſtimulus de leur morſure ou de leur ſuction; elles procurent en même tems des dérivations très-utiles. Zacutus Luſitanus parle d'une femme qui étant tombée dans une violente épilepſie, à la ſuite d'un accouchement laborieux, qui avoit été ſuivi d'une ſuppreſſion des regles, fut guérie par l'application de trois ſangſues à la vulve. *Voyez page 6. obſ. 26.* On a vu depuis quelques exemples de guériſons de cette nature. Les ſangſues appliquées à la marge de l'anus, font encore beaucoup de bien dans la ſuppreſſion du flux hémorrhoïdal. *Voyez* SANGSUE.

Les *véſicatoires proprement dits*, ou *les emplâtres véſicatoires.* Voici les premiers épiſpaſtiques modernes, ceux qu'il arrive aſſez ſouvent à nos praticiens d'employer, & dont on ne fait peut-être pas toujours aſſez d'uſage. Ce que nous avons dit juſqu'à préſent des autres *véſicatoires* en particulier, ne pouvant être regardé, par l'oubli où la plupart de ces remedes ſont tombés, que comme un hiſtorique acceſſoire de l'expoſition de ceux-ci, nous devons donc étendre cette expoſition à tous les détails qui peuvent intéreſſer la partie de ces remedes la plus eſſentiellement utile à connoître, c'eſt-à-dire la partie qui concerne la pratique; c'eſt ce que nous allons tâcher de faire en rapprochant & abrégeant, le plus qu'il ſe pourra, les faits qui autrement nous meneroient trop au-delà des bornes déjà aſſez étendues de cet article.

Nous avons obſervé au commencement, que le nom de *véſicatoire* n'étoit pas bien ancien. Rolfinck eſt, ſi je ne me trompe, le premier ou un des premiers qui s'en ſoient ſervis pour déſigner cette eſpece particuliere d'*épiſpaſtique.* Mais l'uſage de ces remedes

medes a une date plus ancienne; elle peut ſe rapporter au tems d'Archigene, qui comme on le voit par un fragment qu'on trouve ſous ſon nom dans Aetius, a très-parfaitement connu les *véſicatoires* avec cantharides. « Nous nous ſervons, dit Archigene, dans » ce fragment, d'un cataplaſme où entrent les can- » tharides, lequel fait des merveilles toutes les fois » que par des petits ulceres qu'il excite, il coule pen- » dant long-tems de la ſanie ». *Voyez* Aetius, *tetr. ſerm. ij. ch. l.* Arætée, & quelques autres, ont encore fait uſage des mêmes remedes dans leur pratique. A l'égard d'Hippocrate qui a parlé de ces inſectes ou mouches, comme propres à des médicamens internes, & qui d'ailleurs les employoit dans quelques peſſaires; il ne paroît pas qu'il leur ait connu la propriété d'être *véſicatoires* au-dehors. Cette introduction des cantharides dans les épiſpaſtiques ne changea pourtant rien à la dénomination de *ſinapiſme* que les anciens leur ont toujours conſervée, à l'exception de quelques auteurs, comme Dioſcoride, Alexandre de Tralles, *&c.* qui ont quelquefois donné à cette ſorte de ſinapiſmes le nom de διαναντηριδων, *diacantharidon*. Rien n'empêche donc qu'on ne rapporte aux *véſicatoires proprement dits*, la plupart des choſes de pratique qu'on trouve ſur les *véſicatoires* anciens avec addition de cantharides.

Les *véſicatoires* que nous employons aujourd'hui ſont formés d'un emplâtre dont la compoſition eſt variée dans preſque tous les auteurs, mais ſur laquelle on peut s'en tenir à la formule ſuivante, qu'on trouve dans la pharmacopée de Paris, ſous le titre d'*emplâtre épiſpaſtique*, ſavoir, prenez de poudre de cantharide, quatre onces, de poudre d'euphorbe quatre dragmes, de la poix de Bourgogne, & de térébenthine, de chacun ſix onces, de cire jaune deux onces; faites fondre la cire, la térébenthine, & la poix, & après les avoir retirés du feu, mêlez-y les poudres en remuant juſqu'à ce que le tout ſoit réduit en conſiſtence d'emplâtre. Il eſt encore fait mention dans le même livre d'une pâte épiſpaſtique employée comme *véſicatoire*, & qui eſt compoſée, ſavoir, de levain très-fort deux onces, de poudre de cantharides, trois dragmes; mêlangez le tout enſemble pour en faire un emplâtre. Cette derniere compoſition eſt plus foible que la précédente : mais on peut y ſuppléer en augmentant la doſe de la poudre des cantharides; cette augmentation eſt même très-utile dans toutes les compoſitions des *véſicatoires*, lorſqu'on veut obtenir un effet plus prompt de l'adminiſtration de ces remedes, & elle n'exige que l'attention de veiller, s'il eſt permis d'ainſi parler, le *véſicatoire*, pour que ſon action n'aille pas trop loin. On peut encore ajouter l'euphorbe aux cantharides, ainſi que le recommande Riviere, pour donner plus d'activité aux *véſicatoires*. La précaution de n'employer que le tronc des cantharides, c'eſt-à-dire, d'en rejetter les piés & les ailes, ſuivant le précepte d'Hippocrate, ne paroît pas fondée; auſſi la plûpart des modernes emploient-ils le corps entier de ces inſectes, ſans qu'il en réſulte aucun inconvénient.

L'effet des cantharides eſt éminemment actif ou propre au corps vivant; car elles n'agiſſent point ſur les cadavres. « Les *véſicatoires*, dit le célebre auteur des *recherches ſur le pouls*, « donnent une ſe- » couſſe générale au genre nerveux; ils excitent » une diſpoſition inflammatoire; ils fixent le cou- » rant des humeurs & les traînées irrégulieres des » oſcillations; ils donnent du reſſort à tout le pa- » renchime des parties dans leſquelles ſéjourne le » ſuc nourricier, *&c.* » *Voyez page 307. des recherches.* Tous ces effets ſe déduiſent naturellement de la théorie que nous avons déjà expoſée. Baglivi a donné ſur cette matiere un ouvrage qui ne ſauroit être trop étudié; l'auteur y dit, entre autres choſes, que lorſque dans la pleuréſie la difficulté de cracher & de reſpirer ſurviennent, il convient d'appliquer ſans différer des *véſicatoires* aux jambes. Il aſſure que d'un grand nombre de malades qu'il a vu traiter par cette méthode dans un fameux hôpital d'Italie, il en eſt peu qui ſoient morts. A une expérience détaillée qui porte par-tout l'empreinte de la vérité & de la candeur, Baglivi a l'avantage de joindre la dialectique la plus forte qu'il dérive de quelques paſſages du pere de la Médecine, principalement de celui-ci. « Dans les maladies de poitrine, les tumeurs » qui ſurviennent aux jambes ſont d'un bon ſigne, » & il ne peut rien arriver de plus favorable, ſur- » tout ſi cela ſe fait après un changement dans les » crachats ». *In pulmoniis quicumque tumores fiunt ad crura boni, nec potuit aliud quidquam melius accidere, præſertim ſi mutato ſputo ſic appareant.*, liv. II. prognoſt. 67. Le génie de la nature conduiſoit donc ici Baglivi, comme nous avons vu qu'il avoit conduit Hippocrate dans la découverte & l'emploi de la plûpart des remedes épiſpaſtiques. Il eſt encore un fait d'obſervation que Baglivi ajoute comme un complément de preuves à tout ce qu'il dit pour établir l'excellence de ſa pratique; c'eſt qu'après l'application des *véſicatoires*, il a toujours vu les cours de ventre s'arrêter au grand ſoulagement des malades; ce qui eſt également conforme à ce que nous apprend Hippocrate, « que les cours de ventre qui ſurviennent » dans les pleuréſies ſont preſque toujours funeſtes; » car les crachats en ſont ſupprimés, la difficulté de » reſpirer en eſt augmentée, & le malade après peu » de jours ou meurt, ou tombe dans une maladie » chronique ».

Sur toutes ces raiſons, l'illuſtre italien conclut très-à-propos contre ceux qui emploient ſans ménagement les purgatifs dans le commencement des pleuréſies : *hinc clarè patet*, dit-il, *quantùm à veritate aberrent, qui prætextu mineralionis cachochymiæ vel aliarum hujuſmodi nugarum, ſtatim in principio pleuritidum purgantia exhibent tanto ægrorum detrimento*, page 656. chap. iij. *de commod. ab uſu veſicantium.* On peut ajouter à ces témoignages de Baglivi ſur les avantages de l'adminiſtration des *véſicatoires* dans les maladies de poitrine, celui de Willis qui s'eſt également exercé ſur le même ſujet, & qui ſe cite lui-même dans ſon ouvrage, pour n'avoir jamais trouvé de plus grand ſoulagement à une toux violente qui le tourmentoit habituellement, que l'application des *véſicatoires*. Voici ſes propres paroles : *fateor me ſæpius tuſſi immani cum ſputo copioſo & craſſo, (cui originaliter ſum obnoxius) correptum, a nullo alio remedio plus quam a veſicatoriis juvamen recepiſſe; itaque ſoleo dum iſte affectus urget, 1°. ſuper vertebras cervicis, dein ulcuſculis ibi ſanatis infrà aures, ac poſteà ſi opus videbitur ſuper hæmoplatea medicamina, ἐφιλκυόμενα, applicare.* Vide *ſect. 3. cap. iij. de veſicatoriis.*

Outre les effets généraux dont nous avons parlé, les *véſicatoires* influent ſingulierement ſur les pouls; (*voyez recherches ſur le pouls, page 348.*) on le trouve ordinairement toujours plus dur qu'auparavant peu de tems après l'application des *véſicatoires*; c'eſt une obſervation qu'avoit déjà fait Baglivi; mais il ſe développe ſenſiblement quelques heures après, & c'eſt ordinairement un heureux préſage. L'application de ces remedes entraîne ſouvent encore des ſoubreſauts des tendons, des mouvemens convulſifs dans les membres, des ſueurs copieuſes, des ardeurs d'urine, des piſſemens de ſang, *&c.* (*Voyez* Baglivi, *parag. iij. de uſu & abuſu veſicantium, pag. 653.*) On obſerve également que ces remedes affectent quelquefois la veſſie : les anciens faiſoient prendre en conſéquence du lait aux malades afin de les prémunir contre cet accident; & quelques modernes ſui-

vent encore cette pratique. (*Voyez* Huxam, *eſſai ſur les fiévres*) mais on préfere plus communément le camphre. Il eſt encore des diſpoſitions dans les ſujets relatives peut-être encore au tems de la maladie qui peuvent varier les effets de ces remedes ; nous ne ſaurions mieux le prouver que par le morceau ſuivant de l'hiſtoire des maladies qui regnerent en 1700 à Breſlau, conſignée dans les actes des érudits de l'année 1701, *de ophtalmia hoc aiunt, quod membrum collegii hujus digniſſimum appoſito circà aurem ſiniſtram in loco oculo affecto vicino, VESICATORIO, duplex damnum percepit ; quam primùm cantharides virtutem ſuam exercuiſſent, ſaporem in ore ſentire ſibi viſus eſt xibetho analogum, qui, quoad veſicatoria eodem in loco relinquebantur, perdurabat, & nauſeam creabat ; dolor in dies, imò horas ſingulas, veſicis humorem plorantibus, exacerbebatur, & lippitudo adeò augebatur ut ſingulis momentis oculus aquam ſtillaret. Quâ re permotus veſicantia poſt triduum ex eo loco in pedem ſiniſtrum transferebat, ex quo duplex iterum enaſcebatur obſervatio, quod intra nicthemeri ſpatium, veſica emplaſtro etiam fortiſſimo, vix excitari potuerit propter ſerum ad ſuperiora verſum ; quod quamprimùm veſicæ in pede ſtillare incipiebant in momento quaſi dolor oculi remitteret.* A l'égard du panſement des *véſicatoires*, *voyez* VÉSICATOIRES, *Chirurgie.*

En général, les *véſicatoires* s'emploient utilement (outre les maladies de poitrine dont nous avons déja parlé) contre les douleurs de tête, les ophthalmies, les fluxions ſur les dents, ſur les oreilles, l'épilepſie, la catalepſie, les phrénéſies ſymptomatiques, les petites véroles dont l'éruption eſt lente & difficile, dans les fievres pourpreuſes, dans les douleurs rhumatiſmales, les douleurs ſciatiques, dans la goutte, *&c.* Ils ſont encore bons dans les fievres peſtilencielles, quoique quelques auteurs ne les approuvent pas dans ces maladies. *Voyez* Proſper Alpin, *de medicina méthodica.*

Riviere les recommande beaucoup dans ces dernieres fievres, de même que dans les malignes, & il ne ſe borne pas à un ſeul *véſicatoire*, mais il veut qu'on en mette juſqu'à cinq à la fois ſur différentes parties du corps. *Voyez de febribus, ſect. iij. caput j.* Dans quelques douleurs de tête ou d'oreilles, ces remedes ont encore l'avantage de pouvoir être appliqués ſans nuire à la coction & à la ſuppuration des matieres comme le font les ſaignées, qui dans un pareil cas furent funeſtes à l'homme d'Halicarnaſſe dont parle Hippocrate. Enfin, dans tous les cas où l'on a les ſolides à revivifier, pour ainſi dire, à remonter toute la machine, à en évacuer les ſéroſités épanchées qui ſont trop éloignées des couloirs, ou qui ne peuvent pas y être pouſſées par des ſolides qui ont perdu leur reſſort, que le pouls eſt foible & intermittent, les *véſicatoires* peuvent faire beaucoup de bien.

Ils ſont également utiles pour procurer des révulſions très-favorables dans quelques maladies chirurgicales. Celſe dit que lorſque l'humeur formant le cal dans les fractures eſt trop copieuſe, il convient d'appliquer au membre oppoſé un *ſinapiſme*, c'eſt-à-dire, un *véſicatoire*, pour y attirer une partie de cette humeur. *Voyez liv. VIII. chap. x.*

On applique les *véſicatoires* à-peu-près ſur toutes les parties du corps, en évitant de les placer ſur les organes délicats. Les Anglois les prodiguent ordinairement, ils en couvrent quelquefois toute la tête; quelques autres médecins de cette nation appliquent ces remedes ſur le côté même de la douleur dans les pleuréſies, & ils y employent un *véſicatoire* de la largeur de la main. M. Pringle ajoute même que ſi *on l'applique à tout autre endroit, il peut augmenter la maladie, mais en agiſſant directement ſur la partie, il réſoud l'obſtruction & écarte par-là la fievre.* Voyez *malad. des armées, tom. I. pag.* 222. Voilà une aſſertion qui n'eſt pas tout-à-fait conforme à celle de Baglivi, & que nous laiſſons à diſcuter aux praticiens ; il paroît cependant vraiſſemblable que la fievre générale qu'excitent les *véſicatoires* peut atteindre de partout les obſtructions dont parle M. Pringle, principalement quand l'application du remede ſe fait ſur des parties qui correſpondent à l'organe affecté ; or la correſpondance des extrémités avec la poitrine eſt tous les jours confirmée dans la pratique par des enflures aux jambes dans les pleuréſies, les péripneumonies, les phthiſies, *&c.* Il ſemble d'ailleurs que cette derniere méthode fait moins de violence à la nature, qu'il eſt toujours prudent & utile de ſuivre & de ménager ; on ne voit donc pas comment elle pourroit augmenter la maladie, ſans parler de l'écartement de la fievre, que M. Pringle paroît avoir à cœur, & dont beaucoup de grands médecins croyent la préſence néceſſaire, au moins durant quelque tems, pour la coction des matieres & leur expectoration.

Les contre-indications de l'application des *véſicatoires* ſont les bleſſures à la tête, accompagnées de vomiſſemens & de la perte des ſens, la préſence ou la menace des convulſions, le délire, la fievre aiguë, l'état de groſſeſſe, l'écoulement des menſtrues, *&c.* certains tempéramens chauds & ardens. *Voyez* Baglivi, *cap. ij. §. 2. de uſu & abuſu veſicant.* Baglivi ajoute les climats chauds, comme ceux de Rome, mais il paroît que cette crainte eſt vaine ; il n'y a dans ce cas qu'à modérer la doſe des cantharides. C'eſt avec cette précaution qu'on les emploietous les jours dans quelques provinces méridionales du royaume où les chaleurs ne ſont guere moins vives qu'en Italie. Outre ces cas indiqués par Baglivi dans les maladies de poitrine qui ſe manifeſtent par une douleur fixe & une eſpece d'engourdiſſement, les *véſicatoires* ſont mortels ſuivant Hippocrate, *dolor in pectore fixus cum torpore malum denuntiat ; hi ſi ſubortâ febre exeſtuant, celeriter mortem oppetunt.* Voyez *prædictor. lib. I. ſect. ij.* Les *véſicatoires* ſont encore contre-indiqués dans les hydropiſies avec infiltration de tout le tiſſu cellulaire, par le riſque que les ulceres produits par ces remedes ne tournent en gangrene. Il faut autant qu'on le peut ne pas attendre l'extrémité pour employer les *véſicatoires* dans quelques maladies aiguës ; il faut ſurtout ne pas les appliquer ſans avoir préalablement conſulté pluſieurs ſymptomes qui doivent décider ſur le choix de la partie où doit ſe faire cette application. Il eſt par exemple de la derniere importance de regarder aux hypocondres ; *Voyez* là-deſſus Hippocrate, *pædict. lib. I. ſect. ij.* de pareilles négligences, lorſqu'elles arrivent, deshonorent l'art & l'ouvrier ; c'eſt la marque la plus complette du vuide & du faux des médecines routinieres.

Des cauſtiques. Les *cauſtiques* compoſent la claſſe des épiſpaſtiques les plus actifs, & dont les effets ſont le plus marqués. *Voyez* CAUSTIQUE, *Chimie & Médecine.*

Les fonticules ou *cauteres.* Ces épiſpaſtiques ſont du nombre de ceux dont nous avons dit que les effets étoient mixtes par la raiſon qu'ils évacuent les matieres féreuſes contenues dans le tiſſu cellulaire, par une dérivation méchanique, aidée d'un petit ſtimulus dans les nerfs qui favoriſe cette évacuation. Vanhelmont, qui avec ſon enthouſiaſme ordinaire a déclamé *debacahatus*, comme le dit M. de Vanſwieuten contre les *cauteres*, apporte des raiſons qui méritent qu'on prenne la peine de les lire. Il prétend qu'on ſe trompe ridiculement de prendre pour un écoulement de la matiere morbifique le peu de ſéroſité ou de ſanie que fournit un *cautere* dans les maladies chroniques ; que cette ſéroſité n'eſt qu'une

petite portion de lymphe nutritive portée au fonticule, où elle se mêle à d'autres sucs, s'épaissit & s'altere avec eux par le séjour & la chaleur, *&c.* Que lui Vanhelmont a fait fermer ou cicatriser plus de mille *cauteres*, sans qu'il en soit arrivé le moindre mal : (*voyez* Vanhelmont, *de cauterio*, pag. 237.) ces prétentions peuvent être outrées, mais du moins doivent-elles engager le médecin à ne pas ordonner légerement ces sortes de remedes. Il est toujours vrai cependant que les *cauteres* font quelquefois beaucoup de bien, surtout dans certaines maladies séreuses de la tête. *Voyez* Charles Pison, *de morb. cap. ij. colluvie serosa.* L'exemple de personnes guéries par des *fonticules* ouverts *sponte* aux aînes, ont fait dire à beaucoup d'auteurs très-célebres que ces remedes étoient utiles dans la vérole. *Voy.* Zacutus Lusitanus, *lib. II. obs. 131.* qui parle d'une pareille guérison opérée par ces *fonticules* spontanés aux aînes. *Voyez* encore Cappivacius *de lue venerea.* Mercatus *de eodem morbo*, *lib. I. & lib. II. cap. j.*

Les effets des *fonticules* sont lents & longs ; ils conviennent à plusieurs maladies, comme les douleurs sciatiques, la goutte, les rhumatismes, *&c.* quant à la maniere d'appliquer ces remedes, *voyez* FONTICULE, *Chirurgie.* Mercatus observe à ce propos qu'il ne convient pas d'ouvrir des *cauteres* sur le haut de la cuisse lorsque la douleur isciatique vient d'une congestion de sang veineux, mais bien lorsqu'elle est produite par un engorgement de *mucus* ou de serum dans l'articulation devenue foible. *Voyez de nectlo pra. art. med. usu*, *lib. I.*

Les setons. Ces épispastiques sont plus efficaces que les fonticules ; ils produisent des dérivations considérables dans beaucoup de maladies de tête : des grands praticiens les ont employés avec beaucoup de succès contre des ophtalmies rebelles, il en est même, comme Charles Pison, *tom. I. de curandis & cognoscendis morbis*, qui approuvent les setons au scrotum dans l'hydropisie, à l'imitation d'Hippocrate qui faisoit faire des incisions dans la même maladie à ces parties, & frotter les incisions avec du sel. On se sert utilement dans quelques provinces contre les surdités, les maux d'oreilles, les migraines & autres maladies de la tête, d'une espece de seton qui consiste en un petit brin de *timœlea* ou garou qu'on passe dans un trou de l'oreille qui a été percée à cet effet. On laisse ce brin de *timœlea* ainsi lardé dans le bout de l'oreille, & la causticité de ce petit morceau de bois procure un écoulement salutaire qu'on entretient aussi long-tems qu'il en est besoin ; du reste ce dernier remede se rapporte presque entiérement à celui dont parle Columelle, & que cet auteur propose contre les maladies pestilencielles des bestiaux. *Voyez* d'ailleurs SETON.

Les *ustions*. Ce sont les plus violens & les plus prompts épispastiques ; il est étonnant combien les anciens en ont fait usage dans la plûpart des maladies. *Voyez* USTION, *Méd.* On peut joindre ici le *moxa* ou le duvet d'armoise, employés dans les *ustions* par quelques nations étrangeres, *voyez* MOXA & la poudre à canon enflammée sur les parties. La maniere de se guérir des engelures en les exposant à un feu vif, peut encore passer pour une espece d'*ustion.*

L'*acupuncture*. C'est une sorte d'épispastique très en usage au Japon & à la Chine, & que les peuples de ce pays substituent à la saignée. Cet article ayant été oublié, nous tâcherons de rappeller ici tout ce qu'il y a de plus intéressant dans cette méthode. L'acupuncture consiste à faire sur tout le corps quantité de petites plaies au moyen d'instrumens pointus dont on pique toute l'habitude du corps, en les enfonçant assez avant dans les chairs. Le docteur Guillaume Then-Rhine a donné à la suite d'une dissertation sur la goutte, imprimée à Londres en 1683, une espece de tableau de cette opération avec les instrumens qu'on y emploie ; voici à-peu-près ce qu'en dit le journal des Savans du mois de Mars de l'année 1684. « On pique presque toutes les parties du corps dans » un nombre infini de maladies qu'il est inutile de détailler ici ; la constitution de ces parties n'est pas » moins la regle de la maniere dont on doit faire » cette piquure, que de la profondeur qu'il faut observer ; ainsi l'on pique moins avant les parties nerveuses, & l'on enfonce davantage dans celles qui » sont charnues. Les personnes foibles doivent être » piquées au ventre, & les robustes au dos ; quelquefois l'on ne fait simplement qu'enfoncer l'aiguille, souvent on la tourne entre les doigts pour » la faire entrer avec moins de douleur ; & dans » quelques autres rencontres l'on frappe doucement » avec une espece de petit marteau d'ivoire, d'ébene, ou de quelqu'autre matiere un peu dure, *voyez* » la *fig. 1.* on tient l'aiguille l'espace de trente respirations, qui est une maniere de compter usitée par » les Médecins de ce pays ; mais si le malade ne le » peut supporter, on la retire d'abord & on la renfonce une seconde fois, & même plusieurs autres » si c'est un mal opiniâtre. Ce qu'ils observent encore, est que le malade soit à jeun lors de cette » opération ; l'aiguille sur-tout doit être d'or ou du- » moins d'argent, & jamais d'aucun autre métal ; & » pour s'en servir utilement dans toutes les occasions, » il faut qu'elle soit fort aiguë, ronde, longue, & » tournée en vis le long du manche, comme la figure le représente, *voyez* la *fig.* 2. voyez encore » sur cette opération Kœmpfer, *in amœn. exot.* »

Fig. 1.

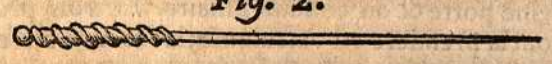

Fig. 2.

L'effet de ces piquures est de former plusieurs noyaux inflammatoires, de réveiller les nerfs du tissu muqueux ou cellulaire qui se trouvent engourdis, & de déterminer au moyen de cette irritation donnée à la peau les oscillations nerveuses vers cet organe, lesquelles y entraînent quelquefois des dépôts critiques, *&c.* Zacutus Lusitanus rapporte, que dans le royaume du Pérou & en Afrique, on pique les parties avec des couteaux brûlans & pointus dans les stupeurs ou engourdissemens des membres ; l'auteur dit même avoir guéri de cette maniere un jeune homme, voyez *l. I. pag. 231.* on pourroit joindre à cet exemple ce que Valesius raconte d'un médecin qui guérit un seigneur apoplectique, dont les veines ne se trouverent point assez apparentes pour qu'on pût le saigner, en lui faisant appliquer des sangsues sur presque toute l'habitude du corps, *voyez* dans Foreſtus, *p.* 23.

La saignée. Elle ne produit ordinairement que des dérivations locales ; cependant elle est quelquefois accompagnée de phénomenes qui peuvent la faire regarder comme révulsive, sans doute que pour lors ces phénomenes sont dûs au *stimulus* que cause la piquure de la lancette : par exemple, Baillou, *tom. III. lib. paradicmatum*, *pag. 437.* raconte qu'un médecin de Marseille ayant, selon la méthode des anciens, fait ouvrir la veine entre le doigt annulaire & le petit doigt à un homme qui avoit la fievre quarte, cet homme fut guéri par cette saignée, mais qu'il en eut durant une année entiere sa main comme livide. *V.* SAIGNÉE.

Il en est de même des *scarifications* proprement di-

tes, c'eſt-à-dire de celles qui ſont pratiquées par quelques peuples, comme les Egyptiens, & qu'on ne fait qu'après avoir frictionné la partie; il eſt évident que ces remedes ſont des *épiſpaſtiques* dont l'effet eſt combiné de l'*actif* & du *mixte*. *Voyez* SCARIFICATIONS.

Tels ſont les différens objets qui compoſent le tableau de la médecine *épiſpaſtique* & dans lequel, ſuivant quelques auteurs, pourroient encore entrer pluſieurs autres eſpeces de remedes, comme les ceintures de *burſa paſtoris* ou de feuilles d'ellebore noir, qui portées ſur la chair nue arrêtent les hémorrhoïdes, au rapport de Theop. Bonnet, *de med. ſeptentr. collat.* les décoctions de dictamne, qui priſes intérieurement, paſſent pour avoir la vertu de pouſſer au-dehors les corps étrangers implantés dans la ſubſtance des parties, *&c. Article de M. H. FOUQUET, doct. en Médecine, de la faculté de Montpellier.*

VÉSICULE, ſ. f. *en Anatomie*, eſt un diminutif de veſſie, & ſignifie une petite *veſſie*. *Voyez* VESSIE & VESSIE URINAIRE.

Les poumons ſont compoſés de *véſicules* ou de lobules veſſiculaires qui reçoivent l'air par les bronches, & non pas ſeulement l'air, mais auſſi la pouſſiere, *&c. Voyez* LOBULE & POUMONS.

Il y a dans le corps différentes parties qui portent ce nom.

VÉSICULE *du fiel*, *veſicula fellis* ou *ciſtula fellis*, eſt un vaiſſeau oval & membraneux qui reſſemble à une poire par ſa figure & par ſon volume, & qui eſt ſitué dans la partie concave du foie. *Voyez* FOIE.

Elle eſt adhérente au foie par ſes membranes dont l'externe lui eſt commune avec le foie. La partie inférieure qui pend hors du foie, eſt poſée ſur le pylore ou orifice inférieur de l'eſtomac.

On reconnoît ordinairement cinq membranes à la *véſicule du fiel*; une externe ou commune qui vient du péritoine; une interne du côté que la *véſicule* eſt adhérente au foie, & qui vient de la capſule de la veine porte & du conduit biliaire. Et trois propres dont la premiere eſt vaſculeuſe; la ſeconde muſculaire, & la troiſieme glanduleuſe.

Mais le docteur Drake ayant examiné au microſcope un morceau d'une *véſicule du fiel* deſſéchée, a trouvé que cette exacte diſtinction de membranes étoit peu fondée; les différens ordres de fibres des différentes membranes, paroiſſant n'être autre choſe qu'un entrelacement infini de vaiſſeaux diverſement ramifiés.

On diſtingue ordinairement à la *véſicule du fiel* un *fond* qui eſt la partie la plus large, & un *col*, qui eſt la plus étroite.

Le col de la *véſicule du fiel* forme un allongement qui ſe termine par un canal nommé *conduit cyſtique* ou *biliaire*, lequel environ à deux pouces de diſtance de la *véſicule*, ſe joint au conduit hépatique; & tous deux ainſi réunis forment le conduit commun. *Voyez* CONDUIT, *&c.*

L'uſage de la *véſicule du fiel* eſt de recevoir la bile après qu'elle a été ſéparée dans les glandes du foie, & de la décharger dans le duodenum par le conduit commun.

La bile qui ſe trouve dans la *véſicule*, eſt plus jaune, plus épaiſſe, plus amere & plus âcre que celle du conduit biliaire. *Voyez* BILE.

VÉSICULES *adipeuſes*. *Voyez* l'*article* ADIPEUX.

VÉSICULE DU FIEL, *maladie de la*, (*Medec.*) 1°. Le réſervoir de la bile attaché au foie, qui reçoit une humeur particuliere duement élaborée, qui la conſerve pour le tems convenable; qui lui communique ſon amertume & ſa couleur jaune; qui la conduit enſuite par le canal cyſtique dans le canal commun, & de-là dans le duodenum; cette partie, dis-je, a ſes maladies particulieres.

2°. Lorſqu'elle eſt comprimée par le gonflement du foie ou de l'eſtomac, elle ne ſe remplit point de la bile qui eſt ſi néceſſaire à notre ſanté; il faut en détruire la cauſe pour y porter remede. S'il arrive qu'elle ſoit bleſſée ou qu'elle ſe rompe, elle répand la bile dans la cavité du bas-ventre; c'eſt un malheur incurable. L'obſtruction qu'elle éprouve par une bile trop tenace ou pétrifiée, la fait enfler conſidérablement, produit des anxiétés, la jauniſſe, la fievre, & autres maladies qu'on ne peut guérir qu'en détruiſant la cauſe par les délayans, les ſavonneux, les fondans. Quand la *véſicule du fiel* eſt attaquée d'inflammation, elle ſe reſſerre, & ne permet à la bile ni d'y entrer ni d'en ſortir. Il faut remédier à cette inflammation dans ſon principe; l'irritation de ſes nerfs produit un ictere qui ſe diſſipe & renaît. Dans le traitement de cet accident il convient d'employer les antipaſmodiques. (*D. J.*)

VÉSICULES SÉMINALES, (*Anatom.*) Ce ſont des corps mous, blanchâtres, noueux, longs de trois ou quatre travers de doigt, larges d'un & moins épais que larges d'environ les deux tiers, ſitués obliquement entre le rectum & la partie inférieure de la veſſie, de telle maniere que leurs extrémités ſupérieures ſont à quelque diſtance l'une de l'autre, & leurs extrémités inférieures unies entre celles des vaiſſeaux déférans dont ils imitent l'obliquité & la courbure.

Ils ſont d'une rondeur irréguliere à la partie ſupérieure, & ſe retréciſſent par degrés en deſcendant vers le bas. Par l'union de leurs extrémités inférieures, ils forment une eſpèce de fourche dont les branches ſont larges & courbées comme des cornes de bélier. Ces extrémités ſont fort étroites, & forment un petit cou qui paſſe derriere la veſſie vers ſon col & continue ſon cours dans la rainure des proſtates, par la ſubſtance de la portion contiguë à l'urethre, juſqu'à ce que ſes extrémités percent la caroncule.

La ſubſtance interne des *véſicules* eſt pliſſée & diſtinguée en quelque façon en différentes capſules par la tournure des plis. Leur ſurface externe eſt couverte d'une membrane fine qui ſert de bord aux plis, & eſt une vraie continuation de la ſubſtance cellulaire du péritoine. On peut aiſément dépliſſer les *véſicules*, & redreſſer leurs tortuoſités; par ce moyen, on les rend plus larges que dans leur état naturel.

Leur ſubſtance interne eſt veloutée, glanduleuſe, & fournit perpétuellement un fluide particulier qui exalte, ſubtiliſe & perfectionne la ſemence qu'elles reçoivent des vaiſſeaux déférans, & dont elles ſont les réſervoirs pour un certain tems. *Winſlow.* (*D. J.*)

VÉSICULES SÉMINALES, *maladies des* (*Médec.*) 1°. Les deux *véſicules* qui, attachées poſtérieurement au col de la veſſie, reçoivent des vaiſſeaux déférans la ſemence, & qui en ſe comprimant l'envoient dans l'urethre, ſe nomment *véſicules ſéminales*.

2°. Elles ſont le plus ſouvent le ſiege de la maladie vénérienne, puiſqu'elles produiſent une gonorrhée virulente. La caroncule de ces parties venant à ſe tuméfier, donne lieu à la ſuppreſſion de l'urine ou à la difficulté de l'écoulement de cette liqueur. Pour traiter cette maladie, on introduit dans le canal de l'urethre une tente balſamique à la faveur d'une bougie, toutes les fois qu'il faut uriner. Si l'orifice de l'émonctoire ſe trouve relâché, ou la caroncule rongée, conſumée, il ſurvient une gonorrhée ſuivie d'un épuiſement conſidérable. On a recours pour la guérir aux injections conſolidantes & à l'introduction d'un tente balſamique. Il convient outre cela d'appliquer ſur la partie des cataplaſmes capables de fortifier. (*D. J.*)

VESLE, LA, (*Géog. mod.*) en latin *Vidula*, nom commun à deux petites rivieres de France, l'une en Champagne, l'autre en Breſſe. La premiere prend ſa ſource à deux lieues de Châlons, & ſe jette dans

l'Aiſne. La ſeconde traverſe la Breſſe toute entiere, & va tomber dans la Saone par deux embouchures, à quelques lieues au-deſſous de Mâcon. (*D. J.*)

VESLY, *ou* VEILLY, (*Géog. mod.*) petite ville de l'île de France, dans le Soiſſonnois, ſur la riviere d'Aiſne, à quatre lieues au-deſſous de Soiſſons, & à huit de Rheims; elle ſe trouve nommée en latin *Velliacum*, *Valliacum*, & *Villiacum*. En 1379, le roi Charles V. donna cette ville à l'égliſe de Rheims, en échange de Mouzon. (*D. J.*)

VESONTIO, ou *VISONTIO*, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule Belgique, chez les Séquaniniens. Elle étoit déja très-conſidérable du tems de Céſar, *Bel. Gal. l. I. c. xxxviij.* qui l'appelle *oppidum maximum Sequanorum*. Dion Caſſius, *l. XXXVIII. p. 8.* & l'itinéraire d'Antonin, connoiſſent auſſi cette ville ſous le nom de *Viſontio*. Elle eſt marquée dans cet itinéraire ſur la route de Milan à Strasbourg, en prenant par les Alpes graiennes, entre *Ariorica* & *Veladuturum*, à ſeize milles du premier de ces lieux, & à vingt-deux milles du ſecond.

Cette ville eſt nommée *Viſontium* par Ptolomée, *l. II. c. xix.* & *Viſontii* ou *Biſontii*, par Amien Marcellin, *l. XV. c. ij.* qui dans un autre paſſage écrit *Veſuntium*, & au *l. XX. c. x. Biſantio*, d'où l'on a fait le nom moderne *Beſançon*.

Auſone nous apprend que *Viſontio* avoit une école municipale, & des profeſſeurs de rhétorique. On a des médailles d'Auguſte & de Galba, ſur leſquelles on lit: *Mun. Viſontium*; mais le pere Hardouin & Cellarius jugent que c'eſt une médaille de la ville de *Viſontium* en Eſpagne, dans le pays des Péleudones. Dans la notice des Gaules, la ville *Viſontio* a le titre de métropole, & eſt appellée *civitas Veſontienſium*. (*D. J.*)

VESOUL, ſ. m. (*Sucrerie.*) ſuc provenant des cannes à ſucre qui ont été écraſées au moulin; c'eſt au moyen de pluſieurs opérations & d'une forte cuiſſon dans les différentes chaudieres d'une ſucrerie, que le *véſoul* prend la conſiſtance néceſſaire pour former le ſucre. Ce ſuc de cannes après avoir été purifié dans la ſeconde chaudiere, & paſſé au-travers d'un linge propre dans des taſſes de porcelaines, y ajoutant un peu de jus de citron, ſe prend chaud; c'eſt une excellente boiſſon, délicieuſe au goût & très-ſaine; elle facilite l'expectoration, aide à la tranſpiration, & provoque le ſommeil; les dames du pays s'en regalent le ſoir avant de ſe coucher; elles en prennent auſſi dans le cours de la journée, y mêlant quelquefois de la farine de manioc, ce qui forme un brouet un peu épais, qu'elles appellent *cauſſe-caye* ou *cauſſe-caille*, dont on a parlé en ſon lieu.

VESOUL, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Veſulum*, *Veſolum*, *caſtrum Veſolenſe*; ville de France dans la Franche-Comté, au baillage d'Amont, à deux lieues de la Saone, au nord de Beſançon, & à ſeize au couchant de Montbelliard; elle eſt au pié d'une montagne, proche la riviere de Durgeon. Il y a dans cette ville un college, & deux monaſteres de filles. *Véſoul* a été cédée à la France par le traité de Nimegue, en 1679. *Long.* 23. 50. *latit.* 47. 38. (*D. J.*)

VESOUL, *Motte de*, (*Géog. mod.*) montagne de France dans la Franche-Comté, au baillage d'Amont, près la ville de *Veſoul*, qui eſt ſituée au pié. Cette montagne qui eſt faite en pain de ſucre, peut avoir une demi-lieue de circuit par le bas; & on auroit peine à la monter en une heure. Il y a plus des trois quarts de cette motte en vignobles; l'autre partie donne de l'herbe ou du blé. (*D. J.*)

VESPASIÆ, (*Géog. anc.*) lieu d'Italie, au haut d'une montagne, à ſix milles de Murſia, ſur le chemin de cette ville à Spolette. Suétone, *l. VII.* dit qu'on y voyoit divers monumens, qu'on donnoit pour des preuves de l'ancienneté & de la nobleſſe de la famille veſpaſienne. (*D. J.*)

VESPER, ſ. m. (*Littérat.*) l'étoile de Vénus au point du jour, eſt appellée *eous* & *lucifer*, étoile du matin; le ſoir elle change de nom, & prend celui de *veſper*, *noctifer*, étoile du ſoir; c'eſt pour cela que Catulle appelle l'étoile du matin *veſper mutato nomine*, l'étoile du ſoir qui a changé de nom.

Nocte latent fures, quos idem ſæpe revertens,
Veſpere, mutato comprendis nomine eoſdem.

» Les voleurs ſe cachent pendant la nuit, & ſont » vent l'étoile du ſoir qui a changée de nom, les ſur» prend le matin.

On a blamé Horace d'avoir employé en commun, *ode jx. l. II.* le mot *veſper*, pour ſignifier l'étoile qui paroît la premiere au coucher du ſoleil, & qui diſparoît la derniere à ſon lever. Il eſt vrai que nous venons de dire qu'elle ne s'appelle proprement *veſper*, que le ſoir; & que le matin elle prend le nom d'*eous* ou de *lucifer*; mais eſt-il raiſonnable de vouloir aſſujettir les poëtes à ces préciſions? Ont-ils toujours tellement diſtingué les différens noms qui conviennent à la ſœur d'Apollon, ſelon ſes différentes fonctions, qu'ils n'ayent jamais pris l'un pour l'autre? N'ont-ils jamais confondu ceux d'Apollon lui-même, ceux de Junon, & des autres divinités qui avoient pluſieurs ſemblables dénominations? C'eſt une liberté dont les poëtes ſont en poſſeſſion de tout tems, & qui ſuffit pour juſtifier Horace en particulier, ſoit dans cette occaſion, ſoit dans toute autre pareille. (*D. J.*)

VESPERIE, ſ. f. dans la faculté de médecine de Paris, eſt un acte public, mais non pas une thèſe comme quelques-uns l'ont dit, qui ſe fait dans les écoles inférieures de médecine la veille du jour auquel on doit recevoir un nouveau docteur; cet acte ſe fait le matin à dix heures, à la différence des *veſperies* de ſorbonne, qui ſe font le ſoir. Il a deux parties, la premiere eſt une queſtion de médecine que le préſident de l'acte propoſe au licentié, auquel il doit le lendemain donner le bonnet de docteur; cette queſtion eſt diviſée en deux membres, le licencié en réſout un, & un docteur qui aſſiſte à l'acte en robe rouge, réſout l'autre membre de la queſtion; ce qui ſe fait fort brievement. La ſeconde partie de l'acte, & qui en fait le principal objet, eſt un diſcours oratoire que prononce le préſident, ſur les devoirs de la profeſſion de médecin, dont il fait ſentir les avantages & les difficultés, en adreſſant toujours la parole au licencié; outre le docteur qui préſide, & celui qui agite un des points de la queſtion, il eſt d'uſage que le doyen & le cenſeur aſſiſtent à cet acte en leurs places ordinaires, en robes noires & chaperon rouge, & qu'il y ait de plus douze autres docteurs vêtus de même, leſquels ſont choiſis ſuivant l'ordre du catalogue, & obligés d'aſſiſter à cet acte, ſous peine de quarante ſols d'amende; cet acte eſt annoncé par des billets imprimés, intitulés *pro veſperiis magiſtri*. . . . avec l'indication du jour & de l'heure, & au-bas eſt marquée la queſtion qui doit être propoſée; par exemple:

An vinum remenſe { *acuat ingenium.* / *corpori noceat.*

VESPERTINUS, adj. ſe dit quelquefois dans les auteurs latins d'aſtronomie, d'une planete que l'on voit deſcendre vers l'occident après le coucher du ſoleil.

VESPRIM, *ou* VESPRIN, COMTÉ DE, (*Géog. mod.*) comté de la baſſe Hongrie, entre le Danube & la Drave. Il eſt borné au nord par le comté de Javarin; à l'orient par ceux de Pilliz & d'Albe; au midi partie par le lac de Balaton, partie par le comté

de Simig ; & à l'occident par le comté de Sarwar. Il tire ſon nom de ſa capitale. (*D. J.*)

VESPRIM, *ou* VESPRIN, (*Géog. mod.*) en allemand *Weisbrun* ; ville de la baſſe Hongrie, capitale du comté de même nom, vers la ſource de la Sarwize, ſur le lac de Balaton, à 5 milles au couchant d'Albe-royale, & à 11 au ſud-oueſt de Strigonie, dont ſon évêché eſt ſuffragant. L'évêque eſt chancelier des reines de Hongrie, & a le droit de les couronner. *Long.* 36. 4. *lat.* 47. 16.

VESSIE, (*Anat.*) la *veſſie* eſt une eſpece de poche membraneuſe & charnue, capable de dilatation & de reſſerrement, ſituée au bas de l'abdomen, immédiatement derriere la ſymphiſe des os pubis, vis-à-vis l'inteſtin rectum. La lame ſupérieure du péritoine entoure la partie poſtérieure de la *veſſie*.

Sa figure eſt ronde & oblongue, aſſez ſemblable à une bouteille renverſée : elle n'eſt pas toujours d'une groſſeur égale dans le même ſujet ; car elle s'étend beaucoup quand elle eſt remplie d'urine, & elle s'affaiſe ſous l'os pubis quand elle eſt vuide.

La *veſſie* eſt placée dans les hommes ſur l'inteſtin droit, & dans les femmes entre la matrice, le vagin & l'os pubis.

On conſidere deux parties à la *veſſie*, qui ſont ſon fond & ſon cou : ſon fond eſt la partie ſupérieure la plus ample ; & ſon cou eſt ſa partie antérieure étroite, quoiqu'il y ait des auteurs qui diſent que la *veſſie* eſt plutôt plus groſſe vers ſon cou que vers ſon fond, à cauſe de la grande preſſion de l'urine quand nous ſommes debout.

Elle eſt compoſée de quatre membranes : la premiere eſt la commune & l'extérieure, que le péritoine lui fournit : la ſeconde membrane eſt celluleuſe ; on y trouve ordinairement de la graiſſe : la troiſieme eſt muſculeuſe, tiſſue de fibres charnues, ſolides, aſſez épaiſſes, diſpoſées en ligne droite, par rapport à la *veſſie*, & d'une façon irréguliere par rapport à tout le corps : la quatrieme membrane eſt nerveuſe, & douée d'un ſentiment très-exquis ; elle eſt ridée, pour faciliter la dilatation de la *veſſie*, & pourvue de petites glandes qui paroiſſent quelquefois vers le cou : ces glandes ſéparent une eſpece de mucoſité qui émouſſe les pointes des ſels de l'urine.

Le fond de la *veſſie* eſt attaché à l'ombilic par l'ouraque, aux arteres ombilicales, qui dégénerent en ligamens après la naiſſance de l'enfant, & à l'os pubis par le moyen du péritoine.

Outre les attaches de la *veſſie* dont nous venons de parler, elle eſt encore jointe par ſon cou, à la partie honteuſe de l'homme & de la femme au moyen de l'urethre, qui eſt le canal par lequel ſort l'urine dans les deux ſexes. La *veſſie* a de plus deux ouvertures internes, ſituées à ſa partie poſtérieure proche de ſon cou, qui ſont formées par l'entrée des ureteres, & au moyen deſquels l'urine coule continuellement dans ſa cavité ; mais les ureteres avant que de pénétrer la tunique intérieure, ſe gliſſent entre les membranes de la *veſſie*, & ne s'ouvrent que vers ſon cou.

Pour empêcher que l'urine ne s'écoule involontairement de la *veſſie*, la nature a entouré le cou de la *veſſie* de fibres charnues, obliques & circulaires, qui ſont ſituées ſous ſa membrane extérieure, & qui font l'office d'un ſphincter, juſqu'à ce que, tant par la quantité que par l'âcreté de l'urine, & par la contraction de la tunique muſculeuſe de la *veſſie*, auſſi-bien que par l'action des muſcles du bas-ventre & du diaphrame, la contraction du ſphincter ſoit forcée, & que l'urine ſoit obligée de s'échapper.

L'uſage de la *veſſie* eſt donc de recevoir & de contenir l'urine, qui lui eſt apportée par les ureteres, & de s'en décharger de tems en tems, ſelon le beſoin.

Les arteres de la *veſſie* lui ſont en général fournies par les arteres hypogaſtriques ou iliaques internes ; en particulier elles ſont de côté & d'autre des rameaux de l'artere ſciatique, de l'artere épigaſtrique & même de l'artere ombilicale ; les veines viennent de celles qui portent les mêmes noms que ces arteres.

Les nerfs de la *veſſie* naiſſent des nerfs cruraux, & même des grands nerfs ſympathiques, par le moyen de la communication de ces nerfs avec les nerfs cruraux. Il lui en vient auſſi du plexus meſentérique inférieur.

On trouvera dans les *Comment. de l'acad. de Petersbourg*, *tom. V.* une repréſentation de la figure & de la ſituation de la *veſſie* urinaire de l'homme, ſupérieure à celles qu'on voit communément dans les ouvrages d'anatomie. Il faut paſſer maintenant à quelques obſervations particulieres.

1°. Jean Guinther, natif d'Andernac, a le premier décrit & remarqué le muſcle nommé le *ſphincter de la veſſie* ; il lui donne la fonction de fermer cette poche, & de ſe reſſerrer en tous ſens après l'évacuation de l'urine.

2°. Les muſcles qui ſervent à exprimer l'urine, & à chaſſer par leur action ce qui en reſte dans la *veſſie*, prennent leur origine de la partie ſupérieure externe de l'urethre, s'avancent juſqu'au périnée, où ils ſemblent devenir tendineux, & s'inſerent finalement à la racine de l'urethre ; d'où l'on voit la raiſon de leur action, laquelle action eſt diſtincte dans les vieillards : c'eſt pourquoi ils ne rendent qu'avec peine les dernieres gouttes d'urine, & même quelquefois le ſéjour de cette humeur dans l'urethre, leur cauſe une éroſion douloureuſe.

3°. Aquapendente a remarqué que l'urine eſt ſupprimée, lorſque la tunique muſculeuſe de la *veſſie*, ne peut expulſer cette liqueur par ſon trop grand relâchement. La même choſe arrive par une grande quantité d'urine qui étend fortement les fibres de cette tunique, & dilate la *veſſie*, au point de l'empêcher de pouvoir ſe reſſerrer, pour chaſſer l'urine. Dans ces deux accidens, il n'y a que la ſonde qui puiſſe ſoulager le malade ; c'eſt ainſi qu'Ambroiſe Paré guérit un jeune homme qui tomba dans une ſuppreſſion d'urine pour l'avoir retenu trop long-tems ; mais une ſemblable ſuppreſſion fut la cauſe de la mort du célebre Tycho-Brahé.

4°. On ne peut gueres nier qu'il n'y ait quelque communication entre le nombril, la *veſſie* & la verge, car Hilden rapporte avoir vu des particuliers qui étant attaqués de ſtrangurie, éprouvoient un grand ſoulagement quand on leur oignoit le nombril de ſuif fondu.

5°. Comme le cou de la *veſſie* eſt fortement attaché à l'inteſtin droit dans les hommes, cette connexion eſt cauſe que dans l'opération de la taille au petit appareil, lorſque l'opérateur fait l'inciſion trop baſſe, il bleſſe l'inteſtin, d'où il arrive que l'urine s'écoule par l'anus, & que les gros excrémens ſortent par la plaie.

6°. Dans les femmes la *veſſie* eſt fort adhérente à la partie antérieure du vagin, & cette adhérence occaſionne quelquefois de fâcheux accidens dans l'accouchement, & même dans la ſuite un écoulement involontaire d'urine ; Mauriceau en cite des exemples. Pour remédier à cet écoulement involontaire d'urine, les gens de l'art conſeillent de ſe ſervir d'un peſſaire aſſez gros, fait en forme de globe ovale, percé de deux trous oppoſés, que l'on introduit dans le vagin, & qui bouche exactement l'ouverture de communication.

7°. Fabrice de Hilden rapporte, *Centur. 1. obſervat. 68.* avoir tiré une pierre de la *veſſie* par le vagin, à l'occaſion d'un ulcere cauſé par la peſanteur & par l'inégalité de la ſurface de la pierre ; il dilata cet ulcere

premierement avec le doigt, enſuite avec un petit biſtouri, & puis finalement avec des inſtrumens convenables introduits dans la *veſſie*, il tira la pierre qui étoit de la groſſeur d'un œuf de poule.

8°. J'ai dit ci-deſſus que les ureteres percent la tunique extérieure de la *veſſie*; & qu'avant de pénétrer juſqu'à l'intérieure, ils ſe gliſſent entre les membranes de la *veſſie*, & ne s'ouvrent que vers ſon cou. C'eſt dans cet intervalle que de petites pierres ſorties du rein, s'arrêtent, s'augmentent & cauſent quelquefois un ulcere, qui fait ſouffrir aux graveleux des douleurs très-aiguës. Quand elles ſont conſidérables, on peut les toucher en introduiſant le doigt dans l'anus aux hommes, & aux filles non déflorées, & dans le vagin aux femmes; ce qui réuſſit encore mieux quand on introduit en même tems une ſonde dans la *veſſie*, afin de comprimer la pierre par en haut, pendant qu'on l'approche par en bas.

9°. Il me reſte un problème à propoſer ſur ce réſervoir muſculeux & membraneux de l'urine, qu'on nomme la *veſſie*. Eſt-il sûr qu'on l'ait quelquefois trouvé double? Les obſervations qu'on cite me ſont ſuſpectes: on a pu s'y tromper aiſément, & prendre pour une double *veſſie* des ureteres devenus très-gros, comme il arrive ſouvent, à cauſe des obſtacles qu'a rencontré l'urine pour ſe rendre dans le ſac urinaire. Cependant le fait qu'allegue Coiter eſt une forte autorité, parce que cet ancien anatomiſte qui voyageoit beaucoup pour s'inſtruire dans ſon art, & qui ſuivoit les armées pour avoir l'occaſion de connoître le corps humain par un grand nombre de diſſections, rapporte qu'il ſe trouva deux *veſſies* dans le corps d'une fille de 35 ans, toutes deux pleines d'urine, & que les ureteres s'inſéroient dans une ſeule de ces *veſſies*, de laquelle l'urine paſſoit dans l'autre. Mais enfin comme cet exemple eſt unique, il ne leve point mon doute. En effet, des appendices, des cavités, des culs-de-ſacs continués à la *veſſie* urinaire, ſont des jeux de la nature dans cette partie, dont on trouve quelques exemples dans les livres d'anatomiſtes. On a vu des *veſſies* diviſées par deux cloiſons, & vraiſſemblablement ce ſont ces diviſions de *veſſies*, que Coiter a pris pour une double *veſſie*. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

VESSIE, *maladies de la*, (*Médec.*) 1°. ce ſac membraneux ſi ſuſceptible de dilatation & de contraction, adherent à la partie antérieure & inférieure du ventre, couché dans les hommes ſur l'inteſtin rectum, & dans les femmes ſur le vagin ou la matrice, recevant l'urine des ureteres après ſa ſecrétion pour la faire ſortir dehors par le canal de l'uretre, ſe nomme la *veſſie*; elle eſt douée d'un ſentiment exquis, enduite intérieurement d'une humeur mucilagineuſe, & munie de vaiſſeaux ſanguins & de nerfs; conſéquemment à ſa ſituation, ſa conſtruction & l'urine qu'elle contient, elle eſt expoſée à de triſtes maladies de différentes eſpeces.

2°. La *veſſie* déplacée & tombée dans les bourſes cauſe une ſuppreſſion d'urine; cet état demande l'opération de la main pour être remiſe dans ſa place & y être maintenue à la faveur d'un bandage; mais ſi la formation du ſac herniaire eſt latérale, enſorte qu'il ſoit double, il eſt difficile de s'en appercevoir hormis après la mort.

3°. Quand la *veſſie* eſt devenue épaiſſe, caleuſe, ou qu'elle s'eſt endurcie à la ſuite de la pierre, & qu'elle donne lieu à une incontinence d'urine, c'eſt un mal incurable. Si même elle a acquis une forte extenſion, ou qu'elle ſe ſoit relâchée après une trop grande rétention d'urine, elle n'a plus la force d'évacuer cette liqueur, puiſqu'il faut la maintenir quelque tems vuide après y avoir introduit la ſonde. L'inflammation de cette partie ſuivie de ſuppreſſion d'urine eſt une choſe cruelle, on tâchera d'y porter remede par l'application des antiphlogiſtiques ordinaires. La rupture, la bleſſure ou la coupure de la *veſſie* dans la lithotomie, d'où il arrive que l'urine tombe dans le ventre ou hors du corps par le moyen d'une fiſtule, ne peut ſe conſolider que par ſon adhérence avec les parties voiſines. L'irritation intérieure qu'elle éprouve dans le cas d'une pierre empêche ſouvent de découvrir cette pierre par la ſonde, où les dartres qui y ſurviennent ont coutume de donner lieu à une incontinence d'urine dont l'écoulement eſt ſemblable à du ſon. Il eſt néceſſaire dans ce dernier cas de faire des injections balſamiques & antiſeptiques. Mais ſi la *veſſie* ſe trouve excoriée avec une rétention d'urine accompagnée de douleur, il faut uſer de boiſſons adouciſſantes & d'injections mucilagineuſes.

4°. La douleur de la *veſſie* qui vient du calcul, de l'acrimonie ou du défaut de la mucoſité, d'une métaſtaſe, d'une inflammation, d'un ulcere qu'on reconnoît par l'évacuation du pus, eſt toujours d'un mauvais préſage; le traitement doit être relatif à la connoiſſance de la cauſe. L'hémorrhagie donne quelquefois lieu à un piſſement de ſang qui, devenant grumeleux, s'oppoſe à la ſortie de l'urine; on y remédie par l'uſage des délayans ſavonneux & en introduiſant la ſonde dans la *veſſie*.

5°. Le ſphacele du ſphincter, ou la paralyſie qui produit l'incontinence d'urine eſt une maladie incurable. La convulſion de cette partie, ſuivie de ſuppreſſion d'urine, demande les antiſpaſmodiques.

6°. La mucoſité qui oint la ſurface interne de la *veſſie* devenue plus tenace, donne une urine filamenteuſe avec un ſédiment muqueux, ou bouche le conduit urinaire. Son acrimonie ou ſon défaut occaſionne quelquefois tantôt une douloureuſe rétention d'urine, tantôt ſon incontinence, quelquefois encore elle eſt la ſource de la formation du calcul.

7°. Mais ſi la pierre s'engendre dans la *veſſie*, ſon principe pour l'ordinaire ſe trouve dans les reins; enſuite ce calcul paſſant par les ureteres dans la *veſſie*, devient conſidérable par de nouvelles incruſtations journalieres, ſa génération doit être prévenue, s'il eſt poſſible, par les meilleurs moyens. Le calcul, quoique peu conſidérable dans ſon origine, demande l'uſage des remedes approuvés en Angleterre par un acte du parlement, les mucilagineux & les onctueux; ſi par malheur ces remedes n'ont pas été capables de détruire la pierre, il faut recourir à l'opération & au plus habile lithotomiſte.

8°. La *veſſie* qui ſe trouve comprimée dans les femmes enceintes, ſoit par le fœtus, ſoit par la conſtipation, ſoit par une humeur dans le voiſinage, ſe guérit en remédiant aux accidens, & en attendant l'accouchement de la malade. (*D. J.*)

VESSIE, *hernie de*, (*Chirurgie.*) cet accident eſt aſſez rare pour que M. Méry ait cru qu'il ne pouvoit être qu'un vice de conformation; en effet la raiſon qui l'a frappé eſt très-propre à frapper tout le monde. La *veſſie* pleine d'urine eſt trop groſſe pour paſſer par les anneaux par où un inteſtin paſſe, ſa figure ne le permet point, & elle eſt trop fortement attachée de tous côtés pour pouvoir tomber accidentellement dans le ſcrotum; cependant les habiles chirurgiens penſent aujourd'hui que la *hernie de veſſie* peut, auſſi-bien que celle d'inteſtin ou d'épiploon, avoir des cauſes accidentelles, ſavoir la ſuppreſſion d'urine & les groſſeſſes. Voici les preuves qu'en donne M. Petit dans les *Mémoires de l'académie des Sciences, année 1717*.

Ce n'eſt pas, dit-il, dans le tems où la ſuppreſſion d'urine dilate exceſſivement la *veſſie* qu'elle peut paſſer par les anneaux, elle y eſt certainement moins diſpoſée que jamais; mais c'eſt dans ce tems-là qu'elle prend des diſpoſitions à y paſſer lorſqu'elle ſe ſera

vuidée. Elle eſt élargie & applatie par la ſuppreſſion, ce que montre l'ouverture de ceux qui ſont morts de cette maladie. De plus, la vieilleſſe ſeule ou la foibleſſe de conſtitution ſuffiſent pour donner cette figure à la *veſſie*. Dans la ſuppreſſion, les malades ſentent qu'elle eſt pouſſée avec force contre les anneaux par les muſcles du bas-ventre & de la poitrine. Quand on urine dans l'état naturel, la *veſſie* rapproche ſes parois du côté de ſon col par la contraction de ſes fibres charnues; mais dans l'état contre nature, les fibres qui ont perdu leur reſſort ne peuvent plus replacer la *veſſie* de cette maniere, ni détruire la figure qu'elle a priſe, ou l'effet de l'impulſion qu'elle a reçue vers les anneaux. D'ailleurs les anneaux ſont affoiblis par la grande dilatation que la ſuppreſſion d'urine a cauſée à toute cette région, & par conſéquent ils ſont moins en état de s'oppoſer à la *veſſie* qui tend à y entrer. Tous ces accidens ſouvent renouvellés peuvent produire la hernie dont il s'agit.

La portion de la *veſſie* engagée dans un anneau & qui forme la hernie, eſt toujours néceſſairement au-deſſus de la portion qui reſte à-peu-près en ſa place naturelle, & les deux communiquent enſemble. Si la communication eſt libre, toute la tumeur ſe vuide quand le malade urine, & elle ſe vuide ſans bruit, parce qu'il n'y a point d'air dans la *veſſie*, comme il y en a dans les inteſtins. Si la communication n'eſt pas libre, c'eſt-à-dire s'il y a étranglement, le malade n'a qu'à preſſer ſa tumeur avec la main, toute l'urine contenue dans la portion ſupérieure de la *veſſie* ſe vuide dans l'inférieure, & toute la tumeur diſparoît, ce qui eſt un ſigne certain de cette ſorte de hernie.

Elle eſt donc caractériſée par les difficultés d'uriner; on rend alors par l'uretre une partie de l'urine, & un moment après il en ſort autant; on prend différentes ſituations pour s'en délivrer, & l'on eſt ſouvent obligé de preſſer la tumeur & de la relever en-haut, afin d'uriner plus commodément.

Toutes ces différentes manieres de ſe ſoulager du poids de l'urine ne viennent que par l'étranglement de la *veſſie*, qui la partage comme en deux : tout auſſi-tôt que la premiere s'eſt vuidée, il faut changer de ſituation, ou preſſer la ſeconde tumeur, pour faciliter l'écoulement de l'urine qu'elle contient, & l'engager à ſortir par l'uretre.

Dans la hernie d'inteſtin où il y a étranglement, la cauſe du retour des matieres contenues dans les inteſtins vers l'eſtomac, & par conſéquent du vomiſſement, eſt fort évidente. Dans la *hernie de veſſie* avec étranglement, le vomiſſement eſt rare, foible, & ne vient que tard. M. Petit a remarqué qu'il eſt ſuivi du hoquet, au-lieu que dans l'autre hernie il en eſt précédé.

La fluctuation & la tranſparence doivent être des ſignes communs à la *hernie de veſſie* & à l'hydrocele, puiſque de part & d'autre c'eſt de l'eau renfermée dans un ſac membraneux.

Les groſſeſſes fréquentes peuvent auſſi être une cauſe de la *hernie de veſſie*. On ſait que dans les derniers mois l'enfant appuie ſa tête contre le fond de la *veſſie*, qui ne pouvant plus, lorſqu'elle ſe remplit d'urine, s'élever du côté de l'ombilic, eſt obligée de s'étendre à droite & à gauche, & de former deux eſpeces de cornes diſpoſées à s'introduire dans les anneaux, d'autant plus facilement qu'ils ſont affoiblis par l'extenſion violente que ſouffrent toutes les parties du bas-ventre; les faits qui fondent cette idée ſont vérifiés par les cadavres de femmes qui ſont mortes avancées dans leur groſſeſſe, ou peu de tems après l'accouchement.

La *hernie de veſſie* peut être compliquée avec celle d'inteſtin ou d'épiploon, & il eſt même aſſez naturel que la premiere, quand elle eſt forte, produiſe la ſeconde; car alors la *veſſie*, engagée fort avant dans un anneau, tire après elle la portion de la tunique interne du péritoine qui la couvre par derriere, & cette portion forme un cul-de-ſac où l'inteſtin & l'épiploon peuvent enſuite s'engager facilement.

En voilà aſſez pour faire appercevoir à ceux qui y feront réflexion, & ſur-tout aux anatomiſtes, tout ce qui appartient à la *hernie de veſſie*, ſoit ſimple, ſoit compliquée, & même pour leur donner lieu d'imaginer les précautions & les attentions que demandera l'opération chirurgicale. M. Petit a pouſſé tout cela dans de plus grands détails qu'il n'eſt pas poſſible de ſuivre ici. (*D. J.*)

VESSIE, *plaies de la*, (*Chirurgie.*) quoiqu'Hippocrate ait regardé les *plaies de la veſſie* comme mortelles, & qu'il ait dit, *tract. de morb. l. I. c. iij.* qu'elles ne pouvoient point ſe refermer, nous ſommes aujourd'hui convaincus que la *veſſie* que l'on inciſe dans l'opération de la pierre ſe referme & ſe guérit.

Nous ſavons auſſi qu'elle peut être percée par une balle d'arme à feu, ſans que le malade périſſe. Si, par bonheur dans ce moment, la *veſſie* ſe trouve pleine d'urine, la guériſon eſt encore plus heureuſe. On a vu des perſonnes heureuſement rétablies chez qui la balle & autres corps étrangers étoient reſtés dans la *veſſie*, ce qui eſt preſque une preuve qu'elle étoit alors pleine d'urine. Dans ce cas, après avoir fait à la plaie extérieure ce qui y convient, M. le Dran penſe qu'il n'eſt pas hors de propos de mettre un algali par l'uretre, afin que l'urine s'écoule ſans ceſſe; car ſi la *veſſie* ſe remplit, cela écartera ſes parois & les levres de la *plaie;* alors l'urine pourra s'infiltrer dans le tiſſu cellulaire qui l'entoure, ce qui peut y cauſer des abſcès & autres accidens; au-lieu que l'état ſain de ce tiſſu cellulaire eſt ce qui contribue le plus à faire la réunion de la *veſſie*.

De tous les malades à qui il étoit reſté des corps étrangers dans la *veſſie*, les uns les ont rendus par l'uretre avec l'urine avant qu'ils ſe fuſſent incruſtés de gravier, & les autres ont eu la pierre qu'il a fallu dans la ſuite extraire par l'opération ordinaire. Alors on a trouvé que ces corps étrangers, comme balles, morceaux d'étoffe, *&c.* faiſoient le noyau de la pierre.

Mais quoique les *plaies de la veſſie* & même celles du fond de cet organe ne ſoient pas abſolument mortelles, les obſervations heureuſes ſur ce ſujet ſont néanmoins fort rares, & cette conſidération nous engage d'en citer deux exemples rapportés dans l'*hiſtoire de l'académie des Sciences*, *année 1726;* l'un de ces faits a été envoyé de Suiſſe avec des atteſtations.

Un maçon de Lauſane, âgé de 25 ans, reçut en 1724 un coup de fuſil dans le bas-ventre; la balle, qui peſoit une once, entra dans la partie gauche de l'abdomen, à un pouce de l'os pubis & à deux doigts de la ligne blanche, perçant le bas du muſcle droit, l'artere épigaſtrique, le fond de la *veſſie* & de l'os ſacrum dans leurs parties latérales gauches, & elle ſortit à trois doigts à côté & au-deſſus de l'anus. Les tuniques des vaiſſeaux ſpermatiques du côté gauche furent bleſſées, ce qui attira une inflammation au teſticule gauche & au ſcrotum. Le déchirement de la *veſſie* fut conſidérable, puiſque l'urine ne coula plus que par les plaies. Il n'y eut cependant aucun inteſtin d'offenſé, ni aucun gros nerf; mais le malade eut de grandes hémorrhagies pendant quelques jours, vomiſſemens, diarrhées, inſomnies, délire, fievre continue; en un mot, tant de fâcheux ſymptomes qu'on craignoit à chaque inſtant pour ſa vie. On fit des remedes internes & externes, & en particulier des injections dans la *veſſie;* ces injections procurerent la diſſolution d'un ſang coagulé, qui s'oppoſoit

à la ſortie naturelle de l'urine ; enfin le malade ſe rétablit au bout de ſept ſemaines.

La ſeconde obſervation heureuſe d'une guériſon de *plaie de la veſſie* eſt de M. Morand. Un ſoldat des invalides ayant reçu un coup de fuſil à l'hypogaſtre, qui perçoit le fond de la *veſſie*, y porta long-tems la balle perdue ; après la guériſon parfaite de ſa plaie, il vint à être incommodé d'une grande difficulté d'uriner, on le ſonda & on lui trouva la pierre. Il fut taillé au grand appareil, & on lui tira une aſſez groſſe pierre, qui avoit pour noyau la bale entrée par la plaie du fond de la *veſſie*, & autour de laquelle s'étoient incruſtées les matieres fournies par les urines. Le malade néanmoins guérit très-bien. Il a donc eu deux cicatrices à la *veſſie*, une à ſon fond par le coup de feu, l'autre à ſon col par l'opération de la taille, & les deux plaies par conſéquent ſe ſont également bien fermées. C'eſt ſur de ſemblables obſervations que l'on a entrepris de faire l'opération de la pierre au haut appareil, différent du grand appareil, comme ſavent les gens du métier. (*D. J.*)

VESSIE AÉRIENNE DES POISSONS, (*Ichthyographie.*) les poiſſons ſe ſoutiennent dans l'eau & deſcendent au fond par le moyen d'une *veſſie* pleine d'air deſtinée à cet uſage. Ils ont leur queue & leurs nageoires compoſées de peau ſoutenues de longues arrêtes, enſorte qu'elles peuvent ſe reſſerrer & s'élargir pour frapper davantage d'eau d'un ſens que d'un autre ; ce mouvement leur ſert à avancer & à ſe tourner de tous les côtés; mais comme la légéreté de leur corps qui les ſoutient, pourroit les empêcher de deſcendre au fond de l'eau quand il eſt néceſſaire, la nature a trouvé un expédient admirable ; elle leur a donné le moyen de rendre leur corps léger ou peſant, à proportion qu'il le doit être pour deſcendre au fond, ou pour remonter au-deſſus de l'eau; leur corps étant capable de devenir plus ample par la dilatation, ou moins ample par la compreſſion, il eſt rendu ou plus léger ou plus peſant; par la raiſon que les corps deſcendent dans l'eau quand leur volume a plus de peſanteur que l'eau n'en a dans un pareil volume ; il eſt même étonnant combien il faut peu d'augmentation ou de diminution au volume pour produire cet effet.

On peut néanmoins comprendre aiſément ce phénomène par l'exemple d'une machine hydraulique connue, dans laquelle une figure d'émail monte & deſcend dans un tuyau de verre rempli d'eau, ſelon que l'on comprime plus ou moins l'eau, en appuyant deſſus avec le pouce ; car cette petite figure étant creuſe & pleine d'air, & ayant moins de peſanteur que l'eau n'en a dans un pareil volume, elle nage ſur l'eau, & ne deſcend au fond que quand par le preſſement on fait entrer l'eau dans la petite figure par un trou qu'on y a laiſſé ; alors l'eau, qui eſt un corps qui n'eſt pas capable de ſe reſſerrer, comprimant l'air qui eſt enfermé dans la petite figure, diminue le volume de toute la petite figure dont cet air enfermé fait une partie ; & lorſqu'on ceſſe de comprimer l'eau, cet air reſſerré dans la cavité de la petite figure, reprend ſon premier volume par la vertu de ſon reſſort. Or il eſt certain que cette diminution de volume de la petite figure, cauſée par ce qu'on peut y faire entrer d'eau par la compreſſion du pouce, eſt très-peu de choſe, & cependant eſt capable de la faire deſcendre.

On ſait par expérience que l'homme nage plus aiſément ſur le dos que ſur le ventre; & il n'eſt pas difficile de juger que cela n'arrive que parce que lorſqu'on nage ſur le ventre, on eſt obligé de tenir hors de l'eau toute la tête, qui peſe par ſa matiere & ne ſoutient pas par ſon volume, comme quand on nage ſur le dos. Par la même raiſon, l'eau ne ſoutient pas ſi bien les animaux maigres que ceux qui ſont gras & charnus, parce que la chair & la graiſſe ſont des corps qui n'ont pas tant de peſanteur, à proportion de leur volume, que les os & la peau. Ainſi le corps des femmes doit ordinairement nager plus aiſément ſur l'eau que celui des hommes.

La *veſſie* qui ſe trouve remplie d'air dans beaucoup de poiſſons, eſt faite pour cet uſage. Dans pluſieurs poiſſons, comme dans l'aloſe, cette *veſſie* a un conduit fort délié, qui s'attache au ventricule, & par lequel apparemment elle reçoit l'air dont elle eſt pleine. Dans d'autres poiſſons, comme dans la morue, cette *veſſie* n'a point ce conduit; mais on lui trouve en-dedans une chair glanduleuſe, qui paroît être deſtinée à la ſéparation de l'air, ou à la raréfaction de quelque ſubſtance aérienne. L'une & l'autre eſpece de *veſſie* a cela de commun, que l'air dont elle eſt enflée, n'en ſort point, quelque compreſſion qu'on faſſe.

Pour ce qui eſt des poiſſons où la *veſſie aérienne* ne ſe trouve point, il faut croire qu'ils ont quelque air enfermé autre-part, qui étant reſſerré par la compreſſion des muſcles, fait diminuer le volume de tout le corps, & le fait aller à fond : & que cet air retournant à ſon premier état, redonne au corps ſon premier volume, & le fait monter ſur l'eau ; cette conjecture eſt d'autant plus vraiſſemblable, que l'eau dans laquelle les poiſſons ſont plongés, empêchant par ſa froideur & par ſon épaiſſeur que leur corps ne tranſpire, peut aiſément retenir de l'air enfermé dans des eſpaces qui rendent leur chair ſpongieuſe.

Il y a des tortues qui vont dans l'eau & ſur terre ; elles ont un poumon, qui outre l'uſage général qu'il peut avoir dans d'autres animaux, a encore celui-ci dans les tortues, c'eſt qu'il leur tient lieu des *veſſies* des poiſſons ; il en eſt pourtant différent, en ce que l'air enfermé dans les *veſſies* des poiſſons, ſemble demeurer toujours en même quantité ; & il eſt conſtant que celui qui eſt dans les poumons des tortues, en ſort & y entre, ſelon le beſoin qu'elles peuvent avoir d'en augmenter ou d'en diminuer la quantité ; on a obſervé que quand les tortues entrent dans l'eau, elles pouſſent de l'air par leur gueule & par leurs narines, ainſi qu'il paroît par les bulles d'air qu'elles font ſortir, dès que leur tête eſt plongée dans l'eau.

Il y a diverſes ſortes de poiſſons qui meurent aſſez vite dans le vuide ; mais les anguilles ne laiſſent pas d'y vivre aſſez long-tems ; la plûpart enflent, tombent ſur le dos, les yeux leur ſortent de la tête ; mais auſſi-tôt qu'on fait rentrer l'air, elles tombent au fond de l'eau : cela vient de ce que les poiſſons qui peuvent nager en-haut & en-bas, ont dans leurs entrailles une petite *veſſie*, que n'ont pas ceux qui ſe tiennent toujours au fond de l'eau, comme font les poiſſons plats, ou ceux qui ſont couverts d'une écaille dure ou de quelque eſpece de croute cartilagineuſe.

Il n'y a point de doute que cette petite *veſſie* ne ſerve à tenir les poiſſons en équilibre avec l'eau, à quelque profondeur qu'ils ſe tiennent ; car dès que cette *veſſie* devient plus petite, le poiſſon deſenfle, & devient par conſéquent plus peſant dans l'eau, de ſorte qu'il peut alors y enfoncer & y reſter en balance ; ſi au contraire cette petite *veſſie* vient à ſe dilater, le poiſſon devient plus léger.

Lors donc que le poiſſon fait effort pour deſcendre au fond de l'eau, il peut faire ſortir une petite bulle d'air, à l'aide d'un muſcle qu'a la *veſſie*, ou bien il peut reſſerrer la *veſſie* par le moyen des muſcles du ventre, de ſorte que par-là il devient plus petit & plus peſant; veut-il remonter, il dilate les muſcles du ventre, & alors ſa *veſſie* ſe gonfle ſur le champ, & il devient plus léger ; d'un autre côté, comme l'air qui eſt renfermé dans la *veſſie*, rencontre continuellement moins de réſiſtance de la part de l'eau, dont la hauteur & le poids diminuent, cet air

ne ceſſe alors de ſe raréfier de plus en plus, à meſure que le poiſſon monte.

Quant aux poiſſons qui ſont toujours au fond de l'eau, une ſemblable *veſſie* leur eſt inutile, & c'eſt pour cela qu'ils n'en ont point; ou peut-être ſe trouvent-ils dans la néceſſité de ramper toujours au fond de l'eau, parce que cette *veſſie* leur manque. (*D. J.*)

VESSIE *de mer*, (*Botan. Marine.*) eſpece d'holothure couvert d'un cuir rude, & que le vent jette ſur le rivage de la mer.

La *veſſie de mer* eſt ordinairement oblongue, ronde dans ſon contour, & émouſſée par les deux bouts, mais plus par l'un que par l'autre; elle eſt compoſée d'une ſeule membrane tranſparente, ſemblable à ces demi-globes qui s'élevent ſur la ſuperficie des eaux dans un tems de groſſe pluie. Cette membrane a deux ſortes de fibres: les unes circulaires, & les autres longitudinales, leſquelles ont un mouvement de contraction & d'élaſticité.

La *veſſie de mer* eſt vuide, mais enflée comme un balon plein de vent; elle a à ſon extrémité la plus aiguë un peu d'eau claire que contient une eſpece de cloiſon tendue comme la peau d'un tambour.

Il regne le long du dos de la *veſſie* une autre membrane mince, déployée en maniere de voile, ondée ſur les bords, & ſemblable à une crête pliſſée. Cette membrane ſert de voile à la *veſſie* pour naviger; elle la ſoutient ſur l'eau tandis que le vent la porte ſur le rivage.

Le deſſous de la *veſſie* eſt comme couvert de pluſieurs jambes fort courtes, reſſemblant à des vermiſſeaux entrelacés les uns dans les autres, & articulés par de petits anneaux circulaires. Toutes ces fibres forment des houpes pendantes, & tranſparentes comme le cryſtal de roche.

On ne ſauroit déterminer la véritable couleur des *veſſies* ou holothures; on y voit, comme dans des boules de ſavon, une confuſion de bleu, de violet & de rouge ſi bien mêlés enſemble, qu'on ne peut diſcerner la couleur prédominante. Ces *veſſies* cauſent au reſte de violentes cuiſſons lorſqu'on les touche, parce qu'elles ſont toutes couvertes de petits piquans. On trouve ces *veſſies* en pluſieurs endroits ſur les bords de la mer, particulierement dans les anſes ſablonneuſes, après qu'il a fait un grand vent. (*D. J.*)

VESSIGON, ſ. m. (*Maréchal.*) les maréchaux appellent ainſi une tumeur molle qui vient à droite & à gauche du jarret du cheval. Voici la meilleure maniere de la guérir.

Ayez une aiguille d'argent courbe, enfilez-la avec un gros fil, faites-la rougir par le bout, frottez le fil avec de l'onguent de ſcarabeus, & paſſez l'aiguille toute rouge au-travers du *veſſigon* de bas-en-haut. Pour la paſſer plus facilement, il faut auparavant couper le cuir avec une lancette dans l'endroit où l'on veut la faire entrer, & dans celui par lequel on veut la faire reſſortir; après avoir paſſé l'aiguille, ôtez-la, liez les deux bouts du fil en-dehors, refrottez le ſeton toutes les vingt-quatre heures avec le même onguent juſqu'à ce que le fil ſorte de lui-même; il coupera le cuir qui eſt entre les deux ouvertures, & ſans y faire autre choſe, le *veſſigon* & la plaie ſe guériront; il convient même d'y mettre le feu, quand il ne ſeroit pas vieux; mais lorſqu'il l'eſt, il n'y a que ce moyen qui puiſſe y remédier, encore ne réuſſit-il pas toujours.

VESSIR, v. n. (*terme d'Eſſayeur.*) ce mot ſe dit des vents que le feu & l'air font ſortir, lorſque tirant l'eſſai, on ne le laiſſe pas refroidir inſenſiblement. (*D. J.*)

VEST & DEVEST, (*Juriſprud.*) eſt l'acte par lequel le ſeigneur démet le vendeur de la poſſeſſion qu'il avoit d'un héritage, pour en revêtir l'acquéreur; car *veſt* ſignifie *poſſeſſion*, & *deveſt*, *dépoſſeſſion*; c'eſt pourquoi l'on devroit dire *deveſt & veſt*, parce que l'acte de *deveſt* doit précéder. C'eſt la même choſe que *déſaiſine* & *ſaiſine*. On appelle *coutumes de veſt & deveſt* celles dans leſquelles l'acquéreur ne peut prendre poſſeſſion, ſans y être autoriſé par le ſeigneur qui lui donne la ſaiſine ou poſſeſſion, & l'inveſtit de la propriété de l'héritage. *Voyez* les coutumes de Reſbets, Chauny, Laon, Châlons, Reims, Ribermont, Sedan, Auxerre, Cambray, Beauqueſne & ci-devant le *mot* COUTUMES DE SAISINE. (*A*)

VESTA, ſ. f. (*Mytholog.*) une des plus grandes déeſſes du paganiſme, ſans pourtant être trop connue; c'eſt par cette raiſon qu'Ovide voulant la placer dans ſes faſtes, lui dit: « déeſſe, quoiqu'il ne » ſoit pas permis aux hommes de vous connoître, » il faut pourtant que je parle de vous ».

Ceux qui ont pénétré le plus avant dans la religion des philoſophes pythagoriciens, prétendent que par *Veſta* ils entendoient l'univers, à qui ils attribuoient une ame, & qu'ils honoroient comme l'unique divinité, tantôt ſous le nom de τὸ πᾶν, qui ſignifie *le tout*, tantôt ſous le nom de μόνας, c'eſt-à-dire l'*unité*. Telle étoit, diſent-ils, la ſignification myſtérieuſe de *Veſta*, quoique le vulgaire l'adorât comme la déeſſe de la terre & du feu.

La fable reconnoit deux déeſſes du nom de *Veſta*: l'une mere, & l'autre fille de Saturne. La premiere étoit la Terre, & ſe nommoit tantôt *Cibele*, & tantôt *Palès*, & la ſeconde étoit le Feu; c'eſt cette derniere qu'Horace appelle *æterna Veſta*, en l'honneur de laquelle le religieux Numa bâtit un temple à Rome, & conſacra à ſon culte quelques vierges romaines, pour entretenir ſur ſes autels un feu perpétuel, afin, dit Florus, que cette flamme protectrice de l'empire, veillât ſans ceſſe à l'imitation des aſtres: *ut ad ſimulacrum cæleſtium ſiderum, cuſtos imperii flamma vigilaret.*

Anciennement chez les Grecs & les Romains, il n'y avoit d'autre image ou ſymbole de *Veſta*, que ce feu gardé ſi religieuſement dans ſes temples; & quand on fit depuis des ſtatues de *Veſta*, elles repréſentoient *Veſta*, la Terre, plutôt que *Veſta*, le Feu; mais il y a beaucoup d'apparence qu'on les confondit enſuite. Une des manieres ordinaires de repréſenter la déeſſe, étoit en habit de matrone, tenant de la main droite un flambeau ou une lampe, & quelquefois un *palladium* ou une petite victoire. Les titres qu'on lui donne dans les médailles, & ſur les anciens monumens, ſont *Veſta* l'heureuſe, la mere, la ſainte, l'éternelle, *&c.* Nous avons parlé de ſes temples, & nous nous étendrons beaucoup ſur les veſtales, ſes prêtreſſes.

Le culte de *Veſta* & du feu fut apporté de Phrygie en Italie par Enée & les autres troïens qui y aborderent. Virgile obſerve qu'Enée avant que de ſortir du palais de ſon pere, avoit retiré le feu du foyer ſacré.

Æternumque adytis effert penetralibus ignem.

Æneid. *l. II.*

Auſſi chaque particulier prit-il ſoin dans la ſuite d'entretenir le feu de *Veſta* à la porte de ſa maiſon; & c'eſt de-là, ſelon Ovide, qu'eſt venu le nom de *veſtibule*. Quoi qu'il en ſoit, les Troïens & les Phrygiens eux-mêmes avoient reçu le culte du feu, des autres peuples de l'Orient.

Le nom de *Veſta* eſt ſynonyme à celui du *feu* appellé par les Grecs ἑστία, *mutatâ aſpiratione in V*, par les Chaldéens & les anciens Perſes, *Aveſta*. C'eſt auſſi ſans doute, ſi nous en croyons le ſavant Hyde, ce qui engagea Zoroaſtre de donner à ſon fameux livre ſur le culte du feu, le nom d'*Aveſta*, comme qui diroit, *la garde du feu*. (*D. J.*)

VESTALE, ſ. f. (*Hiſt. rom.*) *veſtalis ; perpetuos ſervans ignes, & canæ colens penetralia veſtæ ;* fille vierge romaine, qui chez les Romains, étoit conſacrée toute jeune au ſervice de Veſta, & à l'entretien perpétuel du feu de ſon temple.

Celui de tous les légiſlateurs qui donna le plus d'éclat à la religion dont il jetta les fondemens, & qui jugea que le ſacerdoce étoit inſéparable de la royauté, fut Numa Pompilius. Il tint d'une main ferme le ſceptre & l'encenſoir, porta l'un dans le palais des rois, & poſa l'autre dans le temple des dieux. Mais entre ſes établiſſemens religieux, le plus digne de nos regards, eſt ſans doute celui de l'ordre des *veſtales*. Il m'eſt aiſé d'en tracer l'hiſtoire, au-moins d'après l'abbé Nadal, & de contenter ſur ce ſujet la curioſité d'un grand nombre de lecteurs.

L'ordre des *veſtales* venoit originairement d'Albe, & n'étoit point étranger au fondateur de Rome. Amulius après avoir dépouillé ſon frere Numitor de ſes états, crut à la maniere des tyrans, que pour jouir en liberté de ſon uſurpation, il n'avoit pas d'autre parti à prendre que de ſacrifier toute ſa race. Il commença par Egeſte, le fils de ce malheureux roi, qu'il fit aſſaſſiner dans une partie de chaſſe, où il penſa qu'il lui ſeroit facile de couvrir ſon crime. Il ſe contenta cependant de mettre Rhéa Silvia, ou Ilie, ſa niece, au nombre des *veſtales*, ce qu'il entreprit de faire d'autant plus volontiers, que non-ſeulement il ôtoit à cette princeſſe, les moyens de contracter aucune alliance dont il pût craindre les ſuites, mais que d'ailleurs ſur le pié que l'ordre des *veſtales* ſe trouvoit à Albe, c'étoit placer d'une maniere convenable une princeſſe même de ſon ſang.

Cette diſtinction que l'ordre des *veſtales* avoit eu dans ſon origine, le rendit encore plus vénérable aux Romains, dont les yeux ſe portoient avec un reſpect tout particulier ſur l'établiſſement d'un culte, qui avoit long-tems ſubſiſté chez leurs voiſins avec une grande dignité.

Il ne faut donc pas enviſager l'ordre des *veſtales* romaines, comme un établiſſement ordinaire qui n'a eu que de ces foibles commencemens, que la piété hazarde quelquefois, & qui ne doivent leur ſuccès qu'aux caprices des hommes, & aux progrès de la religion. Il ne ſe montra à Rome qu'avec un appareil auguſte. Numa Pompilius, s'il en faut croire quelques auteurs, recueillit & logea les *veſtales* dans ſon palais. Quoi qu'il en ſoit, il dota cet ordre des deniers publics, & le rendit extrêmement reſpectable au peuple, par les cérémonies dont il chargea les *veſtales*, & par le vœu de virginité qu'il exigea d'elles. Il fit plus, il leur confia la garde du palladium, & l'entretien du feu ſacré qui devoit toujours brûler dans le temple de *Veſta*, & étoit le ſymbole de la conſervation de l'empire.

Il crut, ſelon Plutarque, ne pouvoir dépoſer la ſubſtance du feu qui eſt pure & incorruptible, qu'entre les mains de perſonnes extrêmement chaſtes, & que cet élément qui eſt ſtérile par ſa nature, n'avoit point d'image plus ſenſible que la virginité. Ciceron a dit, que le culte de Veſta ne convenoit qu'à des filles dégagées des paſſions & des embarras du monde. Numa défendit qu'on reçût aucune *veſtale* au-deſſous de ſix ans, ni au-deſſus de dix, afin que les prenant dans un âge ſi tendre, l'innocence n'en pût être ſoupçonnée, ni le ſacrifice équivoque.

Quelque diſtinction qui fût attachée à cet ordre, on auroit peut-être eu de la peine à trouver des ſujets pour le remplir, ſi l'on n'eût pas été appuyé de l'autorité & de la loi. La démarche devenoit délicate pour les parens, & outre qu'il pouvoit y entrer de la tendreſſe & de la compaſſion, le ſupplice d'une *veſtale* qui violoit ſes engagemens, déshonoroit toute une famille. Lors donc qu'il s'agiſſoit d'en remplacer quelqu'une, tout Rome étoit en émotion, & l'on tâchoit de détourner un choix où étoient attachés de ſi étranges inconvéniens.

On ne voit rien dans les anciens monumens, dit Aulugelle, touchant la maniere de les choiſir, & ſur les cérémonies qui s'obſervoient à leur élection, ſi ce n'eſt que la premiere *veſtale* fut enlevée par Numa. Nous liſons que la loi *papia* ordonnoit au grand pontife, au défaut de *veſtales* volontaires, de choiſir vingt jeunes filles romaines, telles que bon lui ſembleroit, de les faire toutes tirer au ſort en pleine aſſemblée, & de ſaiſir celle ſur qui le ſort tomberoit. Le pontife la prenoit ordinairement des mains de ſon pere, de l'autorité duquel il l'affranchiſſoit, & l'emmenoit alors comme priſe de bonne guerre, *veluti bello abducitur*.

Numa avoit d'abord fait les premieres cérémonies de la réception des *veſtales*, & en avoit laiſſé ſes ſucceſſeurs en poſſeſſion ; mais après l'expulſion des rois, cela paſſa naturellement aux pontifes. Les choſes changerent dans la ſuite : le pontife recevoit des *veſtales* ſur la préſentation des parens ſans autre cérémonie, pourvû que les ſtatuts de la religion n'y fuſſent point bleſſés. Voici la formule dont uſoit le grand pontife à leur réception, conſervée par Aulugelle, qui l'avoit tirée des annales de Fabius Pictor : *Sacerdotem.* veſtalem. *quæ. ſacra. faciat. quæ. Jovi. fiet. ſacerdotem.* veſtalem. *facere. pro. populo. Romano. quiritibuſque. ſit. ei. quæ. optuma. lege. fovit. ità. te. Amata. capio.* Le pontife ſe ſervoit de cette expreſſion *amata*, à l'égard de toutes celles qu'il recevoit, parce que ſelon Aulugelle, celle qui avoit été la premiere enlevée à ſa famille, portoit ce nom.

Si-tôt qu'on avoit reçu une *veſtale*, on lui coupoit les cheveux, & on attachoit ſa chevelure à cette plante ſi renommée par les fictions d'Homere appellée *lotos*, ce qui dans une cérémonie religieuſe où tout devoit être myſtérieux, étoit regardé comme une marque d'affranchiſſement & de liberté.

Numa Pompilius n'inſtitua que quatre *veſtales*. Servius Tullius en ajouta deux, ſelon Plutarque. Denis d'Halycarnaſſe & Valere Maxime, prétendent que ce fut Tarquinius Priſcus qui fit cette augmentation. Ce nombre ne s'accrut, ni ne diminua pendant toute la durée de l'empire : Plutarque qui vivoit ſous Trajan, ne compte que ſix *veſtales*. Sur les médailles de Fauſtine la jeune, & de Julie, femme de Severe, on n'en repréſente que ſix. Ainſi le témoignage de S. Ambroiſe qui fait mention de ſept *veſtales*, ne doit point preſcrire contre les preuves contraires à ſon récit.

Les prêtreſſes de Veſta établies à Albe, faiſoient vœu de garder leur virginité pendant toute leur vie. Amulius, dit Tite-Live, ſous prétexte d'honorer ſa niece, la conſacra à la déeſſe Veſta, & lui ôta toute eſpérance de poſtérité par les engagemens d'une virginité perpétuelle. Numa n'exigea au contraire des *veſtales* qu'une continence de trente années, dont elles paſſeroient les dix premieres à apprendre leurs obligations, les dix ſuivantes à les pratiquer, & le reſte à inſtruire les autres, après quoi elles avoient liberté de ſe marier ; & quelques-unes prirent ce parti.

Au bout des trente années de réception, les *veſtalet* pouvoient encore reſter dans l'ordre, & elles y jouiſſoient des privileges & de la conſidération qui y étoient attachés ; mais elles n'avoient plus la même part au miniſtere. Le culte de Veſta avoit ſes bienſéances auſſi bien que ſes lois ; une vieille *veſtale* ſéoit mal dans les fonctions du ſacerdoce ; la glace des années n'avoit nulle des convenances requiſes avec le feu ſacré ; il falloit proprement de jeunes vierges, & même capables de toute la vivacité des paſſions, qui puſſent faire honneur aux myſteres.

Tandem virgineam faſtidit Veſta ſenectam.

On s'attacha à chercher aux *veſtales* des dédommagemens de leur continence; on leur abandonna une infinité d'honneurs, de graces & de plaiſirs, dans le deſſein d'adoucir leur état & d'illuſtrer leur profeſſion; on ſe repoſa pour leur chaſteté ſur la crainte des châtimens, qui quelqu'effrayans qu'ils ſoient, ne ſont pas toujours le plus ſûr remede contre l'emportement des paſſions. Elles vivoient dans le luxe & dans la molleſſe; elles ſe trouvoient aux ſpectacles dans les théatres & dans le cirque; les hommes avoient la liberté d'entrer le jour chez elles, & les femmes à toute heure; elles alloient ſouvent manger dans leur famille. Une *veſtale* fut violée, en rentrant le ſoir dans ſa maiſon, par de jeunes libertins qui ignoroient, ou prétendirent ignorer qui elle étoit. De-là vint la coutume de faire marcher devant elles un licteur avec des faiſceaux pour les diſtinguer par cette dignité, & pouvoir prévenir de ſemblables déſordres.

Sous prétexte de travailler à la réconciliation des familles, elles entroient ſans diſtinction dans toutes les affaires; c'étoit la plus ſûre & la derniere reſſource des malheureux. Toute l'autorité de Narciſſe ne put écarter la *veſtale* Vibidia, ni l'empêcher d'obtenir de Claude que ſa femme fût ouïe dans ſes défenſes; ni les débauches de l'impératrice, ni ſon mariage avec Silius, du vivant même de Céſar, n'empêcherent point la *veſtale* de prendre fait & cauſe pour elle; en un mot, une prêtreſſe de Veſta ne craignit point de parler pour Meſſaline.

Leur habillement n'avoit rien de triſte, ni qui pût voiler leurs attraits, tel au moins que nous le voyons ſur quelques médailles. Elles portoient une coëffe ou eſpece de turban, qui ne deſcendoit pas plus bas que l'oreille, & qui leur découvroit le viſage; elles y attachoient des rubans que quelques-unes nouoient par-deſſous la gorge; leurs cheveux que l'on coupoit d'abord, & que l'on conſacroit aux dieux, ſe laiſſerent croître dans la ſuite, & reçurent toutes les façons & tous les ornemens que purent inventer l'art & l'envie de plaire.

Elles avoient ſur leur habit un rochet de toile fine & d'une extrême blancheur, & par-deſſus une mante de pourpre ample & longue, qui ne portant ordinairement que ſur une épaule, leur laiſſoit un bras libre retrouſſé fort haut.

Elles avoient quelques ornemens particuliers les jours de fête & de ſacrifices, qui pouvoient donner à leur habit plus de dignité, ſans lui ôter ſon agrément. Il ne manquoit pas de *veſtales* qui n'étoient occupées que de leur parure, & qui ſe piquoient de goût, de propreté & de magnificence. Minutia donna lieu à d'étranges ſoupçons par ſes airs, & par ſes ajuſtemens profanes. On reprochoit à d'autres l'enjouement & l'indiſcrétion des diſcours. Quelques-unes s'oublioient juſqu'à compoſer des vers tendres & paſſionnés.

Sans toutes ces vanités & ces diſſipations, il étoit difficile que des filles à qui l'eſpérance de ſe marier n'étoit pas interdite, & que les lois favoriſoient en tant de manieres, qui malgré les engagemens de leur état recueilloient quelquefois toute la fortune de leur maiſon, priſſent le goût de la retraite, qui ſeul étoit capable de les maintenir dans le genre de vie qu'elles avoient embraſſé ſans le connoître. Tout cela cependant n'empêchoit pas que leurs fautes ne tiraſſent à d'extrêmes conſéquences.

La négligence du feu ſacré devenoit un préſage funeſte pour les affaires de l'empire; d'éclatans & de malheureux événemens que la fortune avoit placés à-peu-près dans le tems que le feu s'étoit éteint, établirent ſur cela une ſuperſtition qui ſurprit les plus ſages. Dans ces cas, elles étoient expoſées à l'eſpece de châtiment dont parle Tite-Live, *cæſa flagro eſt veſtalis*, par les mains mêmes du ſouverain pontife. On les conduiſoit donc pour les punir dans un lieu ſecret où elles ſe dépouilloient nues. Les pontifes à la vérité prenoient toutes les précautions pour les ſouſtraire dans cet état à tous autres regards qu'aux leurs.

Après la punition de la *veſtale*, on ſongeoit à rallumer le feu; mais il n'étoit pas permis de ſe ſervir pour cela d'un feu matériel, comme ſi ce feu nouveau ne pouvoit être qu'un préſent du ciel: du-moins, ſelon Plutarque, n'étoit-il permis de le tirer que des rayons mêmes du ſoleil à l'aide d'un vaſe d'airain, au centre duquel les rayons venant à ſe réunir, ſubtiliſoient ſi fort l'air qu'ils l'enflammoient, & que par le moyen de la réverbération, la matiere ſeche & aride dont on ſe ſervoit, s'allumoit auſſi-tôt.

Le ſoin principal des *veſtales* étoit de garder le feu jour & nuit; d'où il paroît que toutes les heures étoient diſtribuées, & que les *veſtales* ſe relevoient les unes après les autres. Chez les Grecs le feu ſacré ſe conſervoit dans des lampes où on ne mettoit de l'huile qu'une fois l'an; mais les *veſtales* ſe ſervoient de foyers & de rechaux ou vaſes de terre, qui étoient placés ſur l'autel de Veſta.

Outre la garde du feu ſacré, les *veſtales* étoient obligées à quelques prieres, & à quelques ſacrifices particuliers, même pendant la nuit. Elles étoient chargées des vœux de tout l'empire, & leurs prieres étoient la reſſource publique.

Elles avoient leurs jours ſolemnels. Le jour de la fête de Veſta, le temple étoit ouvert extraordinairement, & on pouvoit pénétrer juſqu'au lieu même où repoſoient les choſes ſacrées, que les *veſtales* n'expoſoient qu'après les avoir voilées, c'eſt-à-dire, ces gages ou ſymboles de la durée & de la félicité de l'empire romain, ſur leſquels les auteurs ſe ſont expliqués ſi diverſement. Quelques-uns veulent que ce ſoit l'image des grands dieux. D'autres croyent que ce pouvoit être Caſtor & Pollux, & d'autres Apollon & Neptune. Pline parle d'un dieu particulierement révéré des *veſtales*, qui étoit le gardien des enfans & des généraux d'armées. Pluſieurs, ſelon Plutarque, affectant de paroître plus inſtruits des choſes de la religion que le commun du peuple, eſtimoient que les *veſtales* conſervoient dans l'intérieur du temple, deux petits tonneaux, dont l'un étoit vuide & ouvert, l'autre fermé & plein, & qu'il n'y avoit qu'elles ſeules à qui il étoit permis de les voir: ce qui a quelque rapport avec ceux dont parle Homere, qui étoient à l'entrée du palais de Jupiter, dont l'un étoit plein de maux, & l'autre de biens. Diſons mieux que tout cela, c'étoit le palladium même que les *veſtales* avoient ſous leur garde.

Il ſuffiſoit pour être reçue *veſtale*, que d'un côté ni d'un autre, on ne fût point ſorti de condition ſervile, ou de parens qui euſſent fait une profeſſion baſſe. Mais quoique la loi ſe fût relâchée juſque-là, il y a toujours lieu de penſer que le pontife avoit plus en vue les filles d'une certaine naiſſance, comme ſujets plus ſuſceptibles de tous les honneurs attachés à un ordre qui étoit, pour ainſi dire, à la tête de la religion. Une fille patricienne qui joignoit à ſon caractere de *veſtale* la conſidération de ſa famille, devenoit plus propre pour une ſociété de filles, chargées non-ſeulement des ſacrifices de Veſta, mais qui jouoient le plus grand rôle dans les affaires de l'état.

Elles jouiſſoient de la plus haute conſidération. Auguſte lui-même jura que ſi quelqu'une de ſes nieces étoit d'un âge convenable, il la préſenteroit volontiers pour être reçue *veſtale*. Il faut regarder comme un effet de l'eſtime des Romains pour la condition de *veſtale*, l'ordonnance dont nous parle Capito Atéius, qui en excluoit toute autre qu'une romaine.

Dès que le choix de la *veſtale* étoit fait, qu'elle avoit mis le pié dans le parvis du temple, & étoit livrée aux pontifes, elle entroit dès-lors dans tous

les avantages de ſa condition, & ſans autre formé d'émancipation ou changement d'état, elle acquéroit le droit de teſter, & n'étoit plus liée à la puiſſance paternelle.

Rien de plus nouveau dans la ſociété, que la condition d'une fille qui pouvoit teſter à l'âge de ſix ans; rien de plus étrange qu'une pleine majorité du vivant même du pere, & avant le nombre d'années que les lois donnent à la raiſon. Elle étoit habile à la ſucceſſion au ſortir des *veſtales*, où elle portoit une dot dont elle diſpoſoit ſelon ſa volonté. Leur bien reſtoit à la maiſon ſi elles mouroient ſans teſtament: elles perdoient à la vérité le droit d'hériter *ab inteſtat*. Une *veſtale* diſpoſoit même de ſon bien ſans l'entremiſe d'un curateur: ce qu'il y avoit de biſarre en cela, c'eſt que cette prérogative dont on vouloit bien gratifier des vierges ſi pures, avoit été juſques-là le privilege des femmes qui avoient eu au-moins trois enfans.

Il y a apparence que dans les premiers tems le reſpect des peuples leur tint lieu d'une infinité de privileges, & que les vertus des *veſtales* ſuppléoient à tous ces honneurs d'établiſſement, qui leur firent accordés dans la ſuite, ſelon le beſoin & le zèle du peuple romain.

Ce fut dans ces tems ſi purs que la pitié d'Albinus ſe ſignala à leur égard. Les Gaulois étoient aux portes de Rome, & tout le peuple dans la conſternation; les uns ſe jettent dans le capitole pour y défendre, ſelon Tite-Live, les dieux & les hommes; ceux d'entre les vieillards qui avoient obtenu les honneurs du triomphe & du conſulat, s'enferment dans la ville, pour ſoutenir par leur exemple le commun du peuple.

Les *veſtales* dans ce deſordre général, après avoir délibéré ſur la conduite qu'elles avoient à tenir à l'égard des dieux & des dépouilles du temple, en cacherent une partie dans la terre près de la maiſon du ſacrificateur, qui devint un lieu plus ſaint, & qui fut honoré dans la ſuite juſqu'à la ſuperſtition; elles chargerent le reſte ſur leurs épaules, & s'en alloient, dit Tite-Live, le long de la rue qui va du pont de bois au janicule.

Cet Albinus, homme plébéien, fuyoit par le même chemin avec ſa famille, qu'il emmenoit ſur un chariot. Il fut touché d'un ſaint reſpect à la vue des *veſtales*; il crut que c'étoit bleſſer la religion que de laiſſer des prêtreſſes, &, pour ainſi dire, des dieux même à pié; il fit deſcendre ſa femme & ſes enfans, & mit à la place non-ſeulement les *veſtales*, mais ce qui ſe trouva de pontifes avec elles: il ſe détourna de ſon chemin, dit Valere Maxime, & les conduiſit juſqu'à la ville de Céré, où elles furent reçues avec autant de reſpect, que ſi l'état de la république avoit été auſſi floriſſant qu'à l'ordinaire. La mémoire d'une ſi ſainte hoſpitalité, ajoute l'hiſtorien, s'eſt conſervée juſqu'à nous: c'eſt de-là que les ſacrifices ont été appellés *cérémonies*, du nom même de la ville; & cet équipage vil & ruſtique où il ramaſſa ſi à-propos les *veſtales*, a égalé ou paſſé la gloire du char de triomphe le plus riche & le plus brillant.

On a lieu de croire que dans cet effroi des *veſtales*, le ſervice du feu ſacré ſouffrit quelque interruption. Elles ſe chargerent de porter par-tout le culte de Veſta, & d'en continuer les ſolemnités tant qu'il y en auroit quelqu'une qui ſurvivroit à la ruine de Rome; mais il ne paroît point que dans la conjoncture préſente elles euſſent pourvu au foyer de Veſta, ni que cette flamme fatale ait été compagne de leur fuite. Peut-être eût-il été plus digne d'elles d'attendre tout événement dans l'intérieur de leur temple, & au milieu des fonctions du ſacerdoce. La vue d'une troupe de prêtreſſes autour d'un braſier ſacré, dans un lieu juſque-là inacceſſible, recueillies ainſi au milieu de la déſolation publique, n'eût pas été moins digne de reſpect & d'admiration, que l'aſpect de tous ces ſénateurs qui attendoient la fin de leur deſtinée aſſis à leur porte avec une gravité morne, & revêtus de tous les ornemens de leur dignité. Peut-être auſſi eurent-elles raiſon de craindre l'inſolence des barbares, & des inconvéniens plus grands que l'extinction même du feu ſacré.

Quoi qu'il en ſoit, l'action d'Albinus devint à la poſtérité une preuve éclatante & du reſpect avec lequel on regardoit les *veſtales*, & de la ſimplicité de leurs mœurs: elles ignoroient encore l'uſage de ces marques extérieures de grandeur qui ſe multiplierent ſi fort dans la ſuite: ce ne fut que ſous les triumvirs qu'elles commencerent à ne plus paroître en public qu'accompagnées d'un licteur. Les faiſceaux que l'on porta devant elles impoſerent au peuple, & l'écarterent ſur leur route. Il manquoit à la vérité à cette diſtinction une cauſe plus honorable; l'honneur eût été entier s'il n'eût pas été en même tems une précaution contre l'emportement des libertins, & ſi au rapport de Dion Caſſius, ce nouveau reſpect n'eût pas été déterminé par le violement d'une *veſtale*.

Ce fut apparemment dans ce tems-là que les préſéances furent réglées entre les *veſtales* & les magiſtrats. Si les conſuls ou les préteurs ſe trouvoient ſur leur chemin, ils étoient obligés de prendre une autre route; ou ſi l'embarras étoit tel, qu'ils ne puſſent éviter leur rencontre, ils faiſoient baiſſer leurs haches & leurs faiſceaux devant elles, comme ſi dans ce moment ils euſſent remis entre leurs mains l'autorité dont ils étoient revêtus, & que toute cette puiſſance conſulaire ſe fût diſſipée devant des filles, qui avoient été chargées des plus grands myſteres de la religion par la préférence même des dieux, & qui tenoient, pour ainſi dire, de la premiere main, les reſſources & la deſtinée de l'empire.

On les regardoit donc comme perſonnes ſacrées, & à l'abri de toute violence, du-moins publique. Ce fut par-là que l'entrepriſe des tribuns contre Claudius fut rompue. Comme il triomphoit malgré leur oppoſition, ils entreprirent de le renverſer de ſon char au milieu même de la marche de ſon triomphe. La *veſtale* Claudia ſa fille avoit ſuivi tous leurs mouvemens. Elle ſe montra à-propos, & ſe jetta dans le char, au moment même que le tribun alloit renverſer Claudius: elle ſe mit entre ſon pere & lui, & arrêta par ce moyen la violence du tribun, retenu alors malgré ſa fureur par cet extrême reſpect qui étoit dû aux *veſtales*, & qui ne laiſſoit à leur égard qu'aux pontifes ſeuls la liberté des remontrances, & des voies de fait: ainſi, l'un alla en triomphe au capitole, & l'autre au temple de Veſta; & on ne put dire à qui on devoit le plus d'acclamations, ou à la victoire du pere, ou à la piété de la fille.

Le peuple étoit ſur le caractere des *veſtales* dans une prévention religieuſe, dont rien n'eût pu le dépouiller. Ce n'étoit pas ſeulement le dépôt qui leur étoit confié qui avoit établi cette prévention, mais une infinité de marques extérieures d'autorité & de puiſſance.

Quelle impreſſion ne devoit point faire ſur lui cette prérogative ſi ſinguliere, de pouvoir ſauver la vie à un criminel qu'elles rencontroient ſur leur chemin, lorſqu'on le menoit au ſupplice? La ſeule vue de la *veſtale* étoit la grace du coupable. A la vérité elles étoient obligées de faire ſerment qu'elles ſe trouvoient là ſans deſſein, & que le haſard ſeul avoit part à cette rencontre.

Elles étoient de tout tems appellées en témoignage & entendues en juſtice, mais elles n'y pouvoient être contraintes. Pour faire plus d'honneur à la religion, elles étoient bien aiſes qu'on les crût ſur une dépoſition toute ſimple, ſans être obligées de jurer par la déeſſe Veſta, qui étoit la ſeule divinité qu'el-

les pouvoient atteſter ; ce qui arrivoit en effet très-rarement, parce que par-là, on écartoit tous les autres témoignages, & qu'il ne ſe trouvoit perſonne qui voulût aller contre le rapport & le ſerment des *veſtales*.

Il y avoit une loi qui puniſſoit de mort ſans rémiſſion quiconque ſe jetteroit ſur leur char, ou ſur leur litiere, lorſqu'elles iroient par la ville; elles aſſiſtoient aux ſpectacles, où Auguſte leur donna une place ſéparée vis-à-vis celle du préteur. La grande *veſtale*, *veſtalis maxima*, portoit une bulle d'or.

Numa Pompilius qui dans leur inſtitution, les avoit dotée de deniers, comme nous l'avons déjà obſervé, aſſigna des terres particulieres ſelon quelques auteurs, ſur leſquelles il leur attribua des droits & des revenus. Dans la ſuite des tems, elles eurent quantité de fondations & de legs teſtamentaires, en quoi la piété des particuliers étoit d'autant plus excitée, que le bien des *veſtales* étoit une reſſource aſſurée dans les néceſſités publiques.

Auguſte qui s'appliqua particulierement à augmenter la majeſté de la religion, crut que rien ne contribueroit davantage au deſſein qu'il avoit, que d'accroître en même tems la dignité & le revenu des *veſtales*. Mais outre les donations communes à tout l'ordre, on faiſoit encore des dons particuliers aux *veſtales*. Quelquefois c'étoit des ſommes d'argent conſidérables. Cornelia, ſelon Tacite, ayant été miſe à la place de la *veſtale* Scatia, reçut un don de deux mille grands ſeſterces, environ deux cens mille livres, par un arrêt qui fut rendu à l'occaſion d'une élection nouvelle d'un prêtre de Jupiter. Il y en avoit de plus opulentes les unes que les autres, & qui par conſéquent étoient en état de ſe diſtinguer par un plus grand nombre d'eſclaves, & de ſe montrer en public avec plus de faſte, & de mieux ſoutenir au-dehors la dignité de l'ordre.

A certains jours de l'année, elles alloient trouver le roi des ſacrifices, qui étoit la ſeconde perſonne de la religion : elles l'exhortoient à s'acquitter ſcrupuleuſement de ſes devoirs, c'eſt-à-dire, à ne pas négliger les ſacrifices, à ſe maintenir dans cet eſprit de modération que demandoit de lui la loi de ſon ſacerdoce, à ſe tenir ſans ceſſe ſur ſes gardes, & à veiller toujours ſur le ſervice des dieux.

Elles interpoſoient leur médiation pour les réconciliations les plus importantes & les plus délicates, & elles entroient dans une infinité d'affaires indépendantes de la religion.

La condition des *veſtales* étoit trop brillante, pour ne pas engager quelques grands par goût & par vanité à tenter quelque avanture dans le temple de Veſta. Catilina & Néron, hommes dévoués à toutes les actions hardies & criminelles, ne furent pas les ſeuls qui entreprirent de les corrompre. Parmi celles que la vivacité des paſſions, le commerce des hommes, ou leurs recherches trop preſſantes, jetterent dans l'incontinence ; il y en a eu quelques-unes de trop indiſcretes, & qui ne ſe ménageant point aſſez à l'extérieur, donnerent lieu de le ſoupçonner, & d'approfondir leur conduite : quelques autres ſe conduiſirent avec tant de précaution & de myſtere, que leur galanterie, pour nous ſervir de termes de Minutius-Felix, fut ignorée même de la déeſſe Veſta.

Les pontifes étoient leurs juges naturels ; la loi ſoumettoit leur conduite à leurs perquiſitions ſeules; c'étoit le ſouverain pontife qui prononçoit l'arrêt de condamnation. Il ordonnoit à l'aſſemblée du conſeil; il avoit droit d'y préſider, mais ſon autorité n'avoit point lieu ſans une convocation ſolemnelle du college des pontifes.

On ne s'en tint pas toujours cependant aux jugemens qui avoient été rendus par le conſeil ſouverain des pontifes, le tribun du peuple avoit droit de faire ſes repréſentations, & le peuple de ſon autorité caſſoit les arrêts où il ſoupçonnoit que les ordonnances pouvoient avoir été bleſſées, & où la brigue & la cabale lui paroiſſoient avoir part.

On gardoit dans la procédure une infinité de formalités : on ſuivoit tous les indices, on écoutoit les délateurs, on les confrontoit avec les accuſées, on les entendoit elles-mêmes pluſieurs fois ; & lorſque l'arrêt de mort étoit rendu, on ne le leur ſignifioit point d'abord ; on commençoit à leur interdire tout ſacrifice & toute participation aux myſteres : on leur défendoit de faire aucune diſpoſition à l'égard de leurs eſclaves, & de ſonger à leur affranchiſſement, parce qu'on vouloit les mettre à la queſtion pour en tirer quelques éclairciſſemens & quelques lumieres: car les eſclaves devenus libres par leur affranchiſſement, ne pouvoient plus être appliqués à la torture. Quelques-unes furent admiſes à des preuves ſingulieres de leur innocence, & placerent leur derniere reſſource dans la protection de leur déeſſe.

» C'eſt une choſe mémorable, dit Denis d'Hali-» carnaſſe, que les marques de protection que la » déeſſe a quelquefois données à des *veſtales* fauſſe-» ment accuſées; choſe à la vérité qui paroît incroya-» ble, mais qui a été honorée de la foi des Romains, » & appuyée par les témoignages des auteurs les » plus graves..... Le feu s'étant éteint par l'impru-» dence d'Emilia, qui s'étoit repoſée du ſoin de l'en-» tretenir ſur une jeune *veſtale* qui n'étoit point en-» core faite à cette extrême attention que requéroit » le miniſtere, toute la ville en fut dans le trouble » & dans la conſternation; le zèle des pontifes s'al-» luma; on crut qu'une *veſtale* impure avoit appro-» ché le foyer ſacré; Emilie, ſur qui le ſoupçon » tomboit, & qui en effet étoit reſponſable de la » négligence de la jeune *veſtale*, ne trouvant plus » de conſeil ni de reſſource dans ſon innocence, s'a-» vança en préſence des prêtres & du reſte des vier-» ges, & s'écria en tenant l'autel embraſé : O Veſta, » gardienne de Rome, ſi pendant trente années j'ai » rempli dignement mes devoirs, ſi j'ai traité tes » myſtères ſacrés avec un eſprit pur & un corps » chaſte, ſecoure-moi maintenant, & n'abandonne » point ta prêtreſſe ſur le point de périr d'une ma-» niere cruelle; ſi au-contraire je ſuis coupable, dé-» tourne & expie par mon ſupplice, le déſaſtre dont » Rome eſt ménacée. Elle arrache en même-tems un » morceau du voile qui la couvroit; à peine l'avoit-» elle jetté ſur l'autel, que les cendres froides ſe » réchauffent, & que le voile fut tout enflammé, » *&c.* » Ce ne fut pas là le ſeul miracle dont l'ordre des *veſtales* s'eſt prévalu pour la juſtification de ſes vierges.

Numa qui avoit tiré d'Albe les myſteres & les cérémonies des *veſtales*, y avoit pris auſſi les ordonnances & les lois qui pouvoient regarder cet ordre religieux, ou du moins en avoit conſervé l'eſprit. Une *veſtale* tombée dans le déſordre, y devoit expirer ſous les verges. Numa déclara également dignes de mort celles qui auroient violé leur pudicité, mais il preſcrivit une peine différente ; il ſe contenta de les faire lapider ſans aucune forme ni appareil de ſupplice. Séneque, dans ſes controverſes, nous parle d'une *veſtale* qui pour avoir ſouillé ſa pureté, fut précipitée d'un rocher. Cette *veſtale*, ſelon lui, ſur le point d'être précipitée, invoqua la déeſſe, & tomba même ſans ſe bleſſer, quelque affreux que fût le précipice, ou plutôt elle ne tomba point, elle en deſcendit, & ſe retrouva preſque dans le temple.

Malgré cet événement, où la protection de Veſta étoit ſi marquée, on ne laiſſa pas de la vouloir ramener ſur le rocher, & de lui vouloir faire ſubir une ſeconde fois la peine qui avoit été portée contre

elle : on traita son invocation de sacrilege : on ne crut pas qu'une *vestale* punie pour le fait d'incontinence, pût nommer la déesse sans crime : on envisagea cette action comme un second inceste ; le feu sacré ne parut pas moins violé sur le rocher, qu'il l'avoit été entre les autels : on regarda comme un surcroît de punition qu'elle n'eût pu mourir ; la providence des dieux, en la sauvant, la réservoit à un supplice plus cruel ; c'est envain qu'elle s'écrie que puisque sa cause n'a pu la garantir du supplice, le supplice du-moins doit la défendre contre sa propre cause. Quelle apparence que le ciel l'eût secourue si tard, si elle eût été innocente ? on veut enfin qu'elle ait violé le sacerdoce, sans quoi il seroit permis de dire que les dieux auroient eux-mêmes violé leur prêtresse.

Parmi les différens avis que Séneque avoit ramassés à cette occasion, il n'y en eut que très-peu de favorables à la *vestale*. Mais si cet exemple de châtiment, dans la bouche d'un déclamateur, ne tire point à conséquence pour établir les especes de supplices qui servoient à la punition des *vestales*, du-moins nous découvre-t-il dans quel esprit, & avec quelle prévention les Romains regardoient en elles le crime d'incontinence, & jusqu'où ils pousſoient la sévérité à cet égard. Domitien châtie diversement quelques-unes de ces malheureuses filles ; il laissa à deux sœurs de la maison des Ocellates, la liberté de choisir leur genre de mort.

C'est à Tarquin, qui avoit déja fait quelques changemens dans l'ordre des *vestales*, que l'on rapporte l'institution du supplice dont on les punissoit ordinairement, & qui consistoit à les enterrer vives. La Terre & Vesta n'étoient qu'une même divinité ; celle qui a violé la Terre, disoit-on, doit être enterrée toute vivante sous la terre.

Quam violavit, in illa
Conditur, & Tellus Vestaque numen idem est.

Le jour de l'exécution étant venu, toutes les affaires tant publiques que particulieres étoient interrompues, toute la ville étoit dans l'appréhension & dans le mouvement ; toutes les femmes étoient éperdues, le peuple s'amassoit de tous côtés & se trouvoit entre la crainte & l'espérance sur les affaires de l'empire, dont il attachoit le bon & le mauvais succès au supplice de la *vestale*, selon qu'elle étoit bien ou mal jugée. Le grand prêtre, suivi des autres pontifes, se rendoit au temple de Vesta ; là, il dépouilloit la *vestale* coupable de ses ornemens sacrés, qu'il lui ôtoit l'un après l'autre sans cérémonie religieuse, & il lui en présentoit quelques-uns qu'elle baisoit.

Ultima virgineis tum flens dedit oscula vittis.

C'est alors que sa douleur, ses larmes, souvent sa jeunesse & sa beauté, l'approche du supplice, l'espece du crime peut-être, excitoient des sentimens de compassion, qui pouvoient balancer dans quelques-uns les intérêts de l'état & de la religion. Quoi qu'il en soit, on l'étendoit dans une espece de biere, où elle étoit liée & enveloppée de façon que ses cris auroient eu de la peine à se faire entendre, & on la conduisoit dans cet état depuis la maison de Vesta, jusqu'à la porte Colline, auprès de laquelle, en dedans de la ville, étoit une bute ou éminence qui s'étendoit en long, & qui étoit destinée à ces sortes d'exécutions ; on l'appelloit à cet effet, le champ exécrable, *agger & sceleratus campus* : il faisoit partie de cette levée qui avoit été construite par Tarquin, & que Pline traite d'ouvrage merveilleux, mais dont le terrein, par une bisarrerie de la fortune, servoit à la plûpart des jeux & des spectacles populaires, aussi-bien qu'à la cruelle inhumation de ces vierges impures.

Le chemin du temple de Vesta à la porte Colline, étoit assez long, la *vestale* devoit passer par plusieurs rues, & par la grande place. Le peuple, selon Plutarque, accouroit de tous côtés à ce triste spectacle, & cependant il en craignoit la rencontre & se détournoit du chemin ; les uns suivoient de loin, & tous gardoient un silence morne & profond. Denis d'Halycarnasse admet à ce convoi funeste les parens & les amis de la *vestale* ; ils la suivoient, dit-il, avec larmes, & lorsqu'elle étoit arrivée au-lieu du supplice, l'exécuteur ouvroit la bierre, & délioit la *vestale*. Le pontife, selon Plutarque, levoit les mains vers le ciel, adressoit aux dieux une priere secrete, qui apparemment regardoit l'honneur de l'empire qui venoit d'être exposé par l'incontinence de la *vestale* ; ensuite il la tiroit lui-même, cachée sous des voiles, & la menoit jusqu'à l'échelle qui descendoit dans la fosse où elle devoit être enterrée vive. Alors il la livroit à l'exécuteur, après quoi il lui tournoit le dos, & se retiroit brusquement avec les autres pontifes.

Cette fosse formoit une espece de caveau ou de chambre creusée assez avant dans la terre : on y mettoit du pain, de l'eau, du lait, & de l'huile : on y allumoit une lampe, on y dressoit une espece de lit au fond. Ces commodités & ces provisions étoient mystérieuses, on cherchoit à sauver l'honneur de la religion jusque dans la punition de la *vestale*, & on croyoit par-là se mettre à portée de pouvoir dire qu'elle se laissoit mourir elle-même. Sitôt qu'elle étoit descendue, on retiroit l'échelle, & alors avec précipitation, & à force de terre, on combloit l'ouverture de la fosse au niveau du reste de la levée.

Sanguine adhuc vivo terram subitura sacerdos.

Etoit-elle de-bout, assise, ou couchée sur l'espece de lit dont nous venons de parler ; c'est ce qui ne se décide pas clairement. Juste Lipse, sur ces paroles, *lectulo posito*, semble décider pour cette derniere position.

Tel étoit le supplice des *vestales*. Leur mort devenoit un événement considérable par toutes les circonstances dont elle étoit accompagnée ; elle se trouvoit liée par la superstition à une infinité de grands événemens, qui en étoient regardés comme la suite. Sous le consulat de Pinarius & de Furius, le peuple, dit Denis d'Halycarnasse, fut frappé d'une infinité de prodiges que les devins rejetterent sur les dispositions criminelles avec lesquelles s'exerçoit le ministere des autels. Les femmes se trouverent affligées d'une maladie contagieuse, & sur tout les femmes grosses ; elles accouchoient d'enfants morts, & périssoient avec leur fruit ; les prieres, les sacrifices, les expiations, rien n'appaisoit la colere du ciel ; dans cette extrémité, un esclave accusa la *vestale* Urbinia de sacrifier aux dieux pour le peuple, avec un corps impur. On l'arracha des autels, & ayant été mise en jugement, elle fut convaincue & punie du dernier supplice.

Il paroît qu'en recueillant les noms de ces malheureuses filles, qui se trouvent répandus en différens auteurs, quelque modique que paroisse ce nombre, on peut s'y réduire avec confiance, & arrêter là ses recherches. Ce n'est pas qu'on veuille assurer que le nombre des libertines n'ait été plus grand, mais à quelques esclaves près, les délateurs étoient rares, & le caractere des *vestales* trouvoit de la protection.

Voici les noms des *vestales* qui furent condamnées, & que l'histoire nous a conservés. Pinaria, Popilia, Oppia, Minutia, Sextilia, Opimia, Floronia, Caparonia, Urbinia, Cornelia, Marcia, Licinia, Emilia, Mucia, Veronilla, & deux sœurs de la maison des Ocellates. Quelques-unes d'entre-elles eurent le choix de leur supplice, d'autres le prévinrent, & trouverent le moyen de s'évader ou de se donner la

mort. Caparonia ſe pendit, au rapport d'Eutrope ; Floronia ſe tua cruellement. Ce dernier parti fut pris par quelques-uns de ceux qui les avoient débauchées. L'amant d'Urbinia, ſelon Denis d'Halicarnaſſe, n'attendit pas les pourſuites du pontife, il ſe hâta de s'ôter lui-même la vie.

Depuis l'établiſſement de l'ordre des *veſtales*, juſqu'à ſa décadence, c'eſt-à-dire depuis Numa Pompilius juſqu'à Théodoſe, il s'eſt paſſé au rapport des chronologiſtes environ mille ans. L'eſprit embraſſe facilement ce long eſpace de tems, & le même coup d'œil venant à ſe porter ſur tous les ſupplices des *veſtales*, & à les rapprocher en quelque ſorte les uns des autres, on ſe forme une image effrayante de la ſévérité des Romains à cet égard ; mais en examinant les faits plus exactement, & en les plaçant chacun dans leur tems, peut-être étoit-ce beaucoup ſi chaque ſiecle ſe trouvoit chargé d'un événement ſi terrible, dont l'exemple ne ſe renouvella vraiſſemblablement que pour ſauver encore aux yeux du peuple, l'honneur des lois & de la religion.

L'ordre des *veſtales* étoit monté du tems des empereurs au plus haut point de conſidération où il pût parvenir ; il n'y avoit plus pour elles qu'à en deſcendre par ce droit éternel des révolutions qui entraînent les empires & les religions.

Le chriſtianiſme qui avoit long-tems gémi ſous les empereurs attachés au culte des dieux, devint triomphant à ſon tour. La religion monta pour ainſi dire ſur le trône avec les ſouverains, & le zele qu'elle leur inſpira, ſuccéda à celui qui avoit animé contre elle leurs prédéceſſeurs : on ſe porta par degrés à la deſtruction de l'idolatrie : on ne renverſa d'abord que certains temples : on interrompit enſuite les ſacrifices, l'auguration, les dédicaces, & enfin on mutila les idoles qui avoient été les plus reſpectées.

L'honneur du paganiſme n'étoit plus qu'entre les mains des *veſtales* ; un préjugé antique fondé ſur une infinité de circonſtances ſingulieres, continuoit à impoſer de leur part ; le reſpect des dieux s'affoibliſſoit, & la vénération pour la perſonne des *veſtales*, ſubſiſtoit encore : on n'oſoit les attaquer dans l'exercice de leurs myſteres ; le ſénat ne ſe fût pas rendu volontiers aux intentions du prince, il fallut le tâter long-tems, & le préparer par quelque entrepriſe d'éclat.

Sous l'empire de Gratien, les *veſtales* n'attendirent plus de ménagement de la part des chrétiens, quand elles virent que ce prince avoit démoli l'autel de la Victoire, qu'il ſe fut ſaiſi des revenus deſtinés à l'entretien des ſacrifices, & qu'il eut aboli les privileges & les immunités qui étoient attachés à cet autel, elles crurent bien qu'il n'en demeureroit pas là. L'événement juſtifia leur crainte, Gratien caſſa leurs privileges ; il ordonna que le fiſc ſe ſaiſiroit des terres qui leur étoient léguées par les teſtamens des particuliers. La rigueur de ces ordonnances leur étoit commune avec tous les autres miniſtres de l'ancienne religion. Ceux des ſénateurs qui étoient encore attachés au paganiſme, en murmurerent publiquement ; ils voulurent porter leurs plaintes au nom du ſénat : Symmaque fut député vers l'empereur, mais on lui refuſa l'audience ; il fut obligé de s'en tenir à une requête très-bien dreſſée, dont ſaint Ambroiſe empêcha le ſuccès.

A peine les ordonnances de Gratien contre les prêtreſſes de Veſta, avoient-elles été exécutées, que Rome ſe trouva affligée de la famine. On ne manqua pas de l'attribuer à l'abolition des privileges des *veſtales* ; les peres s'appliquerent à combattre les raiſonnemens qu'on fit à cet égard, & vinrent à bout d'éluder les remontrances de Symmaque. Il oſa noblement repréſenter aux empereurs qu'il y auroit plus de décence pour eux à prendre ſur le fiſc, ſur les dépouilles des ennemis, que ſur la ſubſiſtance des *veſtales* ; mais toutes ſes repréſentations ne ſervirent qu'à montrer une fermeté dangereuſe dans un homme tel que lui. Il ſentoit bien qu'on vouloit perdre les *veſtales* ; elles étoient prêtes à ſe réduire au titre ſeul de leurs privileges, & à accepter les plus dures conditions, pourvu qu'on les laiſſât libres dans leurs myſteres.

L'oppoſition des nouveaux établiſſemens qui paroiſſoient ne vouloir ſe maintenir que par la ſingularité des vertus, entraînoit inſenſiblement le goût du peuple, & le détachoit de toute autre conſidération. L'ambition, & peut-être encore *auri ſacra fames*, acheverent les progrès de la religion chrétienne. Les dépouilles des miniſtres de l'ancienne religion étoient devenues des objets très-conſidérables, de ſorte qu'au rapport d'Ammien Marcellin, le luxe des nouveaux pontifes égala bientôt l'opulence des rois.

Sous le regne de Théodoſe, & ſous celui de ſes enfans, on porta le dernier coup au ſacerdoce payen par la confiſcation des revenus. La diſpoſition qui en fut faite, eſt clairement énoncée dans une des conſtitutions impériales, où Théodoſe & Honorius joignent à leur domaine tous les fonds deſtinés à l'entretien des ſacrifices, confirment les particuliers dans les dons qui leur ont été faits, tant par eux-mêmes que par leurs prédéceſſeurs, & aſſurent à l'égliſe chrétienne la poſſeſſion des biens qui lui avoient été accordés par des arrêts.

Les *veſtales* traînerent encore quelque tems dans l'indigence & dans la douleur, les débris de leur conſidération.

L'ordre s'en étoit établi dès la fondation de Rome ; l'accroiſſement de ſes honneurs avoit ſuivi le progrès de la puiſſance romaine ; il s'étoit maintenu pendant long-tems avec dignité, ſa chûte même eut quelque choſe d'illuſtre. Elle fut le prélude de la ruine & de la diſperſion de la plus célebre nation du monde, comme ſi les deſtinées euſſent réglé le cours de l'un par la durée de l'autre, & que le feu ſacré de Veſta eût dû être regardé comme l'ame de l'empire romain.

Il eſt vrai que nous avons dans le chriſtianiſme pluſieurs filles vierges nommées *religieuſes*, & qui ſont conſacrées au ſervice de Dieu ; mais aucun de leurs ordres ne répond à celui des *veſtales* : la différence à tous égards eſt bien démontrée.

Nos religieuſes detenues dans des couvens, forment une claſſe de vierges des plus nombreuſes ; elles ſont pauvres, recluſes, ne vont point dans le monde, ne ſont point dotées, n'héritent, ne diſpoſent d'aucun bien, ne jouiſſent d'aucune diſtinction perſonnelle, & ne peuvent enfin ni ſe marier, ni changer d'état.

L'ordre des *veſtales* de tout l'empire romain n'étoit compoſé que de ſix vierges. Le ſouverain pontife ſe montroit fort difficile dans leur réception ; & comme il falloit qu'elles n'euſſent point de défaut naturel, le choix tomboit conſéquemment ſur les jeunes filles douées de quelque beauté. Richement dotées des deniers publics, elles étoient encore majeures avant l'âge ordinaire, habiles à ſuccéder, & pouvoient teſter de la dot qu'elles avoient apportée à la maiſon.

Elles ſortoient néceſſairement de l'ordre avant l'âge de 40 ans, & avoient alors la liberté de ſe marier. Pendant leur état de *veſtale*, elles n'avoient d'autres ſoins que de garder tour-à-tour le feu de Veſta ; & cette garde ne les gênoit guere. Leurs fêtes étoient autant de jours de triomphe. Elles vivoient d'ailleurs dans le grand monde avec magnificence. Elles étoient placées avec la premiere diſtinction, à toutes les eſpeces de jeux publics ; & le ſénat crut honorer Livie de lui donner rang dans le banc des *veſtales*, toutes les fois qu'elle aſſiſteroit aux ſpectacles.

Aucune

Aucune d'elles ne montoit au capitole qu'en une litiere, & avec un nombreux cortege de leurs femmes & de leurs eſclaves. Rien ne toucha davantage Agrippine que la permiſſion qu'elle obtint de Néron, de jouir de la même grace. En un mot, nos religieuſes n'ont aucun des honneurs mondains dont les *veſtales* étoient comblées. Continuons de le prouver par de nouveaux faits qui couronneront cet article.

Une ſtatue fut déférée à la *veſtale* Suffétia, pour un champ dont elle gratifia le peuple, avec cette circonſtance, que ſa ſtatue ſeroit miſe dans le lieu qu'elle choiſiroit elle-même: prérogative qui ne fut accordée à aucune autre femme.

Les *veſtales* étoient employées dans les médiations les plus délicates de Rome, & l'on dépoſoit entre leurs mains les choſes les plus ſaintes. Leur ſeule entremiſe réconcilia Sylla à Céſar; ce qu'il avoit refuſé à ſes meilleurs amis, il l'accorda à la priere des *veſtales*. Leur ſollicitation l'emporta ſur ſes craintes, & ſur ſes preſſentimens mêmes. « Sylla, dit Suétone, » ſoit par inſpiration, ſoit par conjecture, après » avoir pardonné à Céſar, s'écria devant tout le » monde, qu'on pouvoit s'applaudir de la grace » qu'on venoit de lui arracher, mais que l'on sût au » moins que celui dont on avoit ſi fort ſouhaité la » liberté, ruineroit le parti des plus puiſſans de Ro- » me, de ceux mêmes qui s'étoient joints avec les » *veſtales* pour parler en ſa faveur; & qu'enfin dans » la perſonne de Céſar, il s'élevoit pluſieurs Ma- » rius ».

Une ſi grande déférence pour les *veſtales* dans un homme tel que Sylla, & dans un tems de troubles, où les droits les plus ſaints n'étoient point à l'abri de ſa violence, renchériſſoient en quelque ſorte ſur cet extrême reſpect des magiſtrats pour les *veſtales*, devant leſquelles, comme je l'ai remarqué, ils avoient accoutumé de baiſſer les faiſceaux. Cet eſprit d'injuſtice & de cruauté qui regna dans les proſcriptions, reſpecta toujours les *veſtales*; le génie de Marius & de Sylla trembloit devant ce petit nombre de filles.

Elles étoient dépoſitaires des teſtamens & des actes les plus ſecrets; c'eſt dans leurs mains que Céſar & Auguſte remirent leurs dernieres volontés. Rien n'eſt égal au reſpect religieux qui s'étoit généralement établi pour elles. On les aſſocioit, pour ainſi dire, à toutes les diſtinctions faites pour honorer la vertu. Elles étoient enterrées dans le dedans de la ville, honneur rarement accordé aux plus grands hommes, & qui avoit produit la principale illuſtration des familles Valeria & Fabricia.

Cet honneur paſſa même juſqu'à ces malheureuſes filles qui avoient été condamnées au dernier ſupplice. Elles furent traitées en cela comme ceux qui avoient mérité l'honneur du triomphe: Soit que l'intention du légiſlateur eût été telle, ſoit que le concours des circonſtances eût favoriſé cet événement, on crut avoir trouvé dans le genre de leur mort le moyen de concilier le reſpect dû à leur caractere, & le châtiment que méritoit leur infidélité. Ainſi la vénération qu'on leur portoit, ſurvivoit en quelque ſorte à leur ſupplice. En effet, il étoit ſuivi d'une crainte ſuperſtitieuſe, laquelle donna lieu aux prieres publiques qui ſe faiſoient tous les ans ſur leurs tombeaux, pour en appaiſer les ombres irritées. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VESTALIES, ſ. f. pl. (*Mythol.*) *veſtalia*; fête que les Romains célébroient le 5 avant les ides de Juin, c'eſt-à-dire le 9 de ce mois, en l'honneur de la déeſſe Veſta. On faiſoit ce jour des feſtins dans les rues, & on choiſiſſoit des mêts, qu'on portoit aux veſtales pour les offrir à la déeſſe. On ornoit les moulins de bouquets & de couronnes; c'étoit la fête des boulangers. Les dames romaines ſe rendoient à pié au temple de Veſta, & au capitole où il y avoit un autel conſacré à Jupiter *piſtor*, c'eſt-à-dire protecteur des grains de la terre. On remarque dans l'hiſtoire que Brutus ſe rendit maître de l'Eſpagne le jour de cette fête, & que M. Craſſus fut défait par les Parthes dans ce même jour. (*D. J.*)

VESTE, ſ. f. (*Gram.*) vêtement qui ſe porte ſous le juſtaucorps ou l'habit; il a des manches, des baſques & des poches, & ſe boutonne; mais il ne deſcend que juſqu'au-deſſus du genou.

VESTE *de Mahomet*, nom que les Francs donnent au préſent que le grand ſeigneur envoie tous les ans à la Meque lors de la caravane.

VESTIAIRE, ſ. m. (*Hiſt. monaſtiq.*) du latin *veſtis*, habit. C'eſt un lieu joignant une égliſe où l'on garde les habits & ornemens ſacerdotaux, les vaſes ſacrés & l'argenterie qui ſert à décorer les autels ou au ſacrifice. *Voyez* SACRISTIE & TRÉSOR.

VESTIAIRE ſe dit auſſi parmi les religieux, de ce qui concerne leurs habits; certaines communautés donnent telle ou telle ſomme à chaque religieux pour ſon *veſtiaire*.

VESTIBULE, ſ. m. (*Archit.*) lieu couvert qui ſert de paſſage à divers appartemens d'une maiſon, & qui eſt le premier endroit où l'on entre.

Il y a deux ſortes de *veſtibules*, les uns ſont fermés du côté de l'entrée par des arcades accompagnées de chaſſis de verre, & les autres ſont ſimples, garnis de colonnes ou pilaſtres, qui en les décorant, ſervent à ſoutenir le mur de face. Les premiers *veſtibules* ſont ordinairement ornés de colonnes ou de pilaſtres qui bordent des niches circulaires, dans leſquelles on met des figures. On diſpoſe auſſi des ſtatues dans les angles ou au milieu, & ces ornemens forment la décoration d'un *veſtibule*. On peut avoir un modele de cette décoration dans la Planche 78 du traité de la décoration des édifices, *tom. II.*

Chez les anciens, le *veſtibule* étoit un grand eſpace vuide devant l'entrée d'une maiſon; ils l'appelloient *atrium propatulum* & *veſtibulum*, parce qu'il étoit dédié à la déeſſe Veſta, d'où Martinius fait dériver ce mot, qui ſignifie *veſtæ ſtabulum*. La raiſon que donne de cela cet auteur, eſt qu'on s'y arrêtoit avant que d'entrer; & comme les anciens avoient coutume de commencer leurs ſacrifices publics par ceux qu'ils offroient à cette déeſſe, c'étoit auſſi par le *veſtibule* qui lui étoit conſacré, qu'ils commençoient à entrer dans la maiſon. *Voyez* VESTA.

On appelle encore improprement *veſtibule* une eſpece de petit antichambre qui ſert d'entrée à un médiocre appartement.

Voici les différentes eſpeces de *veſtibules* proprement dits.

Veſtibule à aîles. Veſtibule qui outre le grand paſſage du milieu couvert en berceau, eſt ſéparé par des colonnes, des aîles ou bas côtés, plafonnés de ſofits, comme le *veſtibule* du palais Farnèſe à Rome, ou voûtés comme celui du gros pavillon du Louvre.

Veſtibule en périſtyle. Veſtibule diviſé en trois parties avec quatre rangs de colonnes iſolées. Tel eſt le *veſtibule* du milieu du château de Verſailles.

Veſtibule figuré. Veſtibule dont le plan n'eſt pas contenu entre quatre lignes droites, ou une ligne circulaire; mais qui par des retours forme des avant-corps & des arriere-corps de pilaſtres & de colonnes avec ſymmétrie; tel eſt le *veſtibule* du château de Maiſons.

Veſtibule octoſtyle rond. Veſtibule qui a huit colonnes adoſſées comme le *veſtibule* du Luxembourg à Paris, ou iſolées comme celui de l'hôtel de Beauvais, qui ont l'une & l'autre leurs colonnes doriques.

Veſtibule ſimple. C'eſt un *veſtibule* qui a ſes faces oppoſées également, décorées d'arcades, vraies ou feintes; tels ſont les *veſtibules* du palais des Tuileries

à Paris, & de l'hôtel-de-ville de Lyon.

Veſtibule tétraſtyle. Veſtibule qui a quatre colonnes iſolées & reſpectives à des pilaſtres ou à d'autres colonnes engagées ; tel eſt le *veſtibule* de l'hôtel royal des Invalides. *Daviler*. (*D. J.*)

VESTIGES, TRACES. (*Synon.*) Les *veſtiges* ſont les reſtes de ce qui a été dans un lieu ; les *traces* ſont des marques de ce qui y a paſſé. On connoît les *veſtiges* ; on ſuit les *traces*. On voit les *veſtiges* d'un vieux château : on remarque les *traces* d'un cerf ou d'un ſanglier.

Veſtiges ne ſe dit qu'au pluriel ; *trace* ſe dit indifféremment au ſingulier & au pluriel. Il n'y a point d'artifices que les ſcélérats ne mettent en uſage pour cacher la *trace* ou les *traces* de leurs cruautés ; enfin *trace* paroît d'un uſage plus étendu que *veſtiges*, ſoit en propre, ſoit au figuré ; il eſt auſſi plus beau en poéſie.

Mais l'ingrate à mon cœur reprit bientôt ſa place.
De mes feux mal-éteints je reconnus la trace. *Racine.*

(*D. J.*)

VESTINI, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie ; ils habitoient dans l'Abbruze ſur les deux bords de l'Aternus, depuis la ſource de ce fleuve juſqu'à la mer. Tite-Live, Polybe, Pline & Ptolomée en font mention. (*D. J.*)

VESTRY, (*Hiſt. mod. d'Angl.*) c'eſt le nom qu'on donne à l'aſſemblée des marguilliers & autres principaux paroiſſiens qui s'aſſemblent dans la ſacriſtie, pour y décider, & y régler tout ce qui concerne les ornemens, les réparations & les changemens qu'il convient de faire dans les égliſes dont ils ſont membres. (*D. J.*)

VESULUS MONS, (*Géog. anc.*) montagne d'Italie, & l'une de celles qui forment les Alpes. C'eſt dans cette montagne, ſelon Pomponius Mela, *l. II. c. iv.* & Pline, *l. III. c. xvj*, que le Pô prend ſa ſource ; elle s'éleve extrêmement haut, & elle conſerve encore ſon ancien nom ; car on la nomme le *Mont-viſoul*. Servius dit que Virgile (*Georg. l. II. v. 224.*) a voulu parler de cette montagne dans ces vers, ſous le nom de *Veſevus*.

Talem dives arat Caputa, & vicina Veſevo,
Ora jugo, & vacuis Clanius non æquus Acerris.

Mais le ſentiment de Servius ne peut ſe ſoutenir ; car outre que Virgile ne parle dans cet endroit que de lieux de la Campanie, on ne trouvera pas que le mont *Veſulus* ait été jamais appellé *Veſevus*, au lieu que Virgile n'eſt pas le ſeul qui ait donné au mont *Veſuve* celui de *Veſevus*.

2°. *Veſulus mons*, montagne d'Italie dans la Pouille, ſelon Vibius Sequeſter. Ortelius croit que c'eſt cette montagne que Virgile ſurnomme *Pinnifer* au dixieme livre de l'Eneïde. (*D. J.*)

VESUNA, (*Géog. anc.*) *Veſunna*, *Veſſuna*, *Veſonnai* ; cette ville, l'ancienne capitale des *Petrocorii*, prit ſous le bas-empire le nom de ſon peuple : c'eſt la ville de Perigueux, qui ayant été ruinée pluſieurs fois, conſerve à peine les traces de ſa premiere étendue & de ſon ancienne ſplendeur : on y voit quelques inſcriptions, *tutelæ aug. veſunæ ſecundus ſote F. dic.* des reſtes d'un amphithéatre, *locus arenarum Petragore*. Epitom. épiſcop. *Petragor.* Biblioth. labb. t. II. p. 739, & de quelques autres monumens anciens, & une tour d'un ouvrage curieux qui conſerve le nom de la ville, la tour de la Viſone ; elle eſt dans l'ancienne ville qu'on appelle la Cité, à l'occident de la nouvelle. (*D. J.*)

VÉSUVE, (*Géog. mod.*) montagne d'Italie au royaume de Naples, dans la terre de Labour, fameuſe par ſes incendies & par les feux & les cendres qu'elle jette en abondance. On l'appelle dans le pays *Veſuvio*, & *Monte di ſomma*, à cauſe d'un château de ce nom qui étoit bâti tout auprès.

Ce n'eſt que depuis le regne de la famille Flavienne, c'eſt-à-dire, depuis Veſpaſien, que le mont *Véſuve* a été nommé dans les auteurs l'émule du mont Ætna. Tous les écrivains qui en ont parlé auparavant font l'éloge de ſa beauté, de la fertilité de ſes campagnes, & de la magnificence des maiſons de plaiſance bâties aux environs : ceux qui ſont venus depuis l'ont dépeint comme un goufre de flammes, de feu & de fumée. Pline le jeune, *l. VI. épiſt. xvj.* en décrivant l'embraſement de cette montagne ſi fatale à ſon oncle par la curioſité qui le porta à s'approcher trop près pour examiner ce prodige, dit que ſon oncle a péri par une fatalité qui a déſolé de très-beaux pays, & que ſa perte a été cauſée par un accident mémorable, qui ayant enveloppé des villes & des peuples entiers, doit éterniſer ſa mémoire.

Cette redoutable montagne eſt ſituée au milieu d'une plaine, environ à huit milles de la ville de Naples, en tirant vers le midi oriental. Les quatre premiers milles ſe font entre pluſieurs bons villages, en ſuivant le bord de la mer : ces endroits ſont bien cultivés, & ne paroiſſent pas avoir jamais été expoſés aux ravages du volcan, encore que cela leur ſoit ſouvent arrivé.

La baſe de cette montagne peut avoir environ dix lieues de circuit, & vers les deux tiers de ſa hauteur, elle ſe partage en deux pointes diſtantes l'une de l'autre d'environ 500 toiſes ; la plus ſeptentrionale ſe nomme *Somma*, & l'autre eſt à proprement parler le *Véſuve*. Il eſt vraiſſemblable que ces deux pointes n'étoient autrefois qu'une ſeule montagne qui s'eſt diviſée par les différentes éruptions peu-à-peu, & à la ſuite de pluſieurs ſecouſſes éloignées les unes des autres.

Pour arriver au volcan, on commence à monter à un village nommé *Reſina*, à cinq quarts de lieue de Naples ; & quoique le chemin ſoit rude, on peut cependant ſe ſervir de mulets. Après avoir traverſé environ trois quarts de lieue de pays fertile & bien cultivé, on rencontre une eſpece de plaine remplie de gros éclats de pierres, de torrens immenſes de ces matieres ſemblables à du fer, ou à du verre fondu que le volcan a répandu dans ſes éruptions, & entrecoupée de ravines profondes qui ſont autant de précipices. Cette plaine traverſée, on arrive enfin au pié de cette partie de la montagne qui prend la forme d'un cône tronqué ; alors il faut quitter néceſſairement les mulets, & grimper à pié le long de cette montagne, aidé ſi l'on veut par des payſans qui gagnent leur vie à rendre ce ſervice aux curieux. Cette partie du trajet eſt la plus difficile, le terrein n'étant compoſé que des cendres que le volcan a vomies dans le tems de ſes éruptions, & d'éclats de pierres très-aigus, toujours prêts à rouler ſous les piés.

Le ſommet du *Véſuve* eſt élevé au-deſſus du golfe de 595 toiſes. Ce ſommet n'eſt ni une pointe, ni une plaine, mais une eſpece de trémie ou de baſſin d'une figure un peu ovale, dont le grand diametre dirigé à-peu-près de l'eſt à l'oueſt, peut avoir un peu moins de 300 toiſes, & dont la profondeur eſt de 80 ou 100 toiſes. On peut librement ſe promener ſur la circonférence de ce baſſin, dont le fond paroît rempli d'une matiere brune à-peu-près horiſontale, qui cependant offre en pluſieurs endroits des monticules & des crevaſſes, & paroît interrompu par de grandes cavités : ce ſont-là les bouches du volcan par leſquelles il ſort en tout tems une épaiſſe fumée qui s'apperçoit de très-loin. Il vient quelquefois des coups de vent qui chaſſent tout-d'un-coup cette fumée tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, ce qui permet alors de voir le haut de l'ouverture.

Dans le tems où le volcan eſt tranquille, on peut ſe hazarder à deſcendre dans le fond du baſſin ; mais il y a de l'imprudence à pouſſer ſi loin ſa curioſité ;

outre que ſans cela on peut découvrir les bouches du volcan dont il ſort preſque continuellement des jets de vapeurs & de flammes qui emportent avec eux des maſſes de ces mêmes matieres fondues, dont le volcan répand des fleuves dans ſes grandes éruptions, ces jets de flammes ſont accompagnés d'un fracas qui égale les grands coups de tonnerre, & dans l'intervalle d'un élancement à l'autre, on entend dans l'intérieur de la montagne une eſpece de mugiſſement, on ſent que la montagne s'ébranle ſous les piés, & ſes tremblemens ſont preſque toujours ſubits. Enfin, rien n'eſt plus dangereux que d'être au bord de ce précipice, lorſque ce terrible volcan, dit poétiquement le chevalier Blackmore.

His fiery roots with ſubterraneous waves
Diſturbed within, does in convulſion roar,
And caſts on high his undigeſted oar;
Diſcharges maſſy ſurfeit on the plains,
And empties all his rich metallich veins;
His ruddy intrails, cinders, pitchy ſmoke,
And intermingled flames, the ſun beams choak.

Mais ſi les éruptions du *Véſuve* ſont un ſpectacle terrible, ſi même les ſeules approches de cette montagne annoncent ſes ravages, le territoire qui en eſt à peu de diſtance ſe trouve d'une bonté merveilleuſe, & du côté de l'orient la montagne eſt chargée de vignes qui donnent ces fameux vins que nous nommons *gréco malateſta*, *lachrima chriſti*.

Les phyſiciens prétendent que les eſpeces de cendres que jette le *Véſuve* dans la plaine venant à ſe diſſoudre peu-à-peu, & à s'incorporer avec le terroir, l'engraiſſent & contribuent beaucoup à ſa fertilité; les ſouterrains de cette contrée élaborent les ſucs de la terre, & l'air dont elle eſt environnée dans un heureux degré de chaleur, la défend du froid des hivers.

Il arrive donc à ce mont affreux de procurer quelque bien à cette belle province au milieu de ſes cruautés; mais l'on doit convenir que les faveurs qu'il lui fait, ne ſont pas comparables aux fureurs qu'il exerce, puiſque dans les tranſports de ſa rage, il attaque tout enſemble, l'air, la terre & la mer, & porte partout la crainte, la déſolation & la mort. Ajoutez que ſes ravages ſont longs, & qu'ils ne ſe répetent que trop ſouvent, comme le prouve la liſte de ſes différentes éruptions rapportées dans l'hiſtoire depuis le regne de Titus. *Voy.* l'article ſuivant, VÉSUVE. *Eruptions du* (Hiſt. des volcans.) (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VÉSUVE, *éruptions du* (*Hiſt. des volcans.*) la plûpart des phyſiciens penſent que le mont *Véſuve* n'a pas vomi les flammes de ſon ſein ſous l'empire de Titus pour la premiere fois, & que des ſiecles plus anciens ont été témoins de ce terrible évenement, dont les époques ſe ſont perdues dans le long repos où cette montagne étoit reſtée. Silius Italicus qui vivoit du tems de Néron, dit, *l. XVII. v. 597.* que le *Véſuve* avoit cauſé quelquefois des ravages ſur mer & ſur terre: voici comme il en parle:

Sic ubi vi cæcâ tandem devictus, ad aſtra
Evomuit paſtos per ſæcla Veſuvius ignes,
Et pelago & terris fuſa eſt vulcania peſtis.
Vidêre Eoi, monſtrum admirabile, feces,
Lanigeros cinere auſonio caneſcere lucos.

Le diſcours de Silius Italicus eſt appuyé du ſuffrage de Strabon, qui s'explique ainſi: « Au-deſſus » de ces lieux eſt le mont *Véſuve* extrêmement fer» tile, ſi vous exceptez ſon ſommet qui eſt totale» ment ſtérile, & qui paroît d'un terrein couleur de » cendre; on y voit même des cavernes remplies de » pierres de la même couleur, & comme ſi elles » avoient été brulées & calcinées par le feu; d'où » l'on pourroit conjecturer que ces lieux ont été » autrefois enflammés, & qu'il y avoit en cet en» droit un volcan qui n'a ceſſé que lorſque les ma» tieres inflammables ont été conſumées. Peut-être » que c'eſt cela même qui eſt la fertilité des lieux » voiſins, comme on a dit des environs de Catane, » que le terrein de ce lieu, mêlé des cendres du » mont Ætna, étoit devenu un excellent vignoble; » car les matieres, pour être ainſi enflammées, doi» vent avoir une graiſſe qui les rend propres à la » production des fruits ».

Ce paſſage d'un auteur exact, & qui vivoit longtems avant l'évenement arrivé ſous l'empire de Titus, prouve deux choſes; l'une qu'il étoit aiſé de reconnoître qu'il y avoit eu autrefois un volcan ſur le *Véſuve*, mais qui s'étoit éteint faute de matiere; l'autre, que ce ſavant géographe ignoroit en quel tems cette montagne avoit jetté des flammes. Diodore de Sicile dit auſſi que le *Véſuve* laiſſoit voir des marques d'anciens volcans. Tous les autres auteurs n'ont point connu d'embraſement de cette montagne avant celui qui fit périr Pline, Herculanum & Pompeii.

Cet incendie à jamais mémorable, arriva l'an 79 de l'ere chrétienne, & commença le vingt-quatrieme d'Août, ſur les ſept heures du matin, après avoir été précédée pendant la nuit par des tremblemens de terre. Dion Caſſius aſſure que dans cette affreuſe éruption du *Véſuve*, une grande quantité de cendres & de matieres ſulphureuſes, furent emportées par le vent, non-ſeulement juſqu'à Rome, mais encore au-delà de la Méditerranée. Les oiſeaux furent ſuffoqués dans les airs, & les poiſſons périrent dans les eaux infectées du voiſinage. La mer ſembloit s'engloutir elle-même, & être repouſſée par les ſecouſſes de la terre.

Le ſecond incendie du *Véſuve*, dont Xiphilin a donné la deſcription, arriva ſous l'empire de Septime Sévere, l'an 203; le troiſieme ſe fit voir en 462, Anicius étant empereur d'Occident, & Léon I. empereur d'Orient. Dans le quatrieme, arrivé en 512 ſous Théodoric roi d'Italie, le *Véſuve* roula dans la campagne des cendres & des torrens de ſable, à la hauteur de pluſieurs piés. Le cinquieme embraſement parut en 685, ſous Conſtantin III. le ſixieme en 993. Dans le ſeptieme arrivé en 1036, des torrens de feu liquide ſortirent de la cime & des flancs du *Véſuve*. Dans le huitieme, qui ſe fit en 1049, l'on vit tomber un torrent de bitume qui roula juſqu'à la mer, & ſe pétrifia dans les eaux. La neuvieme éruption arriva en 1138, & la dixieme en 1139; la onzieme parut long-tems après en 1306, & la douzieme en 1500.

Le treizieme incendie du *Véſuve*, l'un des plus terribles & des plus fameux dont l'hiſtoire ait parlé, arriva le 16 Décembre 1631. Le torrent de matiere enflammée qui ſortit des flancs de la montagne, ſe répandit de différens côtés, & porta par-tout la terreur. On prétend que le port de Naples reſta un moment à ſec, pendant que la montagne vomiſſoit ſes laves de toutes parts. Ce fait eſt atteſté par les deux inſcriptions qui en furent dreſſées & placées, l'une ſur le chemin qui va à Portici, & l'autre ſur celui qui conduit à Torre del Greco, où l'on croit que Pompéii eſt engloutie.

La quatorzieme éruption ſe fit en 1660, ſans être annoncée par aucun bruit, ni accompagnée d'aucune pluie de cendres. Les incendies arrivés en 1682, 1694, 1701, 1704, 1712, & 1730, n'ont rien eu de particulier; mais je donnerai des détails curieux ſur l'incendie de l'année 1717, & c'eſt par où je terminerai cet article.

La quantité de matieres que fit ſortir du *Véſuve* le vingt-deuxieme incendie qui parut en 1737, montoit, ſi l'on en croit le calcul de d. Franciſco Serrao, à 319 658 161 piés cubes de Paris. Le degré de cha-

leur que devoit avoir cette maſſe enflammée, n'eſt pas moins conſidérable; l'éruption ſe fit le 20 de Mai, & la matiere fut brûlante extérieurement juſqu'au 25, & intérieurement juſqu'en Juillet. Le *Véſuve* ne ceſſa pendant trois jours de jetter des torrens de cendres, des pierres, & des fleches enflammées. Vous trouverez le détail de cette éruption, dans les *Tranſact. philoſoph. n°. 455. ſect. j.*

Le vingt-troiſieme & le vingt-quatrieme incendie du volcan ſont arrivés, l'un en 1751, & l'autre le 17 Décembre 1754. Dans ce dernier, on a vu la montagne s'ouvrir vers les deux tiers de ſa hauteur, & laiſſer échapper deux laves ou torrens de matieres bitumineuſes par deux endroits différens, une des laves coulant vers Trécaſe, & l'autre du côté d'Ottajano, avec une grande rapidité. Cette éruption, tantôt plus, tantôt moins forte, ne finit qu'au mois d'Avril de l'année ſuivante.

Les principaux phénomènes obſervés dans les embraſemens du *Véſuve*, ſont la liquéfaction, la coction, & la calcination des corps contenus dans les entrailles du volcan; les flammes en ſortent impétueuſement avec de la fumée, du ſoufre, du bitume, des cendres, du ſable, des corps ſpongieux & ſalins, des pierres ponces, des pierres naturelles, des écumes, des pyrites, du talc, des marcaſſites, *&c.*

Il me reſte à extraire la deſcription donnée par M. Edward Berkley dans les *Tranſact. philoſ. n°. 354.* de l'éruption du *Véſuve* arrivée en 1717, & qu'il obſerva pendant toute ſa durée.

Le 17 Avril 1717, je parvins, dit-il, avec beaucoup de peine au ſommet du mont *Véſuve*, où je vis une ouverture conſidérable remplie de fumée qui cachoit aux yeux ſa profondeur. On entendoit dans cet horrible goufre un bruit ſemblable au mugiſſement des vagues, & quelquefois comme un bruit de tonnerre accompagné d'éclats. Etant remonté le 5 Mai dans le même lieu, je le trouvai tout différent de ce que je l'avois vu, & je pus appercevoir le goufre qui paroiſſoit avoir environ un mille de circonférence, & cinquante toiſes de profondeur. Il s'étoit formé depuis ma derniere viſite, une montagne conique dans le milieu de cette embouchure. On y voyoit deux ouvertures ou foyers, l'un jettoit du feu avec violence, & lançoit par intervalles avec un bruit terrible un grand nombre de pierres enflammées, à la hauteur de quelques centaines de piés; ces pierres retomboient perpendiculairement dans l'entonnoir, dont elles augmentoient le monticule conique. L'autre trou étoit rempli d'une matiere enflammée & liquide ſemblable à celle qu'on voit dans le fourneau d'une verrerie, qui s'élevoit par ondes comme les vagues de la mer, avec un bruit violent & interrompu. Le vent nous étant favorable, continue M. Berkley, nous eumes le loiſir d'examiner ce ſpectacle ſurprenant pendant plus d'une heure & demie; & nous remarquâmes que toutes les bouffées de fumée, de flammes, & de pierres brûlantes, ſortoient d'un des trous, tandis que la matiere liquide couloit de l'autre.

Dans la nuit du 7, on entendit à Naples un bruit effrayant qui dura juſqu'au lendemain, & qui ébranloit les vitres des maiſons de la ville. Depuis lors, il ſe déborda une quantité prodigieuſe de matieres fondues qui ſe répandit en torrens le long de la montagne. Le 9 & le 10 l'éruption recommença avec plus de furie, & avec un bruit ſi terrible, qu'on l'entendoit de l'autre côté de Naples, à quelques milles de diſtance.

Epris de curioſité d'approcher de la montagne, nous débarquâmes, ajoûte M. Berckley, à Torre del Greco. Le mugiſſement du volcan ne faiſoit que croître, à meſure que nous en approchions. Depuis le rivage juſqu'au volcan, il nous tomboit perpétuellement des cendres ſur la tête. Toutes ces circonſtances, augmentées par le ſilence de la nuit, formoient un ſpectacle le plus extraordinaire & le plus capable d'effrayer, à meſure que nous approchions. Pour s'en former une idée, qu'on imagine un vaſte torrent de feux liquides, qui rouloit du ſommet le long de la montagne, & qui dans ſa fureur, renverſoit tout ce qui ſe rencontroit ſur ſon paſſage, les vignobles, les oliviers, les figuiers, les maiſons; le ruiſſeau le plus large, ſembloit avoir un demi-mille d'étendue. Le courant de ſoufre ôtoit dans l'éloignement la reſpiration; le Véſuve lançoit avec mugiſſement de grandes bouffées de flammes, des colonnes de feu, & des pierres brûlantes, qui s'élevoient perpendiculairement à perte de vûe au-deſſus du ſommet de la montagne.

Le 12, les cendres & la fumée obſcurciſſoient le ſoleil, & les cendres tomboient juſques dans Naples. Le 15, la plûpart des maiſons de la ville en furent couvertes. Le 17, la fumée diminua beaucoup. Le 18, tout ceſſa; la montagne parut entierement tranquille, & l'on ne vit plus ni flammes, ni fumée.

Les curieux peuvent conſulter ſur les éruptions de ce terrible volcan, les *Tranſact. philoſoph.* les *Mém. de l'acad. des ſciences, ann. 1730;* l'*Hiſtoire des phénomenes des embraſemens du* Véſuve, par Caſtera, *Paris, 1741, in-12*, avec fig. & ſur-tout *Storia è fenomeni del Veſuvio eſpoſti dal* p. d. Gio Maria della Torre, *in Napoli 1755, in-4°.* avec fig. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VESUVIUS, (*Géog. anc.*) en françois le *mont Véſuve*, ou le *Véſuve*, dont nous avons déjà parlé fort au long. Nous remarquerons ſeulement ici que Pomponius Méla, Pline l'ancien, Pline le jeune, Tite-Live, Tacite, Valere-Maxime, & autres hiſtoriens romains, écrivent tous *Veſuvius.* Suétone néanmoins dit *Veſevus*, ainſi que Virgile, *Georg. l. II. v. 224.* & Lucrece, *l. VI. v. 744.* Martial, *Epigram. l. IV.* dit *Veſuvius;* enfin Stace, *Silv. l. IV. carm. 4. v. 79.* & Silius italicus, *l. XVII. v. 597.* diſent *Vesbius.* (*D. J.*)

VÊTEMENS, ſ. m. (*Gram.*) on comprend ſous cette dénomination tout ce qui ſert à couvrir le corps, à l'orner, ou le défendre des injures de l'air. La culotte, le chapeau, les bas, l'habit, la veſte, ſont autant de parties du *vêtement.*

VÊTEMENT *des Hébreux*, (*Critique ſacrée.*) les anciens prophetes de ce peuple étoient couverts de peaux de chevre & de brebis. Les peaux d'animaux ont fait les premiers habits des hommes; Héſiode conſeille qu'à l'approche de la ſaiſon du froid, on couſe enſemble des peaux de bouc avec des nerfs de bœuf pour ſe garantir de la pluie. Les Grecs ont nommé ce *vêtement* διφθέρα, & Théocrite βαῖτα; les Latins l'ont appellé *peau de berger, paſtoritia pellis.* Tel étoit le *vêtement* d'Elie, d'Eliſée, & d'Ezéchiel; les premiers ſolitaires en firent uſage.

Les particuliers chez les Hébreux portoient une tunique de lin, qui couvroit immédiatement la chair, & par-deſſus une grande piece d'étoffe en forme de manteau; & ces deux habits faiſoient ce que l'Ecriture appelle *mutatorias veſtes.* C'étoient ceux que Nahaman portoit en préſent au prophete Eliſée: de plus les Hébreux pour ſe diſtinguer des autres peuples, attachoient aux quatre coins de leur manteau, des houpes de couleur d'hyacinthe, & une bordure au-bas; Moïſe lui-même en fit une loi, *nomb. xv. 38.* On voit par l'évangile que Jeſus-Chriſt portoit de ces ſortes de franges: « Si je touche ſeulement » la frange, κρασπέδου, de votre habit, dit l'hémor» roïſſe », *Matth. xiv. 36.*

Quand les Hébreux ſe furent répandus, ils prirent les habillemens en uſage dans les pays où ils demeuroient; les riches préféroient, ainſi que les au-

tres peuples, les habits blancs à tout autre. L'auteur de l'Eccléſiaſte, *ix. 18.* dit que ceux qui veulent vivre agréablement, doivent toujours avoir des habits blancs. Le blanc, dit Philon, convient à l'honnêteté; le mêlange des couleurs eſt de miſe pour les *vêtemens* militaires; mais à l'égard des hommes pacifiques & lumineux, le blanc ſeul leur eſt propre: de-là vient que les anges ſont repréſentés vêtus de blanc, *Matth. xxviij. 2. Actes j. 10.* les ſaints dans la gloire ſont vêtus de même. Auſſi les premiers chrétiens préférerent cette couleur à toute autre; mais ils ne s'en tinrent pas-là en fait d'habits. (*D. J.*)

VÊTEMENT *de Babylone*, (*Critique ſacrée.*) Achan fils de Carmi, de la tribu de Juda, s'étant trouvé à la priſe de Jéricho, cacha quelques portions du butin, & confeſſa lui-même qu'il avoit détourné entre autres choſes, un riche *vêtement de Babylone*, Joſué, *c. vij. 14.* Il y a dans l'hébreu un *vêtement de ſcinhar*; Aquila dit στόλην βαβυλωνικὴν, *un habillement long de Babylone*, Symmaque, ἐνδύνα Σεννὰρ, *vêtement de ſennar*, les Septante, ψιλὴν ποικίλην, *un vêtement bigarré*, ou *de diverſes couleurs.* Babylone étoit ſituée dans la plaine de Scinhar, ainſi que portent nos verſions, *Gen. xj. 2.* Nous trouvons ζεναὰρ τῆς βαβυλωνίας, dans Hyſtiée de Milet; *Singara*, dans Ptolomée & dans Pline, & *Singarana*, dans Sextus Rufus.

Les *vêtemens de Babylone* étoient célebres parmi les anciens: l'Ecriture diſtingue quelquefois ceux qu'elle nomme *adoret*, par l'épitethe de *velus*; ce qui pourroit faire croire qu'ils reſſembloient aux tapis de Turquie, dont la fabrique eſt fort ancienne, & vient originairement d'orient. Moïſe compare Eſaïe à un *adoret*, ou *vêtement* de poil, *Gen. xxv. 26.* & Zacharie, *xiij. 4.* dit, que les prophetes à venir, *ne ſeront plus vêtus d'une manteline velue* pour tromper.

Il paroît par d'autres paſſages, que cette eſpece d'habillement étoit quelquefois magnifique, & que les princes en portoient. C'eſt ainſi que le roi de Ninive ſe dépouilla de ſa robe ou de ſon *adoret*, & ſe couvrit d'un ſac, à la prédication de Jonas. *Jonas, iij. 6.* Joſephe dit, que le *vêtement* qu'Achan déroba étoit un *habillement royal*, tout tiſſu d'or, *l. V. c. j.*

Les anciens conviennent tous, que ces habillemens babyloniens étoient de diverſes couleurs; mais quelques écrivains croient qu'on les fabriquoit ainſi de différentes couleurs; d'autres qu'on les brodoit; d'autres enfin, qu'ils étoient peints: Silius Italicus eſt du ſentiment des premiers:

Veſtis ſpirantes referens ſub tegmine vultus,
Quæ radio cælat Babylon. L. XIV.

Martial favoriſe la penſée de ceux qui ſont pour la broderie:

Non ego prætulerim Babylonica picta ſuperbè
Texta, Semiramia quæ variantur acu.
L. VIII. Epigr. 28.

Pline ſemble être de la derniere opinion: *Colores diverſos picturæ intexere Babylon maximè celebravit, & nomen impoſuit*, l. VIII. c. xlviij. & Apulée, *Florid. l. I.* s'exprime de la même maniere. La vulgate nomme ce *vêtement pallium, coccineum, un manteau*, ou *une robe d'écarlate*; ce qui ne paroît guere conforme aux termes de l'original. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VÊTEMENT *des Chrétiens*, (*Hiſt. eccléſ.*) dès que le Chriſtianiſme eût fait des progrès chez les gens du monde, les conſeils des apôtres ne furent plus écoutés ſur la parure. Jeſus-Chriſt, ſelon S. Luc, *vij. v. 25.* diſoit noblement à ſes diſciples: « Ceux qu'on » voit vêtus d'habits riches, ſont dans les palais ter» reſtres, où regnent les fauſſes idées du beau & de » la gloire, la flatterie, & l'encens ». L'expreſſion μαλακοῖς, dont ſe ſert S. Matthieu, *xj. 8.* déſigne tout ce qui ſent la délicateſſe en matiere de meubles, d'habits, & de lits plus mollets que le ſommeil; mais vainement S. Pierre, *I. Ep. iij. 3.* & S. Paul, *I. Tim. j. 9.* condamnerent l'attachement à la parure dans les femmes; elles ne purent quitter cet uſage, & firent ſuccéder les ajuſtemens ſomptueux aux ſimples habits blancs qu'elles trouvoient trop modeſtes. Les peres de l'Egliſe fulminerent contre ces excès, & la plûpart employerent pour les cenſurer des termes & des idées outrées. Quelques-uns néanmoins ſe contenterent de repréſenter qu'il vaudroit mieux laiſſer ces habits chargés de fleurs ſemblables à un parterre, à ceux qui ſe ſont initiés aux myſteres de Bacchus; & qu'il falloit abandonner les broderies d'or & d'argent aux acteurs de théatre; mais S. Clément d'Alexandrie, eſt celui de tous qui a parlé avec le plus de bon ſens contre le luxe des *vêtemens.* Il ne condamne que les déreglemens en ce genre, & ne voit point de néceſſité à un chrétien, de retrancher tout-à-fait la coutume d'avoir dans l'occaſion un habit riche. Il eſt permis, dit-il, à la femme de porter un plus bel habit que celui des hommes; mais il ne faut pas qu'il bleſſe la pudeur, ni qu'il ſente la molleſſe. *Pædag. l. III. p. 245.*

Les payens, & même leurs poëtes comiques, n'avoient pas été plus heureux que les peres, à tenter d'arracher du cœur des femmes, le goût de la parure. On peut voir dans Ariſtophane, une deſcription de l'appareil de leurs ajuſtemens avec les noms biſarres qu'on leur donnoit, & qui peuvent exercer long-tems les littérateurs les plus conſommés dans la langue grecque: tout cela n'a ſervi de rien; c'eſt une entrepriſe à abandonner. *Voyez* COEFFURE, HENNIN, HABITS, SOULIERS, SANDALES, JARRETIERES, PERISCALÉS, *&c.* (*D. J.*)

VETERA, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule belgique; Ptolomée, *l. II. c. ix.* la place dans les terres, à la gauche du Rhin, entre Batavodurum, & Legio Trigeſima Ulpia, au midi de la premiere de ces places, & au nord de la ſeconde. Le mot *vetera*, ſous-entend néceſſairement celui de *caſtra*; il ne peut avoir été donné à ce lieu, que parce que dans la ſuite, on établit un nouveau camp dans le même quartier; & il paroît par Tacite, *Annal. l. I. c. xlv.* Hiſt. *l. IV. c. xviij. & xxj.* que ce lieu étoit déjà ainſi nommé dès le tems d'Auguſte: on croit que *Vetera* eſt aujourd'hui *Santen.* (*D. J.*)

VÉTÉRAN, (*Art milit. des Romains.*) ſoldat qui avoit fini ſon tems de ſervice: ce tems marqué par les lois romaines, étoit depuis dix-ſept ans juſqu'à quarante-ſix, & chez les Athéniens juſqu'à quarante ans; un ſoldat *vétéran* eſt appellé dans les auteurs latins *miles veteranus.*

L'uſage de ce mot ne s'eſt introduit que vers la fin de la république; mais ſon origine doit être rapportée à la premiere diſtribution que Servius Tullius fit du peuple romain en claſſes & en centuries, & où il diſtingua les centuries des vieillards, de celles des jeunes gens; il appella les compagnies qu'il forma des uns *centuriæ juniorum*, & celles qu'il forma des autres, *centuriæ ſeniorum.* Ceux-ci qui étoient de vieux ſoldats furent deſtinés à la garde de la ville; au-lieu que le partage des autres étoit d'aller chercher l'ennemi, & de lui porter la guerre dans ſon propre pays: cette diſpoſition ſubſiſta fort longtems.

Après que les Romains eurent reculés leurs frontieres, les vieux ſoldats qui dans les commencemens défendoient les murs & les environs de Rome, furent employés à la garde du camp, pendant que la jeuneſſe combattoit en pleine campagne; ou s'il s'a-

giſſoit d'une action générale, ils étoient à la troiſieme ligne ſous le nom de *triarii*.

Le peuple romain s'étant fort multiplié, & réuſſiſſant toujours dans les guerres qu'il portoit au-dehors, l'amour de la patrie & la gloire du ſervice militaire fourniſſoient des hommes au-delà du beſoin; & il n'y avoit rien qui s'accordât plus aiſément par les magiſtrats que la diſpenſe d'aller à la guerre, & le congé d'en revenir.

Alors les ſoldats qui avoient ſervi quelques années, étoient appellés *veteres*, anciens, non pour avoir fait un certain nombre de campagnes, mais pour n'être pas confondus avec ceux qui ne faiſoient que d'entrer dans le ſervice, & qui étoient appellés par les Latins *novitii*, *tirones*. Quand les hiſtoriens, long-tems après même, parlent des vieilles troupes, ils le font encore dans les mêmes termes, & confondent *veteres*, & *veterani*. Le nom de *vétéran* n'emportoit alors ni diſpenſe bien marquée, ni avantage bien conſidérable.

Dans la ſuite tous les Romains furent obligés de ſervir pendant un nombre déterminé des campagnes, après leſquelles ils étoient déclarés *vétérans*, & ne pouvoient être contraints à reprendre les armes que dans les plus preſſans beſoins de la république.

Mais l'amour du butin, les liaiſons d'amitié, les relations de dépendance ou de clientele, les eſpérances de protection, la reconnoiſſance des bienfaits, les ſollicitations des commandans, rappelloient ſouvent les *vétérans* du ſein de leur retraite aux armées, & leur faiſoient entreprendre encore pluſieurs campagnes de ſurérogation. Ces *vétérans* qui reprenoient ainſi le métier de la guerre, ſont appellés par les écrivains du bon ſiecle, *evocati*; ils avoient leurs étendards & leurs commandans particuliers.

Les récompenſes des *vétérans* étoient peu de choſe dans les premiers tems de la république romaine: ce n'étoit que quelques arpens de terre dans un pays étranger, qui ſous le nom de *colonie*, éloignoient un homme pour toujours de la vue de ſa patrie, de ſa famille, & de ſes amis. Auſſi étoit-ce un préſent qui ne ſe faiſoit pas moins à ceux qui n'étoient jamais ſortis de Rome, & qui n'avoient jamais ceint le baudrier, qu'à ceux qui avoient dévoué toute leur jeuneſſe à la défenſe ou à la gloire de l'état; mais enfin, les récompenſes des *vétérans* devinrent immenſes. Tiberius Gracchus leur fit diſtribuer les tréſors d'Attale, qui avoit nommé le peuple romain ſon héritier. Auguſte voulant ſe les concilier, fit un reglement pour aſſurer leur fortune par des récompenſes pécuniaires; & preſque tous ſes ſucceſſeurs augmenterent leurs privileges. (*D. J.*)

On donne encore aujourd'hui en France le nom de *vétérans* aux officiers qui ont rempli un poſte pendant vingt ans, & qui jouiſſent des honneurs & des privileges attachés à leur charge, même après qu'ils s'en ſont démis.

Un conſeiller *vétéran* ou honoraire a voix ou ſéance aux audiences, mais non pas dans les procès par écrit. Un ſecrétaire du roi acquiert par la vétérance le droit de nobleſſe pour lui & ſes enfans. Quand au bout de vingt ans de poſſeſſion d'une charge, on veut en conſerver les privileges, il faut obtenir des lettres de vétérance.

VETERES LES, (*Géog. mod.*) peuple d'Afrique dans la Guinée, ſur la côte d'or. Leur pays eſt borné au nord par les Compas, au midi par la mer, au levant par le royaume de Goméré, & au couchant par le pays des Quaqua. Ils habitent des cabanes bâties ſur pilotis, & s'occupent de la pêche pour ſubſiſter; ils vont tout nuds, & n'ont que de petites pagnes d'écorce d'arbres pour couvrir leur nudité. (*D. J.*)

VÉTÉRINAIRE, ſ. f. (*Gram.*) c'eſt l'art de la maréchallerie; il vient du mot latin *veterinarius* qui ſignifie *maréchal*.

VETILLE, ſ. f. (*Terme d'Artificier.*) l'artificier appelle ainſi les petits ſerpenteaux qu'on fait avec des cartes à jouer, dont le cartouche n'a pas plus de trois lignes de diametre intérieur; ſi leur diametre eſt plus grand, une ſeule carte ne ſuffit pas pour le cartouche, il en faut deux ou trois. (*D. J.*)

VETILLE, ſ. f. (*Filerie.*) c'eſt dans un rouet à filer un petit anneau de corne par où paſſe le fil. (*D. J.*)

VETILLE, ſ. f. (*Quincaillerie.*) petit inſtrument fait de deux branches de cuivre percées en pluſieurs endroits, par où paſſent pluſieurs petites broches ou anneaux qu'on ne peut ouvrir ni fermer, ſans ſçavoir le ſecret de cet entrelacement. (*D. J.*)

VÊTIR, v. act. (*Gram.*) couvrir d'un vêtement; on dit il faut être vêtu ſuivant la ſaiſon, il faut ſe *vêtir* modeſtement & ſelon ſon état.

VETO, (*Hiſt. rom.*) formule célebre conçue en ce ſeul mot, & qu'emploioit tout tribun du peuple, lorſqu'il s'oppoſoit aux arrêts du Sénat, & à tout acte des autres magiſtrats.

C'étoit un obſtacle invincible à toute propoſition, que l'oppoſition d'un ſeul tribun, dont le pouvoir & le privilege à cet égard conſiſtoit en ce ſeul mot latin *veto*, je l'empêche; terme ſi puiſſant dans la bouche de ces magiſtrats plébéiens, que ſans être obligés de dire les raiſons de leur oppoſition, il ſuffiſoit pour arrêter également les réſolutions du ſénat, & les propoſitions des autres tribuns.

La force de cette oppoſition étoit ſi grande, que quiconque n'y obéiſſoit pas, fût-il même conſul, pouvoit être conduit en priſon; ou ſi le tribun n'en avoit pas la force, il le citoit devant le peuple comme rébelle à la puiſſance ſacrée, & cette rébellion paſſoit pour un grand crime. *Voyez* TRIBUN *du peuple*. (*Gouvern. rom.*) (*D. J.*)

VETRALLA, (*Géog. mod.*) bourgade d'Italie, dans l'état de l'Egliſe, au patrimoine de S. Pierre, à neuf milles au midi de Viterbe, & à quatre milles au couchant de Ronciglione. On croit communément que c'eſt l'ancien *Forum Caſſii*; mais le lieu qui tient la place de *Forum Caſſii*, eſt à quelque diſtance delà, & ſe nomme vulgairement *S. Maria Forcaſſi*. (*D. J.*)

VETTAGADOU, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbriſſeau des indes orientales qui produit des baies; ſes fleurs ſont à cinq pétales, blanchâtres & ſans odeur; ſes baies ſont rondes, d'un rouge pâle, & contiennent cinq noyaux ou graines ſolides & triangulaires. Cet arbre eſt toujours verd, & porte du fruit deux fois l'année.

VETTES, *terme de Pêche* uſité dans le reſſort de l'amirauté de Poitou, ou des ſables d'Olonne; ce ſont des rets que l'on tend des deux manieres, flottés & ſédentaires pour la pêche des orphies ou aiguillettes; on peut les regarder comme une eſpece de ceux que les pêcheurs de la Manche, tant en la haute qu'en la baſſe-Normandie, nomment *Warnetues*, *Marſaiques* & *Haranguieres*; leur manœuvre ne peut avoir d'abuſif; c'eſt celle des pêcheurs aux harangs avec leurs ſeines dérivantes, elles reſtent auſſi à fleur d'eau, ſans cependant dériver à la marée.

Les pieces de ces rets ont depuis quinze juſqu'à vingt braſſes de long, & une braſſe de chûte; les flottes ſont afilées & non amarrées ſur la ligne de la tête du ret, & le pié eſt chargé de braſſe en braſſe d'une bague de plomb peſant environ une once chacune, pour le cabler & le tenir étendu. Il faut pour employer ce filet un petit bateau; on amarre ſur un petit cablot de ſept à huit braſſes de long, une pierre environ du poids de quarante livres, elle empêche la dérive, & il faut de néceſſité que le filet ſoit tou-

jours, à fleur d'eau, parce que les pêcheurs le tendent sur des fonds qui ont au-plus trois à quatre braſſes de profondeur, & qui ſont couverts de roches ſur leſquelles le ret ſe déchireroit s'il venoit à y toucher; au bout forin du filet eſt une bouée de bois de ſapin ou de linge.

Les *vettes* reſtent à l'eau deux à trois fois vingt-quatre heures, cependant les pêcheurs viennent de tems à autres les viſiter pour en retirer les poiſſons qui s'y trouvent pris; ce ſont ordinairement des grandes aiguilles ou orphies; on y prend auſſi quelquefois de grandes ſardines ou ſeclans, & même des maqueureaux; mais l'objet de la pêche eſt celle des orphies pour ſervir de boîte aux hameçons des pêcheurs à la ligne.

Cette eſpece de pêche ſe fait de jour & de nuit; elle commence ordinairement au mois de Mars; & dure juſqu'à la fin de Juillet, après quoi on fait ſécher les *vettes* pour ne s'en ſervir que l'année ſuivante. Les tems les plus favorables pour cette pêche à la côte de l'Iſle-Dieu ſous les vents d'O. S. O. d'O. & de S. O.

Les mailles des *vettes* ſont de trois eſpeces, les plus larges ont dix lignes en quarré, les autres neuf lignes, & les plus ſerrées n'ont que huit lignes; quant à l'établiſſement de ce filet, & à ſa manœuvre, il ne peut qu'être avantageux & ſans abus.

VETTONIANA, (*Géog. anc.*) ville de la Vindélicie, ſelon l'itinéraire d'Antonin. Cluvier prétend que c'eſt aujourd'hui Winten, bourgade de la Baviere, ſur le Danube, près d'Ingolſtad. (*D. J.*)

VETTONS LES, (*Géog. anc.*) *Vettones*, peuples de la Luſitanie; Ptolomée, *l. II. c. v.* les place dans les terres, & leur donne pluſieurs villes, comme Salmantica, Auguſtobriga, Ocellum, *&c.* La plûpart des exemplaires latins liſent *Vergones*, pour *Vettones*; c'eſt une faute. Appien, *de bel. Hiſp.* Strabon, *l. III. p. 139.* & Pline, *l. IV. c. xxij.* écrivent tous *Vettones.*

Les *Vettons* habitoient au-milieu du pays, le long des frontieres de la Luſitanie; ils étoient ſi ſimples, qu'ayant vû des officiers romains faire quelques tours de promenade, ils crurent qu'ils étoient hors de leur bon ſens; ils ne pouvoient s'imaginer qu'il y eût du délaſſement à un pareil exercice, & ils allerent civilement leur offrir leurs bras pour les conduire dans leurs tentes. (*D. J.*)

VÊTU, adj. m. (*terme de Blaſon.*) ce mot ſe dit lorſque l'écu eſt rempli d'un quarré poſé en loſange dont les quatre pointes touchent les bords; alors ce quarré tient lieu de champ, & les quatre cantons qui reſtent aux quatre flancs du quarré, donnent à l'écu la qualite de *vétu*, parce que cette figure eſt compoſée du chappé par le haut, & du chauſſé par le bas. *Ménéſtrier.* (*D. J.*)

VETULONIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Toſcane: Ptolomée, *l. III. c. j.* la marque dans les terres; Silius Italicus la nomme *Vetulonia*, & Pline, *l. II. c. ciij.* appelle ſes habitans *Vetulonii* & *Vetulonienſes*, *l. III. c. v.* Les ruines de cette ville retiennent l'ancien nom; car on les appelle encore aujourd'hui *Vetulia.* (*D. J.*)

VÊTURE, VÊTEMENT, (*Juriſpr.*) *ou* HABILLEMENT, en droit on ſe ſert auſſi de ce mot dans un ſens métaphorique: ainſi la *vêture* d'une terre ſignifie *le blé dont une terre eſt vêtue ou couverte.*

VÊTURE, ſignifie auſſi *la poſſeſſion*, ou *la ſaiſine.* *Voyez* POSSESSION & SAISINE.

Dans ce ſens-là, c'eſt un terme emprunté des feudiſtes, chez qui l'inveſtiture ſignifie *la formalité de mettre quelqu'un en poſſeſſion d'un héritage par la verge*, & *vêture* ſignifie ici *la poſſeſſion même.* *Voyez* INVESTITURE.

Vêture dans un ſens plus littéral, ſignifie *la priſe d'habit* dans un monaſtere, par un poſtulant à l'état de religieux. En ce ſens un acte de *vêture*, eſt un acte qui exprime l'année, le jour & la maiſon où un religieux a pris l'habit de ſon ordre. *Voyez* RELIGIEUX.

VÊTURE, ſ. f. (*Gram. & Juriſpr.*) eſt la même choſe que *vêt* ou *ſaiſine*; l'acte de *vêture* eſt l'acte de miſe en poſſeſſion de l'acquéreur par le ſeigneur ou par ſa juſtice. *Voyez ci-devant coutumes de ſaiſine*, & le *mot* VÊT & DEVÊT.

VÊTURE, (*acte de*,) ſignifie *l'acte* par lequel on donne à un poſtulant l'habit du monaſtere dans lequel il va être admis à commencer ſon noviciat; c'eſt ce que l'on appelle autrement la *priſe d'habit*, ſuivant la déclaration du 9 Avril 1716; il doit y avoir dans les maiſons religieuſes deux regiſtres pour inſérer les actes de *vêture*, noviciat & profeſſion; ces regiſtres doivent être cotés par le premier & dernier, & paraphés ſur chaque feuille par le ſupérieur ou la ſupérieure, leſquels doivent être autoriſés à cet effet par un acte capitulaire, qui doit être inſéré au commencement du regiſtre.

Les actes de *vêture* doivent être en françois, écrits de ſuite & ſans aucun blanc, & ſignés ſur les deux regiſtres par tous ceux qui les doivent ſigner, & ce en même tems qu'ils ſont faits.

On doit y faire mention du nom, ſurnom & âge de celui ou celle qui prend l'habit de la profeſſion, noms, qualités & domicile de ſes pere & mere, du lieu de ſon origine & du jour de l'acte, lequel doit être ſigné, tant par celui ou celle qui prend l'habit, que par le ſupérieur ou la ſupérieure, par l'évêque ou autre perſonne eccléſiaſtique qui fait la cérémonie, & par deux des plus proches parens ou amis qui y ont aſſiſté.

Les regiſtres des *vêtures*, noviciats & profeſſions doivent ſervir pendant 5 années, au bout deſquels on apporte un des deux doubles du regiſtre au greffe du ſiege royal du reſſort.

Il eſt au choix des parties intéreſſées de lever des extraits de ſes actes ſur le regiſtre qui eſt au greffe, ou ſur celui qui demeure entre les mains du ſupérieur ou de la ſupérieure. *Voyez* MONASTERE, NOVICIAT, PROFESSION, RELIGIEUX, SŒURS. (*A*)

VÉTUSTÉ, ſ. f. (*Gram.*) ce mot a été fait de *vetus*, vieux. Ainſi on dit ce bâtiment tombe de *vétuſté.*

VEVAY, (*Géog. mod.*) bailliage de Suiſſe, au canton de Berne, dans le pays Romand, près du lac de Genève; ce bailliage tire ſon nom de ſa capitale. (*D. J.*)

VEVAY, (*Géog. mod.*) en latin *Vibiſcus*, & en allemand Vivis; petite ville de Suiſſe, dans le canton de Berne, au pays Romand, ſur le bord du lac de Genève, à 16 lieues au ſud-oueſt de Berne, & à demi-lieue du pié des Alpes. Il eſt fait mention de cette ville dans Antonin, cependant on n'y trouve point de monumens d'antiquité; mais en échange elle eſt aujourd'hui floriſſante. *Long.* 24. 36. *lat.* 46. 27. (*D. J.*)

VEVAYSE, LA (*Géog. mod.*) riviere de Suiſſe, dans le pays Romand. Cette riviere, ou plutôt ce torrent impétueux deſcend des montagnes des Alpes, coule aux environs de *Vevay*, & y fait de grands ravages, changeant de tems en tems ſon lit, & rongeant les terres dans leſquelles il ſe déborde par des crues ſubites & imprévues. En 1701 il ſappa par les fondemens, les murailles des jardins de *Vevay*, qui tomberent toutes entieres, au lieu de s'écrouler par pieces. On n'a point encore trouvé les moyens de briſer en toutes occaſions le cours de ce torrent. (*D. J.*)

VEUDRE, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourg de France, dans le Bourbonnois, ſur le bord de l'Allier, à 7 lieues de Moulins.

VEUF, ſ. m. (*Gram.*) homme qui a perdu ſa femme. *Veuve*, femme qui a perdu ſon mari.

VEULE, adj. (*Gram.*) qui eſt mou, pliant & foible. On dit une branche *veule*. Je me ſens *veule*; un tems *veule*; une ſerge *veule*; une étoffe *veule*.

VEUVE, *chez les Hébreux*, (*Critiq. ſacrée.*) parlons d'abord des *veuves* de leurs ſacrificateurs, & nous viendrons enſuite à celles des laïques.

Si la fille d'un ſacrificateur devenoit *veuve*, & n'avoit point d'enfans, elle retournoit dans la maiſon de ſon pere, où elle étoit entretenue des prémices, comme ſi elle étoit encore fille; mais ſi elle avoit des enfans, fils ou filles, elle demeuroit avec ſes enfans qui étoient obligés d'en avoir ſoin.

Il y avoit deux ſortes de *veuves*: les unes par la mort de leurs maris, & les autres par le divorce. Il étoit permis aux ſimples ſacrificateurs d'épouſer des *veuves*, pourvû qu'elles fuſſent *veuves* par la mort de leur mari, mais non par le divorce. La raiſon que Philon en allegue, c'eſt que la loi ne veut pas que les ſacrificateurs aient des occaſions de procès & de querelles, & qu'en épouſant des *veuves* dont les maris ſont vivans, on ne peut guere éviter leur mécontentement, leur jalouſie.

Quant à ce qui regarde les *veuves* des laïques, la loi avoit réglé que la femme qui n'avoit point eu d'enfans de ſon mari, épouſeroit le frere de l'époux décédé, afin de lui ſuſciter des enfans qui héritaſſent de ſes biens, & qui fiſſent paſſer ſon nom & ſa mémoire à la poſtérité. Si cet homme refuſoit d'épouſer la *veuve* de ſon frere, celle-ci s'en alloit à la porte de la ville s'en plaindre aux anciens, qui faiſoient appeller le beau-frere, & lui propoſoient de la prendre pour femme; s'il perſiſtoit dans ſon refus, la *veuve* s'approchoit de lui, & en préſence de tout le monde, elle lui ôtoit ſon ſoulier, & lui crachoit au viſage, en diſant: c'eſt ainſi que ſera traité celui qui ne veut pas rétablir la maiſon de ſon frere. *Deut. xxv. 5. 10.*

Les motifs de cette loi étoient 1°. de conſerver les biens de la même famille, 2°. de perpétuer le nom d'un homme; & la loi ne ſe bornoit pas ſeulement au beau-frere, elle s'étendoit aux parens plus éloignés de la même ligne, comme on le voit par l'exemple de Booz, qui épouſa Ruth au refus d'un parent plus proche. Nous voyons cet uſage pratiqué avant la loi par Thamar, qui épouſa ſucceſſivement Her & Onan, fils de Juda, & qui après la mort de ces deux freres, devoit encore épouſer Séla, leur cadet.

Enfin ſi la *veuve* ne trouvoit point de mari, ou ſe trouvoit par l'âge hors d'état d'avoir des enfans, la loi pourvoyoit à ſa ſubſiſtance, & ordonnoit d'en avoir un grand ſoin, *Exod. xxij. 22*; c'eſt pourquoi le mot de *veuve* ſe prend quelquefois dans le vieux Teſtament pour toute perſonne qui doit être protegée. Le ſeigneur affermira l'héritage de la *veuve*, *Prov. xv. 25*, c'eſt-à-dire, défendra les foibles contre la violence des forts qui les oppriment. (*D. J.*)

VEUVE, *chez les premiers chrétiens*, (*Critiq. ſacrée.*) les *veuves* de la primitive égliſe formoient une eſpece d'ordre; car on les regardoit comme des perſonnes eccléſiaſtiques, & on s'en ſervoit à diverſes fonctions qui ne convenoient pas à des hommes. Il y eut donc bientôt un veuvat, comme il y eut un diaconat. Dès le ſecond ſiecle de Jeſus-Chriſt, c'étoit une ſorte d'ordre & d'honneur eccléſiaſtique que celui des *veuves*; & c'eſt ce que Tertullien appelle *placer dans le veuvat*; l'évêque conféroit cette eſpece d'ordre; & Tertullien prétend que S. Paul a défendu de recevoir dans cet ordre, d'autres *veuves* que celles qui ont été femmes d'un ſeul mari. Je ſais pourtant, ajoute-t-il (*de virgin. veland. cap. ix.*), que dans un certain endroit on a introduit dans le veuvat, une vierge qui n'avoit pas encore vingt ans. Voilà déjà un bel exemple de l'ambition des vierges & de complaiſance des évêques. Il faut ſavoir que ces *veuves*, auſſi bien que les vierges, avoient dans l'égliſe des places diſtinctives, des places d'honneur. Il faut encore ſavoir que ces *veuves* avoient une ſorte d'inſpection ſur les autres femmes.

Platon, *de legib. lib. VI.* deſiroit qu'on choiſît dans une république un certain nombre de femmes de probité & de vertu, qui euſſent une ſorte de magiſtrature & d'inſpection ſur les mariages, avec le droit de s'informer des femmes, ſi tout ſe paſſoit dans le commerce le plus ſecret (c'eſt-à-dire le commerce conjugal), ſelon les lois & conformément au but de l'inſtitution du mariage, qui eſt la procréation des enfans. Le même philoſophe fixe l'âge de ces *veuves* à 40 ans, & veut que les magiſtrats les choiſiſſent. Elles devoient aller dans les maiſons des jeunes femmes s'informer de ce qui s'y paſſoit, leur donner des inſtructions, leur faire des remontrances, & ſi elles ſe montroient réfractaires, recourir aux magiſtrats & aux lois.

S. Paul ne veut admettre au rang des *veuves* qui devoient être employées dans l'égliſe, que celles qui auroient atteint l'âge de ſoixante ans; il veut qu'elles aient eu des enfans, & qu'elles les aient bien élevés, afin, dit Tertullien, qu'inſtruites par l'expérience de toutes les affections de meres & de femmes, elles ſoient propres à les aider de leurs conſeils & de leurs conſolations, comme ayant paſſé elles-mêmes par les mêmes épreuves. De telles *veuves* étoient dignes de reſpect, comme S. Paul le recommande à Timot. *v. 3.* Honorez, dit-il, les *veuves* qui ſont vraiment *veuves*, qui ont logé des étrangers, qui ont conſolé les affligés, & qui ont ſuivi toute bonne œuvre; que de telles *veuves*, & non d'autres, ſoient entretenues aux dépens des fideles, *verſets 10 & 16.* (*D. J.*)

VEUVE, (*Droit.*) dans quelques anciens auteurs tels que Bouteiller, ſignifioit que le prince les avoit en ſa garde, & auſſi que l'évêque les avoit en ſa protection ſpéciale, au cas que le juge laïc ne leur rendît pas bonne juſtice.

Le droit de *veuve* s'entend auſſi dans quelques coutumes, de certains effets que la *veuve* a droit d'emporter pour ſon uſage, tels que ſes habits, ſes bijoux, ſon lit, ſa chambre. *Voyez* la coutume de Lallene ſous Artois, celle de Lille, celle de Malines.

La *veuve* qui vit impudiquement pendant l'année du deuil, perd ſon douaire; & même ſi elle convole à de ſecondes noces pendant cette premiere année du veuvage, elle perd les avantages qu'elle tenoit de ſon premier mari. *Voyez* AVANTAGE. (*A*)

VEUVE, (*Mythol.*) Junon avoit un temple à Stymphale en Arcadie, ſous le nom de *Junon la veuve*, en mémoire d'un divorce qu'elle avoit fait avec Jupiter, après lequel elle ſe retira, dit-on, à Stymphale. (*D. J.*)

VEUVETÉ, ſ. f. (*Juriſprud.*) terme uſité dans quelques anciennes coutumes, & ſingulierement dans celle de Normandie, qui eſt ſynonyme à *viduité*. *Voyez* ce dernier.

VEXALA, (*Géog. anc.*) golfe de la grande Bretagne. Ptolomée, *l. II. c. iij.* le marque ſur la côte occidentale, entre le golfe *Sabriana* & le promontoire d'Hercule. C'eſt préſentement Juelmouth, ſelon Camden. (*D. J.*)

VEXATION, ſ. f. (*Gram.*) on vexe par toutes ſortes de contraintes ou d'exactions injuſtes, ſoit qu'on n'ait pas le droit de demander, ſoit qu'on demande trop.

VEXILLUM, (*Art milit. des Romains.*) les Romains ſe ſervoient indifféremment des mots *ſignum* & *vexillum* pour déſigner toutes ſortes d'enſeignes; néanmoins le mot *vexillum* dénotoit 1°. d'une maniere

niere expreſſe, les enſeignes des troupes de cavalerie, que nous nommons dans notre langue *étendarts, guidons, cornettes*; 2°. il déſignoit encore les enſeignes des troupes fournies par les alliés de Rome; 3°. il ſe trouve quelquefois employé pour exprimer les enſeignes de l'infanterie romaine. (*D. J.*)

VEXIN, LE, (*Géog. mod.*) pays de France, avec titre de comté. On le diviſe en *Vexin* françois & en *Vexin* normand. *Voyez* VEXIN-FRANÇOIS & VEXIN-NORMAND. (*D. J.*)

VEXIN-FRANÇOIS, LE, (*Géog. mod.*) pays de France, dans la province de l'île de France. Il eſt ainſi nommé pour le diſtinguer du *Vexin*-normand, qui en fut démembré par le roi Louis IV. Ce pays eſt borné à l'orient par la riviere d'Oyſe, au midi par celle de Seine, au couchant par celle d'Epte, qui le ſépare du *Vexin*-normand, & au ſeptentrion par le Beauvaiſis. On y remarque Pontoiſe, capitale, Magny, Chaumont, Mante, Meulan, Poiſſy, Saint-Germain, Montfort-l'Amaury, Dreux & autres lieux.

Le premier comte du *Vexin-françois* s'appelloit *Louis*. Il vivoit ſous le regne de Louis d'Outremer, & épouſa Eldegarde de Flandre, qui le fit pere de Gautier I. Celui-ci fut aïeul de Dreux I. qui s'allia avec Edith, ſœur de S. Edouard, roi d'Angleterre. Sa poſtérité étant éteinte, le *Vexin* fut uni à la couronne. Depuis ce tems-là, Louis le jeune le donna en dot à Marguerite ſa fille, en la mariant avec Henri, fils de Henri II. ſecond roi d'Angleterre; mais après que Richard II. eut répudié Alix, ſœur de Philippe Auguſte, ce pays fut incorporé de nouveau à la couronne.

Abelli (Louis) naquit au *Vexin-françois* en 1604. Il ſuccéda à M. de Péréfixe dans l'évêché de Rodez, qu'il quitta pour ſe retirer à Paris dans la maiſon de S. Lazare, où il mourut l'an 1691, âgé de 88 ans.

Il a écrit pluſieurs ouvrages qui ſont aujourd'hui très-mépriſés. La moëlle théologique, *medulla theologica*, lui a fait donner ironiquement par Deſpréaux (*lutrin. chant. IV.*) le titre de *moëlleux*.

Alain touſſe, & ſe leve; Alain ce ſavant homme,
Qui de Bauny vingt fois a lu toute la ſomme,
Qui poſſede Abelli, qui ſait tout Raconis,
Et même entend, dit-on, le latin d'à Kempis....
Etudions enfin, il en eſt tems encore;
Et pour ce grand projet, tantôt dès que l'aurore
Rallumera le jour dans l'onde enſeveli,
Que chacun prenne en main le moëlleux Abeli.
Ce conſeil imprévu de nouveau les étonne:
Sur-tout le gras Evrard d'épouvante en friſſonne...

(*D. J.*)

C'eſt auſſi au *Vexin-françois* que naquit en 1568 Pierre du Moulin, fameux théologien calviniſte. Il fut miniſtre à Charenton, & entra en cette qualité auprès de Catherine de Bourbon, princeſſe de Navarre, ſœur du roi Henri IV. mariée en 1599 avec Henri de Lorraine, duc de Bar. Du Moulin refuſa en 1619 une chaire de théologie que l'univerſité de Leyde lui offrit, & accepta la chaire de Sedan que le duc de Bouillon lui donna. Il fut employé dans les affaires les plus importantes de ſon parti. Ses ouvrages, en grand nombre, roulent ſur les controverſes, & par cette raiſon même n'ont plus de cours aujourd'hui, quoiqu'il y regne beaucoup d'art & d'eſprit.

Pierre du Moulin ſon fils aîné devint chanoine de Cantorberi, où il mourut en 1684, âgé de 84 ans. Son livre intitulé *la paix de l'ame*, eſt également eſtimé des Catholiques & des Proteſtans; la meilleure édition eſt celle de Genève en 1729, *in-8°*.

Louis & Cyrus du Moulin, freres de ce dernier, le premier médecin, & l'autre miniſtre proteſtant, ſont auſſi auteurs de quelques ouvrages. (*D. J.*)

VEXIN NORMAND, *le*, (*Géogr. mod.*) pays de France, dans la Normandie, dont les principales villes ſont Rouen, Giſors, Andely, Ecouy, *&c.* Le *Vexin normand* eſt beaucoup plus fertile que le *Vexin* françois. Le roi Louis IV. le démembra de la couronne de France en faveur des Normands. Geoffroi & Henri II. roi d'Angleterre le donnerent au roi Louis le Jeune, pour les frais de la guerre qu'il avoit faite à Etienne comte de Boulogne. Marguerite de France, fille du roi Louis, le porta en dot au fils aîné de Henri II. roi d'Angleterre: mais ce prince étant mort ſans enfans, Henri II. ſon pere ne voulut point rendre le *Vexin* au roi, prétendant qu'il étoit de l'ancien domaine du duché de Normandie. Sur ce refus, Philippe-Auguſte lui déclara la guerre en 1198; & par le traité qui fut conclu entr'eux, Henri II. lui rendit le *Vexin*.

L'un des plus polis & des plus aimables poëtes françois du dernier ſiecle, *Chaulieu* (Guillaume Anfrie de) naquit en 1639 dans le *Vexin normand*, au château de Fontenay qu'il a immortaliſé par ces beaux vers:

Fontenay, lieu délicieux,
Où je vis d'abord la lumiere;
Bientôt au bout de ma carriere,
Chez toi je joindrai mes ayeux.

Muſes, qui dans ce lieu champêtre
Avec ſoin me fites nourrir;
Beaux arbres qui m'avez vu naître,
Bientôt vous me verrez mourir.

L'abbé de Chaulieu (car il étoit abbé d'Aumale) avoit une converſation charmante, & fit pendant ſa vie les délices des perſonnes de goût & de la premiere diſtinction. Ses poéſies fourmillent de beautés hardies & voluptueuſes; la plûpart reſpirent la liberté, le plaiſir, & une philoſophie dégagée de toute crainte après la mort. On ſait comme il s'exprime ſur ce ſujet.

Plus j'approche du terme, & moins je le redoute:
Sur des principes ſûrs mon eſprit affermi,
Content, perſuadé, ne connoît plus le doute:
Des ſuites de ma fin je n'ai jamais frémi.

L'avenir ſur mon front n'excite aucun nuage,
Et bien-loin de craindre la mort,
Tant de fois battu de l'orage,
Je la regarde comme un port
Où je n'eſſuierai plus tempête, ni naufrage.

Eleve de Chapelle, voluptueux, délicat, il ne ſe fit jamais un tourment de l'art de rimer. Ses vers négligés ſont faciles, pleins d'images & d'harmonie. Les ſentimens du cœur y ſont exprimés avec feu. Il charme le lecteur lors-même qu'il l'entretient de ſes maux & des incommodités qui accompagnent ſa vieilleſſe.

En vain la nature épuiſée
Tâche à prolonger ſagement,
Par le ſecours d'un vif & fort tempérament,
La trame de mes jours que les ans ont uſée;
Je m'apperçois à tout moment
Que cette mere bienfaiſante,
Ne fait plus d'une main tremblante
Qu'étayer le vieux bâtiment
D'une machine chancelante.
Tantôt un déluge d'humeur,
De ſucs empoiſonnés inonde ma paupiere;
Mais ce n'eſt pas aſſez d'en perdre la lumiere,
Il faut encor que ſon aigreur
Dans d'inutiles yeux me forme une douleur,
Qui ſerve à ma vertu de plus ample matiere.

La goutte d'un autre côté

Me fait depuis vingt ans un tiſſu de ſouffrance!
Que fais-je en cette extrémité?
J'oppoſe encor plus de conſtance
A cette longue adverſité,
Qu'elle n'a de perſévérance;
Et m'accoutumant à ſouffrir,
J'apprends que la patience
Rend plus légers les maux que l'on ne peut guérir.

Au milieu cependant de ces peines cruelles,
De notre triſte hiver, compagnes trop fidelles,
Je ſuis tranquille & gai. Quel bien plus précieux
Puis-je eſpérer jamais de la bonté des dieux!
Tel qu'un rocher, dont la tête
Egalant le mont Athos,
Voit à ſes piés la tempête
Troubler le calme des flots;
La mer autour bruit & gronde;
Malgré ſes émotions,
Sur ſon front élevé regne une paix profonde;
Que tant d'agitations,
Et que les fureurs de l'onde
Reſpectent à l'égal du nid des alcyons.

On voit par cette ſublime comparaiſon que les maux ne prenoient rien ſur la beauté de ſon génie.

L'abbé de Chaulieu a fait lui-même ſon portrait à la priere de M. de la Fare, ſon intime ami, qui le lui avoit demandé. Je voudrois fort pouvoir l'inſérer ici tout entier, car le lecteur s'apperçoit bien que je cherche à le délaſſer de la ſéchereſſe purement géographique; & pour preuve de ma bonne volonté, voici les premiers traits de ce tableau, qui, dit l'abbé du Bos, durera plus long-tems qu'aucun de ceux du Titien.

O toi, qui de mon ame es la chere moitié,
Toi, qui joins la délicateſſe
Des ſentimens d'une maîtreſſe
A la ſolidité d'une ſûre amitié!
La Fare, il faut bientôt que la barque cruelle
Vienne rompre de ſi doux nœuds,
Et malgré nos cris & nos vœux,
Bientôt nous eſſuirons une abſence éternelle.
Chaque jour je ſens qu'à grands pas
J'entre dans ce ſentier obſcur & difficile,
Qui me va conduire là bas
Rejoindre Catulle & Virgile.

Là ſous des berceaux toujours verds,
Aſſis à côté de Lesbie;
Je leur parlerai de tes vers
Et de ton aimable génie;
Je leur raconterai comment
Tu recueillis ſi galamment
La muſe qu'ils avoient laiſſée;
Et comme elle fut ſagement,
Par la pareſſe autoriſée,
Préférer avec agrément
Au tour brillant de la penſée,
La vérité du ſentiment,
Et l'exprimer ſi tendrement,
Que Tibulle encor maintenant
En eſt jaloux dans l'Eliſée.

Mais avant que de mon flambeau
La lumiere me ſoit ravie,
Je vais te crayonner un fantaſque tableau
De ce que je fus en ma vie.
Puiſſe à ce fidele portrait
Ta tendre amitié reconnoître
Dans un homme fort imparfait
Un homme aimé de toi, qui mérita de l'être.

Après la mort de M. Perrault, l'abbé de Chaulieu ſollicita cette place à l'académie françoiſe, mais il abandonna ſes ſollicitations en faveur de M. le cardinal de Rohan. Il finit ſes jours à Paris en 1720, à 84 ans. Ses œuvres conſiſtent en épîtres, odes, ſtances, épigrammes, madrigaux, chanſons, &c. La meilleure édition eſt celle de 1751, par M. de Saint-Marc. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VEZ-CABOULI, (*Hiſt. nat. Botan.*) racine médicinale qui croît dans les Indes orientales; on en fait uſage dans la teinture.

VEZELAY, (*Géog. mod.*) en latin du bas-âge *Verziliacum*, *Vizeliacum*, *Viceliacum*, &c. petite ville de France, dans le Morvan, ſur la croupe d'une montagne, aux confins du Nivernois & de l'Auxerrois, & près de la riviere de Cure. Elle eſt à 4 lieues au couchant d'Avalon, à 5 au nord de Corbigny, & à 10 au ſud-eſt d'Auxerre, dans le diocèſe d'Autun.

Vezelay doit ſes commencemens à une abbaye fondée au ix. ſiecle ſous Charles le Chauve, & ſécularisée en 1538 ſous le regne de François I. L'abbé eſt ſeigneur de la ville, & la juſtice ordinaire s'y rend en ſon nom. Il y a dans cette place bailliage, élection, grenier à ſel, maréchauſſée, & les cordeliers y ont un couvent. *Long.* 21. 26. *latit.* 47. 29.

« C'eſt à *Vezelay* que fut dreſſé un échaffaut dans » la place publique l'an 1146 pour y prêcher la ſeconde croiſade. Saint Bernard, fondateur de Clervaux, fut l'organe de ce nouveau dépeuplement. » Il parut dans cette place publique de *Vezelay* à » côté de Louis le Jeune, roi de France. Il parla » d'abord, & le roi parla enſuite. Tout ce qui étoit » préſent prit la croix. Louis la prit le premier des » mains du fondateur de Clervaux, qui étoit alors » l'oracle de la France & de l'Europe ».

C'eſt encore à *Vezelay* qu'eſt né en 1519, d'une très-bonne famille de pere & de mere, le célebre Théodore de Beze. Il étudia à Orléans ſous Wolmar, qui lui inſpira ſes ſentimens de religion. Il vint l'an 1539 à Paris, où l'attendoit une riche ſucceſſion qui combattit pendant quelque tems le projet qu'il avoit formé de ſe retirer dans les pays étrangers. Les plaiſirs de Paris & les honneurs qu'on lui préſentoit n'étoufferent point cette réſolution. Il ſe rendit à Lauſanne où il profeſſa le grec, & donna des leçons ſur le nouveau Teſtament pendant neuf ou dix ans. Il s'établit à Genève l'an 1559, & devint collegue de Calvin dans l'égliſe & dans l'académie.

On ſait qu'il aſſiſta au colloque de Poiſſy, & Catherine de Médicis voulut qu'après la clôture de ce colloque, Beze étant françois, reſtât dans ſa patrie. Il prêcha ſouvent chez la reine de Navarre & chez le prince de Condé. Il ſe trouva même comme miniſtre à la bataille de Dreux. Il fit enſuite ſa cour à l'amiral de Coligni, & ne retourna à Genève qu'après la paix de 1563. Il aſſiſta au ſynode de la Rochelle en 1571. Le prince de Condé le fit venir auprès de lui à Strasbourg l'an 1574, pour négocier avec le prince Caſimir, ce qui montre que Beze ſavoit faire autre choſe que des leçons & des livres.

Les incommodités de la vieilleſſe commencerent à l'attaquer l'an 1597; cependant cette même année il fit des vers pleins de feu contre les jéſuites qui avoient répandu le bruit de ſa mort dans la religion romaine; mais ſes derniers vers furent une *votiva gratulatio* à Henri IV. après l'accueil qu'il en reçut auprès de Genève au mois de Décembre 1600. Il ne mourut qu'en 1605, âgé de 86 ans.

C'étoit un homme d'un mérite extraordinaire, & qui rendit de très-grands ſervices à ſon parti. Sixte V. tint deux conférences, pour délibérer des moyens d'ôter aux proteſtans l'appui & le ſoutien qu'ils avoient en la perſonne de Beze. Il eſt glorieux pour ce miniſtre de le repréſenter comme un homme qui troubloit le repos du pape.

Ses poéſies intitulées *juvenilia*, quoiqu'imprimées à Paris l'an 1548, avec privilege du parlement, don-

nerent lieu à de grandes calomnies contre l'auteur. Elles consistent en silves, en élégies, en épitaphes, en tableaux (*icones*) & en épigrammes. On ne peut nier que ces poésies ne contiennent des vers trop libres, & peu conformes à la chasteté des muses chrétiennes; mais c'est un écart de la jeunesse de Beze, dont il demanda pardon à Dieu & au public. Il travailla à les supprimer autant que ses ennemis travaillerent à les faire vivre; & quand il consentit, à l'âge de 78 ans, que l'on en fît une nouvelle édition, ce fut pour empêcher qu'on n'y insérât les vers qui pouvoient causer le moindre scandale. S'il avoit eû la sagesse de retracter également son traité *de hæreticis à magistratu puniendis*, il eût servi utilement à la cause générale, en annobliſſant son caractere de ministre de l'évangile. (*Le chev. DE JAUCOURT.*)

VEZERE, LA, (*Géog. mod.*) riviere de France. Elle a sa source aux confins du bas-Limousin & de la Marche, & devient navigable à trois lieues de Brive, élection de Périgueux. (*D. J.*)

VEZOUZE, LA, (*Géog. mod.*) petite riviere de Lorraine. Elle prend sa source aux monts de Vosge, & se rend dans la Meurte, une lieue au-dessus de Luneville. (*D. J.*)

U F

UFENS, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, dans le nouveau Latium. Au-lieu d'*Ufens*, Festus écrit *Oufens*, & dit qu'il donna le nom à la tribu *Oufentina*. Il coule à l'Orient des marais Pomptins, & se jette dans la mer, ce que Virgile, *Æneid. l. VII. vers. 802.* explique de la sorte.

. . . . . *Geliduſque per imas*
Quærit iter valles, atque in mare conditur Ufens.

Les eaux d'un fleuve qui coule dans des marais, ne peuvent pas être bien claires: aussi Silius Italicus, *l. VIII. vers. 381.* dit-il:

. . . . . *Et atro*
Liventes cæno per ſquallida turbidus arva,
Cogit aquas Ufens, *atque inficit æquora limo.*

Claudien, *in probini & olybrii, conſ. vers. 257.* nous fait entendre que ce fleuve serpente beaucoup.

. . . . *Tardatuſque ſuis erroribus* Ufens.

Quelques-uns l'appellent présentement *Baldino* ou *Baudino*; mais on le nomme plus communément *Ausente*.

2°. *Ufens*, fleuve d'Italie, dans la Gaule Cisalpine, selon Tite-Live, *l. V. c. xxxv.* Les anciennes éditions, aussi-bien que quelques unes des modernes, portent *Utens*, au-lieu de *Ufens*. Cluvier, *ital. ant. l. I. c. xxij.* est pour la premiere de ces deux manieres d'écrire. Il ajoute que ce fleuve arrose la ville de Ravenne du côté du nord, & qu'on le nomme aujourd'hui *Montone*. (*D. J.*)

U G

UGENTO, (*Géogr. mod.*) ville d'Italie, qu'on peut mieux appeller *village*, au royaume de Naples, dans la terre d'Otrante, à 10 milles au sud-est de Gallipoli, & à 12 au sud-ouest de Castro, avec un évêché suffragant d'Otrante. *Long. 35. 52. latit. 40. 10.* (*D. J.*)

UGLIS *ou* UGLITZ, (*Géog. mod.*) ville de l'empire russien, au duché de Rostow, sur le Volga. Cette ville est renommée par le malheur de Démétrius, fils de czar Jean-Basile. Ce jeune prince, âgé seulement de neuf ans, y fut tué par les ordres de Boris, son beau-frere, dans la confusion d'un incendie qui consuma une partie de la ville. Deux imposteurs, dans la suite, prirent l'un après l'autre le nom de *Démétrius*, & se dirent *fils de Jean-Basile*, ce qui causa de grands troubles dans l'état. (*D. J.*)

UGOCZ, (*Géog. mod.*) ville de la haute Hongrie, dans le comté de même nom, sur une petite riviere qui se jette dans la Teisse. *Long. 41. 28. latit. 48. 27.* (*D. J.*)

UGOGNA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au duché de Milan, à 10 milles à l'occident du lac de la Garde, sur le Tosa. (*D. J.*)

UGRA, (*Géog. mod.*) riviere de l'empire russien. Elle prend sa source dans le duché de Smolensko, sépare le duché de Moskow de celui de Sévérie, & se jette enfin dans l'Occa. (*D. J.*)

U H

UHEBEHASON, s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) c'est un arbre d'Amérique, nommé, par C. Bauhin, *arbor braſſicæ folio, excelſiſſima Americana*. Il est d'une hauteur & d'une grosseur surprenante, ses branches s'entrelacent les unes dans les autres; ses feuilles sont semblables à des feuilles de chou. Ses rameaux portent un fruit d'un pié de long. Une infinité d'abeilles trouvent leur nourriture dans ce fruit, & leur logement dans les creux de l'arbre, où elles font leurs rayons & préparent leur miel. (*D. J.*)

V I

VIA, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Espagne tarragonoise, selon Ptolomée, *l. II. c. vj.* C'est peut-être aujourd'hui la riviere *Ulla*, dans la Galice. (*D. J.*)

VIADANA, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade d'Italie dans le Mantouan sur le Pô, à sept milles de Casal-maggiore. Quelques savans prennent ce bourg pour l'ancienne *Vitellianum*.

VIADUS ou *VIADRUS*, (*Géog. anc.*) fleuve de la Germanie, qui prenoit sa source dans l'ancienne Suévie, & se perdoit dans la mer Suévique, appellée autrement *le golfe Codanus*.

Les Romains connoissoient peu la Germanie de ce côté-là. Pline ne parle que de deux fleuves au-delà de l'Elbe, savoir la Vistule & le Guttalus. Ptolomée double le nombre, & marque le *Chalusus*, le *Suevus*, le *Viadrus* & la Vistule. Par *Viadrus* ou *Viadus*, il faut entendre le même fleuve, savoir l'Oder, que les Sarmates qui ont habité durant plusieurs siecles sur ses bords, appelloient *Odora* ou *Odera*.

La difficulté est de savoir si le *Suevus* de Ptolomée & le *Guttalus* de Pline & de Solin, sont le même fleuve que le *Viadus* ou *Viadrus*, ce qui est très-probable. L'Oder, comme on sait, a trois embouchures formées par les îles Wollin & d'Usedom, & dont celle qui est du côté de l'occident, sert aussi d'embouchure à la *Pene*, qui lui donne son nom: celle du milieu s'appelle *Suine* ou *Suene*, nom qui approche assez de celui de *Suevus*; & la troisieme qui est à l'orient, est apppellée *Diwenow*.

Ainsi le *Viadus* ou *Viadrus*, le *Suevus*, le *Guttalus* & l'*Odera* seroient la même riviere, c'est-à-dire l'*Oder* des modernes. (*D. J.*)

VIAGE, s. m. (*Gram. & Juriſp.*) vieux terme de coutume, qui signifie quelquefois la vie, & quelquefois l'usufruit ou jouissance que quelqu'un a d'une chose sa vie durant. *Voyez les coutumes de Hainaut, Mons, Tours, Lodunois, Anjou, Maine, Poitou, Bretagne*, & le *gloſ.* de Lauriere au mot *viage*. (*A*)

VIAGER, adj. (*Gramm. & Juriſp.*) se dit de ce qui ne doit durer que pendant la vie d'une personne, comme un don ou douaire *viager*, une rente ou pension *viagere*.

On dit d'un homme qu'il n'a que du *viager*, lorsqu'il n'a pour tout bien que des rentes & pensions *viageres*.

On appelle *réparations viageres* ou *uſufruitieres*, les réparations d'entretenement dont les usufruitiers sont

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA GRANADA

tenus, ce qui comprend toutes réparations autres que les groſſes. *Voyez* RÉPARATION. *Voyez auſſi* DOUAIRE, ALIMENT, PENSION, RENTE VIAGERE. (*A*)

VIAIRE, ſ. m. (*Gramm. & Juriſp.*) dans quelques coutumes ſignifie une penſion viagere. Chaumont, *art. 33.*

Dans quelques anciens titres, viaire, *viarius*, eſt pris pour le ſeigneur voyer ou bas juſticier. Viaire, *viaria*, eſt pris pour *voirie*, qu'on appelle auſſi *vehérie*, *baſſe-juſtice*, *vicomté*.

Ailleurs *viaria* eſt pris pour *vouerie* ou *advouerie*, *advocatie*. *Voyez* ADVOUÉ. *Voyez auſſi le gloſſ.* de Ducange au mot *viarius* & *viaria* (*A*)

VIALES DII, (*Mythol.*) ou ſimplement *Viales* ou *Semitales*; nom générique que les Romains donnoient à pluſieurs divinités, qu'ils ſuppoſoient préſider à la ſureté des chemins dans les voyages. Tel étoit Mercure ſur terre, d'où lui vient dans les inſcriptions le nom de *Viacus*. Tel étoit Hercule ſurnommé ΑΛΕΞΙΚΑΚΟΣ. Tels étoient ſur mer Caſtor & Pollux. Suétone nous apprend qu'Auguſte fixa les ſacrifices qu'on leur adreſſoit en public, à deux jours de l'année. On élevoit leurs effigies dans les carrefours, & c'étoit-là qu'on leur rendoit des hommages. Les mêmes dieux ont encore été appellés *Tutelini* & *Tutanei*. C'eſt d'eux que Virgile parle dans le *VII. l.* de l'Enéide, *v. 136.*

Frondenti tempora ramo
Implicat, & geniumque loci, primamque deorum
Tellurem, nymphas, & adhuc ignota precatur
Numina.

Je lis *numina* au lieu de *flumina*, qui ſe trouve dans nos éditions; & peut-être ai-je tort. (*D. J.*)

VIALIS, (*Mythol.*) Mercure étoit ſurnommé *Vialis*, parce qu'il préſidoit aux chemins. On donnoit auſſi le nom de *Viales* aux pénates & aux mânes. (*D. J.*)

VIANA, (*Géog. anc.*) ville de la Rhétie. Ptolomée, *l. II. c. xij.* la marque dans les terres, parmi les villes qui étoient au midi du Danube; ſon nom moderne eſt *Wangen*. (*D. J.*)

VIANA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne dans la Navarre, capitale d'une principauté de même nom, avec titre de cité, ſur la gauche de l'Elbe, vis-à-vis de Logrogno, à 12 lieues au ſud-oueſt de Pampelune. Ses environs abondent en blé, en vin, en fruits & en gibier. *Long. 15. 32. lat. 42. 27.*

VIANA, *de Foz de Lima*, (*Géog. mod.*) ville de Portugal, dans la province d'entre Duero-e-Minho, à l'embouchure de la riviere de Lima, à 3 lieues au ſud-eſt de Caminha, & à 6 à l'oueſt de Braga. Elle eſt la capitale d'une comparça ou juriſdiction. Le gouverneur & le commandant de la province y font leur ſéjour. La citadelle a ſon gouverneur particulier. Son port eſt bon. *Long. 8. 45. lat. 41. 30.* (*D. J.*)

VIANDE, ſ. f. (*Gram.*) chair des animaux deſtinés à la nourriture de l'homme, comme le bœuf, le mouton, le veau; on dit de la *viande* blanche & de la *viande* noire, de la groſſe *viande* & de la *viande menue*; le veau, les poulets ſont *viandes* blanches; le lievre, le cerf, le ſanglier ſont *viandes* noires; le gibier eſt *viande* menue; la *viande* de bœuf eſt groſſe *viande*.

VIANDE, (*critiq. ſacr.*) la loi de Moïſe défendit aux hébreux de manger la *viande* avec le ſang & la graiſſe des victimes qu'on brûloit toujours par cette raiſon ſur l'autel. Ce peuple n'étoit pas fort délicat ſur l'aſſaiſonnement de ſes *viandes*. Il les faiſoit ou rotir comme l'agneau paſcal, *Exod. xij. 18.* ou cuire au pot; on lit à ce ſujet dans le *I. livre des Rois ij. 13.* que les enfans d'Eli tiroient de la chair de la marmite pour la faire cuire à leur fantaiſie. Nous ignorons quel étoit le ragoût que Rébecca ſervit à Iſaac; nous ſavons ſeulement qu'elle le fit tel qu'il l'aimoit. *Genèſ. xxvij. 4.*

Il n'étoit pas permis aux hébreux de manger des animaux réputés impurs, ni de la chair d'un animal mort de lui-même, ni de celle d'un animal étouffé, ſans qu'on en eût fait couler le ſang, ni même de l'animal qui avoit été mordu par quelque bête; quiconque en mangeoit par mégard, étoit ſouillé juſqu'au ſoir, & obligé de ſe purifier. Ils avoient auſſi grand ſoin d'ôter le nerf de la cuiſſe des animaux dont ils vouloient manger, à cauſe du nerf de Jacob deſſéché par l'Ange. *Gen. xxxij. 32.* Au-reſte les Juifs ont toujours obſervé fort exactement la défenſe de manger du ſang, ou d'un animal étouffé. Cet uſage ſubſiſta longtems dans l'égliſe chrétienne, & devroit peut-être ſubſiſter toujours, parce qu'il a été proſcrit conjointement avec la défenſe d'un péché contre les bonnes mœurs, & que la défenſe de ce péché n'eſt pas à tems; enfin, parce que la défenſe en a été faite par les apôtres mêmes éclairés du ſaint-Eſprit. « Il » a ſemblé bon, diſent-ils, au ſaint-Eſprit & à nous, » de ne vous impoſer que ces choſes *néceſſaires*; ſa- » voir, que vous vous abſteniez des choſes ſacrifiées » aux idoles, & de ſang, & de choſes étouffées, & de » paillardiſe; & ſi vous gardez ces choſes, vous fe- » rez bien. *Act. xv. 28 & 29, & xxj. 25.* (*D. J.*)

VIANDES *immolées aux Idoles*; (*Critiq. ſacr.*) il y avoit chez les Hébreux certains ſacrifices, dans leſquels on n'offroit qu'une partie de la victime ſur l'autel; tout le reſte appartenoit à celui qui fourniſſoit l'hoſtie, & il le mangeoit, le donnoit aux malades, aux pauvres, ou le vendoit. C'étoit pareillement la coutume chez les payens, que ceux qui préſentoient aux dieux des victimes, en faiſoient des feſtins dans les portiques du temple, où ils régaloient les prêtres & leurs amis de tout ce qui reſtoit des victimes, dont une partie étoit ſeulement conſumée par le feu; mais ceux qui n'étoient pas libéraux, après avoir brûlé à l'honneur des dieux ce qui leur appartenoit, & avoir donné aux ſacrificateurs leur portion, faiſoient vendre au marché tout le reſte, ou en nourriſſoient leur famille. Vopiſcus raconte que l'avarice de l'empereur Tacite étoit ſi baſſe, qu'il faiſoit emporter chez lui tout ce qui reſtoit des victimes qu'il offroit en ſacrifice, pour en nourrir ſa famille; auſſi Théophraſte repréſentant le caractere d'un avare, n'a pas oublié de dire, que lorſqu'il marie ſa fille, il fait vendre au marché tout ce qui n'a pas été conſumé des victimes qu'il a été obligé d'offrir. Les prêtres de leur côté vendoient auſſi les offrandes, & le reſte de la chair des victimes qu'ils ne pouvoient conſommer.

L'uſage des *viandes* de victimes ſacrifiées aux idoles excita une diſpute ſérieuſe du tems des apôtres. Pluſieurs chrétiens perſuadés que la diſtinction des *viandes* pures & impures, ne ſubſiſtoit plus, depuis que le Sauveur du monde avoit aboli les cérémonies légales, & procuré la liberté aux fideles, achetoient & mangeoient indifféremment ces *viandes*, ſans aucun ſcrupule. D'autres chrétiens plus ou moins éclairés, étoient offenſés de cette conduite de leurs freres, & la traitoient d'impiété & de paganiſme; ils croyoient que les démons habitoient dans les idoles, & qu'ils infectoient la chair des victimes qui leur étoient offertes, de même que le vin dont on faiſoit des libations à leur honneur; de ſorte que par le moyen de la chair de ces victimes, & de ce vin, les démons paſſoient dans les perſonnes qui en mangeoient ou qui en buvoient.

Cette différence d'opinion alla juſqu'à cauſer du ſcandale, & S. Paul crut être obligé de l'arrêter. Il commença par déclarer dans ſa *I. Epitre aux Corinthiens, ch. x. 25.* que l'idole n'eſt rien; enſuite il

décida ſur ce principe, que l'on pouvoit manger de tout ce qui ſe vend à la boucherie, ſans s'informer d'où il venoit, & que quand on ſe trouvoit à la table d'un payen, il ne falloit point faire de ſcrupule de manger de tout ce qui y étoit ſervi ; cependant l'apôtre ajoute d'abord après, qu'il eſt néceſſaire d'obſerver les lois de la prudence & de la charité, & d'éviter de faire de la peine aux ames foibles ; enfin, il veut que ſi quelqu'un ſe ſcandaliſe de voir un chrétien manger des *viandes immolées*, il faut abſolument qu'il s'en abſtienne, de peur de bleſſer la conſcience de ſon frere.

Il paroît par l'Hiſtoire eccléſiaſtique que S. Paul eut bien de la peine à convertir les chrétiens ſcrupuleux, ſur leur idée que c'étoit mal fait de manger des *viandes* qu'on avoit une fois ſacrifiées aux idoles. Il y eut même pluſieurs peres de l'égliſe qui bornerent la propoſition de l'apôtre ; *mangez de tout*, c'eſt-à-dire, de tout *ce qui eſt permis*, *hormis les* viandes *ſacrifiées aux idoles. Mangez de tout*, dit Clément d'Aléxandrie, excepté ce qui a été défendu dans l'Epître catholique des apôtres. Il veut parler de la lettre que les apôtres écrivirent aux égliſes, & qui contient les decrets du Concile de Jéruſalem. *Act. xv. 24.*

Auſſi ce ſavant pere ne croyoit pas qu'il fût permis de manger ni du ſang, ni des choſes étouffées, ni des *viandes ſacrifiées aux idoles*. Il y eut plus ; on fit un crime aux Gnoſtiques d'avoir mangé des victimes ſacrifiées aux idoles ; ils devoient pourtant paſſer pour innocens, s'ils en uſoient comme S. Paul l'avoit permis, & avec les précautions qu'il recommande. (*D. J.*)

VIANDEN, (*Géog. mod.*) en latin barbare *Vianda*, en allemand *Wyenthal* ; ville des Pays-bas, dans le duché de Luxembourg, capitale du comté du même nom, ſur la riviere d'Our ou d'Uren qui la partage en deux, à 10 lieuës au nord du Luxembourg. Ses habitans font commerce de draps & de tannerie. *Long. 23. 47. latit. 49. 56.*

VIANDEN, *Comté de*, (*Géog. mod.*) comté des Pays-bas, au duché de Luxembourg. Ce comté qui eſt très-ancien, a pour chef-lieu une ville de ſon nom, & eſt diviſé en ſix mayeries, qui renferment près de cinquante hameaux. Philippe II, roi d'Eſpagne confiſqua ce comté qui appartenoit à Guillaume de Naſſau, & le donna à Pierre Erneſt de Manfelt, gouverneur de la province de Luxembourg. Après ſa mort arrivée en 1604, le comté de *Vianden* retourna au prince d'Orange. Enfin en 1701, par la mort de Guillaume III. roi d'Angleterre, la ſucceſſion a été diſputée par pluſieurs prétendans. (*D. J.*)

VIANDER, v. n. (*Vener.*) c'eſt aller à la pâture ; il ſe dit du cerf, & autres animaux de la même eſpece.

VIANDIS, ſ. m. *terme de chaſſe*, ce ſont les pâtures des bêtes fauves.

VIANE, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans le Languedoc, recette de Caſtres, vers les confins du Rouergue, à ſix lieues à l'orient de la ville de Caſtres, ſur la riviere d'Agout. (*D. J.*)

VIANEN, (*Géog. mod.*) & par les François *Viane* ; ville des Pays-bas dans la Hollande, ſur le Leck, aux confins de la ſeigneurie d'Utrecht, à 2 lieues d'Utrecht, preſque au-milieu entre Nimegue & Rotterdam.

Cette ville a été détachée du comté de Culembourg ſur la fin du treizieme ſiecle, & fut bâtie en 1290 par un ſeigneur de Culembourg ; enſuite elle appartint à Henri de Brederode, un des chefs de la révolution qui fit perdre la Hollande à Philippe II. Les comtes de la Lippe jouiſſoient dans le dernier ſiecle de la ſeigneurie de *Vianen*, qu'ils vendirent aux états de Hollande.

Il y a à *Viane* un grand-bailli qui en exerce la juriſdiction au nom du ſouverain. Cette ville ſert d'azile aux marchands dont les affaires ont mal réuſſi, & c'eſt un azile aſſuré avec la ſauve-garde du ſouverain. Le château de *Vianen* eſt un très-beau bâtiment, & dans la plus belle ſituation de château qu'il y ait en Hollande. *Long. 22. 34. latit. 52. 3.*

VIATEUR, (*Antiq. rom.*) bas-officier chez les Romains ; les viateurs, *viatores*, étoient des eſpeces de meſſagers d'état que le ſénat envoyoit dans les maiſons de campagne, pour avertir les ſénateurs des jours où ils devoient s'aſſembler extraordinairement. Ils ſervoient encore à cet uſage les conſuls, les préteurs & les tribuns du peuple en particulier.

Les gouverneurs des provinces en accordoient aux ſénateurs des premieres familles, lorſqu'ils étoient dans leur gouvernement, pour leur ſervir de cortege. Mais lorſqu'un *viateur* étoit chargé de porter à quelqu'un les decrets du Sénat & du peuple, & qu'il le trouvoit en négligé, il commençoit par lui dire, avant toutes choſes, qu'il devoit s'habiller. C'eſt pourquoi le *viateur* nommé pour annoncer à Lucius Quintius Cincinnatus, que le ſénat & le peuple romain l'avoient déclaré conſul & dictateur, le pria de ſe vêtir, *cui* viator, *vela corpus, inquit, ut proferam ſenatûs populique romani mandata*, auſſi-tôt Cincinnatus dit à ſa femme Racilie de lui apporter ſes habits qui étoient dans ſa chaumiere, afin de ſe mettre décemment pour écouter les ordres de la république. (*D. J.*)

VIATIQUE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) c'étoit chez les Romains non-ſeulement la ſomme ou les appointemens que la république donnoit aux magiſtrats qu'elle envoyoit dans les provinces pour ſubvenir aux frais de leur voyage ; mais encore on donnoit ce nom aux habits, eſclaves, meubles que l'état leur fourniſſoit pour paroître avec dignité. Du tems d'Auguſte on convertit le tout en une ſomme d'argent, ſur laquelle les magiſtrats étoient eux-mêmes obligés de pourvoir à toute la dépenſe. Tacite en fait mention dans le premier livre des annales, *chap. xxxvij. viaticum amicorum ipſiusque Cæſaris.* Il parle là des appointemens qu'on accorda à Germanicus & aux officiers de ſa ſuite ; mais on n'a point de détail précis ſur les ſommes auxquelles ſe montoient ces appointemens, on préſume qu'elles étoient réglées ſur le rang & la dignité des perſonnes : on donnoit auſſi le même nom à la paye des officiers & ſoldats qui étoient à l'armée.

Parmi les religieux on appelle encore *viatique* la ſomme que la regle de l'ordre accorde à chacun d'eux lorſqu'ils ſont en voyage, ou qu'ils vont en miſſion. *Voyez* MISSION.

Quelques-uns ont encore nommé *viatique* le denier, piece d'or, d'argent, ou de cuivre, que les anciens avoient coutume de mettre dans la bouche des morts, pour payer le paſſage à Charon.

VIATIQUE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) ſacrement qu'on adminiſtre aux mourans, pour les diſpoſer au paſſage de cette vie à l'autre. Les peres & les conciles ont donné ce nom à trois ſacremens que l'on donnoit aux mourans pour aſſurer leur ſalut : ſavoir le *baptême*, l'*euchariſtie*, & la *pénitence*. Le baptême à l'égard des cathécumenes ; S. Gregoire, S. Baſile, Balſamon, & les autres auteurs grecs, l'appellent en ce ſens εφοδιον, c'eſt-à-dire *viatique*. L'euchariſtie pour les fideles qui étoient dans la communion de l'égliſe, & ſouvent à l'égard des pénitens qui avoient reçu l'abſolution. La pénitence ou abſolution, à l'égard de ceux qu'on réconcilioit à l'article de la mort. Aujourd'hui le nom de *viatique* ne ſe prend plus que dans le ſecond ſens, c'eſt-à-dire pour l'euchariſtie adminiſtrée à ceux qui ſont en danger de mort. On ne l'accorde point en France aux criminels condamnés & conduits au ſupplice pour leurs crimes.

VIATKA *ou* WIATKA, (*Géog. mod.*) province de l'empire ruſſien dans la Moſcovie ſeptentrionale. Elle eſt bornée au nord par la Permie, au midi par le royaume de Caſan, au levant par la contrée de Sloutka, au couchant par les pays des Czerémiſſes & la grande forêt des Ziranni. Cette province abonde en miel & en cire. On en tire auſſi quantité de pelleteries. *Viatka* eſt la capitale. (*D. J.*)

VIATKA, (*Géog. mod.*) ville épiſcopale de l'empire ruſſien dans la province du même nom, ſur une petite riviere qui ſe rend dans celle de *Viatka*. Elle eſt munie d'un château pour la garantir des incurſions des Tartares. *Long. 69. 48. latit. 58. 24.* (*D. J.*)

VIATKA, *la*, (*Géog. mod.*) riviere de l'empire ruſſien dans la province à laquelle elle donne ſon nom. Elle a ſa ſource au-deſſus de Seſtakof, entre dans le royaume de Cazan, & ſe perd dans la riviere de Kama. (*D. J.*)

VIAUR, LE, (*Géog. mod.*) ou comme diſent les Gaſcons *le Biaur*; riviere de France en Languedoc. Elle prend ſa ſource dans le Rouergue, qu'elle ſépare de l'Albigeois, & ſe rend dans l'Avéiron. (*D. J.*)

VIBINATES, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, dans la Pouille, ſelon Pline, *l. III. c. xj.* Leur ville eſt nommée ἰβώνιον par Polybe; c'eſt aujourd'hui *Bevino*, dans la Capitanate. (*D. J.*)

VIBO, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, chez les Brutiens. L'itinéraire d'Antonin qui écrit *Vibo*, *Vibona*, ou *Vinoba*, ſuivant les différentes leçons des manuſcrits, place cette ville ſur la route de Rome, à la Colonne, en prenant par la voie appienne. Son territoire eſt appellé *ager vibonenſis*, & ſon golfe *ſinus vibonenſis*, par Ciceron *ad Attic. l. VII. epiſt. 6.* c'eſt l'*Hipponiates ſinus* de Ptolomée. (*D. J.*)

VIBORD, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt la partie du vaiſſeau, compriſe depuis les porte-haubans juſqu'au plat-bord.

VIBRATION, ſ. f. *en Méchanique*, eſt le mouvement régulier & réciproque d'un corps, par exemple d'un pendule, qui étant ſuſpendu en liberté, balance tantôt d'un côté, tantôt d'un autre.

Si on éloigne le poids d'un pendule de ſon repos, il retombe par ſa peſanteur; & avec la vîteſſe qu'il a acquiſe, il monte de l'autre côté juſqu'à la même hauteur, d'où ſa peſanteur le fait retomber encore, & ainſi de ſuite. *Voyez* PENDULE.

Les auteurs méchaniciens ſe ſervent du mot *oſcillation* au-lieu de *vibration*. *Voyez* OSCILLATION.

Les *vibrations* du même pendule ſont toutes à-peu-près iſochrones, c'eſt-à-dire ſe font en des tems égaux, du-moins ſous le même climat; car du côté de l'équateur, on trouve qu'elles ſont un peu plus lentes. *Voyez* PENDULE.

Les *vibrations* d'un pendule plus long, durent plus de tems que celles d'un plus court, & cette différence eſt en raiſon ſoudoublée de leurs longueurs. Ainſi un pendule de trois piés de long, fera dix *vibrations* tandis qu'un autre de neuf pouces de longueur en fera vingt: car les longueurs de ces deux pendules ſont entre elles comme 36 pouces, à 9 pouces, c'eſt-à-dire comme 4 à 1, & la raiſon ſoudoublées de ces longueurs, ou ce qui eſt la même choſe, le rapport des racines quarrées eſt celui de 2 à 1; donc les tems des *vibrations* ſeront comme 2 eſt à 1, ainſi le premier pendule mettra une fois plus de tems que le ſecond à faire une *vibration*; par conſéquent il ne fera que 10 *vibrations* tandis que l'autre en fera 20.

On exprime la même choſe d'une autre maniere, en diſant que le nombre des *vibrations* des pendules dans un tems donné, eſt en raiſon réciproque ſoudoublée de leurs longueurs. Ainſi dans l'exemple précédent, le nombre des *vibrations* du premier pendule, dans un certain tems, eſt au nombre des *vibrations* du ſecond pendule dans le même tems, comme 1 eſt à 2, c'eſt-à-dire comme la racine de neuf longueur du ſecond pendule, eſt à la racine de 36 longueur du premier pendule.

M. Mouton, prêtre de Lyon, a fait un traité pour montrer qu'au moyen du nombre connu des *vibrations* d'un pendule donné dans un certain tems, on pourroit établir par-tout le monde une meſure commune, & fixer les différentes meſures qui ſont en uſage parmi nous, de maniere qu'on pourroit les recouvrer ſi par haſard il arrivoit un tems où elles fuſſent perdues, comme il eſt arrivé à la plûpart des anciennes meſures, que nous ne connoiſſons que par conjecture. *Voyez* MESURE.

On ſe ſert auſſi du mot de *vibrations* pour exprimer en général tout mouvement d'un corps qui va alternativement en ſens contraires: par exemple, une corde à boyau tendue, étant frappée avec un archet, fait des *vibrations*; le reſſort ſpiral des montres fait des *vibrations*, *&c.* En général tout corps fait des *vibrations*, lorſqu'il eſt éloigné par quelque agent d'un point où il eſt retenu en repos par quelque autre agent: car quand le corps eſt éloigné de ſon point de repos, l'action du premier agent tend à l'y faire revenir; & quand il eſt arrivé à ce point de repos, la vîteſſe qu'il a acquiſe, le fait paſſer au-delà, juſqu'à-ce que l'action réiterée du premier agent, lui ait fait perdre toute ſa vîteſſe, après quoi il revient à ſon point de repos, repaſſe au-delà de ce même point, en vertu de la vîteſſe qu'il a acquiſe pour y revenir enſuite, & ainſi de ſuite, de maniere que ſans la réſiſtance de l'air & les frottemens, ces *vibrations*, ou ces allées & venues alternatives dureroient toujours.

Les *vibrations* d'une corde tendue, ou d'un reſſort, viennent de ſon élaſticité. Les *vibrations* de la même corde également tendue, quoique d'une longueur inégale, ſont iſocrones, c'eſt-à-dire ſe font en des tems égaux, & les quarrés des tems des *vibrations*, ſont entre eux en raiſon inverſe des puiſſances par leſquelles elles ſont également tendues. *Voyez* CORDE, ELASTICITÉ, *&c.*

Les *vibrations* d'un reſſort, ſont auſſi proportionnelles aux puiſſances par leſquelles il eſt bandé; elles ſuivent les mêmes lois que celles de la corde & du pendule, & par conſéquent ſont iſocrones. *Voyez* RESSORT.

VIBRATION, eſt auſſi employé en phyſique, *&c.* pour exprimer différens autres mouvemens réguliers & alternatifs. On ſuppoſe que les ſenſations ſe font par le moyen du mouvement de *vibration* des nerfs, qui part des objets extérieurs, & eſt continué juſqu'au cerveau. *Voy.* SENSATION, VISION, NERF, *&c.* M. Newton ſuppoſe que les différens rayons de lumiere font des *vibrations* de différentes vîteſſes, qui excitent les ſenſations des différentes couleurs, à-peu-près de la même maniere que les *vibrations* de l'air excitent les ſenſations de différens ſons, à proportion de leurs vîteſſes. *Voyez* COULEUR, SON, *&c.*

Suivant le même auteur, la chaleur n'eſt qu'un accident de la lumiere, occaſionné par les rayons qui excitent un mouvement de *vibration* dans un milieu ſubtil & éthéré, dont tous les corps ſont pénétrés. *Voyez* MILIEU & CHALEUR.

Au moyen des *vibrations* de ce même milieu, M. Newton explique les accès alternatifs de facile réflexion & de facile tranſmiſſion des rayons. *Voyez* LUMIERE, RAYON, RÉFLEXION, *&c.*

On a obſervé dans les *Tranſactions philoſophiques*, que le papillon dans lequel le ver-à-ſoie eſt transformé, fait 130 *vibrations* ou mouvemens de ſes aîles, dans l'accouplement. *Chambers.*

VIBRATO, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure. Elle

ſort des environs d'Aſcoli, & ſe jette dans le golphe de Veniſe. (*D. J.*)

VIC, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, en Catalogne, ſur une petite riviere qui ſe rend dans le Ter, dans une plaine fertile, à 10 lieues au nord-eſt de Barcelone, à 14 au couchant de Gironne, & à 110 au nord-eſt de Madrid. Cette ville eſt l'*Auſonia* des anciens, & elle étoit autrefois la capitale des Auſétains; mais elle fut ruinée au ix. ſiecle; elle s'eſt rétablie depuis, & a été décorée d'un évêché qui vaut ſix mille ducats de revenu. *Long.* 19. 52. *latit.* 41. 50. (*D. J.*)

VIC-DE-BIGORRE, (*Géog. mod.*) ou ſimplement *Vic*, petite ville de France, dans la Gaſcogne, au diocèſe de Tarbes, recette du comté de Bigorre, à trois lieues au nord de Tarbes, ſur le ruiſſeau de Sèches. C'étoit autrefois la réſidence des comtes de Bigorre. (*D. J.*)

VIC EN CARLADÈS *ou* VIC-SUR-LA-CÉRE, (*Géog. mod.*) bourg de France, en Auvergne ſur la Cére, & le chef-lieu du comté de Carladès. Ce bourg eſt conſidérable, & fréquenté par les eaux minérales de ſa fontaine, qu'on y va boire au mois de Septembre.

Cette fontaine minérale eſt au pié du Cantal, & à la tête d'une prairie. On la nomme dans le pays la *Font-Salade*, c'eſt-à-dire la *fontaine ſalée*. En effet ſes eaux contiennent beaucoup de ſel; car une pinte d'eau minérale de *Vic* produit deux dragmes d'un ſel nitreux alkali & fixe. Comme il s'amaſſe beaucoup de rouille au fond des cuves de pierre où l'on met de cette eau, il faut qu'elle contienne en même tems des parties ferrugineuſes, qui demeurent mêlées avec ce ſel, de même qu'elle demeure avec le ſel de tartre calciné, & elles ne ſe ſéparent qu'après que l'eau a long-tems ſéjourné dans des cuves de pierre. (*D. J.*)

VIC-LE-COMTE, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la baſſe-Auvergne, au nord de Clermont, & près d'Iſſoire.

Le nom de Vic-le-comte, *Vicus comitis*, en latin barbare, a été donné à cette petite ville, parce que les derniers comtes d'Auvergne y eurent leur réſidence, après avoir été réduits dans des bornes fort étroites par la confiſcation que Philippe Auguſte fit des biens du comte Gui, dont le fils Guillaume n'obtint qu'une fort petite portion. Louis XIV. céda *Vic-le-comte* avec la baronnie de la Tour, aux ducs de Bouillon pour une partie de la récompenſe de la principauté de Sedan. *Long.* 20. 55. *latit.* 45. 32.

Vic-le-comte eſt connu des médecins françois par les fontaines minérales, qui ſont à demi-lieue de cette ville, ſur le bord de l'Allier. La plus fréquentée de ces fontaines s'appelle la *fontaine du Cornet*; l'eau en eſt un peu tiede, limpide, preſque ſans odeur, d'un aigre pâteux, & un peu vineux; elle fait avec la noix de galle une teinture de rouge fort brun, & un rouge un peu violet avec la teinture de tournefol. La fontaine dite *de la roche* eſt froide, plus forte que celle du Cornet, & caſſe les bouteilles dans le tranſport; elle a encore le déſavantage d'être ſouvent inondée par les eaux de la riviere. Les eaux de la fontaine de Sainte-Marguerite ſont froides, & plus agréables à boire que celles du Cornet. La quatrieme fontaine eſt une ſource chaude qui ſort ſous un gravier par petits bouillons. Toutes ces quatre ſources n'ont point encore été examinées ni analyſées avec un peu de ſoin. (*D. J.*)

VIC-FEZENSAC, (*Géog. mod.*) en latin *Fidentiæ*, petite ville de France, dans le bas-Armagnac, ſur la Douze, au diocèſe d'Auch, avec une collégiale. (*D. J.*)

VICAIRE, ſ. m. (*Gram. Hiſt. & Juriſprud.*) *vicarius*, eſt celui qui fait les fonctions d'un autre, qui *alterius vices gerit*.

Ce titre fut d'abord uſité chez les Romains; on le donnoit aux lieutenans du préfet du prétoire, comme on le dira ci-après.

On donna depuis dans les Gaules ce titre aux lieutenans des comtes & à pluſieurs ſortes d'officiers qui faiſoient les fonctions d'un autre, ainſi qu'on va l'expliquer dans les ſubdiviſions ſuivantes.

VICAIRES *des abbés*, ſont ceux que les abbés titulaires ou commendataires commettent pour les aider & ſuppléer dans leurs fonctions, à l'exemple des *vicaires* généraux des évêques.

L'ordonnance d'Orléans, *art.* 5, porte que les abbés & curés qui tiennent pluſieurs bénéfices par diſpenſe, où réſident en l'un de leurs bénéfices requérant réſidence & ſervice actuel, ſeront excuſés de la réſidence en leurs autres bénéfices, à la charge toutefois qu'ils commettront *vicaires*, perſonnes de ſuffiſance, bonne vie & mœurs, à chacun deſquels ils aſſigneront telle portion du revenu du bénéfice qui puiſſe ſuffire pour ſon entretenement; autrement cette ordonnance enjoint à l'archevêque ou évêque diocéſain d'y pourvoir, & aux juges royaux d'y tenir la main.

Ce n'eſt pas ſeulement dans le cas d'abſence & de non-réſidence que les abbés ont des *vicaires*, ils en ont auſſi pour les aider dans leurs fonctions. *Voyez* ABBÉ.

VICAIRE *amovible*, eſt celui qui eſt révocable *ad nutum*, à la différence des *vicaires* perpétuels; tels ſont les *vicaires* des curés & ceux des évêques; on les appelle auſſi quelquefois par cette raiſon *vicaires temporels*, parce qu'ils ne ſont que pour autant de tems qu'il plait à celui qui les a commis. *Voyez* VICAIRE PERPÉTUEL & VICAIRE TEMPOREL.

VICAIRES APOSTOLIQUES, ſont des *vicaires* du ſaint ſiege, qui font les fonctions du pape dans les égliſes ou provinces éloignées, que le ſaint pere a commis à leur direction. L'établiſſement de ces ſortes de *vicaires* eſt fort ancien.

Avant l'inſtitution de ces *vicaires*, les papes envoyoient quelquefois des légats dans les provinces éloignées pour voir ce qui s'y paſſoit contre la diſcipline eccléſiaſtique, & pour leur en faire leur rapport; mais le pouvoir de ces légats étoit fort borné; l'autorité des légations qu'on appella *vicariats apoſtoliques*, étoit plus étendue.

L'évêque de Theſſalonique, en qualité de *vicaire* ou de légat du ſaint ſiege, gouvernoit onze provinces; il confirmoit les métropolitains, aſſembloit les conciles, & décidoit toutes les affaires difficiles.

Le reſſort de ce vicariat fut beaucoup reſtraint lorſque l'empereur Juſtinien eut obtenu du pape Vigile un vicariat du ſaint ſiege en faveur de l'évêque d'Acride, ville à laquelle il fit porter ſon nom; ce vicariat fut entierement ſupprimé lorſque Léon l'iſaurien eut ſoumis toute l'Illyrie au patriarche d'Antioche.

Le pape Symmaque accorda de même à S. Céſaire, archevêque d'Arles, la qualité de *vicaire* & l'autorité de la légation ſur toutes les Gaules.

Cinquante ans après le pape Vigile donna le même pouvoir à Auxanius & à Aurélien, tous deux archevêques d'Arles.

Pelage I. le continua à Sabandus.

S. Grégoire le grand le donna de même à Virgile, évêque d'Arles, ſur tous les états du roi Childebert, & ſpécialement le droit de donner des lettres aux évêques qui auroient un voyage à faire hors de leur pays, de juger des cauſes difficiles, avec douze évêques, & de convoquer les évêques de ſon vicariat.

Les archevêques de Rheims prétendent que S. Remi a été établi *vicaire* apoſtolique ſur tous les états de Clovis; mais ils ne ſont point en poſſeſſion d'exercer cette fonction.

Les légats du pape, quelque pouvoir qu'ils aient reçu de lui, ne ſont toujours regardés en France que comme des *vicaires* du pape, qui ne peuvent rien décider ſur certaines affaires importantes, ſans un pouvoir ſpécial exprimé dans les bulles de leur légation. *Voyez* LÉGAT.

Le pape donne le titre de *vicaire apoſtolique* aux évêques qu'il envoie dans les miſſions orientales, tels que les évêques françois qui ſont préſentement dans les royaumes de Tunquin, de la Cochinchine, Siam & autres. *Voyez* MISSIONS. *Voyez* Fevret & d'Héricourt.

VICAIRE *ou* CHAMPION, étoit celui qui ſubſtituoit quelqu'un & ſe battoit pour lui en duel, ou pour ſubir à ſa place quelqu'autre épreuve du nombre de celles qu'on appelloit *purgation vulgaire*, telles que celles de l'eau froide ou de l'eau bouillante, du feu, du fer ardent, de la croix, de l'euchariſtie, *&c.* Hincmar, archevêque de Reims, parlant du divorce de Lothaire, roi de Lorraine, avec Thietberge, dit qu'à défaut de preuve, le *vicaire* de la reine ſe préſenta pour ſubir l'épreuve de l'eau bouillante dont il ſortit ſans aucun mal. *Voyez* DUEL, CHAMPION, COMBAT, CHAMP CLOS, EPREUVE, PURGATION VULGAIRE.

CHANOINES-VICAIRES, ſont des ſemi-prébendés ou des bénéficiers inſtitués dans certaines égliſes cathédrales pour chanter les grandes meſſes & autres offices: ce qui leur a fait donner le nom de *chanoines-vicaires*, parce qu'ils faiſoient en cela les fonctions des chanoines. *Voyez* le *gloſſ.* de du Cange au mot *vicarius*, à l'article *vicarii dicti beneficiarii*, &c.

VICAIRE DU COMTE *ou* VICOMTE, eſt celui qui fait la fonction du comte. Sous la premiere & la ſeconde race de nos rois, on donnoit le titre de *vicaire* en général à tous ceux qui rendoient la juſtice au lieu & place, ſoit d'un comte ou de quelque autre juge. Il y avoit des *vicaires* dans chaque canton. Les *vicaires* des comtes ne jugeoient que les affaires légeres; la connoiſſance de celles qui étoient plus importantes, & des cauſes criminelles étoit réſervée au comte: ce qui donne lieu de croire que la moyen- & baſſe juſtice appellées quelquefois *viaria* ont tiré de ces officiers leur nom & leur origine.

Ils ſont appellés en quelques endroits *miſſi dominici*, par rapport aux comtes qui les députoient dans les différens cantons de leurs gouvernemens; & en conſéquence ils étoient obligés de ſe trouver avec eux aux plaids généraux des comtes.

Ils étoient auſſi chargés du ſoin de lever les tributs chacun dans leurs diſtricts, comme ont fait depuis les maires des villes qui paroiſſent deſcendre de ces *vicaires*.

Il eſt fait mention de ces *vicaires* dans la loi des Viſigoths, dans la loi ſalique; la loi des Lombards dans les capitulaires, les formules de Marculphe.

Ces *vicaires* des comtes ſont les mêmes qu'on appelle ailleurs *vicomtes*, & en quelques endroits *viguiers*. *Voyez* VICOMTE, VIGUIER.

VICAIRES DES CURÉS, ſont des prêtres deſtinés à ſoulager les curés dans leurs fonctions, & à les ſuppléer en cas d'abſence, maladie ou autre empêchement.

La premiere inſtitution de ces ſortes de *vicaires*, eſt preſque auſſi ancienne que celle des curés.

L'hiſtoire des vj. & vij. ſiecles de l'égliſe, nous apprend que quand les évêques appelloient auprès d'eux dans la ville épiſcopale les curés de la campagne diſtingués par leur mérite, pour en compoſer le clergé de leur cathédrale; en ce cas les curés commettoient eux-mêmes des *vicaires* à ces paroiſſes dont ils étoient abſens, & cet uſage étoit autoriſé par les conciles.

Le ſecond canon du concile de Mende, tenu vers le milieu du vij. ſiecle, en a une diſpoſition préciſe.

Le concile de Latran en 1215, *canon* 32, dit en parlant d'un curé ainſi appellé dans l'égliſe cathédrale: *idoneum ſtudeat habere vicarium canonicè inſtitutum.*

Les différentes cauſes pour leſquelles on peut établir des *vicaires* dans les paroiſſes, ſont. 1°. Quand le curé eſt abſent, l'évêque en ce cas eſt autoriſé par le droit des décrétales à commettre un *vicaire*. L'ordonnance d'Orléans confirme cette diſpoſition. 2°. Quand le curé n'eſt pas en état de la deſſervir, ſoit à cauſe de quelque infirmité ou de ſon inſuffiſance, le concile de Trente autoriſe l'évêque à commettre un *vicaire*. 3°. Quand la paroiſſe eſt de ſi grande étendue & tellement peuplée, qu'un ſeul prêtre ne ſuffit pas pour l'adminiſtration des ſacremens & du ſervice divin; le même concile de Trente autoriſe l'évêque à établir dans ces paroiſſes le nombre de prêtres qui ſera néceſſaire.

C'eſt aux évêques qu'il appartient d'inſtituer de nouveaux *vicaires* dans les lieux où il n'y en a pas; ils peuvent en établir un ou pluſieurs, ſelon l'etendue de la paroiſſe & le nombre des habitans.

Pour ce qui eſt des places de *vicaires* déja établies lorſqu'il y en a une vacante, c'eſt au curé à ſe choiſir un *vicaire* entre les prêtres approuvés par l'évêque, & à l'évêque à lui donner les pouvoirs néceſſaires pour prêcher, confeſſer; il peut les limiter pour le tems & le lieu, & les lui retirer lorſqu'il le juge à-propos. Le curé peut auſſi renvoyer un *vicaire* qui ne lui convient pas.

La portion congrue des *vicaires*, eſt de 150 livres lorſqu'ils ne ſont pas fondés.

Les *vicaires* avoient autrefois dans certaines coutumes le pouvoir de recevoir les teſtamens, concurremment avec les curés; mais ce pouvoir leur a été ôté par la nouvelle ordonnance des teſtamens.

Voyez le concile de Narbonne en 1531, Rheims en 1564, le concile de Trente, l'ordonnance d'Orléans, *art.* 5. la coutume de Paris, *art.* 290. Van-Eſpen, Boich, Fagnan, Gerſon, Catelan.

VICAIRES DES ELECTEURS. *Voyez* ci-après à la fin de *l'article* des *vicaires* de l'empire.

VICAIRES DE L'EMPIRE, ſont des princes qui repréſentent l'empereur d'Allemagne, & qui exercent ſes fonctions en cas d'abſence ou au autres empêchemens, ou après ſa mort en cas d'interregne.

Anciennement les empereurs & les rois des Romains nommoient ces *vicaires* dont la fonction n'étoit qu'à vie, & quelquefois même limitée à un certain tems & à une certaine étendue de pays.

Mais par ſucceſſion de tems, cette dignité & fonction ſont devenues héréditaires.

La fonction des *vicaires* de l'empire n'a lieu que quand il n'y a pas de roi des Romains; en effet le roi des Romains, lorſqu'il y en a un, eſt le *vicaire* général & perpétuel de l'empire.

Il y a trois autres princes, qui au défaut du roi des Romains, exercent les fonctions de *vicaire de l'empire*, ſavoir l'électeur Palatin & l'électeur de Baviere, & l'électeur de Saxe; mais les deux premiers n'ont entre eux deux qu'un même vicariat qu'ils ſont convenus d'exercer alternativement.

Le vicariat de Baviere ou du Palatin s'étend dans la Souabe, la Franconie, la Baviere & tous les pays où paſſe le Rhin, & dans les provinces d'Italie & autres qui ſont ſoumiſes à l'empire.

Le vicariat de Saxe comprend les provinces où le droit ſaxon eſt obſervé; les duchés de Brunſwik & de Lunebourg, de Poméranie, de Mekelbourg & de Brême, & tous les autres pays ſitués dans les cercles de la haute & baſſe-Saſſe, quoique le droit commun y ſoit en uſage.

Les *vicaires de l'empire* exercent leur pouvoir chacun ſéparément dans les provinces de leur diſtrict,

ſi ce n'eſt dans la chambre impériale de Wetzlar où l'on met dans les actes les noms des deux *vicaires* enſemble, à cauſe que la juſtice y eſt adminiſtrée au nom de tous les états de l'empire.

Les *vicaires de l'empire* ſont la fonction des anciens comtes palatins qui adminiſtroient la juſtice dans l'empire au nom de l'empereur; ſavoir le comte palatin du Rhin, & le comte palatin de Saxe.

Leurs principales fonctions conſiſtent à nommer aux bénéfices, dont la nomination appartient à l'empereur, préſenter aux chapitres des égliſes cathédrales ou collégiales, & aux abbayes, des perſonnes capables pour remplir la premiere chanoinerie ou dignité vacante, ce que l'on appelle en Allemagne *droit de premieres prieres*, & qui revient à-peu près à ce qu'on appelle en France, *droits de joyeux avénement*.

Ce ſont eux auſſi qui adminiſtrent les revenus de l'empire, & qui en diſpoſent pour les affaires publiques; ils reçoivent les fois & hommages des vaſſaux de l'empire, donnent l'inveſtiture des fiefs, excepté des principautés & autres grands états dont l'inveſtiture eſt réſervée à l'empereur ſeul, lequel à ſon avénement confirme tout ce que les *vicaires* ont fait pendant l'interregne: néanmoins ceux qui ont fait la foi & hommage à un des *vicaires* de l'empire, ſont obligés de la renouveller à l'empereur.

Le roi de Bohême, l'électeur de Baviere, ceux de Saxe, de Brandebourg & le comte Palatin, ont auſſi chacun des *vicaires* nés héréditaires pour les grandes charges de la couronne impériale, qui ſont attachées à leur électorat. Ces *vicaires* font les fonctions en la place de ceux qu'ils repréſentent à l'excluſion de leurs embaſſadeurs; ils ſont inveſtis de ces *vicairies* par l'empereur. *Voyez* Heiſſ. *hiſt. de l'empire*, du Cange, *gloſſ. lat.* la Martiniere.

VICAIRE DE L'ÉVÊQUE, eſt celui qui exerce ſa juridiction; les évêques en ont de deux ſortes, les uns pour la juridiction volontaire qu'on appelle *vicaires généraux* ou *grands vicaires*, & quelquefois auſſi des *vicaires forains*; les autres pour la juriſdiction contentieuſe, qu'on appelle *official*. *Voyez* VICAIRE FORAIN, GRAND VICAIRE, OFFICIAL.

VICAIRE-FERMIER, étoit celui auquel un curé ou autre bénéficier à charge d'ames, donnoit à ferme un bénéfice qu'il ne pouvoit conſerver, & que néanmoins il retenoit ſous le nom de ce fermier. Dans le concile qui fut convoqué à Londres par Otton, cardinal légat en 1237, les 1e, 8e, 9e & 10e decret, eurent pour objet de réprimer deux ſortes de fraudes que l'on avoit inventées pour garder enſemble deux bénéfices à charge d'ames. Celui qui étoit pourvu d'une cure comme *perſonne*, c'eſt-à-dire, curé en titre, en prenoit encore une comme *vicaire*, de concert avec la *perſonne* à qui il donnoit une modique rétribution; ou bien il prenoit à ferme perpétuelle à vil prix le revenu de la cure. Ces abus étoient devenus ſi communs, qu'on n'oſa les condamner abſolument; on ſe contenta de donner à ferme les doyennés, les archidiaconés & autres dignités ſemblables, ou les revenus de la juriſdiction ſpirituelle & de l'adminiſtration des ſacremens. Quant aux vicaireries, on défendit d'en admettre perſonne qui ne fût prêtre ou en état de l'être aux premiers quatre-tems. *Voyez* le chap. *ne clerici vel monachi vices ſuas*, &c. qui eſt un canon du concile de Tours. Le canon *præcipimus* 21. *quæſt.* 2.

VICAIRE FORAIN, eſt un *vicaire* d'un évêque ou autre prélat, qui n'a de pouvoir que pour gouverner au-dehors du chef-lieu, & quelquefois dans une partie ſeulement du territoire ſoumis à la juriſdiction du prélat, comme le grand *vicaire* de Pontoiſe, qui eſt un *vicaire forain* de l'archevêque de Rouen. *Voyez* VICAIRE GÉNÉRAL.

On entend auſſi quelquefois par *vicaire forain*, le doyen rural, parce qu'il eſt en cette partie le *vicaire* de l'évêque pour un certain canton. *Voyez* DOYEN RURAL.

Grand-VICAIRE *ou* VICAIRE GÉNÉRAL, eſt celui qui fait les fonctions d'un évêque ou autre prélat.

Les *grands-vicaires* ou *vicaires généraux* des évêques, ſont des prêtres qu'ils établiſſent pour exercer en leur nom leur juriſdiction volontaire, & pour les ſoulager dans cette partie des fonctions de l'épiſcopat.

Il eſt parlé dans le ſexte des *vicaires généraux* de l'évêque, ſous le titre *de officio vicarii*. Boniface VIII. les confond avec les officiaux, comme on fait encore dans pluſieurs pays: auſſi ſuppoſe-t-on dans le ſexte que la juriſdiction volontaire & la contentieuſe ſont réunies en la perſonne du *vicaire général* de l'évêque.

Mais en France, les évêques ſont dans l'uſage de confier leur juriſdiction contentieuſe à des officiaux, & la volontaire à des *grands-vicaires*.

Quand la commiſſion du *grand vicaire* s'étend ſur tout le diocèſe ſans reſtriction, on l'appelle *vicaire général*; mais quand il n'a reçu de pouvoir que pour gouverner certaines parties du diocèſe, on l'appelle *vicaire général forain*.

L'évêque n'eſt pas obligé de nommer des *grands-vicaires*, ſi ce n'eſt en cas d'abſence hors de ſon évêché, ou en cas de maladie ou autre empêchement légitime, ou bien à cauſe de l'éloignement de la ville épiſcopale; & enfin s'il y a diverſité d'idiômes dans différentes parties de leur diocèſe.

La commiſſion de *grand-vicaire*, doit être par écrit, ſignée de l'évêque & de deux témoins, & inſinuée au greffe des inſinuations eccléſiaſtiques du diocèſe, à peine de nullité des actes que feroit le *grand vicaire*.

Pour être *grand vicaire*, il faut être prêtre, gradué, naturel françois ou naturaliſé.

Les réguliers peuvent être *grands-vicaires*, pourvu que ce ſoit du conſentement de leur ſupérieur.

L'ordonnance de Blois défend à tous officiers des cours ſouveraines & autres tribunaux, d'exercer la fonction de *grand-vicaire*.

Il y a néanmoins un cas où l'évêque peut, & même doit nommer pour ſon *grand-vicaire*, *ad hoc*, un conſeiller clerc du parlement; ſavoir, lorſqu'on y fait le procès à un eccléſiaſtique, afin que ce *vicaire* procede à l'inſtruction, conjointement avec le conſeiller laïc qui en eſt chargé.

L'évêque ne peut établir de *grand-vicaire*, qu'après avoir obtenu ſes bulles, & avoir pris poſſeſſion; mais il n'eſt pas néceſſaire qu'il ſoit déja ſacré.

Il eſt libre à l'évêque d'établir un ou pluſieurs *grands-vicaires*. Quelques-uns en ont quatre & même plus. L'achevêque de Lyon en a juſqu'à douze.

Les *grands-vicaires* ont tous concurremment l'exercice de la juriſdiction volontaire, comme délégués de l'évêque; il y a cependant certaines affaires importantes qu'ils ne peuvent décider, ſans l'autorité de l'évêque; telles que la collation des bénéfices dont ils ne peuvent diſpoſer, à-moins que leurs lettres n'en contiennent un pouvoir ſpécial.

L'évêque peut limiter le pouvoir de ſes *grands-vicaires*, & leur interdire la connoiſſance de certaines affaires pour leſquelles ils ſeroient naturellement compétens.

Le *grand-vicaire* ne peut pas déléguer quelqu'un pour exercer ſa place.

On ne peut pas appeller du *grand-vicaire* à l'évêque, parce que c'eſt la même juriſdiction; mais ſi le *grand-vicaire* excede ſon pouvoir ou en a abuſé, l'évêque peut le déſavouer: par exemple, ſi le *grand-vicaire* a conféré un bénéfice à une perſonne indigne, l'évêque peut le conférer à un autre dans les ſix mois.

Il eſt libre à l'évêque de révoquer ſon *grand-vicaire* quand il le juge à-propos, & ſans qu'il ſoit obligé de rendre aucune raiſon; il faut ſeulement que la révocation ſoit par écrit & inſinuée au greffe du diocèſe, juſques-là les actes faits par le *grand-vicaire* ſont valables à l'égard de ceux qui les obtiennent; mais le *grand-vicaire* doit s'abſtenir de toute fonction, dès que la révocation lui eſt connue.

La juriſdiction du *grand-vicaire* finit auſſi par la mort de l'évêque, ou lorſque l'évêque eſt transféré d'un ſiege à un autre, ou lorſqu'il a donné ſa démiſſion entre les mains du pape.

S'il ſurvient une excommunication, ſuſpenſe ou interdit contre l'évêque, les pouvoirs du *grand-vicaire* ſont ſuſpendus juſqu'à ce que la cenſure ſoit levée. *Voyez* les *mémoires du clergé*, la *bibliotheque canonique*, les *définitions canoniques*, d'Héricour, Fuet, la Combe.

VICAIRE, *haut-*, eſt un titre que l'on donne vulgairement aux eccléſiaſtiques qui deſſervent en qualité de *vicaires* perpétuels les canonicats que certaines égliſes poſſèdent dans une cathédrale, comme à Notre-Dame de Paris, où il y a ſix de ces *vicaires* perpétuels, ou *hauts-vicaires*.

VICAIRE HÉRÉDITAIRE; il y a des *vicaires* ſéculiers en titre d'office qui ſont héréditaires, tels que les *vicaires* de l'empire. *Voyez ci-devant* VICAIRES DE L'EMPIRE.

VICAIRE *ou* HOMME VIVANT ET MOURANT; quelques coutumes qualifient l'homme vivant & mourant de *vicaire*, parce qu'en effet il repréſente la perſonne du vaſſal. *Voyez* FIEF, FOI, HOMMAGE, HOMME VIVANT ET MOURANT.

VICAIRE DE JESUS-CHRIST, c'eſt le titre que prend le pape, comme ſucceſſeur de ſaint Pierre. *Voyez* PAPE.

VICAIRE LOCAL, eſt un grand-*vicaire* de l'évêque, dont le pouvoir n'eſt pas général pour tout le diocèſe, mais borné à une partie ſeulement. *Voyez* VICAIRE FORAIN.

On peut auſſi donner la qualité de *vicaire local* au *vicaire* d'un curé, lorſque ce *vicaire* n'eſt attaché par ſes fonctions qu'à une portion de la paroiſſe. *Voyez* VICAIRE AMOVIBLE.

VICAIRE NÉ, eſt celui qui jouit de cette qualité, comme étant attachée à quelque dignité dont il eſt revêtu; tels ſont les *vicaires* de l'Empire, tels ſont auſſi les prieurs de ſaint Denis en France & de ſaint Germain-des-prés à Paris, leſquels ſont grands-*vicaires* nés de l'archevêque de Paris, en vertu de tranſactions omologuées au parlement l'un pour la ville de Saint-Denis, l'autre pour le fauxbourg de Saint-Germain de la ville de Paris; l'archevêque ne peut les revoquer, tant qu'ils ont la qualité de prieur de ces deux abbayes. *Lois eccléſiaſtiques* de Dhéricourt. (*A*)

VICAIRE PERPÉTUEL, c'eſt celui dont la fonction n'eſt pont limitée à un certain tems, mais doit durer toute ſa vie; tels ſont les *vicaires* de l'empire, les *vicaires nés* de certains prélats, les eccléſiaſtiques qui deſſervent un canonicat pour quelque abbaye, ou autres égliſes, dans une cathédrale.

On donne auſſi le titre de *vicaire perpétuel* aux curés qui ont au-deſſus d'eux quelqu'un qui a le titre & les droits de curé primitif.

L'établiſſement des *vicaires perpétuels* des curés primitifs eſt fort ancien; les lois de l'égliſe & de l'état l'ont ſouvent confirmé.

Avant le concile de Latran, qui fut tenu ſous Alexandre III. les moines auxquels on avoit abandonné la régie de la plûpart des paroiſſes ceſſerent de les deſſervir en perſonne, s'efforçant d'y mettre desp rêtres à gage.

A leur exemple les autres curés titulaires donnerent leurs cures à ferme à des chapelains ou *vicaires* amovibles, comme ſi c'euſſent été des biens profanes, à la charge de certaines preſtations & coutumes annuelles, & de prendre d'eux tous les ans une nouvelle inſtitution.

Ces eſpeces de vicariats amovibles furent défendus par le ſecond concile d'Aix, ſous Louis le Débonnaire, par le concile romain, ſous Grégoire VII. par celui de Tours, ſous Alexandre III. par celui de Latran, ſous Innocent III. & par pluſieurs autres papes & conciles, qui ordonnent que les vicaires choiſis pour gouverner les paroiſſes ſoient perpétuels, & ne puiſſent être inſtitués & deſtitués que par l'évêque; ce qui s'entend des vicaires qui ſont nommés aux cures dans leſquelles il n'y a point d'autres curés qu'un curé primitif, qui ne deſſert point lui-même ſa cure.

Le concile de Trente, *ſeſſ. vij. ch. vij.* laiſſe à la prudence des évêques de nommer des *vicaires perpétuels*, ou des *vicaires* amovibles dans les paroiſſes unies aux chapitres ou monaſteres; il leur laiſſe auſſi le ſoin de fixer la portion congrue de ces *vicaires*.

L'article 24 du réglement des réguliers veut que toutes communautés régulieres exemptes, qui poſſédent des cures, comme curés primitifs, ſoient tenus d'y ſouffrir des *vicaires perpétuels*, leſquels ſeront établis en titre par les évêques, auxquels *vicaires* il eſt dit qu'il ſera aſſigné une portion congrue, telle que la qualité du bénéfice & le nombre du peuple le requerra.

Les ordonnances de nos rois ſont auſſi formelles pour l'établiſſement des *vicaires perpétuels*, notamment les déclarations du mois de Janvier 1686, celle de Juillet 1690, & l'*art.* 24 de l'édit du mois d'Avril 1695.

Les *vicaires perpétuels* peuvent prendre en tous actes la qualité du curé, ſi ce n'eſt vis-à-vis du curé primitif.

La nomination des *vicaires* amovibles, chapelains, & autres prêtres appartient au *vicaire perpétuel*, & non au *curé primitif*.

La portion congrue des *vicaires perpétuels* eſt de 300 livres. *Voyez* les *mémoires du clergé*, le *journal des audiences*, *tome IV. l. IV. c. xv.* Duperray, d'Héricourt, & le *mot* CURÉ PRIMITIF.

VICAIRE DU PRÉFET DU PRÉTOIRE; c'étoit le lieutenant d'un des préfets du prétoire, qui étoit commis pour quelque province en particulier: il tiroit ſon autorité de l'empereur directement, auquel il adreſſoit directement ſes avis; ſa juriſdiction ne différoit de celle du préfet qu'en ce que celui-ci avoit plus de provinces ſoumiſes à ſa juriſdiction. Les Romains avoient de ces *vicaires* dans preſque toutes les provinces par eux conquiſes, dans les Gaules, en Eſpagne, en Afrique, & dans l'Orient. *Voyez* la *juriſprud. françoiſe* de Helo, & les *mots* PRÉFET, PRÉTOIRE.

VICAIRE PROVINCIAL *ou* LOCAL, eſt le *vicaire* d'un évêque ou autre prélat, qui n'eſt commis par lui que pour un certain canton.

Les curés peuvent auſſi avoir des *vicaires* locaux. *Voyez ci-devant* VICAIRE LOCAL.

VICAIRE DU SAINT SIEGE, eſt la même choſe que *vicaire* apoſtolique. *Voyez* LÉGAT & VICAIRE APOSTOLIQUE.

VICAIRE *ou* SECONDAIRE; c'eſt un ſecond prêtre deſtiné à ſoulager le curé dans ſes fonctions. *Voyez* VICAIRE AMOVIBLE, VICAIRE DES CURÉS.

SOUS-VICAIRE, eſt un prêtre établi par les curés ſous le *vicaire*, pour l'aider lui & ſon *vicaire* dans ſes fonctions curiales. Un curé peut avoir pluſieurs *ſous-vicaires*.

VICAIRE TEMPOREL, eſt celui qui eſt nommé pour un tems ſeulement. *Voyez* VICAIRE AMOVIBLE.

YPO-VICAIRE, eſt la même choſe que ſous-*vicaire*. *Voyez* Fevret & l'*article ſous*-VICAIRE. (*A*)

VICAPOTA, ſ. f. (*Mythol.*) déeſſe de la victoire. Ce mot eſt compoſé de *vinco*, je vains, & de *pote*, puiſſance.

VICE, ſ. m. (*Droit naturel*, *Morale*, *&c.*) c'eſt tout ce qui eſt contraire aux lois naturelles, & aux devoirs.

Comme le fondement de l'erreur conſiſte dans de fauſſes meſures de probabilité, le fondement du *vice* conſiſte dans les fauſſes meſures du bien; & comme ce bien eſt plus ou moins grand, les *vices* ſont plus ou moins blâmables. Il en eſt qui peuvent être pour ainſi dire compenſés, ou du-moins cachés ſous l'éclat de grandes & brillantes qualités. On rapporte qu'Henri IV. demanda un jour à un ambaſſeur d'Eſpagne, quelle maîtreſſe avoit le roi ſon maître? L'ambaſſadeur lui répondit d'un ton pédant, que ſon maître étoit un prince qui craignoit Dieu, & qui n'avoit d'autre maîtreſſe que la reine. Henri IV. qui ſentit ce reproche, lui répartit avec un air de mépris, ſi ſon maître n'avoit pas aſſez de vertus pour couvrir un *vice*.

Les *vices* qui peuvent être ainſi cachés ou couverts, doivent provenir plus du tempérament & du caractere naturel que du moral; ils doivent être en même tems des écarts accidentels, des paſſions, des ſurpriſes de l'homme. Lorſqu'ils arrivent rarement, & qu'ils paſſent vîte, ils peuvent être cachés, comme des taches dans le ſoleil, mais ils n'en ſont pas moins des taches. Si on ne les corrige, ils ceſſent d'être taches, ils répandent une ombre générale, & obſcurciſſent la lumiere qui les abſorboit auparavant.

Voyez dans Racine comme Hippolyte répond à ſon gouverneur, *act. I. ſcene j.* c'eſt un morceau qu'on ne ſe laſſe pas d'admirer. Il dit à Théramene que ſon ame s'échauffoit au récit des nobles exploits de ſon pere quand il lui en faiſoit l'hiſtoire; mais, continue-t-il, quand tu me parlois de faits moins glorieux,

Ariane aux rochers contant ſes injuſtices,
Phédre enlevée enfin ſous de meilleurs auſpices;
Tu ſais comme à regret, écoutant ce diſcours,
Je te preſſois ſouvent d'en abreger le cours;
Heureux ſi j'avois pu ravir à la mémoire
Cette indigne moitié d'une ſi belle hiſtoire.
Et moi-même à mon tour je me verrois lié?
Et les dieux juſques-là m'auroient humilié?
Dans mes lâches ſoupirs d'autant plus mépriſable,
Qu'un long amas d'honneurs rend Théſée excuſable,
Qu'aucuns monſtres par moi domptés juſqu'aujourd'hui,
Ne m'ont acquis le droit de fallir comme lui.

Les défauts qu'on trouve dans la vie des grands hommes, ſont comme ces petites taches de rouſſeur qui ſe rencontrent quelquefois ſur un beau viſage, elles ne le rendent pas laid, mais elle l'empêchent d'être d'une beauté parfaite: ſi cela eſt, que doit-on penſer de ces gens qui ſont tous couverts de taches vicieuſes; j'aurois cent choſes à dire là-deſſus, d'après les moraliſtes, mais je me contenterai de rapporter une ſeule réflexion de Montagne, homme du monde, & qu'on peut croire en ces matieres. Cette réflexion eſt dans le *l. III. c. ij. de ſes eſſais.*

» Il n'eſt *vice*, dit-il, véritablement *vice* qui n'of-
» fenſe, & qu'un jugement entier n'accuſe: car il a
» de la laideur, & incommodité ſi apparente, qu'à
» l'aventure, ceux-là ont raiſon, qui diſent qu'il eſt
» principalement produit par beſtile ignorance,
» tant eſt-il mal-aiſe d'imaginer, qu'on le cognoiſſe
» ſans le hayr. La malice hume la plûpart de ſon
» propre venin, & s'en empoiſonne. Le *vice* laiſſe
» comme un ulcere en la chair, une répentance en
» l'ame, qui toujours s'eſgratigne, & s'enſanglante
» elle-même. (*D. J.*)

L'uſage a mis de la différence entre un *défaut* & un *vice*; tout *vice* eſt *défaut*, mais tout *défaut* n'eſt pas *vice*. On ſuppoſe à l'homme qui a un *vice*, une liberté qui le rend coupable à nos yeux; le défaut tombe communément ſur le compte de la nature; on excuſe l'homme, on accuſe la nature. Lorſque la philoſophie diſcute ces diſtinctions avec une exactitude bien ſcrupuleuſe, elle les trouve ſouvent vuides de ſens. Un homme eſt-il plus maître d'être puſillanime, voluptueux, colere en un mot, que louche, boſſu ou boiteux? Plus on accorde à l'organiſation, à l'éducation, aux mœurs nationales, au climat, aux circonſtances qui ont diſpoſé de notre vie, depuis l'inſtant où nous ſommes tombés du ſein de la nature, juſqu'à celui où nous exiſtons, moins on eſt vain des bonnes qualités qu'on poſſede, & qu'on ſe doit ſi peu à ſoi-même, plus on eſt indulgent pour les défauts & les *vices* des autres; plus on eſt circonſpect dans l'emploi des mots vicieux & vertueux, qu'on ne prononce jamais ſans amour ou ſans haine, plus on a de penchant à leur ſubſtituer ceux de malheureuſement & d'heureuſement nés, qu'un ſentiment de commiſération accompagne toujours. Vous avez pitié d'un aveugle; & qu'eſt-ce qu'un méchant, ſinon un homme qui a la vue courte, & qui ne voit pas au-delà du moment où il agit?

VICE, (*Hiſt. mod.*) eſt un terme qui entre dans la compoſition de pluſieurs mots, pour marquer le rapport de quelque choſe ou de quelque perſonne qui en remplace une autre.

En ce ſens, *vice* eſt un mot originairement latin, dérivé de *vices* que les Romains joignoient avec le verbe *gerere*, pour exprimer agir au lieu ou à la place d'un autre.

VICE-AMIRAL, eſt en Angleterre un des trois principaux officiers des armées navales du roi, lequel commande la ſeconde eſcadre, & qui arbore ſon pavillon ſur le devant de ſon vaiſſeau, qui porte auſſi le nom de *vice-amiral*. Nous avons en France deux *vice-amiraux*, l'un du ponant, & l'autre du levant; le premier commande ſur l'Océan, & l'autre ſur la Méditerranée. Il ſont ſupérieurs à tous les autres officiers généraux de la marine, & ſubordonnés à l'amiral. *Voyez* AMIRAL & ARMÉE NAVALE.

VICE-CHAMBELLAN, nommé auſſi *ſous-chambellan* dans les anciennes ordonnances, eſt un officier de la cour immédiatement au deſſous du lord chambellan, en l'abſence duquel il commande aux officiers de la partie de la maiſon du roi qu'on appelle *la chambre au premier*. *Voyez* CHAMBELLAN.

VICE-CHANCELIER d'une univerſité, eſt un membre diſtingué qu'on élit tous les ans pour gouverner les affaires en l'abſence du chancelier, dans les univerſités d'Angleterre. On l'appelle dans celle de Paris *ſous-chancelier*, & ſa fonction eſt de donner le bonnet aux docteurs & aux maîtres-ès-arts, en l'abſence du chancelier. *V.* CHANCELIER & UNIVERSITÉ.

VICE-CONSUL, (*Comm.*) officier qui fait les fonctions de conſul, mais ſous les ordres de celui-ci, ou en ſon abſence.

Il y a pluſieurs échelles du levant, & quelques places maritimes de l'Europe, où la France & les autres nations n'entretiennent que des *vice-conſuls*, ce qui dépend ordinairement du peu d'importance du lieu & du commerce qu'on y fait. *Voyez* CONSUL.

VICE-DOGE, eſt un conſeiller ou ſénateur, noble vénitien, qui repréſente le doge, lorſque celui-ci eſt malade ou abſent; & qu'on choiſit afin que la république ne demeure jamais ſans chef. Mais ce *vice-doge* n'occupe jamais le ſiege ducal, ne porte point la couronne, & n'eſt point traité de *ſéréniſſime*. Cependant les miniſtres étrangers en haranguant le corps des ſénateurs, donnent au *vice-doge* le titre de *prince ſéréniſſime*. Il fait toutes les fonctions du doge,

& répond aux ambaſſadeurs en demeurant couvert, comme le chef de la république. *Voyez* DOGE.

VICE-GÉRENT eſt un vicaire, un député, un lieutenant. *Voyez ces termes à leur place.* En France nous avons des *vice-gérents* dans les officialités : ce ſont des eccléſiaſtiques choiſis par l'évêque, pour tenir la place de l'official en cas d'abſence ou de maladie. *Voyez* OFFICIAL.

VICE-LÉGAT eſt un officier que le pape envoie à Avignon, ou dans quelqu'autre ville pour y faire la fonction de gouverneur ſpirituel & temporel, quand il n'y a point de légat ou de cardinal qui y commande. Toute la Gaule narbonnoiſe, comme le Dauphiné, la Provence, *&c.* a recours au *vice-légat* d'Avignon pour toutes les expéditions eccléſiaſtiques, de même maniere que les autres provinces de France s'adreſſent à Rome. *Voyez* LÉGAT.

VICE-ROI eſt le gouverneur d'un royaume, qui y commande au nom du roi avec une autorité ſouveraine. Dans le tems que Naples & la Sicile étoient ſoumiſes à l'Eſpagne, elle y envoyoit des *vice-rois.* La cour de Vienne lorſqu'elle étoit en poſſeſſion de ces pays, les gouvernoit auſſi par des *vice-rois.* Le gouverneur général d'Irlande a le titre de *vice-roi*, & l'Eſpagne le donne auſſi à ceux qui gouvernent en ſon nom le Mexique & le Pérou.

VICE-SEIGNEUR eſt un vicomte, un shérif, ou un vidame. *Voyez ces mots.*

VICE-SEIGNEUR d'une abbaye ou d'une égliſe, en droit civil & canon, eſt un avocat ou advoué, c'eſt-à-dire un défenſeur ou protecteur de l'abbaye ou de l'égliſe. *Voyez* ADVOUÉ.

VICE-SEIGNEUR de l'évêque, en droit canon, eſt un commiſſaire ou vicaire général de l'évêque. *Voyez* COMMISSAIRE.

VICEGRARD, (*Géog. mod.*) *ou* VISEGRARD *ou* VIZZEGRARD, autrement PLIDENBURG. Son nom latin eſt ſelon quelques-uns, *Vetus-Salina;* ville de la baſſe Hongrie, ſur la droite du Danube, à 3 milles au-deſſus de Grau, entre cette ville & Bude, avec un château bâti ſur le haut d'un rocher. Les Turcs la prirent en 1605, & le duc de Lorraine la leur enleva en 1684. *Long. 36. 45. lat. 47. 32.* (*D. J.*)

VICENCE, (*Géog. mod.*) en italien *Vicenza*, en latin *Vicetia, Vicentia, Vicenta, Vicentia civitas;* ville d'Italie dans l'état de Veniſe, capitale du Vicentin, ſur le Bacciglione. Elle eſt ſituée dans un terroir des plus fertiles, à 18 milles au nord-oueſt de Padoue, à 30 au nord-eſt de Vérone, à 40 à l'eſt de Breſſe, & à égale diſtance de Feltri.

Cette ville a 4 milles de circuit. On y compte 57 égliſes, dont 14 ſont paroiſſiales, 17 deſſervies par des religieux, & 12 qui appartiennent à des monaſteres de filles. Elle eſt arroſée des rivieres Bacciglione & Rorone, outre quelques ruiſſeaux qui apportent de grandes commodités aux habitans, pour faire tourner des moulins à papier, apprêter la ſoie, exprimer l'huile d'olive, & pour conduire les bateaux en différens endroits de la ville qui a doubles murailles.

Les plus remarquables des ſept places de *Vicence*, ſont celles des environs du palais public & du dôme. La maiſon-de-ville eſt un bel édifice par la hardieſſe de l'architecture. La tour de ſon horloge eſt ſurprenante par ſa hauteur. Les lieux de plaiſance des environs de cette ville ſont agréables par leur ſituation entre de petits vallons, où tout croît en abondance, & ſur-tout la vigne qui porte le vin le plus eſtimé de tout l'état. Le couvent du mont Béric a une égliſe qui dans ſa petiteſſe paſſe pour une des plus riches d'Italie. *Long.* de *Vicence 29. 10. lat. 45. 30.*

Cette ville eſt une des plus anciennes de l'Europe, car il y avoit plus de 200 ans qu'elle avoit été bâtie quand les gaulois ſénonois l'aggrandirent. Les Romains lui donnerent le droit de bourgeoiſie romaine, de cité & de république, & elle s'eſt vue ſous la protection de Brutus & de Cicéron. Elle perdit beaucoup de ſon luſtre dans la décadence de l'empire, & elle a ſouffert depuis un grand nombre de révolutions. Les Lombards s'en rendirent les maîtres, & enſuite elle eut pendant quelque tems ſes ducs & ſes comtes. L'empereur Barberouſſe la réduiſit à l'eſclavage ; mais elle eut le bonheur de ſecouer le joug, de ſe joindre à Milan, & de conclure la ligue fameuſe des villes de Lombardie. Fréderic II. déſola cette ville, qui ſe vit obligée de ſe jetter entre les bras des Vénitiens. Maximilien la leur enleva en 1509, & 7 ans après elle fut rendue à la république qui l'a toujours poſſédée depuis.

Cette ville a produit trois hommes célebres, chacun dans leur genre ; Pacius, Palladino & Triſſino.

Pacius (Jules), chevalier de S. Marc, philoſophe & juriſconſulte, naquit à *Vicence* en 1550, & goûta de bonne heure les opinions des Proteſtans, en liſant leurs ouvrages par curioſité. On lui fit un crime de cette lecture, & on le menaça de la priſon ; il en prit l'épouvante, ſe rendit en Allemagne, & delà en Hongrie, où il enſeigna le droit pour ſubſiſter. Pacius vint enſuite en France, & il y profeſſa à Sédan, à Niſmes, à Montpellier (où il eut pour diſciple M. de Peireſc), à Aix, & à Valence. On lui offrit des chaires de droit à Leyde, à Piſe & à Padoue. Il préféra cette derniere ville, mais par l'inconſtance de ſon humeur il revint à Valence, où il mourut en 1635, à 85 ans. Le P. Nicéron a fait ſon article dans les Mém. des homm. illuſt. *tom. XXXIX. pag. 272.* Pacius a publié divers ouvrages de droit qui ſont eſtimés. Ses traductions de quelques œuvres d'Ariſtote, ne le ſont pas moins. On met au nombre de ſes principaux ouvrages : 1°. *Methodicorum ad Juſtinianeum codicem libri tres, & de contractibus libri ſex.* Lyon 1606 *in-fol.* 2°. *Synopſis, ſeu œconomia juris utriuſque.* Lyon 1616 *in-fol.* & Strasbourg 1620 *in-fol.* 3°. *Corpus juris civilis.* Genève 1580 *in-fol.* 4°. *De dominio maris Adriatici.* Lyon 1619 *in-8°.*

Palladio (André), natif de *Vicence*, célebre & ſavant architecte du xv. ſiecle, étudia les monumens antiques de Rome, & déterra par ſon génie, les véritables regles d'un art qui avoient été corrompues par la barbarie des Goths. Il nous a laiſſé un excellent traité d'architecture, diviſé en 4 livres, qu'il mit au jour en 1570. Rolland Friart l'a traduit en françois. Palladio embellit Veniſe & *Vicence* de pluſieurs beaux édifices, & mourut l'an 1580. Il avoit eu pour maître le Triſſino dont nous allons parler, & qui réuniſſoit plus d'un talent.

Triſſino (Jean-Georges), naquit à *Vicence* d'une famille noble & ancienne, l'an 1478. Il cultiva les belles-lettres, la poéſie, les mathématiques, & l'architecture, dont il apprit les élemens à Palladio, qui devint dans la ſuite un ſi grand maître en ce genre.

Triſſino dans ſon ſéjour à Rome, compoſa ſa tragédie de *Sophonisbe*, que Leon X. fit repréſenter avec beaucoup de pompe, d'autant que c'étoit la premiere tragédie en langue italienne. Elle fut imprimée en 1524 *in-4°.* Son poëme épique, ſous le titre de *La Italia liberata da gotti*, parut en 1547. J'ai parlé de cet ouvrage au *mot* POËME *épique.*

Le Triſſin avoit d'autres talens que celui de poëte ; il étoit propre à traiter de grandes affaires, & il ſe conduiſit avec beaucoup d'adreſſe & de bonheur dans les négociations que lui confierent Leon X. Clément VII. Maximilien & Charles-Quint ; mais lorſqu'il revint à *Vicence*, il trouva ſa famille remplie de troubles & de diviſions. Un fils qu'il avoit eu de ſon premier mariage, s'étoit emparé du bien de ſa mere, & de la maiſon de ſon pere, par une ſentence des procurateurs de S. Marc. Triſſino vivement affligé de l'ingratitude de ce fils, & de l'injuſtice de la république, ſe bannit de ſon pays, & fit à ſon départ les vers touchans que voici.

Quæramus terras alio ſub cardine mundi,
Quando mihi eripitur fraude paterna domus;
Et fovet hanc fraudem Venetûm ſententia dura,
Quæ nati in patrem comprobat inſidias;
Quæ natum voluit confectum ætate parentem,
Atque ægrum antiquis pellere limitibus.
Chara domus valeas, dulceſque valete penates;
Nam miſer ignotos cogor adire lares.

Il ne ſurvécut pas long-tems à ſes chagrins, étant mort à Rome l'année ſuivante 1550, âgé de 72 ans. L'édition de toutes les œuvres du Triſſin, a été donnée par le marquis Maffei, à Vérone en 1729, en 2 vol. *in-fol.* (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

VICENNAL, adj. (*Hiſt. anc.*) dans l'antiquité ſignifioit une choſe qu'on renouvelloit tous les vingt ans.

Telle eſt l'acception la plus uſitée de ce mot. Car c'eſt ainſi qu'on nommoit les jeux, fêtes ou réjouiſſances qu'on donnoit à l'occaſion de la vingtieme année du regne du prince.

On trouve grand nombre de médailles avec cette inſcription *vicenalia vota*, c'eſt-à-dire les vœux que le peuple faiſoit à cette occaſion, pour la ſanté de l'empereur & pour l'aggrandiſſement de l'empire.

Dans les médailles de Tacite, de Gallien & de Probus, ces vœux étoient exprimés par ces caracteres *VOT. X. & XX.* Dans celles de Galere Maximien, par ceux-ci, *VOT. X. M. XX.* Dans celles de Conſtantin, de Valentinien & de Valens, par ces caracteres, *VOT. X. MULT. XX.* Dans celles de Dioclétien, de Julien, de Théodoſe, d'Arcadius par ces mêmes mots, *VOT. X. MULT. XX.* Dans celles de Conſtance par ceux-ci, *VOT. X. SIC. XX.* Celles du jeune Licinius portent *VOT. XII. FEL. XX.* & quelques-unes de Conſtantin *VOT. XV. FEL. XX.*

M. Ducange dit à l'égard de ces médailles votives, qu'Auguſte ayant feint de vouloir quitter l'empire, accorda par deux fois aux prieres du ſénat de continuer à gouverner pour dix ans, & qu'on commença à faire chaque décennale des prieres publiques, des ſacrifices & des jeux pour la conſervation des princes, que dans le bas empire on en fit de cinq ans en cinq ans. C'eſt pourquoi dans le bas empire, depuis Dioclétien, on trouve ſur des médailles *VOTIS. V. XV. &c.* Le premier chiffre marque le nombre des années où l'on répétoit les vœux vicennaux, & le ſecond chiffre les mêmes vœux vicennaux qui avoient toujours retenu leur premier nom exprimé par *XX.* *Voyez* VŒUX, MÉDAILLES VOTIVES.

On appelloit encore chez les Romains vicennales, *vicennalia*, des fêtes funéraires qu'on célébroit le vingtieme jour après le décès d'une perſonne.

VICENTE, SAN, (*Géogr. mod.*) petite ville de l'Amérique méridionale, dans le Bréſil, ſur la côte de la mer du nord. (*D. J.*)

VICENTE, *ſan*, ou *la* BARQUERA, (*Géog. mod.*) petite ville maritime d'Eſpagne, dans la Biſcaye.

VICENTE, *ſan*, *de la* SONCIERA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne, dans la Caſtille, province de Rioxa. (*D. J.*)

VICENTE, SAN, *la capitainerie de*, (*Géog. mod.*) les François diſent *S. Vincent*; province ou capitainerie maritime du Bréſil. Elle eſt bornée au nord & à l'orient par celle de Rio Janëiro, & le Paraguai la borne au nord-oueſt. Sa capitale lui donne ſon nom; elle eſt ſituée ſur l'île de Los-Santos, à 40 lieues de Rio-Janëiro, avec un port. *Latit. auſtrale*, ſuivant le Jarric, 24. (*D. J.*)

VICENTIN, LE, (*Géog. mod.*) contrée d'Italie, dans l'état de Veniſe. Elle eſt bornée au nord par le Trentin; au midi, par le Padouan; au levant, par le Tréviſan; & au couchant, par le Véroneſe. Elle peut avoir 40 milles du nord au ſud, & 33 de l'eſt à l'oueſt, dont le tout ne contient qu'environ cent cinquante mille ames. L'air qu'on y reſpire eſt ſain; tout le pays eſt baigné de rivieres, de ſources d'eau vive, de ruiſſeaux & de petits lacs. Les collines, auſſi fertiles qu'agréables, portent de fort bon vin, les plaines du bétail & les montagnes des carrieres d'excellentes pierres à bâtir. Vicence eſt la capitale.

VICETIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Gaule tranſpadane, ſur le petit *Medoacus*. Les auteurs latins, comme Pline, *l. III. c. xix.* Tacite, *hiſt. l. III. c. viij.* écrivent *Vicetia*; mais Ptolomée, *l. III. c. j.* lit *Vicenta*, la table de Peutinger *Vicetia*, & l'itinéraire d'Antonin *Vicentia civitas*. Cet itinéraire la place entre Vérone & Padoue, à 33 milles de la premiere de ces villes, & à 37 milles de la ſeconde. C'étoit un municipe. Tacite, *hiſt. l. VIII. c. viij.* le dit clairement. Cette ville s'appelle préſentement *Vicenza* en italien, & en françois *Vicence*. *Voyez ce mot.*

Q. Rhemmius *Palemon*, fils d'un eſclave, mais célebre grammairien, étoit natif de *Vicetia*. Il enſeigna à Rome avec une réputation extraordinaire ſous Tibere & Claudius. Juvenal en parle avec éloge. Il ne nous reſte que des fragmens de ſes écrits.

VICHI, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Bourbonnois, ſur la droite de l'Allier, à 16 lieues de Moulins, à 6 de Gannat, avec châtellenie, un corps de ville, un grenier à ſel, une égliſe paroiſſiale, & une maiſon de Céleſtins; cependant cette petite ville n'eſt connue que par ſes eaux minérales & par ſes bains, ſur leſquels on peut conſulter leur article dans ce *dictionnaire* & les *mémoires de l'académie des Sciences. Long. 21. 8. latit. 46. 2.* (*D. J.*)

VICICILI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) oiſeau du Mexique, qui eſt appellé *tomincios* au Pérou. Il paroît par ſa deſcription être le même que celui que les voyageurs françois ont appellé l'*oiſeau mouche* ou le *colibri*. On dit qu'il n'a pas le corps plus gros qu'une guêpe; ſon bec eſt long & délié, il voltige ſans ceſſe autour des fleurs ſans prendre du repos; ſon plumage eſt auſſi fin que le duvet, & varié de différentes couleurs très-agréables. On dit qu'il s'endort ou s'engourdit ſur quelque branche au mois d'Octobre, & ne ſe réveille qu'au mois d'Avril.

VICIÉ, VICIÉE, adj. (*Commerce.*) ce qui a quelque tare, quelque défaut. *Voyez* TARE.

Ce terme, dans le commerce, ſe dit des marchandiſes qui n'ont pas été bien fabriquées, ou à qui il eſt arrivé quelqu'accident dans l'apprêt, ou enfin qui ſe ſont gâtées dans le magaſin ou dans la boutique, enſorte qu'elles ſont hors de vente. Un drap *vicié*, du vin *vicié*; ce terme eſt générique, & comprend toutes les tares & défauts qu'une marchandiſe peut avoir. *Diction. de commerce.*

VICIEUX, adj. (*Gramm.*) qui a quelque vice. *Voyez* VICE.

VICIEUX, (*Maréchal.*) un cheval *vicieux* eſt celui qui a de fortes fantaiſies, comme de ruer & de mordre.

VICINOVIA, (*Géog. anc.*) nom latin donné par Gregoire de Tours, *l. V. c. xxvj.* & *l. X. c. ix.* à la Vilaine, riviere de France, qui prend ſa ſource aux confins du Maine, & qui vient ſe perdre dans la mer, vis-à-vis Belle-Iſle. Ptolomée nomme cette riviere *Vidiana*. (*D. J.*)

VICISSITUDES, (*Phyſiq. & Morale.*) il n'eſt pas poſſible d'écrire ce mot ſans y joindre les belles réflexions du chancelier Bacon, ſur les *viciſſitudes* céleſtes & ſublunaires.

La matiere, dit ce grand homme, eſt dans un mouvement perpétuel, & ne s'arrête jamais. Elle produit les *viciſſitudes* ou les mutations dans les globes céleſtes; mais il n'appartient pas à nos foibles yeux de voir ſi haut. Si le monde n'avoit pas été deſtiné de tout tems à finir, peut-être que la grande année de

Platon auroit produit quelque effet, non pas en renouvellant les corps individus, car c'eſt une folie & même une vanité à ceux qui penſent que les corps céleſtes ont de grandes influences ſur chacun de nous en particulier, mais en renouvellant le total & la maſſe des choſes. Peut-être que les cometes influent un peu ſur cette maſſe entiere ; mais elles paroiſſent ſi rarement, & nous en ſommes ſi loin, qu'il eſt impoſſible de faire des obſervations ſur leurs effets. Des *viciſſitudes* céleſtes, paſſons à celles qui concernent la nature humaine.

La plus grande *viciſſitude* qu'on doit conſidérer parmi nous eſt celle des religions & des ſectes ; car ces ſortes de phénomenes dominent principalement ſur l'eſprit des hommes, & on les voit toujours en but aux flots du tems.

Les changemens qui arrivent dans la guerre roulent principalement ſur trois points ; ſur le lieu où la guerre ſe fait, ſur la qualité des armes & ſur la diſcipline militaire. Les guerres anciennement paroiſſoient venir principalement de l'orient à l'occident. Les Perſes, les Aſſyriens, les Arabes, les Scythes qui tous firent des invaſions étoient des Orientaux. Il eſt rare que ceux qui habitent bien avant vers le midi ayent envahi le ſeptentrion. On remarque une choſe, que lorſqu'il y a dans le monde peu de nations barbares, & qu'au contraire preſque toutes ſont policées, les hommes ne veulent point avoir d'enfans, à-moins qu'ils ne prévoient qu'ils auront de quoi fournir à leur ſubſiſtance & à leur entretien. C'eſt à quoi regardent aujourd'hui preſque toutes les nations, excepté les Tartares ; & en ce cas, il n'y a pas à craindre des inondations & des tranſplantations. Mais lorſqu'un peuple eſt très-nombreux & qu'il multiplie beaucoup, ſans s'embarraſſer de la ſubſiſtance de ſes deſcendans, il eſt abſolument néceſſaire qu'au bout d'un ou de deux ſiecles il ſe débarraſſe d'une partie de ſon monde, qu'il cherche des habitations nouvelles, & qu'il envahiſſe d'autres nations. C'eſt ce que les anciens peuples du Nord avoient accoutumé de faire, en tirant au ſort entre eux pour décider quels reſteroient chez eux, & quels iroient chercher fortune ailleurs.

Lorſqu'une nation belliqueuſe perd de ſon eſprit guerrier, qu'elle s'adonne à la molleſſe & au luxe, elle peut être aſſûrée de la guerre ; car de tels états pour l'ordinaire deviennent riches pendant qu'ils dégénerent : & le deſir du gain, joint au mépris qu'on a de ſes forces, invite & anime les autres nations à les envahir.

Les armes fleuriſſent dans la naiſſance d'un état ; les lettres dans ſa maturité, & quelque tems après les deux enſemble ; les armes & les lettres, le commerce & les arts méchaniques dans ſa décadence. Les lettres ont leur enfance, & enſuite leur jeuneſſe, à laquelle ſuccede l'âge mûr, plus ſolide & plus exact ; enfin elles ont une vieilleſſe ; elles perdent leur force & leur vigueur, il ne leur reſte que du babil.

C'eſt ainſi que tout naît, s'accroît, change & dépérit, pour recommencer & finir encore, ſe perdant & ſe renouvellant ſans ceſſe dans les eſpaces immenſes de l'éternité. Mais il ne faut pas contempler plus au long la *viciſſitude* des choſes, de peur de ſe donner des vertiges. Il ſuffit de ſe rappeller que le tems, les déluges & les tremblemens de terre ſont les grands voiles de la mort qui enſeveliſſent tout dans l'oubli. (*D. J.*)

VICKESLAND, *ou* VICKSIDEN, (*Géog. mod.*) en latin *Wickia*, contrée de la Norwege, au gouvernement de Bahus, dans ſa partie ſeptentrionale.

VICO-AQUENSE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Labour, proche la mer ; ſon évêché fondé dans le treizieme ſiecle, eſt ſuffragant de Sorrento. La ville a été bâtie par Charles II. roi de Naples, ſur les ruines d'*Æ-qua. Long.* 31. 55. *latit.* 40. 40. (*D. J.*)

VICOMTE, ſ. m. (*Gram. Hiſt. & Juriſprud.*) *vice-comes*, ſignifie en général celui qui tient la place de comte, *quaſi vice comitis, ſeu vicem comitis gerens.*

Quoique le titre de comte fût uſité chez les Romains, & que quelques auteurs comparent les *vicomtes* à ces commiſſaires ou députés que chez les Romains on appelloit *legati proconſulum*, il eſt certain néanmoins que l'on ne connoiſſoit point chez eux le titre de *vicomte*, lequel n'a commencé à être uſité qu'en France.

Les comtes des provinces avoient ſous eux les comtes des villes : par exemple le comte de Champagne avoit pour ſes pairs les comtes de Joigny, Retel, Brienne, Portien, Grandpré, Roucy, & Braine ; quelques-uns y ajoutent Vertus.

Ces comtes des villes n'étoient point qualifiés de *vicomtes*.

Il y avoit cependant certaines provinces où le comte avoit ſous lui, ſoit dans ſa ville capitale, ſoit dans les principales villes de ſon gouvernement, des *vicomtes*, au-lieu de comtes particuliers, comme le comte de Poitiers ; ce comté étant compoſé de quatre *vicomtés*, qui ſont Châtelleraut, Thouars, Rochechouart, & Broſſe.

Il y a encore beaucoup de ſeigneuries qui ont le titre de *vicomtés*, & principalement en Languedoc, en Guyenne, & ailleurs.

Les comtes qui avoient le gouvernement des villes étant chargés tout-à-la-fois du commandement des armes & de l'adminiſtration de la juſtice, & étant par leur état beaucoup plus verſés dans l'art militaire que dans la connoiſſance des lettres & des lois, ſe déchargeoient des menues affaires de la juſtice ſur des vicaires ou lieutenans, que l'on appella *vicomtes* ou *viquiers*, *quaſi vicarii*, & auſſi *châtelains*, ſelon l'uſage de chaque province.

Il y a apparence que l'on donna le titre de *vicomte* ſingulierement à ceux qui tenoient dans les villes la place du comte, ſoit que ces villes n'euſſent point de comte particulier, ſoit que les comtes de ces villes n'y fiſſent pas leur demeure ordinaire, ou enfin pour ſuppléer en l'abſence & au défaut du comte ; auſſi ces ſortes de *vicomtes* tenoient-ils à peu-près le même rang que les comtes, & étoient beaucoup plus que les autres vicaires ou lieutenans des comtes que l'on appelloit *viquiers*, *prevôts*, ou *châtelains*.

De ces *vicomtes*, les uns étoient mis dans les villes par le roi même, comme gardiens des comtés, ſoit en attendant qu'il y eût mis un comte, ſoit pour y veiller indéfiniment en l'abſence & au défaut du comte qui n'y réſidoit pas ; les autres étoient mis dans les villes par les ducs ou comtes de la province, comme dans toutes les villes de Normandie, où il y eut des *vicomtes* établis par les ducs.

L'inſtitution des *vicomtes* remonte juſqu'au tems de la premiere race ; il en eſt fait mention dans le *chap. xxxvj.* de la loi des Allemands, laquelle fut, comme l'on ſait, publiée pour la premiere fois, par Thierry ou Théodoric, fils de Clovis, & roi de Metz & de Thuringe ; ils y ſont nommés *miſſi comitum*, parce que c'étoient des commiſſaires nommés par les comtes pour gouverner en leur place, ſoit en leur abſence, ſoit dans des lieux où ils ne réſidoient pas : on les ſurnommoit *miſſi comitum*, pour les diſtinguer des commiſſaires envoyés directement par le roi dans les provinces & grandes villes que l'on appelloit *miſſi dominici*. Dans la loi des Lombards ils ſont nommés *miniſtri comitum* ; ils tenoient la place des comtes dans les plaids ordinaires & aux grandes aſſiſes ou plaids généraux, appellés *mallum publicum*.

Dans les capitulaires de Charlemagne, ces mêmes officiers ſont nommés *vicarii comitum*, comme qui diroit *lieutenans des comtes*; ils étoient au-deſſus des centeniers.

On les appella auſſi *vice comites*, d'où l'on a fait en françois le titre de *vicomtes*.

Ils étoient d'abord élus par les comtes mêmes, le comte de chaque ville étoit obligé d'avoir ſon *vicomte* ou lieutenant, & comme le pouvoir du comte s'étendoit non-ſeulement dans la ville, mais auſſi dans tout le canton ou territoire dépendant de cette ville, le pouvoir que le *vicomte* avoit en cette qualité s'étendoit auſſi dans la ville & dans tout ſon territoire.

Cependant en général la compétence des comtes étoit diſtincte de celle de leurs *vicomtes* ou lieutenants: les premiers connoiſſoient des cauſes majeures, les *vicomtes* jugeoient en perſonnes les affaires légeres; de-là vient ſans doute qu'encore en pluſieurs lieux, la juſtice vicomtiere ne s'entend que de la moyenne juſtice, & qu'en Normandie les juges appellés *vicomtes*, qui tiennent la place des prevôts, ne connoiſſent pas des matieres criminelles.

Mais en l'abſence ou autre empêchement du comte, le *vicomte* tenoit les plaids ordinaires du comte, & même préſidoit aux plaids généraux.

La fonction du comte embraſſant le gouvernement & le commandement militaire auſſi-bien que l'adminiſtration de la juſtice; celle du *vicomte* s'étendoit auſſi à tous les mêmes objets au défaut du comte.

Vers la fin de la ſeconde race, & au commencement de la troiſieme, les ducs & comtes s'étant rendus propriétaires de leurs gouvernemens, qui n'étoient auparavant que de ſimples commiſſions; les *vicomtes* à leur exemple firent la même choſe.

Les offices de *vicomtes* furent inféodés, de même que les offices de ducs, de comtes, & autres; les uns furent inféodés par le roi directement, les autres ſous-inféodés par les comtes.

Les comtes de Paris qui avoient ſous eux un prevôt pour rendre la juſtice, avoient auſſi un *vicomte*, mais pour un objet différent; ils ſous-inféoderent une partie de leur comté à d'autres ſeigneurs qu'on appella *vicomtes*, & leur abandonnerent le reſſort ſur les juſtices enclavées dans la *vicomté*, & qui reſſortiſſoient auparavant à la prevôté. Une des fonctions de ces *vicomtes*, étoit de commander les gens de guerre dans la vicomté, droit dont le prevôt de Paris jouit encore en partie, lorſqu'il commande la nobleſſe de l'arriere-ban.

Le *vicomte* de Paris avoit auſſi ſon prevôt pour rendre la juſtice dans la vicomté, mais on croit que s'il exerçoit la juſtice, c'étoit militairement, c'eſt-à-dire ſur le champ, & par rapport à des délits qui ſe commettoient en ſa préſence; dans la ſuite la vicomté fut réunie à la prevôté.

Préſentement en France, les *vicomtes* ſont des ſeigneurs dont les terres ſont érigées ſous le titre de *vicomte*.

En Normandie les *vicomtes* ſont des juges ſubordonnés aux baillifs, & qui tiennent communément la place des prevôts. Loiſeau prétend que ces *vicomtes* ſont les juges primitifs des villes; mais Baſnage fait voir qu'en Normandie, comme ailleurs, les comtes furent les premiers juges, qu'ils avoient leurs *vicomtes* ou lieutenans, & que quand les comtes ceſſerent de faire la fonction de juge, les ducs de Normandie établirent à leur place des baillifs, auxquels les *vicomtes* ſe trouverent ſubordonnés de même qu'ils l'étoient aux comtes; il croit pourtant que les *vicomtes* furent ainſi appellés *tanquam vicorum comites*, comme étant les juges des villes.

En quelques villes de Normandie, l'office de maire eſt réuni à celui de *vicomte*, comme à Falaiſe & à Bayeux.

En quelques autres il y a des prevôts avec les *vicomtes*, comme dans le bailliage de Giſors.

La coutume de Normandie, *tit. de juriſdict. art. 5.* porte qu'au *vicomte*, ou ſon lieutenant, appartient la connoiſſance des clameurs de haro civilement intentées; de clameur de plege pour choſe roturiere; de vente & dégagement de biens, d'interdits entre roturiers, d'arrêts, d'exécutions, de matiere de namps, & des oppoſitions qui ſe mettent pour iceux namps, de dations de tutelle & curatelle de mineurs, de faire faire les inventaires de leurs biens, d'ouir les comptes de leurs tuteurs & adminiſtrateurs, de *vendue* des biens deſdits mineurs; de partage de ſucceſſion, & des autres actions perſonnelles, réelles, & mixtes, en poſſeſſoire & propriété, enſemble de toute matiere de ſimple desrene entre roturiers, & des choſes roturieres, encore que eſdites matieres échée, vue & enquête. *Voyez* Brodeau *ſur Paris*; Loiſeau, *des ſeigneuries*; Baſnage, & les autres commentateurs de la coutume de Normandie, ſur l'*article 5.* du *tit. de juriſdict.* & le *mot* COMTE, COMTÉ, & ci-après le *mot* VICOMTÉ. (*A*)

VICOMTE DES AIDES, il eſt parlé des *vicomtes des aides* dans une ordonnance de Charles VII. du premier Mars 1388. qui porte que les tréſoriers ne pourront voir les états des grenetiers & receveurs & *vicomtes des aydes*, avant la rendue de leurs comptes.

M. Secouſſe croit qu'il y a faute en cet endroit, & qu'il faut lire *grenetiers & receveurs des aides & vicomtes*, parce que, dit-il, les *vicomtes* qui recevoient les revenus ordinaires du roi, ne ſe mêloient point de la levée des aides.

Cependant il n'eſt pas étonnant que l'on ait appellé *vicomtes des aides* ceux qui faiſoient la recette des aides, de même que l'on appelloit *vicomtes du domaine* ceux qui faiſoient la recette du domaine; il eſt parlé de ces *vicomtes des aides* dans Monſtrelet, *vol. I. ch. xcix. Voyez* auſſi le gloſſaire de M. de Lauriere, au mot *vicomte*.

VICOMTE DU DOMAINE, étoit celui qui faiſoit au-lieu du comte la recette du domaine, de même que les *vicomtes des aides* faiſoient la recette des aides. *Voyez* Monſtrelet, *ch. xcix* du premier volume, Lauriere au mot *vicomte*, & le *mot* VICOMTE DES AIDES.

VICOMTE DE L'EAU, eſt un juge établi en la ville de Rouen, lequel ſe qualifie conſeiller du roi, *vicomte de l'eau* à Rouen, juge politique, civil & criminel par la riviere de Seine, & gardes des étalons, poids, & meſures de la ville.

Sa juriſdiction s'étend tant en matiere civile que criminelle, ſur les rivieres de Seine & d'Eure, chemins & quais le long deſdites rivieres, depuis la pierre du poirier au-deſſous de Caudebec, juſqu'au ponteau de Blaru, au-deſſus de Vernon, faiſant la ſéparation de la Normandie d'avec le pays de France. *Voyez* l'*hiſt. de la ville de Rouen, édit. de 1738.* le *coutumier général* des anciens droits dûs au roi, qui ſe perçoivent au bureau de la vicomté de Rouen, & le *recueil d'arrêts du parlement de Normandie*, de M. Froland.

VICOMTE EXTRAORDINAIRE, étoit celui qui étoit commis extraordinairement pour la recette du domaine, ou bien pour la recette des aides, leſquelles ne ſe levoient autrefois qu'extraordinairement; il en eſt parlé dans une ordonnance de Charles VI. du 3 Avril 1388. *Voyez* VICOMTE DES AIDES, & VICOMTE ORDINAIRE.

VICOMTE FERMIER, étoit celui qui tenoit à ferme la recette de quelque vicomté; il eſt parlé des *vicomtes fermiers* du vicomté d'Abbeville, dans des

lettres de Charles V. du 9 Mai 1376. *Voyez le recueil des ordonnances de la troiſieme race.*

VICOMTE ORDINAIRE étoit celui qui étoit chargé de la recette du domaine, ou bien on les appelloit *ordinaires*, parce que la recette du domaine étoit ordinaire, à la différence de celle des aides, qui ne ſe tenoit qu'extraordinairement. *Voyez* l'ordonnance de Charles VI du 3 Avril avant Pâques 1388.

VICOMTE-RECEVEUR, dans la plûpart des anciennes ordonnances, les *vicomtes* ſont appellés *vicomtes* ou *receveurs*, ou bien *vicomtés & receveurs*, parce qu'ils étoient alors chargés de faire la recette du domaine dans l'étendue de leur vicomté. *Voyez* VICOMTES DES AIDES & DU DOMAINE.

Sous-VICOMTE eſt le nom que l'on donne en quelques endroits au lieutenant du *vicomte* comme chez les Anglois. *Voyez* Cowel, Spelman.

VICOMTÉ, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) ce terme a trois ſignifications différentes; il ſe prend 1°. pour la dignité de vicomte qui eſt celui qui tient la place d'un comte; 2°. pour une terre érigée ſous le titre de *vicomté*; 3°. pour un tribunal érigé ſous le titre de *vicomte*, & où la juſtice eſt rendue par un juge appellé *vicomte*. *Voyez* ci-devant le mot VICOMTE.

VICOMTÉ ADVOURIE *ou* VOULVIE VOURIE, ces termes ſont employés comme ſynonymes en pluſieurs occaſions. *Voyez* le *Gloſſaire* de du Cange au mot *vice comitatus*.

VICOMTÉ, *impôt*, les droits de *vicomtés* ſont comptés au nombre des *impôts* dans une ordonnance de Charles régent du royaume du mois d'Août 1359; c'étoit apparemment un droit que les vicomtes étoient chargés de recevoir, & qui ſe payoit à la recette de la *vicomté*.

VICOMTIER, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) ſignifie ce qui appartient au vicomté.

Seigneur *vicomtier* eſt celui qui a la moyenne juſtice. *Voyez* les coutumes de Ponthieu, Artois, Amiens, Montreuil, Beauqueſne, Vimes, Lille, Heſdin, *&c.*

Juſtice vicomtiere eſt la moyenne juſtice. *Voyez* les coutumes citées dans l'alinéa précédent.

Ces *vicomtiers* ſont ceux dont la connoiſſance appartient à la juſtice *vicomtiere*.

Chemins *vicomtiers* ſont les chemins non royaux qui ſont ſeulement d'un bourg à un autre, ou d'un village. Ils ont été ainſi appellés, parce qu'ils tendent *de vico ad vicum*. *Voyez* au mot CHEMIN.

Voyez auſſi ci-devant les mots VICOMTE & VICOMTÉ.

VICOVARO, (*Géog. mod.*) bourg d'Italie dans la Sabine, à trois milles au nord du Teverone, & à neuf au nord oriental de Tivoli.

Sabellicus (Marc-Antoine Coccius) naquit dans ce bourg l'an 1436, & lui donna le premier nom de *Vicus Varronis*, pour le rendre plus célebre, au lieu qu'il s'appelloit auparavant *Vicus Valerius*. Sabellicus a fait pluſieurs ouvrages qui ont été recueillis en 1560 à Bâle, en 4 vol. in fol. Il mourut en 1506 à 70 ans d'une maladie honteuſe, comme Jove l'a dit en proſe, & Latomus en vers dans l'épitaphe qu'il lui a faite.

In venere incertâ tamen hic contabuit, atque
Maluit italicus gallica fata pati.

Il témoigna en mourant que comme auteur il avoit la même tendreſſe que les peres qui ſentent plus d'amitié pour les plus infirmes de leurs enfans, que pour les mieux conſtitués; car il recommanda l'impreſſion d'un manuſcrit qui n'étoit pas capable de lui faire honneur, & que Egnatius, ſon collegue, mit au jour à Strasbourg en 1508, ſous le titre de *Marci Antonii Coccii ſabellici exemplorum libri decem, ordine, elegantiâ, & utilitate præſtantiſſimi*; cependant malgré ce titre faſtueux, jamais livre ne mérita mieux que celui-ci, qu'on lui appliquât cette penſée de Pline: *inſcriptiones propter quas vadimonium deſeri poſſit. At cum intraveris, dii, deæque, quàm nihil in medio invenies!*

Ses autres ouvrages ſont 1°. *Rapſodiæ hiſtoriarum enneades*; eſpece d'hiſtoire univerſelle qui ne vaut pas grand choſe. Paul Jove dit que c'eſt un ouvrage où les matieres ſont ſi preſſées, qu'elles n'y paroiſſent que comme des points. 2°. *Rerum venetarum hiſtoriæ*, livre plein de flatteries & de menſonge. 3°. *De vetuſtate Aquileiæ libri ſex*, &c. On peut voir ſon article dans les *mém. des homm. illuſt.* du Pere Niceron, *tom. XII. p. 144, & ſuiv.* (*D. J.*)

VICTIMAIRE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) c'étoit chez les anciens un miniſtre ou ſerviteur des prêtres, un bas officier des ſacrifices dont la fonction d'amener & de délier les victimes, de préparer l'eau, le couteau, les gâteaux & toutes les autres choſes néceſſaires pour les ſacrifices.

C'étoit auſſi à eux qu'il appartenoit de terraſſer, d'aſſommer ou d'égorger les victimes; pour cet effet ils ſe plaçoient auprès de l'autel, nuds juſqu'à la ceinture, & n'ayant ſur la tête qu'une couronne de laurier. Ils tenoient une hache ſur l'épaule ou un couteau à la main, & demandoient au ſacrificateur s'il étoit tems de frapper la victime, en diſant, *agone?* frapperai-je. C'eſt de là qu'on les a appellés *agones, cultellarii* ou *cultrarii*. Quand le prêtre leur avoit donné le ſignal, ils tuoient la victime, ou en l'aſſommant avec le dos de leur hache, ou en lui plongeant le couteau dans la gorge; enſuite ils la dépouilloient, & après l'avoir lavée & parſemée de fleurs, ils la mettoient ſur l'autel: ils avoient pour eux la portion miſe en réſerve pour les dieux, dont ils faiſoient leur profit, l'expoſant publiquement en vente à quiconque vouloit l'acheter. Ce ſont ces viandes offertes aux idoles dont il eſt parlé dans les épîtres de S. Paul ſous le nom d'*Idolothyta*, & qu'il étoit défendu aux chrétiens de manger. *Voyez* SACRIFICES.

VICTIME HUMAINE, (*Hiſt. des ſuperſtit. relig.*)

Sæpiùs olim
Religio peperit ſceleroſa, atque impia facta.
Lucret. *l. I. v. 83.*

» Depuis long-tems la religion ſuperſtitieuſe a » produit des actions impies & déteſtables ». La principale eſt certainement les ſacrifices humains faits aux dieux pour leur plaire, ou pour les appaiſer. L'hiſtoire nous offre tant de faits contraires à la nature, qu'on ſeroit tenté de les nier s'ils n'étoient prouvés par des autorités inconteſtables: la raiſon s'en étonne: l'humanité en frémit: mais comme après un mûr examen la critique n'oppoſe rien aux témoins qui les atteſtent, on eſt réduit à convenir en gémiſſant qu'il n'y a point d'action atroce que l'homme ne puiſſe commettre quand le cruel fanatiſme arme ſa main.

C'eſt lui qui dans Raba, ſur les bords de l'Arnon
Guidoit les deſcendans du malheureux Ammon,
Quand à Moloc leur dieu, des meres gémiſſantes,
Offroient de leurs enfans les entrailles fumantes.
Il dicta de Jephté le ſerment inhumain:
Dans le cœur de ſa fille il conduiſit ſa main.
C'eſt lui qui de Calcas ouvrant la bouche impie,
Demanda par ſa voix la mort d'Iphigénie.
France, dans tes forêts il habita long-tems;
A l'affreux Teutâtes il offrit ton encens!
Tu n'as pas oublié ces ſacrés homicides,
Qu'à tes indignes dieux préſentoient des druides.
Dans Madrid, dans Lisbonne, il allume ces feux;
Ces buchers ſolemnels, où des Juifs malheureux
Sont tous les ans en pompe envoyés par des prêtres,
Pour n'avoir point quitté la foi de leurs ancêtres.
Henriade, *chant 1.*

Cette

Cette peinture poétique eſt tirée des annales de l'hiſtoire qui nous apprennent que les autels des dieux furent autrefois ſouillés preſque en tous lieux par le ſang innocent des hommes. La certitude de cet uſage eſt trop bien établie pour qu'on puiſſe en douter. En matieres de faits, les raiſonnemens ne peuvent rien contre les autorités : les différentes ſciences ont chacune leur façon de procéder à la recherche des vérités qui ſont de leur reſſort, & l'hiſtoire, comme les autres, a ſes démonſtrations. Les témoignages unanimes d'auteurs graves, contemporains, deſintéreſſés, dont on ne peut conteſter ni la lumiere ni la bonne foi, conſtituent la certitude hiſtorique ; & ce ſeroit une injuſtice d'exiger d'elles des preuves d'une eſpece différente. Les auteurs dont les témoignages concourent à prouver cette immolation des *victimes humaines*, ſe préſentent en foule. Ce ſont Manethon, Sanchoniaton, Hérodote, Pauſanias, Joſephe, Philon, Diodore de Sicile, Denys d'Halicarnaſſe, Strabon, Cicéron, Céſar, Tacite, Macrobe, Pline, Tite-Live, enfin la plûpart des poëtes grecs & latins.

De toutes ces dépoſitions jointes enſemble, il réſulte que les Phéniciens, les Egyptiens, les Arabes, les Chananéens, les habitans de Tyr & de Carthage, les Perſes, les Athéniens, les Lacédémoniens, les Ioniens, tous les Grecs du continent & des iſles ; les Romains, les Scythes, les Albanois, les Germains, les anciens Bretons, les Eſpagnols, les Gaulois ; & pour paſſer dans le nouveau monde, les habitans du Méxique ont été également plongés dans cette affreuſe ſuperſtition : on peut en dire ce que Pline diſoit autrefois de la magie, qu'elle avoit parcouru toute la terre, & que ſes habitans, tous inconnus qu'ils étoient les uns aux autres, & ſi différens d'ailleurs d'idées & de ſentimens, ſe réunirent dans cette pratique malheureuſe ; tant il eſt vrai qu'il n'y a preſque point eu de peuples dans le monde dont la religion n'ait été inhumaine & ſanglante !

Comment a-t-elle pu devenir meurtriere ? Rien n'étoit plus louable & plus naturel que les premiers ſacrifices des payens ; ils n'offroient à leurs dieux que du laurier ou de l'herbe verte ; leurs libations conſiſtoient dans de l'eau tirée d'une claire fontaine, & qu'on portoit dans des vaſes d'argille. Dans la ſuite on employa pour les offrandes de la farine & des gâteaux qu'on paîtriſſoit avec un peu de ſel, & qu'on cuiſoit ſous la cendre. Inſenſiblement on joignit à ces offrandes quelques fruits de la terre, le miel, l'huile & le vin ; l'encens même n'étoit point encore venu des bords de l'Euphrate, ni le coſtus de l'extrémité de l'Inde, pour être brûlés ſur les autels ; mais quand l'uſage des ſacrifices ſanglans eut ſuccédé, l'effuſion du ſang des animaux occaſionna l'immolation des *victimes humaines*.

On ne ſait pas qui le premier oſa conſeiller cette barbarie ; que ce ſoit Saturne, comme on le trouve dans le fragment de Sanchoniaton ; que ce ſoit Lycaon, comme Pauſanias ſemble l'inſinuer, ou quelqu'autre enfin qu'on voudra, il eſt toujours ſûr que cette horrible idée fit fortune. *Tantus fuit pertubatæ mentis, & ſedibus ſuis pulſæ furor, ut ſic dii placarentur, quemadmodum ne homines quidem ſæviunt*, dit à merveille S. Auguſtin, *de civit. Dei.* l. VI. c. x. Telle étoit l'extravagance de ces inſenſés, qu'ils penſoient appaiſer par des actes de cruauté, que les hommes même ne ſauroient faire dans leurs plus grands emportemens.

L'immolation des *victimes humaines* que quelques oracles vinrent à preſcrire, faiſoit déjà partie des abominations que Moïſe reproche aux Amorrhéens. On lit auſſi dans le Lévitique, *c. xx.* que les Moabites ſacrifioient leurs enfans à leur dieu Moloch.

On ne peut douter que cette coutume ſanguinaire ne fût établie chez les Tyriens & les Phéniciens. Les Juifs eux-mêmes l'avoient empruntée de leurs voiſins : c'eſt un reproche que leur font les prophetes ; & les livres hiſtoriques de l'ancien Teſtament fourniſſent plus d'un fait de ce genre. C'eſt de la Phenicie que cet uſage paſſa dans la Grece, & de la Grece les Pélages la porterent en Italie.

On pratiquoit à Rome ces affreux ſacrifices dans des occaſions extraordinaires, comme il paroît par le témoignage de Pline, *l. XXVIII. c. ij.* Entre pluſieurs exemples que l'hiſtoire romaine en fournit, un des plus frappans arriva dans le cours de la ſeconde guerre punique. Rome conſternée par la défaite de Cannes, regarda ce revers comme un ſigne manifeſte de la colere des dieux, & ne crut pouvoir les appaiſer que par un ſacrifice humain. Après avoir conſulté les livres ſacrés, dit Tite-Live, *l. XXII. c. lvij.* on immola les *victimes* preſcrites en pareil cas. Un gaulois & une gauloiſe, un grec & une greque furent enterrés vifs dans une des places publiques deſtinée depuis long-tems à ce genre de ſacrifices ſi contraires à la religion de Numa. Voici l'explication de ce fait ſingulier.

Les décemvirs ayant vu dans les livres ſibyllins que les Gaulois & les Grecs s'empareroient de la ville, *urbem occupaturos*, on imagina que pour détourner l'effet de cette prédiction, il falloit enterrer vifs dans la place publique un homme & une femme de chacune de ces deux nations, & leur faire prendre ainſi poſſeſſion de la ville. Toute puérile qu'étoit cette interprétation, un très-grand nombre d'exemples nous montre que les principes de l'art divinatoire admettoient ces ſortes d'accommodemens avec la deſtinée.

Tite-Live nomme ce barbare ſacrifice *ſacrum minimè romanum* ; cependant il ſe répéta ſouvent dans la ſuite. Pline, *l. XXX. c. j.* aſſure que l'uſage d'immoler des *victimes humaines* au nom du public, ſubſiſta juſqu'à l'an 95 de Jeſus-Chriſt, dans lequel il fut aboli par un ſénatus-conſulte de l'an 657 de Rome ; mais on a des preuves qu'il continua dans les ſacrifices particuliers de quelques divinités, comme, par exemple, de Bellone. Les édits renouvellés en différens tems par les empereurs, ne purent mettre un frein à cette fureur ſuperſtitieuſe ; & à l'égard de cette eſpece de ſacrifice humain preſcrit en conſéquence des vers ſibyllins, Pline avoue qu'il ſubſiſtoit toujours, & aſſure qu'on en avoit vu de ſon tems des exemples, *etiam noſtra ætas vidit.*

Les ſacrifices humains furent moins communs chez les Grecs ; cependant on en trouve l'uſage établi dans quelques cantons ; & le ſacrifice d'Iphigénie prouve qu'ils furent pratiqués dans les tems héroïques, où l'on ſe perſuada que la fille d'Agamemnon déchargeroit par ſa mort, l'armée des Grecs des fautes qu'ils avoient commiſes.

Et caſta inceſtè, nubendi tempore in ipſo,
Hoſtia concideret mactatu mœſta parentis.
Lucret. *l. I. v. 99, 100.*

« Cette chaſte princeſſe tremblante au pié des autels » y fut cruellement immolée dans la fleur de ſon âge » par l'ordre de ſon propre pere ».

Les habitans de Pella ſacrifioient alors un homme à Pélée ; & ceux de Ténuſe, ſi l'on en croit Pauſanias, offroient tous les ans en ſacrifice une fille vierge au génie d'un des compagnons d'Ulyſſe qu'ils avoient lapidé.

On peut aſſurer, ſur la parole de Théophraſte, que les Arcadiens immoloient de ſon tems des *victimes humaines*, dans les fêtes nommées *lycæa*. Les *victimes* étoient preſque toujours des enfans. Parmi les inſcriptions rapportées de Grece par M. l'abbé Fourmont, eſt le deſſein d'un bas-relief trouvé en Arca-

die, & qui a un rapport évident à ces ſacrifices.

Carthage, colonie phénicienne, avoit adopté l'uſage de ſacrifier des *victimes humaines*, & elle ne le conſerva que trop long-tems. Platon, Sophocle & Diodore de Sicile le déclarent en termes formels. N'auroit-il pas mieux valu pour les Carthaginois, dit Plutarque, *de ſuperſtitione*, avoir Critias ou Diagoras pour légiſlateurs, que de faire à Saturne les ſacrifices de leurs propres enfans, par leſquels ils prétendent l'honorer? La ſuperſtition, continue-t-il, armoit le pere contre ſon fils, & lui mettoit en main le couteau dont il devoit l'égorger. Ceux qui étoient ſans enfans, achetoient d'une mere pauvre la *victime* du ſacrifice; la mere de l'enfant qu'on immoloit, devoit ſoutenir la vue d'un ſi affreux ſpectacle ſans verſer de larmes; ſi la douleur lui en arrachoit, elle perdoit le prix dont on étoit convenu, & l'enfant n'en étoit pas plus épargné. Pendant ce tems tout rétentiſſoit du bruit des inſtrumens & des tambours; ils craignoient que les lamentations de ces fêtes ne fuſſent entendues.

Gélon, roi de Syracuſe, après la défaite des Carthaginois en Sicile, ne leur accorda la paix qu'à condition qu'ils renonceroient à ces ſacrifices odieux de leurs enfans. *Voyez* le recueil de M. Barbeyrac, *art.* 112. C'eſt-là ſans doute le plus beau traité de paix dont l'hiſtoire ait parlé. Choſe admirable! dit M. de Monteſquieu. Après avoir défait trois cens mille carthaginois, il exigeoit une condition qui n'étoit utile qu'à eux, ou plutôt il ſtipuloit pour le genre humain.

Remarquons cependant que cet article du traité ne pouvoit regarder que les carthaginois établis dans l'île, & maîtres de la partie occidentale du pays; car les ſacrifices humains ſubſiſtoient toujours à Carthage. Comme ils faiſoient partie de la religion phénicienne, les lois romaines qui les proſcrivirent longtems après, ne purent les abolir entierement. En vain Tibere fit périr dans les ſupplices les miniſtres inhumains de ces barbares cérémonies, Saturne continua d'avoir des adorateurs en Afrique; & tant qu'il en eut, le ſang des hommes coula ſecrettement ſur ſes autels.

Enfin les témoignages poſitifs de Céſar, de Pline, de Tacite & de pluſieurs autres écrivains exacts ne permettent pas de douter que les Germains & les Gaulois n'aient immolé des *victimes humaines*, non-ſeulement dans des ſacrifices publics, mais encore dans ceux qui s'offroient pour la guériſon des particuliers. C'eſt inutilement que nous voudrions laver nos ancêtres d'un crime, dont trop de monumens s'accordent à les charger. La néceſſité de ces ſacrifices étoit un des dogmes établis par les Druides, fondés ſur ce principe, qu'on ne pouvoit ſatisfaire les dieux que par un échange, & que la vie d'un homme étoit le ſeul prix capable de racheter celle d'un autre. Dans les ſacrifices publics, au défaut des malfaiteurs, on immoloit des innocens; dans les ſacrifices particuliers on égorgeoit ſouvent des hommes qui s'étoient dévoués volontairement à ce genre de mort.

Il eſt vrai que les payens ouvrirent enfin les yeux ſur l'inhumanité des pareils ſacrifices. Un oracle, dit Plutarque, ayant ordonné aux Lacédémoniens d'immoler une vierge, & le ſort étant tombé ſur une jeune fille nommée *Hélene*, un aigle enleva le couteau ſacré, & le poſa ſur la tête d'une géniſſe qui fut ſacrifiée à ſa place.

Le même Plutarque rapporte que Pélopidas, chef des Thébains, ayant été averti en ſonge, la veille d'une bataille contre les Spartiates, d'immoler une vierge blonde aux manes des filles de Scedaſus, qui avoient été violées & maſſacrées dans ce même lieu; ce commandement lui parut cruel & barbare; la plûpart des officiers de l'armée en jugerent de même, & ſoutinrent qu'une pareille oblation ne pouvoit être agréable au pere des dieux & des hommes, & que s'il y avoit des intelligences qui priſſent plaiſir à l'effuſion du ſang humain, c'étoient des eſprits malins qui ne méritoient aucun égard. Une jeune cavale rouſſe s'étant alors offerte à eux, le devin Théocrite décida que c'étoit-là l'hoſtie que les dieux demandoient. Elle fut immolée, & le ſacrifice fut ſuivi d'une victoire complette.

En Egypte, Amaſis ordonna qu'au lieu d'hommes on offrît ſeulement des figures humaines. Dans l'île de Chypre Diphilus ſubſtitua des ſacrifices de bœufs aux ſacrifices d'hommes.

Hercule étant en Italie, & entendant parler de l'oracle d'Apollon, qui diſoit:

Καὶ κεφαλὰς αἰδὴ, καὶ τῷ πατρὶ πεμπάτε φῶτα.

fit entendre au peuple & aux prêtres, que les termes équivoques de l'oracle ne devoient pas les abuſer, que κεφαλὰς déſignoient des têtes de cire connues depuis ſous le nom d'*oſcilla*, & φῶτα des flambeaux, qui devinrent enſuite un des principaux ornemens de la fête des ſaturnales.

Au reſte, cette coutume de l'immolation des *victimes humaines*, qui ſubſiſta ſi long-tems, ne doit pas plus nous étonner de la part des anciens payens, que de la part des peuples d'Amérique, où les Eſpagnols la trouverent établie. Dans cette partie de la Floride voiſine de la Virginie, les habitans de cette contrée offroient au Soleil des enfans en ſacrifice.

Quelques peuples du Mexique ayant été battus par Fernand Cortès, lui envoyerent des députés avec trois ſortes de préſens, pour obtenir la paix. Seigneur, lui dirent ces trois députés, voilà cinq eſclaves que nous t'offrons; ſi tu es un dieu qui te nourriſſes de chair & de ſang, ſacrifie-les; ſi tu es un dieu débonnaire, voilà de l'encens & des plumes; ſi tu es un homme, prens ces oiſeaux & ces fruits.

Les voyageurs nous aſſurent que les ſacrifices humains ſubſiſtent encore en quelques endroits de l'Aſie. Il y a des inſulaires dans la mer orientale, dit le p. du Halde, qui vont tous les ans pendant la ſeptieme lune, noyer une jeune vierge en l'honneur de leur principale idole.

L'Europe ne connoit aujourd'hui d'autres ſacrifices humains que ceux que l'inquiſition ordonne de tems en tems, & qui font frémir la nature; mais il faut ſe flatter que ſi quelque jour l'Angleterre ſe trouve en guerre avec l'Eſpagne, ſon amour du bien public lui dictera d'imiter Gélon, & de ſtipuler pour premiere condition du traité de paix, « que les *auto-» da-fé* ſeront abolis dans toutes les poſſeſſions eſ-» pagnoles du vieux & du nouveau monde ». Il ſera plus facile encore au roi de la grande Bretagne d'inſérer la même clauſe dans le premier traité d'alliance & de commerce qu'il pourra renouveller avec ſa majeſté portugaiſe. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VICTIME, (*Antiq. rom.*) en latin *victima*, parce que *vincta percuſſa cadebat*, ou parce que *vincta ad aras ducebatur.*

La *victime* étoit la principale partie des ſacrifices payens; voici quelques légers détails ſur ce ſujet.

Lorſque toutes les cérémonies du ſacrifice étoient faites, on amenoit la *victime* ſans être liée, parce qu'il falloit que l'on crût qu'elle alloit librement & ſans contrainte à la mort. Le ſacrificateur commençoit à faire l'épreuve de la *victime*, en lui verſant de l'eau luſtrale ſur la tête, & en lui frottant le front avec du vin, ſelon la remarque de Virgile.

Frontique injungit vina ſacerdos.

On égorgeoit enſuite l'animal; on en examinoit toutes les parties; on les couvroit d'un gâteau fait avec de la farine ou du ſel: ce que Servius a expri-

mé ſur le vj. livre de l'Enéide par ces mots : *mactatus eſt taurus vino, molâque ſalſâ.*

Après avoir allumé le feu qui devoit conſumer la *victime*, on la jettoit dans ce feu ſur un autel. Tandis qu'elle ſe conſumoit, le pontife & les prêtres faiſoient pluſieurs offuſions de vin autour de l'autel, avec des encenſemens & autres cérémonies.

On n'immoloit pas indifféremment toutes ſortes de *victimes ;* il y en avoit d'affectées pour certaines divinités. Aux unes on ſacrifioit un taureau, aux autres une chevre, *&c.* Les *victimes* des dieux infernaux étoient noires, ſelon le témoignage de Virgile, dans le troiſieme livre de ſon Enéide.

Quatuor hic primum nigrantes terga juvencos
Conſtituit.

On immoloit aux dieux les mâles, & aux déeſſes les femelles. L'âge des *victimes* s'obſervoit exactement ; car c'étoit une choſe eſſentielle pour rendre le ſacrifice agréable.

Entre les *victimes*, les unes étoient ſacrifiées, pour tâcher d'avoir par leurs entrailles la connoiſſance de l'avenir ; les autres pour expier quelque crime par l'effuſion de leur ſang, ou pour détourner quelque grand mal dont on étoit menacé. Elles étoient auſſi diſtinguées par des noms particuliers.

Victimæ præcidaneæ, étoient celles qu'on immoloit par avance ; ainſi dans Feſtus *præcidanea porca*, une truie immolée avant la récolte.

Bidentes, les uns veulent que l'on nomma ainſi toutes ſortes de bêtes à laine ; les autres, les jeunes brebis.

Injuges, les bêtes qui n'avoient pas été miſes ſous le joug, comme dit Virgile, *l. IV.* de ſes georgiques.

Et intactâ totidem cervice juvencos.

Eximiæ, les *victimes* que l'on ſéparoit du troupeau, pour être plus dignes d'être immolées, *à grege exeratæ*. Le même Virgile dit, *Georg. l. IV.*

Quatuor eximios præſtanti corpore tauros.

Succidaneæ ; ce ſont les *victimes* qu'on immoloit dans un ſecond ſacrifice, pour réparer les fautes que l'on avoit faites dans un précédent.

Ambarvales ; victimes qu'on ſacrifioit dans les proceſſions qui ſe faiſoient autour des champs.

Prodiguæ, celles qui, ſelon Feſtus, étoient entierement conſumées.

Piaculares, celles qu'on immoloit pour expier quelque grand crime.

Harnigæ ; on appelloit ainſi, ſelon Feſtus, les *victimes* dont les entrailles étoient adhérentes.

Medialis victima, étoit une brebis noire que l'on immoloit l'après-diner.

Probata ; on examinoit, comme on l'a dit, la *victime* avant que de l'immoler ; & quand elle étoit reçue, on la nommoit *probata hoſtia ;* on la conduiſoit enſuite à l'autel : ce que l'on appelloit *ducere hoſtiam*. Ovide, *éleg. 13, v. 13* :

Ducuntur niveæ, populo plaudente, juvencæ.

On lui mettoit au cou un écriteau, où étoit le nom de la divinité à laquelle on l'alloit immoler ; & l'on remarquoit attentivement ſi elle réſiſtoit, ou ſi elle marchoit ſans peine ; car l'on croyoit que les dieux rejettoient les *victimes* forcées.

On penſoit encore que ſi la *victime* s'échappoit des mains des ſacrificateurs, & s'enfuyoit, c'étoit un mauvais augure qui préſageoit quelque malheur. Valere Maxime, *l. VIII. c. vj.* obſerve que les dieux avoient averti Pompée par la fuite des *victimes*, de ne ſe point commettre avec Céſar. On obſervoit enfin ſi la *victime* pouſſoit des cris & des mugiſſemens extraordinaires, avant que de recevoir le premier coup de la main du ſacrificateur. (*D. J.*)

VICTIME ARTIFICIELLE, (*Littérat.*) c'étoit une *victime* factice, faite de pâte cuite, imitant la figure d'un animal, & qu'on offroit aux dieux, quand on n'avoit point de *victimes* naturelles, ou qu'on ne pouvoit leur en offrir d'autres. C'eſt ainſi que, ſelon Porphyre, Pythagore offrit un bœuf de pâte en ſacrifice : Athénée rapporte de même, qu'Empédocle diſciple de Pythagore, ayant été couronné aux jeux olympiques, diſtribua à ceux qui étoient préſens, un bœuf fait de myrrhe, d'encens, & de toutes ſortes d'aromates. Pythagore avoit tiré cette coutume d'Egypte, où elle étoit fort ancienne, & où elle ſe pratiquoit encore du tems d'Hérodote. (*D. J.*)

VICTOIRE, ſ. f. (*Art milit.*) c'eſt l'événement heureux d'un combat, où le gain d'une bataille ; c'eſt l'action la plus brillante d'un général, lorſqu'elle eſt le fruit de ſes diſpoſitions & de ſes manœuvres, & qu'il peut dire comme Epaminondas, *j'ai vaincu les ennemis. Voyez* TACTIQUE.

Ce qui fait le prix & la gloire d'une *victoire*, ce ſont les obſtacles qu'il a fallu ſurmonter pour l'obtenir. *Ce ne ſont pas toujours*, dit M. Defolard, *les victoires du plus grand éclat, qui produiſent les grandes gloires, & qui illuſtrent le plus la réputation des grands capitaines, mais la maniere de vaincre*, c'eſt-à-dire, l'art avec lequel on a fait combattre les troupes, le nombre, & la valeur de celles de l'ennemi, & les talens du général que l'on a vaincu. Lorſque la *victoire* n'eſt dûe qu'à la ſupériorité du nombre des troupes, à leur bravoure, & au peu d'art & d'intelligence du général oppoſé, elle ne peut produire qu'une gloire médiocre ; *à vaincre ſans péril, on triomphe ſans gloire.* Il faut donc que la *victoire*, pour illuſtrer véritablement le général, ſoit attribuée à ſes bonnes diſpoſitions, à la ſcience de ſes manœuvres, à la maniere dont il a ſu employer ſes troupes, & que d'ailleurs il ait eu en tête un général habile, à-peu-près égal en force. Comme ces circonſtances concourent rarement enſemble, il s'enſuit que toutes les *victoires* ne ſont pas également glorieuſes. Auſſi n'eſt-ce point le gain d'une ſeule bataille qui fait la réputation des généraux ; mais la continuité des ſuccès heureux ; parce qu'on ſuppoſe qu'ils ſont le fruit des talens & de la ſcience militaire. Il y a eu des généraux, tels que le fameux amiral de Coligny & le prince d'Orange, Guillaume III. roi d'Angleterre, qui, ſans avoir gagné de batailles, n'en ont pas moins été regardés comme de grands capitaines, & qui l'étoient effectivement. Ils commandoient, au-moins le premier, des troupes dont ils n'étoient point abſolument les maîtres ; ils avoient différens intérêts à concilier, différens chefs avec leſquels il falloit ſe concerter ; ce qui eſt ſuſceptible de bien des inconvéniens dans le commandement des armées ; mais la maniere dont ils ſe tiroient de leurs défaites, mettoit leurs talens militaires dans le plus grand jour ; de-là cette réputation juſtement acquiſe & méritée de grands capitaines.

Nous avons obſervé, *article* BATAILLE, que M. le maréchal de Puyſegur penſoit que les batailles étoient aſſez ſouvent la reſſource des généraux peu intelligens, qui ſe ſentant incapables de ſuivre un projet de guerre ſans combattre, riſquoient cet événement au haſard de ce qui pouvoit en arriver. Des généraux de cette eſpece peuvent gagner des batailles, ſans que leur gloire en ſoit plus grande.

Le gain d'une bataille ou la *victoire* étant toujours incertaine, & la perte des hommes toujours très-conſidérable, la prudence & l'humanité ne permettent de ſe livrer à ces ſortes d'actions que dans le cas de néceſſité abſolue, & lorſqu'il eſt impoſſible de faire autrement ſans s'expoſer à quelque inconvénient fâcheux. Lorſqu'on le peut, on n'eſt point ex-

cusable de hasarder la vie de tant de braves soldats, dont la perte est irréparable.

Cependant la plûpart des généraux d'armées, dit M. de Folard, n'y font pas assez d'attention. « Il sem-
» ble qu'ils comptent pour rien la vie de leurs sol-
» dats & de leurs officiers : qu'ils soient assommés
» par milliers, n'importe ; ils se consolent de leur
» perte s'ils peuvent réussir dans leurs entreprises
» exécutées sans conduite ou sans nécessité. Auguste
» ne put se consoler de la défaite de ses légions tail-
» lées en pieces en Allemagne. Il sentit si vivement
» cette perte, qu'il s'écrioit à tout moment, *Varrus,*
» *rens-moi mes légions*, & Varrus avoit péri avec
» elles ; tant il reconnoissoit qu'il n'est pas au pou-
» voir des plus grands princes de rétablir une infan-
» terie d'élite qu'on vient de perdre ; on ne la re-
» couvre pas avec de l'argent.

» Il y a un art de ménager la vie des troupes, mais
» il s'est perdu avec M. de Turenne. Il y en a un
» autre de les rendre invincibles, de former de bons
» officiers, & des hommes capables d'être à la tête
» des armées par l'excellence de la discipline mili-
» taire : seroit-il enterré avec les Romains ? Ne se-
» roit-il pas plus aisé de le ressusciter, que de trou-
» ver des gens assez dociles pour approuver ce qui
» n'est pas sorti de leur tête ?

» Le général Banier, qui étoit sans contredit un
» des plus grands guerriers de son siecle, ne pensoit
» jamais à aucun dessein tant soit peu considérable,
» qu'il ne songeât en même tems à ménager la vie
» des soldats. Il détestoit les voies meurtrieres, &
» blâmoit hautement les généraux qui sacrifioient
» tout à leur réputation. Il se vantoit de n'avoir ja-
» mais hasardé ni formé aucune entreprise, sans une
» raison évidente. Encore que César dans la guerre
» d'Afranius, fût assuré de la *victoire*, il ne voulut
» jamais hasarder une bataille contre lui, pour épar-
» gner la vie de ses troupes, que lorsqu'il s'apperçut
» que l'armée ennemie tiroit à sa ruine, lui ayant
» non-seulement coupé les vivres, mais encore l'eau ;
» il la réduisit enfin par une sage circonspection, à
» mettre les armes bas ». *Comment. sur Polybe, tome IV. page 411.*

Ce qui peut, suivant M. le maréchal de Puysegur, contribuer à la *victoire*, c'est l'avantage de la situation des lieux pour attaquer & pour se défendre ; la supériorité du nombre ; la force dans l'ordre de bataille ; le secret de faire combattre à-la-fois un plus grand nombre de troupes que l'ennemi ne peut le faire ; le plus de courage dans les troupes, & le plus d'art pour combattre. *Quand ces différentes parties se trouvent réunies, on peut*, dit cet illustre maréchal, *être assuré de la victoire :* mais elles se trouvent souvent partagées ; d'ailleurs il est peu de généraux qui ne fassent des fautes plus ou moins importantes, qui donnent beaucoup d'avantage à l'ennemi qui sait en profiter, & qui décident quelquefois de la *victoire.* En effet, selon M. de Turenne, *il arrive souvent à la guerre aux capitaines les plus expérimentés, des accidens sur lesquels on auroit raison de discourir beaucoup, si l'expérience ne faisoit pas voir que les plus habiles sont ceux qui font le moins de fautes ;* fautes que, comme il l'observe, il est plus aisé de remarquer que de prévenir. César lui-même n'en est pas toujours exempt ; c'est ce que M. le maréchal de Puysegur entreprend de démontrer dans son livre de l'art de la guerre, *tome II. chap. xj. art. 4.*

Il n'est pas rare de voir des *victoires* équivoques, ou que les deux parties s'attribuent également ; mais le tems & les suites font bien-tôt découvrir quel est le parti qui est véritablement victorieux. Chez les Grecs le succès des batailles n'étoit pas également incertain. L'armée qui redemandoit ses morts s'avouoit vaincue ; alors l'autre avoit le droit d'élever un trophée pour servir de monument de sa *victoire.*

Lorsque la *victoire* est acquise, il y a un art de savoir en profiter, & d'en tirer tous les avantages qui peuvent en résulter. Peu de généraux savent cet art ou veulent en profiter. Tout le monde sait ce que Maherbal dit à Annibal, voyant que ce grand homme ne marchoit point à Rome après la bataille de Cannes. *Vincere scis, Annibal, sed* victoriâ *uti nescis.* On a fait le même reproche à Gustave Adolphe, après le gain de la bataille de Léipzic, de n'avoir pas marché à Vienne dans l'étonnement où cette bataille avoit jetté la cour impériale.

Il est certain que pour peu qu'on donne de loisir à l'ennemi vaincu ; il peut, avec des soins & de la diligence, réparer ses pertes, faire revenir le courage à ses soldats, à ses alliés, & trouver le moyen de reparoître pour arrêter ou suspendre les progrès du victorieux. Mais il est vraisemblable que dans le moment de satisfaction que produit une *victoire*, on s'en trouve pour ainsi dire enivré ; que comme on n'a pû compter absolument sur cet événement, les mesures qu'il faut prendre pour en tirer tout le fruit possible, ne se présentent pas d'abord à l'esprit. D'ailleurs, on ignore souvent la grandeur & l'importance de la *victoire*, la perte qu'elle a causée à l'ennemi, & quel est le découragement & la dispersion de son armée. On vient d'acquérir une très-grande gloire ; on craint de la compromettre par de nouvelles entreprises dont le succès ne paroît pas assuré. Telles sont peut-être, les différentes considérations qui empêchent quelquefois de tirer des *victoires*, tous les avantages qui devroient en résulter. Lorsqu'on est bien informé de tout ce qui concerne l'ennemi & qu'on veut agir contre lui, on trouve qu'il n'est plus tems. Les esprits sont revenus de leur premiere frayeur, l'ennemi a reçu de nouveaux secours ; ses soldats dispersés sont rassemblés sous leurs drapeaux. Alors, s'il n'est point assez fort pour tenter de nouveau l'événement d'un combat, au-moins peut-il le soutenir dans un bon poste, ou sous la protection du canon de l'une de ses places. Par-là, on se trouve arrêté & gêné dans toutes les opérations qu'on voudroit faire, & il arrive que la *victoire* ne produit guere d'autre avantage que le gain du champ de bataille, & la gloire, si l'on veut, d'avoir battu l'ennemi. On n'éprouve point cet inconvénient lorsqu'on poursuit, comme le dit M. le maréchal de Saxe, l'armée ennemie à toute outrance, & qu'on s'en défait pour une bonne fois ; *mais bien des généraux*, dit-il, *ne se soucient pas de finir la guerre si-tôt.*

Immédiatement après la bataille, ou dès que la *victoire* est assurée, le général fait partir un officier de marque avec une lettre pour apprendre au souverain l'heureux succès du combat, & l'instruire fort en gros, des principales circonstances de l'action. Vingt ou trente heures après, on fait partir un second officier avec une relation plus détaillée, où l'on marque la perte qu'on a faite & celle de l'ennemi.

La politique ne permet pas toujours d'employer l'exacte vérité à cet égard dans les relations que l'on rend publiques. Il est assez ordinaire d'y diminuer sa perte & d'augmenter celle de l'ennemi ; mais comme chaque parti publie des relations du même combat, il est aisé, en les comparant les unes avec les autres, de juger à-peu-près de la vérité.

Nous observerons à cette occasion, qu'une relation bien faite, bien claire & bien précise, fait juger avantageusement des talens du général. Si elle est mal dirigée & mal conçûe, on a de la peine à croire qu'il ait eu des idées bien nettes de sa besogne. Cette sorte de travail, au reste, ne doit être fait que par lui seul. Ce ne doit point être l'ouvrage d'un secrétaire, mais de celui qui a été l'ame de toute l'action. On a vû des relations, qui bien enten-

dues, imputoient elles-mêmes des fautes d'inadvertance à ceux qui les avoient fait dreſſer. Avec un peu d'habitude de penſer & d'écrire, on n'agraveroit pas au-moins ſes fautes, en les avouant ſans s'en appercevoir. Qu'il nous ſoit permis de citer ici une relation qui nous a paru répondre à la beauté de l'action; c'eſt celle de la bataille de Berghen.

Il eſt du devoir du victorieux après la bataille, de retirer les bleſſés du champ de bataille, de les faire conduire dans les hôpitaux, & de veiller à ce qu'ils ſoient bien traités. On doit avoir également ſoin de ſes ſoldats & de ceux de l'ennemi; c'eſt un devoir que preſcrit l'humanité, & qu'on n'a pas beſoin de recommander aux généraux françois. On fait auſſi enterrer les morts le lendemain de la bataille, afin qu'ils n'infectent point l'air par leur corruption.

Pendant que les gens commandés pour cette opération y procédent, on ſuit l'ennemi, & on le fait harceler autant qu'on le peut par différens détachemens de l'armée qui le pourſuivent, juſqu'à ce qu'il ait pris quelque poſition où il ſoit dangereux de le forcer.

Ce qui doit caractériſer une *victoire* complette & en être la ſuite, c'eſt l'attaque des places de l'ennemi. Le gain de pluſieurs *victoires*, dit M. le chevalier de Folard, ne ſert de rien, s'il n'eſt ſuivi de la priſe des fortereſſes ennemies. Ce n'eſt que par-là qu'on peut compter ſur un établiſſement ſolide dans le pays ennemi, ſans quoi une ſeule défaite peut faire perdre les avantages de pluſieurs *victoires*.

Quel que ſoit le brillant d'une *victoire*, on ne doit pas s'en laiſſer éblouir, & ſe livrer à ce qu'elle a de flateur, ſans ſonger aux ſuites d'une défaite.

Polybe fait ſur ce ſujet les réfléxions ſuivantes, par leſquelles nous terminerons cet article.

« La plûpart des généraux & des rois, dit cet auteur célebre, lorſqu'il s'agit de donner une bataille générale, n'aiment à ſe repréſenter que la gloire & l'utilité qu'ils tireront de la *victoire*; ils ne penſent qu'à la maniere dont ils en uſeront avec chacun, en cas que les choſes réuſſiſſent, ſelon leurs ſouhaits: jamais ils ne ſe mettent devant les yeux les ſuites malheureuſes d'une défaite; jamais ils ne s'occupent de la conduite qu'ils devront garder dans les revers de fortune; & cela parce que l'un ſe préſente de ſoi-même à l'eſprit, & que l'autre demande beaucoup de prévoyance. Cependant cette négligence à faire des réfléxions ſur les malheurs qui peuvent arriver, a ſouvent été cauſe que des chefs, malgré le courage & la valeur des ſoldats, ont été honteuſement vaincus, ont perdu la gloire qu'ils avoient acquiſe par d'autres exploits, & ont paſſé le reſte de leurs jours dans la honte & dans l'ignominie. Il eſt aiſé de ſe convaincre, qu'il y a un grand nombre de généraux qui ſont tombés dans cette faute, & que c'eſt aux ſoins de l'éviter, que l'on reconnoît ſur-tout combien un homme eſt différent d'un autre. Le tems paſſé nous en fournit une infinité d'exemples. *Hiſt. de* Polybe, *liv. XI. ch. j. Voyez* BATAILLE, GUERRE & RETRAITE. (Q)

VICTOIRE ACTIAQUE, (*Hiſt. rom.*) *actiaca victoria*; victoire qu'Auguſte, ou pour mieux dire ſon général, remporta ſur Marc-Antoine auprès du cap de la ville d'Actium. Ce prince pour rendre recommandable à la poſtérité la mémoire de cet événement, fit bâtir la ville de Nicopolis. Il agrandit le vieux temple d'Apollon, où il conſacra les roſtres des navires ennemis; enfin il y augmenta la magnificence des jeux ſolemnels nommés *actiaques*, qui ſe donnoient de cinq ans en cinq ans à la maniere des jeux olympiques.

VICTOIRE, *jeux de la*, (*Antiq. greq. & rom.*) on appelloit *jeux de la victoire*, les jeux publics célébrés aux réjouiſſances faites à l'occaſion d'une *victoire*. Les auteurs grecs les nomment ἐπινικιοι ἀγωνες, les *jeux de la victoire*, ou ἐπινικιος ἑορτη, *fête de la victoire*, & les inſcriptions latines *ludos victoriæ*. Les Romains à l'imitation des Grecs, célebrerent les fêtes & les *jeux de la victoire*, qui ſe faiſoient d'abord après les jeux capitolins, Auguſte après la bataille d'Actium, Septime Severe après la défaite de Peſcenius Niger. La ville de Tarſe fit frapper à cette occaſion des médaillons ſur leſquels on voit les ſymboles des jeux publics, & l'inſcription greque qui ſignifioit *jeux de la victoire*, célébrés en l'honneur de Septime Severe, ſur le modele des jeux olympiques de la Grece.

L'an 166, Lucius Vérus revint à Rome de ſon expédition contre les Parthes, le ſénat lui décerna, & à Marc-Aurele, les honneurs du triomphe; les deux empereurs firent leur entrée triomphante dans Rome, vers le commencement du mois d'Août de la même année; la cérémonie fut ſuivie de jeux & de ſpectacles magnifiques, du nombre deſquels furent les *jeux de la victoire* ἐπινικια, mentionnés ſur le marbre de Cyzique. On éleva dans Rome pluſieurs monumens, en mémoire des victoires des armées romaines ſur les Parthes. Les médailles nous en ont conſervé la plûpart des deſſeins, je n'en rappelle qu'un ſeul gravé au revers d'un beau médaillon de bronze, de Lucius Verus; ce prince y eſt repréſenté offrant la *victoire* à Jupiter Capitolin, & couronné par la ville de Rome. La célebration des jeux fut de la derniere magnificence; un pancratiaſte Corus y combattit, & y gagna un prix en or. La ville de Theſſalonique fit graver ſur ſes monnoies les ſymboles des *jeux de la victoire*, qui furent célébrés en réjouiſſance des *victoires* que Gordien Pie remporta ſur les Perſes. Nous avons un marbre de Cyzique qui nous apprend qu'on célébra à Rome des *jeux de la victoire*, ſous le regne de Marc-Aurele. (*D. J.*)

VICTOIRE, (*Mythol. & Littérat.*) les Grecs perſonifierent la *Victoire*, & en firent une divinité qu'ils nommerent Νικη; Varron la donne pour fille du Ciel & de la Terre; mais Héſiode avoit eu une idée plus ingénieuſe, en la faiſant fille du Styx & de Pallante. Tous les peuples lui conſacrerent des temples, des ſtatues & des autels.

Les Athéniens érigerent dans leur capitale un temple à la *Victoire*, & y placerent ſa ſtatue ſans aîles, afin qu'elle ne pût s'envoler hors de leurs murs; ainſi que les Lacédémoniens avoient peint Mars enchaîné, afin, dit Pauſanias, qu'il demeurât toujours avec eux. A ce même propos, on lit dans l'Anthologie, deux vers qui ſont écrits ſur une ſtatue de la *Victoire*, dont les aîles furent brûlées par un coup de foudre. Voici le ſens de ces vers. « Rome, reine du monde, ta gloire ne ſauroit périr, puiſque la *Victoire* n'ayant plus d'aîles, ne peut plus te quitter.

Les Romains lui bâtirent le premier temple durant la guerre des Samnites, ſous le conſulat de L. Poſthumius, & de M. Attilius Régulus. Ils lui dédierent encore, ſelon Tite-Live, un temple de Jupiter très-bon, après la déroute de Cannes, pour ſe la rendre propice; enfin dans le ſuccès de leurs armes contre les Carthaginois & les autres peuples, ils multiplierent dans Rome, & dans toute l'Italie le nombre des autels à ſa gloire. Sylla victorieux, établit des jeux publics en l'honneur de cette divinité.

On la repréſentoit ordinairement comme une jeune déeſſe avec des aîles, tenant d'une main une couronne de laurier, & de l'autre une palme; quelquefois elle eſt montée ſur un globe, pour apprendre qu'elle domine ſur toute la terre. Domitien la fit repréſenter avec une corne d'abondance. Les Egyptiens la figuroient ſous l'emblème d'un aigle, oiſeau toujours victorieux dans les combats qu'il livre aux autres oiſeaux.

Nous avons encore un assez grand nombre de statues de la *Victoire*, dans les divers cabinets d'antiquités ; ce sont en petit des copies, dont les originaux embellissoient les temples & les places de Rome. On en trouvera quelques représentations dans M. de la Chausse, le P. Montfaucon, & autres antiquaires. On n'offroit en sacrifice à cette divinité, que les fruits de la terre, c'est qu'elle les consomme. Une *Victoire* posée sur une proue de navire, désigne une *victoire* navale. Ce sont de nos jours celles qui sont les plus glorieuses & les plus utiles. C'est à l'Angleterre qu'appartiennent ces sortes de triomphes. (*D. J.*)

VICTOIRE, (*Iconol.*) on la représente communément assise sur un trophée d'armes, ayant des aîles, & tenant une couronne de laurier d'une main, & de l'autre une branche de palmier. *Voyez* VICTOIRE, *Mythol.*

VICTOIRE, (*Art numism.*) la figure de la *Victoire*, est un des types les plus fréquens sur les médailles de tous les empereurs. Elle y est représentée en cent manieres différentes ; on y voit souvent avec elle le bouclier, tantôt suspendu à une colonne, tantôt entre les mains de la déesse, & les mots abrégés S. P. Q. R. quelquefois en légende sur le contour de la médaille, quelquefois gravés sur le bouclier même. Nous avons entre les consécrations d'Auguste, une médaille, où, d'un côté, est la tête d'Auguste, avec la légende *divus Augustus pater* ; au revers, la *Victoire*, sans autre légende que S. C. Dans une autre médaille de cet empereur, on voit la *Victoire* gravée sur le revers, ayant le pié sur un globe, les aîles étendues comme pour voler, portant de sa main droite une couronne de laurier, & de sa gauche l'étendart du prince. Dans une troisieme médaille du même empereur, on voit la *Victoire* assise sur les dépouilles des ennemis, ayant un trophée planté devant elle, & portant un bouclier, avec ces mots *victoria Augusti*. Sur le revers d'une médaille d'argent de L. Hostilius, la *Victoire* se trouve dépeinte portant d'une main le caducée, qui est la verge de paix de Mercure, & de l'autre un trophée des dépouilles des ennemis. Voilà la vraie *Victoire*, digne d'éloges. (*D. J.*)

VICTOIRE *de S. Michel sur le diable*, (*Peinture.*) fameux tableau de Raphaël. Dans les conférences de l'académie de peinture recueillies par Félibien, la premiere traite des perfections du dessein & de l'expression de cet admirable tableau. J'y renvoie les curieux. Ils y trouveront en même tems d'excellentes remarques, qui ne peuvent qu'être utiles aux gens de l'art, & très-agréables aux amateurs, surtout s'ils ont sous les yeux quelque estampe choisie du tableau. Mais pour doubler le plaisir, il faut y joindre la description sublime que Milton fait du combat & de la *victoire de S. Michel sur le diable*, dans son *paradis perdu*, *paradise lost. Book vj. v. 300*, *&c.*

For likest Gods they seem'd,
Stood they or mov'd, in stature, motion, arms,
Fit to decide the empire of great Heanv'n.
Now wav'd their fiery swords, and in the air
Made horrid circles; two broad suns their shields
Blaz'd opposite, while expectation stood
In horror: from each hand with speed retir'd,
Where erst was thickest fight, th'angelic throng;
And left large field, unsafe within the wind
Of such commotion: such as (to set forth
Great things by small) if natur's concord broke,
Among the constellations ware were sprung,
Two planest rushing from aspect malign
Of fiercest opposition, in mid-sky,
Should combat, and their jarring spheres confound.....

» Ils ressembloient à des dieux, soit qu'ils se tinssent de pié ferme, soit qu'ils allassent en avant ; » leur stature, leurs mouvemens, & leurs armes, » montroient qu'ils étoient propres à décider du » grand empire du ciel. On les voyoit tourner avec » une rapidité incroyable leurs épées flamboyantes, » qui traçoient par les airs d'horribles spheres de feu. » Leurs boucliers, tels que deux grands soleils, resplendissoient vis-à-vis l'un de l'autre. Ce grand » spectacle suspendit le mouvement des deux partis, » saisis d'horreur, *&c.*...

Je donne le reste à traduire aux plus habiles.

VICTOIRE, (*Sculpt. antiq.*) petite statue d'or, d'ivoire, & autres matieres, que les anciens mettoient ordinairement dans la main de leurs idoles. Il y en avoit entr'autres une fort belle que Verrès avoit détachée à Enna d'une grande statue de Cérès. Il en avoit ôté plusieurs autres d'un ancien temple de Junon bâti sur le promontoire de Malte. Denys l'ancien ne se faisoit point aussi de scrupule d'enlever de semblables petites *victoires* d'or que les dieux tenoient à la main, & qu'à l'entendre ils lui présentoient eux-mêmes. Je ne les prends pas, disoit-il, je les accepte. C'est être doublement coupable, de voler les dieux, & d'en rire. (*D. J.*)

VICTORIA, (*Géog. anc.*) 1°. ville de la Grande-Bretagne, que Ptolomée, *l. II. c. iij.* donne aux Danii ; c'est présentement Caer-Guich, selon Camden ; 2°. ville de la Mauritanie césarienne ; Marmol dit qu'on la nomme aujourd'hui *Agobel.*

VICTORIÆ - JULIOBRIGENSIUM PORTUS, (*Géog. anc.*) port de l'Espagne citérieure. Pline, *liv. III. ch. xx.* qui y met une ville de même nom, la donne aux Vardules. C'est aujourd'hui Sant-Andero, appellé par Mariana, *Sancti Emederrii portus.*

VICTORIAT, s. m. *terme d'antiquaire* ; le p. Hardouin nomme ainsi deux médailles consulaires d'argent, au revers d'une victoire assise, sous laquelle est le mot *victrix*. Elles sont gravées à l'année 1681 du journal des savans. (*D. J.*)

VICTORIEUX, adj. (*Gramm.*) qui a remporté la victoire. On dit, un prince *victorieux*, une armée *victorieuse*. Jesus-Christ est demeuré *victorieux* du vieux serpent, du péché, de la mort & de l'enfer ; un raisonnement *victorieux*, une piece *victorieuse*, une grace *victorieuse*.

VICTUAILLES, s. f. (*Gramm.*) terme de commerce de mer, qui signifie les *vivres* ou *provisions de bouche* qu'on embarque dans un vaisseau. *Diction. de commerce.*

VICTUAILLEUR, s. m. *terme de Commerce de mer*, celui qui fournit les victuailles ou vivres d'un vaisseau marchand. *Voyez* VICTUAILLES.

VICTUMVIÆ, (*Géog. anc.*) entrepôt ou lieu de marché en Italie, dans la Cispadane. Tite-Live, *l. XXI. c. lvij.* dit que les Romains avoient fortifié ce lieu durant la guerre qu'ils avoient eue avec les Gaulois, & les peuples des environs s'y étoient retirés comme dans un lieu de sûreté. Annibal ayant pris *Victumviæ*, pilla & ruina entierement ce lieu. (*D. J.*)

VICUS, (*Géog. anc.*) ce nom latin, qui signifie dans son origine une *rue*, un *quartier*, s'est donné dans la suite en géographie, avec des épithetes distinctives, à des villages, à des bourgs & à plusieurs lieux assez considérables, dont voici des exemples.

Vicus-Apollonos, lieu d'Egypte au-delà du Nil, entre Thèbes & Coptos, selon Antonin.

Vicus-Aquarius, lieu de l'Espagne tarragonoise, sur la route d'Asturica à Sarragoce.

Vicus-Augusti, nom de deux lieux de l'Afrique propre, l'un sur la route d'Hippone à Carthage, l'autre sur la route de Carthage à Sufetula.

Vicus-Cuminarius, lieu de l'Eſpagne tarragonoiſe, chez les Carpétains ; on croit que c'eſt aujourd'hui Santa-Crux de la Zarza.

Vicus-Julius, il y a deux lieux de ce nom, l'un dans la Gaule lyonnoiſe, que M. de Valois croit être la ville d'Aire ; l'autre dans la Gaule belgique, que Cluvier penſe être Germersheim.

Vicus-Novus, lieu d'Italie dans l'Umbrie, ſur la route de Rome à Adria.

Vicus-Valerius, lieu d'Italie dans le Latium ; Ortelius dit que c'eſt aujourd'hui Vicovaro.

Vicus-Varianus, lieu d'Italie, ſur la route d'Aquilée à Boulogne. Cluvier penſe que c'eſt aujourd'hui Vigo. (*D. J.*)

VIDAME, ſ. m. (*Gram. Hiſt. & Juriſprud.*) *vice dominus ſeu vice domnus*, eſt celui qui repréſente & tient la place de l'évêque ; il a été ainſi appellé, parce que l'évêque étoit appellé par excellence *dominus*, ou par contraction *domnus*, & qu'en viel françois *dame* ou *dom* ſignifioit auſſi *monſieur*.

La fonction des *vidames* étoit d'exercer la juſtice temporelle des évêques, de ſorte que les *vidames* étoient à leur égard à-peu-près ce que les vicomtes étoient à l'égard des comtes, avec cette différence néanmoins que ſous un même comte il y avoit pluſieurs vicomtes, & que ceux-ci n'avoient pas la plénitude de l'adminiſtration de la juſtice ; au-lieu que dans chaque évêché il n'y a qu'un ſeul *vidame*, lequel tient en fief la juſtice temporelle de l'évêque, & qu'il a la haute, moyenne & baſſe juſtice.

Mais comme les vicomtes de ſimples officiers qu'ils étoient ſe firent ſeigneurs, les *vidames* changerent auſſi leur office en fief relevant de leur évêque.

En effet on ne connoît point de *vidame* en France qui ne releve de quelque évêque, ou qui ne ſoit annexé & réuni au temporel d'un évêché, comme le *vidame* de Beauvais appelle préſentement le *vidame de Gerberoy*, qui a été réuni à l'évêché de Beauvais.

Il eſt même à remarquer que la plûpart des *vidames* ont pris leur nom des villes épiſcopales, quoique leurs ſeigneuries en ſoient ſouvent fort éloignées, tels que les *vidames* de Reims, d'Amiens, du Mans, de Chartres, & autres. *Voyez* Ducange au mot *advocati*, les *recherches* de Paſquier, Loyſeau *des ſeigneuries*, & *ci-après* VIDAMÉ. (*A*)

VIDAMÉ, (*Juriſp.*) en l'office de vidame, il s'entend auſſi du diſtrict ou territoire dans lequel il exerce ſa juriſdiction. *Voyez ci-devant* VIDAME. (*A*)

VIDE-COQ, *voyez* BECASSE.

VIDELLE, ſ. f. *terme de Pâtiſſier*, c'eſt un petit inſtrument de métal compoſé d'une petite roulette & d'un manche, dont les Pâtiſſiers ſe ſervent pour couper leur pâte en longs filets, pour couvrir ou ſervir d'ornemens à diverſes pieces de four. (*D. J.*)

VIDIMER, v. act. (*Gram. & Juriſprud.*) ancien terme de pratique que l'on diſoit pour collationner la copie d'un acte à ſon original. Ce terme vient de ces mots, *vidimus certas litteras*, que l'on mettoit ſur les copies collationnées. *Voyez ci-après* VIDIMUS. (*A*)

VIDIMUS, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) terme latin conſacré dans l'ancien uſage pour exprimer un tranſcrit ou copie de piece que l'on faiſoit pour ſuppléer l'original, en faiſant mention en tête de ce tranſcrit que l'on en avoit vu l'original, dont la teneur étoit telle que la copie qui étoit après tranſcrite.

On appelloit ces tranſcrits ou copies des *vidimus*, parce qu'ils commençoient par ces mots, *vidimus certas litteras quarum tenor ſequitur*.

Ces *vidimus* faiſoient la même foi lorſqu'ils étoient ſcellés, nous avons pluſieurs anciennes ordonnances qui le déclarent expreſſément.

L'uſage de cette locution *vidimus* n'eſt pas bien conſtant, ni bien uniforme avant le xiv. ſiecle.

Quelques-uns de ces *vidimus* étoient en françois, d'autres en latin ; la forme de ce dernier varioit au commencement, on mettoit quelquefois *inſpeximus*, ou bien *notum facimus nos vidiſſe litteras*, on ſe fixa enfin à cette forme ordinaire, *vidimus certas litteras*, &c.

On trouve dans le recueil des ordonnances de la troiſieme race, *tome I. p. 20.* un *vidimus* donné par Philippe le Long en 1320, ſur un autre *vidimus* de Philippe le Bel de l'an 1296, celui-ci commençoit par ces mots : *Philippus*, &c. *notum facimus nos vidiſſe, tenuiſſe & intellexiſſe quoddam inſtrumentum*, &c.

Le roi n'étoit pas le ſeul qui donnât de *vidimus* ; les princes & grands du royaume & les autres perſonnes publiques en donnoient pareillement chacun en ce qui les concernoit ; le prevôt de Paris mettoit ſon *vidimus* aux expéditions de lettres royaux qui étoient enregiſtrées au regiſtre des bannieres, & le *vidimus* avoit le même effet qu'aujourd'hui la collation des ſecrétaires du roi. On ne voit point que les actes de la juriſdiction fuſſent ſujets au *vidimus*. *Voyez* le *gloſſ.* de Ducange, le *recueil des ordonnances de la troiſieme race*, Imbert, Joly, & le *mot* COPIE COLLATIONNÉE. (*A*)

VIDIN, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la Bulgarie, ſur la droite du Danube, à 65 lieues au ſud-eſt de Belgrade, avec un archevêché du rit grec. Les Turcs ſont les maîtres de cette ville depuis 1689, qu'ils la reprirent ſur les Impériaux. *Long. 42. 4. latit. 44. 8.* (*D. J.*)

VIDOMNE, ſ. m. (*Hiſt. de Genève.*) titre & dignité que poſſédoit un ſeigneur dans la ville de Genève, ſes fonctions répondoient à celles des vidames de France. Les *vidomnes* de Genève avoient été inſtitués pour défendre les biens temporels, de l'égliſe & de l'évêque. Les comtes de Savoie, après avoir tenté ſans ſuccès toutes ſortes de moyens pour ſe rendre ſouverains du Genevois, prirent le parti d'acheter le *vidomnat* de la république. Amédée V. en traita avec Guillaume de Conflans qui en étoit évêque, & il fit exercer cette juriſdiction par un lieutenant qui ſe nommoit *vidomne*. Enfin les Genevois, tyranniſés par les ducs de Savoie & par leur propre évêque Pierre de la Beaune, formerent des conſeils dans leur ville à l'imitation des cantons de Berne & de Fribourg, avec leſquels ils avoient fait alliance le 7 Novembre 1529. L'un de ces conſeils, qui étoit celui des deux-cens, réſolut d'établir à perpétuité une nouvelle cour de juſtice ; il la compoſa d'un lieutenant & de quatre aſſeſſeurs, qu'on a depuis nommés *auditeurs*, pour que ce tribunal tînt lieu de celui de *vidomne*, dont le nom & l'office ſeroit aboli pour toujours. Ce projet a été ſi bien exécuté, que depuis ce tems-là on n'a plus entendu parler de *vidomne* à Genève. (*D. J.*)

VIDOTARA, (*Géog. anc.*) golfe de la grande Bretagne. Ptolomée, *lib. II. cap. iij.* le marque ſur la côte ſeptentrionale, entre *Rherigonius Sinus* & *Clota Æſtuarium*.

Ce golfe, nommé *Riacius lacus* par Buchanan, n'eſt pas, comme Ptolomée dit, ſur la côte ſeptentrionale, mais ſur la côte occidentale de l'Ecoſſe, dans la province de Carrik. Du tems de Ptolomée, la poſition de la partie ſeptentrionale de la grande Bretagne, appellée depuis l'*Ecoſſe*, n'étoit pas connue : on croyoit qu'elle s'étendoit de l'oueſt à l'eſt, au-lieu qu'elle s'étend du midi au nord.

L'auteur des *délices de la grande Bretagne*, *p. 1185.* obſerve que Ptolomée parlant des deux golfes qui font la preſqu'île de Mull, appellée l'un *Rherigonius Sinus* & l'autre *Vidotara*, marquant par le premier de ces noms le golfe de Glen-Luce, & par le ſecond celui de Rian ; mais Buchanan & quelques autres après lui ont prétendu que ces noms étoient renver-

ſés, & que *Rherigonius ſinus* devoit ſignifier le *golfe* ou le *lac de Rian.* (*D. J.*)

VIDOURLE, LA, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Vidurlus*, petite riviere de France au Languedoc. Elle naît dans le diocèſe d'Alais, & ſe perd dans l'étang de Thau, à trois lieues de Montpellier. (*D. J.*)

VIDRUS, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Germanie, dans Ptolomée. Spener obſerve que la branche occidentale de l'Elms s'appelloit anciennement *Vider* ou *Wider.* (*D. J.*)

VIDUA, (*Géogr. anc.*) fleuve de l'Hibernie. Ptolomée, *l. II. c. ij.* place l'embouchure de ce fleuve ſur la côte ſeptentrionale, entre le promontoire *Venienium* & l'embouchure du fleuve *Argita.* Le nom moderne de ce fleuve eſt *Crodagh*, ſelon Camden. (*D. J.*)

VIDUCASSIUM CIVITAS, (*Géogr. anc.*) ancienne ville des Gaules, & la capitale des peuples Vadiocaſſes ou Badiocaſſes. La plûpart des commentateurs ne ſachant ce qu'étoit devenue cette ville, ont penſé que les *Viducaſſes* de Pline étoient les mêmes que les Vadiocaſſes ou Badiocaſſes que cet auteur nomme immédiatement après, & qui ſont ceux de Bayeux, peu éloignés de-là ; mais la découverte que l'on fit en 1704 du véritable endroit où cette ancienne ville étoit ſituée, doit faire changer de langage.

Il y a à deux lieues de Caën en baſſe Normandie un village qu'on appelle *Vieux*, où l'on trouve depuis long-temps une ſi grande quantité de reſtes d'antiquité, que le ſavant M. Huet, ancien évêque d'Avranches, auteur des origines de Caën, n'a pas douté que les Romains n'euſſent eu en ce lieu-là un camp conſidérable : il avoit même cru que le nom de *Vieux* pouvoit venir de *Vetera Caſtra*, comme celui de Coutances, ville peu éloignée, vient de *Conſtantia Caſtra*, qui s'eſt toujours conſervé dans les titres du pays.

Enfin en 1704, l'intendant de la province eut la curioſité d'examiner de près ces ruines, dont les plus apparentes étoient un aqueduc, un reſte de chauſſée, quelques débris de colonnes, des fragmens d'inſcriptions, *&c.* Il fit fouiller aux environs, & découvrit ainſi pluſieurs autres édifices dont les fondations étoient encore entieres. Entre ces édifices, le plus remarquable eſt un gymnaſe, avec des bains, dont la diſpoſition, l'étendue & toutes les dépendances ſont conformes aux regles de Vitruve.

Ces témoignages d'une ancienne ville ſe trouverent confirmés par les inſcriptions que l'on déterra parmi ſes ruines, & par celles qui avoient déja été découvertes aux environs. Elles ſont preſque toutes d'une eſpece de marbre rouge veiné, dont la carriere ſubſiſte encore à *Vieux*. Dans ces inſcriptions, & ſur-tout dans celle qui, ſuivant la traduction du pays, fut tranſportée de *Vieux* à Thorigny du tems de François I. par les ſoins de Joachim de Matignon, il eſt parlé de la ville des Viducaſſiens, *civitas Viducaſſium*, que l'on trouve auſſi nommée dans Ptolomée, & dont Pline fait mention dans le dénombrement des peuples de la ſeconde Lyonnoiſe, *Parrhiſii*, *Trecaſſes*, *Andegavi*, *Viducaſſes* ou *Vadiocaſſes*, ſuivant d'anciens manuſcrits.

La plus conſidérable de ces inſcriptions eſt certainement celle qu'on a tranſportée de *Vieux* au château de Thorigny. Elle ſe trouve dans les mélanges d'antiquités de M. Spon, à qui elle avoit été communiquée. C'eſt une baſe de marbre de cinq piés de haut ſur deux de large, dont les trois faces ſont écrites. La premiere qui manque dans M. Spon, apprend que cette baſe ſoutenoit la ſtatue d'un P. Sennius. Solemnis, originaire de la ville des *Viducaſſiens*, à qui les trois provinces des Gaules avoient d'un commun conſentement déféré cet honneur dans ſa ville, où l'on avoit aſſigné pour cela un certain eſpace ſous le conſulat d'Annius Pius & de Proculus, qui tombe à l'an de Rome 902, qui eſt celui où l'empereur Maximien fut tué à Aquilée.

Treſ. Prov. Gall.
Primo. V. Monum. In Sua Civitate
Poſuerunt Locum Ordo Civitatis
Vidue. Libenter Ded. P. XVIIII.
An. Pio Et Proculo Coſ.

En voici une qui eſt écrite ſur une baſe quarrée & taillée en forme d'autel.

Deo Marti
C. Victorius
Felix Pro Se Et
Junio Filio Suo
Et Maternæ Victoris Conjugis
Meæ V. S. L. M. Diale
Et Baſſo Coſ. Idibus
Martis.

On a remarqué que le mot *meæ* de cette inſcription a ſans doute été mis au-lieu de *ſuæ* pour éviter l'équivoque, & que *dialis* le premier des deux conſuls, nommé dans l'inſcription, ne ſe trouve point dans les faſtes qui nous reſtent, où l'on voit des conſuls du nom de *Baſſus* ſous Néron, ſous Sévere, ſous Valerien, ſous Gallien & ſous Conſtantin. Dialis fut apparemment un de ces conſuls ſubſtitués, *conſules ſuffecti*, qui ſont preſque toujours omis dans les faſtes.

On a trouvé dans les ruines de la ville des *Viducaſſiens* pluſieurs médailles antiques du haut & du bas empire, depuis les premiers Céſars juſqu'aux enfans du grand Conſtantin, d'où il eſt naturel de conclure que cette ville des *Viducaſſiens* n'a été entierement détruite ou abandonnée que dans le quatrieme ſiecle par quelque révolution, dont l'hiſtoire a négligé de nous inſtruire.

La plus rare de ces médailles eſt greque. Le jeune Diaduménien y eſt repréſenté avec cette inſcription, M. OΠEA. ΔIAΔOYMENIANOΣ. On voit au revers le philoſophe Héraclite avec cette légende, HPAKΛEITOΣ EΦEΣIΩN.

Toutes les médailles de Diaduménien ſont rares, mais les médailles greques de ce prince ſont encore plus rares que les latines, & le revers de celle-ci eſt unique. Il reſteroit à ſavoir ſi c'eſt par l'océan des bords duquel la ville des *Viducaſſiens* étoit ſi proche, ou ſi c'eſt à-travers l'eſpace immenſe des terres que les peuples de cette contrée entretenoient commerce avec les Grecs. Peut-être que la curioſité a ſuffi pour faire paſſer des monnoies de l'Aſie à une des extrémités de l'Europe, quand ces deux parties du monde étoient preſque ſoumiſes à la même domination.

Au reſte M. l'Abbé Belley croit que l'ancien nom de la ville des *Viducaſſes* étoit *Arigenus* dont parle Ptolomée, & que la table théodocienne appelle de même. La cité de Bayeux, *civitas Bajocaſſium*, contenoit dans le bas empire le territoire des peuples bajocaſſes & des peuples *viducaſſes*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VIDUITÉ, ſ. f. (*Gram. & Juriſpr.*) eſt l'état de veuvage, c'eſt-à-dire l'état d'une perſonne qui ayant été mariée, & ayant perdu ſon conjoint, n'a point encore paſſé à un autre mariage.

La condition de demeurer en *viduité* peut être impoſée à quelqu'un par celui qui fait une libéralité ; mais elle n'empêche pas abſolument celui à qui elle eſt impoſée de ſe remarier, il eſt ſeulement déchu en ce cas des avantages qui ne lui étoient faits que ſous la condition de demeurer en *viduité*.

Année de viduité ſe prend quelquefois pour l'an du deuil que les femmes ſont obligées de garder après la mort

mort de leurs maris, ſous peine d'être déchues des avantages qu'ils leur ont faits. *Voyez* DEUIL, NÔCES, SECONDES NÔCES, PEINE DE L'AN DU DEUIL.

On entend auſſi par *année* ou *droit de viduité*, en pays de droit écrit, un droit établi en faveur de la femme ſurvivante, qui conſiſte en une certaine ſomme d'argent qu'on lui adjuge, tant pour les intérêts de ſa dot mobiliaire que pour les alimens qui lui ſont dûs, aux dépens de la ſucceſſion de ſon mari, pendant l'année du deuil. *Voyez* le *traité des gains nuptiaux*, *chap. xij.*

Dans la coutume de Normandie, il y a une autre ſorte de droit de *viduité*, qui eſt particulier à cette province; il conſiſte en ce que, ſuivant l'*article 382.* de cette coutume, le mari ayant un enfant né vif de ſa femme, jouit par uſufruit, tant qu'il ſe tient en *viduité*, de tout le revenu qui appartenoit à ſa femme lors de ſon décès, encore que l'enfant ſoit mort avant la diſſolution du mariage; mais ſi le pere ſe remarie, il ne jouit plus que du tiers du revenu de ſa femme décedée. *Voy.* les commentateurs ſur cet *article.* (*A*)

VIE, ſ. f. (*Phyſiolog.*) c'eſt l'oppoſé de la mort, qui eſt la deſtruction abſolue des organes vitaux, ſans qu'ils puiſſent ſe rétablir, enſorte que la plus petite *vie* eſt celle dont on ne peut rien ôter, ſans que la mort arrive; on voit que dans cet état délicat, il eſt difficile de diſtinguer le vivant du mort; mais prenant ici le nom de *vie* dans le ſens commun, je la définis un mouvement continuel des ſolides & des fluides de tout corps animé.

De ce double mouvement continuel & réciproque, naît la nutrition, l'accroiſſement auquel ſuccede le décroiſſement & la mort. *Voyez* tous ces *mots*. C'eſt aſſez de dire ici que de ce mouvement réſulte la diſſipation des parties aqueuſes, mobiles, fluides, le reſte devient impropre à circuler, & fait corps avec le tuyau qu'il bouche. Ainſi l'épaiſſiſſement des humeurs, l'oſſification des vaiſſeaux, ſont les triſtes mais néceſſaires effets de la *vie*. La phyſiologie démontre comment la machine ſe détruit par nuances, ſans qu'il ſoit poſſible de l'empêcher par aucun remede, & l'auteur des caracteres en a fait un tableau d'après nature. Le voici:

Irene ſe tranſporte à grands frais en Epidaure, voit Eſculape dans ſon temple, & le conſulte ſur tous ſes maux. D'abord elle ſe plaint qu'elle eſt laſſe & recrue de fatigue; & le dieu prononce que cela lui arrive par la longueur du chemin qu'elle vient de faire: elle dit qu'elle eſt le ſoir ſans appetit; l'oracle lui ordonne de diner peu: elle ajoute qu'elle eſt ſujette à des inſomnies; & il lui preſcrit de n'être au lit que pendant la nuit: elle lui demande pourquoi elle devient peſante, & quel remede; l'oracle répond qu'elle doit ſe lever avant midi, & quelquefois ſe ſervir de ſes jambes pour marcher: elle lui déclare que le vin lui eſt nuiſible; l'oracle lui dit de boire de l'eau: qu'elle a des indigeſtions; & il ajoute qu'elle faſſe diette: ma vue s'affoiblit, dit Irene; prenez des lunettes, dit Eſculape: je m'affoiblis moi-même, continue-t-elle, je ne ſuis ni ſi forte ni ſi ſaine que j'ai été; c'eſt, dit le dieu, que vous vieilliſſez: mais quel moyen de guérir de cette langueur? le plus court, Irene, c'eſt de mourir, comme ont fait votre mere & votre ayeule.

Vous trouverez le commentaire de ce tableau au *mot* VIEILLESSE. (*D. J.*)

VIE, *durée de la vie*, (*Arithm. polit.*) M. Derham tire des différentes *durées de la vie*, au commencement du monde, après le déluge, & de notre tems, un argument en faveur de la Providence divine. D'abord après la création, où il n'y avoit au monde qu'un ſeul homme & qu'une ſeule femme, l'âge ordinaire fut de neuf cens ans & plus; immédiatement après le déluge, où il y avoit trois perſonnes pour renouveller le monde, il ne lui fut accordé qu'un âge moins long, & de ces trois patriarches il n'y a eu que Sem qui ſoit arrivé à cinq cens ans; dans le ſecond ſiecle du monde nous ne voyons perſonne qui ait atteint deux cens quarante ans; dans le troiſieme, preſque perſonne qui ſoit parvenu à deux cens ans; le monde, ou au moins une partie, étant alors ſi bien peuplée qu'on y avoit déja bâti des villes & formé des établiſſemens à d'aſſez grandes diſtances les uns des autres. Peu-à-peu, & à meſure que les peuples ſe ſont accrus en nombre, la durée de la *vie* a diminué juſqu'à devenir enfin de 70 ou 80 ans, & elle a reſté à ce degré depuis Moïſe.

L'auteur trouve que par ce moyen le monde n'a dû être jamais ni trop ni trop peu peuplé, mais qu'il doit être né à-peu-près autant de perſonnes qu'il en eſt mort.

La durée ordinaire de la *vie* de l'homme, a été la même dans tous les âges, depuis que le monde a achevé de ſe peupler; c'eſt une choſe que l'hiſtoire ſacrée & l'hiſtoire profane prouvent également. Pour n'en point rapporter d'autres preuves, Platon a vêcu quatre-vingt un ans, & on le regardoit comme un vieillard, & les exemples de longues *vies* que Pline produit comme très-extraordinaires, *l. VII. c. xlviij.* peuvent pour la plûpart ſe rencontrer dans les hiſtoires modernes, & en particulier dans l'hiſtoire naturelle du docteur Plott. Il parle entr'autres de douze vaſſaux d'un même ſeigneur, qui à eux douze faiſoient plus de mille ans, pour ne rien dire du vieux Partk qui a vêcu cent cinquante-deux ans neuf mois, ni de H. Jenkins, de Yorkshire, qui vêcut cent ſoixante neuf ans, ni de la comteſſe de Demonde, ou de M. Tekleſtone, tous deux Irlandois, & qui paſſerent l'un & l'autre cent quarante ans. *Chambers.*

Vers la fin du dernier ſiecle, M. Guillaume Petit, Anglois, avoit eſſayé d'établir l'ordre de la mortalité des hommes par le moyen des regiſtres mortuaires de Londres & de Dublin; mais comme ces deux villes ſont très-commerçantes, un grand nombre d'étrangers viennent s'y établir & y meurent; ce qui fait que les regiſtres mortuaires de ces villes ne peuvent ſervir à établir l'ordre de la mortalité générale du genre humain, parce qu'il faudroit, s'il étoit poſſible, un endroit d'où il ne ſortît perſonne, & où il n'entrât aucun étranger. Le docteur Haley avoit choiſi la ville de Breſlaw pour compoſer une table des probabilités de la *vie* humaine, par la raiſon qu'il ſort, ou du-moins qu'alors il ſortoit peu de monde de cette ville, & qu'il y venoit peu d'étrangers. Il avoit déduit pluſieurs uſages de cette table, entre autres la maniere de déterminer la valeur des rentes viageres ſimples. M. Simpſon a fait imprimer à Londres, en 1742. un ouvrage ſur la même matiere; mais il eſt parti d'après une table établie ſur l'ordre de la mortalité des habitans de Londres; ce qui fait qu'on doit peu compter ſur les conſéquences qu'il en tire, à cauſe des raiſons que nous avons indiquées tout-à-l'heure. M. Kerſeboom a travaillé ſur le même ſujet, & a fait plus de recherches qu'aucun autre; il a compoſé une table pour établir l'ordre de mortalité des provinces de Hollande & de Weſt-friſe, par des obſervations faites depuis près d'un ſiecle. *Voyez* MORTALITÉ.

Cependant ce que nous avons de plus achevé dans ce genre, c'eſt l'ouvrage de M. de Parcieux, de la ſociété royale de Montpellier, intitulé, *Eſſai ſur les probabilités de la durée de la vie humaine*, Paris 1745. *in 4°.* Ce dernier auteur a été beaucoup plus loin que tous les précédens, & il eſt en particulier le premier qui ait fait l'application de l'ordre de mortalité aux tontines ſimples, & à celles qui ſont compoſées. Il y a de grands avantages à déterminer exactement l'ordre de mortalité; lorſqu'un état ou des

particuliers veulent ſe charger de rentes viageres, il faut que le prêteur, comme l'emprunteur, ſachent ce qu'ils doivent donner équitablement aux rentiers de différens âges. La matiere n'eſt pas moins intéreſſante pour ceux qui achetent des maiſons ou d'autres biens à *vie*; & enfin pour ceux qui font quelques penſions, & qui veulent examiner quel fonds ils donnent. Parmi les diverſes manieres d'établir l'ordre de mortalité, M. de Parcieux a préféré de ſe ſervir des deux tontines qui ont été créées, l'une en Décembre 1689, & l'autre en Février 1696. Cette tontine avoit été diviſée en différentes claſſes, pour différens âges de cinq ans en cinq ans. Tous les enfans depuis un an juſqu'à cinq excluſivement, compoſoient la premiere claſſe; les enfans depuis cinq juſqu'à dix, la ſeconde claſſe; & ainſi de ſuite. M. de Parcieux en a formé une table, & dans une des colonnes, il a placé ceux qui ſont morts chaque année, & dans une autre il indique le nombre qui reſte de cette claſſe, à meſure que les ſurvivans acquerent un âge plus avancé; connoiſſant le nombre de morts qu'il y a eu dans le courant de chaque année, il eſt facile de marquer ceux qui vivent au commencement de l'année ſuivante. Après avoir ainſi diſpoſé dans les diverſes claſſes, & pour les différens âges, ceux qui mouroient & ceux qui vivoient, l'auteur a cherché les rapports moyens ſelon leſquels ſont morts tous les rentiers dans les différens âges, & dans toutes les différentes claſſes. Pour y parvenir il a fallu placer dans une colonne, tout ce qu'il y avoit eu de rentiers vivans du même âge, comme de vingt ans ou de vingt-cinq ans, *&c.* & dans une autre colonne ce qu'il y en reſtoit cinq ans après; & prenant la ſomme totale de part & d'autre, la comparaiſon indique ce qu'il a de perſonnes vivantes dans toutes les claſſes, cinq ans après & cinq ans auparavant; enfin repetant la même opération pour chaque luſtre, on parvient à l'ordre moyen de mortalité qu'on cherchoit. Il eſt vrai que cet ordre de mortalité établi pour les rentiers, ne doit pas être pris en rigueur pour celui de tout le monde indiſtinctement; mais outre qu'il ſera toujours appliquable à tous les rentiers, c'eſt qu'il faudra ſuivre le même principe, lorſqu'on voudra déterminer l'ordre de mortalité de tous les hommes.

Les rapports moyens de mortalité étant trouvés, & pour toutes les claſſes, M. de Parcieux a ſuppoſé un nombre de perſonnes, comme 1000, toutes ayant l'âge de trois ans, & il a cherché par le calcul, combien il en devoit reſter à l'âge de ſept ans, de douze, de dix-ſept, de vingt-deux, *&c.* de cinq en cinq ans; puis il en a formé une table. Les rapports qu'il indique ſont un peu plus grands que ceux des tables de Mrs. Halley & Kerſeboom; mais ſi l'on y fait attention, on s'appercevra qu'il en doit être ainſi, parce que l'ordre moyen qu'établit M. de Parcieux, eſt d'après les tontiniers, qui ſont pour la plûpart des gens que l'on a choiſis, & que M. de Parcieux a ſuppoſé que ces mille perſonnes étoient des enfans de trois ans, qui ont par conſéquent échappé à un grand nombre de dangers auquel la premiere enfance eſt ſujette. Au contraire, l'ordre moyen de mortalité, trouvé par ceux que nous venons d'indiquer, eſt pour tous les hommes pris indifféremment; il doit en mourir un plus grand nombre. Il réſulte encore de cette théorie quantité de conſéquences utiles & agréables, dans le détail deſquelles nous ne ſaurions entrer. Ceux qui n'ont pas l'ouvrage même de M. de Parcieux, pourront recourir à l'extrait qu'en donne le journal des ſavans, dans le mois de Février 1745. *art. 5.*

M. de Parcieux nous donne dans ſon ouvrage la table ſuivante, qui contient la comparaiſon de toutes celles qui ont été faites ſur la durée de la *vie* des hommes.

TABLE. Comparaisons des differentes tables qui ont été faites pour montrer l'ordre de mortalité du genre humain, ou les probabilités que les personnes de chaque âge ont de vivre juſqu'à un autre âge.

	Ordre établi par M. Smart, ſur les regiſtres mortuaires de Londres, & rectifié par M. Simpſon.				Ordre établi par M. Halley, ſur les regiſtres mortuaires de Breſlau.				Ordre établi par M. Kerſeboom ſur les rentiers viagers de quelques villes de la Hollande; & autres obſervations.				Ordre établi par l'auteur ſur les liſtes des tontines de 1689 & 1696.			
Ages.	Morts de chaque âge.	Perſonnes vivantes à chaque âge.	Vies moyennes. ans.	mois.	Morts de chaque âge.	Perſonnes vivantes à chaque âge.	Vies moyennes. ans.	mois.	Morts de chaque âge.	Perſonnes vivantes à chaque âge.	Vies moyennes. ans.	mois.	Morts de chaque âge.	Perſonnes vivantes à chaque âge.	Vies moyennes. ans.	mois.
0	410	1280	19	4					275	1400	34	6				
1	170	870	27	3	145	1000	33	6	50	1125	41	9				
2	6	700	32	9	47	855	38	0	45	1075	42	8				
3	35	635	35	0	38	798	39	9	37	1030	43	6	30	1000	47	8
4	20	600	36	0	28	760	40	9	29	993	44	2	22	970	48	1
5	16	580	36	3	22	732	41	3	17	964	44	5	18	948	48	3
6	13	564			18	710			17	947	44	3	15	930	48	2
7	10	551			12	692			17	930	44	0	13	915	48	0
8	9	541			10	680			9	913	43	9	12	902	47	8
9	8	532			9	670			9	904	43	3	10	890	47	4
10	7	524	34	11	8	661	40	5	9	895	42	8	8	880	46	10
11	7	517			7	653			8	886	42	2	6	872	46	3
12	6	510			6	646			8	878	41	7	6	866	45	8
13	6	504			6	640			7	870	40	11	6	860	44	11
14	6	498			6	634			7	863	40	3	6	824	44	2
15	6	492	32	1	6	628	37	6	7	856	39	7	6	848	43	6
16	6	486			6	622			7	849	38	11	7	842	42	10
17	5	480			6	616			7	842	38	3	7	835	42	2
18	6	474			6	610			7	835	37	7	7	828	41	6
19	6	468			6	604			9	826	36	11	7	821	40	10
20	7	462	28	11	6	598	34	2	9	817	36	3	8	814	40	3
21	7	455			6	592			8	808	35	7	8	806	39	7
22	7	448			6	586			8	800	35	0	8	798	39	0
23	7	441			6	580			9	792	34	5	8	790	38	5
24	8	434			6	574			11	783	33	10	8	782	37	9
25	8	426	26	2	7	567	30	11	12	772	33	3	8	774	37	2
26	8	418			7	560			13	760	32	8	8	766	36	7
27	8	410			7	553			12	747	32	1	8	758	35	11
28	8	402			7	546			12	735	31	6	8	750	35	4
29	9	394			8	539			12	723	31	0	8	742	34	8
30	9	385	23	9	8	531	27	11	12	711	30	6	8	734	34	1
31	9	376			8	523			12	699	30	1	8	726	33	5
32	9	367			8	515			12	687	29	8	8	718	32	10
33	9	358			8	507			10	675	29	3	8	710	32	2
34	9	349			9	499			10	665	28	10	8	702	31	6
35	9	340	21	6	9	490	25	0	10	655	28	4	8	694	30	11
36	9	331			9	481			10	645	27	10	8	686	30	3
37	9	322			9	472			10	635	27	3	7	678	29	7
38	9	313			9	463			10	625	26	8	7	671	28	11
39	10	304			9	454			10	615	26	1	7	664	28	2
40	10	294	19	5	9	445	22	4	9	605	25	6	7	657	27	6
41	10	284			9	436			9	596	24	10	7	650	26	9
42	10	274			10	427			9	587	24	2	7	643	26	1
43	9	264			10	417			9	578	23	6	7	636	25	4
44	9	255			10	407			9	569	22	11	7	629	24	7
45	9	246	17	10	10	397	19	8	10	560	22	4	7	622	23	11
46	9	237			10	387			10	550	21	9	8	615	23	2
47	8	228			10	377			10	540	21	2	8	607	22	5
48	8	220			10	367			12	530	20	7	9	599	21	9
49	8	212			11	357			11	518	20	0	9	590	21	1
50	8	204	15	10	11	346	17	3	12	507	19	5	10	581	20	5

	Ordre établi par M. Smart, sur les regiſtres mortuaires de Londres, & rectifié par M. Simpſon.				Ordre établi par M. Halley, ſur les regiſtres mortuaires de Breſlau.				Ordre établi par M. Kerſeboom, ſur les rentiers viagers de quelques villes de la Hollande, & autres obſervations.				Ordre établi par l'auteur ſur les liſtes des tontines de 1689 & 1696.			
Ages.	Morts de chaque âge.	Perſonnes vivantes à chaque âge.	Vies moyennes. ans.	mois.	Morts de chaque âge.	Perſonnes vivantes à chaque âge.	Vies moyennes. ans.	mois.	Morts de chaque âge.	Perſonnes vivantes à chaque âge.	Vies moyennes. ans.	mois.	Morts de chaque âge.	Perſonnes vivantes à chaque âge.	Vies moyennes. ans.	mois.
51	8	196			11	335			13	495	18	10	11	571	19	9
52	8	188			11	324			12	482	18	4	11	560	19	1
53	8	180			11	313			12	470	17	10	11	549	18	6
54	7	172			10	302			12	458	17	3	12	538	17	10
55	7	165	14	0	10	292	14	10	12	446	16	9	12	526	17	3
56	7	168			10	282			13	434	16	2	12	514	16	8
57	7	151			10	272			13	421	15	8	13	502	16	0
58	7	144			10	262			13	408	15	2	13	489	15	5
59	7	137			10	252			13	395	14	7	13	476	14	10
60	7	130	12	2	10	242	12	5	13	382	14	1	13	463	14	3
61	6	123			10	232			13	369	13	7	13	450	13	8
62	6	117			10	222			13	356	13	1	14	437	13	0
63	6	111			10	212			14	343	12	7	14	423	12	5
64	6	105			10	202			14	329	12	1	14	409	11	10
65	6	99	10	2	10	192	9	11	14	315	11	7	15	395	11	3
66	6	93			10	182			14	301	11	1	16	380	10	8
67	6	87			10	172			14	287	10	7	17	364	10	1
68	6	81			10	162			14	273	10	1	18	347	9	7
69	6	75			10	152			14	259	9	7	19	329	9	1
70	5	69	8	6	11	142	7	7	14	245	9	2	19	310	8	8
71	5	64			11	131			14	231	8	8	20	291	8	2
72	5	59			11	120			14	217	8	2	20	271	7	9
73	5	54			11	109			14	203	7	9	20	251	7	4
74	4	49			10	98			14	189	7	3	20	231	6	11
75	4	45	6	9	10	88	5	7	15	175	6	10	19	211	6	6
76	3	41			10	78			15	160	6	5	19	192	6	1
77	3	38			10	68			15	145	6	0	19	173	5	9
78	3	35			9	58			15	130	5	8	18	154	5	4
79	3	32			8	49			15	115	5	4	18	136	5	0
80		29	4	8	7	41	4	6	13	100	5	0	17	118	4	0
81					6	34			12	87	4	9	16	101	4	5
82					5	28			11	75	4	5	14	85	4	1
83					3	23			9	64	4	1	12	71	3	10
84						20	3	6	10	55	3	8	11	59	3	6
85									9	45	3	4	10	48	3	2
86									8	36	3	1	9	38	2	11
87									7	28	2	10	7	29	2	8
88									6	21	2	7	6	22	2	4
89									5	15	2	5	5	16	2	0
90									3	10	2	2	4	11	1	9
91									2	7	2	0	3	7	1	6
92									2	5	1	9	2	4	1	3
93									1	3	1	6	1	2	1	0
94									1	2	1	0	1	1	0	6
95									1	1	0	6		0	0	0
96										0						
97																
98																
99																
100																

Explication de cette table. Les nombres 1, 2, 3, 4, *&c.* juſqu'à 100, qu'on trouve dans la premiere colonne de la table, marquent les âges pour toutes les autres colonnes de la table.

La largeur de chacune des grandes colonnes qui ont pour titre *ordre établi*, *&c.* eſt diviſée en trois autres petites colonnes. Les nombres de la premiere de ces trois colonnes, montrent l'ordre moyen de mortalité du nombre de perſonnes qu'on voit au haut de chaque colonne du milieu, ſelon les différentes obſervations que chaque auteur a eues; les autres nombres de chaque colonne du milieu, montrent la quantité de perſonnes qui reſtent à chaque âge; ainſi, ſelon M. Halley, qui eſt l'auteur du ſecond ordre de 1000 perſonnes, qu'il ſuppoſe dans l'âge courant d'une année, il en doit communément mourir 145 pendant la premiere année, 57 pendant la ſeconde année, 38 pendant la troiſieme année, &

ainſi de ſuite, comme on le voit dans la colonne des morts de chaque âge. Par-là, des 1000 perſonnes qu'il ſuppoſe à l'âge d'un an, il n'en doit communément reſter que 855 à l'âge de deux ans, que 798 à l'âge de trois ans, que 732 à l'âge de cinq ans, & ſeulement la moitié ou environ à l'âge de 34 ans. M. Kerſeboom, auteur du troiſieme ordre, prétend que de 14000 enfans naiſſans, il n'y en a que 11025 qui arrivent à l'âge d'un an complet, 1075 à l'âge de deux ans, 964 à l'âge de cinq ans, *&c.*

Et ſelon l'ordre moyen établi d'après les liſtes des tontines, de 1000 rentiers qui ont l'âge de trois ans, il en meurt 30 pendant la premiere année, 22 pendant la ſeconde, & ainſi du reſte, comme le montre la colonne des morts de chaque âge de cet ordre; par-là il n'en reſte que 948 à l'âge de cinq ans, que 880 à l'âge de dix ans, que 734 à l'âge de trente ans, *&c.* d'où l'on tire les probabilités qu'il y a qu'un rentier d'un âge déterminé ne mourra pas dans un tems donné.

Selon M. de Parcieux, l'ordre de mortalité de M. de Kerſeboom peut ſervir de regle pour la mortalité du monde indiſtinctement, & le ſien pour la mortalité des rentiers à *vie*.

M. de Parcieux ayant fait un recueil de plus de 3700 enfans nés à Paris, a trouvé que leur vie moyenne n'eſt que de 21 ans & 4 mois, en y comprenant les fauſſes couches, & de 23 ans & 6 mois, ſi on ne les compte pas; c'eſt vraiſſemblablement de toute la France l'endroit où la *vie* moyenne eſt la plus courte.

J'ai remarqué, dit M. de Parcieux, & on pourra le remarquer comme moi lorſqu'on voudra y faire attention, qu'à Paris les enfans des gens riches ou aiſés, y meurent moins en général que ceux du bas peuple. Les premiers prennent des nourrices dans Paris ou dans les villages voiſins, & ſont tous les jours à portée de voir leurs enfans, & les ſoins que la nourrice en prend; au lieu que le bas peuple qui n'a pas le moyen de payer cher, ne peut prendre que des nourrices éloignées, les peres & meres ne voient leurs enfans que quand on les rapporte; & en général il en meurt un peu plus de la moitié entre les mains des nourrices, ce qui vient en grande partie du manque de ſoins de la part de ces femmes.

M. de Parcieux a auſſi donné les tables de la *durée de la vie* des religieux, & ces tables font connoître que les religieux vivent un peu plus à préſent qu'ils ne vivoient autrefois; que les religieux de Ste Geneviève vivent un peu moins en général que les bénédictins; & que les religieuſes vivent plus que les religieux; ce qui paroît confirmer ce que dit M. Kerſeboom, qu'un nombre quelconque de femmes vivent plus entr'elles qu'un pareil nombre d'hommes, ſelon le rapport de 18 à 17.

Tout le monde croit, continue M. de Parcieux, que l'âge de 40 à 50 ans eſt un tems critique pour les femmes: je ne ſai s'il l'eſt plus pour elles que pour les hommes, ou plus pour les femmes du monde que pour les religieuſes; mais quant à ces dernieres, on ne s'en apperçoit point par leur ordre de mortalité comparé aux autres.

On remarquera encore en comparant les ordres de mortalité des religieux à celui des rentiers, & à celui de M. Kerſeboom, que c'eſt un faux préjugé de croire que les religieux & religieuſes vivent plus que les gens du monde.

Il y a de vieux religieux à la vérité, mais bien moins qu'on ne croit; c'eſt un fait qu'on ne ſauroit conteſter, ſans nier l'exactitude de leurs nécrologes.

L'ouvrage de M. de Parcieux étoit déjà ſous la preſſe & bien avancé, lorſque M. le curé de S. Sulpice de Paris a fait imprimer l'état des baptêmes & morts de ſa paroiſſe pour les 30 dernieres années.

« On voit par cet état que dans l'eſpace de 30 ans, » il eſt mort dans la paroiſſe de S. Sulpice dix-ſept » filles, femmes mariées ou veuves, à l'âge de 100 » ans, & qu'il n'y eſt mort que cinq hommes du même âge; qu'il y eſt mort neuf femmes à l'âge de » 99 ans, & ſeulement trois hommes; dix femmes » à l'âge de 98 ans, & point d'hommes: enfin il y eſt » mort cent vingt-ſix femmes, & ſeulement quarante-» neuf hommes au-delà de 90 ans. Les femmes vivent donc plus long-tems que les hommes, ainſi » que l'a remarqué M. Kerſeboom, & qu'on a dû le » conclure par l'ordre de mortalité des religieuſes, » comparé à ceux des religieux.

» Le nombre total des hommes, c'eſt-à-dire garçons & hommes mariés ou veufs, eſt moindre que » celui des femmes de trois cent quatre-vingt-quatorze; & il y a avant l'âge de 10 ans neuf cent » quatre-vingt-ſeize garçons morts plus que de filles. Les nombres des femmes qui ſont mortes dans » les autres âges, doivent donc être plus grands que » ceux des hommes; il arrive pourtant qu'il y a encore plus de garçons morts entre 10 & 20 ans, » que de filles ou femmes. Il ne paroît pas par cet » état qu'il y ait entre 10 & 20 ans, un âge plus critique pour les filles que pour les garçons.

» Il y a dix mille cent trente-ſept femmes & huit » mille ſept cent cinquante-un hommes morts après » l'âge de 30 ans. Si les nombres des femmes mortes » à chaque âge en particulier, étoient proportionnés à ceux des hommes, eu égard aux deux ſommes totales dix mille cent trente-ſept & huit mille » ſept cent cinquante-un, qui reſtent à mourir après » l'âge de 30 ans, il devroit y avoir deux mille cinq » cent cinquante-ſix femmes mortes depuis 30 ans » juſqu'à 45 ans, & il n'y en a que deux mille trois » cent quinze; il devroit y en avoir trois mille quarante-deux depuis l'âge de 45 ans juſqu'à ſoixante, & il n'y en a que deux mille quatre cent quarante-deux. On n'apperçoit pas plus ici qu'auparavant qu'il y ait entre 30 & 60 ans un âge plus » critique pour les femmes que pour les hommes, » au contraire, à en juger par cet état, il ſeroit bien » plus critique pour les hommes que pour les femmes.

» Le nombre total des garçons morts eſt plus » grand que celui des filles, parce qu'il y a bien plus » de garçons qui ne ſe marient pas que de filles; » d'ailleurs la paroiſſe de S. Sulpice eſt remplie d'une quantité prodigieuſe d'hôtels ou grandes maiſons, où il y a beaucoup plus de domeſtiques garçons que filles.

» On voit dans cet état moins d'hommes mariés » morts, que de femmes mariées, parce qu'il y a » bien plus d'hommes qui ſe marient deux ou trois » fois que de femmes; les premiers ſont beaucoup » plus ſujets que les dernieres à ſe trouver veufs » dans un âge peu avancé à cauſe des ſuites de couches, & parce qu'ils trouvent bien plus aiſément » à ſe remarier que les femmes veuves, ſur tout ſi » elles ſont chargées d'enfans: auſſi y voit-on plus » de femmes veuves que d'hommes veufs.

» Il y a plus de femmes mariées mortes avant l'âge de 20 ans, que d'hommes mariés; cela doit être » par deux raiſons: 1°. on marie bien plus de filles » avant l'âge de 20 ans que de garçons: 2°. les ſuites » de couches ſont, comme je l'ai déjà dit pluſieurs » fois, très-fâcheuſes aux femmes qui ne nouriſſent » pas leurs enfans. Les deux mêmes raiſons ſubſiſtent juſqu'à 30 ans, & même juſqu'à 45 ans, ſurtout la derniere, parce qu'il s'agit ici de femmes » mortes dans une paroiſſe de Paris; mais elle ne ſeroit » pas recevable, ou elle ſeroit du moins bien foible » à l'égard des femmes qui nourriſſent leurs enfans.

» Il paroît ainſi qu'on a dû le ſentir, ou le conclure de ce que j'ai dit ci-devant, qu'on vit plus long-

» tems dans l'état de mariage, que dans le célibat. Le » nombre des garçons qui ſont morts depuis l'âge de » 20 ans, eſt un peu plus de la moitié de la ſomme » des hommes mariés & veufs morts depuis le mê- » me âge de 20 ans, il n'y a cependant que ſix gar- » çons qui aient paſſé l'âge de 90 ans, & il y a qua- » rante-trois hommes mariés ou veufs qui ont paſſé » le même âge. Le nombre de filles qui ſont mortes » depuis l'âge de 20 ans, eſt preſque le quart de la » ſomme des femmes mariées ou veuves mortes de- » puis le même âge; il n'y a cependant que quator- » ze filles qui aient paſſé l'âge de 90 ans, & il y a » cent douze femmes mariées ou veuves qui ont été » au-delà du même âge.

» Pendant les 30 mêmes années, il a été baptiſé » dans la paroiſſe de S. Sulpice 69600 enfans, dont » 35531 garçons, & 34069 filles; ce qui eſt à très- » peu de choſe près, comme 24 eſt à 23.

» Depuis 1720 il a été baptiſé à Londres année » commune, 17600 enfans par an, ou environ; & » il eſt mort 26800 perſonnes. Là le nombre des » morts ſurpaſſe de beaucoup celui des naiſſances; » & au contraire il y a Paris plus de baptêmes que » de morts; car année commune il a été baptiſé » dans la paroiſſe de S. Sulpice 2320 enfans, & il » n'y eſt mort que 1618 perſonnes. Il eſt vrai que » par l'état général qu'on imprime tous les ans pour » toutes les paroiſſes de Paris, on ne trouve pas une » ſi grande différence; mais il y a toujours plus de » naiſſances que de morts, puiſque ſelon ces états » on baptiſe à Paris, année commune, 18300 en- » fans ou environ, & il n'y meurt que 18200 per- » ſonnes. Au reſte, ces états ont été faits avec trop » peu de ſoin pour qu'on doive y compter ».

On peut voir un plus grand détail dans l'ouvrage que M. de Parcieux nous a donné ſur ce ſujet, & auquel nous renvoyons nos lecteurs, après en avoir extrait tout ce qui précede. L'auteur a donné une ſuite de cet ouvrage en 1760, dans laquelle on trouve encore d'autres tables de mortalité; l'une d'après les regiſtres d'une paroiſſe de campagne, & l'autre d'après les dénombremens faits en Suede. M. Dupré de S. Maur, de l'académie françoiſe, fait actuellement ſur ce ſujet de grandes recherches qu'il ſe propoſe, dit-on, de publier un jour; & c'eſt d'après ces recherches déjà commencées depuis pluſieurs années, que M. de Buffon nous a auſſi donné une table de mortalité dans le *III. vol. in-4°.* de ſon *Hiſt. naturelle*, qui eſt entre les mains de tout le monde. C'eſt pour cela que nous ne tranſcrivons pas ici cette table. *Voyez* MORTALITÉ & ARITHMÉTIQUE POLITIQUE.

VIE MORALE, (*Philoſoph.*) on appelle *vie morale*, celle qui s'étend avec gloire au-delà du tombeau.

La comparaiſon de la brièveté de cette *vie* mortelle, avec l'éternité d'une *vie morale* dans le ſouvenir des hommes, étoit familiere aux Romains, & a été chez eux la ſource des plus grandes actions. Le chriſtianiſme mal entendu, a contribué à faire perdre ce noble motif, ſi utile à la ſociété. Il eſt pourtant vrai que l'idée de vivre glorieuſement dans la mémoire de la poſtérité, eſt une choſe qui flatte beaucoup dans le tems qu'on vit réellement. C'eſt une eſpece de conſolation & de dédommagement de la mort naturelle à laquelle nous ſommes tous condamnés. Ce miniſtre d'état, ce riche financier, ce ſeigneur de la cour, périront entierement lorſque la mort les enlevera. A peine ſe ſouviendra-t-on d'eux au bout de quelques mois? A peine leur nom ſera-t-il prononcé? Un homme célebre au contraire, ſoit à la guere, ſoit dans la magiſtrature, ſoit dans les ſciences & les beaux arts, n'eſt point oublié. Les grands du monde qui n'ont que leur grandeur pour apanage, ne vivent que peu d'années. Les grands écrivains du monde au contraire, ſont immortels; leur ſubſtance eſt par conſéquent bien ſupérieure à celle de toutes les créatures périſſables. *Quo mihi rectius videtur*, dit Salluſte, *ingenii quàm virium opibus gloriam quærere, & quoniam* vita *ipſa quâ fruimur brevis eſt, memoriam noſtri quàm maximè longam efficere.* Telle eſt auſſi la penſée de Virgile.

Stat ſua cuique dies: breve & irreparabile tempus
Omnibus eſt vitæ; *ſed famam extendere factis,*
Hoc virtutis opus!

(*D. J.*)

VIE, (*Morale.*) ce mot ſe prend en morale pour la *vie* civile & les devoirs de la ſociété, pour les mœurs, pour la durée de notre exiſtence, *&c.*

La *vie* civile eſt un commerce d'offices naturels, où le plus honnête homme met davantage; en procurant le bonheur des autres, on aſſure le ſien.

L'ordre des devoirs de la ſociété eſt de ſavoir ſe conduire avec ſes ſupérieurs, ſes égaux, ſes inférieurs; il faut plaire à ſes ſupérieurs ſans baſſeſſe; montrer de l'eſtime & de l'amitié à ſes égaux; ne point faire ſentir le poids de ſon rang ou de ſa fortune à ſes inférieurs.

Les mœurs douces, pures, honnêtes entretiennent la ſanté, donnent des nuits paiſibles, & conduiſent à la fin de la carriere par un ſentier ſemé de fleurs.

La durée de notre exiſtence eſt courte, il ne faut pas l'abréger par notre déréglement, ni l'empoiſonner par les frayeurs de la ſuperſtition. Conduits par la raiſon, & tranquilles par nos vertus:

Attendons que la Parque
Tranche d'un coup de ciſeau
Le fil du même fuſeau,
Qui devide les jours du peuple & du monarque;
Lors ſatisfaits du tems que nous aurons vécu,
Rendons graces à la nature,
Et remettons-lui ſans murmure,
Ce que nous en avons reçu.

Quand l'ame n'eſt pas ébranlée par un grand nombre de ſenſations, elle s'envole avec moins de regret; le corps reſte ſans mouvement, on jette de la terre deſſus, & en voilà pour une éternité. (*D. J.*)

VIE *privée des Romains*, (*Hiſt. romaine.*) nous entendons par ce mot la *vie* commune que les particuliers au-deſſus du peuple menoient à Rome pendant le cours de la journée. La *vie privée* de ce peuple a été un point un peu négligé par les compilateurs des antiquités romaines, tandis qu'ils ont beaucoup écrit ſur tous les autres ſujets.

Les mœurs des Romains ont changé avec leur fortune. Ils vivoient au commencement dans une grande ſimplicité. L'envie de dominer dans les patriciens, l'amour de l'indépendance dans les plébéiens occupa les Romains de grands objets ſous la république; mais dans les intervalles de tranquillité, ils ſe donnoient tout entiers à l'agriculture. Les illuſtres familles ont tiré leurs ſurnoms de la partie de la *vie* ruſtique qu'ils ont cultivée avec le plus de ſuccès, & la coutume de faire ſon principal ſéjour à la campagne prit ſi fort le deſſus, qu'on inſtitua des officiers ſubalternes nommés *viateurs*, dont l'unique emploi étoit d'aller annoncer aux ſénateurs les jours d'aſſemblée extraordinaire. La plûpart des citoyens ne venoient à la ville que pour leurs beſoins & les affaires du gouvernement.

Leur commerce avec les Aſiatiques corrompit dans la ſuite leurs mœurs, introduiſit le luxe dans Rome, & les aſſujettit aux vices d'un peuple qu'ils venoient d'aſſujettir à leur empire. Quand la digue fut une fois rompue, on tomba dans des excès qui ne firent qu'augmenter avec le tems; les eſclaves ſu-

rent chargés de tout ce qu'il y avoit de pénible au-dedans & au-dehors. On diſtingua les eſclaves de ville des eſclaves de la campagne : ceux-ci étoient pour la néceſſité, ceux-là pour le luxe; & on eut recours à des concuſſions pour fournir à des profuſions immenſes.

Les Romains ont été 450 ans ſans connoître dans la journée d'autre diſtinction que le matin, le midi & le ſoir. Ils ſe conformerent dans la ſuite aux cadrans introduits par Papirius Curſor & par Martius Philippus, pour la diſtinction des heures, que Scipion Naſica marqua le premier par l'écoulement de l'eau. Ils avoient communément des eſclaves, dont l'unique emploi étoit d'obſerver les heures. Il y en avoit douze au jour, tantôt plus longues, tantôt plus courtes, ſelon la diverſité des ſaiſons. Les ſix premieres étoient depuis le lever du ſoleil juſqu'à midi : les ſix dernieres depuis midi juſqu'à la nuit.

La premiere heure étoit conſacrée aux devoirs de la religion.

Les temples étoient ouverts à tout le monde, & ſouvent même avant le jour pour les plus matineux, qui y trouvoient des flambeaux allumés. Ceux qui ne pouvoient pas aller au temple, ſuppléoient à ce devoir dans leur oratoire domeſtique, où les riches faiſoient des offrandes, pendant que les pauvres s'acquittoient par de ſimples ſalutations.

Au ſurplus, on ne doit point s'étonner de ce que leurs prieres étant ſi courtes, il leur falloit cependant pour cela une heure, & quelquefois plus. Le grand nombre de beſoins réels ou imaginaires, la multiplicité des dieux auxquels il falloit s'adreſſer ſéparément pour chaque beſoin, les obligeoit à bien des pélérinages, dont ceux qui ſavoient adorer en eſprit & en vérité, étoient affranchis.

Mais cette premiere heure n'étoit pas toujours pour les dieux ſeuls. Souvent la cupidité & l'ambition y avoient meilleure part que la piété. Elle étoit employée, ainſi que la ſeconde heure, à faire des viſites aux gens de qui on eſpéroit des graces ou des bienfaits.

Pour la troiſieme heure, qui répondoit à nos neuf heures du matin, elle étoit toujours employée aux affaires du barreau, excepté dans les jours que la religion avoit conſacrés, ou qui étoient deſtinés à des choſes plus importantes que les jugemens, telles que les comices. Cette occupation rempliſſoit les heures ſuivantes juſqu'à midi ou la ſixieme heure, ſuivant leur maniere de compter.

Ceux qui ne ſe trouvoient point aux plaidoyeries comme juges, comme parties, comme avocats ou comme ſolliciteurs, y aſſiſtoient comme ſpectateurs & auditeurs, & pendant la république, comme juge des juges mêmes. En effet, dans les procès particuliers, comme ils ſe plaidoient dans les temples, il n'y avoit guere que les amis de ces particuliers qui s'y trouvaſſent; mais quand c'étoit une affaire où le public étoit intéreſſé, par exemple, quand un homme au ſortir de ſa magiſtrature, étoit accuſé d'avoir mal gouverné ſa province, ou mal adminiſtré les deniers publics, d'avoir pillé les alliés, ou donné quelque atteinte à la liberté de ſes concitoyens, alors la grande place où les cauſes ſe plaidoient, étoit trop petite pour contenir tous ceux que la curioſité ou l'eſprit de patriotiſme y attiroit.

Si ces grandes cauſes manquoient (ce qui arrivoit rarement depuis que les Romains furent en poſſeſſion de la Sicile, de la Sardaigne, de la Grece, de la Macédoine, de l'Afrique, de l'Aſie, de l'Eſpagne & de la Gaule), on n'en paſſoit pas moins la troiſieme, la quatrieme & la cinquieme heure du jour dans les places, & malheur alors aux magiſtrats dont la conduite n'étoit pas irréprochable; la recherche les épargnoit d'autant moins, qu'il n'y avoit aucune loi qui les en mît à couvert.

Quand les nouvelles de la ville étoient épuiſées, on paſſoit à celles des provinces, autre genre de curioſité qui n'étoit pas indifférente, puiſque les Romains regardoient les provinces du même œil qu'un fils de famille regarde les terres de ſon pere; & d'ailleurs elles étoient la demeure fixe d'une infinité de chevaliers romains qui y faiſoient un commerce auſſi avantageux au public, que lucratif pour eux particuliers.

Quoique tous les citoyens, généralement parlant, donnaſſent ces trois heures à la place & à ce qui ſe paſſoit, il y en avoit cependant de bien plus aſſidus que les autres. Horace les appelle *forènſes*, Plaute & Priſcien *ſubbaſilicani*, & M. Cœlius écrivant à Cicéron, *ſubroſtrani* ou *ſubroſtrarii*. Les autres moins oiſifs s'occupoient ſuivant leur condition, leur dignité & leurs deſſeins. Les chevaliers faiſoient la banque, tenoient regiſtres des traités & des contrats. Les prétendans aux charges & aux honneurs mendioient les ſuffrages. Ceux qui avoient avec eux quelque liaiſon de ſang, d'amitié, de patrie ou de tribu, les ſénateurs mêmes de la plus haute conſidération, par affection ou par complaiſance pour ces candidats, les accompagnoient dans les rues, dans les places, dans les temples, & les recommandoient à tous ceux qu'ils rencontroient; comme c'étoit une politeſſe chez les Romains d'appeller les gens par leur nom & par leur ſurnom, & qu'il étoit impoſſible qu'un candidat ſe fût mis tant de différens noms dans la tête, ils avoient à leur gauche des nomenclateurs qui leur ſuggéroient tous les noms des paſſans.

Si dans ce tems-là quelque magiſtrat de diſtinction revenoit de la province, on ſortoit en foule de la ville pour aller au-devant de lui, & on l'accompagnoit juſque dans ſa maiſon, dont on avoit pris ſoin d'orner les avenues de verdure & de feſtons. De même, ſi un ami partoit pour un pays étranger, on l'eſcortoit le plus loin qu'on pouvoit, on le mettoit dans ſon chemin, & l'on faiſoit en ſa préſence des prieres & des vœux pour le ſuccès de ſon voyage & pour ſon heureux retour.

Tout ce qu'on vient de dire, s'obſervoit auſſi bien pendant la république que ſous les Céſars. Mais dans ces derniers tems il s'introduiſit chez les grands ſeigneurs une eſpece de manie dont on n'avoit point encore vu d'exemple. On ne ſe croyoit point aſſez magnifique, ſi l'on ne ſe donnoit en ſpectacle dans tous les quartiers de la ville avec un nombreux cortege de litieres précédées & ſuivies d'eſclaves leſtement vêtus. Cette vanité coutoit cher; & Juvenal qui en a fait une ſi belle deſcription, aſſure qu'il y avoit des gens de qualité & des magiſtrats que l'avarice engageoit à groſſir la troupe de ces indignes courtiſans.

Enfin venoit la ſixieme heure du jour, c'eſt-à-dire midi; à cette heure chacun ſongeoit à ſe retirer chez ſoi, dinoit légérement, & faiſoit la méridienne.

Le perſonnage que les Romains jouoient après dîner, étoit auſſi naturel que celui qu'ils jouoient le matin, étoit compoſé. C'étoit chez eux une coutume preſque générale de ne rien prendre ſur l'après-midi pour les affaires, comme de ne rien donner de la matinée aux plaiſirs. La paume ou le ballon, la danſe, la promenade à pié ou en char rempliſſoient leur après-midi. Ils avoient des promenoirs particuliers & de publics, dans leſquels les uns paſſoient quelques heures en des converſations graves ou agréables, tandis que les autres s'y donnnoient en ſpectacle au peuple avec de nombreux corteges, & que les jeunes gens s'exerçoient dans le champ de Mars à tout ce qui pouvoit les rendre plus propres au métier de la guerre.

Vers les trois heures après-midi, chacun ſe rendoit en diligence aux bains publics ou particuliers.

Les poëtes trouvoient là tous les jours un auditoire à leur gré, pour y débiter les fruits de leurs muses. La disposition même du lieu étoit favorable à la déclamation. Tout citoyen quel qu'il fût, manquoit rarement aux bains. On ne s'en abstenoit guere que par paresse & par nonchalance, si l'on n'étoit obligé de s'en abstenir par le deuil public ou particulier.

Horace qui fait une peinture si naive de la maniere libre dont il passoit sa journée, se donne à lui-même cet air d'homme dérangé qu'il blame dans les autres poëtes, & marque assez qu'il se soucioit peu du bain.

Secreta petit loca, balnea vitat.

La mode ni les bienséances ne me gênent point, dit-il, je vais tout seul où il me prend envie d'aller, je passe quelquefois par la halle, & je m'informe de ce que coutent le blé & les légumes. Je me promene vers le soir dans le cirque & dans la grande place, & je m'arrête a écouter un diseur de bonne avanture, qui débite ses visions aux curieux de l'avenir. De-là je viens chez moi, je fais un souper frugal, après lequel je me couche & dors sans aucune inquiétude du lendemain. Je demeure au lit jusqu'à la quatrieme heure du jour, c'est-à-dire jusqu'à dix heures, *&c.*

Vers les quatre heures après-midi que les Romains nommoient *la dixieme heure du jour*, on alloit souper. Ce repas laissoit du tems pour se promener & pour vaquer à des soins domestiques. Le maître passoit sa famille & ses affaires en revue, & finalement alloit se coucher. Ainsi finissoit la journée romaine. (*D. J.*)

Vies, (*Histoire.*) on appelle *vies*, des histoires qui se bornent à la *vie* d'un seul homme, & dans lesquelles on s'arrête autant sur les détails de sa conduite particuliere, que sur le maniement des affaires publiques, s'il s'agit d'un prince ou d'un homme d'état.

Les anciens avoient un goût particulier pour écrire des *vies*. Pleins de respect & de reconnoissance pour les hommes illustres, & considérant d'ailleurs que le souvenir honorable que les morts laissent après eux, est le seul bien qui leur reste sur la terre qu'ils ont quittée, ils se faisoient un plaisir & un devoir de leur assurer ce foible avantage. Je prendrois les armes, disoit Cicéron, pour défendre la gloire des morts illustres, comme ils les ont prises pour défendre la *vie* des citoyens. Ce sont des leçons immortelles, des exemples de vertu consacrés au genre humain. Les portraits & les statues qui représentent les traits corporels des grands hommes, sont renfermés dans les maisons de leurs enfans, & exposés aux yeux d'un petit nombre d'amis; les éloges placés par des plumes habiles représentent l'ame même & les sentimens vertueux. Ils se multiplient sans peine; ils passent dans toutes les langues, volent dans tous les lieux, & servent de maîtres dans tous les tems.

Cornelius Nepos, Suétone & Plutarque ont préféré ce genre de récit aux histoires de longue haleine. Ils peignent leurs héros dans tous les détails de la *vie*, & attachent surtout l'esprit de ceux qui cherchent à connoître l'homme. Plutarque en particulier a pris un plan également étendu & intéressant. Il met en parallele les hommes qui ont brillé dans le même genre. Chez lui Cicéron figure à côté de Démosthène, Annibal à côté de Scipion. Il me peint tour-à-tour les mortels les plus éminens de la Grece & de Rome; il m'instruit par ses réflexions, m'étonne par son grand sens, m'enchante par sa philosophie vertueuse, & me charme par ses citations poétiques, qui, comme autant de fleurs, émaillent ses écrits d'une agréable variété.

« Il me fait converser délicieusement dans ma re-
» traite gaie, saine & solitaire, avec ces morts illus-
» tres, ces sages de l'antiquité révérés comme des
» dieux, bienfaisans comme eux, héros donnés à
» l'humanité pour le bonheur des arts, des armes &
» de la civilisation. Concentré dans ces pensées mo-
» trices de l'inspiration, le volume antique me tom-
» be des mains; & méditant profondément, je crois
» voir s'élever lentement, & passer devant mes
» yeux surpris ces ombres sacrées, objets de ma
» vénération.

» Socrate d'abord, demeure seul vertueux dans
» un état corrrompu; seul ferme & invincible, il
» brava la rage des tyrans, sans craindre pour la *vie*
» ni pour la mort, & ne connoissant d'autres maîtres
» que les saintes lois d'une raison calme, cette voix
» de Dieu qui retentit intérieurement à la conscien-
» ce attentive.

» Solon, le grand oracle de la morale, établit sa
» république sur la vaste base de l'équité; il sut par
» des lois douces réprimer un peuple fougueux, lui
» conserver tout son courage & ce feu vif par lequel
» il devint si supérieur dans le champ glorieux des
» lauriers, des beaux arts & de la noble liberté, &
» qui le rendit enfin l'admiration de la Grece & du
» genre humain.

» Lycurgue, cette espece de demi-dieu, sévére-
» ment sage, qui plia toutes les passions sous le joug
» de la discipline, ôta par son génie la pudeur à la
» chasteté, choqua tous les usages, confondit tou-
» tes les vertus, & mena Sparte au plus haut degré
» de grandeur & de gloire.

» Après lui s'offre à mon esprit Léonidas, ce chef
» intrépide, qui s'étant dévoué pour la patrie, tom-
» ba glorieusement aux Thermopiles, & pratiqua ce
» que l'autre n'avoit qu'enseigné.

» Aristide leve son front où brille la candeur,
» cœur vraiment pur, à qui la voix sincere de la li-
» berté, donna le grand nom de juste: respecté dans
» sa pauvreté sainte & majestueuse, il soumit au bien
» de sa patrie, jusqu'à sa propre gloire, & accrut la
» réputation de Thémistocle, son rival orgueil-
» leux.

» J'apperçois Cimon son disciple couronné d'un
» rayon plus doux; son génie s'élevant avec force,
» repoussa au loin la molle volupté: au-dehors il
» fut le fléau de l'orgueil des Perses; au-dedans il
» étoit l'ami du mérite & des arts; modeste & simple
» au milieu de la pompe & de la richesse.

» Périclès, tyran désarmé, rival de Cimon, sub-
» jugua sa patrie par son éloquence, l'embellit de
» cent merveilles; & après un gouvernement heu-
» reux, finit ses jours de triomphe, en se consolant
» de n'avoir fait prendre le manteau noir à aucun ci-
» toyen.

» Je vois ensuite paroître & marcher pensifs, les
» derniers hommes de la Grece sur son déclin, héros
» appellés trop tard à la gloire, & venus dans des
» tems malheureux: Timoléon, l'honneur de Co-
» rinthe, homme heureusement né, également doux
» & ferme, & dont la haute générosité pleure son
» frere dans le tyran qu'il immole.

» Pélopidas & Epaminondas, ces deux thébains
» égaux aux meilleurs, dont l'héroïsme combiné éle-
» va leur pays à la liberté, à l'empire, & à la re-
» nommée.

» Le grand Phocion, dans le tombeau duquel
» l'honneur des Athéniens fut enseveli; Severe com-
» me l'homme public, inexorable au vice, inébran-
» lable dans la vertu; mais sous son toit illustre, quoi-
» que bas, la paix & la sagesse heureuse adoucissoient
» son front; l'amitié ne pouvoit être plus douce,
» ni l'amour plus tendre.

» Agis le dernier des fils du vieux Lycurgue, fut
» la généreuse victime de l'entreprise, toujours
» vaine de sauver un état corrompu; il vit Sparte
» même perdue dans l'avarice servile.

» Les deux freres achaiens fermerent la scène:
» Aratus

» Aratus qui ranima quelque tems dans la Grece la » liberté expirante.

» Et l'aimable Philopæmen, le favori & le dernier » espoir de son pays, qui ne pouvant en bannir le » luxe & la pompe, sut le tourner du côté des ar- » mes; simple & laborieux à la campagne, chef ha- » bile & hardi aux champs de Mars.

» Un peuple puissant, race de héros, paroît dans » le même payſage pour m'offrir des pieces de com- » paraison, & me mettre en état de juger le mérite » entre les deux premieres nations du monde.

» Il me semble que le front plus severe de ce der- » nier peuple, n'a d'autre tache qu'un amour excessif » de la patrie, passion trop ardente & trop partiale. » Numa, la lumiere de Rome, fut son premier & son » meilleur fondateur, puisqu'il fut celui des mœurs. » Le roi Servius posa la base solide sur laquelle s'éleva » la vaste république qui domina l'univers. Viennent » ensuite les grands & véritables consuls.

» Junius Brutus, dans qui le pere public du haut » de son redoutable tribunal, fit taire le pere privé.

» Camille, que son pays ingrat ne put perdre, & » qui ne sut venger que les injures de sa patrie.

» Fabricius, qui foule aux piés l'or séducteur.

» Cincinnatus, redoutable à l'instant où il quitta sa » charue.

» Coriolan, fils soumis, mari sensible, coupable » seulement d'avoir pris le parti des Volsques contre » les Romains.

» Le magnanime Paul Emile rend la liberté à tou- » tes les villes de Macédoine.

» Marcellus défait les Gaulois, & s'empare de Sy- » racuse en pleurant la mort d'Archimede.

» Et toi sur-tout Régulus, victime volontaire de » Carthage, impétueux à vaincre la nature, tu t'ar- » raches aux larmes de ta famille pour garder ta foi, » & pour obéir à la voix de l'honneur.

Les *vies* du philosophe de Chéronée, offrent en- core à mes réflexions, « Marius fuyant, & se ca- » chant dans les marais de Minturne; Sylla son suc- » cesseur, dont l'abdication noble, hardie, sensée, » vertueuse, rendit son nom célebre dans Rome jus- » qu'à la fin de sa vie.

» Les Gracches doués du talent de la parole, sont » pleins de feu, & d'un esprit d'autorité des tribuns » qui leur fut fatal; esprit toujours turbulent, tou- » jours ambitieux, toujours propre à produire des » tyrans populaires.

» Lucullus est malheureux de n'être pas mort dans » le tems de ses victoires.

» Scipion, ce chef également brave & humain, » parcourt rapidement tous les différens degrés de » gloire sans tache; ardent dans la jeunesse, il fut en- » suite gouter les douceurs de la retraite avec les » muses, l'amitié, & la philosophie.

» Sertorius, le premier capitaine de son tems, tout » fugitif qu'il étoit, & chef de barbares en terre » étrangere, tient tête à toutes les forces de la répu- » blique, & périt par l'assassinat d'une de ses créatures.

» Cicéron, ta puissante éloquence arrêta quelque » tems le rapide destin de la chute de Rome!

» Caton, tu es la vertu même, dans les plus grands » dangers!

» Et toi malheureux Brutus, héros bienfaisant, » ton bras tranquille, poussé par l'amour de la liber- » té, plongea l'épée romaine dans le sein de ton » ami! Voilà les hommes dont Plutarque a fait le » tableau! (*D. J.*)

VIES DES SAINTS, (*Hist. ecclésiastique.*) *voyez* LÉGENDE.

Ajoutez ici avec l'auteur de l'*esprit des lois*, que si les *vies des saints* ne sont pas véridiques sur les miracles, elles fourniſſent du-moins de grands éclaircissemens sur l'origine des servitudes, de la glèbe, & des fiefs: d'ailleurs les mensonges qui s'y trouvent peuvent apprendre les mœurs & les lois du tems, parce qu'ils sont relatifs à ces mœurs & à ces lois. On lit, par exemple, dans les *vies des saints*, que Clovis donna à un saint personnage la puissance sur un territoire de six lieues de pays, & qu'il voulut qu'il fût libre de toute juriſdiction quelconque. Il est vraisemblable que ce trait d'histoire est une fausseté, mais elle nous prouve que les mensonges se rapportent aux mœurs & aux lois du tems, & ce sont ces mœurs & ces lois qu'il faut chercher dans la lecture des *vies des saints*. (*D. J.*)

VIE, (*Juriſprud.*) en cette matiere se distingue en *vie naturelle* & *vie civile*.

On entend par *vie naturelle* le cours de la *vie* selon la nature.

La *vie civile* est l'état que tient dans l'ordre politique, celui qui n'en est pas déchu par quelque changement arrivé dans sa personne: ce changement arrive ou par ingression en religion, ou par quelque peine qui emporte mort civile. C'est en conséquence de la *vie civile*, que le citoyen jouit des droits qui sont émanés de la loi, & dont cesse de jouir celui qui est mort civilement. *Voyez* CITÉ, MORT, PROFESSION RELIGIEUSE. (*A*)

VIE, VIVRE, VIVANT, (*Crit. sacr.*) l'Ecriture parle au propre & au figuré de la *vie* du corps & de celle de l'ame, de la *vie* temporelle & de la vie éternelle. La *vie* temporelle étoit la récompense de l'observation de l'ancienne loi. Le seigneur est appellé le *Dieu vivant*, parce que lui seul vit essentiellement. Le *Seigneur est vivant*, est une formule de serment par la *vie de Dieu*; laquelle formule se trouve souvent dans l'Ecriture. Vous jurerez en vérité, selon votre conscience & en justice; *le Seigneur est vivant*, dit Jérémie, *iv.* 2. *La terre des vivans*, par rapport à ceux qui sont morts, c'est le monde; dans le sens spirituel, c'est le ciel où la mort ne regne plus.

Les eaux *vivantes*, sont les eaux pures, les eaux de source, *Lévitiq. 14.*

Jesus-Christ est la *vie*, parce que la pratique de ses préceptes nous conduit à une *vie* heureuse. (*D. J.*)

VIE, *la*, (*Géog. mod.*) nom commun à deux petites rivieres de France, l'une dans la haute Normandie, l'autre dans le bas-Poitou. La premiere a sa source au pays d'Auge, & se jette dans la Dive. La seconde née au dessus de Poire-sur Roche, se perd dans la mer. (*D. J.*)

VIEIL, VIEUX, adj. (*Gram.*) qui est depuis longtems, & qui touche à la fin de sa durée. Un *vieil* homme, un *vieil* habit, un *vieux* cheval. C'est un homicide, à la maniere de Platon, que de caresser une *vieille*. On est *vieux* à soixante ans; décrépit à quatre-vingt. Il y a de *vieilles* histoires, qui n'en sont pas plus vraies, quoiqu'on les répete sans cesse; de *vieux* bons mots que tout le monde sait, & qui sont la provision d'esprit des sots; de *vieux* manuscrits qu'on ne consulte plus; peu de *vieilles* passions; beaucoup de *vieux* livres, qu'on ne lit guere, quoique souvent une page de ces *vieux* livres ait plus de substance que tout un volume nouveau; on parle aussi d'un bon *vieux* tems qu'on regrette, & ces regrets prouvent du-moins qu'on est mécontent de celui qui court; de *vieilles* amitiés; d'un *vieux* langage dont notre jargon académique n'est qu'un squelette; de *vieux* capitaines qui savoient leur métier, & dont nous avons bon besoin, *&c.*

VIEIL DE LA MONTAGNE, *terme de relation*; quelques-uns disent *vieux de la montagne*, & d'autres *veillards de la montagne*; nom du prince ou sultan des Ismaéliens de l'Iraque persienne, que les musulmans appellent *Molahedah*, impies & schismatiques, dont les sujets se dévouoient, pour assassiner ceux que leur prince tenoit pour ses ennemis.

Le premier *vieil de la montagne* fut Haſſan-Sabah, qui environ l'an de l'hégire 493, qui eſt l'an de J. C. 1099, fonda la ſeconde branche des Iſmaéliens de Perſe, que nos hiſtoriens ont nommés les *aſſaſſins*, par corruption du mot *arvacides*; les chefs de ces cantons de la Syrie ſe vantant d'être deſcendus de l'illuſtre Arſace, qui fonda l'empire des Parthes, environ 245 ans avant J. C. cependant les ſujets de ce prince iſmaélien cantonnés dans les montagnes de la Syrie, ne ſont connus dans l'hiſtoire de nos croiſades que ſous le nom d'*aſſaſſins*.

Guillaume de Neubourg raconte un fait particulier d'un des princes de ces montagnards de l'Iraque perſienne. Conrard, marquis de Montferrat, fut aſſaſſiné en 1191, lorſqu'il ſe promenoit dans la place publique de la ville de Tyr; les uns accuſerent le prince de Torone de cet aſſaſſinat, les autres l'imputerent à Richard, roi d'Angleterre: mais le *vieil de la montagne* ayant ſu l'injuſte ſoupçon que l'on avoit contre ces deux princes, écrivit une lettre pour la juſtification de l'un & de l'autre, déclarant qu'ayant été offenſé par le marquis de Montferrat, il l'avoit averti de lui faire la ſatisfaction qui lui étoit dûe, mais que ce ſeigneur ayant négligé cet avertiſſement, il avoit envoyé quelques-uns de ſes ſatellites, qui en lui ôtant la vie, s'étoient rendus dignes de récompenſe. On peut juger par cette lettre de la barbarie du *vieil de la montagne*; mais on jugera de ſa politeſſe par le préſent qu'il fit au roi ſaint Louis, lorſqu'il étoit dans Acre. *Voyez* à ce ſujet Joinville, & les *obſervations* de du Cange ſur cet hiſtorien. (*D. J.*)

VIEILLARD, ſ. m. (*Morale.*) homme qui eſt parvenu au dernier âge de la vie, qu'on appelle la *vieilleſſe*.

Les *vieillards*, dit Horace, ſont aſſiégés de mille défauts. Une malheureuſe avarice les tourmente ſans ceſſe pour amaſſer du bien, & leur défend d'y toucher; la timidité les glace, & les rend comme perclus; ils n'eſperent que foiblement, ils temporiſent continuellement, ils n'agiſſent que lentement; toujours allarmés ſur l'avenir, toujours plaintifs & difficiles, panégyriſtes ennuyeux du tems paſſé, cenſeurs ſéveres, & ſurtout grands donneurs d'avis aux jeunes gens.

Multa ſenem circumveniunt incommoda : vel quod
Quærit, & inventis miſer abſtinet, ac timet uti :
Vel quod res omnes timidè, gelidèque miniſtrat,
Dilator, ſpe longus, iners, paviduſque futuri,
Difficilis, querulus, laudator temporis acti
Se puero, cenſor caſtigatorque minorum.

Cette peinture eſt auſſi belle que vraie : *multa ſenem circumveniunt incommoda*, un *vieillard* eſt aſſiégé de maux. *Dilator*, il n'a jamais aſſez délibéré. *Spe longus*, ou ſi vous voulez *lentus*, il n'eſpere que foiblement, il eſt long à concevoir des eſpérances; *iners*, il ne ſait pas ſe remuer; *paviduſque futuri*, il eſt toujours allarmé ſur l'avenir, il tremble que le néceſſaire lui manque; *querulus*, de mauvaiſe humeur; *laudator temporis acti*, il ne vante que le tems paſſé; enfin pour finir de peindre les *vieillards*; entiers dans le paſſé, ils en conſervent toujours une idée agréable, parce que c'étoit le tems de leurs plaiſirs; & toujours occupés d'eux,

Racontent ce qu'ils ont été,
Oubliant qu'ils vont ceſſer d'être.

Un *vieillard* qui tient le timon de l'état, ttouve preſque toujours des difficultés, voit des dangers partout, délibére éternellement, a des craintes & des remords avant le tems, ne mene jamais une affaire juſqu'où elle doit aller, & compte pour une fortune complette le plus petit ſuccès. Qu'un juſte mélange de ces excès réduits à la modération qui fait les vertus, mettroit un excellent tempérament dans les affaires du gouvernement!

Tout *vieillard* en général doit penſer à la retraite. Il eſt un tems de ſe retirer, comme il eſt un tems de paroître.

Un *vieillard* infirme & chagrin ne ſauroit guere ſe montrer dans le monde, que pour être un objet de compaſſion ou de raillerie: il faut alors laiſſer jouir la jeuneſſe des avantages du bel âge; il faut ſe reduire aux plaiſirs tranquilles de la lecture, ménager la complaiſance de ceux qui veulent bien nous ſouffrir, & ne chercher leur converſation qu'autant que nous en avons beſoin, pour tempérer la ſolitude, juſqu'à ce que nous paſſions pour toujours dans celle du tombeau. Si nous étions ſages, dit Saint-Evremont, notre dégoût répondroit à celui qu'on a pour nous, car dans l'inutilité des conditions, où l'on ne ſe ſoutient que par le mérite de plaire, la fin des agrémens doit être le commencement de la retraite. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VIEILLARD, (*Médecine.*) les *vieillards* ſont ſujets à nombre de maladies qui leur ſont particulieres par le défaut de tranſpiration; les reins, le bas-ventre, les articulations, & le cerveau, ſont attaqués d'une humeur âcre qui demande à être évacuée & adoucie; nous allons dire ce que conſeille Aetius ſur le régime des *vieillards*.

La vieilleſſe eſt naturellement froide & ſeche; ſon effet ordinaire eſt de refroidir & de deſſécher le tempérament; mais lorſque la chaleur abandonne par degré les parties du corps, lorſqu'une grande ſéchereſſe s'en empare, elles ſont moins propres à leurs fonctions; leurs actions s'éxécutent d'une maniere plus languiſſante, & l'animal perd de ſa groſſeur, de ſa force, & de ſon embonpoint. Lorſque la ſéchereſſe eſt pouſſée à un certain degré, les rides lui ſuccedent; elles ſont précédées de la maigreur & de la foibleſſe des membres, & ſur-tout des jambes & des piés; celui donc qui aura étudié les cauſes du ſec & du froid, & leurs remedes ſera un excellent médecin pour les *vieillards*; il ſaura que ces deux qualités doivent être combattues par des choſes qui humectent & échauffent, tels que ſont les bains chauds d'eau douce, l'uſage du bon vin, les alimens capables de fortifier & d'humecter, la promenade ou la geſtation, qu'il ne faut point pouſſer juſqu'à laſſitude; il fera trois repas par jour; il goûtera ſur les trois heures avec du bon pain & du miel clarifié, le meilleur qu'il pourra l'avoir; à ſept heures, après la friction & les exercices convenables à cet âge, qu'il prenne le bain, & qu'il ſoupe; que ſa nourriture principale à dîner ſoit de choſes qui relâchent le ventre, comme des ſalades de bettes & de mauve; il ſe nourrira de poiſſons de mer, pêchés aux environs des rochers; qu'il ſe repoſe après ſes repas, & qu'il faſſe enſuite un peu d'exercice; il ne mangera point de poiſſon à ſouper; que ſes alimens du ſoir ſoient d'un bon ſuc, de difficile corruption, comme le poulet, ou quelque autre volaille bouillie dans de l'eau ſeulement, ou ſans ſauce.

Le vin eſt excellent pour les *vieillards*, parce qu'il eſt reſtaurant, cordial, échauffant; mais de plus en ce qu'il purge la ſéroſité du ſang par les urines. Or cette évacuation devient plus néceſſaire dans les *vieillards*, ſur-tout ceux qui abondent en ſuperfluités aqueuſes & ſéreuſes, Aetius Tetrab, *1. Serm. IV. chapitre xxx.*

Cet ancien avoit une idée excellente du régime des *vieillards*; cependant on peut dire que les bains ne paroiſſent pas fort indiqués; attendu que la foibleſſe naturelle à cet âge, & le défaut de chaleur qui l'accompagne, contreindiquent ces remedes, qui ne font qu'affoiblir encore davantage.

Les frictions ſont ici fort bien indiquées; les ſueurs étant ſuppimées par la roideur des fibres & l'oblitération des pores, il faut y ſuppléer ſoit par les fri-

ctions, ſoit par les diurétiques, qui pouſſant par les urines, préviennent les accès de léthargie, d'apoplexie, & autres maux qui ſont produits par le reflux de la ſérosité âcre ſur les viſceres & ſur les parties nobles; telles que le cerveau, le poumon, & les viſceres du bas-ventre; les diurétiques ſuppléent en cela au défaut de tranſpiration, & rétabliſſent les fonctions dans leur premier état.

Comme les diurétiques pourroient ne pas ſuffire, on doit évacuer par les ſelles les humeurs ſurabondantes; la purgation eſt donc indiquée dans les *vieillards*; elle détourne les humeurs du cerveau & de la poitrine; elle les pouſſe par les couloirs des inteſtins. D'ailleurs la liberté du ventre rend la circulation plus libre dans le bas-ventre, & empêche le ſang de ſe porter en trop grande quantité dans le cerveau. Cependant il faut éviter de cauſer le dévoiement & l'arrêter peu-à-peu, lorſqu'il eſt venu.

Enfin, comme les *vieillards* ſont fort tourmentés de la goutte, du ſcorbut, de paralyſie, de rhumatiſme, il faut avoir égard aux indications de ces maladies, & ne point aller contre le but principal; car ſi on venoit à repercuter la goutte, le rhumatiſme, & les taches du ſcorbut, il ſeroit à craindre de voir ſurvenir des inflammations des viſceres, & de ne pouvoir rappeller la goutte au ſiége qu'elle occupoit auparavant. *Voyez* AGE & TEMPÉRAMENT.

VIEILLE-BRIOUDE, (*Géog. mod.*) bourg que Piganiol qualifie de *ville de France*, dans le Dauphiné d'Auvergne, ſur la riviere d'Allier, au voiſinage de Brioude. Il y a dans ce bourg une maiſon de chanoines réguliers. (*D. J.*)

VIEILLE-D'OR, (*Mythologie.*) les peuples qui habitoient près du fleuve Obi adoroient une déeſſe ſous le nom de la *Vieille-d'or*, au rapport d'Hérodote. On croit que c'étoit la terre qu'ils avoient pour objet de leur culte. Elle rendoit des oracles; & dans les fléaux publics, on avoit une extrême confiance en ſa protection. (*D. J.*)

VIEILLESSE, (*Phyſiolog.*) le dernier âge de la vie; M. de Voltaire le peint ainſi:

C'eſt l'âge où les humains ſont morts pour les plaiſirs,
Où le cœur eſt ſurpris de ſe voir ſans deſirs.
Dans cet état il ne nous reſte
Qu'un aſſemblage vain de ſentimens confus,
Un préſent douloureux, un avenir funeſte,
Un triſte ſouvenir d'un bonheur qui n'eſt plus.
Pour comble de malheurs, on ſent de la penſée
Se déranger tous les reſſorts,
L'eſprit nous abandonne, & notre ame éclipſée
Perd en nous de ſon être & meurt avant le corps.

Mais comment arrive cet affreux dépériſſement de toute notre machine? C'eſt ce que je vais indiquer d'après l'auteur de l'*hiſtoire naturelle de l'homme*.

Le dépériſſement, dit-il, eſt d'abord inſenſible; il ſe paſſe même un long terme avant que nous nous appercevions d'un changement conſidérable; cependant nous devrions ſentir le poids de nos années, mieux que les autres ne peuvent en compter le nombre; & comme ils ne ſe trompent pas de beaucoup ſur notre âge, en le jugeant par les changemens extérieurs, nous devrions nous tromper encore moins ſur l'effet intérieur qui les produit, ſi nous nous obſervions mieux, ſi nous nous flattions moins, & ſi dans tout les autres ne nous jugeoient pas toujours beaucoup mieux que nous ne nous jugeons nous-mêmes.

Lorſque le corps a acquis toute ſon étendue en hauteur & en largeur par le développement entier de toutes ſes parties, il augmente en épaiſſeur; le commencement de cette augmentation eſt le premier point de ſon dépériſſement, car cette extenſion n'eſt pas une continuation de développement ou d'accroiſſement intérieur de chaque partie, par leſquels le corps continueroit de prendre plus d'étendue dans toutes ſes parties organiques, & par conſéquent plus de force & d'activité; mais c'eſt une ſimple addition de matiere ſurabondante qui enfle le volume du corps, & le charge d'un poids inutile. Cette matiere eſt la graiſſe qui ſurvient ordinairement à 35 ou 40 ans, & à meſure qu'elle augmente, le corps a moins de légereté & de liberté dans ſes mouvemens; il n'acquiert de l'étendue qu'en perdant de la force & de l'activité.

Les os & les autres parties ſolides du corps ayant pris toute leur extenſion en longueur & en groſſeur, continuent d'augmenter en ſolidité; les ſucs nourriciers qui y arrivent, & qui étoient auparavant employés à en augmenter le volume par le développement, ne ſervent plus qu'à l'augmentation de la maſſe; les membranes deviennent cartilagineuſes, les cartilages deviennent oſſeux, toutes les fibres plus dures, la peau ſe deſſeche, les rides ſe ſuccedent peu-à-peu, les cheveux blanchiſſent, les dents tombent, le viſage ſe déforme, le corps ſe courbe, *&c.*

Les premieres nuances de cet état ſe font appercevoir avant quarante ans; elles croiſſent par degrés aſſez lents juſqu'à ſoixante, par degrés plus rapides juſqu'à ſoixante-dix. La caducité commence à cet âge de ſoixante-dix ans; elle va toujours en augmentant; la décrépitude ſuit, & la mort termine ordinairement avant l'âge de quatre-vingt-dix ans la *vieilleſſe* & la vie.

Lorſque l'os eſt arrivé à ſon dernier période, lorſque les périoſtes ne fourniſſent plus de matiere ductile, alors les ſucs nourriciers ſe dépoſent dans l'intérieur de l'os, il devient plus ſolide, plus maſſif & ſpécifiquement plus peſant; enfin la ſubſtance de l'os eſt avec le tems ſi compacte, qu'elle ne peut plus admettre les ſucs néceſſaires à cette eſpece de circulation qui fait la nutrition de ſes parties; dès-lors cette ſubſtance de l'os doit s'altérer, comme le bois d'un vieil arbre s'altere, lorſqu'il a une fois acquis toute ſa ſolidité. Cette altération dans la ſubſtance même des os eſt une des premieres cauſes qui rendent néceſſaire le dépériſſement de notre corps.

Plus la force du cœur eſt grande & agit long-tems, plus le nombre des vaiſſeaux diminue, & plus les ſolides ſont forts: d'où il arrive que la force des ſolides devient immenſe dans l'extrême *vieilleſſe*; enfin les canaux trop réſiſtans ne peuvent être étendus davantage par les liquides, toutes les parties doivent tomber dans une oſſification ſans remede. On a bien raiſon de ſe moquer de ces charlatans, qui ſe vantent de pouvoir écarter cette oſſification par des élixirs fortifians. La méthode de Médée qui, par des alimens & des bains émolliens, nourriſſoit, humectoit les corps deſſéchés, étoit au-moins une idée plus raiſonnable.

Les cartilages qu'on peut regarder comme des os mous, reçoivent, ainſi que les os, des ſucs nourriciers qui en augmentent peu-à-peu la denſité, à meſure qu'on avance en âge; & dans la *vieilleſſe*, ils ſe durciſſent preſque juſqu'à l'oſſification, ce qui rend les mouvemens des jointures du corps très-difficiles, & doit enfin nous priver de l'uſage de nos membres extérieurs.

Les membranes dont la ſubſtance a bien des choſes communes avec celle des cartilages, prennent auſſi à meſure qu'on avance en âge plus de denſité & de ſéchereſſe; celles, par exemple, qui environnent les os, ceſſent d'être ductiles dès que l'accroiſſement du corps eſt achevé, c'eſt-à-dire dès l'âge de dix-huit à vingt ans; elles ne peuvent plus s'étendre, elles commencent à augmenter en ſolidité qui s'accroît à meſure qu'on vieillit; il en eſt de même,

des fibres qui compoſent les muſcles & la chair ; plus on vit, plus la chair devient dure.

Il eſt donc vrai qu'à meſure qu'on avance en âge, les os, les cartilages, les membranes, la chair, & toutes les fibres du corps acquierent de la ſéchereſſe & de la ſolidité : toutes les parties ſe retirent, tous les mouvemens deviennent plus lents, plus difficiles ; la circulation des fluides ſe fait avec moins de liberté, la tranſpiration diminue, la digeſtion des alimens devient lente & laborieuſe, les ſucs nourriciers ſont moins abondans, & ne pouvant être reçus dans la plûpart des fibres devenues trop ſolides, ils ne ſervent plus à la nutrition. Ainſi la ſeve de l'homme manque aux lieux qu'elle arroſoit.

La *vieilleſſe* arrive encore néceſſairement par la dégénération des fluides contenus dans le corps humain, & dont l'influence ſur ſon économie n'eſt pas une vérité douteuſe ; ces liqueurs n'étant que des parties paſſives & diviſées ne font qu'obéir à l'impulſion des ſolides, dont leur mouvement, leur qualité, & même leur quantité dépendent. Dans la *vieilleſſe*, le calibre des vaiſſeaux ſe reſſerre, les filtres ſecrétoires s'obſtruent, le ſang, la lymphe & les autres humeurs doivent par conſéquent s'épaiſſir, s'altérer, s'extravaſer, & produire tous les vices des liqueurs qui menent à la deſtruction. Telles ſont les cauſes du dépériſſement naturel de la machine. Les muſcles perdent leur reſſort, la tête vacille, la main tremble, les jambes chancellent ; l'ouïe, la vue, l'odorat s'affoibliſſent, & le toucher même s'émouſſe.

Impitoyablement flétrie, reconnoiſſez-vous dans cet état cette beauté raviſſante à qui tous les cœurs adreſſoient autrefois leurs vœux ? Triſte à l'aſpect d'un ſang glacé dans ſes veines, comme les poëtes peignent les nayades dans le cours arrêté de leurs eaux ! Combien d'autres raiſons de gémir pour celle chez qui la beauté eſt le ſeul préſent des dieux ! Une tête griſe a ſuccédé à ces cheveux d'un noir de geais, naturellement bouclés, qui tantôt flottoient ſur des épaules d'albâtre, & tantôt ſe jouoient ſur une belle gorge qui n'eſt plus. Ces yeux qui diſoient tant de choſes ſont ternes & muets. Le corail de ces levres a changé de couleur ; ſa bouche eſt dépouillée de ſon plus bel ornement ; aucune trace de cette taille légere, ſi bien proportionnée, & de ce teint qui le diſputoit aux lis & aux roſes ; cette peau ſi douce, ſi fine & ſi blanche n'offre aux regards qu'une foule d'écailles, de plis & de replis tortueux. Hélas, tout chez elle s'eſt changé en rides preſque effrayantes ! le cerveau affaiſſé ſur lui-même ne laiſſe paſſer que lentement ces rayons d'intelligence & de génie qui cauſoient votre admiration ! Telle eſt la décrépitude du dernier âge.

Cependant que ce triſte hiver n'alarme point ceux dont la vie s'eſt paſſée dans la culture de l'eſprit, dans la bienfaiſance & dans la pratique de la vertu ! Leurs cheveux blancs ſont reſpectables. Leurs écrits, leurs belles actions le ſont encore davantage. C'eſt à ces gens-là, ſi rares ſur la terre, que la brillante & floriſſante jeuneſſe doit des égards, des hommages & des autels. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VIEILLESSE, (*Morale.*) la *vieilleſſe* languiſſante, ennemie des plaiſirs, ſuccédant à l'âge viril, vient rider le viſage, courber le corps, affoiblir les membres, tarir dans le cœur la ſource de la joie, nous dégoûter du préſent, nous faire craindre l'avenir, & nous rendre inſenſible à tout, excepté à la douleur. Ce tems ſe hâte, le voilà qui arrive ; ce qui vient avec tant de rapidité eſt près de nous, & le préſent qui s'enfuit eſt déja bien loin, puiſqu'il s'anéantit dans le moment que j'écris ce petit nombre de réflexions, & ne peut plus ſe rapprocher.

La longue habitude tient la *vieilleſſe* comme enchaînée ; elle n'a plus de reſſources contre ſes défauts ; ſemblable aux arbres dont le tronc rude, noueux s'eſt durci par le nombre des années, & ne peut plus ſe redreſſer ; les hommes à un certain âge ne peuvent preſque plus ſe plier eux-mêmes contre certaines habitudes qui ont vieilli avec eux, & qui ſont entrées juſques dans la moëlle de leurs os. Souvent ils les connoiſſent, mais trop tard ; ils gémiſſent en vain, & la tendre jeuneſſe eſt le ſeul âge où l'homme peut encore tout ſur lui-même pour ſe corriger. « On s'envieillit des ans, dit Montagne, ſans s'aſſa-» gir d'un pouce ; on va toujours en avant, mais à » reculons. Il ſeroit beau être vieil, continue-t-il, » ſi nous marchions vers l'amendement ; mais le » marcher de cet âge eſt celui d'un yvrogne, titu-» bant, vertigineux ; c'eſt l'homme qui marche vers » ſon décroît ».

On doit cependant ſe conſoler des rides qui viennent ſur le viſage, puiſqu'elles ſont l'effet inévitable de notre exiſtence. Dans l'adverſité, les peines de l'eſprit & les travaux du corps font vieillir les hommes avant le tems. Dans la proſpérité, les délices d'une vie molle & voluptueuſe les uſent encore davantage. Ce n'eſt qu'une vie ſobre, modérée, ſimple, laborieuſe, exempte de paſſions brutales, qui peut retenir dans nos membres quelques avantages de la jeuneſſe, leſquels, ſans ces précautions, s'envolent promptement ſur les aîles du tems.

C'eſt une belle choſe qu'une *vieilleſſe* étayée ſur la vertu. Caſtricius ne voulant point permettre qu'on donnât des ôtages au conſul Cnéius Carbon, celui-ci crut l'intimider, en lui diſant qu'il avoit pluſieurs épées ; & moi pluſieurs années, répondit Caſtricius. Une pareille réponſe a été faite par Solon à Piſiſtrate, par Confidius à Jules Céſar, & par Ceſellius aux triumvirs. Ils ont tous voulu faire voir, en parlant ainſi, que quelques années de vie qu'on avoit encore à parcourir ne valoient pas la peine de faire naufrage au port. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VIEILLESSE, (*Mythol.*) elle étoit, ſelon Héſiodore, fille de l'Erébe & de la Nuit. Athénée prétend qu'elle avoit un temple à Athènes. (*D. J.*)

VIELITSKA, *montagne de*, (*Géog. mod.*) montagne de Pologne, dans le palatinat de Cracovie. Cette montagne eſt une vaſte ſaline qui contient deux ou trois lieues de pays ; elle fournit abondamment du ſel de roche, qu'on taille comme des colomnes de pierre, & qu'on tire comme d'une carriere. Deux à trois cens ouvriers ont leurs habitations dans la concavité de cette carriere, d'où l'on ne ſort, & où l'on ne deſcend que par une machine ſuſpendue à un gros cable, attaché à une grue au-deſſus de l'ouverture de cet abîme. (*D. J.*)

VIELLE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) poiſſon de mer, qui eſt une eſpece de tourd, & qui a de très-belles couleurs ; il ne differe du canus, pour la forme du corps, qu'en ce qu'il eſt plus alongé & plus large ; il reſſemble à la daurade, par la courbure des dents & par le nombre & la poſition des nageoires. *Voyez* CANUS & DAURADE. Les levres de la *vielle* ſont groſſes & ridées ; la nageoire de la queue n'eſt pas fourchue, elle a une couleur rouge avec des taches noires ; le dos eſt noir en entier ; le ventre a une couleur livide ; les nageoires qui ſe trouvent près des ouies ont une couleur d'or ; la nageoire du dos & celle de l'anus ſont jaunes & ont des taches noires & des taches bleues ; les yeux ſont grands & ronds, & les côtés de la tête ont de très-belles couleurs : la chair de ce poiſſon eſt tendre & friable. *Voyez* TOURD, Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons*, *l. VI. c. vj.* *Voyez* POISSON.

VIELLE, ſ. f. (*Luth.*) eſt un inſtrument à cordes, compoſé de deux parties principales ; la table & le manche, ſur lequel ſont les chevilles qui tendent les cordes. Ces chevilles ont été primitivement au

nombre de quatre ſeulement; deux d'un des côtés du manche, deux de l'autre côté. Il n'y avoit que quatre cordes non plus, deux deſquelles s'appelloient *les bourdons*, qu'on mettoit à l'uniſſon ou à l'octave. Les deux autres cordes s'étendent tout le long du manche, & font la fonction de monochorde, rendant toutes ſortes de ſons par le moyen des marches. On peut multiplier à la *vielle* le nombre des cordes, des touches, & des marches, tant que l'on voudra. Si l'on a ſix bourdons qui faſſent l'octave, la douzieme, la quinzieme, la dix-ſeptieme, & la dix-neuvieme, on variera l'harmonie à l'infini, en appliquant ou approchant ceux qu'on voudra de la roue qui ſert d'archet aux bourdons & aux autres cordes. Il faut que cette roue - archet ſoit bien polie, & frottée de colophane. Chaque marche du clavier de la *vielle* a deux petits morceaux de bois perpendiculaires; on les nomme *touches*: les touches ſervent à toucher deux cordes à-la-fois; ces deux cordes ſont à l'uniſſon; les touches ſont preſſées en-deſſous du claviet par les doigts de la main gauche, & appliquées à l'archet ou à la roue; la main droite conduit la manivelle. Lorſque les doigts ceſſent de pouſſer les touches, elles s'éloignent d'elles-mêmes des cordes, retombent & ne les preſſent plus. Le clavier dans ſon entier reſſemble à une petite caiſſe élevée ſur la table; c'eſt dans cette caiſſe que ſont logées les branches des marches & leurs touches. Elle eſt antée & collée ſur la table ſous laquelle eſt le corps concave; un couvercle la couvre & cache le clavier; la roue a auſſi le ſien; il y a un chevalet, proche de la roue; il a ſes coches un peu plus baſſes que la ſurface ſupérieure de la roue; deux autres chevalets placés de côté ſervent à limiter la longueur des cordes de bourdon; cet inſtrument a ſon ouie placée à l'extrémité inférieure à l'un des angles; les cordes portent de petits flocons de coton à l'endroit où elles touchent la roue; c'eſt un moyen d'adoucir le frottement & le ſon; la manivelle de la roue eſt à l'extrémité de l'inſtrument oppoſée au chevalet; la roue eſt ſuſpendue partie dans le corps concave de l'inſtrument, partie hors de ce corps.

Les inſtrumens à vent ont leur coup de langue; les inſtrumens à archet leur coup d'archet; la *vielle* ſon coup de poignet, qui ſe donne ſur la premiere croche de deux en deux; les notes d'agrément s'exécutent ſur le même tour de roue, de la valeur de la note avec laquelle elles ſont liées.

Dans les cas où la ronde forme la meſure, il y a deux tours de roue pour la ronde, ou quatre tours; les tours de roue varient ſelon la meſure, le mouvement, le caractere de l'air, & la nature des notes qui ſe trouvent dans le courant de la piece.

Il y a des *vielles* faites en corps de luth, & d'autres en corps de guitarre; les premieres ont plus de force; les ſecondes ont plus de douceur.

Le clavier eſt compoſé de treize touches noires, & de dix blanches; ſon étendue ordinaire eſt de deux octaves, du *ſol* à vuide, au *ſol* d'en-haut.

L'inſtrument s'accorde en *C ſol ut* & en *G ré ſol*; les deux ſeuls tons dans leſquels il joue.

Pour l'accorder en *C ſol ut*, majeur ou mineur, on met les deux chanterelles à l'uniſſon, & leur ſon eſt un *ſol*; la trompette s'accorde à la quinte au-deſſous des chanterelles, & le ſon qu'elle rend eſt *ut*; la mouche s'accorde à l'octave au-deſſus des chanterelles, & à la quarte au-deſſous de la trompette, & donne *ſol*; le petit bourdon s'accorde à l'octave au-deſſous de la trompette, & à la quinte au-deſſous de la mouche, & ſonne *ut*: on ne ſe ſert pas du gros bourdon en *C ſol ut*.

Pour l'accorder en *G ré ſol*, majeur ou mineur; les deux chanterelles ſonneront *ſol*; la trompette ſonnera *ré*, quinte de *ſol*; la mouche comme en *C ſol ut*; le gros bourdon, le ſeul dont on ſe ſert, ſonne l'octave *ſol* au-deſſous de la mouche, & la double octave au-deſſous des chanterelles.

On appelle *chanterelles*, les deux ſeules cordes qui paſſent dans le clavier; les autres cordes ne ſont que pour l'accord; la trompette eſt la corde poſée ſur un petit chevalet, à laquelle eſt attachée une autre petite corde très-fine, répondante à une petite cheville que l'on tourne plus ou moins, ſelon qu'on veut faire battre la trompette; la mouche eſt la corde au-deſſus de la trompette; le petit bourdon, la corde filée en laiton la plus fine; le gros bourdon ou la groſſe mouche, la corde filée en laiton la plus groſſe.

On donne ſix cordes filées en laiton aux *vielles* en corps de luth, & quatre aux *vielles* en corps de guitarre.

Pour l'accord des ſix cordes de laiton, les deux premieres, ou les plus fines, ſonneront l'uniſſon des chanterelles; les deux moyennes, la tierce au-deſſous des fines; & les deux groſſes, la quinte au-deſſous des fines, & la tierce au-deſſous des moyennes.

Pour l'accord des quatre cordes de laiton, les deux fines fourniſſent l'uniſſon des chanterelles; la moyenne, la tierce au-deſſous des fines; & la groſſe, la quinte au-deſſous des fines, & la tierce au deſſous de la moyenne.

La *vielle* a ſon doigter, ſur lequel on peut conſulter l'ouvrage de M. Bouin, imprimé chez Ballard.

Le mouvement de la roue ſe diviſe en un tour entier, en deux demi-tours, en deux quarts & un demi-tour; en un demi-tour & deux quarts; en trois quarts liés; en trois quarts détachés; en quatre quarts; en huit huitiemes; en trois tiers égaux, & en deux quarts & un demi; diviſion qui a rapport aux valeurs des notes.

Les coups de poignet dépendent ſouvent du caractere de la piece & du goût du muſicien.

Les cadences ſe font toutes du premier doigt qui bat la note au-deſſus de celle ſur laquelle la cadence eſt marquée, & qui eſt touchée par le ſecond doigt.

Les autres agrémens ſuivent les lois ordinaires des autres inſtrumens. *Voyez nos Planches de Lutherie.*

VIELLE, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade de France dans la Gaſcogne, au Turſan, & ſur le ruiſſeau de Bas. (*D. J.*)

VIELLEUR, ſ. m. (*Hiſt. nat. Inſectol. exotiq.*) notre ver luiſant eſt bien inférieur à celui de Surinam, qui mérite d'ailleurs d'être connu à cauſe de la ſingularité de ſon caractere, ſuivant la deſcription qu'en fait mademoiſelle Merian.

Cet animal, dans ſon état rampant, doit avoir en grand une forme approchante de celle qu'ont dans le même état, nos ſauterelles priſes en petit: on lui voit pareillement une longue trompe, dont il ſe ſert pour ſucer les fleurs de grenades, & cette trompe lui reſte toute ſa vie.

Après s'être défait d'une peau, il change de forme & paroît ſous celle d'une grande mouche verte, qui reſſemble en gros à la cigale; ſon vol eſt alors très-rapide, & le bruit qu'il fait de ſes aîles imite le ſon d'une vielle, ce qui lui a fait donner en cet état le nom de *lieteman* ou *vielleur*.

Quoique ſelon le cours ordinaire de la nature, un inſecte après être devenu aîlé ne ſubiſſe plus de changement; celui-ci, ſuivant le témoignage des Indiens, que mademoiſelle Mérian dit avoir en partie vérifié par ſa propre expérience, ſubit encore une derniere transformation qui le rend lumineux, & lui donne le nom de *lautarendraeger*, ou de *porte-lanterne*.

Dans cette transformation, & d'autres changemens plus légers qui arrivent à ſon corps & à ſes aîles, il lui ſort du devant de la tête une veſſie très-longue, colorée de traces rougeâtres & verdâtres, tranſ-

parente de jour, & qui répand de nuit une lumiere à laquelle on peut lire un caractere assez petit.

Cet animal, suivant la représentation qu'on en donne, est bien alors long de quatre pouces, & sa vessie occupe plus du quart de cette longueur.

Avant que mademoiselle Mérian connût la qualité lumineuse de cet insecte, les Indiens lui en apporterent plusieurs qu'elle renferma dans une grande boëte. Effrayée la nuit du bruit singulier qu'elle entendit dans cette boëte, elle se leva, fit allumer une chandelle, & alla voir ce que ce pouvoit être; elle ouvrit la boëte, & aussitôt il en sortit comme une flamme qui redoubla son émotion; elle jetta à terre cette boëte, qui répandit un nouveau trait de lumiere à chaque animal qui en sortoit. On conçoit que cette frayeur ne dura pas long-tems, & qu'ayant bientôt fait place à l'admiration, on ne négligea rien pour rattrapper des animaux si extraordinaires, qui s'étoient prévalu de la peur qu'ils avoient causée, pour prendre l'essort. (*D. J.*)

VIENNA, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule narbonnoise, sur le Rhône, & la capitale des Allobroges, selon Strabon, *l. IV.* Il en est parlé dans César, *bel. gal. l. VII. c. ix.* Pomponius Méla, *l. III. c. v.* la met au nombre des villes les plus opulentes, & Pline, *l. III. c. iv.* lui donne le titre de colonie. Elle est marquée dans Ptolomée, *l. II. c. x.* comme la seule ville des Allobroges; mais c'est que ce géographe s'est contenté de donner le nom de la capitale de ce peuple. Elle étoit encore opulente du tems d'Ausone, qui en a parlé ainsi, *in arelat.*

Accolit alpinis opulenta Vienna *colonis.*

Les belles lettres étoient cultivées à *Vienne*, & on s'y faisoit un plaisir de lire les vers des poëtes de Rome. Nous en avons une preuve dans ceux de Martial, *l. VII. epigr. 88. de suis libris*, qui se félicite de ce que ses ouvrages sont lus à *Vienne* des grands & des petits :

Fertur habere meos, si vera est fama, libellos,
Inter delicias pulchra Vienna *suas.*
Me legit omnis ibi senior, juvenisque, puerque,
Et coram tetrico casta puella viro.
Hoc ego maluerim quàm si mea carmina cantent,
Qui Nilum ex ipso protinus ore bibunt.
Quàm meus hispano si me Tagus impleat auro,
Pascat & Hybla meas, pascat Hymettus apes.

Dans le moyen âge, la ville de *Vienne* ne fut pas moins célébre, puisqu'elle devint la métropole d'une province des Gaules à laquelle elle donna son nom. Séneque, *in ludo mortis Claudii, Imp.* dit qu'elle est à seize milles de Lyon. Dans le trésor de Goltzius, on trouve une médaille de Néron avec ces mots : *Vienna leg. VII. Claudiana. Voyez* VIENNE *en Dauphiné.* (*D. J.*)

VIENNE, *métal de*, (*Métallurgie.*) c'est une composition ou un alliage métallique qui se fait à *Vienne* en Autriche, & qui ressemble assez à de l'argent. Cet alliage se fait avec du fer, de l'étain, de l'arsenic, & un peu de laiton ou de cuivre jaune.

VIENNE, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, capitale de l'Autriche, sur la droite du Danube, au confluent de la petite riviere de *Vienne* dont elle prend le nom, à 8 lieues au couchant de Presbourg, à 210 au sud-oueſt d'Amsterdam, à 260 lieues au nord-oueſt de Constantinople, à 408 au nord-est de Madrid, & à 270 au sud-est de Paris.

Cette ville située à six milles des frontieres de Hongrie, a été connue autrefois sous les noms d'*Ala-Flaviana*, *Castra-Flaviana*, *Juliobona*, *Vindobona*, & ensuite *Vindum.* Elle peut en quelque façon être regardée comme la capitale de l'Allemagne, car elle est depuis long-tems la résidence ordinaire des empereurs; cependant elle n'en est pas plus belle; toute environnée de murailles, de bastions, & de fossés, elle n'a point l'agrément de ces villes dont les avenues charment par la variété des jardins, des maisons de plaisance, & des autres ornemens extérieurs qui sont les fruits d'une heureuse situation, que la sécurité de la paix porte avec soi. On ne connoît dans *Vienne* qu'un petit nombre de beaux hôtels; ceux du prince Eugene, de Lichtenstein, & de Caprara. Le palais impérial est un des plus communs, & rien n'y représente la majesté du maître qui l'habite; il n'a pour tout jardin qu'un petit enclos sous les fenêtres du sallon de l'impératrice, où l'on plante quelques fleurs, & où on tient un peu de verdure; les appartemens en sont bas & étroits, les platfonds couverts de toiles peintes, & les planchers d'ais de sapin; enfin le tout est aussi simple que s'il avoit été bâti pour de pauvres moines. Les fauxbourgs ont plus d'apparence que la ville, parce que depuis le dernier siege par les Turcs, ils ont été rebâtis tout à neuf.

Vienne n'a point de ces grandes rues, qui font la beauté d'une ville; la rue même qui aboutit à la cour, n'est ni plus grande, ni plus large que les autres; la seule place du marché neuf est passable, à cause des bâtimens nouveaux ou renouvellés qui l'environnent. L'égliſe métropolitaine est d'une architecture gothique, décorée en-dehors & en-dedans d'ornemens arabesques de pierre. En échange la nouvelle égliſe des jésuites est d'un beau dessein. Les autres moines religieux, les dominicains, les augustins, les bénédictins, & les cordeliers, ont aussi des égliſes dans la ville, mais elles n'ont rien de remarquable.

L'archevêché de *Vienne* a été érigé en 1721; l'université fut fondée en 1365, par Albert III. archiduc d'Autriche; mais l'édifice particulier des écoles est misérable, & d'ailleurs ce sont les jésuites qui occupent presque toutes les chaires.

Les habitans de *Vienne* sont un mélange de plusieurs nations, Italiens, Allemands, Bohémiens, Hongrois, François, Lorrains, Flamands, qui joints aux juifs, font le négoce, & travaillent à différens métiers. L'air est assez mal-sain dans cette ville, ce qui peut provenir en partie de la malpropreté des rues qu'on ne nettoie point, & de la quantité de boues & d'ordures que la police ne fait point enlever. *Long.* suivant Cassini, 33. 23. *latit.* 48. 14. & suivant Harris, *long.* 34. 21. 30. *latit.* 48. 14.

Vienne n'oubliera pas sitôt le siege mémorable qu'elle essuya en 1683. En voici l'histoire abregée d'après M. l'abbé Coyer. Ce siege fut entrepris par Kara Mustapha, général des forces ottomanes. Toujours aimé de la sultane Validé, après avoir aussi gagné le cœur de Mahomet IV. il avoit épousé sa fille. Jamais l'ambition & l'orgueil, deux passions qui dévoroient Kara Mustapha, ne trouverent un champ plus vaste pour être assouvies. Il ne se proposoit pas moins, après s'être rendu maître de *Vienne*, que de poursuivre la conquête de l'occident, ayant sous ses ordres plus de trois cens mille hommes, trente & un bachas, cinq souverains, & trois cens pieces de canon.

Il s'avance par la rive droite du Danube, passe la Save & la Drave, fait mine d'en vouloir à Raab, tandis qu'il détache cinquante mille tartares sur la route de *Vienne.* Le duc de Lorraine Charles V. dont le nom doit être cité parmi ceux des grands capitaines, & qui commandoit les troupes impériales, essuie un échec à Pétronel, & à peine a-t-il le tems de gagner *Vienne*, où il jette une partie de son infanterie pour renforcer la garnison. Il prend poste dans l'île de Léopolstat, formée par le Danube au nord de la ville. Les tartares au nombre de cinquante mille, arrivoient en même tems du côté du midi.

On vit alors un de ces ſpectacles qui ſont faits pour inſtruire les ſouverains & attendrir les peuples, lors même que les ſouverains n'ont pas mérité leur tendreſſe. Léopold, le plus puiſſant empereur depuis Charles-quint, fuyant de ſa capitale avec l'impératrice ſa belle-mere, l'impératrice ſa femme, les archiducs, les archiducheſſes, une moitié des habitans ſuivant la cour en déſordre. La campagne n'offroit que des fugitifs, des équipages, des chariots chargés de meubles juſqu'à Lintz, capitale de la haute Autriche.

Cette ville où l'on portoit la frayeur, ne parut pas encore un aſyle aſſuré; il fallut ſe ſauver à Paſſaw: on coucha la premiere nuit dans un bois où l'impératrice, dans une groſſeſſe avancée, apprit qu'on pouvoit repoſer ſur de la paille à cauſe de la terreur. Dans les horreurs de cette nuit on appercevoit la flamme qui conſumoit la baſſe-Hongrie, & s'avançoit vers l'Autriche.

L'empereur, dès les premiers excès de cette irruption, payoit bien cher ſes violences contre la Hongrie, & le ſang de ſes ſeigneurs qu'il avoit répandu. Il n'avoit pu ſe perſuader que Kara Muſtapha laiſſant derriere lui pluſieurs bonnes places, telles que Raab & Comore, ſe portât ſur *Vienne* : Jean Sobieski mieux inſtruit, comme le ſont toujours les princes qui font la guerre par eux-mêmes, l'en avoit inutilement averti.

Vienne étoit devenue ſous dix empereurs conſécutifs de la maiſon d'Autriche, la capitale de l'empire romain en occident; mais bien différente de l'ancienne Rome pour la grandeur en tout genre, & pour le nombre des citoyens, elle n'en comptoit que cent mille, dont les deux tiers habitoient des fauxbourgs ſans défenſe. Soliman avoit été le premier des empereurs turcs qu'on eut vu marcher à *Vienne*, en 1529, faiſant trembler à-la-fois l'Europe & l'Aſie; mais il n'oſa ſe commettre contre Charle-quint qui venoit au ſecours avec une armée de quatre-vingt mille hommes. Kara Muſtapha qui ne voyoit qu'une poignée d'ennemis, ſe flattoit d'être plus heureux, & il commença ſans crainte le ſiege de cette ville. Les Allemands ſont braves ſans doute, mais ils ne ſe ſont jamais préſentés aux portes de Conſtantinople, comme les Turcs à celles de *Vienne*.

Le comte de Staremberg, homme de tête & d'expérience, gouverneur de la ville, avoit mis le feu aux fauxbourgs : cruelle néceſſité, quand il faut brûler les maiſons des citoyens qu'on veut défendre! Il n'avoit qu'une garniſon de ſeize mille hommes. On arma les étudians, & ils eurent un médecin pour major.

Cependant le ſiege ſe pouſſoit avec vigueur. L'ennemi s'empara de la contreſcarpe après vingt-trois jours de combat; l'eſpérance de tenir encore longtems diminua. Les mines des Turcs, leurs attaques continuelles, la garniſon qui ſe détruiſoit, les vivres qui s'épuiſoient, tout donnoit la plus vive inquiétude. On s'occupoit ſans ceſſe à éteindre le feu que les bombes & les boulets rouges portoient dans la ville, tandis que les dehors tomboient en éclats.

Dans cette conjoncture déſeſperée Sobieski arrive avec ſon armée à cinq lieues au-deſſus de Vienne. L'électeur de Baviere âgé de dix-huit ans, amenoit douze mille hommes. L'électeur de Saxe en conduiſoit dix mille. Toute l'armée chrétienne compoſoit environ ſoixante & quatorze mille hommes; Sobieſki délivra l'ordre de bataille, & après avoir examiné les diſpoſitions de Kara Muſtapha, il dit aux généraux allemands: « cet homme eſt mal campé, c'eſt » un ignorant dans le métier de la guerre; nous le » battrons certainement ». Il prophétiſa juſte; la plaine qu'occupoient les Turcs, devint le théatre d'un triomphe que la poſtérité aura peine à croire. Le butin fut immenſe; les Allemands & les Polonois s'enrichirent. On retourna contre les janiſſaires qui étoient reſtés dans les travaux du ſiege; on ne les trouva plus, & *Vienne* fut libre.

Cette ville au reſte n'eſt pas la ville d'Allemagne la plus féconde en hommes de lettres, & il ne ſeroit pas difficile d'en découvrir la raiſon. Cette ville a ſeulement produit quelques hiſtoriographes, & c'eſt à-peu-près tout.

Je mets *Gualdo* (Galéaſſo) au nombre des hiſtoriens originaires de *Vienne*. Il a décrit en ſeize livres les guerres des empereurs d'Allemagne, depuis 1630 juſqu'en 1640. Cet ouvrage parut à Boulogne en 1641, à Genève en 1643, & à Veniſe en 1644; mais depuis ce tems-là il eſt tombé dans l'oubli.

Inchofer (Melchior) né à *Vienne* l'an 1584, entra dans la ſociété des jéſuites en 1607, & mourut en 1648. Il a donné un volume des annales eccléſiaſtiques du royaume d'Hongrie, & publia en 1630 un livre dans lequel il ſoutint que la lettre de la bienheureuſe vierge Marie au peuple de Meſſine eſt très-authentique. On lui attribue un mémoire ſur la réformation de ſon ordre. On le croit auſſi généralement auteur d'un livre contre le gouvernement des jéſuites, intitulé *Monarchia ſolypſorum*. Ce livre a été publié en Hollande en 1648 avec une clé des noms déguiſés. On en a une traduction françoiſe imprimée en 1722 avec des notes & quelques pieces ſur le même ſujet. Ses autres ouvrages ont fait moins de rumeur. On trouve en général aſſez d'érudition dans ſes écrits, mais beaucoup de crédulité, peu de choix & de critique.

L'empereur Léopold eſt mort à *Vienne* en 1705. « Ce prince né vertueux étoit ſans talens; l'ambition » qui régla toutes ſes démarches, étoit plutôt une » paſſion du conſeil de *Vienne*, qu'une paſſion qui » lui fût propre. L'empereur ſon fils hérita de ſes » miniſtres, comme de ſes domaines & de ſes dignités; & ſon conſeil continua d'agir ſous ſon nom, » comme il avoit fait ſous le nom de Léopold ». (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

VIENNE, (*Géog. mod.*) ville de France, dans le Dauphiné, ſur le bord oriental du Rhône, à 5 lieues au midi & au-deſſous de Lyon, à 15 au nord-oueſt de Grenoble, & à 108 au ſud-eſt de Paris.

Cette ville eſt dans une vilaine ſituation, reſſerrée par des montagnes qui ſemblent la vouloir noyer dans le Rhône; d'ailleurs il faut toujours monter ou deſcendre; les rues ſont étroites, mal percées, & les maiſons mal bâties. La métropole eſt un ouvrage gothique. L'archevêché de *Vienne* eſt fort ancien; car du tems d'Euſebe, Lyon & *Vienne* étoient les deux plus illuſtres métropoles des Gaules.

L'archevêque de cette ville prend conſéquemment le titre de primat des Gaules, & a pour ſuffragans les évêques de Valence, de Die, de Grenoble, de Viviers, *&c.* Son revenu eſt d'environ vingt-quatre mille livres. Le chapitre eſt compoſé de vingt chanoines, au nombre deſquels les dauphins ſe faiſoient autrefois aggréger.

Outre le chapitre de l'égliſe métropolitaine, il y en a trois autres à *Vienne;* celui de S. Pierre eſt compoſé d'un abbé & de vingt-quatre chanoines, qui ſont obligés de faire preuve de nobleſſe de trois quartiers. *Vienne* ne manque pas d'autres égliſes ni de couvens. Les peres de l'oratoire ont le ſéminaire.

Le quinzieme concile général s'eſt tenu dans cette ville l'an 1311, par ordre de Clément V. pour la ſuppreſſion de l'ordre des Templiers. Philippe le bel qui pourſuivoit cette ſuppreſſion, ſe rendit à *Vienne* accompagné de ſon frere & de ſes trois fils, dont l'aîné étoit roi de Navarre.

Le commerce de cette ville eſt peu de choſe; il conſiſte en vins & ſoies. Des ouvriers allemands y

avoient établi une fabrique de fer-blanc qui méritoit beaucoup d'attention & de protection; mais on l'a négligée, & elle ne subsiste plus. *Long.* 22. 30. *latit.* 45. 33.

Vienne déja célebre du tems de Jules César, connue de Strabon, de Pomponius Méla, de Ptolomée, de Velleius Paterculus, de Pline & de presque tous les historiens, n'est plus rien aujourd'hui. On prétend que Tibere y envoya une colonie nombreuse, que l'empereur Claude y établit une espece de sénat, qui étoit apparemment le prétoire du vicaire des Gaules, d'où elle prit le nom de *sénatorienne* que lui donnent quelques auteurs. On sait aussi que sous Dioclétien elle devint la métropole de cette partie des Gaules, qui de son nom fut appellée *Gaule viennoise*. Enfin les Romains l'avoient extrêmement embellie. Mais soit par les guerres, soit par le zele destructeur des premiers chrétiens, il n'y a point de ville dont les hommes aient moins respecté les monumens, & dans laquelle le bouleversement paroisse plus complet. On ne fouille guere la terre sans découvrir des richesses affligeantes par le peu d'instructions qu'on en retire, & Chorier lui-même en convient.

Le monument que l'on voit dans la plaine en sortant de la ville de *Vienne* pour aller en Provence, est le seul qui se soit en partie conservé; il mérite l'attention des curieux par sa forme & par sa bâtisse. C'est une pyramide située entre le Rhône & le grand chemin; l'architecture n'en est point correcte, mais la construction en est singuliere. Cette pyramide est élevée sur un massif construit solidement en grandes pierres dures de la qualité de celles qu'on tire aujourd'hui des carrieres du Bugey, sur les bords du Rhône. Cette fondation supporte un corps d'architecture quarrée, dont chaque angle est orné d'une colonne engagée, & chaque face est percée d'une arcade. Les murs couronnés d'un entablement peu correct, supportent la pyramide, dont la hauteur est d'environ quarante-deux piés; mais on ne sait point en l'honneur de qui ce monument a été érigé.

Rufinus (Trebonius) qui florissoit sous l'empire de Trajan, naquit à *Vienne*, où il exerça le duumvirat. Pline le jeune en parle comme d'un homme très-distingué. Il abolit dans sa patrie les jeux où les athletes s'exerçoient tous nuds à la lutte. On lui en fit un crime, & l'affaire fut portée à Rome devant l'empereur; mais Rufin plaida sa cause avec autant de succés que d'éloquence.

Je connois entre les modernes nés à *Vienne*, Nicolas *Chorier*, avocat, mort l'an 1692, à 83 ans. On estime l'histoire générale du Dauphiné qu'il a publiée en deux volumes *in-fol.* Mais il n'a respecté ni le public ni lui-même, en composant & en publiant le livre infame, *de arcanis amoris & Veneris*, dont le prétendu original espagnol passe sous le nom d'Aloisia Sigæa. La vie de Chorier n'a que trop répondu aux maximes qu'il a débitées dans cet ouvrage également obscène & odieux.

Gentillet (Innocent) né dans la même ville au xvj. siecle, fit du bruit par l'ouvrage qu'il intitula *le bureau du concile de Trente, auquel est montré qu'en plusieurs points icelui concile est contraire aux anciens conciles & canons, & à l'autorité du roi.* Cet ouvrage parut l'an 1586 *in-8°*, & a été reimprimé plusieurs fois depuis.

La Faye (Jean-Elie Leriget de) naquit à *Vienne* l'an 1671, entra au service, & mourut capitaine aux gardes l'an 1718, âgé de 47 ans. Il s'étoit attaché à l'étude de la méchanique, & fut reçu à l'académie royale des Sciences en 1716. L'année suivante il lui donna deux mémoires imprimés dans le volume de 1717, & qui roulent sur la formation des pierres de Florence, tableaux naturels de plantes, de buissons, quelquefois de clochers & de châteaux.

On peut regarder Hugues de *Saint-Cher*, dominiquain du xiij. siecle, comme né à *Vienne*; car l'église collégiale qui lui est dédiée, est aux portes de cette ville, lieu de sa naissance. Il devint provincial de son ordre, fut nommé cardinal par Innocent IV. & mourut en 1263. Son principal ouvrage est une concordance de la bible, qui est la premiere que l'on ait; & quoiqu'elle soit fort médiocre, on a cependant l'obligation à l'auteur d'avoir le premier imaginé le plan d'un ouvrage qu'on a perfectionné, & dont les théologiens ne peuvent se passer. (*D. J.*)

VIENNE, *la*, (*Géog. mod.*) en latin *Vingenna*, riviere de France. Elle prend sa source aux confins du bas Limosin & de la Marche, traverse une partie du Poitou, sans y porter aucun avantage, n'est navigable qu'au-dessus de Châtelleraud, reçoit ensuite la Creuse dans son sein, & se jette dans la Loire, à Cande en Touraine. (*D. J.*)

VIENNE, *une*, s. f. (*terme de Fourbisseur.*) espece de lame d'épée qu'on fait à Vienne en Dauphiné, & dont elle a retenu le nom; les *viennes* ne sont pas si estimées que les olindes, parce qu'elles n'ont pas tant de vertu élastique, qu'elles ne sont pas si bien vuidées, & qu'elles restent dans le pli qu'on leur a donné; mais aussi elles ne sont pas si sujettes à casser: il y a des gens qui à cause de cela préferent une *vienne* à une olinde, lorsqu'elle joint à une grande souplesse beaucoup de ressort. (*D. J.*)

VIENNOIS, LE, (*Géogr. mod.*) pays de France, dans le Dauphiné, & qui prend son nom de Vienne sa capitale. Il est borné au nord par la Bresse & le Bugey, au midi par le Valentinois, au levant par la Savoie, & au couchant par le Rhône. Il comprend les bailliages particuliers de Vienne, de Grenoble, de Saint-Marcellin, & la jurisdiction de Romans. Le *Viennois* a eu autrefois des seigneurs particuliers qui possédoient le plat pays, & qui ont pris dans la suite le nom de *dauphins*. (*D. J.*)

VIENNOISE, (*Étoffe.*) cette étoffe nouvellement inventée differe du doubleté, en ce que le dessein contient des sujets plus grands, soit en feuilles, soit en fleurs. Le poil seul fait la figure de cette étoffe, parce qu'il n'y a que ce même poil qui soit passé dans le corps: ce qui fait qu'il faut qu'il soit ourdi relativement à la figure contenue dans le dessein. La chaine qui doit faire le corps de l'étoffe, est ourdie à l'ordinaire d'une quantité de 3200 fils, ce qui fait 40 portées simples ou doubles, suivant le degré de qualité que l'on veut donner à l'étoffe. Le poil est de 40 portées simples de différentes couleurs pour former des fleurs différentes. On passe deux fils à chaque maillon du corps, conséquemment il faut 1600 maillons pour contenir ces fils, qui sont disposés de façon que tous les deux fils de la chaine il s'en trouve deux de poil. Cette étoffe est ourdie également avec des fils de couleur, comme les taffetas rayés qui forment des bandes larges & étroites. Dans les bandes larges on fait serpenter une tige de fleurs & de feuilles larges d'une seule couleur, tandis que dans les petites raies le mélange des fils de poil différens forment de petits fleurons qui serpentent comme la tige des grandes fleurs. Or comme les fleurs & feuilles grandes ou petites ne sont passées dans aucune lisse, mais seulement dans le corps, & qu'elles ne sont composées que du poil, si une partie de fleur portoit un pouce, deux ou trois de hauteur, le poil qui la forme n'étant arrêté en aucune façon, badineroit sur l'étoffe, & formeroit une figure très-desagréable à l'endroit de l'étoffe, de même que le poil qui ne travailleroit pas par-dessous ou à-l'envers, parce que l'endroit ordinairement est dessus; il faut que l'ouvrier ait le soin de faire tirer tous les huit ou dix coups tout le poil, qui par ce moyen se trouve lié dessous par le

coup

coup de navette qu'il paſſe ſur le coup de fond ; en faiſant lever les deux liſſes de quatre dans leſquelles la chaine eſt paſſée ; de même pour lier le poil deſſus, l'ouvrier paſſe ſur les deux autres liſſes un coup de navette, ſans qu'il ſoit beſoin de tirer aucune corde ; ce qui fait que le poil qui fait figure à l'endroit, ſe trouvant ſous la trame du coup de navette qui a paſſé, eſt arrêté de ce côté, de même qu'il l'eſt à-l'envers lorſque tout le poil eſt tiré.

Dans les étoffes de cette eſpece, comme dans quelques autres, les fils de la chaine ſont paſſés dans les liſſes à *coup tors*, c'eſt le terme ; c'eſt-à-dire deſſus & deſſous la boucle d'une même maille du remiſſe ou de chacune des liſſes qui le compoſent, de façon que la même liſſe peut faire lever & baiſſer le même fil, ſelon que le cas l'exige ; auſſi pour faire mouvoir ces liſſes, il n'eſt beſoin ni de carqueron, ni d'aleron, ni de carrete ; par conſequent les quatre liſſes ſe trouvant ſuſpendues de deux-en-deux au bout d'une corde, à droit & à gauche, qui eſt paſſée ſur une poulie, de façon que pour faire l'ouverture de la moitié de la chaine pour paſſer la navette, il n'eſt beſoin que de deux eſtrivieres, leſquelles attachées en-bas aux deux liſſes qui doivent baiſſer en foulant la marche, le même mouvement qui fait baiſſer chaque liſſe, fait lever en même tems celle qui lui eſt attachée, au moyen de la corde qui eſt à cheval ſur la poulie, & qui les tient toutes les deux.

Comme dans ce genre d'étoffe il eſt trop fatiguant pour celui qui tire, de faire lever tout le poil pour le lier, attendu le poids du plomb & des cordages, l'auteur du mémoire a fait paſſer tout le poil ſur deux liſſes de dix portées chacune à l'ordinaire (on pourroit le mettre ſur une, mais elle ſeroit un peu ſerrée) ; & au moyen d'une baſcule attachée au plancher en guiſe d'aleron, & une marche qui y ſeroit adhérente, l'ouvrier foulant la marche feroit lever tout le poil, lorſqu'il ſeroit queſtion de le lier, afin de l'arrêter ou de le lier ; au moyen de cette méthode, l'ouvrier ſe trouve très-ſoulagé, & l'ouvrage va plus vite.

VIERDEVAT, ſ. m. (*Comm.*) meſure pour les grains, dont les détailleurs ſe ſervent à Amſterdam. Il faut quatre *vierdevats* pour le ſchepel, quatre ſchepels pour le mudde, & vingt-ſept muddes pour le laſt. Au-deſſous du *vierdevat* ſont les kops, & il en faut huit pour un *vierdevat*. *Voyez* MUDDE, LAST, *&c. Dict. de Commerce.*

VIERG, ſ. m. (*Hiſt. d'Autun.*) nom dont on qualifie le premier magiſtrat de la ville d'Autun ; cette magiſtrature répond à celle de maire, qu'on appelle *viguier*, en Languedoc ; Céſar parle honorablement de cette dignité au premier & au ſeptieme livre de la guerre des Gaules, & il donne au magiſtrat nommé *vierg*, le nom de *vergobretus*, d'où eſt venu celui de *vierg*, & peut-être celui de *viguier*. Paradin tire l'étymologie de *vergobretus*, des deux mots celtiques, *verg* & *bret*, qui déſignent le haut exécuteur. D'autres la tirent d'un ancien mot gaulois, qui ſignifie la *pourpre*, parce que le premier magiſtrat d'Autun en étoit revêtu, comme le ſont encore aujourd'hui les ſix conſuls du Puy-en-Vélay. Quoi qu'il en ſoit, il eſt conſtant que du tems de Céſar, le *vierg*, ou ſouverain magiſtrat d'Autun, avoit une puiſſance abſolue de vie & de mort ſur tous les citoyens ; ce magiſtrat étoit annuel. A préſent on l'élit pour deux ans, & il a encore de grands privileges ; il eſt toujours le premier des maires aux états de Bourgogne ; & ſi celui de Dijon le préſide, ce n'eſt que par la prééminence de la ville & du lieu. (*D. J.*)

VIERGE, ſ. f. (*Gramm.*) fille qui n'a jamais eu commerce avec aucun homme, & qui a conſervé la fleur de ſa virginité. *Voyez* VIRGINITÉ.

VIERGE *chez les Hébreux*, (*Critiq. ſacrée.*) le mot hébreu ſignifie une *perſonne cachée*, parce que les filles qui n'étoient pas mariées, demeuroient dans des appartemens ſéparés & ne ſortoient que voilées, ſans paroître jamais à découvert, excepté devant leurs proches parens ; c'eſt l'uſage de tous les pays orientaux. C'étoit chez les juifs une eſpece d'opprobre pour une fille, de n'être pas mariée, de-là vient que la fille de Jephté va pleurer ſa virginité ſur les montagnes. *Juges, xj. 37.*

Il ne faut pas croire que dans le nouveau Teſtament, les Apôtres ayent élevé l'état du célibat des filles au-deſſus de celui de leur mariage. Quand S. Paul dit, *1. Cor. vij. 38.* que celui qui marie ſa fille fait bien, mais que celui qui ne la marie point fait mieux ; c'eſt que, ſuivant la remarque d'Epiphane, comme il y avoit dans ce tems-là peu de chrétiens, & tous fort pauvres, il étoit encore plus à-propos de garder ſa fille, que de la marier à un payen ou à un juif ; cependant, ajoute l'apôtre, ſi le pere craint encore d'être deshonoré par ſa fille, en la laiſſant venir dans un âge avancé ſans la marier, qu'il la marie, à celui qui ſe préſentera. *Epiph. hæres. c. lxj. p. 510.* (*D. J.*)

VIERGE *chez les premiers chrétiens*, (*Critiq. ſacrée.*) παρθένος ; le célibat auquel une *vierge* ſe dévoue, commença de prendre faveur dès le ſecond ſiecle. Les chrétiens ſe glorifioient déjà d'avoir pluſieurs hommes & filles qui profeſſoient la continence. Les faux actes de Paul & de Thecle qui couroient alors, y contribuerent beaucoup. Il paroît par le livre de Tertullien, *de velandis virginibus*, que de ſon tems les filles faiſoient déja vœu de chaſteté ; elles n'étoient pas enfermées dans des maiſons, cette précaution n'eſt venue que dans la ſuite des tems ; mais elles ne portoient point de voile, & tandis que les femmes mariées ne paroiſſoient jamais en public ſans voile, les filles avoient droit, & ne manquoient pas de paroître dans les temples & ailleurs le viſage découvert. Elles étoient inſtallées dans la profeſſion de *vierges* par une eſpece de conſécration. On les produiſoit à l'égliſe ; & là en préſence des fidèles, elles déclaroient leur deſſein ; alors l'évêque inſtruiſoit toute l'aſſemblée, qu'une telle fille ſe dévouoit à demeurer *vierge* le reſte de ſa vie. On les combloit pour cette action, d'honneurs & de bienfaits.

Cependant le ſévere Tertullien ne fait pas trop l'éloge de ces *vierges* de ſon tems ; il les repréſente beaucoup moins modeſtes que les femmes mariées. Non-ſeulement elles ſe montroient en public ſans voile, mais extrêmement ajuſtées & parées, ſe donnant tout le ſoin poſſible d'étaler leur beauté, mieux coëffées, mieux chauſſées qu'aucune femme, conſultant ſoigneuſement leur miroir, uſant du bain pour être encore plus propres. Ce pere de l'Egliſe va même juſqu'à ſoupçonner qu'elles mettoient du fard ; nous devons citer ici ſes propres paroles : *Vertunt capillum, & in acu laſciviore comam ſibi inſerunt, crinibus à fronte diviſis.... Jam & concilium formæ à ſpeculo petunt, & faciem moroſiorem lavacro macerant, forſitan & aliquo eam medicamine interpolant, pallium intrinſecus jactant, calceum ſtipant multiformem, plus inſtrumenti ad balnea deferunt*, cap. xij. *de velandis virginibus.* Nos religieuſes ne connoiſſent point cet attirail de luxe : elles ſont pauvres, cloîtrées, & trop ſouvent forcées à faire des vœux malgré elles. (*D. J.*)

VIERGE *ſainte, la*, (*Hiſt. & critiq. ſacrée.*) c'eſt ainſi qu'on nomme par excellence la mere de Notre-Seigneur. Les hommes naturellement cherchent toujours à joindre aux idées ſpirituelles de leur culte, des idées ſenſibles qui les flattent, & qui bientôt après étouffent les premieres. Voilà l'origine du culte de la *ſainte Vierge*. Lorſque le peuple d'Ephèſe eut appris que les peres du concile avoient décidé, qu'on pouvoit appeller la *Ste Vierge*, mere de *Dieu*, il fut tranſporté de joie, il baiſoit les

mains des évêques, il embraſſoit leurs genoux; tout retentiſſoit d'acclamations; toutes les meres étoient comblées d'aiſe. Tel eſt l'effet du pen chant naturel des peuples pour les choſes ſenſibles qui entrent dans ſes dévotions. Le titre de *mere de Dieu*, qu'on donna la premiere fois dans ce concile à la *Ste Vierge*, étoit une relation qui s'accommodoit aux idées groſſieres dont ils étoient remplis. Auſſi dès-lors on rendit des hommages ſinguliers à la *mere de Dieu*; toutes les aumônes étoient pour elle, & dans certains tems Jeſus-Chriſt notre rédempteur n'avoit aucune offrande.

En France, pays plus éclairé que l'Eſpagne, il y a ſix égliſes métropolitaines & trente-trois cathédrales, dédiées à la *mere de Dieu*. Chaque roi à ſon avénement à la couronne, fait préſent à Notre-Dame de Boulogne ſur mer, d'un cœur d'or, valant 6 mille livres. Louis XIII. en 1638 conſacra ſa perſonnne, ſa famille royale & ſon royaume à la *Ste Vierge*, par un vœu dont il ordonna la publication dans toute la France. Le chœur de Notre-Dame de Paris achevé par Louis XIV. eſt l'effet de ce vœu ſolemnel; enfin, c'eſt à ce culte, que ſont dûes tant de proceſſions ſolemnelles en l'honneur de la *mere de Dieu*, & où aſſiſtent les corps les plus illuſtres des villes où elles ſe font. (*D. J.*)

VIERGE *ſainte*, (*Peint.*) tous les Peintres ſe ſont exercé à l'envie à faire des tableaux de la *Ste Vierge*; & pluſieurs d'eux ont pris leurs maîtreſſes pour modele. Raphaël qu'on doit mettre de ce nombre, a perfectionné la nature, en peignant une multitude de *Vierges*, qui ſont d'une beauté admirable; mais ſon chef-d'œuvre, au jugement de tous les connoiſſeurs, eſt celui du palais Chigi, repréſentant la *Ste Vierge*, tenant l'enfant Jéſus par la main, & Joſeph qui s'approche pour le baiſer. (*D. J.*)

VIERGE, (*Aſtronomie.*) nom d'une conſtellation d'un des ſignes du zodiaque dans lequel le ſoleil entre au commencement d'Août.

Les étoiles de la conſtellation de la *Vierge*, ſuivant le catalogue de Ptolomée, ſont au nombre de 32, ſuivant celui de Tycho de 39, & ſuivant le catalogue britannique, de 89.

VIERGE, *la*, (*Mythol.*) ce ſigne du zodiaque où le ſoleil entre au mois de Septembre, eſt chez les poëtes, la maiſon de Mercure. Héſiode diſoit que la *Vierge* étoit fille de Jupiter & de Thétis; Aratus la prétendoit fille d'Aſtrée & de l'Aurore. Hygin ſoutient que c'eſt Erigone fille d'Icare, & d'autres que c'eſt Cérès. (*D. J.*)

VIERGE, *la*, (*Iconolog.*) les uns ont cru qu'elle étoit Cérès, Manilius dit Iſis, la même que la Cérés des Grecs ou Erigone. D'autres auteurs ont penſé que la *Vierge* étoit déeſſe de la juſtice. Les orientaux donnent auſſi à ce ſigne le nom de la *Vierge*; les Arabes l'appellent *Eladari*, qui ſignifie une *vierge*; les Perſans la nomment *ſecdeidos de darzama* qu'on traduit par *virgo munda puella*.

Sur les monumens anciens & modernes, la *Vierge* tient tantôt en épi, & tantôt une balance; quelquefois elle eſt repréſentée avec les attributs de la paix, portant d'une main une branche d'olivier, & de l'autre un caducée.

On ne connoît preſque qu'une pierre gravée du cabinet du roi, & un camée du cabinet de M. le duc d'Orléans, où la *Vierge* ſoit repréſentée avec la licorne. C'étoit une opinion preſque générale que la licorne naturellement ſauvage & féroce ne pouvoit être priſe que par une fille *vierge*. La licorne que les naturaliſtes modernes regardent comme un animal fabuleux, étoit repréſentée par les anciens comme le ſymbole de la pureté, & c'eſt d'après une ancienne tradition ſans doute, que la *Vierge*, ſigne du zodiaque, a été repréſentée ſur quelques monumens ſous l'image d'une fille qui prend une licorne. (*D. J.*)

VIERGE SALIENNE, (*Antiq. rom.*) prêtreſſe de la ſuite des Saliens; ces ſortes de femmes portoient des eſpeces d'habits de guerre avec des bonnets élevés comme les Saliens, & les aidoient dans leurs ſacrifices. *Voyez* Roſinus, *l. III. c. vj.*

VIERGE, *île des*, (*Géog. mod.*) c'eſt un amas de petites îles & de rochers ſitués en Amérique, dans la partie du nord-oueſt & du nord-oueſt quart de nord des îles Antilles, à l'orient de celle de S. Jean de Portorico; les principales ſont S. Thomas, S. Jean, Paneſton ou la grande *Vierge*, Anegade, Sombrero & pluſieurs autres. *Voyez* S. THOMAS, SOMBRERO & l'épithete SAINT ou SAINTE. Les paſſages qui ſe trouvent entre ces îles ſervent de débouquement aux vaiſſeaux qui retournent des Antilles en Europe, lorſqu'étant contrariés par les vents & les courans, ils ne peuvent débouquer entre Nieves & Mont-Serrate.

On ne croit pas hors de propos d'avertir ici que le mot *débouquer* s'emploie dans ces parages pour dire *franchir* un détroit, & s'éloigner des terres, afin de pouvoir cingler en haute-mer. Sur les côtes d'Europe on dit *décaper*, ſe mettre au large des caps.

VIERRADEN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, au cercle de baſſe-Saxe, vers les confins de la Poméranie, dans la Marche de Brandebourg, ſur la Welſe. Elle a été priſe & repriſe pluſieurs fois dans les guerres du dernier ſiecle. (*D. J.*)

VIERTEL *ou* VIERTELLE, ſ. m. (*Com.*) nom que les Hollandois donnent à une ſorte de jauge ou inſtrument qui ſert à jauger les tonneaux ou futailles à liqueurs pour découvrir la quantité des meſures qu'elles renferment. Ces meſures ſont auſſi appellées du nom de cet inſtrument *viertel* ou *viertelle*. *Voyez* JAUGE.

VIERTEL, qu'on appelle auſſi *vierge*, eſt une meſure à laquelle on vend les eaux-de-vie à Amſterdam. Chaque *virtel* eſt de ſix mingles & un cinquieme de mingle, ce qui fait un peu plus de deux pintes de Paris, à raiſon de deux pintes par mingle. Le *viertel* pour le vin eſt de ſix mingles juſtes. *Voyez* MINGLE. *Diction. de Comm.*

VIERUEDRUM, (*Géogr. anc.*) promontoire de la Grande-Bretagne. Ptolomée, *l. II. c. v.* le place entre les promontoires *Taruedum* & *Veruvium*. Il ſemble de-là, que ce promontoire doit être un cap entre Hoya & Dunsby. (*D. J.*)

VIERZON, (*Géog. mod.*) en latin *Brivodurum*, *Virzo*, *Virzio*, *Viriſio*, *Virzonum*; ville de France, dans le Berry, ſur les rivieres d'Eure & du Cher, à 8 lieues au nord-oueſt de Bourges, & à 43 au ſud-oueſt de Paris. Il y a dans cette petite ville des capucins, des religieuſes hoſpitalieres, & des chanoineſſes du S. Sépulcre. *Vierzon* étoit un ſimple château dans le x. ſiecle, qui eut des ſeigneurs particuliers. François I. réunit cette place au domaine. (*D. J.*)

VIESTI, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Capitanate, ſur le golfe de Veniſe, au pié du mont Gargan, à 12 lieues au nord-eſt de Manfredonia, dont ſon évêché releve. Pluſieurs géographes prétendent que c'eſt l'*Apaneſtæ* de Ptolomée, *l. III. c. j.* D'autres penſent que cette pauvre ville a été bâtie des ruines de l'ancienne *Merinum*. *Long.* 33. 52. *latit.* 41. 56.

VIEUSSENS, *valvule de*, (*Anatom.*) *Vieuſſens* de Montpellier a ſuivi les traces de Willis; il s'eſt appliqué particulierement à l'anatomie du cerveau, & on a donné ſon nom à la grande valvule du cerveau qui regne depuis la partie inférieure des teſtès juſqu'à l'endroit où les cuiſſes du cervelet ſe ſéparent l'une de l'autre.

VIEUX, ANCIEN, ANTIQUE, (*Synon.*) ils enchériſſent l'un ſur l'autre; ſavoir, *antique* ſur *ancien*, & *ancien* ſur *vieux*.

Une mode eſt *vieille* quand elle ceſſe d'être en uſage: elle eſt *ancienne* lorſque l'uſage en eſt entierement paſſé: elle eſt *antique*, lorſqu'il y a déjà long-tems qu'elle eſt *ancienne*.

Ce qui eſt récent n'eſt pas *vieux*. Ce qui eſt nouveau n'eſt pas *ancien*. Ce qui eſt moderne n'eſt pas *antique*.

La *vieilleſſe* regarde particulierement l'âge. L'*ancienneté* eſt plus propre à l'égard de l'origine des familles. L'*antiquité* convient mieux à ce qui a été dans des tems fort éloignés de ceux où nous vivons.

On dit *vieilleſſe* décrépite, *ancienneté* immémorable, *antiquité* reculée.

La *vieilleſſe* diminue les forces du corps, & augmente les lumieres de l'eſprit. L'*ancienneté* fait perdre aux modes leurs agrémens, & donne de l'éclat à la nobleſſe. L'*antiquité* faiſant périr les preuves de l'hiſtoire en affoiblit la vérité, & fait valoir les monumens qui ſe conſervent.

Notre langue a des uſages particuliers qui nous apprennent à ne pas confondre en parlant ou en écrivant *vieux* avec *ancien*; on ne dit pas il eſt mon *ancien*; pour dire préciſément il eſt plus âgé que moi. *Ancien* a rapport au tems & au ſiecle. C'eſt pourquoi on dit, Ariſtote eſt plus *ancien* que Cicéron, & au contraire, on dit que Cicéron étoit plus *vieux* que Virgile, parce qu'il avoit plus d'âge, & qu'il vivoit dans le même ſiecle. Nous diſons une maiſon *ancienne*, quand on parle d'une famille, une *vieille* maiſon quand on parle d'un bâtiment. On dit preſque également d'*anciennes* hiſtoires, & de *vieilles* hiſtoires, d'*anciens* manuſcrits ou de *vieux* manuſcrits; mais on ne dit pas de même de *vieux* livres ou d'*anciens* livres. De *vieux* livres ſont des livres uſés & gâtés par le tems: & d'*anciens* livres, ſont des livres faits par des auteurs de l'antiquité. (*D. J.*)

VIEUX, (*Critique ſacrée.*) on dit le *vieux* Teſtament par oppoſition au nouveau Teſtament. Le *vieil homme* marque dans le ſens moral, les vices qui naiſſent d'une nature corrompue. Le *vieux levain*, c'eſt la méchanceté nuiſible aux autres, avec laquelle ſaint Paul nous défend de célebrer la pâque, & nous ordonne de revêtir la charité & la bonté, *I. cor. v. 8.*

VIF, VIVACITÉ, (*Gram. françoiſe.*) ces deux mots, outre leurs anciennes ſignifications en ont de nouvelles qui ſont élégantes. On a toujours dit, un eſprit *vif*, une imagination *vive*, une couleur *vive*; mais on dit aujourd'hui une perſonne *vive*, un brave homme qui eſt fort *vif* ſur tout ce qui regarde ſon honneur. On dit encore une joie *vive*, une reconnoiſſance *vive*, une attention *vive*, des manieres *vives*. Enfin on varie ce mot de cent façons différentes.

Il en eſt de même de *vivacité*. L'ancien uſage eſt pour *vivacité* d'eſprit, *vivacité* de teint, *vivacité* de couleurs; mais l'uſage moderne s'étend plus loin. J'ai là-deſſus une *vivacité* incroyable, diſons-nous aujourd'hui, en parlant d'une choſe qu'on a fort à cœur.

Vivacité ſe prend quelquefois pour *tendreſſe* & pour *paſſion*; il avoit la même *vivacité* & les mêmes ſoins pour elle; avec quelle *vivacité* ne s'intéreſſoit-il pas à ſa conſervation.

Vivacité ſe dit au pluriel également; il eſt colere & emporté, mais ce ne ſont que des *vivacités*. (*D. J.*)

VIF, adj. *vivement*, *vivace*; ce mot *en Muſique*, marque un mouvement gai, *vif*, animé, & une exécution hardie & pleine de feu. (*S*)

VIF, (*Archit.*) c'eſt le tronc ou le fuſt d'une colonne, comme auſſi la partie de la pierre qui eſt ſous le bouzin. Ainſi on dit qu'un moilon, une pierre, ſont ébouzinés juſqu'au *vif*, quand on en a atteint le dur avec la pointe du marteau. (*D. J.*)

VIF DE L'EAU, *ou* HAUTE MARÉE, (*Marine.*) c'eſt le plus grand accroiſſement de la marée, qui arrive deux fois le jour, de 12 heures en 12 heures. *Voyez* FLUX & REFLUX, & MARÉES.

VIF, (*Arts méchaniq.*) épithete qu'on donne à un attelier, quand il y a un grand nombre d'ouvriers qui s'empreſſent à faire leurs ouvrages.

VIF-ARGENT, *Voyez* MERCURE.

VIF-GAGE, ſ. m. (*Gramm. & Juriſp.*) eſt un contrat pignoratif, où le gage s'acquitte de ſes iſſues, c'eſt-à-dire où la valeur des fruits eſt imputée ſur le ſort principal de la ſomme, pour ſureté de laquelle le gage a été donné.

Le *vif-gage* eſt oppoſé au *mort-gage*. *Voyez* GAGE & MORT-GAGE, ENGAGEMENT, CONTRAT PIGNORATIF. (*A*)

VIGANS, ſ. m. pl. (*Draperie.*) gros draps que les François envoient à Conſtantinople, à Smirne, & dans quelques autres Echelles du levant. Ce ſont des eſpeces de pinchinas, dont le petit peuple ſe ſert au Levant à faire des veſtes de deſſous pour l'hiver. On en fait auſſi une ſorte de manteaux de pluie, que les Turcs portent toujours, quand ils vont en campagne.

VIGEVANO, (*Géog. mod.*) VIGERANO, VIGERO, en latin *Vigevanum* ou *Viglebanum*; ville d'Italie au duché de Milan, capitale du Vigévanaſe ou Vigévanois, ſur le Téſin, à 7 lieues au ſud-eſt de Novare, & à 8 lieues au ſud-oueſt de Milan. Elle a un château bâti ſur un rocher. Son évêché établi en 1530, eſt ſuffragant de Milan. *Long. 26. 23. lat. 45. 16.* (*D. J.*)

VIGIE, ſ. f. (*Hydrographie.*) les *vigies* ſont des bancs de rocailles, ou des ſommets de rochers iſolés au milieu de la mer, hors de la vue des terres, à des diſtances conſidérables des côtes. Ces dangers ſont d'autant plus à craindre pour les vaiſſeaux, que leur peu d'étendue & leur médiocre élévation ne permettent pas de les appercevoir de loin; d'ailleurs il n'eſt guere poſſible de fixer leur véritable ſituation en longitude. Pluſieurs cartes hydrographiques marquent des *vigies* qui n'exiſtent pas, ſelon le rapport de quelques navigateurs, qui prétendent avoir paſſé dans le lieu même où ces *vigies* ſont marquées; cela n'eſt pas facile à prouver, attendu l'inexactitude des moyens dont on eſt obligé de ſe ſervir pour eſtimer la route, & le point fixe d'un vaiſſeau ſur mer. Au reſte, un géographe ſera moins blâmable de placer ſur ſes cartes quelques dangers douteux, que d'en obmettre de réels.

VIGIES, (*Marine.*) noms que donnent les eſpagnols de l'Amérique aux ſentinelles de mer & de terre.

VIGIER, v. n. (*Marine.*) c'eſt faire ſentinelle.

Vigier une flotte, c'eſt croiſer ſur une flotte.

VIGILANT, VIGILANCE, (*Gramm. & Morale.*) attention particuliere à quelque événement ou ſur quelqu'objet. Le grand interêt donne de la *vigilance*. La *vigilance* eſt eſſentielle à un général. Sans la *vigilance*, le philoſophe bronchera quelquefois; le chrétien ne fera pas un pas ſans tomber.

VIGILES *ou* VEILLE, ſ. f. (*Hiſt. eccléſ.*) terme de calendrier eccléſiaſtique, qui ſignifie le jour qui précede une fête. *Voyez* FÊTE & VEILLE.

Le jour civil commence à minuit, mais le jour eccléſiaſtique ou canonique commence vers les quatre heures du ſoir, ou vers le coucher du ſoleil, & finit le lendemain à pareille heure. *Voyez* JOUR.

C'eſt pourquoi la collecte pour chaque dimanche ou fête, ſe dit, ſelon l'uſage de l'Egliſe, dès l'office du ſoir ou des vêpres du jour précédent, vers l'heure où commence le jour eccléſiaſtique.

Cette premiere partie des jours conſacrés à la religion, qui commençoient ainſi dès le ſoir de la veille, étoit employée par les premiers chrétiens à chanter des hymnes, & à pratiquer d'autres actes de dévotion; & comme ces exercices de piété ne finiſſoient ſouvent que fort avant dans la nuit, on les appelloit *veilles* ou *vigiles*. *Voyez* VEILLES.

Ces *vigiles* s'alongerent ſucceſſivement au point que tout le jour qui précédoit la fête, fut appellé à la fin *vigile*.

Forbes attribue l'origine des *vigiles* à une coutume de l'ancienne égliſe, ſuivant laquelle les fideles de l'un & l'autre ſexe s'aſſembloient la veille de Pâques pour prier & veiller enſemble, en attendant l'office qu'on faiſoit de grand matin, en mémoire de la réſurrection de J. C. Cette pratique eſt encore en uſage en France dans pluſieurs diocèſes.

Tertullien dans le livre qu'il adreſſe à ſa femme, obſerve que dans la ſuite les chrétiens firent la même choſe à d'autres fêtes; mais comme il s'y étoit gliſſé des abus, ces *veilles* furent défendues par un concile tenu en 1322, & à leur place on inſtitua des jeûnes qui juſqu'à préſent ont retenu le nom de *vigiles*. Ce ſont les jours qui précedent immédiatement les fêtes les plus ſolemnelles, celles des apôtres & de quelques martyrs; ce qui varie ſuivant les divers uſages des diocèſes.

VIGILES eſt auſſi *en terme de Breviaire*, le nom qu'on donne aux matines & aux laudes de l'office des morts, qu'on chante ſoit devant l'inhumation d'un mort, ſoit pour un obit ou ſervice. Les *vigiles* ſont à trois, ou neuf leçons, ſelon qu'elles ſont compoſées d'un ou de trois nocturnes. *Voyez* NOCTURNE.

VIGINTIVIRAT, LE, (*Hiſt. rom.*) on comprenoit ſous ce nom les emplois de vingt officiers chargés reſpectivement de la monnoie, du ſoin des priſons, de l'exécution des criminels, de la police des rues, & du jugement de quelques affaires civiles. Perſonne ne pouvoit être exempt de ces emplois, ſans une diſpenſe du ſénat. Quand Auguſte monta ſur le trône, il voulut auſſi qu'avant que d'obtenir la queſture qui étoit le premier pas dans la carriere des honneurs, on eût rempli les fonctions du *vigintivirat*; mais on fut bien plus curieux de ſe trouver dans l'antichambre de l'empereur, que d'exercer la queſture; & le *vigintivirat* devint l'office de gens de la lie du peuple. (*D. J.*)

VIGINTIVIRS, COLLEGE DES, (*Hiſt. rom.*) ce college étoit compoſé des magiſtrats inférieurs ordinaires, nommés les *triumvirs monétaires*, les *triumvirs capitaux*, les *quatuorvirs nocturnes* & les *décemvirs*. Tous ces officiers avoient chacun leurs fonctions particulieres. *Voyez* leurs articles pour en être inſtruit. (*D. J.*)

VIGNAGE, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) ancien terme qui ſignifioit un droit que le ſeigneur percevoit ſur les marchandiſes & beſtiaux qui paſſoient dans ſa ſeigneurie. Il en eſt parlé dans la ſomme rurale au chapitre du *fiſc* & des *amendes*. *Voyez* le *gloſſ.* de M. de Lauriere. (*A*)

VIGNE, ſ. f. *vitis*, (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond; le piſtil ſort du milieu de cette fleur; il eſt entouré d'étamines, qui font tomber ordinairement les pétales, & il devient dans la ſuite une baie molle, charnue & pleine de ſuc; elle renferme le plus ſouvent quatre ſemences, dont la forme approche de celle d'une poire. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Tournefort diſtingue vingt une eſpeces de ce genre de plante, entre leſquelles nous décrirons la *vigne commune* cultivée, parce que ſa deſcription ſe rapporte à toutes les autres eſpeces.

Cette plante, nommée *vitis vinifera* par C. B. P. 299. J. B. 2. 67. Raii, *hiſt.* 1613. a la racine longue, peu profonde, ligneuſe, vivace. Elle pouſſe un arbriſſeau qui s'éleve quelquefois à la hauteur d'un arbre, & dont la tige eſt mal faite, tortue, d'une écorce brune, rougeâtre, crevaſſée, portant pluſieurs ſarmens longs, munis de mains ou vrilles qui s'attachent aux arbres voiſins, aux charniers ou aux échalas. Ses feuilles ſont grandes, belles, larges, preſque rondes, inciſées, vertes, luiſantes, un peu rudes au toucher, d'un goût aſtringent. Ses fleurs naiſſent dans les aiſſelles des feuilles, petites, compoſées chacune de cinq pétales, diſpoſées en rond, réunies par leur pointe, de couleur jaunâtre, odorantes, avec autant d'étamines droites à ſommets ſimples.

Lorſque les fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des baies rondes ou ovales, ramaſſées & preſſées les unes contre les autres, en groſſes grappes, vertes & aigres dans le commencement, mais qui en mûriſſant prennent une couleur blanche, rouge ou noire, & deviennent charnues, pleines d'un ſuc doux & agréable; chaque baie renferme ordinairement dans une ſeule loge cinq ſemences ou pepins oſſeux en cœur, plus pointus par un bout que par l'autre.

Cette plante ſe cultive dans les pays chauds & tempérés; elle s'éleve en peu de tems à une grande hauteur, ſi l'on n'a ſoin de l'arrêter en la taillant, elle croît même juſqu'à ſurmonter les plus grands ormes, elle fleurit en été, & ſes fruits ou raiſins mûriſſent en automne. Il n'y a guere de plante qui ſoit plus durable; l'étendue qu'elle occupe eſt étonnante, car on a vu des maiſons couvertes des branches d'une ſeule ſouche.

Nous préférons la *vigne*, diſoit autrefois Columelle à tous les autres arbres & arbriſſeaux du monde, non-ſeulement pour la douceur de ſon fruit, mais auſſi pour la facilité avec laquelle elle s'éleve; elle répond à la culture & aux ſoins des hommes preſque en tout pays, à-moins qu'il ne ſoit ou trop froid ou trop brûlant, en plaines, en coteaux, en terre forte ou légere & meuble, graſſe ou maigre, humide ou ſeche. Selon Pline, les terreins ne different pas plus entr'eux que les eſpeces de *vignes* ou de raiſins; mais il ſeroit impoſſible de reconnoître aujourd'hui dans les noms modernes ceux de l'antiquité qui y répondent, parce que les anciens n'ont point caractériſé les diverſes eſpeces de *vignes* dont ils parloient, ni les fruits qu'elles portoient. (*D. J.*)

VIGNE, (*Agriculture.*) la terre qui convient mieux aux *vignes* pour avoir de bon vin, eſt une terre piereuſe ou à petit cailloutage, ſituée ſur un coteau expoſé au midi ou au levant. Il eſt vrai que la *vigne* n'y dure pas ſi long-tems que dans une terre un peu forte, & qui a plus de corps. Les terres graſſes & humides ne ſont point propres pour la *vigne*, le vin qui y croît n'eſt pas excellent, quelles que ſoient les années chaudes & hâtives qui puiſſent ſurvenir.

Pour les terres ſituées ſur des coteaux expoſés au couchant, il n'en faut guere faire de crus pour y élever des *vignes*; quoique ces *vignes* ſoient bien cultivées & fumées, leur fruit mûrit d'ordinaire imparfaitement. Quant aux coteaux expoſés au nord, il n'y faut jamais planter de la *vigne*, parce qu'on n'y recueilleroit que du verjus.

La *vigne* ſe multiplie de croſſettes & de marcottes. Pour avoir de bonnes croſſettes, il faut en taillant la *vigne* les prendre ſur les jets de la derniere année, & que ces croſſettes aient à l'extrémité d'en-bas du bois de deux ans. On ne prend pas les croſſettes ſur la ſouche de la *vigne*, parce qu'elles ont en cet endroit des yeux plats & éloignés les uns des autres. On connoît la bonté des croſſettes & du plant enraciné quand le dedans du bois eſt d'un verd-clair; s'ils

ſont d'un verd-brun, il faut les rejetter.

On plante la *vigne* de pluſieurs manieres. Les uns prennent une pioche ou une bèche, avec laquelle, le long d'un cordeau qu'ils ont tendu de la piece de terre qu'ils veulent mettre en *vigne*, ils font une raie de terre d'un bout à l'autre, & enſuite un autre en continuant juſqu'à ce que la terre ſoit toute tracée. Il ſuffit dans une terre ſeche & ſablonneuſe de donner à ces raies deux piés ſix pouces de diſtance; mais dans une terre plus ſubſtancielle, ces raies doivent avoir entre elles plus de trois piés.

Ces raies étant faites, ils creuſent un rayon d'un pié & demi en quarré, & autant en profondeur, & dont le côté droit a pour bornes à droite ligne la moitié de la raie, le long de laquelle on creuſe le rayon. Cela fait, ils prennent deux croſſettes ou deux marcotes, ils les poſent en biaiſant, l'une à un des coins du rayon, & l'autre à l'autre; puis couvrant auſſi-tôt ces croſſettes, ils abattent dans le rayon la ſuperficie de la terre voiſine; ce rayon n'eſt pas plutôt rempli qu'ils en commencent un autre, & continuent ainſi juſqu'à la fin. Cette maniere de planter s'appelle *planter à l'angelot*.

Pour avoir de bon plant enraciné, il ſuffit qu'il paroiſſe à chacun trois ou quatre racines. Si l'on veut que ce plant reprenne heureuſement, il faut le planter avec tous les ſoins poſſibles; mais on ſe ſert plutôt de croſſettes pour faire un grand plan de *vigne* que de marcottes. Il eſt des pays où ces croſſettes ſont appellés *chapons*, quand il y a du bois de l'année précédente, & *poules* quand il n'y a que du bois de l'année.

On a une autre maniere de planter la *vigne*, qu'on appelle *planter au-bas*; voici comment elle ſe pratique. Après que le vigneron a trouvé ſon alignement, qui eſt ce qui le dirige & ce qu'il ne doit point perdre de vue, il creuſe groſſierement un trou de ſeize ou dix-ſept pouces, qui ſe termine en ſe retréciſſant dans le fond, & dont l'entaille du côté & le long de la raie eſt taillée avec art. Ce trou étant fait, on prend une croſſette, on l'y met en biaiſant; puis mettant le pié deſſus, on abat la terre dedans ce trou qu'on remplit groſſierement, après cela on porte devant le pié qu'on avoit derriere; puis creuſant un autre trou, on y plante encore une autre croſſette de même qu'on vient de le dire, ainſi du reſte juſqu'à la fin de l'alignement, & juſqu'à ce que toute la piece de terre ſoit plantée.

On peut commencer à planter dès le mois de Novembre, principalement dans les terres légeres & ſablonneuſes. Pour les terres fortes, on ne commencera, ſi l'on veut, qu'à la fin de Février, & lorſque l'eau de ces terres ſera un peu retirée.

Rien n'eſt plus aiſé que de marcotter la *vigne*. Pour y réuſſir, il faut choiſir une branche de *vigne* qui ſorte directement de la ſouche avant que la *vigne* commence à pouſſer. On fait en terre un trou profond de treize à quatorze pouces, dans lequel on couche doucement cette branche ſans l'éclater, de maniere que la plus grande partie étant enterrée, l'extrémité d'en-haut en ſorte de la longueur de quatre ou cinq pouces ſeulement. La partie qui eſt enterrée eſt celle qui prend racine; lorſqu'on eſt aſſûré que la marcotte eſt enracinée, on la ſépare de la ſouche, ce qui ſe fait au mois de Mars de l'année ſuivante. On ſe ſert de marcottes pour planter ailleurs & garnir quelques places vuides, & on marcotte ordinairement les muſcats, les chaſſelas & autres raiſins curieux.

Il y a encore un autre moyen de multiplier la *vigne* qui ſe fait par les provins, c'eſt-à-dire en couchant le ſep entier dans une foſſe qu'on fait au pié; puis on en choiſit les ſarmens les plus beaux qu'on épluche bien. On les place tout de ſuite le long du bord de la foſſe qui s'aligne aux autres ſeps. Cela fait, & tous ces ſarmens étant bien couchés, on les couvre de terre, & on laiſſe paſſer l'extrémité environ à ſix ou huit pouces de haut. C'eſt par les bourgeons qui y ſont qu'on voit le bon ou mauvais ſuccès de ſon travail. On peut provigner la *vigne* depuis la S. Martin juſqu'au mois de Mai.

Soit que la *vigne* ſoit plantée de croſſettes ou autrement, on ne lui laiſſe point manquer de façons ordinaires. On commence d'abord par la tailler. Rien n'eſt plus néceſſaire & utile à la *vigne* que la taille; ſans elle le fruit que cette plante produiroit n'auroit pas la groſſeur ni la qualité de celui dont la taille auroit été faite comme il faut. Voici ce qu'on peut obſerver ſur la taille de la *vigne*.

Il faut d'abord en examiner le plus ou moins de force, afin de la tailler plus ou moins court. On doit charger les ſeps qui ont beaucoup de gros bois, c'eſt-à-dire, leur laiſſer deux corſons ou recours, ou vietes, comme on dit en certains pays. Il faut que cette charge ne cauſe point de confuſion, & comme il faut que les ſeps vigoureux ſoient taillés de cette maniere, auſſi doit-on laiſſer moins de courſons aux ſeps qui ont moins de force.

Quand on taille la *vigne*, il ne faut aſſeoir ſa taille que ſur les beaux ſarmens qu'elle a pouſſés; le tems de faire ce travail eſt le mois de Février, ou plutôt même ſi le tems le permet. La *vigne* doit être taillée quinze jours avant qu'elle commence à pouſſer.

Sous le mot de *vigne*, on entend ici celle qu'on cultive dans les jardins, ainſi que celles qu'on plante dans la campagne. Les premieres principalement, quand elles ſont expoſées au midi, veulent être taillées au plutôt. Il y a des vignerons qui commencent à tailler leurs *vignes* avant la fin de l'hiver. Ils laiſſent pour cela tout de leur longueur les ſarmens ſur leſquels ils veulent aſſeoir leur taille, ſauf après l'hiver à les couper convenablement; cette méthode avance leur travail.

Il faut quand on taille la *vigne*, laiſſer environ deux doigts de bois au-deſſus du dernier bourgeon, & faire enſorte que l'entaille ſoit du côté oppoſé à ce bourgeon, de crainte que les larmes qui ſortent par cette plaie ne la noient. On doit retrancher toutes les menues branches qui croiſent ſur un ſep, elles n'y font qu'apporter de la confuſion.

On doit en taillant la *vigne* ôter du pié les ſeps de bois qui lui ſont inutiles, & que la pareſſe du vigneron y auroit laiſſé l'année précédente, dans le tems de l'ébourgeonnement. Lorſque le tronc d'une *vigne* eſt bien nettoyé, il eſt plus aiſé à tailler que quand il ne l'eſt pas. Dans la plus grande partie de la Bourgogne on met en perches les *vignes* quand elles ont quatre ans, qui eſt ordinairement le tems qu'elles commencent à donner du fruit en abondance.

Lorſque la *vigne* ne fait que commencer à pouſſer, & qu'elle vient à geler en bourre, on peut eſpérer qu'elle pourra produire huit ou dix jours après (ſi l'air s'échauffe), quelques arrieres-bourgeons, dans chacun deſquels il y aura un ou deux raiſins; c'eſt pourquoi on ſe donnera bien de garde de couper d'abord le bois de cette *vigne* gelée, ni d'y donner aucun labour. Il n'y faudra toucher que lorſque le tems ſera adouci.

Mais quand la *vigne* a été tout-à-fait gelée, & qu'il n'y a plus d'eſpérance qu'elle donne d'arrieres-bourgeons, il faut couper tout le bois ancien & nouveau, & ne laiſſer ſeulement que les ſouches. Cette opération renouvelle entierement une *vigne*; ſi cependant la gelée vient fort tard, c'eſt-à-dire, depuis la fin de Mai juſqu'au 15 de Juin, on ne coupera aucun bois, parce que la ſaiſon étant pour lors avancée,

la *vigne* ne manque pas de repouſſer quantité de nouveaux bourgeons, qui cependant ne donnent que du bois pour cette année.

La *vigne* étant taillée & échaladée, on ſonge à lui donner les labours qui lui conviennent, plus dans les terres fortes que dans les terres légeres, & ſelon l'uſage du pays. Le premier labour dans les terres fortes ſe donne depuis la mi-Mars, juſqu'à la mi-Avril, lorſque la terre permet de le faire; & dans les terres pierreuſes & légeres, on donne ce premier labour 15 jours plus tard.

Le ſecond labour, qu'on appelle *biner*, doit ſe donner par un beau tems, s'il eſt poſſible, & avant que la *vigne* ſoit en fleur, ou on attendra qu'elle ſoit tout-à-fait dehors. Le troiſieme labour qu'on appelle *rebiner* ou *tiercer*, ne ſe doit donner que lorſque le verjus eſt tout formé, & des plus gros. Dans les *vignes* auxquelles on donne quatre labours, il faut commencer plutôt qu'on a dit à donner le premier, & ſuivre après, ſelon que la terre l'exigera, & que les mauvaiſes herbes pouſſeront.

Il y a des pays où l'on n'échalade les *vignes* qu'après le premier labour; d'autres où cela ſe fait incontinent après la taille; puis on baiſſe le ſarment, c'eſt-à-dire, on attache le ſarment à l'échalas en le courbant.

Il ne ſuffit pas de donner à la *vigne* tout le travail dont on vient de parler, il faut encore l'ébourgeonner, l'accoler, l'amender, & la rueller. Quand on fera l'ébourgeonnement, il faut abattre en pié tous les nouveaux bois qu'on juge pouvoir être préjudiciables au ſep. Si le ſep eſt jeune, & qu'il ait pouſſé fort peu ſur la tête, on a lieu d'eſpérer que l'année ſuivante il y aura de gros bois; c'eſt pourquoi il faut abattre toute la nouvelle production. Si le ſep eſt vieux, il faut ôter tous les jets qui y ſont, à la réſerve de la plus belle branche qu'on laiſſera.

En Bourgogne, où les *vignes* ſont en perches, on les ébourgeonne juſqu'au coude du ſep, c'eſt-à-dire, juſqu'à l'endroit où nait le bois qui produit le fruit. Il ne faut pas manquer à la fin de Juin d'accoler les ſarmens que la *vigne* a pouſſés; ſi on ne les accoloit pas, le moindre vent qui dans la ſuite viendroit à ſouffler, les feroit preſque tous caſſer, outre que cela cauſeroit de la confuſion dans la *vigne*, & empêcheroit de la labourer.

Quand la *vigne* eſt accolée, on en coupe l'extrémité des ſarmens à la hauteur de l'échalas. Ce travail eſt très-utile, puiſqu'il empêche que la ſeve ne ſe conſomme en pure perte.

Outre tous les travaux dont on vient de parler, & qu'on doit donner à la *vigne*, il eſt bon encore de l'amender, pour la faire pouſſer avec vigueur; on l'amende avec du fumier. Un autre expédient qui n'eſt pas moins utile, eſt de terrer la *vigne*. *Voyez* TERRER.

C'eſt ordinairement depuis le mois de Novembre juſqu'en Février que ce travail ſe fait, tant que le tems permet qu'on puiſſe entrer dans les *vignes*. La nouvelle terre miſe au pié des ſeps les fait pouſſer avec vigueur, à cauſe que le génie de la *vigne* étant toujours de prendre racine du côté de la ſuperficie de la terre, il arrive qu'à meſure qu'elle en prend, la terre devient rare deſſus, & s'épuiſe des ſels qui doivent former ſon ſuc nourricier. On connoît qu'une *vigne* a beſoin d'être terrée & fumée quand elle commence à jaunir, & qu'elle ne donne que de chetives productions.

Ce n'eſt pas tout, il faut avoir ſoin de provigner la *vigne*, c'eſt-à-dire, de la renouveller de tems en tems par de nouveaux provins, quand on y voit des places vuides. On ſait qu'on nomme *provins* une branche de *vigne* qu'on couche & qu'on couvre de terre, afin qu'elle prenne racine, & donne des nouvelles ſouches.

Pour réuſſir à provigner la *vigne*, deux choſes ſont eſſentielles: premierement la bonne eſpece de raiſin & le beau bois, ſans quoi il vaut autant laiſſer les places vuides, que ſe ſervir pour les remplir d'un ſep qui n'auroit pas ces deux avantages, ou qui manqueroit de l'une ou de l'autre.

Après le choix d'un ſep tel qu'il eſt à ſouhaiter, on l'épluche de toutes les branches chifones qui ont pu y croître, & des vrilles qui y viennent ordinairement; puis faiſant une foſſe en quarré, à commencer tout près le ſep qu'on veut provigner, plus ou moins longue, ſelon que le permettent les branches de la *vigne*, ou ſelon qu'on veut que cette foſſe s'étende, eu égard toujours à la longueur des branches & à la largeur du vuide qui eſt à remplir. Cette foſſe étant creuſée d'un pié & demi environ dans terre, on ébranle tout doucement le ſep en le mettant du côté de la foſſe, où il faut qu'il ſoit couché avec ſes branches: cela ſe fait après pluſieurs légeres ſecouſſes ſans endommager les racines, non pas cependant ſans quelque torture de la part du ſep, qu'on courbe malgré lui.

Quand cette branche eſt couchée où on veut qu'elle ſoit, ſi c'eſt une *vigne* moyenne, on range dans cette foſſe tellement les branches de ce ſep, qu'elles regardent toujours à droite ligne les ſeps qui ſont au-deſſous & au-deſſus d'elles: puis étant placées ainſi, ſoit en les ayant courbées pour les forcer de venir où on les deſire, ſoit en les ayant miſes comme d'elles-mêmes, on remplit le trou où elles ſont de la ſuperficie de la terre. Cela fait, on taille l'extrémité des branches à deux yeux au-deſſus de la terre, puis on les laiſſe là juſqu'à ce qu'ils pouſſent. Tel ouvrage n'eſt pas celui d'un apprentif vigneron, puiſque même les plus habiles tombent quelquefois dans l'inconvénient de perdre entierement leur ſep, quelque précaution dont ils aient uſé en faiſant cette opération.

Dans les terres fortes, terres légeres ou pierreuſes, les provins s'y peuvent faire depuis le mois de Novembre juſqu'au mois d'Avril. Dans les terres humides ils réuſſiſſent mieux, lorſqu'on ne les fait qu'au commencement du printems juſqu'à la fin d'Avril.

Si c'eſt dans un jardin qu'on plante la *vigne*, on n'y met guere que des raiſins choiſis & rares, comme les muſcats, les chaſſelas, & autres; quand on peut en avoir de beaux, bons & hâtifs, il faut planter au midi quelques marcottes contre le mur, entre quelques arbres fruitiers en maniere d'eſpalier, les tailler & cultiver.

Il convient d'obſerver pour avoir de bons muſcats, qu'il ne faut pas les fumer, vu que l'engrais donne trop de vigueur à la *vigne*, & qu'elle produiroit le raiſin plus verd & moins hâtif. On obſerve auſſi de mettre plutôt en mur expoſé au levant qu'au couchant les *vignes* qui viennent des pays étrangers, & dont les fruits ont peine à mûrir en France, parce qu'ils ſont meilleurs, & qu'ils mûriſſent plutôt que lorſqu'ils ſont au midi; pour la taille de ces *vignes*, on la fait après la ſaint Martin auſſi-tôt que le fruit eſt cueilli.

Si on eſt curieux des raiſins qui ſoient rares, on peut greffer la *vigne* en fente, ce qui ſe fait comme aux arbres, excepté qu'il faut mettre la greffe dans la terre, chercher le bel endroit du pié de la *vigne*, & le couper trois ou quatre pouces au-deſſous de la ſuperficie de la terre, afin que ſe collant à ſon pié, elle prenne en même tems racine du collet; enfin pour avoir d'excellens raiſins, il faut les greffer ſur muſcats, dont la ſeve eſt plus douce & plus relevée. Le bon tems de greffer la *vigne*, eſt lorſqu'elle eſt en ſeve. Si le pié de la *vigne* eſt gros, on peut y mettre deux greffes bord-à-bord, & quand le pié eſt jeune,

moëlleux, & un peu plus gros que la greffe, on la met dans le milieu de la *vigne*.

Ces généralités peuvent ſuffire : on trouvera les détails dans un traité de la culture de la *vigne*, publié dernierement à Paris en deux volumes *in-12* ; mais il faut remarquer que cette culture n'eſt pas la même dans les diverſes provinces de ce royaume ; & comme elle eſt abandonnée à des vignerons ignorans, qui ſuivent de pere en fils une routine aveugle, on juge aiſément qu'elle eſt ſuſceptible de beaucoup d'amélioration. (*D. J.*)

VIGNE, (*Mat. méd. & Diete.*) cette plante que l'on appellera, ſi l'on veut *arbre* ou *arbriſſeau*, fournit à la pharmacie ſa ſeve, ſes jeunes pouſſes, ſes bourgeons, ſes feuilles & la cendre de ſes ſarmens ; ſon fruit que tout le monde connoît ſous le nom de *raiſin*, a des uſages pharmaceutiques & diététiques trop étendus, pour ne pas en traiter dans un *article* diſtinct. *Voyez* RAISIN.

Les pleurs ou la ſeve de la *vigne* que l'on ramaſſe au printems, eſt regardée comme apéritive, diurétique & propre contre la gravelle étant priſe intérieurement par verrées. Cette liqueur eſt regardée auſſi comme très-utile dans les ophtalmies, les petits ulceres des paupieres & la foibleſſe de la vue, ſi on en baſſine fréquemment les yeux ; l'une & l'autre de ces propriétés paroît avoir été accordée à cette liqueur aſſez gratuitement.

Les anciens medécins & quelques modernes ont ordonné le ſuc des feuilles ou celui des jeunes pouſſes de *vigne*, qui eſt d'une ſaveur aigrelette aſſez agréable dans les devoiemens ; ce remede ne vaut pas mieux, peut-être moins que les autres ſucs acidules végétaux, tels que ceux de citron, d'épine-vinette, de groſeille, *&c.* qui ſont quelquefois indiqués dans cette maladie.

C'eſt un remede populaire & fort uſité que la leſſive de cendre de ſarment ou branches de *vigne* contre l'œdème, la leucophlegmatie, l'hydropiſie ; mais les principes medicamenteux dont cette leſſive eſt chargée, ſont des êtres très-communs, & point-du-tout propres à la *vigne*.

C'eſt ici un ſel lixiviel purgatif & diurétique, comme ils le ſont tous. *Voyez* SEL LIXIVIEL. (*b*)

VIGNE BLANCHE, (*Mat. méd.*) *voyez* BRYONE.

VIGNE DE JUDÉE, (*Botan.*) ou *douce-amere* ; ce ſont deux noms vulgaires de l'eſpece de morelle, appellée par Tournefort, *ſolanum ſcandens*. *Voyez* MORELLE. (*D. J.*)

VIGNE SAUVAGE, (*Botan.*) *vitis ſylveſtris*, *ſeu labruſca*, C. B. P. eſpece de *vigne* qui croît ſans culture au bord des chemins, & proche des haies ; ſon fruit eſt un fort petit raiſin qui, quand il mûrit, devient noir, mais il ne mûrit guere que dans les pays chauds. (*D. J.*)

VIGNE SAUVAGE, (*Botan. exot.*) *voyez* PAREIRA-BRAVA.

VIGNE-VIERGE, (*Jardinage.*) *bryonia* ; ce nom lui vient de Virginie en Amérique : cette plante eſt vivace, & ſe multiplie de plants enracinés. Elle approche de la coulevrée, & a comme elle des tenons pour s'attacher par-tout, & ſert à couvrir des murs & de berceaux de treillage. Sa feuille & ſa fleur ſont à-peu-près les mêmes, & rougiſſent ſur la fin de l'automne ; on remarque qu'elle ne porte point de fruit.

VIGNE, *fruit de la*, (*Critiq. ſacr.*) dans S. Matt. *xxvj.* 29. γενήμα τῆς ἀμπέλου. Il eſt auſſi appellé *le ſang de la vigne*, Eccl. *xxxjx.* 32. Deutéron. *xxxij.* 14. Pindare le nomme ἀμπέλου δρόσος, *la roſée de la vigne*, & Philon, ἀμπέλου κάρπος, *le fruit de la vigne*. » Jeſus-Chriſt, c'eſt Clément d'Alexandrie qui parle, » *Pæd. lib. II. p. 158.* montre que ce fut du vin qu'il » bénit, lorſqu'il dit à ſes diſciples, je ne boirai plus » de ce fruit de *vigne*, c'étoit donc du vin que le » Seigneur bûvoit ; ſoyez perſuadé que Jeſus-Chriſt » a béni le vin quand il dit : prenez, bûvez ; ceci » eſt mon ſang, le ſang du vin. L'Ecriture, dit plus » haut ce pere de l'Egliſe, *p. 156.* nomme le vin, » *le ſymbole myſtique du ſang ſacré*». *Rem. de* M. de Beauſobre. (*D. J.*)

VIGNERON, ſ. m. (*Gramm.*) celui qui s'entend & s'occupe de la culture de la vigne.

VIGNETTE, ſ. f. *terme d'Imprimerie*, on entend par *vignette*, les ornemens dont on décore les impreſſions. Elles ſont fort en uſage au commencement d'un ouvrage, à la tête d'un livre, d'une préface, & d'une épître dédicatoire. Les *vignettes* ſont des deſſeins variés & de grandeur proportionnée au format. Ces gravures ſe font ſur bois & ſur cuivre. Il eſt une troiſieme ſorte de *vignetes* qui ſe font à l'imprimerie ; pour cet effet elles ſont fondues de même que les lettres : chaque corps de caractere, dans une Imprimerie bien montée, a un caſſeau de *vignettes* qui lui eſt propre, c'eſt-à-dire qui eſt de la même force ; au moyen de quoi un ouvrier compoſiteur, artiſte en ce genre, avec du goût, peut à même de toutes ces pieces différentes, mais dont il y a nombre de chacune, compoſer une *vignette* très-variée & d'un très-beau deſſein. On ſe ſert de ces mêmes pieces pour compoſer les paſſe-partout & les fleurons compoſés à l'Imprimerie. *Voyez* PASSE-PARTOUT, FLEURONS, *&c.*

VIGNOBLE, ſ. m. (*Agricult.*) eſt un lieu planté de vignes. *Voyez* VIGNE.

VIGNUOLA *ou* VIGNOLA, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie dans le Modénois, ſur le Panaro, aux confins du Boulonois. (*D. J.*)

VIGO, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne dans la Galice, ſur la côte de l'Océan, à 3 lieues au ſud-oueſt de Redondillo, & à 106 au nord-oueſt de Madrid, avec un bon port de mer, dans lequel les Anglois prirent ou coulerent à fond les galions d'Eſpagne en 1702. La campagne des environs eſt des plus fertiles. *Long.* 9. 14. *latit.* 42. 3. (*D. J.*)

VIGOGNE, ſ. f. (*Zoolog.*) *camelus*, *ſeu camelo congener*, *pacos dictum*, Ray. *ovis peruana*, *pacos dicta*, Marg. animal de la grandeur d'une chevre & de la figure d'une brebis, qui ſe trouve dans les montagnes du Pérou depuis Arica juſqu'à Lima. Les Eſpagnols l'appellent ordinairement *vicunna*, dont nous avons fait *vigogne*. Il ne faut pas le confondre avec le lamas ou l'alpague, deux autres animaux qui lui reſſemblent aſſez.

La *vigogne* a le pié fourchu comme le bœuf, il porte ſa tête comme le chameau, qu'il a aſſez ſemblable à celle de cet animal ; il va aſſez vîte, & s'apprivoiſe facilement.

Les plus grands, qui quelquefois le deviennent autant qu'une petite géniſſe, ou qu'un âne de grandeur moyenne, ſervent au tranſport des vins, des marchandiſes & autres fardeaux, pouvant porter cinq arroues qui reviennent à 125 livres peſant de France.

Ce ſont des animaux de compagnie, & ils vont toujours ou par troupeaux ou par caravanes ; ils ſervent ordinairement à porter dans les vignes de la gouaclit qui eſt de la fiente d'oiſeaux ſauvages, dont on ſe ſert pour engraiſſer les terres dans le Pérou.

La laine de *vigogne* eſt brune ou cendrée, quelquefois mêlée d'eſpace en eſpace de taches blanches. *Voyez* VIGOGNE, (*Lainage.*)

Lorſque les Péruviens veulent prendre & chaſſer ces animaux, ils s'aſſemblent le plus grand nombre qu'ils peuvent pour les pouſſer à la courſe, & en faiſant de grands cris dans des paſſages étroits qu'ils ont auparavant reconnus, & où ils ont tendu leurs filets. Ces filets ne ſont que de ſimples cordes attachées à quelques pieux de trois ou quatre piés de

haut, desquels pendent de distance en distance des morceaux de drap ou de laine. Les *vigognes* effrayés à cette vue, s'arrêtent sans penser à forcer ou franchir ce léger obstacle, à-moins que quelques lamas plus hardis ne leur montrent l'exemple, & alors les Péruviens ou les tuent à coups de fleches, ou les arrêtent en vie avec des lacs de cuir. Frezier, *voyage de la mer du Sud.* (*D. J.*)

VIGOGNE, *laine*, s. m. (*Lainage.*) elle vient du Pérou qui est le seul lieu au monde où l'on trouve l'animal qui la porte, & dont elle a emprunté le nom. Les rois d'Espagne ont souvent tenté inutilement d'y faire transporter de ces sortes d'animaux, dans l'espérance de les faire peupler, & de rendre par-là leur laine plus commune & moins chere, en épargnant les frais, & évitant les risques de la mer; mais soit faute de pâturages qui leur conviennent, soit que le climat ne leur soit pas propre, ils y sont toujours morts; en sorte que depuis long-tems les Espagnols ont abandonné ce dessein.

La laine de *vigogne* est de trois sortes, la fine, la carmeline ou bâtarde, & le pelotage; la derniere est très-peu estimée; elle s'appelle de la sorte, parce qu'elle vient en pelotes. Toutes trois néanmoins entrent dans les chapeaux qu'on appelle *vigogne*, mais non pas seules; il faut nécessairement les mêler avec du poil de lapin, ou partie poil de lapin, & partie poil de lievre. (*D. J.*)

VIGORTE, s. f. (*Artillerie.*) c'est un modele sur lequel on entaille le calibre des pieces d'artillerie. (*D. J.*)

VIGOTS DE RACAGE, (*Marine.*) *Voyez* BIGOTS.

VIGUERIE, s. f. (*Gram. & Jurisp.*) *vicaria*, est la juridiction du viguier; elle a pris son nom du titre de viguier qui est un mot corrompu du latin *vicarius*. Ces vicaires ou viguiers, qui étoient les lieutenans des comtes, furent par succession de tems appellés dans certain pays *vicomtes*; ailleurs ils retinrent le nom de *vicarii*, & en françois *viguiers*, d'où leur office & juridiction a été appellée *viguerie*.

Il y avoit pourtant, à ce que l'on croit, quelque différence entre les viguiers & vicomtes, en ce que les viguiers n'ayant pas le commandement des armées, & ne s'étant pas rendus seigneurs & propriétaires de leur *viguerie* ou district, ils demeurerent simples officiers, de maniere qu'ils ne tiennent d'autre rang que celui des prevôt & châtelain.

Il y a encore plusieurs *vigueries* dans le ressort du parlement de Toulouse. *Voyez* Ragueau, Pasquier, Ducange, & le *mot* VIGUIER. (*A*)

VIGUEUR, s. f. (*Gramm.*) grande force; il se dit des hommes, des plantes, & des animaux, de l'ame & du corps, des membres & des qualités. Il est dans la *vigueur* de l'âge. Bacon est plein d'idées *vigoureuses*. Lorsque les lois sont sans *vigueur*, les mauvaises actions sans châtimens, les bonnes sans récompense; il faut que l'anarchie s'introduise, & que les peuples tombent dans l'avilissement & le malheur. Quelques actions de *vigueur* de la part d'un prince intelligent & ferme, suffisent pour relever un état chancelant. Il y a peu d'auteurs qui aient plus de *vigueur* dans le style, que Montagne. Les plantes sur la fin de l'été sont sans *vigueur*. La *vigueur* du corps & de l'esprit est rare sous les climats très-chauds.

VIGUIER, s. m. (*Gram. & Jurisp.*) *vicarius*, & par corruption *vigerius*, est le lieutenant d'un comte. C'est le même office qu'on appelle ailleurs *vicomte*, *prevôt*, *châtelain*. Les titres de *viguier* & de *viguerie* sont usités principalement dans le Languedoc. *Voyez* VIGUERIE. (*A*)

VIHERS, (*Géogr. mod.*) petite ville de France, dans l'Anjou, avec titre de comté, sur un étang, à cinq lieues de Montreuil-Bellay. *Long.* 17. 8. *latit.* 47. 10. (*D. J.*)

VIKIL, s. m. (*Commerce.*) nom que les Persans donnent aux commis qu'ils tiennent dans les pays étrangers pour la facilité de leur commerce. C'est ce que nous appellons *commissionnaires* ou *facteurs*. *Voyez* COMMISSIONNAIRE & FACTEUR. *Diction. de commerce.*

VIL, adj. (*Gram.*) c'est celui qui a quelque mauvaise qualité, ou qui a commis quelque mauvaise action, qui marque dans son ame de la pusillanimité, de l'intérêt sordide, de la duplicité, de la lâcheté; il y a des vices qui se font abhorrer, mais qui supposant quelque énergie dans le caractere, n'avilissent pas. Comme ce sont les usages, les coutumes, les préjugés, les superstitions, les circonstances mêmes momentanées qui décident de la valeur morale des actions; il y a telle action *vile* chez un peuple, indifférente ou même peut-être honorable chez un autre; telle action qui étoit *vile* chez le même peuple, dans un certain tems, & qui a cessé de l'être; la morale n'est guere moins en vicissitude chez les hommes, & peut-être dans un même homme, que la plûpart des autres choses de la nature ou de l'art; *multa renascentur, multa cecidêre cadentque quæ nunc sunt in honore.* C'est ce qu'on peut dire des vertus & des vices nationaux, comme des mots. Tacite nous apprend que les Romains regardoient les Juifs, le peuple de Dieu, celui qu'il s'étoit choisi, pour lequel tant de miracles s'étoient opérés, comme la partie la plus *vile* des hommes.

VILAIN, adj. (*Gram.*) laid, mal-propre, incommode, qui a quelque qualité qui cause du dégoût ou du mépris: on dit un *vilain* tems, un *vilain* chemin, un *vilain* animal, une *vilaine* action, un *vilain* discours: on dit aussi quelquefois un *vilain* tout court, d'un homme possedé d'une avarice sordide.

VILAIN, *en Fauconnerie*, on appelle oiseau *vilain*, celui qui ne suit le gibier que pour la cuisine, qu'on ne peut affaiter ni dresser, tels que sont les milans & les corbeaux, qui ne chassent que pour les poulets.

VILAINE LA, *ou* LA VILLAINE, (*Géogr. mod.*) en latin *Vicinovia*, & par Ptolomée *Vidiana*; riviere de France. Elle prend sa source aux confins du Maine, & après avoir baigné Vitry, Rennes, & autres lieux, elle se perd dans la mer, vis-à-vis de Belle-Isle. (*D. J.*)

VILANELLE, s. f. sorte de danse rustique, dont l'air doit être gai, & marqué d'une mesure très-sensible. Le fond en est ordinairement un couplet assez simple, sur lequel on fait ensuite plusieurs doubles & variations. *Voyez* DOUBLES, VARIATIONS. (*S*)

VILEBREQUIN, s. m. (*Outil d'ouvriers.*) outil qui sert à percer, trouer ou forer diverses matieres dures, comme le bois, le marbre, & la pierre, même quelques métaux.

Le *vilebrequin* est composé de quatre pieces, de la poignée, du fust ou de la manivelle, de la boîte, & de la meche; la meche est de fer aciéré, un peu creuse en forme d'une gouge, & amorcée par le bout. La boîte est de bois ou de fer, suivant que la monture du *vilebrequin* est de l'un ou de l'autre; elle est percée par en-bas pour y mettre la queue de la meche; le fust ou la manivelle qui a la figure d'un arc, est attaché d'un bout solidement à la boîte, & de l'autre à la poignée du *vilebrequin*; mais par cette derniere extrémité elle est mobile. Une grande quantité d'ouvriers & d'artisans se servent du *vilebrequin*, mais entre autres les charpentiers, les menuisiers, & les serruriers: la monture des *vilebrequins* de ceux-ci est de fer; celle des autres est de bois. (*D. J.*)

VILEBREQUIN, s. m. (*outil d'Arquebusier.*) ce *vilebrequin* sert aux arquebusiers pour poser une meche & pour forer des trous dans du bois. Il n'a rien de particulier, & ressemble aux *vilebrequins* des menuisiers, serruriers, &c.

VILEBREQUIN, ſ. m. (*Charpenterie.*) c'eſt un outil qui ſert à percer le bois, & à autres choſes, par le moyen d'un petit fer qui a un taillant arrondi appellé *meche*, & qu'on fait entrer en le tournant avec une manivelle de bois ou de fer. (*D. J.*)

VILEBREQUIN, ſ. m. (*Horlog.*) outil propre à faire tourner les égaliſſoirs. (*D. J.*)

VILEBREQUIN, ſ. m. *terme de Layetier*, les *vilebrequins* dont ſe ſervent les maîtres layetiers leur ſont particuliers. Ils ont un manche long & finiſſant en pointe, en forme de tariere un peu creuſe en-dedans. La commodité de cette ſorte de *vilebrequin* conſiſte en ce que avec la même meche qu'on enfonce plus ou moins, on fait des trous de toutes grandeurs. (*D. J.*)

VILLA, (*Géog. anc.*) nom latin qui ſignifie une *maiſon de campagne*, une *ferme*, une *métairie*. Les anciens s'en ſont auſſi ſervis pour déſigner une *bourgade*, ou un *village*. On lit dans Auſone:

Villâ *lucani tum potieris aco.*

Ammien Marcellin écrit *melanthiada villam cæſarianam*, en parlant de Mélanthias, village à cent quarante ſtades de Conſtantinople: Eutrope, en parlant de la mort de l'empereur Antonin Pie, dit qu'il mourut *apud Lorium villam ſuam*, à douze milles de Rome. Aurélius Victor, Eutrope, & Caſſiodore, appellent *Acyronem villam publicam*, le lieu voiſin de Nicomédie, dans lequel mourut l'empereur Conſtantin. Or *Melanthias*, *Lorium*, *Acyro*, & *Lucaniacum*, étoient des villages. Ils s'étoient ſans doute formés auprès de quelque maiſon de campagne, dont ils avoient retenu le nom.

Dans les titres du moyen âge, on remarque qu'il y avoit ſouvent dans un petit pays pluſieurs de ces *villæ*, & dans une *villa*, pluſieurs parties nommées *aloda*, ou *aleux*, qu'on louoit aux payſans. Ces *villæ*, ou maiſons de campagne, ont donné commencement à une infinité de villes, de bourgs, & de hameaux, dont les noms commencent ou finiſſent par *ville*. C'eſt ce qui a donné pareillement l'origine au mot françois *village*, comme ſi on eût voulu déſigner par ce mot, un nombre de maiſons bâties auprès d'une *villa*, ou maiſon de campagne. (*D. J.*)

VILLA, (*Lang. lat.*) *villa*, chez les Romains, ſignifioit une métairie, une maiſon de campagne proportionnée aux terres qui en dépendoient, une maiſon de revenu; *villa*, parce qu'on apportoit là les fruits, dit Varron; mais dans la ſuite, ce nom paſſa aux maiſons de plaiſance, qui loin d'avoir du revenu, coutoient immenſement d'entretien.

On changea les prés en jardins,
En parterres ſes champs fertiles,
Les arbres fruitiers en ſtériles,
Et les vergers en boulingrins.

(*D. J.*)

VILLA FAUSTINI, (*Géograph. anc.*) lieu de la grande-Bretagne: l'itinéraire d'Antonin le marque ſur la route de Londres à Lugullum, entre *Colonia* & *Iciani*, à trente-cinq milles de la premiere de ces places, & à vingt-quatre milles de la ſeconde. On croit communément que Bury, à ſept milles à l'orient de Neumarket, eſt le lieu que les Romains nommoient *Fauſtini villa*. Le roi Edmond y ayant été inhumé, ce lieu prit le nom d'*Edmund's-Bury*; & depuis on s'eſt contenté de dire ſimplement *Bury*. Il y a néanmoins quelques écrivains qui veulent que Dummow ſoit *Villa Fauſtini*. (*D. J.*)

VILLA HADRIANI, (*Géog. anc.*) maiſon de plaiſance de l'empereur Hadrien, ſur le chemin de Tivoli à Freſcati: on en voit les maſures, en ſe détournant un peu à la gauche, & c'eſt ce que les payſans du quartier appellent *Tivoli-vecchio*. L'empereur Hadrien avoit bâti cette maiſon de campagne d'une maniere des plus galante, ayant imité en divers endroits le lycée, le prytanée, le portique, le canope d'Egypte, *&c.* Il y avoit auſſi bâti une muraille, où l'on avoit le ſoleil d'un côté, & l'ombre de l'autre; c'eſt-à-dire qu'il l'avoit diſpoſée du levant au couchant. Il y avoit encore dans ce lieu deux ou trois temples; tout cela eſt détruit. Les ſtatues d'Iſis de marbre noir qu'on voit au palais *de Maximis* à Rome, ont été tirées de ce lieu. (*D. J.*)

VILLA-BORGHESE, (*Géog. mod.*) maiſon de plaiſance en Italie, à deux milles de Rome, & qui prend ſon nom de la famille à laquelle elle appartient. On la nomme auſſi quelquefois *vigne-Borghèſe*. C'eſt un lieu très-agréable, qui ſeroit digne d'être habité par un grand prince.

La maiſon eſt preſque toute revêtue en dehors de bas-reliefs antiques, diſpoſés avec tant de ſymmétrie, qu'on les croiroit avoir été faits exprès, pour être placés comme ils ſont. Entre le grand nombre de ſtatues, dont les appartemens de ce petit palais ſont remplis, on admire principalement le gladiateur, la Junon de porphire, la louve de Romulus, d'un fin marbre d'Egypte; les buſtes d'Annibal, de Séneque, & de Pertinax, l'Hermaphrodite, & le vieux Silène qui tient Bacchus entre ſes bras: le David frondant Goliath, l'Enée qui emporte Anchiſe, & la métamorphoſe de Daphné, ſont trois pieces modernes du cavalier Bernin, qui méritent d'être miſes au rang des premieres.

On ſait auſſi que ce palais eſt rempli de peintures rares des modernes. Le S. Antoine du Carache, & le Chriſt mort de Raphaël, ſont regardés comme les deux principaux morceaux. Si toutes les magnificences qu'on peut voir ailleurs ne ſont pas ici ſi ſplendidement étalées, on y trouve des beautés plus douces & plus touchantes; des beautés tendres & naturelles, qui font plus naître d'amour, ſi elles n'inſpirent pas tant de reſpect. Enfin comme Rome eſt la ſource des ſtatues & des ſculptures antiques, il faut que le reſte du monde cede en cela au palais de la famille de Borghèſe. On ne peut rien ajouter à la beauté de ſes promenades; il y a un parc, des grottes, des fontaines, des volieres, des cabinets de verdure, & une infinité de ſtatues antiques & modernes. (*D. J.*)

VILLA DE CONDÉ, (*Géog. mod.*) petite ville de Portugal, dans la province d'Entre Duero-e-Minho, ſur la droite; & à l'embouchure de la riviere d'Ave, entre Barcelos & Porto, avec un petit port. Ses habitans vivent de la pêche. *Long.* 9. 20. *latit.* 41. 10. (*D. J.*)

VILLA DEL SPIRITU SANTO, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, province de Guaxaca, à 90 lieues d'Antequera, à 3 lieues de la mer; elle a été bâtie en 1522 par Gonſalve de Sandoval. (*D. J.*)

VILLA DI SAN DOMENICO, (*Géog. mod.*) monaſtere de dominiquains, au royaume de Naples, dans la terre de Labour, à trois milles d'Arpino, dans une île que forme le Fibrino, avant que de ſe joindre au Gariglan.

L'article des couvens n'entre point dans ma géographie; mais il faut ſavoir que c'eſt ici le lieu natal de Cicéron, & que le portique de l'orateur de Rome a paſſé à des moines qui ne le connoiſſent pas. Des inquiſiteurs ignorans, ſuperſtitieux, inutiles au monde, habitent donc aujourd'hui la maiſon de plaiſance du conſul qui ſauva la république, du beau génie qui répandit dans l'univers les lumieres de la raiſon, de la morale & de la liberté.

C'étoit une des maiſons de campagne où Cicéron ſe retiroit volontiers pour s'y délaſſer du poids des grandes affaires de l'état. La clarté & la rapidité de

la riviere, la fraîcheur de ſes eaux, ſa chute en caſcade dans le Liris, l'ombre & la verdure du terrein qu'elle arroſoit, planté d'allées de peupliers ſur tous les bords, nous donne l'idée d'une perſpective champêtre des plus agréables. Quand Atticus la vit pour la premiere fois, il en fit plus de cas que des maiſons de plaiſance les plus vantées de l'Italie, déclarant qu'il en préféroit les beautés naturelles à la magnificence de leurs dorures, de leurs marbres, & de leurs canaux artificiels. Voulez-vous, diſoit cet ami à Cicéron, que nous allions nous entretenir dans l'île de Fibrinus qui fait mes délices? Je le veux bien, répondoit Cicéron; j'aime, comme vous, cet endroit, parce que c'eſt ma patrie & celle de mon frere.... Nous en ſommes ſortis. J'y vois un peuple vertueux, des ſacrifices ſimples, & quantité de choſes qui me rappellent la mémoire de mes ancêtres. Je vous dirai de plus que c'eſt mon pere qui a pris ſoin de rebâtir cette maiſon de campagne, & que c'eſt ici qu'il a paſſé preſque toute ſa vie dans l'étude, & dans le repos que requeroit l'état de ſa ſanté valétudinaire. *De legibus, dialog.* 21, *c. j. ij. iij.* (*D. J.*)

VILLA FRANCA, (*Géog. mod.*) nom commun à quelques villes d'Eſpagne.

1°. Ville d'Eſpagne, dans la Caſtille vieille, ſur la Tormès, au voiſinage de Pegnaranda. Il ſe fabrique de bons draps dans cette petite ville, que quelques géographes prennent pour l'ancienne *Manliana*.

2°. Ville d'Eſpagne, dans le royaume de Léon, aux confins de la Galice. Cette ville médiocrement grande eſt ſituée dans une vallée au milieu de hautes montagnes.

3°. Petite ville d'Eſpagne, dans le Guipuſcoa, ſur l'Oria, entre Ségura & Toloſa. (*D. J.*)

VILLA-FRANCA DE PANADES, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, dans la Catalogne, capitale d'une viguerie, à quatre lieues au nord-eſt de Terragone. Elle eſt fermée de murailles. C'eſt la *Carthago Pœnorum* des anciens. Elle fut bâtie par les Carthaginois qui ſervirent en Eſpagne ſous la conduite d'Amilcar. Dom Pedro, roi d'Arragon, y finit ſes jours l'an 1285. *Long.* 19. 22. *latit.* 41. 18. (*D. J.*)

VILLA-FRANCA, (*Géog. mod.*) petite place de Portugal, dans l'Eſtramadure, ſur la rive gauche du Tage, entre Santaren & Lisbonne. Son territoire eſt fertile en pâturages, & nourrit une grande quantité de troupeaux. (*D. J.*)

VILLA-FRANCA, (*Géog. mod.*) petite ville de l'île Saint-Michel, l'une des Açores; elle eſt ſituée ſur la côte méridionale de l'île. (*D. J.*)

VILLA-HERMOSA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, au royaume de Valence, ſur un ruiſſeau qui ſe perd dans la riviere de Milas, à 15 lieues au nord de Valence. Elle a titre de duché érigé l'an 1470. *Long.* 17. 22. *latit.* 40. 21. (*D. J.*)

VILLA-LUDOVISIA, (*Géog. mod.*) maiſon de plaiſance, en Italie, au voiſinage de Rome. Elle eſt ſituée ſur une hauteur, & appartient à la maiſon Ludoviſio, dont elle a pris le nom. Elle eſt fort connue par une belle collection de tableaux des grands maîtres, du Guide, du Titien, de Raphaël, de Michel-Ange & du Carache. On y remarque en particulier les ſtatues de Junius Brutus, de Néron, de Domitien, un bas-relief curieux de la tête d'Olympias, mere d'Alexandre, les buſtes de Séneque & de Cicéron; mais la piece dont les connoiſſeurs font le plus de cas, & qu'ils eſtiment ſingulierement, eſt celle d'un gladiateur mourant, admirable morceau de ſculpture qu'on a tranſporté au palais Chigi. *Voyez* GLADIATEUR EXPIRANT. (*D. J.*)

VILLA-MAJOR, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne, au royaume d'Arragon, près de Sarragoſſe dans un terroir ſec & aride. (*D. J.*)

VILLA-MERGELINA, (*Géog. mod.*) maiſon de plaiſance, en Italie, au bord de la mer, près de la ville de Naples, du côté du fauxbourg qu'on appelle *Chiaia*. Frédéric, roi de Naples, en fit préſent au poëte Sannazar, qui prit auſſi le nom d'*Actius Sincerus*, à la ſollicitation de ſon ami Jovianus Pontanus. Sannazar aimoit fort cette maiſon, & il eut tant de chagrin lorſqu'elle fut ruinée par Philibert, prince d'Orange, général de l'armée de Charles V. qu'il abandonna ce lieu aux religieux ſervites, qui ont là une égliſe ſous l'invocation de la ſainte Vierge.

Le tombeau de ce poëte eſt derriere le maître-autel de cette égliſe; il eſt tout entier de marbre blanc choiſi. Son buſte qui eſt au-deſſus, & qu'on dit être fait d'après nature, eſt repréſenté avec une couronne de laurier.

Il y a un excellent bas-relief, où l'on voit pluſieurs figures de ſatyres & de nymphes qui jouent. Ce bas-relief eſt accompagné de deux grandes ſtatues de marbre, l'une d'Apollon, & l'autre de Minerve. Comme quelques perſonnes ont été ſcandaliſées de voir des ſtatues prophanes dans une égliſe, & ſur le tombeau d'un poëte chrétien, leurs noms ont été ridiculement changés; l'on a donné à Apollon celui de David, & à Minerve celui de Judith. Ces ſtatues, & le reſte de ce mauſolée, qui paſſe pour une des belles choſes du royaume de Naples, ſont de la main de Santa Croce. On croit que Sannazar n'eſt mort qu'en 1532, quoique ſon épitaphe porte 1530. Elle eſt conçue en ces termes:

Da ſacro cineri flores; hìc ille Maroni
Sannazarus, muſâ proximus, ut tumulo.
Vix. ann. LXXII. A. D. M. XXX.

(*D. J.*)

VILLA DE MOSE, (*Géog. mod.*) petite ville de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, au gouvernement & ſur la rive droite de Tabaſco, à environ douze lieues de ſon embouchure. Elle eſt preſque toute habitée par des indiens. (*D. J.*)

VILLA-NOVA-D'ASTI, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans le Piémont, au territoire de Quiers, entre Turin & Aſti. (*D. J.*)

VILLA-NUEVA, (*Géog. mod.*) bourg (*oppidum*) d'Aragon, qui n'eſt connu que pour avoir donné la naiſſance à Michel Servet (*Michaël Serveto*) l'an 1509. Ce ſavant homme méritoit de jouir d'une gloire paiſible, pour avoir connu long-tems avant Harvey la circulation du ſang; mais il négligea l'étude d'un art qu'on exerce ſans crainte, pour embraſſer des opinions dangereuſes, & qui par l'intolérance de ſon ſiecle, penſerent lui couter la vie à Vienne en Dauphiné, & le conduiſirent à Genève ſur le bucher, où à la pourſuite directe & indirecte de Calvin, il expira au milieu des flammes le 27 Octobre 1553, ſans parler & ſans rétracter ſes opinions.

Il ſeroit ſuperflu de donner la vie de Servet; & nous en ſommes bien diſpenſés par une foule d'auteurs qui l'ont écrite. Ainſi les curieux pourront conſulter la bibliotheque angloiſe de M. de la Roche, *tom. II. hiſtoria Michaëlis Serveti*, par M. d'Allworden, dans la bibl. raiſon. *tom. I.* d'Artigni, nouv. mémoir. d'hiſt. de critiq. *&c. tom. II.* Nicéron, mémoir. des homm. illuſt. *tom. XI.* Schelhorn, *amœnit. litter. tom. XIV.* & M. de Chauffepié, *dict. hiſtor.*

Mais la requête préſentée par Servet dans ſa priſon le 22 Août 1553, aux ſyndics & petit conſeil de Genève, nous a paru une piece trop intéreſſante pour obmettre de la tranſcrire ici. Cette requête étoit conçue en ces termes:

A mes très-honorés ſeigneurs, meſſeigneurs les ſyndics & conſeil de Genève. « Supplie humblement Michel » Servetus accuſé, mettant en faict que c'eſt une nou» velle invention ignorée des apôtres & diſciples,

» & de l'égliſe ancienne, de faire partie criminelle » pour la doctrine de l'Ecriture ou pour queſtions » procédantes d'icelle. Cela ſe montre premierement » aux actes des apôtres, *chap. xviij. & xix.* où tels » accuſateurs ſont déboutés & renvoyés aux égliſes, » quand n'y a autre crime que queſtions de la reli- » gion. Pareillement, du tems de l'empereur Conſ- » tantin le grand, où il y avoit grandes héréſies des » Ariens, & accuſations criminelles, tant du côté » de Athanaſius, que du côté de Arrius, ledit em- » pereur, par ſon conſeil, & conſeil de toutes les » égliſes, arreſta que ſuyvant la ancienne doctrine, » teles accuſations n'avioint point de lieu, voyre » quand on ſeroyt un hérétique comme eſtoyt Ar- » rius. Mais que toutes leurs queſtions ſerioint déci- » dées par les égliſes, & que cetila que ſeroit con- » vencu ou condamné par icelles, ſi ne ſe voloyt » réduire, par repentance, ſeroyt banni. La quiele » punition a eſté de tout temps obſervée en l'ancien- » ne égliſe contre les hérétiques, comme ſe preuve » par mille aultres hiſtoires & authorités des doc- » teurs. Pourquoy, meſſeigneurs, ſuivant la doctri- » ne des apôtres & diſciples, qui ne permirent onc- » ques tieles accuſations, & ſuyvant la doctrine de » l'ancienne égliſe, en laquiele teles accuſations ne » eſtiont poynt admiſes, requiert ledict ſuppliant » être mis dehors de la accuſation criminelle.

» Secondement, meſſeigneurs, vous ſupplie con- » ſidérer, que n'a point offenſé en voſtre terre ni » ailleurs, n'a point été ſédicieux ni perturbateur. » Car les queſtions que lui tracte, ſont difficiles, & » ſeulement dirigées à gens ſçavans, & que de » tout le temps que a été en Allemagne, n'a ja- » mais parlé de ces queſtions que à Oecolampadius, » Bucerus, & Capito. Auſſi en France n'en ha ja- » mais parlé à home. En voltre que les Anabaptiſtes » ſédicieux contre les magiſtrats, & que voliont » faire les choſes communes, il les a toujours ré- » preuvé & répreuve. Dont il conclut, que pour » avoir ſans ſédicion aulcune, miſes en-avant cer- » taines queſtions des anciens docteurs de l'Egliſe, » que pour cela ne doyt aulcunement être détenu » en accuſation criminelle.

» Tierſemant, meſſeigneurs, pour ce qu'il eſt » étranger, & ne ſait les coſtumes de ce pays, ni » comme il faut parler, & procéder en jugement, » vous ſupplie humblement lui donner un procu- » reur, lequiel parle pour luy. Ce feſant, farez bien, » & nôtre ſeigneur proſpérera votre république : » fait en votre cité de Genève, le 22 d'Aoſt 1553 ». *Michel Servetus de Villeneufve en ſa cauſe propre.*

Sans diſcuter les faits que Servet allegue contre les lois pénales, & qui ſont d'une grande force, il eſt certain qu'il avoit raiſon de ſe plaindre de ce qu'on l'avoit empriſonné à Genève; il n'étoit point ſujet de la république; il n'avoit point violé les lois, & par conſéquent meſſieurs de Genève n'avoient aucun droit ſur lui : ce qu'il avoit fait ailleurs, n'étoit pas de leur reſſort; & ils ne pouvoient ſans injuſtice arrêter un étranger qui paſſoit par leur ville, & qui s'y tenoit tranquille; enfin, il étoit équitable d'accorder à un tel priſonnier un avocat pour défendre ſa cauſe. On connoît les vers ſuivans & nouveaux d'un génevois ſur les opinions de Servet, & la conduite du magiſtrat de Genève qui le fit brûler :

Servet eut tort, il fut un ſot
D'oſer dans un ſiecle falot
S'avouer anti-Trinitaire;
Mais notre illuſtre atrabilaire
Eut tort d'employer le fagot
Pour convaincre ſon adverſaire,
Et tort notre antique ſénat
D'avoir prêté ſon miniſtere
A ce dangereux coup d'état.
Quelle barbare inconſéquence!
O malheureux ſiecle ignorant!
On condamnoit l'intolérance
Qui déſoloit toute la France
Et l'on étoit intolérant.

Voici les ouvrages de Servet; ſon Ptolomée parut à Lyon en 1535, en un volume *in-folio*; il y a fait des corrections importantes dans la verſion de Pirckheymher, avec le ſecours des anciens manuſcrits; mais il n'a pas revu avec le même ſoin les deſcriptions qui accompagnent les cartes géographiques. Il donna une ſeconde édition de ſon Ptolomée en 1541; cette ſeconde édition qui eſt enſevelie dans l'oubli, a été imprimée à Vienne par Gaſpard Trechſel, & l'auteur la dédia à Pierre Palmier, archevêque de cette ville, qui l'honoroit de ſa protection; cette ſeconde édition eſt magnifique, mais rare.

Il fit imprimer à Paris, *ſyruporum univerſa ratio, ad Galeni cenſuram diligenter expoſita*, &c. Michaele Villanovano *autore*, 1537. *in-8°.* Veniſe, 1545, & Lyon, 1546.

En 1542, il prit ſoin à Lyon de l'édition d'une bible imprimée par Hugues de la Porte, à laquelle il joignit des notes marginales, & mit une préface ſous le nom de *Villa-Novanus.* Cette bible eſt très-rare, & a pour titre : *Biblia ſacra, ex ſanctis Paguini tranſlatione, ſed & ad hebraïcæ linguæ amuſſim ita recognita, & ſcholiis illuſtrata, ut planè nova editio videri poſſit*, Lugduni, 1542, *in-fol.* On voit dans la préface que Servet eſtimoit que les prophéties ont leur ſens propre & direct dans l'hiſtoire du tems où elles ont été prononcées, & qu'elles ne regardent Jeſus-Chriſt, qu'autant que les faits hiſtoriques qui y ſont marqués, figuroient les actions de notre Sauveur; ou même que ces prophéties ne pouvoient s'appliquer à Jeſus-Chriſt que dans un ſens ſublime & relevé. Il prétend auſſi que le fameux oracle des lxx. ſemaines de Daniel, regarde Cyrus, ſes ſucceſſeurs, & Antiochus.

Servet avoit publié en 1531, un petit ouvrage ſur la Trinité; & l'année ſuivante, il en mit au jour un ſecond ſur la même matiere. Ces deux ouvrages ſe trouvent encore joints dans quelques exemplaires qui en reſtent; le premier étoit intitulé : *de Trinitatis erroribus, libri ſeptem, per* Michaelem Serveto, *alias* Reves, *ab Aragoniâ Hiſpanum*, année 1531. Il contient 119 feuillets *in-8°.* le lieu de l'impreſſion n'eſt pas marqué; mais on ſait que c'eſt Haguenau. Cet ouvrage eſt fort rare, parce qu'on travailla partout à le ſupprimer, & qu'on en brûla quantité d'exemplaires à Francfort, & ailleurs. En recueillant ceux qui reſtent encore aujourd'hui dans les bibliotheques de l'Europe, je crois qu'on n'en trouveroit guere plus de douze.

En 1532, Servet fit imprimer à Haguenau ſon ſecond traité contre la Trinité, ſous ce titre : *Dialogorum de Trinitate, libri duo; de Juſtitiâ regni Chriſti, capitula quatuor, per* Michaelem Serveto, *alias* Reves, *ab Aragoniâ Hiſpanum*, 1532. Ce traité ne contient que ſix feuilles *in-8°.* il retracte dans l'avertiſſement pluſieurs choſes qu'il avoit dites dans ſon premier traité : ce n'eſt pas qu'il ait changé d'avis ſur la doctrine de la Trinité; mais c'eſt qu'il trouvoit ſon premier ouvrage très-imparfait : *Non quia alia ſunt*, dit-il, *ſed quia imperfecta ... Quod autem ita barbarus, confuſus, & incorrectus prior liber prodierit, imperitiæ meæ, & typographi incuriæ adſcribendum ſit.* Cependant ceux qui ont vu ce ſecond ouvrage, conviennent qu'il n'eſt pas mieux écrit, ni plus clair, ni plus méthodique que le premier. L'opinion de Servet, ſur la doctrine de la Trinité, eſt obſcure, mal digérée, peu intelligible, & fort différente de celle de Lælius Socin, & de ſes diſciples.

Son ouvrage intitulé, *Chriſtianiſmi reſtitutio*, parut

en 1553 : c'eſt un *in-8°.* de 734 pages, qui s'imprima très-ſecretement; les uns diſent qu'on en tira 800 exemplaires, & d'autres 1000, qui furent tranſportés à Lyon en partie, chez Pierre Merrin, & en partie chez Jean Frellon. Ce livre eſt ſi rare, qu'on en trouveroit à peine trois exemplaires dans le monde. M. de Boze en poſſédoit un, & j'ignore où ſont les autres : j'ai vu cet ouvrage manuſcrit en un gros volume *in-4°.* dans la belle bibliotheque de M. Tronchin, *le fils d'Eſculape;* car il mérite cet éloge par ſes lumieres en Médecine; mais le détail que M. de Chauffepié a donné de ce manuſcrit dans ſon dictionnaire hiſtorique, eſt d'une exactitude qui ne laiſſe rien à deſirer ſur la connoiſſance de cet ouvrage : j'y renvoye le lecteur. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VILLA-NOVA DE CERVERA, (*Géog. mod.*) ville de Portugal, dans la province d'entre Duero-e-Minho, ſur la rive gauche du Minho, vers ſon embouchure, aux confins de la Galice; elle eſt très-fortifiée. (*D. J.*)

VILLA-NUEVA DE LOS INFANTES, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne, dans la nouvelle Caſtille, à trois lieues au nord-oueſt de Montiel. (*D. J.*)

VILLA-POZZI, (*Géog. mod.*) bourg d'Italie, dans l'île de Sardaigne, ſur la riviere de Sépus, à douze lieues au nord-eſt de Cagliari; on prend cette bourgade pour la *Saralapis* de Ptolemée, *l. III. c. iij.* (*D. J.*)

VILLA-RÉAL, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, au royaume de Valence, ſur le bord de la riviere de Milles ou de Mijarès, à une lieue de la mer, & à quatre au nord d'Alménara. Cette ville a été ſaccagée, brûlée & raſée par le général de las Torrès en 1706, parce qu'elle avoit embraſſé le parti de l'archiduc. *Long. 17. 45. latit. 40.* (*D. J.*)

VILLA-RÉAL, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, dans la province de Tra-los-Montes, au confluent des rivieres de Corgo & de Ribera, avec titre de marquiſat. Elle n'a que deux paroiſſes. (*D. J.*)

VILLA-RUBIA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne, dans la nouvelle Caſtille, près du Tage au midi, au nord-eſt de Tolede. *Long. 14. 18. lat. 39. 55.* (*D. J.*)

VILLA-RUBIA DE LOS-OJOS, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne dans la nouvelle Caſtille. Le ſurnom de *Los-Ojos* lui a été donné parce qu'elle eſt ſituée près des *Ojos* de la Guadiana, c'eſt-à-dire près des petits lacs que cette riviere forme en ſortant de deſſous la terre, après avoir diſparu durant quelque eſpace de chemin.

VILLA-VICIOSA, (*Géog. mod.*) ou plutôt *Villa-Viſoza*, c'eſt-à-dire *vallée agréable à voir;* ville de Portugal dans la province d'Alentéjo, à 8 lieues au ſud-oueſt d'Elvas, & à 35 au ſud-eſt de Lisbonne. Cette ville eſt fortifiée à la moderne, & a droit de députer aux états; elle renferme deux égliſes paroiſſiales, huit couvens, & à peine deux mille ames. Les ducs de Bragance y ont autrefois réſidé, & par cette raiſon c'eſt un propre du roi de Portugal. Il y a dans le fauxbourg de cette ville un temple, qui étoit anciennement conſacré à Proſerpine, comme il paroît par l'inſcription ſuivante qu'on y a trouvée.

Proſerpinæ ſervatrici,
C. Vettius, Syvinus
Pro. Eunoide. Plautilla
Conjuge. Sibi Reſtituta
V. S. A. L. P.

Ces dernieres lettres ſignifient, *votum ſolvens animo libens poſuit.* Le terroir de *Villa-Vicioſa* a des carrieres d'un beau marbre verd, & eſt très-fertile en toutes ſortes de denrées. *Long. 10. 13. latit. 38. 37.* (*D. J.*)

VILLAC, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la Carinthie, ſur la droite de la Drave, à 6 lieues au ſud-oueſt de Clagenfurt. Il y a près de cette ville deux bains naturels, en réputation. Ce ſont des eaux à demi chaudes, d'un goût aigrelet qui n'eſt pas déſagréable. Ils ſont couverts, & on s'y baigne avec ſa chemiſe & ſes caleçons comme en Autriche. *Long. 31. 23. lat. 46. 49.* (*D. J.*)

VILLAGARCIA, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Eſpagne dans le royaume de Léon. Les jéſuites y ont un college & un noviciat; & les bénédictins y ont un prieuré conventuel. (*D. J.*)

VILLAGE, ſ. m. (*Gramm. & Hiſt. mod.*) aſſemblage de maiſons ſituées à la campagne, qui pour la plupart ſont occupées par des fermiers & payſans, & où ſe trouve ordinairement une paroiſſe, & point de marché.

Le mot eſt françois, & dérivé de vil, *vilis*, bas, chétif, mépriſable; ou plutôt du latin *villa*, ferme ou métairie.

La privation d'un marché diſtingue un *village* d'un bourg, comme la privation d'une égliſe paroiſſiale diſtingue un hameau d'un *village.* *Voyez* BOURG & HAMEAU.

Village, chez les Anglo-Saxons ſignifioit la même choſe que *villa* chez les Romains, c'eſt-à-dire une *ferme* ou *métairie* avec les bâtimens qui en dépendent, pour ſerrer les grains & les fruits. Dans la ſuite il commença à ſignifier un *manoir;* enſuite une partie de la paroiſſe, & enfin la paroiſſe même. *Voyez* PAROISSE.

Delà vient que dans pluſieurs anciens livres de droit, les mots de *village* & de *paroiſſe* ſont employés indiſtinctement, & c'eſt en conſéquence que Forteſene, *de laudibus leg. ang.* dit que les limites des *villages* ne ſont point marquées par des maiſons, rues, ni murailles, mais par un grand circuit de terre dans lequel il peut ſe trouver divers hameaux, étangs, bois, terres labourables, bruieres, vignes, *&c.*

Fleta met cette différence entre une manſion ou habitation, un *village*, un manoir, que l'habitation peut conſiſter dans une ou pluſieurs maiſons; mais il faut qu'il n'y ait qu'un ſeul domicile, & qu'il n'y en ait point d'autres dans le voiſinage; car lorſqu'il y a d'autres maiſons contiguës à ce domicile, on doit l'appeller *village*; & qu'un manoir peut conſiſter en un ou pluſieurs *villages.* *Voyez* MANSION & MANOIR.

Afin que les *villages* fuſſent mieux gouvernés, on a permis aux ſeigneurs fonciers de tenir toutes les trois ſemaines, une aſſiſe, de tenir une cour fonciere. *Voyez* COUR FONCIERE.

VILLAGES, *les quatre*, (*Géog. mod.*) communauté du pays des Griſons, dans la ligue de la Caddée. Elle eſt au midi de Coire, & tire ſon nom de *quatre villages* paroiſſiaux qui la compoſent. Chacun de ces *quatre villages* a une juſtice inférieure pour le civil; mais les appels & les cauſes criminelles ſe portent devant le tribunal des douze juges, choiſis des *quatre villages.* (*D. J.*)

VILLAIN, *Voyez* MEUNIER.

VILLAIN, (*Juriſprud.*) du latin *villanus;* ſignifie *roturier.* Cette qualité eſt oppoſée à celle de *noble*, c'eſt pourquoi Loiſel en ſes *inſtitutes*, dit que *villains* ne ſavent ce que valent éperons.

Quelquefois *villain* ſe prend pour *ſerf*, *mortaillable*, homme de *ſerve condition.*

Fief villain ſignifie *accenſement* ou tenue en roture. *Voyez* CENS, FIEF, NOBLE, ROTURIER.

Homme villain c'eſt le roturier ou le ſerf.

Rente villaine eſt celle qui n'eſt pas tenue noblement & en fief. *Voyez le gloſſ.* de Lauriere.

Villain ſerment, c'eſt ainſi que les blaſphemes ſont appellés dans les anciennes ordonnances.

Villain ſervice, eſt la tenure roturiere ou ſerve.

Villain tenement eſt l'héritage tenu roturierement, ou à des conditions ſerviles. (*A*)

VILLAIN, (*Hiſt. d'Anglet.*) ſous le regne des Anglo-Saxons, il y avoit en Angleterre deux ſortes de *villains*; les uns qu'on nommoit *villains en gros*, étoient immédiatement aſſujettis à la perſonne de leur ſeigneur, & de ſes héritiers; les autres étoient les *villains du manoir ſeigneurial*, c'eſt-à-dire appartenans & étant annexés à un manoir. Il n'y a préſentement aucun *villain* dans la grande-Bretagne, quoique la loi qui les regarde n'ait point été révoquée. Les ſucceſſeurs des *villains*, ſont les vaſſaux (*copy-holders*), ou plutôt (*copy-hobders*), qui malgré le tems qui les a favoriſés à tant d'autres égards, retiennent encore une marque de leur premiere ſervitude: la voici. Comme les *villains* n'étoient point reputés membres de la communauté, mais portion & acceſſoire des biens du propriétaire, ils étoient par-là exclus de tout droit dans le pouvoir légiſlatif; or il eſt arrivé que leurs ſucceſſeurs ſont encore privés du droit de ſuffrage dans les élections, en vertu de leur vaſſelage. (*D. J.*)

VILLAIN, (*ancien terme de monnoie.*) autrefois à la place du remede de loi & du remede de poids, il y avoit une ordonnance qui permettoit de faire ſur le poids d'un marc un certain nombre d'eſpeces plus ou moins peſantes que le poids reglé par l'ordonnance. Celles qui peſoient plus étoient appellées *villains forts*; & celles qui peſoient moins, étoient nommées *villains foibles*. On trouve des ordonnances qui ſelon les cas, permettoient un remede de quatre *villains* forts, & de quatre *villains* foibles par marc.

VILLALPANDA, (*Géog. mod.*) *ou* VILLALPANDO, ville d'Eſpagne au royaume de Léon, à 4 lieues au nord de Toro, entre Zamora & Benavente, dans une plaine agréable & fertile. Il y a dans cette ville un vieux palais des connétables de Caſtille. *Long.* 12. 9. *lat.* 41. 34. (*D. J.*)

VILLARICA, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, ſur la côte du golfe du Mexique, dans la province de Tlaſcala, avec un port. C'eſt en partie l'entrepôt du commerce de l'ancienne & de la nouvelle Eſpagne. (*D. J.*)

VILLARICA, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale dans le Chili, ſur le bord du lac Malahauquen, à 16 lieues au ſud-eſt de la ville impériale, & à 25 de la mer du Sud. *Long.* 308. 12. *lat.* mérid. 39. 33.

VILLE, ſ. f. (*Architect. civil.*) aſſemblage de pluſieurs maiſons diſpoſées par rues, & fermées d'une clôture commune, qui eſt ordinairement de murs & de foſſés. Mais pour définir une *ville* plus exactement, c'eſt une enceinte fermée de murailles, qui renferme pluſieurs quartiers, des rues, des places publiques, & d'autres édifices.

Pour qu'une *ville* ſoit belle, il faut que les principales rues conduiſent aux portes; qu'elles ſoient perpendiculaires les unes aux autres, autant qu'il eſt poſſible, afin que les encoignures des maiſons ſoient à angles droits; qu'elles aient huit toiſes de large, & quatre pour les petites rues. Il faut encore que la diſtance d'une rue à celle qui lui eſt parallele, ſoit telle qu'entre l'une & l'autre il y reſte un eſpace pour deux maiſons de bourgeois, dont l'une a la vue dans une rue, & l'autre dans celle qui lui eſt oppoſée. Chacune de ces maiſons doit avoir environ cinq à ſix toiſes de large, ſur ſept à huit d'enfoncement, avec une cour de pareille grandeur: ce qui donne la diſtance d'une rue à l'autre de trente-deux à trente-trois toiſes. Dans le concours des rues, on pratique des places dont la principale eſt celle où les grandes rues aboutiſſent; & on décore ces places en conſervant une uniformité dans la façade des hôtels ou maiſons qui les entourent, & avec des ſtatues & des fontaines. Si avec cela les maiſons ſont bien bâties, & leurs façades décorées, il y aura peu de choſes à deſirer.

M. Bélidor donne dans ſa *Science des ingénieurs*, *l. IV. c. viij.* la maniere de diſtribuer les rues dans les *villes* de guerre; diſtribution qui étant ſubordonnée à la fortification de la place, eſt un ouvrage d'architecture militaire que nous ne traitons point ici; mais Vitruve mérite d'être conſulté, parce qu'il donne ſur l'architecture des *villes* d'excellens conſeils. Cet habile homme, *l. I. c. vj.* veut qu'en les bâtiſſant on ait principalement égard à ſept choſes.

1°. Que l'on choiſiſſe un lieu ſain, qui pour cela doit être élevé, ſelon lui, afin qu'il ſoit moins ſujet aux brouillards. 2°. Que l'on commence par conſtruire les murailles & les tours; 3°. qu'on trace enſuite les places des maiſons, & qu'on prenne les alignemens des rues; la meilleure diſpoſition, ſelon lui, eſt que les vents n'enfilent point les rues. 4°. Qu'on choiſiſſe la place des édifices communs à toute la *ville*, comme les temples, les places publiques, & qu'on ait égard en cela à l'utilité & à la commodité du public. Ainſi ſi la *ville* eſt un port de mer, il faut que la place publique, ſoit près de la mer: ſi la *ville* eſt éloignée de la mer, il faudra que la place ſoit au milieu: que ſa grandeur ſoit proportionnée au nombre des habitans, & qu'elle ait en large les deux tiers de ſa longueur. 5°. Que les temples ſoient diſpoſés de telle ſorte, que l'autel ſoit tourné à l'orient; qu'ils ayent en largeur la moitié de leur longueur. 6°. Que le tréſor public, la priſon & l'hôtel-de-ville, ſoient ſur la place. 7°. Que le théâtre ſoit bâti dans un lieu ſain, que les fondemens en ſoient bien ſolides, que ſa hauteur ne ſoit point exceſſive de peur que la voix ne ſe perde; que les entrées & les ſorties ſoient ſpacieuſes & en grand nombre; que chacune ait un dégagement, & qu'elles ne rentrent pas l'une dans l'autre; toutes ces remarques ſont fort judicieuſes. (*D. J.*)

VILLES, *fondation des*, (*Antiq. grecq. & rom.*) Denis d'Halicarnaſſe obſerve, que les anciens avoient plus d'attention de choiſir des ſituations avantageuſes, que de grands terreins pour *fonder leurs villes*. Elles ne furent pas même d'abord entourées de murailles. Ils élevoient des tours à une diſtance reglée; les intervalles qui ſe trouvoient de l'une à l'autre tour, étoient appellés μετοπὼργον ou μεταπὼργον; & cet intervalle étoit retranché & défendu par des chariots, par des troncs d'arbres, & par de petites loges, pour établir les corps-de-gardes.

Feſtus remarque, que les Etruriens avoient des livres qui contenoient les cérémonies que l'on pratiquoit à la fondation des *villes*, des autels, des temples, des murailles & des portes; & Plutarque dit, que Romulus voulant jetter les fondemens de la *ville* de Rome fit venir de l'Etrurie, des hommes qui lui enſeignerent de point en point toutes les cérémonies qu'il devoit obſerver, ſelon les formulaires qu'ils gardoient pour cela auſſi religieuſement que ceux qu'ils avoient, pour les myſteres & pour les ſacrifices.

Denis d'Halicarnaſſe rapporte encore, qu'au tems de Romulus, avant que de rien commencer qui eût rapport à la *fondation d'une ville*, on faiſoit un ſacrifice après lequel on allumoit des feux au-devant des tentes, & que pour ſe purifier, les hommes qui devoient remplir quelque fonction dans la cérémonie, ſautoient par-deſſus ces feux; ne croyant pas que s'il leur reſtoit quelque ſouillure, ils puſſent être employés à une opération à laquelle on devoit apporter des ſentimens ſi reſpectueux. Après ce ſacrifice, on creuſoit une foſſe ronde, dans laquelle on jettoit enſuite quelques poignées de la terre du pays d'où étoit venu chacun de ceux qui aſſiſtoient à la céré-

monie, à deſſein de s'établir dans la nouvelle *ville*, & on mêloit le tout enſemble.

La foſſe qui ſe faiſoit du côté de la campagne à l'endroit même où l'on commençoit à tracer l'enceinte, s'appelloit chez les Grecs ὄλυμπος, à cauſe de ſa figure ronde, & chez les Latins *mundus*, pour la même raiſon. Les prémices & les différentes eſpeces de terre que l'on jettoit dans cette foſſe, apprenoient quel étoit le devoir de ceux qui devoient avoir le commandement dans la *ville*. Ils étoient engagés à donner toute leur attention à procurer aux citoyens les ſecours de la vie, à les maintenir en paix avec toutes les nations dont on avoit raſſemblé la terre dans cette foſſe, ou à n'en faire qu'un ſeul peuple.

On conſultoit en même tems les dieux pour ſavoir ſi l'entrepriſe leur ſeroit agréable, & s'ils approuveroient le jour que l'on choiſiſſoit pour la mettre à exécution. Après toutes ces précautions, on traçoit l'enceinte de la nouvelle *ville* par une traînée de terre blanche qu'ils honoroient du nom de *terre pure*. Nous liſons dans Strabon, qu'au défaut de cette eſpece de terre, Alexandre le grand traça avec de la farine, l'enceinte de la *ville* de ſon nom qu'il fit bâtir en Egypte. Cette premiere opération achevée, les Etruriens faiſoient ouvrir un ſillon auſſi profond qu'il étoit poſſible avec une charrue dont le ſoc étoit d'airain. On atteloit à cette charrue un taureau blanc & une géniſſe de même poil. La géniſſe étoit ſous la main du laboureur qui étoit lui-même à côté de la *ville*, afin de renverſer de ce même côté les mottes de terre que le ſoc de la charrue tourneroit du côté de la campagne. Tout l'eſpace que la charrue avoit ouvert étoit inviolable, *ſanctum*. On élevoit de terre la charrue aux endroits qui étoient deſtinés à mettre les portes de la *ville*, pour n'en point ouvrir le terrein.

Voici ce que ces cérémonies avoient de myſtérieux. La profondeur du ſillon marquoit avec quelle ſolidité on devoit travailler à la fondation des murs pour en aſſurer la ſtabilité & la durée. Le ſoc de la charrue étoit d'airain, pour indiquer l'abondance & la fertilité que l'on deſiroit procurer à la nouvelle habitation. Ceux qui ſont initiés aux myſteres de la cabale, ſavent à quel titre les deſcendans des freres de la Roſe-Croix ont conſacré l'airain à la déeſſe Vénus. On atteloit à la charrue une géniſſe & un taureau : la géniſſe étoit du côté de la *ville*, pour ſignifier que les ſoins du ménage étoient ſur le compte des femmes, dont la fécondité contribue à l'agrandiſſement de la république ; & le taureau, ſymbole du travail & de l'abondance, qui étoit tourné du côté de la campagne, apprenoit aux hommes que c'étoit à eux de cultiver les terres, & de procurer la ſureté publique par leur application à ce qui ſe pouvoit paſſer au-dehors. L'un & l'autre de ces animaux devoit être blanc, pour engager les citoyens à vivre dans l'innocence & dans la ſimplicité des mœurs, dont cette couleur a toujours été le ſymbole. Tout le terrein où le ſillon étoit creuſé paſſoit pour être inviolable, & les citoyens étoient dans l'obligation de combattre juſqu'à la mort pour défendre ce que nous appellons ſes *murailles* ; & il n'étoit permis à perſonne de ſe faire un paſſage par cet endroit-là. Le prétendre, c'étoit un acte d'hoſtilité ; & ce fut peut-être ſous le ſpécieux prétexte de cette profanation, que Romulus ſe défit de ſon frere, qu'il ne croyoit pas homme à lui paſſer la ruſe dont il s'étoit ſervi, lorſqu'ils conſulterent les dieux l'un & l'autre, pour ſavoir ſous les auſpices duquel des deux la *ville* ſeroit fondée.

Les ſacrifices ſe renouvelloient encore en différens endroits, & l'on marquoit les lieux où ils s'étoient faits, par des pierres que l'on y élevoit, *cippi* ; il y a apparence que c'étoit à ces endroits-là même que l'on bâtiſſoit enſuite les tours. On y invoquoit les dieux ſous la protection deſquels on mettoit la nouvelle *ville*, & les dieux du pays, *patrii indigetes*, connus chez les Grecs ſous le nom de χθόνιος, σπίγετοι, ἔγχωριοι, παφῶοι, *&c.* Le nom particulier de ces dieux tutélaires devoit être inconnu au vulgaire.

Ovide nous a conſervé en termes magnifiques la formule de la priere que Romulus adreſſa aux dieux qu'il vouloit intéreſſer dans ſon entrepriſe :

Vox fuit hæc regis : condenti, Jupiter, urbem,
Et genitor Mavors, Veſtaque mater ades.
Quosque pium eſt adhibere deos, advertite cuncti.
Auſpicibus vobis hoc mihi ſurgat opus.
Longa ſit huic ætas, dominæque potentia terræ :
Sitque ſub hâc oriens occiduuſque dies.

Lorſque la charrue étoit arrivée au terrein qui étoit marqué pour les portes, on élevoit le ſoc, comme s'il y eût eu quelque choſe de myſtérieux & de ſacré dans l'ouverture du ſillon qui eût pu être profané. Ainſi les portes n'étoient point regardées comme *ſaintes*, parce qu'elles étoient deſtinées au paſſage des choſes néceſſaires à la vie, & au tranſport même de ce qui ne devoit pas reſter dans la *ville*.

Les lois ne permettoient pas que les morts fuſſent enterrés dans l'enceinte des *villes*. Sulpicius écrit à Cicéron qu'il n'a pu obtenir des Athéniens que Marcellus fût inhumé dans leur *ville* ; & cette ſeule conſidération ſuffiſoit alors pour faire regarder les portes comme funeſtes. Cet uſage ayant changé, les portes de *ville* dans la ſuite furent regardées comme ſaintes, même dans le tems que l'on enterroit encore les morts hors des *villes*.

On a déja obſervé que l'on avoit ſoin de renverſer du côté de la *ville*, les mottes que le ſoc de la charrue pouvoit avoir tournées du côté de la campagne : ce qui ſe pratiquoit pour apprendre aux nouveaux citoyens qu'ils devoient s'appliquer à faire entrer dans leur *ville* tout ce qu'ils trouveroient au-dehors qui pourroit contribuer à les rendre heureux, & à les faire reſpecter des peuples voiſins, ſans rien communiquer aux étrangers de ces choſes, dont la privation pourroit apporter quelque dommage à leur patrie. *Voyez* POMÆRIUM.

Après les cérémonies pratiquées à la fondation des murailles des *villes*, on tiroit dans leur enceinte toutes les rues au cordeau : ce que les Latins appelloient *degrumare vias*. Le milieu du terrein renfermé dans l'enceinte de la *ville* étoit deſtiné pour la place publique, & toutes les rues y aboutiſſoient. On marquoit les emplacemens pour les édifices publics, comme les temples, les portiques, les palais, *&c.*

Il faut obſerver encore que les Romains célébroient tous les ans la fête de la *fondation de leur ville* le 11 des calendes de Mai, qui eſt le tems auquel on célébroit la fête de *Palès*. C'eſt ſous l'empereur Hadrien que nous trouvons la premiere médaille précieuſe qui en fut frappée, comme la légende le prouve l'an 874 de la fondation de Rome, c'eſt-à-dire la 121ᵉ année de l'ere chrétienne, & qui ſert d'époque aux jeux plébéiens du cirque inſtitués en cette même année-là par ce prince. On ne peut mieux orner cet article que par les vers d'Ovide, qui décrivent toute la cérémonie dont on vient de parler en proſe.

Opta dies legitur, quâ mœnia ſignet aratro.
Sacra Palis ſuberant : inde movetur opus.
Foſſa fit ad ſolidum, friges jaciuntur in ima
Et de vicino terra petita ſolo.
Foſſa repletur humo, plenæque imponitur aræ.
Et novus accenſo finditur igne focus.
Indè premens ſtivam deſignat mœnia ſulco :
Alba jugum niveo cum bove vacca tulit.

Il y avoit enfin des expiations publiques pour purifier les *villes*. La plûpart avoient un jour marqué pour cette cérémonie : elle ſe faiſoit à Rome le 5 de Février. Le ſacrifice qu'on y offroit ſe nommoit *amburbale* ou *amburbium*, ſelon Servius, & les victimes que l'on y employoit *amburbiales*, au rapport de Feſtus. Outre cette fête, il y en avoit une tous les cinq ans pour expier tous les citoyens de la *ville*, & c'eſt du mot *luſtrare*, expier, que cet eſpace de tems a pris le nom de *luſtre*. Il y avoit encore d'autres occaſions où ces expiations ſolemnelles étoient employées, comme il arriva lorſque les Tarquins furent chaſſés, ainſi que nous l'apprenons de Denis d'Halicarnaſſe. Ce n'étoit pas ſeulement les *villes* entieres qu'on ſoumettoit à l'expiation, on l'employoit pour des lieux particuliers lorſqu'on les croyoit ſouillés ; celle de carrefours ſe nommoit *compitalia*. *Voyez* tous ces *mots*.

Les Athéniens avoient pouſſé auſſi loin que les Romains leurs cérémonies en ce genre. Outre le jour marqué pour l'expiation de la *ville*, ils avoient établi des expiations pour les théatres & pour les lieux où ſe tenoient les aſſemblées publiques.

L'antiquité portoit un ſi grand reſpect aux fondateurs de *villes*, que pluſieurs furent mis au rang des dieux. Les *villes* étoient auſſi très-jalouſes de leurs époques. Celles qui étoient conſtruites autour des temples étoient dévouées au ſervice du dieu qui y étoit adoré.

Les *villes* célebres de l'antiquité qui ont fourni des monumens aux premiers hiſtoriens, furent Thèbes, Memphis, Ninive, Babylone, Sidon, Tyr, Carthage, *&c.*

Si les poëtes s'étoient contentés de nous apprendre le nom des grands hommes qui ont fondé ces premieres *villes*, & les cérémonies religieuſes qui s'obſervoient dans ces occaſions, on auroit ſouvent appris des traits d'hiſtoire que les annales des peuples n'ont pas toujours conſervés, & on préféreroit de ſimples vérités au merveilleux qu'ils ont ſouvent répandu ſur ce ſujet. Les prodiges, les oracles & les ſecours viſibles des dieux accompagnent toujours dans leurs récits ces ſortes d'entrepriſes. Ce ne ſont point de ſimples ouvriers qui bâtiſſent la citadelle de Corinthe ; elle eſt, ſelon eux, l'ouvrage des Cyclopes, & la lyre d'Amphion met ſeule les pierres en mouvement pour s'arranger d'elles-mêmes autour de la *ville* de Thèbes. Nous avons laiſſé ce merveilleux qui caractériſe la poéſie, & nous avons cherché ſimplement dans les hiſtoriens quelles étoient les cérémonies que la religion & la politique avoient introduites chez les Romains lorſqu'ils jettoient les fondemens de leurs *villes*. La religion avoit pour objet d'entretenir l'union entre les nouveaux citoyens par le culte des dieux, & la politique travailloit à les mettre en ſûreté contre la jalouſie des peuples voiſins, à qui les nouveaux établiſſemens donnent toujours de l'ombrage. (*D. J.*)

VILLE, (*Juriſprud.*) on diſtingue relativement au droit public pluſieurs ſortes de *villes*.

VILLES ABONNÉES, ſont celles où la taille eſt fixée à une certaine ſomme pour chaque année. *Voyez* ABONNEMENT & TAILLE.

VILLES ANSÉATIQUES d'Allemagne ou de la banſe Teutonique, ſont des *villes* impériales libres & d'autres municipales d'Allemagne, alliées enſemble pour le commerce. *Voyez* ANSE.

VILLES D'ARRÊT, ſont celles dont les bourgeois & habitans jouiſſent du privilege de faire arrêt ſur la perſonne & les biens de leurs débiteurs forains, ſans obligation, ni condamnation. Paris, par exemple, eſt *ville d'arrêt*, ſuivant l'*article 173. de la coûtume*.

VILLE *baptice*, *baſtiche*, *batiche* ou *bateiche*, *baſtelereche*, *batelereſche*, *bateilleche*, c'étoit une *ville* qui n'avoit point de commune ni de murailles de pierre, & qui n'étoit défendue que par des tours & châteaux de bois, qu'on appelloit *baldreſcha* & *baſtrecha*, en françois *breteſche*, *breteque*. Quelques-uns croient que ce nom de *villes baſtiches* vient de *baſtite*, *baſtide* ou *baſtille*, qui ſignifioit autrefois une *tour quarrée* flanquée aux angles de tourelles, le tout en bois ; d'autres que *ville bateilleche* étoit celle qui étoit en état de batailler, c'eſt-à-dire de ſe défendre au moyen des fortifications dont elle étoit revêtue. *Voyez* la *coûtume* de Guiſe de l'an 1279, le *gloſſaire* de Thaumaſſiere, à la ſuite des *coûtumes* de Beauvaiſis, & le *mot* BRETECHE.

Bonnes VILLES, c'étoient celles qui avoient une commune & des magiſtrats jurés, & auxquelles le roi avoit accordé le droit de bourgeoiſie, avec affranchiſſement de taille & autres impoſitions. *Voyez* Bruſſelles, *uſage des fiefs*. On trouve des exemples de cette qualification donnée à pluſieurs villes dès l'an 1314. Le roi la donne encore à toutes les grandes *villes* dans ſes ordonnances, édits, déclarations & lettres-patentes.

VILLE CAPITALE, eſt la premiere & principale *ville* d'un état ou d'une province ou pays. Paris eſt la capitale du royaume, Lyon la capitale du Lyonnois, *&c.*

VILLE CHARTRÉE, eſt celle qui a une charte de commune & affranchiſſement. *Voyez* VILLE DE COMMUNE & DE LOI.

VILLE DE COMMERCE, *voyez ci-après*.

VILLE DE COMMUNE, eſt celle qui a droit de commune, c'eſt-à-dire de s'aſſembler. *Voyez* VILLE DE LOI.

VILLE ÉPISCOPALE, eſt celle où ſe trouve le ſiege d'un évêché. *Voyez* ÉVÊCHÉ.

VILLES FORESTIERES, on a donné ce nom à quatre *villes* d'Allemagne, à cauſe de leur ſituation vers l'entrée de la Forêt-noire, ſavoir Rhinfeld, Sekingen, Lauffenbourg & Waldshut.

VILLES IMPÉRIALES, ſont celles qui dépendent de l'Empire. *Voyez* EMPIRE.

VILLE JURÉE, quelques uns penſent que l'on donnoit ce nom aux *villes* qui avoient leurs magiſtrats propres élus par les bourgeois, & qui avoient enſuite prêté ſerment au roi ; en effet en pluſieurs endroits ces officiers s'appellent jurats, *jurati*, à cauſe du ſerment qu'ils prêtent.

D'autres tiennent que *ville jurée* eſt celle où il y a maîtriſe ou jurande pour les arts & métiers, parce qu'anciennement en France il n'y avoit que certaines bonnes *villes* où il y eût certains métiers jurés, c'eſt-à-dire ayant droit de corps & communauté, en laquelle on entroit par ſerment, leſquelles *villes*, à cette occaſion, étoient appellées *villes jurées* ; mais par édit d'Henri III. de l'an 1581, confirmé & renouvellé par un autre édit d'Henri IV. en 1597, toutes les *villes* du royaume ſont devenues *villes jurées*. *Voyez* Loyſeau en ſon *traité des offices*, *l. V. ch. vij. n. 77.* & les *mots* ARTS, JURANDE, MAÎTRISE, MÉTIER, RÉCEPTION, SERMENT.

VILLE LIBRE, *voyez plus haut*.

VILLE DE LOI, eſt celle qui a droit de commune, & ſes libertés & franchiſes. Dans une confirmation des privileges de la *ville* de Lille en Flandre, du mois de Janvier 1392, on voit que le procureur des échevins, bourgeois & habitans de cette *ville*, obſerva que cette *ville* étoit *ville de loi*, & qu'ils avoient corps & commune, cloche, ſcel, ferme (ou authentique), lois, coutumes, libertés & franchiſes anciennes appartenans à corps & commune de bonne *ville*. *Voyez* le *tome VII. des ordonn. de la troiſieme race*.

Quelquefois par *ville de loi* on entend une *ville* où il y a maîtriſe pour le commerce, & les arts & métiers, ce qui ſuppoſe toujours une *ville de commune*.

VILLE MARCHANDE, *villa mercatoria*, *pundinaria*, n'eſt pas ſimplement celle où le commerce eſt floriſſant, mais celle qui jouit du droit de foire & de marché. *Voyez* FLETA.

VILLE DE COMMERCE, *ville marchande*, c'eſt une *ville* où il ſe fait un grand trafic & négoce de marchandiſes & denrées, ſoit par mer, ſoit par terre, ſoit par des marchands qui y ſont établis, ſoit par ceux qui y viennent de dehors. On donne auſſi le même nom aux *villes* où il ſe fait des remiſes d'argent & des affaires conſidérables par la banque & le change. Paris, Lyon, Rouen, Bordeaux, Orléans, S. Malo, Nantes, la Rochelle, Marſeille ſont des *villes* les plus marchandes de France. Londres d'Angleterre, Amſterdam & Rotterdam de Hollande, Cadix d'Eſpagne, Lisbonne de Portugal, Dantzik de la Pologne, Archangel de la Ruſſie, Smyrne & le Caire du levant, *&c.*

VILLE D'ENTREPÔT, c'eſt une *ville* dans laquelle arrivent des marchandiſes pour y être déchargées, mais non pour y être vendues, & d'où elles paſſent ſans être deballées aux lieux de leur deſtination, en les chargeant ſur d'autres voitures par eau ou par terre. *Voyez* ENTREPÔT.

VILLE FRANCHE, ſe dit en général d'une *ville* libre & déchargée de toutes ſortes d'impôts; mais par rapport au commerce, il s'entend d'une *ville* aux portes, ou ſur les ports de laquelle toutes les marchandiſes, ou ſeulement quelques-uns ne payent aucun droit d'entrée ou de ſortie, ou n'y ſont ſujettes ſeulement qu'en entrant ou ſeulement qu'en ſortant. *Voyez* PORT FRANC.

VILLE, ſignifie quelquefois non tous les habitans, mais ſeulement les magiſtrats municipaux qui compoſent ce qu'on appelle le *corps de ville*, & qui veillent à la police, à la tranquillité & au commerce des bourgeois, comme les bourguemeſtres en Hollande, en Flandres & dans preſque toute l'Allemagne, les maires & aldermans en Angleterre, les jurats & capitouls en quelques *villes* de France, les prevôts des marchands & échevins à Paris & à Lyon. *Voyez* tous les noms de ces dignités, & autres ſemblables ſous leurs titres particuliers. *Dict. de comm.*

VILLES LIBRES *ou* VILLES IMPÉRIALES, (*Hiſt. mod.*) en Allemagne, ce ſont des *villes* qui ne ſont ſoumiſes à aucun prince particulier, mais qui ſe gouvernent, comme les républiques, par leurs propres magiſtrats. *Voyez* EMPIRE.

Il y avoit trois *villes* libres, *liberæ civitates*, même ſous l'ancien empire romain: telles étoient les *villes* auxquelles l'empereur, de l'avis ou du conſentement du ſénat, donnoit le privilege de nommer leurs propres magiſtrats, & de ſe gouverner par leurs propres lois. *Voyez* CITÉS.

VILLE SACRÉE, (*Littérat.*) les princes ou les peuples conſacroient à une divinité un pays, une *ville*, ou quelqu'autre lieu. Cette conſécration, ἀφιερωσις, ſe faiſoit par un decret ſolemnel: une *ville* ainſi ſacrée étoit regardée comme ſacrée, ἱερα, & on ne pouvoit ſans crime en violer la conſécration.

Souvent une partie du territoire d'une *ville* étoit deſtinée à l'entretien du temple de la divinité & de ſes miniſtres, & ce territoire étoit ſacré, χώρα ἱερά.

Les princes ou les peuples, pour augmenter l'honneur & le culte de la divinité, déclaroient que la *ville* étoit non-ſeulement ſacrée, ἱερα, mais encore qu'elle étoit inviolable, ἀσυλος. Ils obtenoient des nations étrangeres que ce droit ou privilege, ἀσυλια, ſeroit exactement obſervé. Le roi Seleucus Callinicus écrivit aux rois, aux princes, aux *villes* & aux nations, & leur demanda de reconnoître le temple de Vénus Stratonicide à Smyrne comme inviolable, & la *ville* de Smyrne comme *ſacrée* & inviolable.

Les monumens de la *ville* de Téos en Ionie, publiés par Chishull, dans ſes *antiquités aſiatiques*, nous donnent des détails intéreſſans ſur la maniere dont ce privilege, ἀσυλια, étoit reconnu par les étrangers. La *ville* de Téos rendoit un culte particulier à Bacchus, & la fait repréſenter ſur un grand nombre de ſes médailles. Les Téïens, vers l'an 559 de Rome, 195 avant Jeſus-Chriſt, déclarerent par un decret ſolemnel que leur *ville*, avec ſon territoire, étoit *ſacrée* & inviolable. Ils firent confirmer leur decret par les Romains, par les Etoliens & par pluſieurs *villes* de l'île de Crete. On rapporte, d'après les inſcriptions, les decrets de confirmation donnés par ces différens peuples.

Semblablement Démétrius Soter, roi de Syrie, dans ſa lettre au grand-prêtre Jonathas & à la nation des juifs déclara la *ville* de Jéruſalem, avec ſon territoire, *ſacrée*, inviolable & exemte de tributs. Vaillant a donné la liſte des *villes ſacrées* de l'antiquité, on peut le conſulter. (*D. J.*)

VILLE MÉTROPOLITAINE, chez les Romains, c'étoit la capitale d'une province; parmi nous, c'eſt une *ville* où eſt le ſiege d'une métropole ou égliſe archiépiſcopale. *Voyez* MÉTROPOLE & ARCHEVÊCHÉ.

VILLES MUNICIPALES, *municipia*, étoient chez les Romains des *villes* originairement libres, qui, par leurs capitulations, s'étoient rendues & adjointes volontairement à la république romaine, quant à la ſouveraineté ſeulement, gardant néanmoins leur liberté en ce que le fonds de ces *villes* n'appartenoit point à la république, & qu'elles avoient leurs magiſtrats & leurs lois propres. *Voyez* Aulugelle & Loyſeau, *des ſeign.*

Parmi nous, on entend par *ville municipale* celle qui a ſes magiſtrats & ſes lois propres.

VILLE MURÉE, on entend par ce terme une *ville* qui eſt fermée de murailles, ou du-moins qui l'a été autrefois: ces *villes* ſont à certains égards diſtinguées des autres; par exemple, pour poſſéder une cure dans une *ville murée*, il faut être gradué. *Voyez* CURE. Dans les *villes* & bourgs fermés, on ne peut employer aux teſtamens que des témoins qui ſachent ſigner. *Ordonnance des teſtamens.*

VILLE DE PAIX, c'étoit celle où il n'étoit pas permis aux ſujets d'uſer du droit de guerre, ni de ſe venger de leur adverſaire. Paris jouiſſoit de ce privilege, & étoit une des *villes de paix*, comme il paroît par une commiſſion du 26 Mai 1344. *Voyez* le *gloſſaire* de M. de Lauriere.

VILLE DE RÉFUGE, eſt celle où le criminel trouve un aſyle. Dieu avoit établi ſix *villes de réfuge* parmi les Iſraélites. Thèbes, Athènes & Rome jouiſſoient auſſi du droit d'aſyle. Il y a encore des *villes* en Allemagne qui ont conſervé ce droit. *Voyez* ASYLE.

VILLE ROYALE, eſt celle dont la ſeigneurie & juſtice appartiennent au roi, & dans laquelle il y a juſtice royale ordinaire.

VILLE SEIGNEURIALE, eſt celle dont la ſeigneurie & juſtice ordinaire appartiennent à un ſeigneur particulier, quand même il y auroit quelque juriſdiction royale d'attribution, comme une élection, un grenier à ſel.

VILLE-COMTAL, (*Géogr. mod.*) miſérable bicoque, que quelques géographes nomment petite ville de France, dans le Rouergue, à quatre lieues de Rodès. (*D. J.*)

VILLE-DIEU, (*Géog. mod.*) nom commun à pluſieurs bourgs de France; mais le principal eſt un gros bourg de ce nom en Normandie, au diocèſe de Coutances, dont il eſt à ſept lieues. Il eſt remarquable par une commanderie de Malthe fondée par Richard III. roi d'Angleterre, & par ſon commerce en poëleries, commerce ancien. Cénalis, évêque d'Avranches au xvj. ſiecle, écrit dans un de ſes ouvrages: *habet conſtantia civitas, ſub ſuâ hierarchicâ ditione. Theopolim,*

Theopolim, *gallicè* Ville-Dieu, *municipium in fabricandis æneis vasis, fabrili arte omni ex parte addictum. Caldarios artifices vocant.* (*D. J.*)

VILLE-FORT, (*Géog. mod.*) bourg que nos géographes appellent ville dans le Languedoc, au diocèse d'Uzès; ce bourg est néanmoins un grand passage & la clé des Cévennes & du Languedoc. (*D. J.*)

VILLE-FRANCHE, (*Géog. mod.*) ville de France, capitale du Beaujolois, entre Lyon & Mâcon, à 5 lieues de la premiere, & à 6 de la seconde; elle est sur le Morgon, qui se perd dans la Saône, à une lieue au-dessous. Cette ville fut fondée par Humbert IV. sire de Beaujeu, vers le commencement du xij. siecle; elle est aujourd'hui fortifiée de murailles & de fossés: c'est le chef-lieu d'une élection & d'un grenier-à-sel; elle a une bonne collégiale érigée en 1681. *Long.* 22. 24. *latit.* 46. 38.

Morin (Jean-Baptiste) né à *Ville-Franche* en Beaujolois, l'an 1583, s'entêta de l'astrologie judiciaire: ce qui lui donna accès chez les grands & chez les ministres. Il obtint une chaire de professeur en mathématiques à Paris, & une pension de deux mille livres du cardinal Mazarin. Il publia plusieurs ouvrages sur la vaine science dont il étoit épris; cependant il n'eut pas la satisfaction de voir imprimée son *astrologia gallica*, qui lui avoit couté trente ans de travail, & qui ne parut qu'en 1661. Il attaqua le système d'Epicure & celui de Copernic; tout le monde se moqua de lui, & le regarda comme un fou; c'est le jugement qu'en porte avec raison Gui Patin. On fit voir à Morin qu'il se trompoit dans ses horoscopes, & qu'il n'avoit point trouvé le problème des longitudes, comme il s'en flattoit. On avoit raison; mais il fut trop mépriſé des gens de lettres, car il ne manquoit ni de génie ni d'habileté. Il mourut l'an 1656, à 73 ans. (*D. J.*)

VILLE-FRANCHE, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade de France, dans le Bourbonnois, élection de Montluçon, à quatre lieues de Montluçon, sur les ruisseaux de Hauterive & de Bessemoulin. Il y a un chapitre dans cette bourgade. (*D. J.*)

VILLE-FRANCHE, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le haut Languedoc, au diocèse d'Alby; c'est maintenant une bourgade qui subsiste seulement par ses foires. (*D. J.*)

VILLE-FRANCHE, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Roussillon, capitale du Conflant, au pié des Pyrénées, sur la Tet, à 9 lieues au sud-oueſt de Perpignan, à 10 au nord-est de Puycerda, & à 180 de Paris. Elle fut fondée en 1092 par Guillaume Raymond, comte de Cerdaigne. Sa position est entre deux montagnes très-hautes, & si voisines l'une de l'autre, qu'il n'y a entre-deux qu'un chemin pour le passage d'une charrette. La Tet y coule comme un torrent. Cette place a été cédée à la France avec tout le Roussillon en 1659, par la paix des Pyrénées. Louis XIV. y a fait élever un château où l'on tient un commandant & un état major. *Long.* 20. *latit.* 42. 23. (*D. J.*)

VILLE-FRANCHE, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Rouergue, capitale de la basse-Marche, sur l'Avéiron, à 8 lieues au couchant de Rodès, à 12 au sud-est de Cahors. Elle a été bâtie au xij. siecle, à-peu près dans le même tems que Montauban; c'est aujourdhui la deuxieme ville du Rouergue, le chef-lieu d'une élection, & elle contient environ cinq mille habitans; elle a un college dirigé par les pp. de la doctrine chrétienne, un chapitre, une chartreuse & quelques couvens. Son commerce consiste en toiles de chanvre qu'on débite à Toulouse & à Narbonne. *Long.* 19. 47. *latit.* 44. 22. (*D. J.*)

VILLE-FRANCHE *de Panat*, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourg de France, dans le Rouergue, sur le ruisseau de Dordon, près du Tarn, à 4 lieues au midi de Rodès, & à 5 au nord-oueſt de Milhau. *Long.* 19. 40. *latit.* 44. 13. (*D. J.*)

VILLE-FRANCHE, (*Géog. mod.*) petite ville, ou pour mieux dire, bourgade de France, dans la Champagne, au pays d'Argonne, sur la Meuse, à une lieue au-dessus de Stenay. François I. l'avoit fortifiée comme frontiere; mais on a rasé depuis les fortifications. (*D. J.*)

VILLE-FRANCHE, (*Géog. mod.*) petite ville du comté de Nice, sur la côte de la Méditerranée, au pié d'une montagne, & au fond d'une baie qui peut avoir deux milles de profondeur. Cette petite ville est à demi ruinée. Elle est à une lieue au nord-est de Nice, & à trois au sud-oueſt de Monaco. *Long.* 25. 4. *latit.* 43. 40. & la variation de six degrés nord-oueſt. (*D. J.*)

VILLE-MAUR, (*Géog. mod.*) petite ville de France, en Champagne, élection de Chaumont, avec un chapitre. Elle a été érigée en duché en 1650. (*D. J.*)

VILLE-MUR, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le haut Languedoc, aux confins de l'Albigeois, sur le Tarn, à quatre lieues de Montauban. Il se livra un grand combat près de cette ville l'an 1592, entre les royalistes & le parti de la ligue. Scipion, duc de Joyeuse, y périt dans le Tarn. *Long.* 19. 2. *latit.* 44. 7. (*D. J.*)

VILLE-NEUVE, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de Suisse, dans le canton de Berne, au pays Romand, dans le bailliage de Vevay, anciennement *Penni-Lucus*. Elle est située à la tête du lac de Genève, & près de l'endroit ou le Rhône se jette dans ce lac. Scheuchzer cite une inscription à demi-effacée qu'on voyoit sur un marbre; cette inscription portoit: *Victori. Aug. Nitio. Gemina. Tullia. Niti.* Il y a dans ce bourg un hôpital fondé par Amé V. comte de Savoie, en 1246. Les Bernois y entretiennent un hospitalier. (*D. J.*)

VILLE-NEUVE, (*Géog. mod.*) nom commun à plusieurs petites villes ou bourgs de France: voici les principales.

1°. *Ville-neuve d'Agénois*, une petite ville de France en Agénois, sur le Lot. Elle a une justice royale, & un pont qui est le seul qu'il y ait sur la riviere de Lot, dans la généralité de Bourdeaux.

2°. *Ville-neuve d'Avignon*, petite ville de France, dans le bas Languedoc, recette d'Uzès, au bord du Rhône, au pié du mont Saint-André, & à l'opposite de la ville d'Avignon.

3°. *Ville-neuve de Bergue*, petite ville de France, dans le Languedoc, recette de Viviers, sur le torrent d'Ibie. Cette petite ville est le siege d'un des bailliages & de la maîtrise particuliere du Vivarais.

4°. *Ville-neuve Saint-George*, bourg de l'île de France, sur la Seine, dans la Brie françoise, à quatre lieues au-dessus de Paris, & à trois de Corbeille, entre l'une & l'autre ville.

5°. *Ville-neuve-le-Roi*, petite ville de France, dans la Champagne, élection de Sens, sur l'Yonne, à trois lieues au-dessus de Sens, & à quatre au nord de Joigny. On nomme autrement cette petite place, *Ville-neuve-l'Archevêque*.

Sevin (François), de l'académie des Inscriptions, y prit naissance en 1682. Il entra dans l'état ecclésiastique, & fit en 1728, par ordre du roi, un voyage à Constantinople pour y rechercher des manuscrits. Il en rapporta une belle collection, & obtint la place de garde des manuscrits de la bibliotheque du roi, dont il a donné deux volumes. Il étoit depuis longtems de l'académie des Inscriptions & belles-lettres. Cette académie a fait imprimer dans ses mémoires tous les ouvrages qu'il y lisoit, & presque tous entiers; le nombre en est considérable. Il est mort à Paris en 1741.

6°. *Ville-neuve-la-Guyart*, ville de France, dans la

Champagne, élection de Sens, aux frontieres du Gâtinois. Cette petite ville eſt ſituée ſur l'Yonne, où elle a un pont.

VILLE MARITIME, (*Géog. mod.*) on nomme *villes maritimes*, celles qui ſont ſituées ſur le bord de la mer, ou à une diſtance peu conſidérable de la mer. Platon prétend que la bonne foi ne regne pas ordinairement dans les *villes maritimes*, & il en apporte la raiſon: *maris vicinitas, cum mercibus & pecuniis cauponando civitas repleatur, doloſi animi inſtabiles & infidos mores parit: undè parùm & ipſa ad ſe ipſam, & ad gentes alias fidem & amicitiam colit.* Les mœurs ne ſont donc plus telles que dans le ſiecle de Platon; car il n'y a pas de ville où (choſes d'ailleurs égales) il y ait plus de probité & de bonne foi que dans les villes où le négoce fleurit, parce que la droiture & la bonne foi ſont l'ame du commerce. (*D. J.*)

VILLES FORESTIERES, (*Géog. mod.*) *villes* d'Allemagne, au cercle de Suabe, ſur le bord du Rhin. Il y en a quatre: deux à la droite de ce fleuve, & deux à la gauche, entre le canton de Schaffouſe à l'orient, le canton de Berne au midi & le canton de Bâle au couchant. Ces quatre *villes foreſtieres* ſont Waldshutt, Lauffenbourg, Seckingen & Rheinfeld. (*D. J.*)

VILLES IMPÉRIALES *d'Allemagne*, (*Géog. mod.*) *Voyez* IMPÉRIALES VILLES.

VILLES *impériales du Japon*, (*Géog. mod.*) on entend ſous ce nom dans le Japon les *Gokoſio*, c'eſt-à-dire les cinq *villes* maritimes qui ſont du domaine de l'empereur, & appartiennent à la couronne.

Ces cinq *villes* ſont *Miaco*, dans la province de Jamaſyra, & la demeure de l'empereur eccléſiaſtique héréditaire: *Jedo*, dans la province de Muſaſi: *Oſacca*, dans la province de Setz: *Sakai*, dans la province de Jaſſumi: & *Nagazaki*, dans celle de Fiſen.

Les quatre premieres ſont ſituées dans la grande île de Niphon, & la derniere dans l'île de Kinsju. Toutes ces *villes* ſont conſidérables par leur abondance & par leurs richeſſes: ce qui provient de la fertilité de leur terroir, de leurs manufactures, des marchandiſes que l'intérieur du pays leur fournit, & de divers autres avantages conſidérables, comme de la réſidence des deux cours impériales & de l'affluence des étrangers, entre leſquels on remarque une grande quantité de princes & de ſeigneurs qui s'y rendent avec une nombreuſe ſuite.

Chacune des *villes impériales* a deux gouverneurs ou lieutenans généraux, que leurs inférieurs nomment *tonoſama*, c'eſt-à-dire, *ſeigneur*, *ſupérieur* ou *prince*. Ils commandent tour-à-tour; & tandis que l'un eſt au lieu de ſon gouvernement, l'autre fait ſon ſéjour à Jedo à la cour de l'empereur, juſqu'à ce qu'il ait ordre de s'en retourner, & d'aller relever ſon collegue. Ce dernier va alors à la cour d'où ſon ſucceſſeur eſt parti. La ſeule *ville* de Nagaſaki a trois gouverneurs. On l'a réglé ainſi depuis l'année 1688, pour la ſûreté d'une place auſſi importante; & pour mieux veiller ſur la conduite des nations étrangeres qui ont la permiſſion d'y trafiquer, deux de ces gouverneurs réſident à la ville, tandis que le troiſieme eſt à la cour. Les deux gouverneurs qui ſont à Nagaſaki, y commandent conjointement; mais ils préſident tour-à-tour de deux mois en deux mois. Kæmpfer, *hiſt. du Japon*, *l. IV. c. j. & ij.* (*D. J.*)

VILLENA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne dans la nouvelle Caſtille, & chef-lieu d'un marquiſat qui comprend encore les bourgades de Chinchilla & d'Albacete. (*D. J.*)

VILLENAGE, DROIT DE, (*Hiſt. mod.*) c'étoit un droit que les ſeigneurs s'étoient arrogés dans les ſiecles de barbarie, de vendre les uns aux autres leurs *villains* ou payſans, qu'ils regardoient comme une eſpece d'eſclaves. Ce droit regnoit en Allemagne, en France, en Angleterre, en Ecoſſe, & ailleurs. Nous liſons qu'en Angleterre, dans l'année 1102. ſous le regne d'Henri I. le concile national fulmina, par le xix canon, des anathemes contre cet uſage, qui ne laiſſa pas de ſe maintenir encore long-tems. Il en reſte encore des traces dans quelques coutumes de France. (*D. J.*)

VILLENAGE, ſ. m. *terme de Coutume*, tenue de rentes ou d'héritages ſous ſervitude, ou ſervice abject. *Villenage* n'eſt point *mancipatio*, puiſqu'on voit dans pluſieurs auteurs que l'on appelloit *villenagium*, quand une perſonne de condition ſerve étoit miſe en liberté, & devenoit vilain ou roturier, & quand de libre il devenoit ſerf. Ainſi le terme latin eſt *villenagium*.

On appelloit *villenage*, la tenure ſous un ſervice vil & abject, comme de porter & charroyer les fiens hors du manoir, ou de la cité de ſon ſeigneur, dit Rageau.

Tenir en villenage, c'eſt, ſelon Galand, dans ſon *traité du franc-aleu*, tenir en cenſive & en roture, & M. du Cange a remarqué que le libre comme le ſerf, pouvoit tenir en *villenage*.

Tenir en villenage privilégié, c'étoit tenir du prince & être attaché à l'heritage ſous un certain ſervice, ſans pouvoir en être chaſſé.

Tenir en pur villenage, c'étoit poſſeder un héritage ſous un ſervice arbitraire, & à la volonté du ſeigneur, enſorte que le tenant ne ſavoit pas le ſoir ce qu'il devoit faire le lendemain. Voila quels étoient nos tems de barbarie. (*D. J.*)

VILLENAUX, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourg de France, dans la Champagne, élection de Troyes.

VILLEPINTE, (*Géog. mod.*) bourg dépeuplé, que nos géographes nomment petite ville de France, dans le haut Languedoc, au diocèſe de Saint-Papoul. (*D. J.*)

VILLEPREUX, (*Géog. mod.*) petite ville ou plutôt bourgade de l'île de France, dans le Hurepois, à deux lieues de Verſailles. (*D. J.*)

VILLERS-COTERETS, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Villeriæ ad cotiam*; bourg de l'île de France, dans le Valois, à ſix lieues de Soiſſons, & à trois de Creſpy. Le nom de *Coterets*, corrompu de *côte de Rets*, lui eſt venu de ſa ſituation dans la forêt de Rets. Ce lieu dépend de la maiſon d'Orléans. Il eſt remarquable 1°. pour ſa paroiſſe, que deſſervent des religieux prémontrés, qui y ont une abbaye en regle; 2°. par le château que les ducs de Valois, de la maiſon royale, y ont bâti; 3°. par la forêt qui a environ trois lieues d'étendue, & qui contient plus de vingt-quatre mille arpens. La prevôté de *Villers-coterets* reſſort au bailliage de Creſpy, & c'eſt un gouvernement particulier du gouvernement de l'île de France. (*D. J.*)

VILLEUSE, *tunique des inteſtins*, (*Anat.*) on appelle autrement cette membrane des inteſtins, la *tunique veloutée*. *Voyez* VELOUTÉE, *tunique* (*Anat.*) (*D. J.*)

VILLICUS, (*Littér.*) quelques commentateurs de Juvénal expliquent le mot *villicus* par celui de *cuſtos*, le même que *præfectus* ou gouverneur. Les autres prétendent que Juvenal emploie ſatyriquement le terme de *villicus*, dans ſa quatrieme ſatyre, pour marquer que la cruauté & la tyrannie de Domitien, avoient rendu la ville de Rome ſi déſerte & ſi dépeuplée par le meurtre d'une infinité de perſonnes de qualité, que l'on pouvoit alors la regarder plutôt comme une ferme ou maiſon de campagne de ce prince, que comme la ville capitale du monde, & il paroît que ces derniers entrent mieux que les autres dans l'eſprit de ce poëte.

Il eſt vrai cependant que *villicus* eſt un terme la-

tin vague, qui veut dire *gardien*, *intendant*, *maître*, *gouverneur*; mais ce terme vague eſt déterminé par ce qui ſuit : ainſi Catulle a dit *villicus ærarii*, pour le garde du tréſor, ou l'intendant des finances. Juvenal appelle *villicus urbis*, le gouverneur de la ville. Horace *villicus ſylvarum*, maître des eaux & forêts, ou intendant des bois. On trouve même dans les anciennes inſcriptions *villicus ab alimentis*, intendant des vivres, & *villicus a plumbo*, celui qui a ſoin de fournir le plomb pour un bâtiment; mais il n'eſt pas moins vrai que le mot *villicus* mis ſeul, ſignifie un *fermier*, un *métayer*, ainſi que *villica* veut dire une *fermiere*. De *villicus*, les Latins ont fait le mot *villicor*, avoir une ferme, ou métairie, & *villicatio*, l'adminiſtration d'une ferme ou d'une métairie; tous ces termes ſont dérivés de *villa*, ferme, métairie, maiſon de campagne. (*D. J.*)

VILLINGEN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la forêt Noire, entre les ſources du Danube & du Necker, bâtie par les comtes de Zéringen; elle obéit enſuite à ceux de Furſtemberg, & préſentement elle appartient à la maiſon d'Autriche. (*D. J.*)

VILLOUNA, ſ. m. (*Hiſt. mod. Culte.*) c'eſt le nom que les Péruviens, avant la conquête des Eſpagnols, donnoient au chef des prêtres ou ſouverain pontife du ſoleil; il étoit du ſang royal, ainſi que tous les prêtres qui lui étoient ſubordonnés; ſon habillement étoit le même que celui des grands du royaume.

VILLUZKA, *ou* VÉLICA, (*Géog. mod.*) lieu fameux dans la Pologne, au palatinat de Cracovie, à ſix milles de la ville de ce nom, & d'où l'on tire une quantité ſurprenante de ſel. Cette vaſte ſaline fut découverte en 1252. & a été creuſée très-profondément pour en tirer le ſel. M. le Laboureur a fondé dans cette mine, une eſpece de ville policée, avec des rues, des maiſons, des habitans, des prêtres, des juges; cette prétendue ville eſt toute fabuleuſe; il n'y a dans cette carriere qu'un petit nombre de miſérables qui y travaillent à tailler du ſel, que les Polonois, les Siléſiens, les Moraviens, les Hongrois, les Autrichiens, *&c.* viennent acheter. (*D. J.*)

VILOTTES, ſ. f. (*Jardinage.*) ce ſont de petites meules dans leſquelles on ramaſſe d'abord le foin après être fanné, pour en former enſuite de grandes meules.

VILS, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, au duché de Baviere; elle prend ſa ſource au voiſinage de Landshut, & va ſe perdre dans le Danube, au-deſſous de Vilshoven. (*D. J.*)

VILUMBRI, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, que Ptolomée, *l. III. c. j.* dit être plus orientaux que les Umbres, & plus occidentaux que les Sabins. Leur pays doit être aujourd'hui le duché de Spolette. (*D. J.*)

VILVORDE, (*Géog. mod.*) ville des Pays-Bas, dans le Brabant, au quartier de Bruxelles, à deux lieues de cette ville, ſur le canal, & à la même diſtance de Malines. Elle eſt traverſée par la riviere de Senne. Il y a un hopital, un beguinage, un château où le châtelain fait ſa demeure, & quelques couvens. Les dominicains y enſeignent les humanités. *Long.* 22. 4. *latit.* 50. 48. (*D. J.*)

VIMAIRE, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) vieux terme dérivé du latin, *vis major*, qui ſignifie *force majeure*; il ſe trouve dans quelques coutumes & anciennes ordonnances, & eſt encore uſité en matiere d'eaux & forêts, en parlant des arbres abattus par *vimaire* ou force majeure. *Voyez* FORCE MAJEURE.

VIMEU, LE, *ou* LE VIMEUX, (*Géog. mod.*) en latin *Vimemacus*, ou *Pagus Vimacenſis*, canton de France, dans la Picardie, & qui fait partie du Ponthieu. Il s'étend depuis la Somme juſqu'à la Breſle. Il comprend S. Valery, Gamaches, Crotroy, & quelques autres lieux. La prevôté de *Vimeux* établie à Oiſemont, eſt compoſée d'un préſident, d'un procureur du roi, d'un ſubſtitut, & d'un greffier. (*D. J.*)

VIMINACIUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne tarragonoiſe, ſelon Ptolomée, *l. II. c. vj.* qui la place dans les terres, & la donne aux *Vaccæi*. L'itinéraire d'Antonin, dont les manuſcrits écrivent *Viminacium* ou *Viminatium*, marque cette ville ſur la route d'Aſtorga à Tarragone, entre *Palentia* & *Lacobriga*, à 14 milles du premier de ces lieux, & à 31 milles du ſecond.

VIMINATIUM, (*Géog. anc.*) ville de la haute Mæſie: Ptolomée, *l. III. c. ix.* qui la nomme *Viminatium Legio*, la met ſur le bord du Danube. D'anciennes médailles de l'empereur Gordien, donnent à cette ville le nom de *colonie*: on y lit ces mots, *Col. Vim. P. M. S. An. I.* & dans d'autres, *An. II. III. IV.* Le même titre lui eſt donné dans une ancienne inſcription trouvée à Gradiſca, & rapportée par Gruter, *p. 371. n°. 5.*

Aurelio Conſtancio. Eq. R.
Del. Col. Vim.

L'itinéraire d'Antonin, dont la plûpart des manuſcrits liſent *Viminacium*, place cette ville ſur la route du mont d'Or, à Conſtantinople, entre *Idenminacum* & *Municipium*, à 24 milles du premier de ces lieux, & à 18 milles du ſecond.

Procope, *ædif. l. IV. c. v.* dit que l'empereur Juſtinien fit rebâtir une ancienne ville nommée *Viminacium*, qui avoit été ruinée. Elle ſe trouvoit au-delà d'un fort, que le même empereur avoit fait élever à 8 milles de Sigedon; & quand on étoit ſorti de *Viminatium*, on rencontroit ſur le bord du Danube trois forts, Picine, Cupe, & Nova, qui ne conſiſtoient autrefois qu'en une tour. Niger veut que le nom moderne ſoit *Vidin*. (*D. J.*)

VIN, *&* FERMENTATION VINEUSE, (*Chimie.*) la fermentation vineuſe ou ſpiritueuſe eſt regardée comme la premiere eſpece de fermentation. Les autres eſpeces ſont la fermentation acéteuſe, & la putréfaction. *Voyez* VINAIGRE *&* PUTRÉFACTION.

Perſonne n'a mieux éclairci que Stahl les phénomenes de la fermentation: il l'a définie un mouvement inteſtin imprimé par un fluide aqueux à un compoſé d'un tiſſu lâche, qui diviſe les parcelles de ce compoſé, les expoſe à des chocs très-multipliés, & les réſout en leurs principes, dont il forme de nouvelles combinaiſons.

Il faut d'abord conſidérer dans la fermentation proprement dite, les parties ſalines, huileuſes & terreſtres des ſucs muqueux des végétaux qui fermentent.

On eſt fondé à croire, que les parties ſalines de ces ſucs ſont acides, parce que les fruits qui ne ſont pas murs, ont une ſaveur acide auſtere, qui s'efface lorſque l'acide s'enveloppe dans les ſucs gras, ou lorſque les fruits muriſſent; parce qu'il n'exiſte point d'alkali naturel, qui ne ſoit le produit du feu, ou de la putréfaction: enfin parce que les ſucs diſpoſés à la fermentation vineuſe donnent par la diſtillation une liqueur acide d'autant plus abondante, que la partie graſſe de ces ſucs aura été plus ſoigneuſement extraite.

Le principe gras ou huileux de ces ſucs peut ſe démontrer non-ſeulement par leur odeur & leur ſaveur; mais encore parce qu'on en diſtille une plus grande quantité d'huile, à meſure que ces ſucs ont acquis plus de maturité, & donnent plus de ſubſtance ſpiritueuſe par la fermentation. Cette huile eſt tenue & volatile; mais elle ne doit pas l'être trop. Les aromates, & les plantes balſamiques ne ſont pas propres à la fermentation ſpiritueuſe, parce que leur

huile déliée & expanſible ne ſe combine pas aſſez étroitement avec les autres principes.

Les ſels acides ne peuvent être intimement unis avec les huiles, qu'au moyen d'une longue digeſtion; mais il s'y lient beaucoup plus facilement par l'intermede des terres, avec leſquelles ils ſont des ſels cryſtalliſés, ou déliqueſcens; en même tems, ces acides embarraſſés par l'addition des huileux retiennent moins fortement les terreux; & ce mélange forme une ſubſtance muqueuſe ou *gluten*, qui eſt beaucoup moins viſqueux dans les ſujets de la fermentation proprement dite, que dans ceux de la putréfaction.

L'ordre ſuivant lequel les différentes eſpeces de fermentation ſe ſuccedent dans les matieres qui en ſont ſuſceptibles, ne peut avoir lieu pour les corps dans la compoſition deſquels un principe l'emporte extrémement ſur les autres. C'eſt ainſi que les ſucs des citrons, & ceux des fruits acerbes dégénerent d'abord en moiſiſſure. L'excès du principe terreſtre dans les parties ligneuſes des végétaux s'oppoſe à ce que leur mixtion ſoit diſſoute. Les aromates pour être propres à la fermentation vineuſe ont beſoin d'être depouillés par la diſtillation de leurs huiles ſurabondantes.

On voit par les exemples des réſines artificielles & du ſavon, ou ſel huileux de Starkey, que les mélanges des huiles avec le ſel approchent de la conſiſtance ſolide: comme l'acide pur adhere bien plus fortement à la terre qu'à l'eau, il doit ſe lier preſque ſous une forme ſeche avec le principe terreux qui exiſte dans les huiles, ſuivant les expériences de Kunkel. Ces raiſons & l'exemple des grains, prouve que l'eau n'entre pas eſſentiellement dans la mixtion des corps qui peuvent fermenter: mais elle eſt l'inſtrument du mouvement de fermentation. Elle s'attache à la partie ſaline du mixte, ou à la partie terreuſe ſubtile qui a le plus d'affinité avec l'élément ſalin; elle les ſépare des parties plus groſſieres, & purifie de plus en plus la liqueur qui fermente.

Le fluide aqueux qui produit cet effet par ſon rapport avec les corpuſcules ſalins, & par l'agitation que lui imprime un degré de chaleur modéré, ne doit pas être trop ſubtil. C'eſt pourquoi l'eſprit-de-vin très-rectifié ne diſſout point le ſucre, & lorſqu'il agit ſur le miel & les grains, il extrait plutôt une portion de ces ſubſtances. Les huiles n'excitent point la fermentation, parce que les molécules huileuſes qui leur ſont analogues ſont retenues dans le tiſſu des mixtes par un plus grand nombre de molécules terreſtres & ſalines, & d'ailleurs ne peuvent entraîner celles-ci, qui ſont plus & moins mobiles.

La fermentation ne demande pas abſolument le contact immédiat de l'air libre. Elle a lieu quoique plus tard & plus difficilement dans des vaiſſeaux bien fermés, & même, ſuivant Stahl, dans des vaiſſeaux dont on a pompé l'air, pourvu qu'ils ſoient aſſez grands. Boerhaave dit cependant qu'il ne peut ſe faire de mouvement de fermentation dans la machine pneumatique, lorſqu'on en a retiré l'air élaſtique.

Il n'eſt pas douteux que l'air a beaucoup d'influence dans la fermentation, car les variations du chaud & du froid extérieur accélerent ou affoibliſſent beaucoup le mouvement de fermentation. Ainſi, il eſt avantageux pour l'égalité des progrès de la fermentation, que la maſſe qu'on fait fermenter ſoit conſidérable; & on obſerve que les liqueurs fermentées ſont plus fortes & plus pénétrantes, lorſqu'elles ont été préparées dans des grands tonneaux.

Mais il paroît certain que l'eau ſeule eſt l'inſtrument immédiat de la fermentation. Celle-ci eſt également arrêtée par l'excès ou le défaut de fluide aqueux. On fait du *vin* doux en rempliſſant de mout auſſitôt qu'il eſt foulé, un tonneau bien relié, qu'on bondonne & qu'on met pendant quinze jours dans l'eau, qui doit baigner par-deſſus; de même une humidité ſurabondante empêche la putréfaction. *Voyez* PUTRÉFACTION. D'un autre côté, Stahl rapporte, qu'un *vin* concentré ſe conſerva pendant pluſieurs années, quoique le vaiſſeau où il étoit contenu ne fût qu'à demi-plein.

Les liqueurs qui fermentent jettent des vapeurs très-ſubtiles, dont il faut modérer l'éruption pour rendre les liqueurs plus parfaites. Ces vapeurs ſe répandent avec un effort, qui ſe fait ſentir dans des eſpaces beaucoup plus grands que ceux que remplit l'expanſion des vapeurs de l'acide vitriolique ſulphureux de l'eau-forte, de l'eſprit de ſel fumant, qu'on retire du mercure ſublimé. Ces exhalaiſons forment dans les celliers, comme un nuage qui éteint la flamme des chandelles. Les effets pernicieux de cette vapeur ſur les animaux qui la reſpirent, ſont plus funeſtes, ſuivant Boerhaave, que ceux d'aucun autre poiſon. Elle leur cauſe une mort ſoudaine, ou des maladies très-graves du cerveau & des nerfs ſans apparence d'humeur morbifique, ou de léſion des viſceres.

Comme les animaux ſont affectés de la même maniere par la fumée des corps gras à demi-brûlés, ou des charbons allumés dans un lieu étroit; Stahl en a inféré avec vraiſſemblance, que ces vapeurs ſont des parties graſſes de la liqueur qui fermente, extrémement atténuées, & jointes à des parcelles d'eau. Il a fort bien connu que l'élaſticité de ces vapeurs, n'eſt point inhérente à leurs ſubſtances ſulphureuſes, puiſque l'action même du feu ne peut la développer dans cette ſubſtance. Mais il a prétendu que cette ſubſtance devoit ſon reſſort au commerce de l'air extérieur, & il s'eſt jetté dans une explication vague & inſuffiſante.

Becher avoit penſé que ces vapeurs ne ſont ni ſalines, ni ſulphureuſes, parce qu'il ne put les condenſer en appliquant au bondon d'un gros tonneau plein de mout qui fermentoit un alembic avec ſon réfrigerant. Il a comparé ces eſprits à ceux qui naiſſent du mélange de l'huile de tartre avec des eſprits corroſifs, durant le tems de l'efferveſcence. *Voyez* GAS.

En réflechiſſant ſur cette analogie propoſée par Becher, on eſt porté à croire, que pour achever la belle théorie de Stahl ſur la fermentation, il faut y ſuppléer par celle de M. Venel ſur les efferveſcences. *Voyez* EFFERVESCENCE. L'eau qui diſſout les ſujets de la fermentation ſpiritueuſe compoſés d'huile, de ſel & de terre, fait une précipitation de l'air combiné chimiquement avec ces principes. Cet air, à meſure qu'il ſe dégage, étant intercepté par les parties viſqueuſes de la liqueur, y produit une ébullition d'autant plus forte, qu'il rencontre plus de terre muqueuſe: mais s'il trouve des parties huileuſes, pures, il les atténue prodigieuſement, les entraîne, & les éleve en vapeurs élaſtiques. On voit pourquoi les ſujets de la fermentation ſpiritueuſe étant expoſés à un feu nud, ne donnent point de vapeurs ſemblables. Si Stahl eût connu les expériences de Hales, il n'eût pas parlé de ces vapeurs d'une maniere ſi obſcure & ſi incertaine. *Voyez* la *ſtatique des végetaux, exp. 55 & 57.* L'efferveſcence eſt cauſée par l'air principe de la compoſition des corps, dont il eſt détaché par l'action des acides ſur les particules terreuſes, qui ne ſont pas réunies en de trop grandes maſſes. Ainſi, les *vins* qui ont trop bouilli ſont auſteres, & moiſiſſent bientôt, parce qu'il s'y eſt développé trop d'acide. L'addition des terres maigres, comme la craie, par exemple, arrête l'ébullition d'une liqueur qui fermente, parce qu'elles embarraſſent les acides, & ſont très-peu analogues aux parties graſſes & huileuſes de la liqueur pour ſe ſéparer avec les feces; l'ébullition a toujours lieu dans la bierre forte, & dans

les *vins* ſpiritueux, tant que ces liqueurs ſe conſervent; lorſqu'on les verſe, on voit ſurnager une écume légere, qui eſt la marque d'une fermentation ſubite, & lorſqu'elles coulent auſſi tranquillement que l'eau ou l'huile pure, elles ſont ſur le point de ſe gâter. Les corps gras & huileux ne renferment pas aſſez de ſel & de terre dans leur mixtion. C'eſt pourquoi les *vins* qui ſont plus huileux en Eſpagne & en Italie bouillent beaucoup moins que les *vins* des pays ſeptentrionaux.

Le fermentation ne produit de chaleur ſpontanée que dans ces corps terreux, dont la ſubſtance graſſe eſt pour la plus grande partie épaiſſe & bitumineuſe. Mais le mouvement inteſtin dont eſt agitée une liqueur qui fermente, quelque fort qu'il ſoit, n'eſt pas plus favorable à l'atténuation des molécules de cette liqueur, qu'à leur complication. Il reſte donc à conſiderer les nouvelles combinaiſons que la fermentation fait naître des principes qu'elle a diviſés.

La partie graſſe réſineuſe d'une liqueur qui fermente, comme plus mobile, forme d'abord à la ſurface une croute, où naiſſent de tems-en-tems des crevaſſes, qui ſont auſſi-tôt réparées. Cette croûte contribue à rendre la fermentation plus parfaite. Elle eſt enfin entrainée au fond par l'écume & les floccons de pouſſiere qui s'y attachent durant la forte agitation de la liqueur, après que le bouillonnement en a diſſout les parties huileuſes. La ſubſtance graſſe & la tartareuſe entrent dans la compoſition des feces, qui ſont néanmoins formées principalement des parties les plus terreſtres de la liqueur qui fermente, lorſque ces parties terreſtres ſont ſéparées des parties ſalines, & empêchées de s'y rejoindre par l'eſprit vineux.

Cet eſprit, à-meſure qu'il ſe forme par l'intermede de ſes parties graſſes, enveloppe les parties terreuſes de la liqueur, & émouſſe les acides. Ainſi le *vin*, qui en commençant à fermenter a une acidité auſtere, étonne les dents, & ronge même les métaux les moins ſolubles, s'adoucit dans la ſuite, & il eſt bien plutôt mitigé par l'addition de l'eſprit-de-vin pur (en obſervant néanmoins avec Beccher qu'une trop grande quantité d'eſprit-de-vin ajoutée, arrêteroit la fermentation). Dans la préparation que faiſoit Beccher de ce qu'il appelloit *la ſubſtance moyenne du vin*, le tartre étoit précipité par le même principe. On ſait que les acides minéraux dulcifiés par l'eſprit-de-*vin* ont beaucoup moins de priſe ſur les terres; & que cet eſprit rectifié étant verſé ſur une diſſolution de vitriol, précipite un très-grand nombre de parties vitrioliques ſous une forme cryſtalline.

Il eſt remarquable que la lie a une conſiſtence épaiſſe & mucilagineuſe, tant qu'elle renferme dans ſa mixtion le *vin* ou la ſubſtance ſpiritueuſe; mais dès que cette ſubſtance eſt détachée par coction, la lie devient aſſez liquide, & après avoir été exprimée, elle donne par la diſtillation de l'eſprit volatil, ou du ſel urineux, & beaucoup d'huile. Par une ſeconde coction on en retire un tartre fort blanc & fort pur.

La mixtion vineuſe eſt accomplie dans le mout qui a fermenté par la précipitation de la lie. La ſéparation de ce marc ſalin, gras & limoneux laiſſe une liqueur qui a un goût légérement acide, pénétrant, qu'on trouve moins épaiſſe au goût & au tact, & qui a acquis beaucoup de tranſparence & de fluidité.

La tranſparence des *vins* en aſſure la durée; étant trop épais, ils moiſiſſent facilement, ſur-tout les *vins* nouveaux, qu'on ne ſoutire pas aſſez tôt au printems de la lie qui s'en eſt ſéparée pendant l'hiver. D'un autre côté les *vins* qu'on ſoutire trop tôt dégénerent aiſément, s'ils ne ſont aſſez forts; parce que la lie, qui a les mêmes principes que le *vin*, eſt un ſédiment ménagé par la nature, pour que cette liqueur en y puiſant répare les pertes qu'elle fait par l'évaporation, tandis qu'elle fermente encore.

La lie ne donne point de ſel volatil urineux qu'après avoir été expoſée à l'action du feu, ou à la putréfaction. Ce ſel urineux ne pourroit ſubſiſter dans la lie ſéparément de l'acide du tartre; leur union formeroit un ſel ſoluble, qui ſeroit entraîné par l'eau: mais on ne retire de la lie du *vin* qu'un ſel acide tartareux, dont la fermentation dégage une grande quantité dans les ſubſtances végétales, où il exiſtoit déjà tout formé. De plus Stahl a rendu très-probable que la fermentation en produit beaucoup de tout pareil; puiſque la combinaiſon d'eau & de terre qui a produit ce ſel naturel dans les raiſins, *voyez* SEL, ſemble avoir été le réſultat d'un mouvement de fermentation. En effet, il ne paroît pas que ce ſel ait été rapporté dans le fruit par les racines de la vigne, puiſqu'il auroit été plutôt abſorbé par la terre poreuſe du vignoble. Il n'eſt pas vraiſſemblable qu'il y ait pénétré en forme de vapeurs, ni qu'il ait été reçu de l'atmoſphere par imbibition, puiſqu'on voit ſouvent paroître après un mois de tems ſec une quantité prodigieuſe de raiſins qui ſont très acides, avant que d'être mûrs.

On ne peut douter que ce ſel n'ait pénétré par les racines de la vigne, malgré la qualité poreuſe & abſorbante du terroir qu'oppoſe Stahl; puiſqu'il y a apparence que l'huile ſuit cette route, quoiqu'elle ſoit un mixte plus compoſé & moins pénétrant que l'eau. En effet, on a obſervé que la trop grande quantité de fumier dans un vignoble, rend le *vin* mol & fade, & facile à graiſſer. On eſt parvenu à faire prendre à un ſep de vigne l'odeur de l'anis. Un bon vin de Moſelle doit avoir le goût de l'ardoiſe, parce qu'on engraiſſe les vignes qui donnent ces *vins* avec des ardoiſes, qu'on a laiſſé expoſées à l'air, juſqu'à ce qu'elles fuſſent reduites à une eſpece d'argile ou de terre graſſe. Les vignobles d'Hocheim auprès de Mayence enferment dans leur ſein des charbons foſſilles, qui peuvent être cauſe que les *vins* de ce terroir approchent du ſuccin par le goût & par l'odeur. Loffman, *diſſ. de naturâ vini Rhenani*, n°. 24. Les braſſeurs ont trouvé que l'orge venu dans les champs couverts de fumier de brebis, produit une biere, dont la ſenteur & le goût ſont extraordinaires & vicieux, principalement ſi le fumier de champ a été mêlé avec des excrémens humains, comme on le pratique en quelques endroits. *Voyez* là-deſſus Kenkel *de appropriatione*, *p.* 89. l'acide du tartre, dont la conſiſtence eſt ſeche, & qui eſt difficilement ſoluble dans l'eau, eſt le dernier produit que développe la fermentation vineuſe. Le *vin* du Rhin ne poſe du tartre ſur les parois des vaiſſeaux qui le contiennent, qu'après qu'il a laiſſé tomber au fond la lie muqueuſe & terreſtre. Les *vins* d'Eſpagne ne laiſſent point de tartre dans leurs vaiſſeaux, parce qu'il eſt enveloppé dans ces *vins* d'une trop grande quantité de ſubſtance huileuſe & tenace.

Le degré de conſiſtance qui eſt propre à chaque liqueur fermentée, dépend de l'union de ces principes, & du concours du principe aqueux qui ſe combine intimément avec eux, après avoir été l'inſtrument de la fermentation. C'eſt pourquoi on ne pourroit enlever toute l'humidité que renferment le *vin* & le vinaigre, ſans altérer extrémement ces liqueurs, quoiqu'on pût en retirer enſuite de la lie, du tartre, de l'eſprit ardent avec ſon phlegme eſſentiel.

Les *vins* des pays humides ſont chargés d'une eau plus abondante, qu'il n'eſt néceſſaire pour étendre leurs principes. On les dépouille de cette eau ſuperficielle en les concentrant par la gelée; par ce procédé dont Stahl paſſe pour l'inventeur, mais qui eſt connu depuis long-tems, comme on peut voir dans

Vanhelmont au commencement du traité *tartari vini hiſtoria :* on donne au *vin*, ainſi qu'au vinaigre une odeur très-pénétrante & une ſaveur très-forte ; & en garantiſſant ces liqueurs concentrées d'une chaleur ou d'une agitation violente, elles réſiſtent aux changemens des ſaiſons, & peuvent durer des ſiecles.

Dans une année pluvieuſe, non-ſeulement le *vin* eſt plus aqueux, mais encore l'humidité exceſſive du mout en augmentant la fermentation, produit un *vin* plus auſtere & plus acide. C'eſt par une raiſon ſemblable qu'on fait cuire le mout des *vins* de Malvoiſie & de Crete, comme Bellon nous l'apprend ; ceux dont on n'auroit pas fait ainſi évaporer l'humidité ſuperflue, ne pourroient paſſer la mer ſans s'aigrir. De même en Eſpagne & dans les pays chauds, pour modérer la fermentation du mout, on en prend une partie, qu'on reduit par la coction au tiers ou au quart, évitant qu'elle ne contracte une odeur de brûlé, & on la diſtribue ſur le reſte du mout, pour y diminuer la proportion de l'humidité. C'eſt ainſi que les *vins* d'Hongrie ont une qualité ſpiritueuſe moins piquante, & conſervent très-long-tems leur douceur ; parce qu'on l'extrait avec des raiſins qu'on a laiſſé à demi ſécher ſur leurs ſouches par l'ardeur du ſoleil, ou qu'on en fait chauffer le mout, juſqu'à le faire bouillir. Hofman, *diſſ. de vini Hungarici natura, &c. n°. 20. & in obſ. chim.*

Les *vins* gras ſe conſervent beaucoup plus long-tems que les *vins* clairs, mais ils peuvent être trop gras dans les années ſeches & hâtives, par la trop grande maturité du raiſin. Il arrive alors que le *vin* ſe graiſſe, c'eſt-à-dire file quand on veut le vuider, comme s'il y avoit de l'huile ; c'eſt une maladie du *vin*, qui paſſe au-bout de quelques mois, même ſans le déplacer : ſans doute parce que la fermentation qui ſe renouvelle quand l'eau eſt ſéparée de l'huile, porte à la ſurface de la liqueur les parties terreſtres & ſalines, & les recombine de nouveau avec les parties graſſes ; ce qui confirme ma conjecture, c'eſt que le *vin* ſe dégraiſſe plutôt, lorſqu'on le met à l'air, qu'en le laiſſant dans la cave, & qu'on emploie pour le dégraiſſer de l'alun, du ſable chaud, & autres ingrédiens qu'on ajoute avec le *vin*, en remuant & tournant le tonneau.

Rien n'eſt plus déciſif pour la qualité des *vins*, que la rapidité ou la lenteur des progrès de la fermentation ; lorſqu'elle eſt trop impétueuſe, ce qui arrive ſi la ſaiſon de la vendange eſt plus chaude qu'à l'ordinaire, il ſe forme dans la liqueur beaucoup de concrétions groſſieres, ou de feces, elle devient foible & acide. Lorſque le *vin* a fermenté un tems convenable, il a un piquant ſans acidité, qui eſt moins l'objet du goût, proprement dit, que du tact fin dans la langue, qu'il fait comme frémir légerement. Beccher conſeille, pour rendre le *vin* plus fort, de le faire fermenter long-tems, c'eſt-à-dire lentement ; ce qu'on gagne par une fermentation lente, c'eſt d'empêcher l'éruption des vapeurs ſulphureuſes élaſtiques, qui s'exhalent de la liqueur. Stahl imagine que ces vapeurs enlevent beaucoup de ſubſtances ſpiritueuſes, parce qu'elles approchent de la nature de l'air, de la même maniere que les vapeurs aqueuſes, qui en ſortant des éolipiles, peuvent ſouffler le feu ; mais il eſt plus ſimple de penſer, comme il le dit auſſi, que ces vapeurs ſulphureuſes ſont néceſſaires pour la mixtion des eſprits du *vin*. En effet pour rendre le *vin* plus ſpiritueux, on y ajoute, tandis qu'il fermente, des aromates qui ſont propres à réparer ſes pertes par leurs parties volatiles, ſalines, & huileuſes.

On ſe ſert de différens moyens pour modérer la fermentation : on place le mout dans des lieux ſouterrains où le froid eſt tempéré ; on le met dans des tonneaux dont la courbure & la forme contraignent les vapeurs ſulphureuſes à retomber pluſieurs fois dans la liqueur qui les abſorbe avant que de pouvoir s'échapper par le trou du bondon, & les oblige à ſe combiner avec l'eau ; c'eſt par le même principe qu'avant d'entonner la bierre, lorſque le levain eſt mûr, on frappe avec une longue perche ſur la groſſe écume qui ſe forme à la ſuperficie, & on la fait rentrer dans la liqueur, ce qu'on appelle *battre la guilloire. Voyez* BRASSERIE.

Boerhaave aſſure que le mélange du blanc d'œuf empêche l'éruption des eſprits du *vin*, & le fait fermenter plus long-tems. On parvient au même but, en couvrant la ſurface du moût d'eſprit de *vin*, ou d'huile ; ce moût donne un *vin* beaucoup plus fort & plus agréable ; pour arrêter la fermentation des liqueurs, il ſuffit d'environner les vaiſſeaux qui les contiennent de vapeurs ſulphureuſes, qui pénétrent dans ces vaiſſeaux par les pores du bois : on n'aura pas de peine à ſe perſuader cette pénétration, ſi l'on conſidere que le tonnerre fait tourner le *vin*, & que le cidre ſe fait mieux & ſe conſerve plus long-tems dans les futailles où il y a eu depuis peu de l'huile d'olive.

Il ne nous reſte plus qu'à parler de l'eſprit de *vin*, dont nous n'avons pas encore traité pour ne pas interrompre ce que nous avions à dire ſur le *vin*. Les principes expoſés plus haut, ſemblent ſuffire pour l'explication des détails où nous ne pouvons entrer ſur le *vin* : nous ajouterons ſeulement que ſi on vouloit reproduire une liqueur fermentée en mêlant tous les principes qu'on en retire, on n'y réuſſiroit pas ; ce qui prouve que ces principes ont ſouffert en ſe ſéparant une altération qui ne leur permet pas de ſe combiner de nouveau.

Eſprit-de-vin. Deux ſentimens partagent les chimiſtes ſur l'origine de l'*eſprit-de-vin*. Boerhaave croit qu'une portion déterminée de chaque matiere qui fermente, ne peut donner par la fermentation qu'une certaine quantité d'eſprit ardent ; il remarque que le réſidu d'une matiere dont on a enlevé l'eſprit ardent, quoiqu'il ait conſervé beaucoup d'huile, ne peut fermenter une ſeconde fois, ni donner de nouvel eſprit, & qu'on ne peut retirer des eſprits ardent du tartre, quoiqu'il renferme beaucoup d'huile inflammable & très-pénétrante. Ces obſervations ſont autant d'inductions contre le ſentiment de Beccher & de Stahl, qui regardent l'*eſprit-de-vin* comme un produit de la fermentation.

Beccher préparoit avec du limon & des charbons un eſprit inſipide, qui étant mêlés à une certaine proportion d'eſprit de vinaigre, ſe changeoit en eſprit ardent. Stahl a regardé l'*eſprit-de-vin* comme un réſultat de la fermentation, dans lequel l'eau eſt intimement mêlée à l'huile par l'intermede d'un ſel acide très-ſubtil. Il ſe fonde ſur ce que les baies de genievre écraſées, dont on a ramolli le tiſſu muqueux dans une eau chargée de ſel commun, étant expoſées au feu, donnent aſſez d'huile tenue, & point d'eſprit ardent : au-lieu que d'une égale quantité de ces baies qu'on a fait fermenter avec la levure de bierre, on ne retire plus, par la diſtillation, que fort peu d'huile, mais bien une quantité conſidérable d'eſprit : on trouve la même choſe dans le moût & dans la farine de froment expoſée au feu avant & après la fermentation. Après avoir ſéparé l'huile des graines aromatiques, on en retire beaucoup moins d'eſprit ardent : la préſence de l'acide dans l'*eſprit-de-vin* eſt démontrée, parce que tous les compoſés qui ne peuvent tourner à l'acide, ne donnent point d'eſprit ardent, & parce que l'*eſprit-de-vin* étant rediſtillé pluſieurs fois ſur du ſel de tartre, ou des cendres gravelées, le réſidu après l'évaporation fournit les mêmes cryſtaux que le ſel de tartre joint à l'eſprit

volatil de vitriol : cryſtalliſation unique, par laquelle Stahl a déterminé bien plus préciſément la nature de ce ſel, que les auteurs qui le diſent une terre foliée de tartre. Van-Helmont, & Boerhaave après lui, ont retiré le principe aqueux de l'*eſprit-de-vin*, en le diſtillant ſur du ſel de tartre.

Les chimiſtes modernes ont ſuivi le ſentiment de Stahl ſur la mixtion de l'*eſprit-de-vin*, & M. Baron a bien refuté Cartheuſer, qui prétend que l'*eſprit-de-vin* n'eſt que de l'eau unie au phlogiſtique, & qu'il ne contient ni huile ni acide.

M. Vogel (*inſt. chim. p. 167.*) dit que ſans l'autorité de Gmelin, qui le rapporte, il douteroit fort que les Tartares, en Sibérie, retirent un eſprit ardent du lait de vache, ſans y ajouter de ferment ; mais Stahl (*fund. chim. part. alleman. pag. 188.*), dit qu'il n'y a point de doute que le lait aigre qui ſert à faire le beurre, ne puiſſe donner un eſprit, puiſqu'il eſt d'une nature moyenne entre les ſubſtances végétales & animales, & puiſqu'il eſt le ſeul parmi celles-ci qui ſubiſſe la fermentation acéteuſe.

On n'a vu encore perſonne qui pût retirer de l'eſprit ardent d'autres ſubſtances que de celles qui ſont préparées par la nature ; mais Stahl remarque que ce n'eſt point parce que la végétation ſeule peut produire des concrets qui ſont propres à la fermentation ſpiritueuſe, mais ſeulement parce que leur tiſſu doit être intimément pénétré d'une huile tenue.

Il eſt remarquable que le caractere ſpécifique de l'huile végétale, peut ſe faire appercevoir dans l'eſprit ardent ; c'eſt ainſi qu'on retrouve l'odeur de ſureau, dans l'eſprit qu'on retire de ſes baies, après les avoir fait fermenter.

Il eſt très-probable qu'il ſe forme une grande quantité d'eſprit ardent dans les fermentations ſpiritueuſes, d'autant plus qu'il eſt difficile qu'il ſe faſſe aucune diſſolution qui ne ſoit bientôt ſuivie d'une nouvelle recompoſition : cependant il eſt vraiſſemblable qu'il exiſtoit un principe ſpiritueux dans les raiſins, puiſqu'on a vu qu'étant pris avec excès, ils cauſoient une eſpece d'ivreſſe aux perſonnes d'un tempérament foible.

Il paroît que l'eſprit ardent ne doit ſa qualité enivrante qu'à ces vapeurs ſulphureuſes expanſibles, dont nous avons beaucoup parlé. Il faut attribuer à la même cauſe, l'aſſoupiſſement qui ſuit l'uſage des eaux de Spa, comme l'aſſure de Heers, & M. de Leinbourg ; c'eſt auſſi ce qui rend la boiſſon des eaux acidules, pernicieuſe dans les maladies internes de la tête, comme Wepfer l'a obſervé plus d'une fois. M. le Roi, célebre profeſſeur de Montpellier, a obſervé qu'il l'eſt aſſez dans la vapeur des puits méphitiques, pour teindre en rouge la teinture de tournefol, qu'on y expoſe. *Voyez* MOFFETES.

Le premier eſprit ardent qu'on retire du *vin*, s'appelle *eau-de-vie*, & ce n'eſt que par une nouvelle diſtillation qu'on obtient l'*eſprit-de-vin* pris ſelon l'acception vulgaire : on retire des lies de *vin* beaucoup d'*eſprit-de-vin*, dans lequel le principe huileux eſt plus abondant, ſuivant la remarque de M. Pott. On peut voir dans la *Chimie allemande de* Stahl, un procedé qu'il a imaginé pour faire cette diſtillation plus avantageuſement.

Après qu'on a retiré l'*eſprit-de-vin*, la diſtillation continuée donne une aſſez grande quantité de phlegme acide légerement ſpiritueux, & laiſſe une huile épaiſſe, d'une odeur déſagréable ; on trouve dans le *caput mortuum* brulé, de l'alkali fixe.

L'*eſprit-de-vin* prend le nom d'*alcohol*, après avoir été rectifié, ou dépouillé de ſon phlegme par pluſieurs diſtillations : on le regardoit autrefois comme très-pur, lorſqu'il ſe conſumoit entierement par l'inflammation, ſans laiſſer d'humidité, ou lorſque à la fin de ſa combuſtion il mettoit feu à la poudre à canon ſur laquelle on l'avoit verſé ; mais M. Boerhaave a remarqué que la flamme peut chaſſer, dans ces épreuves, les parcelles d'eau que l'*eſprit-de-vin* renferme ; c'eſt pourquoi il a propoſé un moyen beaucoup plus ſûr de reconnoître la pureté de l'*eſprit-de-vin* ; c'eſt de le mêler avec le ſel de tartre fortement deſſéché, & de faire chauffer ce mélange, après l'avoir ſecoué à une chaleur un peu inférieure au degré qui feroit bouillir l'*eſprit-de-vin* ; ſi l'alkali n'eſt point humecté par-là, c'eſt une preuve certaine que l'*eſprit-de-vin* eſt très-pur. *Voyez* la *chimie* de Boerhaave, *tom. II. p. 127.*

Non-ſeulement on rectifie l'*eſprit-de-vin* par des diſtillations repetées, mais encore en le faiſant digérer ſur de l'alkali bien ſec. Il me paroît remarquable que l'*eſprit-de-vin* ainſi alkaliſé, a une ſaveur & une odeur beaucoup plus douce que celui qui eſt rectifié par la diſtillation. Cela ne viendroit-il point de ce que les parties huileuſes de l'*eſprit-de-vin* ſont beaucoup plus rapprochées par la premiere eſpece de rectification ? on peut encore rectifier l'*eſprit-de-vin*, en le faiſant digérer ſur du ſel marin décrépité & bien ſec : on le rend d'abord beaucoup plus pénétrant, en le rectifiant ſur de la chaux vive ; mais ſi l'on repete trop ſouvent cette derniere rectification, on décompoſe l'*eſprit-de-vin*, & on le réduit en phlegme : on connoit la propriété qu'a la chaux de décompoſer en partie toutes les ſubſtances huileuſes.

L'*eſprit-de-vin* extrait la partie reſineuſe des végétaux, & donne outre les teintures des réſines & des bitumes, diverſes teintures métalliques, ſalines, aſtringentes, *&c.* il eſt un des excipients des plus uſités des préparations pharmaceutiques. *Voyez* TEINTURE. Il ne peut diſſoudre les graiſſes, ni les huiles exprimées, mais il diſſout très-bien, ſur-tout lorſqu'il eſt rectifié, les baumes & les huiles eſſentielles ; cela dépend, ſuivant M. Macquer (*Mém. de l'acad. des Sciences, 1745.*), du principe acide qui eſt ſurabondant dans les huiles eſſentielles, & beaucoup plus enveloppé dans les huiles graſſes.

La ſolubilité reſpective des différentes huiles eſſentielles dans l'*eſprit-de-vin*, dépend de la ténuité des parties intégrantes de ces huiles, comme Hoffman l'a prouvé dans ſes obſervations chimiques, *l. I. obſ. 2.* Le même auteur a fort bien remarqué, que ſi l'on diſtille les diſſolutions de ces huiles dans l'*eſprit-de-vin*, elles donnent à cet eſprit leurs ſaveurs & leurs odeurs ſpécifiques ; mais que la meilleure partie de ces huiles reſte au fond du vaiſſeau & ne peut en être chaſſée qu'après avoir pris une qualité empyreumatique, ce qui doit s'entendre ſur-tout des huiles plus peſantes que l'eau ; par conſéquent il y a un déſavantage conſidérable à diſtiller les eſpeces aromatiques avec l'*eſprit-de-vin*, qui par ſa volatilité a beaucoup moins de proportion que l'eau avec les huiles. *idem. ibi. obſ. 12.*

L'*eſprit-de-vin* aiguiſé avec le ſel ammoniac, ou avec le ſel ſecret de Glaubert, peut extraire les ſoufres des métaux. Hoffman aſſure que l'*eſprit-de-vin* digeré & cohobé ſur le précipité du mercure diſſout dans l'eau forte, eſt un très-bon menſtrue de ſubſtances métalliques. Suivant les expériences de Stahl & de Pott, on peut avec de l'*eſprit-de-vin* extraire la couleur du vitriol de cuivre, de maniere que cette couleur ne ſauroit être développée même par les eſprits volatils.

On peut conſulter ſur les ſels qui ſe diſſolvent en partie dans l'*eſprit-de-vin* qu'on a fait bouillir, la diſſertation de M. Pott ſur la diſſolution des corps, *ſection 10.* mais M. Pott n'auroit pas dû dire ſans reſtriction, que l'*eſprit-de-vin* diſſout les différens ſels ammoniacaux : car ſuivant la remarque d'Hoffman (*Obſ. chim. l. II. obſ. 5.*), l'*eſprit-de-vin* diſſout parfaitement les ſels neutres formés de l'union du ſel volatil

ammoniac, avec l'eſprit de nitre, ou l'eſprit de ſel; mais il ne peut diſſoudre le ſel qui réſulte de la combinaiſon de ce ſel volatil, avec l'huile de vitriol.

On dulcifie les eſprits acides par l'*eſprit-de-vin*, en mêlant enſemble ces liqueurs, qu'on prend très-pures, en les faiſant digerer à froid pendant un jour ou deux, & en diſtillant à un feu doux, & avec précaution.

Le mélange des trois parties d'*eſprit-de-vin*, avec une partie d'eſprit de vitriol, eſt un aſtringent fort employé, qui porte le nom d'*eau de Rabel*; ſi l'on fait digérer le mélange de l'acide vitriolique avec un *eſprit-de-vin* qui ait été tenu long-tems en digeſtion ſur des ſubſtances végétales aromatiques, on a l'élixir de vitriol de Mynſicht.

On ſait que l'éther vitriolique eſt un des produits de la diſtillation du mélange de l'*eſprit-de-vin*, & de l'acide vitriolique. Il ſemble que l'éther n'eſt autre choſe que le principe huileux de l'*eſprit-de-vin* ſéparé par l'intermede de l'acide vitriolique. *Voyez* ETHER. D'autres chimiſtes penſent que l'éther eſt formé par la combinaiſon de l'acide vitriolique & de l'*eſprit-de-vin*. M. Vogel (*inſt. chim.* §. *486.*), veut prouver ce dernier ſentiment, parce que ſi l'on diſtille un mélange d'eau & d'éther, on en retire un phlegme acide, & qu'on diminue la quantité de l'éther à meſure qu'on répete cette opération, parce que le mélange d'éther avec l'huile de tartre par défaillance, donne un ſel neutre; enfin parce qu'on retire de l'éther, joint à l'eau de chaux, une très-petite quantité d'huile, & que le réſidu préſente une huile de vitriol très-âcre, & une ſubſtance qui a l'air gypſeux; mais ces phénomenes peuvent être produits par la décompoſition du principe huileux de l'*eſprit-de-vin*: on ſait que cette décompoſition a lieu en partie, quand on déphlegme l'*eſprit-de-vin* par la chaux, ou par les alkalis fixes.

Quand on a retiré tout l'éther par l'opération décrite à l'*article* ETHER; en continuant la diſtillation, on obtient un phlegme acide, & une huile beaucoup plus peſante que l'éther, qu'on appelle *huile douce de vitriol*. Cette huile réſulte effectivement de la combinaiſon de l'acide vitriolique avec l'huile de l'*eſprit-de-vin*, qui dulcifie cet acide, & qui acquiert de la peſanteur en s'y uniſſant: on voit que cette huile a beaucoup de rapport avec la teinture qu'Angeſala a nommée *extrait anodin de vitriol*.

Il reſte au fond de la cornue une liqueur bitumineuſe épaiſſe, que M. Beaumé a analiſée par une très-longue filtration, à travers une bouteille de grès moins cuit qu'il ne l'eſt ordinairement; ſeul moyen par lequel il a pu ſéparer la matiere graſſe de l'*eſprit-de-vin*, tenue en diſſolution par une ſurabondance d'acide vitriolique; il en a retiré ſucceſſivement diverſes liqueurs, dont l'examen lui a fait voir qu'une partie de l'acide vitriolique eſt tellement altérée, qu'elle ſe rapproche beaucoup des acides végétaux, & qu'une autre partie de cet acide ſe rapproche de la nature de l'acide marin. Le réſidu de l'éther après la filtration, étant mêlé avec des alkalis fixes, ou de la leſſive de ſavonniers, donne toujours du bleu de Pruſſe, qui paroît auſſi quand on fait du tartre vitriolé avec le ſel de tartre, & avec ce même réſidu pris avant la filtration. M. Beaumé a prouvé que cette fécule bleue n'eſt autre choſe que la portion du fer que contient toujours l'acide vitriolique, convertie en bleu de Pruſſe. *Voyez* le mémoire de M. Beaumé, dans le *troiſieme tome des mémoires étrangers*, approuvés par l'académie des Sciences.

A la fin de l'opération de l'éther, il ſe ſublime auſſi un corps concret analogue au ſoufre, mais qui peut n'être qu'un ſel vitriolique ſulphureux. M. Pott prétend, *diſ. chim. tom. I. pag. 445.* que le *caput mortuum*, que donne l'opération de l'éther, après qu'on en a dégagé par l'eau un acide vitriolique, reſſemble parfaitement au réſidu de l'huile de vitriol, traitée avec les huiles. En effet il eſt très-vraiſſemblable qu'à la fin de l'operation de l'éther, les principes mêmes de l'acide vitriolique, & de l'huile de l'*eſprit-de-vin* peuvent être décompoſés, ſoit qu'il ſe ſublime en véritable ſoufre, ſoit par la ſeule production de l'acide ſulphureux.

On purifie l'éther en y verſant un peu d'huile de tartre par défaillance, qui abſorbe l'acide ſulphureux contenu dans les liqueurs, qu'on retire avec l'éther. Lorſqu'on fait l'éther ſuivant le procédé de M. Hellot, avec l'intermede de la terre glaiſe ordinaire, on ne voit paroître ni le phlegme ſulphureux, ni l'huile douce de vitriol, ni le réſidu bitumineux. M. Pott croit avec beaucoup de vraiſſemblance, que dans le procédé de M. Hellot, la terre bolaire n'eſt attaquée par l'acide vitriolique, que parce qu'elle s'alkaliſe; il a obſervé, que les lotions de cette terre, après qu'elle a ſervi à l'opération de l'éther, donnent des véritables cryſtaux d'alun. *Voyez ſa Lithologie, to. I. page 120.*

Il me ſemble qu'on eſt d'autant plus fondé à penſer que l'éther n'enleve l'or & le mercure de leurs diſſolutions, que par ſon affinité avec l'acide nitreux, depuis que M. Beaumé a fait voir dans ſa diſſertation ſur l'éther, *page 143 & ſuivantes*, que l'éther vitriolique ſe décompoſe par ſon mêlange avec l'acide nitreux, & forme une eſpece de faux éther nitreux. *Voyez* ſur le véritable éther nitreux, *l'article* ETHER; ſur l'éther marin, *l'article* MARIN (*ſel*) & ſur l'éther acéteux, l'*article* VINAIGRE.

Autres principes des vins. Nous nous ſommes aſſez étendus ſur l'acide tartareux, & ſur l'eſprit inflammable, qui ſont les principaux produits de la fermentation vineuſe; mais pour connoître parfaitement la nature du *vin*, il eſt à-propos d'y conſidérer encore avec Hoffman, *liv. I. obſ. chim. 25.* outre le phlegme, & le principe aérien, qui y eſt contenu, une ſubſtance ſulphureuſe, & comme viſqueuſe, qu'on obſerve ſur-tout dans les *vins* de Frontignan, d'Eſpagne, & d'Hongrie; ce principe huileux eſt d'autant plus abondant, que les *vins* ſont d'une couleur plus foncée.

Les *vins* rouges reçoivent leur couleur des enveloppes des grains de raiſins, dont l'acide du moût extrait & exalte la partie colorante. Ils doivent leurs qualités aſtringentes à ces enveloppes, & aux pepins du raiſin ſur leſquels ils ſéjournent longtems.

Les *vins* rouges diſtillés, & évaporés juſqu'à conſiſtence d'extrait, acquierent une couleur très-chargée, & une ſaveur très-aſtringente, qu'ils peuvent communiquer à une grande quantité d'eau. Quand on verſe une ſuffiſante quantité d'huile de tartre par défaillance ſur un *vin* rouge, ou ſur ſon extrait obtenu par l'évaporation; le mêlange ſe trouble, prend une couleur brune, & dépoſe un ſédiment. Ce qui prouve, que la beauté de ſa couleur rouge dépendoit en grande partie de l'acide, qui l'exaltoit. De plus, quand on mêle de l'huile de tartre par défaillance avec la partie acide du *vin* du Rhin qui reſte après la diſtillation & l'évaporation, il ſe fait une effervescence violente & écumeuſe, occaſionnée; parce que cet extrait renferme beaucoup de ſoufre & de principe viſqueux, que les parties aériennes qui y ſont contenues élevent en bulles pour ſe dégager.

L'air qu'on voit s'échapper en forme de bulles du *vin* que l'on tranſvaſe, eſt contenu en grande quantité dans les *vins* qui ont fermenté librement; ils donnent à ceux-ci plus de fineſſe, plus de légéreté, & il les rend plus ſalubres que ceux dont on a arrêté à deſſein la fermentation, en bouchant exacte-

ment

ment les vaiſſeaux qui les renfermoient, quoiqu'ils ne fuſſent qu'à demi-pleins. Il eſt aiſé d'imaginer, après ce que nous avons dit au commencement de cet article, que la fermentation n'eſt arrêtée alors, que parce que l'air renfermé dans les vaiſſeaux à demi-pleins, perd trop de ſon élaſticité par les vapeurs de la liqueur qui fermente, pour pouvoir en favoriſer long-tems la fermentation. Ce qui eſt encore plus clair, ſi l'on fait attention à un fait rapporté par Hoffman, *diſſert. de nat. vini rhen. n°. 28.* que le ſoufre & l'eſprit-de-*vin* ne peuvent s'enflammer dans un air qui ſéjourne dans un tonneau, où il eſt corrompu & chargé des exhalaiſons d'un *vin* éventé.

On ne s'attend pas que nous rapportions tous les uſages pharmaceutiques du *vin* & de l'eſprit-de *vin*; on peut trouver une longue liſte de ces uſages dans la table des médicamens ſimples, qui eſt à la tête de la pharmacopée de Paris: nous nous arrêterons ſeulement aux uſages diététiques de ces liqueurs.

On peut conſulter ſur ceux de l'eſprit-de-*vin*, l'*article* LIQUEURS SPIRITUEUSES, en obſervant toutefois que dans ces liqueurs, ſans compter la correction du ſucre, il eſt à peine par ſa dilation en état d'eau-de-vie; le *kyriſch waſſer* cependant eſt preſque un eſprit-de-*vin* pur. Les liqueurs qu'on appelle *taffia*, *rum*, *rach*, &c. ſont des eſprits-de-*vin*; tous les eſprits ardens ſont les mêmes lorſqu'ils ſont bien dépurés, ſoit qu'on les retire du *vin*, du ſarment, du ſucre, &c. ainſi eſprit-de-*vin* eſt ſynonyme à eſprit ardent.

M. Hales explique la nature pernicieuſe des liqueurs fortes diſtillées, parce qu'il a obſervé que la viande crue ſe durcit dans ces liqueurs; effet, qu'il attribue à des ſels cauſtiques & mal-faiſans qui ont une *polarité* particuliere; ne ſeroit-ce point, pour le dire en paſſant, à ces parties ſalines de l'eſprit de-*vin*, qu'il faudroit attribuer l'augmentation de chaleur indiquée par le thermometre, qui réſulte du mêlange de l'eau avec l'eſprit-de-*vin*, ſuivant les obſervations de Boerhaave & de Schevenké?

VIN, (*Diete & Matiere médicale.*) Hoffman a donné à la fin de ſa diſſertation *de præſt. vini rhen. in med.* de détails très-inſtructifs ſur l'utilité du *vin* dans pluſieures maladies. Il a enſeigné même en plus d'un endroit à varier l'eſpece du *vin*, que l'on preſcrit, ſuivant la nature des maladies qu'on a à traiter.

On ſait que le *vin* étoit la panacée d'Aſclépiade, & que cet enthouſiaſte auſſi célebre qu'ignorant, ordonnoit également l'uſage du *vin* aux phrénétiques pour les endormir, & aux léthargiques pour les réveiller; quelque mépris que mérite Aſclépiade, on ne peut qu'approuver un précepte que Galien nous a conſervé de ce médecin, *T. V. éd. gr. Baſ. pag. 323.* c'eſt de donner du *vin* pour diſſiper les roideurs qui ſe font ſentir après les grandes évacuations. C'étoit dans la même vue qu'Hippocrate conſeilloit de boire du *vin* pur de tems-en-tems, & même avec quelque excès, pour ſe remettre d'une grande fatigue.

Dioſcoride & Avicenne après Hippocrate, ont dit, qu'il étoit utile pour la ſanté de boire quelquefois juſqu'à s'enivrer; il eſt aſſez naturel de penſer, que pour affermir ſa conſtitution, on pourroit ſe permettre, quoique rarement, des excès autant dans le boire que dans le manger, ſi l'on ne conſidéroit ces déréglemens que d'un coup d'œil philoſophique; la ſecte rigide des Stoïciens regardoit l'ivreſſe comme néceſſaire pour remédier à l'abattement & aux chagrins, qui ſont des maladies de l'ame.

L'uſage du *vin* & des liqueurs ſpiritueuſes eſt beaucoup plus ſalutaire dans les climats chauds, que dans les pays froids. On a fort bien remarqué à l'*article* CLIMAT, que les payſans des provinces méridionales, qui ſont occupés des travaux les plus pénibles, ne trempent point leurs *vins* en été, mais ſeulement en hiver; ce qui eſt contraire à la théorie reçue, qui prétend que les pertes que le ſang fait, doivent être réparées par une boiſſon aqueuſe. Il me ſemble qu'une théorie mieux fondée démontreroit que c'eſt à la chaleur du climat & de la ſaiſon qu'eſt dûe la diſpoſition que les corps & le ſang ſur-tout ont par leur mixtion même à ſe putréfier; que la boiſſon abondante de l'eau ne peut être alors que très-dangereuſe, entant qu'elle favoriſe la fermentation putride; mais que cette fermentation eſt puiſſamment prévenue par l'acide du *vin*.

Divers auteurs anciens avoient écrit des traités entiers ſur l'article de préparer & d'améliorer les *vins*. Pour ne pas rendre cet *article* trop long, nous n'avons rien dit des moyens qu'ils employoient; mais on pourra s'en inſtruire en liſant Columelle, Pline, & les Géoponiques; on y trouvera des pratiques ſingulieres, propres à fournir des vues utiles, & même à confirmer la théorie de la fermentation vineuſe.

VIN, (*Hiſt. des boiſſons ſpiritueuſes.*) ſuc tiré du raiſin après la fermentation. La qualité propre du *vin*, quand on en uſe modérément, eſt de réparer les eſprits animaux, de fortifier l'eſtomac, de purifier le ſang, de favoriſer la tranſpiration, & d'aider à toutes les fonctions du corps & de l'eſprit; ces effets ſalutaires ſe font plus ou moins ſentir, ſelon le caractere propre de chaque *vin*. La conſiſtance, la couleur, l'odeur, le goût, l'âge, la ſéve, le pays, l'année, apportent ici des différences notables.

Des qualités des vins en conſiſtance, couleur, odeur, ſaveur, âge, ſéve. 1°. Quant à la conſiſtance, le *vin* eſt ou gros ou délicat, ou entre les deux; le gros *vin* contient peu de phlegme, & beaucoup de ſoufre groſſier, de terre & de ſel fixe; en ſorte que les principes qui le compoſent, ſont portés avec moins de facilité au cerveau, & s'en dégagent avec plus de peine, quand ils y ſont parvenus. Cette ſorte de *vins* convient à ceux qui ſuent facilement, ou qui font un grand exercice; à ceux que le jeûne épuiſe, & qui ont peine à ſupporter l'abſtinence.

Le *vin* délicat renferme beaucoup de phlegme, peu de ſoufre, & quelques ſels volatils; ce qui le rend moins nouriſſant, mais plus capable de délayer les ſucs, de ſe diſtribuer aux différentes parties du corps, & d'exciter les évacuations néceſſaires; c'eſt pourquoi il eſt propre aux convaleſcens, & à ceux dont les viſceres ſont embarraſſés par des obſtructions; pourvu toutefois que ce *vin* n'ait point trop de pointe, comme il arrive à quelques-uns.

Le *vin* qui tient le milieu entre le gros & le délicat, n'eſt ni trop nourriſſant, ni trop diurétique, & il convient à un très-grand nombre de perſonnes.

2°. Quant à la couleur, le *vin* eſt ou blanc ou rouge, & le rouge eſt ou paillet ou couvert.

Les *vins* blancs contiennent un tartre plus fin; les rouges en ont un plus groſſier; les premiers ſont plus actifs; les ſeconds le ſont moins, & nourriſſent davantage: en un mot, les *vins* blancs picotent plus que les autres; ce qui eſt cauſe qu'ils pouſſent par les urines; mais ils peuvent à la longue incommoder l'eſtomac & les inteſtins, en les dépouillant trop de leur enduit.

Il y a des *vins* rouges qui tirent ſur le noir; ceux-là renferment plus de tartre que d'eſprit; ils ſont aſtringens & plus capables de reſſerrer que d'ouvrir; le *vin* paillet ou clairet, tient beaucoup du *vin* blanc; mais il eſt moins fumeux & plus ſtomacal.

3°. A l'égard de l'odeur, les *vins* qui en ont une agréable, qui eſt ce qu'on appelle *ſentir la framboiſe*, ſont plus ſpiritueux que les autres; ils réparent plus promptement les forces, & contribuent plus effica-

cement à la digeſtion : auſſi conviennent-ils mieux aux vieillards. Il y a des *vins* qui ont une odeur de fût; d'autres qui ſentent le pouſſé ; d'autres le bas, tous *vins* mal-faiſans.

4°. Pour ce qui eſt de la ſaveur, les uns ſont doux, les autres auſteres ; les autres participent de l'un & de l'autre : il y en a enfin qui ſont acides ; d'autres qui ſont âcres.

Les *vins* doux ſont tels, parce que dans le tems qu'ils ont fermenté, leurs parties ſulphureuſes ont été moins ſubtiliſées par l'action des ſels ; en ſorte que ces ſoufres groſſiers embarraſſant les pointes de ces mêmes ſels, les empêchent de piquer fortement la langue ; c'eſt pourquoi les *vins* doux cauſent moins d'irritation, & conviennent par conſéquent à ceux qui ſont ſujets à touſſer, ou qui ont des chaleurs de reins. Ils nourriſſent beaucoup ; ils humectent, & ils lâchent ; mais il en faut boire peu ; ſans quoi ils font des obſtructions par leurs parties groſſieres ; le *vin* bouru ſur-tout, eſt de cette nature. Ces ſortes de *vins* au reſte n'enivrent guere ; ce qui vient de ce que les eſprits en ſont trop concentrés ; mais il y en a qui avec cette douceur, autrement appellée *liqueur du vin*, ont beaucoup de piquant ; & ceux-là ſont plus apéritifs, parce que leurs ſoufres ont été plus coupés, & plus diviſés par les pointes des ſels.

Les *vins* rudes & auſteres ont des ſels groſſiers, plus capables d'embarraſſer les parties où ils ſont portés, que de les pénétrer ; ce qui eſt cauſe qu'ils ſont fort aſtringens, & qu'ils reſſerrent l'eſtomac & les inteſtins. Ces *vins* nourriſſent peu, & n'attaquent guere la tête ; mais comme ils ſont extrêmement ſtiptiques, il y a peu de conſtitutions auxquelles ils conviennent.

Les *vins* qui tiennent le milieu entre le doux & l'auſtere, ſont les plus agréables, & en même tems les plus ſains ; ils fortifient l'eſtomac & ſe diſtribuent aiſément.

Il y a des *vins* qui n'ont que du piquant, & dont ce piquant tire ſur l'amertume ; ceux-là ſont à craindre aux bilieux, & à tous les tempéramens ſecs.

5°. Par rapport à l'âge, le *vin* eſt vieux ou nouveau, ou de moyen âge. Le nouveau parmi nous, eſt celui qui n'a pas encore paſſé deux ou trois mois ; le vieux, celui qui a paſſé un an ; & le *vin* de moyen âge, celui qui ayant paſſé le quatrieme mois, n'a pas encore atteint la fin de l'année.

Le *vin* nouveau eſt de deux ſortes, ou tout nouvellement fait, ou fait depuis un mois ou deux. Le premier étant encore verd, & ſe digérant à peine, produit des diarrhées & quelquefois des vomiſſemens, & peut donner lieu à la génération de la pierre ; le ſecond a les qualités du premier dans un moindre degré.

Les *vins* de moyen âge, c'eſt-à-dire, qui ayant plus de quatre mois, n'ont pas encore un an, ſont bons, parce que leurs principes ont eu aſſez de tems pour ſe mêler intimement les uns avec les autres, & n'en ont pas eu aſſez pour ſe déſunir ; c'eſt en cela que conſiſte leur point de maturité.

Le *vin* vieux qui avance dans la deuxieme année, commence à dégénérer : plus il vieillit alors, & plus généralement il perd de ſa bonté. Celui d'un an, autrement dit d'une feuille, eſt encore dans ſa vigueur ; mais les *vins* de quatre & cinq feuilles, que quelques perſonnes vantent tant, ſont des *vins* uſés, dont les uns ſont inſipides, les autres amers, ou aigres ; ce qui dépend de la qualité qu'ils avoient auparavant : car les *vins* forts deviennent amers en vieilliſſant, & les foibles s'aigriſſent.

Chez les anciens, un *vin* paſſoit pour nouveau les cinq premieres années ; il étoit de moyen âge les cinq autres, & on ne le regardoit comme vieux que lorſqu'il avoit dix ans ; encore s'en buvoit-il qui ne commençoit à être de moyen âge qu'à quinze ans. Quelques auteurs font même mention de *vins* qui avoient cent & deux cens feuilles. Mais il faut remarquer que les anciens pour conſerver leurs *vins* ſi long-tems, les faiſoient épaiſſir juſqu'à conſiſtance de miel, quelquefois même juſqu'à leur laiſſer prendre une telle dureté, en les expoſant à la fumée dans des outres ou peaux de boucs, qu'on étoit obligé pour ſe ſervir de ces *vins*, de les raper avec un couteau. Souvent auſſi par une certaine façon qu'on leur donnoit pour les empêcher de ſe gâter, quand ils étoient encore aſſez clairs, on les laiſſoit s'épaiſſir d'eux-mêmes avec le tems. Tous ces *vins* épais contractoient dans la ſuite une amertume inſupportable ; mais comme en s'épaiſſiſſant ils ſe réduiſoient à une fort petite quantité, & qu'en même tems ils étoient ſi forts, qu'on s'en ſervoit pour donner goût aux autres ; ils ſe vendoient extrêmement cher. Leur amertume & leur épaiſſeur étoient cauſe qu'il falloit employer beaucoup d'eau, tant pour les délayer que pour rendre leur goût ſupportable.

Il eſt facile de juger qu'une once de ces *vins* délayée dans une pinte d'eau y conſervoit encore de ſa vertu ; auſſi y en avoit-il dans leſquels il falloit mettre vingt parties d'eau ſur une de *vin*.

6°. Quant à la ſeve qui eſt ce qui fait la force du *vin*, on diſtingue le *vin* en vineux & en aqueux. Le premier eſt celui qui porte bien de l'eau, & le ſecond celui qu'un peu d'eau affoiblit. Le *vin* vineux nourrit davantage ; l'aqueux nourrit moins. Le premier eſt ſujet à troubler la tête ; le ſecond eſt plus ami du cerveau, & convient mieux aux gens de lettres.

A l'égard du pays, nous avons les *vins* de Grece, d'Italie, d'Eſpagne, d'Allemagne & de France.

Des vins de Grece, d'Italie, d'Eſpagne, d'Allemagne & de France. Les *vins* de Crete & de Chypre ſont les deux *vins* de Grece le plus généralement eſtimés.

Le meilleur *vin* d'Italie eſt celui qui croît au pié du mont Véſuve, & qui eſt vulgairement appellé *lacrima Chriſti*. Il eſt d'un rouge vif, d'une odeur agréable, d'une ſaveur un peu douce, & il paſſe aiſément par les urines.

Un des plus renommés après celui-là, eſt le *vin* d'Albano : il y en a de rouge & de blanc. Ils conviennent l'un & l'autre aux ſains & aux infirmes ; ils facilitent la reſpiration, & excitent les urines.

Le *vin* de Monte-Fiaſcone ne cede point à celui d'Albano pour l'excellence du goût.

Le *vin* de Vicence, capitale d'un petit pays appellé le *Vicentin* dans l'état de Veniſe, eſt un vin innocent dont les goutteux boivent ſans en reſſentir aucune incommodité.

Les *vins* de Rhétie, qui croiſſent dans la vallée Télivienne, ſont riches & délicieux ; ils ſont rouges comme du ſang, doux, & laiſſent un goût quelque peu auſtere ſur la langue.

Les *vins* qu'on nous envoie d'Eſpagne, ſont non-ſeulement différens des autres par la qualité qu'ils tiennent du climat, mais encore par la maniere dont on les fait ; car on met bouillir ſur un peu de feu le ſuc des raiſins dès qu'il a été tiré, puis on le verſe dans des tonneaux, où on le laiſſe fermenter ; mais comme il a été dépouillé par le feu d'une partie conſidérable de ſon phlegme, ce qui a empeché les ſels de ſe développer aſſez par la fermentation pour pouvoir diviſer exactement les parties ſulphureuſes, il arrive que les ſoufres n'en ſont qu'à demi raréfiés, & qu'embarraſſant les pointes des ſels, ils ne leur laiſſent que la liberté de chatouiller doucement la langue : ce qui eſt cauſe que ces ſortes de *vins* ont une conſiſtance de ſirop & un goût fort doux ; mais l'uſage fréquent en eſt dangereux. Ces *vins* ne ſe doivent boire qu'en paſſant & en fort petite quantité ;

ſeulement pour remédier à certaines indiſpoſitions d'eſtomac, que l'uſage commun des *vins* ordinaires eſt quelquefois incapable de corriger.

On compte entre les excellens *vins* d'Eſpagne, le *vin* de Canarie, qui croît aux environs de Palma. Le *vin* de Malvoiſie eſt fait avec de gros raiſins ronds, & ſe conſerve ſi long-tems, qu'on peut le tranſporter dans toutes les parties du monde. Le *vin* de Malaga eſt beaucoup plus gras que celui de Canarie. Le *vin* d'Alicante, dans le royaume de Valence, eſt rouge, épais, agréable au goût, & fortifie l'eſtomac. Celui auquel on donne communément le nom de *tinto*, ou de *vin couvert*, ne differe en rien du précédent.

L'Allemagne n'eſt pas également fertile en bons *vins*, il n'y a que la partie méridionale; & l'on voit même en conſultant la carte, que toutes les régions ſituées à plus de 51 degrés d'élévation du pole, ſont ſtériles en bons *vins*, parce que dans les pays voiſins du ſeptentrion, l'air eſt moins ſubtil, la terre moins remplie de ſoufre, & le ſoleil trop foible.

Entre les *vins* d'Allemagne, ceux du Rhin & de la Moſelle tiennent le premier rang. Ils renferment un ſoufre très-fin, & un acide très-délié, beaucoup d'eſprit éthéré, une ſuffiſante quantité de phlegme, & très-peu de terre: ce qui les rend ſains & diurétiques.

On dira peut-être qu'ils contiennent beaucoup d'acide tartareux, comme on le reconnoit par la diſtillation, & que par conſéquent ils doivent être ennemis des nerfs; mais il faut remarquer que l'acide du *vin* du Rhin n'eſt point un acide groſſier, un acide fixe & corroſif, mais un acide de toute une autre nature par le mélange d'un ſoufre ſubtil qui le corrige; car il n'y a rien qui adouciſſe & qui modifie plus les acides que le ſoufre. D'ailleurs, s'il y a de l'acide dans le *vin* du Rhin, cet acide même en fait le mérite; car il ſert à en briſer les ſoufres, qui ſans cela ſe porteroient avec trop de violence dans le ſang, & pourroient troubler les fonctions. Les *vins* de Hongrie contiennent au lieu d'acide tartareux, des parties extrêmement ſubtiles & ſpiritueuſes, qui ſont propres à rétablir les forces, & à détruire les humeurs crues du corps: ce ſont des *vins* ſingulierement eſtimés.

Les principaux *vins* de France ſont ceux d'Orléans, de Bourgogne, de Gaſcogne, de Languedoc, de Provence, d'Anjou, de Poitou, de Champagne, *&c.*

Les *vins* d'Orléans ſont vineux & agréables; ils n'ont ni trop ni trop peu de corps; ils fortifient l'eſtomac; mais ils portent à la tête, & ils enivrent aiſément. Pour les boire bons, il faut qu'ils ſoient dans leur ſeconde année.

Les *vins* de Bourgogne ſont la plûpart un peu gros, mais excellens. Ils ont pendant les premiers mois quelque choſe de rude, que le tems corrige bientôt. Ils ſont nourriſſans; ils fortifient l'eſtomac, & portent peu à la tête.

Les *vins* de Gaſcogne ſont gros & couverts, peu aſtringens néanmoins. Ils ont du feu ſans porter à la tête, comme les *vins* d'Orléans. Ceux de Grave qui croiſſent auprès de Bordeaux, & qu'on nomme ainſi à cauſe du gravier de leur terroir, ſont fort eſtimés, quoiqu'ils aient un goût un peu dur. Le *vin* rouge de Bordeaux eſt auſtere; il fortifie le ton de l'eſtomac; il ne trouble ni la tête ni les opérations de l'eſprit; il ſoufre les trajets de mer, & ſe bonifie par le tranſport; c'eſt peut-être le *vin* de l'Europe le plus ſalutaire.

Les *vins* d'Anjou ſont blancs, doux & fort vineux. Ils ſe gardent aſſez long-tems, & ſont meilleurs un peu vieux.

Les *vins* de Champagne ſont très-délicats: ce qui eſt cauſe qu'ils ne portent preſque point d'eau, & nourriſſent peu. Ils exhalent une odeur ſubtile qui réjouit le cerveau. Leur goût tient le milieu entre le doux & l'auſtere. Ils montent aiſément à la tête, & paſſent facilement par les urines. Ceux de la côte d'Aï ſont les plus excellens.

Les *vins* de Poitou ont de la réputation par le rapport qu'ils ont avec les *vins* du Rhin; mais ils ſont plus crus.

Les *vins* de Paris ſont blancs, rouges, gris, paillets, foibles & portant peu l'eau.

Les *vins* de Roanne flattent le goût; ils croiſſent ſur des côteaux, dont la plûpart regardent ou l'orient ou le midi: ce qui ne peut que les rendre excellens.

Les *vins* de Lyon qui croiſſent le long du Rhône, connus ſous le nom de *vins de rivage*, ſont vigoureux & exquis. Ceux de Condrieux ſur-tout ſont loués pour leur bonté.

Les *vins* de Frontignan, de la Ciouſtat, de Canteperdrix, de Riveſalte, ſont comparables aux *vins* de Saint-Laurent & de Canarie. Ils ne conviennent point pour l'uſage ordinaire, & ils ne ſont bons que lorſqu'il s'agit de fortifier un eſtomac trop froid, ou de diſſiper quelque colique cauſée par des matieres crues & indigeſtes. On en uſe auſſi par régal, comme on uſe des *vins* d'Eſpagne.

Ces vins contiennent une grande quantité de ſels, beaucoup de ſoufre & peu de phlegme: ce qui vient de la façon qu'on donne au raiſin dont on les fait. On en tord la grappe avant de la cueillir, & on la laiſſe ainſi quelque tems ſe cuire à l'ardeur du ſoleil, qui enleve une bonne partie de l'humidité; enſorte que leur ſuc trop dépouillé de ſon phlegme ne peut enſuite fermenter entierement; d'où il arrive qu'il retient une douceur & une épaiſſeur à-peu-près ſemblable à celle des *vins* d'Eſpagne.

Pour ce qui eſt de l'année, il faut y avoir beaucoup d'égard, ſi l'on veut juger ſainement de la qualité d'un *vin*. Celui de Beaune, par exemple, demande une ſaiſon tempérée, & celui de Champagne veut une ſaiſon bien chaude. Le premier eſt ſujet à s'engraiſſer quand les chaleurs ont été grandes, & le ſecond demeure verd après un été médiocre; il en eſt de même des autres *vins*; mais le détail en ſeroit inutile.

Des principes des vins. Les *vins* different les uns des autres par rapport au goût, à l'odeur & aux autres vertus, ſelon la proportion & le mélange des élemens qui les conſtituent. Ceux qui contiennent une grande quantité d'eſprit inflammable, enivrent & échauffent; mais ceux en qui les parties phlegmatiques ou tartareuſes aigrelettes dominent, ſont laxatifs & diurétiques, & n'affectent pas aiſément la tête. Les *vins* qui contiennent une grande quantité de ſubſtance oléagineuſe & ſulphureuſe, comme ſont tous les *vins* vieux, ſont d'un jaune extrêmement foncé, d'un goût & d'une odeur forte; & comme ils ne tranſpirent pas aiſément, ile reſtent long-tems dans le corps, & le deſſechent.

On trouve encore dans les *vins* qui n'ont pas ſuffiſamment fermenté, ſur-tout dans ceux de Frontignan, de Canaries & de Hongrie, un autre élement ou principe eſſentiel, ſavoir une ſubſtance douce, oléagineuſe, tempérée & viſqueuſe, qui les rend non-ſeulement agréables au goût, mais encore nutritifs & adouciſſans.

Il y a des *vins* qui contiennent un ſoufre doux & ſubtil, au lieu que les autres n'ont qu'un ſoufre groſſier moins agréable au goût. Les *vins* de Hongrie, par exemple, & du Rhin contiennent un eſprit beaucoup plus agréable, & un ſoufre plus doux & plus ſubtil que ceux de France; de-là vient que l'odeur ſeule du *vin* du Rhin, lorſqu'il eſt vieux & de bonne qualité, ranime les eſprits.

Le principe tartareux varie auſſi, ſelon les *vins*;

les uns, comme ceux de Provence, contiennent une grande quantité de tartre groſſier, & les autres, comme celui du Rhin, un tartre plus délié; quelques-uns, comme ceux de Marſeille, contiennent un tartre nitreux légérement amer: ce qui les rend laxatifs & diurétiques.

La couleur des *vins* dépend du principe oléagineux & ſulphureux qui ſe réſout & ſe mêle intimément avec leurs parties, à l'aide du mouvement fermentatif inteſtin; d'où il ſuit qu'elle doit être d'autant plus foncée, que le *vin* contient une plus grande quantité d'huile.

Tous les *vins* rouges en général ont un goût & une vertu aſtringente, non-ſeulement à cauſe qu'on les laiſſe long-tems infuſer avec les pellicules rouges du raiſin, mais encore avec leurs pepins, dont le goût eſt manifeſtement aſtringent; auſſi extraient-ils le principe aſtringent de ces deux ſubſtances pour ſe l'approprier.

Du climat, ſoleil & autres cauſes qui contribuent à la bonté des vins. Les pays ſitués entre le 40 & le 50 degré de latitude, comme la Hongrie, l'Eſpagne, le Portugal, l'Italie, la France, une grande partie de l'Allemagne, l'Autriche, la Tranſylvanie, & une grande partie de la Grece, produiſent les meilleurs *vins*, parce que ces régions ſont beaucoup plus expoſées au ſoleil que les autres.

L'expérience prouve encore que les *vins* qui croiſſent ſur des montagnes ſituées ſur les bords des rivieres, ſont les meilleurs; car la bonté des *vins* ne dépend pas ſeulement de l'influence du ſoleil, mais auſſi de la nourriture que les raiſins reçoivent. Or comme les montagnes ſont expoſées à la roſée, qui eſt beaucoup plus abondante aux environs des rivieres que par-tout ailleurs, & que celle-ci renferme une eau ſubtile & un principe éthéré, il n'eſt pas étonnant qu'elle fourniſſe une nourriture convenable pour les vignes. Les vignes ont encore beſoin de pluie; car les roſées ne ſuffiſent pas pour les nourrir.

La nature du terroir contribue beaucoup à la bonté du *vin*; l'on obſerve que les meilleurs ne croiſſent point dans les terres graſſes, argilleuſes, groſſieres & noirâtres, mais dans celles qui abondent en pierres, en ſable, en craie; car ces dernieres, quoique ſtériles en apparence, conſervent long-tems la chaleur du ſoleil, qui échauffe les racines des vignes, & donne moyen à la nourriture de ſe diſtribuer dans toutes les parties de la plante.

Ajoutez à cela que les eaux qui circulent dans ces ſortes de terreins, s'atténuent, ſe filtrent, & ſe débarraſſent de leurs parties les plus groſſieres, au moyen de quoi le ſuc nourricier de la plante devient plus pur.

On ne doit donc pas douter que la nature du ſoleil ne contribue infiniment à varier les goûts du *vin*, & à lui donner une qualité bonne ou malfaiſante, puiſque des cantons ſitués ſur la même montagne, également expoſés au ſoleil, & qui portent des vignes de même eſpece, produiſent des *vins* tout-à-fait différens par rapport à la ſalubrité, au goût & à la qualité. La ſalubrité des *vins* de Tokai & de Hongrie dépend de la ſubtilité de la nourriture que les vignes reçoivent, auſſi bien que le principe aérien & éthéré qui ſe mêle avec leur ſuc.

Des effets du vin pris immodérément & modérément. Tout *vin* eſt compoſé de ſel, de ſoufre, d'eſprit inflammable, d'eau, de terre, & ce n'eſt qu'aux diverſes proportions & aux divers mélanges de ces principes qu'il faut attribuer les différentes qualités des *vins*. Ceux de ces principes qui dominent le plus dans tous les *vins*, ſont le ſel & l'eſprit; l'eſprit qui eſt le principe le plus actif, fait la principale vertu des *vins*: c'eſt ce qui les rend capables de donner de la vigueur, d'aider à la digeſtion, de réjouir le cerveau, de ranimer les ſucs; mais comme le propre de cet eſprit eſt de ſe raréfier dans les différentes parties où il ſe porte, & d'y faire raréfier les liqueurs qu'il y trouve, il arrive que lorſqu'il eſt en trop grande abondance, il dilate les parties outre meſure: ce qui fait qu'elles n'agiſſent plus avec la même aiſance qu'auparavant; enſorte que l'équilibre qui regne entre les ſolides & les fluides, doit ſe déranger; c'eſt ce qu'on voit arriver à ceux qui boivent trop de *vin*; leur tête appeſantie, leurs yeux troubles, leurs jambes chancelantes, leurs délires ne prouvent que trop ce déſordre; mais ſans boire du *vin* juſqu'à s'expoſer à ces accidens, il arrive toujours lorſqu'on en boit beaucoup, que les membranes & les conduits du cerveau plus tendus qu'ils ne doivent être, tombent enfin par cet effort réitéré dans un relâchement qui ne leur permet plus de reprendre d'eux-mêmes leur premiere action: ce qui doit néceſſairement interrompre les ſecrétions, & porter beaucoup de dommage au corps & à l'eſprit. Mais le *vin* pris avec modération eſt une boiſſon très-convenable à l'homme fait. Il aide à la digeſtion des alimens, répare la diſſipation des eſprits, réſout les humeurs pituitaires, ouvre les paſſages des urines, corrige la bile, augmente la tranſpiration & la chaleur naturelle trop languiſſante.

Le grand froid gele les vins. Tout le monde ſait qu'il n'y a point de *vin* qui ne gele par l'âpreté du froid. Sans parler de l'année 1709, dont quelques perſonnes peuvent encore ſe ſouvenir, l'hiſtoire des tems antérieurs nous en fournit bien d'autres exemples.

En 1543 Charles V. voulant reprendre Luxembourg que François I. lui avoit enlevé, le fit aſſiéger dans le fort de l'hiver, qui étoit, dit Martin du Bellay, *l. X. fol. 478.* le plus extrême qu'il fût, vingt ans au précédent. Le roi ne voulant en façon quelconque perdre rien de ſa conquête, dépêcha le prince de Melphes pour aller lever le ſiege. Les gelées, ajoute-t-il, furent ſi fortes tout le voyage, qu'on départoit le *vin* de munition à coups de coignée, & ſe débitoit au poids, puis les ſoldats le portoient dans des paniers.

Philippe de Comines, *l. II. c. xiv.* parlant d'un pareil froid arrivé de ſon tems, en 1469, dans le pays de Liege, dit expreſſément, que par trois jours fut départi le *vin*, qu'on donnoit chez le duc pour les gens de bien qui en demandoient, à coups de coignée, car il étoit gelé dedans les pipes, & falloit rompre le glaçon qui étoit entier, & en faire des pieces que les gens mettoient en un chapeau ou en un panier, ainſi qu'ils vouloient.

Ovide parle d'un ſemblable événement de ſon tems: voici ſes termes.

Nudaque conſiſtunt formam ſervantia teſtæ
Vina, *nec hauſta meri, ſed data fruſta bibunt.*
Triſt. *l. III. éleg. x. vers 23.*

Le *vin* glacé retient la forme du tonneau, & ne ſe boit pas liquide, mais diſtribué en morceaux.

On ne ſavoit pas alors qu'un jour la Chimie tenteroit de perfectionner les *vins*, par le moyen de la gelée; c'eſt une expérience très-curieuſe, imaginée par Stahl, & ſur laquelle *Voyez* VIN, *Chimie.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VIN, (*Chimie.*) *Méthode pour faire des* vins *artificiels.* La chimie enſeigne l'art de changer en *vin* le ſuc naturel des végétaux.

Prenez une centaine de grappes de raiſin de Malaga non écraſé, avec environ 28 pintes d'eau de ſource froide; mettez le tout dans un vaiſſeau de bois, ou dans un tonneau à moitié couvert, placé dans un lieu chaud, afin que ce qu'il contient puiſſe y fermenter pendant quelques ſemaines. Après quoi vous